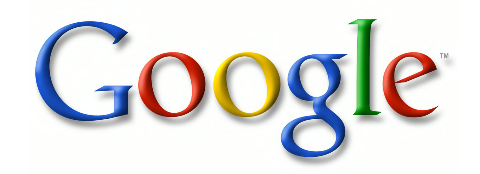
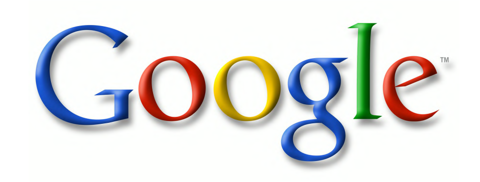
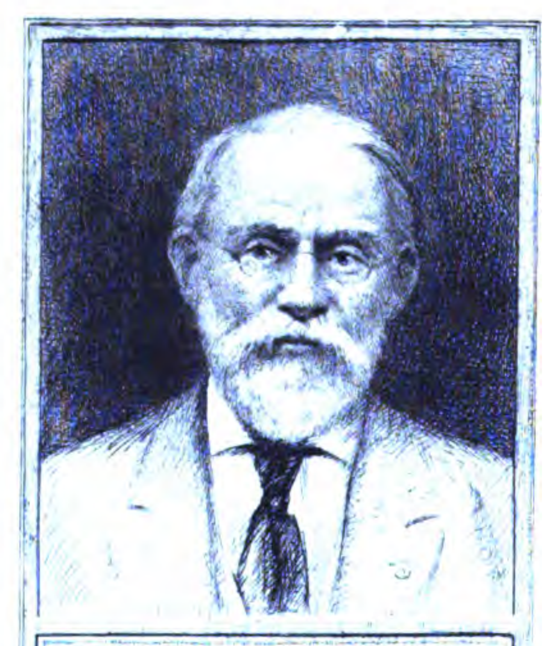






SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

VIII

Du 1er juillet 1870 au 7 avril 1872

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

1872

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

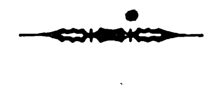
DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

VIII

Du 1er juillet 1870 au 7 avril 1872



RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

—

1872

LISTE

Des Membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

1er JUILLET 1872

Bureau : MM.

De Guizard, président honoraire.
Boisse, président.
E. de Barrau, vice-président.
L'abbé Alibert, secrétaire.
Maisonabe, vice-secrétaire.
De Valady, président, et Lacombe, secrétaire de la section des Lettres.
L'abbé Dalac, président, et Peyras, secrétaire de la section des Sciences.
Vanginot, président, et Virenque, secrétaire de la section des Arts.
L'abbé Cérès, Castanié et Valadier, conservateurs du musée.
Viala, bibliothécaire-archiviste.
Fontès, trésorier.
Masson, agent de la Société, surveillant général du musée.

M. l'inspecteur d'Académie est, de droit, membre du bureau, aux termes du décret du 20 avril 1857.

Les membres du bureau forment un comité permanent qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société et de la surveillance de ses publications.

1856 Cérès (l'abbé), prêtre, à Rodez.
— Lefèvre, professeur d'agriculture, à Rodez.
— Roquette (l'abbé), directeur de l'institution des sourds-muets, à Rodez.
— Peyras, professeur au lycée de Rodez.
1857 Castan (l'abbé), curé de Saint-Santin, près Aubin.
— Boubal, avocat, 1er adjoint au maire de Rodez.
— Vanginot, architecte départemental et diocésain, à Rodez.
— Fajole (de), docteur en médecine, à Saint-Geniez.
1858 Vayssier (l'abbé), licencié ès-lettres, supérieur du petit séminaire de Belmont, chanoine honoraire.
— Bonnefous, avocat, maire d'Arvieu.
1859 Valady (Eugène de), avocat, à Rodez.
— Assier de Tanus (d'), propriétaire, à Vèzes, près Naucelle.
1860 Cayla, notaire, à Estaing.
— Maruéjouls, notaire, maire d'Aubin, ancien membre du Conseil général.
— Viala (Jules), docteur en médecine, à Rodez.
— Maruéjouls (Emile) fils, avocat près le tribunal civil de Villefranche, membre du Conseil général.
— Rudelle (de), receveur des postes, à Rignac.
1861 Fabre (Marcellin), pharmacien de 1re classe, à Villefranche.
— Vaïsse (Paul), ingénieur civil des mines, à Figeac.
1862 Poulon, sous-ingénieur faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Rodez.
— Joly de Cabanous, avocat près le tribunal civil de Saint-Affrique, ancien membre du Conseil général, à Saint-Affrique.
— Lala, docteur en médecine, à Rodez.
1863 Balzac (P. de), membre du Conseil général, au Mazet, près Sauveterre.
— Pachins, juge au tribunal civil de Rodez.
— Marcorelles (l'abbé), directeur de la maîtrise de Rodez.
— Féral [l'abbé) (Augustin], curé de Laval-de-Najac.
— Vergnes, sous-intendant militaire, à Rodez.
— Albespy, docteur en médecine, à Rodez.

1863 Albis de Gissac (d'), docteur en droit, à Creissels.
— Barbeyrac Saint-Maurice (de), licencié en droit, à Nant.
— Sambucy-Luzençon (Félix de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Georgés.
— Fau, pharmacien, à Aubin.
— Séguret (de), juge au tribunal civil de Rodez.
— Mahoux fils, sculpteur, à Rodez.
1864 Alary, avocat, à Rodez.
— Lacombe, docteur en droit, avocat près le tribunal civil de Rodez.
— Calmès, inspecteur de l'enregistrement, à Aurillac.
— Affre (Benjamin), président du tribunal civil d'Espalion, ancien maire d'Espalion, ancien membre du Conseil général.
— Delsol, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris, membre de l'Assemblée nationale, à Versailles, membre du Conseil général.
— Palous, chef d'institution, à Rodez.
— Dissès, aux Pesquiès.
— Issanchou, pharmacien de 1re classe, à Rodez.
— Bastide-Stuart, ex-agent de change, à Rodez.
— Armagnac (le vicomte d'), à Saint-Côme.
— Cabaniols (l'abbé), curé de Saint-Salvadou.
1865 Virenque, ex-professeur, à Rodez.
— Pons d'Hauterives, percepteur, à Estaing.
— Maisonabe, docteur en droit, avocat près le tribunal civil de Rodez.
— Billoin, percepteur, à Rodez.
— Revel (l'abbé), chef d'institution, à Villefranche, chanoine honoraire.
— Vidal [l'abbé) (Achille], aumônier du lycée de Rodez.
— Albrespic, juge de paix du canton d'Aubin, à Decazeville.
— Castelnau (de), docteur en droit, avocat, à Saint-Affrique.
— Rouquette (l'abbé), vicaire de N.-D. de l'Espinasse, à Millau.
— Campmas de Saint-Remy (le vte de), à Villefranche.

1865 Cartailhac, à Toulouse.
— Ser, juge de paix, à Najac.
1867 Durand (l'abbé), curé de Marcillac, chan. hon.
— Caraven, à Castres.
— Mayran, membre du Conseil général, à Lévinhac, près Espalion.
— Alazard (l'abbé), aumônier du Noviciat des frères des écoles chrétiennes, rédacteur de la *Revue religieuse*, à Rodez.
1868 Bourg (du), à Saint-Georges-de-Luzençon.
— Fabre, docteur en médecine, à Salmiech.
— Viala père, docteur en médecine, au Pont-de-Salars.
— Lambel, docteur en médecine, au Mur-de-Barrez.
— Saltel, greffier du tribunal civil d'Espalion.
— Roqueplo, receveur de l'enregistrement, à Lubersac (Corrèze).
— Barascud, maire de Saint-Affrique, membre de l'Assemblée nationale, à Versailles, membre du Conseil général.
— Lespinasse, banquier, à Villefranche.
1869 Marty (l'abbé), secrétaire particulier de Mgr l'évêque de Rodez.
— Julia, agronome, à Gros.
— Benoît de Lassalle (de), juge au tribunal civil de Rodez.
— Hombres (d'), docteur en médecine, à Creissels.
— Jalabert, substitut du procureur de la République, à Epernay, membre du Conseil général de l'Aveyron.
— Prunières, docteur en médecine, à Marvejols.
— Bestion, chirurgien de marine, à Toulon.
1870 Privat (l'abbé), curé de Gleyzenove.
— Privat (Lambert), greffier de la justice de paix de Sévérac-le-Château.
— Durand, docteur en médecine, à Rodez.
— Remond, directeur du télégraphe, à Rodez.
— Nusbaumer, rédacteur du *Progrès*, à Rodez.
— Colombier fils, avocat près le tribunal civil de Villefranche.
1871 Fabre (l'abbé), de Salmiech.

1871 Vidal [l'abbé) (Pierre], curé de Saint-Sever.
— Touzery (l'abbé), aumônier du couvent de la Providence, à Rodez.
— Vernhet (l'abbé), missionnaire apostolique, à Saint-Affrique.
— Massabuau (l'abbé), docteur en théologie de la faculté du collége romain et licencié en droit canonique, vicaire à l'église Saint-Amans de Rodez.
— Laporte (Marcellin), peintre, directeur de l'école municipale de dessin de la rue de Marseille, à Paris.
— Thédenat, juge d'instruction au tribunal civil d'Espalion.
— Bourret (Mgr), évêque de Rodez.
1872 Rouquette (Th.), docteur en droit, membre du Conseil général, au Souliès, près Belmont.
— Truel (l'abbé), supérieur du petit séminaire de St-Pierre, chanoine honoraire.
— Féral [l'abbé) (Frédéric], professeur d'histoire au petit séminaire de Saint-Pierre.

Membres titulaires de droit : MM.

Gatien-Arnoult, recteur de l'Académie, à Toulouse.
André, inspecteur de l'Académie de Toulouse, en résidence à Rodez.

Membres correspondants (fondateurs) : *MM.*

Cabrières (Théodore de), ancien officier de marine, à Rennes (C. 1853).
Teissier de Trémouilles, capitaine de frégate, à Toulon.
Guillemin (Jules), ingénieur à Boulogne-sur-Seine, près Paris (C. 1864).

Membres correspondants admis depuis la fondation : MM.

1837 Branche, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Montpellier.
— Ravailhe (l'abbé), curé de Saint-Thomas d'Aquin, Paris (C. 1839).
— Lagrèze-Fossat, naturaliste, à Moissac.

1837 Pégat, président de chambre à la cour d'appel de Montpellier.
— Derôme, doyen de la Faculté des lettres de Poitiers.
— Cantagrel, architecte, à Paris.
1839 Hombres-Firmas (Charles d'), à Alais.
— Bessière, ex-médecin-major au 82e de ligne.
— Firminhac (l'abbé), ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, chanoine honoraire, à Entraygues.
1840 Guérin-Menneville, naturaliste, à Paris.
— Valat, ancien recteur de l'Académie de l'Aveyron, à Bordeaux.
1841 Burin de Buisson, pharmacien de 1re classe, à Lyon.
— Flaugergues (Mlle Pauline), auteur de plusieurs ouvrages, à Paris.
1842 Farraguet, ingénieur des ponts et chaussées, à Dreux (C. 1852).
1843 Bousquet (l'abbé), secrétaire-général de l'évêché de Rodez, chanoine honoraire.
— Sarrat de Gineste, naturaliste à Montaudran, près Toulouse.
— Faudet (l'abbé), docteur en théologie, curé de Saint-Roch, à Paris.
— Boulanger, directeur des forges de Bordeaux et Mucidan, à Bordeaux.
— Lapeyre, pharmacien, à Murat.
1845 Blondeau, ancien professeur de physique au lycée de Rodez, à Villefranche [Rhône) (C. 1857].
— Boulet (l'abbé), professeur à Corbigny (Nièvre) (C. 1855).
— Boilat (l'abbé), missionnaire apostolique au Sénégal.
1846 Ricard, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier.
— Cohendi, antiquaire, à Clermont.
— Montcalm-Gozon (de), à Toulouse.
— Argeliès, propriétaire, à Rivière.
— Cornuéjouls, directeur des études à l'école militaire de La Flèche.
1847 Lapouyade, président du tribunal civil de La Réole.
— Izarn (d'), à Nantes.
1849 Grasset, censeur des études au lycée de Chaumont (C. 1852).

1849 Chalaniat (de), naturaliste, à Clermont.
— Clémens, professeur d'anglais, à Millau (C. 1862).
— Auzouy (Théodore), médecin en chef de l'asile des aliénés à Pau (C. 1856).
1852 Grandlaunay (du), ancien directeur de l'asile des aliénés de Rodez (C. 1856).
— Trautmann, ingénieur des mines, à Metz (C. 1859).
1853 Romain, agent-voyer en chef, à Lille (C. 1869).
— Thorel, professeur de littérature, à Bordeaux.
— Vauquelin, médecin oculiste et auriste, à Paris.
1854 Reumond (le baron de), chargé d'affaires de Prusse, à Florence.
— Auriac (d'), employé de la Bibliothèque nationale, à Paris.
— Timbal-Lagrave, botaniste, à Toulouse.
1855 Denisy, commissaire de police, à Ruffec (Charente).
1856 Pouget, conseiller à la cour d'appel de Montpellier (C. 1864).
— Hayaërt, chef d'escadron de gendarmerie à Beauvais (C. 1856).
— Gaches, directeur du *Mémorial de la Loire*, à Saint-Etienne (C. 1860).
— Trouilloud de Lanversin (de), juge de paix aux Vans (Ardèche).
— Herbert, professeur au lycée de La Roche-sur-Yon (C. 1859).
— Guillebot de Nerville, ingénieur des mines, à Bordeaux (C. 1868).
— Raymond-Signouret, directeur de l'*Impartial des Pyrénées et des Landes,* à Bayonne.
1857 Desjardins, archiviste à Versailles (C. 1862).
— Breton (l'abbé), chanoine honoraire et ancien secrétaire particulier de Mgr Delalle (C. 1861).
— Girbal, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.
— Castan (l'abbé), vicaire général, à Moulins.
— Saquet (l'abbé), curé à Bromeilles [Loiret) (C. 1867].
— Fauré, principal du collége de Blidah (Algérie) (C. 1858).
— Lagarrigue de Calvi, chef d'institution, à Paris.

1857 Aussel, professeur au lycée de Perpignan.
— Mouls (l'abbé).
1858 Lassassaigne, proviseur du lycée de Carcassonne (C. 1865).
— Cabantous, doyen de la faculté de droit d'Aix.
— Rey, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban.
— Rebold, directeur d'un établissement électro-thérapeutique, à Paris.
— Labonnefon (de), inspecteur des écoles primaires, à Rochefort (C. 1866).
— Gayrard (Gustave), ingénieur, à Paris.
— Gayrard (l'abbé), curé de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris.
1859 Dubrueil, prosecteur de la Faculté de médecine, à Paris.
— Bourguet (Charles), docteur en médecine, à Paris (C. 1867).
— Roquefeuil (le comte de), inspecteur des forêts, à Clermont-Ferrand.
— Paris, ancien professeur au lycée de Rodez (C. 1860).
1860 Kolman, receveur extraordinaire du timbre, à Angers (C. 1868).
— Carles, ancien lithographe, à Montivilliers, près le Hâvre.
— Demonts, ancien préfet de l'Aveyron (C. 1862).
— Vivès, ancien magistrat, homme de lettres, à Toulouse.
1861 Alauzet, constructeur mécanicien, à Paris.
— Delclaux, avocat, à Figeac.
— Labit, chef de musique au 84e de ligne.
— Benoît, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.
1862 Boby de La Chapelle, ancien préfet de l'Aveyron (C. 1863).
— Marchal, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Laval (C. 1864).
— Puech, conducteur attaché au secrétariat du conseil général des ponts et chaussées, à Paris.
— La Vernhe (le comte de), à Bordeaux.
— Thibaud, fabricant de vitraux peints, à Clermont.

1862 Rivières (le baron de), propriétaire, à Rivières (Tarn).
1863 Combes, directeur de l'asile d'aliénés, à La Roche-Gandon [Mayenne) (C. 1864].
— Soulages, professeur de rhétorique au lycée d'Albi.
— Terrayl, de Rodez, sous-officier au train des équipages militaires d'artillerie, en Algérie.
— Gigot-Suard, docteur en médecine, à Cauterets, maire de Levroux.
— Carrère (Mme), auteur de plusieurs ouvrages, à Paris (C. 1866).
— Isoard, ancien préfet de l'Aveyron, receveur particulier des finances, à Aix (C. 1867).
— Pasturel, docteur en médecine, à Albi (C. 1868).
— Soucaille, licencié ès-lettres, à Béziers.
1864 Gandin, bibliothécaire-adjoint de la ville de Montpellier.
— Chassan, directeur de l'école normale de Nice (C. 1865).
— Advielle, commis au secrétariat général du ministère des finances, à Paris.
— Palangié, avocat, à Marseille (C. 1867).
1865 Rattier de Susvalon (de), professeur de littérature, à Bordeaux.
— Poulenc, homme de lettres, à Paris.
— Delestrac, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nice (C. 1866).
— Collineau, docteur en médecine, à Paris.
— Martin, docteur en médecine et chirurgien orthopédiste, à Paris.
— Fabre (le frère), directeur de l'école communale, à Francheville, près Lyon.
1866 Condò de Satriano (le commandeur), à Marseille.
— Régnard (Mme veuve), née Rouquayrol, auteur de divers ouvrages à l'usage des écoles et pensions, à Paris.
— Papi (le chevalier), auteur de divers ouvrages de calligraphie, à Marseille.
1867 Houlié, chef d'institution, à Marseille.
— Grailhe, de Sauveterre.

1867 Saint-Priest (le baron de), ancien préfet de l'Aveyron (C. 1868).
— Cazalis de Fondouce, à Montpellier.
— Pagès, notaire, à Saint-Antonin.
— Vayssière (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Montauban.
1868 Pottier (l'abbé), président de la société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
— Chervin aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, à Paris.
— Lancia di Brolo, grand chancelier de l'Université, sénateur, etc., à Palerme.
— Cambe d'Aguilhon (Mme), à Fenayrols, près Saint-Antonin.
1869 Poujol, archéologue, à Meyrueis.
1870 Delcer, ancien rédacteur du *Courrier de l'Aveyron* (C. 1870).
— Guillemin-Tarayre fils, ingénieur civil des mines, à Boulogne-sur-Seine.
— Laporte (le Père), de la Cie de Jésus.
1871 La Blanchère (de), homme de lettres, à Paris.
— Galibert, à Bordeaux.
— Cottu (le baron), ancien préfet de l'Aveyron, à Limoges (C. 1872).

—

MEMBRES DÉCÉDÉS DEPUIS LE 1er JUILLET 1870.

Membres titulaires : MM.

Duchier de Jupille, directeur du haras, à Rodez.
L'abbé Fabre, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, à Rodez, rédacteur de la *Revue religieuse*.
Louvain-Pescheloche, architecte, à Rodez.
Mgr Delalle, évêque de Rodez.
Coc, docteur en médecine, à Millau.
Rols, juge de paix, membre du Conseil général, à Belmont.
Adrien de Séguret père, ancien magistrat, à Rodez.
Le comte de Péguéirolles, à Montpellier.
Delzers, professeur de droit en retraite, à Bessodes, près Sévérac-le-Château.

Membres titulaires de droit : M.

Roustan, recteur de l'Académie de Toulouse.

Membres correspondants (fondateurs) *: M.*

Jules Duval, homme de lettres, à Paris.

Membres correspondants : MM.

Thédenat père, ancien magistrat, à Espalion.

Paulin Richard, conservateur, sous-directeur adjoint à la bibliothèque nationale, à Paris.

Baragnon, ancien préfet de l'Aveyron, à Nîmes.

—

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Aisne............	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie, à Saint-Quentin.
	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Algérie...........	Société historique algérienne, à Alger.
	Société archéologique, à Constantine.
	Académie d'Hippone, à Bône.
Alpes-Maritimes...	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Aube.............	Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
Aude.............	Société des arts et des sciences, à Carcassonne.
Aveyron..........	Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, à Rodez.
Bouches-du-Rhône..	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
	Société de statistique de Marseille.
Calvados.........	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
	Institut des provinces de France et Congrès scientifique, à Caen.
	Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.
Cantal...........	Commission des monuments historiques, à Aurillac.
Charente..........	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Rhône............	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
	Société littéraire de Lyon.
Seine.............	Société philotechnique, à Paris.
	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Seine-Inférieure....	Société hâvraise, d'études diverses, au Hâvre.
Seine-et-Marne.....	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun.
Seine-et-Oise......	Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Tarn.............	Société littéraire et scientifique, de Castres.
Tarn-et-Garonne....	Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
	Société d'horticulture et d'acclimatation de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Var..............	Société académique du Var, à Toulon.
Vaucluse..........	Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.
Vendée...........	Société d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
Vienne (Haute-)...	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
	Académie, à Metz (Lorraine).
	Société des sciences, agriculture et arts, à Strasbourg (Alsace).

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue des Sociétés savantes des départements, à Paris.

Les Beaux-Arts, revue de l'art ancien et moderne, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Revue de l'Académie de Toulouse et des autres Académies de la France, à Toulouse.

Revue archéologique du Midi de la France, à Toulouse, rue de la Pleau, 10 (directeur M. Dusan).

L'*Union des Arts*, allées de Meilhan, 64, à Marseille.

—

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 15 janvier 1871.

Présidence de M. BOISSE, *président.*

Sont présents : MM. Lala ; Eugène de Valady ; l'abbé Marcorelles ; de Benoît de Lasalle ; Fontès ; Eugène de Barrau ; l'abbé Alazard ; Jules Viala ; Rémond ; Alary ; l'abbé Marty ; André ; Viallet ; Maisonabe ; l'abbé Cérès ; Valadier, et l'abbé Alibert, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 1870 est lu par le secrétaire et adopté.

—

M. le président prend ensuite la parole et dit qu'il n'a pas cru devoir indiquer plus tôt une séance générale à cause des épreuves douloureuses que la France subit depuis plusieurs mois. Il a pensé, néanmoins, qu'à l'époque où la Société a coutume de régler l'emploi de ses fonds, il devait, malgré les préoccupations du moment, lui soumettre le règlement des comptes pour l'année qui vient de finir ; le projet de budget pour celle qui commence, et l'appeler enfin à statuer sur plusieurs demandes d'admission qui lui ont été adressées.

—

Depuis la dernière réunion, la Société a perdu plusieurs de ses membres : MM. Duchier de Jupille, directeur des haras ; Roustan, recteur de l'Académie de Toulouse, et l'abbé Fabre, rédacteur de la *Revue religieuse*, membres titulaires ; M. Prosper Mérimée, membre honoraire ; MM. de Lalaubie et Thédenat, membres correspondants, et M. Jules Duval, un des membres fondateurs de la Société.

Après avoir énuméré ces pertes doulouseuses, M. le président dit qu'un membre de la Société donnera lecture, à la fin de la séance, d'une notice nécrologique sur M. Jules Duval, mais qu'il tient à payer lui-même un juste tribut d'hommages à la mémoire du collègue dévoué

qui n'a cessé de témoigner à notre œuvre un intérêt que n'a pu refroidir son éloignement du pays natal. Aucun de nous, en effet, n'a oublié l'empressement qu'il a toujours mis à représenter la Société aux divers congrès scientifiques de la capitale et les compte-rendus si intéressants qu'il nous adressait après ces réunions au sein desquelles il s'était appliqué à faire ressortir les travaux de notre Société. M. le président ajoute qu'il serait utile de compléter, pour notre bibliothèque, la collection des œuvres de M. J. Duval, et termine en exprimant le vœu de voir son portrait prendre place dans une des salles du musée, dès que les ressources de la Société permettront de le faire exécuter.

L'assemblée donne une entière adhésion à la proposition faite par M. le président. Elle décide ensuite que le procès-verbal de la séance contiendra l'expression de ses regrets pour les collègues dont la mort vient de lui être annoncée.

—

M. de Malzac de Sengla adresse à M. le président sa démission de membre titulaire. Cette démission est motivée par des occupations qui, en le retenant de plus en plus éloigné de Rodez, l'empêchent de prendre part aux travaux de la Société.

—

Admissions. — Sont admis, sur leur demande et la présentation du bureau, MM. l'abbé Fabre, de Salmiech; Vidal, curé de Saint-Sever, et Touzery, aumônier du couvent de la Providence, en qualité de membres titulaires. M. Henri de la Blanchère, membre de plusieurs Sociétés savantes et auteur de plusieurs ouvrages, est admis comme correspondant.

—

Correspondance. — M. Guillemin-Tarayre remercie la Société de l'avoir admis parmi ses membres.

M. le docteur Prunières, de Marvéjols, confirme, dans une nouvelle lettre adressée à M. le président, son opinion sur les découvertes dont il a entretenu la Société dans de précédentes communications. En nous envoyant, l'année dernière, des bois antédiluviens, M. Prunières avait promis d'autres échantillons d'un âge plus récent; mais ces bois ayant été retirés de l'eau dans le courant de l'été et mal soignés pendant le transport, ont perdu une partie des entailles qui les rendent intéressants. Ne pouvant les expédier en cet état, il se propose d'en recueillir de nouveaux dans le courant de l'été prochain pour en faire hommage à la Société. M. le président dit qu'il a écrit à

M. Prunières pour le remercier de cette promesse qu'il lui rappellera en temps opportun.

M. E. de Barrau, dans une lettre adressée à M. le président, dit qu'il a trouvé parmi les papiers de son frère une biographie de l'abbé Saury, d'Entraygues, écrite par M. Laplagne, membre de la Société, avec une distinction qui révèle un vrai talent. M. de Barrau ajoute qu'il serait regrettable qu'un tel écrit, émané d'un de nos collègues, ne figurât pas dans nos volumes et restât enseveli dans l'oubli.

M. le président fait observer que le premier volume des biographies aveyronnaises, publié par la Société, renferme (p. 277 et suivantes) une notice biographique de l'abbé Saury (Jean), portant la signature de M. Laplagne, mais qu'un renvoi placé au bas de la première page indique que le manuscrit de cette notice est de la main de M. l'abbé Bion de Marlavagne. Le manuscrit, joint à la lettre de M. de Barrau, contenant seulement quelques détails qui manquent dans la biographie imprimée, cette dernière n'est évidemment que la reproduction par extraits du manuscrit retrouvé dans les papiers de M. H. de Barrau.

M. Girou de Buzareingues, que la Société avait chargé d'appuyer la pétition présentée par elle au gouvernement pour la conservation des arènes gallo-romaines récemment découvertes à Paris, a répondu à M. le président qu'il s'est occupé activement de cette affaire, mais que toutes les démarches faites dans ce but n'ont pu amener une solution favorable.

Une brochure adressée à la Société et déposée sur le bureau, contient toutes les pétitions faites dans le même but par les Sociétés savantes de toute la France.

Une lettre de M. l'inspecteur d'Académie, datée du 20 juillet, demande, de la part de l'autorité supérieure, divers renseignements sur la Société. M. le président dit qu'il s'est empressé de répondre à cette demande.

—

Le trésorier de la Société remet ses comptes pour l'année 1870. L'assemblée charge M. Maisonabe de les examiner et d'en présenter un rapport à la prochaine séance.

Le projet de budget pour l'année 1871, communiqué à l'assemblée par M. le président, est adopté.

—

Parmi les ouvrages offerts à la Société et déposés sur le bureau, M. le président signale les suivants :

Principes de l'enseignement de la parole aux sourds de naissance, par M. Léon Vaïsse, directeur de l'institution

des sourds-muets à Paris, membre titulaire de la Société, br. in-12.

Garidech, par M. Antoine du Bourg, membre titulaire de la Société, br. in-4° avec planche.

Le Rouergue sous les Anglais, par M. l'abbé Rouquette, membre titulaire de la Société, br. in-12. Ce travail est confié à M. Affre, archiviste, pour être l'objet d'un rapport à l'une des prochaines séances.

Sentiment d'indignation éprouvé devant le portrait du général de Moltke, par M. Palous, chef d'institution à Rodez, membre titulaire de la Société. Cet écrit a été publié par le journal la *République illustrée* et par le *Journal de l'Aveyron*.

Un article de l'*Echo de la Dourbie* sur le combustible liquide ou le pétrole, par M. Amédée de Sambucy, membre de la Société.

Parmi les objets offerts pour le musée, M. le président signale plusieurs fragments de marbre antique, de mosaïques et de poteries, recueillis par Mgr l'évêque de Rodez pendant son dernier séjour à Rome et offerts par lui à la Société. La valeur de ces objets qui seront énumérés à la suite du procès-verbal, est doublée par les circonstances dans lesquelles ils ont été recueillis et surtout par la dignité du donateur qui, de loin comme de près, a voulu montrer sa sympathie pour notre Société.

M. Maisonabe, chargé de présenter un rapport sur divers manuscrits offerts par M. Privat, curé de Gleysenove, s'exprime ainsi :

Messieurs,

Je replace sur votre bureau une liasse de pièces manuscrites offertes à la Société pour ses archives par notre confrère récemment admis, M. Privat, curé de Gleysenove, et que la Société avait renvoyées à mon examen. Ces pièces ont de l'intérêt, au point de vue de l'histoire civile et religieuse du pays sous l'ancien régime et durant la période révolutionnaire. Elles se rattachent toutes à l'histoire particulière de la ville ou de l'ancien district de Sévérac-le-Château. Comme le catalogue de nos collections est à faire et que nous sommes dans le cas de l'attendre encore un peu, il est peut-être bon que nos procès-verbaux contiennent l'énumération fidèle de tout ce qui, dans l'intervalle de nos séances, contribue à les grossir. Par là se trouve attirée l'attention de ceux que leur goût

porterait à mettre un jour ou l'autre ces matériaux en œuvre. C'est pour répondre à ce besoin que je vous présente l'indication suivante des manuscrits déposés par M. Privat.

« 1° Un acte notarié du 11 novembre 1646, portant fondation par un sous-prieur du couvent de Saint-Sauveur de Sévérac, de l'ordre de Saint-Benoît, de divers services religieux dans l'église conventuelle. Il est dit que pour assurer l'œuvre, le fondateur a remis à un paysan du voisinage une somme de 200 livres, moyennant laquelle ce paysan prend l'engagement de payer au fondateur, sa vie durant, et aux religieux de Saint-Sauveur après lui, une rente annuelle de douze livres dix sols, sans que le principal puisse jamais être exigé. Cette combinaison ne tombait pas sous le coup de la prohibition légale du prêt à intérêt.

» 2° Une dispense de seconde et troisième publications d'annonces de mariage entre Pierre de Normanvielle et Jeanne de Salles, de la paroisse de Saint-Jean du Château de Sévérac, donnée à Rodez par les vicaires généraux du chapitre, le siége épiscopal vacant, le 7 février 1684. Cette pièce est sur papier timbré.

» 3° Un mémoire des lods levés par le syndic des prêtres de Saint-Jean-du-Château de Sévérac durant les années 1712, 1713 et 1714, simple note de la main du syndic. Le droit de lods paraît être fixé à un dixième du prix d'achat.

» 4° Un arrêté de compte du 11 novembre 1710 entre le prieur de Saint-Julien de Vezins et les sieurs Boussac, fermiers des biens composant la dotation de ce prieuré. Il était probablement tenu en commende, car il est dit que les sieurs Boussac, en sus de ce qu'ils reconnaissent devoir au prieur, s'engagent à payer une certaine somme au curé et aux marguilliers de Vezins. C'est un acte sous-seing-privé en forme. Des quittances aussi en forme et allant jusqu'à l'année 1725, sont au dos.

» 5° Un état des revenus de la vicairie de tous les saints de l'église cathédrale de Bourges, ensemble un devis des réparations à faire aux bâtiments qui en dépendent; le tout dressé pour M. Lambert, curé de Saint-Jean-du-Château, à Sévérac, devenu titulaire de ce bénéfice en 1785. Les revenus s'élèvent à 179 livres 4 sols, sous la déduction de quelques redevances; les réparations demandées à 367 livres 10 sols. Cette pièce, absolument informe, est probablement une simple note adressée de Bourges à M. Lambert à l'époque de sa prise de possession.

» 6° Une quittance d'impositions payées au bureau des décimes de Rodez par le curé de Saint-Chély-de-Sévérac le 1er décembre 1751.

» 7° La grosse sur parchemin d'un arrêt du Parlement de Toulouse du 29 mai 1771, sur appel d'une sentence du sénéchal de Rodez, entre le syndic de l'abbaye de Saint-Chaffres en Délay, et M. Guillaume Bousquet, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Jean, à Sévérac. C'est un arrêt de forme (appointement, en style de procédure) ne contenant aucune indication sur le fond du débat engagé.

» 8° La déclaration reçue le 12 novembre 1790, en exécution des lois de l'époque, par les officiers municipaux de Sévérac, des revenus perçus par la communauté des prêtres de Saint-Jean-du-Château. Ces revenus qui consistent en quelques censives, champarts et rentes sont, ainsi qu'il est dit, le produit des libéralités successives des seigneurs de Sévérac. L'énumération des charges suit celle des profits. Vient ensuite la déclaration des revenus particuliers de M. Lambert, curé et chef de la communauté, consistant en sa portion congrue, une chapelle dans l'église cathédrale de Meaux, une dans une église du diocèse de Mende et une dans l'église métropolitaine de Bourges (celle dont il a déjà été question). Cette pièce est originale, écrite pour la plus grande partie de la main de M. Lambert. Elle porte les signatures des autres membres de la communauté, ainsi que celles des officiers municipaux.

» 9° Un autre inventaire dressé et signé par le secrétaire du district de Sévérac, en 1792, des titres, reconnaissances et papiers appartenant aux prêtres chapelains de Saint-Jean-du-Château et dont ils avaient fait la remise.

» 10° Un état pour la vente des biens ecclésiastiques situés dans la commune de Saint-Dalmazi, du canton de Sévérac, contenant l'indication des biens, celle des bénéfices dont dépendaient ces biens et de leurs titulaires, le nom des personnes qui ont fait des soumissions, la date de ces soumissions et la désignation par un officier public qui signe sans indiquer sa qualité, des experts chargés de procéder aux estimations.

» 11° Un état sans date précise, demandé, est-il dit, par les représentants du peuple Châteauneuf-Randon et Paganel et dressé par le comité de surveillance (*sic*) de la commune de Sévérac, contenant, sur plusieurs colonnes, la liste des prêtres exerçant une fonction dans le district et ayant refusé de prêter le serment ou l'ayant rétracté; celle des prêtres placés dans les mêmes conditions et ayant prêté le serment; celle des prêtres ayant pris des passeports; celle des prêtres n'ayant pas pris de passeports; celle des prêtres s'étant rendus volontairement (*sic*); celle des prêtres s'étant rendus par force (*sic*); enfin, celle des

prêtres résidant dans le district sans y exercer de fonction reconnue.

» 12° Un inventaire dressé le 4 nivôse an II, en exécution d'un arrêté du directoire du district du 25 brumaire précédent, par le juge de paix de Sévérac, des biens délaissés par M. Lambert, curé de Saint-Jean-du-Château. Cet acte porte la signature du magistrat, celle d'un officier municipal de Sévérac et celle de M. Sauveur Lambert, frère du curé.

» 13° Une expédition d'un arrêté du préfetde l'Aveyron du 11 fructidor an XI, prescrivant diverses mesures relatives à la reprise du culte catholique dans les chefs-lieux de justice de paix. Cette expédition en forme était destinée à M. Lambert (peut-être l'ancien curé de Saint-Jean), curé de Saint Beauzély. »

—

L'assemblée vote l'insertion au procès-verbal de la poésie suivante, par M. le vicomte d'Armagnac :

PRIÈRE.

Pitié, Seigneur, pitié pour notre pauvre France !
Nos malheurs n'ont-ils pas désarmé ta vengeance?
A nos forfaits veux-tu mesurer ton courroux?
Tu nous as si souvent préservés du naufrage!
Veux-tu longtemps encore laisser gronder l'orage
Qui s'est levé sur nous?
Dans notre histoire, hélas! je connais de grands crimes,
Mais pardonne aux bourreaux en faveur des victimes.
Ne comptes-tu pour rien le sang d'un roi martyr?
Daigne prêter, Seigneur, l'oreille à notre plainte
Au nom de ces héros qui pour ta cause sainte
Surent si bien mourir!
Oh! je n'oserai pas accuser ta justice!
Je sais que sans rougir se traînant dans le vice,
Ton peuple est resté sourd aux appels de ta voix.
Je sais que ta clémence a droit d'être lassée.
Que tu pourrais punir cette foule insensée
Qui méprise tes lois.
Et pourtant! que de fois au temple agenouillée
Ai-je vu des chrétiens la pieuse assemblée
Rendre aux pieds des autels hommage à ta grandeur!
Que d'hommes, du plaisir sachant oublier l'heure,
S'en vont au malheureux dans sa froide demeure,
Parler de toi, Seigneur!
Que de filles, de sœurs, d'épouses suppliantes
T'adressent tous les jours leurs prières ferventes!

Que de mères surtout t'implorent pour leurs fils!.....
.....Une femme a souvent apaisé ta colère!
N'est-ce pas une pauvre et timide bergère
Qui nous sauva jadis?
Un monarque perfide aux mains de l'infidèle
A livré ton pontife et ta ville éternelle.
De ce lâche abandon voudrais-tu te venger?
Au nom de Saint-Louis et de Charles-le-Sage (1),
Au nom des rois français, pardonne-nous l'outrage
D'un César étranger.
Car nous sommes toujours de ta vaillante Eglise
Les fils aînés, Seigneur! Quelquefois insoumis;
La race de Clovis n'a pas perdu la foi.
Souviens-toi de ces champs devenus légendaires
Où de nouveaux croisés combattirent naguère
Et moururent pour toi!
Ne vois-tu pas debout sur le pont d'un navire,
Ces prêtres dévorés de la soif du martyre
Qui, pleurés des parents qu'ils ont laissés là-bas,
Vont au loin annoncer ta parole sacrée
Au sauvage habitant de quelque île ignorée
Qui ne te connaît pas?
Et de ton Christ, mon Dieu! les chastes fiancées
Qui vers toi dès l'enfance élevant leurs pensées,
Ont au cœur un rayon de ton amour divin,
Sœur du soldat blessé qui demande sa mère,
Filles de ces vieillards restés seuls sur la terre,
Mère de l'orphelin?
Au nom de nos martyrs, de nos vierges chrétiennes,
Chasse les ennemis qui dévastent nos plaines;
Dieu des combats, rends nous la paix et le bonheur,
Au nom de Jeanne d'Arc, au nom de Geneviève
Au nom de cet encens qui tous les jours s'élève
Sur tes autels, Seigneur!

Saint-Côme, le 1er janvier 1871.

Vte D'ARMAGNAC.

—

M. E. de Barrau donne ensuite lecture de la notice nécrologique suivante sur M. Jules Duval :

« Messieurs,

» Quelles que soient en ce moment les préoccupations

(1) Charles V, dit le Sage, contribua puissamment à ramener les Papes à Rome après leur long séjour à Avignon.

publiques, notre famille des lettres ne voudra pas se montrer inattentive au deuil d'un de ses membres dont la fin tragique est venue se mêler depuis peu aux malheurs inouis qui désolent la France.

» Qu'il me soit donc permis de détourner un instant vos pensées des tristesses patriotiques qui les retiennent pour vous entretenir en peu de mots, au nom de la religion des tombeaux et du souvenir des morts, de la mémoire de M. Jules Duval, notre regretté collègue.

» La Société sait bien qu'il avait près d'elle d'autres titres que ceux d'un simple membre de cette famille aveyronnaise qui entretient et réchauffe, depuis trente-cinq ans, à son foyer, la culture des lettres, des sciences et des arts à travers bien des vicissitudes.

» Des regrets de simple confraternité littéraire ne nous acquitteraient pas pleinement envers lui, car en remontant nos annales où nous le trouvons à toutes les dates apportant le tribut de ses infatigables travaux et les dons de sa riche intelligence, nous arrivons au jour où, bien jeune encore, mais déjà plein du feu sacré, il posait avec quelques amis les premières pierres de l'édifice sous lequel s'abrite parmi nous tout ce qui peut contribuer au développement du goût des études sérieuses dans les lettres, dans les sciences et dans les arts; l'oublier en ce moment, lorsqu'au simple récit d'un tel sort les plus indifférents s'émûrent, serait un oubli dont nul d'entre nous ne voudrait la responsabilité; car entre tous les avantages de la culture des lettres, celui d'entretenir et d'élever les meilleurs sentiments de l'âme humaine est le premier, et consacrer le souvenir des bonnes fondations en honorant ceux qui y présidèrent est le moyen de les faire fleurir.

» Nos archives ont successivement recueilli et se sont enrichies des œuvres de M. Duval; elles en gardent le dépôt qui témoignera près de nos successeurs comme près de nous de la fécondité et de l'excellence de cet esprit d'élite.

» Je n'entreprendrai pas aujourd'hui, au risque de l'éfeuiller, d'en tresser une couronne sur sa tombe, ce que j'y veux déposer me semble encore meilleur que les plus belles palmes de l'esprit.

» Je veux parler des traits les plus saillants du caractère de celui qui a trouvé une mort si cruelle et bien prématurée sur le chemin de sa vie au moment où il venait chercher un port de refuge pour l'abriter au milieu de nous contre l'orage de l'invasion étrangère.

» Pour tous ceux qui ont connu de près M. Jules Duval et l'ont pu suivre dans la progression de sa carrière, il a

été facile de découvrir un développement réalisant tout ce que la théorie du progrès, qui était la sienne, renferme de bon et de vrai, en en écartant tour à tour, dans sa marche, et en rejetant tous les vains mirages pour n'en retenir que ses côtés éprouvés et ratifiés par l'esprit chrétien.

» Les grandes douleurs de l'humanité eurent pour lui une attraction singulière et inclinèrent toutes ses facultés vers les études d'économie politique en ce qu'elles ont de plus voisin de ses souffrances.

» Aussi la guerre, à ses débuts, ne pouvait pas faire de victime plus pacifique, plus bienveillante, plus entièrement vouée aux entrailles de l'humanité que ne l'était M. Jules Duval, peu semblable en cela à grand nombre de théoriciens qui gémissent, comme l'a dit un poète sur le sort des nègres d'Afrique, et traitent en nègres les blancs qui les approchent.

» Notre compatriote était, dans sa vie privée et dans ses habitudes pratiques, à l'unisson des sentiments empreints dans ses écrits; nous pourrions en citer bien des traits, un seul nous suffira; mais avant, qu'il nous soit permis de remarquer, à l'appui de ce qui vient d'être dit, le choix des sujets de ses principaux travaux d'esprit.

» Lorsque le besoin d'une indépendance plus entière lui fit quitter les rangs de la magistrature et du ministère public, il se réserva de continuer, dans la nouvelle carrière qui lui ouvrait des horizons plus libres, ses services envers la Société et son patronage envers les délaissés et les opprimés.

» Parmi ceux-ci, les premiers qui attirèrent ses regards furent ceux dont l'infortune inspirait presque en même temps des accents si douloureux au poète Reboul; ceux atteints de ces désolantes maladies de la raison humaine, cent fois plus à plaindre dans leur sort qu'on ne l'est de toutes les infirmités physiques.

» Soldat volontaire de la charité, appliqué à cet ordre d'infortune, il entreprit une longue et laborieuse campagne pour le succès de laquelle il visita et compara entre eux les divers établissements et les divers systèmes appliqués en chacun d'eux à la guérison et au traitement de ces malades.

» Après avoir recueilli les éléments de ces études par l'observation des faits, il commença une autre campagne pour opérer une révolution, cette fois salutaire et bienfaisante dans les idées, dans le but de les faire sortir de l'ancienne routine en substituant le régime et le caractère de l'établissement hospitalier à celui d'établissement

de détention et de prison appliqué jusque-là aux cas de démence.

» L'établissement du Gheel, en Belgique, arrêta longtemps son attention; il trouva là tout ce que sa philanthropie lui avait fait souhaiter et il s'y attacha avec cette prédilection qui identifie l'observateur avec le système observé et le rend par là apôtre de l'idée.

» Dans un volume écrit tout entier sous cette inspiration, M. Duval, remontant la tradition des siècles, nous montre le système du Ghéel prenant naissance au premier âge du christianisme dans le pays belge.

» Libre de tout préjugé, affranchi de toute prévention, l'auteur voit l'humanité, dont le nom même était inconnu avant la croix, découler du pied de son arbre et répandre sa bienfaisante influence partout où s'étend son ombre. Il nous montre la fondation du Gheel prenant naissance à l'autel d'une chapelle mise sous l'invocation de saint Martin de Tours au commencement du septième siècle, et devenant bientôt, sous l'influence salutaire du grand apôtre des Gaules, une sorte d'*oppidum* ou de cité de refuge pour tous les infortunés privés de leur raison. Là, ces pauvres êtres, si longtemps séquestrés dans tant de contrées comme des malfaiteurs, trouvaient depuis cette époque si reculée toute la liberté, tous les soins fraternels capables de leur faire reprendre leur raison ou d'en adoucir la perte.

» Ces révélations propagées par une exposition attachante et avec une chaleur digne d'un tel apostolat, sont des œuvres bien supérieures aux plus bruyants succès dont un monde frivole s'abreuve.

» Mais le plus vaste champ des laborieuses exploitations et des patients travaux de notre savant compatriote, fut notre colonie d'Afrique, champ d'exploration nouveau, terre nouvelle à défricher au moral comme au physique.

» Là aussi se trouvaient des souffrances et des erreurs de plus d'un genre; M. Duval fit marcher de front, sur ces terres conquises sur la barbarie (seules conquêtes qui puissent se justifier), la charrue du colon défrichant le sol et la plume de l'écrivain cherchant la solution des problèmes de la civilisation renaissante sur ces bords.

» L'établissement de l'union du Sig, dont il fut le premier pionnier, est devenu, sous l'impulsion qu'il lui imprima dès le début, une oasis qui, sous le ciel d'Afrique, étale aujourd'hui les plus riches dons des cultures de France succédant au désert.

» Naturellement incliné aux spéculations de cette science qui exerçait sur son esprit une attraction qui devait de-

venir sa vocation dans la presse, il poursuivit toutes les questions de colonisation et en étendit l'étude jusqu'aux derniers confins des conquêtes du pavillon français dans toutes les mers.

» Puis embrassant un plus vaste horizon encore, il compléta son tableau par le rapprochement comparatif de tout ce qu'avaient fait en ce genre les divers peuples de l'Europe, revendiquant partout et toujours les droits de l'humanité et constatant les bienfaits semés en tous lieux sur les pas du christianisme.

» C'est moins pour énumérer les travaux de sa laborieuse existence que pour en marquer le caractère que nous les indiquons; ce que nous avons voulu surtout, c'est de témoigner en l'honneur de ce caractère dont la constance dans le progrès vers le bien ne s'est jamais démentie.

» Quoi qu'on ait dit du style, dont on a voulu faire toute la valeur de l'homme, c'est bien plus tôt cette moralité qui le constitue; M. Duval, qui n'avait rien à redouter de la célèbre définition, peut aussi bien se prévaloir de la deuxième, car chez lui les œuvres de son esprit réfléchirent toujours cette valeur morale.

» C'est un double héritage dont la Société des lettres recueille une trop bonne part pour ne pas aimer à en entendre affirmer le souvenir.

» Je ne craindrai donc pas, après avoir esquissé quelques traits de ce que j'appellerai son ministère public dans les œuvres scientifiques et littéraires, de découvrir dans les actes de sa vie privée une page qui fera ressortir la parfaite harmonie qui régnait chez lui, entre ces deux ordres de choses. Cette harmonie n'est pas de nos jours un mérite vulgaire; une indiscrétion, qu'on excusera mieux lorsqu'on saura dans quelle circonstance elle a été commise, nous l'a révélée : une lettre à son adresse, échappée par voie de navigation aérienne aux circonvallations prussiennes en contenait l'expression.

» Ce n'est pas sans émotion qu'on peut lire en cette correspondance posthume les épanchements d'un cœur d'ami, associé à la même bonne œuvre, informant son ami qui ne pouvait plus l'entendre, des petits infortunés qu'il n'avait pas délaissés en quittant Paris et qu'il continuait à abriter sous ses ailes. Une barrière plus infranchissable que la ceinture de fer dont Paris est étreint, avait séparé pour toujours ces petits malheureux de leur protecteur et depuis longtemps il en avait laissé les soins à celui qui les

partageait avec lui sans que la triste nouvelle lui en soit encore revenue (1).

» Ces relations sont brisées, mais rien ne pourra intercepter la récompense que Dieu promet à ceux qui remplissent si bien ses préceptes.

» Le récit de cette tutelle intéressera vos cœurs par le nom du tuteur et aussi par celui des pupilles.

» Les premières difficultés de l'existence dans la vie humaine irritent et aigrissent souvent les natures qui ne sont pas assez heureusement douées. Celles que rencontra M. Duval dès ses premiers pas pouvaient exercer cette funeste influence; une heureuse providence écarta de lui ce danger en déposant dans son cœur un sentiment de reconnaissance qui ne le quitta plus pour une famille dont le nom s'identifie avec celui de notre province, famille qui trouva chez elle son historien.

» La famille Monteil, de Saint-Geniez, qui fut, par une sorte d'adoption, celle dans laquelle M. Duval reçut ces premières impressions qui exercent tant d'action sur l'existence, fut pour lui un foyer à la chaleur duquel se développèrent les heureux germes qu'il y apportait.

» Il y trouva ces enseignements et ces traditions qui composent le véritable trésor de toute famille qui sait en garder le dépôt et particulièrement ce fonds d'attachement au foyer, à ses lois, à ses mœurs et à ses affections, dépôt que l'esprit du siècle tend follement à dissiper au risque de nous ramener à la barbarie anti-sociale. C'est à ces souvenirs se rattachant au foyer patriarchal de la famille Monteil que son jeune protégé dut certainement d'échapper plus tard au dangereux contact des premières épreuves de l'indépendance et aux entraînements de sa situation personnelle vers des systèmes et des théories qui purent effleurer son esprit mais qui ne purent pénétrer son cœur.

» Ce travail d'une jeune et vive intelligence s'éprenant d'abord avec ardeur de brillantes utopies, est marqué par étapes dans les écrits de notre jeune compatriote et l'on y suit à mesure des progrès de l'âge celui de la raison jusqu'à l'heure sereine où sa maturité l'amène au centre des véritables principes sociaux.

» Ce centre qui est la famille, nous l'en voyons proclamer tous les devoirs et tous les droits en bien des pages de ses écrits, et nous le voyons ensuite, toujours conséquent avec

(1) Ceci a été imprimé avant la levée du siége des Prussiens.

lui-même, les mettre en pratique dans une union dont le cours a été si cruellement rompu.

» Ce qui avait manqué à cette union pour la compléter, M. Duval le chercha et le trouva dans la descendance de la famille, au sein de laquelle avait été déposé dans son âme le germe de l'esprit de patronage et de protection envers les délaissés.

» Mieux dotée des dons de l'esprit et du cœur que de ceux de la fortune, la famille Monteil avait descendu, lentement mais fatalement, les degrés qui conduisent au dénûment, et bientôt il ne resta plus d'elle que de pauvres orphelins réduits aux extrêmes nécessités de la vie. Mais pendant que leur mère luttait péniblement contre l'invasion de cette déchéance et contre les rigueurs d'un sort immérité, pendant que les progrès d'une maladie qui minait ses forces lui faisaient boire goutte à goutte toutes les angoisses d'un cœur maternel se désolant à la perspective du délaissement de ses pauvres enfants, la Providence plaçait près d'eux celui qui, dans une enfance presque semblable à la leur, avait trouvé place au foyer hospitalier de leur famille.

» Ce souvenir devenait le gage d'un retour protecteur qui ne devait plus leur manquer jusqu'à l'heure fatale qui le leur a ravi pour toujours.

» Qu'il nous soit permis ici, Messieurs, d'arrêter quelques instants de plus vos sentiments sympathiques au récit d'un trait particulier pris dans la longue suite des soins assidus et vigilants de M. Duval envers ces orphelins.

» Au cimetière de Cély, non loin de Paris, on lisait sur une modeste pierre le nom d'Alexis Monteil ; c'est là que reposent les restes de celui qui fut l'historien original et charmant de notre vieux Rouergue dont, à la vérité, il émailla les vieilles chroniques de certains préjugés de 89, fort en vogue à son époque, mais où sa naïve bonhomie rachète ce qui pourrait en avoir besoin.

» Tous les ans, fidèle à ses pieux souvenirs, M. Duval allait en déposer un gage sur cette tombe lointaine près de laquelle il avait voulu que reposât aussi de son dernier repos la nièce du vieillard, celle qui avait adouci par des soins touchants les derniers jours d'Alexis Monteil.

» Cette nièce était la mère de trois orphelins, derniers rejetons de la famille du modeste savant dont toute la vie, consacrée à l'étude, s'était si peu préoccupée de l'avenir des siens.

» L'époque annuelle du tribut de souvenirs de M. Duval à cette mémoire honorée étant venue, il voulut une fois y associer, par une touchante leçon, ses protégés, comme

pour leur léguer cet héritage de piété envers les tombeaux. Il voulut leur apprendre lui-même à s'incliner pour prier sur cette pierre et à garder comme elle le souvenir de leur mère et de leur grand oncle. Après la visite à l'église et au cimetière, vint celle de la maison qu'avait longtemps habitée Monteil. Son nom, sa bonté, la simplicité de sa vie qui pouvait le disputer à celle des villageois les moins fortunés, y étaient vivants et s'y conservaient comme une chronique légendaire. L'accueil le plus hospitalier à ce foyer plein de souvenirs vint clore cette journée de pieuses émotions et de salutaires enseignements.

» A l'heure qu'il est, qu'est devenu cet asile? Cottage, verger, tombeau, passés sous les pas des Prussiens, souillés par leurs chevaux, se sont effacés sans doute dans la désolation générale de ces riches campagnes, et celui qui donnait cette touchante leçon, atteint dans sa fuite, laissait à moitié course son corps mutilé, au terme si peu prévu et fatalement marqué pour lui aux bords de la Loire. Telles furent les œuvres que M. Duval ne cessa jamais de mêler à ses travaux littéraires et scientifiques; ceux-ci auront plus de suite dans le souvenir des hommes, ceux-là vaudront mieux à son âme près de Dieu.

» Mais je laisserais l'un des meilleurs côtés de l'hommage qui lui est dû et c'est par là que je veux finir si je ne disais quelle fut l'éminente qualité de ce caractère en un temps où toutes les forces sociales et toutes les aspirations individuelles semblaient s'absorber dans la poursuite effrénée de la fortune.

» Certes, M. Duval en avait l'instrument dans les mains; il n'avait, comme tant d'autres, qu'à mettre sa plume au service des goûts et des idoles du jour et mieux que d'autres il aurait pu détourner à son profit les flots du pactole si dociles aux courtisans des faits accomplis et aux adorateurs du succès.

» Si l'heure de l'expiation semble avoir sonné pour eux aujourd'hui, quelles furent longues les années de leur triomphe et qu'il est temps d'honorer enfin les lettres honnêtes, les travaux consciencieux et longuement médités!

» Inflexible dans la ligne du juste et du vrai, jamais un mot de lâche complaisance ne sortit de cette plume dont la dignité ne descendit jamais des rangs élevés où il l'avait placée, et s'il n'arriva par elle qu'à cette aisance suffisante à la modestie de ses goûts dont le sage a fait le règne d'or, elle le conduisit à un degré d'estime et de considération qui n'empruntait rien aux distinctions honorifiques; celles-ci le recherchèrent plus qu'il ne les rechercha. Sa parole dans la presse, comme dans ses nom-

breux écrits et dans ses conférences, avait retenu de son passage dans les rangs de la magistrature à une époque où les bonnes traditions y étaient vivantes, cette autorité, qui est inhérente aux caractères d'une indépendance fortement trempée et aux consciences inflexibles.

» Il ne reste plus à inscrire ici que le dernier récit de la fin tragique de celui dont la mémoire appartient à notre livre de famille.

» L'orage qui passe en ce moment sur nous et qui restera comme une des plus douloureuses pages de l'histoire de France, dispersant au loin tout ce qui réunissait dans Paris une élite d'hommes voués à la culture des lettres, des sciences et des arts, avait tourné les regards de M. Duval vers nos montagnes dont le souvenir n'était jamais sorti de son cœur aveyronnais; revenir aux liéux d'où il avait pris son essor pour y continuer ses chères études loin des horreurs de l'invasion étrangère, était une pensée qui répondait à la fois aux circonstances malheureuses du moment et aux intimes attaches de son cœur.

» Ses dispositions étaient faites, ses chères richesses, celle de ses livres, étaient soustraits, sous d'épaisses voûtes, aux terribles chances d'un siége prévu; mais il lui en fallait un plus sûr encore pour ce qu'il avait de plus cher et ce fut bien plus pour sa femme que pour lui-même qu'il dit adieu à ses lares en les laissant aux orphelins de son adoption qui les gardent encore et l'attendront en vain.

» Par quel sort l'heure de son départ fut-elle retardée de quelques instants comme pour l'amener fatalement à celle de l'écueil? C'est là le secret insondable des destinées humaines. Mais cet instant perdu fut celui qui devait l'amener, vers une heure du matin, à la station de Saint-Pierre-des-Corps et l'y arrêter par un encombrement imprévu de la voie. C'est là qu'un train de guerre pesamment chargé et mal contenu par ses freins, venait heurter, briser et passer sous ses roues le wagon des victimes.

» Là fut relevé gisant sur les rails le corps inanimé de M. Duval au milieu d'un tas de morts et de mourants dont les cris de détresse ajoutaient à l'horreur du spectacle.

» De cet affreux pêle-mêle fut retirée vivante, mais brisée, Mme Duval, et près d'elle fut aussi retiré quelque chose d'informe et de sanglant qu'on reconnut plus tard pour sa fidèle domestique allemande.

» Le lendemain, dix bières se rangeaient sur le parvis d'une église, dernière station de ce funeste voyage, qui trouvait son terme imprévu aux bords de la Loire.

» C'est sur ces bords que j'ai cru remplir une mission de vous tous, Messieurs, en allant porter un suprême adieu à

celui que la Société aimait à investir, de son vivant, de l'honneur de la représenter près des congrès académiques. Cet adieu, je l'ai placé sous les auspices de l'autel récemment érigé sur les fouilles de l'ancienne basilique de Saint-Martin de Tours, l'apôtre des Gaules, dont notre cher défunt avait salué la chapelle dans son livre sur le Gheel.

» Cette terre du Gheel gardera, elle aussi, le souvenir de l'écrivain aveyronnais qui révéla tout ce qu'elle recèle de bienfaisant pour l'humanité ; mais celle d'Alger, qui fut celle de ses prédilections, avait voulu reconnaître par un élan de ses sentiments les travaux de ses longues veilles, en l'appelant au rôle de sa représentation nationale dès qu'elle fut appelée à y prendre place près de la mère-patrie ; sa modestie, son goût passionné pour ses chères études l'en détournaient, mais les colons algériens qui surent apprécier ses travaux et son caractère, déploreront longtemps le sort funeste qui l'a soustrait à leur reconnaissance. »

Après cette lecture qui a vivement impressionné l'assemblée, M. E. de Barrau annonce que l'intention de M. J. Duval, confirmée par les déclarations de M[me] Duval, était que sa belle et riche bibliothèque devint, après sa mort, la propriété de la Société. M. E. de Barrau, cédant à la demande de plusieurs membres, a consenti à ce que cette communication, d'abord toute confidentielle, fût insérée au procès-verbal de la séance (1).

L'assemblée se montre visiblement touchée de cette dernière marque de sympathie donnée par notre regretté collègue à la Société qu'il avait puissamment contribué à fonder et dont il a été, jusqu'à la fin, un des principaux collaborateurs.

—

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a encore reçu :

Pour le musée :

De M[gr] l'évêque de Rodez : un fragment de marbre carrare provenant des carrières d'Ostie.

Deux fragments de marbre (vert et jaune antiques) provenant de l'Emporium.

(1) Au moment du tirage, on apprend que la bibliothèque a échappé à de pires dangers que ceux du premier siége par les Prussiens et qu'elle sera bientôt retirée des ruines de Neuilly pour venir prendre place à côté de nos rayons.

Une anse d'Amphore et un fragment de poterie, trouvés dans les ruines du palais d'Auguste au mont Palatin.

Un fragment de fresque provenant du palais de Tibère au mont Palatin.

Plusieurs fragments détachés d'un reste de mosaïque sur le sol des thermes de Caracalla, près la voie Appienne.

Plusieurs fragments détachés d'une autre mosaïque aux thermes d'Adrien à Ostie.

Un débris de maçonnerie provenant des ruines du temple de Jupiter Stator au mont Palatin.

De M. Delmas, curé à la Guadeloupe : Une hâche en pierre à l'usage des Caraïbes, peuple sauvage qui habitait cette île à l'époque de la découverte du Nouveau-Monde, par Christophe-Colomb.

De M. Albouy, de Rodez : une monnaie de Turquie.

De M. X.... Treize médailles et clichés de grandeur et formes diverses.

Une médaille commémorative de la bataille de Marengo, le XXV prairial an VIII.

Une gravure représentant le Monna, près Millau, par Devilliers.

Une carte du Quercy et du Rouergue, publiée par Robert en 1753.

Un portrait de Louis, vicomte d'Arpajon, gravé par Moncornet en 1656.

Une caparace de tortue.

Un petit buste, en biscuit de Sèvres, représentant Napoléon Ier.

Une médaille, grand module, frappée en 1869 à l'occasion du centenaire de l'empereur Napoléon Ier.

De M. Gayrard, serrurier, une ancienne clef.

De M. Molinier (Hippolyte), ancien militaire : une gousse ou silique de casse, venant de la Guadeloupe.

De M. Gaillard de la Dionnerie, ancien procureur impérial à Villefranche : Les empreintes sur cire du chaton d'un anneau en or trouvé à Morlhon, près de Villefranche, et d'une ancienne monnaie que possède le donateur.

Pour la bibliothèque :

De M. X.... : Relation de la mission de Rodez, par M. Liabastres ; Rodez, 1824, 1 vol. in-12.

Adresse des catholiques de Rodez et réponse de Sa Sainteté. Rodez, 1870 ; brochure in-8°.

Un ouvrier voyageur, Réné Caillé, par M. Jules Duval. Paris, 1867 ; br. in-12.

Nouveau guide du musée royal Bourbon, par le commandeur Stanislas d'Aloé. Naples. 1854 ; 1 vol. in-8°.

L'art de plonger et de travailler sous l'eau, description des appareils plongeurs de MM. Rouquayrol, ingénieur, et Denayrouse, lieutenant de vaisseau. Paris, 1866. br. in-8°.

M. Carrière, supérieur de Saint-Sulpice et vicaire-général de Paris (notice biographique, par l'abbé Lamazou). Paris, 1864 ; br. in-8°.

Défense de l'église de France contre les attaques de l'auteur de la Dissertation sur le prêt à intérêt, par M. l'abbé Boyer. Paris, 1839; br. in-8°.

Appréciation des leçons de philosophie de M. Laromiguière, par M. J. T. Paris, 1855, br. in-8°.

Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, sa vie et ses œuvres, par J. Blanchon. Lyon, 1870 ; br. in-8°.

De l'obéissance et soumission qui est due à N. S. P. le Pape en ce qui regarde les choses de la foi, par messire Louis Abelly, évêque de Rodez (1664), nouvelle édition publiée par les soins de l'abbé P.-P. Chéruel, curé de Saint-Honoré. Paris, 1870 ; 1 vol. in-12.

L'art dans les résidences impériales — Compiègne, — par Ernest Chesneau. Paris, 1863; br. in-8°.

Album impérial en souvenir des appartements habités par Napoléon Ier et l'impératrice Joséphine à la Malmaison. Paris, 1866; br. in-8°, par le colonel Marnier.

Les merveilles de l'Aquarium de l'exposition du Havre; br. in-4° avec gravures.

Guide dans les musées de peinture et de sculpture du Louvre et du Luxembourg, par Th. Pelloquet. Paris, 1856; 1 vol. petit in-8°, illustré.

Catalogue raisonné des tableaux du musée de Toulouse, par George. Toulouse, 1864 ; 1 vol. in-8°.

L'église angélique ou histoire de l'église de N.-D. du Puy, par J.-J. Monlezun. Clermont-Ferrand, 1854 ; 1 v. in-12.

Description du château de Pierrefonds, par M. Viollet-le-Duc, 2e édition. Paris, 1861 ; br. in-8°.

Deux catalogues de collections particulières de livres et objets d'art.

L'oraison funèbre du cardinal de Bonald, par le P. Caussette. Lyon, 1870 ; br. in-8°.

De M. Ch. B.... : Nouveau guide de géologie, de minéralogie et paléontologie, par A. Pomel. Paris, 1869 ; br. in-12.

Notice sur l'apparition de l'appareil à gaz carbonés à l'un des hauts fourneaux de mines de la compagnie de l'Aveyron, par M. Cabrol. Paris, 4837 ; br. in-8°.

Traité de méchanique, par M. l'abbé Marie (Rouergat). Paris, 1774 ; 1 vol. in 4°, avec planches.

Mélanges curieux et anecdotiques tirés d'une collection de lettres autographes et de documents historiques ayant appartenu à M. Fossé-Darcosse, par M. Asselineau. Paris, 1868 : 1 vol. in-8°.

Guide des étrangers dans le Muséum d'histoire naturelle de Paris. 1855 ; br. in-12.

Les jardins de Naples et l'île d'Ischia, par M. le comte Jaubert. Paris, 1866 ; br. in-8°.

De M. le Préfet de l'Aveyron : Son rapport au Conseil général et les délibérations de cette assemblée pendant la session ordinaire de 1869 ; 1 vol. in-8°.

De M. Delmas (Mathieu), de Rodez : plusieurs calendriers du XVIII[e] siècle et quelques anciens manuscrits.

De M. Delmas (Pierre), instituteur à La Capelle Saint-Martin : Edit du Roy portant réglement général sur les duels, et une déclaration du Roy portant nouveau réglement pour la punition du crime de duel. Lyon, 1680 ; br. in-12.

Deux anciens almanachs.

De M[gr] l'évêque de Rodez : sa lettre pastorale pour la publication de divers actes du Saint-Siége et le mandement pour le carême de 1871.

La Société a encore reçu les publications : de la société archéologique d'Ille-et-Vilaine ; de la société archéologique et historique de la Charente ; de la société de médecine de Nancy ; de la société impériale de la Loire ; de la société impériale Hâvraise ; de la société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère ; de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; de la société académique du Var ; de la société archéologique du Limousin ; de la Revue des sociétés savantes des départements ; de la société archéologique de Nantes ; de la société de médecine légale de Paris, et de l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

La Société accepte ces divers dons et communications, et vote des remercîments à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 2 juillet 1871.

Présidence de M. E. DE BARRAU.

Sont présents : MM. Palous ; l'abbé Touzery ; Rémond ; André ; l'abbé Alazard ; l'abbé Marty ; de la Blanchère ; l'abbé Cérès ; Viala ; Saltel ; Valadier ; Viallet ; Alary ; Fontès ; l'abbé Marcorelles, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier est lu et adopté.

La lecture du procès-verbal fournit à un membre l'occasion d'annoncer que M. Affre, n'ayant pu se charger de rendre compte de l'ouvrage de M. l'abbé Rouquette : *Le Rouergue sous les Anglais*, M. le président, pendant son dernier séjour à Rodez, a écrit à M. Guirondet pour lui confier ce rapport.

M. Guirondet n'ayant pu se rendre à la séance, M. le docteur Viallet demande à lire un travail qu'il a fait sur le même sujet dans l'ignorance où il était, qu'à défaut de M. Affre, M. Boisse eût chargé un autre collègue de faire ce rapport ; mais sur l'observation faite par un membre que la priorité semble devoir convenablement appartenir au rapport demandé par le président, M. Viallet retire sa proposition et ajourne sa lecture après celle que doit faire M. Guirondet.

—

Le secrétaire demande la parole et communique à l'assemblée les extraits suivants de deux lettres qui lui ont été adressées par M. Boisse, président de la Société :

Versailles, 29 avril. — « La mort ne se lasse pas de frapper notre malheureuse Société, elle vient de nous enlever encore un de nos meilleurs et plus dévoués collègues. M. Pescheloche, vice-président de la Société, depuis longtemps atteint d'une douloureuse maladie, a succombé il y a peu de jours. Une liste de décès que j'ai lue dans un des journaux de Versailles, m'a annoncé cette perte : j'ai

su depuis, et j'ai vivement regretté de ne pas avoir appris en temps utile que M. Pescheloche habitait une rue contiguë de celle que j'habite moi-même (1). C'eût été pour moi une consolation de pouvoir serrer une fois encore sa main amie, et de lui porter l'expression des sentiments d'estime et de vive sympathie de tous ses collègues. C'eût été pour moi une consolation de représenter à ses obsèques ses compatriotes absents, et cette Société des lettres à laquelle il avait donné tant de gages de son affectueux dévouement.

» Une lettre de ma famille m'a fait connaître une autre perte que la Société vient de faire dans la personne de M. Courtial. Cette perte sera aussi vivement sentie par nos collègues : attaché à la Société dès son origine, M. Courtial, doué d'une excellente mémoire, conservait dans ses souvenirs la tradition vivante de nos annales. »

« *Versailles*, 21 *juin*. — Permettez-moi de vous dire, avant de répondre à votre dernière lettre, combien j'ai été douloureusement affecté par la nouvelle inattendue de la mort de notre bon et saint évêque.

» C'est une immense perte pour le diocèse dont il était l'âme, pour les pauvres dont il était le père, et aussi pour notre Société qui avait en lui un de ses membres les plus éminents et les plus dévoués.

» Il semble du reste qu'aucune douleur ne doit nous être épargnée cette année : aux deuils publics, que nous avons si amèrement ressentis, viennent tous les jours s'ajouter, pour notre famille des lettres et sciences, les deuils privés que lui impose la perte de ses membres.

» Dans la dernière séance que j'ai eu l'honneus de présider, je n'ai pas eu moins de six noms à ajouter à la liste nécrologique de la Société, et depuis, la mort, en moins de trois mois, nous ravit trois nouveaux collègues : Notre vénéré évêque, notre excellent et si regretté vice-président, M. Pescheloche ; et enfin M. Paulin Richard, l'un des plus anciens membres correspondants, l'un des plus dévoués, l'un des mieux placés pour nous prêter un concours utile.

« Et ce concours, récemment encore, il m'exprimait chaleureusement l'intention de nous le donner : intention réalisée du reste en partie, car depuis longtemps déjà il s'occupait de recueillir, dans les manuscrits et les livres de la bibliothèque nationale, les faits et documents inédits qui pouvaient intéresser l'Aveyron.

(1) J'ignorais qu'il fût à Versailles.

» Vous connaissez les circonstances tragiques de sa mort : encore une victime innocente de la guerre civile ; encore un martyr du devoir ! car c'est en se rendant à son poste de bibliothécaire (sans se préoccuper du danger) à travers les rues transformées en champ de bataille, qu'il a été frappé d'une balle dans l'abdomen. Il n'a survécu que quelques heures. »

L'assemblée joint ses regrets à ceux qui sont exprimés dans les deux lettres qu'on vient de lire et dont elle vote l'insertion au procès-verbal de la séance. M. de Barrau charge ensuite M. l'abbé Alazard de présenter, à l'une des prochaines séances, une notice nécrologique sur Mgr Delalle, et se charge de faire lui-même celle de M. Pescheloche, malgré l'émotion que lui fait éprouver cette perte.

Le secrétaire communique encore à l'assemblée une lettre dans laquelle M. Boisse l'entretient des démarches faites par lui auprès du directeur de la bibliothèque nationale et du fils aîné de M. Richard au sujet des notes recueillies à l'intention de la Société. M. Boisse a reçu de ce dernier l'assurance que tous les documents concernant le département de l'Aveyron, à l'exception de ceux qui pourraient être l'objet d'une publication fructueuse, seraient livrés à la Société.

Dans une autre lettre M. Boisse parle de la bibliothèque de M. J. Duval : « J'ai pu enfin, dit-il, rejoindre madame Duval : j'ai vu la précieuse bibliothèque providentiellement échappée aux Vandales Prussiens et aux Vandales de la Commune. Bien qu'il n'existe pas de témoignage écrit de l'intention qu'avait M. Duval, de léguer sa bibliothèque à la Société, jalouse de se conformer à la volonté que lui avait maintes fois manifestée son mari, dont elle partage d'ailleurs les idées généreuses, madame Duval consent à faire immédiatement l'abandon de la bibliothèque. Mais dans le cas où il existerait des dispositions testamentaires ou tout autre titre inconnu, conférant des droits à un tiers (contrairement à la conviction de madame Duval) cette dame demande à être mise par la société à couvert de toute réclamation et garantie contre toute éventualité.

» Veuillez faire part de ces faits au comité permanent et lui demander s'il m'autorise à faire une déclaration en ce sens au nom de la Société. » (1)

(1) Depuis que cette lettre a été communiquée à la réunion du 2 juillet, une partie notable de la bibliothèque de M. Duval est arrivée à Rodez. Le second envoi est incessamment attendu.

Le secrétaire dit que le Comité permanent, appelé à se prononcer sur la demande de M. Boisse, a émis l'avis unanime que toutes les garanties nécessaires devaient être fournies par la société à Mme Duval ; mais que pour donner plus d'autorité à cette décision et prévenir toute difficulté, il en serait référé à la Société réunie.

L'Assemblée, confirmant par un vote unanime la délibération prise par son Comité, donne à M. Boisse pleins pouvoirs pour traiter en son nom ; elle charge le secrétaire de lui notifier cette décision et de le prier de vouloir bien se faire, auprès de Mme Duval, l'interprète des sentiments de vive gratitude de la Société. Elle charge également M. de Barrau d'écrire à cette dame pour la remercier du portrait de M. le président de Séguret qu'elle a promis d'envoyer à la Société.

—

L'ordre du jour appelle l'Assemblée à délibérer sur le choix d'un agent de la Société, en remplacement de M. Courtial, décédé.

Le secrétaire expose que, dans les séances du 13 mai et 29 juin, le Comité permanent s'est occupé de cette nomination. Avant de discuter les titres des cinq candidats qui se présentaient, le Comité a pensé qu'il convenait de réduire le traitement de ce fonctionnaire, élevé depuis quelques années seulement au chiffre de 600 fr. Cette augmentation, que permettait alors l'état prospère de nos finances, était d'ailleurs justifiée par les longs services de M. Courtial. Les conditions n'étant plus les mêmes aujourd'hui, le Comité a cru devoir revenir au chiffre primitif de 400 fr. Le choix de l'Assemblée s'est ensuite fixé sur M. Masson, jeune homme de 26 ans, que recommandent son savoir, son aptitude et sa probité attestés par les meilleurs témoignages.

En désignant M. Masson pour remplir les fonctions d'agent de la Société, le Comité a exprimé son vif regret de ne pouvoir admettre M. Bestion, ancien employé des contributions indirectes, que son honorabilité hors d'atteinte, son activité bien connue, et les envois fréquents que fait au Musée son fils, chirurgien-major dans la marine, semblaient indiquer au choix de la Société. Mais le Comité a craint que l'âge avancé de M. Bestion ne fût pas longtemps compatible avec les charges multipliées que ce fonctionnaire a journellement à remplir.

L'Assemblée, appelée à donner son avis, approuve par un vote unanime les résolutions du Comité permanent.

—

Admissions. — Sont admis sur leur demande et la pré-

sentation du Bureau : M. Vernhet, missionnaire apostolique à Saint-Affrique, en qualité de membre titulaire ; et M. Galibert, Aveyronnais résidant à Bordeaux, comme membre correspondant.

A l'appui de sa demande, M. Galibert a envoyé les deux poésies suivantes, dont l'Assemblée vote l'insertion au procès-verbal de la séance.

A Sa Majesté l'Empereur Napoléon III

AVANT SEDAN.

Sire, souffririez-vous que la France périsse ?
Doit-elle encore descendre et, pour dernier supplice,
Voir la Prusse effacer son glorieux renom ?
N'aurait-elle, vous mort, pour défense qu'un nom
Maudit dans le passé, dans l'avenir infâme ?
Pensez-vous donc qu'à l'heure où rugit en toute âme,
Comme la lave aux flancs de volcan redouté,
La grande voix qui dit : Patrie et Liberté !
Elle puisse accepter la honte et la défaite ?
Oh ! non, Sire. Avec vous ou sans vous, elle est prête
A repousser l'assaut de ses envahisseurs.
Elle peut, forte encor, supporter les malheurs
Qu'ont fait peser sur elle et votre impéritie,
Et de vos généraux la coupable inertie !
Mais accepter le joug qu'en leurs conseils secrets
Ont préparé Bismark et Guillaume ! ! Jamais.
Nous vous avons subi, Sire, et ces vingt années
Ont causé nos revers ! Les âmes gangrenées
En un lâche sommeil ont perdu leur vigueur !
Rien de noble et de grand ! L'Europe avec stupeur
Nous a vus piétiner en une fange impure !
L'or et la volupté, double et vaste souillure,
Sont devenus nos Dieux, et de ce culte abject
Vous vous êtes créés, oubliant tout respect,
Vos dévoués et vous, les pontifes suprêmes !
Mais les temps sont venus où de leurs diadèmes,
Nous saurons dépouiller ceux qui seraient tentés
De vendre à l'étranger, avec nos libertés,
L'honneur de nos drapeaux et notre vieille gloire !
Oui ! nous nous souviendrons que, jadis, la victoire
De nos pères partout accompagna les pas !
Comme eux, nous marcherons tête haute aux combats.
Du nouvel Attila les hordes sanguinaires
Tomberont sous nos coups, et de ces téméraires
Les cadavres iront engraisser les sillons
Qu'auront foulés, vivants, leurs nombreux bataillons !
Oui, Sire, nous vaincrons ! mais à quel prix !! L'histoire

Un jour racontera (qui donc voudra le croire ?)
Que, cédant aux transports d'un orgueil insensé,
Au hasard et sans plan vous vous êtes lancé
Dans cette guerre impie, atroce boucherie
Digne des temps païens et de la barbarie !
Elle racontera que nous fûmes trahis !
Elle dira les noms des Judas et, flétris,
Ces noms vivront chargés d'une haine immortelle !
Tremblez, Sire, tremblez ! notre attente est cruelle !
Sauvez, sauvez la France, ou craignez que demain
Le pacte entre elle et vous ne soit un titre vain !
Paris déjà s'émeut... sa colère bouillonne...
Il ne faut qu'un instant pour briser la couronne
Qu'en un jour de malheur on vous a mise au front !

II.

APRÈS SEDAN.

O traître ! le voici cet instant. Jusqu'au fond
Nous avons mesuré l'épouvantable abîme
Où nous jette, liés et vivants, votre crime !
Sedan par vous trahi capitule... et demain
Du pays allemand vous prenez le chemin !
Cent mille hommes livrés, des canons par centaines,
Et votre noble épée en ses mains souveraines
Devront du roi Guillaume attendrir la fureur !
Il vous tient prisonnier, vous, hier Empereur !!
Mais il sera bon frère, et vous pourrez encore,
S'il peut prendre Paris (beau projet qui l'honore)
Rentrer, maître absolu, dans le brillant palais
Que vous aurez quitté, comptant sur le succès ?
Pourtant n'y songez pas, Sire ! à la paix publique.
Sachez sacrifier l'intérêt dynastique.
La France qui, jadis, vit en vous un sauveur,
N'y peut voir désormais qu'un cynique viveur
Qui, gorgé de rapine, effrontément étale
Des excès dépassant ceux d'Héliogabale !
La haine a remplacé la foi qu'elle eut en vous,
Et si jamais, osant affronter son courroux,
Vous repassiez le Rhin pour chercher aventure,
Plutôt que de subir une ignoble souillure,
Elle armerait ses fils ! Or, tenez pour certain,
Que tout Français ayant un fusil dans la main
Se ferait un devoir de le charger à balle,
Et de viser, bandit, ta tête impériale !

—

Aux Comptempteurs de Dieu !

Ah ! vous avez voulu bannir Dieu de la France !

Qui, de nos jours encor, l'étreint et la menace !
Trève à vos fiers dédains ! votre insolente audace
N'atteindra pas celui qui règne dans les cieux...
Vainement vous luttez... Sur vos fronts anxieux
Se lit de vos terreurs l'évident témoignage...
Vous vous sentez fléchir sous le poids de l'orage,
Et l'abîme à vos yeux s'ouvre, immense et béant,
Vous laissant de vos plans entrevoir le néant !
O dictateurs du jour ! Si des hordes barbares
Ont pillé nos cités au bruit de leurs fanfares,
Si de nos oppresseurs les nombreux bataillons
Ont dévasté nos champs et brûlé nos maisons,
S'ils ont pu de Paris réduit à la famine,
Aux yeux de l'univers méditer la ruine,
Sans qu'une voix puissante, au vu de leurs excès,
Ait osé les maudire et flétrir leurs succès;
C'est que, Dieu les ayant déchaînés sur la France,
Ils y venaient armés des droits de sa vengeance !
Ainsi, jadis, vouée au glaive des Romains
Jérusalem subit leurs assauts inhumains ?
Elle avait demandé le sang de la victime
Immolée au Calvaire, et, pour prix de son crime,
Elle vit s'effondrer son temple et ses remparts ?
Prêtres, juges, guerriers, femmes, enfants, vieillards,
Tous portèrent le poids du terrible anathème
Qu'ils avaient accepté lorsque, pour diadème,
Ils avaient mis au Christ des épines au front !
Et vous, libres penseurs, qui, fouillant jusqu'au fond
Le domaine soumis à notre intelligence,
Ne savez que douter ! Vous, dont la suffisance
S'enferme, niant Dieu, dans l'étroit horizon
Que traça le compas d'une folle raison,
N'avez-vous point, au Christ, d'une science ingrate
Prodigué les mépris ? Comme au temps de Pilate,
N'avez-vous pas crié : « Que son sang soit sur nous !
Nous sommes las de voir les peuples à genoux
Se courber devant lui jusque dans la poussière !
Qu'il meure !... Que son nom s'efface... et que la terre
Soit délivrée enfin de son joug odieux ! »
Vos livres n'ont-ils pas aux quatre vents des cieux
Jeté — fatals poisons — vos coupables doctrines ?
Et vous vous étonnez de voir tant de ruines
Encombrer notre sol ? Ne saviez-vous donc pas
Que la corruption enfante le trépas ?
Pensiez-vous donc qu'ayant par vos écrits infâmes
Obscurci de la foi les clartés dans les âmes,
Vous n'aviez pas brisé les intimes ressorts

Qui devant le péril rendent les hommes forts ?
Ne soupçonniez-vous pas qu'un brutal athéïsme
Ne pouvait engendrer qu'un abject égoïsme ?
Vos fatales leçons préparaient nos revers,
Et nous en recueillons, hélas ! les fruits amers !
Qui ne croit point au Ciel n'aime pas sa patrie....
Il peut la voir râler, mutilée et meurtrie,
Sous le fer assassin d'un farouche oppresseur,
Sans qu'un noble penser fasse bondir son cœur ?
Si, la voulant défendre, en luttant il succombe,
Que peut-il espérer ? Au-delà de la tombe,
Vous lui montrez la nuit et l'éternel oubli !
Dans le fossé commun soldat enseveli,
Que lui font les revers ? Qu'importe la victoire ?
Son nom dût-il, inscrit aux pages de l'histoire,
Jusqu'aux âges futurs porter son souvenir.
En perdant le présent, il perd tout ! L'avenir
Ne saurait acquitter le prix du sacrifice
Que font à leur pays, en tombant dans la lice,
Ceux qu'entraîne au combat leur généreuse ardeur !
Il veut vivre, et c'est tout ! ! Pour eux le mot Honneur
N'est rien de plus qu'un son qui se perd dans le vide.
De gloire et de renom leur cœur n'est point avide,
Et mourir en héros ne les saurait tenter ! !
Dites ! de tels soldats pourront-ils résister
Aux vandales nouveaux qu'un infernal génie
A pu, ressuscitant l'antique Germanie,
Lancer sur notre sol ? d'un orgueilleux vainqueur
Pourront-ils arrêter l'implacable fureur ?
Non — rien ne brisera, ni force, ni sagesse,
De ce torrent fougueux la course vengeresse !
Courbez, courbez vos fronts sous la puissante main
Qui, seule, à ces bandits peut imposer un frein !
Levez au ciel les yeux ! Cessez de méconnaître
Celui qui fit le monde et le gouverne en maître !
Aux peuples, comme aux rois, imposant le devoir,
Il fait sentir à tous son éternel pouvoir !
Il frappe les pervers des coups de sa justice,
Mais sa miséricorde aux larmes est propice !
Rendez gloire à son nom ! Peut-être il entendra
Le suppliant appel que vous arrachera
Le suprême péril où votre outrecuidance
De défaite en défaite aura conduit la France !
Osez prier ! Osez invoquer son secours ! !
Peut-être n'attend-il, pour arrêter le cours
Des fléaux qu'a sur nous déchaînés sa colère,
Qu'un cri de repentir et qu'une humbre prière !...

M. de la Blanchère a la parole et donne lecture de la note suivante sur les monnaies découvertes à Goutrens :

« Messieurs,

» Admis au milieu de vous sur la présentation de mon excellent ami M. l'abbé Cérès, j'ai cru devoir, puisque la prolongation de mon exil me procure l'avantage de participer une fois à vos travaux, vous présenter les quelques observations qui suivent sur la découverte si remarquable faite à Goutrens en 1867. Sans doute il eût mieux valu laisser à ce sujet la parole à quelqu'un de vous, Messieurs, dont les connaissances archéologiques locales eussent avantageusement profité à la sûreté de pareilles recherches. M. l'abbé Cérès, à qui je dois l'honneur d'être associé à vos travaux, le plaisir d'avoir connu votre Musée si curieux et si intéressant, et qui m'a mis à même d'étudier les monnaies dont je veux vous entretenir, eût été en ces matières plus compétent qu'aucun autre. Cependant je n'ai point résisté au désir de vous témoigner, en présentant mon humble opinion sur une question si éminemment aveyronnaise, l'intérêt que je prends à votre beau département, et l'intention que j'ai d'être utile à une Société qui poursuit avec tant de dévouement le but si estimable d'y répandre les lumières de la science, d'y développer le goût des arts, et d'y animer l'étude des lettres et des questions locales.

» Vous connaissez tous, Messieurs, beaucoup mieux que moi, par les rapports de M. l'abbé Cérès, l'historique de la découverte, et les circonstances regrettables qui ont privé la science de la possession de ces curieuses pièces et des indications précises qui eussent été si utiles.

» Malgré ces fâcheuses lacunes, l'étude de ces monnaies présente encore le plus grand intérêt. Il résulte en effet de la forme de la découverte, que là se trouvait tout un atelier de fabrication monétaire. Les pièces sont neuves ; avec elles se trouvaient les saumons d'argent au moyen desquels on les fabriquait. Seuls les poinçons qui servaient à frapper les types manquent à ce remarquable ensemble : les monnayeurs, probablement dérangés dans leur fabrication par une guerre, peut-être par l'invasion romaine, ont dû enfouir les espèces fabriquées et le métal préparé ; mais ils auront sans doute emporté avec eux les coins, afin de pouvoir continuer leur ouvrage dans quelque autre lieu plus sûr.

» Cette perte est des plus regrettables. Telle qu'elle est cependant, la découverte de Goutrens a sa véritable importance ; c'est l'art métallurgique et monétaire des Gau-

lois pris sur le fait. Et cet art n'était pas aussi grossier que l'on peut le croire. En effet, l'analyse que nous devons aux soins de notre dévoué et savant Président, a permis de reconnaître que l'argent des lingots est à 964,75 millièmes, plus 1 millième et demi. Or l'affinage de l'argent constitue, ainsi que le dit M. Boisse, une opération des plus délicates de la métallurgie, et la pureté du métal employé par les Gaulois à la fabrication de leurs monnaies doit nous donner une haute idée du degré d'avancement qu'avaient atteint chez ces peuples les connaissances métallurgiques. C'est une éclatante affirmation, une preuve matérielle des paroles de Strabon : *Para tois Routhènois argureis*, qui nous indiquent chez les Ruthènes l'existence de gisements argentifères et d'une industrie métallurgique sérieuse.

» Voilà pour le métal. Quant à la forme de ces monnaies, elle est des plus irrégulières ; mais c'est cette irrégularité même qui nous permet de deviner la manière dont s'y prenaient pour les frapper ces Ruthènes, si renommés dans le mende ancien pour leur spécialité en cette matière.

» Sortant pour ainsi dire des mains du monnayeur, ces pièces ne peuvent donner à penser que leur irrégularité tienne de l'usure. D'ailleurs l'inspection des bords ferait immédiatement écarter cette hypothèse.

» Sans vous arrêter dans une discussion de détails, nécessairement aride et du reste peu intéressante, je crois qu'il vaut mieux vous en exposer les conclusions ; et, vous introduisant pour ainsi dire dans l'atelier du monnayeur gaulois, essayer de vous faire assister au travail monétaire de cette époque.

» L'un des bouts du lingot que vous avez sous les yeux est aplati, soit avec le marteau, soit par pression. Puis on le pose sur une enclume, qui présente en creux le type du revers. Un ouvrier place dessus un coin qui porte le type de la face ; un second ouvrier frappe à coups de maillet, et les deux empreintes se forment à la fois.

» La monnaie ainsi marquée, un coup de ciseau la détachait du lingot ; s'il ne suffisait pas, un second coup était appliqué à l'envers du premier.

» Un autre ouvrier procédait ensuite au pesage. La pièce, jetée dans une balance, était rognée sur les bords jusqu'à ce qu'elle fût réduite au poids règlementaire. On conçoit que, dans ces diverses opérations, l'intégrité des types devait avoir beaucoup à souffrir ; mais cela importait assez peu. Vous avez pu en effet, Messieurs, remarquer combien il est rare dans l'antiquité, de voir spécifiée

la monnaie employée dans les paiements : le poids était la règle principale d'évaluation.

» Du reste l'examen de ces différents types va nous fournir une seconde explication probable de la manière dont ils sont tronqués. Maintenant, en effet, que nous avons étudié les procédés des Gaulois pour la fabrication des monnaies, il convient de nous occuper des types qu'employaient les Ruthènes.

» Parmi les monnaies découvertes à Goutrens et déposées dans votre Musée, déjà si complet et si attachant, on peut définir deux grandes catégories : celles qui portent au revers le sanglier ; celles dont le revers est divisé par une croix en quatre cantons, chargés chacun d'un emblême.

» Aux revers de la croix correspondent toujours des faces de même grandeur qu'eux. Il n'en est pas de même pour les revers au sanglier. Sur certaines de ces pièces la face est considérablement plus petite que sur d'autres, et, parmi celles-ci même, une se distingue en ce qu'à une figure plus barbare correspond, chez elle, une légende indéchiffrable, mais dont on voit le rudiment sous le sanglier du revers.

» De là résultent deux remarques générales :

» 1° Dans toutes les monnaies de Goutrens, le revers est beaucoup trop grand pour la pièce ;

» 2° Il y avait des faces appropriées aux petites pièces au sanglier comme aux grandes.

» Ainsi, pour les monnaies au sanglier, par exemple, il est évident que le grand type correspondait, comme surface, à une monnaie qui serait quelque chose d'analogue à notre pièce de 1 fr., et le petit à notre pièce de 50 cent. Quant au revers, c'était toujours l'emblème national du sanglier, mais toujours de la même grandeur. Sur les grandes pièces, il se présentait tout entier ; sur les petites, il en tombait ce qui pouvait. Il arrivait même quelquefois que l'on usait du grand type pour frapper les petites pièces ; probablement parce qu'on le trouvait plus beau et moins grossier, ce qui est vrai. Voilà pourquoi sur les monnaies de Goutrens, tous les revers au sanglier et toutes les faces correspondantes, à l'exception de la petite, sont incomplètes ; le dépôt qui se trouvait là ne contenait que des monnaies divisionnaires. Encore même arrive-t-il que le petit type est frappé de travers ou rogné après le pesage ; en un mot, qu'il se trouve fort tronqué lui-même.

» Quant aux monnaies à la croix, ce sont toutes de petites pièces frappées avec de grands coins.

» Cette manière bizarre de procéder ne doit cependant pas trop nous étonner. De nos jours, en effet, certains Etats de l'Amérique du Sud, la République de l'Equateur entre autres, se servent de monnaies fabriquées de façon analogue. Sur un morceau d'argent ou d'or de forme quelconque, mais de poids fixe, on frappe ce qui peut y tenir des armes du pays, et la pièce est faite. Il y a mieux : pour se procurer de la monnaie, on recoupe en deux, trois ou quatre parties les pièces ainsi fabriquées ; tous les marchands ont une guillotine spécialement affectée à cet usage, et ils s'en servent fort habilement. On ne voit pas que les monnaies des Gaulois aient été ainsi traitées ; mais l'analogie entre les procédés de fabrication est frappante.

» Ce serait sans doute, ici, le lieu de rechercher et la provenance de ces types et leur attribution. Tout d'abord nous devons les bien définir.

» *Pièces au sanglier :* 1° Face : Grand type tourné à gauche, au-dessus et au-dessous un globule dans un cercle ; 2° Face : petit type tourné à gauche ; revers semblable au précédent ; 3° Face : type plus grand tourné de même ; revers semblable, mais présentant, dans un des spécimens, des débris de légende au-dessous du sanglier.

» *Pièces à la croix.* 1° Face : grand type tourné à gauche : revers divisé en quatre cantons par deux diamètres réunis au centre par un hémisphère, dans deux opposés un globule entouré d'un cercle virgulé, dans le troisième une hache au manche annelé aux pointes rondes fort recourbées en dedans. — Il y a des différences pour le type entre certaines de ces pièces ; il y en a aussi, mais d'insignifiantes, pour les revers ; je crois que les unes et les autres peuvent sans inconvénient être négligées.

» Telle est, Messieurs, autant qu'on peut l'assurer, la description sommaire des principales monnaies découvertes à Goutrens. Je serais extrêmement désireux de déterminer quels sont les objets figurés dans les quatre cantons que portent au revers celles de la croix. Malheureusement la privation de tous les documents de ma bibliothèque, privation prolongée par mon exil de Paris, ne m'a pas permis d'avancer une interprétation suffisamment certaine pour me satisfaire, et je pense qu'il vaut mieux me contenter d'appeler l'attention de la Société sur quelques indications qui, si elles ne sont pas elles-mêmes toute la vérité, paraîtront peut-être des jalons sur la voie qui doit y conduire.

» Pour nous, le revers représente différents objets d'un usage militaire et religieux. La hache parle d'elle-même ; mais l'autre signe, le globule dans le cercle virgulé, est-

il un bouclier? un umbo seulement? Est-il un ornement de cheval? Ne pourrait-il pas être également une plaque au manteau du chef, une sorte de hausse-col? Peut-être ni l'un ni l'autre; placé dans un autre canton que le croissant bizarre dont nous avons parlé, il représente peut-être le soleil, tandis que l'autre figure la lune. Il se peut encore que ces signes n'aient aucun sens, et ne soient que la marque spéciale d'une tribu ou d'un chef, sa griffe, son *toughra*.

» Quant à la détermination du peuple auquel il convient de rapporter ces monnaies, qu'il me soit permis de rappeler ici quelques considérations que j'ai présentées à notre honorable collègue M. de Saint-Remy, au sujet d'un certain nombre de monnaies provenant de Villefranche, dont quelques-unes sont déposées au Musée, et dont j'ai connu les autres, grâce au desseins qu'il a bien voulu m'en adresser.

» Lorsqu'on veut, lui écrivis-je alors, chercher la valeur et la raison d'être des types empreints sur les monnaies gauloises, il faut essayer de les rapporter à une des trois grandes races qui formèrent ce peuple.

» Or, voici une observation qui, pour n'être pas applicable dans tous les cas, n'en est pas moins d'une vérité souvent reconnaissable : les peuples *Belges* semblent avoir adopté le sanglier; les *Kymris* de la première invasion, le cheval; quant aux *Galls*, leurs emblèmes varient suivant les tribus: on y voit le Cheval et même le Sanglier; mais ce sont le plus souvent d'autres animaux, comme l'ours helvétique, ou l'éléphant, ou le lion d'origine massaliote; enfin très fréquemment on rencontre chez eux des figures d'armes ou d'objets de toilette, marques de distinction, insignes de commandement.

» Encore une fois, je le répète, cette remarque n'est pas absolue: ce qui le montre, c'est que les Ibères établis en Gaule, Aquitains ou Ligures, nous offrent fréquemment le cheval (l'ont-ils pris des Kymris ou le leur ont-ils donné?); c'est ainsi que, lorsque les peuplades appartenant aux différentes races gauloises sont en contact les unes avec les autres, on peut remarquer que la confusion se produit entre les types différents, mais ce sont précisément les exceptions qui font les règles générales.

» Or l'observation semble nous permettre de déclarer que les monnaies à la croix appartiennent aux peuplades méridionales de la *race gallique*. Les traités de numismatique les portent en général comme imitation des pièces de la colonie massaliote de Rhoda en Espagne. Rien n'empêche d'accorder que les Massaliotes ont eu, les premiers

en Gaule, des monnaies d'où ont pu venir ces revers divisés en quatre cantons ; je n'ai, non plus, aucune raison positive de contester que les tribus galliques n'aient emprunté ce genre de revers aux colonies que Marseille avait fondées en Espagne.

» Eh bien ! les Ruthènes me sembleraient, plus que les autres, avoir adopté ce genre de type. Je ne crois pas qu'aucun traité numismatique ait jamais classé une monnaie comme appartenant à ce peuple ; on aura pensé qu'il se servait des monnaies du peuple Arverne, son patron, ou du peuple Tectosage, son voisin. Cependant, il résulte pour moi comme pour vous tous, messieurs, des nombreuses pièces découvertes dans le Rouergue, très souvent par amas, notez-le bien, que ce pays était un grand centre de fabrication monétaire. A l'appui de cette opinion, l'antiquité nous a transmis, ainsi que nous l'avons dit, le témoignage de la renommée qu'avait acquise le pays des Ruthènes.

» Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que ces mêmes Ruthènes eussent été les pourvoyeurs, les monnayeurs des peuplades voisines, et nommément des Tectosages : ce qui serait prouvé par la similitude existant entre les monnaies gauloises trouvées dans les ateliers du Rouergue et diverses provenant du territoire toulousain. Il ne doit plus alors exister d'étonnement que les Ruthènes se soient servis des mêmes monnaies que les voisins pour lesquels ils fabriquaient.

» Reste à savoir si ce sont eux qui ont donné aux Tectosages les types à la croix, ou s'ils les ont reçus d'eux ?

» Cette question, je crois, messieurs, pouvoir la résoudre dans un sens aussi satisfaisant pour votre patriotisme local que pour la réalité scientifique.

» Parmi les monnaies de Goutrens, les unes portent le *sanglier*, qui a dû être le premier emblème des Tectosages, comme de tous les peuples Belges, les autres portent la *croix*.

» Or, puisque les Tectosages sont le seul peuple de race Belgique qui porte la croix sur ses monnaies ; puisque, d'autre part, les Tectosages sont le seul peuple de race Belgique qui se trouve enclavé parmi les Galls et en perpétuel contact avec eux, ne faut-il pas en conclure que ce revers divisé en quatre cantons leur a été transmis par les peuplades galliques qui les environnaient, et spécialement par les Ruthènes, qui apparaissent certainement comme les *fabricateurs* de monnaies des Bolkes Tectosages. Il était naturel, en effet, vous le comprenez maintenant, que de nouvelles importations en ce genre vinssent d'eux plutôt que de ceux qu'ils fournissaient.

» Au reste, un curieux rapprochement philologique se présente à l'appui de cette opinion. Chacun sait que le *d* grec se prononce quelque peu comme un *th* anglais très léger, à peine indiqué, et que, d'autre part, à peu près partout où nous voyons un *z* dans nos dialectes kimkriques de la Bretagne, se trouvait dans les dialectes galliques un son analogue encore au *th* anglais. *Routhen*, ou quelque chose d'approchant, était donc le nom indigène du pays et du peuple. Les artisans grecs, qui apportaient les modèles monétaires aux nations gauloises auront trouvé plaisant. — selon l'esprit cherché de leur race, — de faire ici une espèce de calembourg, et de choisir la monnaie de *Roda* comme type. Notre explication suivrait, pour le reste, celle que l'on donne communément des imitations de cette colonie massaliote. La rose, qui était son emblème, se sera corrompue par le peu d'adresse des imitateurs barbares ; les quatre pétales principaux sont devenus les quatre branches de la croix qui nous occupe ; et, quant au reste, ayant perdu sa forme et ne signifiant plus rien, il aura été remplacé par des symboles indigènes. C'est ainsi que *Gades* (Cadix), devenue ville romaine, mit sur sa monnaie le poisson qui porte, en latin, le nom de *Galus*.

» Si l'on veut se prévaloir contre notre opinion qui attribue aux Ruthènes les monnaies de Goutrens, du fait que certaines de ces monnaies portent le *Sanglier belgique*, il sera facile de répliquer que nous voulons bien convenir que les monnaies à la croix seraient celles des Ruthènes, et les monnaies au sanglier celle des Tectosages ; mais, comme les premiers fabriquaient pour les seconds des monnaies d'une valeur identique aux leurs propres, il n'y a rien d'étonnant à ce que les deux espèces eussent indifféremment cours dans les deux pays limitrophes. Il serait du reste étrange que les Ruthènes, si bons monnayeurs pour les autres, n'eussent jamais fait servir ce talent pour leur propre compte.

» Quant aux différences des emblêmes placés dans les quatre cantons, elles peuvent tenir à ce que les diverses tribus du même peuple y ont voulu placer des attributs divers, ou différents chefs des signes spéciaux. Quant aux types de face, ils sont tous, ou à peu près, d'origine grecque.

» Telles sont, Messieurs et honorables collègues, les réflexions que m'a suggérées l'examen de ce monument de l'antiquité gauloise du Rouergue. Si j'ai entrepris d'attribuer aux Ruthènes ces intéressantes monnaies, ce n'est point, croyez-le, pour flatter un chauvinisme local au-dessus duquel je vous sais tous, c'est par un esprit de justice historique et dans le but d'atteindre la vérité scienti-

fique, à la recherche de laquelle toute ma vie est dévouée. J'ai, en outre, voulu montrer que la base rationnelle de la numismatique, comme de toutes les sciences qui se rattachent à l'histoire, est l'étude sérieuse des langues, de l'éthnographie, des mœurs et de l'histoire des peuples.

» C'est cette étude approfondie qui manque au travail superficiel dont je viens d'avoir l'honneur de vous faire part. Mais si, à mon bien grand regret, je vous ai si longtemps entretenus pour vous fournir si peu de science, la faute en est aux tristes évènements qui m'ont depuis tant de mois séparé de tous les documents nécessaires.

» J'espère, Messieurs, si le hasard veut encore que je sois présent à une de vos prochaines séances, y traiter devant vous un sujet plus Aveyronnais encore, s'il est possible. Il s'agit de la détermination scientifique des poissons de votre pays, détermination rendue des plus difficiles par l'absence de travaux antérieurs, et par la multiplicité et le vague des termes employés dans le peuple pour la désignation des espèces. Par là je rentrerai dans les questions d'histoire naturelle, qui sont ma spécialité favorite, et d'où je n'aurais sans doute pas dû sortir pour abuser de votre attention et de votre bienveillance, en empiétant sur le domaine d'une étude où plusieurs d'entre vous, Messieurs, n'eussent pas manqué d'apporter, bien plus que moi, de lumière et d'expérience.

» H. DE LA BLANCHÈRE.

M. le Président, se faisant l'interprète de la Société, remercie M. de La Blanchère de ce travail qui intéresse nos sentiments patriotiques, et il l'engage à nous continuer ses savantes communications.

Le secrétaire dépose sur le bureau un fort volume in-4° que lui a adressé M. Boisse, notre honorable président, avec la lettre suivante :

« Versailles, 25 juin 1871.

» Cher monsieur et honoré collègue,

» L'impression de ma notice explicative de la carte géologique de l'Aveyron vient d'être terminée, et je m'empresse d'en adresser un exemplaire à notre Société des sciences et lettres. — Veuillez faire agréer à nos collègues ce témoignage d'affectueux souvenir.

» En condensant dans cette notice le résumé des observations recueillies pendant plusieurs années d'exploration, je ne pouvais avoir la prétention de présenter un tableau complet du département considéré au point de vue géologique ; j'ai dû me borner à ébaucher ses traits les plus saillants, à indiquer les faits généraux des lois d'ensemble.

» Puissé-je avoir donné par ce simple exposé une assez haute idée de l'intérêt que présente l'étude minérale de l'Aveyron, pour inspirer à mes collègues, disséminés dans toute l'étendue du département, le désir d'explorer et de faire connaître, avec plus de précision et de détail, les régions qu'ils habitent.

» Dans une contrée aussi variée d'aspect et de produits, il n'est point de localité où l'on ne trouve dans l'étude de la nature minérale un sujet attrayant de recherches, des éléments précieux pour la solution des plus intéressants problèmes de la géologie.

» Je comptais déposer avec ce volume, et comme pièces à l'appui des descriptions que j'ai données, des conclusions auxquelles j'ai été conduit, une collection de roches recueillies dans mes tournées géologiques.

» Les circonstances qui me tiennent éloigné de Rodez, me privent du plaisir de réaliser aujourd'hui ce projet ; mais l'exécution n'en sera, je l'espère, qu'ajournée.

» Veuillez agréer, monsieur, et faire agréer à mes collègues l'assurance de mon entier dévouement. »

» BOISSE. »

L'Assemblée remercie M. Boisse de ce nouvel hommage ajouté à tant d'autres et confie cet ouvrage à M. de La Blanchère pour être l'objet d'un rapport à l'une des prochaines réunions.

Parmi les autres publications déposées sur le bureau, M. le président signale un volume sur la *Baronnie de Peyre*, par M. Affre, archiviste ; et une brochure de l'abbé Alazard sur M. V. de Bonald, ancien recteur d'Académie à Montpellier. M. Palous est chargé de rendre compte du travail de M. Affre, et M. l'abbé Touzery, de celui de l'abbé Alazard.

Une lettre adressée par M. de Costeplane à M. Boisse annonce l'envoi pour la Société d'une carte en six feuilles des environs de Paris, dressée par l'état-major de l'armée avec le concours du génie civil, d'un chant national dont il est l'auteur; d'une collection de trois journaux durant tout le siége de Paris, et de plusieurs livres. M. Boisse a déjà reçu les deux premiers de ces objets : il espère recevoir prochainement les livres et les journaux annoncés dans cette lettre.

Le secrétaire annonce qu'il a reçu, par l'entremise de M. Boisse, la somme de cinquante francs offerte par M. Guillebot de Nerville, membre correspondant, ingénieur des mines à Bordeaux, pour contribuer aux charges de la Société.

M. l'abbé Cérès communique à l'Assemblée une lettre

de M. de Mortillet, annonçant l'envoi prochain de plusieurs objets parmi lesquels deux moulages, l'un de masque de gladiateur, qui lui avait été envoyé, l'autre d'un bouton ou agraffe trouvé dans un dolmen.

Outre les dons sus-mentionnés la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE.

De M. Rodat, à Veillac : un agneau phénoménal, à deux têtes, deux queues et six jambes.

De M. Justin Valière : Une très belle couleuvre à collier (Coluber natrix).

De M. X... : Six monnaies françaises et étrangères ; soixante-quatorze médailles ou clichés, de forme et grandeur diverses, la plupart commémoratives des événements des années 1870 et 1871 ; un bas-relief en bronze représentant Mucius Scévola brûlant sa main en présence du roi Porsenna.

De M.*** : Quinze monnaies.

De M. l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise : Quatre monnaies de billon, dont un 4 soldi pontifical, et un half penny anglais ; un petit lion de bronze, recouvert d'une assez belle patine, et trouvé au fond d'un éboulement occasionné par un orage dans le chemin qui descend du boulevard Napoléon à Laguioule sous Rodez.

De M. le docteur Viallet : Quatre monnaies romaines très précieuses et très bien conservées.

De M. A... : Un fragment de chapiteau roman et une meule à bras, le tout trouvé en creusant le tombeau de Mgr Delalle.

POUR LE MUSÉE ET LES ARCHIVES.

De M. Ch. B.... *Nouvelle Flore française*, par M. Gillet, vétérinaire principal en retraite, et M. J.-H. Magne (Aveyronnais), directeur de l'école d'Alfort. Paris, 1868. un vol. in-12.

De M. X... : Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie, des artistes vivants, exposés au palais des Champs-Elysées le 1er mai 1870. Paris 1870, 1 vol. in-12.

Notice historique sur le chapitre de l'église Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans, par Henri de Monteyremar.

La Sainte-Chapelle de Paris, notice historique, archéologique et descriptive, par N.-M. Troche. Paris, 1855, br. in-12.

Guide populaire du Visiteur et de l'Etranger dans la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi, par l'auteur de la monographie de ce monument. Toulouse, 1862, brochure in-12.

Etudes critiques sur quelques parties de la législation pé-

nale en France, par Alphonse Auzouy, docteur en droit, juge d'instruction à Villefranche-d'Aveyron. Villefranche, 1864, br. in-12.

Statuts et Ordonnances synodales de l'Eglise et diocèse de Rodez. Rodez, 1725, br. in-12.

Recherches historiques de la ville de Tium (en Bithynie) et description d'une médaille inédite appartenant à cette ville, par Alex. Boutkowski. Paris, 1864, br. in-18.

Les consolations de la Croix, par M. l'abbé de Sambucy Saint-Estève, grand-vicaire de Rodez, de Saint-Brieuc et chanoine honoraire d'Amiens. Paris, 1834, br. in-18.

L'Industrie, le Capital et les Mines de Saint-Georges en présence du public. par G.-V. Durand, directeur-général de la Société des mines et usines de Saint-Georges et Lavincas. Paris, 1858, br. in-8°.

Traité élémentaire d'histoire naturelle, par G.-J. Martin Saint-Ange (Aveyronnais), et F.-E. Guérin. Paris, 1839, 1 vol. in-12. (incomplet) avec planches.

Livret historique des peintures, sculptures, dessins et estampes du Musée de Valenciennes. Valenciennes, 1841, br. in-12.

De l'influence de l'éducation sur la moralité et le bien-être des classes laborieuses, par A.-P. Deseilligny, membre du conseil gén. de Saône-et-Loire. Paris, 1868, 1 v. in-12.

Souvenirs, poésies de M. Martin Vézy, bibliothécaire et archiviste de la ville de Rodez. Rodez, 1871, br. in-4°.

Armorial de l'Episcopat français, par Taupin d'Auge, quatre cahiers grand in-4° concernant des évêques de Rodez ou originaires de l'Aveyron.

Un cahier de gravures représentant des sujets antiques, tels que camées, bas-reliefs, etc.

Chemin de la Croix, 14 photographies, précédées de la sentence rendue par Ponce-Pilate. Paris.

Six gravures représentant : le marquis de Montcalm-Gozon, M. Daude, François Chabot, Guillaume-Thomas Raynal, M. Manhiaval, M. le général Tarayre.

Le portrait lithographié de M. J.-M. Combes, curé de Saint-Amans de Rodez, représentant du peuple.

De M. le maire de Rodez : Discours prononcé par M. Thiers à la séance de l'Assemblée nationale le 20 juin 1871. Paris, 1871, br. in-12.

La Société accepte ces divers dons et communications, et vote des remercîments à leurs auteurs.

La séance est levée. *Le secrétaire de la Société.*

l'abbé ALIBERT.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 30 novembre 1871.

Présidence de M. Boisse, *président.*

Sont présents : MM. de Cabrières (Gaspard), Valadier, Viallet, Fontès, de Valady (Henri), de Costeplane, Castanié, Cérès (l'abbé), de Valady (Eugène), Viala (Jules), Lala, de Balzac (Paulin), Marcorelles (l'abbé), Vergnes, sous-intendant militaire ; Alary, Lacombe, Palous, le vicomte d'Armagnac, Virenque, Alazard (l'abbé), Viala père, Marty (l'abbé), Durand, docteur en médecine ; Rémond, Touzery (l'abbé) et Maisonabe, vice-secrétaire.

—

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

M. le président annonce que le procès-verbal de la séance du 2 juillet a été, après son approbation par le comité permanent, publié par les journaux de la localité ; il propose en conséquence son adoption définitive qui est votée par la Société.

—

M. le président fait connaître les pertes éprouvées par la Société depuis la dernière séance. M. Adrien de Séguret, ancien magistrat et ancien avocat, membre titulaire, est mort à Rodez le 5 août. M. le comte de Pégueirolles, aussi membre titulaire, est mort à Montpellier le 18 septembre. M. Numa Baragnon, ancien préfet de l'Aveyron, membre correspondant, est mort à Nîmes, aussi en septembre. Enfin, M. Casimir Delzers, professeur suppléant à la faculté de droit de Paris en retraite, membre titulaire, est mort à Bessedes le 9 novembre. Le bruit et les préoccupations de l'année avaient empêché d'apprendre ou de signaler plus tôt en séance générale la mort de deux autres membres titulaires, décédés en 1870 : l'un à Millau, M. Coe, docteur en médecine ; l'autre à Belmont, M. Rols, aussi docteur en médecine, juge de paix et membre du Conseil général de l'Aveyron. Entre ces pertes, qui sont toutes très douloureuses, la Société, dit M. le président, ressentira particulièrement celle de M. Adrien de Séguret.

Esprit éminemment littéraire, homme de raison et homme de goût, notre regretté confrère avait souvent animé les séances en communiquant à la Société les productions de sa plume, aussi facile qu'élégante. Il présida la section des lettres jusqu'à ce que l'affaiblissement croissant de sa vue lui eût interdit tout travail. Le charme de sa conversation et de ses relations restera dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu et approché.

La Société s'unit aux sentiments exprimés par M. le président et décide que l'expression en sera consignée au procès-verbal.

—

M. le président annonce que M. le ministre de l'instruction publique a, par un arrêté du 15 septembre dernier, accordé à la Société, pour ses travaux, une allocation de 300 fr. Peu de temps après, le Conseil général de l'Aveyron a rétabli au budget du département la subvention qui lui était autrefois accordée. Ce rétablissement a été demandé au Conseil par M. le préfet dans les termes suivants :

« Il en est de même de la subvention autrefois accordée à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron et dont un malentendu regrettable avait amené la suppression. Cette Société, présidée par un de vos plus éminents concitoyens, représentant du peuple à l'Assemblée nationale, rend des services que nul ne peut être tenté de méconnaître. Les besoins moraux et intellectuels de l'humanité, les plus nobles de tous, ne sauraient être sacrifiés par les élus d'un département qui s'est toujours fait gloire de cultiver les lettres, et où l'étude des langues et des littératures anciennes est particulièrement en honneur. » (Extrait du discours prononcé par M. le Préfet de l'Aveyron dans la première séance du Conseil, le 23 octobre 1870.)

La Société vote des remerciements à M. le ministre de l'instruction publique, au conseil général et à M. le préfet de l'Aveyron. M. le président ayant fait connaître que ce dernier a exprimé le désir de figurer au nombre des membres titulaires de la Société, l'Assemblée délibère que ce titre lui sera offert sans scrutin et de la même manière qu'il a été fait à l'égard de plusieurs de ses prédécesseurs.

Un emploi s'offre, presque aussitôt, à une partie des nouvelles ressources de la Société. La plus grande partie des livres ayant composé la bibliothèque de M. Jules Duval, est arrivée : le surplus est annoncé comme devant arriver prochainement. Ce fonds précieux, con-

servé avec peine, mais heureusement demeuré intact à travers les vicissitudes du double siége de Paris, contiendra de deux mille cinq cents à trois mille volumes. Il s'agit de le loger convenablement. La salle des séances est dans l'état actuel la seule qui puisse le recevoir. Un devis des travaux à faire à cet effet a été demandé par le comité permanent à M. Vanginot, architecte départemental, membre de la Société, et fourni par lui. Ce devis est mis sous les yeux de l'assemblée qui l'approuve. La Société décide que la bibliothèque de M. Duval devra demeurer distincte des autres fonds, et porter toujours le nom de son donateur.

M. le président fait remarquer, appendue aux murs de la salle, une belle photographie de notre confrère, offert par Mme Duval, et, sur la cheminée, un buste en plâtre reproduisant ses traits. Ce buste est l'œuvre de M. Mahoux, statuaire bien connu et membre de la Société. Il a été destiné au musée par son auteur.

—

M. le président donne connaissance d'une lettre circulaire adressée par M. le préfet de police du département de la Seine, à la date du 16 septembre 1871, à tous les présidents des Sociétés savantes et dont il a reçu un exemplaire. Cette circulaire a pour objet la reconstitution de la bibliothèque de la Préfecture dévastée par l'incendie du mois de mai dernier, et fait un appel à tous les possesseurs de dépôts publics ou particuliers. Elle est renvoyée au vice-secrétaire, chargé de faire un rapport sur le point de savoir si et dans quelle mesure la Société de Rodez doit répondre aux intentions de M. le préfet de police.

—

M. le président donne successivement connaissance des communications suivantes adressées à la Société ou à quelques-uns de ses membres :

1° Une lettre de M. l'abbé Fabre (de Salmiech), membre de la Société, accompagne l'envoi d'un annuaire de la *Société pour l'avancement des études grecques en France*, établie à Paris, et dont il fait partie.

2° Deux lettres de M. l'abbé Vernhet, missionnaire apostolique, membre de la Société, la remercient de son admission récente et sont accompagnées de deux petits volumes imprimés avec beaucoup de soin et d'élégance : *Introduction à la vie dévote*, par Saint-François de Sales, et *Lettres choisies de Saint-François de Sales*, dont M. l'abbé Vernhet est l'éditeur.

3° Deux lettres de M. Galibert, membre de la Société,

la remercient de son admission récente et sont accompagnées de deux poésies intitulées : l'une *Lamentation* (*avril* 1871), et l'autre *Réponse à un Cri* (de Victor Hugo). Ces deux pièces, œuvre de notre nouveau confrère, ont été publiées dans des recueils périodiques du département de la Gironde. Les exemplaires offerts par l'auteur seront déposés aux archives.

4° Une lettre de M. l'abbé Vayssier, membre de la Société, exprime le désir que le gouvernement contribue aux frais de la publication du Dictionnaire patois, dont il est l'auteur. La Société verrait avec le plus grand plaisir se réaliser le désir de notre confrère, et elle appelle de tous ses vœux le moment où pourra paraître l'une des plus importantes et des plus intéressantes des publications entreprises sous ses auspices.

5° Une lettre de M. Fabre, pharmacien à Villefranche, membre de la Société, donne, pour le même Dictionnaire patois, divers renseignements relatifs à des désignations de plantes, usitées dans l'idiome de Villefranche. Cette lettre sera communiquée à M. l'abbé Vayssier, et aux membres qui ont bien voulu accepter de collaborer avec lui à la confection du Dictionnaire.

6° Une lettre de M. Advielle, membre de la Société, demande que des manuscrits par lui précédemment adressés lui soient remis, afin qu'il les retouche et les adresse de nouveau. Il sera fait droit à la demande de M. Advielle.

7° Une lettre de M. Mulatier, ancien commis d'économat au lycée de Rodez, traite de divers points de pédagogie, et particulièrement de l'enseignement de la lecture.

8° Deux lettres de M. de Mortillet, directeur du musée de Saint-Germain, accompagnent l'envoi, pour le musée, d'un moulage en plâtre du Masque de Gladiateur trouvé à Rodez et qui lui avait été adressé ; d'un autre moulage peint d'un ornement en bronze, trouvé dans le dolmen du Genévrier, enfin de trois vases gallo-romains de diverses formes. Tous ces objets sont déposés sur le bureau.

—

Il est donné lecture de la lettre suivante adressée à M. l'abbé Cérès par M. de Saint-Remy, membre de la Société :

» Villefranche, le 1er juillet 1871.

Mon cher monsieur l'abbé,

Je reçois à l'instant une lettre de M. le Secrétaire, qui m'annonce que la Société doit s'assembler demain. Permettez-moi de vous exprimer mes regrets de ce que

les circonstances ne m'aient encore jamais permis d'assister à une réunion où je serais si heureux de me trouver.

Cependant je désirerais me faire représenter par quelques observations sur l'une des perles du musée de Rodez, et je serais charmé que, malgré leur brièveté, elles ne vous parussent pas trop indignes d'être communiquées à nos chers collègues.

J'ai toujours préféré à toute autre l'étude des monuments archéologiques de mon pays et des objets qui ont été à l'usage des habitants de notre vieux Rouergue ; à ce point de vue, la jolie bague romaine que vous avez recueillie au Mas-Marcou est éminemment aveyronnaise, ayant été trouvée sur notre sol, avec les fonds fournis par la Société et dans des fouilles dirigées par l'un de ses membres, avec autant de zèle que de connaissance de la matière.

Vous m'avez dit dans le temps qu'on était indécis sur ce que signifiait le dessin un peu hiéroglyphique qui orne son chaton. A première vue, je ne crus pas devoir admettre que ce fût un simple ornement, car dans ce cas les deux côtés du dessin auraient été identiques. En effet, dans toute œuvre d'art, un ornement, un feuillage, un trait de burin exige son pendant ; sans cela, point d'élégance ni d'harmonie. Nous n'avons, dans les temps modernes, que le genre rocaille qui fasse exception, et encore on peut dire de lui :

Souvent un beau désordre est un effet de l'art.

Admettant que le dessin du chaton n'est pas un simple ornement, c'est alors un monogramme dont le monnaies romaines nous donnent des exemples plus ou moins compliqués, dans lesquels la même lettre ou diverses parties d'une lettre sont employées plusieurs fois. Laissez-moi m'appuyer sur un exemple.

J'ai dans ma collection une consulaire d'argent de la famille *Aquilia* dont la légende est divisée en deux parties et inscrite en ligne droite, à droite et à gauche du revers, ainsi que je vous le transmets exactement :

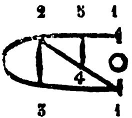
ΛN·AQVIL·ΛN·F·ΛN·N·SICIL·

Pour faciliter la lecture de cette légende, on décompose la première lettre ainsi qu'il suit : on trouve d'abord facilement, dans les quatre premiers traits, M. La seconde moitié de M nous donne un Λ, privé à la vérité de sa barre transversale ; les trois dernières lignes brisées

forment une N, et, le dernier trait étant un I, vous trouverez facilement dans cette seule lettre composée MANI, abréviation de MANIVS, répétée trois fois dans la même légende, qui doit se lire ainsi (les parties sous-entendues sont italiques, les majuscules sont celles qui sont décomposées) :

MANI*us* AQUIL*ius* MAN*ii* F*ilius*, MANI*i* N*epos* SICIL*ius*.

Partant de ce principe, j'ai cherché à décomposer le dessin de la bague, que j'agrandis pour la commodité de ma démonstration. Quelques chiffres feront comprendre le reste.



Le premier trait coudé 1,1 donne un............. C
Le triangle 1, 2, 1 avec 2 au sommet, donne un... A
La ligne brisée 3, 2, 4, 5 nous donne une......... N
La perpendiculaire 2, 3 est sans nul doute un..... I
Retournant la bague, la fig. 5, 4, 2, 3 nous fournit une nouvelle................................... N
La perpendiculaire 4 et 5, que nous n'avons pas encore utilisée, nous procure un second.............. I
Et le petit................................. o
de la fin nous apprend que cette bague, qui a vu passer tant de générations, fut peut-être autrefois un gage d'amour et de bonheur offert par l'élégant Caninius à quelque belle jeune fille le jour de ses fiançailles.

Je serais satisfait que la Société acceptât mon interprétation, parce que les bijoux romains ou gallo-romains, qui portent des noms d'artistes ou du propriétaire, sont rares et précieux.

En allant plus loin, ne pourrait-on pas préciser le personnage? Dans les familles consulaires, se trouve Caninius Gallus, triumvir monétaire en 724. Ne pourrait-on pas dire que c'est notre Caninius, qui pouvait tirer son surnom de Gallus ou de son origine gauloise ou des propriétés qu'il possédait dans ce pays, et dont la charge de triumvir monétaire, en le familiarisant avec les habitudes des légendes, aurait pu lui donner l'idée de nous léguer ce petit rébus gallo-romain, et la facilité de le faire exécuter par des ouvriers monétaires habitués à ce genre de travail?

V[te] DE SAINT-REMY. »

—

Il est donné lecture de la pièce de poésie suivante de M. de Costeplane, membre présent à la séance, et qui a été publiée avec musique de M. Frédéric Barbier.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

CHANT PATRIOTIQUE.

Aux accents de ta voix puissante,
Aux éclairs de tes yeux en feu,
Que la nation frémissante
Se rue au combat, tu le veux...
Jette le cri de délivrance
Gaule ! Gaule ! réveille-toi !
Que nos phalanges à la fois
S'arment pour ton indépendance !

Allume les cœurs et les âmes
Au flambeau de la liberté !
Donne à nos enfants, à nos femmes
Et le courage et la fierté !
Jette le cri de délivrance
Gaule ! Gaule ! réveille-toi !
Que nos phalanges à la fois
S'arment pour ton indépendance !

Rappelle-nous les jours de gloire
Des valeureux Celtes Bretons,
Et les lauriers de la victoire
Viendront bientôt ceindre nos fronts.
Marchons au cri de délivrance ;
La Gaule entière nous suivra :
Pour en chasser les Attila,
Soyons les Martel de la France.

Dieu qui dispense les victoires,
Souverain maître des combats,
Immortalise nos victoires,
Sois avec nous, guide nos pas !
Marchons au cri de délivrance
Gaule ! Gaule ! réveille-toi !
Que nos phalanges à la fois
S'arment pour ton indépendance !

De cette race fourbe et traître
Débarrasse l'humanité !
Ces Allemands vont disparaître
Au souffle de la liberté !
Ton noble cri de délivrance
Conduit nos cœurs, arme nos bras ;
Nous combattrons jusqu'au trépas !
Nous sommes les fils de la France !

Que l'ennemi de nos foyers,
Le farouche Germain succombe !
Que nos champs qu'il a dévastés
Voient sa défaite et soient sa tombe !
Jette le cri de délivrance
Gaule ! Gaule ! réveille-toi !
Français ! levons-nous à sa voix !
Mourons pour notre indépendance !

M. de Costeplane dépose sur le bureau un travail manuscrit sur le *mariage chez les Arabes*, fragment d'une œuvre plus considérable qu'il a entreprise sur la constitution de la famille chez les populations indigènes de l'Algérie. L'œuvre une fois complète sera renvoyée à la commission des publications.

M. de Costeplane fait remarquer qu'il a encore déposé sur le bureau diverses publications imprimées, notamment des affiches apposées sur les murs de Paris pendant le siége, des collections de journaux parus à Paris dans la même période, deux ouvrages de M. Cortambert, enfin quatre volumes d'éducation, œuvres de M. Fonvieille, ancien pasteur, habitant St-Affrique.

Parmi les autres ouvrages offerts à la Société et déposés sur le bureau, M. le président signale les suivants : *Documents sur la période pré-historique, fournis par la région du département de l'Hérault, communication faite aux sections des sciences et d'archéologie du congrès scientifique de France tenu à Montpellier en* 1868, par M. Cazalis de Fondouce, membre de la Société ; — *Nouvelle Arithmétique théorique et pratique*, par M. de Labonnefon, membre de la Société ; — *Leçons pratiques de civilité et de morale,* par le même ; — *Quelques Conseils à l'élève chrétien,* par un auteur aveyronnais, qui ne se fait pas connaître ; — *Dialogue entre deux vieux amis sur les questions à l'ordre du jour*, par M. le vicomte d'Armagnac, membre de la Société, travail publié d'abord dans la *Revue religieuse* de l'Aveyron.

Les *Documents sur la période pré-historique* sont renvoyés à M. Remond, et les deux opuscules de M. de Labonnefon à M. l'abbé Marcorelles, qui se chargent d'en faire des rapports.

Un membre offre une pièce de poésie, œuvre de M. l'abbé Firminhac, membre de la Société. Cette pièce n'a jamais été imprimée ; elle sera déposée aux archives.

—

M. le président fait connaître que le comité permanent a été d'avis de proposer l'admission, au nombre des membres

titulaires de la Société, de MM. : l'abbé Massabuau, docteur en théologie de la faculté du collége romain, licencié en droit canonique, vicaire à l'église St-Amans de Rodez; Laporte, peintre à Paris (Aveyronnais); Jules Thédenat, juge d'instruction au tribunal civil d'Espalion, qui tous en avaient formé la demande. Un scrutin est ouvert successivement pour l'admission de chacun de ces candidats qui, tous ayant été admis, sont proclamés membres titulaires de la Société.

Il est ensuite procédé à l'élection au scrutin, entre tous les membres présents, d'un vice-président de la Société, et, entre les membres appartenant à la section des arts, d'un président de cette section, en remplacement de M. Pescheloche.

La première opération donne pour résultat l'élection de M. Eugène de Barrau. La seconde donne pour résultat l'élection de M. Vanginot.

M. Eugène de Barrau est, en conséquence, proclamé vice-président de la Société, et M. Vanginot président de la section des arts, chacun pour le temps que M. Pescheloche avait à exercer ces fonctions.

—

Le vice-secrétaire donne lecture du travail de M. Guirondet, membre de la Société, qui s'est excusé de ne pouvoir se rendre à la séance :

RAPPORT SUR L'OUVRAGE DE M. L'ABBÉ ROUQUETTE.

Messieurs,

Chargé par notre honorable président de rendre compte de l'ouvrage de M. l'abbé Rouquette, lequel a pour titre : *Le Rouergue sous les Anglais*, j'ai accepté avec empressement le travail qui m'était confié. — Le désastre de Sedan me ramenait à celui de Poitiers, les frémissements de l'Alsace et de la Lorraine me rappelaient ceux de nos aïeux sous la domination anglaise et je me disais : On peut enlever des provinces à la France ; mais ces provinces restent toujours attachées à leur mère ; elles lui tendent leurs bras et hâtent, de leurs vœux, l'heure de la délivrance. Et j'étais heureux de lire dans l'ouvrage de notre collègue comment cette heure avait sonné pour notre Rouergue et d'y puiser des consolations et des espérances pour les pays si français que nous avons perdus.

Quelle n'a pas été ma joie de voir dans l'avant-propos que « le Rouergue fut le dernier à se soumettre et le premier à se révolter, » et ceci : « Le Rouergue ne méritait pas l'oubli et le dédain dont il a été l'objet. Son passé

mieux connu témoignera et de son *ardent* patriotisme et du rôle important qu'il joua dans l'expulsion des Anglais. » Noble début qui fait vibrer notre fibre patriotique ! Mais, en continuant la lecture du livre, j'ai éprouvé un étonnement indicible et une non moins indicible tristesse en lisant : « Les Anglais prirent le véritable moyen de se faire accepter... Si ce régime avait duré, le Rouergue aurait pu réparer ses malheurs passés et voir encore des jours prospères à l'abri du sceptre paternel de l'Angleterre » (chapitre III) ; et encore : « Si les communes se firent tant prier pour se détacher de l'Angleterre, c'est que le prince d'Aquitaine ne les traitait pas aussi mal qu'on s'est plu à le dire. » (Chapitre XI.)

Oui, mon étonnement a été grand alors que l'auteur, dans l'avant-propos, avait fait l'éloge de l'*ardent* patriotisme du Rouergue et que, dans le chapitre III, après avoir parlé du *sceptre paternel* de l'Angleterre, il ajoute : « Il (le régime) cessa malheureusement lorsque le roi d'Angleterre eut donné l'Aquitaine à son fils, le prince de Galles ; » et, en effet, nous voyons un David Cradoc à qui les extorsions et les exactions ne coûtaient guère, ce qui devait soulever nécessairement les populations du Rouergue.

Ma tristesse n'a pas été moindre en présence du sans-façon avec lequel sont traités tous les historiens de notre province.

On croirait que M. l'abbé Rouquette a voulu jouer le rôle de Thierry immolant sans pitié Velly et autres historiens à ses théories historiques.

Malgré cela, je me suis mis à l'œuvre et je viens vous rendre compte du livre de notre collègue. Je me contenterai de vous le faire connaître d'une manière concise, me réservant de réfuter, dans une série de lettres, le système et les assertions erronées de l'auteur.

Le travail de M. l'abbé Rouquette est sérieux ; ce n'est pas de la monnaie courante. Il a dû exiger de nombreuses recherches. L'auteur a parcouru, comme il le dit, nos principaux historiens, consulté les annalistes de notre province (pas tous pourtant, car bien des annales n'ont pas vu le jour) et consulté surtout les archives locales (pas toutes cependant, car il se fût épargné bien des erreurs). C'est surtout les livres des consuls boursiers de Millau qu'il a dépouillés. L'abbé Rouquette y trouve l'histoire vraie de la domination anglaise, comme si ces annales particulières pouvaient relater d'une manière exacte les faits et gestes des Anglais dans les diverses localités de la province et comme si les boursiers annalistes d'une com-

mune étaient tenus, à cette époque, au courant de ce qui se passait ailleurs.

Il est vrai de dire que le travail de M. l'abbé Rouquette est le moins incomplet qui ait paru sur l'occupation du Rouergue par les Anglais, et ce n'est pas un mince mérite pour notre collègue de s'être livré à bien des investigations. Mais que l'auteur nous le présente comme l'histoire vraie, la seule vraie de l'occupation, nous ne saurions souscrire à ce qu'il avance. Beaucoup de recherches sont encore à faire, et on ne parviendra à écrire quelque chose de complet et d'exact sur cette période de notre histoire qu'à l'aide des archives de la Tour de Londres, où sont enfouis tant de précieux documents relatifs à notre pays.

La division de l'ouvrage est excellente.

L'auteur décrit d'abord la situation du Rouergue pendant les cinq années qui précédèrent son annexion à l'Angleterre ; il arrive ensuite à la prise de possession de la province et, dans le second chapitre, il invoque une pièce publiée, à Niort, par M. Bardonnet sous le titre : *Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Bretigny, d'après le manuscrit du Musée britannique.* Cette pièce, sur laquelle l'auteur fait fond pour nous donner à entendre que l'annexion ne rencontra guère d'obstacles, n'est pas exempte d'erreurs. M. l'abbé Rouquette est bien forcé d'en signaler quelques-unes. A notre tour, nous en indiquerons d'autres dans notre réfutation.

Il en vient ensuite à l'administration du Rouergue par les Anglais. « Le Rouergue, dit-il, s'aperçut à peine de la révolution qui venait de s'opérer dans son sein. Son passage sous la domination de l'Angleterre s'effectua sans aucun désastre, sans aucune violence. Les officiers anglais mirent tant de ménagement dans l'accomplissement de leur mission, et les communes tant de *bonne grâce* dans leur obéissance ; elles firent même, *en général*, un si *gracieux* accueil à l'ambassadeur du roi d'Angleterre qu'on dirait, à voir comment les choses se passèrent, que notre province parut très-peu affectée de la perte de sa nationalité. »

Eh ! mon Dieu, le roi était prisonnier, il avait ordonné d'obéir pour ne pas aggraver le malheureux sort de la patrie. Fallait-il que la province, qui était prise au dépourvu, se laissât mutiler, écraser en refusant une obéissance qui lui était imposée par son souverain, suivant ses lettres du 8 janvier 1361? Est-ce que le roi Jean, en se

dépouillant de la Guienne, ne s'était pas réservé le dernier ressort ?

Mais de ce que, par obéissance et pour échapper aux horreurs de la guerre, le Rouergue a, sans protestations dans beaucoup de localités, juré fidélité au roi d'Angleterre, tirera-t-on la conséquence que les communes ont obéi de *bonne grâce* et ont fait un *gracieux* accueil à l'Anglais ? La conséquence est forcée. Irez-vous jusqu'à insinuer que le Rouergue parut peu affecté de la perte de sa nationalité ? Quelle contradiction avec ce que dit l'auteur, à la page 16, des sacrifices des communes pour repousser l'invasion étrangère !

Et le procès-verbal de délivrance publié par M. Bardonnet !! Ce procès-verbal ne parle pas de la *bonne grâce* et du *bon accueil*. En parlerait-il, que nous nous tiendrions en garde contre une pièce émanant d'un ennemi.

Timeo Danaos et dona ferentes.

Mais le boursier de Millau qui fournit tant de détails à l'auteur ! Ah ! oui, le boursier promenait un œil vigilant sur la province. Il était tenu au courant de ce qui s'y passait, il devait en être ainsi. La ville de Millau avait vu ses franchises augmentées par le roi Edouard. Elle fut aussi la dernière à se ranger sous l'obéissance du roi Charles. Ce boursier était passablement anglais.

Ce qui a lieu, de nos jours, en Alsace, devrait nous éclairer. La Prusse prodigue ses trésors à Strasbourg, à une ville allemande par l'idiôme. Bismark et son empereur usent de toute espèce de ménagements pour la germaniser. Eh bien, que voyons-nous dans cette ville si française par les idées et le patriotisme, quoique son annexion à la France ne remonte qu'à Louis XIV ? Le vide s'y fait autour des descendants des Huns, et M. l'abbé Rouquette veut que dans le Rouergue, les communes, car c'est aux communes surtout qu'il attribue le peu de regret de ne plus appartenir à la patrie française, aient été peu affectées de la perte de leur nationalité !! Ah ! combien sont fausses les conséquences d'un système historique qui repose sur des données incomplètes, erronées ou suspectes !

L'auteur, après nous avoir entretenu des diverses phases de l'occupation, touche enfin à la période de notre affranchissement. — Certes ce n'est pas moi qui contesterai à d'Armagnac la courageuse ténacité avec laquelle il a poursuivi la délivrance du Rouergue ; mais enfin, je ne placerai pas les communes dans une pénombre qui les dérobe presque à la vue et ne nous les montre que comme

des satellites, se mouvant autour du comte de Rodez dont l'héroïsme, selon l'auteur, était intéressé. — Non, il n'est pas bien de rabaisser ainsi un pays quand on a, dans l'avant-propos, exalté son *ardent* patriotisme. Je soupçonne (je voudrais me tromper) que M. l'abbé Rouquette a fait fléchir ce patriotisme de nos communes pour justifier Millau de l'esprit peu français qu'il montra, lors de l'affranchissement de la province. Aussi n'épargne-t-il rien pour effacer de nos annales les actes héroïques de nos ancêtres. La noble conduite de Polier et du juge-maje est une fable. Est-ce que le Prince Noir aurait été capable du fait odieux qu'on lui reproche ? c'était un parfait chevalier; son cœur était d'une exquise délicatesse. John Lingard, l'historien impartial, ne nous le représente pas tout-à-fait sous ce jour-là. Le Prince Noir ne remplissait pas ses engagements envers les troupes qui l'avaient suivi en Espagne; il leur permit de se livrer à leurs déprédations sur le territoire Français, malgré le traité de Brétigny, ratifié à Calais dans l'église de Saint-Nicolas. Mais passons et examinons si l'acte courageux de Polier et du juge-maje est un mythe. On n'invente pas un fait de cette nature, et un pays entier ne l'accepte pas s'il ne repose point sur quelque fondement. Que M. de Gaujal ait commis une erreur de date ou de qualification, c'est possible; mais alors rectifiez l'erreur et ne détruisez pas le fait.

Que portait le traité de Brétigny ?

D'après Lingard qui nous paraît plus sûr qu'un consul boursier de Millau, le roi d'Angleterre renonçait à ses prétentions sur la couronne de France et à ses droits aux anciennes possessions matrimoniales de sa famille, la Normandie, l'Anjou, la Touraine et le Maine; il rendait toutes ses conquêtes, à l'exception de Calais et de Guines, et il conservait le Poitou et la Guienne ainsi que le comté de Ponthieu, l'héritage de sa mère. Le Dauphin consentit, au nom de son père, à ce qu'Edouard et ses héritiers possédassent toujours la pleine souveraineté des provinces qui lui étaient assurées par le traité. Mais cette dernière clause, lors de la ratification du traité, rencontra une résistance énergique chez les barons du roi de France et une tacite chez le Dauphin qui, en conservant le droit de suzeraineté, pouvait profiter d'une occasion favorable pour incorporer à ses domaines les provinces que le traité assurait à Edouard. Vainement celui-ci voulut-il obtenir du roi Jean qu'il renonçât à la suzeraineté de la Guienne, du Poitou et du Ponthieu. La renonciation n'eut pas lieu, quoique Jean eût engagé sa parole. Les infortunes du roi

avaient diminué son autorité et il ne put vaincre la résistance qu'il rencontrait.

Après cela, faut-il s'étonner qu'Edouard ait interprété en sa faveur le traité de Brétigny, qu'il n'ait tenu aucun compte du droit de suzeraineté dont le roi de France n'avait pu se départir, et qu'il ait exigé un serment sur ce point, après la mort de Jeau, alors que la sincérité de Charles lui paraissait problématique ? Est-ce que la formule du serment des délégués de Millau ne laisse pas voir la prétention du roi d'Agleterre : *Salva la superioritat al rei d'Enclaterra ?*

Eh bien, c'est contre cette suzeraineté que Villefranche n'a cessé de protester, et j'avoue qu'il faut un bon vouloir pour trouver à la page 257 et non 246 du tome Ier des *Annales,* de Cabrol, un serment pareil à celui des délégués de Millau ; ce serment est prêté sous certaines protestations et nous n'y voyons pas que la souveraineté du roi d'Angleterre y soit reconnue. Il était donc naturel que Villefranche se refusât à prêter un serment de *sujet à souverain* et M. de Gaujal est fondé dans son assertion.

Mais à quelle année faut-il reporter l'action glorieuse que l'abbé Rouquette traite de fable ?

M. de Gaujal indique celle de 1364 et, pour le combattre, M. l'abbé Rouquette affirme hardiment que le Prince Noir ne visita jamais notre province pendant tout le temps qu'il en fut maître. — « Les livres de comptes de nos consuls boursiers, dit-il, nous en donnent la preuve certaine. Dans ces livres, pendant huit ans, on voit le séjour du prince indiqué partout ailleurs qu'en Rouergue. »

Vraiment ces consuls boursiers de Millau sont des annalistes sans reproche.

Mais voyons. De ce que le séjour du prince n'était pas en Rouergue, s'en suit-il qu'il n'y ait jamais paru ?

Les fastes consulaires de Villefranche, non-seulement ceux imprimés de Cabrol, mais encore ceux manuscrits de Rabastens, de d'Arribat, de Desbruyères nous apprennent qu'en 1365 le prince de Galles fit son entrée dans cette ville avec Jean, comte d'Armagnac et de Rodez, et plusieurs notables seigneurs.

Et ces diverses annales sont faites d'après les archives et les livres de compte des consuls boursiers de Villefranche. Car cette ville, comme, du reste, toutes les villes consulaires, avait son consul boursier. Que devient l'assertion si tranchante de M. l'abbé Rouquette ?

C'est en 1365 que se passe l'acte dont l'auteur du *Rouergue sous les Anglais* veut faire disparaître la trace.

M. de Gaujal donne la date de 1364 ; mais une erreur était facile à commettre. L'année ne commençait alors que le 25 mars, ou mieux le jour de Pâques, de sorte que les trois ou quatre premiers mois de l'année, comme nous comptons aujourd'hui, en étaient, à cette époque, les derniers.

Le Prince Noir a fait son entrée à Villefranche en 1365. Pourquoi? N'est-ce pas pour y affirmer son autorité, que la mort du roi Jean remettait en question?

En effet, nos annalistes nous apprennent que le roi Jean étant mort le 8 avril 1364 (nous dirions aujourd'hui 1365), les consuls et habitants de Villefranche reconnurent Charles V pour leur souverain naturel. Ils se regardaient comme dégagés d'un serment qu'ils n'avaient prêté à l'Anglais que sur les ordres formels du roi, et ils avaient hâte de se ranger sous la bannière du roi de France. — L'agitation régnait à Villefranche. Quoi d'étonnant que le Prince Noir ait voulu couper dans sa racine une révolte qui pouvait se propager en Rouergue? Il manda, non à Rignac, comme le dit M. de Gaujal, mais à Rodez les consuls de Villefranche pour y recevoir un nouveau serment de fidélité. Ceux-ci firent choix de Polier et de Guillaume de Garrigues pour déclarer au jeune Edouard qu'ils ne reconnaissaient d'autre roi que Charles V.

Que M. de Gaujal avance que Polier était 1er consul, alors qu'il n'était qu'un des principaux habitants de Villefranche, peu importe. Cette qualification erronée ne tire pas à conséquence et ne saurait infirmer le récit.

Mais, en 1364, il n'y avait pas de juge-maje du nom de Garrigues, nous répond M. l'abbé Rouquette. Le juge-maje d'alors se nommait Guillaume Vassal. Il avait succédé à Guillaume de Grinhioles et il conserva sa charge jusqu'en 1368. — L'auteur a lu *Grinhioles* pour *Garrigues*.

Oui, en 1364, Guillaume Vassal ou Vassaly, seigneur de Frayssinet, était juge-maje. Il avait remplacé, non en 1362, mais en 1364, Guillaume de Garrigues, sans doute parce que celui-ci n'était guère Anglais, et c'est Garrigues qui, avec Polier, se rendit à Rodez pour remontrer au prince de Galles que Villefranche ne voulait point reconnaître d'autre souverain que Charles.

Il avait été juge-maje et on ne l'appelait que le juge-maje après sa sortie de charge, et voilà pourquoi Borel, nos historiens et nos annalistes ont pu ajouter au nom de Garrigues la qualification de juge-maje.

Oui, l'agitation qui règna à Villefranche après la mort du roi Jean « fut peut-être, comme l'avance M. de Gau-

» jal, le principe de l'appel que le comte de Rodez fit au » roi contre le prince de Galles et qui eut pour résultat » l'expulsion des Anglais du Rouergue et de la Guienne.»

Tout au moins fut-elle le signal de la délivrance de notre pays.

Je touche à un autre point non moins essentiel que celui qui vient d'être traité. Je veux parler du soulèvement de Rodez et de Villefranche pour s'affranchir de la domination anglaise. Je ne m'occuperai pas ici de la première de ces deux villes ; car je serais obligé de trop m'étendre et déjà mon travail est bien long. Je me bornerai à Villefranche, qui est ma ville natale, me proposant, dans ma réfutation, de prendre la cause de Rodez.

A en croire l'auteur, Villefranche n'aurait pas joué le rôle brillant que nous lui attribuons dans notre récit épique. Ce ne serait qu'un roman. Villefranche n'avait pas à se plaindre du Prince Noir. Pourquoi donc cette ville se serait-elle spontanément détachée de l'Angleterre ? Ah ! l'auteur tient peu de compte de l'amour de la patrie. Je le plains. Est-ce que Chandos ne fut pas forcé de faire à Villefranche trois injonctions de prêter, en 1361, le serment de fidélité ? La résistance ne fut-elle pas longue et n'est-ce pas par un ordre exprès du roi de France que les Villefranchois prêtèrent le serment exigé ? Encore même ce ne fut pas sans protestation. Et à la mort du roi Jean ne furent-ils pas les premiers à se mettre sous l'obéissance de Charles ? La conduite de Polier et de Garrigues ne parle-t-elle pas assez haut ? Demandez donc à l'Alsace, quels que soient les ménagements de la Prusse envers elle, si, quand sonnera l'heure de la revanche, elle ne s'empressera pas de se jeter dans les bras de la France ?

Et puis ne savons-nous pas, par Lingard, que les habitants de la Guienne se montraient hautement mécontents du gouvernement des Anglais ? Ne nous parlez pas de la courtoisie du Prince Noir. John Lingard vous répond que le massacre de Limoges a marqué la mémoire de votre chevalier accompli d'une tache honteuse et sanglante. Il était, quoique vous en disiez, féroce et violent.

L'argument de M. l'abbé Rouquette est puéril.

2° Le duc d'Anjou, dans les lettres-patentes qu'il donna au mois de mai 1369 pour confirmer et étendre les priviléges de Villefranche ne dit pas un mot du dévouement de cette ville à la cause nationale. Avait-il besoin d'en parler ? Les antécédents des Villefranchois ne lui étaient-ils pas connus ? Est-ce que les magnifiques priviléges dont il les dota ne proclament pas avec assez d'énergie la con-

duite héroïque des habitants de Villefranche ? Est-ce qu'on ne lit pas dans les lettres-patentes ces mots significatifs : *Villa ipsa de Villafrancha, quæ hactenus et semper fuit sub domanio et jurisdictione regis et regni et coronæ Franciæ?*

Si le duc d'Anjou se tait, le roi Charles VII parle. M. l'abbé Rouquette a compulsé les archives locales. Que ne le faisait-il avec plus de soin ? Il aurait trouvé la déclaration de ce roi confirmative des priviléges de Villefranche à la date de mai 1434 et il y aurait lu ceci : *C'est parce qu'ils ont* SEULS *contribué par secours d'hommes, de vivres et d'argent, à chasser les Anglais du Rouergue et du Quercy.*

Pour stimuler les autres, pour leur venir en aide, il faut, ce me semble, avoir donné l'exemple.

L'argument de M. l'abbé Rouquette est donc sans valeur.

3° Villefranche n'a pas pris l'initiative de l'opposition contre le gouvernement de l'Angleterre. Saint-Antonin, Peyrusse et Villeneuve avaient adhéré avant elle à l'appel du comte d'Armagnac. Eh ! mon Dieu, l'opposition avait toujours régné à Villefranche, plus ou moins sourde ; elle avait éclaté vivace après la mort du roi Jean, ainsi que nous l'avons vu. Il n'était pas nécessaire que le comte de Rodez lui demandât son adhésion. Le comte la savait depuis longtemps.

4° Lorsque le soulèvement s'est produit à Villefranche, le sénéchal était absent. Les livres des consuls boursiers le disent. Le savaient-ils ces consuls ? et puis ce n'était point Watewal qui était sénéchal de Rouergue. Nos annalistes désignent pour sénéchal, en 1367 et 1368, Jean de Bénavant, seigneur de Bénavant et de la Condamine. Nos annales ne seraient-elles pas aussi véridiques que les livres du boursier de Millau ? et le lieutenant du sénéchal !! Cradoc pouvait l'avoir été sous Watewal et le soudard avait, sans doute, conservé sa qualification. Mais il ne l'était plus sous Jean de Bénavant. Je m'arrête.

Sat prata biberunt.

Je ne terminerai pourtant pas mon rapport sans dire un mot du style de l'ouvrage : La phrase de l'auteur est en général correcte ; mais la narration est froide. On n'y sent pas le souffle qui anime, qui vivifie. Le tableau n'a pas de teintes chaudes.

L. GUIRONDET.

M. Viallet, ayant demandé la parole, donne lecture du travail suivant sur le même sujet traité par M. Guirondet :

Un de nos collègues, M. Rouquette, a fait hommage à la Société des Lettres d'un travail qu'il a publié récemment sous le titre de : *Le Rouergue sous les Anglais.*

L'auteur nous était déjà connu par une monographie de *Notre-Dame de l'Espinasse de Millau*, qui résume en quelque manière l'histoire de cette ville, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Cette nouvelle brochure, qui est une page de l'histoire de France, et de la province du Rouergue en particulier, a tant de rapports avec ce qui se passe en ce moment, la position où se trouve notre malheureuse patrie a tant de points de ressemblance avec ce qui eut lieu dans ces temps déjà si éloignés, que j'ai lu, avec un intérêt que l'on comprendra aisément, cet ouvrage, fruit de longues et patientes recherches.

« Tout le monde, dit l'auteur dans son avant-propos, » connaît les désastres de la France au milieu du XIV[e] » siècle, sa défaite à Poitiers, la captivité du roi Jean, » l'apparition et les ravages des compagnies, le funeste » traité de Brétigny, la perte des plus belles provinces du » sud-ouest du royaume ; mais peu de personnes, même » chez nous, savent que de toutes les provinces cédées à » l'Angleterre par ce traité, le Rouergue fut la *dernière à* » *se soumettre* et la *première à se soulever* ; de son sein » partit le signal de *la révolte* contre les Anglais. Ce fut » un de ses plus nobles enfants, Jean d'Armagnac, comte » de Rodez, qui commença la guerre de l'indépendance » nationale et la poursuivit jusqu'à la fin de sa vie avec » des succès de plus en plus heureux. Cédant à son ascen- » dant, la noblesse et les communes marchèrent à sa » suite et leurs efforts réunis parvinrent à soustraire en- » tièrement le pays à la domination étrangère.

» Notre province, toujours reléguée au dernier plan » par les historiens français, n'a été comptée pour rien » dans la guerre de Cent Ans. C'est à peine si on trouve » son nom mêlé de loin en loin aux événements de » ce temps-là. Le Rouergue ne méritait pas l'oubli ou le » dédain dont il a été l'objet. Son passé mieux connu té- » moignera de son ardent patriotisme et du rôle impor- » tant qu'il a joué dans l'expulsion des Anglais.

» C'est pour lui rendre sa part de gloire dans la lutte » héroïque de la France contre l'Angleterre, c'est pour le » venger de l'injustice commise à son égard, que nous » avons entrepris ce travail. »

Pour atteindre ce but si patriotique, l'auteur s'est livré à de nombreuses recherches, tant la vérité, même en his-

toire, est, dit-il avec raison, difficile à trouver ! Il a donc parcouru nos principaux historiens, consulté les annalistes français et ceux de notre province et compulsé nos archives locales. La partie la plus importante de notre publication, dit l'auteur, sont les extraits des livres de comptes des consuls *boursiers* de Rodez et de Millau, chargés de recevoir les revenus de la ville, d'en payer les dépenses et de tenir de tout un compte détaillé. Ce compte, vérifié et arrêté à la fin de chaque année consulaire par une commission dont faisaient partie les nouveaux consuls, était déposé dans les archives de la ville. C'est là, d'après l'auteur, que se trouve l'histoire vraie ; là sont consignés jour par jour, heure par heure, avec une exactitude minutieuse, les événements du temps, la date précise des faits et le nom véritable de leurs auteurs.

Ce que nous connaissions de l'occupation anglaise était si incomplet, laissait tant à désirer ; on nous promet tant de documents nouveaux qui compléteraient la plus belle page de l'histoire de cette province, qu'on ne s'étonnera pas qu'au refus de notre savant collègue M. Affre, archiviste du département, qui avait été chargé par M. le Président de la Société, sur le désir de l'auteur lui-même, d'en faire un compte-rendu, j'aie cru devoir assumer de moi-même cette tâche.

Je voudrais pouvoir partager toute la confiance qu'a M. l'abbé Rouquette dans les comptes des consuls boursiers ; mais en outre que, même d'après lui, ils ne sont pas complets, qu'ils ne sont pas assez détaillés, qu'il faut faire la part de l'opinion quelquefois préconçue, d'autres fois prescrite et exigée de ceux qui les retenaient, comme aussi de ceux qui les vérifiaient et approuvaient, qu'ils sont taisants ou même quelquefois en opposition avec les faits reconnus même par notre historien ; je pense qu'on ne doit regarder ces comptes que comme des renseignements, précieux il est vrai, mais à vérifier et dont il faut par conséquent se méfier.

Il faut, à mon avis, agir à leur égard comme pour la statistique, qui peut être d'une grande utilité pour l'histoire, l'administration, l'économie politique, sociale, charitable, mais qu'on ne saurait prendre pour base de toutes ces sciences, sans s'exposer à des erreurs regrettables.

Je suis d'autant plus disposé à émettre cette opinion, que j'ai eu, récemment encore, l'occasion de voir combien l'histoire faite par des *boursiers* a besoin de contrôle.

Revenons maintenant à l'ouvrage de M. l'abbé Rouquette, au sujet duquel j'ai cru indispensable de faire des réserves qui, comme on le verra, ont leur raison d'être.

Dans le 1er chapitre, l'auteur nous parle de ce qui se passa depuis 1356 jusqu'en 1361, c'est-à-dire depuis la défaite de Poitiers jusqu'au déplorable traité de *Brétigny*, par suite duquel un tiers de la France fut cédé à l'Angleterre.

Les états du Languedoc, dont le Rouergue faisait partie, furent réunis à Toulouse, en 1356, par le comte d'Armagnac, pour aviser aux moyens de sauver la France du grand désastre qu'elle venait d'éprouver. La noblesse, le clergé et les députés des villes, c'est-à-dire la bourgeoisie, s'y rendirent avec empressement et votèrent d'un commun accord la levée d'une armée nombreuse, en même temps qu'ils défendirent les danses et toutes les réjouissances publiques, ainsi que l'usage de tous les vêtements de couleur voyante et tout ce qui respirait le luxe des habits, comme or, argent, perles et pierreries, jusqu'à la délivrance du roi.

Ainsi, levée d'hommes pour défendre le sol de la patrie, impositions pour la solde de ces troupes, préparatifs de défense générale, ordre à toutes les villes et bourgs de construire ou de réparer leurs murs d'enceinte, de les mieux fortifier et entourer de fossés.

Le roi Jean ayant promis au roi d'Angleterre une somme de trois millions d'écus d'or pour sa rançon, le Rouergue donna pour sa part six mille *moutons d'or*.

Le traité de Brétigny fut signé en 1360. Des renonciations respectives aux prétentions du roi d'Angleterre sur le royaume de France et sur la souveraineté des provinces livrées par le roi Jean n'eurent pas lieu, dit l'auteur, par suite de leur omission volontaire du côté du monarque anglais, omissions d'où découlèrent plus tard, dit-il, *de graves conséquences*.

Pourquoi le roi d'Angleterre, si exigeant pour la rançon du roi et la cession de près d'un tiers du royaume, ne voulut-il pas compléter ce traité ? C'est ce dont les *boursiers* ne parlent pas.

La plupart des grands seigneurs d'Aquitaine, dont faisait partie le Rouergue, et surtout le comte d'Armagnac, virent avec la plus vive peine le traité de Brétigny. Les choses en vinrent au point que le roi écrivit au comte d'Armagnac pour le prier de se soumettre, par amour pour lui et par respect de la foi jurée.

Quant aux communes, les grands sacrifices d'hommes et d'argent qu'elles avaient faits pour repousser l'invasion étrangère, malgré les subsides de tout genre dont elles étaient grevées, disent hautement les sentiments de patriotisme qui les animaient.

Les Anglais prirent possession du Rouergue en 1362, d'après le procès-verbal de délivrance au roi d'Angleterre publié récemment d'après le manuscrit du Musée britannique.

Ce dénombrement de villes et châteaux-forts qui ouvrent leurs portes à l'ennemi, ces prestations de serment de la part des consuls et des habitants entre les mains du sénéchal d'Angleterre sont tristes, et nous rappellent trop ce qui vient de se passer dans l'Alsace et la Lorraine, provinces si éminemment françaises, pour m'appesantir sur ces grands désastres de la patrie.

J'étais loin, je l'avoue, de m'attendre aux réflexions dont l'auteur de cet ouvrage fait suivre ces prises de possession. (Voir page 45.)

« Le Rouergue, dit-il, s'aperçut à peine de la révolution
» qui venait de s'opérer dans son sein. Les officiers an-
» glais mirent tant de ménagement dans l'accomplisse-
» ment de leur mission et les communes tant de bonne
» grâce dans leur obéissance ; elles firent même, en gé-
» néral, un si gracieux accueil à l'ambassadeur du roi
» d'Angleterre, qu'on dirait, à voir comment les choses
» se passèrent, que notre province parut très-peu affectée
» de la perte de sa nationalité. Les Anglais, du reste,
» n'imposèrent *aucun nouveau subside*, ils respectèrent les
» droits acquis, ils confirmèrent les libertés, coutumes et
» franchises des communes. Si ce régime avait duré, le
» Rouergue aurait pu réparer ses malheurs passés et voir
» encore des jours prospères à l'abri du sceptre paternel
» de l'Angleterre. »

Avais-je tort quand je disais qu'il fallait se méfier des notes fournies par les consuls *boursiers* et de leur patriotisme ?

Le roi d'Angleterre sentait sans doute que les provinces concédées seraient impatientes de son joug et du désir de recouvrer leur entière nationalité ; aussi les érigea-t-il en principauté, qu'il donna à son fils aîné, le prince de Galles, connu sous le nom de *Prince Noir*.

Les consuls de Villefranche et de bien d'autres villes prêtèrent le serment demandé en 1362, *mais sous certaines protestations* dont on ne parle pas, mais qu'il eût été nécessaire de faire connaître.

Après la mort du roi Jean, survenue en 1364, le prince de Galles somma les habitants de Villefranche de lui prêter un nouveau serment. Les annalistes du Rouergue racontent que Pollier, premier consul de cette ville, et Guillaume de Garrigues, juge-maje du Rouergue, se

rendirent à RINHAC pour lui prêter un nouveau serment de fidélité, mais que, loin de consentir à le prêter tel qu'il l'exigeait, ils le refusèrent pour *n'être pas traîtres à leur roi*. Le motif de leur refus, disent nos historiens, explique l'intention du prince de Galles, qui ne demandait plus, comme la première fois, le serment dû par le vassal au seigneur, mais celui du sujet au souverain, et les députés de VILLEFRANCHE le refusaient parce que le *roi* de FRANCE s'était réservé *la souveraineté, le ressort et les sujets*. Le prince, irrité, voulait les faire mettre à mort, mais le seigneur d'ARPAJON obtint qu'il leur permettrait de revenir à VILLEFRANCHE, pour faire des représentations à leurs concitoyens. Ils y retournèrent en effet, mais ce fut pour les exhorter à redoubler de fidélité et à persister dans leur noble résolution. Ils eurent même le courage d'aller retrouver le prince anglais et s'exposer à sa colère en lui disant que la détermination de leurs compatriotes était inébranlable, imitant ainsi le courage et le dévouement de RÉGULUS. POLLIER ne perdit pas la vie, grâce à l'intercession du seigneur d'ARPAJON, son ami; mais le juge-maje fut attaché à la queue d'un cheval et traîné ainsi jusqu'à VILLEFRANCHE. D'après l'auteur, cette narration est un tissu d'erreurs aussi ridicules qu'odieuses. Voyons sur quoi il se fonde.

Le serment demandé par le prince de GALLES n'était pas, dit-il, celui *de sujet à souverain*, mais celui dû par le *vassal au feudataire*, réservant à son père les droits de souveraineté.

Mais, dirons-nous, pourquoi un nouveau serment, s'il était semblable au premier prêté deux ans auparavant, *avec certaines protestations;* pourquoi avoir choisi le moment où le roi de France venait de mourir prisonnier à Londres, et où il ne pourrait plus protester en vertu de stipulations que le roi d'Angleterre n'avait pas voulu, au dire de l'auteur de l'ouvrage, mettre dans le traité de Brétigny, qu'elles auraient complété ?

Le prince de Galles, dit M. l'abbé Rouquette, ne vint jamais en Rouergue (1), mais cela détruit-il le fait en lui-même? Le sénéchal étant le représentant de ce prince, agissant en son nom et par ses ordres, la dénomination peut être défectueuse, ou mieux s'entendre comme lorsqu'on dit en tête d'un arrêt ou d'un jugement : Louis ou Henri, par la grâce de Dieu, etc.

(1) Que devient l'assertion si formelle de l'auteur avec ce qu'a dit M. Guirondet, de la présence du prince de Galles à Rodez et à Villefranche?

» enfant du Rouergue, Jean d'Armagnac, comte de Rodez,
» qui commença la guerre de l'indépendance nationale et
» la poursuivit jusqu'à la fin de sa vie. »

En 1362, dit l'auteur, le comte de Rodez ayant déclaré la guerre au comte de Foix fut battu et fait prisonnier à Launac et une rançon de trois cent mille florins d'or fut exigée. « Pour se procurer cette somme énorme, le comte
» d'Armagnac frappa à toutes les portes. Il s'adressa à ses
» vassaux, il s'adressa aux communes, il s'adressa à tous
» ses amis. La communauté du Bourg donna, à elle seule,
» trois mille francs, mais les subsides fournis par les
» vassaux et les communes ne suffisant pas, le comte fut
» retenu en prison. Il eut alors recours à ses amis. Un
» d'entre eux lui ouvrit généreusement sa bourse. Mais
» quel fut cet ami dont la générosité mit fin à la captivité
» d'Armagnac? C'est ce que nous dirons plus tard. Cette
» particularité, dit l'auteur, ne sera pas la moins piquante
» de notre récit. »

Voilà donc le comte d'Armagnac débiteur moralement et matériellement d'un généreux ami, qui n'est autre que le prince de Galles. Il avait déjà rendu la somme prêtée quand, en 1367, ce prince déclara la guerre à Dom Pédro, roi de Castille, appela à son aide plusieurs seigneurs d'Aquitaine, entre autres le comte d'Armagnac, et promit de prendre leurs troupes à sa charge.

Je n'entrerai pas dans des détails sur cette guerre dont l'issue fut malheureuse pour le prince de Galles; je dirai seulement que le comte d'Armagnac réclama, mais en vain, deux cent mille florins d'or, provenant des stipulations convenues.

S'il y a quelques chose de *piquant* dans cette anecdote, ce n'est pas en faveur du prince de Galles qui, loin d'acquitter sa dette, alors qu'il a été payé de celle contractée à son égard, veut mettre à sac les villes du comte et ravager ses campagnes, parce que d'Armagnac ne veut pas payer un nouveau *fouage*. Cela n'empêche pas le prince anglais de l'accuser de déloyauté et d'ingratitude, dans un réquisitoire que l'auteur ne trouve que violent parce que ledit comte, fatigué d'exactions de tout genre et voulant, d'ailleurs, recouvrer son entière nationalité, est à la tête de la ligue des seigneurs gascons qui ont porté leurs justes plaintes au roi de France, leur seul et légitime souverain.

Il m'est pénible de voir l'auteur partager les sentiments du prince anglais, et je me demande s'il est d'avis qu'on puisse, dans aucun cas, payer ses dettes de

reconnaissance ou autres au dépens de son pays. Dans cette circonstance, le comte de Rodez, au lieu d'être débiteur, était créancier.

Je sais que dans ces derniers temps surtout, on n'a que trop souvent usé de ce moyen; mais vouloir ériger en principe une telle idée, c'est ce que je n'admets pas, c'est ce que je ne comprends pas.

Je m'incline devant les droits sacrés de l'histoire, je crois que son premier devoir est d'être vraie, impartiale, mais je ne saurais admettre que sur des motifs peu sérieux, l'on puisse vouloir détruire ce qui a été reconnu vrai par la tradition et les annalistes d'un pays; c'est cependant ce qu'a tenté l'auteur dans le dixième chapitre, intitulé: *Réfutations de quelques erreurs historiques touchant Rodez et Villefranche.*

Le sénéchal Thomas de Wetenhale ordonna de placer les armes du prince anglais sur les portes de la ville. D'après nos historiens et la tradition, documents auxquels nous pouvons joindre un titre de la cité de Rodez, voici ce qui eut lieu. « Les consuls de la ville furent forcés » d'obéir, mais Pierre Boissière (1), procureur général du » comte et de l'évêque de Rodez, fut assez courageux » pour dénoncer les consuls comme traîtres à la patrie et » les fit citer devant la cour commune du paréage. Il fit » plus, d'après l'auteur, il en appela au prince lui-même » par un acte officiel que reçut son confrère Gaillard » Clari, le 2 juillet 1365. Les consuls voulant éviter un » procès, répondirent qu'ils reconnaissaient pour leurs » supérieurs le comte et l'évêque, et que la crainte seule » d'être violentés par le prince les avait porté à exécu- » ter ses ordres. »

J'avais cru et je crois encore que c'était un acte courageux, digne de notre respect et de notre admiration. Louis XI fut de cet avis, car il anoblit le fils de Pierre Boissière. D'après l'auteur, ce fut l'acte d'*un procureur retors*.

On ne trouvera pas hors de propos qu'avant de parler de ce qui a trait à la ville de Rodez, et au rôle qu'elle joua dans l'expulsion des Anglais, j'entre dans quelques détails sur sa position civile et militaire au XIV[e] siècle. Cette ville, chef-lieu de la province du Rouergue, bâtie sur un mamelon dominant tous ses environs, et dont les

(1) Cette famille est représentée aujourd'hui par les de SAUNHAC et de VALADY, maisons dans lesquelles entrèrent, vers la fin du dernier siècle, les deux demoiselles de BOISSIÈRE, dernières de ce nom.

routes aboutissaient à son couchant, point le plus accessible, n'était pas *une* comme elle le devint plus tard. Divisée en deux parties, la *Cité* était sous la juridiction de l'évêque, le *Bourg* sous la dépendance du comte d'Armagnac. Ces deux parties, qui en dehors ne paraissaient former qu'une seule ville, étaient séparées, surtout en dedans des murs, par un fossé, des tours fortifiées, des portes fermées tous les soirs et par des chaînes de fer qui étaient tendues, surtout à l'occasion des rixes suite de l'antagonisme existant entre ces deux communautés.

L'extérieur de Rodez était protégé par des fossés larges et profonds derrière lesquels des murs élevés et crénelés, et par de nombreuses tours fortifiées. Des ouvrages avancés, s'étendant au couchant depuis la porte dite du Bal jusqu'au-delà de l'évêché et allant jusque vers le milieu du faubourg d'*Albespeyres*, aujourd'hui Ste-Marthe, protégeaient les abords de la ville les plus accessibles et où aboutissaient la plupart des routes.

Les murs, remontant en partie à la période gallo-romaine, entouraient une grande partie de la cité; ils avaient été complétés par d'autres murs bâtis à des époques plus ou moins reculées, mais la plus grande partie ne datait que de la guerre avec les Anglais.

Deux forts ou *châtels*, l'un d'origine gallo-romaine connu sous le nom de *Cotau* (1), l'autre sous celui de *Caldegouse* (2), complétaient les fortifications extérieures.

Les portes de la ville (3) surmontées de hautes tours fortifiées, des rues étroites aboutissant aux remparts, d'autres aux différentes poternes, rues connues encore sous le nom de *la pantarelle* (4), de nombreuses portes fortifiées à l'intérieur de la ville (5) pour défendre les quartiers les

(1) Le fort *Catau* était situé à l'endroit qu'occupe la partie vieille de la caserne de la gendarmerie et s'étendait du côté de la cathédrale.

(2) Le fort *Caldegouse* était situé derrière le grand séminaire actuel.

(3) Porte St-Martial, de Penavayre, du Bal, des Emboyers, aujourd'hui rue Gayrard, porte dite de la *Viarague*, porte Ste-Catherine, porte Hucafol, plus tard de la Bullière, porte de l'Embergue.

(4) *Pantarelle*, petite porte, d'où le nom patois de *pantarel*, donné au pont-levis, qui faisait partie des culottes ou pantalons, avant qu'ils fussent unis par une rangée de boutons.

(5) Nous avons vu détruire de nos jours : 1° la porte de la rue de la Saunerie, plus tard des Prisons-Royales, pour reprendre son ancien nom; 2° la porte qui de la place de l'Olmet allait à St-Amans; 3° la porte du haut de la rue du Bal; 4° la porte de la rue Neuve, aboutissant à la place Saint-Etienne; 5° la porte St-Roch, allant de la cathédrale à la rue du Touat; 6° la porte St-Fabien, à l'entrée de la rue des Pénitents-Blancs, était détruite depuis longtemps.

plus importants; tel était l'ensemble des fortifications de Rodez, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, quand les Anglais en prirent possession.

Les historiens rapportent « que les habitants de Rodez, » rivalisant à leur tour de zèle et de patriotisme, refusè- » rent de payer un nouveau *fouage* qui leur avait été im- » posé par le prince de Galles et que, le 17 septembre » 1368, Béranger Nattes, premier consul du Bourg, se » mit à leur tête, chassa la garnison anglaise et fit rentrer » la ville sous l'obéissance de son véritable roi. Ce noble » exemple fut suivi par toute l'Aquitaine. Les Anglais se » présentèrent de nouveau devant Rodez, mais cette dé- » monstration fut inutile. Les habitants, guidés toujours » par leur premier consul et quelques autres citoyens, » tels que les Laparra, les Resseguier (1), les Boissière, se » défendirent si bien que l'ennemi ne put y pénétrer. »

Telle est la légende d'après l'abbé Rouquette ; voici, d'après lui, l'histoire. « Elle est bien simple; il n'y a ni » prise d'armes, ni grands coups d'épée, ni morts, ni » blessés. La diplomatie fit tous les frais de cette révo- » lution ; la victoire put coûter des flots d'encre, elle ne » coûta pas des flots de sang, comme on l'a dit si souvent. » Tous ces événements se passèrent sans conflit, sans » lutte, sans combat. »

Il me semble que, pour avoir le droit d'employer un air de persiflage à l'occasion d'un fait mémorable, si glorieux pour une ville et pour des familles, il faudrait avoir du moins des preuves irréfutables; il n'en est pas ainsi. D'après l'auteur, autant la cité était soumise, autant le bourg de Rodez faisait le *mutin* pour acquitter les *fouages* réclamés par le prince de Galles. « Le 5 » septembre 1368, toujours d'après l'auteur, les consuls » de la Cité se rendirent à Palmas, pour recevoir de l'é- » vêque de Rodez, qui y résidait, ses dernières instruc- » tions. D'un autre côté, les consuls du Bourg allèrent à » Toulouse voir le comte d'Armagnac ; et toujours dans » le même mois (qui est celui de l'insurrection) le con- » sul Bernard Cadel et le sénéchal du comté, Pierre de la » Salle, retournèrent à Toulouse voir le comte d'Arma- » gnac *per saber cossi volria quel pays se gouvernes,* com- » ment veut-il que le pays se gouverne. »

Ainsi, voilà les consuls de la Cité qui se rendent près de Faydit d'Aigrefeuille, dont on connaissait la fidélité au roi

(1) Le duc d'Anjou donna la terre des Gradels à ces deux familles, pour les récompenser de leurs services contre les Anglais.

de France et sa haine pour les Anglais, puisqu'il ne parut jamais à la cour d'Aquitaine et ne vint jamais à Rodez, mais habita constamment tantôt Palmas, tantôt Aubin, tantôt Avignon, pour n'avoir aucun rapport avec les officiers du prince de Galles, et cela pour recevoir ses *dernières instructions*. Les consuls du Bourg vont à Toulouse dans le même but, ils y reviennent peu de jours après pour savoir du comte *comment il veut que le pags se gouverne*. Tout annonce un projet d'insurrection et le triomphe de cette insurrection. Tous ces faits édictés par l'auteur nous étaient inconnus, ils corroborent le fait historique ; il n'y voit, lui, que des flots d'encre et une preuve que tout se passa diplomatiquement.

Pour nous prouver que l'histoire que nous avons crue vraie jusqu'à ce jour n'est qu'une légende ridicule, l'auteur en appelle aux lettres mêmes de noblesse accordées à Béranger de Nattes, dans lesquelles il est dit : « Lors» que, avec les autres bourgeois fidèles de la même ville, » il *a soumis* ladite ville à notre obéissance et l'a attirée à » notre parti fidèlement et louablement, » le mot *soumis* entraîne avec lui l'idée d'une lutte du triomphe de laquelle est venue la soumission. D'après l'auteur, on ne doit y voir que des flots d'encre et des notes diplomatiques sur lesquelles les *boursiers* ont cependant fait silence, et dont on ne trouve pas les moindres traces.

« Béranger de Nattes, qui n'avait pas tiré l'épée, dit» il, pour chasser de la ville l'*imaginaire garnison des* » *Anglais*, n'eut pas besoin de la reprendre pour repous» ser les attaques des mêmes Anglais devant Rodez. »

Peut-on croire que la capitale du Rouergue, qui fut la dernière à se *soumettre*, la première à se *soulever*, toujousr d'après l'avant-propos de l'auteur, conforme en ceci à l'histoire, n'avait pas de garnison anglaise, alors qu'il y en avait dans de petites localités, telles que St-Geniez, Sauveterre, Peyrusse, Compeyre, Villeneuve, etc.?

Peut-on admettre que dans une ville où l'évêque est hostile « au point de mettre sa ville épiscopale en révolte,» où le comte est un ennemi déclaré, où il y a *un procureur retors,* des bourgeois en opposition constante avec le nouveau pouvoir par ce que l'auteur appelle des *mutineries* qui exigèrent qu'en 1367, un an avant l'insurrection, le sénéchal anglais jugeât à propos, toujours d'après l'auteur, d'envoyer en qualité de garnisaires les châtelains de Millau et de la Roquevalsergues avec une suite nombreuse de sergents et d'archers pour contraindre les gens du Bourg à payer les *fouages ;* qu'enfin il citât *tous les hommes*

et toutes les femmes du Bourg, à Villefranche, laissât Rodez sans garnison ?

Si l'auteur avait lu avec plus de soin le traité de Brétigny, il aurait vu que la reddition de *la cité*, *de la ville* et *du chatel de Rodais* y fut stipulée.

Les Anglais étaient trop prudents, ils connaissaient trop les Ruthénois et leur fidélité au roi de France, pour se laisser prendre au dépourvu, en n'ayant pas des troupes dans ledit châtel.

Voilà cependant les seules raisons données pour infirmer les plus belles pages de l'histoire d'une ville et le titre le plus glorieux de plusieurs familles. Cela, après avoir dit, en parlant du silence des historiens à son égard :

« Le Rouergue ne méritait pas l'oubli et le dédain dont » il a été l'objet. Son passé, mieux connu, témoignera et » de son ardent patriotisme et du rôle important qu'il » joua dans l'expulsion des Anglais. » *Je n'ai entrepris*, dit l'auteur, *ce travail que pour venger le pays de l'injustice historique commise à son égard, et lui rendre sa part de gloire.*

Je maintiens donc le récit donné par nos annalistes et les historiens du Rouergue, récit qui, loin d'être détruit par les recherches de l'auteur, aurait été corroboré, s'il en eût été besoin.

C'est du Bourg que partit le signal du soulèvement contre les Anglais; les habitants de la Cité y prirent part, et ce sera l'éternel honneur du Rouergue et principalement de la ville de Rodez, une des moins importantes de celles qui avaient été cédées aux Anglais, d'avoir la première de toutes donné le signal de la délivrance.

Rodez se souleva contre les Anglais, le 17 septembre 1368. Le lendemain, David Cradoc, lieutenant du sénéchal du Rouergue se présenta avec des troupes devant la ville, mais ne put y pénétrer. Les garnisons des localités voisines n'osèrent bouger, de peur d'être faites prisonnières par les populations insurgées.

Peu de jours après, le sénéchal, qui était à Villeneuve-d'Agen, apprenant ce qui s'était passé à Rodez, partait à la tête de 60 lances (six cents cavaliers) et 200 archers. Tombé dans une embuscade qui lui avait été tendue par les comtes de COMMINGES et de PÉRIGORD, il se sauvait à grand'peine et entrait à MONTAUBAN, laissant toute sa troupe massacrée ou prisonnière.

Un corps de troupes anglaises arrivait à Mondalazac, le comte d'Armagnac va l'y combattre et la victoire reste aux Rouergats, après une lutte acharnée, dans laquelle les Anglais laissèrent 400 cavaliers morts et 60 prisonniers.

Encouragé par sa victoire, Jean d'Armagnac va à Naucelle, pour de là, aller faire le siége de Castelmary, et la ville de Rodez lui envoie des vivres, des ouvriers et des machines de guerre. D'un autre côté, son fils s'empare de vive force de la place forte de Compeyre ; le comte de Vendôme se dirige vers Camarès, Thomas de Wetenhale, sénéchal du Rouergue, sort de Millau à la tête des troupes anglaises, et lui présente bataille dans les plaines de Montlaur. Le sénéchal est blessé à mort et ses troupes sont taillées en pièces, et, dès ce moment, quoique les Anglais possédassent encore en Rouergue Millau et quelques places fortes, on peut dire que leur domination avait cessé.

J'ai vainement cherché les flots d'encre et les notes diplomatiques qui avaient seuls opéré la délivrance du Rouergue, je n'ai trouvé que des combats glorieux pour mon pays.

Si j'insiste tant sur cette page de l'histoire du Rouergue et de la ville de Rodez en particulier, c'est que je n'ai pas oublié que par lettres patentes, Charles V appelle les habitants de Rodez tant de la CITÉ que du BOURG, de vrais et fervents zélateurs de l'honneur du royaume, qui *les premiers* DU DUCHÉ D'ACQUITAINE ont appelé, au roi et à son parlement, en refusant d'obéir au roi d'Angleterre (1). **Il n'a pas été donné lecture en séance de la note ci-dessous (Note du Bureau).**

(1) C'est le 17 septembre 1368, que les Ruthénois se donnèrent le droit de mettre autour de leurs *armes*, non pas mutilées et privées de leur titre d'honneur, mais telles qu'elles étaient en 1790, avec cette belle et noble devise, dont notre ville est fière à juste titre. Ces armes, reconnues *vraies* par la commission du sceau instituée par Louis XIV en 1696, étaient écartelées : 1 et 4 *la Cité*, 2 et 3 *le Bourg*.

La Cité portait : de gueules plein avec un orle d'or; le Bourg, trois roues d'or, au chef de France, ou trois fleurs de lys.

En 1790, l'écu de la ville ne changea pas, mais fut *mi-parti*, le Bourg avec ses trois roues et ses trois fleurs de lys, la Cité de gueules plein ; les deux sceaux réunis et surmontés d'une *couronne comtale* portant pour légende : *Municipalité de Rodez.*

Je proteste contre nos prétendues armes de la ville apposées sur nos borne-fontaines et, en dernier lieu, sur les arrêtés de la commune, et j'en appelle à M. le maire et au conseil municipal. Il est grand temps que ce mensonge officiel ait un terme. L. V.

Tels sont les détails donnés par Bonal, dans son *Histoire manuscrite des comtes du Rouergue*, écrite en 1610, puisant ces renseignements, non dans la tradition seule, mais dans un vieux manuscrit remontant, dit-il, à l'époque où ces événements se passèrent, écrit par un homme du pays qui y avait assisté.

Borel, dans son Trésor des recherches et antiquités gauloises. Froissard, dans ses chroniques.

Cabrol, annaliste de Villefranche ; dans des temps moins éloignés l'abbé Bosc, dans son *Histoire du Rouergue* ; nos Archives municipales, voilà les sources où j'ai puisé ces renseignements qui méritent un peu plus de confiance que ceux des consuls boursiers qui s'occupaient plus du *doit* et *avoir*, que de toute autre chose. Millau ne se rendit qu'après une consultation signée par quatorze docteurs de l'Université de Bologne, alors la plus célèbre de toute l'Europe, qui relevait cette ville de son serment.

D'après les boursiers, les Anglais n'eurent pas tant à se plaindre des habitants de Millau ; aussi le connétable de Guienne les appelait-il « ses bons amis », ce qui ne l'empêchait pas d'avoir pour eux de bien vilains procédés.

Saint-Affrique, quoique l'évêque de Vabres fût très-partisan des Anglais, s'empressa de reconnaître le roi et de jeter à bas des portes de la ville les armes d'Angleterre dont on les avait *décorées*. dit M. l'abbé Rouquette, et d'élever avec la plus grande solennité les armes de France.

Quant à ce qui concerne Villefranche, dans sa lutte contre les Anglais et leur expulsion, son histoire ne m'est pas assez connue, je laisse donc le soin de répondre à cette partie du travail de l'auteur, à notre savant collègue, M. Guirondet. Il prouvera, je l'espère, que ce qui est qualifié de *légende dorée*, *plus dramatique et plus sentimentale* que celle de Rodez, est une histoire vraie, et quoiqu'en disent *les boursiers*, Villefranche sut sacrifier sa position privilégiée qui, d'après l'auteur, *faisait sa gloire et sa prospérité*, pour redevenir ville française.

Si des appréciations de l'auteur sur les sentiments des populations du Rouergue, sur les événements les plus importants, les personnages qui jouèrent le rôle le plus remarquable et le plus honorable, je passe à des faits moins saillants, je trouverai que M. Rouquette n'a pas été toujours d'accord avec lui-même.

D'après l'auteur (page 45), les « Anglais, du reste, » n'imposèrent aucun nouveau subside, ils respectèrent » les droits acquis. » Nous lisons (page 93) : « Notre opi- » nion touchant le mauvais état des finances du prince

» est basée sur les demandes incessantes de subsides
» faites à ses vassaux, avant, pendant et après la guerre
» d'Espagne. Si ce prince avait pu couvrir ses dépenses
» avec ses revenus ordinaires il n'aurait pas annuelle-
» ment demandé des *fouages* à ses peuples, de plus, il
» aurait payé ses dettes. »

A la page 75, l'auteur dit encore : « Le prince était
» généreux, ses actes le prouvent, on regrette de ne pou-
» voir faire le même éloge de tous ses officiers. Il en est
» qui, contre sa volonté, exploitaient impudemment les
» hauts emplois qu'il leur avait donnés pour le bien de ses
» peuples et non dans l'intérêt de leur fortune person-
» nelle. Le sénéchal du Rouergue paraît avoir été du
» nombre de ces chevaliers cupides. »

Ainsi, à l'encontre de ce qui a été dit d'abord, le prince anglais écrasait de subsides ces malheureuses provinces, et ses officiers supérieurs trouvaient encore le moyen de les pressurer.

Si nous avions besoin de preuves, nous en trouverions de nombreuses et irréfutables dans les pages de l'*Histoire du Rouergue sous les Anglais.*

Cela n'empêche pas l'auteur de dire « que si ce régime
» avait duré, le Rouergue aurait pu réparer ses malheurs
» passés et voir encore des jours prospères, à l'abri du
» sceptre paternel de l'Angleterre. »

Nous arrivons enfin au dénouement. Le roi de France, Charles V, a entendu les plaintes de ses peuples, il fait donner citation en janvier 1569 au prince de Galles pour avoir à se présenter devant le Parlement de Paris, et répondre aux griefs portés contre lui dans son gouvernement de Guienne.

Le prince de Galles dit : « Nous irons volontiers à notre
» ajournement à Paris, puisque mandé nous est du roi de
» France, mais ce sera avec le bassinet en tête et
» soixante mille hommes en notre compagnie. »

Il se calme cependant, mais refuse de se rendre à Paris.
« Le prince était trop fier, dit l'auteur, pour accepter le
» rôle humiliant qu'on lui impose par force, de devenir
» le vassal du roi de France. »

M. l'abbé Rouquette croit-il parler du roi d'Yvetot?

Le parlement de Paris déclara le prince coupable de félonie, et confisqua la Guienne au profit de la couronne.

La publication de cette sentence, faite en tous lieux, porta le coup de grâce à la domination anglaise, et ce qui étonnera beaucoup, c'est que, d'après l'auteur lui-même,
« presque toutes les villes du Rouergue accueillirent avec
» enthousiasme cette proclamation. »

Il ne suffisait pas que Rodez, St-Affrique, Villefranche, Pyrusse, St-Antonin et Villeneuve eussent répondu à l'appel du comte d'Armagnac, chassé les Anglais et reconnu le roi de France.

Le duc d'Anjou et le duc de Berry, frères de Charles V, à la tête d'une armée, l'une dans le Languedoc, l'autre en Auvergne, entrent en Rouergue par Lacanourgue. Ils prennent la place forte de Valsergues. Jean d'Armagnac rallie ses partisans se dirige sur Rodez à la tête de la noblesse et des communes.

J'ai vu avec beaucoup de peine l'auteur regarder comme *légitime* la domination anglaise en Rouergue et le soulèvement de cette province, encouragé et soutenu par Charles V, comme un acte injuste, allant contre les traités, et, de là, un blâme direct contre ceux qui y prirent part.

Consultons l'histoire à ce sujet.

Tous les annalistes et les historiens français et anglais ont parlé des renonciations réciproques, qui devaient avoir lieu à Bruges et compléter le traité de Brétigny.

Le monarque anglais, qui prétendait avoir des droits à la couronne de France, affectait de n'appeler le roi Jean que *rex francus*, le roi français, et de prendre, lui, le titre de *rex francorum*, roi des français. Est-il bien étonnant qu'il ne voulût pas envoyer ses plénipotentiaires à *Bruges* où ceux du roi de France se rendirent ?

Lors de la ratification du traité de Brétigny, faite à Calais, en présence de l'envoyé du pape et des évêques de Vinchester et de Boulogne, il ne fut nullement question dans le traité dont les deux rois allaient promettre l'exécution par serment, ni de la renonciation de la part du roi d'Angleterre à toute prétention sur la couronne de France, ni de la renonciation du roi Jean à la suzeraineté de la Guienne, du Poitou et du Ponthieu.

Après avoir entendu la lecture de ce traité qui laissait ces deux grandes questions non résolues, Edouard, après avoir prêté serment, s'adressa au roi de France, et lui dit : « Beau-frère, je vous préviens que mon intention » n'est pas d'être lié par ce serment si, de votre côté, vous » n'observez pas fidèlement les articles du traité. »

Voyons de quelle manière il est tenu de part et d'autre.

Le roi d'Angleterre ne renonce pas à ses prétentions. mais il profite de la mort du roi Jean pour demander à la Guienne dont le Rouergue faisait partie, non pas le serment du par le vassal au feudataire, mais celui de sujet à souverain.

Plusieurs princes français ou grands feudataires de la couronne faits prisonniers ou amenés à Londres comme otages, ne dissimulaient pas leur ennui et le désir de rentrer dans leur patrie. Le roi d'Angleterre profite de ces dispositions pour arracher à l'un une terre, à l'autre des châteaux, à tous l'engagement de demander une décharge de la part du roi de France de tous les dédommagements qu'il devait, en vertu des diverses conventions auxquelles il différait toujours de satisfaire.

Par le traité de Brétigny, ratifié sous serment à Calais, le roi d'Angleterre s'était obligé de retirer ses troupes des villes qu'il évacuerait et de les payer. Ces troupes, non soldées, s'étaient répandues dans toute la France et y avaient commis des désordres et des dégâts énormes. « Les prélats et barons du royaume disaient au roi Charles, que le roi d'Angleterre ni son fils n'avaient en » rien tenu la paix jurée à Brétigny, et que les Anglais » avaient toujours couvertement et soutivement guerroyé » le royaume de France, plus depuis la paix faite que auparavant. — Froissard. »

Une année s'était à peine écoulée, et le pape Innocent VI suppliait, par une lettre du 13 janvier 1362, le roi d'Angleterre, dans l'intérêt de son honneur et par respect pour son serment, de dissiper tout espèce de doute au sujet de ses intentions et d'observer le traité dans tous ses articles. — Jonh Lingard, Rymer.

Le roi de France, ainsi que nous l'avons déjà vu, exécutait fidèlement le traité, et son fils, le duc d'Anjou, retenu en otage, pendant que son père était en France, s'étant échappé et n'ayant pas voulu y revenir, il allait de nouveau se constituer prisonnier, disant ces mémorables paroles : *Si la bonne foi était bannie de la terre, elle devrait se trouver dans le cœur et la bouche des rois.*

Ainsi, de la part du roi de France, exécution des clauses du traité, quelque onéreuses qu'elles fussent, tandis que le roi d'Angleterre élude de les remplir, mais emploie tous les moyens pour arriver à son but qui est d'incorporer le royaume de France à l'Angleterre ou du moins de faire un vassal de son roi.

L'astuce et la perfidie d'Edouard dont parlent tous les historiens, sa conduite envers le roi Jean, la condition qu'il voulait mettre à sa délivrance, en voulant qu'il lui fît hommage de son royaume, proposition qui fut repoussée avec indignation par le roi de France qui s'écria : « Plutôt mourir que de rentrer dans mon royaume deshonoré » le prouvent surabondamment.

Nous avons vu que l'Université de Bologne, consultée

sur la légitimité des possessions anglaises en France, avait déclaré le traité de Brétigny nul eu lui-même, en ce que ses clauses n'avaient pas été tenues par le roi d'Angleterre et qu'elle avait délié les habitants de Millau du serment de fidélité.

Les décisions des Universités d'Orleans, de Montpellier, de Toulouse et des plus habiles clercs de la Cour papale, touchant les droits de la couronne de France, et la portée des termes du traité de Brétigny et la validité de ses formes furent unanimes pour prononcer qu'il n'y avait pas lieu de reconnaître la légitimité du roi d'Angleterre.

Je ne vois pas, dès-lors, comment, en présence des faits et des décisions connues de l'auteur, il persiste à parler des droits des Anglais et de la violation des traités de la part du roi de France et de ceux qui lui vinrent en aide.

Il est une autre considération particulière à notre province qui à mes yeux vide cette question.

D'après quelques historiens, mettant de côté les actes et les faits les plus avérés, le roi Jean avait cédé en toute souveraineté la Guienne.

Le roi d'Angleterre avait dès-lors le droit de lever des troupes, d'ordonner à ses feudataires, de déclarer la guerre, de faire la paix.

Nous avons vu cependant le prince de Galles, traiter d'égal à égal avec les princes d'Aquitaine et le comte d'Armagnac en particulier, leur demander des troupes, contracter avec eux des engagements d'argent à l'occasion de sa guerre avec Dom Pédro.

Cette grave considération ne prouve-t-elle pas que le roi Jean, ainsi que le disaient les consuls de Villefranche, s'était réservé la *souveraineté, le ressort et les sujets*, et de là leurs protestations et leur refus de prêter le serment qu'on leur demandait pour n'être pas *traîtres au roi de France*.

De là aussi, cette courageuse protestation de Pierre Boissière en face des consuls et en présence de l'armée ennemie au sujet des armes d'Angleterre mises sur les portes de Rodez, qui auraient pu faire croire à la reconnaissance d'une suzeraineté qui n'avait pas cessé d'appartenir au roi de France.

Furieux de ne plus en être les *légitimes* maîtres, dit l'auteur, les Anglais voulurent en être les ravageurs. Recrutées et soldées par eux, des bandes de routiers sillonnèrent le Rouergue pendant quatre-vingts ans; trop faibles pour s'emparer des villes, ces compagnies, qui étaient en possession de plusieurs châteaux forts, firent tomber leur rage sur les lieux ouverts ou faiblement for-

tifiés. Ils pillaient saccageaient les villages, assassinaient les voyageurs et les paysans ou exigeaient d'eux des rançons ruineuses.

Malgré les quatre siècles écoulés depuis ces malheureux temps, le souvenir ne s'est pas effacé de toutes les horreurs commises par les Anglais. On en trouve de nombreuses preuves dans les chapitres subséquents, qui offrent d'autant plus d'intérêt, que l'auteur nous fait connaître les combats et les lieux où ils se livrèrent en Rouergue.

J'ai cru devoir protester contre certaines assertions, puisées dans les comptes des *boursiers*, qui ont induit en erreur notre honorable collègue, erreurs qui, d'après lui, détruisaient les faits les plus glorieux de cette page de l'histoire du Rouergue et en particulier de la ville de Rodez. Cela ne m'empêchera pas de rendre justice à l'auteur de ce travail intéressant qui, grâce à de nombreuses recherches et à des documents jusqu'ici inconnus, jette un jour nouveau sur certaines parties de notre histoire locale. Pour ma part, je l'en remercie, car il complète les faits principaux, transmis par l'histoire et la tradition.

J'ai dit, qu'à la suite du désastre de Poitiers et du traité de Brétigny, la France fut dans la position la plus désastreuse telle qu'elle nous a été faite en dernier temps.

L'ardent patriotisme de Jean d'Armagnac et du Rouergue amena l'insurrection des autres provinces du royaume. Mais cela ne suffisait pas, ce fut l'habile direction de Charles V, si méconnu par plusieurs de nos historiens modernes, à l'encontre de nos annalistes et des faits les plus authentiques, qui restaura moralement et matériellement le royaume de France. C'est par là que je compléterai et terminerai ce travail.

Le roi Jean, quoique ayant été le dernier de son armée à déposer les armes, et non par suite d'une capitulation honteuse, avait été obligé de se rendre et était prisonnier en Angleterre. Le tiers de la France sous le joug de l'étranger, le pays écrasé de subsides de tout genre, les provinces ravagées par les routiers, Paris insurgé contre le régent ; les émeutiers, aux ordres d'Etienne Marcel, prévôt des marchands, vendu à un prince félon qui voulait usurper la couronne et que l'histoire a flétri du surnom de *Charles-le-Mauvais* ; jamais notre patrie n'avait couru de si grands dangers. « La France, dit Mezeray,
» était à l'agonie, et pour si peu que le mal augmentât,
» elle allait périr. »

Charles V, surnommé à bon droit *le Sage*, monte sur le trône de ses pères, les Anglais sont peu à peu chassés de

France, non à la suite de grandes batailles, mais de petits combats, d'entreprises sagement méditées, le seul genre de guerre qu'il pût faire. « Parlant en maître, dit Châ- » teaubriand, la main appuyée sur le cœur de la France » et sentant la vie lui revenir. » L'ordre et la sécurité renaissent dans ce malheureux royaume, dévoré par les troubles intérieurs, par la peste, par les routiers, par la Jacquerie, sans finances, sans soldats disciplinés.

Une armée se recrée par ses soins, le trésor n'est plus à bout de voies; il profite de la paix pour remettre l'ordre en France. Il crée pour la sûreté des chemins une maréchaussée et des prévôts qui pendent sans pitié les routiers et les pillards. S'étant beaucoup occupé de législation administrative et civile, Charles V faisait grand cas des légistes et disait ces paroles prophétiques : « On » ne peut trop honorer les clercs qui ont sapience, et » tant que sapience sera honorée en ce royaume, il con- » tinuera à prospérité; mais quand déboutée y sera, il » déchoira », et ses ordonnances portent l'empreinte des meilleures lois romaines. Il encourageait les savants, créait la bibliothèque du Louvre et organisait à nouveau les corps des métiers, pour sauvegarder l'agriculture qui manquait de bras, et enlever aux émeutes les nombreux partisans que leur fournissait l'industrie. Il donnait l'épée de connétable, non à un prince du sang, mais à un simple gentilhomme Bertand Duguesclin « comme au plus ver- » tueux et fortuné en ces besognes qui en ce temps s'ar- » mât pour la couronne de France. »

Dans l'espace de seize ans, il rendait le Ponthieu, le Limousin, le Quercy, le Rouergue, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou à la France, c'est-à-dire les départements de l'Aveyron, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Corrèze, de la Dordogne, du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn-et-Garonne, des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne, de la Vendée et de toute la côte du Pas-de-Calais cédés à l'Angleterre. Il tenait la Bretagne sous sa dépendance, rattachait la Flandre à la famille royale, forçait le roi de Navarre (Charles-le-Mauvais) à la neutralité, plaçait un roi en Castille et s'en faisait l'ami le plus dévoué.

Le roi d'Angleterre disait de lui : « Il n'y eut onques » roi de France qui moins s'armât, et si n'y eut onques » roi qui me donnât tant à faire. »

Tel fut Charles V, résumant en quelque paroles, au moment de mourir, l'histoire de son règne : « qu'il ne

» trouvait les rois heureux, qu'en ce qu'ils avaient le
» pouvoir de faire du bien. »

Pouvais-je me dispenser de prendre la défense de ce grand roi, auquel la France dut sa restauration morale et matérielle, qui vint tant en aide à notre province pour secouer le joug des Anglais, et qui lui fut redevable de ses plus beaux priviléges.

APPENDICE.

Je publiai, en 1845, l'histoire de quelques rues de Rodez et j'émettais le vœu qu'un marbre, rappelant le souvenir de ce qui se passa en 1368, fût placé sur la tour de Nattes, qui existe encore sur la place du Bourg et d'où était parti le signal de l'insurrection.

Dans les circonstances actuelles, la Société des lettres, créée pour étudier l'histoire de cette province, ne pourrait-elle pas prendre l'initiative ? C'est avec une entière confiance dans son patriotisme et son dévouement, que je lui soumets cette idée, qui serait pour nous un souvenir glorieux et un cri d'espérance pour nos frères séparés.

Voici dans quels termes je concevrais cette inscription commémorative :

« Le xvij septembre 1368, régnant Charles V, dit *le*
» *Sage*, Jean d'Armagnac, comte de Rodez, et Faydit d'Ai-
» grefeuille, évêque ; les habitants de cette ville, sous
» l'impulsion et les ordres de Béranger Nattes, Guillaume
» de Laparra, Bernard de Resseguier et Pierre Boissière
» se soulevèrent et chassèrent les Anglais de Rodez,
» qu'ils occupaient depuis six ans. »

Quand notre ville aura-t-elle des fonds disponibles pour acheter cette tour, un des rares témoins de ce jour mémorable et y placer nos archives communales !

Où pourraient-elles être mieux et plus convenablement placées ?

L. VIALLET.

DONS DIVERS.

Outre les dons sus-mentionnés la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE :

De M. Bouat : Un jeton, trouvé dans des décombres, aux armes de Bretagne, avec légende touchant la ville de Nantes. Revers : écusson à une bande accostée de deux étoiles, et la légende : *Oculis vigilantibus exii*, 1655.

De M. X... : Plaque en cuivre de schako espagnol aux armes de la maison de Bourbon ;

Trente-sept médailles, dont l'une porte d'un côté l'inscription STEF SCH, séparée par un buste en costume de l'époque de Charles-Quint et François I[er]; légende : *Hunc pietas, regisque favor atque inclyta virtus*. Revers : les armes du personnage ; légende : *Orbârunt vitâ, conjuge et imperio*, 1537. — Six sont de Gayrard : Molière, Bossuet, Louis XVIII, en mémoire de son ordonnance du 28 août 1816 ; le duc et la duchesse de Berry, revers : la naissance du duc de Bordeaux ; Louis XVIII, rev.: l'Espagne délivrée de la fureur de la Révolte ; à Louis-Antoine d'Artois de retour d'Espagne, rev.: la joie des Parisiens. — On remarque aussi : la Victoire, une palme à une main, à l'autre, des couronnes qu'elle répand, debout sur un charriot que quatre coursiers emportent à travers le globe, frappée pour transmettre à la postérité les victoires et les conquêtes des Français de 1792 a 1815 ; le vingt mars MDCCCXV sous forme d'Euménide, rev.: le désir du prince à son départ ; les faces de Henri IV et des augustes princes de la famille royale qui ont péri victimes de la Révolution, rev.: la France donne ses avertissements ; la France pour couronner les Sciences, les Arts, l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie (Exposition universelle 1867) ; Eugénie, impératrice, Napoléon III, empereur, rev.: le palais de l'Industrie, pavillon du Nord ; la République française, déchéance de Napoléon III. — Les autres médailles ou clichés de petite dimension ont, le plus grand nombre, trait aux faits des années 1870 et 1871.

Deux monnaies étrangères.

Un ancien poignard flamand, forme merci, d'une seule pièce.

De M. Viallet : Trois médailles de Louis XIV ; expédition de Belgique, passage du Rhin, ambassade du roi de Siam.

Deux monnerons de l'an IV ; deux monnaies d'Angleterre ; deux monnaies de Monaco ; une monnaie de la République de Berne ; une jolie monnaie des colonies françaises, 1828 ; une reproduction d'une pièce de cinq francs de Louis XVIII.

De M. Lemaire, employé de sous-intendance, à Paris : Un éclat d'obus prussien du siège de la ville.

De M. Loubière, curé de Cayssac, sur la demande de M. Valadier : Une pierre avec inscription romane ancienne, qui paraît être de la consécration d'une *chapelle*, et dont ce dernier avait déjà déposé un moulage au Musée.

De M. L. M... : Une urne funéraire, parmi un certain

nombre, trouvées dans les tombeaux de l'ancien cimetière de Saint-Clair-de-Margues, à l'extrémité de la tête des défunts, et qui dateraient du Xe ou XIe siècle.

De M. l'abbé Cérès : Un des petits vases trouvés dans le défoncement de terrain, pratiqué récemment pour la construction d'une grange, dans l'enclos et à l'orient de l'ancien monastère Saint-Sernin, sous Rodez, et destinés à contenir l'eau bénite que les chrétiens du Ve au XIe siècle étaient dans l'usage de placer à la droite du défunt.

De M. de Costeplane : Un rameau de cocons sur bruyère (récolte de 1870 à St-Affrique). Les vers à soie d'une magnanière avaient été infestés de l'étisie et allaient être jetés, mais grâce à des fumigations par lui prescrites, les vers à soie reprirent la santé la plus parfaite, firent très bien leurs cocons qui donnèrent soixante-cinq demi kilog. environ par once de graines.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. Maurice de Bonald : *Deux questions sur le Concordat de* 1801, dont il est l'auteur. Genève, 1871. Brochure in-8°.

De M. *** : *Notice sommaire des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines.* Paris, 1852. Br. in-12 ; — *Notice sommaire des monuments égyptiens, exposés dans les galeries du Louvre.* Troisième édition. Paris, 1865. Brochure in-12 ; — *L'obélisque de Louxor*... Paris, 1868. Br. in-12 ; — *Histoire monumentale de la Chartreuse de Paris*, suivi d'une description nouvelle du Luxembourg. Paris, 1867. Br. in-12 ; — *Rapport sur les travaux de remaniement et d'accroissement réalisés depuis* 1849 *dans les musées impériaux.* Paris, 1863. Br. in-12 ; — *Métallothérapie. Application des métaux aux eaux de Vichy.* Paris, 1871. Brochure in-12 ; — *Notice sur les caves et les fromages de Roquefort.* Paris, 1867. Br. petit in-4° ; — *Historique et principes de l'art d'instruire les sourds-muets*, par Léon Vaïsse (Aveyronnais, membre titulaire de la Société). Paris, 1865. Br. in-12.

De M. X... : Deux catalogues soit de livres, soit d'objets de typographie mis en vente. Paris, 1871. — La collection complète du journal l'*Aveyronnais* depuis sa fondation jusqu'au 1er novembre 1871 avec l'*Almanach aveyronnais* pour l'année 1871.

De M. L. M... : *Biblia hebraïca ad optimas editiones imprimis Everardi Van Der Hooght ex recensione Aug. Hahnii expressa.* Præfatus est Ern. Fr. Car. Rosenmüller. Lipsiæ, MDCCCXXXVIII. Vol. gros in-12 ; — *Seconde instruction pastorale de Mgr l'évêque de Troyes au sujet des*

calomnies annoncées dans le journal de Trévoux contre les Méditations sur l'Evangile, ouvrage posthume de feu M. Bossuet, évêque de Meaux. Paris, M.DCC.XXXIV. Vol. petit in-4°; — *Parallèle de conduite et de doctrine des Constitutionnels de* 1795 *avec les Constitutionnels de* 1791 ou les Soumissionnaires, disciples des Jureurs. Berne, ville d'opinions religieuses, 1797. Br. in-8°; — *Lettres à un ami sur la mission de Villefranche d'Aveyron*, 1825. Villefranche. Br. in-8°; — *Carte du théâtre de la guerre* 1870-1871 (caricature); — *Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez*, années 1860, 1862, 1863, 1865, 1866.

De l'Evêché : *Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez*, années 1868, 1869, 1870 ; — Vingt-deux circulaires, lettres pastorales, etc., de Mgr Delalle ; — *Mandement de MM. les vicaires-généraux capitulaires* qui ordonne des prières pour le repos de l'âme de Mgr Delalle, et pour demander à Dieu qu'il lui donne un digne successeur; — *Lettre de M. Costes*, vicaire-capitulaire, au clergé du diocèse au sujet du sacre de Mgr Bourret.

De la Préfecture : *Procès-verbal du Conseil général*, session extraordinaire de 1870, séance du 3 octobre ; — Budget départemental, exercices 1869, 1870, 1871.

De M. le Préfet : Son *discours à l'ouverture de la session de* 1871. Br. in-8°.

Du Lycée : *Distribution solennelle des prix*, années 1867, 1868, 1869, 1870, 1871.

De l'imprimerie Ratery : *Revue agricole de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère*, année 1869. Vol. in-8°.

De l'imprimerie Ve E. Carrère : Cinq circulaires de Mgr Delalle ; — *Almanach à l'usage des cultivateurs du département de l'Aveyron*, années 1865, 1869, 1870.

De M. Prosper Nègre, professeur : *Une voix de prison.* Relation de huit jours de tumulte à Narbonne, en mars 1871 ; transportation et détention à Rodez des inculpés en cette affaire ; acte d'accusation ; jugement, dont il est l'auteur. Rodez, 1871. Br. in-8°.

Les publications déposées par M. de Costeplane sont les suivantes : *Concours et distribution de prix de la Société d'horticulture de Paris*. Paris, 1832. Vol. rel. in-8° ; — *L'agriculteur-praticien*. Paris, 1843. Vol. rel. in-8° ; — *Etat actuel de l'Algérie*. Alger, 1862. Br. in-8°; — *Lettres de Paris, écrites par Alceste dans l'Universel*. Paris, 1869. Vol. in-12 ; — *Congrès philosophique international de Paris*. Paris, 1870. Br. in-8° ; — *Etude sur la réorganisation de l'armée*, par un officier d'état-major (Ludovic, prince de Polignac). Rouen, 1871. Br. in-12; — Lettre à M. le

général Trochu : *La vérité sur la poste pendant le siège*. Paris, 1871. Br. in-8° ; — *Bulletin de la société de géographie*, mars-avril 1871, renfermant le procès-verbal de la séance du 3 mars, qui contient les paroles prononcées par M. Costeplane au sujet de M. J. Duval. Paris, 1871. Br. in-8° ; — *Esquisse d'une carte de l'île de Madagascar*, par *Alfred Grandidier*. Juillet 1871 ; — Les placards qui sont deux tableaux du prix des denrées à Paris pendant le siége, et les collections d'un certain nombre de numéros parus durant le temps de l'investissement de Paris et une partie du temps de la Commune des journaux le *Soir*, l'*Electeur libre*, le *Gaulois*, la *Liberté*, les *Nouvelles*, etc.;

Les ouvrages de M. Cortambert, offerts au nom de l'auteur : *Petite géographie à l'usage des écoles primaires*. Paris, 1870. Vol. rel. in-24 ; — *Petit atlas géographique du premier âge*. Paris, 1869. Vol. rel. in-18.

Les ouvrages de M. Jean-David Fonvieille, offerts au nom de l'auteur : *Grammaire latine*. Alais, 1829. Vol. in-8° ; — *Grammaire grecque*, écrite en français. Paris, 1861. Vol. in-12 ; — *Principes de lecture et de sciences naturelles*. Nîmes, 1858, Vol. in-12 ; — *Philologie*. Nîmes , 1861. Vol. in-24.

La Société a encore reçu la suite des publications de la *Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire* ; de l'*Académie du Gard* ; de la *Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* ; de la *Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère* ; de la *Société nationale hâvraise d'études diverses*, avec un *Rapport sur les sépultures gallo-romaines du Hâvre*, publié par la même société ; de la *Société de médecine de Nancy* ; de la *Société polymathique du Morbihan* ; de la *Revue des sociétés savantes des départements* ; de la *Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt* ; de la *Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin* ; de la *Société dunkerqoise* ; de l'*Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*.

La Société accepte ces divers dons et communications, et vote des remercîments à leurs auteurs.

La séance est levée à 7 heures et demie.

Le vice-secrétaire de la Société,

N. MAISONABE.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 18 janvier 1872.

Présidence de M. EUGÈNE DE BARRAU, *vice-président.*

Sont présents : Mgr Bourret, évêque de Rodez ; M. le baron Cottu, préfet de l'Aveyron ; MM. André, inspecteur d'Académie ; l'abbé Bousquet ; l'abbé Marty ; Durand ; Lala ; H. Vernhes ; l'abbé Cérès ; Nusbaumer ; l'abbé Marcorelles ; Viallet ; Alary ; Billoin ; l'abbé Massabuau ; Viala père ; J. Viala fils ; Issanchou ; l'abbé Vidal ; l'abbé Dalac ; Albespy ; Virenque ; Castanié ; de Costeplane ; Palous ; E. de Valady ; l'abbé Touzery ; Julia ; de Benoît ; Valadier ; Remond ; Vanginot ; Poulon ; l'abbé Alazard ; Fontès ; Maisonabe, et l'abbé Alibert, secrétaire.

M. Ad. de Séguret, retenu au Tribunal par l'audience du jeudi, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 1871 est adopté.

M. Eugène de Barrau, chargé par la Société de présenter la nécrologie de M. Peschelocho, prend la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Si la distinction à laquelle la Société a bien voulu m'appeler en me faisant occuper ce fauteuil, ne s'effaçait aujourd'hui complètement devant la double présence de ceux qui lui apportent ici plus d'honneur que nous ne pouvons leur en rendre, je devrais ouvrir la séance par l'expression des sentiments que cette faveur commande.

» Mais je répondrai mieux, j'en suis sûr, à vos préoccupations actuelles, en reportant ces sentiments au devant de Monseigneur l'évêque et de M. le préfet dont la présence fait pour nous de ce jour un de ceux qui rappellent le signe dont les marquait le poète : *Albo lapillo!*

» L'un d'entre eux, disons-le d'abord, n'a pas attendu

130e séance.

ce moment pour nous faire sentir son bienveillant patronnage; il s'est empressé, dès les premiers pas de son administration, de mériter le titre de restaurateur de la Société des lettres de son département, en lui rendant le gage d'un meilleur avenir et effaçant de concert avec le Conseil général du département, les traces des épreuves que nous avons subies sous l'influence du temps passé. Nous ne saurions oublier, dans notre gratitude, d'associer à M. le préfet et au Conseil général, le Conseil municipal de Rodez qui, lui aussi, a voulu reprendre ses traditions incidemment interrompues.

» Nulle amertume ne viendra se mêler à ce souvenir aujourd'hui perdu dans des désastres patriotiques qui ne laissent place qu'à d'unanimes douleurs, si ce n'est pour mieux consacrer ici notre gratitude envers ceux qui ont compris que la liberté, pour laquelle nous avons souffert, était le premier bien dont ils devaient nous assurer le gage.

» Assistance généreuse, mais que nous saurons toujours justifier, car la liberté dont les lettres ont besoin n'est pas de celles qui se dégradent dans la licence, mais de celles qui élèvent dans le domaine du beau, du bon et du vrai!

» Quelle meilleure garantie pourrions-nous en trouver que celle de la présence ici de celui dont l'autorité sacrée est la plus haute expression morale des forces sociales, celle qui en assure mieux la sanction par le repos public dont elle est librement entourée !

» N'est-ce point l'épiscopat qui possède la longue tradition de la tutelle salutaire exercée de tout temps sur les Lettres et sur les Arts, qui dans leurs manifestations supérieures sont la splendeur du vrai !

» C'est aux sources de la Sorbonne, cette place de sûreté contre les assauts de l'erreur qui menaçent d'envahir le monde et redouble en ce moment ses efforts, que s'est nourri l'éminent pasteur qui vient continuer dans nos montagnes la tradition des Corneillan et des cardinaux d'Armagnac et Giraud, ses illustres prédécesseurs au siége de Rodez.

» Par lui, revivra parmi nous l'émulation des études; par lui, fleuriront et fructifieront, sur notre terre du Rouergue, les trésors de semence de son savoir puisés dans la région des plus hautes cultures de l'intelligence humaine.

» Ainsi, la stérilité de notre sol sera rachetée par l'heureuse influence qui développera les beaux germes intellectuels qu'il aime à reconnaître parmi nous.

» Tels sont, Messieurs, les Mécènes que la société chrétienne a substitués aux Mécènes épicuriens de l'antiquité, pour relever les âmes à la hauteur des destinées dont le christianisme à ouvert les portes à l'humanité.

» Et maintenant, Messieurs, je ne saurais oublier plus longtemps que la Société m'a donné de remplir un devoir, d'une nature bien différente et que j'ai d'autant plus à cœur de remplir, que le fauteuil où elle a bien voulu me faire asseoir, me rappelle le vide qui s'y est fait et la chère mémoire de celui qui l'occupait naguère.

» Notre regretté vice-président, Théophile Pescheloche, n'avait pas été seulement un collègue aimé, comme pour tous ici, mais pour beaucoup, un camarade de nos premières études au lycée de cette ville, et pour moi un ami d'enfance.

» Nous sommes encore quelques rares survivants de cet âge qui a fui si loin de nous ; tous pourront rendre témoignage de ce que fut dès sa première jeunesse cet excellent ami.

» Tous peuvent avoir souvenir de cette heureuse nature si douce, si bienveillante, qui se rendait également sympathique à ses maîtres et à ses camarades, chose rarement accordée ; pierre de touche de quelques privilégiés des meilleurs dons de l'esprit et du cœur.

» Tous aimeront à retrouver les souvenirs évoqués de ces premières études qui nous avaient réunis en un groupe alors si nombreux et maintenant si éclairci et si dispersé.

» Qu'il nous soit permis de nous y arrêter un moment, à l'heure où le passé va s'effacer, et de nous retourner vers les fraîches impressions du premier âge qui voit naître les amitiées les plus durables, mêlées aux premiers éveils du sentiment littéraire, aux joyeux ébats des heures attendues pour eux ; aux images tantôt graves ou sévères, tantôt adoucies, tantôt égayées par l'espièglerie d'un âge *sans pitié*, des maitres faisant succéder aux premières impressions de la vie de famille celles d'une discipline bien différente.

» Permettez-moi d'espérer, Messieurs, que ce retour vers ces lointains horizons vous trouvera indulgents, car ce fut notre commun berceau, et aussi le berceau de cette Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, redevenue notre foyer, après les longues dispersions de la vie.

» C'est à ce foyer que vint se rattacher Théophile Pescheloche après de lointaines et longues étapes.

» Petit-neveu du célèbre navigateur de Lapeyrouse,

» Mais ce qu'il n'oubliait pas, c'était de n'y pas trouver une facile occasion de spéculation.

» Il aimait l'art pour l'art et le cultivait dans toutes ses branches avec un sentiment qui rendait son concours, au milieu de nous, aussi utile qu'il savait le rendre agréable par son aménité et son inaltérable égalité de caractère.

» Mais l'étroite amitié qui m'unissait à lui depuis les bancs du collége et sur laquelle la dernière séparation vient répandre de si tristes teintes, peut-elle me donner la confiance de vous retenir si longtemps sur sa mémoire ?

» Ne serait-ce pas mieux me conformer à la modestie de son caractère, à celle de la position qu'il avait préférée que de borner à de non moins modestes proportions, les adieux de la Société et ceux de son plus vieil ami ! »

Après cette lecture qui a été entendue avec les marques de la plus vive sympathie, M. de Costeplane demande la parole et dit que, pendant son séjour à Versailles, il a fait plusieurs visites à M. Pescheloche qui, chaque fois et la veille même de sa mort, l'a entretenu de la Société et de l'intérêt qu'il portait à ses travaux; il ajoute qu'il s'est fait un devoir d'assister à ses funérailles et que si un membre de la famille du défunt ne l'en avait dissuadé, il aurait prononcé sur sa tombe quelques paroles d'éloge au nom de la Société.

—

L'Assemblée est appelée à statuer sur l'admission de M. Théophile Rouquette, docteur en droit et membre du Conseil général, dont la demande a été soumise au Comité permanent; le scrutin est ouvert à cet effet et M. Rouquette proclamé membre titulaire de la Société.

—

M. le président communique à l'Assemblée deux lettres de M. Thédenat, juge d'instruction à Espalion, et de M. Laporte, peintre à Paris, qui remercient la Société de les avoir admis parmi ses membres.

—

Il est ensuite donné lecture des deux lettres suivantes de M. Fabre, de Villefranche, membre titulaire de la Société, accompagnant l'envoi de nombreux échantillons de phosphate de chaux qui sont exposés dans la salle de réunion :

« Villefranche, 12 janvier 1872.

» Monsieur le Secrétaire,

» J'ai l'honneur de vous adresser, par chemin de fer, pour être mis sous les yeux de la Société, divers échan-

tillons de phosphate de chaux provenant tous des gisements de Saint-Jean-de-Laur (Lot).

» Quelques-uns sont remarquables par leur pureté, d'autres par leur dureté, d'autres enfin par les arborescences dont ils sont couverts et qu'on attribue à l'*iodure de manganèse*.

» Vous en verrez qui ressemblent au quartz agate et qui peuvent être polis et montés en bijoux. Parmi les échantillons que je vous envoie, je vous en signale un qui ressemble au crâne d'un oiseau.

» L'Institut de France se préoccupe en ce moment de la question des phosphates calcaires naturels découverts dans nos contrées. Je n'ai pu encore me procurer les communications qui ont été faites à ce sujet; mais, sans avoir d'opinion arrêtée moi-même, il me semble difficile d'admettre l'explication donnée à cette savante Société que ces phosphates auraient été déposés par les eaux à une époque plus ou moins reculée.

» J'espère pouvoir vous envoyer bientôt des *os* trouvés dans les gisements de phosphate de chaux, ce qui prouverait que les eaux n'ont pas seules fourni ces dépôts.

» Je vous adresserai aussi, dans quelques jours, des échantillons de provenance aveyronnaise, car notre département, sous ce rapport, n'a rien à envier à ceux du Lot et de Tarn-et-Garonne. Les communes de Villeneuve et de Salles-Courbatiès renferment des gisements très-abondants de phosphate de chaux dont la richesse varie de 70 à 91 p. 100. J'attends, pour vous faire l'expédition, des échantillons dignes de la Société qui se préoccupe, avant tout, de notre département.

« Agréez, etc.

» M. Fabre, *pharmacien.* »

« Villefranche, 14 janvier 1872.

» Monsieur le Secrétaire,

» J'ai reçu plus tôt que je ne pensais les échantillons de phosphate de chaux dont je vous parlais dans ma lettre d'avant-hier.

» Ceux que je vous adresse aujourd'hui sont de provenance aveyronnaise; ils ont tous été ramassés dans une carrière située sur la commune de Villeneuve et exploitée par la maison Jaille, d'Agen. Très divers d'aspects, de couleur, de forme et de consistance, ils sont intéressants au point de vue de la formation du phosphate de chaux. Je ne crois pas qu'après les avoir examinés, on puisse soutenir qu'ils sont le résultat de dépôts de formation aqueuse.

» Chacun sait, en effet, que le phosphate tribasique de chaux est insoluble dans l'eau et soluble seulement dans les acides azotique et chlorhydrique : peut-on supposer qu'il a existé autrefois une mer formée par un de ces acides ou par un mélange des deux réunis ? Et même en admettant l'existence de cette mer, comment expliquerait-on la présence du carbonate de chaux qui accompagne toujours les posphates, non-seulement à la surface, mais dans les couches les plus profondes ?

» N'est-il pas plus naturel de penser que la formation du phosphate est due à l'action du feu, à un dégagement d'acide phosphorique qui a pénétré le carbonate de chaux déjà déposé et chassé l'acide carbonique en le remplaçant dans sa combinaison avec la chaux ? Cette hypothèse est plus conforme aux lois de la chimie et explique mieux la diversité de forme et de coloration des phosphates.

» Mais, dira-t-on (et c'est la seule objection sérieuse qu'on puisse faire à ma manière de voir), d'où provient l'acide phosphorique qui a ainsi pénétré le carbonate de chaux ? Il provient de l'action de la chaleur et du charbon sur un immense ossuaire, débris des habitants de la terre à une époque géologique que je ne puis préciser aujourd'hui.

» A l'appui de cette thèse, je vous envoie un échantillon trouvé à Limogne (Lot) qui est évidemment un fragment d'os. Bientôt, je l'espère, je pourrai vous envoyer des os plus grands, plus complets et mieux caractérisés.

» Ce que je pourrais ajouter à l'appui de mon opinion ressort de la forme et de la contexture des échantillons qne je vous envoie, je n'ai pas besoin de les décrire ; la Société, sous les yeux de laquelle vous aurez la bonté de les mettre, appréciera la valeur de ces caractères.

» Veuillez agréer, etc.

» M. Fabre, *pharmacien.* »

La Société, en remerciant M. Fabre de cet envoi et des explications dont il le fait suivre, le prie de vouloir bien lui continuer ses intéressantes communications.

—

L'Assemblée vote l'insertion au procès-verbal de la lettre suivante adressée au secrétaire par M. l'abbé Fabre, de Salmiech, avec le livre dont il fait hommage à la Société :

« Monsieur le Secrétaire,

» J'ai l'honneur de vous adresser un premier volume du *Précepteur*, *Revue grammaticale*, *littéraire*, *historique et*

scientifique dans laquelle je vous signalerai, de mes articles, ceux, formant la matière d'un petit volume, sur les questions les plus importantes de la *Géologie et de la Paléontologie* examinées dans leurs plus récentes découvertes, telles que celle de l'*homme* prétendu *fossile,* etc., et contenant la réfutation du cours de M. Gaudry, nommé par M. Duruy professeur de Paléontologie à la Sorbonne, sur l'*évolution des êtres par le progrès continu*, la thèse favorite de l'ancien ministre.

» S'il m'est permis de le dire par tout ce que j'en connais, difficilement on trouverait ailleurs, Monsieur le Secrétaire, un résumé plus succinct et en même temps, je ne dis pas meilleur, mais plus complet et avec une discussion plus rapide, de ces immenses questions qui, indépendamment des connaissances préliminaires de rigueur pour l'étude de ces travaux, m'ont demandé des recherches et des lectures considérables.

» Cette modeste élucubration, je l'offre, Monsieur le Secrétaire, tout imparfaite qu'elle est, à la *Société des lettres, sciences et arts* avec d'autant plus de plaisir que je sais avec quelle ardeur souvent couronnée de succès plusieurs membres de cette même Société se livrent aux investigations de l'antiquité, sinon toujours au point de vue des questions que j'ai traitées, du moins à celui d'un intérêt plus immédiat, la résurrection de l'antique pays des Ruthènes : intelligents et patriotiques efforts dont le mérite est justement apprécié hors du département.

» Je dois ajouter que les récentes découvertes paléontologiques opérées, il y a à peine quelques mois, par M. l'abbé Richard, viennent de ruiner, selon toute apparence, les preuves fournies jusqu'ici par les partisans de l'*homme fossile*, et par là se trouvent confirmées les réserves, doutes et conclusions de mon ouvrage.

» Mes articles sur la *Linguistique et la Philologie*, que je prends la liberté de vous faire distinguer en second lieu, Monsieur le Secrétaire, renferment l'exposé pratique de quelques nouveaux principes qui font de l'*Etymologie* non plus un *jeu de devinette*, ce qu'elle a été le plus souvent jusqu'à nos jours, mais une science à bases désormais fixes et certaines.

» Je serais heureux de voir accueillir avec indulgence ces simples essais par mes honorés confrères.

» Veuillez, Monsieur le Secrétaire, être mon interprète auprès d'eux et agréer la sincère expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

» L'abbé E. Fabre, de Salmiech.

» Paris, ce 12 janvier 1872. »

L'assemblée charge M. le docteur Durand de présenter à une prochaine séance un rapport sur le travail de M. l'abbé Fabre.

L'ordre du jour amène la lecture des rapports et mémoires qui n'ont pu être communiqués à la Société à la réunion précédente ou qui ont été déposés depuis cette époque.

—

M. Palous, chargé de rendre compte du livre de M. Affre : *La Baronnie de Peyre*, a la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Le château de la baronnie de Peyre, qui fait l'objet de ce rapport, était situé non loin du faîte formé par le relief oriental de notre département ; son histoire ne nous est donc pas étrangère à cause de ce voisinage d'abord, en second lieu par les alliances et les liens généalogiques de ses anciens seigneurs avec de hautes familles de notre Rouergue.

» A ces titres, il n'est que juste de joindre un troisième motif d'intérêt tout contemporain et aveyronnais : c'est que le dernier siége de la baronnie, le château de la Baume avec ses dépendances, est devenu, depuis quelques années, la propriété d'un de nos compatriotes les plus honorables par sa position sociale, fruit d'une intelligente et honnête activité, et par ses mœurs populaires et libérales qui lui ont valu plusieurs fois les suffrages de ses concitoyens.

» On ne peut donc que savoir gré à l'auteur de la brochure qui nous a été soumise, d'avoir consacré quelques-uns de ses loisirs à coordonner, sous une forme littéraire, une partie des données éparses dans les titres qui concernent cet ancien et important fief.

» Le premier monument écrit, cité par M. Affre, n'est que du milieu du treizième siècle. C'est un acte de transmission de la baronnie. Tout autorise néanmoins à supposer, à raison de son importance, que son origine remonte, ou du moins n'est guère postérieure à cette époque de notre histoire où la société, en travail d'enfantement, avait à lutter contre une double cause de dissolution. Les membres épars de l'empire de Charlemagne se débattaient contre les invasions des peuples du Nord et la tendance plus marquée que jamais des hommes puissants à échapper au contrôle du pouvoir régulateur et protecteur des intérêts publics et privés.

» Ils s'efforçaient d'atteindre ce but surtout en faisant

perdre, par la substitution de l'hérédité de droit à la condition précaire ou à l'hérédité de tolérance, le caractère de délégation de leurs charges ou gouvernements.

» Ils se hâtaient aussi de fonder autour d'eux et de faire accepter, en échange de leur protection, les droits féodaux qui existaient déjà, pour une bonne partie du territoire, depuis la conquête, par suite des différents modes de concession bénéficiaire et de la transformation volontaire, et quelquefois forcée, de la condition allodiale de la propriété foncière.

» Ainsi, le désir de l'indépendance, l'ambition et le besoin aussi de fixer la société et de lui donner un peu de sécurité, amenèrent cet état social, dont les dernières traces n'ont pas encore entièrement disparu en Europe, et dont la dénomination serait, pour plusieurs, synonyme de barbarie. On peut y voir cependant une sorte de décentralisation qui succédait à l'unité rêvée et fondée de fait par le grand génie dont le nom plane sur l'histoire de l'Europe, à cette époque. Cette unité, devenue impossible par la faute ou l'insuffisance de ses successeurs, le défaut de cohésion ou d'homogénéité des peuples, les incursions des Normands, dut, de gré ou violemment, céder la place à un système de principautés plus ou moins hiérarchiquement subordonnées les unes aux autres et à la suzeraineté de la couronne.

» Le régime féodal portait inévitablement dans ses flancs l'usage fréquent et l'abus de la force, les maux et la continuité des guerres privées, l'abaissement et la protection en même temps des classes inférieures. Il devenait ce mélange de foi vive et de pratiques religieuses, de fidélité féodale, de dévouement et de courage chevaleresque qui a fait du moyen-âge une époque à laquelle, suivant le point de vue exclusif où l'on voudra se placer, on pourra donner, en effet, le nom de temps barbare ou celui de bon vieux temps héroïque.

» Ce fut donc à cette époque tourmentée de travail social que dut naître la baronnie de Peyre.

» Quels furent ses commencements, quelles durent être les querelles et les compétitions de famille de ses premiers seigneurs, leurs luttes contre des vassaux rebelles ou récalcitrants, leurs démêlés avec leurs suzerains? car la baronnie dut passer par ces vicissitudes diverses, alors que la royauté, à peine remise des démembrements successifs qui avaient si prodigieusement circonscrit le rayon géographique de son action directe, semblait avoir oublié ou comprendre mal le rôle réparateur et la mission protectrice qu'elle était appelée à remplir.

» La notice nous le laisse ignorer. Elle ne nous apprend pas non plus la part qu'à raison de l'importance de ce fief dont la suzeraineté s'étendait sur un grand nombre d'autres, ses fiers seigneurs ont dû avoir dans la longue rivalité de notre patrie avec nos voisins d'outre-mer, à partir de la conquête du fameux Guillaume le Normand. Les seigneurs de Peyre ou leurs puînés restèrent-ils sourds ou froids aux accents des prédicateurs de la guerre sainte, et étrangers aux grands mouvements militaires et religieux qui poussèrent jusqu'à six fois la France, seule ou avec une partie de l'Europe, vers les rivages asiatiques et africains? C'est ce qu'on éprouve tout d'abord quelque regret de ne pas trouver exposé non plus que la part qu'ils ont dû avoir dans les longues et nombreuses péripéties de la guerre de cent ans et dans les expéditions des Valois en Italie.

» On le regrette d'autant plus que, d'après l'aveu de l'auteur au commencement de son deuxième chapitre, ce manoir féodal pourrait fournir matière à *plusieurs volumes* d'un intérêt soutenu, soit à cause de son ancienneté et de son importance stratégique, soit par la haute position des personnages qui l'ont habité ; « mais, ajoute-t-il, il aurait fallu pour cela se livrer à des recherches beaucoup plus longues que celles qu'il nous a été possible de faire. »

« C'est ainsi que s'excuse notre honorable collègue, et on ne peut que l'absoudre, bien que son travail donne le droit de n'être indulgent qu'à regret ; car, hâtons-nous de le dire, ces lacunes n'empêchent pas que le fruit de ses recherches n'offre une belle brochure de cent vingt-deux pages, dont la lecture défraie jusqu'à un certain point de ce qui manque, par l'intérêt des détails, et plus encore par l'agrément et par l'attrait soutenu et piquant de la forme qu'il a su lui donner. C'est principalement le genre épisodique et descriptif offrant l'un et l'autre tout l'intérêt que comportent la matière et la nature des faits.

» Les principaux épisodes se rapportent à cette époque d'ébranlement politique et religieux qui a marqué surtout et ensanglanté la dernière moitié du seizième siècle. Sous prétexte d'abus à réformer, la raison humaine, déviée par diverses causes, et dépassant de beaucoup les limites légitimes du libre examen, fait alors audacieusement irruption dans le domaine du dogme et dans le principe si fondamental de l'autorité religieuse, quant à sa juridiction souveraine et à son unité ; elle ne prétend à rien moins qu'à fonder une église et une société nouvelle au sein de l'Eglise et de la société ancienne.

La négation religieuse rallie, alors comme toujours, natures violentes et tous les mauvais instincts. Elle oque, d'une part, par ses excès inouïs, le défaut de en pratique rigoureuse des principes de la modéra- et de la prudence, et amène même un jour des exé- ons conseillées par une politique atroce.

Non contents de rejeter une partie du dogme et du e pour soi, les plus violents parmi les dissidents en nent à vouloir forcer, dans leur conscience, la foi re- use des fidèles et cela par une étrange et sauvage radiction qu'on voit se renouveler en d'autres temps, pour le culte religieux, soit pour la liberté civile et tique.

Toutes les passions, toutes les convoitises s'allument s; les conflits se multiplient. Les pouvoirs établis, occupés du devoir et du besoin de protéger l'ordre al dans le domaine politique et religieux, luttent en i et avec de grands efforts contre le déchaînement. s'agitent, incertains sur ce qu'il faut vouloir tolérer ou loir interdire, également impuissants à contenir le vent ou à le diriger et à déterminer la part de tolé- ce que la force des événements tendait cependant, de s en plus, à rendre inévitable. Les passions politiques les passions religieuses se mêlent d'ailleurs dans une de solidarité et se traduisent finalement en guerres ricides.

Le côté le plus lamentable de ces époques malheu- ses n'est peut-être pas que des armées composées de citoyens marchent les unes contre les autres; ce n'est de voir les ressources de la stratégie, de l'art des npements et des siéges, et l'intrépidité des combats e au service de deux causes qui comptent dans des nps et sous des bannières opposées et ennemies des efs et des soldats nourris par le même sol, soumis na- ère aux mêmes lois. Il y a encore, dans ces événements, grandeur, l'héroïsme, quelquefois même la magnani- té de la lutte, avec la chance d'une solution et la sau- garde des campagnes et des populations inoffensives.

» Mais l'aspect le plus navrant est peut-être celui de s guerres de château à château, de village à village, de artier à quartier; ce sont ces attaques, ces surprises cturnes, préparées avec le secours de l'astuce, de la rfidie, de l'embauchage; ces coups de main, ces expé- ions d'aventures et de brigandages, où les haines reli- euses, les rivalités locales, les mauvais instincts, libres toute barrière par la faiblesse ou l'insuffisance des pou- irs établis, se traduisirent trop souvent, surtout du côté

des dissidents, en forfaits et en actes de la plus odieuse barbarie.

» Le château de Peyre eut son rôle dans cette partie des malheurs de notre pays, ses épisodes, dont l'auteur nous fait dans sa notice l'intéressant récit.

» Dans notre plan de donner la préférence aux points de vue généraux, nous nous bornerons, quant à ces faits, à dire que le château de Peyre parut un point assez important pour mériter un siége par une partie de l'armée royale sous les ordres du duc de Joyeuse ; ce chef, après s'en être emparé de vive force, ainsi que de Marvéjols, continua sa marche dans le midi à travers notre contrée, dont la capitale lui paya, en manifestations, son tribut de dévouement à la cause catholique et royale.

» Le dernier de ces épisodes se rapporte au milieu du règne de Louis XIII et prouve combien, même après l'édit de Nantes, étaient vivaces les antipathies religieuses, et combien les pouvoirs publics étaient encore impuissants à protéger l'ordre et la sécurité contre les tentatives coupables. La justice finissait cependant par avoir son tour mais son œuvre était souvent tardive.

» Une vingtaine d'années plus tard, le château de Peyre est rasé, avec l'autorisation du Roi, par le seigneur Antoine de Grollée, qui fixe définitivement sa résidence au château de la Baume, une des dépendances du premier, et dont l'existence remonte aussi aux premiers temps de la féodalité, pour la partie la plus ancienne s'entend.

» A peine reste-t-il aujourd'hui quelques traces de l'ancien manoir de Peyre.

» Devenue le siége de la seigneurie, la résidence de la Baume prit dès-lors plus d'importance et ne tarda pas à changer d'aspect. Ce fut au commencement du XVIIIe siècle qu'elle reçut des développements qui en firent une des demeures les plus luxueuses, grâce aux soins et au faste de César de Grollée, comte de Peyre, lieutenant pour le roi Louis XIV, en la province du Languedoc.

» Ce n'est plus, comme le château de Peyre, le manoir redouté, dans le site et l'architecture duquel semble se peindre la pensée de l'oppression, le sentiment de l'attaque et de la défense ; là, le chroniqueur peut sentir s'éveiller des impressions diverses suivant son point de vue et les pensées ou les préventions auxquelles sera livré son esprit. Ici l'œil n'est plus frappé de cet appareil de tours et de créneaux où, selon qu'on voudra cotoyer ou aborder exclusivement le bien ou le mal et ne pas tenir compte de la différence des temps et des nécessités

amenées par les événements, on pourra voir un repaire ou simplement la résidence d'un petit souverain, dans un pays morcelé en un nombre indéfini de principautés. La Baume devint, au contraire, un séjour splendide, prit des proportions et reçut des embellissements dignes d'une demeure véritablement princière.

» Aussi, en présence de la destruction de l'antique manoir et de la transformation de la Baume, l'auteur aborde avec délice la description topographique du second avec ses alentours. Il fait facilement partager le prestige de ses souvenirs par le tableau plein de fraîcheur de la campagne au milieu de laquelle s'élève le bâtiment aux proportions imposantes, avec sa quadruple façade de cinquante-cinq mètres au nord et au midi et de quarante aux autres deux côtés de l'horizon.

» Grâce à ce qu'il en a conservé dans la mémoire fidèle du cœur, il nous ménage la diversion de quelques pages pleines d'intérêt. On sent, avant qu'il le dise, qu'il s'est inspiré sur place dans des promenades sentimentales et des rêveries solitaires, laissant à d'autres les émotions et les aventures, *sinon tout le profit*, ajouterons-nous, des nobles exercices de St-Hubert.

» Vient ensuite la description non moins intéressante, quoique moins poétique, du bâtiment lui-même, des transformations qu'il a reçues au sortir du grand règne, et auxquelles Versailles a peut-être prêté quelques-uns de ses détails. On est conduit dans les principales des soixante-dix-sept pièces sur les boiseries desquelles sont représentés à profusion et avec un remarquable talent d'exécution, des portraits de famille, des écussons de la féodalité et un grand nombre de scènes mythologiques ou appartenant aux temps héroïques; on arrive à une salle où l'on se trouve en présence d'un portrait dont la vue réveille de regrettables souvenirs : c'est celui d'une existence qui occupa un rang trop élevé et trop compromis en même temps, dans la cour et dans les défaillances de la vie privée d'un règne où tant de grandeur fut mêlée à tant d'abaissement et de faiblesse ; comme si l'imperfection et les retours de la fortune se chargeaient d'être le correctif du faste et de la trop grande prospérité.

» C'est un portrait d'après un de nos grands maîtres, Mignard. Cette chambre est celle qu'aurait occupée, suivant une tradition qui n'est pas donnée comme incontestable, Mademoiselle Angélique de Scorailles, conduite à la cour de Louis XIV par le Comte de Peyre son parent, et acceptée comme dame d'honneur auprès de Madame par l'entremise de la duchesse d'Arpajon.

» Si la tradition est incertaine sur la destination de cette pièce, il n'en est pas de même de l'identité du portrait. On s'arrête devant ces traits et devant l'épitaphe en seize vers dont les deux derniers surtout vous laissent sous l'impression d'une profonde mélancolie sur la fin précoce et peut-être tragique, comme le bruit en courut en province, de la belle et trop célèbre duchesse de Fontanges.

» On sort de cette pièce avec ces souvenirs pour assister, sans transition, à un désappointement du spirituel auteur de la brochure. Le voilà devant le cabinet des archives du château. Que ne lui promet pas ce seul titre et surtout l'énumération des diverses catégories de monuments écrits placée sur chacune des anciennes armoires, qu'il croit pleines, et où il se promet une ample et précieuse moisson ! Mais, hélas ! son rêve, comme il l'appelle, est court; et le dépôt, dans lequel l'action corrosive du temps, la dent non moins impitoyable des rongeurs, surtout les mains indiscrètes, profanes ou poussées par le vandalisme et les gaspillages de toutes sortes, ont fait le vide, ne livre à sa louable avidité qu'un énorme terrier. Encore cet objet est-il jusqu'à ce jour en la possession d'un détenteur d'autant plus tenté peut-être d'en ajourner indéfiniment la remise qu'on a paru attacher plus de prix à sa revendication. La déception de M. l'archiviste est visible et on sent qu'il doit éprouver d'autant moins de peine à ne pas la dissimuler qu'on ne peut y voir qu'un signe des qualités et des mérites de son emploi.

» Ce chapitre descriptif s'interrompt par le récit des diverses phases par lesquelles a passé la possession et l'histoire de la Baume. Ce furent encore de fâcheux épisodes, grâce aux compétitions de famille et à leur caractère acharné et violent, à ces époques où, incomparablement plus que de nos jours et sans que nous ayons à nous en prévaloir outre mesure contre nos ancêtres, *la raison du plus fort est toujours la meilleure.*

» Trois épisodes de cet aloi sont racontés avec des détails. Ils sont renfermés dans une période de soixante ans à partir de la mort de Henri IV et ont précédé la restauration et l'agrandissement du château par les additions et les embellissements de toute sorte dont le dota, comme nous l'avons dit, César de Grollée, pour le mettre en rapport avec sa fortune et la haute position à laquelle l'avait appelé la confiance de son souverain.

» Ce personnage, bien que les détails biographiques qui le concernent soient loin d'être complets, ne fut pas moins une des grandes figures de cette époque, d'après les impressions que son nom avait laissées dans le souvenir de

ses sujets et de ses vassaux. Toutefois, ces impressions ne seraient pas toutes à son honneur si les contes qu'on a faits sur sa mort et la terreur dont sa mémoire serait encore traditionnellement l'objet, n'avaient été dans le principe le résultat de préjugés ou de préventions évidemment exagérées et peut-être exploitées. Il est juste de consigner ici que la notice rapporte textuellement un témoignage qui tend, sinon à le justifier complétement, du moins à lui assurer largement le bénéfice des circonstances atténuantes.

» La résidence de la Baume échappa à la torche incendiaire de 93 par l'adresse et la présence d'esprit du régisseur, M. de Besseyre.

» Après avoir attiré un juste intérêt sur cette magnifique villa, l'auteur continue par un chapitre où il fait la description, émaillée de traditions, de la partie occidentale des pays environnants sous ce titre : *Environs de la Baume.* Ce côté de l'horizon doit évidemment à son aspect géographique et à son altitude d'abord, la préférence qui lui est donnée dans ce chapitre sous un titre *amplifié ;* mais il n'y a pas indiscrétion à penser qu'il en est redevable aussi à l'avantage qu'il a d'être parcouru par les hôtes nombreux des vallons du Lot et autres qui ont tous les ans la bonne chance d'aller, pendant quelques jours, jouir d'une cordiale hospitalité auprès d'un honorable et généreux amphitryon et de son estimable et digne famille.

» Aussi Aubrac, bien que situé à une distance d'une vingtaine de kilomètres, a-t-il l'honneur de former un des reliefs du tableau offert sous la dénomination de : *Environs de la Baume.* On ne saurait, en effet, dénier à ce dernier le privilége, qu'il n'usurpe certes pas, de pouvoir être pris pour le point convergent de cet encadrement que lui donne l'auteur.

» C'est encore un morceau, dans le genre descriptif, traité avec goût et d'une manière heureuse. On a d'abord Aubrac avec ses mamelons gazonnés, verdoyants, émaillés, sa réputation de plantes médicinales, son industrie fromagère, son affluence de visiteurs touristes ou amateurs de petit *lait* et ses troupeaux mugissants. C'est Marchastel, autre dépendance de Peyre, dont le nom, dans sa prétendue étymologie, rappellerait un de nos fastes, en même temps qu'une formidable invasion, l'invasion musulmane. Ce château devint, en plein seizième siècle, le théâtre d'une guerre de famille et d'actes de violence dignes des mauvais temps.

» Ce sont encore les lacs avec leurs belles nappes

liquides d'une si remarquable limpidité, avec leurs productions lacustres, leurs ressources poissonneuses, leurs traditions plus ou moins contestables et leurs superstitions.

» C'est enfin la cascade des Salhiens de plus de quarante mètres de chute perpendiculaire, avec sa grotte dont le visiteur conserve de longues impressions; cette grotte et cette chute forment un accident géographique qu'on est tout agréablement surpris de rencontrer sur ces montagnes, aux contours généralement uniformes et dont la Suisse et les Alpes aux surfaces tourmentées et brusques, auxquelles elles ont pu, malgré cela, être comparées dans la brochure sous certains rapports.

» Là s'arrête l'œuvre véritablement littéraire. Elle est suivie d'un dernier chapitre formé d'une série de notes généalogiques et de titres sommaires de transmission ou de substitutions commençant à la première moitié du XIIIe siècle et pouvant servir à établir la généalogie des barons ou comtes de Peyre. On y voit leur filiation et des traces de leurs querelles avec de hautes familles du Rouergue et Lodève, dont les noms manquent, à la vérité, d'une distinction et d'une indication d'origine que l'on regrette.

» Nous nous résumerons en disant que le travail de notre honorable archiviste est intéressant, attrayant même. Il sait mettre au service de son récit une plume spirituelle, élégante, souple et facile, une diction correcte et pure. Bonne humeur, rapprochements bien entendus, traits spirituels, rapidité du récit, intérêt toujours soutenu : tels nous paraissent être les principaux mérites de sa composition.

» J'ai encore, Messieurs, à vous demander grâce pour un aperçu que semble justifier le caractère des époques auxquelles se rapportent les œuvres de l'auteur déjà honorablement connu, et qui certainement n'a pas donné, en fait d'histoire, son dernier appoint.

» Quelques passages, et notamment une énumération des droits féodaux de diverses sortes consacrés par un usage général ou local, qui forme en partie le premier chapitre intitulé : *Généralités*, nous a semblé offrir un point de vue d'une assez grande importance. Il nous a paru qu'un rapporteur érudit aurait pu essayer quelques appréciations au sujet de ses droits, dont les derniers restes devaient aboutir fatalement, un jour, par l'altération de la jouissance ou faute d'offrir, comme l'impôt, un but de solidarité collective, aboutir, disons-nous, à l'alternative d'une abdication volontaire ou de la dépossession forcée.

» Pour nous, en ce qui concerne l'état social dans le

passé, nous ne demandons que le bénéfice de quelques réflexions se rapportant à une vérité qui a son actualité en tout temps, et, de nos jours autant peut-être qu'à d'autres époques : c'est que chaque âge historique, ayant son revers de médaille, a pour devoir d'user de réserve à l'égard des siècles qui l'ont précédé et de prendre quelque souci du jugement de ceux qui le suivront.

» Il y a dans chaque époque un caractère particulier, un fond sur lequel ont dû, plus ou moins se mouler, pour ainsi dire, les existences et les volontés ; un niveau de moralité dont l'histoire doit tenir compte dans ses appréciations ; dans aucune, l'égoïsme si varié dans ses formes, n'a complètement abdiqué. S'il était possible d'intervertir les rôles, en renversant l'ordre chronologique, quelle figure ferions-nous, sous bien des rapports, au tribunal de nos ancêtres ? Il doit être permis de s'adresser cette question, malgré tous ces avantages de notre civilisation, soit dans l'ordre politique et intellectuel, soit dans l'ordre purement matériel ; avantages qui ne s'achètent qu'au prix de l'abaissement moral, si l'on n'y prend garde, et même jusqu'à un certain point, au prix d'un redoublement de besoins, de malaise indéfini, de convoitises de toutes sortes et d'aspirations nouvelles non satisfaites ; en sorte que, de quelque enthousiasme qu'on se sente porté à se prendre pour la civilisation, on est forcé de reconnaître que le bien réel s'y évalue par une résultante dont il n'y a pas toujours lieu de se glorifier sans réserve. La civilisation ne peut d'ailleurs se produire que d'une manière progressive, chaque époque léguant à celle qui la suit. Son absence ou son état incomplet ne saurait donc être une cause de récrimination contre les peuples, pas plus que contre les individus.

» Gardons-nous donc, en évoquant les générations qui nous ont précédés, d'un exclusivisme radical qui n'est ni dans la vérité ni dans la justice, dont la Providence semble avoir voulu se jouer, par l'instabilité attachée à chaque régime, et qui s'est affiché trop souvent chez nous par le ridicule et la sauvagerie de l'orgueil et du cynisme.

» Il est permis sans doute de ne pas s'extasier devant le passé, et de blâmer ce qu'on préfèrerait ne pas y trouver ; mais ce serait se méprendre que de ne pas tenir compte dans nos comparaisons et dans la mesure de nos sévérités, ou de nos dédains de ce qu'il y a à chaque époque de purement relatif eu égard à la différence des milieux, des institutions, des habitudes, des usages consacrés par des causes générales ou une longue prescription.

» Il y aurait donc un étrange abus à n'avoir qu'anathè-

mes pour un état social que rien d'ailleurs ne peut refaire, et qui ne saurait, Dieu merci, être dans les craintes ni dans les vœux d'aucun esprit un peu sérieux, si l'on veut être de bonne foi. Le passé ne peut d'ailleurs se lever pour protester et nous dire ce qu'il y a eu d'entraînant dans les pratiques primitives, fruit de la conquête, dans les tendances politiques, dans les évènements, en un mot, dans les convenances et les causes générales qui avaient amené presque partout en Europe la transformation morcelée de la société ancienne, et l'acclimatation de droits et de privilèges que bien peu, à vrai dire, auraient peut-être dédaignés.

» Ainsi donc, si chaque siècle a un droit de juridiction sur ceux qui l'ont précédé, il ne doit pas oublier qu'il va devenir lui-même justiciable de ceux qui le suivront ; soyons donc de notre temps sincèrement et sans arrière-pensée, mais sondons plus consciencieusement nos plaies et que la vue de notre égoïsme nous apprenne à ne pas secouer trop violemment la cendre des générations qui nous ont fait place.

» Réservons, dans tous les cas, notre indignation pour les actes de force brutale, les extensions violentes des droits admis, pour tous ces abus enfin contre lesquels la conscience peut protester, parce qu'ils ont été réellement en leur temps une dérogation aux lois naturelles et divines, et aux conditions normales d'un régime généralement adopté. Gardons surtout nos anathèmes sans merci pour ces époques d'odieuse mémoire où le mal a tellement débordé qu'on ne saurait craindre de leur imprimer un stigmate trop sévère et trop profond.

» Nous terminons ce point de vue en disant que si l'histoire a des devoirs de réserve, elle a aussi ses droits ; et pour rentrer plus directement dans le sujet nous avons hâte de répéter que cet énoncé de principes n'a surtout de portée que comme une thèse générale que la matière nous a semblé autoriser et justifier.

» Quant à la brochure de notre collègue, il ne nous semble pas que les droits de l'historien y aient été dépassés eu égard au régime féodal, soit dans le chapitre intitulé *Généralités,* soit dans le corps de l'ouvrage. Il n'est que juste d'ailleurs de faire en tout temps la part du degré variable d'impressionabilité qu'il est donné et qu'il appartient à chacun d'éprouver et de manifester.

» Telles sont les réflexions et les appréciations qu'a fait naître en nous la lecture de l'ouvrage de M. Affre, tant par lui-même que par les époques auxquelles il touche, ou avec lesquelles il semble s'identifier comme ses

autres œuvres, et qu'il nous a paru opportun et utile de caractériser.

» Je ne saurais terminer sans feliciter l'auteur de la patience et de la sagacité avec laquelle il travaille à faire sortir l'histoire particulière et locale de la poussière et des débris qui la couvrent ou la récèlent. Puisse ce faible témoignage l'encourager, pour de nouveaux travaux, dans l'accomplissement de cette tâche contre l'aridité et pour la fécondation de laquelle il ne faut pas moins que la patience d'un Bénédictin, avec la souplesse et la bonne humeur d'une plume élégante et facile. »

Mgr l'évêque, obligé de se retirer avant la fin de la séance, demande la parole et remercie la Société de l'avoir admis à partager ses travaux. Il donne ensuite à ses membres des conseils inspirés par le sentiment éclairé des choses académiques dont il a une connaissance puisée aux grandes sources :

Donner à la Société une forte impulsion ; souffler sur elle l'esprit d'unité et des vues d'ensemble qui, en marquant un but à atteindre, peuvent donner à ses travaux une importance nouvelle ; tel a été l'objet de son allocution.

Livrée aux fantaisies personnelles, sans plan ordonné d'avance, sans but général, nos travaux ne profiteraient qu'à des satisfactions individuelles et resteraient stériles, tandis que convergeant vers un but assigné auquel concourraient toutes nos forces, nous pourrions élever un monument durable et qui profiterait bien plus utilement à la science et aux lettres.

Ce but, Monseigneur lui a assigné un objet déterminé : l'histoire locale sous toutes ses formes ; l'histoire de la nature et l'histoire des hommes, doit être l'objet de prédilection de nos études. Rien ne convient mieux à ce temps de transition et de crise dans lequel nous vivons et où l'incertitude de l'avenir et le présent même rendent facile le désintéressement dans la recherche de ce qui a été le passé. Or, c'est sur les lieux qui en ont été les témoins qu'il faut étudier ce passé, c'est à l'aide de documents originaux, qu'une société locale peut facilement et fructueusement recueillir, qu'il peut être reconstruit.

Le Rouergue a de grandes antiquités à fouiller, à coordonner et à mettre en lumière : Vous avez, a-t-il dit, de nombreuses abbayes qui ont été autant de dépôts précieux de tous les documents intéressant l'histoire de votre province et peuvent apporter leur pierre à l'œuvre plus vaste de l'histoire générale.

L'abbaye de Conques, entre autres, a une origine qui touche aux premiers temps de la monarchie française. Il y a là des trésors précieux ; l'impression de son cartulaire serait une œuvre digne de tenter l'ambition d'une Société vouée à des travaux sérieux.

Mais Conques n'est pas seul à nous offrir un vaste champ de richesses. Le Rouergue en possède bien d'autres : Aubrac, Bonneval, Bonnecombe, Nonenque, Loc-Dieu, etc. Voilà bien des trésors dispersés à retrouver, à rapprocher, à refaire. Si la Société, dit Monseigneur en terminant, était disposée à publier le riche trésor manuscrit venu de Conques, ou ceux provenant des grandes abbayes du Rouergue, il serait heureux de la seconder et de lui venir en aide par tous les moyens en son pouvoir.

Ces vues, exprimées par Monseigneur avec la grâce parfaite qu'il sait mettre à tout, ont obtenu une attention marquée dans l'assemblée, une des plus nombreuses qu'ait eu depuis longtemps la Société.

M. le préfet, obligé de quitter la séance, demande à son tour la parole et dit qu'il s'associe aux sentiments si éloquemment exprimés par Mgr l'évêque ; il remercie ensuite l'assemblée du diplôme de membre titulaire qui lui a été offert par la Société.

—

M. le président invite le vice-secrétaire à donner lecture du rapport suivant que M. de La Blanchère a déposé avant son départ de Rodez :

« *Rodez*, 1er *octobre* 1871.

» Messieurs et chers collègues,

» C'est une véritable bonne fortune pour un département lorsqu'il s'y rencontre un homme capable de mener à bien un travail d'une importance capitale comme celui que vous avez bien voulu me charger d'analyser et de placer aujourd'hui sous vos yeux. Que la modestie de notre honorable président ne s'alarme point des éloges que je vais être forcé de lui prodiguer ; je suis placé entre deux écueils : Ne pas dire la vérité, et je manque à mon mandat ; blesser la modestie de l'auteur et je reste à côté de la vérité ! Des deux maux, je choisis bravement le moindre, et passe outre, quoiqu'en puissse penser le savant si distingué auquel vous devez l'*Esquisse géologique du département de l'Aveyron*.

» La pensée de dresser une carte géologique complète de la France remonte à 1811. Dès 1835, la carte d'ensemble de ce vaste travail était dressée ; il ne manquait plus que les cartes de détail, les études spéciales à chaque dé-

partement, études qui, s'encadrant dans la première, en font un tout complet et une œuvre de premier ordre. En 1847, M. Boisse, un enfant de l'Aveyron, fut chargé par le ministre des travaux publics, d'exécuter la carte de son département : nul mandat ne pouvait tomber entre des mains plus compétentes, plus empressées et plus savantes. Aussi, messieurs et chers collègues, je ne vous apprendrai rien en vous rappelant le succès qui accueillit la carte géologique née de cette mission.

» Le livre dont je dois vous parler aujourd'hui, messieurs, est le complément naturel de ce premier travail ; il est l'explication, la légende détaillée de la *Carte géologique* et, quoique retardée par l'apparition d'événements indépendants de la volonté de l'auteur et du désir du Conseil général de votre département, elle arrive néanmoins à point pour aider et renseigner tous les travailleurs. La géologie, en effet — qu'on pourrait, ce nous semble, appeler la science des produits utiles de la terre — apporte désormais le tribut de ses constatations à toutes les sciences, et vient en aide aux plus grands intérêts des pays. Nous aurons indiqué les principaux, en disant qu'elle ne touche pas seulement aux mines et aux matériaux de nos constructions, voies de communications grandes et petites, mais à l'agriculture, à la silviculture, au commerce par conséquent qui en est la suite, et, par là, aux *nourrices* du genre humain. Elle touchera bientôt aussi à l'aquiculture, cette admirable science encore trop négligée dans notre pays, mais que la force des choses et le mouvement nécessaire de la civilisation amèneront bientôt, n'en doutons point, à devenir ce qu'elle doit être, une *mine inépuisable d'alimentation publique*, destinée à combattre efficacement le renchérissement toujours croissant des denrées nécessaires à l'homme.

» Vous le savez tous, messieurs, votre département est, sous le rapport géologique, l'un des plus complets, mais en même temps l'un des plus compliqués de la France.

« On trouverait difficilement, dit M. Boisse, un pays réunissant, dans un cadre aussi resserré, une plus grande diversité de terrains, des accidents géologiques et topographiques plus nombreux, plus nettement dessinés. »

» Ne nous étonnons plus dès-lors si les produits de notre pays sont si riches et si variés, mais souhaitons ardemment que le progrès y pénètre largement, et que sa prospérité s'élève à la hauteur où les éléments divers de son sol doivent et peuvent l'amener.

» Le plan de l'ouvrage de notre honorable président est aussi simple qu'ingénieux ; nous le lui laisserons exposer en quelques lignes, nul ne dirait ce qu'il veut dire :

« Passant successivement en revue chacune des formations géologiques observées dans l'Aveyron, nous nous attacherons à en faire connaître les traits les plus saillants, les caractères distinctifs, les produits essentiels, à indiquer la place que ces produits occupent dans la série naturelle des terrains, les indices qui peuvent en révéler la présence.....

» Nous diviserons donc ces notes en deux parties :

» 1° Esquisse géographique et physique ;

» 2° Esquisse géologique. »

» L'une est aussi bien faite que l'autre. Mais nous nous élevons ici, — puisque l'occasion s'en présente, — contre le titre donné à son ouvrage par l'auteur. Le mot *esquisse* est incontestablement au-dessous de la vérité, non-seulement à cause de l'étendue de l'œuvre, — plus de 400 pages, — mais parce qu'une esquisse ne contient que les traits principaux d'un sujet et que celle de notre président est un *tableau complet* où chaque détail trouve sa place, et dans lequel aucun n'est omis. Ne blâmons cependant pas trop ce titre modeste qui réflète si bien le caractère honorable et si universellement estimé de l'auteur.

» Vous dire que je me suis déjà servi du livre de M. Boisse, messieurs, est inutile ; malgré que le volume que vous m'avez confié ne fût point le mien, j'y ai puisé, j'y puiserai encore ; car il est impossible d'étudier un sujet aveyronnais sans être amené à puiser de près ou de loin, peu ou beaucoup, dans ce répertoire encyclopédique des *richesses du pays*. A la géographie est jointe la météorologie, science neuve dont nous sommes en droit d'attendre, un jour, de très hauts enseignements ; tout cela classé méthodiquement et clairement de manière à satisfaire immédiatement aux recherches.

» Essaierai-je de vous donner, messieurs, une idée, — cette fois une véritable esquisse, — de la partie géologique, point capital de l'ouvrage ? Je le voudrais, mais je crains d'abord mon insuffisance, puis d'être entraîné hors des bornes d'une simple notice. Cependant, c'est merveille de parcourir, le livre en main, votre beau mais bien grand département, de suivre méthodiquement les formations successives qui viennent affleurer le sol, le former et en constituer la physionomie particulière. On passe ainsi sans fatigue des terrains granitoïdes, — roches primitives ignées, — aux *rougiers*, du rougier au *causse*, et ainsi de suite, suivant la superposition si intéressante de ces couches diverses au milieu du grand travail de consolidation de notre planète.

» Pendant ce voyage nous rencontrons le fameux ter-

rain houiller, auquel l'Aveyron doit une partie de ses richesses ; nous le rencontrons sur plus de 11 mille hectares et, « s'il nous était donné de le suivre au-dessous des grés bigarrés et des terrains jurassiques. sous lesquels on le voit plonger dans un grand nombre de points, nul doute que nous ne trouvassions pour son étendue réelle un chiffre bien plus élevé encore ! » Ce terrain houiller, messieurs, remarquons-le ensemble, est non-seulement un des apanages du département de l'Aveyron, il est encore un des joyaux précieux de la France. Nous ne sommes que très médiocrement riches en houille, dans notre pays si beau, si complet sous d'autres rapports, nous devons donc en être avares, et songer que, si les siècles écoulés des âges antéhistoriques ont accumulé là des dépôts énormes de combustibles, ce ne sont en définitive que des magasins ouverts à l'humanité, laquelle en doit compte aux générations successives..... Nous avons le droit d'user, incontestablement, mais nous devons nous garder d'abuser, et chaque fois que je passe près des *montagnes brûlantes*, mon cœur se serre à la vue de tant de travail accumulé, concrété dans des couches, précieux travail qui depuis des années s'envole en fumée !... La science n'arrêtera-t-elle donc jamais cet incendie dévastateur ?...

» Mais je m'arrête. Il m'est impossible de toucher, même en passant, aux mille sujets qu'atteint chaque renseignement accumulé dans l'*Esquisse géologique ;* il faut passer non-seulement devant cette immense formation jurassique qui emplit l'Aveyron de produits si divers et si précieux, mais encore devant ces roches métamorphiques, produites par les matières incandescentes poussées des profondeurs où elles bouillonnent pour monter à la surface de notre globe, sous l'empire d'une puissance encore peu connue. Non-seulement leur contact a complètement modifié les roches qu'elles ont traversé, recouvert ou déchiré, suivant qu'elles se montraient en injection ou en épanchement, mais leur structure intérieure, à elle-même, est des plus intéressantes, parce qu'elle se présente sous toutes les formes, éruptions, amas, filons. C'est tout un monde bouleversé, au milieu duquel notre président vous tend une main secourable pour vous guider, sans embûches possibles, tant il est clair et précis.

» Nous signalerons un dernier chapitre consacré à la *terre végétale*, et que consulteront avec fruit tous les agriculteurs de l'Aveyron, chapitre qui forme comme le résumé de tous les renseignements épars à chaque page de l'*Esquisse ;* puis nous nous hâterons vers la fin de cette note, craignant encore de l'avoir faite trop longue, non

vis-à-vis de ce que nous avions à dire, mais de votre indulgence en raison de l'insuffisance de nos moyens.

» Aujourd'hui, nous assistons à une fiévreuse ambition de décentralisation : ce mot est dans toutes les bouches. Les départements veulent recouvrer leur autonomie et, sous ce rapport, remplacer les anciennes provinces ; cette ambition est louable, sans aucun doute, mais que doit-on entendre par *décentralisation ?*..... Ne craignez point, messieurs et chers collègues, que je me lance dans la politique, ce n'est ici ni le lieu ni le temps. Ce que je veux dire est moins ambitieux. Quelle doit être, je le répète, la vraie décentralisation ?..... Doit-elle consister à un dénigrement systématique de ce que fait de grand Paris ? Les ardents promoteurs de cette idée féconde *doivent-ils* imiter ce personnage en guenilles de Gavarni qui poussait un gamin vers un passant bien mis en lui criant : *C'est un habit, déchire-le !*...... Non, messieurs, vous ne le pensez pas ! La décentralisation ne doit point être œuvre de dénigrement et d'envie, mais bien encore d'émulation et de loyale concurrence.

» Faire aussi bien, faire mieux, dans toutes les branches des connaissances humaines, — tel doit être le but de la province vis-à-vis de la capitale. Essayez-vous y, chers collègues, et vous réussirez, nous n'en doutons pas ; mais laissez-moi, en terminant, vous affirmer que cette fois, géologiquement parlant, M. Boisse, notre honorable président, a *décentralisé l'Aveyron !*

» H. de La Blanchère. »

Après la lecture du rapport qui précède, M. le président dit qu'il y a encore plusieurs mémoires à communiquer à l'assemblée mais que l'heure avancée de la séance ne permet pas de les lire tous. Quelques-uns de ces travaux sont déposés depuis longtemps ; d'autres n'ont été remis que la veille de la séance. Plusieurs membres paraissant désirer que la priorité soit accordée à un de ces derniers à cause de son actualité, M. le président croit devoir consulter l'assemblée.

Une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, s'engage à ce sujet.

Un membre dit que tout l'intérêt d'un écrit réside quelquefois dans l'actualité ; telle serait, par exemple, la réponse faite à un mémoire lu à la réunion précédente. Un travail de cette nature ne peut que perdre à être renvoyé à une séance éloignée.

Un autre membre plaide en faveur de l'ordre chronologique du dépôt, sauf dérogation décidée d'avance par le

bureau qui, après avoir pris connaissance des travaux présentés, règlerait l'ordre du jour de la séance générale. Cette proposition est appuyée par un autre membre qui exprime en même temps le vœu qu'à l'avenir l'ordre du jour de la séance soit indiqué dans les lettres de convocation.

Un autre membre pense que tous les intérêts seraient conciliés si les séances de la Société devenaient plus fréquentes : l'intérêt qui s'attache à l'actualité de certains écrits n'aurait plus à souffrir du long intervalle qui sépare les réunions.

Le secrétaire, répondant à ces diverses observations, dit que le comité permanent se réunit pour fixer l'heure et le jour de la séance générale mais qu'il lui serait difficile d'en régler alors le programme, attendu que, le plus souvent, les travaux à lire ne sont remis qu'entre les deux réunions ou la veille même de la séance. Très souvent encore, les mémoires ne sont pas déposés et leurs auteurs ne les produisent qu'au moment où ils demandent à les lire. Dans ces conditions, le programme de la séance ne peut être exactement tracé d'avance ; mais le président règle l'ordre des communications à faire sauf à le modifier selon que les circonstances l'exigent.

Quant à la multiplicité des séances, le secrétaire dit que cette question a été plusieurs fois agitée et, qu'à une époque déjà éloignée, la Société avait décidé que chaque mois aurait sa réunion. On dut bientôt revenir à l'ancien système ; mais le président n'a pas manqué de provoquer des réunions en dehors des époques fixées par l'usage lorsqu'il l'a jugé opportun ou qu'il a eu entre les mains assez de travaux pour une séance.

Plusieurs membres profitent de cet incident pour demander que le journal l'*Aveyronnais* reçoive à son tour les communications de la Société. Cette demande est prise en considération et le secrétaire est chargé d'en faire la proposition au directeur de cette feuille.

Un autre membre propose, qu'après chaque séance, une lettre d'avis soit adressée à tous les rédacteurs des feuilles locales pour mettre le compte-rendu à leur disposition. On répond que les procès-verbaux des séances de la Société sont communiqués à tour de rôle aux journaux qui en ont fait la demande : rien n'empêche les autres de reproduire tout ou partie d'un compte-rendu dès que l'une de ces feuilles en a commencé la publication.

M. le président, ramenant la discussion à son objet primitif, invite l'assemblée à se prononcer.

—

M. le docteur Viallet, croyant comprendre que le mémoire pour lequel on demande la priorité est la réponse de M. l'abbé Rouquette à la réfutation qu'il a faite de son livre, prie la Société d'ordonner la lecture immédiate de ce travail.

L'assemblée, déférant à ce désir, le vice-secrétaire donne lecture du mémoire suivant :

Examen d'une inscription que M. le docteur Viallet a composée et qu'il propose de placer sur la tour de Nattes, à Rodez.

L'inscription de M. le docteur Viallet, que je copie textuellement dans la *Revue Religieuse* du 22 décembre 1871, est conçue dans les termes suivants :

« Le XVII septembre 1368, régnant Charles V dit le
» *Sage*, Jean d'Armagnac, comte de Rodez. Faydit d'Ai-
» grefeuille, évêque ; les habitants de cette ville sous
» l'impulsion et les ordres de Béranger Nattes, consul du
» Bourg, Guillaume de Laparra, Bernard de Rességuier
» et Pierre Boissière, se soulevèrent et chassèrent les
» Anglais qui l'occupaient depuis dix-huit ans. »

Une inscription est un acte public, officiel ; c'est un témoin perpétuellement vivant qui raconte à la postérité les événements du temps passé et lui fait connaître les noms des hommes qui les ont accomplis. L'exactitude dans les dates, la fidélité dans le récit des faits, l'impartialité dans l'appréciation de ces mêmes faits, telles sont les qualités indispensables de toute inscription lapidaire. L'intérêt personnel, l'amour-propre local, l'esprit de caste et de parti doivent rester étrangers à la confection de ces monuments, sous peine de voir une génération effacer ce qu'aura écrit une autre génération. Si à un fond vrai et juste se joint une forme heureuse, vous aurez alors une pièce historique et littéraire qui sera consultée et respectée par les âges futurs. Je me méfie trop de mon goût pour apprécier la forme de la présente inscription : je n'ai pas les mêmes scrupules pour en juger le fond. C'est ce que je vais faire dans une loyale et paisible discussion, laissant au public le soin de se prononcer entre M. le docteur Viallet et son humble contradicteur. L'inscription de M. le docteur Viallet qui n'a pas huit lignes renferme au moins cinq erreurs. Prouvons ce que je viens d'avancer.

L'inscription en question porte en toutes lettres que les Anglais occupèrent Rodez pendant « dix-huit ans. » O bonne ville de Rodez, quelle histoire lamentable te fait là M. le docteur Viallet ! « Dix-huit ans » d'occupation

étrangère ! Et où as-tu puisé la longanimité nécessaire pour supporter un affront si prolongé ?

Mais est-il bien vrai que Rodez, tombé sous les griffes du léopard britannique, ait enduré un martyre de dix-huit ans ? Et, sans altérer l'histoire de cette intéressante cité, ne pourrait-on pas arracher quelques anneaux à la longue chaîne de son esclavage ?

En vertu du traité de Brétigny, conclu le 18 mai 1360, entre les deux rois de France et l'Angleterre, le Rouergue, qui faisait partie du Languedoc, fut détaché de cette province et cédé aux Anglais. A cette époque, Rodez ne relevait que de l'évêque et du comte, et leur autorité y était incontestée. Jamais, du reste, les Anglais n'avaient pris ni attaqué cette ville. Son occupation par l'étranger, vainqueur de la France, à Poitiers, ne remonte qu'à la prise de possession de notre pays par Jean Chandos, lieutenant du roi d'Angleterre. Cette prise de possession, commencée à Villefranche le 8 février 1362, fut achevée à Peyrusse, le 10 du mois de mars suivant : elle dura 31 jours. Tous ces faits, consignés dans nos archives locales, sont rapportés, plus au long et avec des détails très curieux, dans une publication faite depuis peu à Niort, par M. Bardonnet (Voir depuis la page 105 jusqu'à la page 114 de ce document).

La remise officielle de nos villes au commissaire d'Edouard III eut donc lieu en février et en mars 1362. A dater de ce temps, annexés à l'Angleterre, nous fûmes sujets de son roi et perdîmes notre nationalité. La durée de ce nouvel état de choses ne fut pas la même pour toutes les places du Rouergue. La ville de Rodez s'affranchit la première de la domination anglaise pour rentrer sous l'obéissance du roi de France. Son exemple fut successivement imité par Saint-Affrique, Saint-Antonin, Peyrusse, Villeneuve, Villefranche, Sauveterre et Millau.

Aux premiers mois de l'année 1370, les armes d'Angleterre se trouvaient encore sur les portes de Millau ; le 30 mai de la même année, les habitants de cette ville prêtèrent serment de fidélité au roi de France. Voici la preuve de ce fait :

« Dimercres, ha XXIX de mai MCCCLXX, venc en esta
» villa Mossenhen Arnal de Landora, senescale de Ro-
» zergue : dijous, ha XXX de mai, nos requis Mossenhier
» lo senescalc de far obédiensa e sagramen de fizaltat per
» nom de nostre senhor lo rey de Fransa e far far à tota
» la comuna. El iorn metens fesem sonar dos ves (deux
» fois) lo coselh de l'Esquilla et de volontat del digh co-
» selh fesem lo sagramen. » (Extrait du livre de comptes

du consul-boursier de Millau pour l'année consulaire 1369-70).

A partir du traité de Brétigny, en vertu duquel nous appartenions de droit à l'Angleterre, jusqu'à l'évacuation définitive du Rouergue par nos vainqueurs, évacuation qui eut lieu peu de temps après la soumission de Millau, il s'était donc écoulé une période de dix ans. De fait, nous ne restâmes Anglais que neuf ans, compte rond. L'occupation effective de Rodez fut moins longue : elle ne dura que de sept à huit ans; et si l'on voulait s'en rapporter à l'inscription de M. Viallet, elle n'aurait été que de six ans, cinq mois et dix-sept jours, puisque nous lisons en tête de cette inscription que l'affranchissement de Rodez de la domination anglaise date du 17 septembre 1368. Rodez ne resta donc pas au pouvoir des Anglais « DIX-HUIT ANS. » L'inscription de M. le docteur Viallet pèche donc par le manque de respect qui est dû à la chronologie, arche sainte de l'histoire. Serait-elle irréprochable de ce côté, elle me semble peu faite pour atteindre son but qui est, si je ne me trompe, d'exalter le patriotisme des Français de nos jours, vaincus comme nos pères du XIVe siècle. L'exemple de dix-huit ans de servitude me paraît plus propre à prêcher la patience qu'à accélérer notre revanche. Espérons que nos frères d'Alsace-Lorraine sauront, avant dix-huit ans, secouer le joug de nos modernes vainqueurs !

La seconde erreur commise par M. le docteur Viallet est encore une erreur chronologique. D'après la lettre et l'esprit de l'inscription, Rodez, asservi par les Anglais, se serait soulevé contre ses maîtres tyranniques et les aurait chassés de ses murs « le XVII septembre 1368. »

Pour réfuter cette fausse allégation, il faut établir qu'à l'époque indiquée, Rodez, loin de s'être insurgé, d'avoir fait une révolution et pris les armes contre ses oppresseurs, vivait paisible, tranquille, soumis, et remplissait ses devoirs envers son souverain qui était Edouard, prince d'Aquitaine et de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre. Si je parviens à donner à ma proposition la certitude historique, le pilier massif qui supporte l'inscription s'écroule et le monument va joncher le sol de ses débris.

Afin d'atteindre mon but, ce n'est pas dans les histoires générales, ni dans les chroniques locales imprimées que j'irai chercher mes preuves. Je les puiserai de préférence à d'autres sources, sources plus pures et plus riches, longtemps dédaignées ou oubliées, et auxquelles on revient de nos jours, je veux parler des livres de comptes, tenus par les consuls trésoriers du Bourg et de la Cité de Rodez.

M. Viallet qui attache, avec raison, beaucoup de prix à la conservation de ces livres, puisqu'il veut les loger dans la tour de Nattes restaurée et décorée de sa prose, ne les aura pas en suspicion, ne les accusera pas d'anti-patriotisme. Je les ai vus ces livres. Je les ai tenus dans mes mains : c'est après les avoir parcourus, étudiés et comparés avec leurs pareils de Millau, que je suis parvenu à connaître combien avait été faussée l'histoire de la domination anglaise en Rouergue. Ces registres, où les dates et les faits abondent, étaient tenus avec la minutieuse exactitude d'un comptable qui a besoin de justifier l'emploi des fonds qui lui ont été confiés. Et si l'on songe que les événements qui y sont relatés étaient écrits par des *Français* à l'heure et au jour qu'ils avaient lieu, on n'a pas à se mettre en garde contre un esprit de partialité et de mensonge. Mais qu'y a-t-il dans ces registres relativement à la question qui nous occupe, et que peut-on tirer d'un livre de dépense en faveur de notre thèse ? Ce qu'il y a dans ces livres, ce qu'on peut en tirer, c'est la vérité historique. Le lecteur va en juger.

« L'an de la Encarnacio que hom comta MCCCLXVIII
» e lo III jorn de setembre foro creats cossols de la cieutat de Rodez Huc de Peyras mortas, Scol Arribert, R.
» del Boysso, Peyre Cluzel..... e en aprop, lo IIII jorn de
» setembre, los senhors Cossols desobre dichs feyro me
» Huc Bocart lor thésorier.

» En sec se la mesa pagada pel fogatge del Princip a
» Villafranca.

» Premieyramen los senhors cossols LO XVII JORN
» DE SETEMBRE EN L'AN MCCCLXVIII, trameyro
» maistre Bernard de la Porta à Villafranca per pagar lo
» fogatge de V soüs per fuoc ; portet ley LXX lieuras.

» Lo XXIX jorn de setembre (même année), venc Moss.
» G. Delserieys al Monestéri. » Suit le détail des présents faits par la communauté de la Cité à ce chevalier. Messire Guilhem « del Serieys » et un autre chevalier nommé Jean Ribaut accompagnaient Guichard d'Angle qui, au nom du prince Noir, allait en ambassade auprès du Pape. Nous savons ces détails par le consul boursier de Millau qui écrivit dans son registre la note suivante, sous la rubrique du 30 septembre 1368.

« Disop de ha XXX setembre vengron en esta vila
» Mossenhen lo Manescalc d'Aquitania e Mossenhen Guil-
» hem Delserieys e Mossenhen Johan Ribaut que van
» legués en Roma per nostre senhor lo Princip. »

A la place du soulèvement de Rodez qu'on fait sonner si haut et qui aurait affranchi cette ville du joug des An-

glais, « le 17 septembre 1368, » voilà donc, d'après les documents qui précèdent, ce qui se passait, à cette époque, dans la capitale du Rouergue.

LE 17 SEPTEMBRE 1368, date inscrite en toutes lettres dans le livre du trésorier Huc Bocart, la communauté de la cité choisissait maître Bernard de la Porte et l'envoyait à Villefranche verser dans la caisse du receveur des finances du prince d'Aquitaine la somme de 70 livres, arriéré d'un fouage de cinq sous par feu qui avait été imposé à notre province. Quelques jours après, c'est-à-dire le 29 septembre, elle achetait, chez les épiciers du lieu, des présents dont on peut voir la quantité et le prix dans le registre consulaire, et ses consuls, vêtus de leurs robes les plus propres, allaient, avec révérence, offrir ces présents à un ambassadeur anglais qui était descendu dans une hôtellerie du Monastère pour y passer la nuit. Cette soumission aux ordres du Souverain, ce respect profond pour ses représentants, ce produit du fouage, impôt détesté, porté à Villefranche le 17 septembre 1368, cette visite officielle des consuls de la cité à Messire Delserieys, les présents municipaux qui lui sont offerts le 29 septembre 1368, que prouvent-ils, sinon que le soulèvement de Rodez, si soulèvement il y a eu, ce que nous examinerons plus tard, ne peut être fixé au 17 septembre 1368.

Et dans le Bourg, à l'ombre de cette tour de Nattes, *d'où partit le signal de l'insurrection*, que faisait-on avant et pendant le mois de septembre 1368? Le voici : vers le milieu de juin 1368, les membres du conseil communal du Bourg délèguent deux consuls, Bernard Cadel et Huc Maurel à Villefranche, avec mission de défendre les priviléges de la communauté auprès des officiers du prince d'Aquitaine. Ceux-ci, fatigués de l'opposition systématique que le Bourg faisait, sans cesse, à l'acquittement de l'impôt, font arrêter les délégués ruthénois, les mettent en prison et les y retiennent dix jours. Malgré cet affront, les consuls Bernard Cadel et Huc Maurel trouvent à propos de ne pas quitter Villefranche sans laisser un petit souvenir aux Anglais. Ils achètent quatre livres et demie de « galengar » et soixante livres de fromage dont ils font présent à David Cradoc, lieutenant du sénéchal du Rouergue ; le tout coûta quatorze florins.

Un peu plus tard, le Bourg, continuant de faire le rétif, est surmené par les officiers du prince. Cette fois les vassaux de d'Armagnac prient un noble personnage de prendre en main la cause de la communauté récalcitrante, frappée d'énormes peines, et Messire de la Parra, monté sur un roussin de louage, part pour Sauveterre, s'abouche

avec David Cradoc, lui expose l'objet de sa mission et retourne à Rodez, où, sans doute, les habitants du Bourg apprennent de lui que désormais leurs biens et leurs personnes seront plus ménagés par les gens du fisc anglais. Enfin, le 18 septembre 1368, avant-veille (toujours d'après l'inscription) de l'affranchissement de Rodez, Huc Maurel et maître Bernard Viguier quittent le Bourg et partent pour Toulouse où ils vont demander à Jean d'Armagnac, fils du comte de Rodez, aide et conseil pour mettre un terme aux procédures ruineuses que les officiers du prince ne cessaient de faire aux vassaux du comte, toujours pour le recouvrement des impôts. Ces faits et ces dates ne sont pas inventés pour le besoin de la cause ; on les trouve dans le registre du trésorier du Bourg, écrit en l'année consulaire 1367-1368.

« Foro citats et exéqutats los cossols pel fagh del fo-
» gatge et am pena lo venres davan Pantacosta et covenc
» ley anar IIII cossols et preiro jornada al mes aprop.
» *Item :* Tornéro à la jornada à Vilafranca en B. Cadel,
» en Huc Maurel lo mars aprop Pantacosta e foro ley ar-
» restats et ley estèro X jours en arrest pels fogatges.
» *Item :* Lur covenc donnar à Moss. David IIII lieuras
» emièjà de galengar et LX lieuras fromatges que colet
» tot XIV florès.
» *Item :* Paguéro à Huc Maurel per loguier d'un rossi
» que menet à Salvaterra Moss. de la Parra que anet par-
» lar am Moss. David per mitigar alcunas penas, I flori.
» *Item :* A miech septembre anèro à Tholosa à Mossen-
» hen Huc Maurel et maistre B. Viguier per alcunas cau-
» sas et specialmen per saber am lui cossi se regeria hom
» del fogatge per lo qual los officiers del prince exécutavo
» tot jorn pels locs del comtat et ressort. »

Encore une fois les faits rapportés dans ces textes prouvent, ou il faut douter de tout et contester sur tout, qu'avant et pendant le mois de septembre 1368, le Bourg, comme la Cité, vivait en paix avec ses maîtres, et qu'à l'époque indiquée par l'inscription il n'y eut à Rodez ni soulèvement, ni révolution, ni prise d'armes contre les Anglais. Ma proposition étant établie d'une manière irréfutable et ayant, par conséquent, la plus haute certitude historique, je conclus que la date inscrite en tête de l'inscription par M. Viallet est fausse, erronnée et controuvée. Et qu'on ne dise pas que l'auteur de l'inscription n'a parlé et écrit que « titres en main » ; à cela je ne réponds qu'un mot : De même qu'il n'y a pas de droit contre le droit, on ne peut pas non plus alléguer des titres vrais

contre les titres que j'ai produits et qu'on trouve dans les archives communales de Rodez où tout le monde peut le vérifier. La vérité historique est une, et un titre ne peut détruire un autre titre.

J'ai prouvé que Rodez ne s'est pas soulevé et qu'il n'a pas chassé les Anglais de son sein à l'époque marquée par l'inscription. Allons plus loin et démontrons maintenant que, pendant l'occupation du Rouergue par nos vainqueurs, il n'y eut jamais à Rodez ni soulèvement, ni prise d'armes qui ait eu pour effet d'en chasser nos ennemis les insulaires.

Quand Rodez, dirigé, mené et poussé par le comte d'Armagnac se décida à s'affranchir de l'autorité du prince d'Aquitaine, cette ville fit trois choses dont on trouve la trace dans tous les documents du temps. Elle protesta d'abord contre les exactions des Anglais et leurs prétentions à lever des tributs sur les vassaux du comte, et, sous le nom d'appel, signifia ces protestations au grand conseil du Roi de France; elle adhéra ensuite à la ligue des seigneurs gascons, dont le comte d'Armagnac était le chef et qui avait pour but de renverser le gouvernement anglais en Guienne; enfin, répudiant la domination du prince d'Aquitaine, elle reconnut l'autorité du Roi de France et lui prêta serment de fidélité, entre les mains de Raimond de Rabastens, nommé, par le duc d'Anjou, lieutenant de Charles V en Rouergue et autres lieux.

Un patriotisme aveugle et exagéré, transformant ces exploits de procureur en exploits militaires, s'est plu à dire que Rodez, par suite d'une levée de boucliers, avait expulsé les Anglais de ses murs; et là où il n'y eut qu'une résistance légale, qu'une révolution pacifique, il a voulu voir un mouvement armé, une victoire achetée au prix du sang.

Si le fait d'armes attribué à Rodez avait quelque fondement, les nombreux documents de l'époque que nous possédons en parleraient pour l'exalter, ou, tout au moins, y feraient quelque allusion; il serait particulièrement mentionné dans les registres du Bourg et de la Cité. Comment, en effet, supposer que ces livres gardent le silence sur les dépenses qui auraient dû être faites à l'occasion d'un combat aussi important que celui qu'on prétend avoir été livré dans les rues de Rodez, quand, à la même époque, on trouve dans ces mêmes livres l'achat et le prix d'un peu de poudre, de quelques panniers pour des terrassements et de trois ou quatre pans de toile dont on fit des drapeaux qu'on plaça sur la commune et le poids public de la ville comme un symbole officiel de sa nouvelle foi politique. Si dans les documents contemporains il n'est

parlé nulle part, ni directement, ni indirectement, du soulèvement de Rodez contre les Anglais, et de leur expulsion violente de cette ville, n'est-il pas raisonnable de croire que ce soulèvement n'a pas eu lieu. Et comment aurait-il pu avoir lieu, lorsque, d'après ces mêmes documents, il est constant que les Anglais ne résidèrent jamais à Rodez. Pendant tout le temps de la domination étrangère dans notre pays, les registres des deux communautés de la Cité et du Bourg nous montrent les autorités anglaises visitant Rodez, y faisant leur première entrée, y recevant des présents, y tenant une fois les états de la Province, jamais y fixant leur demeure. S'il y avait eu, à Rodez, des représentants civils ou militaires du prince Edouard, ayant sous leurs ordres des soldats, le sénéchal n'y en aurait pas envoyés, à plusieurs reprisès, afin de contraindre les habitants du Bourg à acquitter l'impôt, ainsi que nous le voyons dans le registre consulaire de cette commune, où nous lisons ce qui suit :

« Et el mes de javier l'an dessus (1367, 1368 d'après » notre manière de compter) lo senescalc el thesaurier » del prince trameiro à Rodez pels fogatges que de- » mandavo, so es à saber Arnal Blanc am may sirvens e » pueis lo castela d'Amelhau, e pueis lo castela de la Roca » (Roquevalsergue) am granre de fléchiers e de sirvens ; » e fo aponchat que anes hom a Vilafranca ; e anèro ley. »

« *Item :* Paguèro ad Arnal Blanc am sos companhos » quar autramen non s'en volio anar XI florès »

« *Item :* Paguèro als castelas d'Amelhau e de la Roca » am un notari et XX sirvens que menavo am lor, quar » autramen no volian partir de la garniso XLIIII florès. »

Cette poignée de soldats entrant sans résistance à Rodez, s'y installant en qualité de garnisaires, en sortant les poches pleines de florins, ne fourniraient-ils pas matière à des réflexions piquantes ? Laissons ces réflexions et concluons que si Rodez n'a pas eu à tirer l'épée contre l'imaginaire garnison Anglaise, cette ville savait délier les cordons de la bourse pour chasser de ses murs les quelques garnisaires qui, en 1368, s'y étaient rendus pour la rançonner.

Passons à la quatrième erreur de l'inscription. M. le docteur Viallet affirme que, le 17 septembre 1368, Béranger Nattes était consul du Bourg. Titres en main, je vais prouver à M. le docteur Viallet que, le 17 septembre 1368, Béranger Nattes n'était pas consul du Bourg. Ma démonstration sera aussi courte qu'évidente.

Notons d'abord : 1° que l'année civile, en Rouergue,

commençait le 25 mars ; 2° que, dans la commune du Bourg, l'élection des consuls avait lieu vers le premier décembre, d'où il suit que l'année consulaire du Bourg embrassait presque quatre mois d'une année et huit mois cinq jours d'une autre année. En d'autres termes, l'année consulaire du Bourg commençait, par exemple, en décembre 1367, et finissait en novembre 1368. Or, voici quels étaient les consuls du Bourg pendant l'année consulaire 1367-1368, dans lequel espace de temps se trouve renfermé le 17 septembre 1368. Leurs noms et le jour de leur élection sont consignés de la manière suivante dans le registre consulaire de la communauté du Bourg.

« L'an MCCCLXVII, lo venres aprop sanh Andrieu foro fach cossols del borc de Rodes :

En B. Cadel.
En D. Vigoros.
En Jorda Segui.
En G. Albrac.
En Huc Maurel. »

Telle est la liste complète des consuls du Bourg pour l'année consulaire 1367-1368. Béranger Nattes n'y figure pas ; il ne peut pas y figurer puisqu'il fut élu consul l'année suivante, comme le prouvent ses lettres d'anoblissement, et qu'il n'était pas d'usage de nommer deux fois de suite consul la même personne. L'erreur de M. le docteur Viallet est donc certaine, indubitable, et j'espère qu'à l'avenir, on n'imprimera plus dans nos histoires que Béranger était consul du Bourg le 17 septembre 1368.

La cinquième erreur que je trouve dans l'inscription est plus capitale que les précédentes. Pour l'indiquer et la relever, il faut un mémoire particulier que je n'ai pas le temps de composer maintenant. En attendant, je prie M. le docteur Viallet de vérifier mes textes, de voir si j'en tire des conclusions justes, et de vouloir bien me faire connaître les erreurs qu'à mon tour j'ai pu commettre. Si elles sont avérées, je ne serai pas opiniâtre à les défendre.

Millau, le 12 janvier 1872.

J. Rouquette.

M. Viallet demande la parole et répond ainsi qu'il suit à M. l'abbé Rouquette :

« M. l'abbé Rouquette aurait pu se dispenser d'envoyer ce mémoire soi-disant justificatif, s'il avait eu la patience d'attendre l'entière impression de mon travail.

Notre collègue a voulu nous prouver que son talent en fait de *variations* et de *contradictions* a de la fécondité, et j'avoue qu'il a parfaitement réussi.

En attendant que je puisse le lire et répondre à tous ces nouveaux arguments qui ne sauraient justifier les faits et les opinions qu'il a avancés, je crois devoir signaler et protester contre les trois premières pages de son manuscrit, consacrées à relever une *erreur typographique* qu'il a reconnue lui-même, après, toutefois, le *Progrès* et la *Revue religieuse*.

Ainsi est tombé dans le vide sa longue et spirituelle argumentation, entremêlée de quelques petites malices ; mais ne fallait-il pas, du moins dans cette circonstance, faire du patriotisme et prouver qu'il n'est pas *Anglais*? »

M. de Costeplane demande à son tour la parole et présente les observations suivantes sur la même question :

« Messieurs,

» Dans la séance du 30 novembre dernier de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, lorsque M. le sous-secrétaire général a donné lecture du compte-rendu de l'ouvrage sur le Rouergue sous la domination anglaise, par M. l'abbé Rouquette, de Millau, dont M. Guirondet, l'un de nos collègues, avait été chargé, et que M. Viallet a également donné lecture d'un travail critique sur ce même ouvrage, j'ai eu l'honneur de faire remarquer à M. Viallet, que la première condition de l'écrivain polémiste-contradicteur était d'appuyer sa critique de preuves, de faits, ou de citations irréfragables (car, dit la scholastique : *quod gratis negatur, gratis affirmatur*. — Ce que l'on nie sans preuve peut s'affirmer par le même moyen), et de faire connaître le nom des auteurs et les sources de ces preuves et citations.

» M. l'abbé Cérès, et quelques autres membres présents ont paru partager mon opinion.

» A ce moment, je n'avais pas encore lu l'ouvrage de M. l'abbé Rouquette ; mais, depuis lors j'ai pu le lire avec une sérieuse attention et contrôler les nombreux faits historiques et documents exhumés par ce savant dont on ne saurait trop apprécier la sincérité, la loyauté, l'appréciation exacte de l'importance qu'il convient quelquefois d'attacher avec une juste impartialité, aux documents historiques retraçant à nos yeux les mœurs, les habitudes, les coutumes, la législation, la politique et l'administration civile des peuples, provinces et localités que 450 ou 500 ans séparent déjà de nous.

» Certainement l'auteur du *Rouergue sous les Anglais*, avec un tact, une grande érudition, un grand sentiment de justice, avec un véritable talent d'écrivain, tout en restant digne de son pays, a apporté une véritable lu-

mière, par la publication qu'il a faite, sur cette phase néfaste de notre histoire provinciale du Rouergue.

» Il y a quelque temps, j'ai communiqué en haut lieu quelques-uns des documents qu'il a produits et, quoique puisse dire l'honorable M. Viallet, au sujet d'une espèce d'assimilation qu'il semblerait vouloir établir entre les consuls et agents Boursiers des villes et des provinces des 13e, 14e, 15e et 16e siècles, et les comptables et administrateurs des 17e, 18e et 19e siècles, il n'en reste pas moins établi pour tous ceux qui peuvent juger des systèmes financiers aux époques que je viens d'indiquer, qu'une grande différence dans la constatation des faits, du jeu des écritures et des attributions fonctionnelles, les séparent d'une manière extrêmement profonde les uns des autres.

» Evidemment, pour écrire l'histoire provinciale ou locale des quatre et cinq derniers siècles que nous avons parcourus, il faut étudier avec soin et impartialité tous les autres documents locaux, les minutes des notaires si riches en renseignements particuliers et généraux, les comptes et registres tenus par les consuls Boursiers et savoir condenser, après une bonne analyse et une bonne chronologie, tous les faits recueillis ou révélés pour pouvoir écrire l'histoire sans parti pris. — C'est ce qu'a fait, je crois (jusqu'à preuve du contraire), notre honorable collègue l'abbé Rouquette, qu'on ne saurait accuser de frivolité ni de digressions inutiles, mais qu'on doit engager néanmoins à consulter avec plus de soin, pour la nouvelle édition qu'il devrait faire de son livre, les documents locaux et minutes des notaires qui existent encore dans plusieurs villes du Rouergue.

» Taxer cet auteur de manquer de sentiment patriotique parce qu'il est resté dans la narration fidèle des faits, en faisant ressortir les inexactitudes, les erreurs matérielles et chronologiques publiées sur ce sujet par les historiens et les annalistes qui l'ont précédé depuis l'infatigable et regretté M. de Gaujal, jusques et y compris Froissard, me paraît sortir des bornes tracées par les règles de la critique.

» Je ne connais, de M. l'abbé Rouquette, que le livre dont je m'occupe. — Je ne puis m'empêcher de reconnaître dans cet auteur, que je n'ai jamais eu l'honneur de voir personnellement, des qualités fort remarquables. Son récit est empreint de cette froideur correcte et vraie qui me paraît être le meilleur cachet de la vérité. L'exaltation pas plus que le sentiment de la couleur locale et de la nationalité ne se trouvent dans son livre. On ne saurait pas, si le nom de l'auteur ne venait le révéler, quelle est

sa nationalité, si ce n'est par les pages qui précèdent son entrée en matière, où il ne manque ni de sentiment patriotique ni du noble et légitime orgueil qui caractérise les cœurs véritablement français.

» Le Rouergue ne méritait pas l'oubli ni le dédain dont
» il a été l'objet ; son passé mieux connu témoignera de
» son ardent patriotisme et du rôle important qu'il joua
» dans l'expulsion des Anglais. — C'est pour lui rendre,
» dit-il, sa part de gloire dans la lutte héroïque de la
» France contre l'Angleterre, c'est pour le venger de l'in-
» justice historique commise à son égard que nous avons
» entrepris ce travail. »

» Après de telles déclarations, qui ne se contredisent jamais quant *au fond*, dans tout le cours de l'ouvrage, comment prétendre que M. l'abbé Rouquette ait pu vouloir, par sa publication, amoindrir et dénaturer le caractère de valeur et d'indépendance, éminemment intelligent et digne qui a toujours distingué d'une manière particulière, dans toutes les occasions, les habitants de la Guyenne, de l'Aquitaine et du Rouergue surtout, dont l'origine celtique suffit pour indiquer la persévérance dans la ligne droite, la persistance dans l'amour de la liberté, le développement instinctif, la sobriété, la force et l'amour du travail.

» De ce que les vaincus acceptèrent avec plus ou moins de résignation le joug du vainqueur et son administration, faudrait-il conclure que le sentiment patriotique les avait abandonnés ?.....

» De ce que l'espérance de reconquérir la *patrie* dont on est pour quelque temps séparés politiquement et administrativement, produit d'une sagesse digne de l'esprit et du cœur de ceux qui ne cessent pas d'*espérer* reprendre leur place dans le réseau de la grande famille, faudrait-il conclure, que ces malheureux, soumis pour la plupart sans combat, ont fléchi dans leur dignité, dans la valeur de leur race et dans les aspirations qui doivent animer les citoyens d'une même patrie ?... Dira-t-on que quelques-unes des villes du Nord et des environs de Paris, sommées d'ouvrir leurs portes sans défense, et de se rendre à la soldatesque allemande, dont elles ont subi sinon avec joie, au moins avec une espèce de satisfaction déguisée, le joug et les exigences brutales comme à Meaux, à Troyes, à Sens, à Versailles même, et plus tard en Alsace et en Lorraine ; faudrait-il penser et dire, que les populations de ces villes et provinces ont été coupables et ont renoncé aux sentiments patriotiques, aux nobles attributs du cœur

et de l'âme qui donnent, depuis le berceau, l'amour de la patrie, et les lient à elle de la même manière que les membres sont attachés au corps ?

» Non, en morale et en histoire, on tourne dans le champ étroit de la vérité ; il faut toujours retomber dans les observations connues, dans les documents des temps et choisir parmi eux ceux qui sont les plus rationnels, les plus froids, les mieux qualifiés.

» Polybe se place entre le politique Thucidide et le philosophe Xénophon ; — Voyez Salluste tenir de Tacite et de Tite-Live ; quoique le premier lui soit supérieur par la vigueur de la pensée, tandis que le second l'emporte sur lui par la beauté de la narration. — Suétone, raconte sans voile et sans commentaires. — Plutarque, joint la moralité à l'histoire. — Velléius enseigna à généraliser sans défigurer. — Bossuet, dans son inimitable discours sur l'histoire universelle, n'est pas prodigue des teintes ni des couleurs d'exaltation. — César est froid historien, il raconte. — Je m'arrête pour ne pas fatiguer l'Assemblée par des citations trop nombreuses.

» M. l'abbé Rouquette, en faisant remarquer dans son travail, que quelques villes du Rouergue paraissaient satisfaites de l'administration du Prince de Galles et de ses agents, a voulu faire sentir seulement qu'à cette époque de notre histoire les exactions, les pressurations, les exigences de tout ordre, les injustices, les vols et les rapines qui se commettaient presque partout de la part des Comtes, Barons et des Seigneurs, pesaient infiniment plus sur les populations de ces temps-là que les conséquences naturelles d'une armée d'occupation dont l'administration bien entendue, pour ne pas dire : *beaucoup plus équitable*, donnaient à ceux qui en subissaient le pénible fardeau, quelque satisfaction au milieu même des angoisses que leur faisait souffrir, sans se plaindre, la présence seule de l'ennemi, qu'ils ne supportaient que *contraints et forcés*, mais avec la bonne grâce commandée par la sagesse, la prudence, appuyées par la volonté du Souverain qui les *priait,* qui les *encourageait* à supporter le joug étranger, *quelque lourd* qu'il fût du reste, avec une grande résignation, comme avec une sainte espérance :

» *Quest'è pur troppo vero.* Cela n'est que trop vrai.

» Jamais la pensée d'annihiler les sentiments primordiaux innés, qui animent et ont toujours animé les Rouergats, n'a été celui de l'honorable abbé.

» Pour avoir une idée exacte de l'importance qu'il convient d'attribuer aux registres, comptes et correspondances des consuls Boursiers et aux actes notariés des XIIIe,

XIVe et XVe siècles, il faut compulser non-seulement les auteurs du temps, mais encore les *us* et *coutumes*, les papiers de famille, etc., etc., sans négliger les documents dont nos voisins de la Grande-Bretagne sont en possession, et si nous ne pouvons passer la Manche pour travailler sur les riches et précieux manuscrits que renferme la tour de Londres, il faut au moins nous reporter aux collections des mémoires lus à la Sorbonne, section d'histoire, de théologie et de sciences morales.

» M. Combes, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, a publié après lecture à la Sorbonne, une lettre précieuse, inédite, du dauphin Charles (13 août 1358), sur la conjuration d'Etienne Marcel et du roi de Navarre. Elle révèle des faits nouveaux contraires à Froissard.

» M. J. Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, historien d'un grand mérite, a lu une note de 60 pages grand in-8°, en séance publique à la Sorbonne (1869) sur l'administration des finances sous les rois Charles VI et Charles VII. Là, contrairement à l'opinion de MM. Guirondet et Viallet, les Consuls Boursiers et autres agents financiers ont le mérite d'avoir quelque valeur réelle, ils ont été mis à profit pour l'histoire.

» M. A. M. Laisné, de la société de la Manche, dont il est président (Lettres, Sciences, Arts et Littérature), a lu en Sorbonne (1867) un travail apprécié sur l'époque qui nous occupe. Ce savant a puisé dans des documents à peu près identiques à ceux dont a fait usage M. l'abbé Rouquette.

» M. l'abbé C. Dehaisne, de Douai, a publié un excellent travail lu également en Sorbonne (1868) sur la période de 1344 à 1450, et parmi tous les documents qui ont servi à son travail figurent les comptes registres des Boursiers, Receveurs des Finances, agents consuls, etc., etc., dont il a tiré un bon profit pour l'histoire.

» J'ai hâte de terminer. En historien fidèle, je le répète, M. l'abbé Rouquette a trouvé des documents précieux, il s'en est servi sans les étendre à d'autres époques qu'à celles du moment et des circonstances, au grand profit de l'histoire locale et générale ; on doit lui en savoir bon gré.

» *Pray compose yourself*, dirai-je donc à MM. Guirondet et Viallet, calmez-vous, je vous en prie ; le temps n'est pas éloigné où vous trouverez par l'étude générale et locale, dans les documents que renferment vos archives importantes et votre bibliothèque du département, celles de Paris, Toulouse, Albi, Bordeaux, Montauban, etc., etc., des *erreurs*, des *inexactitudes*, des *inventions*, que sais-je,

dans les documents historiques sur le Rouergue, dans Bosc, de Gaujal, Cabrol, et bien d'autres, que je me réserve de nommer dans un travail que je me propose de faire, sur les rapports de MM. Guirondet et Viallet à propos du livre de M. l'abbé Rouquette. »

M. de Costeplane demande encore la parole et formule la proposition suivante :

« Il y aurait un immense avantage à ce que la Société des lettres encourageât, par des congrès annuels dans chacun des arrondissements du département, la création de sociétés savantes ayant les mêmes branches de travaux qu'elle a elle-même, et que les travaux de chacune de ces sociétés fussent lus et examinés, dans la grande réunion de tous les groupes départementaux au siége de la Société des lettres qui tiendrait ses assises pendant plusieurs jours et nommerait des commissions spéciales qui admettraient ces travaux à la suite de ceux de la Société centrale dans le Bulletin qu'elle publie annuellement ; il serait même à désirer, qu'il y ait deux grandes réunions tous les ans des sociétés des arrondissements à Rodez de manière à fondre ou comprendre ces travaux dans ceux de la Société centrale, qui au lieu d'un bulletin en publierait deux.

» Je propose donc de fonder une société savante dans chaque chef-lieu d'arrondissement, sous le patronage de la Société centrale du département, de maintenir le prix de la cotisation à 10 fr., et à 5 fr. celui du diplôme, mais d'élever à 10 fr. le diplôme de la Société centrale et la cotisation à 12 fr. Les fonds particuliers aux caisses des arrondissements seraient versés dans la caisse centrale qui pourvoirait à l'impression. Et je propose, en outre, qu'une commission soit nommée pour préparer un projet qui serait présenté au gouvernement, afin de réviser la disposition ayant trait à la dissolution de la Société, dans lequel cas le musée et bibliothèque, manuscrits, objets d'esprit, d'art ou de mobilier, appartiendraient *non plus* à la *ville de Rodez,* mais au *département tout entier.*

» Je demande en outre : qu'il soit créé une section spéciale des sciences topographiques, astronomiques et géographiques et une section spéciale des langues vivantes.

» En réservant aux membres appartenant à telle ou à telle autre branche de pouvoir en faire partie.

» Il serait à désirer que la Société instituât trois prix annuels, ou *cinq*, un par chaque arrondissement, pour les élèves des écoles primaires qui, après avoir concouru, seront reconnus les avoir mérités. »

Cette proposition est renvoyée au comité permanent; mais le secrétaire croit devoir faire observer, relativement à la propriété du musée, que l'article 11 des anciens statuts l'attribuait, en cas de dissolution de la Société, *à la commune de Rodez et au département de l'Aveyron.* Mais lorsque la Société a été reconnue par le gouvernement comme établissement d'utilité publique, le ministre, sur la proposition du conseil d'Etat, a approuvé les statuts à la condition formelle que les mots « et au département de l'Aveyron » seraient retranchés. La proposition de M. de Costeplane ne peut donc être admise relativement à la propriété éventuelle du musée.

Il est ensuite donné lecture d'un mémoire de M. de Gissac sur les arts à Millau. Ce travail, dont la lecture a été écoutée avec un intérêt marqué, est renvoyé à la commission chargée de la publication des mémoires.

—

M. l'abbé Touzery, chargé de rendre compte de la biographie de M. de Bonald, par M. l'abbé Alazard, a la parole et s'exprime ainsi :

« En prenant pour la première fois la parole au sein de cette honorable société, qu'il me soit permis tout d'abord de remercier les membres qui la composent d'avoir daigné m'admettre au milieu d'eux, quoique je n'aie pu présenter à leur confiance d'autre titre que celui de ma bonne volonté. Cette bienveillance me fait regretter plus vivement encore de ne pouvoir leur offrir qu'un impuissant et trop stérile concours.

» Notre Société, parmi les divers objets dont elle s'occupe, s'intéresse particulièrement à tout ce qui regarde l'histoire locale ; elle conserve surtout avec le plus grand soin les souvenirs utiles et glorieux pour le pays : et comme rien n'honore plus un pays que les hommes remarquables qu'il produit, il importe de recueillir en leur vie les exemples dignes de mémoire et les vertus propres à favoriser l'amélioration morale de leurs concitoyens.

» A ce titre, nous devons féliciter M. l'abbé Alazard, auteur de plusieurs biographies aveyronnaises; dans plusieurs travaux aussi intéressants que bien écrits, il a su rappeler les principaux faits de la vie de plusieurs hommes distingués qui sont l'honneur de l'Aveyron.

» Naguère encore, la Société couronnait son étude biographique sur Mgr Frayssinous, ce prélat distingué, l'une des illustrations de notre province et des plus pures gloires de notre siècle, choisi de Dieu pour contribuer par ses enseignements et ses exemples à la formation du

prince qui par la fermeté de ses principes, l'élévation de ses pensées et la noblesse de ses sentiments étonne le monde moderne, concentre en lui les regards et l'espérance de l'Europe, et provoque en ses ennemis eux-mêmes le sentiment d'une profonde et respectueuse admiration.

» Dans un nouveau travail, notre zélé confrère a retracé la vie d'un autre Aveyronnais, M. Victor de Bonald, le digne fils de l'illustre philosophe dont notre Rouergue est si fier; la mort l'enlevait à l'affection des siens au mois de mars 1871.

» C'est la biographie dont la Société des lettres a bien voulu me demander le compte-rendu.

» En ce temps où les grandes âmes sont si rares, on aime à remettre devant ses yeux ce tableau d'une existence de 92 années employées au bien, embellies de la double splendeur de la foi et de la science, et couronnées par une mort parfaitement chrétienne.

» M. Victor de Bonald était né peu d'années avant la révolution de 1789; il vit s'écouler dans l'exil les plus belles années de son enfance, sut profiter de l'école du malheur. Son illustre père se chargea lui-même de la principale partie de son éducation; et ce fut auprès de lui qu'il puisa ces sentiments de foi énergique et éclairée qui firent le fond de ce beau caractère.

» Après six mois d'exil, il put poursuivre en France le cours de son éducation, et fit de rapides progrès dans les lettres et les sciences.

» C'est en 1810 que commença sa vie publique. Il avait alors 30 ans; il fut d'abord inspecteur de l'Académie de Montpellier, et bientôt après, grâce à son zèle et à ses mérites, il fut nommé recteur de la même Académie. Il sut employer surtout son influence à maintenir et à développer les principes religieux dans la province académique de son ressort; en 1817, il fit fermer les cours de deux professeurs qui propageaient ouvertement des doctrines anti-chrétiennes et rationalistes; transféré alors à Toulouse, il aima mieux donner sa démission que de prêter son concours à une œuvre d'enseignement dévoyé qui ne voulait pas défendre avant tout les vérités fondamentales de la religion. Il fut rappelé en 1822 par Mgr Frayssinous, et alors il reprit son œuvre avec ardeur, et mit ses soins à régénérer l'université par les principes de la foi catholique.

» Après la révolution de 1830, M. de Bonald, sacrifiant toujours ses intérêts matériels à ses convictions et à l'honneur, refusa de prêter serment et rentra dans la vie pri-

vée. Il employa ses loisirs à l'étude, et défendit alors par ses écrits la cause catholique qu'il avait auparavant soutenue par l'influence de sa position. Dans son ouvrage sur les *vrais principes*, il s'élève avec force contre «cette phi-
» losophie nouvelle qui tend à ramener les hommes à
» l'état d'ignorance et qui doit aboutir à la ruine de tout
» ce qui honore l'esprit humain, et à l'anéantissement de
» la société. »

» Les événements ont montré depuis la justesse de cette appréciation.

» Dans un autre ouvrage, M. de Bonald montre l'accord parfait qui existe entre la Révélation et les sciences naturelles ; il rappelle au reste que les Saintes Ecritures n'ont pas pour objet de nous éclairer sur les sciences physiques abandonnées par Dieu à la libre dispute des savants du monde, mais bien de faire connaître à l'homme sa destinée future et les moyens de l'y conduire.

» M. de Bonald composa encore quelques œuvres littéraires, marquées de l'empreinte d'une foi vive et d'un talent peu commun.

» Telle est en substance la biographie écrite par M. l'abbé Alazard, qui, en racontant cette vie si chrétienne, a touché en même temps avec une véritable élévation de vues aux principales questions sociales si vivement agitées en ce moment. On remarquera spécialement ce qu'il dit des émigrés, de la religion d'Etat, de l'université. Ces points de nos jours sont systématiquement obscurcis et défigurés par la haine et la passion ; on est heureux de les voir présenter sous leur vrai point de vue.

» En résumé, cette biographie est le tableau fidèle et intéressant d'une de ces vies rares et nobles qui furent uniquement consacrées au service de l'honneur et de la vérité. »

—

M. le trésorier présente les comptes pour l'année qui vient de s'écouler : M. le président les remet à M. Maisonabe pour en vérifier l'exactitude.

—

DONS DIVERS.

Parmi les publications offertes à la Société depuis la dernière réunion, M. le président signale :

1° *Le Mandement de Mgr l'évêque de Rodez à l'occasion de la prise de possession de son siége épiscopal.*

2° *Voyage à Lucerne*, par M. l'abbé Vernhet, membre titulaire de la Société, br. in-12.

3° *Quelques idées sur l'enseignement*, par M. Palous, membre titulaire de la Société, br. in-8°.

4° *Lettres de M. le docteur Lala, sur l'article du* 12 *octobre* 1871 *du* RÉPUBLICAIN DE L'AVEYRON, br. in-8°.

5° *Deux excursions archéologiques dans le canton de Mézidon*, par M. de Caumont, membre honoraire de la Société, br. in-8°.

6° Deux livraisons de la *Revue scientifique de la France et de l'Etranger*, qui contiennent le compte-rendu du Congrès de Bologne par M. Cazalis de Fondouce, membre correspondant de la Société.

Outre les dons sus-mentionnés la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE :

De M. Valadier : Une boucle mérovingienne, trouvée à une certaine profondeur dans le défoncement de terrain pratiqué dans l'enclos de l'ancien monastère Saint-Sernin, sous Rodez.

De M. Albenque, pharmacien : Un fœtus de brebis monstrueux consistant en deux corps d'agneau dont les têtes se confondent, empaillé par le F. Puech, de Saint-Jean-de-Camonil.

De Mlles Pireaux : Cinq monnaies autrichiennes.

De M. l'abbé Boularot : Neuf monnaies diverses, dont quelques-unes anciennes.

De M. X. : Six médailles diverses, dont l'une, frappée en l'an I du pontificat de Sixte V, porte d'un côté l'effigie de ce pape, de l'autre celle de Pie V ; une deuxième est de Paul III, en mémoire de l'édifice qu'il fit construire.

De M. l'abbé Massabuau : Des marbres d'espèces différentes recueillis à Ostie, au palais des Césars, à Pompéï, dans les ruines de la basilique St-Etienne ; des mosaïques autiques 1° en marbre, recueillies aux thermes de Caracalla, à Baïes, à Ostie; 2° en matières vitrifiées, recueillies dans la maison d'or de Néron ; des mosaïques modernes ou échantillons divers des matériaux employés dans l'atelier des mosaïques du Vatican ; des petits fragments de stuc trouvés à Baïes, dans la maison de Diomède à Pompéi, près du lac d'Averne ; des pétrifications diverses trouvées à Tivoli ; des produits volcaniques : cendres, lave, pumites de différentes couleurs, provenant de l'éruption du Vésuve en 1868 ; de l'alunite recueillie à la solfatare près Pouzzoles; une pierre plongée pendant quelques secondes dans l'eau bouillante et sulfureuse de la même solfatare ; du fer des ruines d'Ostie ; un jeton du mariage de Louis XV ; un échantillon du sucre que produit l'*acer sacarhinum* au Canada.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. E. de Barrau, vice-président de la Société : 17 portraits d'illustrations aveyronnaises, peints à l'aquarelle, par feu M. de Nattes, savoir : le comte de Caylus, le marquis de Curières, Jean de la Valette, Jean de Lastic, Jean Pierre de Joly, une abbesse crossée, le vicomte de Bonald, Ambaret, Gayrard, Clausel de Coussergues, Raymond de Vieussens, le comte de Pomayrols, Pierre de Corneillan, le chevalier de Gozon, un portrait en habit rouge, Bérenger de Nattes, le vicomte d'Adhémar de Panat.

De M. Maurice de Bonald : *Souvenirs d'un bon pasteur.* Rodez, 1871, br. in-4°.

De M. X. : La suite de la collection de l'*Aveyronnais*, depuis le 1er novembre jusqu'au 31 décembre 1871 ; — *Leçons de philosophie ou Essai sur les Facultés de l'âme*, par P. Laromiguière, 3e édit. Paris, 1823 ; 2 vol. rel. in-8°. ; — *Physiologie des passions*, par F. L. Alibert. Bruxelles, MDCCCXXV ; vol. rel., in-8°.

De M. Michaut : *Catalogue du musée de Narbonne et notes historiques sur cette ville*, par M. Tournal. Narbonne, 1864. Vol. in-8°.

De M. Couderc, professeur de dessin : *De justitiâ et injustitiâ. Guillermi le Rouille Alenconiensis Causidici in legibus licentiati, justitie atque injustitie descriptionum compendium*, MCCCXXX. Vol. in-8° oblong. Le traité est dédié par l'auteur au duc d'Armagnac.

De M. L. M. : *Prosodia latina.* Tolosæ, MDCCXXXVI, br. in-12 ; — *Éléments de poétique latine*, 1862. Lith. Rodez. Br. in-8° ; etc.

La Société a encore reçu la suite de la *Revue des sociétés savantes des départements*, du *Bulletin de la société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers ;* le tome XXXVII du *Congrès archéologique de France ;* — Ainsi que *l'Institut des Provinces de France* en 1872 , br. in-12 ; *Des rétrécissements de l'urèthre et de leur guérison par un procédé nouveau, la divulsion rétrograde*, par F. Moreau-Wolf, Paris 1870, br. gd. in-8° ; *Des services que peuvent rendre les courants continus constants dans l'inflammation, l'engorgement et l'hypertrophie de la prostate*, par MM. Jules Chéron et Moreau-Wolf, Paris 1870 : br. pt. in-8°. — La Société a continué à recevoir également la série du *Recueil des actes administratifs de la préfecture*, des numéros du *Courrier*, de la *Revue religieuse*, du *Journal de l'Aveyron*, du *Journal de Villefranche*.

La Société acceptant ces divers dons et communications vote des remercîments à leurs auteurs. L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 24.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 7 avril 1872.

Présidence de M. Boisse, *président.*

Présents : MM. de Bonald, Delsol et Barascud, députés de l'Aveyron et membres du Conseil général; Th. Rouquette, membre du Conseil général ; E. de Barrau ; Maisonabe ; l'abbé Cérès ; l'abbé Roquette ; Vanginot ; Albespy ; Fontès ; l'abbé Touzery ; l'abbé Alazard ; vicomte d'Armagnac ; E. de Valady ; J. Viala ; Virenque ; Castanié ; A. de Séguret ; Remond ; Viallet ; Valadier ; Lacombe ; Poulon et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier est lu et adopté.

Cette lecture fournit l'occasion à un membre de revenir sur la discussion relative à la publication des procès-verbaux dans les journaux de la localité. Ce membre propose qu'après chaque réunion, le compte-rendu de la séance soit envoyé simultanément à tous les imprimeurs des feuilles locales qui publient les travaux de la Société. Un autre membre est d'avis qu'il suffirait de mettre le procès-verbal à la disposition des journaux, laissant aux imprimeurs le soin d'en faire prendre copie. Un autre membre dit enfin que le mode le plus simple serait celui que le Conseil général a adopté pour la publication de ses comptes-rendus : après chaque séance, le procès-verbal est livré à l'un des imprimeurs de la ville, à la charge par lui de fournir une épreuve à chaque journal.

Le secrétaire fait observer que l'insertion au procès-verbal des rapports ou autres travaux lus en séance donne le plus souvent au compte-rendu une étendue considérable et que, dès lors, la confection de plusieurs copies deviendrait fort onéreuse pour celui qui devrait la faire, ou dispendieuse pour la Société ; que, d'un autre côté, la publication de nos travaux dans les journaux étant un effet de la complaisance des directeurs ou imprimeurs de ces feuilles, on ne saurait mettre ces copies à leur charge.

Quant au mode pratiqué par le Conseil général, le secrétaire dit que les travaux de la Société n'offrant pas pour le public le même intérêt que ceux de cette assemblée, les imprimeurs accepteraient difficilement la mesure proposée. Il ajoute que, d'ailleurs, le mode suivi jusqu'ici par la Société ne diffère guère, quant au résultat, de celui qui est proposé. Chaque journal, en effet, reçoit à tour de rôle la primeur des procès-verbaux de nos séances; ces journaux paraissant trois fois par semaine, la reproduction dans les autres feuilles, à moins de raisons dont leurs directeurs sont seuls juges, ne subit qu'un retard de deux jours.

Un membre saisit cette occasion pour faire observer que les procès-verbaux des séances ont souvent, par suite de l'insertion des rapports sur les ouvrages offerts, une étendue beaucoup trop considérable. Ces rapports lui paraissent trop longs et souvent hors de proportion avec l'ouvrage dont il est rendu compte. Il propose, en conséquence, que la Société prenne des mesures pour que les travaux de ce genre se renferment dans de justes limites, et que leur adoption au procès-verbal soit prononcée au scrutin secret.

On répond à ces observations que la Société a plusieurs fois recommandé la brièveté aux rapporteurs qu'elle désigne, mais qu'il serait difficile de tracer des limites à leur travail. Les membres chargés de ces rapports ne se bornent pas toujours à rendre compte des ouvrages qui leur sont confiés; ils discutent bien souvent les opinions émises par l'écrivain et présentent, sur la question traitée dans le livre, des aperçus nouveaux qui font de leur travail des mémoires très-intéressants.

L'assemblée, après un échange d'observations entre plusieurs de ses membres, renvoie cette question, ainsi que la précédente, à l'examen du comité permanent.

—

M. le Président communique à l'assemblée : 1° une lettre de M. Guirondet qui s'excuse ne ne pouvoir assister à la séance; 2° une lettre de M. Th. Rouquette, membre du Conseil général, remerciant la Société de l'avoir admis parmi ses membres titulaires; 3° deux lettres de M. l'abbé Truel, supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Pierre, et de M. Féral, professeur d'histoire au même établissement, demandant tous deux à faire partie de la Société. Ces deux demandes, qui ont été soumises au comité permanent, sont mises aux voix, et M. le Président proclame M. l'abbé Truel et M. l'abbé Féral membres titulaires de la Société.

Il est ensuite donné lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, invitant les sociétés savantes à se faire représenter au congrès pour les travaux scientifiques qui doit se tenir à la Sorbonne le 1er avril et jours suivants. M. le Président dit que le comité permanent a fait publier cette circulaire dans les journaux de Rodez, et qu'il a délégué, pour représenter la Société à cette réunion, MM. Boisse, Guillemin, Vaïsse et de la Blanchère. Ces deux derniers ont écrit au secrétaire qu'ils acceptaient la mission qui leur était confiée. M. Guillemin a notifié de vive voix son acceptation à M. le Président.

—

Une lettre du directeur des beaux-arts à M. le Président annonce qu'il accorde à la Société un bloc de marbre blanc pour exécuter le buste de M. Duval. L'assemblée décide que ce marbre sera livré à M. Mahoux qu'elle charge d'exécuter ce portrait. L'Assemblée, en confiant ce travail à M. Mahoux, espère qu'il apportera tous ses soins à cette œuvre qui, en perpétuant parmi nous la mémoire de notre regretté collègue, rappellera aussi le souvenir d'un artiste aveyronnais que la Société compte parmi ses membres.

—

M. l'inspecteur d'académie n'ayant pu se rendre à la réunion du comité permanent à laquelle il était invité, a écrit au secrétaire la lettre suivante :

« Rodez, le 4 mars 1872.

» Monsieur le Secrétaire,

» Au moment de me rendre, hier, à la réunion à laquelle vous aviez bien voulu m'inviter, j'ai été retenu à la maison par une cause des plus graves. Entre autres motifs qui m'ont fait regretter de ne pouvoir pas être des vôtres est le désir que j'avais de traiter avec la commission une question qui intéresse notre Société. Voici en peu de mots de quoi il s'agit.

» Dans mon bulletin de janvier, page 7, j'entretenais mes instituteurs d'un projet de traité de géographie du département de l'Aveyron. Or, il y a quelques jours, on m'a assuré que, il n'y a pas bien longtemps, la Préfecture adressa aux instituteurs un questionnaire à peu près semblable au mien, dans l'intérêt de la Société des lettres.

» Voilà ce qu'il m'importe de savoir, monsieur le Secrétaire, et ce que je vous prie de vouloir bien me dire, car je ne voudrais pour rien au monde contrarier les vues de la Société en allant sur les brisées d'un de ses mem-

bres. Si donc il existe un projet semblable au mien, et que l'on persiste à en vouloir la réalisation, je suis prêt à renoncer à l'entreprise ; je ne m'y attacherai qu'autant que vous m'assurerez que personne n'aura à se plaindre de moi sur ce point.

» Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments de confraternité.

H. André,
» *Inspecteur d'académie.* »

M. le président de la Société a, sur la demande de M. le ministre de l'instruction publique, réuni tous les éléments nécessaires pour un dictionnaire topographique du département de l'Aveyron. Ces documents, qui ont été fournis par MM. les maires, les curés et les instituteurs du département, ont été livrés à des membres de la Société, qui se sont chargés de rédiger chacun un ou plusieurs cantons, conformément aux instructions contenues dans la circulaire ministérielle. Ce travail touche à sa fin ; il n'y a plus qu'un petit nombre de cantons à remettre. Malheureusement, la personne qui s'est chargée de rédiger deux de ces cantons a depuis longtemps quitté le département, emportant avec elle les matériaux qui lui ont été confiés et les démarches faites pour découvrir sa nouvelle résidence ont été jusqu'ici infructueuses.

M. Barascud offre à Société de rédiger ces deux cantons. Cette offre est acceptée avec reconnaissance et l'Assemblée décide que si une dernière tentative ne peut aboutir à faire rentrer ces matériaux qui les concernent, un appel nouveau sera adressé à MM. les maires, curés et instituteurs, pour combler cette lacune.

M. V. de Bonald veut bien, de son côté, se charger du canton de Peyreleau. Il ne restera plus que deux cantons à la rédaction desquels la Société pourvoira si les membres qui s'en étaient chargés ne pouvaient s'acquitter de ce travail.

L'assemblée remercie M. l'Inspecteur d'académie des sentiments pleins de bienveillance que sa lettre contient à l'égard de la Société, et ne doute pas de son concours dans le cas où, par suite de la perte dont il a été fait mention par M. le Président, un appel à MM. les instituteurs deviendrait nécessaire.

M. le Président informe l'assemblée qu'il a reçu, pour être communiquées à l'assemblée, deux lettres de M. Clémens, ancien professeur d'anglais au lycée de Rodez, actuellement à Millau. La première de ces lettres, relative

au dictionnaire patois, a été renvoyée par le comité à M. l'abbé Vayssier, chargé, par la Société, de cette rédaction.

M. le Président dit à ce sujet que la demande d'une subvention pour faire imprimer ce dictionnaire n'a pas abouti : M. le Ministre a répondu que l'Etat ne subventionnait les ouvrages qu'après leur publication. M. l'abbé Vayssier n'étant pas en mesure de remettre son travail avant six mois, la Société, en attendant ce dépôt, publiera un volume de mémoires.

—

La seconde lettre, relative à une inscription gravée sur une des tours de la Cathédrale, est ainsi conçue :

« Millau, le 26 février 1872.

» Monsieur le président,

» Une discussion que je viens d'avoir avec un grammairien distingué de cette ville, sur la manière d'interpréter l'inscription de la cathédrale de Rodez : *Nos augusti sanctœ quœ consacrat loci speciem miremur*, m'a rappelé les nombreuses versions qui parurent, lors de la session que tint à Rodez, en 1863, le Congrès archéologique. Le Congrès s'en occupa lui-même, je voulus aussi donner la mienne.

» Je vais tâcher de la justifier en reprenant une cause oubliée, sans doute, mais qui ne me semble pas encore définitivement jugée.

» Je dirai d'abord que, pour bien comprendre cette inscription, il ne faut pas l'isoler de celle qu'on lit d'un autre côté de la même tour : *Facessant Ægyptiorum insane piramidum moles*, *valeant orbis miracula.*

» L'auteur, dans son pieux patriotisme de Ruthénois, exalte au-dessus des merveilles profanes, y compris les pyramides d'Egypte, la cathédrale de Rodez, dont la Sainte-Vierge rehausse la beauté, en la prenant pour sa demeure, *loci*, en faisant ainsi un édifice sacré, *consacrat.*

» Fi des folles masses des Egyptiens, nargue des merveilles de l'univers ; admirons, nous, la beauté du lieu auguste de la Sainte qui le consacre.

» Passons maintenant à l'examen des différentes versions, en commençant par celle de Mgr Delalle. Pour éliminer les difficultés, il corrigeait ainsi : *Nos augusti Sanctœque consacrati loci speciem miremur.*

» On peut, en écrivant, et même en imprimant, mettre, par mégarde, une lettre pour une autre ; mais, comment imaginer qu'au milieu du 16e siècle, où le latin florissait, on ait pu, en sculptant une lettre après l'autre,

devant les yeux du clergé et de tous les lettrés de Rodez, tomber dans une telle méprise en mettant : *Sanctæ quæ consacrat*, au lieu de : *Sanctæque consacrati?* Cette correction, d'ailleurs, affaiblit singulièrement l'inscription : ce *consacrati,* ajouté par *que* a *augusti* porte, ce me semble, quelque chose de froid, de lent avec lui.

» Il y a bien plus de vie dans la véritable inscription, qui présente la Sainte-Vierge comme consacrant elle-même l'édifice. Et puis, que devient le feu avec lequel l'auteur groupe ensemble, amenées de différentes propositions, la principale et l'incidente, et accumule, pour ainsi dire, d'une seule haleine les expressions *augusti*, *sanctæ, consacrat*, omettant d'exprimer le régime de *consacrat* qui se sous-entend, du reste, assez facilement.

» Je n'ai pas sous les yeux l'interprétation du Congrès archéologique; elle ne différait pas beaucoup, si je m'en souviens bien, de celle de Monseigneur ; quelques membres en firent, je crois, une autre.

» Je passe à la construction qui fut, peut-être sans fondement, attribuée alors à M. Grandet :

» *Nos miremur sanctæ quæ consacrat speciem loci augusti.*

» Là on ne craint pas de donner pour régime à *miremur* le génitif *sanctæ*. On essaie de le justifier par un exemple de Virgile : *Justitiæ potiùs mirer belline laborum*. Mais est-on sûr que Virgile a dit *laborum* au génitif? ne serait-il pas possible qu'il y ait là une faute d'impression, et je crois fort que c'est le cas, *laborum* au lieu de *laborem*. Que faut-il admirer de plus ; les œuvres (laborem) de sa (d'Enée) justice ou celles de la guerre (ses exploits guerriers)? Or, un seul cas qui est lui-même au moins douteux, ne peut pas détruire la règle qui donne à *miror* l'accusatif pour régime ; et l'auteur de l'inscription n'a pas sans doute été chercher ce cas, qu'il ne connaissait peut-être même point. *Miremur sanctæ*, admirons la sainte ; en quoi et à quel propos? à propos d'œuvres faites par la main des hommes? L'auteur de l'inscription n'est certainement pas coupable d'un parallèle si inconvenant. Il ne s'agit pas ici de l'admiration de la Vierge, mais de l'édifice. *Quæ consacrat speciem*, qui consacre la beauté. Qu'est-ce que cela veut dire, consacrer la beauté? c'est l'édifice que l'on consacre.

» Mais ce qui accuse dans les partisans de l'interprétation l'absence du sentiment de la construction latine, c'est la manière dont on bouleverse la construction de l'inscription. Le latin donne certainement une grande liberté pour l'arrangement des mots, ce qui permet de faire des tableaux plus parfaits en les plaçant à l'endroit où ils

font le meilleur effet; mais cette liberté a, comme toute chose, des limites. Je ne me donne pas pour un latiniste; je crois cependant connaître assez le génie de la construction latine pour oser affirmer, sans l'avoir vu, je l'avoue, constaté nulle part, qu'on ne trouvera pas une phrase latine où la proposition principale ou quelques-uns de ses mots soient intercalés dans la proposition incidente.

» Pour mettre ce point en évidence, qu'on me permette d'amener cet exemple fort simple :

» *Gratias agamus Deo, qui liberavit nos.*

» Je puis modifier diversement cette construction et intercaler même la proposition incidente dans la proposition principale :

» *Deo qui nos liberavit gratias agamus.*

» Mais essayez d'intercaler la proposition suivante ou un de ses mots dans la proposition incidente :

» *Qui nos Deo gratias agamus liberavit,*

» *Qui nos Deo liberavit gratias agamus,*

» *Qui nos gratias liberavit Deo agamus,*

» *Qui nos agamus liberavit Deo gratias.* Impossible !

» C'est cependant ce que fait la construction attribuée à un de nos honorables Ruthénois, elle va chercher *sanctæ* de la phrase principale. *Nos miremur sanctæ* au milieu de la phrase incidente *quæ consacrat speciem loci augusti.*

» Voici maintenant la mienne, insérée dans le *Napoléonien* du 16 juin 1863 :

« Monsieur, j'ai vu dans le *Napoléonien* du 13 juin qu'il y a eu au congrès archéologique divergence d'opinion pour expliquer cette inscription d'une des tours de la cathédrale de Rodez : *Nos augusti sanctæ quæ consacrat loci speciem miremur.*

» Il entrait peut-être dans les vues de l'auteur d'en embarrasser la construction pour exercer la sagacité des lecteurs.

» Outre celles proposées au congrès, j'ai entendu une autre interprétation donnée comme celle d'un savant Ruthénois : *Nos miremur sanctæ quæ consacrat speciem loci augusti.*

» Mais outre la violence injustifiable de la construction, donner *sanctæ* comme régime de *miremur* me paraît bien hasardé.

» Oserai-je proposer celle que j'ai imaginée moi-même? Elle a, au moins, il me semble, le mérite de ne pas faire trop de violence au texte, et de n'avoir pas besoin d'y faire des corrections. Le premier *a* de consacrat s'explique par un archaïsme qui consiste à laisser au composé *consacrat* l'*a* du simple *sacrat.*

» Je construis : *Nos miremur speciem loci augusti sanctæ quæ consacrat.*

» Admirons, nous, la beauté du lieu (*demeure*) auguste de la Sainte qui le consacre (*par sa présence*).

» Ce *nos* emphatique me semble mis au commencement par opposition à l'inscription *facessant*... qui se trouve sur un autre côté de la tour.

» Il y a encore, m'a-t-on dit, M. l'abbé Bion qui, dans son histoire de Rodez, s'est occupé de cette inscription dont il remarque les difficultés. »

» Le *Napoléonien* cité plus haut, après avoir rapporté ces différentes traductions, termine par cette citation :

» *Grammatici certant, et adhuc sub judice lis est.*

» Il appartiendrait, je crois, à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron de terminer le procès, en donnant sa version autorisée ; c'est dans cette vue que je prends la liberté de vous adresser cette lettre.

» Clémens,
professeur d'anglais, membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. »

—

M. V. Advielle informe la Société qu'une 5e édition des œuvres de Monteil, dont il envoie le prospectus, est en ce moment sous presse. Cette nouvelle édition se composera de 12 volumes in-12 dont deux sont déjà imprimés. Le 12e volume, dont M. Advielle est l'auteur, aura pour titre : *Correspondance inédite de Monteil*, suivie de détails biographiques inédits.

M. le président fait observer que, dans la séance du 11 septembre 1864, la Société avait, sur la proposition de M. Advielle, pris l'initiative de cette publication en adressant aux principaux journaux de France et de l'étranger une note invitant les personnes qui possèdent des lettres de Monteil à en adresser une copie à la Société.

Un membre dit à ce sujet qu'on a trouvé dans les papiers de M. Duval un carton contenant les documens nécessaires pour écrire la vie de Monteil et que Mme Duval se propose d'offrir ces documents à la Société.

La Société a également reçu de M. Advielle l'avis qu'il a acheté, dans une vente publique de livres qui a eu lieu dernièrement à Paris, un gros manuscrit in-4° daté de 1764 et qui a pour titre : *Mémoires sur le Rouergue.*

M. Advielle joint à cette communication le rapport suivant :

« Messieurs,

» Au mois de septembre 1871, le libraire Chossonnery fit à l'hôtel Sylvestre, à Paris, une vente de livres prove-

nant en partie de la bibliothèque du peintre Hersent. Le catalogue de cette vente comprenait, sous le numéro 987, un manuscrit intitulé : MÉMOIRES SUR LE ROUERGUE, qui, mis aux enchères, et vivement disputé par plusieurs amateurs, me fut enfin adjugé à un prix assez élevé, mais évidemment inférieur encore à sa valeur réelle.

» Ce manuscrit forme un volume in-4° de 589 pages. La reliure, en veau plein, a dû être confectionnée à Rodez.

» L'auteur de ce manuscrit ne s'est point fait connaître ; mais tout nous prouve qu'il était originaire du Rouergue, car il emploie fréquemment cette formule : *Nostre comte, nostre évêque.* Nous savons aussi, par plusieurs passages du manuscrit, qu'il avait consulté les archives de Montauban, de Rodez, des abbayes de Conques, d'Aubrac, etc., ainsi que des manuscrits *anciens*, enfin qu'il acheva son œuvre au mois d'*aoust* 1764. A cette époque, l'auteur des mémoires sur le Rouergue devait être âgé. Il serait donc mort (à Rodez ?) dans la période comprise entre 1764 et 1780.

» Les MÉMOIRES SUR LE ROUERGUE commencent par une description géographique du pays (*Le Rouergue est dans le gouvernement de Guienne*, etc.) suivie d'une description topographique de la ville de *Rodès*, d'où nous détachons ce passage :

« Cette ville a l'avantage de s'estre toujours maintenue dans la pureté de la religion et dans la fidélité due au roy. Aussi prend-elle pour devise : *Fidelis Deo et regi.* »

» Après ces préliminaires qui, à en juger par les feuilles blanches réservées en tête du volume, devaient être précédés d'une préface, l'auteur aborde la vraie histoire du Rouergue, celle de ses comtes, de ses évêques, de ses établissements religieux si nombreux et si importants. Cette histoire n'est point une chronologie aride de faits et de dates. Dans ces pages destinées sans doute à l'impression, l'auteur fait preuve d'érudition, de sagacité, de connaissances paléographiques, de sorte que faits et dates sont examinés, contrôlés avec soin, et quelquefois contestés. Nous sommes donc là, en présence d'une œuvre sérieuse d'histoire provinciale, écrite sur titres, longuement élaborée, et mise enfin au net, après de longues années de labeurs et de recherches. De nombreux documents inédits (chartes, bulles, etc.)y sont reproduits, analysés ou cités. On y rencontre également de précieux renseignements intimes qu'on chercherait vainement ailleurs sur l'histoire civile et religieuse du Rouergue aux XVIIe et XVIIIe siècles,

» Ainsi, l'auteur anonyme des *Mémoires sur le Rouergue*, parlant des jésuites de Rodez, dit à leur sujet :

« Ils ont été précisément deux cents ans dans Rodès, et lorsque j'ai commencé à recueillir des Mémoires ils y jouissoient de l'état le plus florissant et le plus assuré. Un moment a tout renversé, ce qui me paraît moins frappant que la destruction générale de Rodès dans l'espace de deux cents ans : de toute les familles qui existent aujourd'huy, à peine peut on en trouver dix qui y existassent alors : je n'y connois que Sicard, Bonal, Delauro, Boissière, Rodat, Nates, Vile-Comtal et Saunhac qui sont revenus, Guilhermy, Flayron et Ferlateri dont le nom va estre éteint, et Coignat... »

» Parmi plusieurs dissertations, qui font honneur à la critique historique de notre auteur anonyme, nous signalerons, tout particulièrement, celles qui sont relatives à à la chronologie des comtes et des évêques de Rodez, — à la célèbre question d'*Uxellodunum*, à la question, non moins controversée, de l'idole Ruth, — enfin, à la découverte du mystérieux chartrier d'Estaing, en 1740.

» Voici un passage sur la dissertation de l'idole Ruth :

« Nous ne savons rien de précis sur l'ancienne religion des Ruthènes; ils avoient une idole, objet de leur culte : son nom étoit Ruth... Les Gaulois estoient naturellement superstitieux, souvent cruels dans leurs sacrifices; ils sacrifioient leurs semblables à leurs divinités. Je crois cependant que les Ruthènes tendoient plutôt dans leurs sacrifices à la propagation qu'à la destruction de l'homme. On ne sait pas, précisément, où estoit placée l'idôle ; les uns la veulent hors la ville, dans un pré appelé de la Conque; les autres à la place d'Aulmet, dans cet endroit où on voit aujourd'hui une croix élevée. Je me range volontiers l'advis de ces derniers, avec d'autant plus de raison que j'ay veu dans les murs extérieurs des maisons voisines donant sur cette place, des grandes pierres sur lesquelles on voyoit des boucs montés par des petits cupidons, simbole du culte des Ruthènes, qui est une preuve de ma façon de penser sur leurs sacrifices. »

» On remarque que ces dernières ligues se retrouvent presque textuellement dans Bosc (*Mémoires*, t. s. p.). Bosc, né en 1753, mort en 1804, aurait donc eu connaissance de notre manuscrit ; mais, depuis lors, il avait échappé aux investigations des historiens sur le Rouergue.

» Plusieurs de mes amis de Rodez veulent bien, en ce moment, rechercher qui peut être l'auteur des *Mémoires sur le Rouergue*, que je vous signale. Je leur ai fait part de mes suppositions. Nous le découvrirons donc peut-être.

Quoi qu'il en soit, il m'a semblé, Messieurs, que je ne devais pas tarder plus longtemps à vous rendre compte de mon heureuse trouvaille.

» Permettez-moi d'ajouter, Messieurs, que ce manuscrit est à vous comme il est à moi. Il sera, en effet, toujours mis avec empressement à la disposition de ceux d'entre vous qui désireront le consulter pour leurs travaux. J'espère même le publier un jour, afin de sauver de l'oubli et de propager cette œuvre d'érudition, antérieure de 50 ans au premier ouvrage imprimé sur l'histoire du Rouergue.

» J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre tout dévoué collègue,

« Victor ADVIELLE.

» Paris, 20 mars 1872. »

La Société exprime le désir que le manuscrit dont M. Advielle vient de l'entretenir lui soit confié pour une copie que M. Remond veut bien se charger de faire écrire pour nos archives.

—

M. le président communique encore à l'Assemblée un extrait du volume que vient de publier la Société de numismatique et d'archéologie de Paris. Cet extrait concerne une *histoire générale de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois*, par M. Advielle, ouvrage pour lequel cette Société, à l'unanimité de ses voix, décerne à l'auteur sa médaille de vermeil pour 1869.

—

La parole est donnée à M. le vicomte d'Armagnac pour donner lecture de la poésie suivante dont l'Assemblée vote l'insertion au procès-verbal de la séance :

LE PRISONNIER ALSACIEN.

Tout était consommé. Nos places étaient prises ,
Nos soldats dispersés, nos provinces soumises
Et la France vaincue avait signé la paix !
Paix qui nous a ravi nos richesses, nos frères ,
Et ces villes du Rhin qui gardaient nos frontières,
Paix maudite à jamais !

Nécessaire pourtant ! La France était mourante ;
Témoin de nos malheurs, l'Europe indifférente
Refusait froidement de nous tendre la main ;
Nos bras étaient sans force ; il fallut nous soumettre,
Comme un cheval dompté, subir la loi du maître
Et ronger notre frein.

La paix était signée et devant notre armée
Sur la terre étrangère on l'avait proclamée.
Quelques jeunes soldats captifs aux mêmes lieux,
Heureux de voir s'ouvrir les portes de la France,
Après six mois d'exil fêtaient leur délivrance
Par un banquet joyeux.

Ils riaient, ils chantaient, et de vin ou de bierre
Chacun plus d'une fois avait rempli son verre.
L'un d'entre eux cependant restait sombre et rêveur
Et semblait retenir ses larmes avec peine ;
On lisait sur son front que son âme était pleine
D'une amère douleur !

Un de ses compagnons remarqua sa tristesse :
« Quel est donc, lui dit-il, le chagrin qui t'oppresse,
» Herman ? Veux-tu rester au pays des uhlans ?
» Sur les bords de la Sprée, une blonde Prussienne
» A-t-elle en rougissant mis sa main dans la tienne
» Et reçu tes serments ?

Mais Herman, d'une voix qu'altérait la souffrance :
» Amis, permettez-moi de pleurer en silence ;
» Dans les champs de l'Alsace, aux lieux où je naquis,
» Nos ennemis, hélas ! ont fixé leur demeure
» Et c'est avec regret que je vois venir l'heure
» Du retour au pays !

» Oh ! je n'y puis songer, sans que mon cœur se brise !
» Hier encor, caché sous ma capote grise,
» Je marchais avec vous, confondu dans vos rangs
» Et, me voyant passer sur le seuil des chaumières,
» — C'est un soldat français, » — disaient les jeunes mères,
» A leurs petits enfants.

» La paix va me ravir cette dernière joie ;
» Par les aigles du Nord saisi comme une proie,
» Mon pays aux Prussiens est livré désormais.
» La paix a de Guillaume assuré les conquêtes ;
» Amis, je dois rester étranger à vos fêtes ;
» Je ne suis plus Français !

» Je ne suis plus Français, je n'ai plus de patrie !
» Sur le sol dévasté de l'Alsace asservie
» M'attendent les douleurs d'un éternel exil.
» Je verrai nos vainqueurs enivrés de leur gloire
» Railler notre infortune et chanter leur victoire
» Sur les rives de l'Ill !

» Je verrai leur triomphe insulter à nos larmes,
» Sous notre beau soleil étinceler leurs armes

» Et de leurs drapeaux noirs flotter les sombres plis !
» J'entendrai de leurs chefs la voix rauque et sévère
» Et devant nos palais, sur les dalles de pierre,
» Résonner leurs fusils !

» Jadis, lorsque suivi des enfants de mon âge,
» J'allais sur les chemins saluer le passage
» De nos fiers régiments, qui m'aurait dit qu'un jour,
» Le front pâle et le cœur altéré de vengeance,
» Je verrais les Prussiens tourner contre la France
» Les canons de Strasbourg?

» Kléber ! Desaix ! Lefebvre ! au pied de vos statues,
» Les vaincus d'Iéna bivaquent dans nos rues !
» D'un si profond sommeil êtes-vous endormis
» Que vous n'entendiez pas, ignorant nos tristesses,
» Rouler sur nos pavés chargés de nos richesses
» Les fourgons ennemis ?

» Dormiez-vous cet hiver lorsque, ardents au pillage,
» Les farouches uhlans poussaient ce cri sauvage :
» Aux vainqueurs le butin et la mort aux vaincus !
» Reposiez-vous en paix et jusqu'à vos oreilles
» Les appels déchirants des femmes de Bazeilles
» Ne sont-ils pas venus?

» Bazeilles ! Tes bourreaux ont encore l'audace
» De vanter leurs vertus et de dire à l'Alsace :
» Viens goûter sous nos lois la paix et le bonheur.
» Mais nous resterons sourds à leurs vaines promesses;
» De haine et de dégoût leurs perfides caresses
» Nous soulèvent le cœur !

» Oh ! qu'ils n'espèrent pas apaiser nos colères !
» Nous ne pourrons jamais les appeler nos frères !
» Mais, gardant de la France un regret éternel,
» Nous fuirons leur reproche, et, douleur impuissante !
» Nous porterons le deuil de la patrie absente
» Au foyer paternel ! »

....
....

Les chants avaient cessé dans la salle attentive.
On entourait Herman ; sa voix triste et plaintive
Avait chassé le rire et les propos railleurs.
L'un lui prenait les mains en lui disant : espère,
Un autre soutenait sa tête noble et fière
Et tous versaient des pleurs !

Vicomte d'Armagnac.

—

M. Remond, chargé de rendre compte d'une brochure offerte à la Société par M. Cazalis de Fondouce, un de ses membres correspondants, a la parole et s'exprime ainsi :

L'HOMME PRÉHISTORIQUE.

« La chronologie ordinaire fixe, on le sait, l'époque de la création de l'homme à 6 ou 7,000 ans; mais, un grand nombre d'opinions diverses se sont produites, présentant entre leurs variantes extrêmes un écart d'au moins 30 siècles.

Ainsi, par exemple, les Massorêtes comptent 292 ans du déluge à Abraham ; les Septante suivis du Pentateuque samaritain, 942 années qui, ajoutées aux 20 siècles qui séparent Abraham de Jésus-Christ, donnent pour les massorêtes un chiffre total de 2,292 ans, 2,942 pour les septante. D'un autre côté, le prêtre égyptien Manéthon (340 avant Jésus-Christ) assigne au royaume d'Egypte une ancienneté de 3,555 années (il cite les dynasties qui ont régné pendant cette longue suite de siècles) : 3,895 ans se seraient donc écoulés entre Ménés, premier roi d'Egypte, et le Christ, tandis que les massorêtes ne comptent que 2,292, les septante, 2,942 ans du déluge à l'an 1 de notre ère.

Grâce à l'archéologie, à la géologie, à la paléontologie, nous pouvons aujourd'hui reporter avec certitude la première apparition de l'homme sur la terre à la période quaternaire. Quelques naturalistes vont plus loin et croient l'avoir retrouvée à l'époque tertiaire, mais les faits sur lesquels ils appuient leur opinion ne paraissent pas encore assez concluants.

Les terrains quaternaires renferment un grand nombre de traces de l'homme primitif, os d'aurochs, de renne, travaillés; crânes humains mêlés à des ossements d'éléphants, d'ours, etc., etc., car, ne l'oublions pas, les régions actuellement tempérées de l'Europe se sont trouvées dans des conditions climatériques bien différentes, et les marmottes, les bouquins, les chamois vivaient alors dans les plaines de la France centrale avec le rhinocéros, l'éléphant, l'ours. Le bœuf musqué, qu'on ne retrouve aujourd'hui que dans l'Amérique septentrionale, peuplait jadis les vallées du Périgord, comme le renne celles des Pyrénées.

M. Boucher de Perthes, le premier, nous a fait connaître les antiques haches en pierre de nos ancêtres ; c'est lui qui nous a révélé l'existence de l'homme à l'époque quaternaire; c'est lui qui a créé cette étude si attrayante et si utile de l'humanité pendant la période préhistorique.

Marchant sur ses traces, une foule de savants sont venus enrichir cette science nouvelle du fruit de leurs longues et patientes recherches, et, chaque jour, un coin de ce voile si longtemps impénétrable se soulève et nous laisse entrevoir ce qu'étaient nos pères; pauvres êtres déshérités, vivant tant bien que mal du produit incertain d'une chasse dangereuse ou d'une pêche pénible, sauvages comme les animaux qui les entouraient, moins heureux qu'eux assurément.

M. Cazalis de Fondouce, en publiant ses documents sur la période préhistorique, fournis par la région du département de l'Hérault, ouvrage dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, apporte une pierre de plus à l'édifice que la science, depuis une quarantaine d'années, élève si laborieusement.

M. Cazalis, dans la description géologique de la région dont il s'occupe, commence par nous dire que dans les terrains tertiaires miocènes et phocènes du département de l'Hérault, aucune trace de l'homme préhistorique n'a été remarquée, ce qui, du reste, concorde avec toutes les observations faites jusqu'à ce jour. Pour ce qui est du terrain quaternaire de cette région, aux environs de Pézénas, on rencontre des ossements d'animaux sans nul doute contemporains de l'homme.

Les brèches et les cavernes présentent toujours certaines difficultés à étudier, les couches qu'elles renferment n'ont pas les allures régulières des grandes assises géologiques, elles sont loin d'être exemptes de certains remaniements et un doute peut planer sur les résultats obtenus; c'est néanmoins dans les cavernes, dans les grottes qu'on doit trouver les véritables sources de documents relatifs à l'âge préhistorique.

M. Cazalis pourrait ajouter que ces documents se rencontrent aussi sur les coteaux convexes des tournants des vallées formées autrefois par les eaux. En effet, dans les tournants des cours d'eau, le courant se porte toujours contre la rive concave et tend à la corroder; les sables, les graviers, les limons grossiers, les corps flottants sont entraînés par le courant réfléchi sur la rive convexe et y forment des dépôts. C'est d'après cette loi, sur le coteau convexe des tournants des vallées, un peu en aval du sommet de la courbe, qu'on trouve le plus grand nombre d'ossements anciens.

M. Cazalis, comme cadre de son étude, adopte les trois divisions suivantes :

Période antérieure au renne.

Age du renne.

Age des mégalithes.

Période antérieure au renne.

Description de plusieurs cavernes qui se rapportent à cette époque.

Les explorations de ces cavernes ont fourni des ossements de rhinocéros, d'ours, d'hyène, mais aucun débris humain.

Age du renne.

Dans la première partie de cet âge, l'homme fait son apparition, mais il n'est encore ni potier, ni pasteur. C'est l'âge paléolithique. Les instruments dont il se sert sont simplement taillés et tous de silex; dans la seconde partie de cet âge, l'âge néolithique, les haches en silex sont polies et aiguisées, rarement perforées.

M. Cazalis cite plusieurs cavernes qui peuvent remonter à l'âge du renne. Il y a trouvé des ossements appartenant spécialement à des herbivores, renne, cheval, bœuf, non pas le grand bœuf auroch, mais le bos primigenius qui appartient aussi aux espèces de la période précédente, mais qui vivait encore dans une partie de l'Europe même au commencement de notre ère.

M. Cazalis discute ensuite l'opinion de M. Gervais qui prétend reconnaître dans quelques ossements des grottes des Noulins, près du village de Bize, ceux de l'ursus spelæus; il ne croit pas à la présence de cet ours dans les grottes en question, du moins dans les gisements supérieurs.

On y a trouvé des dalles de grés ayant servi à former des foyers, des fragments de poterie (époque néolithique), des ossements de renne, de bœuf, de cheval, en partie calcinés.

L'opinion de M. Cazalis, basée sur l'étude de ces cavernes s'est affirmée. L'homme n'a fait son apparition dans la région dont il s'occupe que pendant l'époque quaternaire.

Quelques autres cavernes dont une ou deux peuvent être regardées comme des abris temporaires, ont également fourni des silex taillés, des éclats, des cendres, des ossements, des fragments de poterie noire généralement épaisse, à grains quartzeux non cuite.

On appelle aven, des crevasses verticales du rocher, ressemblant à d'immenses puits; des fougères, des scolopendres, des broussailles en masquent l'orifice et cachent l'abîme. A 50 mètres d'un de ces aven, l'aven laurier, se trouve une ouverture dans laquelle on peut pénétrer en rampant. On y a recueilli plusieurs squelettes humains. Ce couloir qui communique avec l'aven laurier peut, avec

juste raison, être considéré comme une caverne sépulcrale.

Pendant l'âge de pierre en Europe les sépultures affectent la forme de puits, les corps y sont placés accroupis la tête appuyée sur la poitrine. Les ossements trouvés dans cette caverne sépulcrale proviennent de huit individus d'âges différents; à leurs côtés se voyaient des silex taillés, des polissoires, des canines de renard percées d'un trou de suspension, un silex lame, quelques débris de poteries remarquables par les gravures dont ils étaient ornés.

Epoque des mégalithes.

Le renne paraît avoir encore existé dans la forêt hercynienne du temps de César, il ne se retrouve pourtant pas dans les sépultures de l'école des mégalithes, il n'est pas non plus figuré sur les anciennes monnaies gauloises. Les objets représentés le plus fréquemment sur ces monnaies sont, on le sait, la roue symbolique, l'S, le croissant, le cheval libre, le sanglier, la rose, les globules, la hache, le maillet, la bottine gauloise (caliga), l'olive, la fleur de nénuphar ou nymphée.

Permettez-moi, messieurs, une très-courte digression.

La roue symbolique, qui caractérise un très-grand nombre de monnaies gauloises, pourrait bien être la représentation d'une monnaie plus ancienne, plus rudimentaire, la rouelle métallique en potin. Voici ce que dit, à ce sujet, M. de Saulcy :

« Encore incapables de trouver un type quelconque, les rouelles à quatre rayons à jour furent les premiers essais de l'art monétaire chez nos aïeux. Mais, lorsque les arts furent assez perfectionnés entre leurs mains pour qu'ils pussent tracer une empreinte sur des flancs métalliques, ils le firent. Mais alors, pour témoigner, à défaut de légende, que ces nouvelles pièces étaient substituées aux anciennes dont l'usage était devenu une habitude, ils introduisirent dans le type de ces monnaies l'image de l'ancienne, c'est-à-dire de la rouelle ou petite roue. »

M. de Saulcy fait de plus remarquer que le poids des monnaies pleines à roue symbolique est le même que celui des rouelles.

Suivant M. Grivaud de la Vincelle (*Recueil des monuments antiques*), l'S gaulois serait le symbole du croissant et du déclin de la lune.

Revenons à notre sujet.

Le renne devait être bien rare aux époques de la pierre polie, du bronze et du fer, et l'on peut considérer sa dis-

parition et sa retraite dans les pays du nord comme contemporaines des premières habitations lacustres.

M. Cazalis nous assure que les premiers monuments mégalithiques sont tous de l'âge de la pierre polie, mais paraissent plus récents dans le midi de la France où ils appartiennent aux derniers âges de cette époque et au premier de celui des métaux, c'est-à-dire à une période de transition.

Grottes ou habitations. — La grotte du Pontil renferme des lits de cendres et de charbons, des ossements humains, des restes de l'industrie de l'époque lacustre avec des ossements d'animaux d'espèces encore vivantes (blaireau, loup, sanglier, chevreuil, lièvre, castor, chien, mouton, chèvre et bœuf). On y a rencontré des silex taillés, des haches en pierre polie, des bois de cerf travaillés, et ce qu'on appelle des pesons de fuseau en bois ou en os.

Cavernes sépulcrales. — M. Cazalis a visité plusieurs de ces cavernes; une d'entre elles, la grotte de Baillargues, découverte en 1863, renfermait plusieurs corps humains parmi lesquels on en a reconnu un du type celte ou ligure.

Ces sépultures sont de l'âge de pierre qui a pu se continuer simultanément avec l'âge de bronze surtout chez les Celtes, peuple pauvre et routinier, perfectionnant toutefois ses produits avec la civilisation et atteignant, grâce à la dureté de la matière (silex) et à la patience du travail, un degré de commodité, sinon d'élégance, qu'on ne pouvait obtenir du bronze.

Les mâchoires des squelettes de la caverne de Baillargues présentent l'usure myloïde des dents, si ordinaire à cet âge, les dents incisives des crânes humains trouvés dans les sépultures de l'âge des cavernes sont toujours plus usées que les autres. Cela peut provenir de ce que les hommes de cette époque mâchaient avec les dents incisives et s'en servaient pour ronger les os.

On a trouvé dans cette grotte sépulcrale, outre des silex et des poteries grossières, une hache en jade, chose importante, fait remarquer M. Cazalis, à cause des relations commerciales qu'elle semble accuser; il ajoute que les quelques rares objets en métal, anneaux et perles de collier, non en bronze mais en cuivre, trouvés dans cette caverne, pourraient indiquer un âge de transition entre la pierre polie et le bronze. Je ne suis pas de cet avis. Toutefois, le cuivre a pu exister simultanément avec le bronze, mais sans transition. Pendant cette période, l'argent est inconnu, le plomb manque ; la petite quantité

de ce métal, 1/2 à 4 et 5 p. 100, que l'on rencontre dans la plupart des bronzes de cet âge, est due à la qualité du cuivre employé. Le zinc ne se voit pas même à l'état d'impureté, il ne paraît que dans les alliages romains vers le commencement de l'ère chrétienne. L'or fait son apparition avec le bronze dans le nord où il est abondant, en Suisse où il est rare. Plus tard seulement, dans les premiers temps du fer, on allia l'or avec le cuivre pour en augmenter la dureté. L'étain, à l'état pur, est extrêmement rare à l'époque du bronze. Le cuivre pur est rare et se présente sous forme de culots hémisphériques et de haches en cuivre rouge.

Menhirs, Dolmens.

A l'extrémité septentrionale du département de l'Hérault se trouve une de ces grandes plaines en montagnes qui constituent un des caractères de l'orographie méridionale et qu'on nomme des Causses. Le Larzac est partagé en trois départements, l'Hérault, l'Aveyron, le Gard. C'est sur ce causse supérieur et sur les causses inférieurs qui en dépendent, que sont le plus particulièrement groupés les monuments mégalithiques.

M. Cazalis, qui a étudié plus particulièrement ceux de Saint-Affrique (Aveyron), parle de quelques-uns de ces monuments. Tous, en général, n'ont fourni que des ossements humains, des rondelles blanchâtres percées au centre, des flèches en os, des fragments de poterie grossière, un anneau et une plaquette de bronze; ceux de l'arrondissement de Saint-Affrique ont donné des ossements humains appartenant à une race métisse et des objets semblables à ceux trouvés dans les cavernes sépulcrales, de plus une perle en verre.

M. Cazalis pense que les peuples de cette époque ensevelissaient également leurs morts dans les dolmens et dans les grottes, et il a raison. Le plus grand nombre des monuments mégalithiques ont été des sépultures. Les peuples Gaëls et Bretons, Celtes ou Gaulois, ont le droit de revendiquer, comme leur appartenant, les tombeaux mégalithiques qui se trouvent dans leurs pays. Un autre point, certain aujourd'hui, est que les dolmens n'ont pas été élevés par les Celtes de César et par leurs druides. Ces monuments remontent à une époque beaucoup plus reculée. On en trouve dans une tout autre région de la Gaule que celle où César a rencontré les Gaulois, et le silence des historiens s'explique même, seulement, par le fait que les dolmens ne jouaient plus aucun rôle dans la vie des nations avec lesquelles les Romains se sont trou-

vés en contact. Les demi-dolmens, selon moi, ne sont que des dolmens ruinés.

D'autres dolmens, cités par M. Cazalis, renfermaient des poteries noires, grossières, non tournées (ornements imprimés à la main), flèches en bronze, rondelles blanches perforées, dents de cheval et de cerf, petits anneaux en or, etc., etc.

En quittant la région montagneuse de l'Hérault et en se dirigeant vers le littoral, les monuments mégalithiques deviennent d'une date plus récente, bien que le mobilier en soit exactement le même.

M. Cazalis parle ensuite des instruments en pierre qu'on rencontre dans le département de l'Hérault, épars sur la surface du sol et auxquels il est impossible, dit-il, d'attribuer une date certaine. En effet, l'usage des flèches en silex paraît s'être prolongé pendant l'âge de bronze et le premier âge de fer. Les haches en pierre polie ont été, sinon d'un usage usuel, du moins l'objet d'une mystérieuse vénération jusque sous la domination romaine (les Romains les appelaient des Céraunies); on en trouve dans les ruines et au milieu des poteries romaines; on en rencontre aussi dans les sépultures qui paraissent plus récentes que les monuments mégalithiques.

En résumé, selon M. Cazalis, l'âge de l'homme dans sa région remonte à la période quaternaire. Aux âges du renne et de la pierre succéda une ère pendant laquelle les peuples paraissent avoir acquis une plus grande expérience. Pendant cette période, le renne tend à disparaître, mais la faune est la même que la faune actuelle. Les populations de cet âge ne sont pas complétement différentes de celles de l'âge précédent; elles en ont conservé les traditions, notamment celle de l'ensevelissement dans les cavernes, mais on rencontre un nouvel élément ethnique, élément probablement importé par le peuple à dolmens, qui s'est fondu avec les indigènes. Les ossements de cette époque décèlent, en effet, deux types différents : le type Ligure ou Ibère, qui paraît avoir été le type primitif, et le type Celte.

Les Celtes, venus de l'Asie, avaient probablement apporté de l'Orient l'habitude d'élever des constructions en grandes pierres, soit comme sépulture, soit comme monuments commémoratifs.

Les sépultures, formées en partie de grandes pierres levées et de murs bâtis par assises de pierres brutes, posées sur leur lit sans ciment, qu'on rencontre dans l'Hérault (mélange de construction dolménique et de cons-

truction cyclopéenne dans lequel se trouvent les premières traces d'incinérations des cadavres) proviennent d'un nouveau peuple, venu par la mer.

Ainsi trois races se sont trouvées en présence dans la région du département de l'Hérault : le peuple primitif, le peuple à dolmens et le peuple à constructions cyclopéennes.

Ce fait est possible, mais il ne me paraît pas démontré d'une manière péremptoire. Il est permis de supposer que les populations Pélasgiques qui tinrent pendant quelque temps l'Egypte en échec, ont pu exercer leur influence sur le développement de la civilisation en Europe pendant l'âge de bronze sans pour cela se confondre avec les autres nations. Il y a, en effet, une certaine analogie entre les instruments de bronze provenant de Grèce et d'Italie, avec les objets de même genre recueillis dans le nord de l'Europe. Ces Pélasges étaient de hardis navigateurs. Plus tard, à partir des XIIIe et XIVe siècles avant notre ère, la puissance commerciale et maritime des Phéniciens se développa en Occident. Il est historiquement établi qu'ils firent un grand commerce d'objets de bronze avec les peuples européens. Ils leur apportèrent aussi du fer manufacturé qui ne paraît pas avoir été beaucoup connu en Occident avant le XIIIe siècle. Ils durent donc avoir une certaine influence sur la transformation que subit l'industrie européenne à la fin de l'âge de bronze et le commencement de l'âge de fer.

Le travail de M. Cazalis de Fondouce est sérieux. C'est l'œuvre d'un savant et d'un excellent écrivain. Le style est facile, simple et correct. Cet ouvrage sera lu avec plaisir, consulté avec fruit par les archéologues et par toutes les personnes qui aiment à s'instruire. »

—

M. Maisonabe dépose sur le bureau les comptes de M. le trésorier dont il a vérifié l'exactitude.

—

Parmi les dons offerts pour le musée, M. le président signale : 1° Un jeune requin pris à bord de la *Circé*, à 100 lieues au large, à l'est de Rio-Janeiro (Brésil); 2° un phoque, pris en rade de Maldonado, embouchure de la Plata ; 3° un tatou cabassou, pris à Montevideo. Ces trois objets, qui ont attiré avant et après la séance l'attention de tous les membres présents, sont dus à la générosité de M. Bestion fils, chirurgien de marine et membre de la Société, à laquelle il a fait précédemment des dons considérables.

—

M. le président fait aussi remarquer plusieurs objets offerts par M. Blazy, de Rodez, et qui sont énumérés ainsi qu'il suit par M. le docteur Viallet :

« J'ai l'honneur d'offrir à la Société, au nom de M. Blazy, de Rodez, trois objets sur lesquels je crois devoir attirer votre attention.

Le premier est un très-beau tableau représentant un bouquet de fleurs, peint par le donateur, qui s'est retiré à Rodez après avoir été pendant de longues années un des meilleurs peintres dessinateurs de Lyon et Saint-Etienne.

La statue en ivoire, représentant la Vierge-Marie portant dans ses bras l'enfant Jésus, est un très-beau morceau de sculpture et provient du couvent des Cordeliers de notre ville.

La statuette en argent, faite au repoussé, doit surtout être signalée à cause de son antiquité et de sa provenance.

Le trésor de la cathédrale de Rodez était, avant la révolution, riche de ses précieuses reliques, de ses statues et de ses nombreux reliquaires comme objets d'art.

La tradition rapporte que St-Martial, à son passage à Rodez, y laissa *un voile de la Sainte-Vierge*, *un fuseau et un soulier* ayant appartenus à la Mère de Dieu ; de là le nom de *Saint-Soulier* donné à la chapelle des reliques. A l'époque des Croisades, plusieurs autres objets provenant des lieux saints furent offerts à la vénération des fidèles. Dans des temps plus rapprochés de nous, plusieurs statues d'argent avaient été données par des familles ou des confréries.

A l'époque de la révolution, la cathédrale fut pillée, et le trésor, comme on le pense bien, ne fut pas oublié.

Des personnes pieuses obtinrent non sans de grandes difficultés, la plupart des reliques, qui furent rendues plus tard et exposées à la vénération publique.

Une statue en argent de la Sainte-Vierge, faite au repoussé par un orfèvre de Rodez, était la seule œuvre d'art qui eût été sauvée, grâce à Madame Itier, qui l'avait obtenue des membres du district.

La statuette offerte par M. Blazy était une des quatre qui décoraient la relique en argent et à jour qui renfermait *la sainte-épine*. Ce reliquaire, dont j'ai entendu parler dans le temps, avait près d'un mètre de hauteur.

Si on en juge par les armoiries que porte cette statuette paraissant remonter au XIIIe siècle, ce débris précieux de ce magnifique reliquaire aurait été un don de la maison de Sévérac dont elle porte les armes : *d'argent à quatre pals de gueules*. »

—

Parmi les publications offertes pour la bibliothèque de la Société, M. le président signale :

1° De M. l'abbé Alazard : *Notice biographique sur Mgr Delalle*. Rodez, 1872. 1 volume in-8°. L'Assemblée charge M. le vicomte d'Armagnac de présenter un rapport sur cet ouvrage dans l'une des prochaines séances.

2° De M. Ch. Martins, membre honoraire de la Société : Deux extraits de la *Revue des Deux-Mondes*, dont il est l'auteur. 2 Br. in-8°, 1871-1872.

3° De Mme veuve Régnard, membre correspondant : *Compositions françaises à l'usage des jeunes filles*. Paris, 1869, 1 vol. in-12 rel.; *Manuel des travaux à l'aiguille*. 1 vol. in-12, — ouvrages dont elle est l'auteur.

4° De M. l'abbé Em. Castan, membre correspondant : *De l'Union de la Religion et de la Morale*. Paris, 1871, 1 vol. in-8° ; *De l'idée de Dieu*, Paris, 1871, 2 vol. in-8°, — ouvrages dont il est l'auteur.

5° De M. V. Advielle, membre correspondant : *Journal professionnel d'un maître de pension de Paris au XVIIIe siècle*, par lui publié. Pont-l'Evêque, 1858. Br. in-12.

6° De M. Schimper, président de la société du Muséum d'histoire naturelle de Strasbourg, par l'entremise de M. Sarrus, membre du conseil général : *Mémoires* de cette société, T. II, 2e et 3e livre, avec pl. Strasbourg, 1853, 1 vol. in-4°.

7° De M. le directeur de l'Ecole normale : Les observations météorologiques faites dans cet établissement pendant les mois de février et mars 1872.

M. le président dépose sur le bureau le programme des sujets mis au concours en 1872 par la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Outre les dons sus-mentionnés la Société a reçu :

Pour le musée :

De M. X. Deux jolies coquilles ; un échantillon de *lapis lazuli;* 20 médailles ou clichés de formes et grandeurs diverses, dont quelques-unes en argent ; un chapelet en lave du Vésuve.

De M. l'abbé Delrieu : une fleur de lis en fer, et le tuyau de conduite de la piscine de la chapelle romane de l'abbaye Saint-Sernin, sous Rodez, objets trouvés dans les ruines de cette chapelle mises naguère à découvert.

Pour la bibliothèque et les archives.

De l'administration départementale : Deux exemplaires de l'ouvrage de M. Boisse : *Esquisse géologique du département de l'Aveyron*.

De Monseigneur l'évêque de Rodez : La suite de ses *lettres pastorales, mandements.*

De M. A. de Sambucy : Un numéro du journal l'*Aveyronnais* contenant un article dont il est l'auteur sur l'aurore boréale du 4 février dernier.

De M. X : *Couronne de l'année chrétienne*, par L. Abelly. Nouvelle éd. Lyon, 1863, 2 vol, in-12 ; — *Essai historique et archéologique sur l'abbaye de Prémontré*. Br. in-8° ; *Notice du Musée impérial de Versailles*, rez-de-chaussée. Vol. in-12 ; — *Essai sur l'organisation des arts en province*. Br. in-16 ; — *Le vallon de Sylvanès* (poésie), par M. Vincent Daruty, Paris, an 12. Br. in-16. — *Monuments de sculpture, peinture, architecture, du comtat Venaissin*, avec texte explicatif. Paris 1833. Vol. in-4°. *Vente de la galerie Pourtalès. Catalogue des objets d'art*. Vol. in-8° ; — *Le 25 mai à l'avenue d'Italie*, par M. l'abbé Lesmayoux, 2e éd., Paris, 1871, Br. in-12 ; — *Pratiques de la dévotion à Saint-Joseph*, par l'abbé E. Delpon, Rodez 1871. Vol. in-18 ; — *Les expositions scolaires de* 1868. Paris, 1869. Vol. in-16 ; — *Observations sur les principaux monuments et établissements publics de Paris. Souvenirs d'un militaire*. Paris, 1863. Vol. in-12 ; — *Coup d'œil sur les landes de Gascogne*, par le vicomte d'Yzarn-Freissinet (Aveyronnais). Paris. 1837. Vol. in-8°.

De M. *** : *Sycosis ou Mentagre*, par Maurice Chausit (de Camarès). Paris, 1859. Vol. in-8° ; — *Recueil des remèdes faciles et domestiques*, recueillis par les ordres charitables de l'illustre et pieuse Madame Fouquet (mère du maréchal de Belle-Isle, née à Villefranche). Paris MDCCCLXV, 2. Vol. in-12 rel.

De M. Sarrus, membre du conseil général : *Nouvelle méthode pour la résolution des équations numériques*, par M. F. Sarrus, professeur à la faculté des sciences de Strasbourg. Paris, 1833. Br. in-8° ; — *Méthode d'élimination par le plus grand commun diviseur*, par le même. Paris, 1834. Br. in-8° ; — *Recherches sur le calcul des variations*, par le même. Paris, MDCCCXLVI. Vol. in-8° ; — *Éloge historique de M. le professeur Sarrus*, ancien doyen de la faculté des sciences de Strasbourg, par M. Bach. Strasbourg, 1863. Br. in-8°.

De M. G. de Fajole : Un parchemin contenant *Acte d'inféodation*, faite par les consuls et communauté de la ville de Rodez, d'un terroir appelé *lous fraus*, de contenance d'environ 60 séterées, situé entre Canac et la Croix de la Justice, du 21 août 1593.

De M. l'abbé Rouquette : Un parchemin de l'an 1548 concernant la ville de Millau.

La Société a encore reçu : La suite des *Mémoires de l'Académie de Toulouse ; des Bulletins de la Sociéte académique du Var ; de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère ; de la Société archéologique et historique du Limousin ; le Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1871-1872, 1re livraison ; *l'annuaire de la Société philotechnique*, année 1870-1871, tome 32e ; le *procès-verbal* de la séance du 3 janvier 1862 *de la Société de statistique de Marseille ;* les *statuts et règlements de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt ;* la *Revue de Belgique*, 1re livraison, 15 janvier 1872. B. in-8° ; *Les chemins de fer et l'enquête parlementaire*, par Lavallée, extrait de la *Revue des Deux-Mondes ;* etc.

La Société accepte ces divers dons et vote des remercîments à leurs auteurs.

L'heure avancée de la séance ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, M. le président annonce qu'une réunion, dans laquelle on donnera lecture de deux réponses faites par M. l'abbé Rouquette à MM. Guirondet et Viallet, aura lieu prochainement.

La séance est levée à 7 h. 3/4.

Le Secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

TABLE ANALYTIQUE.

—

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON, AU 1er JUILLET 1872.

Séance du 15 *janvier* 1871.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

—

TABLE ALPHABÉTIQUE

Contenant les noms des nouveaux membres et des personnes qui ont pris la paroles, fait des propositions, des rapports ou des communications, ou qui ont été chargées de travaux ou de mandats depuis le 15 janvier 1871 jusqu'au 7 avril 1872 inclusivement (1).

—

(1) Les noms des personnes qui n'appartiennent pas à la Société sont en caractères italiques.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

IX

Du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1873.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

1874

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

IX

Du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1874.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

1874

LISTE

Des Membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

1er JUILLET 1874.

Bureau : MM.

DE GUIZARD, président honoraire.
BOISSE, président.
E. DE BARRAU, vice-président.
L'abbé ALIBERT, secrétaire.
MAISONABE, vice-secrétaire.
E. DE VALADY, président, et LACOMBE, secrétaire de la section des Lettres.
N........., président, et N........., secrétaire de la section des Sciences.
VANGINOT, président, et VIRENQUE, secrétaire de la section des Arts.
L'abbé CÉRÈS, CASTANIÉ et VALADIER, conservateurs du Musée.
VIALA, bibliothécaire-archiviste.
L. BOURGUET, trésorier.
MASSON, agent général de la Société, surveillant général du Musée.

M. l'Inspecteur d'Académie est, de droit, membre du bureau, aux termes du décret du 20 avril 1857.

Les membres du bureau forment un comité permanent qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société et de la surveillance de ses publications.

Liste des membres de la Société par ordre d'admission.

Membres honoraires : MM.

1837 (1) Quatrefages (A. de), membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur d'anthropologie au muséum de Paris (H. 1869).

— Guizard (de), ancien préfet et ancien député de l'Aveyron, ancien directeur général des beaux-arts, à Rodez (H. 1841).

1839 Blanc (Ch.), graveur, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), ancien directeur général des beaux-arts, à Paris (H. 1870).

1845 Chevalier (M.), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur d'économie politique au collége de France, ancien député de l'Aveyron, ancien sénateur, à Paris (H. 1865).

1869 Martins (Ch.), professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), à Montpellier (H. 1869).

Membres titulaires (fondateurs) : *MM.*

Bonhomme (Jules), à Lavalette.

Barrau (Adolphe de), docteur en médecine, ancien membre du Conseil général, à Carcenac-Salmiech.

Boisse, ingénieur des mines, membre de l'Assemblée nationale, à Versailles.

Membres titulaires admis depuis la fondation : MM.

1837 Bras, docteur en médecine, ancien maire de Villefranche, ancien membre du Conseil général, à Villefranche.

(1) Le millésime placé en tête de la ligne indique l'époque où chaque membre a été admis dans la Société ; celui qui est placé à la fin indique celle où il est passé à la catégorie dans laquelle il se trouve présentement inscrit.

1837 Guirondet, ancien magistrat, avocat à Montauban.
— Cabrol, ancien directeur des forges et fonderies de l'Aveyron, ancien député de l'Aveyron, 107, boulevard Malesherbes, à Paris.
— Valadier, membre du Conseil général, à Rodez.
— Viallet, docteur en médecine, à Rodez.
1839 Firminhac (l'abbé), chanoine honoraire, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, à Ginolhac, près Entraygues (T. 1873).
1841 Barrau (Eugène de), avocat, ancien membre du Conseil général, à Rodez.
1842 Bonald (le vicomte V. de), membre de l'Assemblée nationale, président du Conseil général, à Versailles.
1846 Affre (Henri), archiviste départemental, à Rodez (T. 1862).
1849 Vaïsse (Léon), direteur honoraire de l'école nationale des sourds-muets, 254, rue Saint-Jacques, à Paris (T. 1863).
— Calvet-Rogniat, ancien membre du Corps législatif, ancien membre du Conseil général, au château de Chamagnieux, près Crémieu [Isère) (T. 1862].
1852 Girou de Buzareingues, docteur en médecine, ancien membre du Corps législatif, ancien membre du Conseil général, 11, rue Lacondamine, à Paris.
— Valady (Henri de), membre de l'Assemblée nationale, membre du Conseil général, à Versailles.
1856 Vésy, bibliothécaire de la ville de Rodez.
— Bourguet (Léopold), agent de change, à Rodez.
— Costeplane (de), ancien payeur-adjoint attaché au gouvernement général de l'Algérie, à Saint-Affrique (T. 1869).
— Castanié, peintre, professeur de dessin au lycée de Rodez.
— Alibert (l'abbé), chanoine bénéficier de la cathédrale de Rodez.
— Cérès (l'abbé), prêtre à Rodez.
— Lefèvre, professeur d'agriculture, à Rodez.

1856 Roquette (l'abbé), directeur de l'institution des sourds-muets, à Rodez.
1857 Castan (l'abbé Octavien), curé de Saint-Santin, près Aubin.
— Boubal, avocat, 1er adjoint au maire de Rodez.
— Vanginot, architecte départemental et diocésain, à Rodez.
— Fajole (de), docteur en médecine, à St-Geniez-d'Olt.
1858 Vayssier (l'abbé), chanoine honoraire, licencié ès-lettres, supérieur du petit séminaire de Belmont.
— Bonnefous, avocat, maire d'Arvieu.
1859 Valady (Eugène de), avocat, à Rodez.
— Assier de Tanus (d'), propriétaire, à Vèzes, près Naucelle.
1860 Cayla, notaire, à Estaing.
— Viala (Jules), docteur en médecine, à Rodez.
— Maruéjouls (E.), avocat près le tribunal civil de Villefranche, membre du Conseil général.
— Rudelle (de), receveur des postes, à Rignac.
1861 Fabre (Marcellin), pharmacien de 1re elasse, à Villefranche.
1862 Poulon, agent-voyer en chef, à Rodez.
— Joly de Cabanous, avocat près le tribunal civil de Saint-Affrique, ancien membre du Conseil général, à Saint-Affrique.
— Lala, docteur en médecine, à Rodez.
1863 Balzac (P. de), membre du Conseil général, au Mazet, près Sauveterre.
— Pachins, juge au tribunal civil de Rodez.
— Marcorelles (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'institution Ste-Marie, à Rodez.
— Vergnes, sous-intendant militaire, à Cambrai.
— Albespy, docteur en médecine, à Rodez.
— Gissac (d'Albis de), docteur en droit, à Creissels.
— Barbeyrac-Saint-Maurice (de), licencié en droit, à Nant.
— Sambucy-Luzençon (F. de), à Saint-Georges.
— Fau, pharmacien des forges, à Aubin.
— Séguret (A. de), juge au tribunal civil de Rodez.

1863 Mahoux fils, sculpteur à Rodez.
1864 Alary, avocat, à Rodez.
— Lacombe, docteur en droit, avocat près le tribunal civil de Rodez.
— Affre (Benjamin), président du tribunal civil d'Espalion, ancien maire d'Espalion, ancien membre du Conseil général.
— Delsol, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris, membre de l'Assemblée nationale, membre du Conseil général, 10, rue de l'Université, à Paris.
— Palous, chef d'institution, à Rodez.
— Issanchou, pharmacien de 1re classe, à Rodez.
— Bastide (Stuart-), à Rodez.
— Armagnac (le vicomte d'), à Saint-Côme.
— Cabaniols (l'abbé), ancien curé de Saint-Salvadou, à Saint-Salvadou.
1865 Virenque, ancien professeur, à Rodez.
— Pons d'Hauterives, percepteur, à Estaing.
— Maisonabe, docteur en droit, avocat près le tribunal civil de Rodez.
— Billoin, percepteur, à Rodez.
— Revel (l'abbé), chanoine honoraire, chef de l'institution Saint-Joseph, à Villefranche.
— Vidal (l'abbé Achille), aumônier du lycée de Rodez.
1866 Castelnau (de Curières de), docteur en droit, avocat près le tribunal civil de Saint-Affrique.
— Saint-Remy (le vte F. de Campmas de), à Villefranche.
— Cartailhac, directeur du musée d'histoire naturelle, secrétaire général de l'Institut des provinces de France, 36 *bis*, rue Valade, à Toulouse.
— Ser, juge de paix, à Najac.
1867 Durand (l'abbé), chanoine hon., curé de Marcillac.
— Mayran, vice-président du Conseil général, à Lévinhac, près Espalion.
— Alazard (l'abbé), aumônier du Noviciat des frères des écoles chrétiennes, rédacteur de la *Revue religieuse*, à Rodez.
1868 Bourg (du), à Saint-Georges-de-Luzençon.

Membres correspondants admis depuis la fondation : MM.

1837 Branche, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Montpellier.
— Ravailhe (l'abbé), curé de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris (C. 1839).
1837 Lagrèze-Fossat, à Moissac.
— Pégat, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Montpellier.
1839 Hombres-Firmas (Charles d'), à Alais.
1840 Valat, ancien recteur de l'Académie de l'Aveyron, à Bordeaux.
1841 Burin du Buisson, pharmacien de 1re classe, à Lyon.
1842 Farraguet, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Agen [Lot-et-Garonne) (C. 1852].
1843 Lapeyre, pharmacien, à Murat.
1845 Blondeau, ancien professeur de physique au lycée de Rodez, à Villefranche [Rhône) (C. 1857].
1846 Ricard, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier.
— Cohendi, à Clermont-Ferrand.
— Montcalm-Gozon (de), à Toulouse.
— Cornuéjouls, directeur des études à l'école militaire de La Flèche.
1847 Izarn (d'), à Nantes.
1849 Grasset, proviseur au lycée d'Alger (C. 1852).
— Clémens, professeur d'anglais, à Millau (C. 1862).
— Auzouy, médecin en chef de l'asile des aliénés, à Pau (C. 1856).
1852 Trautmann, ingénieur des mines, à Dijon (C. 1859).
1853 Romain, agent-voyer en chef, à Lille (C. 1869).
— Vauquelin, médecin oculiste et auriste, à Paris.
1854 Auriac (d'), bibliothécaire de la bibliothèque nationale, 11, rue Ventadour, à Paris.
— Timbal-Lagrave, pharmacien, à Toulouse.
1855 Denisy, commissaire de police, à Marvejols.
1856 Pouget, conseiller honoraire à la cour d'appel de Montpellier (C. 1864).
— Hayaërt, lieutenant-colonel de la garde républicaine, à Paris (C. 1856).

1856 Trouillout de Lanversin (de), juge de paix aux Vans (Ardèche).

— Guillebot de Nerville, inspecteur général des mines, 85, boulevard Malesherbes, à Paris (C. 1868).

— Raymond-Signouret, directeur de l'*Impartial des Pyrénées et des Landes*, 15, rue Buffon, à Paris.

1857 Desjardins, archiviste du département de Seine-et-Oise, à Versailles (C. 1862).

— Breton (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Haroué [Meurthe-et-Moselle) (C. 1861].

— Girbal, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.

— Castan (l'abbé Emile), chan. titulaire, à Moulins.

— Saquet (l'abbé), curé de Bromeilles [Loiret) (C. 1867].

— Fauré, principal du collége de Blidah [Algérie) (C. 1858].

— Lagarrigue de Calvi, chef d'institution, à Paris.

1858 Lassassaigne, proviseur du lycée de Carcassonne (C. 1865).

— Rey, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban.

— Rebold, directeur d'un établissement électro-thérapeutique, à Paris.

— Labonnefon (de), inspecteur des écoles primaires, à Rochefort (C. 1866.)

— Gayrard (Gustave), ingénieur, 33, rue de Berlin, à Paris.

— Gayrard (l'abbé), curé de Saint-Louis-d'Antin, à Paris.

1859 Dubrueil, professeur agrégé de la Faculté de médecine, à Paris.

— Bourguet (Charles), docteur en médecine, 29, rue d'Allemagne, à Paris (C. 1867).

— Roquefeuil (le comte de), inspecteur des forêts en retraite, à Clermont-Ferrand.

— Paris, principal du collége de Castelnaudary (C. 1860).

1860 Kolman, receveur extraordinaire du timbre, à Angers (C. 1868).

— Carles, ancien lithographe, à Montivilliers, près le Havre.

1860 Vivès, ancien magistrat, homme de lettres, à Toulouse.

1861 Alauzet, constructeur mécanicien, à Paris.

— Delclaux, avocat, à Figeac.

— Labit, chef de musique au 84e de ligne.

— Vaïsse (Paul), ingénieur civil des mines, à Iglesias [Sardaigne) (C. 1873].

— Benoît, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.

1862 Marchal, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Laval (C. 1864).

— La Vergne (le comte de), à Bordeaux.

— Thibaud, peintre-verrier, à Clermont-Ferrand.

1863 Combes, directeur de l'asile d'aliénés, à La Roche-Gandon [Mayenne) (C. 1864].

— Soulages, professeur de rhétorique au lycée d'Albi.

— Gigot-Suard, docteur en médecine des eaux de Cauterets, maire de Levroux (Indre).

— Carrère (Mme), auteur de plusieurs ouvrages, à Paris (C. 1866).

— Pasturel, docteur en médecine, à Albi (C. 1868).

— Soucaille, licencié ès-lettres, professeur de rhétorique au collége de Béziers.

1864 Gaudin, bibliothécaire-adjoint de la ville de Montpellier.

— Chassan, directeur de l'Ecole normale de Nice (C. 1865).

— Advielle, attaché au secrétariat général du ministère des finances, 25, rue d'Argenteuil, à Paris (C. 1867).

— Calmès, inspecteur de l'enregistrement, à Aurillac (C. 1873).

1865 Rattier de Susvalon (de), professeur de littérature, à Bordeaux.

— Poulenc, homme de lettres, 51, rue Sainte-Anne, à Paris.

— Delestrac, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nice (C. 1866).

— Collineau, docteur en médecine, 187, rue du Temple, à Paris.

1865 Martin, docteur en medecine et chirurgien orthopédiste, à Paris.
— Fabre (le Frère), directeur de l'école communale, à Vourles, par Brignais (Rhône).
1866 Condò de Satriano (le commandeur), négociant, 35, rue Saint-Sulpice, à Marseille.
— Régnard (Mme veuve), née Rouquayrol, auteur de divers ouvrages à l'usage des écoles et pensions, à Paris.
— Papi (le chevalier), auteur de divers ouvrages de calligraphie, 48, allées de Meilhan, à Marseille.
1867 Houbé, chef d'institution, à Marseille.
— Caraven, à Castres (C. 1873).
— Grailhe, avocat, à Sauveterre.
1867 Saint-Priest (le baron de), inspecteur genéral des écoles des arts-et-métiers de l'enseignement technique, 34, rue de l'Arcade, à Paris (C. 1868).
— Cazalis de Foudouce, à Montpellier.
— Pagès, notaire à Saint-Antonin.
— Vaissière (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Montauban.
1868 Pottier (l'abbé), président de la société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
— Roqueplo, receveur de l'enregistrement, à Lubersac [Corrèze) (C. 1873].
— Chervin aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, 90, avenue d'Eylau, à Paris.
— Aguilhon (Mme Cambe d'), à Fenayrols, près Saint-Antonin.
— Prunières, docteur en médecine, à Marvejols (C. 1873).
1869 Poujol, à Meyrueis (Lozère).
1870 Guillemin-Tarayre, ingénieur civil des mines, à Boulogne-sur-Seine.
— Laporte (le Père), de la Cie de Jésus.
1871 La Blanchère (de), homme de lettres, 29, rue Paillet, à Paris.
1872 Toustain du Manoir (de), gouverneur civil de l'Algérie (C. 1873).

1872 Desesmet (le commandeur), membre de l'Institut archéologique, à Rome (par M. Pascal, 47, rue Paradis, à Marseille).

1873 Doncieux, préfet de Vaucluse (C. 1873).

— Viguier, ancien professeur de mathématiques, 13, avenue de Lyon, à Toulouse.

— Loubers, procureur de la République, à Montpellier.

1874 Amade (d'), sous-intendant militaire de 1re classe, à Alger.

— Ducourneau, membre de l'Université, à La Goustère, par Tonneins (Lot-et-Garonne).

— Maret (l'abbé L.), chanoine, curé du Vésinet (Seine-et-Oise).

MEMBRES DÉCÉDÉS DEPUIS LE 1er JUILLET 1872.

Membres honoraires : M.

De Caumont, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Caen.

Membres titulaires (fondateurs) : *M.*

Gaspard de Cabrières, à Is-Bonnecombe.

Membres titulaires : MM.

Fontès, chef de division à la Préfecture, à Rodez.

L'abbé Dalac, chanoine bénéficier de la cathédrale de Rodez.

Membres correspondants (fondateurs) : *M.*

Théodore de Cabrières, ancien officier de marine, à Rennes.

Membres correspondants : MM.

Cabantous, doyen de la Faculté de droit d'Aix.

Gaches (Charles), directeur du *Mémorial de la Loire*, à Saint-Etienne.

Galibert, à Bordeaux.

Herbert, professeur au lycée de La Roche-sur-Yord.

Bessière, ex-médecin-major au 82e de ligne.

L'abbé Faudet, docteur en théologie, ancien curé de Saint-Roch, à Paris.

Guérin de Menneville, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

AVEYRON	Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, à Rodez.
AISNE	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
BOUCHES-DU-RHÔNE.	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
	Société de statistique de Marseille.
	Société scientifique industrielle de Marseille.
CALVADOS	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen ....
CHARENTE	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
CHER	Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
CÔTE-D'OR	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
DRÔME	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
FINISTÈRE	Société académique de Brest.
GARD	Académie du Gard, à Nîmes.
	Société scientifique et littéraire d'Alais.
GARONNE (HAUTE-).	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
	Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
	Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
	Institut des provinces de France et Congrès scientifique, à Toulouse.

	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, à Toulouse.
GIRONDE..........	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
	Commission des documents historiques et des bâtiments civils de la Gironde, à Bordeaux.
	Société d'économie politique, à Bordeaux.
HÉRAULT.........	Académie des sciences et lettres de Montpellier.
	Société archéologique de Montpellier.
	Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
ILLE-ET-VILAINE...	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
LOIRE............	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.
LOIRE (HAUTE-)...	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
LOIRE-INFÉRIEURE..	Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-infre.
LOT..............	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.
LOT-ET-GARONNE...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
LOZÈRE...........	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.
MAINE-ET-LOIRE...	Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
MANCHE..........	Société nationale académique de Cherbourg.
MARNE...........	Académie de Reims.
	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
MAYENNE.........	Société de l'industrie de la Mayenne, à Laval.

MEURTHE-ET-MOSELLE..........	Société de médecine de Nancy.
MORBIHAN........	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
NORD.............	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et arts, à Dunkerque.
OISE..............	Comité archéologique de Senlis.
PAS-DE-CALAIS.....	Société académique de Boulogne.
PUY-DE-DÔME......	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
PYRÉNÉES (BASSES-).	Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
PYRÉNÉES (HAUTES-)	Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.
PYRÉNÉES-ORIENTALES............	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
RHÔNE..........	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
SAÔNE-ET-LOIRE....	Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur Saône.
SEINE............	Société philotechnique, à Paris.
	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
	Société de médecine légale de France, à Paris.
SEINE-INFÉRIEURE..	Société nationale havraise, d'études diverses, au Havre.
	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
SEINE-ET-MARNE....	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.
SEINE-ET-OISE.....	Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
TARN............	Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne..	Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
	Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Var.............	Société académique du Var, à Toulon.
Vaucluse.........	Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.
Vienne (Haute-)...	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Algérie..........	Société archéologique de la province de Constantine, à Constantine.
	Académie d'Hippone, à Bône.
Alsace-Lorraine..	Académie de Metz.
Norwége.........	Université royale, à Christiania.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue des Sociétés savantes des départements, à Paris.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, à Paris.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 30 juin 1872.

Présidence de M. Boisse, *président.*

Présents : MM. E. de Barrau; Maisonabe; l'abbe F. Féral; l'abbé Alazard; Palous; H. Vergnes; l'abbé Bousquet; Viallet; l'abbé Touzéry; l'abbé Marcorelles; Valadier; Remond; Fontès; l'abbé Massabuau; l'abbé Cérès; Poulon; E. de Valady; le vicomte d'Armagnac; de Benoît; J. Viala, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril est lu et adopté.

M. l'abbé Marty et M. de Costeplane se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. l'abbé Truel, supérieur du petit séminaire de Saint-Pierre, a écrit au secrétaire pour remercier la Société de l'avoir admis parmi ses membres titulaires. Dans une seconde lettre, M. le Supérieur exprime le regret que des circonstances impérieuses l'empêchent de se rendre à la séance actuelle.

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur deux demandes d'admission approuvées par le comité. M. le président, après le dépouillement du scrutin, proclame M. l'abbé Lafon, aumônier du collége de Villefranche, membre titulaire de la Société, et comme correspondant, M. Descemet, correspondant de l'institut archéologique de Rome et membre de plusieurs Sociétés savantes de France, d'Italie et de Russie.

A l'appui de sa demande, M. le commandeur Descemet fait remettre un mémoire dont il est l'auteur sur les fouilles pratiquées à Santa-Sabina, 1856-1857. M. l'abbé

Lafon, de son côté, offre à la Société un travail considérable sur l'ancienne abbaye de Loc-Dieu, entièrement écrit de sa main et qu'il a orné de nombreux dessins. Ce manuscrit est remis à M. Remond qui se charge d'en rendre compte à l'une des prochaines séances.

—

L'Assemblée, sur la proposition du comité permanent, décide qu'un diplôme de membre titulaire de la Société sera offert à M. de Toustain, nouveau préfet de l'Aveyron, et délègue les membres du bureau pour le lui remettre.

—

M. le Président informe la Société qu'un testament trouvé dans les papiers de M. Jules Duval lègue la moitié de sa bibliothèque à la Société et l'autre moitié à la ville de Saint-Geniez. Il communique ensuite à l'Assemblée plusieurs lettres de M. le maire de Saint-Geniez relatives au partage de la bibliothèque. Les livres qui la composent ont été extraits des caisses qui les contenaient et mis en ordre par M. Remond que le comité permanent avait délégué à cet effet. Il n'y a plus qu'à les diviser en deux lots qui seront tirés au sort en présence de deux membres délégués par le conseil municipal de Saint-Geniez et de deux membres qui seront ultérieurement désignés par la Société.

—

M. le Président signale ensuite à l'attention de l'Assemblée le buste en marbre de M. J. Duval dont l'exécution avait été confiée à M. Mahoux, sculpteur à Rodez et membre de la Société. Ce buste, qui révèle chez son auteur un vrai talent, est d'une ressemblance que les difficultés à vaincre ne pouvaient faire espérer. On sait, en effet, que l'artiste, qui n'a jamais connu M. Duval, a dû opérer n'ayant qu'une photographie pour tout modèle.

Sur la proposition du Président, l'Assemblée vote des remerciements à l'artiste habile qui enrichit notre musée d'une œuvre d'art doublement précieuse, par la perfection du travail, par le souvenir auquel elle se rattache;

A M. le ministre de l'instruction publique qui a bien voulu accorder le bloc de marbre nécessaire pour l'exécution du buste;

A la Société de géographie qui, sur la proposition de M. Advielle, a pris l'initiative de l'œuvre ;

A tous ceux enfin qui, en concourant à l'accomplissement de cette œuvre, ont acquis des droits à la reconnaissance de la Société et pris rang parmi ses donateurs.

Il est décidé que la liste de ces généreux donateurs

sera conservée dans nos archives et qu'une copie de cette liste sera envoyée avec un extrait du présent procès-verbal à la Société de géographie et à chacune des personnes inscrites sur la liste.

—

M. le Président donne connaissance à l'Assemblée des lettres et communications suivantes qui ont été adressées à la Société :

1° Une circulaire du bibliothécaire de Saintes informant les Sociétés savantes que les archives et la bibliothèque de cette ville ont été détruites par l'incendie et demandant à ces sociétés de contribuer à la formation d'une nouvelle bibliothèque par l'envoi de leurs publications. L'Assemblée s'empresse d'accueillir cette demande et décide l'envoi d'un exemplaire de chacune de nos publications.

2° Une circulaire invitant les Sociétés savantes à s'unir aux démarches faites auprès du gouvernement pour assurer au pays la possession du magnifique médaillier gaulois formé par M. de Saulcy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'assemblée émet le vœu que la pétition annoncée dans cette lettre soit favorablement accueillie par le gouvernement et s'associe aux démarches qui seront faites dans ce but.

3° Une lettre du vice-président de la commission de la topographie des Gaules demandant, pour le département de l'Aveyron, des indications exactes pour aider à fixer définitivement le tracé des voies antiques dans les Gaules. L'assemblée décide que les travaux faits à ce sujet par MM. Romain et Vanginot seront communiqués à cette commission.

4° Une lettre de M. le docteur Bertillon, sollicitant l'appui des membres des Sociétés savantes relativement à la publication d'une statistique, la *Démographie figurée*, dont il envoie des spécimens.

5° Une lettre de M. Maruéjouls, membre de la Société, accompagnant l'envoi d'un travail qu'il a fait sur une fresque connue à Florence sous le nom de *Cenacolo de San Onafrio*, et de deux numéros des journaux le *Temps* et la *Presse* dans lesquels cet ouvrage est apprécié. L'Assemblée charge M. E. de Barrau de présenter un rapport sur le travail de M. Maruéjouls.

6° Une lettre de l'Université royale de Norwége, à Christiania, accompagnant l'envoi des publications de cette Société, ornées de magnifiques planches. L'Assemblée décide qu'on proposera à cette Université l'échange réciproque des publications des deux Sociétés.

7° Une lettre de M. Advielle, membre de la Société, signalant un manuscrit du XVIII[e] siècle où se trouvent les poésies inédites de l'abbé Jean-Pierre Alibert, acolyte de la paroisse de Saint-Sulpice. M. E. de Barrau se charge de rechercher si l'auteur de ces poésies est originaire du Rouergue.

—

Il est donné lecture de la lettre suivante adressée au secrétaire par M. le docteur Prunières, membre de la Société :

« Marvéjols, 29 juin 1872.

« Monsieur le secrétaire,

» Je regrette de ne pouvoir me rendre à la réunion de la Société des sciences de l'Aveyron à laquelle vous avez bien voulu me convoquer.

» Je regrette bien plus encore de ne pouvoir adresser à cette Société, pour sa séance de demain, un mémoire qui s'imprime en ce moment à Paris sur les stratifications que j'ai étudiées dans les bas-fonds du lac Saint-Andéol et sur les conclusions fort inattendues auxquelles je suis arrivé au sujet des constructions lacustres.

» Dans l'Aveyron comme dans la Lozère, tout le monde connaît plus ou moins le culte que les habitants des environs de l'Aubrac ont rendu jusqu'à nos jours aux eaux du lac Saint-Andéol ou *lac du mont Hélanus* de Grégoire de Tours, et plusieurs de nos historiens; Bosc, de Gaujal, Girou de Buzareingues, Prouzet, etc., ont consigné dans leurs écrits les traditions qui se rattachent à *la ville* légendaire du lac.

» Né sur l'Aubrac, j'avais été frappé, depuis ma première enfance, des récits de mes compatriotes sur cette cité mystérieuse comme des rites bizarres que j'avais vus célébrer encore sur les bords du lac adoré par les anciens Gabals. Aussi, malgré les sourires d'incrédulité des touristes, les dénégations des savants ou le silence de la science, j'étais resté convaincu avec les montagnards qu'il y avait quelque chose d'inexpliqué sous ces ondes qui rejetaient de temps en temps sur leurs rives quelques morceaux de bois plus ou moins travaillé, et à travers lesquels on apercevait la pointe de quelques pilotis ou quelques-unes de ces pièces de bois qu'on appelle, sur l'Aubrac, les *poutres* de la ville engloutie.

» La découverte des cités lacustres de la Suisse fut un trait de lumière pour moi et je ne doutai pas un seul instant que les bas-fonds du lac Saint-Andéol ne renfermassent les débris d'une *cité lacustre type,* la *cité lacustre*

par excellence, soit que cette cité eût servi d'habitation aux bergers de tout temps nomades de l'Aubrac, soit qu'il n'y eût là que des sortes de temples pour adorer sur les flots la divinité à laquelle on a plus tard rendu un culte sur les rives du lac.

» J'entrai immédiatement en relation avec le savant auteur des *cités lacustres de la Suisse;* le regretté Fréd. Troyon m'écrivit : « Je ne doute pas que votre lac ne » renferme des restes pareils à ceux des nôtres. »

» Depuis cette époque et pendant plusieurs étés consécûtifs j'ai étudié les bas-fonds du lac Saint-Andéol.

» Dès mes premières recherches, je pus me convaincre que le lac renfermait sur certains points ou avait renfermé des séries de pilotis plantés verticalement avec des pièces de bois placées en travers, etc., c'est-à-dire ce que les savants de la Suisse ont appelé des « Phahbbauten ; » et, sur d'autres points du rivage , des masses de bois couchés horizontalement et reliés par des pilotis, c'est-à-dire des « packwercbauten » ou cronnoges.

» D'ailleurs, j'avais résolu de borner mes investigations à l'étude des bois engloutis.

» Les bijoux, les armes, les poteries, les ossements divers, etc., qu'on recueille si précieusement en Suisse me paraissaient ici d'une importance très secondaire, car la fête religieuse, comme la fête bachique, a entassé annuellement au fond du lac Saint-Andéol des milliers d'objets de toute sorte dont la date ne saurait être déterminée d'une manière certaine. *Diversasque species quas dinumerare per longum puto*, dit Grégoire de Tours.

» Je me disais, au contraire, qu'à l'œuvre on connaît l'artisan..., qu'on ne bâtit pas même des huttes de bois sans inciser lus ou moins ces bois..., et que je pourrais ainsi trouver, sur les bois employés, des incisions, des entailles, des mortaises, etc., des moyens d'assemblage, en un mot, qui pourraient me donner des notions précieuses sur le degré d'instruction d'industrie des lacustres de l'Aubrac.

» Je mis donc tous mes soins à extraire des bois et j'en pêchai des quantités prodigieuses.

» Or, tous ces bois, quand ils présentaient quelque indice de travail étaient coupés en pointe ; tantôt en bec de flûte, quand ils étaient de petite dimension ; tantôt, quand ils étaient plus gros, de manière à présenter à leur extrémité une pyramide plus ou moins régulière.

» J'étudiai les surfaces des sections de ces bois et je ne tardai pas à être frappé de l'uniformité, de l'invariabilité de la forme des incisions. Ces incisions, étroites, concaves

dans le sens de leur largeur paraissaient produites par une toute petite gouge et toute espèce de hache devait être rejetée comme instrument producteur.

» De nouveaux faits, étudiés avec un soin infini, me firent peu à peu repousser l'intervention de l'homme dans la production de ces incisions, comme j'avais rejeté la hache de pierre... Je dus songer à un rongeur..., et, comme je ne connaissais pas d'autres rongeurs aquatiques que les castors, je songeai aux castors.

» Mais la science ne connaissait jusqu'ici, dans l'ancien continent, que les castors terriers ; on n'y avait jamais observé les débris de ces merveilleuses constructions qu'on n'a connues que par la découverte du Nouveau-Monde et qu'on n'observe plus que sur les bords de quelques solitudes de l'Amérique du Nord.

» Cependant, mes observations me parurent si concluantes et ma conviction devint si inébranlable que j'adressai un mémoire sur ma découverte à la Société d'anthropologie de Paris qui réunit un grand nombre des plus illustres savants du monde.

» La nature de ma communication devait évidemment, *à priori,* soulever de l'incrédulité, et l'incrédulité la plus absolue, mais peu à peu la question a marché ; j'ai apporté successivement de nouveaux arguments en faveur de ma thèse..., et, dans la séance du 18 avril dernier, la Société d'anthropologie a fini par me donner complètement raison. Le savant directeur du musée de Saint-Germain, M. de Mortillet, est venu clore la discussion en déclarant qu'à l'exposition universelle de 1867, le gouvernement du Canada avait exposé une construction de castors et que les bois de cette construction présentaient identiquement les mêmes incisions que les bois du lac Saint-Andéol. — Des expériences décisives faites avec les dents des castors du muséum de Paris ont d'ailleurs confirmé les mêmes conclusions.

» Les pilotis du lac Saint-Andéol sont en ce moment moulés pour être déposés au musée de Saint-Germain à côté de ceux des lacs du Canada, etc...

» Les faits observés à Saint-Andéol paraissent donc destinés à apporter des éléments nouveaux et importants dans l'histoire des constructions lacustres.

» Il est évident qu'il faudra dorénavant, dans l'étude des stratifications qu'on trouvera sur les bas-fonds des lacs, tenir toujours compte des deux faits suivants :

» 1° La possibilité de rencontrer, ailleurs que sur l'Aubrac, les débris de villages de castors...

» 2° L'adoration des lacs qui a entassé dans leurs bas-

fonds des objets de toute la période pendant laquelle ils ont été adorés...

....

» Dès que mon mémoire aura paru, j'aurai l'honneur d'en adresser un exemplaire à la Société des sciences de l'Aveyron, et j'y joindrai, pour son musée, une caisse de pilotis, de bois incisés, rongés, etc., par les castors de l'Aubrac à une époque assurément bien reculée.

» Je suis, Monsieur le secrétaire, avec un profond respect, votre très humble serviteur.

» Dr Prunières. »

La Société a reçu plusieurs dons considérables de M. le docteur Prunières; elle recevra avec reconnaissance les nouveaux objets qui lui sont annoncés dans la lettre qui précède.

—

M. Remond, chargé de faire à la Société les communications suivantes, demande la parole et s'exprime ainsi :

« M. de Costeplane m'annonce l'envoi d'une collection de calcaires oolithiques, d'objets trouvés dans les fouilles de deux dolmens et de quelques échantillons de poteries, vases, etc., gallo-romains provenant d'une villa et d'un oppidum gallo-romains découverts dans la propriété de M. Sarrus, à Saint-Affrique. Il nous offre, de plus, une partie des antiquités recueillies dans d'autres dolmens, dans des tumuli, tombelles et sépultures; l'autre partie lui est demandée pour Paris.

» M. de Costeplane a moulé une dent du dinotherium de Kaup, le tapir gigantesque de Cuvier; il me prête la matrice et un ou plusieurs moulages pourront être faits pour la Société.

» M. de Costeplane a découvert entre Saint-Jean-le-Bas et le domaine de Pradeilles un menhir remarquable dont il communique à la Société le dessin fait sur les lieux mêmes.

» Ce menhir est en face de trois centres d'occupation celtique; le premier, sur le mont Taurans, à 4 ou 500 mètres vers l'est, hauteur 809 mètres au-dessus de la mer; 2° à 3,000 mètres vers le nord, de trois dolmens, et 3° à 6,000 mètres vers l'ouest de plusieurs autres dolmens vers les Mazes et le château brûlé. M. de Costeplane a commencé des fouilles au pied de ce beau menhir, il les continuera.

» Un autre menhir, le menhir de Moussac Saint-Privat fait face au sud et repose sur la chute d'un cône de terrain à pente brusque. Hauteur sur le sol 2 mètres 30,

largeur ras du sol 2 mètres 05, épaisseur 0 mètre 40 à 45 centimètres. La montagne sur laquelle il se trouve a 2,000 mètres, est sillonnée par une ancienne occupation celtique; à 1,200, 2,100, 3,000, 6,000 mètres sont des dolmens et plusieurs demi-dolmens.—A 2,800 mètres sud-ouest de la montagne, au-dessus de la route nationale de Saint-Affrique à Rodez, se trouvent un immense ossuaire, des tombelles et les traces d'une vaste occupation qui a servi plusieurs fois de campement et de champ de bataille.

» En résumé, dans une exploration géologique et archéologique, M. de Costeplane a découvert (arrondissement de Saint-Affrique) :

» Un vaste campement du prince Noir en la personne de l'un de ses lieutenants, avec tombelles sur la lisière du camp.

» Douze centres d'occupations celtiques, celto-gauloises et celto-romaines.

» Deux emplacements gallo-romains avec traces nombreuses de fortes habitations.

Enfin, un assez grand nombre de dolmens, dont la plupart ont été fouillés, et trois menhirs.

» Les principaux points relevés et parcourus par M. de Costeplane sont :

» *Arrondissement de Saint-Affrique.*

» Moulin de Rondi	420 m. s/mer.
» Guillaumet (sur le collége)	366
» Vendeloves	363
» Emaux	330
» Le Tournier	403
» Moulin de Galatrave	436
» Moussac	522
» Tiergues	613
» Saint-Jean-d'Alcas	625
» L'Arbre de Nouzeyrolles	696
» Saint-Privat	490
» Cauras	470
» La Chapelle de St-Martin de Boussac	673
» La montagne Torrens	809
» Pas-de-Jaux	831
» Larzac (2e plateau)	865
» Le mont Guilhomard	846 / 855
» Saint-Rome-de-Cernon	424
» Tournemire	522
» Roquefort	605
» Camarès	748

» Sylvanès........................ 400
» Brusque........................ 404
» Ouyre........................ 448

» M. de Costeplane adresse à la Société la note suivante :

» On est en train, à Saint-Affrique, de démolir le temple protestant pour le réédifier sur le même emplacement. Celui qui se démolit était construit depuis 1804, sur une église des Frères mineurs de l'Observance depuis 1649. Des arceaux en ogive et en forme d'arête effacée se rencontrent sous la voûte du chœur et la circonférence d'une rose brute en pierre, de 35 centimètres de diamètre, qui n'a d'autres ornements que les armoiries du fondateur-donateur de ladite église.

» Une inscription commémorative sur marbre noir et en lettres d'or a été retrouvée au-dessous de l'escalier des tribunes du temple où elle avait été déposée lors de l'appropriation de l'église au culte évangélique.

» Voici le texte de cette inscription :

DEO OPT MAXIMO
ET BEATÆ MARIÆ
NOBILIS (1) DO OLIVARIUS DE FREISSINET NATUS
IN COMITATV RUTHENENSI DNUS ST[1]
IOAIS ET DE BELMONT SPONSAM HABUIT
NOBILEM DNAM MARGVERETAM DE
SOLASGES HERÆDEM ST[1] JOANNIS
DALCAPIOS.
HVNC COVENTVM FRATRVM MINORVM
DE OBSERVANTIA SUIS SUMPTIBVS
RESTAURARI ET EDIFICARI IUSSIT ANNO
DNI MILSEXENT QVADRAGESIMO NONO
ORATE PRO EO

» Les armes qui se trouvent à la clé de l'arceau de voûte sur une rose de pierre effacée sont de Frayssinet ou Freyssinet : de gueules au chien limier passant lampassé de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. »

M. Remond analyse enfin un mémoire de M. de Coste-

(1) Le signe sur le mot *nobilis* est une erreur du graveur.

plane sur l'hydrophobie. Ce travail est renvoyé à la commission des mémoires.

—

M. le Président fait connaître que le comité permanent, dans sa séance du 14 avril, a été d'avis que le traitement alloué au surveillant du musée, réduit à 400 fr. par suite de la pénurie de nos finances, devait être reporté à 600 fr. à dater du 1er janvier de l'année courante. L'assemblée reconnaissant le zèle et l'activité que déploie M. Masson dans l'exercice de ses fonctions, approuve la décision prise par le comité à son égard.

—

M. le Président dépose sur le bureau le programme des sujets mis au concours par l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon.

—

M. le vicomte d'Armagnac, chargé de rendre compte de la biographie de Mgr Delalle, par M. l'abbé Alazard, demande la parole et s'exprime ainsi :

« Il appartenait à M. l'abbé Alazard, qui consacre son talent et ses forces à combattre les erreurs religieuses et philosophiques de notre temps, de devenir le biographe de l'éminent prélat qui lutta vaillamment toute sa vie pour la défense et le triomphe de la vérité.

» Cette noble mission des évêques catholiques, Mgr Delalle la remplit avec toute l'ardeur de sa vive intelligence et de son cœur généreux.

» Sans parti pris, sans obstination comme sans faiblesse, il aima la vérité et la servit de tout son pouvoir. Tantôt en opposition avec le gouvernement de son pays pour défendre les droits du Saint-Siége, la liberté d'enseignement, l'indépendance des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, tantôt heurtant de front les préjugés modernes relativement à ces théories soi-disant libérales condamnées par le Syllabus, tantôt bravant l'impopularité qui s'attachait, pendant le concile, aux partisans de l'infaillibilité pontificale, l'évêque de Rodez se montra toujours le vaillant champion du droit outragé et de la vérité méconnue.

» Nous devons avouer, toutefois, que la rectitude habituelle de son jugement, la sûreté de son appréciation lui firent défaut dans une grave circonstance. Appartenant à cette école de jeunes catholiques qui s'était formée vers la fin de la Restauration, avec le ferme propos de rester indifférente aux diverses formes de gouvernement, sauf à se rattacher à celle qui assurerait au catholicisme la plus

grande somme de liberté, oubliant, d'ailleurs, que les pouvoirs fondés sur la violence et le renversement du droit, sur le mépris des traditions, sur la révolution, en un mot, ne peuvent produire que le mal, Mgr Delalle salua l'avènement de l'empereur qu'il croyait sincèrement dévoué à la cause de l'Eglise.

» Son illusion ne fut pas de longue durée ; s'apercevant bientôt des tendances anti-religieuses de celui qu'il avait cru appelé à rétablir l'ordre moral en France, l'évêque de Rodez « *ne craignit pas*, dit l'abbé Alazard, *de revenir* » *sur son passé, d'accepter la leçon des événements* » et de rompre les liens qui auraient pu paralyser ses efforts dans la lutte qu'il allait soutenir pour la défense des intérêts religieux.

» Le dévouement absolu à l'Eglise devant lequel s'effaçaient toutes les considérations humaines, cette foi si énergique et si éclairée de Mgr Delalle s'unissaient chez lui à la plus ardente charité. Qui de nous n'a lu et relu dans son testament évangélique qui rappelle la dernière page écrite par notre saint roi Louis XVI, cette phrase d'une si touchante simplicité : « *Né sans fortune, je n'en* » *ai point amassé.* » Mgr Delalle, en effet, n'amassait pas de fortune. Ses revenus pouvaient à peine suffire à ses abondantes aumônes, à son luxe de charité. Et ce n'était pas seulement ses richesses matérielles qu'il dépensait ainsi, c'était sa propre personne qu'il donnait sans réserve, témoin ce malheureux prêtre atteint d'une maladie contagieuse et devenu un objet d'horreur et de dégoût pour tous ceux qui l'entouraient et qui reçut de Monseigneur lui-même, dans son palais épiscopal, les soins les plus touchants et les plus dévoués.

» Mgr Delalle était donc, avant tout, un homme de foi et de charité. Son historien a mis en relief dans son intéressante notice ces deux éminentes vertus du saint prélat. Bien loin, d'ailleurs, d'imiter l'exemple de ces biographes, plus préoccupés de produire leur propre personnalité que de faire ressortir celle de leur héros, il a eu le rare mérite de s'effacer constamment devant celui dont il a voulu écrire la vie ; il s'est contenté d'encadrer, de relier entre elles les nombreuses citations qu'il a empruntées à ses divers écrits, l'obligeant ainsi en quelque sorte à se révéler lui-même au lecteur.

» Je n'entends pas dire par là que M. l'abbé Alazard n'ait déployé dans son ouvrage que des qualités de second ordre et n'ait donné des preuves que de son habileté à ménager les transitions. En se prononçant sur les diverses questions amenées par le cours de son récit, il nous a

fourni de nombreuses occasions d'apprécier la solidité de son esprit et l'étendue de ses connaissances. Son style est rapide et animé ; sa phrase concise est souvent éloquente ; son jugement enfin est toujours impartial et sa profonde vénération pour la mémoire de Mgr Delalle ne lui ferme nullement les yeux sur les imperfections de son héros. Nous avons vu comment il savait reconnaître les erreurs politiques de l'ancien vicaire-général de l'aumônerie impériale. Il aurait cru manquer à ses devoirs d'historien s'il eût passé sous silence quelques légers torts d'un autre genre. « *Dans les premières années de son épiscopat, nous* » dit-il, *l'abord de Mgr Delalle était plus difficile, son ac-* » *cueil froid et même brusque dans certaines circonstances.* »

» Il a cédé sans doute au même sentiment d'impartialité historique en reproduisant quelques-uns des essais poétiques du prélat. Ces essais, en effet, auraient pu être laissés dans l'oubli sans aucun dommage pour la gloire littéraire de leurs auteurs. J'ajouterai que les autres écrits de Mgr Delalle, si remarquables par la force de la pensée, la logique du raisonnement et l'énergie de l'expression étaient parfois ternis par certaines fautes contre le goût. Le style de l'évêque de Rodez manquait trop souvent d'atticisme. Mais passons rapidement sur ces tâches légères. Mgr Delalle fut un savant, un courageux prélat, toujours sur la brèche pour la défense de la vérité, toujours prêt à verser dans le sein des pauvres la plus grande part de ses revenus. En voilà assez pour lui assurer une belle page dans nos annales diocésaines. Cette page, félicitons M. l'abbé Alazard d'avoir été appelé à l'écrire et du talent dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche.

» Vte d'Armagnac. »

—

Réponse de M. le docteur Viallet aux observations de M. l'abbé Rouquette au sujet d'un projet d'inscription sur la tour de Nattes :

« *Quelques nouvelles variations de M. l'abbé Rouquette.* — J'aurais voulu pouvoir me dispenser de faire connaître les *nouvelles variations* de notre collègue, émises en vue de la défense de son ouvrage : *Le Rouergue sous les Anglais;* mais accusé de *partialité et de mensonge,* je me vois forcé de répondre et de les mettre au jour.

» Le prince de Tallayrand disait : « Je comprends » qu'on ne soit pas de mon avis, mais je n'ai jamais pu » concevoir qu'un homme raisonnable ne fût pas du » sien. »

» J'ajouterai que je comprends (toutefois sans l'approuver) que dans le but de glorifier son pays on exagère ses faits et gestes, mais je ne peux concevoir qu'on veuille le dénigrer en cherchant à lui enlever à l'encontre des annalistes, des historiens, de la tradition locale, ce que son histoire renferme de grand et de glorieux. C'est cependant ce qu'a tâché de faire notre collègue dans son ouvrage et surtout dans ses prétendues justifications.

» Je ne reviendrai qu'autant qu'il en sera besoin sur les nombreuses variations et contradictions que j'ai signalées dans mon premier travail. J'arrive au mémoire lu dans la séance du 18 janvier, qui a été publié par le *Journal de l'Aveyron* les 18 et 20 avril, et dans le courant de mai par le *Courrier*.

» L'inscription, dit M. Rouquette, que M. le docteur Viallet propose de mettre sur la tour de *Nattes*, renferme au moins *cinq erreurs* dans ses huit lignes ; ce qu'il va prouver, dit-il, avec cette assurance et cette courtoisie qui vont chez lui en grandissant.

» A l'appui de son assertion, il relève dans trois longues pages de son manuscrit *une erreur typographique* que je signalai le jour même au directeur de la *Revue religieuse*, erreur que le journal le *Progrès* évita le lendemain sur ma demande dans la reproduction de cet article, et au sujet de laquelle M. l'abbé Alazard s'empressa de publier un *erratum*.

» On concevra d'autant plus que cette erreur n'était pas *un manque de respect à la chronologie,* comme le prétend notre collègue, que j'avais dit dans mon travail que le traité de Brétigny avait été conclu en 1360; que les Anglais avaient pris possession du Rouergue en 1362 et qu'ils furent expulsés de Rodez en 1368. Il n'est pas besoin d'être *consul boursier* pour savoir qu'entre la prise de possession et l'expulsion il n'y a que six ans et non 18.

» La connaissance de ma réclamation n'a pas été ignorée par notre collègue, comme on a bien voulu le dire, car, dans cette prétendue réfutation on lit : « Si l'on voulait s'en rapporter à l'inscription de M. Viallet, l'occupation n'aurait été que de *six ans*, *cinq mois*, *dix-sept jours,* » ce qui ne l'empêche pas d'écrire deux lignes plus bas : « Rodez ne resta donc pas au pouvoir des Anglais *dix-huit ans*, comme le prétend M. Viallet. »

» Est-ce par suite de son amour des *variations*, de son *impartialité* ou bien de son respect pour la *vérité* que M. Rouquette ne tient aucun compte de ce qu'ont dit les rédacteurs des journaux et de ce qu'il a reconnu lui-même?

» Est-ce ce que M. Rouquette appelle *une loyale discussion ?*

» Telle est son entrée en matière. Mais ne fallait-il pas nous dire que Millau, qui n'est nullement en cause, ne reconnut le roi de France qu'en 1370, après nous avoir appris quelles sont les qualités requises dans une inscription lapidaire, prétendre que mon erreur et ma manière de présenter cette page d'histoire sur le Rouergue sont peu encourageantes, sans doute en regard de celle qu'il nous donne, et secouer en attendant de l'abattre *le pilier massif qui devait supporter l'inscription proposée ?*

» Pour détruire ce qu'il appelle ma seconde erreur, mon contradicteur ne veut ni des histoires générales, ni des chroniques locales ; il ne fait aucun cas des manuscrits autres que les registres des consuls boursiers de la *Cité* et du *Bourg*. Ce sont pour lui « les sources les plus pures et » les plus riches, bien que longtemps dédaignées ou ou- » bliées. Il a tenu dans ses mains ces registres, il les a » parcourus, étudiés et c'est par là qu'il est parvenu à » connaître combien avait été faussée l'histoire de la » domination anglaise en Rouergue. »

» Voilà donc les *consuls boursiers* devenus, d'après M. Rouquette, les seuls historiographes de France, dignes d'être consultés.

» Je dirai d'abord que Rodez n'avait pas de consuls boursiers, mais des *trésoriers* nommés par les consuls pour consigner les recettes et les dépenses communales et leur en rendre compte, trésoriers connus aujourd'hui sous le nom de *receveurs municipaux*. Ainsi, nos historiographes par excellence deviennent de simples teneurs de livres et pour qu'il ne reste aucun doute à cet égard, je copie textuellement :

« Lo IV jorn de setembre, los senhors Cossols desobre » dichs, feyro me Huc Bocart lor thésorier. »

» Le quatrième jour de septembre, les seigneurs Consuls nommés ci-dessus, firent moi Huc Bocart leur trésorier.

» Bien que je n'accorde pas à ces boursiers toute l'importance que leur donne notre collègue, je ne dédaigne pas les documents qu'ils peuvent nous fournir, tout en me réservant de les contrôler, mais en respectant leurs notes, ce que ne fait pas toujours notre collègue ; aussi les ai-je lus avec tout l'intérêt que m'inspire l'histoire locale.

» Pour nous apprendre qu'il n'y eut pas de soulèvement à Rodez le 17 septembre 1368, M. Rouquette nous apprend « que *maistre Bernard de la Porta* fut envoyé ce jour-là

» même à Villefranche pour payer le fouage de cinq sous
» par feu et qu'il y porta soixante-dix livres. »

» J'admets cette note du trésorier de la Cité, mais je me demande, en groupant toutes les preuves que je donnerai en temps et lieu, si, comme cela est arrivé si souvent depuis cette époque, l'insurrection n'eut pas lieu d'une manière imprévue. Que d'insurrections qu'on ne pouvait prévoir, bien que le vent y soufflât, n'avons-nous pas vu dans moins d'un demi-siècle!

» Pour nous donner une autre preuve que Rodez, qui vivait d'après lui *paisible, tranquille, soumis et remplissant ses devoirs envers son souverain,* était au pouvoir des Anglais à l'époque désignée pour son insurrection, M. Rouquette nous apprend (page 124) « que le 29 septem-
» bre, le grand maréchal d'Aquitaine, Guichard d'Angle,
» allant en ambassade à Rome, passe par Rodez et y re-
» çoit des consuls les présents accoutumés. »

» Dans son mémoire justificatif, ce fait qui serait entièrement en faveur de l'opinion de mon contradicteur et qui corroborerait la note du *boursier*, non-seulement se modifie, mais change entièrement de face. Le grand maréchal est allé au village du Monastère pour y passer la nuit dans une hôtellerie.

» Cette seconde version, faite d'après le récit du consul boursier de Millau, nous disant les principaux seigneurs qui accompagnaient l'ambassadeur et leur arrivée le 30 septembre dans cette ville, pourrait avoir pour conclusion que Rodez n'était plus au pouvoir des Anglais, que les habitants en avaient refusé l'entrée à l'ambassadeur qui, dès-lors, avait été obligé d'aller se loger dans une hôtellerie du village du Monastère. Mais M. Rouquette s'empresse de nous dire : « Le 29 septembre, la communauté
» de la Cité achetait, chez les épiciers du lieu, des pré-
» sents dont on peut voir la quantité et le prix dans le
» registre consulaire, et les consuls, vêtus de leurs robes
» les plus propres, allaient avec révérence offrir ces pré-
» sents à un ambassadeur qui était descendu dans une
» hôtellerie du Monastère pour y passer la nuit. Cette
» soumission aux ordres du souverain, ce respect profond
» pour ses représentants, cette visite officielle des con-
» suls de la Cité à messire Delserieys, les présents muni-
» cipaux qui lui sont offerts le 29 septembre 1368, que
» prouvent-ils, sinon que le soulèvement de Rodez, si
» soulèvement il y a eu, ce que nous examinerons plus
» tard, ne peut être fixé au 17 septembre. »

» En présence de ces détails si circonstanciés, qui ne penserait que cette seconde version est la *vérité vraie?*

» J'ai lu Huc Bocart et voici ce que j'ai trouvé : « Item
» lo XXIX jorn de setembre, venc mossenher del Serieys
» al Monesteri, trameyro l'hy los senhors (Cossols) par
» volontat del cosscih : vi, pan, civada de que pageyre
» I l. XIX sols VI deniers. »

» Le 29 septembre vint mossenher del Serieys au Monastère, les seigneurs consuls lui *transmirent, envoyèrent* de par la volonté du conseil, du vin, du pain, de l'avoine, le tout coûta une livre 19 sous 6 deniers.

» Que deviennent les consuls *avec leurs robes les plus propres, allant avec révérence offrir des présents achetés chez les épiciers du lieu et leur respect profond pour les représentants dû souverain?* Voilà comment M. Rouquette écrit l'histoire ! Que devient son respect si profond pour les boursiers ? Au lieu de présents choisis, nous trouvons une maigre pitance envoyée, non à l'ambassadeur, mais à un gentilhomme du pays qui faisait partie de l'ambassade.

» Pour prouver péremptoirement que Rodez ne se souleva pas le 17 septembre, M. l'abbé Rouquette nous apprend encore que vers le milieu de juin 1368, les membres du conseil communal du Bourg déléguèrent deux consuls, Bernard Cadel et Huc Maurel à Villefranche, avec mission de défendre les priviléges de la communauté que les officiers du prince, fatigués de l'opposition systématique que le Bourg faisait sans cesse à l'acquittement de l'impôt, mirent les délégués ruthénois en prison et les y retinrent dix jours. Malgré cet affront, les délégués trouvèrent à propos avant de quitter Villefranche d'offrir à David Cradoc quatre livres et demie de galengar et soixante livres de fromage ; le tout coûta *quatorze florins*.

» Dans le mois de juin, messire de Laparra alla trouver David Cradoc à Sauveterre pour prendre en main la cause de la communauté récalcitrante frappée d'énormes peines.

» Pour donner plus de poids à ces deux faits qui prouvent d'une manière irréfutable que Rodez ne se souleva pas le 17 septembre, M. l'abbé Rouquette nous donne le texte de ces deux actes qui sont une nouvelle preuve que Rodez était tranquille, remplissant ses devoirs envers le prince.

» Ne trouvez-vous pas que « le pilier massif qui sup-
» porte l'inscription proposée s'écroule et que le monu-
» ment va joncher le sol de ses débris ? »

» M. l'abbé Rouquette a dit dans son ouvrage (page 123)
« que le 5 septembre 1368 les consuls de la Cité allèrent
» à Palmas trouver l'évêque et recevoir *ses dernières ins-*
» *tructions*. D'un autre côté, Huc Maurel et Bernard

» Viguier allèrent à Toulouse vers *le milieu de septembre*
» trouver messire Jean d'Armagnac pour savoir de lui
» comment agir à l'égard des fouages que les officiers
» du prince de Galles exécutaient toujours dans le comté.
» Quelques jours après ce voyage, le consul Pierre Cadel
» et le sénéchal du comté, Pierre de La Salle, retournè-
» rent à Toulouse voir Jean d'Armagnac « *per saber cossi*
» *volria quel pays se gouvernes* (pour savoir comment il
» veut que le pays se gouverne). »

» Voilà, si je ne me trompe, des détails un peu plus explicites et surtout plus probants que l'emprisonnement des consuls à Villefranche le mardi avant la Pentecôte et le voyage de messire de Laparra à Sauveterre peu de jours après.

» M. Rouquette qui prend feu pour une erreur *typographique* nous apprend, par son mémoire justificatif, que le 18 septembre, avant-veille, d'après l'inscription, du jour de l'affranchissement de Rodez, Huc Maurel et maître Bernard Viguier quittent la ville pour aller à Toulouse voir le comte.

» Cette date est, il faut l'avouer, quelque chose que je ne peux m'expliquer.

» J'ai toujours dit que le soulèvement de Rodez eut lieu le *dix-sept septembre*. Où notre collègue a-t-il trouvé que le 18 est l'avant-veille du 17 ?

» Le trésorier de la Cité dit : *Al miech setembre*, ce qui n'est pas très régulier pour un boursier, mais qui a donné le droit à notre collègue de traduire aujourd'hui cette date indéterminée par une date fixe. La raison de cette variation la voici :

» Il n'y avait ainsi plus de place pour le voyage de Pierre Cadel et Pierre de La Salle allant demander au comte *comment il veut que le pays se gouverne*, ce qui détruisait, ou du moins compromettait l'histoire de M. Rouquette.

» Résumons en peu de mots les nombreuses preuves que M. Rouquette a entassées pour démontrer que Rodez ne s'était pas soulevé contre les Anglais le 17 septembre à l'encontre de ce que disent nos annalistes, nos historiens et indirectement nos boursiers, ainsi que nous le verrons en temps et lieu.

» Les consuls du Bourg se rendirent à Villefranche le mardi avant la Pentecôte et y furent mis en prison. Cela prouve-t-il que les gens de Rodez ne se soulevèrent pas le 17 septembre ?

» Peu de jours après le départ des consuls pour Ville-

franche, messire de Laparra se rendit à Sauveterre pour conférer avec David Cradoc.

» Inférera-t-on de là qu'il n'y eut pas d'insurrection en septembre? Le 29 de ce même mois, l'ambassadeur du prince de Galles allant à Rome passe par Rodez et y reçoit les présents accoutumés (première version); il va loger dans une hôtellerie du Monastère, les portes de la ville ne lui ayant pas été sans doute ouvertes; les consuls de la Cité vont lui faire leur révérence et offrir beaucoup de présents (deuxième version). On *transmet* non *à lui*, mais à un officier de sa suite, du pain, du vin et de l'avoine; *voilà la vérité* d'après le trésorier Huc Bocart.

» Peut-on tirer de toutes ces variations que Rodez était encore au pouvoir des Anglais le 29 septembre? Le simple bon sens, puisque M. Rouquette l'invoque, ne prouve-t-il pas le contraire?

» Reste le voyage de Bernard de La Porte, le 17 septembre à Villefranche, pour payer le fouage. Ce fait isolé, dont j'ai donné l'explication, que prouve-t-il? Que devient tout cet échafaudage de renseignements irréfutables et de preuves dont on ne saurait contester la puissance?

» Voyons maintenant ce que disent nos annalistes, et nos historiens et nos boursiers :

» Bonal s'exprime ainsi dans son manuscrit de 1610, pages 472-473 : « L'an 1368 et le dix-sept du mois de sep-
» tembre, la ville de Rodez avec tout le comté d'Anglais se
» fit Français et M. David Coderce (Cradoc), lieutenant
» du sénéchal du Rouergue pour le prince d'Aquitaine,
» vint par-devant ladite ville, en armes, le même jour
» (et ne put y pénétrer). Je dis que ce fut la première,
» parce qu'elle se déclara au mois de septembre et l'ap-
» pellation des seigneurs gascons ne fut reçue qu'en jan-
» vier après; comme il se collige de ce que Froissard en
» a dit au 246 et 247e chapitre de son premier volume.
» De sorte qu'à ce compte, ladite ville se rendit française
» avant l'ouverture de la guerre. De quoi le roi lui sut si
» bon gré qu'en reconnaissance de ce, lui concéda beau-
» coup de privilèges qui se voient encore dans les maisons
» communes, tant du Bourg que de la Cité. »

» Cabrol, annaliste de Villefranche, dit que Rodez se souleva le 17 septembre; un autre, l'abbé Bosc, raconte que le 17 septembre les Ruthénois secouèrent le joug des Anglais (1), d'après des documents puisés, dit-il, dans les archives de la Cité et du comté de Rodez. Le boursier nous

(1) Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue, tome 1er.

parle du voyage de Pierre Cadel et de Pierre de La Salle allant demander au comte *comment il veut que le pays se gouverne.*

« Tout cela n'empêche notre collègue de dire avec » assurance : Encore une fois, les faits rapportés dans ces » textes prouvent, ou il faut douter de tout et contester » surtout qu'avant et pendant le mois de septembre » 1368, le Bourg, comme la Cité, vivait en paix avec » ses maîtres, et qu'à l'époque indiquée par l'inscription » il n'y eut à Rodez ni soulèvement, ni révolution, ni » prise d'armes contre les Anglais. Ma proposition étant » établie d'une manière irréfutable et ayant, par con- » séquent, la plus haute certitude historique, je conclus » que la date inscrite en tête de l'inscription par M. le » docteur Viallet est fausse, erronnée et controuvée. » Et qu'on ne dise pas que l'auteur de l'inscription » n'a parlé et écrit que « titres en main ; » à cela je » ne réponds qu'un mot : De même qu'il n'y a pas de » droit contre le droit, on ne peut pas non plus alléguer » des titres vrais contre les titres que j'ai produits et » qu'on trouve dans les archives communales de Rodez » où tout le monde peut les vérifier. La vérité historique » est une, et un titre ne peut détruire un autre titre.

» Nous avons vu quelle est la valeur des titres énoncés par notre collègue ; je m'abstiens de toute réflexion, mais je maintiens ce que j'ai avancé.

» D'après M. Rouquette, quand Rodez voulut s'affran- » chir de l'autorité du prince d'Aquitaine, cette ville fit » trois choses : Elle protesta d'abord contre les exactions » des Anglais et sous le nom d'appel signifia ces protes- » tations au grand conseil du roi de France ; elle adhéra » ensuite à la ligue des seigneurs gascons dont le comte » d'Armagnac était le chef; enfin, répudiant la domination » du prince d'Aquitaine, elle reconnut l'autorité du roi » de France et lui prêta serment de fidélité entre les » mains de Raymond de Rabastens.

» M. Rouquette me reproche de transformer ces exploits de procureur qu'il arrange à sa manière en exploits militaires. Ce mode de s'affranchir de la domination étrangère est vraiment ingénieux et commode !

» A l'encontre de ce qu'il dit, ce fut le 14 janvier seulement, quatre mois après le soulèvement de Rodez et non avant, que Raymond de Rabastens fut nommé sénéchal du Rouergue par le duc d'Anjou et ce fut à cette même époque que la guerre fut déclarée.

» Il ne suffit pas à M. Rouquette de prouver à sa manière que cette ville ne se souleva pas contre ces bons

amis les Anglais ; mais pour démontrer qu'ils n'auraient pas même osé en avoir l'idée, il revient sur les garnisaires envoyés à Rodez en janvier 1367.

» D'après le livre des boursiers du Bourg, Arnal » Blanc y arriva avec beaucoup de sergents (an may sir- » vens), le châtelain de Millau et celui de la Roquevalzer- » gues avec grand nombre d'archers et de sergents (ans » granre de fléchiers, de sirvens). L'on paya à Arnal Blanc » et à ses compagnons, qui autrement ne voulaient pas » partir, XI floris ; aux châtelains de Millau et de la Ro- » quevalzergues, accompagnés d'un notaire et XX ser- » gents qu'ils menaient avec eux, XL iiij floris.

» Voici les réflexions aimables dont M. l'abbé Rouquette fait suivre la narration de ce comptable :

« Cette poignée de soldats entrant sans résistance à » Rodez, s'y installant en qualité de garnisaires, en sor- » tant les poches pleines de florins, prouve que si Rodez » n'a pas eu à tirer l'épée contre l'imaginaire garnison » des Anglais, cette ville savait délier les cordons de sa » bourse pour chasser de ses murs les garnisaires. »

» Vous représentez-vous ces vingt sergents avec leurs poches pleines de florins, après que les châtelains de Millau et de Valsergues, de concert avec le notaire, en eurent pris comme de juste la plus grosse part, chargés d'un florin d'argent chacun, de la valeur de quinze sous trois deniers, emboîtant bien le pas, se serrant les uns contre les autres pour se soutenir sous ce lourd fardeau ! En vérité, notre collègue, dans sa haine pour Rodez que je ne comprends pas, et dont il devrait bien nous faire connaître les motifs, devient amusant et burlesque. Ce rôle peu honorable de ces châtelains détruit-il ce que j'ai dit d'une garnison anglaise à Rodez ? Je ne le crois pas.

» Il pouvait ne pas convenir à des soldats de jouer ce rôle ; mais n'entrait-il pas aussi dans les vues de David Cradoc de faire naître des inimitiés profondes entre les habitants de Rodez et ceux de Millau et de la Roque-Valsergues ?

» Quel fut le chef de cette insurrection qui délivra Rodez du joug des Anglais ?

» Les annalistes, les historiens les plus sérieux du Rouergue, la tradition locale, les lettres d'anoblissement données en mars 1369, c'est-à-dire six mois après, disent textuellement que *Béranger Nattes était consul bourgeois quand il soumit à l'obéissance du roi* la ville de Rodez. Était-il premier consul du Bourg, ainsi qu'il est désigné par Bosc dont le nom fait autorité ? Ne fut-il acclamé qu'au moment de l'insurrection, comme le citoyen le plus

courageux, le plus capable par son influence de soulever la ville et de diriger le mouvement ? C'est ce qu'il est seulement permis de se demander.

» M. Rouquette prétend, dans son ouvrage que Béranger Nattes, consul du Bourg, dut son anoblissement à la faveur ; dans son mémoire justificatif, il lui conteste sa qualité de consul, parce que Huc Bocart ne le nomme pas parmi les consuls du bourg de cette année ; mais je dois observer que cette communauté avait *six* consuls et que le trésorier n'en fait connaître que *cinq*.

» Cette erreur ou omission d'un scribe doit-elle détruire un fait historique consacré par une lettre d'anoblissement qui nous donne le nom, la qualité et le motif de cette récompense royale, par la tradition locale et par les recherches de Bosc dont on apprécie de plus en plus les connaissances et la sûreté des investigations ? C'est ce que l'on ne peut admettre, malgré toute l'assurance du triomphe que s'arroge notre si patriotique et si impartial chroniqueur, et Béranger Nattes sera toujours pour nous, malgré l'erreur de Huc Bocart et les ricanements de M. Rouquette, notre grand citoyen.

» Quant à la cinquième erreur, comme elle est plus capitale que les autres, notre collègue se propose de l'indiquer et de la relever dans un mémoire particulier.

» L. Viallet. »

Réponse de M. l'abbé Rouquette au rapport présenté par M. Guirondet à la séance du 30 novembre sur le livre : *Le Rouergue sous les Anglais :*.

« Messieurs,

» A la séance du 30 novembre 1871, vous avez entendu la lecture d'un rapport composé par M. Guirondet sur *le Rouergue sous les Anglais.* Veuillez permettre à l'auteur de cette publication de vous présenter sur le travail de notre collègue quelques simples et franches observations. La vérité n'a besoin ni d'atours ni de détours : il lui suffit de se montrer telle qu'elle est pour se faire reconnaître et aimer. Ici, comme dans notre livre, nous n'avons cherché qu'à démêler et à dire la vérité qui nous paraît la première condition de l'histoire et de la chronique. On ne doit pas nous accuser de ne pas aimer notre pays pour avoir présenté les faits sous leurs vraies couleurs et repoussé des légendes qui feraient sans doute honneur au Rouergue, mais qui sont dénuées de fondement.

» En répondant à M. Guirondet, je ne m'arrêterai pas à faire disparaître les contradictions qu'il me reproche, ni à atténuer les pénibles impressions que lui a fait éprouver la lecture *du Rouergue sous les Anglais*. Des critiques compétents ont lu cet ouvrage, en ont rendu compte au public et on ne voit pas qu'ils aient relevé des contradictions, ni remarqué ce manque de patriotisme qui agace si fort les nerfs du critique villefranchois et qui le porte presque jusqu'à verser des larmes sur mon sort, larmes, du reste, bien inutiles, car il s'assurera bientôt que je suis le pécheur le plus impénitent, le relaps le plus obstiné qu'on puisse rencontrer. Mais laissons ces bagatelles et arrivons aux choses sérieuses.

» La majeure partie du rapport roule sur Villefranche à laquelle on veut faire une histoire à part, non-seulement entre les villes du Rouergue, à l'époque de la domination anglaise, mais encore entre toutes celles du principat d'Aquitaine : histoire singulière, glorieuse, héroïque, mais malheureusement controuvée, privée même de toute vraisemblance. Voici, du reste, les faits que j'ai osé contester et dont l'auteur du rapport paraît avoir fait la gageure de prendre la défense. Donnons la parole à M. de Gaujal qui, en rapportant ces faits, d'après les historiens ses prédécesseurs, cherche à les expliquer et à les justifier.

« Après la mort du roi Jean, lisons-nous à la page 198 des *Annales du Rouergue*, le prince d'Aquitaine somma les habitants de Villefranche de venir lui prêter un nouveau serment de fidélité à Rignac, et IL PARAIT qu'il s'était rendu en Rouergue pour le recevoir et qu'il était logé chez le seigneur d'Arpajon, à Caumont de Plancatge. Pollier, issu d'une maison distinguée et premier consul de Villefranche, et Guillaume de Garrigues, juge-mage de Rouergue, députés de cette ville, se présentèrent devant le prince ; mais loin de consentir à prêter le serment qu'il exigeait, ils le refusèrent constamment pour *n'être point traîtres à leur roi*. Ce motif de leur refus explique l'intention du prince d'Aquitaine ; *s'il n'eut voulu que le même serment qui avait été prêté au roi d'Angleterre en* 1362, *les habitants déjà liés par ce serment n'eussent point fait difficulté de le renouveler ; mais le prince ne demandait point le serment dû par le vassal au seigneur, il exigeait celui du sujet au souverain, et les députés de Villefranche le refusaient parce que le roi de France s'était réservé la souveraineté, le ressort et les sujets.*

» Le prince irrité voulait les faire mettre à mort. Le seigneur d'Arpajon obtint qu'il leur permettrait de retour-

ner à Villefranche pour faire des représentations à leurs concitoyens. Ils y retournèrent, en effet, mais ce fut pour les exhorter à redoubler de fidélité et à persister dans leur noble résolution. Ils eurent même le courage d'aller retrouver le prince anglais et s'exposer à sa colère en lui disant que la détermination de leurs compatriotes était inébranlable, imitant ainsi la constance et le dévouement de Régulus. Pollier ne perdit point la vie, grâce à l'intercession du seigneur d'Arpajon, son ami; mais le juge-mage fut attaché à la queue d'un cheval et traîné ainsi jusqu'à Villefranche où, *dit-on*, le prince de Galles alla en personne faire reconnaître *la plénitude* de son autorité. »

» Pour réfuter cette histoire fausse à tous les points de vue, j'ai prouvé dans *le Rouergue sous les Anglais* :

» 1° Que le prince d'Aquitaine demandait à Villefranche le serment de vassal à seigneur et non celui de sujet à souverain, puisque le roi d'Angleterre avait gardé la souveraineté de l'Aquitaine en cédant ce duché à son fils le prince de Galles;

» 2° Que les habitants de Villefranche furent convoqués, non à Rignac ou ailleurs, mais à Poitiers, où effectivement ils firent au prince le serment qu'il demandait;

» 3° Que le prince d'Aquitaine ne visita jamais le Rouergue;

» 4° Que pendant tout le temps de la domination étrangère il n'y eut jamais en Rouergue de juge-mage portant le nom de Guillaume de Garrigues.

» Ne pouvant se débarrasser de mes arguments, M. Guirondet a donné un nouveau tour au récit de M. de Gaujal. Ce n'est plus le prince d'Aquitaine, c'est son père, le roi d'Angleterre, qui réclama le serment des habitants de Villefranche, ou plutôt c'est tantôt l'un et tantôt l'autre à qui il fait jouer le rôle de demandeur. A l'aide de cette tactique, les autorités bien distinctes du père et du fils sont confondues, l'objet du serment est dénaturé, et un lecteur, peu ou point au courant du droit féodal, prend facilement le change et accorde aux raisonnements du rapporteur une confiance qu'ils ne méritent pas en réalité. Dévoiler ce genre d'argumentation, c'est réfuter le rapport qui, dans le fond, repose tout entier sur une confusion d'idées et de langage.

» Voici comment M. Guirondet explique et défend l'édition corrigée et augmentée de l'histoire que nous avons traitée de fable. Le critique remonte un peu haut; ne nous en plaignons pas. C'est nous servir à souhait.

» Que portait le traité de Brétigny? » demande M. Guirondet, et il répond :

» D'après Lingard qui nous paraît plus sûr qu'un consul boursier de Millau, le roi d'Angleterre renonçait à ses prétentions sur la couronne de France et à ses droits aux anciennes possessions matrimoniales de sa famille, la Normandie, l'Anjou, la Touraine et le Maine; il rendait toutes ses conquêtes, à l'exception de Calais et de Guines, et il conservait le Poitou et la Guienne ainsi que le comté de Ponthieu, l'héritage de sa mère. »

» Cette longue phrase est de Lingard. M. Guirondet l'a surchargée d'une petite pointe à l'adresse des consuls boursiers de Millau. Nous n'avons pas le prétention de comparer les livres de leurs comptes communaux à l'œuvre du grave et *impartial* John Lingard : toutefois nous croyons que pour les dates et les faits relatifs à l'histoire de notre province, un *boursier* témoin et acteur des événements qu'il raconte, est un guide plus sûr que l'historien anglais. M. Guirondet ne tardera pas à s'en convaincre.

» Le dauphin, poursuit le rapporteur, consentit, au nom de son père, à ce qu'Edouard et ses héritiers possédassent toujours la pleine souveraineté des provinces qui lui étaient assurées par le traité. Mais cette dernière clause, lors de la ratification du traité, rencontra une résistance énergique chez les barons du roi de France et *une tacite chez le Dauphin qui, en conservant le droit de suzeraineté, pouvait profiter d'une occasion favorable pour incorporer à ses domaines les provinces que le traité assurait à Edouard. Vainement celui-ci voulut-il obtenir du roi Jean qu'il* RENONÇAT à la suzeraineté de la Guienne, du Poitou et du Ponthieu. LA RENONCIATION n'eut pas lieu, quoique Jean eût engagé sa parole. Les infortunes du roi avaient diminué son autorité et il ne put vaincre la résistance qu'il rencontrait. »

» Les ciseaux sont passés par-là. Le texte de Lingard rétabli dans sa pureté fera voir les choses sous une autre face ; il nous apprendra, en particulier, qu'il y a une grande différence entre *renonciation* à la souveraineté et *ratification* de cette *renonciation*.

» Trois mois s'écoulèrent, dit l'historien anglais, avant la ratification solennelle du traité. Dans cette ratification même, on s'écarta du traité original sur un point des plus importants. Jean désirait obtenir d'Edouard sa renonciation à toutes prétentions sur la couronne de France. Edouard voulait que Jean renonçât à la suzeraineté de la Guienne, du Poitou et du Ponthieu. Cependant ces renon-

ciations ne furent point faites, non qu'aucun des deux rois refusât de s'en tenir au traité, mais parce que les hommes de loi prétendirent qu'aucune renonciation ne serait valide tant que les autres stipulations n'auraient pas été mises à exécution. *Il fut donc convenu mutuellement que toutes les cessions garanties par le traité auraient lieu le plus tôt possible afin que les renonciations pussent être ensuite échangées fidèlement. En même temps chacun des monarques donna sa parole de ne point faire usage de ses prétentions qui seraient comme formellement abandonnées en tout ce qui concernait les intérêts de la partie adverse.* Après ces arrangements préliminaires le traité fut ratifié à Calais avec beaucoup de solennité.

» Mais les infortunes du roi Jean avaient diminué son autorité et il vit bientôt qu'il lui était plus aisé de promettre que d'exécuter. Après beaucoup d'opposition et plusieurs délais il parvint à remettre à Edouard les différentes provinces mentionnées dans le traité..... il trouva une si grande résistance dans ses barons *qu'il n'osa jamais faire la renonciation de suzeraineté à laquelle il s'était engagé.* Personne cependant ne mit en doute son honneur; mais on regarda comme plus problématique la sincérité de son fils.

» Le lecteur a déjà vu qu'aucune des *renonciations* stipulées par la paix de Brétigny n'avait été ratifiée par les parties. Il serait difficile aujourd'hui de savoir sur qui en rejeter le blâme. Les historiens français accusent Edouard qui avait négligé d'envoyer ses commissaires à Bruges, au temps fixé et qui désirait peut-être conserver ses prétentions à la couronne de France jusqu'à ce que tous les articles du traité eussent été fidèlement exécutés. Les Anglais, au contraire, reprochent au roi de France *son peu de sincérité, et l'on doit confesser que sa conduite avait, sous plus d'un rapport, une apparence suspecte.* » (1)

» Si au lieu de se borner à Lingard, l'auteur du rapport avait consulté le premier historien français venu, du Haillan, Mézeray, Villaret, Choisy, par exemple, il ne ferait pas jouer au Dauphin un rôle indigne d'un tel personnage. Qu'est-ce, en effet, que signer, jurer un traité et en renier dans son cœur le contenu ? Comment qualifier une pareille conduite ? Lingard est plus respectueux pour l'héritier de la couronne de France. S'il parle de la répugnance du Dauphin à approuver le traité de Brétigny, il se garde bien de prétendre et même d'insinuer, qu'au

(1) Histoire d'Angleterre par le docteur John Lingard, traduite par le baron de Roujoux, Paris 1846, tome I, pages 543, 544, 547.

d'Angleterre, je veux dire sa souveraineté sur la Guienne? Et quand même les monuments publics seraient muets sur ce point, le bon sens, préférable en cette circonstance aux documents, ne nous dirait-il pas que Villefranche a dû se soumettre à l'exécution du traité de Brétigny et faire ce que tout le monde faisait, c'est-à-dire reconnaître la pleine souveraineté d'Edouard? *Il n'était donc pas naturel que Villefranche se refusât à prêter un serment de sujet à souverain et M. de Gaujal n'est pas fondé dans son assertion.*

» Mais les *Annales* de Cabrol ne mentionnent pas une semblable reconnaissance. Ce silence n'a rien d'étonnant. En constatant simplement le serment de ses compatriotes, Cabrol supposait à son lecteur assez de *bon vouloir*, surtout assez de savoir pour tirer du fait du serment les conséquences qu'il renferme.

» Quant aux *protestations* dont les habitants de Villefranche, comme ceux de Millau, firent, en effet, suivre leur serment, on sait que de pareilles protestations accompagnèrent toujours tout acte de foi et d'hommage. Leur objet était de réclamer le maintien des priviléges des villes, priviléges que le seigneur à qui l'on jurait fidélité reconnaissait et jurait, à son tour, de sauvegarder. Ainsi sont conçues les protestations que les délégués de Millau firent au prince après lui avoir prêté serment : nous en avons l'acte authentique. Vouloir donner à ces protestations, comme le fait M. Guirondet, une portée différente de celle que nous leur assignons, c'est jeter les députés de Villefranche dans une situation aussi absurde que critique. Si, en effet, ces députés, tout en tombant, à Poitiers, aux genoux du prince d'Aquitaine, tout en mettant leurs mains dans ses mains, et en lui jurant fidélité, avaient profité de l'occasion pour protester contre la souveraineté du roi d'Angleterre, le prince n'aurait pas manqué de châtier cette folle témérité.

» Jusqu'où ne conduit pas le désir trop aveugle de maintenir une légende favorable au pays : sentiment honorable s'il ne fallait, avant tout, respecter les droits de la vérité!

« Mais à quelle année, se demande M. Guirondet, faut-il rapporter l'action glorieuse que l'abbé Rouquette traite de fable? »

» M. de Gaujal indique celle de 1364, et pour le combattre M. l'abbé Rouquette affirme hardiment que le prince Noir ne visita jamais notre province, pendant tout le temps qu'il en fût maître. « Les livres de comptes de nos consuls boursiers, dit-il, nous en donnent la preuve

certaine. Dans ces livres, pendant huit ans, on voit le séjour du prince indiqué partout ailleurs qu'en Rouergue.»

» Vraiment ces consuls boursiers de Millau sont des annalistes sans reproche. »

» Qu'on dédaigne tant qu'on voudra les consuls boursiers de Millau ; qu'on les traite d'*Anglais*, de gens à courte vue : ils n'en resteront pas moins des maîtres pour leur exactitude à rapporter les dates et les faits, et on ne reprochera jamais à leurs *livres* ces anachronismes, ces contradictions, ces absurdités qu'on rencontre dans les *Annales* de Villefranche, guide favori de mon contradicteur (1). Aux yeux de l'école historique de nos jours les comptes de nos anciennes communes sont des documents précieux et d'une autorité irréfragable. Heureux qui peut en avoir sous la main pour appuyer les récits du temps passé !

« Mais voyons, ajoute notre rapporteur. De ce que le séjour du prince n'était pas en Rouergue s'ensuit-il qu'il n'y ait jamais paru ? »

» Les jeux de mots devraient être bannis des discussions sérieuses. Quand j'ai écrit que, pendant huit ans, nos consuls boursiers indiquaient le *séjour* du prince partout ailleurs qu'en Rouergue, par le mot *séjour* je n'ai pas entendu marquer la résidence officielle du prince, — on

(1) A la page 22, — la même chose est répétée à la page 252, — l'auteur des *Annales de Villefranche* dit que Boucicault, lieutenant du roi Jean, « bailla le Rouergue à Jean Chandos, lieutenant du roy d'Angleterre, le dit Boucicault se réservant la propriété et dernier ressort pour le dit roy de France. le même auteur nous apprend que la Guienne fut cédée à l'Angleterre « en toute souveraineté. » A la page 53, Cabrol nous affirme qu'après la mort du roi Jean, en 1364, les Villefranchois chassèrent pour « toujours » de leur ville les Anglais et se remirent sous l'obéissance du roi de France. A la page 268 et suivantes, il nous dit que le 17 septembre 1368, Villefranche se retira la première de l'obéissance des Anglais et se remit sous la domination de Charles V, son roi naturel. A la page 264, Cabrol appelle le roi Edouard, prince de Guienne, lorsque, en dix autres endroits, il donne cette qualification à son fils le prince de Galles. Le morceau de choix de notre auteur est celui qu'on peut lire aux pages 249 et 250, sous l'année 1361. On y trouve à propos du fouage demandé par le prince au parlement de Niort, tenu au moins quatre ans après la mort du roi Jean, que les seigneurs gascons se refusant à payer cet impôt « supplièrent le roi Jean !! d'agréer qu'ils relevassent appel en la cour des pairs, des oppressions et griefs que le prince de Galles et ses gens commettaient. »

» On pourrait relever cent autres bévues de ce genre dans ce livre auquel on donne une autorité souveraine. De tous nos annalistes, c'est celui qui, à notre avis, mérite le moins de confiance. On ne s'étonnera pas, maintenant, que nous soyons *traité sans façon*.

savait qu'elle était à Bordeaux, — j'ai voulu seulement prouver que le prince n'avait pas visité notre province, puisque, pendant huit ans, mois par mois, presque jour par jour, les livres de nos consuls boursiers nous le montrent habitant ou visitant d'autres pays que le nôtre.

« Les fastes consulaires, nous dit M. Guirondet, non-seulement ceux imprimés de Cabrol, mais encore ceux manuscrits de Rabastens, de d'Arribat, de Desbruyères, nous apprennent qu'en 1365 le prince de Galles fit son entrée dans cette ville, avec Jean d'Armagnac et de Rodez, et plusieurs notables seigneurs. Et ces diverses annales sont faites d'après les archives et les livres de compte des consuls boursiers de Villefranche, car cette ville, comme du reste toutes les villes consulaires, avait son consul boursier. Que devient l'assertion si tranchante de M. l'abbé Rouquette ? »

» Puisque Villefranche possède quatre *annalistes* rapportant l'entrée du prince dans cette ville, il est probable qu'un d'eux doit donner la date précise de cette visite. Je prie donc M. Guirondet de réparer son oubli et de vouloir bien nous dire le jour et le mois de l'année 1363 où le prince Edouard fit son entrée solennelle dans sa bonne ville de Villefranche. A mes yeux, un texte précis, clair et authentique peut seul détruire ma *tranchante affirmation*. Il y a lieu de s'étonner que M. Guirondet, qui porte l'exactitude jusqu'à relever des fautes typographiques, n'ait pas profité de cette occasion pour me convaincre d'erreur en citant le texte que j'ai pris la liberté de lui demander (1).

» Le rapporteur continue : « C'est en 1365 que se passe l'acte dont l'auteur du *Rouergue sous les Anglais* veut faire disparaître la trace..... Le prince a fait son entrée à Villefranche en 1365. Pourquoi ? N'est-ce pas pour affirmer son autorité que la mort du roi Jean mettait en question ? »

» Un peu plus haut, M. Guirondet prétendait qu'Edouard, roi d'Angleterre, ne tenant aucun compte du droit de souveraineté dont le roi de France n'avait pu se dé-

(1) Dans les *Annales* de Villefranche, tome I, page 263, nous lisons : « Cette année 1365, M. le prince de Galles vint en la présente ville (Villefranche), et Jean comte d'Armagnac et de Rodez, aussy avec plusieurs notables seigneurs pour y faire son entrée. »

» Pour être cru, un fait de cette importance a besoin de preuves ; Cabrol n'en donne aucune. Il ne dit pas même sur quel titre il appuie son récit. Que rapportent sur le fait en question les trois autres annalistes de Villefranche ? Nous l'ignorons, mais nous n'ignorons pas que leurs manuscrits ont été mis à profit par Cabrol et fondus dans ses *Annales*. »

pouiller, avait exigé des Villefranchois un serment sur ce point après la mort du roi Jean. Il nous dit maintenant que c'est le prince d'Aquitaine qui alla à Villefranche pour y affirmer *son autorité* que la mort du roi Jean remettait en question. Encore une fois, la mort du roi Jean ne remettait en question ni l'autorité du roi d'Angleterre, ni celle de son fils le prince d'Aquitaine, autorité dont la France s'était dépouillée et que les peuples de la Guienne avaient cent fois reconnue. Edouard III, maître absolu des provinces cédées par Jean les avait érigées en principauté et données au prince de Galles, avec la réserve de l'hommage-lige. Le prince relevait donc de la couronne d'Angleterre et son autorité, inférieure à celle de son père, en était aussi bien distincte. Si le prince se rendit à Villefranche, ce ne fut donc pas pour y affirmer *son autorité* qui n'était nullement contestée; il n'y alla pas non plus pour faire respecter l'autorité méconnue de son père puisque, à cette époque, la France entière, fidèle au traité de Brétigny, reconnaissait cette autorité. Et en supposant qu'il ait été à Villefranche à cette dernière fin, il ne pouvait agir en son propre nom, mais seulement en vertu d'un mandat de son souverain le roi d'Angleterre, mandat dont M. Guirondet aurait dû produire l'original, ou au moins la copie authentique. Contradictions évidentes, démentis formels donnés à la vérité historique, telles sont les ressources de la dialectique de mon contradicteur !

» Mais, voici le bouquet :

« En effet, nous dit M. Guirondet, nos annalistes nous apprennent que le roi Jean étant mort le 8 avril 1364 (nous dirions aujourd'hui 1365) les consuls et habitants de Villefranche reconnurent Charles V pour leur souverain naturel. Ils se regardaient comme dégagés d'un serment qu'ils n'avaient prêté à l'Anglais que sur les ordres formels du roi et ils avaient hâte de se ranger sous la bannière du roi de France. L'agitation régnait à Villefranche. Quoi d'étonnant que le prince Noir ait voulu couper dans sa racine une révolte qui pouvait se propager en Rouergue? Il manda, non à Rignac, comme le dit M. de Gaujal, mais à Rodez les consuls de Villefranche pour y recevoir *un nouveau serment de fidélité*. Ceux-ci firent choix de Pollier et de Guillaume de Garrigues pour déclarer au jeune Edouard qu'ils ne reconnaissaient d'autre roi que Charles V. »

» On s'est demandé souvent pourquoi M. Guirondet qui met toujours en avant les annalistes de Villefranche ne cite jamais leurs propres paroles. Laissons de côté cette réserve et réparons l'omission regrettable de notre criti-

que. C'est le cas de produire les autorités sur lesquelles il se base pour nous réfuter. Voici donc le récit que Cabrol fait de la révolution qui aurait eu lieu à Villefranche en 1364 d'après lui, et en 1365 d'après M. Guirondet. Ce récit est répété jusqu'à quatre fois dans les *Annales* de Villefranche (1) :

« Le roy Jean estant décédé à Londres l'an 1364, le 8 avril, dès que lesdits habitants (de Villefranche) apprirent cette triste nouvelle, aussitôt ils quittèrent volontairement l'obéissance qu'ils avaient promise au roy d'Angleterre, chassèrent les Anglois de leur ville, firent enfin si bien et se comportèrent si généreusement que toutes les villes des environs furent délivrées de cet esclavage étranger et se remirent sous la domination du roy de France leur souverain naturel. »

» Seuls, sans force armée, sous les yeux et les piques de leurs dominateurs, sans motifs plausibles, que dis-je? contre tous les principes du droit public, contre toutes les règles du bon sens, les habitants d'une petite ville rompent le pacte social, brisent les liens qui les attachent au gouvernement anglais, foulent aux pieds les serments, et pourquoi? Pour reconnaître la suzeraineté du roi de France qui ne la demande pas et qui ne peut se prêter à cette manifestation intempestive sans tomber lui-même dans un *casus belli* des plus graves! Est-ce possible? Est-ce sérieux?

» Voilà pourtant ce que M. Guirondet est forcé d'admettre s'il veut s'appuyer sur Cabrol; de plus, il n'a pas le droit de rejeter la seconde partie du récit de son auteur, nous disant qu'en 1364 les Anglais furent chassés pour toujours de Villefranche et de ses environs; car, s'il la rejette, on peut alors lui contester en entier le témoignage qu'il allègue.

» M. Guirondet poursuit : « Que M. de Gaujal avance que Pollier était premier consul, alors qu'il n'était qu'un des principaux habitants de Villefranche, peu importe, cette qualification erronnée ne tire pas à conséquence et ne saurait infirmer le récit. »

» Ce qui *infirme un récit*, c'est précisément, si je ne me trompe, le désaccord des historiens sur les principales circonstances du fait qu'ils racontent. Or, depuis le naïf Borel, médecin à Castres, qui, le premier, rapporte l'acte dont j'espère faire disparaître la trace, jusqu'à M. Guiron-

(1) Annales de Villefranche par Etienne Cabrol, tome I, pages 53, 55, 259, 273, 269.

det, tous les auteurs ont varié sur les principales circonstances, je puis dire sur le fond même de ce fait. D'après Borel, qui ne parle pas de Guillaume de Garrigues, Pollier seul alla trouver le roi d'Angleterre à Rignac. C'est aussi à Rignac, mais devant le prince d'Aquitaine que, selon Cabrol, Bosc et de Gaujal, se présentèrent Pollier et Garrigues. M. Guirondet les fait aller à Rodez. Borel, Bosc et de Gaujal donnent à Pollier le titre de consul; Cabrol et M. Guirondet le lui refusent. Cabrol, Bosc et de Gaujal affirment que Garrigues était juge-mage du Rouergue; M. Guirondet le dépouille de cette charge et en fait un ex-juge-mage. Contrairement à Borel, Cabrol, Bosc et de Gaujal prétendent que c'était le jeune Edouard qui exigea de Villefranche un nouveau serment; M. Guirondet affirme, lui, tantôt que c'est le roi d'Angleterre, tantôt que c'est son fils qui a demandé ce serment. Cabrol, Bosc et de Gaujal racontent que le prince fit attacher Garrigues à la queue d'un cheval pour le punir de sa félonie; Borel et le prudent M. Guirondet se taisent sur ce barbare traitement. Quelle confusion dans les idées! quelle contradiction dans le récit!

» Le rapporteur continue : « Mais en 1364 il n'y avait pas de juge-mage du nom de Garrigues, nous répond M. l'abbé Rouquette; le juge-mage d'alors se nommait Guillaume Vassal. Il avait succédé à Guillaume de Grinhioles et il conserva sa charge jusqu'en 1368. — *L'auteur a lu Grinhioles pour Garrigues.* »

» J'ai lu Grinhioles pour Garrigues! O Pascal, que n'ai-je ta plume pour relever ce plaisant argument!

« Oui, poursuit M. Guirondet, en 1364, Guillaume Vassal ou Vassaly, seigneur de Frayssinet, était juge-mage. Il avait remplacé, non en 1362, mais en 1364 Guillaume de Garrigues, sans doute parce que celui-ci n'était guère Anglais, et c'est Garrigues qui, avec Pollier, se rendit à Rodez pour remontrer au prince de Galles que Villefranche ne voulait pas reconnaître d'autre souverain que Charles. Il avait été juge-mage et on ne l'appelait que le juge-mage après sa sortie de charge et voilà pourquoi Borel (cet auteur ne dit pas un mot de Garrigues), nos historiens et nos annalistes ont pu ajouter au nom de Garrigues la qualification de juge-mage. »

» M. Guirondet a toujours des défaites prêtes : la plus singulière de toutes est celle qu'il nous donne lorsque, pour concilier sa défense avec le récit de nos historiens, il transforme Guillaume de Garrigues en ex-juge-mage. Mais ne laissons pas l'auteur du rapport jouir plus long-

temps de son ingénieuse découverte et prouvons-lui qu'il a mal lu, non pas un mot, ni une ligne, mais tout le titre en vertu duquel il affirme qu'en 1364 Guillaume Vassal succéda à Guillaume de Garrigues dans la charge de juge-mage du Rouergue. J'ouvre les livres de compte de nos consuls boursiers et j'y lis les passages suivants :

« Dimars ha X de mai, lo ser azora de sopar, venc en esta villa mossenhen Amanieu del Fossat, senescalc de Rozergue, per tener las sisas, local venia novellamen en esta villa per nostre senhior lo rey d'Englaterra. »

» Après avoir rapporté les nombreux présents faits au sénéchal, le consul boursier énumère ceux qu'on offrit au juge-mage du Rouergue qui accompagnait le sénéchal, selon l'usage de ce temps-là, dans la tenue des assises ambulatoires.

« Fon mai trames ha mossenhen Guilhem de Grinhiols, jutge-mager de Rozergue II cabrits... Costéron XXVI soüs (1). »

» Voilà donc un fait certain : Guillaume de Grinhiols, dont nous rétablissons le nom légèrement altéré par une erreur typographique, occupait la charge de juge-mage du Rouergue le 10 mai 1362. Auparavant, il était simple juge du bailliage de Sauveterre. C'est de là que le tira Chandos pour le faire succéder à Béraut de Montjozieu, juge-mage de notre province depuis plus de six ans.

» Un autre fait non moins certain c'est qu'au commencement de 1363 Guillaume Vassal avait déjà remplacé Guillaume de Grinhiols, comme nous l'apprend une lettre patente du prince d'Aquitaine adressée au sénéchal du Rouergue et expédiée par son lieutenant, le juge-mage, au bailli de Millau. Nous ne rapporterons que les premières et dernières lignes de cette longue pièce cotée FF, 66, dans l'inventaire des archives de notre ville :

« Guillelmus Vassalli, milles, dominus de Frayssineto, legum doctor et judex major senescallie Ruthenensis, pro domino nostro principe Aquitanie et Galorum ejusque consiliarius ac locum tenens nobilis et potentis viri domini Amanerii de Fossato, militis, domini de Madalhano et senescalli dicti senescallie pro dicto domino principe, judici Amiliani et bailo dicti loci vel eorum locumtenenti ceterisque justici ariis dicte senescallie dicti domini nostri principis has litteras visuris salutem. »

(1) Livre des comptes de Bertrand Guisbern, consul boursier pour l'année 1361-1362, folio LXIIII. coté CC. 355, dans l'inventaire des archives communales de Millau fait par M. Henri Affre.

» Suit la lettre du prince donnée à Agen et que Guillaume Vassal expédie de Villefranche : « Datum Villefranchie die XI februarii anno domini M° CCCLXIII°. Facta est collatio cum originali. Bartholomeus Cabrol. »

» Enfin, en 1364 et les années suivantes, jusqu'à 1368, nous voyons Guillaume Vassal accompagnant le sénéchal ou son lieutenant, venir régulièrement à Millau et y tenir les assises ambulatoires en sa qualité de juge-mage.

« A XII d'avrial venc en esta vila mossenhen Amanien del Fossat, senescale de Rozergue, per tener sisa (1). »

» En présence de ces textes, *que devient l'affirmation tranchante* de M. Guirondet ? Et que fera-t-il du malheureux Garrigues ? Reculera-t-il de quelques années sa magistrature et sa révocation ? Qu'il essaie, nous sommes prêts à le suivre dans sa course rétrograde et, s'il le faut, à lui prouver par des pièces authentiques que son héros n'a jamais été juge-mage du Rouergue, ni avant, ni pendant, ni après la domination étrangère dans notre province en prenant une période de 25 ans au moins. Nous pourrions même ajouter, sans craindre de nous trop avancer, que Guillaume de Garrigues, dont M. Guirondet a fait un magistrat honoraire et auquel on a été sur le point d'élever une statue, est un personnage fabuleux, créé par Cabrol qui a confondu son nom avec celui de Guillaume de Grinhiols ; c'est la seule manière d'expliquer l'origine de cette inexplicable erreur.

» Et à présent que l'auteur du rapport se frotte les mains ; qu'il exalte à son aise le patriotisme de Villefranche, abandonnant en 1365 l'Angleterre pour passer sous la bannière de la France ; qu'il conteste au roi Edouard la souveraineté de la Guienne, qu'il chante sur tous les tons voire même sur le mode épique, le courage de Pollier et de son *infortuné* compagnon ; qu'il propose, si bon lui semble, d'élever un groupe commémoratif à ces nouveaux Régulus ; qu'il ajoute une foi entière à l'acte barbare du prince d'Aquitaine faisant traîner par un cheval l'ex-juge-mage du Rouergue. Ces récits légendaires pourront faire les délices de certains lecteurs de Cabrol et des autres historiens qui l'ont servilement copié ; mais les esprits judicieux et éclairés seront forcés de les rejeter comme contraires à toutes les données de l'histoire.

» Dans la dernière partie de son rapport, à l'encontre de ce qui a été dit page 126 et suivantes du chapitre X du

(1) Livre des comptes de Pierre Portala, consul boursier de Millau pour l'année 1363-1364, coté CC. 357 dans l'inventaire des archives de Millau.

Rouergue sous les Anglais, M. Guirondet élevant une nouvelle prétention en faveur de sa ville natale, soutient que les habitants de Villefranche se sont soulevés les premiers contre nos dominateurs et que SEULS ils ont contribué par secours d'hommes, de vivres et d'argent à les chasser du Rouergue et du Quercy. C'est en me réfutant que M. Guirondet cherche à établir sa thèse. Nous allons voir comment il s'acquitte de cette double tâche. Mais pour juger des coups mettons en présence les deux adversaires.

» Texte du *Rouergue sous les Anglais :* « Etudions maintenant le rôle que joua Villefranche dans la lutte du Rouergue contre la domination anglaise. Cette ville a aussi sa légende dorée plus dramatique et plus sentimentale que celle de Rodez. A en croire l'auteur de cette légende (c'est M. Guirondet que nous n'avions pas nommé) le soulèvement de Villefranche contre les Anglais aurait été spontané, héroïque et couronné d'un plein succès. Ecoutons ce récit épique que nous abrégeons :

« Le 15 septembre 1368, a écrit M. Guirondet, à sept heures du soir, les principaux habitants de Villefranche s'assemblèrent à l'église Notre-Dame. On remarquait dans cette assemblée les deux frères Pons d'Agens, Pollier, Benoît Gauthier, seigneur de Savignac, Raymond de Lafon, Raymond d'Albin, Hugues de Glar, Huc Delpeyro, Bernard de Nauville, Jean de Bennac, Bernard Izarn, Hugues Le Mercier. L'assemblée se mit à genoux et pria celui qui donne la liberté aux peuples. Pons d'Agens énuméra les griefs que la cité avait contre Edouard. — Si nous avons prêté serment au roi d'Angleterre, c'est que le roi Jean nous en avait donné l'ordre. Nous avons supporté le joug sans nous plaindre jusqu'à sa mort. Mais avait-il le droit de nous distraire de la couronne de France? Et nous n'avons-nous pas mis une condition à notre obéissance : la condition de nos priviléges? L'impôt du fouage que le prince de Galles veut établir en Guienne sera-t-il payé par nous?

» — Non! non! s'écria l'assemblée.

» — Ai-je besoin de vous rappeler la violation du plus saint de nos droits, celui d'être jugés par nos pairs? Edouard n'a-t-il pas détruit le privilége que nous avait octroyé Philippe-le-Bel de porter nos causes civiles et criminelles devant les consuls? Quel sera notre juge?

» — Le sénéchal, répondit Pollier.

» — Oui, le sénéchal. Amis, le sénéchal c'est la créature du roi d'Angleterre, c'est le représentant de celui qui a ravagé la France, de celui qui nous a foulés aux

ls en faisant traîner le juge-mage à la queue d'un che- ..... Non, nous ne paierons pas l'impôt.

— Non ! non ! s'écria l'assemblée, nous ne paierons l'impôt.

— Non-seulement nous ne paierons pas l'impôt, re- Pons d'Agens, mais encore nous nous affranchirons de lomination anglaise.

— Oui, nous nous affranchirons de la domination an- ise ! crièrent Pollier, Benoît de Gauthier, Hugues de r. Oui, nous serons libres, dirent tous les membres de semblée. Eh bien ! quand demain, à midi, sonnera la he de l'hôtel de ville, vous fermerez toutes les maisons, s vous réunirez en armes et nous prononcerons la dé- ance d'Edouard et du sénéchal.

Chacun se retira attendant avec impatience l'heure devait sonner l'indépendance de la cité... Cette heure ne enfin. La cloche de l'hôtel-de-ville a donné le si- l. Pons d'Agens a déclaré que la cité secouait le joug l'Angleterre et qu'elle se rangeait sous la dépendance Charles, son légitime souverain. On accourt au palais la sénéchaussée ; Wetewal ne veut pas croire à cette tative d'affranchissement ; les Anglais arrivent, on se rte, on se croise, tout est confondu.

Une colonne commandée par Pons d'Agens s'élance à our Neuve, à la tour Grabde, élevée depuis un an ; le peau français a remplacé le drapeau d'Angleterre. On bat avec acharnement... Les tours de Villeneuve et Pont sont emportées par les deux fils de Pons d'Agens. s Anglais, pâles, éperdus s'enfuient... La tour de Sa- nac résiste aux efforts de Pollier et de Gauthier ; le itenant du sénéchal la défend avec courage ; plus d'un itant a succombé sous ses coups.

Cependant les fils de Pons d'Agens arrivent pour ra- ser la colonne commandée par Gauthier. La porte est ncée ; un horrible carnage a lieu dans la tour ; l'aîné Pons d'Agens s'ouvre une voie sanglante au travers s soldats anglais ; le lieutenant oppose une résistance ile : Pons d'Agens lui enfonce sa dague dans les en- illes pendant que Gauthier arbore le drapeau français sommet de la tour. Les Anglais demandent à capituler ; suspend le carnage. (1) »

Ces pages sont un pur roman. Les monuments contem-

(1) Deuxième époque de l'Histoire de Villefranche, par M. Guirondet, 269 et suivantes du tome I des Mémoires de la Société des lettres, ces et arts de l'Aveyron.

porains nous montrent Villefranche sous un aspect moins chevaleresque et dans un milieu moins agité. Ils nous la font voir, pendant toute l'année 1368, tranquille, occupée de ses affaires, payant les impôts, donnant l'hospitalité aux députés des communes du Rouergue, qui, plusieurs fois cette année, s'assemblent dans son sein pour traiter des affaires du pays. Quant au sénéchal et à son lieutenant, nous savons, par les livres de nos consuls boursiers, que le premier, absent du Rouergue depuis plus de deux ans, n'y rentra qu'au mois de décembre 1368; et que le second qui, en l'absence de son chef, gouverna la province, ne mourut pas du coup de dague de Pons d'Agens, puisque six mois après, nous le trouvons plein de vie et de courage au siége de Compeyre.

» Pendant l'occupation du Rouergue par les Anglais, Villefranche avait une position trop privilégiée pour se révolter contre une gouvernement qui faisait sa gloire et sa prospérité. Là était le siége de la cour du sénéchal; là résidait le trésorier du prince en Rouergue; là se tenaient le plus souvent les Etats provinciaux et les assemblées des communes très fréquentes en ce temps-là. Villefranche comprenait son heureuse situation et en jouissait paisiblement. Quand, forcée par les circonstances, elle se décida à proclamer la souveraineté du roi de France, c'est-à-dire à reconnaître que le prince Edouard était vassal de Charles V, cette soumission ne fut de sa part qu'un acte politique, qu'on lui paya cher, qu'elle fit d'assez mauvaise grâce et aussi tard qu'elle put. Aussi le duc d'Anjou, dans les lettres patentes qu'il donna, au mois de mai 1369, pour confirmer et étendre les priviléges de Villefranche, ne dit pas un mot de son dévoûment à la cause nationale, ce qu'il n'aurait eu garde d'omettre si les Villefranchois s'étaient signalés par le fait d'armes héroïque que se plaisent à raconter nos historiens.

» Villefranche n'a donc pas joué le rôle brillant qu'on lui fait jouer en 1368. Elle n'a pas même pris dans la Haute-Marche du Rouergue l'initiative de l'opposition contre le gouvernement de l'Angleterre. Saint-Antonin, Peyrusse et Villeneuve avaient adhéré avant elle à l'appel du comte d'Armagnac. Saint-Affrique partage la gloire de ces trois dernières communes. (1) »

» On trouvera les preuves de ce qu'on vient de lire touchant Villefranche dans les extraits suivants de nos consuls boursiers. D'après ces textes, il est évident que

(1) Le *Rouergue sous les Anglais*, chap. X, page 126 et suivantes.

cette ville ne se révolta pas contre les Anglais, ne les chassa pas de ses murs, ni en septembre, comme le dit M. Guirondet d'après Cabrol, ni en octobre, ni en novembre, ni en décembre 1368. Nous pourrions aller plus loin et démontrer par d'autres passages que les Anglais restèrent maîtres de Villefranche pendant les premiers mois, et davantage encore, de l'année 1369. Mais il faut ménager les surprises à M. Guirondet.

« L'an MCCCLXVIII à XVI de septembre, paguei (18 deniers) à Guilhem Mauri que li fazem translatar (transcrire) lo fogatge dernieyramen endich, local portet à Vilafrancha maistre Estève Laurens. »

« Dilus à XVIII septembre, de volontat del cosselh de l'Esquila anet maistre Estève Laurens à Salvaterra o feit on sera mossenhen Davit per parlar ambel per alcunas besonhas que avian à far ambel : e servim mossenhen Davit de las causas que se segon ; et d'aqui meteis anet maistre Estève Laurens à Vilafrancha per afinar lo nombre de lo fuougs ; tornet disapte à XXIII septembre. »

« Donet maistre Estève Laurens de volontat del cosselh à la moiher de mossenhen David Cradouc LXXXX floris car no trobet vaissela d'argent à Rodez. »

« Dimercres à XI octembre, anet en Guilhem Delrieu, en Aldebert Johan, nostres companhos, à Vilafrancha per tener una jornada, per davan mossenhen Davit, lacal deu esser à dijous venant. »

« Dimercres à XX desembre, anet en Johan Borzès, cossol, e maistre Estève Laurens à Vilafrancha per parlar am mossenhen Davit per lo fag del pon del castel, etc. »

« A I de genvier, avet Johan Borzès, cossol, e maistre Estève Laurens à Vilafrancha per tène una jornado, local nos avia endicha mossenhen Tomas de Ventenalha, senescalc de Rozergue. (1) »

» Au besoin et sur la même question, les registres des consuls-trésoriers de Rodez viendraient à l'appui des livres de compte des boursiers de Millau.

» Voici, maintenant, comment est réfutée ma réfutation. « A en croire l'auteur, dit M. Guirondet, Villefranche n'aurait pas joué le rôle brillant que nous lui attribuons dans *notre récit épique*. Ce ne serait qu'un roman. Villefranche n'avait pas à se plaindre du prince Noir. Pourquoi donc cette ville se serait-elle spontanément détachée de l'Angleterre ? (où est la preuve de ce détache-

(1) Livre des comptes d'Etienne Dolmières, consul-boursier pour l'année 1368-1369. Coté CC, 362 dans l'inventaire susdit.

ment spontané?) ah! l'auteur tient peu de compte de l'amour de la patrie. (Il tient un grand compte de la vérité.) Je le plains. (Merci : le public saura désormais qui il faut plaindre.) Est-ce que Chandos ne fut pas forcé de faire à Villefranche trois injonctions de prêter en 1361, le serment de fidélité? (Qui dit cela? Cabrol.) La résistance ne fut-elle pas longue (la première des villes du Rouergue, Villefranche ouvrit ses portes au roi d'Angleterre) et n'est-ce pas par un ordre exprès du roi de France que les Villefranchois prêtèrent le serment exigé? (Cette gloire est commune à tous les bourgs, villes et villages cédés par la France à l'Angleterre.) Encore même ce ne fut pas sans protestations. (Il y a protestation et protestation : nous avons dit dans quel sens doivent être prises celles de Villefranche.) Et à la mort du roi Jean ne furent-ils pas les premiers à se mettre sous l'obéissance de Charles? (Cabrol l'affirme; M. Guirondet met un point d'interrogation.) La conduite de Pollier et de Garrigues ne parle-t-elle pas assez haut? (Cette voix parle trop haut; on sera forcé de lui imposer silence.)

» Et puis ne savons-nous pas par Lingard que les habitants de la Guienne se montraient hautement mécontents du gouvernement des Anglais? (Pas tous.) Ne nous parlez pas de la courtoisie du prince Noir. John Lingard vous répond que le massacre de Limoges a marqué la mémoire de votre chevalier accompli d'une tâche honteuse et sanglante. Il était, quoi que vous en disiez, féroce et violent.

» L'argument de M. l'abbé Rouquette est puéril. »

» En disant que mes arguments sont puérils, M. Guirondet ne me donne-t-il pas le droit de regarder ses raisonnements comme séniles? Du reste, laissons au public le droit de juger qui de nous deux est dans l'enfance.

» Ce petit compte réglé, revenons au prince d'Aquitaine et voyons si mon censeur l'a jugé mieux que moi.

» En historien impartial qui ne connaît ni amis ni ennemis, j'ai cru devoir décharger la mémoire du prince de Galles d'un fait odieux qu'on lui impute injustement. Après avoir prouvé que ce prince n'avait pas fait attacher à la queue d'un cheval le juge-mage Garrigues, j'ai ajouté, par forme d'argument subsidiaire : « Faut-il faire observer que la manière d'agir du jeune Edouard, en cette circonstance, est opposée à sa douceur et à sa modération bien connues AU DEBUT de son gouvernement en Guienne? Le vainqueur de Poitiers avait trop d'élévation dans l'âme, trop d'habileté et de courtoisie pour commettre une action aussi impolitique et aussi barbare que celle dont on le charge. »

» Sur ce, M. Guirondet monte sur ses grands chevaux, franchit d'un bond un espace de huit ans, entre à Limoges et en face de cette ville mise à feu et à sang par le fils aîné d'Edouard, exaspéré par la maladie mortelle qui le dévore plus encore que par la révolte de ses sujets, M. Guirondet, dis-je, nous blâme d'avoir canonisé ce prince, nous qui avons seulement loué LE DEBUT de son administration dans l'Aquitaine. Le prince de Galles a été bon, juste, loyal, courtois, un parfait chevalier, en un mot, jusqu'au sac de Limoges. Le changement survenu alors dans ses sentiments forme un contraste de caractère qu'il ne faut pas cacher, mais faire ressortir, si l'on veut avoir un portrait fidèle. Ainsi a procédé Lingard, oracle infaillible pour M. Guirondet. « Le lecteur, nous dit cet historien, a eu souvent l'occasion d'admirer le caractère du prince Noir. Les écrivains contemporains le représentent comme le miroir de la chevalerie, le premier et le plus grand des héros. Mais le massacre de Limoges a marqué sa mémoire d'une tache honteuse et sanglante. » John Lingard serait-il trop Anglais ? Dans ce cas, pourquoi s'appuyer sur son témoignage ?

» 2° Le duc d'Anjou, poursuit le rapporteur, dans les lettres-patentes qu'il donna, au mois de mai 1369, pour confirmer et étendre les priviléges de Villefranche, ne dit pas un mot du dévouement de cette ville à la cause nationale. Avait-il besoin d'en parler ? (Oui : ordinairement on mentionne les faits que l'on récompense.) Les antécédents des Villefranchois ne lui étaient-ils pas connus ? (Quels antécédents ? Est-ce que les magnifiques priviléges dont il les dota ne proclament pas avec assez d'énergie la *conduite héroïque* des habitants de Villefranche ? (Quelle conduite héroïque ? Peut-être celle de Pollier, de Garrigues ou des Villefranchois rompant les fers des Anglais en 1365 et passant sous la bannière des rois de France.) Est-ce qu'on ne lit pas dans les lettres patentes ces mots significatifs : *Villa ipsa de Villafrancha quæ hactenus et semper fuit sub domanio et jurisdictione regis et regni et coronæ Franciæ?* (Que faites-vous, monsieur Guirondet, des huit ou neuf ans passés. sous le joug des Anglais ?) Si le duc d'Anjou se tait, le roi Charles VII parle. (Soixante-cinq ans après les événements, c'est parler un peu tard.) M. l'abbé Rouquette a compulsé les archives locales. Que ne le faisait-il avec plus de soin ? (Jusqu'à présent j'ai fourni les preuves de mes assertions. M. Guirondet pourra-t-il en faire autant ?) Il aurait trouvé la déclaration de ce roi confirmative des priviléges de Villefranche à la date de mai 1434 et il y aurait lu : C'est

parce qu'ils ont SEULS contribué par secours d'hommes, de vivres et d'argent à chasser les Anglais du Rouergue et du Quercy. (SEULS, ce seul mot me rend suspecte la lettre de Charles VII, ou, du moins, il me fait douter de l'interprétation trop étendue qu'on donne à ses paroles.)

» Pour stimuler les autres, pour leur venir en aide, il faut, ce me semble, avoir donné l'exemple. (Parfaitement : mais quel exemple ont donné les Villefranchois ?)

» L'argument de M. l'abbé Rouquette est donc sans valeur. (Si mon argument n'est pas convainquant, ceux de M. Guirondet le sont-ils davantage ?) »

« Le cœur se serre péniblement en voyant comment est saccagée l'histoire de notre pauvre petit pays. La plupart des écrivains qui ont parlé du Rouergue l'ont dépouillé de ses vêtements propres pour lui faire un habit d'Arlequin. M. Guirondet est un des plus forts parmi ces écrivains fantaisistes. Nous avons vu, ailleurs, sa manière d'écrire : ici, il donne un nouveau motif à la légitimité de nos plaintes. Au lieu de dire que les Villefranchois ont seuls contribué par secours d'hommes, de vivres et d'argent à chasser les Anglais du Rouergue et du Quercy il aurait dû reconnaître et proclamer que depuis 1370 jusqu'à 1434, le Rouergue s'est épuisé d'hommes et d'argent pour expulser nos ennemis non-seulement de notre province, mais encore des provinces limitrophes, le Quercy, l'Auvergne et le Gévaudan. Tous les auteurs, imprimés ou manuscrits, sans parler de nos consuls boursiers, se plaisent à le raconter.

» 3° Villefranche n'a pas pris l'initiative de l'opposition contre le gouvernement de l'Angleterre. Saint-Antonin, Peyrusse et Villeneuve avaient adhéré avant elle à l'appel du comte d'Armagnac. Eh ! mon Dieu, répond M. Guirondet, l'opposition avait toujours régné à Villefranche, plus ou moins sourde ; elle avait éclaté vivace après la mort du roi Jean, ainsi que nous l'avons vu. (Oui, on a vu ça dans le rapport ; mais à cette heure le rapport fait-il foi ?) Il n'était pas nécessaire que le comte de Rodez lui demandât son adhésion. Le comte la savait depuis longtemps. (Et pourtant le comte la demanda souvent, l'obtint tard, et la paya cher !) »

« 4° Lorsque le soulèvement s'est produit à Villefranche, le sénéchal était absent. Les livres des consuls-boursiers le disent. Le savaient-ils ces consuls, répond le rapporteur ? Et puis ce n'était point Watewal qui était sénéchal de Rouergue. Nos annalistes désignent pour sénéchal en 1367 et 1368 Jean de Bénavant, seigneur de Bénavant et de la Condamine. Nos annales ne seraient-

elles pas aussi véridiques que les livres du boursier de Millau ? et le lieutenant du sénéchal ! ! Cradoc pouvait l'avoir été sous Watewal et le soudard avait, sans doute, conservé sa qualification. Mais il ne l'était plus sous Jean de Bénavant. Je m'arrête.

Sat prata biberunt. »

» *Vos valete et plaudite*, disait l'acteur, à la fin de la comédie antique : la farce est jouée, si elle est au goût du public, applaudissez. Applaudira-t-on ? c'est douteux. Dans tous les cas achevons de décourager les applaudisseurs.

» Depuis que nous dialoguons avec M. Guirondet, nous nous sommes convaincus qu'il n'est ni un de ces critiques madrés qui, à première vue, savent démêler le fil de la vérité de ceux du mensonge, ni un de ces amateurs passionnés de l'exactitude historique, qui feraient un voyage de cent lieux pour vérifier un texte. La fin de son rapport fortifie nos convictions ; c'est un tissu d'erreurs. Pourquoi aussi tenir si longtemps les *écluses* ouvertes ? Pourquoi encore donner une confiance si aveugle à Borel et à Cabrol ?

» 1° M. Guirondet se trompe en disant qu'en 1367 et 1368 Jean de Bénavant était sénéchal de Rouergue.

» 2° Il se trompe encore lorsqu'il affirme qu'il y a eu en Rouergue un sénéchal appelé Watewal.

» 3° Il commet une troisième erreur en soutenant qu'en 1367 et 1368 David Cradoc n'était pas lieutenant du sénéchal du Rouergue.

» Voici la vérité sur le nom, l'époque de la nomination et la durée des fonctions des sénéchaux du Rouergue, sous la domination étrangère.

» Depuis 1360 jusqu'à 1370, le Rouergue a eu cinq sénéchaux : Bertrand de Terride, que Chandos remplaça en 1362, par Amanieu du Foussat ; Thomas de Wetenhale, nommé par le prince d'Aquitaine, en 1365, et qui gouverna notre province jusqu'à 1369, où il mourut à Montlaur des blessures reçues dans un combat qu'il livra, dans le Camarès, au comte de Vendôme ; le seigneur de la Barrière, et enfin Armand de Landorre, nommés tous les deux par le duc d'Anjou, après l'expulsion des Anglais des principales places du Rouergue. Plusieurs lettres-patentes, les livres de nos consuls boursiers, documents contemporains et originaux, par conséquent plus véridiques que les *Annales* de Villefranche, composées et imprimées longtemps après les événements, vont nous fournir la preuve de ce que nous venons d'avancer.

» Chandos, accompagné d'une escorte assez nombreuse

de chevaliers, se trouvait à Millau en février 1362. Dans la longue nomenclature des présents faits par la ville à ces nobles personnages, je lis le passage suivant où figurent nos deux premiers sénéchaux.

« Aguem mai d'en Joham d'Albena per far presens a la senhiors davan nommats eza Mossenhen Amanieu del Fossat, senescale novel fach de Rozergue, per lo luoctenen del rey d'Enclaterra, eza Mossenhen Bertrand de Terrida, senescale que Solia esser (ancien) de Rozergue XLIIII sestiers de sivada que valon XXVIII[1] XII soûs. » (1)

» A Amanieu du Foussat succéda Thomas de Wetenhale : c'était un chevalier anglais de grande naissance et ami particulier du jeune Edouard qui, à ce titre, le pourvut d'une des plus grosses charges de sa principauté. Nous le voyons apparaître pour la première fois au mois de mai 1365. « De tous les historiens tant anglais que français, avons-nous dit dans notre livre, qui ont parlé de notre sénéchal aucun n'a rapporté son vrai nom ni connu son histoire. Johnes l'appelle Whitwel, Barnès, sir Thomas Wake; Froissart le nomme tantôt Thomas de Wakéfair, tantôt Thomas de Witevale. Son vrai nom est Thomas de Wetenhale que nous avons trouvé ainsi écrit dans ses lettres dont les originaux se voient encore aux archives communales de Rodez et de Millau. » Malgré ces lignes et un chapitre entier consacré à notre sénéchal, l'auteur du rapport affecte de ne pas connaître cet officier supérieur du prince d'Aquitaine; il estropie son nom et cela probablement parce que Thomas de Wetenhale est Anglais et qu'il ne figure pas d'ailleurs sur la liste des sénéchaux du Rouergue donnée par Cabrol dans les *Annales* de Villefranche.

» Thomas de Wetenhale, nommé sénéchal en 1365, cent textes le prouveraient au besoin, conserva sa charge jusqu'à sa mort arrivée à la fin de septembre 1369.

« Dimercres à III d'octobre fon azordenat que fos fach un cantar (service) solemne à Nostra Dona e qui y fosson hapelats totz los capelas et totz los religios e totas las donas desta vila, so es à saber per l'arma de Mossenhen Thomas de Wetenalha, senescale de Rozergue local era estat escofite e tota sa companhia e las plassas de Montlaur per lo comps de Vendoimes et per altres senhiors de la part francesa... » (2).

(1) Livre des comptes de B. Guisbern, consul-boursier pour l'année 1369-1370 coté CC-363.

(2) Livre des comptes de B. Guisbern, consul boursier de Millau, pour 'année 1369-1370, coté CC. 368.

» Le seigneur de la Barrière ne resta en charge que très peu de temps. Son nom n'est mentionné qu'une fois dans les livres de nos boursiers, sous la date du 18 février 1370. Le duc d'Anjou lui donna pour successeur Arnaud de Landorre qui, comme nous l'avons prouvé dans un autre mémoire, vint à Millau, le 30 mai 1370, pour recevoir des habitants de cette ville le serment de fidélité.

» Quant à David Cradoc, auquel M. Guirondet refuse le titre de lieutenant du sénéchal de Rouergue en 1367 et 1368, nous allons lui administrer la preuve qu'à cette époque, l'officier qu'il a injustement dégradé ou prématurément mis à la retraite, était en pleine jouissance de son brevet.

« David Cradoc, miles, locum tenens nobilis et potentis viri domini Thome de Wetenalhe, militis et senescalli ruthenensis pro domino nostro principe Aquitanie et Wallie dilectis nobis judicibus Amiliani et sancti Affricani salutem..... Datum Villefranchie die quinta mensis augusti anno domini MCCCLXVIII. »

» Cette lettre-patente, dont je n'ai rapporté que le commencement et la fin, se trouve en entier dans les archives communales de Millau. Nous avons, en outre, cent passages des consuls boursiers de Rodez et de Millau que nous pourrions citer à l'appui de cette lettre.

» Voici donc la liste exacte des sénéchaux du Rouergue depuis 1360 jusqu'à 1370 :

Bertrand de Terride ;
Amanieu du Foussat,
Thomas de Wetenhale;
Le seigneur de la Barrière ;
Arnaud de Landorre.

» Les *Annales* de Villefranche, qui ont égaré M. Guirondet, donnent de nos sénéchaux une liste chronologique bien différente de la nôtre. Si l'on devait juger ce livre par les erreurs de cette liste, on peut dire qu'il ne mérite pas la confiance qu'on lui accorde, et que surtout il ne vaut pas l'argent qu'il a coûté.

» SÉNÉCHAUX DU ROUERGUE D'APRÈS CABROL :

Arnaud de Landorre, de 1360 à 1361 ;
Amanieu du Foussat, de 1361 à 1367 ;
Jean de Bénavant, de 1367 à 1369;
Guyon de Lastéries, de 1369 à 1378.

» SÉNÉCHAUX DU ROUERGUE D'APRÈS M. DE GAUJAL.

Bertrand de Terride, en 1358.
Amanieu du Fossat nommé par le prince Noir en 1364 (double erreur.)

» Thomas de Walkefare, nommé par le prince Noir. Il était sénéchal de Quercy depuis 1364, et fut pendu à Toulouse, en septembre 1370, par ordre du duc d'Anjou. (Ce grand criminel n'a jamais été sénéchal du Rouergue.)

» Thomas de Whitewal, nommé par le prince Noir. Il est mentionné dans les archives de Millau comme sénéchal du Rouergue en 1367, et, suivant Froissart, il commandait encore à Millau en 1369 et 1371. (Froissart a été altéré ou il s'est trompé : en 1370 et 1371, Thomas de Wetenhale était mort. M. de Gaujal n'avait pas lu la note que nous avons extraite du boursier de Millau et qui est un véritable acte de décès de notre sénéchal.)

» Arnaud de Landorre, nommé par Charles V en 1369 (erreur). Jean de Séry, en 1370 (autre errenr). (1)

» La morale de ceci, c'est que nos meilleurs historiens ne peuvent être crus sur parole et qu'ils ont besoin d'être sérieusement contrôlés quand on veut invoquer leur témoignage.

» Nous voici au terme de cette longue discussion. A l'exemple de M. Guirondet, couronnons notre travail par une citation poétique :

Faites choix d'un censeur solide et salutaire,
Que la raison conduise et le savoir éclaire.

» Si l'auteur du rapport sur *Le Rouergue sous les Anglais*, avait voulu faire usage des qualités que Boileau exige d'un critique et que je veux bien reconnaître au mien, il nous aurait épargné, Messieurs, à vous, l'ennui, à moi, la peine de cette réponse.

» Joseph Rouquette. »

Après la lecture du mémoire qui précède, un membre demande la parole et dit que, sans entrer dans le débat historique, il ne peut, surtout en présence des Prussiens foulant le sol français, entendre dire en pleine Société des lettres que l'occupation anglaise à Villefranche faisait sa gloire et sa prospérité, et qu'il proteste contre des paroles si peu françaises et si peu patriotiques.

M. le président dit qu'il y a encore à lire un travail de M. l'abbé Rouquette sur le rôle attribué à Pollier et aux consuls de Villefranche auprès du prince de Galles, et une réponse du même auteur au rapport présenté sur son livre par M. le docteur Viallet. L'heure avancée ne permettant pas de faire ces lectures aujourd'hui, la séance sera continuée le dimanche 7 juin suivant.

(1) *Etudes historiques sur le Rouergue*, tome I, pages 513 et 514.

Séance du 7 juin 1872.

Présidence de M. VALADIER.

Présents : MM. de Toustain, préfet de l'Aveyron ; l'abbé Cérès, l'abbé Marcorelles, Carles, de Benoît, l'abbé Alazard, l'abbé Touzery, Viallet, Palous et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le président qu'un accident grave empêche de se rendre à la séance.

—

Il est ensuite donné lecture des mémoires suivants :

Mémoire de M. l'abbé Rouquette sur Pollier :

Comment s'est formée la légende de Pollier et de Garrigues auxquels un auteur aveyronnais a proposé d'ériger des statues.

« Borel, médecin à Castres, homme érudit mais sans esprit de critique, est le premier qui, dans son *Trésor de Recherches* et *Antiquités gauloises et françaises,* nous ait fait connaître l'acte de Pierre Pollier. Parlant des principaux membres de la famille des Pollier à l'article *Enseigne,* voici ce qu'il nous dit sur le héros légendaire de Villefranche :

« Il y a eu aussi un Pierre Pollier qui, l'an 1364, après
» la mort du roi Jean, rendit une action très glorieuse,
» car les Anglais, ayant occupé presque toute la France,
» et ayant sommé Villefranche de venir prester serment
» de fidélité pour le roi d'Angleterre dans la ville de Re-
» gnac, ledit Pollier, premier consul, estant député vers
» le roy Edouard à cet effet, eut bien le courage d'y aller
» et refuser de le faire pour n'estre traître à son roy : et
» sur le point qu'on alloit le faire mourir, un seigneur du
» nom d'Arpajon obtint en sa faveur qu'on lui permettroit
» de retourner à Villefranche pour prendre avec le peuple
» une meilleure résolution, et les ayant au contraire affer-
» mis, ils se défendirent et demeurèrent fidèles au roy de
» France. » (1)

» Tel est le point de départ de notre légende : tout y est simple mais invraisemblable. Pierre Pollier, premier consul de Villefranche, se trouve en face du roi d'Angleterre qu'on fait venir en 1364 à Rignac et à la suite du-

(1) Mes mémoires étaient composés lorsque j'ai eu connaissance de ce passage de Borel que je croyais avoir été fidèlement rapporté par nos historiens. La différence des textes ne nuit pas à mes conclusions.

quel marchait d'Arpajon. Pollier pressé de prêter le serment le refuse, retourne à Villefranche, fait révolter la ville contre son oppresseur et, se mettant sans doute à la tête de ses compatriotes, il bat le roi Edouard et passe sous la bannière du roi de France.

» L'auteur des *Annales de Villefranche* trouvant le drame raconté par Borel faux dans quelques-uns de ses détails, le modifie; il déplace la scène, il change le nom et la qualité des personnages dont il augmente le nombre; c'est lui qui, le premier, nous fait faire connaissance avec Guillaume de Garrigues; il va même jusqu'à chercher une date qui s'adapte mieux aux événements, et, après tous ces changements, il nous donne une histoire plus invraisemblable que celle qu'il a voulu corriger.

» Voici la version de Cabrol :

« Il faut que cet auteur (Borel) des *Recherches des anti-*
« *quités gauloises* ait esté trompé par des faux mémoires
» sur la datte du fait qu'il raconte de ce noble Pierre
» Pollier et qu'il qualifie là de consul, car il ne se trouve
» point qu'il y ait eu aucun de ce nom qui fut consul de
» la présente ville en ce tems-là; ainsi, il y a plus d'ap-
» parence que cela arrivât en 1360 lorsque le millord
» Chandos vint pour prendre possession du Rouergue
» pour le roy d'Angleterre et après trois commandements
» qui furent faits aux consuls et habitants de la présente
» ville, il reçut leur serment icy l'an 1361, le 13 février,
» à quoi ils firent longue résistance et furent contraints
» enfin de l'exécuter parce que le roy de France le leur
» enjoignit expressément, ou bien que ce fut lorsque le
» prince de Galles manda venir à Rodez, en 1365, le
» juge-mage de Rouergue pour se soumettre à lui, lequel
» ne l'ayant pas voulu reconnoistre pour seigneur, le
» prince le maltraitta et l'ayant fait attacher à la queue
» d'un cheval le fit traisner ignominieusement jusqu'en
» la présente ville, et sans doute que ce Pierre Pollier
» avait esté député de cette communauté pour l'y accom-
» pagner, et qu'estant prest de subir quelque sévère puni-
» tion de sa juste obstination, ce seigneur d'Arpajon au-
» roit obtenu quelque grâce pour lui. »

» D'après ce qu'on vient de lire, Cabrol ne donne pas une pleine confiance à Borel; il rectifie son récit et ne l'accepte à la fin qu'après l'avoir profondément modifié. Comme nous l'avons dit, ce qu'il y ajoute le rend plus invraisemblable.

» L'abbé Bosc, professeur au lycée de Rodez, est le troisième auteur qui a parlé de Pollier et de Garrigues. Leur histoire qu'il a lue dans Borel et Cabrol le frappe,

et sans s'informer si le fond est vrai ou du moins vraisemblable, il se l'approprie et en fait un récit digne d'un bon humaniste rouergat. Régulus apparaît et ce souvenir classique embellit la narration trop gothique de Borel et de Cabrol. Et c'est ainsi que chaque historien ajoute quelque trait à notre légende.

» Rapportons le récit de l'abbé Bosc :

« Après la mort du roi Jean, en 1364, les Anglais » ayant sommé les habitants de Villefranche de venir » prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre dans la » ville de Rinhac, Pierre Pollier et le juge-mage furent » députés par les consuls pour se présenter au prince de » Galles ; mais ils refusèrent constamment le serment » qu'on exigeait, et comme le prince de Galles se dispo- » sait à les faire condamner à mort, le seigneur d'Arpa- » jon obtint, en leur faveur, la permission de retourner à » Villefranche pour prendre avec leurs concitoyens une » meilleure résolution. Dès qu'ils y furent arrivés, nou- » veaux Régulus, ils ne firent que les affermir dans leurs » sentiments, les exhortant à ne pas trahir leur roi légi- » time. Ils eurent même le courage d'aller rapporter la » réponse au prince anglais à Rinhac (1), d'autres disent à » Rodez. (2)

» Pollier obtint grâce par la médiation du seigneur » d'Arpajon chez qui le prince de Galles était logé à Caumont (nouveau détail inventé par Bosc) ; mais le juge- » mage fut attaché à la queue d'un cheval et traîné jus- » qu'à Villefranche où le prince de Galles (qui n'est » jamais venu en Rouergue) fut forcé d'aller en personne » se faire reconnaître. »

» Inventée par de trop naïfs chroniqueurs, rajeunie par un professeur de l'Université, notre légende arrivée à son épanouissement est recueillie par un historien juriste qui va lui donner la consécration historique. M. de Gaujal, qui est cet historien juriste, a senti le côté faible des récits que ses devanciers avaient faits sur Pollier et Garrigues. Pour les fortifier et les faire accepter plus facilement, l'auteur des *Annales sur le Rouergue* a prétendu que le serment demandé à Villefranche par le prince de Galles n'était pas le serment de vassal à seigneur, mais celui de sujet à souverain. Nous avons réduit à sa juste valeur cette nouvelle explication : inutile donc d'y reve-

(1) Manuscrit intitulé : *Annales de Villefranche.*

(2) Borel, médecin de Castres : *Trésor des recherches et antiquités gauloises.*

nir, comme aussi de rapporter le récit de M. de Gaujal que nous avons déjà cité et réfuté en entier.

» Enfin, l'auteur estimable des *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue,* a fait un accueil favorable à l'histoire fabuleuse de Pollier et de Garrigues qu'il érige lui aussi en Régulus et il témoigne vivement le regret que le Rouergue *connaisse à peine ces dignes citoyens et ne leur ait pas élevé des statues!!!*

» Qu'on élève, je le veux bien, des statues à Pierre Pollier et à Guillaume Garrigues, mais qu'on prenne garde aux inscriptions qu'on mettra sur leurs socles !

» Voilà de quelle manière s'est formée la légende des héros villefranchois, Pollier et Garrigues. Comment croire à leur mérite quand on manque même de titres pour prouver leur existence? Des *mémoires faux* fournis à Borel par la famille Pollier ou par quelqu'un de ses flatteurs, sont les seuls fondements de cette histoire romanesque.

» J. Rouquette. »

—

Réponse de M. l'abbé Rouquette au rapport de M. le docteur Viallet:

« M. Viallet qui, à la suite de M. Guirondet, a voulu, lui aussi, monter à l'assaut du *Rouergue sous les Anglais*, aurait le droit de se plaindre si, après avoir repoussé le chef, je tournais le dos à son auxiliaire. Faisons donc face à notre second adversaire et ne nous servons, pour le combattre, que des armes courtoises de la logique. C'est sa faute si, en parant ses coups, je lui fais quelque blessure piquante.

» Le combat serait trop long si je voulais relever toutes les distractions, toutes les inexactitudes, tous les jugements faux ou hasardés que mon contradicteur a entassés dans son mémoire où il parle un peu de tout et où l'on devrait, ce me semble, trouver autre chose que le squelette de mon livre. Laissant donc de côté les imperfections inséparables de tout travail humain un peu long, passant aussi les points déjà examinés et réfutés tels que l'histoire fabuleuse de Villefranche, le meurtre de Garrigues, les prétendus droits du roi de France sur la Guienne après le traité de Brétigny, ne nous attaquons qu'aux erreurs notables, et pour cela arrivons à la partie du rapport qui a trait à Rodez. De même que M. Guirondet, par amour pour Villefranche, lui taille en plein drap une histoire homérique, de même son émule, M. Viallet, veut faire à Rodez une histoire non moins véridique.

« Je m'incline, nous dit-il, devant les droits sacrés de
» l'histoire ; je crois que son premier devoir est d'être
» vraie, impartiale (prenons acte de ces belles paroles),
» mais je ne saurais admettre (ni nous non plus) que, sur
» *des motifs peu sérieux*, l'on puisse vouloir détruire ce
» qui a été reconnu vrai par la tradition et les annalistes
» d'un pays; c'est cependant ce qu'a tenté l'auteur dans
» le dixième chapitre intitulé : *Réfutation de quelques*
» *erreurs historiques touchant Rodez et Villefranche.* »

» Ce chapitre, point de mire de mes adversaires, résistera à leurs attaques combinées; c'est celui auquel ils en veulent le plus ; plus tard ils seront forcés de reconnaître que leurs efforts pour l'effacer lui auront été plus avantageux que nuisibles.

» M. Viallet continue : « Le sénéchal Thomas de We-
» tenhale ordonna de placer les armes du prince anglais
» sur les portes de la ville. D'après nos historiens et la
» tradition, documents auxquels nous pouvons joindre un
» titre de la cité de Rodez, voici ce qui eut lieu : « Les
» consuls de la ville furent forcés d'obéir, mais Pierre
» Boissière, procureur général du comte et de l'évêque
» de Rodez, fut assez courageux pour dénoncer les con-
» suls comme traîtres à la patrie et les fit citer devant la
» cour commune du paréage. Il fit plus, d'après l'auteur,
» il en appela au prince lui-même par un acte officiel que
» reçut son confrère Gaillard Clari, le 2 juillet 1365. Les
» consuls voulant éviter un procès, répondirent qu'ils re-
» connaissaient pour leurs supérieurs le comte et l'évêque
» et que la crainte seule d'être violentés par le prince les
» avait portés à exécuter ses ordres. »

« J'avais cru et je crois encore, ajoute M. Viallet, que
» c'était un acte courageux, digne de notre respect et de
» notre admiration. Louis XI fut de cet avis, car il anno-
» blit le fils de Pierre Boissière. D'après l'auteur, ce fut
» l'acte d'*un procureur retors.* »

» Examinons froidement, sans prévention, sans parti pris, la conduite de Pierre Boissière, et nous nous convaincrons qu'on a singulièrement surfait son courage.

» Par suite du traité de Brétigny et des actes postérieurs qui en réglèrent l'exécution, le roi de France se dépouillait de tous ses droits sur les provinces cédées et mettait en son lieu et place le roi d'Angleterre à qui il donnait perpétuellement en domaine ce qu'il avait en domaine, en fief ce qu'il avait en fief : ce sont les propres paroles de la charte de délivrance du Rouergue au roi Edouard. En vertu de tous ces actes, le roi d'Angleterre était donc seigneur souverain du Rouergue et par consé-

quent de Rodez. Tous les anciens droits des rois de France sur cette ville étaient passés entre les mains du roi d'Angleterre qui les abandonna à son fils aîné le prince de Galles, sauf l'hommage-lige, c'est-à-dire l'obligation par le fils de reconnaître la suzeraineté de son père. Le père et le fils avaient donc le droit d'ordonner qu'on posât les armes d'Angleterre sur les portes de Rodez en signe de leur puissance sur cette ville. Ils le firent et furent obéis par les consuls. Pierre Boissière, procureur du comte et de l'évêque, eut, dit-on, *le courage de dénoncer les consuls comme traîtres à la patrie* et les fit citer devant la cour commune du paréage.

» Quelle est la signification de cet acte? Quelle portée peut-on lui donner? Doit-on y voir une plainte contre la félonie des consuls? D'après ce que nous avons dit, les consuls ne pouvaient pas être traîtres à la France qui n'était plus leur patrie, ni à son roi qui avait cessé d'être leur souverain. Oserait-on dire que c'est une protestation contre le droit de suzeraineté réclamé par le roi d'Angleterre? Dans ce cas, on fait de Pierre Boissière un autre Pollier, un nouveau Garrigues. Boissière connaissait trop bien son souverain pour commettre un acte aussi criminel, aussi déraisonnable. Mais encore quel but donner à sa protestation?

» Procureur général du comte et de l'évêque, seigneurs temporels du Bourg et de la Cité, Boissière, en l'absence de ses maîtres, fit du zèle. Se figurant que l'obéissance des consuls aux ordres du prince d'Aquitaine pouvait léser, amoindrir les droits du comte et de l'évêque, il protesta et en appela au prince lui-même, non pas pour lui dénier ses droits, mais bien pour sauvegarder les privilèges de ses commettants. C'est ce qui nous a fait dire que Boissière, en cette circonstance, avait agi plutôt en procureur retors qu'en homme de courage.

» Sous le régime féodal, les protestations étaient fort communes. Il suffisait qu'un supérieur fît mine de violer un privilége pour qu'aussitôt on protestât par acte notarié. Les notaires abondaient alors et il fallait bien les occuper. Boissière et Clari étaient collègues; le tarif de leurs actes n'était pas d'ailleurs bien élevé.

» Nous avons trouvé dans les archives de Millau plusieurs protestations contre les officiers du prince, des appels au prince lui-même; tous ces actes avaient pour objet la revendication de quelque franchise. Une de ces protestations, suivie d'appel au prince, fut faite au pied de la potence où le sénéchal anglais avait fait pendre un malfaiteur sans avoir pris préalablement l'avis des con-

suls contrairement à leurs droits. En cette circonstance, comme en bien d'autres, les consuls de Millau ne firent que leur devoir. Si plus tard les rois de France avaient voulu récompenser tous ces actes de courage, d'Hozier aurait dix volumes de plus.

» Tout ceci confirme le proverbe : La vérité est au fond d'un puits.

» De Boissière passons à un point particulier de l'histoire de la ville dont les intérêts étaient confiés au soin de ce zélé procureur :

« Rodez, nous dit M. Viallet, se souleva le 17 septem-
» bre 1368 ; c'est du Bourg que partit le signal du soulè-
» vement contre les Anglais. (On sait à présent ce qu'il
» faut penser de ces nouvelles *vêpres siciliennes*.) Le len-
» demain, David Cradoc, lieutenant du sénéchal du
» Rouergue, se présenta devant la ville avec des troupes,
» mais ne put y pénétrer. (En preuve de ce grand fait, un
» petit titre, s'il vous plaît, M. Viallet, ne serait-ce qu'une
» ligne des consuls-boursiers du Bourg ou de la Cité.)
» Moi, je vous fournirai, quand vous le voudrez, des tex-
» tes propres à vous convaincre que pendant les mois de
» septembre, octobre et novembre de l'année 1368, Ro-
» dez tremblant, effaré, envoie sur tous les points du
» Rouergue des espions pour savoir des nouvelles des
» Anglais dont les habitants de cette ville se croyaient à
» chaque instant menacés. Les garnisons des localités
» voisines n'osèrent bouger, ajoute fièrement M. Viallet,
» de peur d'être faites prisonnières par les populations
» insurgées. »

» Au lieu de nous montrer les habitants de notre province insurgés et armés jusques aux dents pour repousser les Anglais, les monuments contemporains nous les font voir vivant au sein de la tranquillité la plus parfaite. On trafique, on voyage à l'ordinaire. Les députés des communes de la haute et de la basse Marche se réunissent plusieurs fois en septembre et octobre 1368, soit à Villefranche, soit à Sauveterre par les ordres du sénéchal ou de son lieutenant David Cradoc, à l'effet de traiter des affaires du pays. Au mois de novembre, seulement, les communications deviennent moins faciles, les routes moins sûres à cause de plusieurs compagnies d'Anglais qui, loin d'être terrifiés par les exploits militaires des Ruthénois, battent l'estrade sur tous les points du Rouergue, en terrifient les habitants, voire même les Millavois. A cette époque, en effet, les consuls de Millau n'osent aller à la réunion des Etats qui devaient se tenir à Sauveterre de peur de tomber aux mains de ces bandes pillardes dont la plus

nombreuse était celle de Robert Knoles, appelé par nos consuls boursiers *Robi Quanola.*

» Ah ! comme l'on est exposé à s'égarer, combien l'on se ménage de pénibles déceptions quand on fait l'histoire avec le cœur, monté sur les ailes de l'imagination ? Lisez attentivement le passage suivant, M. Viallet :

« Dimecres à XVII octembre (1368) tramezem una
» lettra als syndics de la Rocavalzergua en que lur man-
» davam que els fosson à Salvaterra, quar aqui devon
» esser totz los comus de Rozergue per talhar e quoécar
» CXX sirvens que den far tot Rozergue. »

» (Livre des comptes d'Etienne d'Olmières, consul boursier de Millau pour l'année 1368-1369, coté CC. 571).

» C'était pour pourvoir à la solde de ces troupes dont la levée avait été arrêtée aux derniers états de Sauveterre que les communes se réunirent une autre fois encore à Sauveterre, le 24 octobre 1368. Voilà donc les Rouergats qu'on représente marchant comme un seul homme à la poursuite des Anglais, lever et payer des troupes pour les défendre. Qui l'aurait cru après les affirmations si hardies de MM. les rapporteurs ? Mais vont-ils me répondre aussitôt, vous êtes en contradiction avec vous-même. Relisez, s'il vous plait, les deux pages suivantes qui ouvrent le chapitre XI du *Rouergue sous les Anglais* et vous y trouverez la clé de ces contradictions apparentes que vous m'avez si injustement reprochées, MM. Guirondet et Viallet.

« On a dit, on a écrit, on a cru jusqu'à présent que le peuple en masse s'était soulevé contre l'Angleterre et que son bras vigoureux avait brisé le joug humiliant que le prince de Galles faisait peser sur lui. C'est une erreur. La lenteur des principales communes à se mettre en opposition avec la cour d'Aquitaine, les difficultés qu'elles élevèrent, la résistance qu'elles firent avant de reconnaître le ressort du roi de France, prouvent le contraire de ce qu'on a dit, écrit et cru sur l'attitude prise par le peuple contre l'Angleterre. Au fond, peu importait aux communes d'avoir pour souverain tel ou tel prince. Le meilleur pour elles était celui qui respectait le plus leurs franchises et les exploitait le moins. Si les communes se firent tant prier pour se détacher de l'Angleterre, c'est que le prince d'Aquitaine ne les traitait pas aussi mal qu'on s'est plu à le dire. Edouard, en effet, fut toujours bon et juste pour les communes : il augmentait leurs priviléges, il leur faisait de fréquentes remises de subsides, il leur donnait jusqu'à ses propres revenus ordinaires ; il les consultait toujours avant de prendre ses plus graves mesures administratives.

En fallait-il davantage pour se les attacher? s'il perdit à la fin leur affection, c'est la noblesse qui en fut cause.

» La noblesse ne fut jamais dévouée au gouvernement anglais. Elle le vit arriver avec peine, elle le subit par force et chercha à le renverser en Aquitaine aussitôt qu'elle crut en avoir trouvé l'occasion. Il faut avouer que la conduite du prince de Galles envers la noblesse fournit à celle-ci les plus graves sujets de mécontentement. Trop confiant en sa puissance, le jeune Edouard ne ménagea pas assez les susceptibilités de ses grands feudataires. Il manqua surtout de prudence dans la délicate question des fouages, au paiement desquels il voulait astreindre tous ses sujets sans distinction. Ses prétentions vinrent échouer contre la résistance de la noblesse dont il cherchait à anéantir les priviléges.

» Le comte d'Armagnac, le plus puissant des seigneurs aquitains et le plus maltraité d'entre eux, fut le premier à défendre ses franchises. Après avoir lutté longtemps pour la revendication de ses droits, il s'adjoignit d'autres seigneurs mécontents comme lui, et quand tous furent assurés de l'appui de la France, ils levèrent publiquement l'étendard de la résistance contre le prince d'Aquitaine. De Paris, où ils avaient tramé leur complot, ils se répandirent dans les provinces, y semèrent la haine, la révolte contre l'Angleterre, et parvinrent, par l'intimidation plus que par la persuasion, à soulever, contre le prince d'Aquitaine, leurs vassaux d'abord, les communes libres ensuite. Les villes, entraînées par la puissance de la noblesse en armes entraînèrent à leur tour les campagnes, et le Rouergue fut arraché, pour ainsi dire malgré lui, à la domination étrangère. C'est la noblesse, c'est d'Armagnac qui rendit le Rouergue à la mère patrie. A notre avis, c'est ainsi que se passèrent les choses.

» Revenons à l'examen du mémoire et voyons si la fameuse garnison anglaise, que M. Viallet introduit sournoisement dans Rodez, pour donner à ses compatriotes le doux et glorieux passe-temps de l'assiéger, de l'affamer et, enfin, de la chasser de la forteresse où elle était cantonnée, a réellement existé?

» Trouve-t-on, dans les documents contemporains, quelque trace de l'entrée, du séjour de cette force armée, dans Rodez? Le chef qui la commandait, la défaite qu'il éprouva, sont-ils mentionnés quelque part? Nullement. Cependant les livres des consuls boursiers du Bourg et de la Cité existent en entier. Comment se fait-il donc que ces registres soient muets sur les dépenses nécessitées par l'entrée, le séjour d'une garnison anglaise à Rodez et son

expulsion violente par les habitants de cette ville? Ce silence absolu et significatif n'arrête pas M. Viallet qui veut contre toute évidence que Rodez ait été souillée par une garnison de routiers, et voici comment il s'est fait cette conviction.

« Peut-on croire, dit-il, que la capitale du Rouergue,
» qui fut la dernière à se *soumettre*, la première à se *sou-*
» *lever*, toujours d'après l'avant-propos de l'auteur,
» (erreur, M. le docteur; vous appliquez à Rodez *seul* ce
» que j'ai dit du Rouergue tout entier), n'avait pas de
» garnison anglaise, alors qu'il y en avait dans de petites
» localités telles que Saint-Geniez, Sauveterre, Peyrusse,
» Villeneuve, etc. »

» Les Rouergats du XIV[e] siècle n'étaient pas aussi farouches que vous le supposez, M. Viallet. Ils n'éprouvaient pas pour les Anglais d'alors la même répulsion que nous éprouvons aujourd'hui pour les Prussiens nos vainqueurs. Lisez les livres des consuls boursiers du Bourg et de la Cité et vous y trouverez que les bourgeois de ces deux communes se montrèrent en maintes circonstances, et malgré les vexations dont ils étaient l'objet, polis, gracieux, affables même envers les officiers anglais du prince d'Aquitaine, auxquels ils prêtèrent des sommes considérables d'argent, firent des présents magnifiques et envoyèrent jusqu'à des pots de confitures.

» Quel besoin, d'ailleurs, les Anglais avaient-ils de tenir garnison à Rodez? La meilleure garnison était, alors, le serment qui liait le vassal au seigneur et qu'on ne pouvait enfreindre sous peine de félonie, c'est-à-dire de confiscation de corps et de biens. Parmi les petites localités, que vous citez *au hasard*, comme ayant eu des garnisons anglaises, plusieurs en eurent, en effet, mais seulement vers la fin de la domination étrangère, alors que les troupes françaises, se tenant en armes sur les confins des provinces anglaises, menaçaient de les envahir. Jusque-là, sauf dans le cas où il fallut combattre les brigands appelés routiers, le gouvernement anglais n'employa qu'une poignée de soldats pour garder notre pays. Sauveterre, que vous traitez si légèrement, était un lieu très-important; les Anglais qui en avaient fait leur place forte par excellence ne l'abandonnèrent que par capitulation.

» Peut-on admettre que dans une ville où l'évêque est
» hostile « au point de mettre sa ville épiscopale en ré-
» volte, » où le comte est un ennemi déclaré, où il y a
» *un procureur retors*, des bourgeois en opposition cons-
» tante avec le nouveau pouvoir, par ce que l'auteur ap-
» pelle des *mutineries* qui exigèrent qu'en 1367, un an

» avant l'insurrection, le sénéchal anglais jugeât à pro-
» pos, toujours d'après l'auteur, d'envoyer en qualité de
» garnisaires les châtelains de Millau et de la Roqueval-
» sergues, avec une suite nombreuse de sergents et d'ar-
» chers pour contraindre les gens du Bourg à payer
» les *fouages* ; qu'enfin il citât *tous les hommes et toutes les*
» *femmes du Bourg* à Villefranche, laissât Rodez sans
» garnison? »

» Je vous ai dit ailleurs, monsieur Viallet, que c'était précisément parce qu'il n'y avait pas de garnison à Rodez qu'on y envoyait des *garnisaires* pour faire payer les fouages. Je vous dirai ici que ce n'est pas avec des points d'interrogation, mais avec des textes, qu'on prouve les faits historiques.

« Si l'auteur avait lu avec plus de soin le traité de Bré-
» tigny, il aurait vu que la reddition de *la cité de la ville*
» *et du chatel de Rodais y fut stipulée.* »

» C'est parce que j'ai lu avec soin le traité de Brétigny et que j'en ai suivi l'exécution dans toutes les provinces cédées par la France à l'Angleterre, que je me permets de vous dire, monsieur Viallet, que votre raisonnement est un paralogisme. Voici ce raisonnement : La France céda Rodez et son château à l'Angleterre ; l'Angleterre prit possession de Rodez et de son château en 1362; donc en 1368 il y avait une garnison anglaise à Rodez. Cette conclusion est-elle renfermée dans les prémisses?

« Les Anglais, poursuit M. Viallet, étaient trop pru-
» dents, ils connaissaient trop les Ruthénois et leur fidé-
» lité au roi de France, pour se laisser prendre au dé-
» pourvu, en n'ayant pas de troupes dans ledit châtel. »

» Les serments de fidélité faits par les Ruthénois au prince d'Aquitaine et à son père n'empêchaient pas leurs vœux pour la France, mais ils arrêtaient leurs bras contre l'Angleterre. Un serment valait alors une armée.

« Je maintiens donc, conclut M. Viallet, le récit donné
» par nos annalistes et les historiens du Rouergue, récit
» qui, loin d'être détruit par les recherches de l'auteur,
» aurait été corroboré, s'il en eût été besoin. »

» Libre à vous, monsieur Viallet, de maintenir tout ce qu'il vous plaira, pourvu que vous ne vous mainteniez pas dans l'habitude que vous avez prise de relever, à chaque instant, dans mon livre, des contradictions aussi imaginaires que la garnison anglaise de Rodez.

» M. Viallet, continuant sa course fantaisiste dans les pages du *Rouergue sous les Anglais*, rend compte à sa manière, c'est-à-dire sans aucun ordre, sans indiquer aucune date, des divers succès des Français sur les Anglais dans

le Rouergue, succès qui eurent pour résultat d'arracher notre province à nos vainqueurs ; puis il ajoute d'un air méprisant pour l'auteur qui lui a fourni les détails qu'il s'approprie :

« J'ai vainement cherché les flots d'encre et les notes » diplomatiques qui avaient SEULS OPÉRÉ LA DÉLI- » VRANCE DU ROUERGUE, je n'ai trouvé que des » combats glorieux pour mon pays. »

» Majestueuse réflexion, mais qui n'est, hélas ! qu'une confusion, au moins fort étrange, de mes pensées et de mes paroles ! Après avoir raconté de quelle manière Rodez s'affranchit de la domination étrangère, j'avais ajouté (Chapitre X, *Du Rouergue sous les Anglais*) : « Tous ces » événements se passèrent à Rodez sans conflit, sans » lutte, sans combat. La diplomatie fit tous les frais de » cette révolution ; la victoire put coûter des flots d'en- » cre ; elle ne coûta pas des flots de sang, comme on l'a » dit si souvent. » M. Viallet, en étendant à tout le Rouergue ce que je n'ai appliqué qu'à Rodez, vous me faites dire la sottise la plus lourde qui puisse sortir de la plume d'un écrivain. Vous êtes riche, Monsieur le docteur, en tours de force : ce n'est ni le premier, ni le dernier que vous me jouez. Puis-je vous les laisser emporter tous en paradis ?

« Si j'insiste tant, ajoute mon critique, sur cette page » du Rouergue et de la ville de Rodez en particulier, » c'est que je n'ai pas oublié que par lettres patentes, » Charles V appelle les habitants de Rodez tant de la » Cité que du Bourg, de vrais et fervents zélateurs de » l'honneur du royaume, qui les premiers du Duché » d'Aquitaine, ont appelé au roi et à son parlement, en » refusant d'obéir au roi d'Angleterre.

» Je sais cela et l'ai dit avant vous. Mais où trouvez-vous dans les lettres de Charles V que les Ruthénois aient chassé de leurs murs une garnison anglaise ?

» M. Viallet poursuit : « Tels sont les détails donnés » par M. Bonal dans son *Histoire manuscrite des com-* » *tes du Rouergue*, écrite en 1610, puisant ces renseigne- » ments, non dans la tradition seule, mais dans un vieux » manuscrit remontant, dit-il, à l'époque où ces événe- » ments se passèrent, écrit par un homme du pays qui y » avait assisté. »

« Borel, dans son *Trésor des recherches et antiquités* » *gauloises ;* Froissard, dans ses *Chroniques* ; Cabrol, an- » naliste de Villefranche ; dans des temps moins éloignés, » l'abbé Bosc, dans son *Histoire du Rouergue ;* nos archi- » ves municipales, voilà les sources où j'ai puisé ces ren-

» seignements qui méritent un peu plus de confiance que
» ceux des consuls boursiers qui s'occupaient plus du *doit*
» et *avoir* que de tout autre chose. »

» Appuyez-vous tant qu'il vous plaira, M. le docteur, sur les écrits imprimés ou inédits des divers auteurs que vous citez et dont vous auriez pu facilement grossir le nombre, sans en accroître l'autorité. Croyez leurs récits comme l'Evangile : ma foi en eux n'est pas aussi forte que la vôtre. Et puis je vous avoue qu'avant de me mettre sur ces lits de Procuste j'aime à m'assurer qu'on ne me coupera pas jambes ou bras. Je n'accepte les témoignages de vos auteurs qu'à la condition de ne pas les trouver en contradiction avec la raison, le bon sens et surtout avec les documents originaux. Or, dans le cas présent, si tous les historiens que vous énumérez avec tant de complaisance, si même ceux que, par délicatesse, vous avez omis, parlent comme vous les faites parler, je les trouve en opposition avec tous les monuments authentiques que je vous ai rapportés ici et ailleurs. Mais je dois vous enlever jusqu'au semblant de preuve que vous avez tourné si habilement en votre faveur. Je vous conteste donc que de tous les écrivains allégués par vous, aucun mentionne le soulèvement de Rodez contre la garnison anglaise. Vous l'avouerez sans peine pour Borel, Bosc, Cabrol et Froissard. Si vous aviez pu vous appuyer plus que sur leurs noms quelle belle occasion vous avez perdue de transcrire leurs témoignages !

» Venons à Bonal, auteur des *Mémoires manuscrits sur les Comtes du Rouergue*. Ce que vous avancez sur cet écrivain porte à croire que vous avez découvert dans ses *Mémoires* quelque passage favorable à votre thèse. Pourquoi ne pas nous faire connaître la teneur de ce vieux *manuscrit écrit par un homme du pays qui avait assisté aux événements ?* Le public me saura gré de réparer votre omission. Que contenait donc ce *vieux manuscrit*, aujourd'hui sans doute mangé par les rats, mais que Bonal a vu et dont il rapporte la substance ? Si j'ai bien lu, il contenait non pas des détails sur les événements politiques du temps mais des renseignements sur les noms et la valeur des monnaies fabriquées en Guienne par les Anglais, renseignements assez fautifs si on les compare avec ceux donnés par Leblanc et M. Barri, dans leurs histoires des monnaies frappées en France. C'est tout ce que j'ai trouvé dans l'exemplaire de Bonal que nous avons à Millau. L'exemplaire de Rodez serait-il plus complet ? Que M. Viallet veuille bien nous le dire.

» Notre critique nous assure qu'outre les historiens

dont nous venons de parler, il a de plus consulté les archives communales de Rodez. Que ne le faisiez-vous avec plus de soin et surtout avec plus de constance, M. Viallet? Des recherches plus patientes auraient fini par vous faire découvrir les registres de vos consuls boursiers où se trouvent autres choses que le *doit* et l'*avoir* des communes. La lecture de leurs livres n'aurait pas tardé à vous convaincre qu'en fait d'histoire soit locale, soit générale, les documents originaux sont toujours plus sûrs que les ouvrages imprimés, ces ouvrages seraient-ils signés par le médecin Borel, par le juge Bonal, par le professeur Bosc, et par notre grand chroniqueur, le flamand Froissard. Ainsi pensent les savants de nos jours. M. Kervjn de Lettenhove, connaissant l'existence de nos consuls boursiers, n'a pas fait difficulté de me demander des renseignements puisés dans leurs livres pour expliquer, éclaircir et surtout contrôler l'illustre chroniqueur de Valenciennes, Froissard, qu'il édite à Bruxelles. Seriez-vous plus difficile que le savant ministre du roi des Belges ?

« Si des appréciations de l'auteur, poursuit mon critique, sur les sentiments des populations du Rouergue, » sur les événements les plus importants, les personnages » qui jouèrent le rôle le plus remarquable et le plus honorable, je passe à des faits moins saillants, je trouverai » que M. Rouquette n'a pas toujours été d'accord avec » lui-même.

» D'après l'auteur (page 45), les « Anglais, du reste, » n'imposèrent aucun nouveau subside, ils respectèrent » les droits acquis. » Nous lisons (page 93) : Notre opinion touchant le mauvais état des finances du prince est » basée sur les demandes incessantes de subsides faites à » ses vassaux, avant, pendant et après la guerre d'Espagne. Si ce prince avait pu couvrir ses dépenses avec ses » revenus ordinaires, il n'aurait pas annuellement demandé des *fouages* à ses peuples; de plus, il aurait payé » ses dettes. »

» A la page 75, l'auteur dit encore : « Le prince était » généreux, ses actes le prouvent; on regrette de ne » pouvoir faire le même éloge de ses officiers. »

» Ainsi à l'encontre de ce qui a été dit d'abord, le » prince anglais écrasait de subsides ces malheureuses » provinces, et ses officiers supérieurs trouvaient encore » le moyen de les pressurer. Si nous avions besoin de » preuves, nous en trouverions de nombreuses et irréfutables dans les pages de l'*Histoire du Rouergue sous les* » *Anglais*.

» Cela n'empêche pas l'auteur de dire : « que si ce ré-

» gime avait duré, le Rouergue aurait pu réparer ses
» malheurs passés, et voir encore des jours prospères, à
» l'abri du sceptre paternel de l'Angleterre. — (Ici le
» critique se garde bien d'indiquer la page ; petite ruse
» qui a un grand effet.) »

» Comment, M. le docteur, moi vivant, moi pouvant parler et écrire, avez-vous osé me faire tomber dans de si ineptes contradictions ! De quoi seriez vous donc capable, si la mort avait glacé mes lèvres et brisé ma plume ? Ah ! simple que j'étais ! Je croyais que dans les sociétés savantes, on lisait sérieusement, attentivement, sans aucune prévention, un livre pour en rendre exactement compte ; on ne parlait et on n'écrivait que pour combattre l'erreur et faire triompher la vérité. Vous me forcez maintenant à renoncer à cette douce et innocente illusion.

» Vous me faites dire dans votre passage, vraie pièce de marqueterie, qu'après avoir avancé que les Anglais n'imposèrent aucun nouveau subside au Rouergue, je me démens bientôt en soutenant, en cent endroits de mon livre, qu'ils écrasèrent notre province par des impôts et des exactions de toute sorte. Vous-même, M. le docteur, me mettrez d'accord avec moi-même, en relisant la page suivante du *Rouergue sous les Anglais*, d'où je n'ai pas fait disparaître, croyez-le bien, les grossières contradictions que vous avez cru y voir à une première lecture :

» *Chapitre III. — Administration du Rouergue par les Anglais, etc.* 1362—1363.

» Le Rouergue s'aperçut à peine de la révolution qui venait de s'opérer dans son sein. Son passage, sous la domination de l'Angleterre, s'effectua sans aucun désordre, sans aucune violence. Les officiers anglais mirent tant de ménagement dans l'accomplissement de leur mission, et les communes tant de bonne grâce dans leur obéissance ; elles firent même, en général, un si gracieux accueil à l'ambassadeur du roi d'Angleterre, *qu'on dirait*, à voir comment les choses se passèrent, que notre province parut très peu affectée de la perte de sa nationalité. Les Anglais, du reste, prirent le véritable moyen de se faire accepter : ils n'innovèrent rien ni dans l'organisation de la province, ni dans l'administration de la justice ; ils n'imposèrent aucun nouveau subside ; ils respectèrent partout les droits acquis ; ils confirmèrent leur liberté, coutumes et franchises des communes, les augmentèrent même en plusieurs lieux, notamment à Millau. Si ce régime avait duré, le Rouergue aurait pu réparer ses malheurs passés et voir encore des jours prospères à l'abri

du sceptre paternel de l'Angleterre. Il cessa malheureusement lorsque le roi d'Angleterre eut donné l'Aquitaine à son fils, le prince de Galles. »

» Ce qu'on vient de lire nous montre que le Rouergue, au pouvoir des Anglais, a passé sous deux régimes différents : le premier, celui du roi d'Angleterre, qui dura un an et quelques mois, fut, en effet, tel que je l'ai décrit ; le second, celui du prince de Galles, à qui son père avait donné l'Aquitaine, ne ressemble en rien au premier. C'est sous le second régime que le Rouergue fut soumis à des fouages dont j'ai relevé çà et là dans mon livre le nombre et la quantité. Le critique ruthénois, se gardant bien de tenir compte de ces divers régimes, les confondant au contraire, applique à l'administration du prince de Galles ce que j'avais dit de l'administration du roi son père, et arrive ainsi à me faire dire le contraire de ce que j'avais dit. Ces réticences, ces confusions que je ne veux pas qualifier, pouvaient jadis être en usage entre adversaires politiques qui se déchiraient à belles dents dans l'arène du journalisme ; je ne les trouve pas de mise entre confrères qui, au sein d'une Société de belles lettres, doivent chercher plutôt à s'éclairer mutuellemnt qu'à se contredire avec acharnement.

» Laissons maintenant M. Viallet prendre tranquillement en main la défense de Charles V et consacrer plusieurs pages de son mémoire à l'éloge de ce roi que je ne sache pas avoir outragé et qui, du reste, est trop bien noté dans l'histoire pour qu'on ait à relever si longuement les traits qu'aurait lancés contre lui un nain comme moi. Toutefois, je me permettrai d'arrêter l'orateur au début de son panégyrique pour lui demander compte d'une petite réflexion qu'il a faite à mon endroit et qui pourrait porter atteinte à mes théories sur l'origine du pouvoir public.

« J'ai vu, dit-il, avec beaucoup de peine l'auteur regar-
» der comme *légitime* la domination anglaise en Rouergue
» et le soulèvement de cette province encouragé et sou-
» tenu par Charles V, comme un acte injuste, allant con-
» tre les traîtres et, de là un blâme direct contre ceux qui
» y prirent part. »

» Vous voyez avec peine, dites-vous, Monsieur le docteur, que je regarde comme légitime la domination des Anglais en Rouergue ! Vous la flétrissez donc, vous, comme illégitime ?

» D'après-vous, il ne faudrait tenir aucun compte des traités qui interviennent entre les chefs des peuples et que ces peuples sanctionnent. Je vous laisse cette doctrine

et me plais à proclamer qu'après le pacte de Brétigny la domination des Anglais sur les provinces cédées était très légitime et que nos pères étaient obligés de se soumettre à l'autorité du roi d'Angleterre.

» Mais à quelle époque cette autorité cessa-t-elle d'être légitime? Grave question qui a longtemps exercé la sagacité de tous les docteurs en droit de France et d'Italie, et que vous n'avez pas même pris la peine de vous poser, ce qui me prouve que vous n'avez pas assez réfléchi sur le sujet que vous avez traité. Approfondissez donc davantage cette matière tout à la fois politique et historique; étudiez-la dans les pièces originales, ne serait-ce que dans les consuls boursiers, et vous ne tarderez pas à reconnaître que vous errez, non-seulement sur les faits, mais encore, ce qui est plus grave, sur les principes générateurs de ces faits. Vous refairez donc les trois quarts de votre rapport et en effacerez surtout les lignes imprudentes que vous avez écrites sur l'illégitimité de la domination anglaise en Rouergue.

» Nous tenons la fin du mémoire, et si, comme on le dit, la fin fait tout, l'œuvre doit être parfaite. Mais nous convient-il de parler ici de cette fin? Soyons généreux et abstenons-nous de toucher à l'appendice du rapport de M. Viallet pour ne pas rouvrir des blessures à peine fermées. »

—

Réplique de M. le docteur Viallet à la réponse de M. l'abbé Rouquette :

Encore M. Rouquette et ses variations.

« M. Rouquette nous avait annoncé un mémoire particulier pour indiquer et relever, dans l'inscription proposée, une cinquième erreur plus capitale que les précédentes. Il a tenu largement sa parole et dans un langage aussi modeste et courtois que sa logique et son patriotisme doivent être à l'abri de toute discussion, il relève non pas une erreur, mais une suite de prétendues contradictions et d'inexactitudes de ma part, voire même *une invention*, erreurs parmi lesquelles il en choisit quelques-unes pour ne pas rendre, dit-il, le combat trop long, et surtout trop inégal.

» Notre collègue ne veut pas *me tourner le dos*, il ne se servira que des *armes courtoises de la logique*, et c'est ma faute s'il me fait, en se défendant, quelque blessure piquante. Ainsi me voilà prévenu, et je n'ai qu'à bien me tenir.

» Je ne reviendrai pas sur le traité de BRÉTIGNY, sa ra-

tification à CALAIS, les renonciations respectives qui devaient avoir lieu à BRUGES, où le roi d'Angleterre ne voulut pas envoyer ses ambassadeurs, selon sa promesse et les engagements pris, et dès lors Edouard d'Angleterre conservant ses prétentions sur la couronne de France, le roi de France gardant sa suzeraineté sur la Guienne, dont le Rouergue faisait partie. Je ne reviendrai pas sur la violation de ce traité par le roi d'Angleterre, sur la lettre d'Innocent VI le suppliant, dans l'intérêt de son honneur, d'en respecter les termes; sur les plaintes des prélats et des barons du royaume de France au sujet des violations de ce traité; sur les décisions des universités de France, de celle de Bologne et des principaux clercs de la cour papale disant toutes que le traité de Brétigny est nul en lui-même et par ses clauses qu'avait constamment violées le roi d'Angleterre.

» Tout cela serait peine perdue avec notre collègue, qui ne fait aucun cas de toutes ces autorités, voire même des historiens anglais, qui sont hésitants sur cette question.

» M. Rouquette ne reconnaît d'autres droits que ceux du roi Edouard; la violation de ces droits, sur lesquels il revient à tout propos, ne nous prive-t-elle pas d'être sous le *sceptre paternel de l'Angleterre?*

» Voilà la seule légitimité que M. Rouquette reconnaît comme vraie, indiscutable. Qu'on ne s'étonne plus de ses sentiments à l'égard de Pollier et Garrigues, de Béranger-Nattes, d'Armagnac, de tous ceux enfin qui vinrent en aide au roi de France pour restaurer moralement et matériellement la patrie; de la ville de Rodez surtout et de ses habitants qui, en se soulevant les premiers contre les Anglais, donnèrent un mauvais exemple qui devint contagieux.

» Notre collègue nous a déjà parlé d'une *revanche* à prendre avec les Prussiens, et je me demande comment il concilie ces deux idées. Sous le roi Jean, la France subit un grand désastre; un traité que les historiens anglais eux-mêmes regardent comme n'ayant pas été complété par la faute, je dirai par l'astuce du roi d'Angleterre, a lieu; ils reconnaissent qu'il ne fut pas loyalement tenu et observé par Edouard, et M. Rouquette s'inscrit contre la *revanche* qui fut prise alors.

» Aujourd'hui, par suite d'immenses désastres, la France est obligée de payer une énorme et écrasante indemnité de guerre et de céder deux provinces. Un traité existe, il est très explicite, on ne peut pas arguer d'ambiguïté. Nos frères d'Alsace-Lorraine disent à la France,

comme alors les habitants de la Rochelle au roi : « Eh » bien donc, sire, puisque, pour témoigner que nous som» mes bons Français, vous voulez nous contraindre à ne » plus l'être, nous reconnaîtrons le Prussien des lèvres » seulement ; mais soyez assuré que nos cœurs demeure» ront fermes en notre obéissance. »

» Notre collègue a-t-il dans son cœur deux poids et deux mesures, lui qui me reproche de « ne tenir aucun » compte des traités qui interviennent entre les chefs des » peuples et que les peuples sanctionnent? » « Je vous » laisse, dit-il, cette doctrine et me plais à proclamer » qu'après le pacte de Brétigny, la domination anglaise » sur les provinces cédées était très légitime et que nos » pères étaient obligés de se soumettre à l'autorité du roi » d'Angleterre. »

» Quand on professe de tels principes, qu'on n'éprouve que le dédain ou le persiflage pour les défenseurs des droits de la France sous Charles V, est-on bien venu à parler de *revanche* contre les Prussiens? On devrait, ce me semble, laisser ce droit et ce devoir à ceux qui en tout temps prennent la défense de la patrie.

« Les Rouergats du XIV siècle n'éprouvaient pas, dit» il, pour les Anglais d'alors la même répulsion que nous » éprouvons aujourd'hui pour les Prussiens, nos vain» queurs. »

» N'y aurait-il pas dans cette réflexion de notre collègue la réticence d'un sentiment qu'il n'ose avouer? Charles V et Napoléon III ne seraient-ils pas le mot de l'énigme? Qu'on ne s'étonne donc plus que Pierre Boissière ne soit toujours pour M. Rouquette qu'un *procureur retors* faisant du zèle. M. Rouquette fait très peu de cas de sa protestation. « Elles étaient très communes, dit-il, » sous le régime féodal. Les notaires abondaient alors, et » il fallait bien les occuper ; le tarif de leurs actes n'était » pas d'ailleurs bien élevé. »

» Comment trouvez-vous cette manière de faire et d'entendre l'histoire et le patriotisme, quand un magistrat ne veut pas reconnaître et proteste contre la suzeraineté que veut s'attribuer le roi d'Angleterre?

» On sait à présent, dit-il, dans un langage superbe, « ce qu'il faut penser du soulèvement de Rodez le 17 septembre. » Ce qu'on en pensait avant la publication de son ouvrage et de son mémoire justificatif, car notre collègue loin de détruire aucune de mes assertions, basées sur les récits de nos annalistes, de nos historiens et les comptes de nos boursiers, les a corroborées. Pour me prouver,

à sa manière, qu'il n'y eut pas de soulèvement, notre collègue offre de mettre à ma disposition « des titres » propres à me convaincre que pendant les mois de » septembre, octobre et novembre 1368, Rodez *trem-* » *blant*, *effaré*, envoie sur tous les points du Rouergue des » espions pour savoir des nouvelles des Anglais, dont les » habitants de cette ville se croyaient à chaque instant » menacés. »

» Dans un précédent mémoire, il nous a dépeint les Ruthénois comme *tranquilles*, *soumis*, *remplissant leurs devoirs* envers le prince de Galles à l'époque fixée par les historiens pour l'insurrection. Aujourd'hui il les voit *tremblants*, *effarés, se croyant à chaque instant menacés.*

» A l'alinéa suivant de ce mémoire, notre collègue nous apprend que les monuments contemporains nous font voir les habitants de cette province, au lieu d'être insurgés et armés jusqu'aux dents pour repousser les Anglais, vivant au sein de la tranquillité la plus parfaite. Ce ne fut qu'à partir du mois de novembre, dit-il, que les routes deviennent moins sûres, à cause de plusieurs compagnies anglaises qui battent l'estrade en terrifiant les habitants qui craignent de tomber aux mains *de ces bandes pillardes*. Comment trouvez-vous que notre collègue traite sans façon ses bons amis les Anglais ?

» C'est cependant après ces variations sur une desquelles je suis embarrassé de fixer mon choix, que M. Rouquette dit d'un air triomphant et de pitié pour ses contradicteurs « ah ! comme l'on est exposé à s'égarer ; combien » l'on se ménage de pénibles déceptions, quand on fait » l'histoire avec le cœur sur les ailes de l'imagination ! »

» Voyons à qui de nous deux ces réflexions sont-elles applicables ?

» J'ai dit d'après Bonal, (*Histoire des comtes du Rouergue*) que Rodez, avec tout le comté d'Anglais, se fit français le 17 septembre 1368, d'après Cabrol (1), annaliste de Villefranche, d'après Bosc (2), qui a compulsé nos archives départementales et locales. J'ai tenu en mes mains, j'ai lu comme M. Rouquette, grâce à l'obligeance de notre collègue M. Affre, archiviste du département, les livres de nos agents comptables, et, plus heureux que mon contradicteur, j'y ai trouvé des renseignements aussi nombreux que précieux, alors que M. Rouquette n'avait pu y

(1) Cabrol.

(2 L'abbé Bosc. — *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, tome 1er, page 184 et suivantes.

découvrir que l'*achat et le prix d'un peu de poudre, de quelques paniers pour des terrassements et de trois à quatre pans de toile dont on fit des drapeaux, qu'on plaça sur la commune et le poids public de la ville, comme un symbole officiel*, de ce que M. l'abbé Rouquette appelle *la nouvelle foi politique des Ruthénois.*

» Pour toute autre personne moins prévenue que M. Rouquette, ces renseignements auraient suffi pour voir que la crainte du retour des Anglais, l'apparition de ces drapeaux blancs qui étaient déjà alors, si toutefois ils ne l'avaient été de tout temps, le drapeau officiel de la France, annonçaient hautement que celui d'Angleterre avait cessé de flotter sur les monuments publics de Rodez à partir du 17 septembre, et qu'il y avait eu dès lors une insurrection. Mais j'ouvre les registres des boursiers, je les lis et je vois que les Ruthénois qui avaient bâti ces tours, creusé ces fossés, élevé ces remparts que nous voyons encore exister en partie, n'avaient pas dégénéré et avaient toujours conservé leur patriotisme et leur vieille foi politique.

» En 1351, tous les habitants, sans distinction, avaient construit ou réparé les murailles, et quelques ecclésiastiques ayant pensé que leurs fonctions devaient les dispenser de prendre part aux travaux, l'évêque Raymond d'Aigrefeuille le leur enjoignit et l'official les excommunia et écrivit aux curés *de les nommer publiquement, au son des cloches, les cierges éteints* (1).

» D'un autre côté, le comte d'Armagnac ordonna aux gens du Bourg d'en faire autant, d'estimer les maisons qui étaient bâties sur les remparts et de les faire démolir.

» Voyons ce que firent le conseil secret et les consuls, à partir du 17 septembre 1368, jour de l'insurrection.

» Il n'y est pas question du 17 par le motif que le comptable n'eut rien à payer, tout le monde ayant pris part à l'insurrection, — mais nous avons vu, d'après Bonal, Rodez s'insurger, David Cradoc se présentant en armes mais ne pouvant y pénétrer; — le 22 septembre, dit Huc Bocart, comptable de la Cité, Aymeric de Narbonne, émissaire du comte d'Armagnac, est déjà à Rodez; il va, avec le bailli de la Cité et les consuls tant de la Cité que du Bourg, faire le tour de la ville pour inspecter les murs, les portes et les fossés, et reconnaître en quoi ils peuvent être défectueux. Si le comptable en parle, c'est qu'une dépense, dont il est question, a été faite.

(1) Archives de la Cité de Rodez. Bosc, t. Ier, pag. 187, 188.

» A partir de ce jour, nous trouvons dans les comptes de septembre, octobre et novembre, de nombreux achats de *fessous* (pioches), de pelles et de paniers pour creuser et nettoyer les fossés de la ville.

» Une compagnie du guet est formée, et nous voyons quelle est la solde des capitaines Gabriac et Durand Borel, et des hommes du guet; des sentinelles sont posées sur les remparts, ainsi que des émissaires envoyés pour connaître la marche des Anglais. Dès le 28 septembre, nous voyons des réparations et des constructions faites au portail de l'Embergue, à l'Evêché, à la porte Penavayre, aux murs de la ville, et le coût des dépenses faites journellement pour les *fustiers* (charpentiers) et les maçons.

» On a acheté des cayrels de torn, des cayrels de garot et des cayrels pour les arbalètes, projectiles alors en usage ; de la poudre de guerre, dont l'invention était récente. On achète des meules de moulin pour en ériger un à bras dans la rue Balestrière (où était alors la maison commune), sans doute pour faire de la poudre.

» On achète des poutres et de la planche à l'abbé de Bonnecombe pour fortifier, consolider les portes de la ville et pour confectionner des machines de guerre ; on répare et l'on construit des *privadas* aux abords du fort Caldegouse.

» En un mot, l'on voit une ville en pleine insurrection, cherchant à se fortifier et à se défendre par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Une cloche est placée sur la Tour *Raynalde* qui existe encore entre le jardin de l'évêché et le grand séminaire. Elle ne doit sonner qu'à l'approche de Anglais, et des petites cloches posées sur toutes les tours de la ville doivent appeler les habitants sur les remparts. (Voir Bosc.)

» Est-ce là une suite *de la tranquillité, de la soumission* de Rodez aux ordres du prince de Galles ou d'une *insurrection*, ou bien est-ce là la ville *tremblante et effarée* d'après une autre version de notre patriotique et impartial chroniqueur moderne ?

» Notre collègue qui, comme on le voit, fait fi de nos annalistes et de nos historiens, ne respecte pas toujours nos boursiers ; il dénature leurs récits, les fait parler quand ils se taisent, et les rend taisants quand ils donnent des renseignements qui lui déplaisent. Que l'on ne croie pas que le registre dans lequel j'ai trouvé tous ces documents est inconnu à M. Rouquette ; c'est parmi toutes ces dépenses que j'ai trouvé celles énoncées par lui au sujet de *la poudre, des paniers et des drapeaux* achetés.

» Tout cela n'empêche pas M. Rouquette de dire,

d'un ton superbe, que nous connaissions déjà « ce chapitre (qui a trait à l'insurrection de Rodez), point de mire de mes adversaires, résistera à leurs attaques combinées. » Et moi je me demande : que reste-t-il de tout son échafaudage ?

» J'ai lu avec d'autant plus d'attention le passage suivant que M. Rouquette m'y invite d'une manière toute particulière, et fait suivre sa traduction du texte primitif, pour lui donner plus de poids. On recommande à toutes les communes d'envoyer leurs représentants le 24 octobre à SAUVETERRE, pour pourvoir à la solde des troupes, dont la levée a été arrêtée aux derniers Etats.

» Qu'est-ce que cela prouve, sinon que les Anglais et leurs partisans en sentaient le besoin et que le pays *si tranquille et si soumis*, ou bien *si effaré et si tremblant* d'après une seconde version, s'agitait déjà, s'il n'avait pas suivi l'exemple de Rodez? Ainsi, nous lisons que DAVID CRADOC, le lieutenant du sénéchal du Rouergue, qui craignait déjà, ordonnait dès le 16 septembre à messire de Morlhon de se rendre à *Asprières* pour voir quelles étaient les maisons qui par leur position pourraient nuire à la défense du fort *Fortalice* et des remparts; et le 26 de ce mois de septembre, les consuls et les principaux habitants étant convoqués par le sire de Morlhon, on ordonnait la démolition de plusieurs maisons.

» L'abbé et les moines de BONNECOMBE imitaient l'exemple de Rodez. Le fort de BONNEFONT qu'ils possédaient, se mettait sous l'obéissance du roi de France, et pour empêcher que les Anglais qui l'avaient attaqué ne pussent s'en emparer et s'y loger, on y mettait le feu, et quelques religieux y périssaient plutôt que de se rendre.

» La petite ville de Najac s'insurgeait peu de temps après, dix-sept soldats de la garnison étaient tués, les autres chassés ou faits prisonniers. Villefranche, St-Affrique, Villeneuve, Peyrusse, St-Antonin, Verfeil, presque tous les bourgs et villages de la comté de Rodez se soulevaient. Est-il bien surprenant que les Anglais et leurs partisans, car ils en avaient, voulussent lever des troupes?

» J'eus l'occasion de parcourir, il y a une vingtaine d'années, aux Archives du département, un *factum* ou mémoire rédigé au sujet d'un procès pendant entre deux familles de Rodez, et je ne fus pas peu étonné de voir que parmi les griefs reprochés, il y était grandement question (c'était cependant vers le milieu du XVIIe siècle) de la sympathie que cette famille, que je nommerais si elle n'existait pas encore, avait eu pour les Anglais.

» M. Rouquette ne veut pas admettre décidément qu'il

y eût de garnison à Rodez, parce que, dit-il, les boursiers n'en parlent pas, qu'ils sont muets sur les dépenses qu'elle aurait occasionnées. Les boursiers, dirai-je, sont taisants comme partout ailleurs parce que ces dépenses n'étaient pas communales.

» Rodez avait d'autant moins besoin de garnison, dit-il,
» que d'après les boursiers de la Cité et du Bourg, les bour-
» geois de ces deux communes s'étaient montrés polis,
» gracieux et affables même envers les officiers anglais,
» (preuve péremptoire qu'il n'y avait pas de garnison)
» qu'ils leur prêtèrent des sommes considérables d'argent,
» firent des présents magnifiques, et envoyèrent jusqu'à
» des pots de confitures. La meilleure garnison était
» d'ailleurs le serment qui liait le vassal au seigneur. »

» Pourquoi dirai-je des garnisons partout ailleurs qu'à Rodez. La puissance du serment perdait-elle de sa force dans les autres localités?

» Mais où notre collègue a-t-il trouvé toutes ces belles choses-là, qui détruisent tout ce qu'il a dit sur l'attitude des gens de Rodez, dont on emprisonne les consuls à cause de leur opposition systématique. Comme ces bourgeois de Rodez *mutins* et *rétifs* ont changé : on en est aux cadeaux avec les officiers anglais; les boursiers, d'après la nouvelle version de M. Rouquette, se sont faits pour eux des courtiers d'argent; on donne même des confitures; il n'y manque vraiment que les petits pâtés!

» M. Rouquette n'est pas aussi gracieux pour nos annalistes et nos historiens, quand il parle en ricanant du juge Bonal, du médecin Borel. de l'abbé Bosc, du chroniqueur Froissard. Il n'a de déférence que pour les boursiers dont il dénature cependant les récits, et les rend taisants quand ils contrarient son programme, bien qu'ils soient de leur nature très inoffensifs, et qu'il veuille cependant nous les donner comme les seuls historiographes dont on doive respecter les récits et les documents.

» Parlons un peu de ces annalistes que M. Rouquette traite avec tant de légèreté, j'allais dire si peu de convenance.

» Bonal, juge des montagnes et des quatre châtelenies du Rouergue, était, comme son père, gardien des archives du comté de Rodez; il nous a laissé un manuscrit sur les comtes du Rouergue, travail très intéressant et dont une copie, faite par ordre du président de Doat, fut déposée à la bibliothèque du roi. Bonal est aussi en grande partie l'auteur d'une histoire des évêques de Rodez, depuis saint Martial jusqu'à l'épiscopat de Mgr de Luzignan.

» Je n'ouvre aucun travail de l'époque où vivait Bonal,

me disait dernièrement M. Affre, sans trouver quelque annotation de lui : c'était un annaliste infatigable.

» L'abbé Bosc, que M. Rouquette désigne comme un simple professeur d'humanités au collége de Rodez, un membre de l'université qui n'existait pas alors, mais qui était *oratorien*, après avoir compulsé les annales du Rouergue pendant plusieurs années et ayant eu à sa disposition bien des documents et des titres qui ont disparu, publia en 1797 ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue.* Trois volumes in-8°.

» Cet ouvrage, que n'ont pu faire oublier ceux publiés par M. de Gaujal, est très recherché. On y trouve des documents précieux qui annoncent un archéologue très distingué et un paléographe habile. Ces documents partent du IX[e] siècle et vont jusqu'au XVII[e].

» Borel, né à Castres, médecin du roi, membre de l'Académie des sciences, publia plusieurs ouvrages sur les antiquités. Ses travaux sont très estimés. Cela n'empêche pas M. Rouquette de l'accuser d'avoir cédé aux sollicitations d'un ami où de la famille Pollier, quand il publia ce qui le concerne.

» Quant au chroniqueur Froissard, dont on va rééditer le grand ouvrage en y ajoutant des notes, je dirai que, malgré quelques erreurs de noms, de dates et quelquefois de faits, ces Chroniques, qui ont un rang marqué dans toutes les grandes bibliothèques, jouissent à bon droit de l'estime des archéologues et des historiens, qui les consultent souvent.

» M. Rouquette a pensé que le meillenr moyen de détruire les assertions de ces annalistes, était de les dénigrer, même aux dépens de la vérité, et, comme on le voit, il n'y a pas manqué.

» J'ai annoncé, dans mon compte-rendu, page 71, que M. Rouquette n'est pas toujours d'accord avec lui-même au sujet des subsides que levait le prince de Galles; qu'il avait dit d'abord, page 45, *que les Anglais n'avaient imposé aucun nouveau subside;* que l'on lisait quelques pages après: *que les demandes de subsides avaient été incessantes,* page 95.

» Sur ce, notre aimable collègue prend feu ; il prétend que je lui fais dire la sottise la plus lourde qui puisse sortir de la plume d'un écrivain, et il ne veut pas que j'emporte ce tour de force en paradis! comme si c'était la seule !

» Il me reproche d'abord de n'avoir pas indiqué la page, ce qu'il appelle une ruse à grand effet ; d'avoir fait cela lui vivant, pouvant parler et écrire; et pour qu'il ne reste aucun doute à cet égard, il a le triste courage de rééditer

cette page anti-française, que nous aurions désiré pouvoir oublier, où il parle *du sceptre paternel de l'Angleterre*. Ce qu'il me reproche, c'est de n'avoir pas terminé cet alinéa par ces mots qui s'y trouvent : « Ce régime cessa malheu-
» reusement lorsque le roi d'Angleterre eut donné l'Aqui-
» taine à son fils le prince de Galles. »

» Qui aurait pu penser que je devais établir une différence entre le roi d'Angleterre et son fils, alors qu'en 1369, après les événements qui avaient eu lieu, il nous dépeint le prince de Galles comme *ayant été toujours bon et juste pour les communes, augmentant leurs priviléges, leur faisant de fréquentes remises de subsides, leur donnant jusqu'à ses propres revenus*, page 131, allait devenir, le cas échéant, le bouc émissaire des iniquités des Anglais, et, d'après l'auteur, une des causes du réveil de la France ?

» Pour donner une nouvelle preuve du sentiment patriotique qui anime M. Rouquette, je transcris une partie des pages 131 et 132 :

« On a dit, on a écrit jusqu'à présent que le peuple en
» masse s'était soulevé contre l'Angleterre, et que son bras
» vigoureux avait brisé le joug humiliant que le prince de
» Galles faisait peser sur lui, c'est une erreur. La lenteur
» des principales communes à se mettre en opposition avec
» la cour d'Aquitaine, les difficultés qu'elles élevèrent, la
» résistance qu'elles firent avant de reconnaître le ressort
» du roi de France, prouvent le contraire de ce qu'on a
» dit, écrit et cru sur l'attitude prise par le peuple contre
» l'Angleterre. Au fond, peu importait aux communes
» d'avoir pour souverain tel ou tel prince. Le meilleur
» pour elles était celui qui respectait le plus leurs fran-
» chises et les exploitait le moins. Si les communes se
» firent tant prier de se détacher de l'Angleterre, c'est
» que le prince d'Aquitaine ne les traitait pas aussi mal
» qu'on s'est plu à le dire. Si le prince de Galles perdit à
» la fin leur affection, c'est la noblesse qui en fut cause.
» La noblesse ne fut jamais dévouée au gouvernement an-
» glais ; elle le vit arriver avec peine, le subit par force
» et chercha à le renverser en Aquitaine aussitôt qu'elle
» crut en avoir trouvé l'occasion... et le Rouergue fut ar-
» raché, pour ainsi dire malgré lui, à la domination
» étrangère. »

» Je ne parlerai pas de la théorie de M. Rouquette sur la question de savoir si l'autorité peut ou non cesser d'être légitime.

» Cette question m'entraînerait trop loin ; laissons donc M. Rouquette avec ses cuisants regrets de n'être pas sous *le sceptre paternel de l'Angleterre*.

» Je ne veux pas terminer cette longue discussion, qui doit devenir fatigante pour la Société des lettres, et qui l'aurait été pour moi, si elle ne m'avait fourni l'occasion d'étudier, de mettre au jour la page la plus glorieuse de notre histoire, et de détruire les assertions de notre collègue qui, de son ouvrage, a fait un chef-d'œuvre de marqueterie, sans relever une accusation grave qu'il a portée contre moi.

» M. l'abbé Rouquette dit :

« Venons à Bonal, auteur *des Mémoires manuscrits sur* » *les comtes du Rouergue.* Ce que vous avancez sur cet » écrivain, M. Viallet, porte à croire que vous avez dé- » couvert dans ces *Mémoires* quelque passage favorable à » votre thèse. Pourquoi ne pas nous faire connaître la te- » neur de *ce vieux manuscrit, écrit par un homme du pays* » *qui avait assisté à ces événements*? Le public me saura » gré de réparer votre omission. Que contenait donc » ce vieux manuscrit aujourd'hui sans doute mangé par » les rats, (et d'après notre collègue il le méritait bien) » mais que Bonal a vu et dont il rapporte la substance ? » Si j'ai bien lu, il contenait non pas des détails sur les » événements politiques du temps, mais des renseigne- » ments sur les noms et la valeur des monnaies fabriquées » en Guienne par les Anglais, renseignements assez fau- » tifs si on les compare avec ceux donnés par Leblanc et » M. Barri, dans leurs histoires des monnaies frappées » en France. C'est tout ce que j'ai trouvé dans l'exem- » plaire de Bonal que nous avons à Millau ; l'exemplaire » de Rodez serait-il plus complet? que M. Viallet veuille » bien nous le dire? »

» Ma réponse à cette accusation, que je ne veux pas qualifier, sera courte.

» Me méfiant de mon peu de savoir en *paléographie* je soumis ce manuscrit à notre collègue M. Affre, et j'écrivis sous sa dictée le passage dont M. Rouquette conteste l'existence. Bien que je me croie à l'abri du soupçon d'avoir employé une manœuvre déloyale, comme je tiens à prouver que lorsque j'annonce l'existence d'un régistre ou d'un manuscrit, c'est qu'il existe réellement; quand j'en cite un ou plusieurs fragments, c'est que j'ai les moyens de rendre mes adversaires taisants. Je mets sous les yeux de la Société le manuscrit de Bonal et les pages 472-473, dont M. Rouquette conteste l'existence.

. On lit dans un autre manuscrit de Bonal que possède la Société, voir page 322 :

» Tout incontinent après cet ajournement (du prince de » Galles), quelques villes de Guienne se déclarèrent ou-

» vertement pour le roi de France et secouèrent le joug » des Anglais, *lesquels elles chassèrent et tirèrent dehors* » *d'elles* seules sans aucun secours du roi; entre les» quelles fut la première celle de Rodez, comme je trouve » par ce petit manuscrit duquel ci-devant j'ai fait men» tion. L'an 1368 et le 17e jour du mois de septembre, la » ville de Rodez:... »

» La tâche que je me suis imposée pour défendre mon pays est accomplie, celle de la Société des lettres touche à son terme.

» Je maintiens la proposition que j'ai eu l'honneur de ui soumettre, de placer une inscription commémorative sur la tour de Nattes.

» Rodez a eu l'honneur de l'initiative du soulèvement contre les Anglais, d'après le roi de France, nos annalislistes, nos historiens et les comptes des boursiers, qui nous disent jour par jour les moyens de défense pris pour résister. La Société des lettres peut-elle, en l'état des choses, différer de consacrer ce souvenir? Je ne le pense pas, car ce serait presque un acte de répudiation.

» La ville d'Orléans est fière de Jeanne d'Arc; Beauvais se glorifie de Jeanne Hachette; toutes les villes qui ont donné le jour à quelque homme remarquable en sont jalouses. Pourquoi, à défaut de statue, Rodez ne perpétuerait-il pas par une inscription le souvenir de ses grands citoyens et ne ferait-il pas lithographier le portrait de Béranger de Nattes que nous possédons.

» Les livres de nos boursiers nous font connaître les noms des membres du conseil secret, des consuls, des habitants de Rodez qui dans une position plus modeste payèrent de leurs personnes. Ce serait un *livre d'honneur* pour les familles qui existent encore, un encouragement pour tous. Ces listes ne pourraient-elles pas, ne devraient-elles pas être aussi livrées à la publicité, ainsi que les priviléges accordés à cette occasion par Charles V?

» On dit que le patriotisme se meurt en France, prouvons le contraire, et nos villes du Rouergue qui prirent une part glorieuse à la délivrance s'empresseront encore de nous imiter, et à défaut des vieilles tours qui en furent les témoins, elles tiendront à honneur de mettre une inscription sur la porte de leur maison commune.

» L. VIALLET. »

Il est donné lecture d'un mémoire de M. l'abbé Cabaniols sur les fouilles par lui pratiquées à Carentomag. Ce travail est renvoyé à la commission chargée des publications de la Société.

M. le Préfet demande la parole et remercie la Société du diplôme de membre titulaire qui lui a été offert.

—

Parmi les publications offertes à la Société et déposées sur le bureau, M. le président signale :

1° *Manuel pratique d'acclimatation*, par M. de la Blanchère, membre correspondant de la Société. Paris 1872. 1 vol. in-16.

2° *Les Saints du Rouergue*, par M. l'abbé Servières. Rodez 1872. vol. in-16.

3° Observations météorologiques faites à l'école normale de Rodez, pendant les mois d'avril et mai 1872.

—

Dons divers.

Outre les dons sus-mentionnés la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE.

De M. Boisse : Une collection de minéraux.

De M. X : Du coquillage marin et fluviatile ; un écusson armorié en cuivre ; la médaille (grand module) de la proclamation du dogme de l'Infaillibilité ; trente autres médailles ou clichés de forme, grandeur, matière, époque et sujet divers.

De M. l'abbé E. Marcorelles : Six monnaies.

De M. Bestion : Une dépouille d'agouti.

De M. H. Marion : Un portefeuille turc.

De Mme Perrin : Une urne funéraire du 10e ou 11e siècle, trouvée à Gailhaguet, canton de Montbazens.

De Mme v^e^ E. Carrère : Une pierre servant de dalle dans sa maison, portant le monogramme de J.-C. sculpté en beaux caractères gothiques dans un trèfle de la 1re époque, et provenant sans doute de l'ancienne cathédrale qui s'écroula.

Deux fragments, cou et bras, d'une grande statue, mais qui ne datait pas d'avant le dernier siècle, trouvés dans la maçonnerie du tombeau de la chapelle de N.-D.-des-Indes, en ce moment en réparation, ont été également déposés au Musée.

Avec le mémoire de M. Cabaniols furent aussi envoyées diverses poteries. Tuyaux (romains ?) trouvés à Pezet, dans un champ, amenant les eaux à la maison, à 0^m^50 ou 75 de profondeur. Vase trouvé à la Villendie, où l'on a découvert les fondations d'un édifice ayant environ 10 mètres dans tous les sens, près d'une terre appelée le Cimetière, qui renferme des briques grossières du moyen-âge apparemment. Boule provenant de Carentomag.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. X : *Genera et species plantarum fossilium.* Auctore F. Unger. Vindebonæ, 1850. Vol. in-8° rel. — *Leçons élémentaires d'arithmétique*, par l'abbé ***. Vol. in-12 rel. — *Oraison funèbre de Louis XVIII*, par M. l'Evêque d'Hermopolis. — *La Mort de l'Archevêque de Paris*, poème en six chants, par P. Lacombe, Paris, 1849. — *Produits des Etats pontificaux à l'exposition universelle*, 1855. — *La Peinture à l'exposition universelle*, 1863. — *Catalogue des ouvrages de peinture, etc., refusés par le jury de* 1863 *et exposés au salon annexe.* — *Exposition des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie*, 1869. — *Catalogue des objets d'art exposés au musée de Rouen.* 1846. — *Sculpture*, Rome, 1856-1857. — *Académie de Reims. Numismatique.* MDCCCXLIII. — *Description du tombeau de l'Empereur*, 1853.—*Notice historique sur les Thermes et l'Hôtel de Cluny*, Paris, MDCCCXLI. — *Le Grand Aquarium.* — *L'Ortie.* — *Catalogue des microscopes.* — *Deux questions sur le Concordat de* 1801. — Les deux planches du *Palais de Justice* construit à Rodez. — Deux gravures de l'abbé Borderies (Aveyronnais). — Trois autres gravures et trois photographies.

De M. *** : — *Traité élémentaire des maladies de la Peau*, par Maurice Chausit (de Camarès), Paris, 1853, vol. in-8°. — *Le Médecin du corps et de l'âme*, par Clavel, de Saint-Geniez, Paris, 1854, 2 vol. in-12. — *Description du livre d'heures de la maison de Schœnborn.* — *Notice historique sur les manufactures de tapisseries des Gobelins.* — *De l'influence des milieux*, par J.-P. Durand (de Gros). — *Mémoire sur les attributions des principaux organes cérébraux*, par M. Girou de Buzareingues. Extrait des *Annales des sciences naturelles.* — *Considérations sur la Peau*, par le même, extrait de la *Revue médicale.* — *Description de Sainte-Cécile d'Albi*, par Eugène d'Auriac (membre correspondant de la Société), 1857. — *Théophraste Renaudot, créateur du journalisme en France.* — *Discours de M. Deseilligny à la séance du* 11 *janvier*, extrait du *Journal officiel*, 1872.

De M. Hérold fils : *Hérold, sa vie et ses œuvres*, par B. Jouvin. Paris, 1868, Vol. in-8°.

De M. Louis de Combettes-Labourelie : *Cent fables*, dont il est l'auteur. Toulouse, 1872, vol. in-8°.

De M. de La Blanchère : *Lettre à M. de La Blanchère, auteur de l'Esprit des Poissons*, par Lecoq, 1872.

De M. Am. de Sambucy : Un numéro de l'*Aveyronnais* contenant un article dont il est l'auteur sur *les Volcans.*

De M. l'abbé Lafon : *Thèses présentées à la Faculté des sciences de Paris*, par Adrien Lafon, 1854. — *Gergonne, sa vie et ses travaux*, par le même, professeur à la Faculté des sciences de Nancy. — *Commission météorologique de Lyon*, 1869, renfermant une notice sur la *commission hydrométrique*, par le même, président de la commission. — Deux numéros, l'un du *Journal de Villefranche*, portant nomination de M. Ad. Lafon, professeur de Faculté, l'autre du *Salut public*, où se trouve inséré un article de M. Lafon, professeur à la Faculté des sciences de Lyon : *Etoiles filantes*. — Des exemplaires d'un *extrait du Journal de Villefranche* du 25 février 1859 : *Biographie d'Antoine-Adrien Lafon*, dont l'une continuée à la main.

De M. l'abbé Vernhet : la collection des numéros du journal le *Peuple* pendant sa première année, 1871-1872.

De M. l'abbé Cabaniols : Deux *reconnaissances* sur parchemin *du* 25 *novembre* 1394 (paroisse de *Fermy*). — *Délibération de l'année* 1625 *des Etats généraux* à Villefranche, cahier manuscrit de l'époque. — *Règlement sur le fait des consuls*... Montauban, 1686. — (Cadour et lou Cayla, 1695.) 1° *Arrest du conseil d'Etat*. — 2° *Diminution d'Ustancile*. — *Mandement.... des milices Garde-Côtes*, 1757 (Communauté de Lunac). — *Proclamation du roi Charles X*. — *Discours du général Tarayre* (3 juillet 1820). — *Thèse soutenue en* 1807 par M. Delpech, de Villefranche. — Notes manuscrites de M. Dumège, de Toulouse, à M. Cérès.

De M. N. Ratery : l'*Annuaire du département*, qu'il a publié pour l'année 1872, faisant suite à celui de 1870.

De la préfecture : *Rapport de M. le préfet et procès-verbaux des séances du Conseil général* (suite). — *Rapports de M. le préfet et de la commission départementale. Procès-verbaux des séances*. Première session de 1872. — *Budget départemental* (suite). — *Compte des recettes et des dépenses de l'exercice* 1869.

De l'évêché : Six *lettres pastorales* ou *mandements* de Mgr Delalle.

La Société a encore reçu : La suite des *bulletins de la Société archéologique et historique de la Charente*, *de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, *de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, *de la Société académique de Brest*, *de la Société d'histoire naturelle de Toulouse*, *de la Société polymatique du Morbihan*; *des Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, *de la Société archéologique du midi de la France*; *des Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*; *de la Revue des*

Sociétés savantes des départements ; le Dictionnaire topographique du département de l'Aisne ; celui de la *Meuse ; le Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne,* 5e année ; *le Bulletin archéologique publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome II, nos 1, 2, 3 ; *le Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, tome II ; *Rapports du comice agricole de l'arrondissement d'Agen,* MDCCCLXXII ; *le Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux,* 1871-1872 ; *les Mémoires de la Société des antiquaires du Centre,* 1869 ; *la liste des délégués des Sociétés savantes présents à Paris* (congrès de 1872) ; *Aperçus financiers*, 1868-1872, par Alfred Neymarck, Paris, 1872, Vol. in-8°. *La question des chemins de fer*, par Félix Nouette-Delorme.

Le Secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 30 novembre 1872.

Présidence de M. VALADIER.

Présents : MM. Maisonabe, Billoin, l'abbé F. Féral, l'abbé Marcorelles, Vergnes, J. Viala, l'abbé Truel, l'abbé Cérès, Fontès, Lacombe, l'abbé Touzery, Palous, l'abbé Massabuau, l'abbé Alazard, de Costeplane, Remond, Lala, l'abbé Marty, Albespy, Nusbaumer et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la séance du 30 juin et du 7 juillet est adopté.

—

M. le président annonse la mort de M. Th. de Cabrières, membre correspondant et l'un des fondateurs de la Société, et de M. Cabantous, doyen de la Faculté de droit d'Aix, membre correspondant.

L'Assemblée s'associe aux sentiments exprimés à cette occasion par M. le président, et décide que le procès-verbal de la séance contiendra l'expression de ses regrets.

—

ADMISSIONS.

M. Vernhet, pharmacien à Saint-Affrique, et M. Malleviale, docteur en médecine à Saint-Symphorien, sont admis, sur leur demande et la présentation du bureau, en qualité de membres titulaires de la Société.

—

CORRESPONDANCE.

M. le président communique à l'Assemblée :

1° Deux lettres, une de M. l'abbé Lafon, aumônier du collége de Villefranche, l'autre M. le commandeur Descemet, remerciant la Société de les avoir admis parmi ses membres.

2° Une lettre de M. le bibliothécaire de Saintes, remerciant la Société, au nom de M. le maire de cette ville, de l'envoi de nos publications.

3° Une lettre de M. Cartailhac, membre de la Société, accompagnant l'envoi de plusieurs ouvrages parmi lesquels il signale une livraison de la *Revue scientifique* qui contient un article sur l'*Histoire naturelle au baccalauréat*. M. Cartailhac a écrit cet article pour signaler au public les efforts tentés par la Société d'histoire naturelle de Toulouse pour que les sciences naturelles obtiennent dans l'enseignement secondaire une place plus convenable. Les motifs énumérés dans une pétition adressée, dans ce but, au ministre de l'instruction publique, ont entraîné l'adhésion de dix-huit académies ou sociétés savantes.

4° Une lettre de M. Ponthieux avec les deux premiers numéros d'une publication d'archéologie préhistorique qu'il fait en ce moment sur une des stations les plus intéressantes de l'époque de la pierre polie.

Un membre propose qu'au lieu de souscrire à cette publication la Société offre en échange ses publications. Cette question est renvoyée à l'examen de M. Remond, qui se charge de présenter son rapport à la prochaine réunion afin de savoir si la Société doit souscrire.

5° Une lettre de M. Remond annonçant que le partage de la bibliothèque de M. Duval est terminé et que la ville de Saint-Geniez a pris possession du lot qui lui est échu.

L'Assemblée lui vote des remercîments pour le zèle qu'il a déployé dans le partage et le classement de cette bibliothèque.

6° Deux lettres de M. Hérold, accompagnant l'envoi d'un certain nombre de volumes avec plusieurs objets d'art ayant appartenu à M. Pescheloche, son beau-père. Ces livres et ces objets seront énumérés à la suite du procès-verbal de la séance.

L'assemblée vote des remercîments à M. Hérold pour cet envoi considérable que le souvenir d'un collègue justement regretté rend encore plus précieux pour la Société.

7° Une lettre de M. Advielle, membre correspondant, proposant de graver sur le piédestal du buste de M. J. Duval une inscription dont il donne le texte.

Un membre fait observer que M. J. Duval est assez connu et qu'il suffirait d'indiquer dans cette inscription la date de sa naissance et celle de sa mort. Cette proposition est adoptée.

M. Advielle réclame, dans la même lettre, la part qui

lui appartient dans le choix de l'artiste chargé de l'exécution du buste de M. J. Duval. L'assemblée fait droit à sa réclamation.

8° Une autre lettre de M. Advielle accompagnant l'envoi des articles nécrologiques qui ont été consacrés à la mémoire de M. Duval.

M. de Costeplane signale l'absence, dans cette collection, de l'article qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société de géographie* et promet de l'envoyer prochainement pour être joint à ceux que possède déjà la Société.

—

M. le président annonce que M. Bras, médecin à Villefranche, et M. Lepaige-Dorsenne ont envoyé, pour le dictionnaire topographique du département de l'Aveyron, la rédaction des cantons de Villefranche, Cornus et Saint-Affrique dont ils s'étaient chargés. La Société leur vote des remercîments.

M. Lepaige-Dorsenne joint à son envoi plusieurs documents, entre autres trois autographes concernant l'abbaye de Nonenque. Il envoie aussi une copie de la lettre que l'abbé Raynal, grand oncle de sa mère, adressa à l'Assemblée nationale le 16 mai 1791. Cette lettre de rétractation, dont l'original est conservé dans la famille de M. Lepaige-Dorsenne, ayant été publiée, l'assemblée ne croit pas devoir l'insérer dans les mémoires de la Société.

M. le président informe l'assemblée que M. l'inspecteur d'Académie ayant demandé communication des travaux faits pour le *Dictionnaire topographique*, le Comité avait mis ces documents à sa disposition.

Sur une observation présentée à ce sujet par un membre, le secrétaire dit que M. l'inspecteur a mis toute la discrétion possible dans sa demande. Il lui a écrit, vers la fin de l'année dernière, qu'il avait entrepris sur le département un travail pour lequel il avait réclamé le concours des instituteurs placés sous ses ordres ; mais qu'ayant appris par un de nos collègues qu'un travail identique était fait par la Société, il ne voulait lui nuire en aucune façon et qu'il renoncerait volontiers à son projet s'il avait le même but que celui de la Société. Il n'a donc demandé communication des pièces qui lui ont été livrées qu'après s'être convaincu que son travail n'avait aucune analogie avec celui que le ministre de l'instruction publique avait demandé à la Société.

Un membre rappelle à ce sujet que, d'après une délibération prise bien antérieurement à ce fait, les ouvrages

importants et surtout les manuscrits ne devaient, sous aucun prétexte, sortir de la bibliothèque ou des archives. Il signale les graves inconvénients qui peuvent résulter de la non-exécution de cette mesure, dit que des livres ou manuscrits prêtés au dehors n'ont pu être retrouvés, et engage l'Assemblée à maintenir la délibération prise à cet égard. Cette proposition est adoptée.

Un autre membre fait observer que cette mesure, dont il reconnaît d'ailleurs l'importance, mettra les membres de la Société dans l'impossibilité de consulter les ouvrages de notre bibliothèque, attendu que le musée n'est ouvert que le dimanche pendant quelques heures seulement. Il propose donc que la Société fasse à son agent des conditions qui lui permettent de nous consacrer plus de temps et que le musée soit ouvert tous les jours, sinon au public, du moins aux membres de la Société.

L'assemblée invite l'auteur de cette proposition à la formuler par écrit et à la soumettre au Comité permanent.

—

Une lettre adressée par M. le directeur des beaux-arts à M. le président, en réponse à la demande que ce dernier avait faite, l'informe que, dans la répartition des peintures provenant des collections du Louvre, le musée de Rodez recevra en dépôt cinq tableaux, savoir :

Repas des Dieux, par Henri van Balen.

Travaux de la campagne, par Bassan.

Portrait du maréchal de Belle-Isle, d'après Nivelon.

Dame et cavalier, par Sallaert.

Portrait du comte de Provence jeune, d'après L. M. van Loo.

Le secrétaire dit que M. le préfet de l'Aveyron a écrit à M. le président pour le prier de lui faire savoir si la Société prendrait à sa charge les frais d'emballage et de transport de ces objets d'art, et si, au cas où ces objets auraient besoin de réparations, elle voudrait les faire restaurer à Paris sous la surveillance du directeur des beaux-arts.

La première question n'offre pas de difficulté , la Société ayant toujours payé les frais de port et d'emballage. Quant à la seconde, M. Boisse a bien voulu se charger d'aller, conjointement avec un de nos collègues, député à l'Assemblée nationale, visiter ces tableaux. La Société agirait ensuite en connaissance de cause.

—

M. le président invite le vice-secrétaire à donner lecture d'un mémoire de M. de La Blanchère ayant pour titre : *La première huître dans le Rouergue*. L'auteur de ce travail se demande si les huîtres dont les écailles ont été trouvées en grand nombre dans les fouilles faites par M. l'abbé Cérès à Argentelle et à Mas-Marcou, étaient conservées dans des réservoirs avec de l'eau portée à grands frais de la mer sur les montagnes du Rouergue, ou avec une eau artificielle ayant la même propriété que l'eau de la mer, et conclut en faveur de cette dernière hypothèse.

M. de Costeplane ne partage pas l'opinion de M. de La Blanchère et dit qu'on peut bien simuler l'eau de mer, mais qu'on ne saurait lui donner les mêmes propriétés à cause des éléments autres que le sel qui entrent dans sa composition. Il parle, à cette occasion, de l'excursion faite à Arcachon par l'*Association française pour l'avancement des sciences*, et signale à Saint-Paul-des-Fonds la découverte d'un banc d'huîtres à l'endroit même où on établit la station du chemin de fer, et, entre Vabres et Rayssac, une source d'eau salée.

Le mémoire de M. de La Blanchère, dont la lecture a vivement intéressé, est renvoyé à la commission chargée des publications de la Société.

L'assemblée renvoie à la même commission plusieurs pièces de poésie d'un membre de la Société qui a voulu garder l'anonyme, ainsi qu'un mémoire de M. de Costeplane relatif à des études scientifiques de géologie, d'hydrographie, d'histoire et d'archéologie qu'il a entreprises dans l'arrondissement de Saint-Affrique.

—

Il est donné lecture des communications et rapports suivants :

LETTRE DE M. VAISSE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Salles-la-Source, 7 octobre 1872.

Monsieur le Président,

J'avais espéré qu'avec le séjour de deux mois qu'il m'était permis, cette année, de faire dans l'Aveyron, coïnciderait, au moins, une séance de notre Société des Lettres, Sciences et Arts, et je comptais, dans cette séance, déposer sur le bureau mes deux derniers opuscules, en accompagnant le dépôt de quelques explications.

Forcé de repartir avant la séance projetée, me dit-on, pour le moins prochain, je viens vous prier de vouloir bien faire, de ma part, hommage de ces opuscules, à la

Société, et je vous demande, en même temps, la permission d'exposer, ici, en quelques lignes ce que je comptais ajouter, devant nos collègues, d'explications verbales.

L'une des deux minces brochures que je joins ici, est le double programme d'études et d'enseignement de l'institution nationale des sourds-muets, programme dans la seconde partie duquel je me suis efforcé d'exposer, aussi exactement que possible, dans un tableau nécessairement succinct, les principes de la méthode suivie pour l'éducation des enfants atteints de surdi-mutité.

L'autre brochure contient, sur la manière de mettre le programme en pratique, les observations que j'ai cru, au moment où je me retirais de la partie active de la profession, devoir adresser à mes anciens collaborateurs et confrères.

Malgré le caractère de spécialité professionnelle de ces opuscules, un point est cependant touché, dans l'un et dans l'autre, qui peut, en dehors du cercle étroit, sans doute, des instituteurs de sourds-muets, intéresser encore quelques hommes d'étude, un point qui peut, en effet, rentrer à la fois, dans les études des physiologistes et des grammairiens. Je veux parler de ce que, à l'occasion de l'enseignement, au sourd-muet, de la lecture de la parole sur les lèvres d'un interlocuteur, ainsi que de l'articulation des sons, j'ai été amené à rechercher des principes du langage de la voix articulée.

Ces principes sont ceux qui découlent de la théorie que j'ai exposée, il y a déjà quelques années, dans la réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne ; mais je ne crois pas inutile de les résumer ici aujourd'hui, en rappelant qu'ils ont pour point essentiel le partage des sons de la parole en trois grandes classes, qui sont, en allant du son le plus simple au plus composé, dans les conditions de leur production : 1° la classe des consonnes sourdes, dont le son n'est que l'effet de la collision du souffle vivement expulsé des poumons, contre les parvis de la cavité buccale diversement disposés ; 2° la classe des consonnes sonnantes, où au phénomène précédent, vient s'ajouter l'action du *larynx*, par le rapprochement et, par conséquent, l'ébranlement sonore des lèvres de la glotte ; 3° la classe des voyelles, pour la production de la sonorité plus éclatante desquelles le phénomène se complète, enfin, de l'action du *pharynx* par l'état de tension et de contraction des parvis de ce canal, entre lesquelles la colonne d'air, s'échappant de la glotte, se comporte comme le souffle de l'instrumentiste, après avoir franchi et fait vibrer l'anche, se comporte dans le corps du hautbois.

En vous offrant d'avance, monsieur le président, mes remercîments de l'obligeance que vous voudrez avoir, d'être mon interprète auprès de la Société, je vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.

VAISSE,

Directeur honoraire de l'Institution Nationale des sourds-muets.

—

RAPPORT DE M. REMOND SUR LE MANUSCRIT DE M. LAFON.

Messieurs,

J'ai lu avec le plus vif intérêt le remarquable travail de M. l'abbé Lafon, sur l'Origine de l'abbaye de Locdieu. Travail consciencieux, recherches patientes, remarques savantes, dessins, croquis ingénieux, tout se trouve réuni dans cet excellent manuscrit.

Je vais essayer de vous faire un très-bref résumé des parties principales de cet ouvrage :

Dans une dédicace à Mgr l'évêque de Rodez, une préface et un préambule, M. Lafon nous donne une liste des principaux monastères du Bas-Rouergue, 3e partie du diocèse de Rodez ; nous fait connaître les causes de la fondation et de la multiplication de ces établissements, « les monastères pendant les siècles de barbarie et de guerre civile, sauvèrent la religion, la science et la société. »

M. Lafon indique les sources auxquelles il a puisé pour compléter son œuvre. La nomenclature en est très-précieuse.

Un dessin (vue de l'abbaye de Locdieu) sert de frontispice à la préface, rapide exposé de l'histoire générale de ce monastère et description poétique de ses ruines.

Le préambule a pour titre : « Fondation de Ville-
» franche par Raymond IV, dit Saint-Gilles, fondateur
» de l'abbaye de Citeaux qui compte dans sa filiation l'ab-
» baye de Locdieu. »

Page d'histoire locale très-bien traitée et bonne à consulter.

La première partie de l'ouvrage se rapporte aux époques antérieures à la fondation de Locdieu, avant l'année 1123 par conséquent.

Une colonie de religieux se met en route pour fonder une nouvelle abbaye, s'arrête dans le Bas-Rouergue, et en attendant qu'elle puisse réaliser un projet, campe dans une forêt au centre de laquelle s'élèvera bientôt un magnifique édifice qui sera Locdieu.

Description et carte du pays, savant aperçu sur la civilisation à cette époque.

Entrant dans le domaine de l'archéologie, M. Lafon parle longuement de l'antique dolmen du Puech d'Elves, détruit en partie par les moines de Locdieu. Ce Dolmen était un autel, témoin de sacrifices sanglants et non un tombeau; l'auteur énumère les raisons qui lui donnent cette certitude, raisons que je n'ai pas à discuter pour le moment, mais qui me laissent des doutes.

M. Lafon, comme épisode, nous raconte quelques-unes des légendes qui toujours accompagnent les centres druidiques (ou les ruines, ou les sites sauvages et mystérieux des forêts et des montagnes, pourrait-il ajouter). Ces légendes, ces contes fantastiques, plaisent au peuple, charment les longues veillées, et reposent presque toujours sur un fonds vrai; l'archéologue ne doit pas les dédaigner.

Le lieu où s'arrêtèrent les moines de Dolone, aux pieds du Puech d'Elves, s'appelait alors le lac et le forêt du diable, pays sauvage, hanté par les brigands et les bêtes féroces, vallon que la croix devait bientôt sanctifier.

Guillaume, chef de la mission, part pour Rodez, et reçoit de l'évêque Adhémar, un excellent accueil. Des riches seigneurs, des bourgeois notables, le peuple même, lui prodiguent les dons les plus riches.

La construction de l'édifice commence en l'année 1123, ou 1124, les travaux sont terminés 10 ans après, en 1134.

Aucune abbaye ne peut se passer de légende ; celle de Locdieu a la sienne ou les siennes, car il y en a plusieurs. M. Lafon en raconte quelques-unes.

Guillaume fut régulièrement nommé abbé de Locdieu le 3 des ides de novembre, fête de St-Martin, 1134.

Cette partie importante de son histoire terminée, notre auteur la fait suivre de notes archéologiques très-intéressantes, telles que :

« Formule de soumission de Guillaume après son élec-
» tion. »

« Ce qu'était un abbé de filiation de Citeaux au XIIe siècle, etc., etc. »

Enfin l'écrit se termine par un mémoire critique et historique : Réfutation des erreurs contenues dans un écrit sur les anciennes abbayes de l'ordre de Citeaux dans le Rouergue, inséré dans le tome IX des mémoires de notre Société.

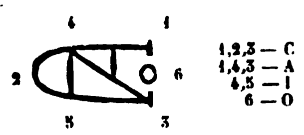
Vous le voyez, messieurs, mon résumé ne peut vous donner qu'une très faible idée de l'importance du travail qu'il m'a été donné de parcourir.

Je ne vous parlerai pas des nombreuses notes qui l'enrichissent ; à elles seules elles formeraient un petit volume des plus instructifs.

Il ne me reste qu'à féliciter bien sincèrement M. l'abbé Lafon.

Rodez, le 25 novembre 1872.

RAPPORT DE M. REMOND SUR LA BAGUE TROUVÉE A MAS-MARCOU.



Messieurs,

Je viens un peu tardivement vous reparler de ce bijou, un des plus précieux de notre musée ; il importe qu'on soit bien fixé sur sa valeur archéologique. J'avais perdu la question de vue, je vais la reprendre en très-peu de mots.

Dans sa lettre du 1er juillet 1871 (voir le procès-verbal de la séance du 30 novembre 1871), notre honorable collègue, M. de Saint-Remy, a bien voulu nous donner une interprétation très-intéressante, très-ingénieuse, du monogramme gravé sur la bague en or recueillie par M. l'abbé Cérès dans les fouilles de Mas-Marcou. M. de Saint-Remy y trouve le mot *Caninio*, j'y lis *Caïo*, et je crois cette lecture plus simple, plus logique, plus vraie. Je vais tâcher de le démontrer.

Rappelons-nous quelques-unes des cérémonies toutes symboliques du mariage romain.

Pendant la fête des fiançailles, le jeune homme passait au petit doigt de la main droite de la jeune fille l'anneau appelé *Annulus pronubus*. Au jour fixé, la future épouse, couverte du *flammeum* (voile de couleur jaunâtre), était conduite à la demeure conjugale par trois jeunes gens nommés *patrimi* et *matrimi* (c'est-à-dire nés du mariage solennel *conferreatio* et seuls aptes à être employés dans cette cérémonie). Deux lui donnaient le bras, le troisième la précédait un flambeau de bois de pin, *tæda pinea,* à la main.

Cinq autres torches (*faces nuptiales*) étaient portées devant le groupe, les femmes de la mariée suivaient tenant une quenouille, un fuseau, de la laine, etc.

Des parents, des amis fermaient la marche.

Devant la porte de la maison conjugale, ornée de couronnes de fleurs, le cortége s'arrêtait.

C'est ici, Messieurs, que je fais un appel à toute votre attention.

L'épouse à qui on demandait ce qu'elle était, pourquoi elle venait, répondait à l'époux :

Ubi tu Caïus, ibi ego Caïa.

Là où tu es le maître, je suis la maîtresse.

On regarde cette formule consacrée comme une allusion à la vertu conjugale de la femme de Tarquin l'ancien, Caïa Cécilia ou Tanaquil, dont la quenouille était conservée, dit-on, à Rome, dans le temple de Sancus Semo, l'Hercule Sabin.

Je ne suis pas de cet avis et pense qu'il faut, pour en trouver la véritable signification, remonter encore plus haut dans l'histoire.

Dans les temps les plus anciens, les fiancés étaient forcés de courber la tête sous un joug de charrue, emblême du mariage, d'où son nom *conjungium.*

Expliquons ce symbole.

On sait que Romulus traça autour de sa ville nouvelle un sillon avec une charrue, traînée par un bœuf et une vache attelés ensemble, le bœuf du côté extérieur de l'emplacement de la ville, l'autre du côté intérieur, pour marquer, dit Ovide, que les hommes devaient être redoutables à ceux du dehors et les femmes fécondes pour ceux du dedans. Ce couple attelé sous un seul joug était en même temps un emblême de l'hymen. De là, la cérémonie *Conferreatio* et l'antique formule du mariage, expression solennelle du lien indissoluble.

Ubi tu Cajus, *ego Caja* ou *Gaja* et, plus tard, par corruption, *Caïus* et *Caïa.*

Cajus ou *Gajus*, signifiant primitivement le taureau propre au labourage et tout ensemble la guerre, et *Caja* ou *Gaïa*, la vache féconde, utile ; quoi de plus logique, dès lors, de supposer gravé sur un anneau nuptial ce mot consacré : *Cajus*, *Gajus* ou *Caïus*, formule symbolique et antique du mariage ?

—

RAPPORT DE M. GUIRONDET SUR *Le Vrai Maudit*
Par Mme d'AGUILHON.

La littérature, a dit M. de Bonald, est l'expression de la société ; celle-ci, à son tour, agit, il faut en convenir, sur celle-là. Si la littérature est corrompue, la société n'a-t-elle pas à se reprocher de lui être favorable et de lui imprimer un mouvement plus ou moins pernicieux selon qu'elle est, elle, plus ou moins mauvaise ?

C'est triste à dire, mais c'est vrai.

Sans doute, à toutes les époques, on a vu des hommes fouler aux pieds les convenances sociales, se faire dans leurs écrits les fanfarons du vice ; mais jamais on n'a assisté à des saturnales littéraires semblables à celles de nos jours.

Le roman surtout a le funeste privilége de dissoudre les croyances, d'insulter aux mœurs et de dresser un piédestal au crime. « Au lieu de parcourir tous les replis du » cœur pour vérifier combien il renferme de sentiments » réprouvés, a dit Reybaud, le roman s'égare à la pour- » suite des bouges infects et des existences les plus immo- » rales ; il se propose de prouver, par la description des » mauvais lieux et l'usage d'un cynique idiome, jusqu'à » quel degré d'avilissement l'homme peut descendre. Il » n'est sorte de corruption souterraine, ni d'obscénité » mystérieuse dont il ne se fasse l'écho. Les régions où » l'on parle la langue du bagne n'ont plus de secret pour » lui. Il s'est chargé de diminuer la distance qui sépare » le monde criminel du monde élégant. »

Et dire que le genre de roman trouve tant de lecteurs ! que ces lecteurs se complaisent dans les cloaques immondes ! Après cela faut-il s'étonner que la pratique suive trop souvent la théorie ? que des scandales monstrueux se produisent au sein de la société et que des crimes sans nom y portent l'épouvante ? Qui sème les vents recueille les tempêtes.

Toutefois la littérature corrompue et corruptrice rencontre, dans sa marche, le prêtre, gardien de la morale ; elle s'en inquiète, elle s'en irrite. Cet obstacle, comment le briser ?

Il faut présenter à la famille le prêtre comme un ennemi qu'elle laisse se glisser dans son intérieur ; il faut que le saint prêtre soit livré à la risée publique, que sa vertu soit déclarée une hypocrisie ou un non-sens et qu'il soit enfin maudit.

Eh bien, un misérable, oublieux des serments qu'il a faits aux pieds des autels entre les mains de son évêque, a pris le prêtre selon Dieu, le prêtre sublime d'abnégation, de charité et de sacrifices et sur le front de l'élu, il a gravé cette épithète : *Le Maudit*, afin de le mettre au ban de la société et de le rendre un objet de répulsion et d'horreur. C'est contre le roman qui a nom *le Maudit* que Mme d'Aguilhon a voulu réagir.

Quoique jeune, elle n'avait que 22 ans quand elle a composé son livre, mais riche de sérieuses pensées et de fortes études elle s'est mise à l'œuvre. Pour elle, le *vrai Maudit* a été le prêtre qui est entré, sans foi, dans la car-

rière sacerdotale, qui s'est joué des plus saintes promesses, en un mot, le prêtre apostat.

Entreprendrais-je l'analyse d'un roman de plus de 600 pages ? N'ai-je pas à craindre de dépasser les bornes d'un compte-rendu ? Je me contenterai de prendre l'idée émise sans m'occuper des épisodes qui sont liés à l'action principale avec un tel art qu'ils ne nuisent pas à sa marche.

Le commandant Féret a laissé en mourant, au village de Burg, une femme et deux enfants en bas âge, presque sans ressources. Le maire de Burg, don Juan sur le retour, libertin sans scrupule, richard sans confiance, M. Germain, feint de porter de l'intérêt à la veuve Féret et aux deux orphelins. Mais il tue la pauvre femme par une proposition déshonnête et, au lit de mort de sa mère, Louis, l'aîné des enfants, promet à Dieu d'être son prêtre. Rien ne lui coûte pour réaliser sa promesse. Que d'épreuves pourtant ! que de traverses ! mais grâce à son parent l'abbé Féret, curé du Mouloir, il entre au séminaire de C...., avec Etienne de Valence, cœur d'apôtre, avec Frédéric Davy, âme tourmentée d'ambition et gonflée de vices.

Bien des séductions entourent le marquis de Valence et Louis Féret ; ils savent l'un et l'autre en triompher.

Le moment de l'ordination est arrivé. Le P. Cousin signale à l'évêque deux sujets distingués, Louis et Etienne ; il désigne aussi, mais non sans crainte, Frédéric Davy.

Ordonnés prêtres, Etienne et Louis, qui se complétaient l'un par l'autre et dont les deux âmes s'harmonisaient si bien, sont nommés vicaires à St-Eustache-de-C... ; Frédéric, qui se croyait appelé à jouer un rôle sur un grand théâtre, est envoyé, en la même qualité, à Saint-Euphorbe. Cette dernière paroisse a un vénérable pasteur qui ne tarde pas à connaître Davy. Il est frappé d'une attaque au moment où il écrivait à son évêque pour demander le renvoi de son vicaire. Davy s'empara de la lettre, la déchira et devint curé de St-Euphorbe.

Etienne et Louis, embrasés d'un saint zèle, cherchent à réformer la paroisse de St-Eustache ; le libertinage rugit, l'impiété s'irrite, l'orage gronde, la tempête éclate avec tant de violence que, pour arracher les deux jeunes prêtres au venin de la calomnie, l'évêque donna à Louis la cure de Mouloir et à Etienne, celle de Morneval. Un jour Davy visite le premier, mais Louis chasse de son presbytère ce prêtre indigne qui avait voulu salir le toit de l'hospitalité. Davy a rugi comme une bête fauve ; il a roulé dans son âme des projets de vengeance ; il ne sera que trop bien servi.

A l'aide de Mme de Léris, dont Etienne a repoussé les propositions coupables, de Jeannette Givand, qui a vu avec dépit entrer Louis Féret dans la carrière du sacerdoce, et qui est devenue la victime de Davy, une trame ignoble est ourdie contre les deux saints prêtres.

Mme de Léris pénètre un jour dans l'appartement de l'abbé Etienne de Valence, s'empare d'un manuscrit que Louis et Etienne allaient livrer à la publicité et qui traitent de hautes questions religieuses. Ce manuscrit est falsifié par Davy, copié par une main habile avec les falsifications. Il est porté à un imprimeur; le bruit se répand qu'il contient des hérésies; l'évêque s'en émeut. Etienne est à Rome. Louis est mandé à l'évêché. Il était devenu curé de Burg, son pays natal. La dépêche épiscopale ne lui est pas remise; il ne répond donc pas à l'invitation de Sa Grandeur, son silence est mal interprêté, et il est remplacé dans sa cure. Ne comprenant rien à l'événement, mais humble et résigné, il quitte Burg au milieu des huées provoquées par Givand, le père de Jeannette, lequel est frappé d'une attaque.

Il se rend à l'évêché; il veut disculper l'abbé Etienne; on ne l'écoute pas; Jeannette a signé une dénonciation calomnieuse contre Louis; un mot peut le sauver, ce mot il ne le dira pas. Il sort, brisé, du palais épiscopal; il marche ahuri, sans but. Il a faim, ses forces défaillent; il tombe inanimé sur le bord de la route. Jeannette passe, elle le reconnaît, elle est saisie par le remords; elle comprend l'étendue du mal qu'elle a fait; elle le réparera.

Louis est transporté par des paysans au château de Pau chez M. de Haute-Combe qui lui doit son bonheur. Il y est accueilli avec affection et il y séjourne un an. Pendant son séjour à Pau, l'abbé de Valence arrive d'Italie.

Un jour, une femme frappe à la porte du château; c'est Jeannette qui demande un prêtre pour une fille qui va mourir. Cette fille, c'est la sœur de Louis, le prêtre martyr, c'est Gabrielle qui a été victime de l'ignoble fils de l'ignoble Germain.

Après les obsèques de Gabrielle, Jeannette offre de justifier l'abbé de Valence auprès de Monseigneur. Etienne se rend à l'évêché avec Jeannette qui remet à l'évêque le manuscrit original de l'abbé de Valence. Louis est appelé à l'évêché. En présence des deux saints prêtres, Jeannette confesse sa vie criminelle avec le curé de St-Euphorbe, ses calomnies contre l'abbé Féret.

L'évêque frappera le prêtre fornicateur, le prêtre impie.

Le faux manuscrit, Jeannette s'en est emparé à l'insu de l'abbé Davy. Tout est éclairci.

L'évêque se rend à Saint-Euphorbe, accompagné de Louis et d'Etienne, qui intercèdent pour l'indigne desservant de cette paroisse. Mais Davy jette le masque, et, l'œil en feu et l'écume aux lèvres, il proclame Satan le roi du monde; il jette l'insulte à la religion de Jésus-Christ, le blasphème à Dieu et pousse le cri de la révolte. En vain l'évêque veut le ramener; Davy lui tourne le dos avec un insolent dédain; il est retranché, branche funeste de l'arbre du sacerdoce, et il part pour Paris où il devient *le Maudit.*

Voilà la charpente de l'ouvrage. Mais que d'épisodes gracieux ou dramatiques recouvrent cette charpente! Que de portraits, les uns peints avec des tons vigoureux, les autres avec un coloris délicat! Quelle entente du cœur humain! Quelle finesse d'aperçus! Quelle raillerie de bon ton! et puis les pensées élevées, ces réflexions d'une haute philosophie chrétienne, ces scènes émouvantes, ces conversations d'un style alerte et non alangui!

Je me suis demandé si l'auteur n'avait pas chargé de couleurs trop noires son *Maudit.* J'avais quelque velléité de lui en faire un reproche; mais j'y ai renoncé, me souvenant de cette parole des livres saints: *Impius cum in profundum venerit contemnit.*

Je terminerai en disant que l'abbé Féret m'a remis en mémoire le petit livre de Louis Veuillot: *Qu'est-ce qu'un curé?* Les deux prêtres des deux ouvrages ont bien des traits de famille, et, si celui de Louis Veuillot a ému fortement l'orateur des causeries littéraires, M. de Pontmartin, le spirituel et ravissant critique, celui de Mme d'Aguilhon a aussi l'avantage de toucher et de remuer les cœurs. L. GUIRONDET.

NOTE DE M. ADVIELLE SUR HARDOUIN DE PÉRÉFIXE.

M. Victor Advielle transmet à la Société la communication suivante sur les relations d'Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez, avec le célèbre peintre Philippe de Champaigne.

A la mort de Duchesne (1627), Philippe de Champaigne lui succéda dans la charge de premier peintre de la reine-mère; bientôt après, il épousa la fille aînée de cet artiste, pour laquelle il éprouvait une vive affection. Cette union fut heureuse, mais de courte durée; et Philippe resta seul avec un fils et deux filles en bas âge. « Alors, dit le criti-

que d'art (1) auquel nous empruntons ces détails, commença pour le laborieux artiste cette existence inquiète et comme boîteuse que fait le veuvage aux maris qui ont de leur femme un souvenir profond et ineffaçable. Le travail, si opiniâtre et si instant qu'il fût, ne donnait à cette âme altérée d'épanchements qu'une incomplète satisfaction ; et, malgré la tendresse qu'il avait pour ses enfants, il ne pouvait présider lui-même à leur éducation........ Sur les conseils de l'évêque de Rodez (*Hardouin de Péréfixe*), Philippe de Champaigne plaça ses deux filles à Port-Royal ; l'une d'elles y mourut, et son fils ayant succombé prématurément aux suites d'un accident, la dernière de ses filles manifesta la volonté d'entrer en religion, ce qu'elle fit sous le nom de sœur Catherine de Sainte-Suzanne. Ce fut avec une douleur profonde, mais sans amertume, que Philippe de Champaigne supporta cette nouvelle épreuve ; son âme s'était dès longtemps rompue au sacrifice dans la société de ces esprits éminents et fermes dont il devait nous conserver les caractéristiques images. »

A en juger par ce qui précède, les relations de l'évêque de Rodez avec Philippe de Champaigne durent être celles d'une étroite amitié. Ces relations furent-elles profitables au développement des beaux-arts en Rouergue ? En résulta-t-il un apport d'œuvres d'art en Rouergue ? Et plus spécialement, Philippe de Champaigne fit-il un ou plusieurs tableaux pour la cathédrale de Rodez ou pour d'autres églises du pays ? J'appelle sur ce point d'histoire locale les investigations de mes collègues résidents.

—

DONS DIVERS.

Parmi les dons et ouvrages offerts à la Société, M. le président signale : 1° *Essai sur le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Foi de Conques en Rouergue*, par M. G. Desjardins (membre correspondant de la Société). 1re partie, Paris, 1872 ; br. in-8° ; deux exemplaires.

M. le président rappelle que M. Desjardins a été membre titulaire de la Société et que pendant son séjour à Rodez il a pris à nos travaux une part active qui a fait vivement regretter son éloignement. Il espère que la Société recevra le complément du travail dont la première partie est offerte par un de nos collègues.

(1) Elie Leroy : *Du sentiment de la nature dans l'art français*. (*L'Artiste*, n° du 1er juillet 1868, pp. 359-361.)

2° *Documents contemporains de la Terreur en Rouergue,* par E. de Barrau. Rodez, 1872 ; br. in-8°.

3° *Lettres sur la vocation ecclésiastique dans les jeunes enfants et sur le recrutement du clergé,* par M. l'abbé Truel, supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Pierre. Rodez, 1872; br. in-8°.

4° *Notices sur les communes de Condé,* etc., *arrondissement de Pont-Audemer,* par M. Advielle ; br. in-8°.

5° *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme,* Revue mensuelle, par MM. Trutat et Cartailhac, 6e année ; 8e année, quatre premières livraisons.

6° *Bulletin de la Société d'agriculture de l'Aveyron,* publié en 1869 et 1872 ; deux exemplaires.

7° La suite des *Observations météorologiques* faites à l'Ecole normale.

8° Le buste de Monteil par le jeune Paul Mahoux et une tête de Niobée par le jeune Belmont, offerts par le Conseil général, auquel les auteurs en ont fait hommage. Les membres de la Société qui ont connu l'historien des Français des divers Etats se sont plu à le reconnaître sous des traits délicatement rendus.

9° Deux magnifiques chromolithographies représentant deux enfants au berceau, offertes par M. Carles, membre correspondant de la Société. Ces deux compositions, exécutées par un de ses élèves pour l'Amérique seulement, sont inédites en France.

10° Une collection de calcaires oolithiques de l'arrondissement de Saint-Affrique, envoi de M. de Costeplane.

Ce membre dépose la matrice précédemment annoncée d'une dent de dinothérium pour faire des moulages.

M. le président signale encore le programme des concours ouverts pendant l'année 1872-73 dans l'Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture de Metz ; les sujets de prix proposés par la société archéologique d'agriculture du Midi de la France à Toulouse pour l'année 1873.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE.

De M. Hérold (faisant partie de son envoi) : un petit bas-relief en terre cuite, de Clodion, dans le genre où cet auteur a excellé. Une bacchante, ou l'Ivresse avec cet air caractéristique, propre aux familiers du dieu, repose, appuyée sur une amphore, à l'ombre d'une forêt où la vigne étend ses rameaux. Un jeune nourrisson se montre avide du fruit délicieux qu'elle retire d'une main de la corbeille, tandis que de l'autre elle présente une coupe, dans laquelle un second, celui-ci aux formes de satyre, comme

sa mère, exprime la liqueur enivrante. Lesujet est d'ailleurs dans les détails, couronnes, ceintures, etc., plein de vérité mythologique. La vérité dans l'expression des personnages est partout aussi bien rendue.

De M. X. : la médaille de l'abbé Raynal par Gayrard ; vingt-sept autres médailles ou clichés divers ; uue figurine représentant Napoléon Ier ; quatre anciens sceaux ; un fragment de hache celtique, des fragments de galène argentifère et de cuivre de la Baume ; un autre de cristal de roche ; un nid avec œufs, pétrifié à la fontaine Saint-Allyre.

De M. le docteur Ch. B. : deux médailles et une croix commémoratives des ambulances pendant le siége de Paris, 1870-71.

De M. Vanginot : divers objets trouvés en creusant les nouveaux fondements du jubé, savoir : un anneau en argent ; les deux moitiés d'un second anneau en or ; deux coquilles de pèlerin ; des restes d'ornements sacerdotaux ; une urne lacrymatoire.

De M. l'abbé Cabaniols : une *meta* trouvée à Mongein, (de *monge* ? moine, *monachus*), où a été un ancien lieu d'habitation (un monastère), dans l'arrondissement de Villefranche.

De M. l'abbé Cérès (d'un envoi de M. de Mortillet) : une collection de paléolithes et de néolithes consistant en hache, disque, racloirs, pointes, lames, grattoirs, percuteurs, nucléus, recueillis sur diverses localités de la France.

D'autres : une monnaie turque ; un jeton trouvé à Rodez, écartelé aux 1 et 4 à trois fleurs de lis, aux 2 et 3 à un dauphin, revers semé de fleurs de lis, émaux effacés, mais évidemment de France, légendes également illisibles de l'usure des bords.

POUR LA BIBLIOTHÉQUE ET LES ARCHIVES.

De M. X. : Diverses brochures : *Extraits inédits de la correspondance et des manuscrits du cardinal Gerdil. — Emploi de l'airain à défaut du fer chez la plupart des peuples ; authenticité des œuvres d'Homère, etc. — Etudes archéologiques sur l'histoire de Jules César* par l'empereur Napoléon III *et sur la carte officielle des Gaules. — Etude sur les monuments franciscains d'Assise. — Notice sur la cathédrale de Tours. — Notice historique sur le château de Pau*, 7e édition. — *Jardins de Versailles. — Collection de Janzé.* Objets d'art et médailles. — *Notice des tableaux exposés dans le musée de Rotterdam. — Exposition archéologique et d'objets d'art, à Chartres*, 2e édition.

Catalogue des planches gravées composant le fonds de la chalcographie au musée impérial du Louvre, vol. — *Explication des ouvrages de peinture, etc.*, exposés au palais des Champs-Elysées le 1er mai 1872. Vol.

Le mystère de la Salette, par M. l'abbé Edouard Barthe. Paris. 1861. pt vol. — *Sur la liberté de la presse*, par le vicomte de Bonald. Paris, 1826. Br. — Cour impériale de Paris; audience solennelle du 3 novembre 1859. *Discours de rentrée*, prononcé par M. le premier avocat-général baron de Gaujal. — *Discours sur la piété envers les morts*, par M. l'abbé de Sambucy St-Estève. Paris, 1833. Br. — *Discours prononcés aux réunions des ouvriers de la Société de St-François-Xavier à Paris et en province*, par l'abbé Le Dreuille, recueillis et publiés par M. l'abbé Faudet. Paris, MDCCCLXI. Vol. in-8°. — Séjour de Son Exc. M. le comte de Persigny, dans le département de la Loire en 1862. *Inauguration de la Diana*, par M. Charles Gaches, rédacteur en chef du *Mémorial de la Loire*. Br. — *Inauguration du buste de Jacques-Mathieu Delpech au Capitole de Toulouse*, 5 mai 1872. Br. — *Notice nécrologique sur M. le baron Capelle*. Br.

Société des médecins de l'Aveyron. *Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée extraordinaire du* 10 *mars* 1872 et de la 10e assemblée générale annuelle. — *Rapport sur l'assistance médicale dans les campagnes présenté au Conseil général de l'Aveyron dans sa* 1re *séance du* 28 *août*.

Une gravure du concile 1869-1870. — Une photographie.

De M*** : *Notice sur les principaux tableaux du Musée impérial de l'Ermitage à St-Pétersbourg*, 1828, vol pt in-12° rel. — *Catalogue de la galerie des tableaux de feu M. le maréchal-général Soult*, 1852. Br.

La végétation du Spisberg, par M. Ch. Martins. — *Floraison en pleine terre* du Dasylirion gracile Zucc *au jardin des plantes de Montpellier* par le même. Br. — *Observations sur la prétendue maladie des pommes de terre*, par M. Ch. Girou de Buzareingues Br. — *Choix de vaches laitières*, par Magne, 3e éd. Br. — *Michel-Ange*, opéra, paroles de E. B. Delrieu (de Rodez).

De M. Viallet : *Nouveau cours théorique et pratique de langue française* par E. Galtier (aveyronnais). Paris, 1845. 3 vol. in-8°.

De M. M. : *Mémoires de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen*. Quatre premiers vol. 1827-1837. — *Procès-verbal de la séance publique de la société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer*, tenue le 24 septembre 1834.

De M. Cartailhac : Le n° 20 de la *Revue scientifique* contenant l'article : *Excursion aux Eyzies*, dont il est l'auteur. — *Découverte d'un squelette humain de l'âge du renne*, note de MM. Massénat, Lalande et Cartaillac, présentée à l'Institut par M. de Quatrefages. Br., 3 exemplaires. —Plusieurs exemplaires d'une lettre à M. Cartaillhac par M. de Quatrefages, *sur les origines anthropologiques des populations européennes.* — *L'instruction générale en France*, par Emile Blanchard, brochure offerte au nom de la Société d'histoire naturelle. — Quatre brochures d'archéologie, trois en langue scandinave, une en langue italienne.

De M. de Costeplane : *Association pour l'avancement des sciences* (session de Bordeaux). Liste des membres existant à la session. Programme des travaux.

De M. Maurel : *Le Pape devant le monde*, dont il est l'auteur. 1872. Br.

De M. Gaspard Bellin : *Cantate*, dont il est l'auteur, sur l'Exposition de Lyon.

De M. l'inspecteur d'Académie : Son *discours à la distribution des prix du collége de Millau.* 1872.

De M. le proviseur du lycée de Rodez, de M. le principal du collége d'Espalion : *Distributions solennelles des prix*, faites dans ces établissements, août 1872.

De l'évêché : La suite des publications pastorales de Mgr l'évêque.

De la préfecture : La suite du *Compte et des recettes départementales.* — Le *Supplément au budget départemental de l'exercice* 1872.

De M. Descemet : Un abonnement gratuit successivement au *Catholique de Rome* et au *Journal de Florence*, dans lequel le premier a été fondu.

De M. l'abbé Cabaniols : La Bibliothèque toulousaine contenant les *Arrests notables du parlement de Toulouse* de Messire Bernard de La Roche-Flavin, et les *Décisions notables du droit*, par feu M. Mre Jean de Cambolas. A Toulouse, MDCXXXII. Vol. g^d in-4° rel. — Un registre gros in-4°, manuscrit contenant les actes retenus par Me Bories, notaire à Rodez, au XVIe siècle, avec répertoire et quelques feuilles détachées.

De M. Vernhet, missionnaire ap. : Sommaire, gros manuscrit in-f°, des archives de l'évêché de Vabres, pour en prendre une copie.

De M. Lepaige-Dorsenne : *Mémoire sur St-Félix-de-Sorgues*, manuscrit, sans nom d'auteur. — Autographes concernant Nonenque : Billet de sœur de Toiras, abbesse,

permettant à un fermier de prendre du bois pour son chauffage, dans la forêt, 28 janvier 1709 (hiver de rigueur néfaste). — Lettre de sœur de Salians, abbesse, exprimant sa reconnaissance à l'auteur d'un conseil qu'elle a suivi dans une affaire *extraordinaire*, sur quoi elle demande le secret. — Autre lettre de *f. And., abbé gnal de Cisteaux*, en date du 1er septembre 1830, adressée *Monseigneur* (l'évêque de Vabres?) qui l'invitait instamment à rétablir la paix dans l'abbaye de Nonenque par un changement de religieuses.

De M. R. : Ordonnance au capitaine Saladin de se rendre à Graveson (Bouches-du-Rhône), à l'effet d'y proclamer l'état de siége, etc., 5e année républicaine.

De M. Carles : *Fac-simile de l'Album de M. Capplet* (autographes), dont il est l'éditeur. Beau vol. rel. — Six diverses chromolithographies de ses élèves.

De M. Ferrié : Une photographie de la gravure, qui est au Musée, de la *Cène*, de *Léonard de Vinci*.

La Société a encore reçu : La suite des *Mémoires de l'Académie de Lyon* (classe des sciences), et les volumes antérieurs au 17e en remontant jusqu'au 9e ; pour la classe des lettres le 8e volume et les suivants jusqu'au 14e, le 13e excepté ; le volume antérieur à celui déjà envoyé des *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ;* la suite des *Bulletins* de ladite *Société*, et de celles d'*agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère* (avec les livraisons de juin 1870, octobre 1871, 2e envoi) ; des *sciences, lettres et arts de Pau ; archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure ; archéologique et historique du Limousin ; archéologique, scientifique et littéraire de Béziers ; polymathique du Morbihan ;* la suite des *Mémoires de l'Académie du Gard* et des *Sociétés académique de Maine-et-Loire*, d'*Agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne ;* la suite des *Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis* ; de la *Société de médecine de Nancy ;* la suite de la *Revue des Sociétés savantes des départements ;* le n° 2 du *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France ;* le tome 8e des *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise ;* le tome 34e des *Travaux de la Société de statistique de Marseille ;* la première livraison 1872, tome 1er, septième série, de la *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var ;* le *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure ; Concours régional agricole de Rodez, et Concours spéciaux y annexés* en 1868, vol. in-8°, deux exemplaires.

La Société acceptant ces divers dons et communications vote des remercîments à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

APPENDICE.

CATALOGUE des livres, gravures et dessins de M. Pescheloche, composant l'envoi fait par M. Hérold à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Ouvrages d'architecture, archéologie, histoire, voyages : Bretagne, Tarn, Aveyron ; auteurs aveyronnais.

Architettura da Gio. Battista Montano Milanese. In Româ, 1864. Vol. in-fol. rel. — *Des cinq Ordres d'architecture,* par Barozzio Vignole. A Paris. 45 pl. rel. — *Le gouvernail d'Ambroise Bachot,* lequel conduira le curieux de géométrie en perspectiue dedans l'architecture des fortifications, etc. A Melun soubz lauteur. 1598. Vol. gr. in-4° rel.

(Percier et Fontaine.) Palais, maisons et autres édifices modernes dessinés à Rome, publiés à Paris l'an 6. Vol. gr. in-fol. rel. — *Les Edifices antiques de Rome,* par Desgodetz. A Paris, MDCLXXXII. Vol. gr. in-fol. rel. — *Les Ruines de Prœstum ou Posidania, Grande Grèce,* par C.-M. Delagardette. A Paris, an VII. Vol. gr. in-fol. rel. —*Recueil de fragmens de sculpture antique en terre cuite.* A Paris, 1814. Vol. in-4°. — *Picturœ antiquœ cryptarum romanarum et sepulcri Nasonum,* a Petro sancti-Bartholi et Francisco ejus filio, a Johanne Petro Bellorio et Michaele Angelo Causseo. Romæ, MDCCXCI. *Alia quœdam sepulcrorum monumenta, ac feralia nonnulla* Michaelis Angeli Caussei. Vol. gr. in-fol. rel. — *Le antiche lucerne sepolcrali figurate da Pietro santi Bartoli, Lorenzo Filippo Rossi, Gio. Pietro Bellori.* In Roma, MDCCXXIX. Vol. gr. in-4° rel.

Plans, coupes et élévations de l'église royale de Frédéric V, à Copenhague, par Jardin. MDCCLXV. Vol. gr. in-fol.

Monuments funéraires choisis dans les cimetières de Paris et les principales villes de France, par Normand fils. 72 pl. accompagnées de leur texte explicatif. Paris, 1832. — *Tombeau de Louis XII,* par Imbard. 9 pl. et 2 feuilles de texte. Paris, MDCCCXV. — *Tombeau de François Ier,* par le même. 20 pl. et texte explicatif. Paris, MDCCCXVII. (Cahiers de pl. ci-dessus in-fol.) — *Tombeau de François II et de Marguerite de Foix,* par Michel Columb ; 8 pl., par

L. Normand fils aîné, accompagnées d'un texte explicatif. Nantes, MDCCCXLI. Cah. in-4°. — Une gravure du même tombeau.

Voyage dans les catacombes de Rome, par un membre de l'Académie de Cortone. Paris, 1810. — *Voyage en Italie* de M. l'abbé Barthélemy; sur ses *Lettres originales* écrites au comte de Caylus. 2e édit. A Paris, an X. — *Œuvres diverses* de J.-J. Barthélemy. A Paris, 1823. 2 vol. rel. — *Lettres sur l'Italie* en 1785. 3e édit. A Paris, 1796. — *Lettres* de Paciaudi au comte de Caylus. A Paris, an XI. (Volumes ci-dessus in-8°).

Dissertation sur les médailles attribuées au fils de l'empereur Postume, par M. Dupré. Paris, MDCCCXXV. Br. in-8°.

Recherches sur plusieurs monuments celtiques et romains, par Barailon. Paris, 1806. Vol. in-8° rel.

Antiquités égyptiennes dans le Morbihan. A Vannes, 1812. Aux mânes du comte de Caylus. Vol. petit in-fol. rel. — *Essai sur les antiquités du Morbihan*, par Mahé. Vannes, 1825. Vol. in-8° rel. — *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, par M. Cayot Délandre. Vannes, 1847. Vol. in-8°. — *Id. Album* in-4°.

(*Antiquités de la Bretagne*, par le chevalier de Fréminville.) *Monumens du Morbihan*. A Brest, 1834. — *Côtes-du-Nord*. Brest, 1837. — I. *Finistère*. A Brest, 1832. Vol. rel. — *Antiquités du Finistère*, 2e partie. Brest, 1835. — *Voyage dans le Finistère*, par Cambry, accompagné de notes et de la flore et de la faune du département, par M. le chevalier de Fréminville. Nouvelle édition. Brest, 1836. (Volumes ci-dessus in-8°.) — *Voyage dans le Finistère*, par Cambry, augmenté par Emile Souvestre ; orné de lithographies. Brest, 1835. En feuilles in-4°. — *Le Finistère en* 1836, par Emile Souvestre ; orné de lithographies. Brest, 1838. Vol. in-4°.

Guide du voyageur au Havre, par Morlent. Au Havre, 1827. Vol. in-12 rel. — *Rouen*, par Licquet. Rouen, 1831. Vol. in-12 rel. — *Description de Notre-Dame de Rouen*, par A.-P.-M. Gilbert. A Rouen, MDCCCXVI. Vol. in-8° rel. — Vitet. *Dieppe*. Paris, 1835. 2 vol. in-8°. — *Notice sur la cathédrale d'Amiens*, par Dusevel. 2e édit. A Amiens, 1839. Br. in-8°.

Promenades des jardins de Chantilly, avec estampes gravées par Mérigot. A Paris, 1791. Vol. in-8° rel. — *Fontainebleau*, par Janin. Fontainebleau, 1834. Vol. in-8°. — *Histoire de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce*, par M. Doyen. A Chartres, MDCCLXXXVI. 2 vol. in-8°.

— *Description de la ville et des environs d'Orléans* (Polluche, 1778.) Vol. in-8°.

Voyage dans la Vendée et dans le Midi de la France, suivi d'un *Voyage pittoresque dans quelques cantons de la Suisse*, par M. Eugène Genoude. 3e édit. A Paris, à Lyon, 1821. Vol. in-8°. — *Description générale de la Vienne*, par le citoyen Cochon, préfet. A Paris, an X. Br. in-8°. — *Antiquités de Vésone*, par M. le comte Wlgrin de Taillefer. A Périgueux, MDCCCXXI. 2 vol. in-4°.

Observations sur le canal de communication des mers dans la ci-devant province de Languedoc, précédées d'une note manuscrite. Imprimerie Garnery, rue Serpente. Vol. petit in-4° rel. — *Histoire du canal de Languedoc*, par les descendants de P.-P. Riquet. A Paris, an XIII. Vol. in-8°.

Histoire abrégée de Nismes, avec la description de ses antiquités. A Amsterdam, MDCCLXVII. Vol. in-8°. — *Histoire des antiquités de Nismes et de ses environs*, par M. Menard. A Nismes, an XI. Br. in-8°. — *Une visite à Nismes*, par Perrot. 3e éd. Nismes, 1846. Br. in-8°. — *Inscriptions en vers du musée d'Aix; Appendice sur une statue antique récemment découverte aux environs de cette ville*. A Aix, MDCCCXXXIX. Br. in-8°.

Description du département du Tarn, suivi de l'*Histoire de l'ancien pays d'Albigeois*, par M. Massol. A Alby, 1818. Vol in-8°. — *Annuaire statistique du Tarn*, 3 années, an XI sextile, 1829, 1833.

Voyage littéraire et archéologique dans le Tarn-et-Garonne, par M. Alexandre du Mège. Paris, 1828. Br. in-8°. — *Etudes historiques et archéologiques de Tarn-et-Garonne*, par Devals aîné. Caen, 1866. Br. in-8°. — *Histoire de Négrepelisse*, par le même. Toulouse, 1862. Br. in-8°. — *Histoire de Montauban*, par Le Bert. Nouvelle édit., par MM. l'abbé Marcellin et Ruck. Montauban, 1841. 2 vol. in-8°.

Recueil de documents relatifs à l'exploitation des mines métallifères de l'Aveyron. Paris, 1847. Vol. petit in-4° rel.

Description de l'Aveyron, par Monteil. A Rodez, an X. 2 vol. rel. — *Traité de matériaux manuscrits*, par le même. Paris, 1836. 2 vol. — *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, par Bosc. A Rodez, MDCCXCVII. 3 vol. — *Tableau historique du Rouergue* (de Gaujal). A Rodez, an 1819. 2 exemplaires. (Volumes ci-dessus in-8°.)

L'ancien hôpital d'Aubrac, par l'abbé Bousquet. Montpellier, 1841. Br. in-8°. — *Histoire du B. François d'Estaing*, par M. Bion de Marlavagne. Rodez, 1839. Vol. in-12.

Institutions mathématiques, par M. l'abbé Saury. A Paris, MDCCLXXVII. Vol. in-8° rel.

Poésies diverses, patoises et françaises, par M. P. A. P. D. P. En Rouergue, 1774.— *Œuvres diverses en vers et en prose*, par M. l'abbé Peyrot. A Villefranche de Haute-Guienne, MDCCLXXXVIII. Vol. rel. — *Œuvres patoises complètes* de C. Peyrot. Millau, 1855. — *Les Saisons*, poème patois de Claude Peyrot, traduit en vers français par A. Peyramale. Paris, 1862. (Vol^s. ci-dessus pet. in-8°.)

Le vallon de Sylaanès (poésie), par M. Vincent Daruty. A Paris, an XIII. Br. in-12.

Autres ouvrages, jurisprudence, philosophie, etc.

Alexandri ab Alexandro, *genialium dierum libri sex*. Lugduni Batavorum, CIↃIↃCLXXIII. 2 vol. in-8° rel. — *Ivsti Lipsi politicorvm libri sex*. Lvgdvni, CIↃIↃXCII. *Politicorvm breves notæ Adversvs Dialogistam. De Constantia*. Vol. petit in-8° rel. — *Ivsti Lipsi opera*. Lvgdvni, MDCXII. 2 vol. grand in-4° rel. — *Johannis Philippi Pfeifferi, libri IV. Antiquitatum græcarum gentilium sacrarum, politicarum, militarium et œconomicarum*. Regiomonti et Lipsiæ, MDCLXXXIX. Vol. petit in-4° rel.

Recherches sur les institutions anciennes et modernes, par M. l'abbé R. A Amsterdam, MDCCLXXIX. Vol. petit in-8° rel.

Psychologie élémentaire, 1re partie. *Expériences intellectuelles sur la vie inorganique*, par de Caunes. Paris, 1830. Vol. in-12.

Géographie générale comparée, dans ses rapports avec la nature et avec l'histoire de l'homme, par Karl Ritter. Traduit de l'allemand. Paris, mars MDCCCXXXVI. 3 v. in-8°.

L'hymne au Soleil, traduit en vers latins, par M. l'abbé Métivier. A Orléans, MDCCLXXVIII. Vol. in-8° rel.

Lettre de Fénelon à Louis XIV. Paris, MDCCCXXV. Br. in-8°.

Moyens éprouvés pour préserver les fromens de la carie, par M. l'abbé Teissier. A Paris, MDCCXXXVI. Br. in-8°.

Gravures, épreuves, dessins.

Dix petits tableaux, dont quatre sont divers portraits de Joseph Coiny; deux, de ce graveur, représentent un sujet de scène de la tragédie française ; un, par le même, une *Princesse de Russie ;* un autre, *Jean de La Fontaine ;* deux, enfin, un *Paysage*.

Collection de gravures-épreuves de M. et Mme Coiny.

Id. d'Isabey-Percier.

Id. de Raymond Lafage.

Plans faits par M. Pescheloche pour la restauration de l'évêché.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 20 avril 1873.

Présidence de M. Boisse, *président.*

Présents : MM. Delsol, H. de Valady, E. de Valady, l'abbé Vayssier, l'abbé Touzery, Virenque, Palous, Lala, Vanginot, l'abbé Roquette, l'abbé Dalac, Albespy, Viallet, le vicomte d'Armagnac, l'abbé Truel, l'abbé F. Féral, de Cabrières, de Benoît, l'abbé Alazard, Valadier, Poulon, l'abbé Massabuau et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 1872 est lu et adopté.

—

M. le président prend la parole et s'exprime ainsi :

Depuis notre dernière séance, la Société a perdu un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués.

Pendant de longues années, M. Fontès a prêté à notre Société un concours actif et éclairé. Nous l'avons tous connu, nous avons tous pu apprécier le caractère et les qualités de notre regretté collègue ; c'est assez dire que nous l'avons tous aimé. Je crois être l'interprète fidèle des sentiments de cette Assemblée en demandant que le procès-verbal de la séance contienne l'expression de nos regrets unanimes.

L'Assemblée adopte avec empressement cette proposition. Elle procède ensuite à l'élection d'un trésorier, en remplacement de M. Fontès. L'unanimité des suffrages désigne M. Léopold Bourguet, qui est, en conséquence, proclamé par M. le président trésorier de Société.

—

M. le président annonce que M. Rouquette, vicaire de Notre-Dame de Millau, a envoyé au secrétaire sa démission de membre titulaire de la Société.

—

L'Assemblée, sur la proposition de M. le président,

décide qu'un diplôme de membre titulaire sera offert à M. Doncieux, nouveau préfet de l'Aveyron, et délègue les membres du bureau pour le lui remettre au nom de la Société. Elle statue ensuite sur la demande d'admission de MM. Louis Denayrouze, d'Espalion, officier d'artillerie; A. de Vialar, ingénieur des ponts et-chaussées ; Robaglia, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et Vital, ingénieur ordinaire des mines, qui sont tous admis en qualité de membres titulaires de la Société.

M. Denayrouze offre, à l'appui de sa demande, les trois ouvrages suivants, dont il est l'auteur : La *Belle Paule*, la *Revanche fantastique,* les *Aérophores*.

—

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Malleviale, et d'une autre lettre de M. Vernhet, pharmacien à Saint-Affrique, qui remercient tous deux la Société de les avoir admis parmi ses membres.

—

M. le président informe l'Assemblée que le comité permanent a délégué MM. Guillemin, L. Vaïsse et de La Blanchère pour représenter la Société à la réunion des délégués des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne dans le mois d'avril. Tous ont accepté la mission qui leur a été confiée.

M. Guillemin joint à la lettre écrite, à ce sujet, la circulaire d'un comité dont il est président. Ce comité a fondé à Boulogne-sur-Seine et à Saint-Cloud une bibliothèque populaire dans le but de mettre à la disposition des personnes qui désirent s'instruire par la lecture des ouvrages de littérature, de poésie et d'histoire, et demande qu'on l'aide dans cette œuvre par des souscriptions ou des dons de livres.

L'Assemblée autorise l'envoi des ouvrages que la Société a en double.

—

M. le président communique à l'Assemblée :

1° Une lettre de M. le directeur des beaux-arts annonçant l'envoi prochain des ouvrages suivants accordés à la Société par le ministère de l'Instruction publique :

Archéologie Pyrénéenne, par M. A. du Mége.

Diplômes et Chartes de l'époque Mérovingienne, par Letronne, liv. 1 à 5 in-folio (avec transcription, 1 br. in-8°).

Recherches sur l'origine du blason, par A. de Beaumont, 1 in-8°.

Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières, suivies de quelques inscriptions murales prises en divers lieux, par E. de la Querrière, 1 in-12.

Histoire de l'Art judaïque, par A. de Saulcy, 1 in-8°.

L'Art architectural en France, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, par Darcel et Rouyer, 2 in-4° avec pl.

L'architecture romane du Midi de la France, par Revoil, 60 livraisons in-folio, 3 vol.

Histoires des poteries, faïences et porcelaines, par Marryat, 2 in-8°.

Histoire artistique de la porcelaine, par Jacquemart et le Blant, 3 in-8°.

Ingres, sa vie et ses ouvrages, par M. Ch. Blanc, 1 in-8°.

Grammaire des arts du Dessin, par M. Ch. Blanc. 1 in-4°.

L'œuvre complet de Rembrandt, par M. Ch. Blanc, 3 liv. in-8°, 2 vol.

Les Musées de Province, par Clément de Ris, 1 in-8°.

Les nations rivales dans l'art, par Chesneau, 1 in-12.

Revue archéologique, 12e, 13e et 14e années.

Le Sérapéum de Memphis, par Mariette.

Expédition scientifique en Mésopotamie, par Oppert: texte in-4° ; pl. 5 liv. in-f°.

Manuel de numismatique ancienne, par Hennin. Atlas in-8°.

L'Assemblée vote des remercîments à M. le ministre, à M. Boisse, sur la demande duquel ces ouvrages ont été accordés, et à M. le directeur des beaux-arts qui a bien voulu appuyer cette demande.

2° Une lettre de M. André, inspecteur d'Académie, offrant à la Société dont il est membre, un exemplaire de son ouvrage : *Nos maîtres, hier.*

L'Assemblée charge M. l'abbé Féral de présenter un rapport sur ce livre à l'une des prochaines séances de la Société.

3° Une lettre de M. l'abbé Truel, supérieur du petit séminaire de St-Pierre, accompagnant l'envoi d'un *Cours de Géographie*, 5e édition ; d'un *Précis des règles de prononciation*, 2e édition, ouvrages dont il est l'auteur, et d'une série de Palmarès renfermant, avec les nominations des élèves, les discours prononcés à la fin des années scolaires.

4° Une lettre de M. Viguier, Aveyronnais, ancien professeur de mathématiques dans l'Université, offrant de livrer à la Société une dizaine de cahiers et de nombreux tableaux, résultat de ses études sur la théorie des nombres. Il croit avoir résolu des problèmes déclarés insolubles par Legendre, Descartes et autres auteurs.

M. Viguier propose d'envoyer, si on le désire, un mémoire succinct, si la Société veut l'examiner sérieusement et s'arranger elle-même avec un ou plusieurs organes de la presse pour la publication de ces travaux.

M. le président, après en avoir conféré avec le comité permanent, a répondu à M. Viguier que le cadre des travaux de la Société ne comportait guère la publication d'ouvrages de longue haleine sur les mathématiques pures, mais que le mémoire annoncé pourrait être, s'il le désirait, l'objet d'un rapport qui ferait connaître l'importance de ses travaux.

Ce mémoire a été envoyé et confié à M. l'abbé Dalac pour être l'objet d'un compte-rendu à l'une des prochaines séances.

5° Une lettre du 14 mars 1873 dans laquelle M. V. Advielle, membre correspondant, prie M. E. de Barrau d'annoncer à la Société qu'il vient de découvrir à Paris et d'acheter un manuscrit autographe et inédit de saint François de Salles dont l'authenticité, dit-il, est hors de doute. M. Advielle ajoute: « Le manuscrit se compose d'environ 200 pages du format in-12. On a tout lieu de penser que saint François de Sales le portait constamment sur lui, dans ses courses apostoliques, car les pages sont maculées, et les coins du volume fatigués par un long usage. Cette précieuse découverte n'est point sans intérêt pour le Rouergue avec lequel saint François de Sales entretint des relations suivies, profitables à la religion dans cette contrée.

» Cabrol nous apprend qu'en 1667 les religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Villefranche célébrèrent, dans leur église, qui fut très bien ornée de peintures et inscriptions, une *octave fort solennelle* pour la fête de la canonisation du bienheureux François de Sales, leur fondateur. »

Il est rappelé à propos de cette communication que l'un des membres de la Société, M. l'abbé Vernhet, a récemment réédité plusieurs opuscules de St François de Sales.

6° Une autre lettre adressée au secrétaire dans laquelle M. V. Advielle dit avoir découvert, à Paris, perdu au milieu de bouquins sans valeur, le recueil autographe des épigrammes et des poésies sacrées de Jean-Baptiste Rousseau. M. Advielle ajoute que le texte de ce manuscrit diffère, en plusieurs endroits, d'une manière très sensible des textes imprimés.

7° Le compte-rendu d'une visite faite par M. V. Advielle au tombeau de Monteil. La description de ce monument ayant été faite par M. J. Duval, l'assemblée juge inutile d'en produire une seconde à moins qu'elle ne contienne des faits intéressants qui n'auraient pas été mentionnés par M. Duval.

8° Une lettre de M. Prunières, médecin à Marvejols, qui demande à échanger son titre de membre titulaire

pour celui de correspondant à cause de son éloignement et de ses occupations qui ne lui permettent pas d'assister aux réunions de la Société.

« En ce moment, ajoute-t-il, je souffre encore de ce fait : ainsi, si j'avais connu quelques jours plus tôt la réunion de la Société pour après-demain, j'aurais été heureux de vous adresser une petite *note sur la découverte, dans l'Aubrac, de nouveaux bois et charbons sous-volcaniques.*

» Ce fait, qui vient confirmer ma trouvaille de 1869 mentionnée dans votre séance du 30 novembre de la même année, intéresserait vivement, s'il était à Rodez, notre savant président M. Boisse.

» En 1869, j'avais extrait du sein de la terre des bois sous-basaltiques, situés à 40 mètres de profondeur. Cette fois les bois extraits sont *sus-basaltiques*, mais sous des argiles et cendres volcaniques, et ils ont été trouvés seulement à six mètres de profondeur.

» Les premiers bois appartenaient à la famille des conifères.

» Les deuxièmes, plus récents, sont des bois veinés, très veinés, semblables au frêne ou à l'ormeau tortillard.

» Comme les premiers, ils ont subi l'action du feu, et c'est le manque d'air seul qui les a préservés d'une entière combustion.

» Je serai heureux d'offrir à la Société, pour son musée, une caisse de ce nouveau bois, avec *des échantillons de toutes les couches de terrains superposés.*

» Pour aujourd'hui, je dois me contenter de vous adresser pour la bibliothèque, un exemplaire de mon mémoire sur *les constructions du lac Saint-Andéol.* »

La Société en inscrivant M. Prunières parmi les membres correspondants, selon le désir qu'il en a exprimé, espère qu'il voudra bien nous continuer ses intéressantes communications.

—

M. le président communique à l'Assemblée le rapport demandé à M. Remond, sur l'ouvrage d'archéologie préhistorique, publié en ce moment par M. Ponthieux. L'Assemblée, adoptant les conclusions du rapport, décide qu'il ne sera pas donné suite à la souscription demandée.

—

M. le président rappelle qu'à la séance du 30 novembre plusieurs membres ont exprimé le désir que le musée et la bibliothèque fussent ouverts tous les jours aux membres de la Société. Le comité permanent s'est occupé de cette question que l'Assemblée a soumise à son examen, et lui

propose d'adopter le projet de règlement fait à ce sujet. L'exécution de ce règlement, dont il sera donné lecture, exigeant la présence presque continuelle au musée de l'agent de la Société, le comité propose, en même temps, d'élever au chiffre de 900 fr. le traitement de ce fonctionnaire.

Règlement du Musée et de la Bibliothèque.

« Art. 1er. Le musée sera ouvert le dimanche, de une à trois heures, excepté aux principales fêtes de l'année.

Art. 2. Il est expressement défendu de fumer daus les galeries de tableaux, dans les salles du musée, et de toucher aux objets exposés.

Art. 3. Il est défendu de laisser sortir du musée les objets suivants : manuscrits, parchemins, objets rares ou uniques, tableaux, dessins, gravures, etc. ; en un mot tous les objets qui ne se trouvent pas dans le commerce et ne peuvent pas être remplacés.

Art. 4. Les membres titulaires de la Société et habitant la ville, peuvent *seuls* emprunter les ouvrages ou documents dont la sortie des archives est autorisée. Ils signeront à cet effet, sur un registre *ad hoc*, un reçu des ouvrages empruntés. — Tous les trois mois, le surveillant fera le récolement des objets qui n'auraient pas été rendus.

Art. 5. Le surveillant rend compte au conservateur compétent de la perte ou disparition des objets prêtés sitôt qu'il les contaste.

Art. 6. Les vitrines seront ouvertes aux membres de la Société qui désireraient en étudier le contenu, et ce n'est qu'en présence d'un membre de la Société et sous sa responsabilité qu'elles seraient ouvertes aux étrangers.

Art. 7. Le Musée et la Bibliothèque seront ouverts aux membres de la Société tous les jours de la semaine, le samedi excepté, de huit à onze heures du matin, et de deux à cinq heures du soir *en été*, de une à quatre heures du soir *en hiver*.

Art. 8. Le Musée peut être ouvert extraordinairement au public avec l'autorisation des conservateurs.

Art. 9. Le surveillant du Musée est autorisé à prendre ses vacances les quinze derniers jours de septembre et les quinze premiers d'octobre. S'il s'absente, dans ce cas, les clés seront remises entre les mains du secrétaire. »

L'Assemblée, après avoir entendu cette lecture, approuve le règlement, ainsi que l'augmentation accordée au surveillant du Musée.

—

M. le président signale le dépôt des observations météorologiques faites à l'Ecole normale de Rodez. Il dit que, grâce à M. le directeur de cet établissement, la Société possède de nombreux travaux, à ce sujet, qu'il serait utile de réunir en un tableau synoptique pour chaque année. M. Boisse a fait pour l'année courante ce travail, qui sera continué et inséré chaque année dans le recueil des procès-verbaux.

—

M. Valadier est chargé de réviser les comptes remis par le trésorier.

—

Plusieurs programmes de sujets mis au concours par des Sociétés savantes sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres qui désireraient en prendre connaissance.

—

M. l'abbé Vayssier demande la parole et dit que le dictionnaire patois dont la rédaction lui a été confiée est terminé et qu'il allait remettre son manuscrit lorsqu'il a eu connaissance d'un ouvrage important de M. Granier de Cassagnac, dont la lecture lui a suggéré des modifications à faire dans son travail. Il espère le déposer à la première réunion de la Société.

—

Il est ensuite donné lecture des travaux suivants:

Poésies de M. d'Armagnac.

I.

Est-ce plaisir, est-ce souffrance
Que d'évoquer dans ses vieux jours
Les souvenirs de son enfance ?
Hélas ! moi j'y songe toujours.
J'étais heureux près de ma mère.
Comme un passereau dans son nid,
Le soir, je faisais ma prière,
Agenouillé près de son lit.
J'étais heureux près de ma mère.
Elle chantait pour m'endormir,
Et puis, travaillait en silence.
J'en ai gardé le souvénir.
Est-ce plaisir, est-ce souffrance ?

II.

Est-ce plaisir, est-ce souffrance ?
Que d'évoquer dans ses vieux jours
Les souvenirs de son enfance ?
Hélas ! moi j'y reviens toujours.

Une chanson, une parole ,
Me rappelant cet âge heureux
Où l'on m'envoyait à l'école,
Mettent des larmes dans mes yeux.
Une nhanson , une parole !
Je revois tous mes compagnons
Dont malgré le temps et l'absence,
Ma mémoire à gardé les noms.
Est-ce plaisir, est-ce souffrance ?

III.

Est-ce plaisir, est-ce souffrance
Que d'évoquer dans ses vieux jours
Les souvenirs de son enfance ?
Hélas ! moi j'y songe toujours,
Alors, dans nos villes en fête,
Nos soldats revenaient vainqueurs.
L'amertume de la défaite
Etait étrangère à nos cœurs.
Nous avons eu nos jours de fête.
Mais aujourd'hui les étendards
D'un peuple ennemi de la France,
Flottent au vent sur nos remparts.
Mon Dieu ! qu'elle amère souffrance !

—

Quand la nature rajeunie
Se couvre d'un gazon nouveau,
J'aime à suivre dans la prairie
Le cours incertain du ruisseau.

Les fleurs qui croissent sur ses rives,
Douces et fragiles beautés,
Baignent leurs corolles lascives
Au sein de ses flots argentés.

Parfois, l'une d'elles s'élance ,
Sur l'autre bord rejoint ses sœurs,
Et le ruisseau coule en silence
Sous une coupole de fleurs.

Mais bientôt son onde charmante
Reparaît et se cache encor,
Agitant la tige tremblante
Des œillets et des boutons d'or.

De l'enfance, image fidèle,
J'aime à te voir, petit ruisseau !
Jouer avec les fleurs comme elle,
Et sourire dans ton berceau !

Vicomte d'ARMAGNAC.

Il a été donné, en outre, lecture de deux autres poésies de M. d'Armagnac, qui seront insérées dans le prochain volume des mémoires.

Rapport de M. E. de Barrau, sur le CENACOLO.

Dans sa séance du 30 juin 1872, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a eu communication d'une dissertation de M. Emile Maruéjouls, l'un de ses membres, sur une découverte dont l'honneur lui revient, dans le domaine des arts.

La *Gazette des Beaux-Arts* du 1er avril 1872, avait accueilli avec faveur la publication de notre compatriote et lui avait donné une première consécration.

Le journal *La Liberté,* du 29 mai, lui avait à son tour donné, dans un article de ce jour, le témoignage d'une estime particulière et de l'importance artistique de la constatation, due à notre collègue.

Le *Paris-Artiste*, du 4 avril, avait eu la primeur de ce compte-rendu par la plume exercée de M. de Lescure.

Le *Progrès libéral de Toulouse*, retrouvant le nom d'un méridional et presque d'un compatriote, dans cette découverte, s'était empressé de lui consacrer une de ses colonnes.

La Société des lettres et arts de Rodez, bien plus intéressée à se prévaloir de ce succès, n'a pas voulu rester en arrière et a chargé un de ses membres de lui en faire un rapport.

C'est cette tâche que je viens remplir.

Les beaux-arts, dans leurs manifestations diverses, ont des adorateurs passionnés qui poussent leur culte jusqu'aux extrêmes frontières de ce qu'on appelle, en musique, le dilettantisme, mot sans analogue en peinture, à laquelle on me permettra, cette fois, d'en faire une application !

Ce dilettantisme étonne les natures froides, nées dans des régions peu ouvertes aux enthousiasmes artistiques.

Les montagnes du Rouergue appartiennent à cette zône, aussi les vocations de cet ordre n'y peuvent éclore qu'à titre d'exception !

Ces exceptions sont un mérite de plus, et sans doute aussi un gage de supériorité pour ceux qui surmontent l'influence de ce milieu et se sentent entraînés vers ces régions olympiennes !

La communication faite à la Société, par M. Emile Maruéjouls, révèle ce feu sacré et atteste que la peinture a parmi nous un éminent interprète, initié à tous les secrets de l'école.

Un hommage particulier lui est dû pour ne s'être pas égaré dans ses études sur le pas du réalisme contemporain, ni attardé aux nudités surmontées de casques guerriers des ateliers du premier Empire !

Mieux inspiré, c'est vers l'idéal, vers les conceptions du grand maître d'Urbino qu'il a porté ses pas et son admiration !

Une fresque, découverte à Florence en 1845, dans un ancien réfectoire de religieuses converti par l'oubli des temps passés en atelier de charron, comme par mémoire de l'ouvrier de Nazareth, était-elle sortie du pinceau de Raphaël ?

Telle était la question qui divisait le Parnasse artistique !

Une seule chose était reconnue de tous : c'était le mérite de l'œuvre, dont le sujet, souvent traité par les grands maîtres, avait été le meilleur titre de gloire de Léonard de Vinci, dans cette Cène dernière de la vie de l'Homme-Dieu, par laquelle ce grand artiste a si bien exprimé le sentiment solennel révélé par les paroles : *Non amodo bibam*, etc., empreint d'une tristesse si calme, si résignée, si confiante !

Les autorités les plus respectées et les plus compétentes avaient épuisé leurs arguments pour et contre, et le procès restait pendant !

Cette situation est exposée dans les publications de la presse périodique déjà énoncées, et c'est à ce différent que notre compatriote a eu la bonne fortune de pouvoir apporter l'appoint d'un de ces arguments souverains qui donnent force de chose jugée, comme on va pouvoir en juger.

Les riches collections du palais Pitti recèlent à Florence d'innombrables cartons dans lesquels sont entassés des milliers de dessins précieux : ces cartons, véritables archives de l'histoire des arts, se sont grossis de siècle en siècle, de tout ce qui a reçu des mains des plus grands maîtres la consécration de leur génie.

C'est en fouillant dans cette mine trop peu explorée que s'est tout-à-coup révélé, aux yeux de notre touriste, le crayon qui fut la première esquisse de la fresque, objet de tant de contestations, et le carton était celui de Raphaël !

L'acte de naissance était donc retrouvé, et la paternité y était établie !

Sans doute, une œuvre de plus, quel qu'en soit le mérite, ne peut rien ajouter à la gloire de Raphaël, mais pour l'œuvre, établir qu'elle est sortie du pinceau du grand maître, lui assurera plus d'éclat encore et plus de prix, et le nom de notre Aveyronnais y trouvera sa place !

—

POÉSIES PRÉSENTÉES, EN SÉANCE, PAR M. EUG. DE BARRAU.

L'on a récemment découvert, inscrit sur une plaque de marbre, dans les fouilles d'un chemin de fer, tracé dans notre ancienne province d'Aquitaine, non loin d'Agen, une fantaisie de l'imagination d'un auteur dont la poésie rappelle le chantre du moineau de Lesbie. Les voici :

Diis manibus : Aux dieux mânes.

Quam dulcis fuit ista
Quæ cum viveret, in sinu jacebat
Somni conscia semper et cubilis !
O factum male, Muia quod peristi !
Latrares modo si quis adcubaret !
Rivalis Domino licentiosa.
O factum male, Muia quod peristi !
Altum jam tenet insciam sepulcrum.
Nec sevire potes, nec insilire,
Nec blandis mihi morsibus renides.

Ces vers, reproduits dans une revue archéologique, nous ont remis en mémoire une poésie du même genre, quoique d'une époque bien différente, que nous avons retrouvée dans nos souvenirs, pour l'avoir entendue, il y a trente ans au moins, dans un salon ouvert aux nouveautés littéraires. Les vers furent dits, sans nom d'auteur ; peut-être ce nom se retrouvera-t-il ici dans la souvenance de quelqu'un d'entre vous. — Il serait heureux de pouvoir l'y ajouter.

Le poëte latin chantait, comme on vient de le voir, un charmant petit chien, qui faisait les délices d'une dame romaine, lorsqu'un fatal destin vint le ravir aux caresses de sa maîtresse.

Le poëte français empruntait son sujet à une espèce voisine mais peu sympathique à celle des chiens et mêlait un trait satirique à son chant élégiaque.

Voici ce que l'émule de Properce adressait d'une voix plaintive à son infidèle :

Fleur d'innocence et de jeunesse,
Minois fripon, regard malin,
Esprit, grâces et gentillesse
N'ont pu fléchir les rigueurs du destin.
La fourberie, et l'artifice,
Sous un air de candeur, un petit chœur bien faux,
Devaient-ils irriter la céleste justice !
L'indulgente amitié pardonnait ses défauts.
Quand les perfides ont des charmes
Leur trépas, malgré nous, nous arrache des larmes.
Aimable victime du sort,
Ainsi tu trahissais ceux qui pleurent ta mort !

Mais sur quel monument pensez-vous que j'inscrive
Ces vers qu'une muse plaintive
Vient arracher à ma douleur ?
Sans doute direz-vous, percé d'un trait vainqueur,
Vous regrettez cette jeune Thémire
Qui joignait mille attraits au cœur le plus ingrat
Vous vous trompez ; la cruelle respire,
Et l'épitaphe est pour un.....CHAT ! !

S'il est vrai, comme on l'a si souvent répété, que la littérature réfléchit le degré de civilisation des sociétés, de progrès en progrès, nous serions revenus au siècle de Pétrone !

RAPPORT DE M. GUIRONDET SUR LES TRAVAUX DE M. ADVIELLE.

Etude sur l'administration en Savoie. — Le bateau à vapeur l'Aveyron. — Poésies religieuses du XIVe et XVe siècles. — Biographie de Mgr Colbert de Castle-Hill. — Origine de la ganterie à Millau, par M. Advielle.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte d'une brochure de M. Advielle, laquelle a pour titre : *Etude sur l'administration en Savoie avant et après l'annexion*, et encore de divers manuscrits que le même auteur a confiés à la Société. Je viens vous soumettre mon travail et je commence par l'*Etude sur l'administration en Savoie.*

Cette étude a 32 pages d'impression dont la moitié est consacrée à un vocabulaire explicatif des principales appellations et locutions en usage dans le langage administratif et judiciaire.

« La Savoie, dit M. Advielle, était préparée de longue » date à devenir française... elle avait la langue, les » mœurs, les habitudes de notre pays et n'était plus ita» lienne que de nom. Les lois et la jurisprudence qui la » régissaient ne différaient pas trop sensiblement des » nôtres. »

En effet, au point de vue de la langue, ne devons-nous pas à la Savoie l'abbé de Saint-Réal, auteur de la *Conjuration des Espagnols contre Venise*, œuvre dont Voltaire comparait le style à celui de Salluste ? saint François de Sales, écrivain tout à la fois suave, onctueux et énergique ? Vaugelas, l'académicien, un des premiers qui ont épuré et réglé notre langue ? Xavier de Maistre, le spirituel et élégant auteur du *Voyage autour de ma chambre*, le peintre si vrai et si émouvant du *Lépreux de la cité*

d'Aoste? et enfin Joseph de Maistre, le grand philosophe, le profond politique, le sublime penseur, un peu absolu peut-être, l'hiérophante du passé et aussi le prophète souvent de l'avenir?

Sous le rapport des lois, il est certain que l'influence française s'est fait sentir dans les codes sardes qui ont été calqués sur les nôtres.

Au point de vue géographique et religieux, la Savoie se reliait à la France. N'en avait-elle pas fait partie depuis 1792 jusqu'à la chute du premier empire? N'avait-elle pas conservé quelque chose et même beaucoup de nos mœurs et de nos habitudes? Aussi l'annexion s'est-elle effectuée sans secousse et sans violence. Avant cette annexion, elle était partagée en *deux divisions administratives*. La division administrative se subdivisait en *provinces*, en *mandements*, en *communes* qui correspondaient à ce que nous appelons, nous, *département*, *arrondissement*, *canton* et *commune*. Elle était régie par un *intendant général* ou préfet. Les provinces l'étaient par un intendant dont les attributions, quoique plus étendues, étaient analogues à celles de nos sous-préfets.

L'organisation judiciaire était ainsi réglée : *Cour d'appel*, *tribunaux de* 1re *instance*, *juges de mandement*, c'est-à-dire juges de paix.

La commune y avait une forte organisation ; les libertés communales y étaient larges.

Sauf sur ce dernier point, l'annexion ne pouvait pas rencontrer de difficultés. Eh bien ! malgré tant de rapprochements, les débuts ont été laborieux. De graves questions se présentaient à résoudre, écoles, jouissance des bois et biens communaux. Quand je dis écoles, il ne faut pas croire que la Savoie fût un pays d'ignorance. M. Advielle fait judicieusement remarquer qu'on rencontre fort peu de personnes illettrées en Savoie.

Puis les chemins vicinaux, des créations de diverse nature.

Mais si, dès les débuts on a tâtonné, si même on a froissé, aujourd'hui la Savoie est entrée dans la voie des réformes ; car elle est, comme le dit M. Advielle, un pays d'initiative et de forte volonté.

Les quelques pages que je viens de passer en revue, sont suivies d'un vocabulaire qui est une clé. Parmi les locutions que renferme ce vocabulaire, il en est qui ont droit de bourgeoisie dans notre langue, d'autres pourraient bien plus tard forcer l'entrée de notre dictionnaire. *Chi lo sa!* disent les Italiens.

Je termine en louant le style de M. Advielle, style net et lucide, et j'arrive aux manuscrits.

Le premier a pour titre : le *Bateau à vapeur l'*Aveyron. C'est une description de ce bateau, laquelle mérite d'être conservée afin que l'on sache que, si notre département est essentiellement agricole, l'industrie n'y est pas étrangère et que dans les lointains parages son nom n'est pas inconnu.

Le deuxième se compose de poésies françaises et religieuses du XIVe et XVe siècles. Elles sont tirées, ces poésies, d'un manuscrit de la bibliothèque de Rodez. Sont-elles dues, comme le prétend M. Advielle, à un moine ou à un jongleur ruthénois? J'en doute.

La langue d'oïl, avant la guerre des Albigeois, n'était guère ou mieux n'était pas cultivée dans les provinces méridionales. Il est manifeste, ainsi que le dit M. Villemain, que les Provençaux haïssaient les Français et voulaient exister à part. L'éminent critique ajoute : « Si » la Provence fût demeurée indépendante, c'était un » peuple du Midi de plus avec son nom, sa langue, ses » arts, son génie propre. » Sans doute l'hérésie albigeoise entre pour beaucoup dans la croisade : au fond, c'était le Nord se ruant sur le Midi.

La langue du Troubadour souffrit de la lutte ; mais Toulouse garda la *gaye science*, et si, après la victoire du Nord, la poésie provençale perd un peu de sa vivacité et de sa grâce, elle devient souvent, comme le dit M. Villemain, une complainte haineuse et vengeresse. Elle est « une protestation de la liberté du Midi et l'ascendant » toujours croissant de la France. »

Cette protestation se continuè dans le XIVe et le XVe siècles. La langue française finit par triompher ; mais ce n'est que dans le XVIe siècle.

Je ne partage donc pas l'opinion de M. Advielle. Ruthénois ou non, l'auteur a de l'onction et de la grâce.

Les poésies se composent de cinq pièces qui sont : 1° *Invocation à la Vierge ;* 2° *Le lac de vérité ;* 3° *Prière à la Vierge ;* 4° *Invocation à la Vierge ;* 5° *Oraison devant le crucifix.*

Elles ne seraient pas déplacées dans les mémoires de la Société avec les notes et les aperçus de M. Advielle.

Le troisième manuscrit de notre collègue est une biographie de Mgr Colbert de Castle-Hill, évêque de Rodez. M. de Gaujal n'a dit qu'un mot de ce prélat. Du reste, notre historien du Rouergue ne s'est guère étendu sur les évêques qui ont occupé le siége de saint Amans, soit qu'il manquât de détails, soit que son œuvre ne lui permît pas

une plus grande extension. J'ajoute que son petit abrégé contient des erreurs et que le travail sur les évêques de Rodez est à faire. Il faut donc se féliciter de ce que, ici ou là, quelques hommes entreprennent la biographie qui d'un, qui d'un autre de nos prélats. Ce sera le moyen d'obtenir des notices détaillées et de rectifier les erreurs de M. de Gaujal ainsi que du *Gallia christiana* qui, aux erreurs, joint beaucoup de lacunes.

M. Advielle nous fournit une biographie excellente de style et remplie de détails intéressants.

Le quatrième manuscrit a pour titre : *Origine de la ganterie à Millau.*

« En Rouergue, comme dans les autres provinces, dit » l'auteur, l'histoire de l'industrie est encore à faire. Soit » que les éléments de cette histoire fussent d'une recher- » che difficile, soit que ces intéressantes questions des » arts et métiers, qui ont suffi à immortaliser un des vô- » tres, présentassent peu d'attraits aux archéologues, on » ne s'est guère occupé jusqu'ici de rechercher l'origine » des arts industriels, d'en préciser la marche et d'en re- » later les succès et les revers. »

C'est vrai.

Monteil, à qui M. Advielle fait allusion, et M. de Gaujal ont bien fourni quelque indication sur l'industrie locale ; mais cela ne suffit pas, et l'auteur du manuscrit a pu dire, à juste titre, que l'histoire de cette industrie était à faire.

Pour mener à bonne fin un travail de ce genre, il n'y a pas qu'un seul homme qui puisse s'y livrer, car ce travail serait énorme, appliqué à toute la province.

M. Advielle l'a compris et il a fait, pour un genre d'industrie en vigueur à Millau, ce que d'autres entreprendront, sans doute, pour d'autres branches, soit là, soit ici.

L'auteur raconte donc l'origine de la ganterie à Millau. Cette origine remonte à 1750.

Antoine Guy, premier du nom, fit son apprentissage à Grenoble, voyagea en Allemagne, en Suisse et se fixa à Millau. Il avait amené avec lui, du Dauphiné, onze ouvriers. Il ne fit pas fortune ; il mourut même pauvre en 1782, léguant à sa veuve la suite de ses affaires. Mais s'il ne laissa pas des biens au soleil et une escarcelle bien remplie, il transmit à sa famille une réputation de probité commerciale trop inconnue, hélas ! de nos jours.

On l'avait surnommé le saint homme. Il n'avait pas usurpé cette qualification, si l'on en juge par son exhortation à bien vivre et à bien mourir. C'est une pièce de vers de vingt-six strophes.

M. Advielle l'a annexée à son manuscrit. Le travail de notre collègue est très intéressant. Il ouvre la voie à des notices du même genre.

J'aurais encore à vous entretenir de deux autres manuscrits de M. Advielle : l'*Hôpital de Millau en* 1667 *et* 1867 et la *Richesse communale dans le département de l'Aveyron de* 1789 *à* 1866.

Mais ces manuscrits ayant été réclamés par l'auteur au moment où je me disposais à les étudier, il m'est impossible de vous les faire connaître.

L. GUIRONDET.
avocat, ancien magistrat.

—

Il est donné lecture d'un compte-rendu de M. l'abbé Cérès, sur les fouilles par lui pratiquées à Mas-Marcou. Ce travail, dont la lecture a été suivie avec un vif intérêt, est renvoyé à la commission des Mémoires.

—

M. le docteur Viallet met à la disposition de la Société, pour être insérée dans les Mémoires, la liste des auteurs aveyronnais. M. Viallet croit que cette publication serait très utile pour signaler et combler les lacunes qui existent dans nos collections.

Sa proposition est acceptée.

—

M. le président, autorisé par le comité permanent, à traiter avec un encadreur de Paris, pour l'achat de bordures destinées aux tableaux accordés par le gouvernement, fait connaître les prix demandés. Ces prix sont acceptés.

—

Parmi les ouvrages offerts à la Société et déposés sur le bureau, M. le président signale :

Un numéro du *Bulletin de la Société archéologique de Montauban*, contenant un travail de M. Guirondet sur les vicomtes de Saint-Antonin.

Pombal ou *Lutte entre l'Espagne et le Portugal*, par M. Guirondet. Br. in-18.

Saint Antonin, apôtre du Rouergue, par M. l'abbé Vaissière, curé de Saint-Jacques, à Montauban, membre correspondant de la Société. Br. in-18.

Les constructions et stratifications lacustres du lac Saint-Andéol, par M. le docteur Prunières. Br. in-8°.

Deux brochures de M. de La Blanchère, sur deux espèces nouvelles de poissons dans les eaux de l'Aveyron.

Romania (année 1872). 4 Br. in-8°, envoyées par le ministère.

Des Abbayes, par M. V. Advielle.

Eloge de Mgr Delalle, lu à la distribution des prix du Petit-Séminaire de Saint-Pierre, par M. l'abbé Truel.

Dons divers.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE.

De M. Michaut : Un grand arc en baleine et 5 flèches des sauvages de la Cochinchine.

D'un marin : Un fouet de commandement des sauvages de Sierra-Leone ; une scolopendre du même pays.

De M. Desclaux : Un échantillon de baryte des environs de Montbazens.

De M. l'abbé Cérès : Des objets divers provenant de nouvelles fouilles faites à Mas-Marcou : tuyaux, briques, fers, plomb, bois de cerf, etc. ; 5 poteries entières trouvées à Banassac (Lozère).

De M. Briguiboul : 5 Estampages de diverses parties de la cloche d'Albagnac, signalée au Congrès archéologique tenu à Rodez, aujourd'hui fendue, avec une notice historique, et communication d'une interprétation relative aux figures et inscriptions. L'inscription en caractères gothiques, plus difficile à lire, paraît être : *Te Deum laudamus, ave Maria*, et en sens inverse de nouveau *ave Maria*.

De M. Mahoux : Deux moulages de la dent de dinothérium, dont la matrice fut prêtée par M. de Costeplane ; une photographie de la maquette du tombeau, par lui sculpté, de Mgr Delalle.

De M. X. : Deux monnaies de Rodez, du temps du comte Hugues ; 7 médailles diverses, entre autres celle frappée en commémoration du dogme de l'Infaillibilité.

De M. Ch. G. : Une monnaie prussienne et une pièce de billon ou jeton frappé à la Monnaie durant le siége de Paris et commémoratif de la capitulation de Sedan.

De la maison Robineau, de Paris : 2 Médailles et 5 types en carton.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. X. : *Vie de saint Vincent-de-Paul*, par Louis Abelly, évêque de Rodez. Paris 1865. 2 vol. in-12. — *Le B. Canisius*, par le P. Alet. Paris 1865. Vol. in-12. — *Du progrès dans ses rapports avec l'Eglise*, par M. l'abbé Em. Castan, de Belmont (membre correspondant). Paris 1868. Vol. in-8°. — *Mois de Saint-Joseph*, par l'abbé Lévesque, curé du Bourg. 1867. Vol. in-24. — *De l'esprit de corps, suivi de quelques réflexions sur l'esprit de M. Cottu*, par

M. le vicomte de Bonald. Paris 1828. Br. in-8°. — Palmarès de l'institution Sainte-Marie. 1872.

La suite de la collection de l'*Aveyronnais,* année 1872.

4 Gravures ou lithographies.

Album archéologique du Gard. Nîmes 1853. Petit in-4°. — *Notices sur les collections, cartes et dessins relatifs au service du corps impérial des mines.* Vol. in-8° — *Notice sur le Musée de botanique de Benjamin Delessert.* Br. in-8°. — *Catalogue des livres de botanique de M. le professeur F...* 1873. Br. in-8°. — *Mélanges d'antiquités grecques et romaines,* par M. de Clarac. Paris 1830. Br. in-8°. — *De l'architecture religieuse au XIX° siècle,* par l'abbé Auber. Paris 1859. Br. in-8°. — *Explication des ouvrages de peinture, etc.* Exposition de Lille, 1866. In-18. — Exposition de 1867. *Description du parc égyptien.* In-18. — *Guide de l'amateur des faïences et porcelaines,* par Demmin. Paris 1861. In-18. — *Manuel de lottino-plastique.* Paris 1857. Br. in-32.

De M. *** : *Leçons de mathématiques,* par l'abbé Marie, de Rodez. Paris 1770. Vol. in-8° relié. — Quatre pièces de Planard, de Millau : *Les Sœurs jumelles, L'Echelle de soie, Les Héritiers Michaud, Le Testament et les Billets doux.* Brochures in-8°.

Dissertations sur la Vénus de Médicis, du Capitole et autres statues. Paris 1822. Br. in-8°.

De M. J. Favre, de Rodez : *Cours de philosophie,* dont il est l'auteur. Paris 1870. Vol. in-12.

De M. Maurice de Bonald : Un numéro du *Bien public* contenant un article, dont il est l'auteur, sur la *Réfutation des Etudes religieuses à l'endroit du Concordat.*

De M. Forestié neveu : *Un chapitre de l'histoire de l'imprimerie à Montauban,* dont il est l'auteur. Montauban 1872. Br. in-8°.

De M. Dureau : Deux numéros du *Bulletin bibliographique,* qu'il publie.

De M. Alf. Neymarck : *La Rente française,* dont il est l'auteur. Paris 1873. Br. in-8°.

De divers : 3 Exemplaires de la brochure : *M. J. Simon et la réforme de l'enseignement secondaire.* Rodez. In-8°.

De M. L. M. : *Atlas géographique et iconographique du Cours complet d'Ecriture-Sainte,* publié par Migne. 1844. Vol. in-folio. — *Explication des 40 grandes images catholiques publiées par le R. P. Lacoste.* Br. in-24.

Le Bon fils (scène aveyronnaise). Limoges. Vol. in-12, relié. — *Biographie de M. Deseilligny.* — *Mémoires d'un instituteur.* Lit. Rodez. Br. in-4°.

Un ancien parchemin.

De M. Tarayre, de Barrac : Un registre in-4° manuscrit et quelques feuilles détachées de Mᵉ Jean Conquoenh, an 1531, sur la couverture duquel on peut lire : *Dans le présant libre est d'actes conssernant presque tous la maison d'Alboy.*

De M. Valadier : 6 Assignats de diverses valeurs.

De M. Remond : Le relevé d'une inscription latine de la pierre tombale découverte sous le jubé de la cathédrale, côté droit, regardant l'abside, duquel il résulte que c'était là le lieu de repos, mais déjà violé, probablement à l'époque de 93, d'*Exupère de Miramont, archidiacre, de mœurs pures, d'une grande piété, etc., décédé l'an MDL... à l'âge de soixante... ans.*

Une petite esquisse au crayon d'armoiries peintes sous l'autel du même côté : Ecartelé au 1er d'or au lion rempant de gueules, au 2 d'azur à 6 besans d'or au chef cousu de sinople, au 3 de sable à la bande d'or accostée de deux étoiles de même, au 4 d'or à la branche de sinople ; l'écu timbré de...?, et orné de ses feuillards.

L'état de détérioration de la pierre, causée par l'humidité et l'emploi qui en a été fait dans les récentes constructions du jubé ne permettent pas toutefois de donner les émaux comme certains ; de même il n'a pas été possible de déchiffrer d'autres armoiries adjacentes aux premières.

Enfin certains restes d'écartelé et de fleurs de lis à la bordure, au-dessus de ce même autel, porteraient à croire qu'il y avait encore là les armes de Bertrand de Chalençon, enterré sous le jubé qu'il avait fait construire.

De M. le Directeur de l'école normale : La suite des observations météorologiques faites dans cet établissement, et celles faites pendant les mois de décembre 71 et janvier 72.

De l'évêché : La suite des *Lettres pastorales*, etc., de Mgr l'Evêque.

De la préfecture : La suite des publications départementales : *Annuaire*, *Conseil général*, *Budget*, *Recueil des actes administratifs*.

Des archives dép., de l'évêché, du grand séminaire, de Mme veuve E. Carrère, de MM. Pr. et autres : 31 Cahiers de *budgets départementaux*, etc., complétant la collection de ces documents. — *Résultat des conférences du diocèse*, années 1820 et 1821 (édition in-8°, revue), 1863 (Ecriture sainte), 1864, 1867, complétant cette collection, — Divers *Mandements* de Mgr Delalle, d'évêques de Rodez ou originaires de l'Aveyron. — *Ordo du diocèse*, plusieurs années. — *Calendrier de la Hte-Guienne pour* 1780. — 12 Cahiers complétant la collection du *Propagateur de l'industrie de la*

soie, par Amans Carrier. — *Minute du Palmarès du Petit-Séminaire de St-Pierre*, 1836, 1re année. — Partie du manuscrit de M. Lunet relatif à *l'amphithéâtre et l'aqueduc romains*. — Un certain nombre de nos, suppléments de nos du *Journal de l'Aveyron*, de la *Gazette du Rouergue*, du *Ruthénois*, de l'*Echo*, du *Recueil des actes administratifs de la Préfecture*, etc., complétant plus ou moins ces collections générales, et autres collections spéciales formées de nos offrant un même sujet intéressant : *Premiers procès-verbaux des séances de la société* non imprimés au recueil. *Question des eaux de la ville*, etc.

De MM. A. Carrère et autres. La collection complète du *Républicain de l'Aveyron*. — *Cour d'Assises de l'Aveyron, affaire de Narbonne, compte-rendu des débats*.

De M. Vernhet, missionnaire apostolique : La suite de celle du *Peuple*.

De divers : La suite de celle du *Progrès*, du 21 décembre 1870 au 26 janvier 1873, et de M. Ratery un abonnement gratuit à ce journal à partir de ce dernier jour.

La continuation aux abonnements du *Courrier*, du *Journal de l'Aveyron*, de la *Revue religieuse*, du *Journal de Villefranche*, du *Journal de Florence*.

La Société a encore reçu : Le *Bulletin de la société d'agriculture de l'Aveyron*, années 1866, 1867 ; la suite du *Bulletin de la société d'agriculture, etc., de la Lozère*, et les livraisons de novembre 1857 à décembre 1859, janvier et février 1860, mai 1862 à décembre 1866, juin à décembre 1867, juillet à septembre 1868, janvier et février 1870 ; la suite et le tome 1 du *Bulletin de la société d'histoire naturelle de Toulouse* ; les tomes 1 et 111 de la *société académique de St-Quentin* ; le *répertoire des travaux de la société de statistique de Marseille*, année 1866 ; le *recueil des notices et mémoires de la société archéologique de Constantine*, à partir du 11e volume, année 1867 : tous envois comblant en totalité ou en partie les lacunes existantes dans la collection de ces publications ; la suite de celles de plusieurs autres sociétés savantes.

La Société, acceptant ces divers dons et communications, vote des remercîments à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 8 septembre 1873.

Présidence de M. Boisse, *président.*

Présents : MM. Vergnes, l'abbé Vayssier, l'abbé Cérès, Castanié, Remond, l'abbé Dalac, l'abbé Marcorelles, Albespy, Virenque, l'abbé Alazard et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

—

M. le président annonce à l'assemblée que, depuis la dernière réunion, la Société a perdu plusieurs de ses membres : MM. Charles Gaches et Galibert, correspondants ; M. Gaspard de Cabrières, membre titulaire, l'un des fondateurs de la Société, à laquelle il a prêté, jusqu'à la dernière heure, un concours actif et bienveillant ; et, enfin, M. de Caumont, membre honoraire de la Société. *La Chronique,* journal artistique et littéraire, consacre à sa mémoire l'article suivant, dont la lecture présente un intérêt particulier au moment où l'on annonce qu'une session du Congrès scientifique, dont M. de Caumont est le fondateur, doit avoir lieu à Rodez au mois de septembre prochain :

M. ARCISSE DE CAUMONT.

« Que les vivants nous permettent aujourd'hui de les oublier pour les morts. « Les morts vont vite ! » comme dit la Ballade, et ils n'ont pas le temps d'attendre.

Fondateur de l'*Institut des provinces,* directeur de la Société des *Antiquaires de Normandie*, M. de Caumont a rendu plus de services que qui que ce soit aux études archéologiques, si négligées autrefois, et, grâce à ses efforts, si en honneur aujourd'hui. Peu d'hommes ont compris et aimé le moyen âge plus que M. de Caumont ; à

vrai dire, il en eut la passion. Voyageur infatigable, après avoir exploré la Normandie, il parcourut la France, puis l'Europe, étudiant les monuments, non-seulement pour les connaître, mais encore pour les faire connaître aux autres, et pour leur apprendre à les respecter et à les aimer : il ne les défendait pas seulement contre ceux qui veulent les détruire, mais encore contre ceux qui veulent les réparer, et dont l'action n'est pas toujours moins funeste... j'allais dire : au contraire !

Comprenant bien qu'aujourd'hui l'influence isolée et solitaire d'un homme, si grande qu'elle soit, serait nécessairement impuissante, il eut l'idée juste, heureuse et féconde d'associer tout le monde à sa tâche, et de s'appeler légion. Personne ne comprit mieux que lui l'importance de ce grand mot d'association qui est en quelque sorte le mot d'ordre du monde moderne. Il voulut faire participer le plus de gens possible à son œuvre ; c'est pour cela que son œuvre est née viable et qu'elle lui survivra. Il a transporté le *Congrès* du domaine de la politique dans le domaine de la science. Personne n'excella comme lui à réveiller la province endormie, et à galvaniser sa torpeur. Il arrivait souvent dans un pays, seul, ou bien avec un ou deux jeunes gens dévoués à ses idées, et obéissant comme lui à une initiative généreuse. Avec un tact suprême et un flair merveilleux, il avait vite fait de trouver dans la ville, dans le canton, dans le village, les trois ou quatre individualités marquantes, intelligentes, susceptibles de le seconder : il leur expliquait ses plans, les faisait entrer dans sa pensée, les prenait pour compagnons de voyage dans la portion de la contrée qu'ils connaissaient le mieux, et tous ensemble se mettaient à la recherche des grandes ruines oubliées, des objets d'art enfouis dans les fermes solitaires, au fond des églises ignorées. Tout cela était bientôt remis en lumière avec un soin et un zèle que rien ne fatiguait, que rien ne décourageait, et les trésors perdus se voyaient ainsi rendus à l'admiration et à l'honneur.

Si l'archéologie fut le premier souci d'Arcisse de Caumont, elle n'occupa pas seule cette belle et active intelligence. Aimant son pays, et, comme toutes les natures généreuses, s'attachant à lui davantage à mesure qu'il le voyait plus malheureux, il voulut le servir de toutes les façons à la fois, en fécondant toutes les sources de sa production. L'agriculture, notamment, trouva en lui un soutien et un guide ; il fit beaucoup pour les campagnes, ces nourricières de la France, et il mourut en regrettant de n'avoir pas fait davantage. Que son exemple nous encou-

rage et nous excite : sachons l'honorer en l'imitant, et chacun, dans la mesure de nos forces, poursuivons et, s'il est possible, achevons son œuvre.

Je le connaissais assez pour savoir que c'est ainsi qu'il eût voulu être loué par ses amis. »

L'assemblée partage les sentiments exprimés par M. le président à l'occasion des pertes que vient de faire la Société et décide que le procès-verbal de la séance contiendra l'expression de ses regrets.

Un membre saisit cette occasion pour demander qu'à la mort des collègues qui habitent Rodez, les membres résidant en ville soient convoqués pour assister à leurs funérailles. Cette proposition est adoptée.

—

L'assemblée décide qu'un diplôme de membre titulaire de la Société sera offert à M. de Serres, nouveau préfet de l'Aveyron, et délègue les membres du bureau pour le lui remettre.

—

Admissions. — M. Cazes, docteur-médecin à Belmont, est admis en qualité de membre titulaire de la Société, et M. Viguier, ancien professeur de mathématiques, originaire de l'Aveyron, comme correspondant. Ces deux demandes avaient été préalablement soumises au comité permanent.

—

Correspondance. — M. le président communique à l'assemblée :

1° Une lettre de M. A. de Séguret, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion et offre à la Société, au nom de M. Loubers, procureur de la République à Montpellier, la thèse latine soutenue par lui et ses études sur Domat, philosophe et magistrat.

2° Une lettre de M. A. de Vialar, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Rodez, remerciant la Société de l'avoir admis parmi ses membres titulaires.

3° Une lettre de M. Hérold, qui exprime sa reconnaissance pour le vote de remercîments émis dans la séance du 30 novembre dernier, à l'occasion de l'envoi qu'il avait fait à la Société de livres et d'objets ayant appartenu à M. Pescheloche.

4° Une lettre de M. de La Blanchère, annonçant qu'il a, comme délégué par la Société, assisté aux séances du Congrès des sociétés savantes et qu'il y a donné lecture d'un travail dans lequel il détermine deux espèces de poissons trouvées par lui dans nos montagnes.

5° Une lettre de M. Ponthieux, réclamant, en cas de non abonnement à son ouvrage sur le camp de Catenoy, le renvoi des livraisons reçues par la Société. L'assemblée, ne pouvant donner suite à la proposition d'abonnement qui lui a été faite, décide que les livraisons reçues seront renvoyées.

6° Une lettre de M. l'abbé Gayrard, membre correspondant, offrant à la Société son commentaire du catéchisme de Paris.

7° Une lettre de M. Viguier, qui vient d'être reçu correspondant, demandant que le résumé de ses travaux, dont M. l'abbé Dalac a été chargé de rendre compte, lui soit renvoyé. L'assemblée décide qu'il sera fait droit à sa demande.

8° Une circulaire du Congrès international des orientalistes et une autre circulaire de l'association française pour l'avancement des sciences, invitant, toutes les deux, la Société à déléguer un ou plusieurs de ses membres pour assister aux réunions qui doivent avoir lieu, à Paris, le 1er septembre, pour la première de ces deux sociétés, et à Lyon, du 21 au 28 août, pour la seconde. Ces deux circulaires n'étant pas arrivées en temps opportun, l'assemblée n'a pas à s'en occuper.

9° Une lettre de M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts, annonçant l'envoi prochain des cinq toiles accordées par le gouvernement, auxquelles on a joint un tableau de l'école de Pietro Vanucci (le Pérugin). Ce tableau, qui provient de la collection Campana, représente la *Vierge à mi-corps, tenant l'enfant Jésus et entourée d'anges.*

M. le directeur des Beaux-Arts ajoute qu'il a pris bonne note de la demande, que lui a faite M. le président, du tableau de M. Laporte « l'Etude », afin d'en tenir compte lorsque le retour des ouvrages d'art envoyés à Vienne lui permettra de préparer une répartition générale entre les musées de province.

L'assemblée vote des remercîments à M. le directeur des Beaux-Arts.

M. Castanié demande la parole et dit qu'en sa qualité de conservateur du Musée, il a cru devoir, sans attendre la réunion, écrire à M. Charles Blanc pour le remercier de l'intérêt qu'il témoigne à la Société.

10° Une lettre dans laquelle M. Victor Advielle, nommé récemment membre des commissions du Musée et de la bibliothèque d'Arras, sa ville natale, demande que la Société détache de ses collections, pour les offrir au Musée de cette ville, les objets gaulois ou romains (flèches en silex, poteries romaines, etc.), qu'elle possède en double,

L'assemblée, prenant en considération la demande de M. Advielle, charge les conservateurs de s'assurer s'il y aurait, dans les collections du Musée, des doubles dont la Société puisse se dessaisir.

Dans une autre lettre, M. Advielle remercie M. le président de lui avoir adressé une photographie du buste de M. Duval. Il joint à sa lettre deux communications à faire à la Société. La première de ces deux notes est un article du journal le *Soleil* sur une première communion faite pendant la Commune à la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, dont le curé, M. l'abbé Ravailhe, est notre compatriote. M. Advielle fait suivre cet article de détails intimes que l'assemblée ne juge pas à propos d'insérer au procès-verbal de la séance.

L'autre note signale à l'attention de la Société deux ouvrages, un du colonel Staaff, qui a été décerné en prix dans les écoles communales de l'Aveyron. Le 6e volume, qui vient de paraître, renferme des extraits choisis avec goût dans les œuvres les plus remarquables des poètes français contemporains. Le second ouvrage, *Armorial du bibliophile* par M. Joanni Guigard, renferme plusieurs notices aveyronnaises parmi lesquelles M. Advielle signale celles de Mgr Affre et de Mgr de Bonald.

Une troisième note de M. Advielle est ainsi conçue :

« M. de Barrau rapporte dans le tome II (p. 66) de ses *Documents historiques et généalogiques sur le Rouergue*, les exploits du gentilhomme rouergat, DE LINAS, religionnaire, qui, en 1628, défendit vaillamment, contre l'armée du prince de Condé, la petite ville de Saint-Sever, près de laquelle il possédait un château dont la place est encore marquée par quelques ruines.

« Je prie instamment les personnes qui connaîtraient d'autres particularités de la vie de ce gentilhomme rouergat, de vouloir bien me les transmettre le plus tôt possible, 25, rue d'Argenteuil, à Paris. Je recevrai également avec reconnaissance des renseignements généalogiques sur la famille de Linas, sur ses alliances et sur l'époque où elle a disparu du Rouergue. »

—

M. le Président entretient l'assemblée du Congrès scientifique qui doit se tenir à Rodez au mois de septembre de l'année prochaine, et lui communique la correspondance échangée à ce sujet avec M. E. Cartailhac, secrétaire de l'Institut des Provinces. Il résulte de cette correspondance que le programme des questions à traiter est, pour le moment, ce qu'il y a de plus urgent à faire.

Ce programme doit être préparé par l'Institut des Provinces, avec le concours d'un Comité local, pour la composition duquel l'Institut a exprimé le désir de recevoir les propositions des deux Sociétés savantes depuis longtemps instituées dans le département : la Société centrale d'agriculture et la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

M. le Président fait remarquer que parmi les sections, au nombre de cinq, dans lesquelles viennent se grouper les travaux du Congrès, il en est quatre qui se rattachent aux lettres, aux sciences, aux arts, et rentrent plus spécialement dans le programme habituel des travaux de la Société.

Pour les membres du Comité qui doivent coopérer à la rédaction du questionnaire concernant ces quatre sections, la Société aura naturellement des candidatures à proposer ; mais il pense qu'il serait convenable de laisser à la Société d'agriculture l'initiative des propositions, en ce qui concerne les membres qui devront s'occuper du programme de la section plus spécialement consacrée aux travaux agricoles.

Un projet de liste présenté par un membre de la Société est soumis à l'assemblée qui l'approuve, sauf à y introduire, après examen, les modifications qui seraient jugées utiles.

—

M. l'abbé Cérès expose qu'il a commencé, dans le canton de Sévérac, des fouilles archéologiques qui promettent déjà d'être fructueuses, et pourraient donner lieu à un rapport intéressant pour le Congrès scientifique.

L'assemblée, sur la demande de M. l'abbé Cérès, vote la somme de 250 fr. pour continuer ces fouilles.

—

M. l'abbé Vayssier dépose le manuscrit du dictionnaire patois, qu'il vient de terminer, en exprimant le désir que les membres de la commission nommée à cet effet examinent son travail avant qu'il soit livré à l'impression.

—

Les comptes du trésorier pour l'année 1872, soumis par la Société à l'examen de M. Valadier, ont été trouvés exacts et réguliers.

L'assemblée approuve le budget pour l'exercice 1873.

—

M. le président dépose sur le bureau les programmes des sujets mis au concours par la Société archéologique du Limousin et par la Société des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

M. E. de Barrau, ne pouvant assister à la séance, a envoyé la note suivante sur des fouilles faites au Monastère Saint-Sernin, sous Rodez :

« Dans le courant de l'hiver 1871-1872, des fouilles faites dans l'enceinte des murs de clôture de l'ancien monastère Saint-Sernin, près de Rodez, ont mis à découvert une pierre, d'un mètre environ de long sur soixante centimètres de large, portant l'inscription :

CRUX NOBILIS PRO SALUTE, DEO OMNIPOTENTI DICATA,
INCARNATIONIS 1050, RECTRICE AIDA NOMINE.

» Cette pierre trouvée dans les fondations d'une construction rasée depuis longtemps, et passée sous la bêche, semble avoir été la première pierre posée lors de la construction de l'ancienne chapelle de l'abbaye, qui révèle aujourd'hui, après plus de huit cent vingt ans, la date de cette construction et le nom de l'abbesse qui la fit construire.

» M. l'abbé Delrieu, aumônier du couvent de Notre-Dame de Rodez, qui a repris les traditions des religieuses de l'antique monastère Saint-Sernin, a fait recueillir soigneusement cette pierre, et l'a fait placer à hauteur convenable, pour préserver son inscription et en faciliter la lecture, dans le mur d'une construction récente formant une dépendance de l'établissement.

» Dans ces mêmes fouilles, continuées près de l'emplacement de la même église, il a fait extraire vingt-deux tombes presque toutes creusées en autant de pierres de grès, dont les formes diverses accusent des dates différentes, au dire des archéologues ; il en est qui dateraient du huitième siècle.

» Dans le courant de l'année 1873, l'on a trouvé dans les vieilles constructions de l'abbaye bâties sur le bord extrême de la rivière, un anneau d'or, sur la face extérieure duquel on voit, en caractères très correctement tracés et très-bien conservés, l'inscription suivante :

I † M † I †

I † VOVS † D † MON 

qui se traduit par :

Jésus, Marie, Joseph,
Je vous donne mon cœur.

avec une petite fleur de lys gravée après chaque mot ou chaque abréviation.

» La bague ne porte aucune date ; il appartiendrait à un numismate d'assigner l'époque par l'examen des caractères. »

RAPPORT DE M. L'ABBÉ DALAC SUR L'OUVRAGE DE M. VIGUIER :

« *Communications scientifiques à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, par M. Viguier, ancien professeur de mathématiques de l'Université.

» Sous ce titre, M. Viguier présente à l'examen et à l'approbation de notre Société un manuscrit dont il est l'auteur, et dans lequel il expose une nouvelle théorie pour la recherche des nombres premiers.

» Il y a longtemps que les plus habiles mathématiciens ont cherché un moyen expéditif pour trouver tous les nombres premiers qui entrent dans une expression numérique, et toutes leurs tentatives pour découvrir une loi ou formule qui puisse les embrasser sont demeurées sans succès. On a néanmoins trouvé certaines méthodes dont les résultats sont plus ou moins utiles. Le crible d'Eratosthène est connu de toutes les personnes un peu versées dans les sciences mathématiques. Format, Wilson, Legendre, etc., sont célèbres par leurs travaux dans cette partie, et ont laissé une chaîne de découvertes à laquelle M. Viguier voudrait ajouter un nouvel anneau. Nous ne pouvons discuter ici tout le mérite de sa méthode ; mais ce que nous pouvons dire, c'est que l'auteur paraît être un de ces hommes passionnés pour la science et qui ne reculent pas devant les fatigues et les aspérités d'un travail pénible et des plus abstraits. Cette opiniâtreté à vaincre les obstacles donne souvent lieu à des découvertes importantes et mériterait d'être récompensée. Malheureusement l'œuvre qui nous occupe est une de celles qui passent inaperçues et laissent leur auteur dans l'oubli. La découverte de notre mathématicien serait assurément utile et faciliterait une recherche dont on a souvent besoin dans l'analyse ; mais oserait-il hasarder les frais toujours fort élevés d'une pareille publication ? Le petit nombre de personnes qui s'occupent de ces matières lui fera toujours craindre que, au lieu d'y trouver une récompense de ses travaux, il n'y rencontre qu'une dépense réelle. Difficilement une Société savante pourra se charger de cette entreprise ; elle n'entre pas dans les attributions de la nôtre ; il est d'ailleurs douteux que ses ressources lui permissent d'accepter une pareille charge qui pèserait sur elle dans tout son entier. Elle ne peut donc qu'exprimer ses remerciements à l'honorable auteur, pour la confiance qu'il lui témoigne, et lui souhaiter quelque occasion favorable de mettre au jour un ouvrage qui mérite la publicité sous plusieurs rapports. »

—

Parmi les ouvrages offerts à la Société, M. le président signale :

Un travail manuscrit sur Saint-Antonin, par M. l'abbé Lafon, membre titulaire de la Société. M. Remond est chargé de présenter un rapport sur ce travail à l'une des prochaines réunions de la Société.

Poésies catholiques, par M. l'abbé Firminhac, membre correspondant. M. le comte d'Armagnac est chargé d'en rendre compte à l'une des prochaines séances.

Les numéros déjà parus du Bulletin mensuel de l'instruction primaire, par M. André, inspecteur d'académie.

Etude biographique sur Mgr Affre, discours prononcé à distribution des prix du petit séminaire de Saint-Pierre, par M. Truel, supérieur de cet établissement.

Suite des observations météorologiques faites à l'école normale de Rodez.

—

Dons divers.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE :

De M. le Directeur des Beaux-Arts : Les six tableaux annoncés, de la répartition des collections du Louvre.

Du Conseil général, à qui les auteurs en avaient fait hommage : Une académie, et le médaillon de M. Delsol, député, par le jeune Puech ; le médaillon du vicomte de Bonald, pair de France et membre de l'Académie, par le jeune Vernhes.

De M. l'abbé Cérès : Un buste de Charles X.

De M. l'abbé Marcorelles : La face d'une tête et une main de statue de jeune fille (renaissance), trouvées en creusant dans la cour de son établissement ; une amulette et deux flèches celtiques en silex, recueillies dans un dolmen de la commune de Sauclières ; quelques monnaies anciennes.

De M. Chincholle, de Druelle : Deux pièces de Chine.

De divers : Un jeton en cuivre du XIIIe siècle ; plusieurs monnaies.

De M *** : Une médaille en argent des vaccinations municipales de Paris.

De M. X. : Deux exemplaires de la médaille commémorative du pèlerinage de Ceignac ; une carapace de tortue.

De M. Foucras, maire de Moyrazès : Une cigogne blanche, par lui prise vivante aux environs de sa localité.

De M. Bastide-Stuart : Une collection de fossiles du bassin d'Aubin, provenant du cabinet de feu M. Jausions, ingénieur à Rodez.

Du F. Puech : Un échantillon de tourbe, rapportée des terres avoisinant la chapelle des Treize-Pierres, près de Villefranche.

Une autéfixe et deux monnaies, l'une de la colonie de Nîmes, l'autre de Domitien, trouvées sur le territoire de Saint-Jean-le-Bas, dans l'arrondissement de Saint-Affrique, n'ont pu être remises au Musée.

Pour la bibliothèque et les archives

De M. le ministre de l'instruction publique : Les ouvrages annoncés au précédent procès-verbal.

De M. l'abbé Lesmayoux : L'*Infaillibilité pontificale*, dont il est l'auteur. Paris 1873. Vol. in-16.

Du pensionnat Saint-Joseph : *Notice sur le département de l'Aveyron*, par F. P. B. Rodez 1873. Br. in-16 (2 ex.).

De M. Maurice de Bonald : Dix-sept écrits divers, par lui publiés à différentes époques. — *De l'assistance des œuvres*, par M. Victor de Bonald. Montpellier 1866. Brochure in-8°.

De M. V. Advielle : Deux numéros du *Constitutionnel*, contenant un sujet traité par lui.

De l'auteur : *Notre-Dame d'Orient*, article inséré dans l'*Aveyronnais*.

De M. Alfred Neymarck : la suite de ses *Aperçus financiers*. 1872-73. Vol. in-8°.

De M. L. Guillebert : *La France, le Pape et l'Allemagne*, dont il est l'auteur. Paris 1873. In-12.

De l'éditeur : *De l'équilibre social en France. Introduction*. Paris 1873. Br. in-8°.

De M. le secrétaire du Concours de 1867 : Deux pièces de vers envoyées par Mlle Ad. Bonnet, ancien lauréat, dans la persuasion d'un nouveau et prochain concours.

De M. E. de Barrau : Une copie du *Poulhé de tous les bénéfices appartenant à la collation ou institution de Mgr l'évêque de Vabres*.

De M. Lachaize : Une esquisse à la plume, rétablissant le groupe nu de Mas-Marcou, suivant une interprétation du fragment trouvé.

De M. Loup : La lithographie du pèlerinage de Ceignac.

Du lycée et de Saint-Pierre : les *Palmarès* de 1873.

Du comice agricole de Marcillac : Le *Procès-verbal de la séance du 27 octobre* 1872.

De M. X. : *Assemblée nationale*, 1873 : *Rapport sur les actes du gouvernement de la défense nationale*, par M. Delsol, membre titulaire de la Société. — *Proposition de loi sur le mode de nomination d'une seconde Chambre*, etc., par

M. Pradié. — *Proposition de loi municipale*, etc., par le même. — *Proposition de loi sur le mode de composition des conseils municipaux*, etc., par le même. Br. in-4°.

Notes à mes collègues, par le même. 18°. Paris 1873. Br. in-8°.

Lourdes et les mécréants (poème), par l'abbé Firminhac. Bordeaux 1873. Br. in 8°. — L'*Holocauste du bon Pasteur, ou la mort de Mgr Affre* (poésie), par A. Guillemin. Paris 1849. Br. in-8°.

Dons du Cœur de Jésus à la France, par le P. Alet. 1873. Br. in-16. — *La France et le Cœur de Jésus*, par le même. Br. in-24.

Souvenirs d'un naturaliste, par A. de Quatrefages, membre honoraire de la Société. Paris 1854. 2 vol. in-8°, rel.

Etudes sur les Beaux-Arts, par Vitet. Paris 1847. 2 volumes in-12, rel. — *Voyage artistique en France*, par M. de Pesquidoux. Paris 1857. Vol. in-12, rel.

Salon de 1873. — *Notice des tableaux du musée Napoléon III*. 1863. — *Notice des tableaux légués au musée impérial du Louvre*. 1870. — *Guide de la galerie du palais Pitti*. 1860. — *Catalogue des tableaux*, etc., *de Ingres*. 1867.

L'*Obélisque de Louxor*, par Ferry. 1868. — *Des corporations professionnelles à Montauban*, par Devals, etc. Brochure in-8°.

Une photographie.

Ruines de Paris. Mai 1871. Album de photographies.

Trois lithographies, dont l'une : l'*Assemblée nationale*, 1873.

De M. *** : *Grandville*, par Ch. Blanc. Paris 1855. In-12. — *Notice sur les monuments égyptiens exposés au Louvre*. 2e éd. 1860. — *Les Beaux-Arts italiens à l'Exposition de* 1867.

De Mme veuve E. Carrère : Deux *Discours de Cicéron* et un de *Caton l'ancien*. Imprimerie A. Devic ou L.-B. Carrère. — *Proprium diœcesis ruthenensis de Luzignen consensu*. Ruthenæ, 1706. N. Leroux. Vol. in-8°, rel. — *Rituel du diocèse de Rodez*, par l'authorité de Mgr de la Vove de Tourouvre. Héritiers de Jean Le Roux. M.DCC. XXXIII. Vol. in-4°, rel. — *Le pastoral de saint Grégoire-le-Grand*, par ordre de Mgr de Grimaldi d'Antibes. Amans Devic, 1764. — *Traité sur l'art et les devoirs du cantalès*, par M. Maynier, curé. P.-B. Carrère. Br. in-8°. — *Cours d'accouchements*, par Lacalmontie. Carrère aîné, 1834. — *Vue générale de l'histoire de l'Eglise*, par M. Richou, 2e édit. 1867. — *De la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, par M. Delsol. Rodez, 1871. — Fragment d'un ouvrage traitant de l'*Aveyron*. In-8°. — *Affaire Cécile Combettes*. Toulouse, 1848. In-8°, 2 livraisons. — *Réponse de Carcenac frères*,

de Rodez, *à Durand*, *de Gros*, Montpellier. Br. in-4°. — Comité électoral de Rodez, 1848. 2 circulaires.

Code criminel de la République française, par Sagnier, 2e éd. Paris, an VII. Vol. in-8°.

De M. Pr. : *Arbre généalogique de Jean-François de Gascq* (18e siècle), côté paternel et maternel, en remontant jusqu'à Louis de Gascq et Mathieu de Montet (Diffèrerait du moins pour une génération avec H. de Barrau). — Quatre pages manuscrites au sujet de *Malvet de Montazet* et des *comtes de Lyon*. —Copie manuscrite d'une *Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Digne*, Toussains de Forbin de Janson, 1659. — *Transactions entre les évêques de Rodez et le chapitre de leur église cathédrale*. Toulouse, 1753. Br. in-f°. — Fragment d'un *Mémoire C. Guirbaldi*, au sujet d'une gestion de finances, vers 1766. — *Extrait de la déclaration du Roy concernant la recherche de la noblesse*. 1714. *Assignation au sieur Jean de Nattes de Villecomtal*. — *Arrest de la cour de Parlement*. 1768. In-f°. — Lettre de faire part de la mort de M. de *Jourquet de Salèles, carmélite*. Rodez, 1777. — Mémoire de M. de Cabrières au sujet des *Impôts*. 1820. — Officiers de la *Confrérie de la Croix de Villefranche*, pour 1826. — Année 178 . *Petite écurie du roi*. Prospectus. — *Documents concernant la Cie de Jésus*. Ancien prospectus. — *Procession de Jagrenat*, fête Hindou ; *Suttee Hindou*. 2 placards. — *La dissolution*, par Gambetta. Br. in-16.

Almanach historique de Toulouse, 1782. — *Calendrier de la cour de Parlement*, M. DCC. LXXXVI. — *Calendrier de Toulouse*, an VIe. — *Calendrier utile aux gens d'affaires*, 1772, 1787, 1822, 1829.

La Société a encore reçu : *Discours de M. J. Simon à l'Assemblée générale des délégués des sociétés savantes*, le 19 avril 1873. In-16.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, listes, instructions. 1873. Br. in-8°.

Les volumes 3 à 7, 11 à 16 des *Mémoires de l'Académie de Dijon*; la suite des *Mémoires de la Société dunquerquoise* et les volumes 9, 10 et 11 : les uns et les autres mémoires comblant en majeure partie les lacunes existantes dans les collections ; la suite des publications d'un grand nombre d'autres sociétés savantes.

La Société acceptant ces divers dons et communications vote des remercîments à leurs auteurs et la séance est levée.

Le secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, Imp. de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 30 novembre 1873.

Présidence de M. E. DE BARRAU, *vice-président.*

Sont présents : MM. Lacombe ; Eugène de Valady ; Viala ; Poulon ; L. Bourguet ; Robaglia ; Vital ; de Vialar ; l'abbé Alazard ; l'abbé Dalac ; Valadier ; Nusbaumer ; l'abbé Marcorelles ; Remond ; Castanié ; de Benoit ; Albespy ; Virenque ; Maisonabe et Alibert, secrétaire de la Société.

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 1873 est adopté.

Admissions. — L'Assemblée admet, en qualité de membre titulaire, M. l'abbé Lesmayoux, vicaire de Notre-Dame de la Gare, à Paris, et M. Loubers, procureur de la République à Montpellier, comme correspondant.

M. l'abbé Firminhac, membre correspondant, devient, sur sa demande, membre titulaire.

A l'appui de leur demande ces trois membres offrent à la Société :

M. Lesmayoux, un volume qu'il a publié sur l'*Infaillibilité pontificale.*

M. Loubers, deux thèses dont il est l'auteur. M. Maisonabe est chargé d'en rendre compte à l'une des prochaines séances de la Société.

M. l'abbé Firminhac, une pièce de vers manuscrite qui a pour titre : le *Bienheureux François d'Estaing à l'occasion de l'érection de sa statue en* 1866. Ce travail, dont il a été donné lecture en séance, est renvoyé à la commission chargée de la publication des Mémoires de la Société.

Un membre saisit l'occasion des nouvelles demandes d'admission, sur lesquelles l'Assemblée vient de statuer, pour renouveler la proposition qu'il a faite au comité permanent de tenir les membres correspondants au courant des travaux de la Société en leur envoyant le compte-

rendu de nos séances, moyennant une cotisation annuelle qui serait fixée par l'Assemblée.

Après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, l'Assemblée, jugeant qu'il est convenable de resserrer les liens qui unissent les membres correspondants à la Société, décide qu'à l'avenir ces membres seront assujettis à une cotisation annuelle de 3 francs et qu'ils recevront en retour le compte-rendu des séances de la Société à mesure qu'ils seront publiés.

La Société ne voulant pas, néanmoins, donner à cette mesure un effet rétroactif, décide qu'elle ne sera applicable qu'aux membres correspondants reçus postérieurement à cette résolution. Ceux qui font déjà partie de la Société ne seront soumis à cette charge que s'ils expriment le désir de recevoir les procès-verbaux des séances.

Le secrétaire est chargé d'adresser à ces derniers une circulaire pour leur notifier cette mesure, les prier de faire connaître leur intention à ce sujet et, dans tous les cas, de donner exactement leur adresse.

—

M. le président communique à l'Assemblée la lettre suivante de M. Affre dont la proposition a reçu l'assentiment du comité permanent :

« Rodez, le 29 septembre 1873.

» Monsieur le Président,

» M. de Rozière, membre de l'Institut et inspecteur général des archives, de passage à Rodez il y a peu de temps, ayant examiné le cartulaire de Conques auquel il attribue une grande valeur historique, m'a prié de vous faire part du projet que voici :

» La Société des anciens élèves de l'Ecole des Chartes, dont il est le président et à laquelle on est redevable de publications d'un puissant intérêt, prendrait à sa charge l'impression du cartulaire, à la seule condition que le précieux manuscrit serait mis à la disposition de cette Société pendant un temps qui n'excèderait pas six mois. M. le ministre de l'instruction publique ferait directement à notre Société la demande de cette communication, et se rendrait absolument responsable de ce qui pourrait arriver. La publication terminée, la Société recevrait un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage, dans lequel se trouveraient des notes de grande valeur, et, très probablement, des *fac-simile* de quelques-uns des actes contenus dans l'original. La demande ministérielle ne se fera pas longtemps attendre ; mais elle ne peut, évidemment, avoir

lieu que tout autant qu'elle devra recevoir un accueil favorable.

» Vous jugerez sans doute à propos, Monsieur le Président. de saisir sans retard le comité des faits qui précèdent. Permettez-moi d'ajouter que si j'avais l'honneur d'en faire partie, ma voix serait acquise aux propositions faites, à cause de leurs conséquences on ne peut plus avantageuses.

» Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» H. AFFRE,
Archiviste de l'Aveyron, membre de la Société des lettres, sciences et arts de ce département. »

L'Assemblée, après avoir mûrement délibéré sur la proposition qui lui est faite, décide que le cartulaire de Conques sera mis à la disposition de M. de Rozière pendant un espace de temps qui n'excèdera pas six mois. Elle charge M. Boisse, son président, de traiter directement avec l'honorable président de la Société des anciens élèves de l'école des Chartes, soit pour le nombre d'exemplaires qui devront être livrés à la Société, soit surtout pour les conditions qui doivent garantir le retour de ce précieux manuscrit dans nos archives.

Le secrétaire est, en outre, chargé d'écrire à M. l'abbé Lesmayoux pour le prier, au nom de la Société, de vouloir bien se mettre en rapport avec M. de Rozière et de veiller à ce que l'opération ne se prolonge pas au delà du temps convenu.

—

M. le président informe l'Assemblée que M. le Président du tribunal de première instance a bien voulu, avec le consentement bienveillant de M. le Préfet de l'Aveyron, mettre à la disposition de la Société une salle où seront exposés les tableaux que ne peut contenir la galerie qui leur était destinée.

L'Assemblée vote des remercîments à M. le Préfet et à M. le Président du tribunal pour cette marque d'intérêt donnée à la Société.

—

L'appel fait au public pour combler les lacunes qui existent dans les collections de la bibliothèque a été entendu. M. le Président communique à l'Assemblée plusieurs lettres de M. de Rudelle, de Cassagnes, de M. Affre, archiviste, de M. le supérieur du petit-séminaire de Saint-Pierre, de M. l'abbé Lafon, de Villefranche, de M. Cabaniols, curé de Saint-Salvadou, etc., annonçant ou accom-

pagnant l'envoi de nombreux objets qui seront énumérés à la suite du procès-verbal.

Parmi les documents envoyés par M. l'abbé Cabaniols, M. le Président signale un recueil manuscrit de poésies patoises et françaises de M. Cavaignac, notaire à Montbazens en 1821, parent du général du même nom qui en 1848 se portait candidat à la présidence de la République. Les poésies contenues dans ce recueil ont pour sujet *la mort du duc de Berri, la naissance du duc de Bordeaux*, etc.

Dans une autre lettre, M. l'abbé Cabaniols a copié plusieurs notes concernant l'abbaye de Conques, l'idiome de Najac en 1255, le siége du château des Borines en 1574. Ces notes sont suivies du compte-rendu suivant des fouilles faites par M. le curé de Saint-Savaldou en 1866 :

I.

Fouilles faites à Gleye-Herme , canton de Rieupeyroux.

1° Le 28 et le 29 septembre 1866, je fis faire des fouilles dans un champ, connu sous ce nom, situé à environ 3 kilomètres de Rieupeyroux, à l'ouest du chemin de moyenne communication n° 8, du chef-lieu de canton à Prévinquières.

Deux tranchées, d'un mètre de profondeur sur une largeur de 6 à 7 mètres, furent ouvertes parallèlement du nord au sud, à environ 3 mètres l'une de l'autre.

La plus occidentale offrit beaucoup de sable de rivière, de la chaux, peu de pierres, une terre très friable, avec un sépulcre tourné de l'ouest à l'est, formé de petites pierres, verticalement placées l'une devant l'autre mais sans couvercle et sans aucune trace d'ossature, du moins à l'intérieur.

Dans l'autre, dont la terre était plus compacte, on trouva beaucoup de petites pierres irrégulièrement jetées, peu de chaux ou de sable, du charbon, des fragments de briques et de poterie très grossière ; un morceau de fer de forme carrée, long de 0 m. 06 c. et d'autres plus petits, mais presque oxydés, etc.

Il y a quelques années qu'on découvrit, dans le même champ, trois sépulcres en petites pierres, dont un renfermait une ossature assez conservée, le crâne et les dents n'ayant pas souffert de leur long séjour dans la terre, suivant le témoignage du propriétaire et de sa mère âgée d'environ quatre-vingts ans.

2° La tradition porte qu'il y avait autrefois dans ce lieu une église, détruite on ne sait à quelle époque.

Dans des actes de 1637, Guilhem Carrier, notaire à Rieupeyroux, parle « d'une pièce de terre assise au terroir de » Rouffiac, au tènement de la *Gleye-Herme,* confrontant » avec les *Patus et Cazals de la Gleye-Herme.* »

Le cadastre de 1665 fait mention, « fol. 89, d'une terre » confrontant avec *Lou Cazal de la Gleye-Herme* et avec le » chemin de la *Gleye-Herme*, et, folio 83, d'une autre » terre confrontant avec *la Carral de la Gleye-Herme*, et » avec le chemin de Rieupeyroux à Vaysse. »

C'est aussi ce que disent MM. H. Mazuc, Merlin et Foulquier-Boscus, dans leur réponse du 3 juillet 1822 à une délibération prise par le conseil municipal de Rieupeyroux, le 20 mars de l'année précédente : « Les anciens » monuments et l'inspection des lieux concourent à établir » que le terrain, dit aujourd'hui *Gleye-Herme*, était autre» fois une église, un cimetière et avenues, etc. »

Le 29 juillet 1824, Guillaume Bourdoncle, notaire à Prévinquières, ajoutait : « La commune de Rouffiac pos» sédait autrefois, pour l'exercice du culte religieux, une » église située dans le local appelé *Gleye-Herme.* Il est » même hors de doute qu'il y avait un presbytère, un » cimetière, des pâtus autour et des chemins pour y » aboutir. »

Il y avait donc eu une paroisse à *Gleye-Herme.*

3° Quant à l'origine de ce mot, voici ce qu'on trouve de plus probable : Un vieux glossaire traduit *Gleya* par église, chapelle. Le mot *Herma*, dans un acte de 1258, est traduit par *non cultivé ; terra herma*, terre herme, dit le lexicon de M. Maigne d'Arnis.

Ainsi *Gleya-Herma* peut signifier église *Herme*, ou déserte ; peut-être : *église de l'Ermite.*

II.

Fouilles faites à Los Copelos, ancienne église, canton de Rieupeyroux.

Longueur présumée, d'après l'emplacement ou les ruines des murs, 8 mètres.

Largeur présumée jusqu'au sanctuaire, 4 mètres.

Epaisseur du mur du pignon oriental, 1m 50.

Epaisseur du mur latéral nord, 0m 75.

Largeur des deux arceaux intérieurs, 1m 50.

Base des arceaux au-dessus du sol, de 0m 60 à 0m 80.

Saillie de la base, d'après les ouvriers qui ont démoli les murs, 0m 15 à 0m 20.

L'arceau de l'est, un peu plus petit, formait l'entrée du sanctuaire ou d'un petit appartement.

Le second était plus rapproché du sanctuaire que de la porte de l'église, qu'il divisait en deux parties inégales.

Aux angles, on voyait naguère les premières pierres d'un formeret (ou ogive diagonale), carré à l'est et semi-circulaire à l'ouest.

Contreforts assez saillants aux angles et vis-à-vis l'arceau du milieu.

Ouverture présumée de l'arceau du sanctuaire, 2m 50.

Sanctuaire beaucoup plus élevé que la nef.

Le pavé du sanctuaire est ainsi disposé :

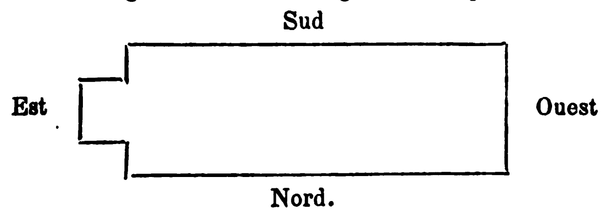
1° Une couche de mortier d'environ 0m 10;

1° Une assise de pierres, de 0m 10 à 0m 20 de longueur, placées presque horizontalement, de manière que le bout de celles de la deuxième ligne reposait sur l'extrémité de celle de la première, etc.;

3° Couche de mortier. plus ou moins épaisse sur les pierres, formant une surface unie, mais laissant des intervalles, surtout le long des murs où l'on a trouvé une certaine quantité de grains de seigle, avec des coques d'œuf qui tombaient en poussière.

A l'est on voit plusieurs tas de pierres qui semblent indiquer de petits bâtiments, ou des murs écroulés.

Au nord, un carré inculte borné par une muraille à chaux et à sable, écroulée depuis longtemps, et couverte de gazon et de broussailles, semble enfermer un jardin, une basse-cour, en un mot un parallélogramme, dont le terrain est élevé de près de deux mètres au-dessus du champ qui l'avoisine au nord et à l'ouest. De ce côté, le mur occidental se dirige vers le sud jusqu'à un mur qui vient de l'angle sud-ouest de l'église ou chapelle.



Au sud de l'angle sud-ouest aboutit un vieux chemin entre deux talus de 2m à 2m 50 d'élévation sur le flanc de la montagne. Il doit être presque parallèle au mur méridional de l'église à 2 ou 3 mètres de distance.

Entre ce chemin, envahi par la culture et l'église, sont des tombes, dont deux ont été fouillées en ma présence.

Voici la dimension des os, du moins des principaux du squelette, trouvés dans la seconde :

Vertèbres, 0^m 42.

Fémur, 0^m 42.

Tibia, 0^m 35.

Longueur du cercueil, 1^m 90.

Pierres de 0^m 35 à 0^m 50 posées de champ ; elles forment deux lignes se rapprochant vers l'est.

Un seul cadavre à 1^m 60 ou à 1^m 70 de profondeur.

Le couvercle est formé de plusieurs pierres horizontales.

Du mortier par-dessous, même du côté des pieds. Les têtes des cadavres, enlevées par les ouvriers, ou les bergers, ou les animaux, avaient disparu ; j'en ai vu une sous un tas de pierres.

Dans les champs voisins, briques grossières et beaucoup de mâchefer ; on dirait de petites masses de fer oxydé.

En 1870 et 1871 on a pris la pierre entassée sur les terrains non cultivés, et on a cru y reconnaitre les ruines d'une usine pour le fer qu'on y aurait fabriqué avec du charbon de bois.

Un vieux cadastre parle des champs situés près des *Cazals de los Copelòs.*

—

M. Guillemin a écrit la lettre suivante au secrétaire à l'occasion de l'envoi qui lui a été fait de plusieurs ouvrages pour la bibliothèque de Boulogne-sur-Seine :

Boulogne, le 3 octobre 1873.

Monsieur,

Je m'empresse de vous adresser des remercîments pour le bienveillant concours que la Société veut bien accorder à notre entreprise. C'est avec grand plaisir que j'ai inscrit son nom dans la liste des souscripteurs.

J'aurai soin de vous envoyer prochainement un *compte-rendu* semestriel que doit insérer dans son bulletin la Société Franklin.

Veuillez, Monsieur, faire part à la Société de l'expression de notre vive gratitude, et agréer l'assurance de mes sentiments très-distingués. J. GUILLEMIN.

—

M. Valadier donne lecture du rapport suivant sur le dictionnaire patois-français dont la rédaction a été confiée par la Société à M. l'abbé Vayssier :

« Messieurs,

La Commission spéciale, à laquelle vous avez renvoyé

l'examen du dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron, rédigé par M. l'abbé Vayssier, m'a chargé de vous faire part du résultat de ses travaux.

Comme elle s'y attendait, connaissant l'esprit pratique, laborieux et consciencieux de notre honorable collègue, votre commission a trouvé cette œuvre aussi parfaite qu'elle pouvait l'être, eu égard aux difficultés qu'il a fallu surmonter et à la minutieuse attention qu'il a fallu apporter à sa composition.

Cette appréciation ne vous étonnera pas, Messieurs, quand vous considérerez que M. l'abbé Vayssier a travaillé à son dictionnaire pendant plus de dix ans et que pendant ce long espace de temps il a eu, en sa qualité de professeur au petit séminaire de St-Pierre, et plus tard de supérieur à celui de Belmont, occasion de voir et d'interroger des élèves de tous les points de notre département, sans compter les renseignements qui lui ont été fournis par un grand nombre de ses amis et de ses collègues.

Le dictionnaire est précédé : 1° d'un tableau des abréviations.

2° De l'alphabet patois composé de 23 lettres, avec l'explication du son, différent, selon les localités, de quelques-unes de ses lettres ; du son des diphtongues et des triphtongues auriculaires, c'est-à-dire des syllabes où l'oreille distingue trois sons dans une seule émission de voix, comme dans *uoù*, œuf.

3° D'une préface qui a été lue en séance par M. l'abbé Vayssier le jour de la remise, sur votre bureau, de son manuscrit, mais dont je vais vous rappeler sommairement la partie concernant le but et le plan de l'ouvrage.

« Mon but n'est pas de faire un dictionnaire français-» patois, dit M. l'abbé Vayssier, mais une sorte de glos-» saire patois-français qui sera comme le trésor de l'idiome » patois du Rouergue et de ses dialectes ou variétés » ; et pour remplir ce but, l'auteur donne dans le corps de l'ouvrage les étymologies des mots ; — les formes semblables de beaucoup de mots bretons, bas-latins, italiens, espagnols, roumains, etc ; — les archaïsmes ou vieux mots patois non usités aujourd'hui, qu'on trouve dans les anciens actes de notaires ; — les termes des métiers et des arts ; — le nom des oiseaux, insectes, végétaux du département ; — les gasconismes infligés au français par le patois et leurs corrections. — Comme exemples, il cite les proverbes patois les plus intéressants, et prend d'autres citations dans les ouvrages des auteurs aveyronnais. — Le dictionnaire donne encore les divers dialectes en

prenant pour type de la langue le patois de Rodez et des environs. »

4° Cette préface est suivie d'une introduction, divisée en XI chapitres, dont il vous suffira de connaître les titres pour juger de son intérêt.

Chapitre I. — Existence du patois en France.

Chapitre II. — Les patois méritent-ils le mépris dont ils sont l'objet.

Chapitre III. — Du patois du Rouergue. Il renferme trois dialectes principaux qui se distinguent par les voyelles *a*, dialecte du midi ; *e*, dialecte du nord, et *o*, dialecte du centre et de la plus grande partie du département.

Chapitre IV. — Rapport de notre patois avec le latin, l'italien, l'espagnol et l'anglais.

Chapitre V. — Examen des reproches que l'on fait au patois.

Chapitre VI. — Mérites du patois rouergat. Il est une vraie langue malgré ses variantes.

Chapitre VII. — Quels sont les auteurs rouergats qui ont écrit en langue vulgaire.

Chapitre VIII. —Des syllabes et terminaisons particulières aux noms propres des patois méridionaux.

Chapitre IX. — Observations sur l'orthographe du patois du Rouergue.

Chapitre X. — Règles grammaticales particulières au patois. De la construction, de l'article, des noms, des diminutifs et augmentatifs, pronoms personnels, verbes, du participe passé, rapport de propriété, emploi du *que*.

Chapitre XI. — Des étymologies, des mots racines.

D'après ce court exposé, vous jugerez, Messieurs, si vous devez accueillir les conclusions de votre commission qui a été unanimement d'avis que le dictionnaire patois-français de notre département, rédigé avec un si grand soin par M. l'abbé Vayssier, devrait être mis sous presse le plus tôt possible, attendu que cet ouvrage pouvait être, non-seulement agréable aux amateurs, mais très utile dans la pratique tant à ceux qui se livrent à l'instruction des enfants, qu'à ceux qui choisissent la carrière des métiers ou des arts, comme aussi aux personnes qui sont chargées de dresser des inventaires où nous voyons tant de mots patois habillés en français »

L'assemblée, prenant en considération les conclusions de ce rapport, désigne une commission composée de MM. Affre, Vesy, Valadier, Cerès, Nusbaumer et Virenque, pour étudier les voies et moyens de publication du dictionnaire, le nombre d'exemplaires qu'il conviendrait d'en

tirer et le prix auquel on pourrait livrer chaque volume. Un rapport à cet égard devra être fait à la Société.

—

Un membre signale à l'attention de ses collègues la notice des tableaux du musée, rédigée et imprimée par les soins de M. Masson. M. le président ajoute que l'intelligence et l'activité de cet agent, pour tout ce qui regarde les intérêts de la Société, méritent les meilleurs témoignages. L'assemblée vote en conséquence des remercîments à M. Masson.

—

Parmi les dons offerts pour le musée et qui sont déposés sur le bureau, M. le président signale une tortue de mer, prise à Beyrouth, et deux cornes d'antilope du Liban, envoyées par M. Bestion, chirurgien-major de marine et membre de la Société.

L'assemblée vote des remercîments à M. Bestion pour les dons nombreux et importants faits par lui à la Société, et M. le président, chargé d'être auprès de lui l'organe de ses sentiments de gratitude, lui a écrit la lettre suivante :

« Rodez, le 20 décembre 1873.

» Monsieur et cher Compatriote,

» En l'absence de notre honorable président, que les devoirs d'un ordre supérieur retiennent à Versailles, je suis heureux d'avoir à vous exprimer la reconnaissance de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, dont j'ai l'honneur d'être le vice-président, pour les nombreux et divers objets, rares et curieux, dont vous avez enrichi le musée.

» Votre patriotisme met à contribution les contrées les plus lointaines au profit de votre pays natal.

» En vous montrant ainsi fidèle au sentiment filial envers lui, vous acquerrez toute sa reconnaissance, et je me félicite d'en être l'organe.

» Votre dernier envoi, qui figurait sur la table du conseil lors de notre réunion, rappelait à tous les souvenirs vos précédents envois, et chacun proclamait votre infatigable zèle pour enrichir la Société de vos dons.

» Votre nom restera toujours inscrit dans les annales de nos travaux comme celui d'un de nos membres les plus dévoués à l'œuvre commune.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher Compatriote, l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

» Eugène de BARRAU. »

—

M. le président signale encore à l'attention de l'assemblée les ouvrages suivants offerts à la Société :

1° Un volume de poésies intitulé : *Ludovic*, par M. Guirondet, membre titulaire de la Société. M. Remond est chargé d'en rendre compte à l'une des prochaines séances.

2° *Géographie* du département de l'Aveyron, par M. l'abbé Féral, membre titulaire de la Société. M. l'abbé Marcorelles est chargé de présenter un rapport sur cet ouvrage.

3° *Petites villes fortifiées* du moyen-âge dans le Toulousain, par M. A. du Bourg, membre titulaire de la Société.

4° Une brochure intitulée : *Du bénéfice-cure en Savoie*, par M. V. Advielle, membre correspondant de la Société.

5° Plusieurs écrits de M. Palous, membre titulaire de la Société.

6° Un numéro du *Journal de Villefranche*, contenant un discours prononcé à la distribution des prix de cette ville par M. André, inspecteur d'Académie.

7° La suite des *observations météorologiques* faites à l'école normale de Rodez, et les observations faites pendant les années 1866 à décembre 1871.

DONS DIVERS.

Outre les dons sus-mentionnés la Société a reçu :

Pour le Musée.

De M. l'abbé Cabaniols : Un ancien reliquaire (XVe ou XVIe siècle).

De M. l'abbé Cérès : Diverses monnaies par lui trouvées à Mas-Marcou et étiquetées avec soin.

De divers : Quelques monnaies anciennes.

De M. le capitaine Chatelet : La médaille commémorative du centenaire de Napoléon Ier.

De M. X. : Une médaille de la Confédération des Français, 1790 ; un petit écusson aux armes des Bourbons d'Espagne ; deux anciens sceaux ; le portrait photographié de Mgr Foulquier ; un échantillon de marbre vert antique (Rome), et un autre d'onyx verte.

De M. A. C. : Une racine phénoménale de saule pleureur, développée au fond d'un puits.

De M. Bestion : Trois coquilles de mer.

Pour la Bibliothèque et les Archives.

De M. le capitaine Chatelet : Œuvres de *Voltaire*, 2e édit., Paris, Baudoin frères, 1826, 75 vol. in-8° rel. — Œuvres de *J.-J. Rousseau*, Paris, Furne et Cie, 1838, 4 vol grand in-8° panthéon rel.

De M. Affre : Plusieurs numéros du *Journal de l'Aveiron*. de l'époque de la première République, et une *circulaire*

du président de l'administration centrale relative à ce journal.

De M. de Rudelle : Parmi divers mandements diocésains, une *circulaire* de Mgr Cousin de Grainville au sujet du bâtiment de l'ancien séminaire de Rodez, et le *règlement* pour l'organisation des deux séminaires de son diocèse.— *Annuaire français*, an II de la République. (Supplément au *Journal des Hommes libres.*) — *Calendrier* de la République française, an II.—*Lettres* des quatorze évêques français (celui de Rodez soussigné), réfugiés à Londres. Londres, 1802. Br. in-8°. — *N° III. Suite de la liste* générale des biens séquestrés aux Français émigrés (Aveyron). — Six des numéros de l'*Aigle* ou du *Napoléonien* manquant aux collections de la Société. — *Feuille du cultivateur*, du 7 germinal, an II au 2 brumaire, an V, avec la *table* des matières du tome IV, et la *lettre* de la commission d'agriculture aux administrateurs municipaux. — La même *lettre*, etc., réimprimée à Rodez. — *Gazette française*, du 1er pluviose, an II au 25 prairial, an V. — *Bulletin de Paris*, du n° 1 au supplément du n° 50. — *Journal des Patriotes* de 89, du 16 fructidor an III au 19 vendémiaire, an IV. (Les collections des trois journaux ci-dessus incomplètes.) — Presque tous les numéros de *La Quotidienne*, du 18 août au 2 septembre 1794, époque où le journal fut supprimé et le journaliste condamné à la déportation par les lois des 18, 19, 20 fructidor. — Quelques numéros du *Feuilleton de littérature*, supplément à *La Quotidienne*. — Des numéros isolés du *Porte-Feuille*, du *Journal du Soir*, du *Messager du Soir*, du *Postillon de Calais*, du *Défenseur de la Vérité*, du *Frondeur* (Ere de la République).— *Exposition* des motifs d'après lesquels l'Assemblée nationale a proclamé la convocation d'une Convention nationale (incomplet). — *Rapport* fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, par E. B. Courtois, Paris, an III, vol. in-8°. — *Louis XVI* détrôné avant d'être roi, par M. l'abbé Proyart, Londres, vol. in-8°.

De M. l'abbé Cabaniols : Un des numéros (1528) manquant à la collection de *l'Écho de l'Aveyron*. — *Mandements* de MNgrs Giraud, etc. — *Sujets des Conférences* du diocèse de Rodez, suivis de la *liste des districts*, presque toutes les années, de 1821 à 1841.—Des *ordos*.—*Almanach historique* pour 1789. Castres. — *Calendrier perpétuel*. Toulouse, 1814. — *Étrennes mignonnes* pour 1815. — *Instructions* sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, uniformes pour toute la République. Réimprimé d'après

l'exemplaire original envoyé au département de l'Aveyron. Montpellier, de l'imprimerie révolutionnaire, an II de la République impérissable. — *Institutionis confessariorum liber secundus*, auctore Martino Fornario Brundusino S. J.. Lugduni, 1608. Vol. in-12 rel. — *Eusebii romani ad Theophilum gallum epistola, de cultu SS. ignotorum* (par le R. P. Dom Jean Mabillon, de la congrégation de Saint-Maur), et *traduction* par M. Le Roy. Parisiis, 1705. Vol. in-8° rel. — *Des diverses leçons* de Pierre Messie, gentilhomme de Séville. Vol. in-16 rel. — *Conférences* publiques du Bureau d'Adresse. Tome 1er, v. in-12 rel.—Trois minces brochures. — Huit pages imprimées, annotées à la main, d'un *mémoire* d'archéologie pré-historique (Aveyron). — Un acte patois passé à Lunac, 1599. — L'original et la transcription, qu'il en a faite, d'un ancien manuscrit contenant : 1° des règlements sur les achats, ventes des nobles aux roturiers, et vice-versà ; 2° le prix de certaines denrées ; 3° l'octroi de la ville de Rodez ; 4° des règlements sur la refonte de certaines monnaies. — Les deux originaux relatifs à l'idiome de Najac, 1265, et au siége du château des Borines (V. le cours du procès-verbal). — Communication au sujet de Mongein, près de Sanvensa.

De M. l'abbé Truel : Les *palmarès* du petit séminaire de Saint-Pierre (et de la Maîtrise), de 1837 à 1867, renfermant les discours prononcés aux distributions des prix. 1 vol. in-8°. rel. — Le *palmarès* de 1870. — Un certain nombre d'*Ordos*, anciens et récents ; *d'instructions pastorales :* 1° de Mgr Foulquier, avec l'éloge du vicomte de Bonald, par le même ; 2° de NNgrs Giraud et Delalle. — *Trois oraisons funèbres*, par M. Noël, ancien vic.-général.

De M. l'abbé Lafon : Un *mandement*, qui doit être rare, de Mgr Louis Abelly, évêque de Rodez, pour la signature du formulaire envoyé par N. S. P. le Pape Alexandre VII (Rodez, par Guillaume Grandsaigne). Il est daté de Paris du 3 juin 1665. Louis Abelly fut sacré évêque de Rodez au mois de septembre 1664, en prit possession en 1665, et s'en démit en 1666 ; il a donc dû écrire peu de mandements. — Cinq *ordonnance* ou *mandements* de Mgr Gabriel de Voyer de Paulmy : 1° touchaut les ordinants ; 2° pour la réparation du sacrilége dans l'église de Saint-Geniez ; 3° pour faire chanter le *Te Deum* pour la réduction des places fortes de Réés et Emrick sur le Rhin, etc.; 4° pour l'établissement des prières de quarante heures, pour l'heureux succès des armes du roi, suivi de l'ordre pour l'exposition du T.-S.-S. ; 5° pour le service et fondations des chapelles de son diocèse. — Trois *mandements* de Mgr

Philippe de Luzignen : 1° permettant l'usage des œufs durant le carême, et exhortant les fidèles à prier pour la prospérité des armes toujours victorieuses de Sa Majesté ; 2° sur les cas réservés, et *avis* aux confesseurs ; 3° pour donner communication de la constitution du Pape Innocent XII, portant condamnation du livre intitulé : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure, etc.* — *Mandement* de Mgr. Jean d'Yse de Saléon, pour la convocation d'un synode. — *Sujets* des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez, pour l'année 1737, suivis des jours auxquels se doit tenir la conférence dans chaque district. — *Monita ad concionatores, Carolus Grimaldy d'Antibes.* — Deux *mandements* de Mgr l'évêque de Montauban, le premier portant condamnation d'une thèse déiste soutenue en Sorbonne, le 18 novembre 1751, par Jean-Martin de Prades, prêtre de ce diocèse, qui fit beaucoup de bruit, et le second au sujet de la rétractation de ce même abbé de Prades. — *Avertissements* de Mgr l'évêque de Montpellier, pour réformer un abus introduit parmi les musiciens de cette église, 1734 (incomplet). — Une charte du 1er septembre 1450, qui est un *échange* fait entre noble Arnaud de Tourlong et les R. P. chartreux de Villefranche, et qu'il accompagne de notes historiques.

De M. M. de Bonald : Neuf *instructions pastorales* de son E. Mgr le cardinal de Bonald, quelques-unes contenues dans des journaux.

De M. S. : Les numéros du *Recueil des actes administratifs* complétant cette collection.

De M. le principal du collége d'Espalion : Les *palmarès* et prospectus de son établissement, de 1862 à 1872.

Du grand séminaire : *Sujets* des conférences pour 1840. — Plusieurs *Ordos*. — Quelques *Mandements*.

Des archives départementales : Presque tous les numéros de l'*Annexe au recueil administratif*. Instruction primaire.— *Abeilles*, par M. Lombard, Paris 1819, br. in-8°.

De la Société d'agriculture de l'Aveyron : *Almanach des* cultivateurs de ce département, 1868 ; et deux exem-
mé- ...ires de chacun des *Procès-verbaux* des séances de
diocès Société : mars, septembre, novembre, décem-
toutes les ...vier, mars et le règlement, juin, septembre,
historique pour ... mars, juin, septembre 1842 ; mars, juin,
louse, 1814. — E... décembre 1844.
tions sur les mesure
uniformes pour toute *mal perforant du pied*, par A. Delsol.
des déviations latérales, par Du-



breuil. Br. in-8°. — *Société de St-Vincent de Paul, Aveyron et Lozère,* 1858. — *La vérité aux contribuables* (Extrait du *Journal de l'Aveyron*), 1849. — *Discours sur l'éducation*, prononcé par Mgr l'Evêque à la distribution des prix de St-Pierre, 1858. — *Palmarès de l'Institution Ste-Marie*, 1866, 68. — *Mémoire de M. Camperque, ancien agent de change, à MM. les membres du tribunal civil de Rodez.*

De M. L. M. : *Défense du christianisme*, par Frayssinous, 2e édit. Paris, 1825. 4 vol. in-12. — *It.*, 3e édit. Paris. 1825. In-12. 1er vol. rel., 3e broch., — *L'athée redevenu chrétien*, par Delauro-Dubez. Paris, 1837. Vol. in-8°. — *Proprium diœcesis ruthenensis, jussu de Ramond-Lalande.* 1 vol. in-12, rel. — *Cérémonial à l'usage des églises.* Amans Devic, 1774. — Un *discours de Cicéron.* Imprimerie Marin Devic. — *Thèses* d'Aveyronnais, 4 de docteurs-médecins, 2 pour la licence. — *Lettre encyclique de N. S. P. le Pape Pie IX et Mémoire adressé par Mgr l'évêque de Rodez à S. E. le ministre de l'instruction publique et des cultes.* Paris, 1865. Br. in-8°.

Histoire du Languedoc. Moitié du 10e vol. — Biographies de trois personnages divers. — *Notice sur la fondation de la Trappe*, par l'abbé Martin. Bourg, 1866. Br. in-8°. — *Lettres sur le bréviaire romain, et réponses*, 1864, 1865. — *Lettre de Mgr l'archevêque de Cambrai sur le concile œcuménique.* — *Palmarès de l'Institution St-Gabriel*, 1868. — Deux anciens parchemins.

De M. M. : *Thèse de pharmacie*, le 19 ventôse an 12, par J. P. Burguière, de Rodez.

De M. l'abbé Marcorelles : *Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux*, 1862, 1867.

De M. l'abbé Alazard : Sa brochure sur le *Pèlerinage de Ceignac.* — *Pèlerinage de Conques*, 4 pages in-8°.

De M. André, inspecteur d'Académie : La suite du *Bulletin mensuel de l'instruction primaire.*

De M. J. Guillemin : les numéros 82 et 84 du *Bulletin de la société Franklin.*

Indépendamment de divers autres dons qui seront insérés à la suite du prochain procès-verbal la Société a encore reçu la suite de la *Revue des Sociétés savantes*, de *Romania* et des *publications de plusieurs sociétés savantes;* les *Bulletins des sociétés de la Drôme*, 1873, et de *Bagnères-de-Bigorre*, 4e trimestre 1872; les *Procès-verbaux des séances de la Société d'Apt*, 2e série, tome Ier, 1873; le 1er *Bulletin de la Société scientifique, industrielle de Marseille;* les *Mé-*

moires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, tome V^{e}, 3e partie; tome VIe, 1re partie; le xxe vol. de la *Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales;* le tome x^{e} des *Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.*

La Société accepte ces divers dons et communications et vote des remercîments à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, Imprimerie RATERY, rue de l'Embergue, 21

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 15 mars 1874.

Présidence de M. E. DE BARRAU, *vice-président.*

Sont présents : MM. Palous; Viala père; Viala fils; l'abbé Marcorelles; Nusbaumer; Albespy; Remond; Lala; E. de Valady; l'abbé Alazard; de Benoit; Valadier; Virenque ; de Vialar ; Maisonabe ; Galliard, inspecteur d'Académie, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

La lecture du procès-verbal de la séance du 30 novembre 1874 donne lieu aux observations suivantes :

Un membre dit qu'à cette réunion, à laquelle il regrette de n'avoir pu assister, la Société a dû s'occuper de l'organisation du congrès scientifique, annoncé pour le mois de septembre, et il s'étonne que le compte-rendu de la séance garde le silence sur un point si important. Il ajoute qu'il serait cependant très urgent de publier le programme des matières à traiter, afin de donner aux personnes disposées à prendre part aux travaux du congrès le temps de préparer les mémoires qu'elles auront à présenter.

Le secrétaire répond que le procès-verbal n'a pu rien dire du congrès attendu que cette question n'a pas été agitée dans la séance du 30 novembre. La Société prend le plus vif intérêt au succès du congrès. Elle avait, dans des réunions antérieures, et de concert avec la Société d'agriculture, désigné les membres qui composent le comité d'organisation et la commission chargée de dresser le programme des questions à traiter. Ces deux commissions, agréées par l'Institut des provinces, s'occupent très activement de la mission qui leur a été confiée et la Société ne saurait intervenir sans empiéter sur leurs droits.

M. Remond, l'un des secrétaires généraux du congrès, confirme les explications données par le secrétaire de la

Société. Il ajoute que le questionnaire est depuis longtemps terminé et livré à l'impression ; il a écrit à Toulouse pour en presser l'envoi afin de pouvoir le distribuer sans retard.

Après ces explications le procès-verbal de la séance du 30 novembre est adopté.

—

M. le président prend la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs, rarement la nombreuse famille de nos sociétaires est convoquée en Assemblée générale, sans qu'il ne se soit ouvert quelque nouveau vide dans ses rangs, et que nous n'ayons à dire, à quelqu'un de nos collègues, un de ces adieux suprêmes qui nous rappellent l'instabilité des meilleures choses humaines, et la fragilité de notre existence.

S'il n'est pas d'association qui n'observe religieusement le devoir de donner des témoignages à ceux qui lui ont appartenu, lorsque à l'appel de leur nom répond le silence de la mort, cette observance doit être surtout chère à une société, d'où se trouve exclu tout autre intérêt que celui des lettres et de la science, qui unissent les cœurs, en un asile toujours respecté.

Il ne doit y avoir place, ici, que pour des sympathies ! Celles que j'appelle aujourd'hui autour du nom de M. le chanoine Dalac s'accorderont vite sur une mémoire suivie de tant d'estime et de tant d'amitiés, répondant aux qualités de son cœur et aux facultés de son intelligence !

En lui, sous un frêle corps, l'on retrouvait tout ces dons précieux de l'âme, qui d'un roseau, suivant l'idée de Pascal, font rayonner la pensée, cette souveraine du monde ! Le louer de tous ces dons supérieurs serait chose facile, aussi bien que de dire tout ce que nous avons perdu en le perdant ; mais d'autres l'ont déjà dit mieux que je ne saurais le faire.

Qu'il me soit seulement permis d'exprimer et de dégager du sujet une appréciation prise d'un point de vue général, en un temps où prennent cours les doctrines les plus étranges, où les idées semblent se pervertir à l'envi, où l'on n'entend parler que de thèses de plus en plus subversives, où, jetant l'anathème aux vieilles traditions, l'on préconise la séparation de l'idéal et du positif, de l'Eglise et de l'Etat.

Si nous reportons notre vue sur notre modeste société des lettres et sciences aveyronnaises, nous pouvons y rencontrer, avec un véritable sentiment de satisfaction, l'image d'une société où tous les éléments vivent en par-

faite harmonie; cité d'asile, dont la porte est ouverte à tout ce qui se présente sous la bannière du savoir, sans certificat d'origine, sans acception de Robe.

Certes, tenir le clergé à l'écart des lettres, des sciences, des arts serait un pauvre certificat d'études en tout genre, pour ceux qui en agiraient ainsi. Ce serait, de plus, une détestable ingratitude et une œuvre de perdition, qui arriverait vite au plus complet obscurantisme, en tarissant la source la plus pure des facultés de l'esprit.

Honneur donc, Messieurs, au concours que trouve notre société laïque près de nos respectables collègues du clergé et inclinons-nous aujourd'hui avec une sympathique reconnaissance devant la mémoire de celui qui répondait, il y a peu de jours encore, à l'appel de nos séances et qui maintenant repose sous la main du Dieu de justice et des récompenses! »

M. le président annonce encore la mort de plusieurs membres correspondants : M. Herbert, ancien professeur de rhétorique au lycée de Rodez; M. Bessière, ancien médecin-major au 82e de ligne; M. l'abbé Faudet, ancien curé de Saint-Roch à Paris, et M. Guérin-Menneville, naturaliste.

L'Assemblée partage les sentiments exprimés par M. le président au sujet des pertes que vient de faire la Société et en vote l'insertion au procès-verbal de la séance.

—

Admissions. — Sont admis sur leur demande et la présentation du bureau : MM. de Montéty, avocat, et Artus, architecte de la ville de Rodez, comme membres titulaires; MM. d'Amade, sous-intendant militaire en Algérie, Léon Maret, curé de Vézinet (Seine-et-Oise), et Ducourneau, du département de Lot-et-Garonne, en qualité de correspondants.

M. d'Amade, en demandant de faire partie de la Société, a offert un volume qu'il a publié sur la *Légion d'Honneur*, les *Médailles militaires ou commémoratives*, les *décorations* et les *ordres étrangers*.

A l'appui de sa demande, M. Léon Maret joint à sa lettre trois brochures dont il est l'auteur.

La lettre de demande de M. Ducourneau est accompagnée d'un mémoire sur les origines gauloises de l'Agenais, qu'il se propose de lire aux prochaines réunions de la Sorbonne, si la Société lui donne son approbation. L'Assemblée, après avoir entendu le rapport présenté par M. Maisonabe, que le Comité avait chargé de l'examen de ce mémoire, décide que le travail de M. Ducourneau

sera adressé à M. le ministre de l'Instruction publique pour qu'il en soit donné lecture au Congrès des délégués des sociétés savantes.

—

M. le président annonce que le Comité permanent a délégué, pour représenter la Société aux réunions qui doivent avoir lieu à la Sorbonne le 11 avril et jours suivants, MM. Boisse, président de la Société, Guillemin, Léon Vaïsse. l'abbé Lesmayoux et de La Blanchère.

M. Guillemin et M. Vaïsse ont déjà écrit qu'ils acceptaient le mandat que leur confie la Société. M. Boisse, ne pouvant être à Paris à l'époque où se tiendra le Congrès, remercie la Société de cette marque d'estime qu'elle lui a donnée, en exprimant le regret de ne pouvoir la représenter à cette réunion.

Le secrétaire demande la parole et dit qu'il s'est conformé à la décision prise par la Société, dans la dernière séance, en adressant aux membres correspondants la circulaire suivante, dont il a préalablement donné lecture au Comité permanent :

« Monsieur, le règlement de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron n'avait, jusqu'à ce jour, donné aucun droit aux membres qui correspondent avec elle, comme aussi il ne leur imposait aucune charge. Il résultait de cette lacune dans les Statuts de la Société qu'un grand nombre de ses correspondants, une fois admis et le diplôme délivré, n'avaient plus aucune relation avec elle ; que l'administration ignorait même, bien souvent, leur changement de résidence, et par suite ne savait, dans le cas d'une communication à faire, où leur adresser ses circulaires.

» Depuis longtemps frappée de cet état de choses, qui n'existe pas dans les autres corps savants et contre lequel ont souvent réclamé plusieurs de ses membres étrangers au département, la Société a résolu de resserrer les liens qui l'unissent à ses correspondants. Dans ce but, l'Assemblée générale du 30 novembre 1873 a décidé qu'à l'avenir les membres correspondants seraient tenus au courant des travaux de la Société par l'envoi régulier du compte-rendu de ses séances, moyennant une cotisation annuelle de 3 francs. Cette mesure n'aura point d'effet rétroactif et ne sera applicable qu'aux membres admis postérieurement à cette date. Ceux qui faisaient partie de la Société avant cette décision seront admis à bénéficier de cette mesure, à laquelle ils sont invités à souscrire aux mêmes conditions ; mais le refus d'y adhérer n'entraînera pas la radiation de leurs noms sur les listes de la Société.

» Je vous serai reconnaissant, Monsieur, de vouloir bien me faire connaître, le ptus tôt possible, votre intention à cet égard et, dans tous les cas, de me donner exactement votre adresse.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués. »

Vingt-un correspondants, dont la plupart ont envoyé le montant de la cotisation, ont adhéré déjà à la mesure prise par la Société. Un autre a payé pour 3 ans, et M. Cazalis dc Fondouce propose de verser une fois pour toutes la somme de cinquante francs ; cette proposition est acceptée.

Plusieurs membres ont écrit pour exprimer le regret de ne pouvoir souscrire à la décision de la Société, mais en témoignant le désir que leurs noms fussent maintenus sur les listes.

Enfin, plusieurs circulaires, faute de connaître exactement l'adresse des membres auxquels elles ont été adressées, sont tombées au rebut.

Un membre propose, comme complément à la mesure du 30 novembre, d'envoyer, tous les deux ans, la liste des membres de la Société aux correspondants qui ne reçoivent pas les procès-verbaux des séances, en les invitant à répondre par un accusé de réception, faute de quoi ils seraient considérés comme démissionnaires. Cette proposition est adoptée.

—

Cartulaire de Conques. — M. le président rappelle que la Société, dans sa dernière séance, a décidé que le Cartulaire de Conques serait confié à la Société de l'école des Chartes, qui avait offert, pour donner toute garantie de retour de ce précieux manuscrit dans nos archives, d'en faire adresser la demande par M. le ministre de l'Instruction publique, qui le prendrait ainsi sous sa responsabilité. Avis de cette décision ayant été donné à M. de Kerdrel, la lettre suivante a été adressée à M. le président :

« Paris, le 3 février 1874.

» Monsieur le Président,

» M. Audren de Kerdrel, député du Morbihan et président de la Société de l'école des Chartes, me prie d'être son intermédiaire auprès de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, pour obtenir le prêt du Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue dont la Société veut faire la publication.

» M. de Kerdrel s'engage à restituer le manuscrit au

bout de six mois et à mettre un certain nombre d'exemplaires de ce cartulaire à la disposition de votre Société. Je vous prie donc, Monsieur le Président, de m'envoyer ce manuscrit, qui sera remis immédiatement à la Société de l'école des Chartes.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le ministre de l'Instruction publique, des*
« *Cultes et des Beaux-Arts*,
» De Fourtou. »

Le Cartulaire a été aussitôt envoyé à M. Boisse qui en a accusé réception ainsi qu'il suit :

« Le manuscrit du cartulaire est arrivé, il y a quelque temps, et c'est un des membres correspondants de notre société, M. Desjardins, archiviste de Seine-et-Oise, qui a été chargé, par la Société de l'école des Chartes, de diriger la publication.

» La parfaite compétence de l'éditeur nous offre toute garantie de bonne exécution. »

De son côté M. le ministre de l'Instruction publique en a accusé réception à M. le président par la lettre suivante :

« Paris, le 16 février 1874.

» Monsieur le Président,

J'ai reçu le Cartulaire de l'abbaye de Conques, dont vous m'avez fait l'honneur de m'annoncer l'envoi par votre lettre du 9 février courant, et que la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron veut bien mettre, pendant 6 mois, à la disposition des anciens élèves de l'école des Chartes.

» Je viens d'écrire à M. le président de cette Société pour le prier de faire retirer le manuscrit au Bureau des Travaux historiques, où il est déposé.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le ministre de l'Instruction publique, des*
» *Cultes et des Beaux-Arts*,
De Fourtou.

M. le président informe l'Assemblée que M. Boisse a obtenu que 20 exemplaires de cette publication seraient mis à la disposition de la Société, au lieu de 10 qui avaient été primitivement offerts. De plus l'école des Chartes livrera ce volume à prix de revient aux membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron qui en feront la demande.

—

M. le président communique à l'Assemblée :

1° Les lettres de remercîment de MM. Cazes, Lesmayoux et Loubers, admis membres de la Société dans les précédentes séances.

M. Cazes offre à la Société pour sa bibliothèque un ouvrage en 10 volumes in-8° intitulé : *L'Europe depuis l'Avènement de Louis-Philippe*, par Capefigue, *pour faire suite à l'histoire de la Restauraticn du même auteur*. Cet envoi est accompagné d'une épître manuscrite sur le tabac et le vin, adressée par un client à son médecin, due à la plume de M. Cros, de Rambouillet, oncle de M. Cazes.

2° La lettre suivante de M. Galliard, Inspecteur d'Académie :

« Rodez, le 15 février 1874.

Monsieur le Président,

Je sais combien la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron s'intéresse aux progrès de l'Instruction publique à tous ses degrés ; à ce titre, je prends la liberté de lui offrir le bulletin mensuel de l'Instruction primaire, modeste publication que j'ai reprise depuis mon arrivée dans l'Aveyron.

Chaque mois j'aurai soin de vous faire parvenir , Monsieur le Président, à titre purement gratuit, un numéro de cette publication.

Je saisis cette occrsion, Monsieur le Président, pour vous dire combien je me trouve honoré de faire partie de votre savante Société et combien je m'estimerais heureux si mon faible concours pouvait lui être de quelque utilité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus dévoués.

L'Inspecteur d'Académie,
L. Galliard.

L'Assemblée vote des remercîments à M. l'Inspecteur d'Académie pour le don qu'il fait à la Société et l'intérêt qu'il prend à ses travaux.

3° La réponse de M. Bestion à la lettre de M. E. de Barrau insérée au procès-verbal de la dernière séance de la Société :

« Toulon, le 17 février 1874.

» Monsieur le Vice-Président,

» Je réponds à votre honorée lettre du 20 décembre, que j'ai reçue tardivement, à cause d'une de ces absences qui sont si communes aux marins.

» Je suis confus de tous les éloges que vous voulez bien m'adresser au nom de la Société dont j'ai l'honneur de faire partie, et aux travaux importants de laquelle je m'intéresse toujours, quoique éloigné. Ne pouvant participer à ses séances, j'éprouve un vrai plaisir à lui offrir quelques objets exotiques et je suis heureux d'avoir pu augmenter la collection déjà si riche qu'elle possède.

» Je ne mérite par une grande reconnaissance pour cela, car j'éprouve une vraie satisfaction, lorsque je suis hors de France, à m'occuper plus particulièrement de mon pays natal ; je me ferai toujours un devoir d'agir de même, lorsque l'occasion se présentera.

» Je regrette qu'on n'ait pas dressé pour l'histoire naturelle, surtout pour la zoologie, vers laquelle mes goûts et mes études m'entraînent davantage, une liste des familles dont le musée ne possède pas d'espèces. Cela m'eût peut-être permis de combler quelques lacunes.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher compatriote, l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur.

» J. Bestion,
» *médecin de la marine.* »

4° La lettre suivante de M. Malet, originaire de Rodez, avec la réponse que lui a faite M. de Barrau :

« Espalion, 3 mars 1874.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous adresser quelques objets venant du Congo (côte occidentale d'Afrique) que j'offre avec plaisir au Muséum de Rodez. Etant appelé sous peu à aller faire un voyage en Mozambique, permettez-moi de vous assurer d'avance de tout mon concours pour augmenter, dans les limites de mes moyens, vos riches collections.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» L.-A. Malet aîné. »

« Rodez, 12 mai 1874.

» Monsieur,

» Par votre lettre du 21 février, confirmée par celle du 3 mars, vous avez bien voulu donner un précieux souvenir au Musée fondé à Rodez par la Société des lettres, que je suis heureux de représenter en ce moment pour vous faire ses remercîments.

» Les objets très curieux, dont vous nous enrichissez, sont un tribut dû à votre affection pour votre pays natal. Ils engagent d'autant plus notre reconnaissance que ces

dons, tout nombreux qu'ils sont, n'épuisent pas votre générosité, et que votre prochain voyage en Mozambique sera pour vous l'occasion de doter notre Musée de nouveaux témoignages de l'intérêt qui vous attache à votre pays, et lui ramène votre souvenir jusque dans ces contrées lointaines qui n'ont point arrêté votre courage.

» Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

» Le Vice-Président de la Société,
en l'absence de M. le Président,
» E. DE BARRAU. »

Les objets annoncés dans la lettre de M. Malet seront énumérés avec les autres dons, reçus par la Société, à la suite du procès-verbal de la séance.

5° La lettre suivante de M. V. Advielle sur les manuscrits de Monteil :

« Paris, 28 février 1874.

» Messieurs,

» En 1865, à la suite d'une proposition que j'avais eu l'honneur de vous faire, vous avez bien voulu me charger de recueillir et de publier la CORRESPONDANCE et les TRAVAUX INÉDITS d'Amans-Alexis MONTEIL, notre concitoyen.

» D'un commun accord, nous avons alors fait insérer, dans la plupart des journaux français et dans quelques Revues de l'étranger, une note par laquelle, en vue de cette publication, les possesseurs de lettres et écrits de Monteil étaient priés de m'en transmettre la copie.

» Cet appel a été presque stérile. A peine m'est-il parvenu quinze lettres, toutes de peu d'importance. C'est que, comme je vous le disais un jour, ces sortes de papiers n'ont guère de lendemain et que la passion des autographes est une passion toute moderne.

» Néanmoins, comme il pouvait y avoir en ceci paresse, indifférence, égoïsme, j'ai entrepris des démarches directes et répétées auprès des personnes que je savais ou supposais posséder des lettres de Monteil. Plusieurs d'entre elles m'ont fait des communications intéressantes ; mais d'autres, et c'est le plus grand nombre, ont pensé que c'était se donner trop de peine que de copier quelques papiers et de les envoyer. J'ai visité, en outre, les librairies et les marchands d'autographes de Paris ; de ce côté encore, j'ai trouvé peu de chose : l'on ne possédait presque rien de Monteil.

» J'avais à peu près perdu tout espoir de remplir la mission que vous aviez bien voulu me confier, lors-

qu'une circonstance favorable me fit découvrir de nombreux papiers provenant de l'historien Monteil.

» Il s'agissait cette fois de volumineuses liasses, renfermant, notamment, une multitude de brouillons de lettres de Monteil. C'étaient les papiers trouvés chez notre cher historien à l'époque de sa mort.

» Depuis lors, j'ai mis en ordre la totalité de ces papiers, qui sont devenus ma propriété ; je les ai classés, groupés par séries, et je viens, Messieurs, vous rendre compte de ce qu'ils contiennent de plus important.

» Veuillez agréer, etc.

» Victor Advielle. »

Suit l'énumération sommaire des documents recueillis par M. Advielle.

Après la lecture de la lettre qui précède, l'Assemblée engage M. Advielle à déposer les manuscrits qu'il possède, afin que la Société puisse juger s'il y a lieu de les livrer à l'impression.

6° M. le président a encore reçu de M. Durand, de Gros, les observations qui suivent sur le dictionnaire patois que la Société est à la veille de publier :

« Rodez, le 15 mars 1874.

» Monsieur le Président,

» Au risque de me faire reprocher un excès de zèle, je prends la liberté de soumettre quelques observations à la Société des lettres au sujet du dictionnaire Rouergat dont elle a décidé la publication.

» Je ne connais pas cet ouvrage, et je suis persuadé qu'il a beaucoup de valeur, mais est-il à la hauteur de la science actuelle, science très avancée et très rigoureuse ? Et quand je dis *science*, je n'entends pas parler de philologie en général, mais de la science même, de la science spéciale de ce que nous appelons, un peu trop modestement peut-être, notre patois. Un Allemand, Dietz, a publié un travail capital sur la langue d'oc et ses dialectes ; bonnement, il ne conviendrait pas que les auteurs de l'œuvre qui doit constituer le dépôt des fonds lexicologiques de notre idiome fussent plus étrangers à cet idiome que n'est un étranger lui-même ; dans tous les cas, ils ne sauraient se dispenser de prendre une connaissance préalable de ce que cet étranger a écrit pour éclairer leur sujet. Les honorables auteurs dont je parle se sont-ils déjà livrés à cette étude ? C'est une simple question que je pose sans rien préjuger.

» Vous avez certainement remarqué, Monsieur le Pré-

sident, que les lettrés ne possèdent jamais notre patois que d'une manière très imparfaite, et que, à cet égard, ce sont les ignorants — c'est-à-dire les gens du peuple — qui sont les savants. Dans mon commerce journalier avec les gens de la campagne, je fais sans cesse quelque nouvelle découverte lexicologique, j'apprends continuellement aussi quelque mot nouveau.

» Comment les auteurs du dictionnaire s'y sont-ils pris pour arriver à réunir dans leur recueil la plus grande somme possible de vocables spéciaux à notre idiome encore en usage dans le pays ? Une voie que j'aurais pris la liberté de leur recommander, c'eût été de prendre le dictionnaire de la langue d'oc de Renouard, et, de plus, le dictionnaire de la basse latinité de Ducange : j'aurais pris successivement tous les mots de ces deux dictionnaires et je me serais enquis s'ils existent encore, oui ou non, dans notre parler indigène. Ducange signale un grand nombre de mots comme particuliers au Rouergue, tels, par exemple, que *Co'lercum* et *Parranis*, dans lesquels vous reconnaîtrez le couderc et la parrà. On serait ainsi arrivé à retrouver une foule de mots d'un usage rare et que, sans ce guide, on ne rencontrera que par le hasard des conversations, en entendant causer les gens de la campagne.

» La question de l'orthographe du patois est encore fort grave et fort difficile : la manière dont les auteurs modernes écrivent notre idiome maternel est déplorable, ils l'écrivent en prenant pour point de départ et terme de comparaison l'orthographe française. C'est une erreur majeure : *L'orthographe du patois doit procéder de l'orthographe romane, en procéder directement et exclusivement.* Mais c'est là une thèse qu'on ne saurait développer dans une lettre.

» Je termine ma trop longue épître, Monsieur le Président, et je conclus en appelant l'attention de la Société sur l'importance de mûrir l'œuvre qu'elle a prise sous son patronage, et en mettant à sa disposition, pour cet objet, le faible tribut de mon concours.

» Agréez, Monsieur le Président, l'expression des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre dévoué compatriote.

» J.-P. DURAND. »

L'Assemblée renvoie cette lettre à la commission du dictionnaire.

—

Les comptes du trésorier, que la Société avait confiés à l'examen de M. Valadier, sont approuvés.

M. le président fait ensuite connaître le budget de l'année 1874. Dans ce budget que le Comité permanent a examiné et approuvé, une allocation de 100 fr. qui pourra être renouvelée les années suivantes est accordée à M. Masson, en sus du traitement qu'il reçoit, pour le recouvrement des sommes depuis longtemps dues à la Société et dont les 100 fr. proposés représentent à peine les intérêts.

L'assemblée approuve cette allocation ainsi que le budget.

—

L'assemblée autorise l'échange de nos publications avec celles de la Société des études du Lot.

—

M. le président dépose sur le bureau plusieurs programmes de concours pour l'année 1874.

—

Il est ensuite donné lecture des rapports suivants :

Rapport de M. le vicomte d'Armagnac sur les poésies de M. l'abbé Firminhac.

Poésies catholiques par M. l'abbé Firminhac.

« Nous retrouvons, dans le dernier volume de poésies de M. l'abbé Firminhac, la même élévation de pensée, la même grandeur de sentiments, le même souffle religieux que nous avions déjà remarqués dans ses précédentes publications. L'auteur n'appartient pas à cette école qui ne voit dans la posésie qu'une source de jouissances délicates pour les esprits cultivés. Il sait que le littérateur et l'artiste doivent mettre au service du bien et du vrai les puissantes facultés qu'ils ont reçues d'en haut, et que Dieu leur demandera un compte sévère des *talents* qu'il leur a confiés. Il sait enfin que le poète, au même titre que l'orateur, doit se montrer partout et toujours le *vir bonus, dicendi peritus* dont parlait Cicéron, il y a vingt siècles.

» Aussi chercherait-on vainement dans ses œuvres une seule ligne, un seul vers qui ne fût profondément empreint du sentiment religieux.

» Chrétien, il aurait cru profaner son talent en le mettant au service des goûts dépravés ou frivoles. Prêtre, il a voulu que les délassements de sa retraite fussent le complément de son apostolat.

» Nous saluons avec bonheur l'apparition des *Poésies catholiques* et nous félicitons l'auteur d'avoir acquis par cette publication de nouveaux titres à la reconnaissance de ses concitoyens.

» Vicomte d'Armagnac. »

Rapport de M. Maisonabe sur deux ouvrages de M. Loubers :

« Vous m'avez, Messieurs, chargé de vous rendre compte des derniers ouvrages de M. Loubers, procureur de la République à Montpellier, notre nouveau correspondant. J'ai accepté avec plaisir cette mission. Je puis ainsi, au nom de la Société, exprimer la satisfaction qu'elle a éprouvée en voyant M. Loubers, au moment où une distinction nouvelle, le doctorat ès-lettres, venait s'ajouter à celles que lui a déjà values son talent, se souvenir des liens qui l'attachent au département de l'Aveyron et nous associer à ses succès. Les ouvrages qu'il nous offre sont précisément les deux thèses par la soutenance desquelles il est parvenu au grade dont je viens de parler. L'une est en latin, l'autre en français : dignes toutes deux des suffrages qui les ont déjà accueillies, et au premier rang desquels il est juste de compter, après ceux de la Faculté des lettres de Paris, ceux d'une classe de l'Institut de France, dans le sein de laquelle elles ont été louées quelques jours après, par une bouche des mieux autorisées (1).

» *Quid de forensi eloquentiâ senserit Antonius Loysellus*, c'est le titre de la première thèse ; *Domat, philosophe et magistrat*, celui de la seconde. Vous voyez que M. Loubers, en semblant poursuivre un but tout littéraire, a à peine déserté les études habituelles de sa profession. L'éloquence et la philosophie aussi bien, une certaine forme, du moins, de l'éloquence et une certaine part de la philosophie, sont, entre le monde judiciaire et celui des lettres, des domaines communs. Heureuse communauté, à laquelle, non moins qu'à la rare bonne fortune qui a fait se rencontrer quelquefois dans un même homme des talents d'ordre différent, nous devons la tradition d'une alliance souvent célébrée, et qui, M. Loubers nous en est lui-même une preuve, n'est pas près de disparaître.

» M. Loubers n'a pas traité de l'éloquence ni de la philosophie d'une manière abstraite. Il les a étudiées dans deux auteurs, français tous deux et du dix-septième siècle, très inégalement célèbres du reste, Loysel et Domat.

» Loysel a fait le *Pasquier* ou *Dialogue des avocats au parlement de Paris*. Il y a deux choses dans ce petit livre, écrit en 1602 et qui, par la forme aussi bien que par le sujet, rappelle Cicéron et Tacite. La première est une histoire bu barreau français depuis ses origines. On voit

(1) Académie des sciences morales et politiques, séance du 26 juillet 1873.

là le nom des principaux avocats qui ont honoré la profession, les caractères de l'éloquence de chacun, les grandes causes à la défense desquelles son souvenir reste attaché, les destinées auxquelles l'a conduit son talent. Ces destinées furent souvent brillantes. Qui, à propos des avocats, n'a entendu dire d'eux ce qu'Henri IV disait des Gascons, qu'ils poussent partout? Le reproche, s'il est mérité de nos jours, ne l'était pas sans doute moins dans les âges passés, et il semble même, à lire Loysel, qu'il le fût davantage. Sans parler de Guy Foucaut, devenu pape, et d'Yves de Kaermartin, devenu saint, c'est en quantité presque innombrable qu'on voit chez lui les avocats du moyen-âge, du XV[e] siècle, du XVI[e] siècle, promus d'emblée aux premières dignités de la magistrature, de l'administration, du gouvernement. Il ne manque guère à ces héros civils que d'avoir commandé des armées.

» M. Loubers ne s'attache pas précisément à ces détails dans lesquels s'est complue l'érudition de Loysel. Mais, à côté, l'auteur du dialogue a mis, soit dans sa propre bouche, soit dans celle des interlocuteurs qu'il s'est donnés, quelque chose de plus didactique, des préceptes, des conseils plutôt à l'adresse des débutants dans la carrière judiciaire. Mettant l'ordre où il n'était pas, M. Loubers a tiré de là les éléments d'un petit traité de l'éloquence du barreau, *de eloquentiâ forensi*, dont le plan lui reste tout-à-fait propre.

» Vous remarquez ce mot, Messieurs, *de forensi*. Il vous rappelle la vieille Rome. M. Loubers ne peut s'empêcher de remarquer ce qu'il a d'un peu suranné. Voyez plutôt ce tableau d'une audience de nos jours, et dites si nous ne sommes pas bien loin du *forum* antique avec la voûte du ciel et l'horizon pour palais, et pour auditoire, pour tribunal plutôt, chargé de donner tort ou raison à la parole de l'orateur, ces multitudes passionnées, mobiles et frémissantes que nous savons :

Illi (oratori) plerumque loquenti non adest magnus audientium numerus, nec mentem acuunt aut loci amplitudo, aut concionum tumultuantium æstus. Circùm, omnia silent et quiescunt; ante ipsius oculos immoti sedent judices, et a tergo ubique solitudo, nisi fortè adsint nonnulli otiosi homines, cujuslibet rei magis curiosi quàm jurisprudentiæ et eloquentiæ (1).

C'est très bien dit, et c'est pris sur le fait. M. Loubers, après avoir, d'un trait qui, pour être en partie emprunté à Tacite, ne semble pas moins tout actuel, peint le juge

(1) Page 9.

sortant de cette immobilité dans laquelle nous venons de le voir, pour presser le défenseur d'arriver au fait, et par une brusque interrogation sur ce qui constitue le point précis du procès, coupant net un exorde qui menaçait d'être prolixe, *ex interrogatione ipsâ exordium facientem*, M. Loubers, dis-je, ajoute ces mots : *id unusquisque nostrûm expertus est*. Il est optimiste d'ailleurs. Il se console facilement du changement subi par nos mœurs. Le juste souci de faire triompher une cause lui paraît un stimulant encore suffisant aux efforts de l'éloquence. On a bien quelquefois, de nos jours, et de nos jours plus que du temps de Loysel, parce que du temps de Loysel les causes criminelles ne se plaidaient pas en public, de grands auditoires au palais; et, sans compter cela, il a plus d'une fois trouvé, dans ces juges à l'attitude froide, une sensibilité très réelle non-seulement à la bonté des arguments, mais encore aux charmes du langage (1).

» Je pourrais reproduire ici plus d'un passage aussi fin, aussi piquant que celui que j'ai mis sous vos yeux. Tout à l'heure, je nommais Cicéron et Tacite. M. Loubers les cite souvent à côté de l'auteur du *Dialogue*. Il n'a pas de peine à confesser que Loysel n'est pas un écrivain de leur ordre. Mais cette infériorité avouée, et vis-à-vis de noms pareils elle est avouable, il s'attache à nous démontrer que Loysel domine de bien haut tous les anciens, au point de vue moral. De l'orateur, ou de l'avocat, puisque c'est de l'avocat qu'il s'agit, Loysel exige plus que les qualités oratoires proprement dites, plus que l'habileté dans le langage, plus que l'étendue dans la science. Il veut, avant tout, que son disciple soit probe, d'une probité plus stricte et plus délicate que celle qui est demandée à tous les hommes. C'est là, au surplus, la tradition constante du barreau. Il ne m'appartient pas de vous dire si elle est suivie, mais il est certain qu'elle a été toujours proclamée. Loysel ne dit que ce qui l'a été bien souvent, avant et après lui, dans ce qu'on pourrait appeler la littérature du palais. M. Loubers fait à cette littérature de nombreux et intéressants emprunts et ce qu'il cite ne nous a semblé rien perdre de son agrément à être transporté du français en latin.

(1) *Non tamen omninò desunt quibus causidicus incitatur. Immoti quidem audiunt judices, sed ii sunt qui orationis vi ac lepore capiantur. Loquentis verba avidè arripiunt clientes, amici; quippe cui pretiosissima quæque, fortunas scilicet, honorem et quandoque vitam et libertatem crediderint. Interdùm etiam ad causidicum fit ingens concursus, tam propter illius famam, tam propter litis gravitatem. Etc...* (P. 11.)

» La thèse sur Domat a plus d'étendue ; c'est un vrai livre, et Domat aussi méritait plus que Loysel. M. Loubers n'étudie pas, au moins directement, dans l'auteur des *Lois civiles*, le jurisconsulte, mais, ainsi que vous l'avez vu par le titre, le philosophe et le magistrat : le philosophe dans le traité des lois, « ouvrage petit par le volume, dit-il, mais bien grand par l'inspiration morale qui l'anime » ; le magistrat dans les harangues prononcées aux audiences d'apparat du présidial de Clermont.

» On ne peut cependant se borner tout-à-fait. Comment, et de nos jours surtout où toute œuvre de critique est en partie biographique, M. Loubers eût-il pu ne pas esquisser la vie de Domat? Il l'a fait brièvement, mais avec fidélité et surtout avec sympathie.

» Grave et simple en toutes ses parties : passée presque tout entière à Clermont entre l'étude, les soins de la famille et l'exercice des fonctions d'avocat du roi près d'un tribunal de second ordre, fonctions laborieuses, mais peu brillantes, sauf un moment, en 1677, lors de la tenue de ces grands jours d'Auvergne racontés par Fléchier ; finie à Paris, mais là encore, malgré la protection du roi qu'avaient attirée à Domat ses premiers travaux, demeurée obscure presque monacale ; le plus grand éclat peut-être qu'ait reçu cette vie lui vient d'une grande amitié, qui, après la séparation, prit quelque chose de religieux, l'amitié de Pascal. Telle qu'elle est, elle semblait bien faite pour mériter cet intérêt discret et en quelque sorte ému, qu'ont ressenti pour d'autres existences du grand siècle des écrivains de notre âge.

» Domat fut janséniste. Comment l'ami de Pascal ne l'eût-il pas été? Elève des jésuites, rapproché d'eux par des liens de famille, on ne le voit pas moins combattre en toute occasion et de toutes ses forces les célèbres religieux. Magistrat, il est une fois sur le point de ceindre le glaive de la loi pour frapper un prédicateur, coupable d'avoir émis dans la chaire des doctrines sur la puissance ecclésiastique qui n'étaient pas celles des magistrats et des jurisconsultes de l'ancien régime. Domat est l'un de ceux-ci, et il ne s'en sépare pas sur ces points. Nous ne pensons pas à l'heure actuelle, du moins aussi unanimement qu'on a pu le faire à d'autres époques, que cette tradition soit précisément l'une des gloires de notre passé. N'en serait-elle pas plutôt l'une des faiblesses, et, la question de dogme mise à part, parce que sur la question de dogme les croyants ne disputent plus et que les incroyants n'ont rien à y voir, mettant à part aussi la question de sincérité sur laquelle il y aurait lieu sans doute de beaucoup concéder

à nos pères, n'est-il pas permis, au seul point de vue national, de regretter que tant d'efforts, tant de talents, presque tant de vertus n'aient pas été mis au service d'une cause intéressant davantage la dignité et la vraie liberté de notre pays?

» M. Loubers, malgré la juste admiration qui ne l'abandonne jamais, n'est pas loin de penser tout-à-fait ainsi. Surtout il réprouve hautement l'adhésion donnée par Domat (jusqu'où alla-t-elle? qui le sait?) aux célèbres doctrines sur la grâce que, dès le XVII[e] siècle, toute l'Eglise condamna. Aussi bien, ce n'est pas le janséniste, ce n'est pas le gallican, c'est le philosophe simplement et absolument chrétien qui a formulé ces belles théories sur la législation, si bien reproduites et commentées dans le travail de notre nouveau confrère. Boileau, lorsque le *Traité des lois* parut, dit que c'était « la restauration de la raison dans la jurisprudence. » M. Loubers s'attache à nous démontrer qu'aussi bien que de la raison c'est la restauration de l'Evangile, trop négligé par les écoles de la Renaissance.

» Un critique éloquent, et dont nous aimons à écouter les oracles, a dit d'un grand artiste français, Eustache Lesueur, qu'il avait été le christianisme dans l'art : le magistrat de Clermont, l'auteur du *Traité des lois*, humble et austère de même que le peintre des cloîtres, apparaît à nos yeux comme le christianisme dans l'histoire parlementaire et dans la science du droit. (1) »

C'est ainsi que s'exprime M. Loubers. Rien ne pouvait mieux montrer dans quel esprit est conçue son œuvre et vous en donner comme un résumé. Rien aussi n'est plus rigoureusement vrai. L'Evangile avait dit : « Aimez Dieu de toutes vos forces et votre prochain comme vous-même : là est toute la loi : *in hoc omnis pendet lex.* » Domat ne dit pas autre chose. De ces deux grandes lois d'amour, ou plutôt de ces deux branches de l'unique loi de charité, au sens théologique et complet du mot, posée en termes magnifiques au début de son ouvrage, il fait tout dériver, tout, depuis ce qui peut être considéré comme le fondement de la société humaine jusqu'aux règles les plus particulières des contrats, des successions, des actions. Ou ces règles particulières découlent directement de l'une des deux grandes lois qu'elles ne font que traduire, et il les appelle lois *immuables ;* ou bien le législateur a introduit l'uniformité là où les grandes lois ne formulaient qu'une idée générale, susceptible de variété dans l'application et

(1) P. 374.

de là ce qu'il appelle les lois *arbitraires* : distinction féconde et du plus heureux secours pour qui veut se donner à soi-même la raison d'être d'un ensemble législatif; mais, immuables ou arbitraires, les unes comme les autres des lois sont rattachées à la même origine, qui est la charité.

Et, ce qui est vraiment étonnant, ce qui fait de la conception de Domat quelque chose d'unique, c'est que le *traité des lois* n'est qu'une préface. Or, le corps du livre, qui viendra après et que M. Loubers n'étudie pas, mais qui se lie très-intimement à cette préface, c'est le recueil des *Lois civiles*, c'est-à-dire des lois romaines, œuvre de païens dont quelques-uns furent de ces préfets du prêtoire, connus dans l'histoire de l'Eglise comme persécuteurs des chrétiens. Ils n'ont pas connu toute la justice. Ils ont donné leur approbation à des monstruosités, telles que l'esclavage. Mais on ne peut nier qu'en général, ignorants des principes, ils ont, sans le savoir, appliqué les conséquences, et « il faut, dit Domat quelque part, rendre grâce à Dieu de ce qu'il a donné tant de lumières à des infidèles. »

Tel est le philosophe que nous fait connaître et admirer M. Loubers. Des idées exprimées par Domat, il est amené à rapprocher celles des auteurs qui, avant ou après lui, se sont occupés de philosophie législative. Il fait ces rapprochements avec habileté, souvent avec charme. Le livre dont les extraits reviennent le plus souvent sous sa plume, celui où il trouve le plus de conformité, presque d'équivalence dans l'expression avec le livre de Domat, c'est, le croiriez-vous? un livre bien connu, mais auquel on demande d'ordinaire des inspirations d'un autre ordre que l'ordre juridique : *l'Imitation de Jésus-Christ*.

Les harangues de Domat sont ce que nous appellerions aujourd'hui des mercuriales ou des discours de rentrée. On a médit, et au palais peut-être plus qu'ailleurs, de ce genre oratoire. Il se défend d'habitude par l'invocation d'un grand nom, le nom de d'Aguesseau. Domat parle un langage moins parfait, mais il a bien plus de force et d'originalité que le célèbre chancelier. Le même souffle qui anime le *Traité des lois* se retrouve dans ces exhortations aux juges ou aux avocats de Clermont. Il traite de la fonction judiciaire, des devoirs qu'elle impose à ceux qui en sont revêtus; mais on voit qu'il a toujours présente à ses yeux la société humaine tout entière, dans laquelle cette fonction n'a qu'un rôle particulier et sa pensée s'élevant plus haut encore ne voit la société elle-même que comme rattachée à un ensemble plus grand, dans lequel sont à la fois Dieu et toutes les choses créées; et le lien

de tout, c'est toujours l'universelle loi d'amour, loi qui explique tout, qui embrasse tout, qui résume tout.

Domat exalte beaucoup la fonction judiciaire et en même temps il indique ses limites avec une sûreté qui n'a jamais été dépassée. « Vous êtes des dieux, » dit-il quelque part à ses auditeurs, hyperbole que Bossuet a employée; mais ailleurs « l'office des juges est d'exercer sur les actions extérieures l'empire de la justice qu'ils ne peuvent porter jusque dans les cœurs, et de faire sur le corps politique dont ils sont les chefs ce que chaque particulier est obligé de faire en lui-même sur ses passions. »

Voilà le magistrat. Toutes les citations que donne M. Loubers de ses œuvres oratoires sont dignes de passer à l'état de maximes. Je n'en reproduirai pas d'autres. Je dirai plutôt : lisez, et que vous soyez ou non mêlé à l'exercice du pouvoir judiciaire, comme en définitive ce pouvoir touche tout le monde et que la question de son existence a dû vous préoccuper quelquefois, nulle part, mieux que dans ces pages qui coordonnent et encadrent si bien les pensées d'un grand homme, vous ne le trouverez défini, compris, justifié au tribunal de la raison et de la conscience.

A côté de ces deux grands points de vue sous lesquels il a considéré Domat, M. Loubers, négligeant toujours le jurisconsulte proprement dit, en a indiqué quelques-uns d'accessoires. C'est ainsi qu'il a découvert en Domat le politique, l'économiste, le maître d'éducation. Ce sont en quelque sorte des épisodes du travail de notre nouveau confrère, et ce n'en sont pas les parties les moins attachantes. Je dirai la même chose des parallèles; je vous en ai cité un, et il y en a beaucoup dans le livre de Me Loubers. Ils ont tous un même but : marquer sa place à Domat, et doublement : d'abord entre ceux qui, à des époques diverses, se sont livrés aux mêmes études et ont vécu de la même vie; en second lieu au milieu de ce groupe de génies d'ordres divers qui furent ses contemporains et qui ont porté si haut la gloire de notre XVIIe siècle.

N. Maisonabe.

L'assemblée, sur la proposition de M. le président, vote des remercîments à M. Maisonabe qui a su, dans un résumé aussi succinct, faire ressortir l'importance des travaux soumis à son examen.

Rapport de M. Remond sur ***l'origine légendaire et historique du Monastère de St-Antonin et les bulles pontificales adressées à ce Monastère.***

Le nouveau travail de M. l'abbé Lafon : « *Notes sur l'origine légendaire et historique du monastère de St-Antonin en Rouergue. XXXI Bulles inédites adressées à ce monastère de* 1090 *à* 1444 » est aussi intéressant, aussi savant, que celui dont, il y a quelques mois, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte (*Histoire de l'abbaye de Locdieu.*)

Le monastère de Saint-Antonin fut jadis un des plus célèbres du Rouergue. Son antiquité est incontestable. M. Lafon raconte la légende d'après laquelle saint Antonin, prêtre originaire de Pamiers, fut massacré par les idolâtres de cette ville et sa tête jetée dans une barque qui, remontant l'Aveyron, alla s'arrêter devant le château d'un seigneur converti nommé Foestus. Recueillis avec respect, ces restes sacrés furent transportés dans la demeure de Foestus dès lors transformée en église et la terre qui l'entourait, *nobilis vallis* (noble val), s'appela désormais St-Antonin.

L'histoire assigne à ce monastère un autre origine. Il fut fondé, en 763, par Pépin, roi des Francs, le même qui, en 767, lui fit une splendide dotation en actions de grâce, pour la victoire qu'il venait de remporter sur Gaifre, fils d'Hunaud, duc d'Aquitaine (Trésor des chartes de Toulouse — Bosc, preuves n° 4, — de Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, t. II).

En 725 les Sarrazins le pillèrent.

Le monastère de St-Antonin, dit M. l'abbé Lafon, jouit, dès ses premiers temps, d'une grande célébrité. En 770, Charlemagne confirma les privilèges et dotations qui lui avaient été faits par Pépin (Cartulaire de Saint-Antonin. — De Gaujal). Cette même année il donna un autel portatif à l'abbaye de Conques. Cet autel, si je ne me trompe, existe encore.

Ce n'est guère qu'au commencement du VIIIe siècle que se trouvent cités pour la première fois des autels portatifs. Saint Wlfram, évêque de Sens, célébrant une messe sur un navire, fit revenir, dit la légende, dans les mains du diacre la patène qu'il avait laissé tomber dans la mer. Ce saint possédait un autel portatif qui l'accompagnait dans ses voyages. Au IXe siècle, les rois purent avoir de ces autels à l'usage de leurs chapelains, pendant leurs expéditions guerrières ou même lorsqu'ils chassaient. — Revenons à Saint-Antonin. M. Lafon cite encore, comme bienfaiteur du monastère, Louis-le-Débonnaire ainsi que Pépin Ier, son fils, et Robert II le Pieux. Ces deux der-

niers princes le visitèrent en pèlerins et lui firent des présents magnifiques. A partir du XIe siècle, les documents abondent. Au XIe siècle, une bulle du pape Urbain II (5 avril 1090) remplaça le prévôt et les dix-huit chanoines séculiers de la règle de saint Benoit) par un chapitre régulier, composé d'un prieur-mage, de douze chanoines réguliers et douze prébendiers; une deuxième bulle du même pape confirma la première en 1099.

Au commencement du XIIIe siècle, la ville et le monastère furent ruinés par les guerres des Albigeois. L'année 1227, saint Louis prit le monastère sous sa protection et confirma, par une charte, tous ses priviléges déjà nombreux et importants. M. Lafon donne le fac-simile de cette charte. En 1249, Hugues Bernard, vicomte de Saint-Antonin, cède au roi saint Louis tous ses priviléges sur la vicomté moyennant une somme d'argent. Le monastère, alors, était très-puissant et très-riche. M. Lafon cite quelques-uns des faits les plus saillants de son histoire. En 1248, l'évêque de Rodez, Vivian, établit dans son diocèse quatre archidiaconés sous les titres de Rodez, Millau, Saint-Antonin et Conques (on sait que dans les grandes cérémonies les quatre archidiacres portaient une soutane rouge). M. Lafon consacre ensuite quelques lignes à l'histoire de la ville de Saint-Antonin, histoire du reste intimement liée à celle du monastère. Après ces pages d'histoire locale, se trouve un chapitre intitulé : « *Véritable caractère de saint Louis, dépeint dans quelques bulles pontificales personnelles qui nous font aussi connaître l'esprit et les mœurs du temps.* »

Le véritable caractère de saint Louis (je cite textuellement) a été mal compris dans l'histoire ; on ne connaît que le saint Louis de Joinville.... On est trop porté à ne voir en lui qu'une âme pieuse et timorée dans tout ce qui touche à la religion et à la conscience ; mais quand on examine de plus près les faits de son règne et le caractère de ses actes, on est frappé de sa conduite ferme et soutenue...... On a dit que l'influence de saint Louis a été immense au XIIIe siècle. Son influence s'étendit aussi sur les papes. On ne saurait en établir de preuve plus évidente que celle qui ressort de la simple nomenclature des bulles personnelles conférant à saint Louis des priviléges particuliers, etc., etc.

Suivent la nomenclature de ces bulles et un petit tableau des mœurs du temps. M. Lafon jette ensuite un coup d'œil général sur la puissance politique et religieuse des évêques de Rodez aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Pendant les XIIe et XIIIe, l'influence des évêques grandit, leur autorité est respectée.

Dans le courant du XIVe, au contraire, surgit un esprit d'indiscipline et de désordre bien caractérisé. Les évêques abandonnent trop fréquemment et pendant trop longtemps leur siége épiscopal pour aller briller à la cour des papes à Avignon. La discipline ecclésiastique s'affaiblit. — Ces remarques faites, notre auteur étudie le caractère particulier des fondations pieuses pendant ce siècle : il cite un grand nombre de ces fondations de 1307 à 1375.

Revenant à St-Antonin, il démontre que les faits qui se passent de 1207 à 1622 indiquent combien était mobile le caractère des habitants de cette ville.

Au XIVe siècle, St-Antonin devint une des plus puissantes forteresses des réformés dans la province ; en 1568, le 16 février, le monastère est ruiné par eux, les reliques du saint anéanties ! Pendant les XVIe et XVIIe siècles, aux guerres de religion se joignent les guerres politiques. Les armées de Louis XIII assiégent St-Antonin ; la ville est prise, démantelée, ses fossés sont comblés (1621).

En 1661, l'évêque François de Corneillan autorise l'ancien chapitre du monastère, dispersé pendant la tourmente, à subir une réforme devenue nécessaire. Cette réforme fut décidée en 1646, mais ne fut réellement effectuée qu'en 1661. En vertu de lettres patentes du roi, des chanoines Génovéfains (ordre institué, dit-on, par Clovis, vers 500) suivant la règle de St-Augustin, prirent possession du monastère qu'ils gardèrent jusqu'en 1789.

Enfin, terminant l'histoire du monastère de St-Antonin, M. l'abbé Lafon décrit la réception solennelle des nouvelles reliques du saint patron rapportées d'Espagne et les cérémonies de la consécration de l'église actuelle par Mgr Bourret, évêque de Rodez.

J'oubliais de dire que le manuscrit de M. Lafon est enrichi de nombreux dessins coloriés et d'une carte très curieuse du diocèse de Rodez au XIIe siècle.

Il me reste à parler des bulles pontificales qui font l'objet de la seconde partie du manuscrit de M. Lafon.

Ces bulles, au nombre de XXXI, embrassent une période de 454 ans, de 1090 à 1444. Elles sont toutes adressées à l'église du chapitre de St-Antonin.

Avant le XIIIe siècle, le mot bulle ne désignait qu'un sceau, mais de même que les Chartes ont pris le nom de Sigilla à cause du cachet dont elles étaient revêtues, de même le nom de bulle (*bulla*, boule) a été donné à certaines lettres des empereurs, de quelques préfets, du patriarche de Constantinople, de quelques conciles œcuméniques

et surtout des papes. Ces bulles des papes commencèrent à être scellées en plomb vers le VIIe siècle. Revenons aux bulles de M. l'abbé Lafon. Il signale le caractère particulier de chacune d'elles. Les bulles du XIIe ont pour but de maintenir parmi les religieux de St-Antonin la discipline et une vie régulière. Celles du XIIIe combattent l'hérésie des Albigeois, favorisent l'extension du monastère, lui confèrent des privilèges, des bénéfices nouveaux. Celles du XIVe, époque où la foi se refroidit, où la discipline se relâche, traitent spécialement d'affaires d'administration, de règlementation, etc.; elles sont datées d'Avignon.

M. l'abbé Lafon, non-seulement étudie ces bulles avec intelligence, mais encore en donne les fac-simile.

Je ne parlerai que de celles qui me suggèrent quelques remarques.

Bulle de 1090. Urbain II. Cette bulle place le chapitre de St-Antonin sous la juridiction immédiate du St-Siége, oblige les chanoines à vivre en communauté selon la règle de St-Augustin et à ne rien posséder en propre. Au bas de l'écriture, dit M. Lafon, se trouve un grand cachet rond de 12 centimètres de diamètre. Le milieu de ce cachet a pour type ou symbole une croix.

Cette bulle est donc une *bulla cruciata*. C'est en effet de la 1re bulle publiée par Urbain II à l'occasion de la 1re croisade que les bulles *cruciatæ* tirèrent leur origine et leur nom.

La 2e bulle d'Urbain II (aussi *cruciata*) concerne les constitutions des chanoines du chapitre de St-Antonin et défend à l'évêque de Rodez de s'immiscer dans le gouvernement des religieux ni d'exercer aucune exaction contre eux. Elle est curieuse par ces détails.

Bulle de Calixte II, 1119. Elle confirme le privilège accordé par ses prédécesseurs au monastère de ne relever que du St-Siége. Elle défend la simonie, la vénalité des sacrements, etc. Elle est datée du monastère de Saint-Théodart (Tarn).

Le pape Calixte II employait dans ses bulles l'invocation suivante : *In nomine Domini omnipotentis Jesu Christi et in nomine sanctissimæ et individuæ Trinitatis*, mais en général il débute par la formule *Calixtus episcopus servus servorum Dei*. Son cercle renferme la devise suivante : *Firmamentum est Dominus timentibus eum*.

Je ne sais si cette bulle contient ces formules ou cette devise. M. Lafon ne le dit pas. Je ferai la même observation pour les autres bulles à propos des formules ou des devises que je jugerai utile de citer.

Bulle d'Alexandre III, 1165. Elle place de nouveau le

chapitre sous sa protection spéciale, confirme la possession de plusieurs églises, régle quelques détails d'administration. Les saintes huiles seront fournies et les ordres sacrés conférés gratuitement par l'évêque de Rodez, etc. Alexandre III en terminant excommunie tous ceux qui oseront troubler ou inquiéter le chapitre.

Le bas de la bulle contient la signature de 16 témoins, cardinaux diacres ou cardinaux prêtres.

Dans les bulles de ce pape les mots *in perpetuum* sont remplacés par *in perpetuam memoriam* ou par *rei memoriam*. Sa devise était : *Vias tuas Domine demonstra mihi.*

Alexandre III est le premier pape qui ait introduit les monitoires. En effet jusqu'à ce pape on ne trouve pas d'exemple qu'on ait forcé, sous menace d'excommunication, les personnes qui pouvaient connaître quelques crimes commis ou quelques détails touchant ces crimes à révéler ce qu'elles savaient au juge ecclésiastique.

Chacun des 16 témoins, dit M. Lafon, a tracé une croix de forme différente en tête de l'énoncé de ses noms et titres avec un paraphe ayant à peu près la forme d'un *S* double. Ce que M. Lafon prend pour un paraphe pourrait bien être la première lettre du mot *Signum* (signature). En effet au VIII° siècle les signatures sont ou originales et écrites en toutes lettres ou figurées par des Croix ; on trouve aussi des signatures apparentes, dont les croix et les noms, mis après le mot *Signum* écrit in extenso ou par la simple lettre *S*, ne peuvent être attribués qu'à l'écrivain de la pièce, au notaire qui a dressé l'acte. Au IX° siècle cet usage devient commun, au XII° il est universel. La bulle est datée de 1165 ; ma remarque a donc une certaine valeur.

Bulle d'Alexandre IV, 1255. Le prévôt de Toulouse est chargé de procéder contre les consuls de St-Antonin qui empêchaient les fidèles de célébrer des neuvaines et des annuels, d'offrir du pain, du vin, des chandelles aux morts.

M. Lafon fait remarquer que le cordon qui soutient la bulle, au lieu d'être en soie, est de chanvre, parce que cette bulle, dit-il, n'est pas *gracieuse* puisqu'elle ordonne des poursuites contre les consuls.

Cette remarque est-elle bien fondée? Pour suspendre les sceaux ou bulles les lacs de soie rouge ou jaune ne devinrent d'un usage ordinaire qu'à dater du milieu du XIII° siècle. Les liens de chanvre furent d'un usage commun et très-fréquent jusqu'au X°. Au XI° on employa des lanières de cuir ou de chanvre qui ne tardèrent à être rempla-

cées par des lacs de soie. A la fin du XIII[e] ces lacs de soie devinrent rares à leur tour et cédèrent la place aux bandes de parchemin qui devinrent plus communes à mesure qu'on s'approche des temps modernes. Il est donc à peu près démontré que les papes ont successivement employé des lacs de chanvre, de cuir, de soie, de parchemin.

Vers 1254 les bulles portent les mots *datis* au lieu de *datum*. Ceci peut aider à leur assigner, si elles ne sont pas datées, une date approximative.

La devise d'Alexandre IV était : *Domine, servum tuum suscipe in bonum.*

Bulle de Boniface VIII, 1298. Elle confirme les libertés, immunités, priviléges, indulgences accordées par les prédécesseurs de Boniface.

Ce pape ne datait souvent ses bulles que de l'année de son pontificat. Devise : *Domine Deus, in adjutorium meum intende.*

Bulle de Clément VI, 1345. Elle donne pouvoir au chapitre de St-Antonin d'établir des recteurs et chapelains dans les églises de sa dépendance.

Devise : *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.*

Bulle d'Innocent VI, 1358. Elle commet l'archiprêtre de Cordes pour contraindre, par monition et excommunication, ceux qui auraient enlevé les calices, livres, ornements, titres, actes, etc., du chapitre ou de ses archives, à les restituer immédiatement.

Devise d'Innocent XI : *Fac mecum, Domine, signum in bonum.*

Bulle de Grégoire XI, 1376. Elle réduit le nombre des chanoines du chapitre de 18 à 15. Devise : *Revela, Domine, viam tuam.*

Enfin : Bulle d'Eugène IV, 1441. Elle accorde au monastère la dîme du safran. Le safran à cette époque était très recherché, se vendait très cher et ne se cultivait qu'avec privilége.

Devise : *Adjutor et protector meus es tu, Domine, ne derelinquas me, Deus meus.*

Sous les prédécesseurs d'Eugène IV les bulles solennelles étaient à peu près les seules datées de l'année de l'Incarnation. Ce pape, d'après l'avis du secrétaire de son consistoire Blondus de Farli, décida que toutes les bulles porteraient cette date. Cette mesure fut étendue, plus tard, aux brefs et aux autres écrits des papes.

J'ai terminé ma tâche, Messieurs, vous comprendrez, par ce rapide résumé, combien le travail de M. l'abbé

Lafon est consciencieux et remarquable. Lisez ce manuscrit, vous ne regretterez certainement pas le temps employé à cette lecture attrayante.

Rodez, le 25 février 1874.

A. Remond.

—

Rapport de M. Remond sur l'ouvrage de M. Guirondet, intitulé : *Ludovic.*

J'ai lu avec attention et intérêt ce petit volume de poésies familières. L'auteur se complait dans ses souvenirs. Il raconte avec amour, avec feu ses premières joies, ses premiers chagrins, ses sensations naissantes. Il trouve des accents attendris pour chanter les jours évanouis de son enfance, de son adolescence, de sa jeunesse.

M. Guirondet parle avec âme, il se montre chrétien sincère, poète pieux et aimant. Il plaît, malgré le ton un peu larmoyant de ses poésies, malgré quelques petites incorrections. Je le répète, le volume que j'ai sous les yeux est l'œuvre d'un homme de cœur, d'un esprit d'élite, d'un véritable poète.

On est heureux de rencontrer, de temps en temps, trop rarement hélas! de ces œuvres saines, honnêtes, qui forment un contraste si saisissant avec ces productions sans nom, délétères, de notre littérature moderne.

Non seulement j'ai lu ce livre avec plaisir, mais je me propose de le relire. Quelques courtes citations, que j'eusse voulu faire plus longues et surtout plus nombreuses, vous donneront, messieurs, je l'espère, l'envie de parcourir à votre tour ce gracieux petit volume.

SOUVENIRS D'ENFANCE

M. Guirondet commence ainsi :

Ma sœur te souvient-il des jours de notre enfance?
Depuis que je connais le poids de la souffrance,
Je me plais à rêver à ces jours d'autrefois,
Et j'entends dans mon cœur d'harmonieuses voix

. . . .

J'avais quatre ans quand Dieu nous ravit notre mère;
J'ai gardé souvenir de son heure dernière.
Elle nous appela, nous serra dans ses mains;
Elle baisa nos fronts : nous fûmes orphelins.

. . . .

Des pleurs plus d'une fois mouilleront ta paupière
Quand je te parlerai, surtout de notre mère;
Tu le sais bien, Marie, elle avait tant d'amour
Pour les pauvres enfants qu'elle avait mis au jour.

. . . .

LE COLLÉGE : Charmante boutade qui renferme de bien jolies pensées :

Sur les bancs du collége avec impatience,
Vous attendez le jour de votre adolescence,
Où vous pourrez, enfant, quitter votre prison !
Injuste ! vous nommez ainsi cette maison
Que vous regretterez, quand vous serez plus sage.

. . . .

Voyez-vous ce point noir paraître à l'horizon ?
Il avance, il grossit, il cache des tempêtes.
Vous voudrez retourner au bel âge où vous êtes ;
Inutiles efforts ! Il vous faudra souffrir.
Puissiez-vous demander le calme au souvenir !

Ecoutez-le célébrer la première communion :

Oh ! n'oubliez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Le jour où, jeune enfant, vous vous êtes assis,
Pour la première fois, à la table mystique.
Quand descendit en vous le pain eucharistique
De beaux anges, portant une couronne d'or,
Prodiguaient à votre âme et sourire et trésor,
Et votre âme s'ouvrait à leur voix caressante,
Comme à la douce brise une fleur confiante.
Oh ! n'oubliez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Ce jour où s'abaissa pour vous le paradis.

Quels accents émus, quel feu , lorsqu'il parle de sa mère.

» Tante, que dites-vous ?... des cheveux de ma mère !...
Ma mère !... Est-ce bien vrai ?... celle qu'à chaque [instant
Je prie avec ferveur, qui reçoit ma prière
Et qui vient, dans la nuit, sourire à son enfant !
Ma mère qui m'endort d'une main caressante !
Dites-le-moi, de grâce : où donc est ce trésor ? »

M. Guirondet, nous l'avons dit, aime son pays natal, il sait le chanter dans des vers gracieux :

Je sais un lieu solitaire ;
Le Pradelou, c'est son nom.
Beau vallon !

Une petite rivière
En baigne les bords heureux ,
Gracieux.

L'Alzou, qu'ombragent le frêne,
L'aulne, le blanc peuplier,
Le noyer,

Tantôt calme se promène,
Tantôt s'enfuit sautillant,
Folâtrant.

. . . .

Le poëte a des larmes dans la voix quand il pense à sa patrie :

Ces bois ombreux, cette verte prairie,
Offrent à l'œil un spectacle enchanteur,
Mais tout me dit : ce n'est pas la patrie,
De l'exilé rien n'a séduit le cœur !

Qui me rendra le lieu de ma naissance,
Où l'on m'aimait, où l'air était si pur?
Qui me rendra mes souvenirs d'enfance,
Et ma montagne et mon beau ciel d'azur?

Et plus loin :

Sur le tapis fleurissant,
Verdoyant,
Du vallon de Notre-Dame,
Fillettes, courez, volez,
Et cueillez
La fleur qui plaît à votre âme.

. . . .

Il n'est plus cet heureux temps.
Le printemps,
Sur une terre étrangère,
Pour moi revient sans couleur ;
Dans mon cœur
Il n'est que tristesse amère.

Le voici qui raconte la prise de voile d'une jeune fille qu'il aimait d'un amour chaste et pur :

Son front s'illumina quand le pontife dit :
« Ma fille vous allez revêtir un habit
A qui le monde jette un dédaigneux sourire :
Acceptez le mépris, vous que Jésus attire.

. . . .

Mais en changeant d'habit vous changerez de nom.

. . . .

Que le monde oublié vous oublie à son tour !
Vous n'êtes plus à lui : Marie-Ada Solanges,
L'on vous appellera sœur Saint-Louis des Anges. »
Je n'entendis plus rien, mon cœur battait si fort
Que, pour trouver le calme, en vain je fis effort.
Elle portait mon nom : je pleurais de tendresse.

. . . .

En pleurant, je poussai vers Dieu ce dernier cri :
« Que parfois dans son cœur s'élève une prière
Pour moi qu'elle appelait de ce doux nom de frère;
Pour celui qui l'aima, comme l'on aime au ciel,
Qui ne doit la revoir qu'au séjour immortel. »

Ces derniers vers terminent ce qui se rapporte à Ludovic. Quelques poésies détachées complètent le volume, entre autres : « *Les deux Voix* ou l'art païen et l'art chrétien. »

Sur la terre, la nuit étend son voile sombre;
J'étais seul dans le temple et je priais dans l'ombre.
La lampe sur l'autel projetait sa clarté :
Mon esprit vers le beau se sentait transporté,
Soudain j'entends deux voix qui troublent ma prière;
L'une était gracieuse et l'autre était austère.

Première voix

« Poète, je naquis sur les sommets divins
Qui restèrent toujours ignorés des humains.
Je fus nourri par une Grâce,
Aux traits mâles et forts, aux membres endurcis.
La lyre sous mes doigts résonna; j'adoucis
Les mœurs d'une virile race, » etc., etc.

2e voix

« Sur la montagne du Calvaire
Quand le Christ Jésus expira
Au pied de la Croix solitaire
Triste, un beau séraphin pleura.
Je naquis d'une de ses larmes; » etc.

et l'auteur donne la palme à l'art chrétien.

Quels jolis vers que ceux-ci :
La pièce a pour titre GABRIEL.

. . . .

Tu dors... il m'en souvient, objet de ma tendresse,
Un jour (ce souvenir me remplit de tristesse),
Près de ta sœur un ange alla se reposer,
Rose qui n'avait pas entr'ouvert sa corolle,
L'ange chanta, lui dit une douce parole,
Et l'endormit par un baiser.
Quand l'aurore parut, me penchant sur sa couche,
Ardente, j'imprimai ma lèvre sur sa bouche,
Et ma lèvre toucha la glace du cercueil.
Je n'avais plus de fille. Innocente colombe,
Le ciel la réclamait : il ouvrit une tombe...
Je connus les pleurs et le deuil.

. . . .

Je ne puis résister au plaisir de citer en entier et pour terminer le gracieux dialogue : « La mère et la fille, à madame de B., à l'occasion de la mort de sa fille, » sous l'impression duquel je vous laisserai.

La mère

Pourquoi, ma fille, as-tu quitté la terre,
Toi qui savais endormir ma douleur?
Pourquoi, si jeune, as-tu quitté ta mère?
Pourquoi briser ainsi mon pauvre cœur?

La fille

« Dans le palais de l'étoile brillante,
Oh! viens, m'a dit un ange gracieux :
Tu porteras couronne éblouissante. »
Et j'ai suivi cet ange dans les cieux.

La mère

Si je te quitte, aurai-je tes caresses?
Me disais-tu ; rien vaut-il ton amour?
Tu me berçais d'enivrantes promesses;
Tout mon bonheur s'est enfui sans retour.

La fille

Tout ton bonheur!!! ne sais-tu pas, ma mère,
Qu'au ciel toujours ta fille t'aimera?
Ne pleure point : n'as-tu pas sur la terre
Ma tendre sœur qui te consolera?

A. Remond.

Parmi les ouvrages offerts à la Société par ses membres, et déposés sur le bureau, M. le président signale :

1° *La persécution religieuse en Prusse*, br. in-8°, par M. l'abbé Lesmayoux, membre titulaire.

2° *Histoire de la Papauté*, *Saint-Pierre et les temps apostoliques*, vol. in-8°, par M. Castan, docteur en théologie, chanoine de Moulins, membre correspondant de la Société.

Ce volume est renvoyé à l'examen de M. Truel pour être l'objet d'un rapport.

3° *Lettres sur la viticulture et la vinification*, vol. in-12, par M. Blondeau, membre correspondant.

4° *Bulletin des travaux de la Société médico-pratique de Paris*, années 1868, 69, 70, 71, 72, contenant plusieurs travaux de M. le docteur Collineau, membre correspon-pondant de la Société.

5° Trois brochures de M. le docteur Collineau, intitulées : *Les commotions politiques dans leurs rapports avec l'aliénation*. — *Du placement des aliénés dans les asiles publics du département de la Seine*, rapport fait à la Société

médico-pratique de Paris. — *De la contracture hystérique*, rapport sur un mémoire de MM. Bourneville et Voulet.

6° Deux brochures de M. Benoît, membre correspondant, ayant pour titre : *Note nécrologique de M. A. Boehm*, extrait du journal médical de Montpellier, oct. 1870. — *Notice sur M. le docteur C. Fontaines, de Nîmes.*

Avant que la la séance soit levée, le secrétaire signale un autre ouvrage que le président passe sous silence et qui a pour titre : 1789 *en Rouergue, Étude historique et critique des institutions électorales de l'ancien et du nouveau régime.* — 1er *vol. Sénéchaussée de Rodez*, par M. E. de Barrau. L'Assemblée charge M. Maisonabe d'en présenter un rapport à l'une des prochaines séances et décide que cet ouvrage sera envoyé avec le 10e volume de nos mémoires au Congrès des délégués des sociétés savantes.

DONS DIVERS

Outre les dons sus-mentionnés, La Société a reçu :

POUR LE MUSÉE :

De M. Louis Malet, négociant des côtes occidentales d'Afrique, les objets exotiques suivants : Un poignard espagnol, ayant appartenu à Joan Brandon, assassin portugais ; — Une pocüée, arme d'exécution des noirs de la province de la Mueta-Cazemba ; — Une autre de la province de Benguella ; — Un arc et sept flèches servant à l'usage des noirs du Congo ; — Une esteira, tapis en paille fait par les noirs de Cabenda ; — Une escuva, peigne dont se servent les indigènes du Congo ; — Une manilha, bracelet ou anneau de cuivre que les négresses de distinction portent aux jambes ; — Une défense de jeune éléphant, sculptée par les indigènes de Loango ; — Une autre, trouvée dans un cimetière d'éléphants ; — Deux crocs de sanglier du Congo ; — Des écailles du poisson d'argent du fleuve Zaïre ; — Un empilla, serpent du bord des lagunes ; — Un trigonocéphale, autre serpent ; — Enfin, de la malachite, venant d'Ambrez, colonie portugaise.

De M. Remond, de la part de M. Henri Vayssettes : Un petit poignard (brisé) avec sa gaîne, et une anse de cassette, trouvés dans les ruines de St-Cloud, après l'invasion, 1871.

De M. X. : Un petit tableau, portement de croix, peinture sur cuivre ;

De M. Maurice de Bonald : Une gravure sur acier (cliché) de N. S. P. le Pape Pie IX.

De M. de Rudelle : La seconde amphore romaine trou-

vée à Miramont (la première fut donnée presque dès la fondation du Musée).

De M. Affre : Des tailles à coches pour les impositions ; — Une collection d'anciennes épingles généralement en cuivre, dont quelques-unes remontent au XVe siècle (le tout provenant d'archives).

De divers : Quelques pièces de monnaie en argent ou en cuivre.

De M. Assié : Un butor.

De M. V. : Un crâne de hérisson, préparé par les fourmis ; — Un crabe trouvé dans le ventre d'un loup de mer.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. l'abbé L. Maret : Quelques mendements d'évêques originaires de l'Aveyron.

De M. Maurice de Bonald : Deux affiches religieuses et plusieurs écrits par lui publiés, notamment : *Summa de ecclesiastica potestate doctoris clarissimi fratris Augustini de Ancona (tabula)*. Ruthenis, 1871. Br. in-4°. *Lettre de N. S. P. le Pape Pie IX à Mgr l'Archevêque de Paris*, en date du 26 octobre 1865. Epreuve du journal *La Minerve de Montréal*. — *Id.*; texte latin. Rodez. — *Id.*, texte latin et français en regard. Genève, 1869. — Plusieurs autres brochures concernant le Pape, le Concile, l'Eglise, etc. *La vérité sur le cardinal Fesch*, par M. l'abbé Lyonnet. Lyon, 1842. Vol. in-8°. — *Défense de La vérité...*, par un ancien vicaire-gén. de Mgr d'Amasie. Lyon, 1842. Vol. in-8°.

De M. A. : *Au Roi, les Dignités, Personnats et Chanoines de l'Eglise Cathédrale de Rhodès*, C. les sieurs Agens généraux du Clergé de France. Vol. in-4°. — *Instruction devant M. le Sénéchal de Rodez, Dame Marie-Anne-Lamic*, héritière grevée du sieur Cayron, seigneur de Monmaton, son fils, C. le sieur Jean Yecher Labarthe. Br. in-f°. — Professions de foi électorales, etc. — Trois anciens parchemins.

De M. l'abbé Marcorelles : Un parchemin manuscrit adressé par Fr. Etienne, prieur de Chartreuse et général de l'ordre des Chartreux, à la famille de Malvin de Montazet, et muni du *sigillum medium majoris domus Cartusiæ*, MDCXVII (soie rouge).

De M. Recoules, relieur : *Tractatus de Jure et Justitia, Baptismo et Pœnitentia*, Vol. manuscrit in-8° rel. — *Joannis Stephani Duranti quæstiones notatissimæ, cum annotationibus Jacobi Ferrerii*. Lugduni, MDCXXI. Vol. in-8° rel.

De M. Michaut : Une collection de depêches telégraphiques de 1848, et autres documents.

De M. l'abbé Cochet : Le *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*. Année 1872. Tome II, 3ᵉ livraison.

De M. le dʳ N. : Sa thèse de médecine.

De divers : Quelques brochures, etc.

De M.*** : Un manuscrit provenant de la bibliothèque du professeur Broussonet, de Montpellier, et attribué à Chirac par un archiviste de la même ville. — *Des assassinats et des vols politiques*, par G.-T. Raynal. Londres, 1795. Br. in-8°. — Autres brochures.

De M. X. : *Petite Géographie pour le département de l'Aveyron*, par André, inspecteur d'Académie. Paris, 1873. In-8° rel. — *Le mois sacerdotal*, traduit du *Sacerdos christianus* de Louis Abelly, évêque de Rodez, par M. l'abbé Gobaille, 1863. Vol. in-24. — *Vie du cardinal P. Giraud*, par M. l'abbé Capelle. Lille, 1852. Vol. in-8°. — *Considérations financières*, par M. Girou de Buzareingues, 1862. Br. in-8°. — *Notes à mes collègues*, par M. Pradié (suite). — *Compte-rendu de la* 11ᵉ *assemblée générale annuelle de la société des médecins de l'Aveyron* (suite), — La suite de la collection de l'*Aveyronnais*. — Plusieurs catalogues de musées, des brochures d'archéologie, etc. — Une lithographie de N.-D. d'Arcachon, et quelques photographies.

De M. Affre : *Statuts et règlements de la Congrégation de la Croix*, établie à Rodez, dans l'église du collége de la Cⁱᵉ de Jésus. Rodez, 1749. Vol. in-16 (incomplet). — Plan et coupes de l'église de Lévignac.

De la maison Carrère : *Ordo*, 1873. — *Catéchisme*, de Mgr Croizier, etc.

De Mᵐᵉ d'Aguilhon, membre correspondant : Un opuscule dont elle est l'auteur.

De M. Boissonnet, sous-intendant militaire : *Une excursion à Lambèse* (*Algérie*), dont il est l'auteur. Cambrai, 1873. Br. in-8°.

De M. Am. de Sambucy : Un numéro du *Millavois*, contenant un article dont il est l'auteur.

De M. de Broca, un abonnement à l'*Aveyronnais*, à partir de février 1874. — *De l'accroissement de la criminalité et de l'affaiblissement de la répression pénale*. Br. in-8°, dont il est l'auteur. — *Hommage au martyr*, manuscrit, poëme inspiré par la solennité de l'érection, à St-Rome de Tarn, de la statue de Mgr Affre. — *Lettre pastorale de Mgr Bourret à l'occasion de sa prise de possession*. — Une thèse d'un Aveyronnais pour la licence. — *Société des secours mutuels des arts et emplois libéraux de Rodez*, séance d'adieux

de M. C. Ignon. Br. in-8° — *Palmarès* du cours d'adultes, 1866. — *Souvenir de la distribution solennelle des prix de l'école Sainte-Marie*, à St-Côme, par M. le Dr Fromen. Br. in-12. — Lycée impérial de Vendôme, 1869. *Discours prononcé à la distribution des prix*, par M. Sourrieu, proviseur. Br. in-8°. — *Discours* de MM. A. Chevalier, Calvet-Rogniat, anciens membres du corps législatif. — *Observations de l'orphéon de Rodez sur les jugements du jury de la 3e division*, au concours d'orphéon de Toulouse. 1865. Br. in-8°. — *Lettre de M. Colrat, propriétaire à Montrozier, à son E. M. le ministre de l'agriculture*. Br. in-4°. — *La concorde médicale*, proverbe en trois actes par L. P. Castan (de Millau). Br. in-8° — Trois rapports divers sur l'appareil plongeur Rouquayrol. Br. in 8°. — *Catalogue des manuscrits et d'une partie des livres imprimés* composant la bibliothèque de feu A.-A. Monteils. Paris, 1850. Br. in-8°. — *Notice sur le baron Petit de Lafosse*, receveur général des finances de l'Aveyron, par M. Ed. Ramon, 2e édit. Vol. in-8°, Paris 1864. — Un certain nombre d'autres brochures générales et diverses.

De M. Viallet : Une circulaire de Mgr Clausel, évêque de Chartres, une autre de Mgr Delalle. — *Palmarès de l'institution des sourds-muets*, 1864. — *Palmarès de l'institution Ste-Marie*, 1873. — *Société des médecins de l'Aveyron*, assemblée générale, 1861. — *Règlement et tarif de médicaments à l'usage des sociétés de secours mutuels de Rodez*, 1869. — *Statistique historique des hôpitaux dans l'Aveyron*, par M. H. de Barrau, 1838. Br. in-8°. — *Recherches d'antiquités romaines dans l'Aveyron*, par l'abbé Cérès. Caen, 1866. Br. in-8°. — *Note sur l'usage des canules en ivoire ramolli*, par M. Girou de Buzareingues. Paris, 1859. Br. in-16. — *Catalogue du cabinet littéraire*, à Rodez. Br. in-8°. — Autres brochures.

De M. M. : Vingt-quatre pièces relatives aux élections de 1830, 69, 70, 71 dans l'Aveyron. — *Un coup de soleil en chambre obscure*, Imp. de Broca. — Feuille in-8°. — *Tableau de MM. les avocats du barreau de Rodez*, plusieurs années. — Trois anciens mémoires de procédure dans l'Aveyron. — Quatre thèses diverses, une dont il est l'auteur. — *Histoire des solanum*, par M. F. Duval (ancien membre de la Société). — Pièces diverses volantes.

De M. le président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul : *Séance solennelle* de la conférence du 11 avril 1847, complétant la collection.

Du Grand-Séminaire : Thèses philosophiques et théologiques de fin d'année, 1864, 68, 69, (Pancartes).

Des Archives départementales : *Rapport du sous-comité au Comité pour l'établissement d'une école d'artillerie*, à Rodez. Br. in-8°. — *Les écoles d'artillerie*, 4 pages in-8°, etc.

De la Mairie : Les trois premiers *Recueils des procès-verbaux du conseil municipal de Rodez*. — *Budget de la commune de Rodez*, pour 1873. — *Budget supplémentaire* au budget de 1873.

De la Préfecture : La suite des publications départementales.

De l'Evêché : La suite des publications pastorales,

De M. A. Carrère et d'autre : La suite de la collection du *Républicain de l'Aveyron*.

De M. Vernhet, miss. apost., de M. E. de Barrau et d'autres : La suite de celle du *Peuple*.

Des éditeurs respectifs : La continuation aux abonnements du *Courrier*, du *Progrès*, du *Journal de l'Aveyron*, de la *Revue religieuse*, du *Journal de Villefranche*, du *Journal de Florence*.

La Société a encore reçu : La suite de *Romania*, de la *Revue des sociétés savantes* et des publications de plusieurs *Sociétés* correspondantes ; le 17e volume de la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 1868 ; le 1er et le 2e fasc. du tome 1er du *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; le Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*.

Le Secrétaire de la Société,

L'abbé ALIBERT.

Observations météorologiques recueillies à l'Observatoire de l'école normale primaire de Rodez.

ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE 1872-1873.

Dans sa réunion du 20 avril 1873, la Société a émis le vœu que ses publications périodiques conservent et fassent connaître le résumé des observations météorologiques recueillies à l'école normale de Rodez et gracieusement communiquées à la Société par le directeur de cette école.

Pour nous conformer à ce vœu, nous donnons aujourd'hui le résumé des observations relatives à l'année météorologique 1872-73, en ayant soin de faire précéder ce résumé de quelques indications sommaires sur la situation de l'observatoire, sur les divers instruments employés, sur les moyens d'observation.

La position de l'observatoire de l'école normale primaire de Rodez est déterminée par les coordonnées géographiques suivantes :

Latitude — Nord = 44°, 21', 8".
Longitude — Est = 00°, 14', 14".
Altitude (sol du jardin) 617^{m}, 77.

Les observations barométriques sont faites à l'aide d'un *baromètre*, système Fortin, dont la cuvette se trouve à une altitude de 624^{m} 38 au-dessus de la mer.

Les *thermomètres*, au nombre de quatre, sont installés, à l'air libre, à l'une des fenêtres de l'étage supérieur, du côté du nord, à l'abri du soleil et de la pluie. A l'exception du thermomètre à minima, ils sont tous à mercure et gradués sur la tige. Ces instruments, sortis de la maison Secretan, ont été soigneusement vérifiés à l'observatoire de Paris.

Le *pluviomètre* est placé au milieu du jardin, loin des arbres, des maisons, et de tout abri pouvant gêner l'action du vent et influer sur la quantité d'eau recueillie. L'orifice de l'entonnoir, dont le diamètre est de 0^{m} 78, est fixé à 1^{m} 80 au-dessus du sol du jardin, soit à 619^{m} 57 au-dessus du niveau de la mer. — Un siphon en verre, remontant parallèlement au tube collecteur, indique, en millimètres et en litres, les quantités d'eau tombées.

Quant à l'état hygrométrique de l'atmosphère, il est déterminé à l'aide du psychromètre, c'est-à-dire par l'examen comparé des indications des thermomètres sec et mouillé.

Les observations sont faites, six fois par jour, par tous les élèves-maîtres de troisième année, à tour de rôle, et vérifiées par le directeur de l'école.

Les heures d'observation sont : 6 heures et 9 heures du matin, — midi, — 3, 6 et 9 heures du soir.

Les résultats observés sont immédiatement inscrits et méthodiquement classés sur des registres spéciaux, dont le directeur de l'école normale a bien voulu, depuis plusieurs années déjà, communiquer tous les mois, ainsi que je l'ai déjà dit, un extrait à la Société.

Tels sont les éléments dont nous disposons, éléments que nous avons cherché à grouper, de manière à résumer, le plus exactement et le plus succinctement possible, les résultats des observations recueillies à Rodez pendant l'année météorologique commençant au 1er décembre 1872 et finissant au 30 novembre 1873.

Nous avons groupé les résultats de ces observations dans trois tableaux distincts.

Le premier, le tableau A, n'est que le résumé synoptique des tableaux mensuels d'observations météorologiques déposés dans nos archives; il fait connaître pour chaque mois de l'année :

1° La température moyenne générale, calculée en prenant la demi-somme des moyennes maxima et des moyennes minima;

2° La pression barométrique moyenne à midi, réduite à la température de 0°;

3° L'état hygrométrique moyen à l'heure de midi (1);

4° La direction et la force du vent à la même heure;

5° L'état du ciel;

6° Le nombre de jours de pluie, d'orage, de grêle, de neige, de gelée, de brouillard, signalés dans le courant du mois.

Dans le deuxième tableau B, en regard des chiffres qui indiquent, pour chaque mois, les moyennes de la température, de la pression barométrique et de l'état atmosphérique, nous avons placé les chiffres des observations qui s'éloignent le plus de ces moyennes, soit en plus, soit en moins, et nous en avons déduit les écarts maxima de la température, de la pression et de l'état hygrométrique.

Enfin dans le troisième tableau C, les moyennes men-

(1) Les tableaux que la Société possède jusqu'à ce jour, ne contenaient pas les indications hygrométriques; la communication des registres nous a permis de suppléer à cette lacune qui n'existera plus désormais.

suelles des observations thermométriques, barométriques et pluviométriques de l'année 1872-73 sont comparées, mois par mois, aux moyennes déduites de cinq années d'observation, de manière à faire ressortir les caractères climatériques de l'année 1872-73.

Ces caractères consistent surtout dans la fréquence et l'abondance relative de la pluie et des phénomènes connexes.

La quantité d'eau tombée surpasse, en effet, de 273^{mil} 36, la quantité moyenne déduite de cinq années d'observation et que nous considérons, jusqu'à plus exacte détermination, comme représentant la moyenne annuelle normale.

A cet excédant dans la quantité d'eau tombée correspond, dans la moyenne barométrique annuelle, une dépression de 1^{mil} 52, et si de la moyenne annuelle nous passons à l'examen des moyennes mensuelles, nous voyons que les plus grandes dépressions barométriques correspondent généralement aux mois où l'on a constaté une plus grande surabondance de pluie.

Un fait concordant, facile à prévoir, mais qu'il n'en est pas moins bon de constater, résulte de l'examen du tableau A et se trouve dans la prédominence anormale des vents du N-O qui ont, pendant neuf mois sur douze, présenté la direction dominante.

30 juin 1874.

Ad. Boisse.

TABLEAU A.

ANNÉE météorologique 1872-1873.	Températures.	Pression barométrique.	Etat hygrométrique. (1)	Quantité d'eau tombée.	DIRECTION DES VENTS. N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Vent dominant.	FORCE DES VENTS. Nul.	Faible.	Assez fort.	Fort.	Très fort.	ÉTAT DU CIEL Pur.	Quelq. nuages.	Nuageux	Couvert.	JOURS DE Pluie.	Orage.	Grêle.	Neige.	Gelée.	Brouillard.
		mm		mm																								
Décem. 1872	4° 70	703 30	85 00	89 60	» »	8	9	1	» »	» »	2	11	N.-O.	2	14	6	4	5	1	9	13	8	22	» »	» »	» »	4	1
Janvier 1873	5 05	707 60	79 06	58 10	» »	7	11	» »	» »	» »	4	9	E.	11	9	3	6	2	7	10	10	4	10	» »	» »	2	9	2
Février	2 98	708 50	77 85	37 40	1	4	6	» »	2	» »	4	11	N.-O.	6	11	9	2	» »	7	7	10	4	6	» »	» »	6	16	4
Mars.......	8 00	703 60	72 50	114 40	1	3	14	» »	1	1	4	7	E.	1	12	1	9	6	3	12	11	5	14	» »	2	» »	2	1
Avril	6 40	705 70	74 14	143 30	2	1	3	1	1	» »	7	15	N.-O.	2	19	8	1	» »	3	19	9	9	16	2	1	1	4	2
Mai........	12 27	708 00	52 45	50 10	1	4	» »	» »	» »	» »	10	16	N.-O.	5	10	4	11	» »	13	7	8	3	10	» »	» »	» »	» »	» »
Juin	16 50	709 53	52 46	64 20	» »	5	8	1	» »	» »	2	14	N.-O.	7	16	4	3	» »	8	14	6	2	14	3	» »	» »	» »	» »
Juillet	20 70	710 20	45 97	60 40	2	2	6	1	3	1	5	11	N.-O.	16	13	1	1	» »	11	15	4	1	4	1	1	» »	» »	» »
Août.......	20 11	710 16	50 48	31 20	» »	1	10	1	» »	1	3	15	N.-O.	2	15	3	1	10	10	4	15	2	6	3	» »	» »	» »	» »
Septembre..	14 50	710 80	68 90	66 10	» »	7	4	1	1	1	1	15	N.-O.	1	22	4	3	» »	9	4	14	3	11	» »	» »	» »	» »	» »
Octobre	11 40	707 30	70 03	32 50	3	2	9	» »	1	» »	4	12	N.-O.	15	11	3	2	» »	4	8	14	5	8	» »	» »	» »	1	3
Novembre..	6 60	703 20	72 20	107 80	» »	» »	12	1	3	1	6	7	E.	10	11	6	1	2	5	9	10	6	11	» »	» »	» »	6	2
Moyennes et totaux.	10 75	707 57	66 75	855 10	10	44	92	7	12	5	52	143	N.-O.	78	163	52	41	25	81	118	124	52	132	9	4	9	42	15

(1) N.-B. — La série des observations hygrométriques présente pour chacun des deux mois de février et avril une lacune de sept jours qui ne nous permet pas de donner comme rigoureusement exacts les chiffres des moyennes hygrométriques relatives à ces deux mois.

TABLEAU B.

ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE. 1872-73			Décembre 1872.	Janvier 1873	Février.	Mars	Avril	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Observations.
Observations thermométriques.	Moyennes.....	м	4° 7	5° 05	2° 98	8° 0	6° 4	12° 17	16° 5	20° 7	20° 11	14° 5	11° 4	6° 6	Tempér. max. 35°
	Maxima.......	M	12 0	15 00	15 00	16 5	19 0	26 50	35 0	33 0	35 00	25 6	25 5	16 4	Id. minima. — 6 7
	Minima.......	m	—3 5	—4 00	—6 70	—0 9	—4 2	2 40	3 0	10 0	8 50	6 2	—1 5	—1 5	
	Différences....	M-м	7 3	9 95	12 02	8 5	12 6	14 33	18 5	12 3	14 89	11 1	14 1	9 8	Ecart..... 41 7
		м-m	8 2	9 05	9 68	8 9	10 6	9 77	13 5	10 7	11 61	8 3	12 9	8 1	
		M-m	15 5	19 00	21 70	17 4	23 2	24 10	32 0	23 0	26 50	19 4	27 0	17 9	
Observations barométriques.			mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	
	Moyennes.....	м	703 30	707 6	708 5	703 6	705 7	708 0	709 53	710 2	710 16	710 8	707 3	706 2	mm Pression max. 721 7
	Maxima.......	M	712 4	715 8	721 7	710 6	714 4	716 4	714 80	716 0	714 40	715 6	712 1	712 8	Id. minima 685 7
	Minima.......	m	688 0	685 7	696 9	693 0	698 0	699 1	702 10	705 3	705 20	705 8	694 4	694 0	
	Différences....	M-м	9 1	8 2	13 2	7 0	8 7	8 4	5 27	5 8	4 24	4 8	4 8	6 6	Ecart..... 36 0
		м-m	15 3	21 9	11 6	10 6	7 7	8 9	7 43	4 9	4 96	5 0	12 9	12 2	
		M-m	24 4	30 1	24 8	17 6	16 4	17 3	12 70	10 7	9 20	9 8	17 7	18 8	
Observations hydrométriques	Moyennes.....	м	85 0	70 06	77 85	72 50	74 14	52 45	52 46	45 97	50 48	68 90	70 03	72 20	Variations hygrométr.
	Maxima.......	M	99 0	97 00	97 00	97 00	97 00	83 00	96 00	75 00	100 00	93 00	100 00	100 00	Maxima... 100
	Minima.......	m	35 0	27 00	32 00	24 00	28 00	24 00	17 00	24 00	18 00	37 00	30 00	35 00	Minima... 17
	Différences....	M-м	14 0	17 94	19 15	24 50	22 86	30 55	43 54	29 03	49 52	24 10	29 97	27 80	Ecart.... 83
		м-m	50 0	52 06	55 85	48 50	46 14	28 45	35 46	21 97	32 48	31 90	40 03	37 20	
		M-m	64 0	70 00	75 00	73 00	69 00	59 00	79 00	51 00	82 00	56 00	70 00	65 00	

TABLEAU C.

ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE 1872-73.		Décembre 1872.	Janvier 1873.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	TOTAUX et moyennes.
Température.	Moyennes de 5 ans.....	3° 167	3° 934	3° 784	5° 528	10° 138	14° 186	17° 336	19° 264	18° 474	16° 486	11° 146	6° 049	10° 789
	Moyennes de l'année....	4 700	5 050	2 920	8 000	6 400	12 170	16 500	20 700	20 110	14 500	11 400	6 600	10 750
	Différence en plus....	1 533	1 116	»	2 472	»	»	»	1 436	1 636	»	0 254	0 551	»
	Différence en moins...	»	»	0 804	»	3 738	2 016	0 836	»	»	1 986	»	»	0.039
Pression barométrique.	Moyennes de 5 ans.....	mm 711 42	mm 707 20	mm 709 28	mm 702 30	mm 709 14	mm 707 88	mm 710 88	mm 711 08	mm 711 10	mm 711 70	mm 708 02	mm 708 94	mm 709 09
	Moyennes de l'année....	703 30	707 60	708 50	703 60	705 70	708 00	709 53	710 20	710 16	710 80	707 30	706 20	707 57
	Différence en plus....	»	0 40	»	1 30	»	0 12	»	»	»	»	»		»
	Différence en moins...	8 12	»	0 78	»	3 44	»	1 35	0 88	0 94	0 90	0 72	2 74	1 520
Quantité d'eau tombée.	Moyennes de 5 ans	mm 37 10	mm 66 64	mm 36 21	mm 54 25	mm 43 08	mm 50 30	mm 59 00	mm 44 19	mm 42 51	mm 56 91	mm 57 10	mm 34 44	mm 581 738
	Moyennes de l'année....	89 60	58 10	37 40	114 40	143 30	50 10	64 20	60 40	31 20	66 10	32 50	107 80	855 100
	Différence en plus ...	52 50	»	1 19	60 15	100 22	»	5 20	16 21	»	9 19	»	73 36	273 362
	Différence en moins ..	»	8 54	»	»	»	0 20	»	»	11 31	»	24 60	»	»

TABLE ANALYTIQUE.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON, AU 1er JUILLET 1874.

Séance du 30 *juin* 1872.

Séance du 7 juillet 1872.

Séance du 30 *novembre* 1872.

Seance du 20 avril 1873.

Séance du 8 septembre 1873.

Séance du 30 *novembre* 1873.

Séance du 15 *mars* 1874.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Contenant les noms des nouveaux membres et des personnes qui ont pris la parole, fait des propositions, des rapports ou des communications, ou qui ont été chargées de travaux ou de mandats depuis le 30 juin 1872 jusqu'au 15 mars 1874 inclusivement (1).

(1) Les noms des personnes qui n'appartiennent pas à la Société sont en caractères italiques.

ERRATA.

Page 4, 6e alinéa, *des constructions*, lisez : *de ses constructions.*

Page 5, 4e alinéa, *cronnoges*, lisez : *crannoges.*
— 6e alinéa, supprimez *d'instruction.*

Page 6, 2e alinéa, *les bords*, lisez : *les lacs* ou *les bords des lacs.*

Page 84, dernier alinéa, *parvis*, lisez partout : *parois.*

Page 85, 5e alinéa en remontant, lisez : *Le préambule a pour titre :* « *Fondation de Villefranche par Raymond IV, dit Saint-Gilles. — Vers cette même époque, saint Robert fonde l'abbaye de Citeaux*, » etc.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

X

Du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1876.

RODEZ
IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

1876

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

X

Du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1876.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

1876

LISTE

Des Membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

JUIN 1876.

Bureau : MM.

DE GUIZARD, président honoraire.
BOISSE, président.
DE BARRAU, vice-président.
L'abbé ALIBERT, secrétaire.
MAISONABE, vice-secrétaire.
E. DE VALADY, président, et LACOMBE, secrétaire de la section des Lettres.
ROBAGLIA, président, et N....., secrétaire de la section des sciences.
VANGINOT, président, et VIRENQUE, secrétaire de la section des Arts.
L'abbé CÉRÈS, CASTANIÉ et VALADIER, conservateurs du Musée.
Jules VIALA, bibliothécaire-archiviste.
L. BOURGUET, trésorier.
Masson, agent général de la Société, surveillant général du Musée.

M. l'Inspecteur d'Académie est, de droit, membre du bureau, aux termes du décret du 29 août 1857.

Les membres du bureau forment un comité permanent qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société et de la surveillance de ses publications.

Liste des membres de la Société par ordre d'admission.

Membres honoraires : MM.

1837 (1) Quatrefages (A. de), membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur d'anthropologie au muséum de Paris (H. 1869).

— Guizard (de), ancien préfet et ancien député de l'Aveyron, ancien directeur général des Beaux-Arts, à Rodez (H. 1841).

1839 Blanc (Ch.), graveur, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), ancien directeur général des Beaux-Arts, membre de l'Académie française, à Paris (H. 1870).

1845 Chevalier (M.), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur d'économie politique au collége de France, ancien député de l'Aveyron, ancien sénateur, à Paris (H. 1865).

1869 Martins (Ch.), professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), à Montpellier (H. 1869).

Membres titulaires (fondateurs) : *MM.*

Bonhomme (J.), à Lavalette.

Boisse, ingénieur des mines, ancien membre de l'Assemblée nationale, membre du Sénat, à Versailles.

Membres titulaires admis depuis la fondation : MM.

1837 Bras, docteur en médecine, ancien maire de Villefranche, ancien membre du Conseil général, à Villefranche.

— Guirondet, ancien magistrat, avocat près le tribunal civil de Montauban.

— Valadier, membre du Conseil général, à Rodez.

(1) Le millésime placé en tête de la ligne indique l'époque où chaque membre a été admis dans la Société ; celui qui est placé à la fin indique celle où il est passé à la catégorie dans laquelle il se trouve présentement inscrit.

1839 Firminhac (l'abbé), chanoine honoraire, ancien curé de Sainte-Eulalie-de-Bordeaux, à Ginolhac, par Entraygues (T. 1873).

1841 Barrau (E. de), avocat, ancien membre du Conseil général, à Rodez.

1842 Bonald (le vicomte V. de), ancien membre de l'Assemblée nationale, président du Conseil général, au Monna.

1846 Affre (Henri), archiviste départemental, à Rodez (T. 1862).

1849 Vaïsse (L.), directeur honoraire de l'école nationale des sourds-muets, président de la société de linguistique de Paris, 254, rue Saint-Jacques (T. 1863).

1852 Girou de Buzareingues, docteur en médecine, ancien membre du Corps législatif, ancien membre du Conseil général, 11, rue Lacondamine, à Paris.

— Valady (le comte Henri d'Yzarn de), ancien membre de l'Assemblée nationale, membre de la Chambre des députés, membre du Conseil général, à Versailles.

1856 Vésy, bibliothécaire de la ville de Rodez.

— Bourguet (Léopold), agent de change, à Rodez.

— Costeplane (de), ancien payeur attaché au gouvernement général de l'Algérie, à St-Affrique (T. 1869).

— Castanié, peintre, professeur de dessin au lycée de Rodez.

— Alibert (l'abbé), chanoine bénéficier de la cathédrale de Rodez.

— Cérès (l'abbé), prêtre à Rodez.

— Lefèvre, professeur d'agriculture, à Rodez.

— Roquette (l'abbé), directeur de l'institution des sourds-muets, à Rodez.

1857 Castan (l'abbé Octavien), curé de Saint-Santin, par Flagnac.

— Boubal, avocat, maire de Rodez.

— Vanginot, architecte départemental et diocésain. à Rodez.

— Fajole (de), docteur en médecine, à Saint-Geniez.

1858 Bonnefous, avocat, maire d'Arvieu.

1859 Valady (le vicomte Eugène d'Yzarn de), avocat, à Rodez.
— Assier de Tanus (d'), à Vèzes, par Naucelle.
1860 Cayla, notaire, à Estaing.
— Viala (Jules), docteur en médecine, à Rodez.
— Maruéjouls (E.), avocat près le tribunal civil de Villefranche, membre du Conseil général.
— Rudelle (de), receveur des postes, à Rignac.
1861 Fabre (Marcellin), pharmacien de 1re classe, à Villefranche.
1862 Poulon, agent-voyer en chef, à Rodez.
— Cabanous (Joly de), avocat près le tribunal civil de de Saint-Affrique, ancien membre du Conseil général, à Saint-Affrique.
— Lala, docteur en médecine, à Rodez.
1863 Balzac (P. de), ancien membre du Conseil général, au Mazet, par Sauveterre.
— Pachins, juge au tribunal civil de Rodez.
— Marcorelles (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'institution Sainte-Marie, à Rodez.
— Vergnes, sous-intendant militaire, à Rodez.
— Albespy, docteur en médecine, à Rodez.
— Gissac (d'Albis de), docteur en droit, à Creissels, par Millau.
— Barbeyrac-Saint-Maurice (de), licencié en droit, à Nant.
— Sambucy-Luzençon (F. de), à Saint-Georges.
— Fau, pharmacien des forges, à Aubin.
— Séguret (A. de), juge au tribunal civil de Rodez.
— Mahoux fils, sculpteur, à Rodez.
1864 Alary, avocat, à Rodez.
— Lacombe, docteur en droit, avocat près le tribunal civil de Rodez.
— Affre (Benjamin), président du tribunal civil d'Espalion, ancien maire d'Espalion, ancien membre du Conseil général.
— Delsol, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien membre de l'Assemblée nationale, membre du Sénat, ancien membre du Conseil général, 33, quai Voltaire, à Paris.

1864 Palous, chef d'institution, à Rodez.
— Issanchou, pharmacien de 1re classe, à Rodez.
— Bastide (Stuart-), à Rodez.
— Armagnac (le vicomte d'), à Saint-Côme.
1865 Virenque, ancien professeur.
— Pons d'Hauterives, percepteur, à Estaing.
— Maisonabe, docteur en droit, avocat près le tribunal civil de Rodez.
— Revel (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'institution Saint-Joseph, à Villefranche.
— Vidal (l'abbé Achille), aumônier du lycée de Rodez.
1866 Castelnau (M. de Curières de), docteur en droit, avocat près le tribunal civil de Saint-Affrique.
— Saint-Remy (le vicomte F. de Campmas de), à Villefranche.
— Cartailhac, conservateur adjoint du muséum de Toulouse, 36 *bis*, rue Valade.
— Ser, juge de paix, à Najac.
1867 Durand (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Marcillac.
— Mayran, vice-président du Conseil général, membre du Sénat, à Versailles.
— Alazard (l'abbé), aumônier du Noviciat des frères des Ecoles chrétiennes, rédacteur de la *Revue religieuse*, à Rodez.
1868 Bourg (du), à Saint-Georges-de-Luzençon.
— Fabre (Emile), docteur en médecine, à Salmiech.
— Viala père, docteur en médecine, au Pont-de-Salars.
— Lambel, docteur en médecine, au Mur-de-Barrez.
— Saltel, greffier en chef du tribunal civil d'Espalion.
— Barascud, maire de Saint-Affrique, ancien membre de l'Assemblée nationale, membre de la Chambre des députés, membre du Conseil général, à Versailles.
— Lespinasse, banquier, à Villefranche.
1869 Marty (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Présentation de Sainte-Claire, à Villefranche.
— Julia, secrétaire de la société d'agriculture, à Gros.
— Benoît de Lassalle (de), juge au tribunal civil de Rodez.

1869 Hombres (d'), docteur en médecine, à Creissels, par Millau.

— Jalabert, membre du Conseil général, à Huparlac, par Laguiole.

— Bestion, médecin de la marine, rue Saint-Roch, à Toulon.

1870 Privat (l'abbé), curé de Bertholène.

— Durand (Jules), docteur en médecine, à La Tricherie.

— Remond, directeur des transmissions des lignes télégraphiques, à Rodez.

— Colombier, avocat près le tribunal civil de Villefranche.

— Fabre (l'abbé E.), 22, rue de l'Arcade, près de la Madeleine, à Paris.

1871 Vidal (l'abbé Pierre), curé de Saint-Sever, par Belmont.

— Touzery (l'abbé), chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canon, aumônier de la Providence, secrétaire particulier de Mgr l'évêque, à Rodez.

— Vernhet (l'abbé), missionnaire apostolique, à Saint-Affrique.

— Massabuau (l'abbé), docteur en théologie de la faculté du collége romain et licencié en droit canon, vicaire à l'église Saint-Amans de Rodez.

— Laporte (Marcellin), peintre, directeur de l'école municipale de dessin de la rue de Marseille, 4, rue Caplat, à Paris.

— Thédenat, juge d'instruction au tribunal civil d'Espalion.

— Bourret (Monseigneur), évêque de Rodez.

1872 Truel (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire de Saint-Pierre.

— Féral (l'abbé), professeur d'histoire au petit séminaire de Saint-Pierre.

— Vernhet (Antoine), pharmacien de 1re classe, à St-Affrique.

— Malleviale, docteur en médecine, membre du Conseil général, à Saint-Symphorien, par Belmont.

1873 Denayrouze, officier d'artillerie, 30, boulevard du Temple, à Paris.
— Vialar (de), ingénieur ordinaire des ponts et chaussées (chemins de fer), à Rodez.
— Robaglia, ingénieur en chef des ponts et chaussées (chemins de fer), à Rodez.
— Vital, ingénieur ordinaire des mines, à Rodez.
— Serres (de), ancien préfet de l'Aveyron, à Rodez.
— Cazes, docteur en médecine, à Belmont.
— Lesmayoux (l'abbé), 1er vicaire de Notre-Dame-de-la-Gare, à Paris.
1874 Montéty (de), avocat près le tribunal civil de Rodez.
— Artus, architecte de la ville de Rodez.
— Lachaize, peintre-verrier, à Rodez.
— Julhe (l'abbé), chanoine bénéficier de la cathédrale de Rodez.
1875 Galtier, notaire à Vezins.
— Le Roux, capitaine au 81e de ligne, à Rodez.
— Servières (l'abbé), curé d'Onet-le-Château.
— Caussignac (l'abbé), licencié ès-lettres, aumônier du pensionnat de Passy-Paris, 68, rue Raynouard.
— Durand, de Gros (Joseph), docteur en médecine, à Arsac.
— Carrère (A.), imprimeur, à Rodez.
— Vaylet (l'abbé), vicaire à la cathédrale de Rodez.
— Bischoff, professeur de musique, maître de la chapelle à la cathédrale de Rodez.
— Marcilhacy, négociant, 20, rue Vivienne, à Paris.
1876 Carcenac-Bourran (de), avocat près le tribunal civil d'Albi.
— Bion de Marlavagne, avocat, ancien archiviste départemental, à Millau.
— Fabre (P.), préfet de l'Aveyron.

Membres titulaires de droit : MM.

Dreyss, recteur de l'Académie, à Toulouse.
Crosson, inspecteur de l'Académie de Toulouse, en résidence à Rodez.

Membres correspondants (fondateurs) : *MM.*

Teissier de Trémouilles, capitaine de frégate en retraite, à Toulon.
Guillemin (Jules), ingénieur des mines, à Boulogne-sur-Seine (C. 1864).

Membres correspondants admis depuis la fondation : MM.

1837 Ravailhe (l'abbé), curé de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris (C. 1839).
1842 Faraguet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Agen [Lot-et-Garonne) (C. 1852].
1845 Blondeau, ancien professeur, à Villefranche [Rhône] (C. 1857.)
1847 Izarn (d'), place Louis XVI, à Nantes.
1849 Clémens, professeur d'anglais, à Millau (C. 1862).
— Anzouy, médecin en chef de l'asile d'aliénés, à Pau (C. 1856).
1854 Auriac (d'), bibliothécaire de la bibliothèque nationale, 11, rue Ventadour, à Paris.
1855 Denisy, commissaire de police, à Marvejols.
1856 Trouilloud de Lanversin (de), juge près le tribunal civil de Largentière.
— Guillebot de Nerville, inspecteur général des mines, 85, boulevard Malesherbes, à Paris (C. 1868).
— Raymond-Signouret, homme de lettres, 15, rue Buffon, à Paris.
1857 Desjardins, sous-chef du bureau des archives départementales au ministère de l'Intérieur, à Paris.
— Breton (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Haroué [Meurthe et Moselle) (C. 1861].
— Girbal, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.
— Castan (l'abbé Emile), chanoine titulaire à Moulins.
1858 Labonnefon (de), inspecteur des écoles primaires, à Rochefort (C. 1866).
— Gayrard (Gustave), ingénieur, 33, rue de Berlin, à Paris.

1858 Gayrard (l'abbé), curé de Saint-Louis-d'Antin, à Paris.

1859 Bourguet (Charles), docteur en médecine, 29, rue d'Allemagne, à Paris (C. 1867).

— Roquefeuil (le comte de), inspecteur des forêts en retraite, à Clermont-Ferrand.

1860 Carles, ancien lithographe, à Montivilliers, par Le Havre.

1861 Labit, chef de musique au 84e de ligne, à Arras.

— Benoît, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1862 La Vergne (le comte de), à Cantemerle, par Bordeaux.

— Rivières (le baron de), au château de Rivières, par Gaillac (Tarn).

1863 Soucaille, licencié ès-lettres, professeur de rhétorique au collége de Béziers.

1864 Advielle (V.), attaché au secrétariat général du ministère des finances, 1, rue du Pont-de-Lodi, à Paris (C. 1867).

— Calmès, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, à Annecy (C. 1873).

1865 Poulenc, homme de lettres, 51, rue Sainte-Anne, à Paris.

— Delestrac, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nice (C. 1866).

— Collineau, docteur en médecine, 187, rue du Temple, à Paris.

1866 Condò de Satriano (le commandeur), négociant, 35, rue Saint-Sépulchre, à Marseille.

— Régnard (Mme veuve), née Rouquayrol, auteur de divers ouvrages à l'usage des écoles et pensions, à Paris.

— Papi (le chevalier), professeur de l'Ecole supérieure de commerce, 48, allées de Meilhan, à Marseille.

1867 Grailhe, avocat à Sauveterre.

— Saint-Priest (le baron de), ancien préfet de l'Aveyron, inspecteur général des écoles des arts-et-métiers de l'enseignement technique, 34, rue de l'Arcade, à Paris (C. 1868).

1867 Cazalis de Fondouce, à Montpellier.
— Vaissière (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Montauban.
1868 Pottier (l'abbé), président de la société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
— Chervin aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, 90, avenue d'Eylau, à Paris.
— Aguilhon (Mme Cambe d'), à Fenayrols, par Saint-Antonin.
— Prunières, docteur en médecine, à Marvejols (C. 1873).
1869 Poujol, à Meyrueis (Lozère).
1870 Guillemin-Tarayre, ingénieur civil des mines, à Boulogne-sur-Seine.
— Nusbaumer, rédacteur en chef du *Journal de Belfort* (C. 1875).
1873 Loubers, avocat-général à la cour d'appel de Montpellier.
1874 Amade (d'), sous-intendant militaire de 1re classe, à Alger.
— Maret (l'abbé L.), chanoine honoraire, curé du Vésinet (Seine-et-Oise).
— Guillebert, rue d'Orléans, à Saint-Cloud.
— Moyzen (l'abbé), 32, rue de Babylonne, à Paris.
— Druïlhet-Lafargue, secrétaire-général de la société Linnéenne, secrétaire-général de l'Institut des Provinces, 173, boulevard de Cauderan, à Bordeaux.
— Galliard, inspecteur d'Académie, à Vesoul (C. 1876).
1875 Gavoty (de), collaborateur-fondateur de la *Revue de Marseille et de Provence*, 17, boulevard du Nord, à Marseille.
— Allaire, contrôleur des contributions directes, rue Peyrolière, à Albi.
— Planche, docteur en médecine, 8, rue des Sœurs-Noires, à Montpellier.
— Augier, avocat, 73, rue Vincent, à Marseille.
— Arguel, capitaine d'artillerie en retraite, bibliothécaire et conservateur du musée de la ville de Constantine (Algérie).

1876 Letellier, ex-inspecteur des écoles du Calvados, 99, rue de Bayeux, à Caen.

— Rames, pharmacien, à Aurillac.

MEMBRES DÉCÉDÉS DEPUIS LE 1er JUILLET 1874.

Membres titulaires : MM.

Cabaniols (l'abbé), curé de Saint-Salvadou.

Vayssier (l'abbé), licencié ès-lettres, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire de Belmont.

Rouquette (Th.), docteur en droit, membre du Conseil général, au Soulié, près de Belmont.

Billoin, percepteur des contributions directes, à Rodez.

Calvet-Rogniat, ancien membre du Corps législatif, ancien membre du Conseil général, au château de Chamagnieu, près de Crémieu (Isère).

Membre titulaire de droit :

Guiraudet, recteur de l'Académie de Toulouse.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

AVEYRON	Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, à Rodez.
AISNE	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
ALPES-MARITIMES ..	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
AUDE	Commission archéologique de Narbonne.
BOUCHES-DU-RHONE.	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
	Société de statistique de Marseille.
	Société scientifique industrielle de Marseille

CALVADOS.........	Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, à Caen.
CHARENTE........	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
CHER.............	Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
CÔTE-D'OR........	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
DRÔME...........	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
EURE.............	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure (section de l'arrondissement de Bernay).
FINISTÈRE........	Société académique de Brest.
GARD.............	Académie du Gard, à Nîmes.
	Société scientifique et littéraire d'Alais.
GARONNE (HAUTE-).	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
	Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
	Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
	Institut des Provinces de France et Congrès scientifique, à Toulouse.
GIRONDE..........	Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
	Société archéologique de Bordeaux.
HÉRAULT.........	Académie des sciences et lettres de Montpellier.
	Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

	Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Ille-et-Vilaine...	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Loire............	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.
Loire (Haute-)...	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
Loire-Inférieure..	Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
Lot...............	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.
Lot-et-Garonne...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
Lozère...........	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.
Maine-et-Loire...	Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Manche..........	Société nationale académique de Cherbourg.
Marne...........	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
Meurthe-et-Moselle..........	Société de médecine de Nancy.
	Société philotechnique de Pont-à-Mousson.
Morbihan........	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
Nord............	Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et arts, à Dunkerque.
Oise.............	Comité archéologique de Senlis.
Pas-de-Calais....	Société académique de Boulogne-sur-Mer.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 2 juillet 1874.

Présidence de M. E. DE BARRAU, *vice-président.*

Sont présents : MM. Lacombe; Issanchou; Palous; l'abbé Cérès; l'abbé Féral; le vicomte d'Armagnac; de Montéty; Albespy; l'abbé Alazard; l'abbé Massabuau; Alary; Vésy; L. Bourguet; Viala; Castanié; l'abbé Truel; Vanginot; Maisonabe et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la séance du 15 mars est lu par le secrétaire et adopté.

—

MM. Galliard, inspecteur d'Académie, et Viala père, s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

—

M. le président annonce que M. le docteur Viallet lui a envoyé sa démission de membre de la Société.

—

M. Lachaize, peintre-verrier à Rodez, est admis sur sa demande et la présentation du bureau en qualité de membre titulaire de la Société.

—

M. le président communique à l'assemblée les lettres qui ont été écrites par MM. de Montéty, Léon Maret, d'Amade et Ducourneau pour remercier la Société de les avoir admis parmi ses membres.

La lettre de M. d'Amade est accompagnée d'un second exemplaire de son ouvrage sur la *Légion d'honneur*, et celle de M. Ducourneau d'une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : l'*Agenais à vol d'oiseau.*

L'assemblée ordonne le dépôt dans ses archives du mémoire manuscrit sur les *Origines gauloises de l'Agenais*,

dont l'auteur, M. Ducourneau, empêché au dernier moment de se rendre à Paris, n'a pu donner lecture au congrès de la Sorbonne auquel ce travail avait été adressé avec le patronage de la Société.

Dans une seconde lettre, M. d'Amade offre à la Société deux écus d'argent, l'un à l'effigie d'Henri II, roi de France, portant le millésime 1560, l'autre à l'effigie de Charles VIII avec le millésime 1563. Ces deux pièces font partie d'une découverte faite au Bastion de France sur les côtes d'Afrique. M. d'Amade a écrit sur ce Bastion un rapport dont l'assemblée décide l'insertion au procès-verbal de la séance.

—

M. le président communique à l'assemblée une lettre par laquelle M. le ministre de l'instruction publique l'informe qu'il a accordé au Musée de Rodez le tableau de M. Laporte, l'*Étude*, et *Mgr Affre blessé*, par M. Rigo.

Une autre lettre de M. le directeur des beaux-arts à M. le maire de Rodez, en date du 24 juin, annonce que ces deux tableaux ont été expédiés.

La Société vote des remercîments à M. le ministre et à la députation aveyronnaise, à la demande de laquelle ces deux toiles ont été accordées au Musée de Rodez.

—

M. le président communique à l'assemblée une lettre de M. Vésy et la circulaire du comité d'organisation des fêtes qu'on prépare à Avignon pour célébrer, le 18 juillet, le 5e centaire de la mort de Pétrarque. Le comité permanent qui a été d'abord saisi de la proposition faite dans cette circulaire et dans la lettre de M. Vésy s'est empressé de déléguer pour représenter la Société à cette solennité MM. le vte d'Armagnac, l'abbé Firminhac, Vésy, membres titulaires, et Cazalis de Fondouce, membre correspondant résidant à Montpellier. Le comité propose en outre à la Société de voter une médaille d'argent pour être décernée en prix dans le concours de poésies qui aura lieu à Avignon à l'occasion de ces fêtes.

L'assemblée vote à l'unanimité la médaille proposée par le comité permanent et ajoute à la liste des délégués les noms de M. E. de Valady, président de la section des lettres, et de M. Poulenc, d'Espalion, membre correspondant de la Société résidant à Paris, auteur d'une traduction des œuvres de Pétrarque.

Le président de la commission d'organisation de ces fêtes, informé de la délibération prise par le comité permanent de la Société, a écrit au secrétaire la lettre suivante :

« Monsieur le Secrétaire,

» Le comité du centenaire de Pétrarque me charge de vous remercier, et avec vous vos honorés collègues, de l'adhésion pleine de sympathie que votre comité permanent a bien voulu donner à notre œuvre. Vos délégués seront les bienvenus à Vaucluse le 18, et à Avignon les 19 et 20. Nous serons heureux de les remercier oralement de la médaille que la Société des lettres de l'Aveyron veut bien mettre à la disposition de notre jury. Il nous serait particulièrement agréable de pouvoir, avant cette époque, nouer de confraternels rapports avec eux, et, pour cela, nous prenons la liberté, Monsieur, de vous rappeler que le jury de nos concours littéraires se réunira à Aix, jeudi 2 juillet, à 2 heures de relevée, à l'hôtel de l'Académie, et que les délégués des Académies en font partie de droit. Soyez assez bon pour transmettre cet avis à MM. vos collègues, en même temps que notre vif désir de les voir se rendre à cette réunion. En tout cas, nous comptons sur eux pour le grand jour ; ils recevront, à leur arrivée, un insigne distinctif, donné par la mairie d'Avignon, et qui leur donnera entrée à toutes les séances et à des places réservées.

» Veuillez, avec nos remercîments, agréer, Monsieur, l'hommage de ma considération la plus confraternelle.

» L. de Berluc-Pérussis.

» Aix, 27 juin 1874. »

Le secrétaire dit que lorsque cette lettre lui a été remise il n'était plus possible d'informer les délégués de l'invitation qui leur était faite de prendre part à la réunion qui devait avoir lieu à Aix le 2 juillet.

—

M. le président informe l'assemblée que M. l'abbé Dalac a donné sa bibliothèque à partager entre la Société et le petit séminaire de Saint-Pierre. Ce partage, facilité d'ailleurs par les instructions du donateur, est déjà fait, et la part qui revient à la Société est de plus de 270 volumes dont M. Masson présente le catalogue.

—

M. Masson dépose également le catalogue des livres de M. Duval. L'assemblée remercie M. Masson de ce travail dont l'impression aura lieu dès que la Société sera en mesure de publier la liste complète des ouvrages qui composent sa bibliothèque.

—

M. Valadier ne pouvant assister à la réunion a fait remettre le rapport suivant sur le projet d'impression du dictionnaire patois rédigé par M. l'abbé Vayssier ;

« Voici, Messieurs, le résultat de l'examen auquel s'est livrée la commission que, dans votre dernière séance, vous avez désignée pour : 1° étudier les voies et moyens de publication du dictionnaire patois de notre département ; 2° voir quel serait le nombre d'exemplaires qu'il conviendrait d'en tirer, et à quel prix on pourrait livrer le volume.

» Votre commission a été unanimement d'avis d'adopter le format grand in-8° jésus, imprimé sur deux colonnes, contenant chacune 60 lignes et chaque ligne 42 lettres, et le caractère à employer celui dit petit-romain ou n° 9.

» En choisissant ce format et ce caractère, le volume, d'après le calcul des membres très compétents qui faisaient partie de la commission, contiendrait environ 700 pages et pourrait être livré à 7 francs pris au siége de la Société. Ces calculs ont été faits en prenant pour base un tirage à mille exemplaires.

» Votre commission a pensé que la Société ne voulait pas faire de l'impression de cet ouvrage une affaire de spéculation, mais seulement rentrer dans ses fonds dans un temps plus ou moins éloigné, et qu'ainsi elle pourrait livrer à un prix bien modique un volume qui dans ce format coûte en librairie au moins une dizaine de francs.

» Elle a pensé encore qu'un des moyens les plus efficaces pour la Société de rentrer au plus tôt dans une partie de ses déboursés serait d'ouvrir une souscription en réduisant le prix du volume à 6 fr. en faveur des souscripteurs. Ce serait encore le moyen de voir si, dans le cas où les souscripteurs seraient assez nombreux, il ne conviendrait pas d'élever le tirage de 1,000 à 1,500 exemplaires. »

La Société décide qu'avant de fixer le prix du volume et de provoquer des souscriptions, l'impression du dictionnaire sera mise en adjudication d'après un cahier des charges qui sera dressé par une personne compétente.

—

Sur la proposition de M. l'abbé Massabuau, l'un des secrétaires du Congrès scientifique, l'assemblée décide qu'une circulaire sera adressée à tous les membres de la Société pour engager ceux qui ne l'auraient pas encore fait à ne pas différer plus longtemps l'envoi de leur adhésion au congrès.

—

M. Boisse, président de la Société, a fait, conformément au vœu exprimé dans la séance du 20 avril 1873, le résumé des observations météorologiques recueillies à

l'observatoire de l'école normale de Rodez pendant l'année scolaire 1872-1873. L'assemblée décide que ce tableau et les observations qui le précèdent seront insérés dans le recueil des pro ès-verbaux des séances de la société qui va paraître.

M. Albespy ; chargé, en l'absence de M. Boisse, de surveiller l'impression de ce tableau, dit qu'il s'occupe depuis longtemps des mêmes études et qu'il se propose de communiquer à la Société le résultat de ses observations dès qu'il aura pu les mettre en ordre.

M. Lacombe dit qu'il a contribué à terminer les travaux météorologiques entrepris par M. de Monseignat qui diffèrent sur beaucoup de points avec les observations faites à l'école normale. Il offre à M. Albespy de lui livrer ses notes, s'il pense qu'elles puissent lui être utiles pour le travail qu'il prépare.

—

M. le président donne lecture d'une circulaire de la municipalité de Belfort qui se propose d'ériger un monument commémoratif de la défense de cette ville dans la dernière guerre et dépose sur le bureau une feuille destinée à recevoir les noms des membres de la Société qui voudront, par une offrande, contribuer à cette œuvre.

—

M. l'abbé Lesmayoux, délégué pour représenter la Société au Congrès de la Sorbonne et chargé de présenter un rapport sur l'ouvrage de M. E. de Barrau, *1789 en Rouergue*, n'a pu, par suite d'un malentendu, donner lecture de son travail. Il dit dans sa lettre qu'on n'admet à la lecture que des manuscrits déposés d'avance et approuvés par le comité du Congrès ; qu'on n'admet pas d'ailleurs des comptes-rendus d'ouvrages imprimés, l'appréciation de ces ouvrages étant réservée au comité.

M. Lesmayoux joint à sa lettre la liste des notices historiques dont il a été donné lecture au Congrès, et il ajoute : « Après l'avoir lue, vous resterez convaincus,
» comme je le suis, que notre Société peut, sans crainte,
» courir les chances de la lutte. L'histoire du Rouergue
» et de ses institutions abonde en sujets aussi neufs qu'in-
» téressants, et vous avez parmi vous tant d'hommes ca-
» pables de les bien traiter ! »

—

M. le président dépose sur le bureau plusieurs programmes de sujets mis au concours par la société dunkerquoise, l'académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz, la société des études historiques de Paris, et la société académique de Boulogne-sur-Mer.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, M. le président signale :

1° *Lettres sur l'histoire de Rodez*, par M. Affre, archiviste et membre titulaire de la Société. M. l'abbé Féral est chargé d'en présenter un rapport à l'une des prochaines réunions.

2° *Souvenirs du bombardement et de la capitulation de Strasbourg*, par M. Raymond-Signouret, membre correspondant de la Société, avec une *Carte des provinces basques et de la Navarre espagnole* pour suivre les opérations carlistes.

3° *Premières leçons de langue allemande*, par M. Ant. Nusbaumer, membre titulaire.

4° *Considérations sur le prix du pain*, par le même.

5° *Notions générales sur les sacrements*, par M. l'abbé Firminhac, membre titulaire.

5° Quelques écrits publiés par M. Palous, membre titulaire, dans des journaux de la localité.

—

M. le vicomte d'Armagnac demande la parole et donne lecture de la poésie suivante dont l'assemblée vote l'insertion au procès-verbal de la séance :

A LA VOLUPTÉ.

Du monde impure souveraine,
Idole de l'humanité,
Loin de moi, perfide sirène,
Lâche et cruelle volupté !

Fille de l'infernal empire,
Esprit du mal, éloigne-toi.
Je ne sais quoi dans ton sourire
Me remplit de crainte et d'effroi.

Respecte mes jeunes années ;
Ne cesseras-tu de m'offrir
Tes caresses empoisonnées
Et tes baisers qui font mourir?

C'est en vain que tu me présentes
Tes coupes pleines jusqu'aux bords,
Que de tes fêtes enivrantes
J'entends les profanes accords.

Je fuis tes portiques perfides
Où, sous les couronnes de fleurs,
La sueur perle aux fronts livides
De tes impurs adorateurs.

Je fuis tes honteux sanctuaires.
Combien de victimes, hélas !
De tes impudiques mystères
Ont trouvé la mort dans tes bras

Je fuis tes prêtresses fardées,
Je fuis tes plaisirs importuns.
Je fuis tes voûtes inondées
D'une molle lumière et de fades parfums !....

....

A moi, la lande solitaire,
Les âcres senteurs des genêts,
Les fleurs roses de la bruyère ;
Dans la profondeur des forêts

La fontaine mystérieuse
Et, sous un ciel brumeux et gris,
Dans la neige silencieuse,
Les villages ensevelis !

A moi, les vents glacés du pôle,
La brume épaisse du matin
Mouillant lentement mon épaule
Et le soleil du mois de juin !

A moi ! dans la plaine fertile,
Les longs et pénibles labeurs !
Arrière, volupté stérile !
A moi, les fécondes sueurs !

J'aime à sentir dans ma main nue
La faux, la sape et l'aiguillon,
Le mancheron de la charrue
Et la hache du bûcheron.

J'aime à voir la cuve remplie
Des raisins noirs de nos côteaux.
J'aime les fleurs de la prairie
Et le parfum des foins nouveaux.

J'aime le chant lointain du pâtre
Et lorsque le soleil couchant
A plongé son disque rougeâtre
Dans les vapeurs de l'Occident,

J'aime à regagner l'humble asile
Où, paisible et content de peu,
Je vis loin des bruits de la ville
Dans le travail des champs et la crainte de Dieu !

—

Il est ensuite donné lecture des rapports suivants :

Rapport de M. l'abbé Truel sur l'ouvrage offert par M. l'abbé Castan.

HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ.

SAINT PIERRE ET LES TEMPS APOSTOLIQUES.

En venant vous rendre compte de l'ouvrage présenté à la Société par M. Emile Castan, chanoine de Moulins, il est impossible, Messieurs, de ne pas aborder des ques-

tions religieuses de la plus haute gravité. L'*Histoire de la Papauté* n'est pas un livre d'histoire ecclésiastique, mais d'apologétique chrétienne, faisant suite à de précédents ouvrages de polémique. L'auteur est moins connu par la situation élevée qu'il occupe dans le clergé de Moulins que par de nombreux et savants travaux qu'il a déjà donnés au public. Permettez-moi d'ajouter comme souvenir personnel que je conserve pour lui un sincère sentiment d'estime et d'affection qui date d'un temps bien éloigné, puisqu'il remonte aux années de son éducation. Je vous prie de croire pourtant que je saurai un instant oublier l'ami et que je ne veux envisager que l'auteur. Dans ce nouvel ouvrage de controverse religieuse, les faits n'occupent qu'une place secondaire et ne sont destinés qu'à servir d'appui à la discussion. M. l'abbé Castan a déjà touché aux questions principales, agitées de nos jours sur les matières religieuses, qui viennent toutes aboutir à la grande question du *surnaturel.* Ici il nous montre l'origine surnaturelle et divine du christianisme qui se résume dans l'institution et l'histoire de la papauté.

L'ouvrage est précédé d'une longue *introduction* un peu confuse et qui ne se lie qu'indirectement au sujet. L'auteur s'y est principalement attaché à défendre la papauté contre des reproches qui lui sont aujourd'hui adressés. On l'accuse d'être l'ennemie du progrès et de la société moderne, mots vagues et mal définis qui prêtent à toutes les erreurs et servent de texte aux déclamations les plus insensées, lieux communs à l'usage des esprits superficiels et passionnés, qui sentent le besoin de parler et d'écrire, et qui n'ont pas le don de penser. Non, la papauté, et on l'établit solidement, n'est pas l'ennemie du progrès véritable, ni des aspirations légitimes de la société moderne.

Telle est la pensée générale de l'*introduction.* L'ouvrage lui-même va nous montrer dans la vocation de Pierre à l'apostolat, dans les événements qui partagent sa laborieuse existence et dans la doctrine qu'il prêche, l'intervention directe de Dieu qui vient réveiller l'humanité d'un trop long sommeil et « renouveler la face de la terre. » Les commencements de la Papauté sont faibles et obscurs; mais cette institution n'est pas sortie par un développement naturel et progressif des institutions précédentes; elle se distingue de tout ce qui avait paru jusque-là dans le monde, présente un caractère extraordinaire, d'une efficacité inexplicable; elle est formée d'un seul jet et contient ce qui s'offrira dans le cours des siècles aux regards de l'observateur : dogmes, morale, hiérarchie, tout subsistera sans altération ni changement à

travers les âges et portera l'empreinte de la main divine qui a jeté les fondements de l'Eglise sur un roc à jamais inébranlable, quel que soit le choc des révolutions. Suivons rapidement l'auteur.

Jésus-Christ fait choix de Pierre comme chef futur de son Eglise et lui donne un nom symbolique, indice de la mission qu'il devait lui confier. Nul disciple n'était moins propre à la remplir et tout y mettait obstacle : esprit sans culture, caractère doux et bon, mais timide, inconstant et faible. N'en soyons pas étonnés. C'est le génie propre du christianisme, selon la pensée de Bossuet, d'employer pour ses œuvres des instruments sans proportion avec le but à atteindre, et de laisser voir en les transformant le côté admirable et divin. Pierre plusieurs fois appelé s'attache enfin à son Maître avec une affection sincère et forte, qui se dément une fois devant une misérable crainte humaine pour nous faire mieux sentir cette faiblesse naturelle que la grâce allait changer en un courage invincible et une constance à toute épreuve. Témoin des miracles de son Maître et de sa gloire au Thabor, il proclama sa divinité, et, en retour de sa foi, le Sauveur le place à la tête du collége apostolique, lui confère une autorité souveraine, indépendante et lui promet son assistance « pour » que sa foi ne défaille pas et qu'il confirme ses frères. » Dans quel milieu allait-il exercer ses magnifiques pouvoirs? D'une part sont les Juifs, de l'autre les Gentils.

On a prétendu que la loi chrétienne ne contient au fonds rien de plus que la loi ancienne. Erreur profonde ! La loi mosaïque, sans doute, est divine dans son origine ; c'est une alliance entre Dieu et le peuple juif dépositaire de la vérité ; elle est empreinte d'une haute sagesse, pleine de justice et d'humanité et bien supérieure à toutes les législations antiques. Mais que de différences essentielles avec le christianisme ! La loi ancienne faisait du Juif un peuple à part, séparé de tous les autres, et ainsi préservé de l'idolâtrie qui l'environnait de toutes parts. La loi nouvelle s'étend à tous les peuples et fonde un royaume spirituel qui embrasse le monde entier. Les lois cérémonielles de Moïse, sans efficacité propre, n'étaient que la figure du culte nouveau et devaient disparaître devant la réalité plus parfaite et à jamais durable. Les grandes croyances en la Trinité, en l'immortalité de nos âmes étaient laissées dans une sorte d'obscurité, tandis qu'elles sont affirmées avec éclat dans le christianisme. La morale n'avait pas la pureté primitive ; les conseils de perfection étaient inconnus, la vertu avait pour base la crainte et non pas l'amour de Dieu notre Père qui fait le fond de la loi évan-

gélique. Le christianisme était préparé par la loi mosaïque, mais n'en était pas une continuation et un développement.

Il est moins vrai encore de dire qu'il a sa source dans le polythéisme greco-romain et qu'il n'en est qu'un épanouissement, et d'affirmer que « nous vivons aujourd'hui sur le fonds religieux et moral des siècles classiques. » Qu'était-ce que ce fonds? Il est difficile de percer les ténèbres qui l'enveloppent. On peut y distinguer les philosophes, les initiés aux mystères et le vulgaire. Les meilleurs d'entre les philosophes n'avaient que des doctrines incertaines et flottantes; ils connaissaient mal et défendaient faiblement les grandes vérités sur Dieu et sur notre âme; leur morale était remplie d'erreurs grossières et était dépourvue de sanction. Sans influence hors de l'enceinte de leurs écoles, ils ne pouvaient rien sur les opinions du peuple et donnaient même leur appui à l'idolâtrie. Quel progrès avait fait le monde depuis Socrate? Le scepticisme et la corruption gagnaient les âmes élevées et le vulgaire demeurait plongé dans les plus honteuses et les plus absurdes superstitions.

Les initiés aux mystères ont moins fait encore que les philosophes, pour la propagation de la vérité et la destruction du polythéisme. Que peut-on voir dans les mystères à travers l'obscurité qui les cache? Non pas un enseignement dogmatique, mais plutôt des pratiques d'une piété superstitieuse. N'y cherchons point l'amélioration morale, ni la pureté du théisme; nous n'y trouverions souvent que la luxure et quelquefois la férocité.

Faut-il faire maintenant ici le tableau du polythéisme dans l'immense multitude de ses sectateurs? On peut le présenter en quelques traits : croyances fausses, en complète opposition avec la raison et les principes d'une saine morale, dépravation profonde, incurable; rien à sa place dans la société où l'état absorbe la famille, a l'esclavage pour base ruineuse, oscille sans cesse entre le despotisme et l'anarchie. Dans les derniers temps, Rome, devenue le refuge de tous les cultes de l'univers, était l'image, non de l'unité, mais de la plus inextricable confusion. Et cependant c'est dans cet effroyable chaos d'erreurs et de vices, de doctrines incertaines et de pratiques ridicules, que la critique rationaliste, hardie jusqu'à l'extravagance, a placé le berceau du christianisme, qui offrait une morale si pure et si complète, et qui jetait soudainement une si vive lumière sur les grands problèmes de Dieu, de notre origine, de notre nature et de notre destinée, et qui n'état pas seulement une doctrine, mais un esprit et

un principe de vie, une organisation et un culte. Au lieu d'être issu du paganisme, il en heurtait de front presque toutes les croyances, et il ne rencontra, soit dans les lettrés, soit dans le vulgaire, que le dédain, l'acharnement de la haine et la persécution sanglante.

Au jour de la Pentecôte, l'Esprit-Saint descend sur les apôtres pour les rendre supérieurs à tous les obstacles et les transformer en des hommes nouveaux. Pierre, leur chef, autorise sa mission par d'éclatants miracles et prêche sans crainte la doctrine nouvelle; il va se partager avec eux la conquête du monde et porter partout le même enseignement. La critique rationaliste a voulu voir ici et établir une opposition entre les principaux d'entre eux. A l'entendre, Pierre représente l'attachement exclusif à la loi mosaïque ; Paul substitue la foi aux pratiques légales; Jean a introduit le principe de l'amour : vues superficielles et fausses. Il est certain que Pierre, le premier, a appelé les païens à la foi, après y avoir conduit les Juifs qui ont pu conserver pour un temps quelques pratiques ne faisant point obstacle à la foi nouvelle ; jamais il n'a prêché la nécessité du judaïsme. Le différent qui éclate entre lui et Paul à Antioche ne provient pas d'un enseignement positif, mais d'une extrême condescendance de Pierre pour les susceptibilités des Juifs convertis. Il y a entre tous les apôtres unité d'enseignement et parfaite conformité de doctrine, et ils nous montrent tous dans l'amour de Jésus-Christ le principe de la morale évangélique.

Poussant plus loin sa démonstration, l'auteur, dans une étude approfondie des épîtres de saint Paul, nous met sous les yeux la vie intérieure du christianisme et le tissu complet des enseignements évangéliques : la divinité de Jésus-Christ, la résurrection, fondement de notre foi, la rédemption du monde par sa mort, le domaine souverain du Christ sur toute créature, la certitude de notre espérance, la charité, principe de toutes nos vertus. Là apparaît à vos regards la doctrine catholique telle qu'elle est enseignée aujourd'hui et qu'elle a été enseignée dans tous les siècles ; là se dessine nettement l'organisation hiérarchique de l'église dans ses grands traits et ses linéaments principaux.

Que de beauté et que de grandeur ! Cette doctrine si sublime éprouva néanmoins une violente contradiction, selon la parole du Maître ; mais la persécution ne l'attaqua pas avec sincérité, elle s'arma de la calomnie, excita les fureurs d'une population ignorante et fanatique et s'inspira des plus odieux motifs : la cupidité jalouse et irritée, l'odieuse recherche de la popularité. Malgré cette

conjuration du judaïsme et du paganisme, de tous les préjugés et de toutes les passions, la Judée, la Grèce, l'Egypte, l'Asie mineure, furent rapidement éclairées des lumières de l'Evangile, et le christianisme parut évidemment l'œuvre de Dieu. Rome était naturellement désignée comme le centre d'une religion qui s'adresse à l'univers entier. Pierre y établit son siége. Vainement la libre pensée a élevé des doutes sur ce fait pour reporter au v[e] siècle le commencement de la suprématie spirituelle du pape. Les pères des temps apostoliques, les actes des premiers conciles, la tradition constante sont d'irrécusables témoins qui ne permettent pas la moindre incertitude.

Le christianisme se développe obscurément à Rome et se répand surtout dans le peuple ; il est connu des philosophes que l'orgueil retient et qui n'ont pas le courage de l'embrasser ; il est dénaturé et repoussé par les gnostiques qui se jettent dans les plus bizarres rêveries, qui imaginent des séries d'incarnations et d'émanations de l'essence divine et qui comptent pour rien la morale. Au dehors, la religion nouvelle a une grande force d'expansion ; elle suit le courant qui pousse dans les Gaules les hommes libres, voulant en quelque sorte se soustraire au joug impérial et jouir d'une ombre de liberté, et elle fonde ses glorieuses églises qui ont eu une si noble part aux persécutions des trois premiers siècles.

Enfin saint Pierre meurt à Rome sur une croix comme son divin Maître, et la chaire qu'il y a élevée, on peut le dire sans emphase, devient le phare de l'humanité, et l'éclaire depuis dix-huit siècles, la préservant de toutes les erreurs et la protégeant contre tous les vices. Pour détruire la doctrine dont le Saint-Siége est l'incorruptible gardien, la libre pensée s'est épuisée en stériles efforts ; elle a attaqué les miracles et a voulu les transformer en faits naturels, puis en mythes. Elle n'a pas craint, dans des matières si graves, de descendre à la raillerie la plus frivole et d'employer l'arme du ridicule ; aujourd'hui plus respectueuse et plus sensée, elle ne veut voir dans le christianisme que l'évolution des progrès continus de l'humanité et s'obstine à fermer les yeux à l'évidence du surnaturel. Il ne faut point s'étonner de cette lutte toujours infructueuse et toujours renaissante. On douterait des vérités mathématiques si elles entraînaient des conséquences morales. Cette pensée de Leibnitz se présente involontairement à notre esprit. Pourrions-nous ne pas nous rappeler surtout cette grande scène racontée aux Actes des apôtres, chap. XXIV. Paul enchaîné exposait la foi devant le proconsul Félix ; il parlait de la justice, de la

chasteté, du jugement à venir : « c'est assez maintenant, interrompit Félix, effrayé et tremblant, allez, nous vous appellerons en temps opportun.» Voilà le vrai mot de toutes les résistances, le secret de toutes les incrédulités.

Il ne me reste plus qu'à apprécier un instant le style de l'auteur; il a de l'éclat, de la vivacité et prend d'ordinaire la forme de la discussion parlée ; il a tous les avantages d'une conversation animée, mais en offre aussi les inconvénients : des phrases parasites, des appels fréquents à l'attention retardent la marche du discours et fatiguent l'esprit du lecteur. Ne pourrait-on demander aussi plus d'ordre et d'enchaînement dans les diverses parties, et de moins longues digressions? Malgré ces imperfections, l'ouvrage, plein de vues sages, exactes, quelquefois élevées, de pensées judicieuses et fermes, et écrit sur le ton d'une parfaite convenance, sera lu avec un sérieux intérêt et un véritable profit.

L'ABBÉ TRUEL,
Supérieur du petit séminaire de Saint-Pierre.

2 juillet 1874.

Rapport de M. Féral sur le livre de M. André, inspecteur d'académie :

NOS MAÎTRES HIER.

Nos maîtres hier, étude sur les progrès de l'éducation et sur les développements de l'instruction populaire en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau, tel est le titre du livre que M. André, inspecteur d'académie, a offert en hommage à la Société des lettres.

« Tandis que notre malheureux pays, dit M. André, si cruellement éprouvé par la guerre étrangère, se débattait sur les bords de l'abîme où l'avaient poussé les convulsions de discordes plus que civiles, nous nous sommes demandé, dans notre sollicitude patriotique, par quelle œuvre, alors que la force matérielle est impuissante à sauver ce qui est la moëlle, l'âme de la nation, nous pourrions dans la mesure de nos facultés être utile à nos concitoyens. Tout le monde réclame l'instruction du peuple comme le remède à tous nos maux, comme la panacée de toutes les infirmités morales dont a souffert la société à toutes les époques et dont elle se meurt dans la nôtre, comme un puissant instrument de salut ou de mort, flambeau tutélaire à la clarté duquel les générations marchent à la réalisation de leurs paisibles destinées, ou torche incendiaire dont la lueur sinistre n'éclaire que les décom-

bres. » On vante les bienfaits de l'instruction; mais de quelle instruction? Suffit-il à l'homme du peuple de tracer des caractères d'écriture et de déchiffrer péniblement quelques pages dans un livre? Faut-il encore, outre les notions d'arithmétique, d'histoire et de géographie, l'initier aux secrets de la langue maternelle? L'instruction, même ainsi développée, manquerait de ce qui en fait la puissance et la vie : l'éducation. Sans mœurs qui l'épurent et la sanctifient, point d'instruction, du moins telle qu'on la voudrait, moralisatrice et bienfaisante. On forme des jeunes gens plus ou moins lettrés, mais on ne forme pas des hommes.

Elever un enfant, c'est développer son intelligence en même temps qu'ouvrir son cœur et son âme aux généreuses idées et aux nobles sentiments. La tâche est ardue; elle exige de la part du maître beaucoup de délicatesse et de dévouement :

Ars artium regimen animarum.

Où trouvera-t-il les moyens de s'élever à la hauteur de sa mission? « Un grand nombre d'écrivains, amis de l'enfance, dit M. André, se sont proposé la régénération du genre humain par la réforme des procédés mis en usage dans les écoles. J'ai songé à recueillir leurs réflexions et à en exprimer la substance, afin de permettre à chacun de juger leurs doctrines et leurs systèmes. »

L'ouvrage est divisé en quatre livres : les origines, avènement des maîtres, les écoles, l'université et les parlements.

Sous prétexte que notre histoire nationale commence aux origines grecques et romaines, l'auteur nous transporte au milieu des palais des Pharaons et sous la tente des patriarches. N'est-ce pas un peu trop se perdre dans la nuit des temps pour justifier le titre : *Nos maîtres hier*?

L'humanité à son berceau, se nourrit de légendes et confie à la mémoire ces traditions religieuses et cosmogoniques qui font le sujet des poèmes primitifs. La prière s'épanche en des vers chantés : de là l'invention de la musique. En même temps la nécessité, pour des peuples pasteurs, de diriger leurs troupeaux au milieu d'immenses plaines, les force à élever les regards vers la voûte étoilée pour y suivre le cours des astres et à déterminer, par des configurations spéciales, leurs champs et leurs pâturages. L'astronomie, l'arithmétique et la géométrie furent dès-lors en honneur dans les vallées du Gange et du Nil et dans les plaines de la Mésopotamie. Plus tard, l'invention de l'écriture permit de graver sur

la pierre, la brique ou le papyrus ces premières connaissances et les œuvres littéraires. Les peuples de l'Orient ont été de grands initiateurs; la Grèce n'a eu qu'à suivre leur enseignement en le perfectionnant. A Sparte, à Athènes et dans toutes les villes hellènes, l'éducation de la jeunesse tenait le premier rang dans les préoccupations des législateurs. Mais l'amour de la cité dominait tout autre sentiment; l'homme disparaissait pour faire place au citoyen et au guerrier. Pourquoi s'étonner si les Grecs prennent plus de soin pour former le corps que pour élever l'âme, si le gymnase tend à supplanter Homère, si la femme est oubliée, et si la mère et l'épouse s'effacent dans l'ombre des gynécées?

A Rome, la femme n'est pas sacrifiée; elle tient noblement sa place au foyer de la maison, et son influence se fait heureusement sentir sur l'éducation de l'enfant par le développement des affections de la famille.

Les écrivains de l'empire qui se sont occupés de l'enfance font une plus grande part à l'humanité et aux réalités de la vie; quand on lit Plutarque et Quintilien, on oublie bien vite les idées romanesques de Xénophon et les rêves de Platon préconisant dans sa *République* les principes de Lycurgue.

Dans les Gaules, les druides étaient en même temps prêtres et éducateurs de la jeunesse. Ils voyaient accourir autour d'eux, sous les voûtes des sombres forêts, de nombreux disciples; leur enseignement était purement oral; ils auraient cru, dit César, commettre une impiété en mettant leur savoir par écrit. Mais après la conquête, les idées et les mœurs romaines pénétrèrent dans toutes les classes; les grandes écoles de Lyon, de Marseille, d'Autun, de Bordeaux, de Narbonne, etc., éclipsèrent par leur éclat celles de la Grèce et de Rome, et les Gaulois se précipitèrent dans les luttes oratoires avec la même ardeur que sur les champs de bataille. « Le sentiment des beautés oratoires, dit M. André, aussi vif chez les Gaulois que sa haine pour les oppresseurs de leur liberté, m'explique les rapides progrès du christianisme dans les Gaules. » Cette explication me semble légère; l'histoire et la connaissance du cœur humain ne permettent pas d'attribuer à des causes naturelles la diffusion d'une religion qui impose le sacrifice et l'abnégation. L'auteur donne également du texte de l'Evangile : *Si quis scandalisaverit unum de pusillis istis*, une traduction nouvelle et fort libérale : Que personne ne *tourmente* aucun de ces petits; il vaudrait mieux qu'il eût autour du cou une meule et qu'il fût plongé au plus profond de la mer.

M. André montre ensuite dans un tableau rapide la révolution opérée par le christianisme dans l'enseignement, les travaux des écoles d'Alexandrie, de Saint-Hilaire, de Saint-Jérôme; la destruction de la société romaine sous les coups des barbares; les efforts de Charlemagne pour ranimer les études dans son palais; l'ignorance générale qui succède à ce réveil des intelligences.

Est-il bien vrai que les terreurs de l'an mille ont étouffé l'œuvre de Charlemagne?

Quand verra-t-on disparaître ces légendes fantastiques qui traînent dans tous les livres d'histoire et ne prouvent qu'un excès d'imagination!

Dans le second livre : *Avènement des maîtres*, l'auteur nous montre la Renaissance contraire au développement des idiômes vulgaires qui s'imposent néanmoins en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en France.

Il examine les écrits des divers auteurs qui se sont occupés de la question d'enseignement et il en donne de longs extraits. Parmi ces *maîtres*, voici Rabelais et son héros Gargantua, Montaigne avec ses doctrines épicuriennes, les Jésuites, Port-Royal, de Saulx-Tavannes, Nicole, Bossuet, l'abbé Fleury, Fénelon, les uns inclinés vers l'indulgence à l'égard des enfants, et les autres embrassant le parti de la sévérité; les poètes, les romanciers eux-mêmes s'en mêlent, et nous apprenons quels sont les sentiments de Térence, de Molière, de Racine et de Gil-Blas.

Le troisième livre traite des *écoles* : origine des *petites écoles* fondées à l'ombre des églises et des évêchés; institution de l'*écolâtre* ou *chantre* à qui l'évêque transmet sa juridiction; démêlés du chantre de Paris avec l'Université; *écoles de charité* où les curés, malgré l'opposition des chantres, enseignent gratuitement aux enfants le catéchisme et les rudiments de la grammaire; établissement laborieux des *écoles chrétiennes* et méthodes employées par le bienheureux de La Salle; éducation des filles confiée à l'institut des Ursulines; principes de Fénelon, de Mme de Maintenon, de Mme de Lambert, pour former la femme sérieuse et chrétienne et lui épargner le ridicule que Molière applique au bel esprit. C'est la partie la plus instructive et la plus intéressante de l'ouvrage. On s'occupait donc sérieusement de l'éducation, en France, sous cet ancien régime, qu'une haine aveugle accuse de favoriser systématiquement l'ignorance.

Dans le quatrième livre, l'auteur nous fait connaître l'état de l'enseignement au XVIIIe siècle, les œuvres de Rollin, l'expulsion des jésuites, les plans de réforme que

le parlement de Paris demande aux parlements des provinces et à l'Université ; les idées nouvelles qui se font jour dans les livres ou brochures publiés à l'occasion de cette enquête et l'impuissance finale de remédier au mal dans une société qui se meurt de débauches.

Ainsi M. André nous donne, sous une forme grave et élégante, un aperçu historique « de toutes les tentatives faites dans les siècles passés pour améliorer l'éducation et pour fonder les écoles primaires sur les principes que l'expérience avait fait reconnaître comme les plus sains et les meilleurs. » Il s'est arrêté à l'apparition de l'*Emile*. Ce livre, qu'il semble saluer avec respect, sera pour lui le point de départ de nouvelles études pour fixer l'état de l'enseignement primaire au XIXe siècle et aura pour titre : *Nos maîtres, aujourd'hui.*

L'abbé FÉRAL.

Rapport de M. Maisonabe sur l'ouvrage de M. E. de Barrau.

1789 EN ROUERGUE.

La Société, Messieurs, m'a, à la dernière séance, confié le mandat de lui rendre compte du livre de M. Eugène de Barrau : 1789 *en Rouergue, étude historique et critique des institutions électorales de l'ancien et du nouveau regime, 1er volume.* Beaucoup d'entre vous, sans doute, ont lu ce livre, qui a fait, dans des journaux de la localité, l'objet d'études aussi solides qu'intéressantes. Il se recommande à nous d'une manière particulière, non pas seulement à cause de son auteur, l'honorable vice-président que nous avons nommé, mais encore et surtout parce qu'il est un chapitre important de cette histoire locale dont un des principaux buts de notre travail en commun est de recueillir ou de mettre en œuvre les matériaux.

C'est, si je ne me trompe, pour la première fois qu'un travail de quelque étendue est offert au public sur les préliminaire de la Révolution française dans notre province. Ce travail n'est qu'un commencement, et nous espérons voir successivement l'histoire tout entière de cette Révolution elle-même suivie dans ses incidents locaux. L'auteur en a publié ailleurs quelques fragments qui révèlent l'étendue de ses recherches sur ce sujet. Pour le moment, il ne s'agit que des préliminaires, c'est-à-dire des opérations électorales accomplies au commencement de l'année 1789 pour la nomination des députés aux Etats-généraux du royaume, devenus en peu de temps, comme vous savez, l'Assemblée constituante. Dans le premier volume

même, il ne s'agit pas encore de ce qui se passa dans tout le Rouergue, mais seulement dans la sénéchaussée de Rodez, qui en comprenait un peu plus du tiers.

Le Rouergue, sensiblement équivalent au département de l'Aveyron, avait successivement fait partie des grandes provinces de Languedoc, puis de Guienne. Depuis le XVIIe siècle, il composait, avec le Quercy, l'intendance ou généralité de Montauban. Cette circonscription des généralités représentait, à peu de choses près, ce qu'est le département de nos jours, c'est-à-dire que, dans l'ordre administratif, elle répondait à presque tout. Comme néanmoins elle s'était formée et élevée peu à peu sur les ruines des libertés locales, ce n'eût pas été, en un moment de rajeunissement des libertés de tout genre, le cas de la mettre en évidence. Aussi lui préféra-t-on, en 1789, comme division électorale du pays, la circonscription des sénéchaussées, c'est-à-dire le ressort judiciaire. La sénéchaussée de Rodez, compris le bailliage de Millau que l'on y avait rattaché tout en lui conservant quelque chose de son individualité, avait droit à quatre députés : un du clergé, un de la noblesse, deux du tiers-état. La sénéchaussée de Villefranche, comprenant le reste de la province, avait, dans chaque ordre, un nombre de députés double. Le territoire cependant n'était pas double. De là des plaintes parties de Rodez et surtout de Millau, car Millau, avec quelque apparence de raison, se prétendait désigné par sa position pour être le chef-lieu d'une troisième circonscription dans un système de division en trois arrondissements égaux.

Vous voyez là en action, Messieurs, dans la fixation du nombre des députés, ce *doublement du Tiers* résolu par Louis XVI sur les conseils de Necker et qui fit tant de bruit à l'époque. Il avait un précédent en sa faveur. Dans les assemblées provinciales instituées dix ans auparavant, le tiers-état avait joui d'une députation égale à celles des deux autres ordres réunies. Dans les assemblées provinciales aussi, les trois ordres avaient voté en commun. Allait-il en être de même aux Etats-généraux ? Grave question, non encore résolue, au moment de la convocation des électeurs, et qui devait l'être si laborieusement. Les assemblées provinciales, aussi bien, n'étaient pas une institution générale. Il y en avait une pour la généralité de Montauban, qui prit, à cette occasion, le nom de Haute-Guienne, et elle siégeait dans notre pays, à Villefranche. M. de Barrau lui a consacré une digression pleine d'intérêt.

Ce n'est pas sur un seul point que Louis XVI se montrait réformateur. Tandis qu'en 1614, lors de la tenue des derniers Etats-généraux, un nombre relativement très petit de bénéficiers, de gentilshommes possesseurs de fiefs et de consuls de quelques villes importantes, avaient seuls composé le corps électoral, tous les ecclésiastiques dans le premier ordre, tous les nobles dans le second, tous les Français âgés de vingt-cinq ans et compris au rôle des contributions dans le troisième, furent appelés, en 1789, à concourir à l'élection des députés, et non seulement à concourir à l'élection des députés, c'est-à-dire à faire des choix de personnes, mais encore à exprimer dans des actes officiels leurs *doléances*, c'est-à-dire leurs vues sur les finances, sur la police, sur la législation, sur le gouvernement, sur tout ce qui constitue la vie publique du pays. Il ne faut pas même attacher une grande importance, comme restriction, à la condition d'inscription au rôle : la capitation, une des contributions d'alors, ne laissait guère personne en dehors d'elle, et M. de Barrau croit pouvoir affirmer, d'après des documents dignes de foi, que six millions de citoyens, dans l'ensemble de la France, répondirent à l'appel royal.

Ouvert ainsi à tous ou à presque tous, le droit cependant ne s'exerçait pas également par tous. Le système était différent dans les trois ordres. Chez la noblesse, vote direct; une seule différence entre les simples nobles et les possesseurs de fiefs : c'est que ceux-ci devaient être appelés individuellement à l'assemblée électorale et jouissaient du droit d'y figurer par mandataire, droit reconnu même aux femmes et aux mineurs possédant fief; les simples nobles se contentaient de la convocation générale et ils devaient être présents en personne.

Dans le clergé, le vote direct, avec faculté de se faire représenter appartenait à tout ecclésiastique possesseur de bénéfice ou curé : les chapitres, les ordres religieux, les communautés de prêtres, simplement les réunions de ceux habitant une même ville ou une même paroisse, se nommaient des délégués électoraux pris dans leur sein ; les ordres religieux de femmes se choisissaient des mandataires pris dans le reste du clergé.

Pour le tiers-état, il y avait quelque chose de plus compliqué : le suffrage était à trois et même quatre degrés. Chaque communauté ou fraction de territoire pourvue d'un rôle d'imposition distinct (il y en avait un nombre à peu près égal à celui des paroisses) élisait deux ou un plus grand nombre de délégués. Directe dans les

communautés rurales, cette première élection s'opérait dans les villes au moyen de réunions préparatoires particulières de toutes les corporations reconnues et d'une réunion supplémentaire des citoyens qui n'étaient incorporés nulle part. Chacune de ces petites assemblées primaires nommait des commissaires, qui, réunis, composaient l'assemblée primaire générale de la ville. Réunis eux-mêmes au chef-lieu de la circonscription, les délégués des villes et ceux des campagnes commençaient par se réduire au quart, au moyen d'un choix mutuel, et dans ce quart composant le collége définitif s'opérait l'élection des députés. A la différence de celles qui n'avaient eu qu'un caractère préparatoire, cette dernière opération avait lieu au scrutin secret. Au fur et à mesure de toutes ces délégations et réductions successives, les cahiers s'élaboraient ; aussi nombreux au début que les petites réunions primaires, ils finissaient par se réduire en un seul, résumant les vœux de tout le tiers-état, tandis que deux autres cahiers, produits, eux aussi, d'élaborations et de transformations successives, résumaient ceux des deux premiers ordres.

Tel est le système. Il est peu connu, et j'ai cru vous intéresser en vous en présentant le tableau résumé. Mais M. de Barrau nous interesse bien davantage en nous le montrant en application. Il fonctionna très-régulièrement ici, aussi régulièrement que possible, malgré les obstacles que ne pouvaient manquer de lui apporter l'inexpérience générale des hommes d'une part, de l'autre les conditions physiques du pays à une époque où la viabilité était peu perfectionnée et par un hiver dont les rigueurs sont restées mémorables.

Le 26 février 1789 est publié à l'audience du présidial de Rodez le règlement royal sur les élections. Aussitôt, et sur tous les points du territoire s'organisent les assemblées primaires de campagne. Rodez a ses réunions de corporations, et le 1er mars il tient son assemblée générale, dans laquelle il est beaucoup discuté, et très librement, très hardiment discute. Les chapitres et les corps religieux s'assemblent, chacun de son côté : eux aussi discutent. On discute partout, non pas tant les personnes que les choses, c'est-à-dire les demandes à insérer dans les cahiers. Le 12 mars a lieu à Rodez la réunion de tous les délégués primaires du tiers-état pour la réduction au quart et la nomination des commissaires chargés de rédiger le cahier définitif. Le 16, c'est l'assemblée générale des trois ordres. Elle se tient dans l'église du collége. Presque aussitôt et, d'un commun accord, les trois groupes

se séparent; ils vont, dans des locaux distincts, vérifier séparément les pouvoirs de leurs membres et achever l'accomplissement de leur mandat. Les envoyés de Millau arrivent : ils avaient procédé à part aux premières opérations. A ce moment, deux cent quatre électeurs définitifs représentent les trois cent-neuf communautés entre lesquelles se répartissait le tiers-état de la circonscription ; cent quatre gentilshommes et deux cent soixante-deux ecclésiastiques, parmi lesquels trente-neuf représentants de corps religieux, sont présents par eux-mêmes ou par mandataires. Jugez de quel effet cela dut être dans la ville de Rodez. Entre tous ces hommes venus de points divers et représentant aussi des idées et des traditions diverses, il y a de la courtoisie, plus que cela, toutes les marques d'un accord sincère, d'un désir de travailler en commun et de bonne foi aux affaires du pays. Cet accord existait, et il n'était pas un fait particulier à Rodez : tous les historiens l'ont signalé comme général en France. Fixons-en d'autant plus la mémoire qu'il devait être, hélas! de trop courte durée. On proteste bien quelque peu d'un côté ou de l'autre ; mais ces protestations ne sont que des réserves sur des points de pure forme. A plusieurs reprises l'invitation de prêter serment vient rappeler à ceux que l'on a investis de quelque mission l'obligation de la bien remplir. Le 21 mars tout était terminé : élus de leurs concitoyens, MM. de Colbert, évêque de Rodez, d'Adhémar de Panat, Rodat et Pons partaient pour Versailles où ils devaient se trouver au commencement de mai, porteurs chacun de deux pièces authentiques : l'une le procès-verbal de son élection, l'autre le cahier résumant les vœux de l'ordre qu'il représentait.

M. de Barrau a fait son récit à l'aide de documents originaux, demandés par lui aux archives nationales et à d'autres dépôts publics. Un des charmes de ces documents, qu'il reproduit pour la plupart textuellement, est de nous présenter à chaque instant des noms connus. Ce sont les noms de la vieille noblesse militaire du pays, et de cette autre noblesse que les charges publiques jointes à la possession des fiefs, accessible depuis longtemps à peu près à tout le monde, faisait s'adjoindre continuellement à l'ancienne pour en combler les vides. Ce sont des noms aussi de cette bourgeoisie, très largement constituée en 1789 et dont les chefs, arrivés à l'instruction, à la richesse, à une grande partie des emplois, très près de la noblesse dont les portes se fussent ouvertes sans tarder à beaucoup d'entre eux, prenaient naturellement la tête dans le mouvement de leur

ordre. La mort a fait son œuvre, ici et là; mais ceux de ces noms qui ont disparu d'entre nous ont disparu depuis si peu de temps que tout le monde les a rencontrés, une fois ou l'autre, et qu'ils nous sont demeurés familiers. Presque tous les noms du clergé sont des noms de familles indigènes : quelques-uns ont une notoriété qu'ils doivent à ceux-la même qui les portaient dans les évènements racontés. Je cite seulement les trois membres qui composèrent la commission de rédaction des cahiers : ce sont les abbés Girard, plus tard proviseur du collége; Bosc, l'un de nos historiens, et Sadous. Les prieurés ou les bénéfices sont nos paroisses actuelles. De là un intérêt tout spécial, tout rouergat. Joignez-y la considération du moment, de ce moment de 1789, l'un des plus mémorables, et, comment qu'on le juge, l'un des plus solennels de l'histoire de la France et du monde. Si une grande émotion saisît les contemporains à la vue de cette résurrection des Etats-généraux de la France et à la pensée de tout ce qu'on pouvait en attendre, combien plus cette émotion nous domine-t-elle, nous qui savons ce qui s'est passé, qui, de ce mouvement électoral commencé, à l'invitation du roi, dans les plus petites bourgades de ce pays, pouvons rapprocher tout ce qui a suivi, tout ce dont ce mouvement a été le point de départ! De tels souvenirs, de tels rapprochements, amenés involontairement par la pensée, relèvent les plus petits incidents de l'histoire de ce moment. Ils la dominent : ils planent sur elle en quelque sorte. Vous jugez par là tout ce qu'a d'attraction l'œuvre que j'essaye de vous faire connaître.

M. de Barrau a, textuellement aussi, reproduit les cahiers des trois ordres. Ils sont tous les trois courts, concis, plus remplis d'idées que de mots. En la forme, ce ne sont pas de pures expressions d'idées, ce sont de véritables pouvoirs donnés, un mandat, même un mandat impératif; ce mot, objet encore aujourd'hui de grandes querelles, existe dans la langue politique du temps. Au fond, ils n'étaient pas loin d'avoir le même caractère : à preuve, au moins dans l'esprit des mandants et même dans celui des mandataires, la réunion tenue par la noblesse de Rodez le 24 juillet 1789, et dans laquelle l'élu de cet ordre vint demander à ses commettants un supplément de pouvoirs. M. de Barrau nous a donné le procès-verbal de cette réunion ; il forme une sorte d'épilogue, et d'épilogue très intéressant, au récit de l'élection.

Quoi qu'il en soit de leur caractère juridique, les cahiers de 1789 ont une valeur très grande et très appréciée par la

science historique contemporaine. Nulle part mieux que dans ces petits écrits, délibérés ainsi sur tous les points du territoire, avec une liberté qui n'a jamais été contestée, ne s'est fixée la pensée de notre vieille société française, prête à subir les transformations que nous savons. Quelle est, au fond, la valeur des idées exprimées dans ces pages? Que valent ces doléances de nos pères? Ce qui a été fait était-il précisément ce qu'ils voulaient? Quelle responsabilité, soit en bien, soit en mal, leur revient dans ce qui a été fait, dans le sens ou en sens contraire de leurs vraies aspirations? M. de Barrau aborde, à plusieurs reprises, ces questions. Vous comprenez, Messieurs, qu'elles impliquent un jugement presque complet sur l'œuvre de la Révolution française, et vous comprenez encore mieux que je ne dois pas y toucher ici. J'y serais très insuffisant. De plus, il y aurait trop à dire. Par dessus tout, l'enceinte pacifique de notre Société doit demeurer étrangère à tout ce qui, de près ou de loin, pourrait être rattaché à des divisions politiques contemporaines. J'aime mieux donc, après vous avoir signalé la haute portée historique de l'œuvre de notre vice-président, ne rien dire de ce que j'en appellerai la partie doctrinale et dans laquelle, avec l'examen des divers systèmes électoraux étudiés ou essayés depuis celui de 1789, l'appréciation des cahiers tient une grande place.

Les mêmes raisons me feront ne vous parler que très brièvement de l'introduction mise par notre confrère au commencement de son livre. Cette introduction n'a pas moins de deux cent dix pages; c'est beaucoup si l'on ne regarde que le volume actuel, peu si l'on considère ce volume comme le commencement d'un travail d'ensemble sur la Révolution. M. de Barrau y a étudié, dans quelques-uns de ses traits, notre ancien état social par comparaison avec le nouveau. Droits féodaux et, en général, régime de la terre, régime de la justice, régime ecclésiastique, institutions municipales et provinciales, tels sont les principaux sujets qu'il parcourt successivement. Parlant de ses recherches sur les événements de 1789, il les a une fois comparées à celles que l'archéologue pratique à Pompeï ou dans les vieux monuments gaulois. La comparaison est juste, mais elle le serait plus encore peut-être appliquée aux temps qui ont précédé immédiatement 1789. Ces temps constituent proprement ce qui a retenu le nom d'ancien régime. L'ancien régime, celui-là même sur lequel s'est arrêté le puissant esprit d'Alexis de Tocqueville dans ce beau livre des der-

nières années de sa vie qui n'était, lui aussi, qu'une préface et auquel il est impossible de ne pas songer en lisant un travail sur le sujet traité par M. de Barrau, ce n'est pas le moyen-âge, ce n'est pas le XVIe siècle, ce n'est pas même le XVIIe, car chaque siècle a apporté avec lui des modifications profondes; c'est hier. Ceux de nos contemporains aujourd'hui dans la maturité de l'âge ont vu, au temps de leur jeunesse, des hommes qui pouvaient leur en parler comme témoins oculaires. Et pourtant nous le connaissons à peine : les événements de la fin du dernier siècle, ceux du commencement du XIXe ont eu une telle puissance d'effacement qu'il faut aujourd'hui un effort énergique pour réagir contre l'ignorance générale. Je dis ceci en dehors de tout esprit de parti, en dehors de toute idée préconçue de tirer du passé un argument pour ou contre le présent, et on apprend beaucoup à lire le travail de M. de Barrau dans cette disposition. Il m'en voudrait si je disais que ses appréciations sont le dernier mot sur chacune des questions qu'il traite ; mais il a des vues neuves, originales, ingénieuses quelquefois, modérées toujours et basées sur un fond de science solide. Il instruit beaucoup et il donne beaucoup à réfléchir. Il n'impose pas ses idées, au surplus; il permet la contradiction ; cette contradiction est libre ; mais ce n'est pas ici que l'arène s'en doit ouvrir.

Laissez-moi vous dire seulement qu'ici encore l'intérêt local ne fait pas défaut et que c'est surtout à la lueur de notre passé provincial que l'auteur cherche à faire connaître et juger le grand passé national de la France.

Avec moi, Messieurs, vous souhaiterez sans doute qu'un nouveau volume vienne sans tarder s'ajouter au premier et que nous n'attendions pas longtemps la continuation d'un travail qui, après avoir coûté tant de recherches à son auteur, promet au public lettré de si vives jouissances. N. Maisonabe.

Rapport de M. d'Amade sur le Bastion de France.

Les pièces de monnaie ci-jointes nous ont été adressées par un de nos amis de Bône. Elles ont été trouvées dans un déblai sur l'emplacement d'une construction ancienne à proximité de La Calle.

Nous avons dû consulter les chroniques et nous rendre compte des évènements probables qui ont pu donner lieu à l'enfouissement de ces pièces ; voici ce que nous avons retrouvé de positif.

En 1561, deux négociants de Marseille, nommés Tho-

mas Linchès et Cartin Didier, créèrent un comptoir sur les côtes d'Afrique entre Bône et Tunis. Cet établissement fut connu par les Marseillais sous le nom de Bastion de France.

Ce n'était pas, ainsi que l'indique son nom, un établissement militaire : « C'était une maison plate, dit *Savary de Brèves*, qui n'avait rien de défensif. » Il est permis de croire que le nom de *Bastion* dérive du mot *Bastidon*, nom que les provençaux donnent généralement à toute habitation hors de la ville. Le Bastion de France fut construit avec l'autorisation du gouvernement de Constantine et l'assentiment des tribus arabes dont il était entouré, mais il était soumis à certaines redevances.

Linchès et Didier eurent pour objet dans le principe la pêche du corail. Ce produit, à l'époque d'Edici, était très recherché; il s'en faisait un commerce considérable, et le centre de la pêche à laquelle il donnait lieu était à Mers-el-Djoun qui n'était autre que le petit golfe que nous connaissons sous le nom de La Calle et qui servit aux Marseillais de refuge pour y abriter leurs navires.

Avant l'établissement du Bastion de France, le gênois *André Doria* avait obtenu le monopole de la pêche du corail, et il s'était établi à proximité de Bône au fort qui prit le nom de fort gênois.

Il est à propos de rappeler que Marseille a été de tout temps depuis sa fondation par les Phocéens une ville maritime et commerciale des plus importantes de la Méditerranée; sa puissance a été le principal argument dans ses luttes pour le maintien de son indépendance; ses prétentions à la liberté municipale ont toujours été justifiées par sa prospérité matérielle.

Le comté de Provence relevait de la maison d'Anjou deux siècles avant la fondation du Bastion de France.

Vers le milieu du XVIe siècle, la Provence fut incorporée à la monarchie française, et Marseille n'a cessé depuis d'être la plus importante place du commerce maritime.

Le Bastion de France peut donc être considéré comme le premier point du littoral algérien que les Français aient occupé d'une manière permanente. Toutefois cette occupation a subi bien des alternatives. Linchès et Didier n'ayant pas fait de bonnes affaires cédèrent leur privilége sur le Bastion de France à un sieur *de Moissac*, dont l'administration ne fut pas plus habile que celle de ses prédécesseurs.

Vers 1600, sous l'administration du sieur de Moissac,

une famine terrible éclata aux environs de Bône ; le Bastion de France avait changé la nature de ses opérations ; au lieu d'être un entrepôt de corail, ce comptoir faisait sur Marseille une exportation considérable de grains. Les soldats de la milice turque attribuant la rareté des éléments nécessaires à leur alimentation à la concentration des céréales sur le Bastion de France, conçurent contre cet établissement des pensées de destruction, et dans un accès de brutalité ils exécutèrent leur projet. Le Bastion de France fut donc rasé.

Le prétexte de la famine doit nous paraître cependant secondaire à côté de la situation politique, et nous devons trouver dans des raisons plus élevées la cause de l'acte d'hostilité qui fit disparaître ce comptoir.

Depuis longtemps les relations entre Marseille et les états Barbaresques étaient difficiles, des corsaires avaient plusieurs fois ravagé les côtes de Provence, et en 1585 particulièrement trois navire turcs ayant été surpris à Pormègue en flagrant délit de piraterie par les galères de Marseille, les Turcs qui montaient ces navires furent massacrés par les Provençaux.

L'hostilité des Turcs contre Marseille trouve encore sa cause dans la disposition insurrectionnelle qu'affectait cette ville contre le roi de France et dans l'alliance de la Porte avec le gouvernement français. Les Turcs semblaient en effet combattre contre les Marseillais comme étant les ennemis du roi, Marseille ayant pris parti pour la ligue.

En 1594 le sultan Amurath IV écrivait en effet aux Marseillais une lettre dans laquelle il les menaçait de ruiner complètement leurs entreprises commerciales s'ils persistaient dans leur insurrection contre Henri IV, leur légitime souverain et son ami.

La destruction du Bastion de France semble donc avoir été la conséquence de l'état d'hostilité dans lequel s'était placé Marseille tant avec le roi qu'avec ses alliés les Turcs.

Pierre Hibertat fit entrer Marseille dans la grande unité française ; Henri IV et son ministre Sully conçurent plus tard le dessein de chasser les Turcs de l'Europe et particulièrement de faire la conquête du nord de l'Afrique, les Musulmans leur paraissant trop voisins de l'Europe pour ne pas être incommodes ; cependant, malgré ces arrières-pensées sur la Turquie, Henri IV et son ministre continuèrent à suivre à l'égard de cette puissance la politique de leurs prédécesseurs, et en 1604 M. Savary de Brèves, ambassadeur de France, conclut un traité beaucoup plus

avantageux que les précédents ; mais les promesses qu'il renfermait de la part des Turcs ne les empêchèrent pas de se livrer à la piraterie : *Beaulieu,* vaillant homme de mer, fut chargé en 1609 d'aller châtier la marine turque et, de concert avec six navires espagnols commandés par don Louis Fajardo, l'escadre du duc de Guise, gouverneur de Provence, brûla vingt-deux bâtiments tunisiens à la Goulette.

Beaulieu défendit avec succès les côtes de Provence. Les Barbares furent aussi battus en pleine mer par Théodore de Mantin, vice-amiral des mers du Levant. Las de la guerre cependant, le cardinal de Richelieu voulut travailler à un rapprochement pour l'exécution du traité de 1604. Il chargea un capitaine corse, du nom de Sanson Napolon, de cette négociation. Cet agent, après s'être rendu à Constantinople, se transporta à Alger où il fut bien reçu ; de nouvelles difficultés s'étant présentées, Sanson dut les lever avec de l'argent, et à cet effet il s'adressa aux Marseillais qui lui en accordèrent, à la condition que le Bastion de France serait rétabli. Toutefois le gouvernement français ayant voulu se mettre à la tête de cette affaire, ordonna à M. d'Argencourt, gouverneur de Narbonne, surintendant des fortifications de France, de se rendre sur les lieux pour y relever le Bastion ; mais à peine commençait-il les travaux que les Arabes et la milice de Bône le forcèrent à se rembarquer ; il fallut reprendre les négociations. Sanson ayant réuni quelques fonds repartit pour Alger où il arriva le 17 septembre 1628 ; le 19 du même mois il conclut un traité qui mit fin aux difficultés, un acte spécial fut passé pour le Bastion : il fut stipulé que Sanson Napolon aurait le gouvernement inamovible de cet établissement, et qu'après sa mort seulement le gouvernement français aurait le droit de le faire remplacer.

En 1632, le Bastion de France fut reconnu comme poste de guerre. Le sieur *Sanson Napolon* y fut reçu pour le roi par *M. de L'Isle d'Antry*, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, délégué à cet effet, en qualité de commandant de la place du Bastion de France et de ses dépendances ; mais Sanson Napolon ne jouit pas longtemps de la situation qui lui fut faite. Il fut tué l'année suivante dans une attaque du fort gênois de Tabarka qu'il avait résolu de détruire. Le sieur Sanson Lepage, premier héraut d'armes de France du titre de Bourgogne, fut placé à la tête des concessions d'Afrique qui se composèrent sous son autorité du Bastion de France, du poste de La Calle et d'un petit poste situé au cap Rose.

Une garnison de 400 hommes, dont cent militaires environ, fut affectée à ces possessions.

Le commerce français parvint à la même époque à constituer deux maisons d'agence : l'une à Bône et l'autre à Alger. Le budget national supportait pour ces installations une dépense annuelle de 135,680 livres.

En 1636, le cardinal de Richelieu, peu satisfait du traité de Sanson Napolon, qu'il considérait *comme indigne du roi de France*, fit nommer le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, commandant de la flotte de la Méditerranée et lui donna pour mission d'aller obtenir du divan d'Alger des modifications à cet acte diplomatique. La piraterie barbaresque était à son comble; les engagements les plus solennels des Algériens ne pouvaient arrêter les déprédations, et les côtes de Provence étaient sans cesse exposées aux attaques des corsaires, les habitants du littoral étaient obligés de convertir leurs demeures en places fortes et d'unir leurs efforts pour résister à l'invasion de ces pirates.

Jacques Vacon, riche négociant marseillais, avait offert d'armer à ses frais une flotte destinée à attaquer les navires réceleurs; mais l'attention du gouvernement fut sollicitée sur ces faits par le parlement d'Aix qui présenta à ce sujet au roi une très sage et très vive remontrance, dont la conclusion fut conçue en ces termes :

« En relevant cette honte, sire, vous releverez l'hon-
» neur de toutes les nations chrétiennes et serez tenu
» comme le restaurateur de la réputation de la Chrétienté.
» A cette grande gloire, sire, est joint le devoir de vo-
» tre conscience, selon lequel vous êtes tenu de garantir
» vos sujets de l'oppression et tenir vos mers aussi bien
» que vos terres en assurance. »

Le cardinal de Sourdis, soutenant une guerre maritime contre les escadres espagnoles, ne put faire contre les Barbares que des démonstrations impuissantes, qui n'eurent d'autres résultats que d'occasionner la destruction des établissements français en Algérie et de faire amener à Alger 600 Français faits prisonniers au Bastion.

Toutefois, l'année suivante, le rétablissement du Bastion de France fut imposé au pacha d'Alger par les tribus elles-mêmes. La cessation du commerce avec les Français avait été funeste aux intérêts indigènes, et les troupes turques quand elles voulurent faire rentrer l'impôt ne trouvèrent que de la résistance de la part des Arabes qui refusèrent de payer et se révoltèrent.

Les Turcs furent battus deux fois, et les Arabes exigè-

rent comme condition de leur soumission l'abolition de l'impôt et le rétablissement du Bastion de France. Ces circonstances facilitèrent, en 1640, la conclusion d'un arrangement avec Alger ; mais cette fois encore aucune des clauses du traité ne furent observées, et le brigandage des pirates recommença peu de temps après.

Le cardinal de Sourdis fit partir pour Alger une escadre commandée par de Montigny. Du Coquiel, gentilhomme de la chambre du roi, fut chargé de traiter les questions diplomatiques. L'acte qu'il conclut le 7 juillet 1640 fut tout aussi *indigne du roi* que celui de Sanson Napolon. Le rétablissement du Bastion de France y fut bien stipulé, mais les prisonniers ne furent que partiellement libérés. Richelieu fut très mécontent de Coquiel ; mais comme il ne voulut le désavouer afin de ne pas le compromettre, il invita le cardinal de Sourdis à biaiser et à s'efforcer d'obtenir, même à prix d'argent, la liberté des esclaves ; il s'engagea à cet effet à donner 20,000 livres de sa bourse. Montigny et Montmeillan revinrent à Alger pour terminer cette affaire, mais leur mission fut stérile.

L'établissement du Bastion, dont l'administration fut confiée à un sieur Picquet, ne se soutint pas longtemps. La mauvaise gestion de ce dernier agent l'entraîna dans des dettes considérables qu'il ne put payer ; il abandonna frauduleusement son poste, et non content de faire banqueroute à ses créanciers, il enleva de La Calle plusieurs indigènes qu'il alla vendre à Livourne.

Le gouvernement français désavoua cet acte indigne, racheta ces indigènes et les renvoya dans leur pays ; mais le divan d'Alger ne voulut de longtemps entendre parler de la réinstallation des Français au Bastion.

Les hostilités des Algériens continuèrent contre la France, une expédition sous les ordres du duc de Beaufort fut ordonnée pour combattre les barbares. Mazarin avait songé, par la même occasion, à fonder un grand établissement français sur les côtes d'Afrique. Le chevalier de *Clairville*, surintendant des fortifications, eut pour mission de reconnaître les points importants en 1663. Le gouvernement se décida pour un débarquement à Djidjelli, où les marins les plus distingués, Duquesne particulièrement, espéraient établir un port très vaste et très sûr.

Le débarquement eut lieu le 23 juillet 1664 ; l'expédition fut repoussée vigoureusement par les Kabyles, mais nos troupes ne tardèrent pas à arborer la croix et le drapeau français sur le minaret de la mosquée. Les alterna-

tives de paix et d'hostilité furent nombreuses; la mésintelligence la plus fâcheuse survint parmi les chefs de l'armée française. Godague, La Guillotière et le duc de Beaufort s'opposaient une roideur malencontreuse qui nuisit au service. Le gouvernement, saisi de la question, ordonna au duc de Beaufort de remettre à la voile pour donner la chasse aux corsaires.

Godague reçut l'ordre de prendre le commandement en chef de l'armée de terre et de se fortifier dans Djidjelli. Bientôt une attaque vigoureuse des Turcs força à la retraite les troupes françaises. Toutefois, avouons-le, en raison de la mauvaise installation de l'armée et du découragement qui s'empara d'elle, cette retraite fut presque une déroute dans laquelle se distinguèrent particulièrement deux braves officiers du nom de Saint-Germain et de Cadillau.

Les succès du duc de Beaufort contre les pirates empêchèrent nos ennemis de trop s'enorgueillir de leur victoire à Djidjelli.

Le marquis de Martel fut envoyé, en 1670, à la tête d'une escadre contre les corsaires barbaresques; il leur fit éprouver de rudes pertes et, en se présentant devant Alger, il parvint à se faire demander la paix. Elle fut signée le 11 février 1670.

A la suite de ce traité, le divan d'Alger consentit au rétablissement du Bastion de France et le sieur Arnaud, de Marseille, sut inspirer la confiance nécessaire pour en obtenir la direction; mais Arnaud, manquant de fonds, traita lui-même avec une compagnie qui lui en fournit. Plus tard, s'étant brouillé avec les directeurs de la compagnie, ceux-ci obtinrent du gouvernement français que Arnaud serait rappelé en France. Sur la résistance qu'il opposa à l'exécution de cet ordre, le gouvernement fit arrêter sa femme et sa fille à Marseille. Arnaud maintint ses droits. Le chevalier d'Arvieux fut chargé d'aller arranger cette affaire; mais, en 1684, la mort d'Arnaud, qu'une fièvre pernicieuse enleva pendant son séjour au Bastion de France, mit fin à ce différend. Lafont, un des directeurs de la compagnie, remplaça Arnaud; les affaires allèrent fort mal sous son administration et la compagnie dut se dissoudre.

Une nouvelle compagnie se reforma sous l'administration du nommé Denis Dusault, qui fit, en 1679, un traité avec le divan pour l'exploitation des concessions. En 1684, Dusault profita du traité de paix pour conclure un traité particulier tendant au rétablissement du Bastion de

France; mais ce comptoir n'inspirait plus au commerce français qu'une très médiocre confiance, en raison des vicissitudes nombreuses par lesquelles il était passé. Les Anglais, d'ailleurs, étant venus s'établir à La Calle, firent aux entreprises du Bastion une rude concurrence.

En 1694, la paix paraissant assurée et le bail des Anglais étant expiré, une compagnie de négociants français de Marseille, dirigée par Pierre Hély, se reconstitua pour exploiter de nouveau les concessions d'Afrique. Elle obtint le privilége exclusif du commerce de l'Est, moyennant une redevance annuelle au trésor d'Alger et à la milice de Bône, et conformément aux traités consentis par Sanson Napolon en 1628. Le commerce fut toutefois réduit pour les grains à deux navires par an.

Un traité conclu entre Tunis et la France avait donné, en 1685, au commerce français l'établissement du cap Nègre, qui avait appartenu longtemps aux Gênois et plus tard aux Anglais. La compagnie française qui l'exploita sous l'administration de Gautier, de Marseille, reçut du gouvernement un secours de 250,000 livres et se réunit, en 1707, à la compagnie générale des concessions.

Le Bastion de France et le poste du cap Roso furent alors abandonnés comme étant d'un entretien coûteux et improductif. Tout fut alors réuni à La Calle, et, en 1713, la compagnie Hély fut dissoute et remplacée par une société qui prit le nom de compagnie d'Afrique.

Telles furent les phases diverses par lesquelles passa le Bastion de France; le rôle qu'il a joué dans le commerce et dans notre prise de possession de l'Algérie mérite l'attention de l'historien, du statisticien et du négociant qui veulent se rendre compte des luttes ausquelles donnent lieu les idées les plus civilisatrices.

L'étude des documents diplomatiques concernant les différends incessants qui surgirent entre la France et le divan d'Alger à l'occasion de cette concession accordée et retirée alternativement, nous donnerait une juste idée de la mauvaise foi qui caractérisait alors le gouvernement barbaresque; il nous serait facile de reconnaître que les traités conclus avaient ordinairement plusieurs significations suivant qu'ils étaient interprêtés par nos diplomates ou par ceux du divan. Le sens de ces actes était d'ailleurs souvent ambigu et permettait aisément leur violation.

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir au point de départ, nous pensons que les pièces d'argent qui ont été retrouvées sur le sol africain et que nous adressons à nos collègues sont bien de l'époque où le Bastion de France

était en pleine activité comme comptoir ou agence d'affaires.

Nous pensons aussi qu'il était utile de revenir sur l'histoire de cet établissement et de la parcourir succinctement pour faire ressortir l'importance de son rôle, tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial.

Alger, le 8 avril 1874.

Le sous-intendant militaire de 1re classe,
D'AMADE.

DONS DIVERS.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE.

De M. de Benoît : Un écu du dit roi Charles X (cardinal de Bourbon), au millésime de 1597. Or on sait que le cardinal mourut en 1590 : le roi de Navarre abjura en 1593, Paris fut réduit en 1594, l'accommodement d'Henri IV avec le duc de Mayenne eut lieu en 1595, mais la paix générale avec les Espagnols ne fut conclue qu'en 1598. — Au sujet de la pièce, envoyée par M. d'Amade et frappée en 1560, d'Henri II, faisons remarquer encore ici que ce prince mourut vers le milieu de l'année 1559.

De divers : Plusieurs pièces de monnaie en argent et en cuivre.

De M. R. Marion : un quart de livre de la ville de Rodez, aux armes réunies du Bourg et de la Cité.

De Mlles Rozier : Un *pèse-monnaies d'or*, une lyre et un corset de dame, le tout du XVIIIe siècle.

De M. X. : Une bonne peinture (toile marouflée sur bois), qui est un ivrogne tenant un broc de bière à la main (école flamande); une autre peinture, sur cuivre, représentant saint Mathieu.

Une boîte indienne.

Cinq coquilles de mer.

De M. Fraysse, receveur de l'enregistrement : Une concrétion calcaire.

Un fragment de tuyau romain, trouvé au pré de la Conque, a été déposé également au Musée.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. le Directeur de l'école normale : La suite des observations météorologiques.

De M. l'abbé Cérès : *Les anciens monuments du christianisme à Rodez*, par l'abbé Davin, feuilleton du journal *Le Monde*, 1874, violons.

De M. Virenque : Un tirage à part de son rapport sur le *Canton de Cornus et de ses environs*, inséré dans le Xe volume des *Mémoires de la Société.*

De M. Am. de Sambucy : Un numéro du *Millavois* contenant un article dont il est l'auteur : *La locomotion..*

De M. C. Rivain, archiviste du département du Cantal : *Notice sur le consulat et l'administration consulaire d'Aurillac*, dont il est l'auteur. Aurillac, 1874, in-16.

De M. Picard : *Violettes et roses* (poésies), IIe série, dont il est l'auteur. Paris, in-18.

De M. le docteur N. : Sa thèse pour le doctorat en médecine.

De la maison Carrère : *Résultat des conférences ecclésiastiques* (suite), 1872, dont elle est l'éditeur.

De la mairie : *Conseil municipal de Rodez. Séance du* 4 *février* 1874. Brochure in-12.

De M. Affre et des archives départementales : *Traité de la saignée*, par L'Aigneau. Vol. gros in-4°, couvert en parchemin. — *Liste générale des docteurs en médecine et en chirurgie, chirurgiens*, etc., *établis dans le département de l'Aveyron*, 1821 et 1806. — Plusieurs numéros de la (2e) *Feuille villageoise de l'Aveiron,* 1808; le prospectus de la 3e, etc.

De M. Maurice de Bonald et de l'Œuvre pontificale des vieux papiers : *Cercle catholique d'ouvriers de Saint-Affrique*, 1874. Br. in-8°. — Les premiers numéros du journal *La Croix*, dont M. de Bonald est le collaborateur. —Deux numéros manquant à la collection du *Napoléonien.* — *Description du département de l'Aveiron* (par Monteil), seconde partie. — *Copie d'un extrait de requête*, 20 juin 1718, présentée par MM. les officiers au présidial de Rodez, contre M. le juge-mage.

De MM. E. ou M. : *Palmarès du collége d'Espalion*, 1855, 1859. — *Prospectus* dudit collége, 1838. — *Mémoire pour le sieur Cyprien Daures*, de la Vernhette. — *Quelques observations pour le sieur Jaladieu*, de Lédergues. — Deux notes ou mémoires de procédure. — Un certain nombre de *Thèses pour la licence*, etc., principalement d'Espalionnais. — *Tableau des avocats d'Espalion,* 1859-60.

De M. E. de Barrau : *Recensement général des œuvres de militaires*, etc., 1874. Br. in-8°. — Documents imprimés ou manuscrits : *Edits du roi*, *arrêts du conseil*, etc., une liasse. — Papiers se rapportant au sol, pour le pays de Salmiech, ayant fait partie d'autres papiers, concernant la famille de Landorre, déposés autrefois par M. H. de Barrau, une liasse. — Deux liasses de parchemins et

deux liasses d'anciens papiers, avec un grand nombre d'assignats, le tout provenant de la famille Fontalbat, de Valady.—Un parchemin : *Rétention par droit de prélation*, faite l'an 1344 par Hugues et Pierre Vigouroux comme seigneurs directes d'une pièce de terre sise aux appartenances d'Aboulh et au terroir des Corbieyres.

De M. G......... : Petites heures ou diurnal manuscrits, sur velin, avec calendrier romain perpétuel, lettres majuscules dorées et coloriées, XIVe siècle, format long, ayant appartenu successivement à Me Jehan Coderc p^tre^ le vieulx, du lieu de Saint-Félix-les-Rinhac. et à un autre Coderc ou Couderc.

De M. le Supérieur du petit-séminaire de Saint-Pierre : *Défense de l'ordre social*, par M. Boyer (aveyronnais), 1835. 2 vol. in-8°, provenant de la partie de la bibliothèque de M. Dalac échue au petit-séminaire.

De M. X : *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale*, par M. Delsol. — *Vie intime de saint Louis*, roi de France, par le R. P. L.-J.-M. Cros, 1872. Vol. in-12. — *Manuel du pèlerin à N.-D. de Ceignac*, par l'abbé Saquet. In-24. — *Les houillères d'Auzits*, 1874. Br. in-4°. — *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Moquin-Tandon* (membre de la Société), 1874. Br. in-8°. — Dictionnaires *héraldique*, *de géologie et de chronologie*, *de diplomatique chrétienne*, publiés par l'abbé Migne, 1846-52. 3 vol. in-4° rel. — *Manuel d'épigraphie chrétienne*, par Le Blant. 1869. Vol in-16. — *Tableau des monnaies d'or et d'argent de tous les pays*. In-12. — Autres ouvrages, brochures, etc.

De M. R. Marion : *Almanach royal*, 1779. Vol. in-8° rel.

De M. Weber, doreur alsacien : *La guerre en Alsace*, *Strasbourg*, par Shnéegas. Vol. in-12.

De M. Remond : *Intervention de l'Etat dans l'enseignement des Beaux Arts*, par Viollet-le-Duc. 1864. Br. in-8°.

De la 3e section du congrès scientifique, à Rodez : Une livraison de *The anthropological review*, contenant un passage relatif à un travail de M. J. Durand (de Gros).

La Société a encore reçu : la suite de la *Revue des sociétés savantes* avec la *table générale*, et la *liste des délégués au concours de* 1874; la suite de *Romania*; un très-grand nombre de volumes des *Mémoires* de l'Académie de Metz, comblant la plus grande partie des lacunes dans la collection ; la suite des *publications* de cette Société et de celles d'un grand nombre d'autres Sociétés correspondantes, Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, etc.; le n° 1, 1874, du *Bulletin* de la Société archéologique du

midi de la France ; *Petit supplément aux Mémoires de l'Académie de Troyes*, pour faire suite à l'Académie de Châlons en Champagne. Br. grand in-16.

La Société, acceptant ces divers dons et communications, vote des remercîments à leurs auteurs, et la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 20 septembre 1874.

Présidence de M. Boisse, *président.*

Présents : MM. E. de Barrau, L. Bourguet, Cérès, E. de Valady, Alazard, Marcorelles, J. Viala, Massabuau, Vital, Lafon, Truel, Roquette, Vidal, curé; Vanginot, Lachaize, Nusbaumer, Gaillard, Cartailhac, Remond, Virenque, Artus, Poulon.

—

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président, digne interprète de la Société, prononce quelques paroles éloquentes sur le vide que la mort opère sans cesse autour de nous. Cette fois c'est le clergé qui a payé tout particulièrement ce suprême tribut. Deux saints prêtres ont rendu leur âme à Dieu : M. Cabaniols, curé de Saint-Salvadou, archéologue distingué qui a enrichi nos annales de plusieurs rapports remarquables, et M. l'abbé Vayssier, supérieur du petit-séminaire de Belmont, que plusieurs ouvrages ont rendu cher aux lettres. Il s'occupait depuis plusieurs années d'un dictionnaire patois, véritable œuvre de bénédictin, qu'il laisse à peu près achevée et que mèneront dans tous les cas à bonne fin les collaborateurs qu'il avait choisis parmi les membres de la Société des lettres.

—

L'Association française pour l'avancement des sciences a adressé à M. le président de la Société une invitation pour celui de ses membres qu'elle chargerait de la représenter à sa troisième session à Lille, du 20 au 27 août. Cette lettre est arrivée trop tard pour qu'il aît pu être souscrit à ses désirs.

—

M. Poulenc, l'un des délégués de la Société au Cente-

naire de Pétrarque, a répondu à M. le président par une lettre qui renferme en même temps une sorte de compte-rendu de cette fête. Il offre de plus à la Société un sonnet qu'il composa pour la circonstance, et un mémoire qui appelle l'attention sur les eaux de Ginières, près d'Espalion.

—

M. Lachaize, récemment admis, adresse à la Société une lettre de remerciement.

—

M. de Barrau lit un rapport sur les poésies de M. l'abbé Moyzen.

—

M. Guillebert, dans une lettre à l'appui de sa demande d'admission, communique un Bref de Sa Sainteté Pie IX et une lettre flatteuse de Mgr l'évêque de Rodez à propos de son ouvrage : *La France, le Pape et l'Allemagne.*

—

On procède au scrutin pour l'admission de M. l'abbé Julhe, de M. l'abbé Moyzen et de M. Guillebert. Leurs noms sortent vainqueurs de l'urne.

—

L'Assemblée ratifie l'allocation de 150 fr. votée par son comité permanent, à l'exemple du comité d'organisation du Congrès scientifique, pour fouilles projetées par M. l'abbé Cérès entre le château de Canac et la gare actuelle de Rodez.

—

M. Paloc, de Viarouge, envoie pour l'exposition au Congrès divers échantillons de variétés géologiques et minérales qu'on trouve en blocs énormes dans les montagnes du Lévezou. Il est joint à cet envoi une charte du XVI[e] siècle, reste unique de parchemins bien plus anciens qu'on a détruits sans en connaître la valeur.

—

M. Fabre, de Villefranche, a expédié quelques échantillons de phosphate de chaux. Il y a, en outre, plusieurs os ou fragments d'os et une portion de machoire pourvue de quatre molaires, le tout parfaitement conservé et dont la détermination pourra aider à jeter un peu de lumière sur l'époque encore contestée de la formation des phosphates.

—

M. de Bouillé, président de la Société des lettres,

sciences et arts de Pau, écrit à notre président pour lui apprendre qu'il a souscrit personnellement pour le Congrès scientifique de Rodez et qu'il a engagé ses collègues à suivre son exemple.

—

Il est donné connaissance d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant au président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron qu'il a été accordé à celle-ci les 8 ouvrages suivants :

Grégoire....	Dictionnaire historique,		1 in-8°
Lalanne.....	id.	id.	1 id.
Joanne......	id.	de la France,	1 id.
Dezobry.....	id.	des lettres,	2 id.
Bachelet....	id.	d'histoire,	2 id.
Focillon.....	id.	des sciences,	2 id.
Bescherelle.	id.	de géographie,	2 id.
Bouillet.....	Atlas de la France,		1 id.

—

M. le curé de Saint-Sever lit à la fin de la séance quelques passages d'un mémoire fort intéressant sur les seigneurs de Linas.

—

Il ne faut pas oublier les remercîments votés par la Société aux Frères de Camonil pour le magnifique ours brun des Pyrénées qu'ils ont bien voulu nous empailler.

—

J'ajoute, pour calmer de bien vives et bien légitimes préoccupations, que nous avons enfin recouvré le précieux cartulaire de Conques expédié à Paris et qui n'était pas rentré le jour de notre dernière séance. Il est même arrivé dès les premiers jours du Congrès.

—

DONS DIVERS.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, M. le président signale : *Mes ébauches*, poésies d'Alexandre Ferment, publiées par M. L. Vaïsse, membre titulaire de la Société. Paris 1873. Vol. in-12.

Histoire de la Papauté : Persécutions contre le Christianisme ; chute du Paganisme, par l'abbé Em. Castan, membre correspondant. Paris, 1874. Vol. in-8°.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

Pour le Musée.

De l'Etat : Les deux tableaux annoncés au précédent procès-verbal.

De M. X. : Les armoiries impériales sur cuivre. — La belle médaille, grand module, du concile œcuménique, 1869 ; deux médailles de grands hommes ; d'autres médailles et des clichés ; une coquille de mer.

De M. Fabre, pharmacien : Une médaille de Louis XIII.

De M. Remond : Quelques poids.

De Mlle Falgas : Des épées.

De M. Durand (de Gros) : Une ancienne lame d'épée trouvée dans un champ.

De M. l'abbé Vialettes : Une ancienne clef de l'église d'Arjac.

De M. l'abbé Vidal, curé : Divers objets antiques trouvés à Roquefarail et à Montjoie, consistant en fers, boucles, poteries, amulettes, etc.

D'un propriétaire de St-Clair : Des échantillons de phosphate de chaux recueillis sur ses terres.

De divers : Des fragments de poteries romaines ramassées en creusant pour aqueducs aux abords de l'église St-Amans ; des monnaies, etc.

Pour la Bibliothèque et les Archives.

De M. le ministre de l'instruction publique : Les ouvrages ci-dessus énumérés.

De M. le directeur de l'Ecole normale : La suite des *Observations météorologiques.*

De M. Pradié, député : *Traité des rapports de la religion et de la politique de l'Eglise et de l'Etat dans les sociétés modernes,* dont il est l'auteur. Paris, 1874. Vol. gr. et fort in-8°.

De M. Maurice de Bonald : *Deux questions sur le Concordat de* 1801, dont il est l'auteur. Nouv. éd. Rodez, gr. in-8°.

De l'œuvre pontificale des vieux papiers : *Département de l'Aveyron. Tribunal de Villefranche,* 1812. *Procès-verbal de l'inauguration du buste de S.M. I. et R.*—Des lettres de faire part de décès, etc.

De M. l'abbé Alazard : *Le pèlerinage de N. D. de Lourdes sanctifié,* dont il est l'auteur. Rodez, 1874. Br. in-24 ; etc.

De l'auteur et d'autre part : Des exemplaires de la brochure ; *La vérité sur la statue de la place d'Armes.* Toulouse, in-12.

De M. A. : *Ordo* du diocèse de Rodez pour l'année 1704 (le premier qui aurait été imprimé, à en juger par un mandement de Mgr de Lusignen qui le termine). Ruthenæ ex typographiâ N. Leroux. Imp. rouge et noir. In-8°, rel. — 3e *Lettre d'un Dr en théologie à un ecclésiastique de Rodez, sur la dénonciation, faite à Mgr l'évêque de Rodez, des propositions du P. Cabrespine.* — *Mandement de Mgr de Grimaldi d'Antibes, pour le repos de l'âme de la reine.* — *Mandatum et documentum pastorale D. D. Joannis d'Ize de Saleon, de casibus reservatis*, etc., *jussu D. D. Seignelaii Colbert de Castlehill.* — *Lettre à M. Bertier, évêque constitutionnel du département de l'Aveyron, au sujet de son mandement pour le* Te Deum. — *Mandement du citoyen C. Debertier, évêque de Rodez, département de l'Aveyron*, 21 novembre 1800, 30 brum. an 9. — Autres brochures, récentes et anciennes, placards, etc., concernant généralement le pays.

De M. l'abbé Cérès : *Ordo* du diocèse de Rodez pour 1791. Ruthenis ex typographiâ Marini Devic. In-8°, couvert en parchemin. — Calendriers divers. — Deux thèses philosophiques imprimées sur soie, l'une, très-bien conservée, d'Antoine Balsa, de Rodez, 1684 ; l'autre de Guillaume Viguier de Ségadènes, de Villefranche, 1678.

De M. l'abbé Vidal, curé : *Ordos* du diocèse de Vabres pour les années 1762, 1772-81, 83-85, 87-89, 91, 92, 96-1823. Presque tous imprimés à Albi, quelques-uns à Toulouse, d'autres à Rodez ou ne portant pas la désignation du lieu. — *Ordos* du diocèse de Rodez, notamment pour les années 1818, 1824-44.—*Ordo* de l'archidiocèse primatial de Narbonne, 1792. — Des *Mandements* de NN. SS. Giraud, de Ramond-Lalande, Cousin de Grainville et de MM. les vicaires généraux du diocèse de Vabres (la plupart manquant aux collections de la Bibliothèque). — *Jubilé de l'an* 1770, avec le *Mandement* de Mgr l'évêque et comte de Vabres ; *jubilé* de 1776, même diocèse ; autres *jubilés*, Rodez. — *Epistola patrum societatis Jesu in Senensi missionum degentium ad SS. D. N. papam Clementem XI*, 1702. — Autres brochures anciennes et diverses, intéressantes. — Quelques copies.

De M. G......... Des *Mandements* de NN. SS. Lacroix, Morlhon, etc., dont un certain nombre manquant aux collections. — *Sujets des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez, avec l'état général et détaillé du diocèse*, pour 1842. — Un grand nombre de brochures, pièces volantes, la plupart concernant la localité.

De Mlle Falgas : Des *Mandements*, etc., dont quelques uns manquant aux collections. — Quelques livraisons du

Complément du dictionnaire de l'Académie française, par M. N. Landois et L. Barré. — *Bibliographie catholique*, 1841 et années suivantes, 3 premiers volumes et plusieurs livraisons du 4e ; etc, — *La sphère de Jean de Sacrobosco* (incomplet). Paris, 1570, précédé d'un *calendrier* (incomplet) de l'an 1563, et suivi du livre de *la Musique d'Euclide* (incomplet). Paris, 1566. Pt. in-8°, couvert en parchemin. — *Symbolicæ quæstiones Achillis Bocchii equitis et civis Bononiensis, elegantissimis versibus depictæ, et picturis etiam eruditissimis descriptæ, a societate typographiæ Bononiensis*, 1574 (incomplet. -- Notre titre est supposé d'après la préface). — Cadastre des villages de Labro, Vabre et Labasterie, paroisse St-Félix, sous Rodez, 1619. Manuscrit in-f°.

De M. Marquis, ancien curé : Le complément manquant à un ancien *ordo* de la collection. — Deux numéros de l'*Echo de l'Aveyron*, manquant à la collection de l'année 1859. — Plusieurs numéros du même journal manquant à la collection spéciale de ceux qui contiennent les anciens procès-verbaux des séances de la Société.

Du frère Innocent, directeur du Pensionnat Saint-Joseph : *Palmarès* de cet établissement, 1865-73, 2 vol. in-8° rel., et l'année 1874. — *Programme des distributions des prix*. —*Mentions honorables mensuelles décernées aux élèves*, 1871-74 ; etc.

De M. H. A. : Plusieurs lettres de faire part de décès, mariages, concernant surtout des familles aveyronnaises.

De Mme veuve Astruc : Une feuille manuscrite grand in-folio sur la communauté de Boisse.—Plusieurs parchemins dont l'un, qui est un titre clérical, porte la souscription de De Bertier, curé de Laguiolle, 1784.

De M. E. de Barrau : Un rouleau de parchemins joints l'un à l'autre (manque au moins le premier) de l'an 1447. — Autre parchemin plus moderne.

De M. X. : *Questions de l'histoire de l'Art*, grand in-8°. — *Chant des pèlerins du Rouergue, à N.-D. de Lourdes*, double acrostiche-labyrinthe, poésie par M. Vésy. — *Carte minéralogique de France*, par Dupain — Triel, 1784, collée sur toile, pliée in-4°.

De M. *** : *Discours* de députés de l'Aveiron à la Convention nationale, 3 br. — *Catalogue de la collection Sabatier*, médailles, in-8°. — *Cachets antiques des médecins oculistes*, in-4°.

De MM. E. ou M. : *Méthode ingénieuse ou alphabet syllabique*. A Millau, de l'imprimerie du citoyen Chanson,

petit in-8° — Autre brochure imprimée chez L.-B. Carrère, an XII. — Autre imprimée chez Devic, an IV.

De M. l'abbé Marcorelles : *Les anecdotes de Florence ou l'histoire secrète de la maison de Médicis*, par le sieur de Varillas. A la Haye, 1686, vol. in-12 relié.

De divers : Plusieurs autres documents, les uns comblant des lacunes signalées pour le grand nombre dans une circulaire de la *Revue religieuse*, les autres d'un intérêt général et varié.

La Société a encore reçu la suite de la *Revue des Sociétés savantes* et des *Publications* de plusieurs correspondantes.

Acceptant ces divers dons et communications, elle vote des remercîments à leurs auteurs, et la séance est levée à sept heures.

E. DE VALADY.

Rodez, Imp. de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL
DE LA
Séance du 28 novembre 1874.

Présidence de M. Boisse, *président.*

Sont présents : MM. E. de Barrau ; Maisonabe ; Vangninot ; l'abbé Féral ; l'abbé Massabuau ; E. de Valady ; Bastion ; L. Bourguet ; l'abbé Cérès ; Castanié ; Alary ; l'abbé Marcorelles ; Virenque ; Lacombe ; Valadier ; Lala ; Palous ; Albespy ; et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre est lu et adopté.

—

M. le Président annonce la mort de M. Rouquette Théophile, conseiller général, membre titulaire de la Société, et de M. Guiraudet, recteur de l'Académie de Toulouse. L'assemblée décide que le procès-verbal de la séance contiendra l'expression des regrets que la perte de ces deux membres cause à la Société.

—

M. Druïlhet-Lafargue, secrétaire-général de la société Linnéenne de Bordeaux, qui a rempli les fonctions de président de la 2e section pendant la tenue du Congrès scientifique à Rodez, est admis sur sa demande et la présentation du bureau en qualité de membre correspondant de la Société. Dans sa lettre de demande, M. Druïlhet-Lafargue promet d'envoyer régulièrement les numéros du journal qu'il rédige ainsi que les procès-verbaux des séances de la société Linnéenne.

—

M. le Président communique à l'assemblée : 1° deux lettres de remercîment de M. Julhe, chanoine, et de M. Guillebert, récemment admis membres de la Société.

2° Une lettre dans laquelle M. de Costeplane exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance et fait espérer

l'envoi prochain d'une caisse contenant divers objets pour le musée.

3° Deux communications de M. Advielle. La première relative à un ouvrage qu'il possède dans sa bibliothèque et qui a pour titre : *Consuetudines inclite civitatis et septene Biturigum*. Parisiis 1509. Sur le feuillet de garde de ce livre se trouve l'inscription manuscrite suivante : « Le présent livre a esté acheptè à Espalion le pénu'tième jour du moys de décembre mil V^c XI par moy SALES. »

M. Advielle croit que ce souvenir d'un bibliophile Rouergat du XVI° siècle doit être utilement consigné dans les procès-verbaux de la Société.

Dans la seconde communication, M. Advielle signale un ouvrage publié en 1844 par M. Maximin Deloche. Dans cet ouvrage, qui a pour titre : *Etudes sur la Géographie historique de la Gaule, et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin*, l'auteur disserte sur une formule employée dans une charte de l'abbaye de Conques du X° siècle.

4° Une lettre de M. Dumoulin, proposant de choisir dans son catalogue un nombre suffisant de livres en paiement des publications dont le dépôt lui avait été confié.

M. le Président dit que le comité permanent a nommé une commission composée de MM. Viala, Vésy et L. Bourguet pour choisir dans le catalogue de M. Dumoulin les ouvrages qui seraient les plus utiles à la Société. Ce choix a été fait et on attend la réponse de M. Dumoulin.

—

M. le Président donne lecture d'une circulaire adressée aux conservateurs des musées de Province par la direction des Beaux-Arts. On y demande l'envoi, sans retard, des inventaires et catalogues, imprimés ou manuscrits, des collections de ces musées, ainsi que des richesses artistiques que possèdent les églises et monuments de chaque contrée, dans le but de publier un catalogue général et de faire ainsi connaître toutes les richesses que possède la France.

Le catalogue des tableaux exposés dans nos galeries est imprimé et peut être dès à présent envoyé : ceux des autres collections n'étant pas tous complets, l'assemblée prie MM. les conservateurs d'y mettre la dernière main, afin qu'on puisse les envoyer dans le plus bref délai possible.

M. le Président dit à cette occasion que MM. Hippolyte de Barrau, Pescheloche et Desjardins ont déposé aux archives de la Société les notes qu'ils ont recueillies sur les monuments de tout âge disséminés sur l'étendue du dé-

partement. L'assemblée les confie à M. l'abbé Massabuau et le charge de rédiger un répertoire archéologique pour le département de l'Aveyron.

M. le Président communique à la Société le cahier des charges nouvellement rédigé pour l'impression du dictionnaire patois. Après une discussion, à laquelle plusieurs membres prennent part, l'assemblée décide que cet ouvrage sera publié par voie de souscription et fixe à 600 le nombre d'exemplaires à tirer. Le cahier des charges et le manuscrit du dictionnaire seront déposés au Musée, où les imprimeurs pourront en prendre connaissance. Dès que la Société connaîtra le prix auquel chaque volume pourra être livré, une circulaire sera répandue dans le but de provoquer des souscriptions. L'assemblée limite à six mois le temps qui sera laissé aux souscripteurs pour envoyer leur adhésion.

—

La société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de l'Eure, section de Bernay, demande à faire échange de publications avec nous et envoie le compte-rendu de son dernier concours. L'assemblée décide qu'on lui enverra désormais les travaux que publiera la Société.

—

La Société a reçu la lettre d'envoi des publications faites par l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. L'assemblée décide qu'on lui adressera les publications dont la Société peut disposer afin de combler les lacunes qu'elle nous signale dans l'envoi de nos travaux.

—

M. le Président dépose sur le bureau plusieurs programmes de sujets mis au concours, ainsi qu'une circulaire de la société de Géographie, avec les règlements du congrès et de l'exposition que cette société organise à Paris pour l'année 1875. Ces documents seront mis à la disposition des membres de la Société qui voudront en prendre connaissance.

—

M. le Président dépose encore sur le bureau une liste de souscription pour la continuation des fouilles archéologiques que fait en ce moment M. l'abbé Cérès aux environs de Rodez. Les membres présents à la séance s'empressent de joindre leurs noms aux signatures déjà nombreuses que contient cette liste.

—

M. le Président profite de la présence de M. Bestion, médecin de marine, à cette réunion, pour lui renouveler

les remercîments de la Société pour les dons fréquents et magnifiques qu'il a faits au musée de sa ville natale.

—

Il signale ensuite à l'attention des membres présents les ouvrages suivants :

Vue stéréoscopique de l'Aveyron, par M. l'abbé Massabuau, membre titulaire de la Société.

Existence de l'alcool normal dans le sang et dans les principales humeurs de l'économie, par M. Blondeau, membre correspondant de la Société.

—

L'assemblée fixe à la prochaine séance les élections pour le renouvellement du Bureau et des présidents et secrétaires des Sections.

—

Dons divers.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE

Des jeunes Puech, élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, et Vernhes, élève de M. Mahoux : Les études qu'ils ont présentées au Conseil général, savoir, du premier : Antinoüs, académie, haut-relief. — Deux petits bas-reliefs en terre cuite, essais de prix ou concours ; l'un a pour sujet : Œdipe enfant présenté à la reine de Corinthe, l'autre : Mariage du jeune Tobie. — Deux médaillons, dont l'un de M. Jausions, membre du Conseil général ;

De l'élève Vernhes : Apollon du Belvédère. — Un médaillon.

Du F. Idinaël-de-Marie : Deux reproductions par la galvanoplastie d'une autre reproduction en soufre, qui est au Musée, de la médaille de Mgr Frayssinous.

De M. l'abbé Cérès (de son exposition au Congrès) : Deux vases (à morceaux rétablis) en terre noire, du grand tumulus de la Goudalie. — Deux vertex du dolmen del Devez, causse de Concourès.

De la 4[e] section du Congrès : Une petite urne funéraire.

De M. Daurenjou, entrepreneur : Des parties de petites urnes funéraires, trouvées en creusant pour établir un trottoir et des marches du côté sud de la Cathédrale.

De M. Causse, à la Cavalerie, par l'entremise de M. Julia : Une clef ancienne et un fer à cheval gallo-romain (v. ann. de la société d'agriculture... du Puy, tome XXXI[e]). — Des coquillages pétrifiés.

De M. Douls, expert-géomètre : Une hache celtique en

pierre, trouvée au Roc de la Baume, près de Sévérac-l'Eglise.

De divers : Pointe de flèche celtique des dolmens de Curlande, médailles, etc.

De M. le baron de Cauna, membre du Congrès : Des calcaires du département des Landes.

De l'exposition du Congrès : Des restes des collections de fossiles de M. Argeliez. — Un poussin à quatre jambes a été donné aussi pour le cabinet d'histoire naturelle.

De M. A[te] Vésy, officier des douanes : Un madrépore et autres zoophytes. — Quelques productions végétales exotiques.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

Indépendamment d'un achat des *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac, publiées avec une introduction et des notes*, par Philippe Tamizey de Larroque. Paris-Bordeaux, 1874. In-8°, tiré à 100 exemplaires :

De M. le directeur de l'Ecole normale : La suite des *Observations météorologiques*, faites dans cet établissement.

De M. Vernhet, missionnaire : *Les hommes du Rouergue, à Lourdes*, dont il est l'auteur. St-Affrique, 1874. Br. in-16.

De M. l'abbé Alazard : *Mémorial du pèlerinage de 4,000 hommes du Rouergue à N.-D. de Lourdes*, dont il est l'auteur. Rodez, 1874. In-8°.

Des auteurs respectifs : *Velléda*, tragédie en cinq actes, par L. de Combettes-Labourelie. Gaillac, 1874. Br. in-8°. — *La réforme judiciaire en Egypte et les capitulations*. Alexandrie, 1874. Vol in-8°. — *Projet d'une légende internationale pour les cartes archéologiques préhistoriques*, par Ernest Chantre. Br. in-8° ; autres brochures par le même. — *Division fondamentale des sciences suivie de lettres sur la division des pouvoirs et le gouvernement le meilleur*, Bernard Pequin, 4[e] éd. Br. in-16. — *Deux mausolées africains*, par M. J. de Laurière. Tours, 1874. Br. in-8°. — *Monuments de Riez*, par le même. Br. in-8°. — *Clergé et noblesse des Landes, armorial*, 2[e] éd. par le baron de Cauna. Bordeaux, 1861. In-8°. — Deux autres brochures, par le même.

De M. Druilhet-Lafargue : Des numéros du *Courrier de la Gironde*, contenant une série d'articles, dont il est l'auteur, sur le Congrès scientifique de France, 40[e] session à Rodez. — Quatre brochures sur la *maladie nouvelle de la vigne*, par Trimoulet (offertes au nom de l'auteur).

De l'auteur et du Congrès : *Rapport sur les travaux de la société archéologique du midi de la France*, par Cartailhac, 1874. Br. in-8°. — *Matériaux pour l'histoire primitive*

et naturelle de l'homme, revue dirigée par le même. Plusieurs volumes et livraisons, 1870 74.

Du Congrès: Plusieurs volumes et brochures que les auteurs avaient offerts. Citons les ouvrages qui ne l'avaient pas été directement à la Société: *Histoire de l'Eglise du Rouergue*, par l'abbé Servières. Rodez, 1874. Vol. in-8°. — *Histoire de l'Eglise à l'usage des séminaires*, par M. Richou. Paris, 1870. 3 Vol. in-12. — *Souvenir du Congrès scientifique tenu à Pau le* 31 *mars* 1873, par le baron de Cauna. Bordeaux, 1874. In-8° — *Carte agro-géologique... de Tarn-et-Garonne*, par M. Rey-Lescure. In-8° — *Note sur les surfaces orthogonales*, par M. Catalan. 4 pages in-4°. — *La quadrature du cercle et la formation des rapports; Découverte de la ligne graphique par une évolution scientifique sur le carré; Des rapports des figures géométriques entre elles*. 4 Br. in-8°, par M. Lheritier. Bourges, 1874. — Quelques autres ouvrages ont été réservés par l'Institut des Provinces, et certains enfin n'ont pu être retrouvés.

Publications diverses spéciales au Congrès: *Notice historique et descriptive de l'ancienne abbaye de Conques*, par E. de Barrau. Br. in-8°. — *Les forges et houillères de la Cie nouvelle de l'Aveyron*. — *Notice sur les tapis-drap- Brassat;* etc.

De M. X: Quelques livraisons des *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, dont trois manquant à celles données par M. Cartailhac et le Congrès (ne manque plus, dans l'intervalle, que la 1re livraison de 1874). — La suite des *Comptes-rendus de l'assemblée générale annuelle de la société des médecins de l'Aveyron*, et ceux de la 6e, 7e, 8e et 9e manquant à la collection. — *Almanach du sonnet pour* 1874, où sont deux sonnets d'un Aveyronnais. — Les armoiries du R. P. Edmond, abbé du monastère de l'Immaculée-Conception et St-Michel, et prévôt de Conques, chromolith. — Une photographie.

De M. Jonquière, ancien chef de division à la Préfecture: *Budgets de la ville de Rodez*, pour 1865, 66, 67, 68, 69, 70 et quelques pièces accessoires, manquant à la collection.

De M. Valadier: *Budgets* de ladite ville, pour 1871, 72, avec les *budgets supplémentaires* de ces deux années et quelques autrès pièces accessoires, manquant à la collection.

De divers: Des lettres de faire part de décès, etc.

De M. Poulenc: *Conférences sur la religion à l'usage des collèges*, par M. l'abbé Faudet (de Saint-Geniez). Paris, 1824. Vol. in-8° rel.

De M. le curé du Pas : Deux ouvrages didactiques en espagnol.

De M. Douls : *Sanctum Domini nostri Jesu Christi Hebraicum Evangelium secundum Matthæum*. Parisiis, 1551 ; *unà septem psalmos quos pænitentiales, vocant*, etc. Est joint : *Evangelium Hebraicum Mathæi, recens è Judæorum penetralibus erutum, cum interpretatione Latina, ad vulgatam accomodata*. Parisiis 1555 ; *sequuntur Judæorum objecta in Mattheum*. Le tout forme un volume très petit, in-8°, couvert en parchemin. — *Commission au sieur de Cahuzac du Verdier, pour tenir rang de capitaine d'infanterie*, du 7 février 1798. De par le roi, la 3e année de son règne. Signé : Louis.

De M. Lafon, aumônier des prisons à Villefranche : *Acte* ou *contrat de fondation des Carmélites d'Auch*, par Limazuyer, premier président, 17 février 1630. Cahier en parchemin dans un très bon état de conservation et formant 10 pages petit in-f° d'écriture très lisible. — *Arrêt du parlement de Toulouse* sur parchemin, 30 juillet 1519, avec cachet soutenu par bande de parchemin. — Autre parchemin, 1613 avec cachet.

La Société a encore reçu la suite de *Romania* et des publications de plusieurs Sociétés correspondantes : *Congrès scientifique de France, 39e session, Pau*, tome 1er ; *Bulletin de la Société d'encouragement dans l'arrondissement de Bagnères de Bigorre*. 2e et 3e trimestre de 1874 ; *Rapports au Ministre sur la collection des documents inédits de l'histoire de France et sur les actes du Comité des travaux historiques*, 1874. In-4°.

La Société, acceptant ces divers dons et communications, vote des remercîments à leurs auteurs, et la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,

L'abbé Alibert.

Rodez, imprimerie de N. Ratery, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL
DE LA
Séance du 7 mars 1875.

Présidence de M. E. DE BARRAU, *vice-président.*

Présents : MM. Eugène de Barrau, L. Bourguet, Castanié, Viala (Jules), l'abbé Marcorelles, Lacombe, Virenque, l'abbé Alazard, de Benoît, l'abbé Touzery, l'abbé Truel, l'abbé Féral, Nusbaumer, Artus, Lachaize, l'abbé Julhe, Galliard et Maisonabe, vice-secrétaire.

—

La séance est ouverte à une heure.

—

M. le Président communique les excuses de MM. Viala père et de St-Remi qui ne peuvent assister à la séance.

—

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 1874 est lu et adopté.

M. le Président dit qu'à l'occasion de ce procès-verbal, il croit devoir revenir sur celui de la séance du 20 septembre, dont un paragraphe annonçait le retour dans les archives de la Société du cartulaire manuscrit de Conques. Ce retour n'a eu lieu en réalité que quelques jours après le 20 septembre ; par conséquent, le paragraphe en question ne peut appartenir au procès-verbal de la séance et n'a pu y être inséré que par suite d'un malentendu. M. le Président saisit cette occasion pour proposer à la Société d'exprimer ses remercîments aux personnes honorables qui ont bien voulu recevoir ce dépôt et veiller à sa conservation, particulièrement à MM. de Kerdrel, de Rozière et Desjardins. L'assemblée, unanimement, s'associe aux paroles de M. le Président.

—

M. le Président, au nom du comité permanent, propose à la Société de décider que l'adjudication de l'impression du dictionnaire patois aura lieu le dimanche 18 avril et que les soumissions devront être parvenues le 17 au plus

tard. La Société, accueillant cette proposition, vote une rectification en ce sens au cahier des charges dont le projet a été approuvé dans la dernière séance et décide en outre qu'une note sera envoyée sans retard aux journaux de la ville pour annoncer cette fixation, en même temps que le dépôt au secrétariat de la Société du cahier des charges et du manuscrit.

—

M. le Président rappelle qu'il y a lieu de procéder à la réélection du bureau de la Société et de ceux des sections. Il est procédé d'abord à ce dernier scrutin qui donne les résultats suivants :

Section des lettres. — Nombre des votants, 10.

Pour les fonctions de président,

M. Eugène de Valady.............. 9 voix.
M. l'abbé Truel.................. 1 —

Pour les fonctions de secrétaire,

M. Lacombe...................... 9 —

Section des arts. — Nombre des votants, 4.

Pour les fonctions de président,

M. Vanginot...................... 4 voix.

Pour les fonctions de secrétaire,

M. Virenque...................... 3 —
M. Poulon........................ 1 —

L'élection du président et du secrétaire de la section des sciences est renvoyée à un jour ultérieur, à cause du petit nombre de membres présents appartenant à cette section.

Il est ensuite procédé par deux scrutins séparés à l'élection des membres du bureau de la Société. Le premier scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants, 16.

Pour les fonctions de président,

M. Boisse........................ 16 voix.

Pour les fonctions de vice-président,

M. E. de Barrau.................. 14 —
M. l'abbé Truel.................. 2 —

Pour les fonctions de secrétaire,

M. l'abbé Alibert................ 15 —
M. Maisonabe..................... 1

Pour les fonctions de vice-secrétaire,

M. Maisonabe..................... 14 —
M. l'abbé Alibert................ 1 —
M. L. Bourguet................... 1 —

Le second scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants , 16.

Pour les fonctions de trésorier,

M. L. Bourguet.................. 15 voix.
M. de Montéty.................. 1 —

Pour les fonctions de bibliothécaire-archiviste,

M. Viala....................... 15 voix.
M. l'abbé Marcorelles............ 1 —

Pour les fonctions de conservateurs du musée (au nombre de trois),

M. l'abbé Cérès.................. 16 voix.
M. Castanié..................... 16 —
M. Valadier..................... 16 —

En conséquence de ces votes, tous les membres sortants du bureau de la section des lettres, de celui de la section des arts et du bureau général de la Société sont proclamés réélus chacun dans les fonctions qu'il exerçait et pour la durée fixée par les statuts.

—

M. le Président propose, au nom du comité, l'admission en qualité de correspondant de M. de Gavoty (Laurent), membre de plusieurs sociétés savantes, à Marseille, et celle en qualité de membre titulaire de M. Galtier, notaire à Vezins, auteur d'un opuscule intitulé : *Notice géographique et historique sur le département de l'Aveyron*, dont il a fait hommage à la Société.

Un double scrutin a lieu sur ces admissions : MM. de Gavoty et Galtier sont nommés à l'unanimité, le premier membre correspondant et le second membre titulaire de la Société.

—

M. le Président fait successivement les communications suivantes :

1° Des lettres par lesquelles MM. l'abbé Moyzen et Druïlhet-Lafargue remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres ;

2° Des lettres de la société archéologique de Bordeaux, de la commission archéologique de Narbonne et de la société florimontane d'Annecy demandant à devenir correspondantes de la Société de Rodez. La Société est d'avis qu'il soit fait droit à ces demandes ;

3° Une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 2 janvier dernier, demandant la nomination de délégués au Congrès des sociétés savantes qui doit se tenir à la Sorbonne les 31 mars, 1er et 2 avril pro-

chain. Conformément à de précédentes délibérations de la Société, le comité a pris l'initiative de cette nomination de délégués et nommé MM. Boisse, président de la Société, Guillemin, Léon Vaïsse, l'abbé Lesmayoux et de Saint-Remi. MM. Boisse, Léon Vaïsse et de Saint-Remi ont écrit qu'ils acceptaient la délégation, et M. Vaïsse a annoncé en outre qu'il se proposait de lire un mémoire *sur un document historique retrouvé relatif à l'éducation des sourds-muets en France ;*

4° Une lettre de M. de Costeplane adressée à M. Boisse le 27 novembre dernier et qui ne lui est parvenue que le 29, lendemain de la dernière séance. Dans cette lettre, M. de Costeplane conteste l'existence ou l'emplacement du menhir de Valhauzy. Il conteste encore la désignation de grotte de Saint-Jean-d'Alcas donnée à une grotte dont il a été question dans de précédentes publications de la Société. Il signale la découverte, dans une ancienne chapelle ayant dépendu de l'abbaye de Nonenque, à Cassanuéjouls, d'une statue tronquée de la Sainte-Vierge. Il annonce enfin un prochain rapport sur un grand nombre de fouilles qu'il a pratiquées dans l'arrondissement de Saint-Affrique. Cette lettre sera déposée aux archives ;

5° Le projet de budget pour l'année 1875, dressé par M. le trésorier, ensemble les comptes de l'année 1874. Les comptes de l'année 1874 sont renvoyés à l'examen de M. Valadier ;

6° Une lettre de M. le Préfet de l'Aveyron à M. le Président de la Société, du 11 février 1875, accompagnant l'envoi d'un exemplaire des comptes-rendus de l'enquête agricole décrétée par le gouvernement en 1864, formant sept volumes. La Société remercie M. le Préfet de cet envoi ;

7° Une lettre de M. le Préfet de l'Aveyron à M. le maire de Rodez, en date du 17 février 1875, annonçant l'envoi par l'administration des Beaux-Arts à la ville de Rodez, pour le musée, d'un certain nombre d'objets d'art, dont quelques-uns proviennent du musée Campana. Cette lettre a été communiquée par M. le maire à la Société et il a été répondu, au nom de celle-ci, qu'en sa qualité de propriétaire du musée de Rodez, elle prenait à sa charge les frais d'emballage et de transport des objets en question. Il sera donné connaissance du détail de ces objets après la réception ;

8° Le programme des concours ouverts pour l'année 1875 par la société littéraire d'Apt.

—

Parmi les ouvrages offerts à la Société et déposés sur le

bureau, M. le Président signale les suivants : *L'enseignement primaire et les écoles congréganistes*, par M. l'abbé Lesmayoux, membre de la Société. — *L'épilepsie larvée, devant la juridiction criminelle*, par M. le docteur Auzouy, membre de la Société. — *Enquête sur les endémies du goître et du crétinisme dans les vallées d'Aspe et d'Ossau*, par le même.

M. le Président signale aussi la présence sur le bureau de livres envoyés par M. Dumoulin, libraire à Paris, en paiement de sommes qu'il devait à la Société. Le détail de ces livres sera donné à la suite du procès-verbal.

La séance est levée à trois heures.

DONS DIVERS.

Outre les dons sus-mentionnés la Société a reçu :

Pour le Musée.

De M[me] v[e] Mazuc, sur la demande de M. Vésy : Trois bornes de grès grossier et grossièrement sculptées, aux armes du Bourg de Rodez, sur la face tournée au couchant, situées dans son champ dit de *los Molos*, au domaine de Cayssiols, n° 67 parcellaire, section D du plan cadastral de la commune de Druelle, suivant une direction sensiblement parallèle au chemin qui limite le champ au levant, à une distance d'environ 160 mètres. La première, la plus remarquable et la mieux conservée, au nord, à bord (1 mètre près) du chemin d'Agnac à Onet était de la seconde à 71^m 80 ; la seconde, dégradée depuis peu, de la troisième, à 61^m 40, et celle-ci du n° 68 parcellaire du champ, à 10^m environ. Celle du milieu s'écartait toutefois de la ligne droite et formait un angle rentrant vers Rodez de 2^m 30 de perpendiculaire. Longueur des pierres : 1^m 80, 1^m et 0^m 80. Elles étaient enfoncées toutes trois dans le sol de 45 à 0^m 50. Les moitiés ou parties supérieures seront déposées au Musée lapidaire.

De M. de Bonald, ancien trésorier-payeur général : Un débris de sculpture, portant, en caractères gothiques mais tronqués, l'inscription S. ANDREAS, et ayant servi probablement de socle ou console à une statue du saint, trouvé dans son jardin, boulevard du Palais. Cet objet provient peut-être de l'ancienne église St-Amans de Rodez.

De M. Artus, architecte : Un ancien jeton en cuivre aux armes du dauphin de France, trouvé dans le même jardin.

De M. X. : Un jeton, souvenir du siége de Paris, 1870-71, et des monnaies diverses.

De M[me] Ad. de Séguret : Une belle médaille en argent

de Louis XV. Revers : *Optatæ nuntia pacis. Com. occit.* 1757. — Autres deux médailles commémoratives modernes.

De M. P. : Une ancienne clef, trouvée dans son jardin, au pré de la Conque.

De M. Ad. Boudou : Un lézard d'Afrique empaillé (le Dob, lézard du palmier).

Pour la Bibliothèque et les Archives.

De M. Baudry, directeur de l'Ecole normale : La suite des observations météorologiques faites dans cet établissement;

De M. l'abbé Touzery : *Manuel du Jubilé pour l'année sainte* 1875, dont il est l'auteur. Rodez, 1875. In-12 ;

De M. L. Vaïsse : L'allocution par lui prononcée, le 9 9 janvier 1875, en prenant possession des fonctions de président de la société de linguistique de Paris. Lith. 4 Pages in-4° ;

De M. de Gavoty : Deux pièces de vers imprimées, présentées à l'appui de sa demande d'admission ;

De M. Druïlhet-Lafargue : La suite de ses articles sur le Congrès de Rodez, publiés dans le *Courrier de la Gironde.* — *Rapport sur les travaux de la société Linnéenne de Bordeaux*, dont il est l'auteur. Bordeaux, 1875. Br. in-8° ; etc.;

De M. l'inspecteur d'Académie : La suite des n°s du *Bulletin mensuel de l'instruction primaire ;*

De M. A. de Sambucy : Un n° du *Millavois* contenant un article dont il est l'auteur : *Le Progrès ;*

De Mlle Falgas : Plusieurs cahiers de sermons de M. l'abbé Dalac ;

De M. E. de Barrau : Un manuscrit intitulé : *Election de Millau* (c'est un double de celui que la Société possède déjà provenant de la bibliothèque de l'abbé Bosc) ;

De M. de Broca : Miracle de la Cresse, entre 1830 et 1840, relation écrite à l'époque des apparitions, par un ecclésiastique. 4 Pages manuscrites. — *Le Sauvage de l'Aveyron*, par F. L., qu'il vient de publier. — *Procès-verbal de ce qui s'est passé à Millau en Rouergue, à l'occasion de son arrêté du* 8 *août* 1789 (Fédération communale proposée par M. de Bonald). Br. in-8°. — Autres brochures, pièces de vers, concernant l'Aveyron ou d'Aveyronnais, et brochures diverses;

De Mme Ad. de Séguret : *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, par Mezeray. A Paris, 1717. 3 vol. in-4° rel. — *Manuscrit de* 1814, par le baron Fain, 2e éd. Paris, 1824. Vol. in-8° rel. — *Napoléon et la grande armée en*

Russie, par le général Gourgaud, 2e éd. Paris, 1825. Vol. in-8°. — Quelques brochures ;

De M. X. : *Atlas national. Département de l'Aveyron*. 4 Pages et 1 carte in-4°. — Cour imp. de Toulouse. Audience solennelle de rentrée, le 4 novembre 1862. *La Roche-Flavin*. Discours prononcé par M. de Vaulx, avocat-général. Br. in-8° ; etc. — *Les serpents, étude d'histoire naturelle et de politique*, par Henri Lasserre. Paris, 1863, in-16. — *Salon de* 1874. Imp. nat. Vol. in-12, et plusieurs brochures, catalogues de musées, etc. — Deux photographies ;

De M. *** : *Organisation de l'enseignement professionnel*, par J.-H. Magne (de Sauveterre). Paris, 1875. In-12°. — *Introduction à l'étude des pierres gravées*, par Millin. A Paris, 1796. Plaq. in-8°. — Des catalogues ;

De M. Vidal, curé : 2 Anciens *Ordos* de Lodève et de Narbonne. — Un vieil *Almanach ;*

De M. l'abbé Cérès : *Ordo* manuscrit du diocèse de Rodez, pour l'an 1800 (presque complet). — Planches diverses de l'*Archéologie Pyrénéenne*, par M. le chevalier Al. du Mége, et autres planches non déterminées, dont quelques-unes en original, par le même. — *Theses ex universa philosophia*, par Joseph-Noël Mercadier, de St-Geniez. Imprimé sur soie (détérioré), 1750. Tolosæ e typographia Claudii Ægidii Lecamus. Légende de la gravure : *Le matin la terre fut couverte comme d'une bruyne qui estant inconnue aux Hébreux fit dire en leur langue Manhu ; ce qui signifie qu'est-ce que cela et lui fit donner le nom de Manne*. Ex. 16, 13. Mariette, rue St-Jacques, aux colonnes d'Hercule ;

De M. l'abbé Marcorelles : Programme de thèses philosophiques et théologiques de fin d'année au Grand-séminaire, année 1873. — Le n° 69, de l'année 1858, manquant à la collection du *Journal de l'Aveyron ;*

Du Grand-séminaire : Programme de thèses philosophiques et théologiques de fin d'année, 1872;

De divers : Des brochures, des lettres de faire part de décès, etc.;

De la Préfecture, de la Mairie, de l'Evêché et de la maison Carrère : La suite des publications départementales, municipales et diocésaines ;

De M. A. Carrère : La suite de la collection des numéros du *Républicain de l'Aveyron ;*

De MM. E. de Barrau, A. et autres : La suite de celle du *Peuple ;*

Des éditeurs respectifs : La continuation aux abonnements du *Courrier*, du *Progrès*, du *Journal de l'Aveyron*,

de la *Revue religieuse*, de l'*Aveyronnais*, du *Journal de Villefranche*.

La Société a encore reçu :

De nouvelles sociétés correspondantes : Commission archéologique de Narbonne, *Etude historique sur Fonfroide*, par E. Cauvet. Montpellier-Paris, 1875, vol. in-8° ; Société archéologique de Bordeaux, tome 1, 1[er] fascicule, dont un article concernant l'Aveyron, et 2[e] fascicule, 1874 ; *Revue savoisienne*, journal publié par la société florimontane d'Annecy, 16[e] année, n[os] 1 et 2, 1875;

D'un très grand nombre d'anciennes sociétés correspondantes : La suite de leurs publications, notamment des *Mémoires* de l'académie des sciences et lettres de Montpellier (annoncés à la précédente séance), dont l'envoi était suspendu depuis 1865; des *Annales* de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, depuis 1869; — du Congrès scientifique de France, 39[e] session, Pau, tome second ; la 32[e] livraison du *Bulletin* de la société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme ;

Enfin du Ministère : La suite de la *Revue des sociétés savantes*, de *Romania*.

La Société, acceptant ces divers dons et communications, vote des remercîments à leurs auteurs.

LIVRES ENVOYÉS PAR M. DUMOULIN.

Origines chrétiennes de la Gaule, in-8° ; Lenoir, *Traité historique de la peinture sur verre*, in-8°, rel.; *Mémoires sur les langues, dialectes patois*, in-8° (*tome* 6[e] *de la société royale des antiquaires de France*) ; Cénac-Moncaut, *Dictionnaire gascon-français*, in-8° ; Desjardins, *Description de la Gaule*, in-8° ; Chassant, *Paléographie des chartes*, in-8° ; Chassant, *Dictionnaire de sigillographie*, in-12 ; *Souvenirs numismatiques de la révolution de* 1848, in-8° ; Robert, *Considérations sur la monnaie*, in-8° (brochure); Mannier, *Ordre de Malte. Les commanderies*, g[d] in-8° ; Chevallet, *Origine et formation de la langue française*, 3 vol. in-8° ; Mary-Lafon, *Histoire politique et religieuse du midi de la France*, 4 vol. in-8° ; Guigue, *Origine de la signature*, in-8°; Midoux, *Etudes sur les filigranes de papier*, in-8° ; Dom de Vaines, *Dictionnaire de diplomatique*, 2 vol. in-8° ; Maître, *Les écoles épiscopales*, in-8°; Anselme, *Histoire de la maison de France*, 2 vol. in-folio, rel.; Langlois, *Nouveau dictionnaire géographique*, 4 vol. in-8° ; enfin, le complément et la suite des *Archives de l'Art français*, 4 vol. in-8°.

Le vice-secrétaire, MAISONABE.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 2 juillet 1875.

Présidence de* M. E. DE BARRAU, *vice-président.

Sont présents : MM. de Serres, préfet de l'Aveyron ; Maisonabe, l'abbé Julhe, de Saint-Remy, l'abbé Truel, l'abbé Féral, Castanié, Virenque, l'abbé Alazard, l'abbé Marcorelles, Issanchou, E. de Valady, l'abbé Cérès, Thédenat, de Benoît et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la séance du 7 mars est adopté.

—

Admissions. — M. le président fait connaître les demandes d'admission qui lui ont été adressées et sur lesquelles le comité permanent a donné un avis favorable. L'assemblée, invitee à se prononcer par la voie du scrutin secret, sur chacune de ces demandes, admet d'abord comme membres titulaires : MM. Durand (Joseph), docteur-médecin, à Arsac ; Leroux, capitaine au 81e régiment de ligne, actuellement en garnison à Rodez ; l'abbé Caussignac, de Millau, aumônier du pensionnat de Passy-Paris, ancien élève de l'école des Chartes, et l'abbé Servières, curé d'Onet-le-Château. Elle admet ensuite comme correspondants : MM. Planche, de Montpellier, médecin consultant à Sylvanès ; Allaire, Léopold, de Rodez, contrôleur des contributions directes à Albi, et Augier, Adolphe, avocat à Marseille.

A l'appui de sa demande, M. le docteur Planche offre à la Société deux exemplaires d'un travail qu'il a publié sur les eaux minérales de Sylvanès. Cette brochure est renvoyée à M. J. Viala pour être l'objet d'un rapport à l'une des prochaines séances.

M. le président a reçu les lettres et communications suivantes dont il est donné lecture à l'assemblée.

1° Une lettre de la direction des beaux-arts, en date du 22 avril, annonçant l'envoi des objets accordés au musée

de Rodez par le ministère de l'instruction publique. Ces objets, qui seront énumérés à la suite du procès-verbal de la séance, sont déjà parvenus à leur destination et figurent sur le bureau de la salle de réunion.

L'assemblée vote des remerciements à M. le ministre.

2° Une autre lettre de M. le directeur des beaux-arts, en date du 24 mai, accusant réception du catalogue imprimé de la galerie des tableaux, et d'une note manuscrite sur la fondation du musée de Rodez, qui lui avaient été envoyés par l'agent de la Société.

3° Deux lettres de remerciements écrites par M. de Gavoty et M. Galtier, notaire à Vezins, reçus tous les deux membres de la Société dans la séance du 7 mars.

4° Les réponses des membres délégués pour représenter la Société au congrès de la Sorbonne, et une note de M. Advielle félicitant la Société d'avoir été si bien représentée.

5° Une lettre de M. Bonvarlet, vice-président de la société Dunkerquoise, qui envoie une copie de six lettres autographes de Monteil. L'assemblée remercie M. Bonvarlet et ordonne le dépôt de ces pièces dans les archives de la Société.

6° Une lettre de M. Malet, d'Espalion, datée de la côte occidentale d'Afrique le 5 février, annonçant un nouvel envoi composé de monnaies et autres objets.

7° Une lettre de M. d'Amade, membre correspondant de la Société, qui envoie le compte-rendu des travaux de la Société scientifique et climatologique d'Alger depuis sa fondation.

8° Une lettre de M. l'abbé Matet, supérieur du Petit-Séminaire de Belmont, qui met à la disposition de la Société le brouillon et une copie du *Dictionnaire patois-français*, que M. Vayssier avait déposés à la bibliothèque de cet établissement.

M. le président informe l'assemblée que l'adjudication de cet ouvrage a été faite le 18 avril devant le comité permanent. Il a été adjugé à Mme ve E. Carrère au prix de 71 fr. 95 c. la feuille.

—

Le secrétaire demande la parole et dit que le comité permanent serait d'avis que l'ouvrage de M. Vayssier fût précédé de la biographie de son auteur. La Société adopte cette proposition et désigne M. l'abbé Truel qui accepte la mission qui lui est confiée.

—

M. le président donne lecture de la lettre suivante qui

lui a été adressée par M. Julia, membre titulaire de la Société :

« Gros, le 20 avril 1875.

» Monsieur le Président,

» Vous n'ignorez sans doute pas la perte que vient de faire notre pays dans la personne de M. Grandet, ancien avocat, ancien réprésentant du peuple, qui a publié un livre intitulé *Philosophie de la Révélation* et qui, s'il n'a pas résolu les problèmes qu'il a agités, a du moins témoigné, en essayant de les résoudre, d'un grand esprit de dialectique, de connaissances métaphysiques profondes et d'aptitudes littéraires des plus remarquables. En 1850, il pria M[me] Julia, alors M[lle] Durand (de Gros), de faire son portrait. M[me] Julia se prêta volontiers à ce désir, et elle lui offrit sa toile quand elle eut terminé son travail. Mais M. Grandet insista vivement pour qu'elle restât entre ses mains comme un gage de son amitié. Aujourd'hui qu'il n'est plus, M[me] Julia voulant donner à la ville une marque de son dévouement et rendre hommage à la mémoire de feu M. Grandet, qui fut de tout temps le plus intime ami de son père et qui a droit de prendre rang parmi les illustrations aveyronnaises, vient par mon intermédiaire, Monsieur le Président, vous prier d'agréer le don de ce tableau pour être placé dans une des salles du musée de Rodez. Elle est heureuse d'avoir à s'adresser pour cela au Président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

» Veuillez agréer, etc.

» Henri Julia. »

L'assemblée accepte avec reconnaisance le don qui lui est fait (1). Ce tableau, en perpétuant le souvenir de

---

(1) M. de Barrau, vice-président de la Société, avait écrit à M. Julia la lettre suivante, dont il n'a pas été donné lecture en séance :

Rodez, 21 avril 1875.

Monsieur,

L'occasion, qui s'offre à moi de m'associer aux remerciements que vous doit la Société des lettres et arts de l'Aveyron, est trop bonne pour que je ne m'empresse pas de la saisir.

Grâce au talent de Madame Julia, notre galerie aveyronnaise comptera à la fois une peinture d'un rare mérite et un souvenir précieux d'un de ses plus remarquables enfants.

La figure vraiment socratique de M. Grandet a trouvé, sous le pinceau délicat qui en a reproduit les traits, une expression adoucie qui efface ce que la rudesse aveyronnaise avait pris de

l'homme éminent dont il reproduit fidèlement les traits, enrichira le musée de la ville d'une belle œuvre d'art.

—

M. de Saint-Remy demande la parole pour rendre compte du congrès de la Sorbonne et dit en substance ce qu'il avait écrit à M. le président dans la lettre qui suit :

« Monsieur le Président,

» Ayant eu l'honneur d'être délégué par la Société au congrès de la Sorbonne, je dois lui rendre compte de mon mandat.

» La liste des délégués présents au Congrès a compris 268 noms. La section d'archéologie et d'histoire, spécialement mise dans l'objet de ma mission, comptait environ 60 membres représentant 44 sociétés d'histoire et d'archéologie; beaucoup de sommités scientifiques y assistaient aussi, entre autres MM. Quicherat et de Barthélemy, etc.

» La plupart des sociétés n'y étaient représentées que par un seul membre ; celle de l'Aveyron en comptait trois.

» Le nombre des ouvrages admis en lecture était de 34 seulement, ce qui accuse plusieurs sociétés de n'en avoir point présenté.

» L'Aveyron figure pour deux dans ce nombre. Il n'a pas suffi d'être admis en lecture pour en obtenir l'honneur, car cette admission est restée subordonnée au temps de la durée des séances et aux trois journées assignées pour cette durée.

» La présidence, dévolue à M. le marquis de Lagrange, n'a pu être occupée par cet honorable savant, que son grand âge et des infirmités aggravées au moment de la session ont tenu loin du fauteuil ; il a été occupé par M. Chabouillet, directeur du cabinet des médailles de la bibliothèque nationale.

» Les jours de lecture avaient été classés dans l'ordre

---

place sur cette physionomie, et cela sans lui rien faire perdre en ressemblance.

Permettez-moi d'exprimer ici mes remerciements à celle qui nous a si bien conservé l'image d'un homme dont j'ai honoré le caractère et les vertus pendant cinquante ans de ma vie.

Veuillez recevoir ceux que vous devez partager avec Madame Julia, en attendant qu'ils vous soient adressés par celui qui est plus autorisé que moi pour cela, et auquel je ferai parvenir la lettre que vous avez bien voulu me confier ainsi que le portrait.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur de vous offrir l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

EUGÈNE DE BARRAU.

alphabétique du nom des auteurs, ce qui classait le délégué de l'Aveyron au troisième jour ; mais il advint qu'un professeur d'histoire demanda incidemment la parole, et son incident devint tel qu'il occupa toute la séance, et cinq ou six mémoires virent ainsi leur tour confisqué, en sorte que nos travaux n'ont pu figurer que pour mémoire sur la liste officielle du ministère ; cette prétérition sera compensée par leur insertion développée dans le journal des sociétés savantes.

» Après la séance, ayant entretenu M. Chabouillet de quelques médailles que j'avais apportées, l'une d'elles, d'origine gauloise, a attiré toute son attention. Ce savant l'a signalée comme remplissant une lacune dans la collection du cabinet national, qui est la plus riche de toutes celles que possèdent les musées.

» Cette pièce appartient à la trouvaille faite à Limogne et est venue confirmer l'opinion que j'avais émise, attestant que le Rouergue avait vu un atelier monétaire pourvoyant les peuples des diverses provinces, comme aussi que les pièces Cadurques étaient du même métal et de la même fabrique que nos monnaies de Goutrens, dont on ne peut nier l'origine Ruthène.

» Les rapports que cette circonstance m'a permis d'établir avec M. le directeur et MM. les conservateurs du cabinet des médailles nationales me font espérer qu'ils pourront bénéficier à nos collections en nous ménageant des échanges et ajouter ainsi aux ressources que sait si bien utiliser notre infatigable collègue M. l'abbé Cérès. »

—

M. de Saint-Remy donne ensuite lecture du rapport suivant :

« Dans mon dernier mémoire sur la numismatique du Rouergue, j'avais indiqué comme frappées à Rodez des monnaies mérovingiennes avec la légende RVTENIS FIT; je parlais d'après des auteurs autorisés, il est vrai, mais je ne pouvais fournir la preuve authentique de ce que j'avançais. Plus heureux cette fois, j'ai le plaisir de pouvoir vous présenter aujourd'hui une pièce d'or frappée dans vos murs à une époque bien éloignée de nous, aux premiers siècles de la monarchie française.

» Sans entrer dans de longs détails qui seraient superflus aujourd'hui, je vous exposerai brièvement que sous les premiers rois Franks, le monnayage national n'étant pas encore organisé, la fabrication de la monnaie était restée tout imprégnée des traditions romaines.

» Le *sol d'or* français correspondait au *solidus*, c'est

même l'abréviation de ce mot qui fournit la dénomination de *sol d'or*; le *semis* ou *demi sol* était l'équivalent de *l'aureus* et le *tiers* de *sol* ou *triens* correspondait aux *quinaires* d'or des Empereurs romains.

» L'imitation était encore si complète que parfois nos premiers rois s'ornaient du titre de César; mais de même que les maires du palais, mettant en pratique la fameuse formule « le Roi règne et ne gouverne pas, » sûrent bientôt accaparer la plus grande partie du pouvoir royal, à leur tour les monnayeurs après la disparition du comte des sacrées largesses, espèce de ministre des finances, se firent aussi indépendants au point de remplacer le nom du Roi sur les monnaies par le leur propre. De là provient la difficulté d'attribuer à tel ou tel prince les très rares monnaies de la période mérovingienne que le hasard nous fait découvrir. Le plus souvent cependant c'est le nom du monnayeur qui détermine le roi sous le règne duquel la monnaie a été frappée.

» Les *triens* paraissent avoir été la monnaie qui était le plus en usage à cette époque, car presque toutes les pièces que l'on découvre appartiennent à ce module. Ceci s'explique facilement parce que sa valeur, moindre que celle du *solidus* ou de *l'aureus*, la rendaient plus commode pour l'usage habituel des échanges. En général ils sont dans un excellent état de conservation; cela tient à ce qu'ils n'eurent plus cours sous les Carlovingiens et que tous ceux que nous possédons doivent avoir été enfouis assez peu de temps après leur émission. Les noms du lieu de fabrication sont tellement nombreux que M. Rousseau en a trouvé jusqu'à 1,031 joints à 965 noms de monétaires ; cependant il n'y a guère que Angers, le Puy, Clermont-Ferrand, Autun, Orléans, Auxerre, Bâle, Bordeaux, Noyon, Paris, Rouen et Vienne en Dauphiné qui fournissent une série qui témoigne d'une fabrication assez permanente, les autres lieux ne présentent souvent qu'un ou deux exemplaires de leur fabrication.

» Voici, du reste, l'explication de ce nombre fantastique d'ateliers monétaires mérovingiens :

» Lorsque le temps fixé pour lever les impôts était arrivé, l'un des officiers du palais, un *domesticus*, chargé de ce soin, partait avec les gardes nécessaires et un monnayeur muni de tous les instruments de monnayage : les coins devaient être gravés et prêts à fonctionner; ils devaient, toutefois, être faits de manière qu'il devait être facile d'y adapter des lettres mobiles ou des monogrammes, comme dans le cas qui nous occupe présente-

ment : l'on devait percevoir les impôts en lingots ou en pièces romaines que l'on voulait démonétiser. Lorsque la recette était suffisante on s'arrêtait ; le monnayeur adoptait le nom de la localité ou l'on se trouvait et frappait la quantité de monnaie qui lui était nécessaire. Peut-être que c'était un moyen de contrôler plus facilement la quantité d'or recueillie dans une ville ou une province ?

» Il est étonnant qu'avec ces installations provisoires on pût produire des pièces aussi bien frappées que celles que j'ai l'honneur de soumettre à vos investigations; elle fait, il est vrai, exception, car très souvent ces monnaies sont très défectueuses, le type est ordinairement très mal gravé et les légendes incomplètes. Celle-ci joint à l'honneur d'être votre compatriote le mérite de présenter les caractères les plus saillants du monnayage mérovingien qui avait les plus grands rapports avec celui du Bas-Empire. En effet, l'avers de cette pièce présente une tête à droite au profil anguleux, nez allongé, œil presque de face malgré que la figure soit de profil, cou d'une grosseur démesurée, etc.

» Les cheveux sont divisés en deux parties; celle qui occupe le sommet de la tête affecte la forme de la crista ou cimier d'un casque grec; l'autre qui occupe le derrière de la tête paraît superposée comme une perruque ou plutôt un petit toupet. Les bords des cheveux sont marqués par une série de petits points que l'on pourrait prendre pour des perles s'il s'agissait de la coiffure d'une reine; il est à supposer que le graveur a voulu représenter par là les ondulations de la chevelure.

» Le cou est orné de pierres précieuses dont on aperçoit 7 grains ; à quel prince faut-il attribuer cette monnaie ? Voilà la difficulté.

» Derrière la tête se trouve une M et sur le devant VS; j'avais cru un instant que c'était le commencement ou la fin de *Méroveus;* mais la petite croix qui est en tête du revers indique que le prince dont nous avons l'effigie sous les yeux était chrétien, le revers porte le nom du monnayeur BONVFIVS; or Pépin fit disparaître de sur la monnaie les noms des monnayeurs ; donc la pièce qui nous occupe a dû être frappée entre 514, époque de la mort de Clovis, et 741, année ou Pépin parvint au pouvoir. Si nous admettons que les trois lettres M-VS qui accompagnent le type sont le commencement et la fin du nom du prince, je serai tenté de l'attribuer à Martinus qui fut duc d'Austrasie conjointement avec Pépin d'Héristal : les lettres du champ nous donnent le commencement et la fin du mot MARTINVS.

» Ce qui me confirme dans mon opinion, c'est que les cités de Clermont, Cahors, Albi, Rodez, etc., firent partie du royaume d'Austrasie et le monogramme qui occupe le centre du champ du revers nous prouve que cette pièce a été frappée à Rodez et nous fournit l'un des très rares spécimens de l'atelier de cette ville.

» Il pourrait se faire que ce fût tout simplement le commencement et la fin de MONETARIVS et alors nous aurions BONVFIVS MONETARIVS ;

» C'est encore ce qui m'a paru le plus plausible; cependant pour épuiser le champ des hypothèses nous devons dire que si l'invasion des Franks contribua à l'obtention du monnayage autonome que le régime intérieur des cités délivrées du joug des Romains rendait seul rationnel, des considérations politiques ou autres firent continuer ça et là dans les ateliers du Midi, pendant longtemps encore, l'usage du type impérial et surtout celui de Maurice, spécialement dans celui de Marseille. Qui sait si l'atelier de Rodez ne voulut pas suivre l'exemple de celui de sa puissante voisine et si nous ne trouvons pas ici le nom de MAVRICIVS ?

» Après en avoir fait une description détaillée, j'ai cru devoir y joindre le dessin qui rendra plus facile l'explication du monogramme qui est la partie la plus intéressante pour nous.




» Pour la commodité de la lecture du monogramme, je donne ci-joint le dessin agrandi et quelques numéros rendront mon explication facile.

9 10
2 8
3 7
1 6
4 5

1-2-3-5	nous donne	R	RVTENIS FIT.
3-5-10	—	V	
9-10-8-5	—	T	
8 10-7-5-6	—	E	
1-2-5-10	—	N	
10-5	—	I	
4	—	S	
8-10-7-5	—	F	
10-5	—	I	
9-10-8-5	—	T	

» Mon explication n'est point de fantaisie, elle se justifie d'elle-même, mais j'ai tenu à la corroborer d'une voix plus autorisée que la mienne : je l'ai communiquée au directeur du cabinet des médailles à Paris ; il m'a répondu que j'avais très bien lu et il ajoute que la bibliothèque nationale n'a pas cette médaille; elle est donc probablement unique, ce qui en augmente d'une manière énorme sa valeur et double le plaisir que j'éprouve d'avoir conservé cette monnaie dans le pays, car à la rareté numismatique elle joint le mérite d'être du Rouergue, et à ce titre elle nous intéresse d'une façon toute spéciale, et peut à un moment donné ouvrir des horizons nouveaux à notre histoire locale.

» En effet ce triens présente une remarquable particularité, c'est qu'avec le type du monarque au droit, le revers porte le nom du monnayeur et du lieu de fabrication.

» Or nous savons que le nom du Roi placé sur les monnaies indique qu'elles étaient frappées dans ses domaines privés, tandis que le nom du monnayeur et celui de la ville étaient la preuve que cette localité jouissait de la franchise municipale.

» Ces deux termes de liberté et d'assujettissement à un suzerain paraissant s'exclure, il me semble cependant qu'on pourrait trouver le moyen de les concilier dans le moyen terme suivant.

» Chaque cité avait eu primitivement des droits et des privilèges divers dont elles avaient été généralement dépouillées par leurs vainqueurs. Il se pourrait peut-être

qu'en vertu des services rendus ou seulement de son bon plaisir, quelque roi Mérovingien, avait restitué à la vieille cité Ruthénoise ses anciennes franchises, tout en conservant le droit plutôt honorifique que réel de suzeraineté. C'était un acheminement vers la liberté municipale qui se fortifia et s'étendit en raison inverse de l'affaiblissemement du pouvoir royal, jusqu'à ce que Pépin eut su relever un sceptre depuis longtemps sans puissance, Il m'a paru intéressant pour la ville de Rodez de lui faire connaître probablement le plus ancien monument de ses franchises municipales. »

L'assemblée vote des remerciements à M. de St-Remy.

—

Il est ensuite donné lecture des rapports suivants :

RAPPORT de M. l'abbé Truel sur l'*Histoire de la Pa pauté*, par M. l'abbé Emile CASTAN, tome 2e.

« La Société peut se rappeler que M. l'abbé Castan lui a déjà fait hommage du 1er volume de cet ouvrage, et elle a entendu à ce sujet, l'année dernière, la lecture d'un rapport, fidèle sans doute, mais bien imparfait. Infatigable au travail et rempli d'un zèle ardent pour dissiper les préjugés et faire triompher la vérité, l'estimable auteur a continué ses grandes et intéressantes études, et il a publié un 2e volume qu'il veut bien encore offrir à la Société. Ce nouvel ouvrage embrasse une période qui renferme les faits les plus importants et les renseignements les plus précieux, et s'étend de l'année 67 à l'année 476, date de la chute de l'empire d'Occident. Faut-il encore faire remarquer que ce n'est pas une histoire proprement dite, mais un ouvrage de polémique religieuse, où l'on recherche les causes des événements et où l'on étudie la forte et puissante organisation de l'Eglise. On examine les circonstances qui ont amené la chute du paganisme et la victoire lente, mais définitive du christianisme, on résout de nombreux problèmes et l'on répond aux objections de l'hérésie et aux critiques passionnées de l'incrédulité et l'on fait ressortir cette forte unité qui ramène tout à la chaire de St-Pierre, comme à l'âme d'un grand corps, au centre des mouvements, au principe d'où tout émane et où tout remonte. L'auteur s'attache à nous montrer que l'Eglise, à son berceau, a été ce qu'elle est aujourd'hui, que sa constitution est l'œuvre de son divin fondateur, qu'elle n'est nullement née du hasard du temps et des circonstances, qu'elle est moins encore une usurpation progres-

sive des souverains pontifes et que leur primauté date des temps apostoliques. Dès l'origine les preuves abondent.

» Un des premiers successeurs de saint Pierre, saint Clément, écrit aux Corinthiens une lettre qui a un caractère évident d'autorité souveraine. Corinthe appartenait aux églises d'Asie et Rome ne pouvait avoir sur elle d'action qu'en vertu de la magistrature suprême qu'elle exerçait sur l'Eglise universelle. Les écrivains ecclésiastiques dispersés dans l'empire viennent à Rome pour y composer leurs apologies, comme à la source des traditions, et sous les yeux du pouvoir, gardien de la vraie doctrine ; qu'il nous suffise de citer Hégésippe et saint Justin. Dans les différents disciplinaires, c'est à Rome qu'on a recours pour la solution des difficultés. Sous saint Anicet, un illustre disciple de saint Jean, saint Polycarpe, évêque de Smyrne, vient conférer avec le Pape au sujet de la Pâque presque partout célébrée en Orient le 14e jour de la lune de mars, tandis qu'en Occident elle était célébrée le dimanche suivant.

» Quand le sang des martyrs a coulé à Lyon, à quelle église envoie-t-on le chef d'un troupeau désolé par la plus cruelle persécution et la relation des combats héroïques des chrétiens ? A l'église de Rome pour faire acte de soumission et de déférence hiérarchique. Ne voit-on pas le Pape réunir, comme arbitre suprême, les évêques à Rome et sur tous les points de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique pour condamner les hérésies naissantes, et confirmer leurs décrets par son approbation. Nous pourrions nommer un grand nombre de conciles, mais les limites étroites d'un compte-rendu ne nous permettent pas les longues citations. Bornons-nous à dire qu'au moment où l'Arianisme est solennellement condamné à Nicée, ce sont deux légats du pape qui président le concile, et c'est au Pape qu'on défère la confirmation des actes.

» La critique contemporaine a envisagé les faits très superficiellement et commis une grande erreur, en prétendant que le Pape s'efface et que Constantin agit en maître. L'empereur n'est que le protecteur éclairé de l'Eglise, et comme on l'a dit, l'évêque du dehors. Enfin n'est-ce pas à Rome qu'on porte plainte contre les évêques soupçonnés d'hérésie et qui sont appelés pour rendre compte de leur foi ? Dès le commencement du IIe siècle on remarque que le St-Siége surveille toutes les églises et mande les évêques dont la conduite et l'orthodoxie sont douteuses, et les pontifes romains attestent leur foi par des *lettres formées* (ainsi appelés à cause du cachet ou forme dont elles étaient scellées), et les recommandent ainsi aux fidèles qui

sans ce témoignage auraient repoussé leurs pasteurs. Pour la même raison les évêques qui luttent pour la vérité cherchent et trouvent dans le Saint-Siége appui et protection. Le pouvoir pontifical était respecté et obéi alors comme aujourd'hui, et regardé comme la règle infaillible de nos consciences, et malgré des erreurs très répandues, et accréditées par le rationalisme, il n'y a que des esprits ignorants ou égarés par des préjugés de secte et d'incrédulité qui puissent croire à des accroissements successifs et à des empiétements ambitieux.

» L'Eglise dont les papes étaient les chefs eut d'abord contre elle le Judaïsme, mais bientôt s'accomplirent d'une manière terrible les prophéties du Sauveur qui annonçaient la ruine de Jérusalem, et le grand désastre porta si bien l'empreinte des vengeances célestes que les païens eux-mêmes en furent frappés, et que dans les affreuses convulsions de ce peuple expirant, ils ne purent s'empêcher de voir la main divine qui s'appesantissait sur une nation coupable et maudite. Les croyances des Juifs se perdirent dans les mille systèmes de la philosophie grecque ou dans les extravagantes superstitions consignées dans le Talmud, et ils survécurent eux-mêmes à leur loi et à leur nationalité, comme un immortel monument de la vérité des prophéties et par conséquent de la religion chrétienne dont elles sont l'un des plus solides fondements.

» Les Juifs dispersés et anéantis, l'Eglise se trouve en face du Paganisme et soutient pendant trois siècles une lutte atroce et sanglante, inspirée par la rage la plus furieuse et qui par sa violence et sa continuité aurait dû détruire à jamais ce pouvoir étrange et nouveau, si faible en apparence et en réalité si puissant, parce qu'il s'appuie sur une main divine. « On voit Rome, et tout son empire jusqu'aux provinces les plus reculées, noyée au sang de ses enfants. » C'est l'ère des persécutions. Voilà le fait capital et constant de la plus grande partie de la période que nous analysons.

» Le Christianisme ne ressemblait pas aux divers cultes des peuples que Rome avait vaincus, il ne s'accommodait pas du polythéisme romain ; il était la vérité et repoussait l'erreur sous quelque forme qu'elle se présentât. Les empereurs étaient à la fois chefs de l'Etat et de la religion ; attachés aux superstitions païennes, ils attribuaient à la protection de leurs dieux le salut et la grandeur de l'empire, et voulaient l'observation des lois romaines qui défendaient de reconnaître aucun dieu étranger sans l'approbation du Sénat. Que pouvaient-ils voir dans la religion nouvelle, sinon une ennemie de leur culte, de l'Etat

et de leur pouvoir? Aussi lancèrent-ils de sanglants édits de persécution, et les meilleurs d'entre eux ne firent rien ou ne prirent que des mesures illusoires pour réprimer la cruelle tyrannie des proconsuls et arrêter les fureurs d'une multitude barbare, corrompue, aveuglée par le fanatisme. En songeant, je ne dirai point à l'atrocité de ces supplices dont le souvenir effraie notre imagination, mais seulement à la persécution elle-même une pensée vient naturellement offusquer l'esprit. Peut-on admettre que les princes sages et humains tels que Trajan et Marc-Aurèle aient tourmenté les chrétiens ou toléré même la persécution? L'objection tombe si l'on jette sur ces princes un regard attentif. Ils ne comprenaient rien au Christianisme et ne soupçonnaient pas la régénération morale qu'il devait opérer et qui seule pouvait sauver l'Empire : avenir brillant que les Papes seuls entrevoyaient. Ils ne voulaient que conserver ce qui existait et maintenir l'autorité des lois. Leur caractère, la philosophie qu'ils professaient, la politique peut-être les empêchèrent de publier des édits sanglants; ils n'eurent sur la persécution qu'un influence indirecte, fatale néanmoins ; ils laissèrent un libre cours aux fureurs des païens, et leurs dispositions bien connues encouragèrent sur tous les points de l'Empire les bourreaux qui répandirent plus ou moins le sang chrétien, selon leur caractère, leur fanatisme et leurs passions. Pourrions-nous oublier d'ailleurs que si Trajan possédait des vertus morales, il avait aussi une ambition et un orgueil sans frein, et qu'il était adonné aux vices les plus odieux des camps, l'ivrognerie et les plus infâmes habitudes de la volupté.

» Marc-Aurèle n'était pas moins heureusement doué que Trajan et professait la morale stoïcienne. Mais son extrême bonté n'était qu'une coupable faiblesse qui laissait les plus honteux désordres souiller le palais impérial, et les proconsuls désoler les provinces par leur dépravation et par leurs crimes. Les mauvais princes devancèrent les vœux sanguinaires de la multitude dans les supplices infligés aux chrétiens et se livrèrent sans retenue aux brutalités de leurs féroces instincts. — Après la chute de Jérusalem et la ruine des Juifs, une opinion basse et vulgaire appliqua aux empereurs les promesses prophétiques qui regardaient le Messie, de sorte qu'on devenait leur ennemi direct en ne reconnaissant pas leur divinité. Faut-il voir là avec notre auteur, surtout depuis Domitien, le principe ou même la cause principale des persécutions, et cette explication n'est-elle pas très hasardée et plus ingénieuse que solide?

» Les chrétiens résistèrent héroïquement à tous les tourments et, mieux que le sage antique, justifièrent cette parole du poète :

Si fractus illabatur orbis
Impavidum ferient ruinæ.

» Le courage des victimes fut supérieur à l'infatigable cruauté des bourreaux. Quelle intrépidité, quel calme, quelle sérénité dans l'âge le plus tendre, dans le sexe le plus faible, à l'aspect des plus redoutables supplices ! Quel mépris de la vie ou plutôt quelle joie de mourir ! Cette patiente et invincible douceur du martyr dépasse de beaucoup les forces humaines, montre clairement la main toute-puissante qui soutenait et relevait la nature et fait éclater la vérité des doctrines chrétiennes. L'auteur présente comme une image des sentiments qui animaient tous les martyrs dans la belle lettre de saint Ignace d'Antioche aux fidèles de Rome. Ces accents si purs, si nobles, si généreux, nous émeuvent après 18 siècles et nous inspirent une sainte fierté d'appartenir à la même foi et à la même Eglise.

» La persécution recevait sans cesse un nouvel aliment des odieuses calomnies répandues contre les chrétiens et bien dignes de la source impure d'où elles sortaient. L'union étroite des chrétiens, la charité qui régnait entre eux étonnait les païens ; ils s'enveloppaient de mystères pour échapper aux délations, se donnaient le baiser de paix dans leurs assemblées, se prosternaient aux pieds des évêques pour être bénis et devant l'image de Jésus crucifié. Aux yeux des païens corrompus et dégradés c'étaient des unions incestueuses, d'infâmes débauches, d'avilissantes pratiques. C'est contre ces affreuses accusations que s'élevèrent les premiers apologistes. Saint Justin et Tertulien protestèrent avec une courageuse et vive éloquence ; ils peignirent au naturel la pureté et la sainteté de vie des chrétiens qu'ils opposèrent à la corruption profonde de la société païenne. Ils ne se bornèrent pas à repousser d'indignes attaques ; ils montrèrent le côté surnaturel et divin de la foi chrétienne et la présentèrent comme le fondement le plus assuré de la paix et de l'ordre dans les Etats. Mais l'Eglise n'avait pas seulement à tenir tête aux persécuteurs, elle devait soutenir et défendre la pureté des doctrines contre des erreurs qui bientôt les auraient altérées et défigurées : preuve affligeante de la perpétuelle inquiétude de l'esprit humain. Nous voyons d'abord apparaître le *Gnosticisme*. Né avant le christianisme, mélange des doc-

trines orientales et de celles de Platon, il s'empare des enseignements chrétiens comme d'un élément nouveau pour former ses étranges systèmes sur l'essence divine et l'origine du mal. En morale il arrive à la réhabilitation de la matière et à la justification de la corruption des sens. Les Pères y opposèrent la simplicité de l'enseignement apostolique : néanmoins il s'infiltra dans une foule de sectes répandues au deuxième siècle dans toutes les parties du monde civilisé.

» La philosophie se présente à son tour pour fermer la voie au christianisme. Mais quelle faiblesse et quelle caducité ? Balottée dans des contradictions perpétuelles, elle était tombée dans un scepticisme désespérant et était réduite à l'état de vile poussière. Sans dogmes et sans espérance les philosophes, comme la multitude, vivaient de la grossière vie des sens. Le stoïcisme seul dédaignant les théories métaphysiques où il se perdait dans d'absurdes systèmes, s'occupait exclusivement de morale et offrait une apparence de grandeur. Il aurait dû, ce semble, accepter avec empressement la doctrine chrétienne. Il se déclara au contraire son ennemi et servit indirectement la cause du paganisme, en affaiblissant l'impression que faisaient sur les esprits les vertus héroïques inspirées par la foi nouvelle. En jetant un coup d'œil attentif sur le stoïcisme, on comprend néanmoins l'hostilité qu'il montra. Qu'est-ce que le stoïcisme, sinon l'exaltation des forces de l'âme humaine, de la puissance de la volonté, l'orgueil hélas ! tandis que le christianisme reconnaît la faiblesse de l'humanité laissée à elle-même, s'humilie et implore le secours divin pour la soutenir dans la lutte. L'expérience prononça bientôt entre ces deux doctrines : d'une part des vertus fécondes qui ont régénéré le monde ; de l'autre des vertus de parade et la plus désolante stérilité.

» Incapable de se défendre et d'offrir à l'esprit un système solide, la philosophie se montrait peu sensible à la sagesse et à la grandeur du Christianisme, et l'orgueil accumulait les objections contre le culte nouveau. Dès le IIe siècle on voit Celse employer contre lui les armes de l'érudition et de la satire, lui opposer des considérations philosophiques, politiques et sociales, et l'incrédulité moderne n'a rien ajouté aux critiques de ce philosophe. Origène, qui nous a conservé le fond des attaques de Celse, y fit une réponse victorieuse et propre à ramener à la vérité tout esprit bien disposé et que des passions n'égarent pas. C'est un des plus vastes génies que le monde ait produits, et il fut un des ornements de la grande école chrétienne d'Alexandrie. Il étudia et pénétra à fond la philosophie

grecque, enseigna à ses disciples à prendre le vrai et le bon partout où ils le trouvaient, sans s'attacher à aucun philosophe. Il y a loin de cet éclectisme à une alliance étroite de la philosophie et de la révélation que la critique moderne a prétendu reconnaître dans les Pères grecs.

» Plotin, Porphyre et Jamblique continuèrent l'œuvre de Celse, en s'écartant de lui en plusieurs points, mais sans plus de succès. Leur polémique prit une tournure que l'auteur indique trop rapidement et se changea en apologie. Ils interprétèrent le polythéisme d'une façon allégorique, contrairement à la tradition et au sentiment général. Ainsi le temps et la matière, c'est Saturne et Rhée, la substance vivante, c'est Jupiter : explication fausse et qui suppose qu'on abandonnait le polythéisme comme une cause perdue.

» Enfin une ère de paix et de triomphe pour l'Eglise succède à cette longue période de lutte sanglante où toute institution humaine aurait péri. Constantin converti se déclare l'adversaire résolu de l'idolâtrie, met un terme aux infamies de son culte, donne à l'Eglise la liberté, la comble même de bienfaits, lui rend ce que la persécution lui avait enlevé, la dote et l'enrichit. Voulant son triomphe au-dedans et au-dehors, désirant y conserver cette admirable unité qui fait sa force et sa gloire, il lui accorde son appui pour étouffer le schisme de Donat et la redoutable hérésie d'Arius, qui devait faire tant de ravages sous ses successeurs. Quelle grande révolution et quel prince pour y présider ! L'auteur nous trace de Constantin un beau et ferme portrait et fait bien ressortir les dispositions intimes et l'esprit chrétien qui anima ses lois et dirigea d'ordinaire sa conduite. Une situation nouvelle créa de nouveaux dangers. La cupidité, la mollesse, le relâchement, fruits malheureux de la sécurité et de la prospérité, se firent bientôt sentir. Pour s'y soustraire, des âmes d'élite coururent au fond des déserts et furent les prémices de l'ordre monastique, destiné à perpétuer au milieu des vicissitudes de la société la perfection et la ferveur primitives. Rome envoya dans la Palestine des femmes de la plus haute naissance qui se cachèrent dans ses solitudes et y pratiquèrent toutes les austérités : pieuses et nobles figures, qu'on ne peut contempler sans une profonde admiration.

» Il est dans la destinée de l'Eglise de passer par tous les genres d'épreuves; son sein fut déchiré par l'hérésie plus redoutable pour elle que les supplices. Constance lui retira la protection dont la couvrait Constantin et soutint l'Arianisme. Julien souleva une persécution d'un genre nouveau. Esprit perfide, cœur haineux il songea à dégra-

der le christianisme pour l'anéantir. Mais Théodose parut; il porta le dernier coup au paganisme expirant, et établit solidement par une protection efficace et par de sages lois l'empire de l'Eglise sur la société : et le pouvoir s'inspira de l'esprit de justice, de pureté, de piété et de charité qui est l'essence même du Christianisme. Sous ses faibles successeurs l'empire, miné peu à peu, s'écroule enfin, et fait place aux nations modernes. L'auteur, dans une étude qui ne manque pas d'intérêt, remonte aux causes qui ont amené cette irrémédiable chute; mais ne nous paraît pas montrer assez la main pourtant si visible de la Providence dans ces grands événements et les châtiments divins qui atteignent un empire dégénéré et coupable d'avoir répandu tant de sang innocent.

» Voilà l'esquisse que nous présente M. l'abbé Castan du premier âge de l'Eglise, des temps héroïques des annales chrétiennes. Il a voulu nous montrer l'action puissante de la papauté, sa domination sur les esprits, son heureuse influence sur les mœurs générales, sa juridiction reconnue partout et s'étendant au monde entier. Ce rôle si glorieux, si haut, qu'elle a rempli, mais qui est souvent à l'état latent et qu'il faut découvrir dans le tissu des événements, est-il mis en parfait relief, et nettement exposé à tous les regards? La pensée, soit dans le récit des faits, soit dans le développement des considérations et des preuves, ne pourrait-elle être plus nette, plus précise, mieux enchaînée? Faut-il prodiguer ces notes abondantes qui coupent le récit et l'argumentation et divisent l'attention? Nous voudrions pouvoir le dire et louer sans restriction le plan et la manière dont il a été rempli. Quant au style, qui a une grande importance dans une œuvre même philosophique, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons fait remarquer dans notre rapport sur le premier volume de cet ouvrage. C'est un langage poli, courtois, d'une discussion amicale et inspirée par le désir d'éclairer et d'être utile; mais s'il a les qualités d'une conversation digne, noble et élevée, il en a aussi les inconvénients et les défauts: négligences, redites et trop grand abandon. Quelles que soient les imperfections, il reste assez de pages écrites avec force et avec éclat, assez de considérations élevées pour intéresser les esprits amis des hautes questions et des grands sujets; et il faut remercier l'auteur de ses laborieuses études et du talent qu'il met au service de la vérité religieuse. »

—

RAPPORT DE M. L'ABBÉ FÉRAL SUR UN LIVRE DE M. AFFRE AYANT POUR TITRE : *Lettres sur l'histoire de Rodez.*

« Un nouveau livre de M. Affre est pour notre Société une bonne fortune. Des études sérieuses, des recherches patientes, l'amour de l'archiviste pour les vieux titres, un esprit curieux que ne rebute pas un parchemin poudreux et dentelé par les piqures des vers, je retrouve tout cela dans les *Lettres sur l'histoire de Rodez.* M. Affre a voué à Rodez un peu de cette ardente affection qu'il a toujours eue pour Espalion, sa ville natale. Il sait que le Rouergue ne forme qu'une grande famille, dont les enfants ont une égale part à l'héritage d'honneur, de gloire, et aussi de malheurs de leurs ancêtres et que raconter l'histoire de la capitale, c'est étudier et faire revivre toute la province. Nul mieux que lui ne pouvait s'enfoncer avec plus de sûreté au milieu des ténèbres qui obscurcissent ces âges si loin de nous, saisir le portrait, la physionomie de nos pères, pénétrer dans leurs maisons, et raconter leurs pensées, leurs sentiments, leurs craintes, leurs espérances et leurs joies.

» Pourquoi a-t-il voulu restreindre ses études, pour ainsi dire, au foyer de la vie intime de Rodez ? Pourquoi laisser à d'autres le soin de décrire les luttes guerrières, les siéges, l'héroïsme de la bonne ville, toujours *fidèle à Dieu et au roi*, aux époques les plus sombres de notre histoire ? Je le regrette vivement ; M. Affre est à la source des informations ; les documents nombreux et authentiques sont entre ses mains ; il aurait certainement élucidé quelques points douteux de nos annales et mis fin à des controverses qui ont récemment ému notre *Société*. Et comment séparer ce qui, chez nos pères, était inséparable : les mœurs d'une vie patriarcale et le patriotisme le plus énergique ? J'aurais donc aimé à les voir, eux si hospitaliers, si généreux pour les pauvres, si pieux dans leurs chères églises, si gais dans les festins et dans les agapes de l'hôtel-de-ville, se précipiter sur leurs armes et courir aux remparts quand la voix des consuls et le tocsin d'alarme annonçaient l'approche des Albigeois ou donnaient le signal de courir sus à l'Anglais.

» J'ai été également tenté de quereller M. Affre sur la forme qu'il a adoptée. Le genre épistolaire a évidemment ses faveurs ; il permet les tours simples et familiers, les digressions, même certaines négligences ; mais il convient peu aux allures fermes, sévères et toujours nobles de l'histoire, et ce n'est pas sans raison qu'il est passé de

mode. La tentation n'a pas survécu à la lecture. On se laisse doucement guider à travers ce dédale de portes, de rues, de carrefours, de places et *placettes* ; on recueille en passant un bon mot, un trait, un sourire, une allusion fine et pas toujours sans malice à l'adresse de nos mœurs actuelles ou de nos gouvernants; et quand on ferme le livre, on sait gré à l'auteur de ce désordre apparent, de cette bonhomie enjouée qui fait songer à notre aimable Monteil.

» M. Affre commence par nous faire admirer le vaste et splendide panorama qui se déroule aux pieds de la colline sur laquelle est assise la ville de Rodez ; il nous dit les origines de cette antique cité contemporaine des druides, nous montre les traces de l'occupation romaine, sa division en deux quartiers séparés à l'intérieur par de hautes murailles et encore plus par leurs institutions, leurs franchises, leurs coutumes propres, en sorte que le Bourg et la Cité forment au moyen-âge deux *communautés* distinctes, vivant côte à côte et enserrées dans une même ceinture de pierres et de fossés. Le Bourg, plus ancien, est le fief des comtes de Rodez ; la Cité, orgueilleuse de sa cathédrale, ne reconnaît pour seigneur que l'évêque. Ces deux juridictions rivales ont souvent des démêlés, et alors les portes intérieures se ferment ; l'évêque excommunie le comte, le comte lance ses hommes d'armes et les deux peuples frères montent à l'assaut de la muraille qui leur sert de barrières. Que les deux suzerains fatigués de ces luttes sans résultat sérieux signent un armistice, et aussitôt les herses s'élèvent, les chaînes qui barraient les rues tombent, et un banquet commun réunit les bourgeois, heureux de noyer au fond des coupes leurs querelles et leurs ressentiments.

» Avouons que ces Ruthénois ont l'humeur bien guerroyante ; tous les dimanches ils se transforment en francs-archers et jouent à l'arbalète; ils se font ainsi la main pour mieux soutenir leurs droits réciproques et aussi, aux jours critiques, chasser l'étranger. Il ne faut donc pas s'étonner si, de bonne heure, ils ont su obtenir des comtes et des évêques des chartes d'affranchissement et des *consuls* ou magistrats municipaux. Comme les tribuns à Rome, ces consuls sont fiers de leur origine élective et de leurs robes de pourpre; ils veillent avec un soin jaloux au maintien des libertés populaires, et ils obligent les suzerains de les reconnaître et de les sanctionner sous la foi des serments les plus solennels. Les bourgeois peuvent donc reposer en paix et rêver à leurs réjouissances du lendemain ; car nos pères ignoraient les inquiétudes politiques et les troubles fié-

vreux que la *grande révolution* a glissés dans nos veines ; s'ils savaient combattre, ils savaient aussi s'amuser.

» Chaque solennité chrétienne ramenait un joyeux anniversaire ; les églises étaient rayonnantes de splendeur et le peuple accourait dans leurs vastes enceintes pour adorer et remercier Dieu, écouter les suaves harmonies des orgues et contempler la magnificence des cérémonies du culte. Venaient ensuite les *mystères* que les clercs représentaient devant le porche de la cathédrale ou sur les places publiques ; les parades et les combats simulés des archers ; les bûchers de la Saint-Jean dont les flammes illuminaient les rues étroites et sombres et se jouaient sur les vitres encastrées dans des mailles de plomb. Le premier janvier surtout faisait tressaillir les enfants ; ils ne recevaient peut-être pas des étrennes, mais ils volaient une *géline*. Malheur au poulailler que l'œil du maître n'avait pas su préserver ! La pauvre bestiole juchée au bout d'une perche était promenée dans tous les coins et recoins et portée triomphalement au nouveau marié, lequel devait payer cet insigne honneur par une collation frugale offerte à la bande des méchants petits maraudeurs.

» Et quand ces heureuses journées touchaient à leur déclin, les deux hôtels de ville, fort modestes en apparence, prenaient un air de fête ; l'âtre flamblait dans les vastes cuisines ; le vin coulait à flots ; les salles regorgeaient de bourgeois, et le bruit des coupes, les éclats joyeux des convives couvraient les derniers murmures de la rue.

» Comment rappeler le mouvement, l'allégresse de la population ruthénoise quand il s'agissait de célébrer les jubilés séculaires, la translation des reliques de saint Amans ou de sainte Trojécie, de recevoir à la porte de l'Embergue l'évêque faisant sa première entrée dans la ville épiscopale, le comte armé chevalier ou prenant possession de son noble fief, les grands personnages qui honoraient la ville de leur présence.

» On parle encore du passage de François Ier, escorté d'une suite nombreuse et brillante et de presque toute la noblesse du Rouergue. M. Affre se plaît à décrire les préparatifs organisés par les consuls, les costumes des corporations ouvrières, les voix des canons, des coulevrines, des cloches mêlées au son des instruments, le chœur des jeunes filles représentant les sibylles et dansant une auvergnate, chose peu grave pour les prophétesses de Delphes et de Cumes, les tentures, les draperies ondoyant au-dessus des encorbellements des maisons, les dais et pavillons d'or et de pourpre, la jubilation, l'ivresse de tout

un peuple se pressant autour de son père et de son souverain.

» Cependant, j'ignore si les habitants de la rue la *Viarague* pardonneront à l'auteur d'avoir défloré le nom de leur quartier ; ils avaient cru posséder une *voie royale*, témoin de l'ovation faite à François Ier ; hélas ! ce n'est que le vocable roturier de la veuve Viarrac, propriétaire d'une auberge, à la vérité fort renommée en ce temps-là.

» Le bonheur est éphémère ici-bas ; après les jours de liesse, les épreuves de la douleur, les larmes et le spectacle de la mort. Rodez, malgré son altitude et la pureté de son atmosphère fut plusieurs fois visité par de terribles fléaux; la peste de 1652 surtout fit de si nombreuses victimes que la ville devint presque entièrement déserte. Il faudrait lire la lettre entière consacrée à ce triste sujet, pour comprendre la stupeur et la désolation universelle, le dévouement des religieux, la générosité des riches et les prudentes mesures prises par les magistrats. La charité était d'ailleurs une noble tradition pour l'Hôtel de Ville et pour toute la population de Rodez. Les hôpitaux, les bodomies, les maladreries, les bureaux de miséricorde, s'élevaient nombreux dans la ville et au pied de la colline. On aimait à secourir les indigents, à défrayer les pélerins et les voyageurs, à fournir des lits de repos aux malades, et à verser dans le cœur des pauvres lépreux, ces bannis de la société, le baume de la pitié et de la consolation. Dans ces siècles de foi, on ne se laissait pas aller à un froid mouvement de philanthropie. La chose et le mot n'existaient pas ; mais la religion inspirant toutes les œuvres faisait découvrir sous les plaies et sous les haillons du pauvre les membres de Jésus-Christ souffrant, et l'aumône ainsi sanctifiée ennoblissait la main qui donnait et la main qui recevait.

» Je crains, Messieurs, de dépasser les bornes d'un simple rapport, et cependant je suis bien loin d'avoir donné une idée complète de l'ouvrage que je dois vous faire connaître. Si l'auteur se promène autour des remparts, il note les tours, les portes, les fossés avec les dates et les frais de leur construction ; s'il pénètre dans l'intérieur, il trace le plan de chaque rue, de chaque place, de chaque monument religieux ou historique, nous montrant au fronton les armoiries de la ville. Ici les couvents des religieux et des moniales (les cimetières, les cloîtres des chanoines); là les écoles, le collége, le séminaire ; plus loin les différents hospices réunis sous Louis XIV à l'hôpital général. Sur les places aux marchés il s'arrête devant les étalages, nous dit le prix des grains, la valeur

des poids et mesures, les règlements de police, l'organisation des corporations d'arts et métiers, des jeux floraux, du recrutement de la milice, et après qu'il nous a obligés à humer l'air un peu nauséabond des sombres boutiques, il nous invite à faire en sa compagnie une excursion dans la vallée et sur les collines qui forment une ceinture verdoyante à l'antique cité. Comment ne pas se laisser entraîner par un guide si sûr et si bienveillant qui, à chaque pas, conte une anecdote, éveille un souvenir, tantôt émouvant, mais respirant toujours un parfum patriotique ?

» Je crois donc, Messieurs, être l'interprête des sentiments de la société en remerciant M. Affre de l'hommage qu'il a bien voulu nous faire et en lui rappelant la devise : *Noblesse oblige.* »

—

Parmi les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance, M. le président signale les *Poèmes aveyronnais* de M. l'abbé Firminhac et les *Poésies* de M. le vicomte d'Armagnac. Ces deux ouvrages sont remis à M. E. de Valady qui se charge, sur la demande qui lui en est faite, d'en rendre compte à l'une des prochaines séances.

M. le président dépose sur le bureau le règlement du congrès provincial des orientalistes qui doit avoir lieu à Saint-Etienne du 19 au 25 septembre 1875.

La Société a acheté :

Une monnaie en or d'Honorius ;

Les deux photographies du coffret récemment découvert à Conques :

Dictionarium latino gallicum... Lutetiæ, apud Carolum Stephanum, MDLII. Vol. grand in-4°, rel.

—

LISTE DES OBJETS D'ART ACCORDÉS PAR M. LE MINISTRE.

Céramique.

2 Œnochoès, terre noire, collect. Campana.
1 Olpé, id. id.
3 Canthares, id. id.
1 Prochoï vernissé avec ornements, id.
1 Léparthe vernissée,
1 Plat vernissé,
1 Peliké vernissé,
2 Gutti,
1 Scyphi,
1 Couvercle de vase,
4 Aryballes,
1 Amphore à fond plat,

1 Amphore,
1 Petite amphore.

Bronze.

1 Miroir, collection Campana.

DONS DIVERS.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE.

De M. André Privat : Un Christ (tronqué) en pierre douce du XVI[e] siècle, provenant de la chapelle de la Tour de Nattes.

De M. Roch : Les armoiries de Canac (?) en pierre (incomplètes), trouvées dans l'Eauterne, au-dessous du château. Ecartelé aux 1 et 4 au levrier (*canis*), aux 2 et 4 à trois feuilles de trèfle, posées 2 et 1. Supports : deux lions. Ecu orné de ses feuillards.

De M. Viguié : Un fragment de ces mêmes armoiries (un des supports et partie des feuillards) que l'on voyait incrusté dans une muraille de son jardin, rue du Petit-Languedoc.

De M. Z : Un fragment de meule à bras, d'un très beau grain, trouvé dans un champ au-dessus de Pont-Viel ; un fragment d'architecture, trouvé sur le chemin qui conduit à l'Eauterne, au-delà de la barraque de La Marque, et deux fragments de briques à rebord trouvés parmi un certain nombre dans un champ, à l'est du champ de *los Molos*.

De M. l'abbé Cérès : Les fragments d'une *olla* cinéraire contenant encore des cendres, trouvée auprès d'une colonne funéraire dans le jardin de M. Guizard, non loin du pré de la Conque.

De M. X. : Trois anciennes clefs, etc.

De divers : Une ancienne clef, des médailles, etc.

De M. M. de B. : Des ornements enlevés à l'église de Monte-Rotondo par les Garibaldiens en 1867.

De M. Boisse : Un crâne gaulois, trouvé dans un dolmen aux environ d'Alac et des Agachiols, près de Bozouls.

D'un anonyme : Un iguane du Mexique.

De M. Bouissou : Un jeune renard.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. le directeur de l'Ecole normale : La suite des observations météorologiques faites dans cet établissement.

De M. l'abbé Touzery : *Manuel du Jubilé*, dont il est l'auteur, 2e édit. Rodez, 1875. In-12. Est suivi de : *Les Années Saintes célébrées dans le diocèse de Rodez.*

De M. Druilhet-Lafargue : *Les miracles et les lois naturelles*, dont il est l'auteur. Bordeaux. 1875. Br. in-8°. — Le premier bulletin du tome 1er de l'*Institut philosophique d'Aquitaine*, dont il est le président.

De M. Pradié : *La méthode expérimentale et la loi divine.* Lettre de M. Pradié et réponse de M. le Play. Tours, 1875. Br. in-12.

De M. X : *Conférence sur l'hygiène de la première enfance*, faite le 22 février 1867, par M. le docteur Séguret. Broch. in-8°. — Le n° 28 du *Sonnettiste*, contenant une pièce d'un aveyronnais. — *Manuel du chapelet et du rosaire*, par M. l'abbé de Sambucy (aveyr.) — A Paris, 1837. Vol. in-18. — *De l'organisation militaire de l'empire romain et des médailles légionnaires*, par Roman. Paris, 1867. Vol. grand in-8°. — Des catalogues de musées, bibliothèques, et des brochures diverses.

M. Bras a prêté un manuscrit pour en prendre copie, intitulé : *Inventaire général de tous les actes, titres, papiers et documents concernant Messieurs les officiers de la sénéchaussée et siége présidial de la ville de Rodez*, fait le (vers la fin du XVIIIe siècle et avant la Révolution). Est précédé d'un *Discours* où l'on prouve invinciblement que la justice a été exercée de tout temps dans Rodez comme la ville capitale du Rouergue (aux temps les plus reculés et continuée successivement sous les Gaulois, les Romains, etc.).

La Société a encore reçu : Un très grand nombre de volumes des mémoires de l'*académie de Metz*, comblant la presque totalité des lacunes dans la collection ; plusieurs volumes comblant des lacunes et la suite des publications d'autres *sociétés ;* des publications diverses de la *société norvégienne ;* les tomes IV et V des comptes-rendus de la *société française de numismatique et d'archéologie ;* les années 20e et 21e de l'annuaire de la *société d'émulation de la Vendée ;* les numéros 4 et 5 de la 16e année de la *Revue savoisienne ;* les *Dictionnaires topographiques* du département de l'Aube et de l'ancien département de la Moselle ; la suite de la *Revue des sociétés savantes* et de *Romania*.

La Société, acceptant ces divers dons et communications, vote des remercîments à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
L'abbé Alibert.

Rodez, Imprimerie de E. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 2 septembre 1875.

Présidence de M. VAÏSSE.

Sont présents : MM. l'abbé Cérès ; le capitaine Le Roux ; Bonnefous ; Albespy ; Vital ; Robaglia ; l'abbé Marcorelles ; Joseph Durand ; Castanié ; Jules Viala ; E. de Valady ; l'abbé Servières ; L. Bourguet et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le secrétaire donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Boisse dit que des circonstances impérieuses, plus fortes que sa volonté, le mettent dans l'impossibilité de se rendre à Rodez et le privent d'assister à la séance. En l'absence du président et du vice-président de la Société, l'assemblée invite M. Vaïsse à présider la réunion.

—

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet est lu par le secrétaire et adopté.

—

M. le président annonce la mort de M. Billoin, percepteur des contributions directes à Rodez, et de M. Calvet-Rogniat, ancien député de l'Aveyron, tous les deux membres titulaires de la Société. L'assemblée décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal de la séance.

—

M. le président communique à l'assemblée les lettres de remercîments qui lui ont été adressées par MM. le capitaine Le Roux, Joseph Durand, l'abbé Caussignac, le docteur Planche et Augier, avocat à Marseille, tous reçus membres de la Société dans la séance du 2 juillet. Il propose ensuite l'admission, comme correspondant, de M. Arguel, originaire de l'Aveyron, capitaine d'artillerie en retraite à Constantine, dont la demande a été d'abord présentée au comité permanent.

Le dépouillement du scrutin ayant donné à M. Arguel l'unanimité des suffrages, M. le président le proclame membre correspondant de la Société.

—

M. le président donne lecture de deux lettres du ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. Dans la première, M. le ministre annonce l'envoi des dictionnaires topographiques de plusieurs départements. La seconde informe M. le président que, par arrêté du 19 juillet, une allocation de trois cents francs a été accordée à la Société à titre d'encouragement. M. Boisse a déjà répondu à l'une de ces lettres, et M. E. de Barrau à l'autre pour remercier M. le ministre de sa bienveillance pour la Société.

L'assemblée vote de nouveaux remercîments et décide que le procès-verbal de la séance contiendra l'expression de sa gratitude.

—

Deux lettres de M. de Costeplane à M. l'abbé Cérès accompagnent l'envoi d'objets divers et fort nombreux d'archéologie et d'histoire naturelle provenant de l'arrondissement de Saint-Affrique, savoir :

Une pointe de flèche en cuivre trouvée dans un dolmen ; trois haches au moins, bien caractérisées, dont une très-belle en cuivre ; une quantité de grains de colliers et autres ornements de matières et de formes différentes, amulettes, etc., trouvés dans les dolmens de Palhères, Vailhausy, etc.; des bouts de flèches en silex, des couteaux, grattoirs, etc.; une partie de flûte en os ; une série de fers à cheval, d'âne, trouvés ensemble à une certaine profondeur du sol ; quelques vases divers et des débris de poterie gallo-romaine de la Vialette, de Massergues ; une matrice en plâtre ; avec deux figurines qui en proviennent, d'une brique, dont il garde l'original ; beaucoup de fragments de poterie celtique et gauloise ; des ossements provenant de dolmens ; un fragment d'os (homme des cavernes), etc., etc.;

Des monnaies, un poids de la ville de Montpellier ;

Des échantillons comparatifs de l'oolithe du bassin de l'arrondissement de Saint-Affrique, etc.

La Société vote des remercîments à M. de Costeplane.

—

M. l'abbé Cérès entretient l'assemblée des fouilles par lui faites dans l'enclos des haras et des objets qui en proviennent. La Société lui vote la somme de 60 francs pour le couvrir des frais qu'il a dû avancer.

—

M. le président donne lecture d'une circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences qui invite la Société à se faire représenter à sa quatrième session qui doit avoir lieu à Nantes du 19 au 26 août. Cette circulaire n'étant parvenue que quelques jours avant l'ouverture du Congrès, le Comité permanent s'est empressé de déléguer M. d'Izard, membre correspondant de la Société, résidant à Nantes.

—

M. V. Advielle offre à la Société un exemplaire du travail qu'il vient de publier sur les origines de l'hospice d'Aubrac. L'assemblée se conformant au désir exprimé par M. Advielle, dans sa lettre d'euvoi, décide que cette brochure sera l'objet d'un rapport qu'elle confie à M. l'abbé Servières.

Dans la même lettre, M. Advielle informe M. le président qu'il prépare une édition du Cartulaire d'Aubrac et qu'il commence l'impression d'un volume qui aura pour titre : *Etudes historiques et archéologiques sur le Rouergue.* De plus, il termine une *édition définitive* des œuvres françaises et patoises de Peyrot, prieur de Pradinas. Il désire que les personnes qui possèdent des documents sur le poëte aveyronnais, tels que renseignements biographiques, lettres, poésies, portraits, lui en donnent avis, afin qu'il puisse les mentionner dans son travail.

—

M. le président dépose sur le bureau le programme des sujets mis au concours pour l'année 1875-1876 par l'Académie des lettres, sciences, arts et agriculure de Metz.

—

Il est donné lecture des deux travaux de M. de St-Remy et de M. Vaïsse, délégués pour représenter la Société au Congrès de la Sorbonne. Ces travaux seront renvoyés à la commission chargée de la publication des mémoires de la Société.

—

Il est ensuite donné lecture des mémoires et des rapports suivants.

RAPPORT DE M. E. DE BARRAU.

Le Coran de Sidi-An-Barrak, surnommé le serpent du Désert, lieutenant d'Abd-el-Kader, offert au musée de la Société des lettres, de Rodez.

Un Coran n'est plus un volume rare et difficile à trouver, soit dans nos bibliothèques, soit dans nos librairies, comme il l'était autrefois ; la conquête d'Alger en a singulièrement facilité l'importation en France depuis 1830.

Celui qui fait l'objet de cette notice n'est pas d'un aspect qui invite ni le regard, ni la main : il n'a rien de ces éditions élégantes qui, sous les vitrines de nos étalagistes, servent d'amorce à ce qu'elles recouvrent de leurs tranches dorées et de leurs cuirs gauffrés ; cependant l'odyssée du vieux bouquin ne manquerait pas de poésie même épique, et capable de lui donner le relief qui s'attache toujours aux trophées de la victoire ! Voyez plutôt, sur son enveloppe flétrie, l'empreinte d'une balle qui dut s'y aplatir comme sur un bouclier.

Nous voilà en plein souvenir des combats renouvelés du siècle des croisades contre les infidèles — la croix contre le croissant ! L'Evangile et le Coran ! — Et aussitôt apparaissent les horizons lointains de l'Orient, que chanta Le Tasse, qui nous ramènent à la conquête d'Alger, la ville des pirates, arrachée de nos jours aux descendants des fiers Sarrasins que combattit Richard Cœur-de-Lion, et notre saint Louis, avec des armes si différentes des nôtres.

Si nous comptions dans notre musée quelques débris des armures trempées à Damas, relevées des champs de bataille, où ce grand roi inscrivait son nom il y a cinq cents ans, ce glorieux débris serait aujourd'hui un de nos plus précieux joyaux !

Que manque-t-il au volume qui servit de talisman, dans les combats récents sur la rive algérienne, au lieutenant d'Abd-el-Kader, dont il préserva la poitrine d'un plomb mortel, pour obtenir dans nos collections une place honorée !

Ce qui lui manque encore ne saurait lui faire défaut un jour, car le vernis que le cours des âges sait si bien imprimer à toutes choses, lui est assuré dans l'asile qui lui est ouvert maintenant.

Ce bouquin, qui fut le fidèle compagnon, l'inspirateur de la foi patriotique d'un vaillant guerrier, qui parcourut si longtemps avec lui les déserts et assista à tant de combats, d'attaques, de retraites, de courses éperdues, autour duquel retentirent tant de coups de feux, de hennissement de chevaux, mêlés aux sons des clairons, rappelle tous ces souvenirs.

Le deuxième régiment des chasseurs d'Afrique était lancé à la poursuite des Arabes toujours fidèles à leur tactique traditionnelle, renouvelée des Numides, se dispersant devant les légions romaines ; continuée durant les croisades et jusque de nos jours, d'abord en Egypte, devant le premier consul ; et enfin en 1840, époque à laquelle remonte notre épisode.

Ils fuyaient, mais non sans faire souvent volte-face.

La lutte avait été acharnée, la chaleur était accablante, et la poursuite rendue difficile et dangereuse par l'aspérité des lieux où les fuyards cherchaient à entraîner leur ennemi ; les munitions étaient épuisées de part et d'autre, les coups de feu ne retentissaient plus que par longs intervalles, les plus prudents seuls avaient réservé leurs dernières cartouches : mais la poursuite ardente de nos vaillants chasseurs n'en continuait pas moins à travers les escarpements du terrain ; les chevaux harassés n'obéissaient plus qu'à peine aux coups redoublés des éperons et c'est l'épée aux reins que s'opérait la retraite des Arabes, non sans que quelqu'une de ces figures brûlées par le soleil et enfiévrées par l'ardeur de la lutte ne se retournât de temps à autre, lançant des regards féroces sur les chiens de chrétien, pour les maudire en les provoquant encore !

L'un de ces Arabes, d'une taille gigantesque, attirait surtout l'attention par la fierté de ses allures, et un groupe de chasseurs s'épuisait à le joindre, le sabre au poing, lorsqu'un jeune fourrier, poussé par la *furia francese*, s'épuisant à le rejoindre, l'approcha d'assez près pour se trouver à portée du bras athlétique du musulman, qui, tendant vers lui sa main de fer, et le prenant à revers l'enleva de sa selle, comme il eût fait d'un sac de fourrage, et le couchant sur la sienne se mit en devoir de lui casser la tête, à coups redoublés de la crosse lourde et massive de son pistolet arabe moulé sur cuivre.

C'en était fait du téméraire, lorsque le brigadier Gérard, qui suivait de près son camarade, le voyant en cette extrémité, prompt comme l'éclair, saisit le moment d'appliquer son arme d'arçon sur l'oreille du cavalier arabe, et profitant de sa dernière cartouche l'étendit raide mort à bas de son cheval.

L'épouvante qui, devant cette chute, emporta les Arabes dans leur retraite, signalait la mort d'un chef: quel était-il ? — Le brigadier Gérard était déjà en disposition de s'en assurer, suivant la méthode arabe, en détachant de son tronc la pièce de conviction, sanglante et mutilée, qui avait reçu sa balle, lorsque, retournant le cadavre tombé sur sa face, pour s'assurer ce trophée, il ne put retenir une exclamation pleine de l'horreur des champs de bataille : *Dieu qu'il est laid ce Bedouin borgne*, s'écria-t-il ! — Il était borgne en effet, et le roulement convulsif de son œil unique dans l'orbite, recevait de son agonie une des plus horribles expressions de la mort.

Ce fut aussi le trait du signalement qui révéla le nom

et l'importance du marabout que sa reputation d'invulnérabilité parmi ses soldats n'avait pu préserver cette fois du coup mortel dont son Coran l'avait une fois préservé.

Tout confirma bientôt que le camp arabe venait de perdre *le serpent du désert*, *le fidèle et vaillant lieutenant d'Abd-et-Kader ;* celui qui avait fait serment de ne jamais entrer dans une tribu, sans traîner un cadavre français à la queue de son cheval, serment qu'il avait trop souvent tenu !

La tête d'An-Barrak fut promenée dans nos quartiers, bientôt dégoûtés de ce triste usage des mœurs arabes : mais, parmi les dépouilles, son vainqueur recueillit dans un sac de cuir suspeudu à son cou le Coran qui est là, sous vos yeux. Comment y est-il arrivé ? C'est ce qu'il convient de dire, pour ne pas laisser aux sceptiques de l'avenir un libre champ de supposition sans scrupules.

Le capitaine Savaresse, aujourd'hui général en retraite, commandait l'escadron du 2e de chasseurs d'Afrique qui fut engagé dans le combat dont le brigadier Gérard soutint l'honneur si vaillamment ; un Coran n'avait pas pour ce brave plus de prix qu'un simple *Manuel du cavalier :* il l'offrit à son capitaine qui le possédait encore dans sa garnison du Mans, au 2e de carabiniers, en 1844. Le commandant Pradié, de Marcillac, notre honorable compatriote, y servait avec lui. Ses relations de bonne camaraderie avec le capitaine Savaresse rendirent la négociation du Coran facile entre eux, et le volume passa aux mains qui l'ont offert à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, qui a voulu consacrer ainsi ce souvenir et sa reconnaissance.

RAPPORT du docteur J. VIALA *sur un ouvrage du docteur* A. PLANCHE, *médecin à Montpellier, intitulé :* Etudes sur les eaux minérales de Sylvanès (Aveyron).

Messieurs,

Dans une de ses dernières séances, votre société nous a fait l'honneur de nous charger d'un rapport sur un ouvrage récemment publié par M. le docteur A. Planche, médecin à Montpellier, et qui a pour titre *Etudes sur les eaux minérales de Sylvanès.*

Sous ce titre modeste, notre distingué confrère, que des liens intimes de famille rattachent à notre pays, nous a donné une excellente étude médicale destinée à rajeunir en quelque sorte la vieille célébrité des eaux thermales de Sylvanès et des eaux froides d'Andabre. Il y a longtemps, en effet, qu'un travail de longue haleine n'avait été publié

sur ces eaux, et il a fallu leur antique réputation, l'importance de leurs vertus curatives pour résister à ce long silence et au courant qui entraîne trop souvent les malades vers les lieux d'agrément bien plus encore que vers les stations thermales les plus sérieuses. Aussi, sentons-nous, dès le début de cette lecture, le désir de remercier l'auteur d'avoir rompu avec ces regrettables traditions; d'avoir, après les premières années de son séjour à Sylvanès, comme médecin consultant, appliqué son activité à nous donner le résultat de son observation sur l'une des stations hydro-minérales les plus importantes de l'Aveyron et à laquelle de nouvelles voies de chemin de fer promettent une prospérité plus grande encore.

Il y a trois ans à peine, la société d'hydrologie médicale de Paris, mue par un sentiment facile à comprendre, au lendemain de nos désastres, mit à son ordre du jour une proposition relative « *aux stations thermales de l'Allemagne mises en regard des eaux minérales de France* », afin de prouver que nous n'avions rien à envier, à cet égard, à nos voisins, que nous trouvions sur notre sol ce que trop souvent nos nationaux allaient, à grands frais, chercher à l'Etranger et presque toujours dans des conditions inférieures. La commission de nos savants hydrologues put facilement atteindre son but, et il nous semble que nous avons quelque droit de dire que notre confrère, par son beau travail, a collaboré moralement à la même pensée et au même résultat, en ce qui concerne la station de Sylvanès. Parcourons ensemble ce volume élégamment écrit, rempli d'heureuses applications, des sciences physiques et chimiques à des faits de physiologie-pathologique très importants.

Passons rapidement sur les premiers chapitres, bien intéressants il est vrai, qui nous initient au système géologique du canton de Camarès. L'auteur le divise en deux zones bien distinctes par la nature du sol, son aspect, ses produits : celle du Sud, où coulent les eaux thermales de Sylvanès, composée « *d'une alternance de schistes et de calcaires fortement relevés*, » et celle du Nord, connue sous le nom de « *terrains rouges de Camarès*, » sol argileux, comprenant la petite plaine d'Andabre, formée surtout de marnes dures et compactes à travers les fissures desquelles suintent les sources minérales froides d'Andabre, de Prugnes, du Cayla. Indépendamment de ces sources exploitées, l'auteur en signale d'autres, soit à Sylvanès, soit dans le terrain rouge de la plaine d'Andabre (gazeuses, magnésiennes ou ferrugineuses) dont l'analyse scientifique n'a pas été faite et qui cependant mieux connues pour-

raient rendre de véritables services. Ce chapitre se termine par l'énumération des curiosités historiques ou naturelles du voisinage, pouvant servir de but de promenade aux baigneurs, tels que l'ancien monastère des Bernardins, la célèbre abbaye de Nonenque, les châteaux de Fayet, de Brusques, de Gissac, d'anciennes mines romaines de Combalière, etc. etc., monuments archéologiques que beaucoup de nos collègues doivent connaître.

L'historique de Sylvanès nous apprend que l'origine de la découverte de ses eaux minérales nous est absolument inconnue ; toutefois les traces nombreuses de l'occupation prolongée des Romains font penser que ce grand peuple, si amateur de thermes a dû les connaître et les utiliser. C'est surtout au commencement du XII[e] siècle que le fondateur de l'abbaye de Sylvanès (en 1132), Pons de Léraze, riche seigneur des environs de Lodève, vint donner à ces thermes une grande notoriété et confondre dès lors leur histoire avec celle de l'abbaye. Les auteurs qui plus tard ont contribué à les faire connaître sont *Malrieu*, *Caucanas*, *le baron Alibert*. A l'occasion de ce travail, nous avons lu l'ouvrage de Caucanas qui remonte à l'an X et que le docteur Planche trouve, avec raison, plein d'une emphase que ne comporte pas la littérature médicale. Cependant si on veut bien le dégager de cette pompe prétentieuse en présence surtout de la rareté des travaux de Malrieu dont Caucanas paraît s'être beaucoup servi, on est encore heureux de trouver, à la fin du siècle dernier, un document écrit, de cette importance, sur les eaux minérales qui nous occupent.

Aujourd'hui, grâce à l'habileté de nos savants chimistes, nous avons de bonnes analyses des eaux de Sylvanès : les plus anciennes sont celle de Malrieu en 1775 (de Venèles et de Chaptal), celle du professeur Virenque en 1810, celle du professeur Bérard en 1825, enfin celle de M. Cauvy, professeur à l'école de pharmacie de Montpellier en 1858, et celle de l'Ecole des Mines quelques années plus tard.

Le docteur Planche accepte de préférence, et avec raison, selon nous, l'analyse du professeur Cauvy, qui a opéré sur place et par conséquent dans les meilleures conditions. Nous ne relaterons pas ici cette analyse, ce qui nous ferait sortir du cadre d'un simple rapport ; nous dirons seulement en résumant les idées de l'auteur, que les eaux de Sylvanès doivent être rangées parmi les eaux « *bicarbonatées sodiques, arsénicales et ferrugineuses à faible*

minéralisation (1); » que de plus, les trois sources de Sylvanès ont une température qui varie de 31°, 5 à 36° et qu'à ce point de vue, elles sont remarquables parce que, si les eaux ferrugineuses sont communes en France, les eaux ferrugineuses *thermales* sont rares. Aussi ont-elles mérité d'être signalées *à ce point de vue* par le docteur Durand Fardel, rapporteur de la commission de la société hydro-médicale de Paris, dans le travail que nous avons signalé plus haut.

A propos de l'analyse de ces eaux, le docteur Planche entre dans une discussion fort intéressante au sujet de l'état de dissolution des arsénites qu'elles contiennent, à la faveur de l'énorme pression atmosphérique à laquelle ces eaux se trouvent soumises dans l'immense siphon naturel qui les contient. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces arsénites, dissous ou suspendus, existent dans les eaux de Sylvanès, puisque leurs dépôts ocreux ont donné pour 100 grammes de dépôt sec 1 gramme 570 d'acide arsénieux (Cauvy, 1 gramme 570 mil.)

Ces eaux sont administrées sous différentes formes balnéaires, savoir : en boisson, en bains de baignoire ou de piscine, en douches de toute nature, en frictions même à l'aide des boues minérales.

Nous ne passerons pas sous silence quelques modifications ou innovations que l'auteur conseille pour assurer à l'établissement un développement plus complet et plus digne de l'importance de ces eaux et de leur avenir ; nous voulons parler de l'installation de piscines à eau courante et d'un bâtiment destiné à des appareils d'hydrothérapie qu'alimenterait une source abondante d'eau ordinaire à la température à peu près constante de 10 à 12 degrés, ressource précieuse de l'art qui viendrait ajouter sa puissance thérapeutique à toutes celles que la nature semble s'être plu à accumuler soit à Sylvanès, soit dans la plaine d'Andabre, dont les eaux s'associent si merveilleusement aux premières dans le traitement de la plupart des maladies.

Après l'étude des propriétés physiques et chimiques des eaux de Sylvanès, l'auteur passe à l'étude de leurs effets physiologiques et thérapeutiques et constate les faits suivants :

1° Le premier effet physiologique de ces eaux est une

(1) Voir l'analyse Cauvy dans l'ouvrage du docteur Planche. (Arsenic combiné à la magnésie surtout et à une petite quantité de fer 0 gr. 0161 par litre).

excitation générale de toutes les fonctions, et, par conséquent, du système nerveux, de la circulation, de la digestion, de la peau, des muqueuses, des glandes, des organes pelviens, etc. Leur 2e effet est le calme du système nerveux qui suit la période d'excitation. Le 3e effet est la conséquence des deux autres, c'est-à-dire désobstruant ou résolutif. — C'est le cas de remarquer que ces effets physiologiques sont en rapport avec celui des agents médicamenteux essentiels que ces eaux contiennent : le fer, l'arsenic et les sels alcalins. Signalons aussi, en passant, la facile tolérance du fer par les voies digestives, sous l'influence de l'acide carbonique et des sels alcalins de ces eaux.

Il résulte des effets physiologiques constatés, que les eaux de Sylvanès sont *toniques analeptiques, toniques nevrosthéniques* et enfin *résolutives*. L'auteur fait tour à tour l'application de ces trois propriétés essentielles aux états morbides qui les réclament le mieux, savoir : les propriétés *toniques analeptiques* à la *chlorose*, aux *scrofules*, aux *scrofulides*, aux fièvres *intermittentes*, aux *cachexies*, aux *convalescences* très pénibles.

Dans ce premier groupe de maladies la nature de chacune d'elles est savamment discutée et mise en regard du principe thérapeutique minéralisateur. Les pages consacrées à la chlorose, si généralement répandue et souvent si rebelle, sont particulièrement remarquables.

Le paragraphe II est consacré à « l'action tonique-nevrosthénique des eaux de Sylvanès. » Par ce mot « *nevrosthénique* » l'auteur entend, non-seulement la propriété d'augmenter les forces du système nerveux, mais surtout celle d'en régulariser l'action. Comparant les résultats de l'expérience médicale au sujet des eaux de Sylvanès, avec les idées émises sur les propriétés thérapeutiques de l'arsenic par plusieurs de nos maîtres les plus distingués (Trousseau, Aran, Bouchut, etc.), l'auteur en conclut avec juste raison, selon nous, que l'arsenic jouissant d'une efficacité toute spéciale contre le nervosisme, il est tout naturel d'attribuer à l'arsenic qui se trouve dans ces eaux, l'action régulatrice du système nerveux que les praticiens leur reconnaissent.

De ces idées à l'application thérapeutique la voie est tracée. Aussi, comme ses devanciers, tel que Caucanas, qui avait reconnu aux eaux de Sylvanès de grands avantages dans le traitement des maladies nerveuses en général, le docteur Planche en conseille l'usage contre les *névroses généralisées* telles que l'hystérie, la *chorée* et contre les névroses *localisées*, sur l'appareil respiratoire, dans l'asth-

me, par exemple. L'expérience des eaux minérales connues, telles que celles du Mont-Dore, leur succès dans des cas analogues, l'usage journalier de l'arsenic contre les névroses pulmonaires, autorisent à espérer de bons résultats des eaux de Sylvanès dans le traitement de l'asthme, des affections nerveuses du tube digestif, et des névralgies rhumatismales ou non.

La présence de l'*arsenic* dans ces eaux et les matières organiques connues sous le nom de *glairine* et qui se déposent au fond du vase au bout de quelques instants de repos, militent en faveur de leur administration contre les maladies cutanées, ces deux agents devant contribuer puissamment à une action sédative et cicatrisante.

Un troisième paragraphe est consacré à l'action tonique, *résolutive* des eaux de Sylvanès.

En effet, ainsi que le fait remarquer le docteur Planche, sous l'influence des phlegmasies ou des congestions chroniques fréquentes, les tissus organiques perdent en partie la propriété de réagir et demeurent altérés dans leur texture et dans leurs fonctions. La résolution se produit dans ces cas par une *double action tonique* sur les organes engorgés et sur l'état général affaibli. L'auteur fait l'application de ces idées très justes de physiologie pathologique aux maladies de l'uterus, notamment à la métrite chronique. La vieille réputation de Sylvanès contre ces états morbides si longs et si attristants pour ces malades, prouve les succès qu'on a le droit d'attendre d'un intelligent et patient usage de ces moyens balnéothérapiques.

Vient ensuite l'application de ces mêmes principes au traitement des affections catharrales des voies respiratoires du tube digestif, des organes genito-urinaires, des engorgements simples du foie et des engorgements periarticulaires.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous ces détails, quelque importants qu'ils soient, nous nous bornerons à faire ressortir l'usage qu'a fait Caucanas des eaux de Sylvanès contre certains cas de phthisie tuberculeuse dont le docteur Planche, il est vrai, suspecte fortement le diagnostic. Sans doute à cette époque les moyens d'investigation étaient moins nombreux et les erreurs plus faciles, cependant il y avait des tuberculeux moins peut-être qu'aujourd'hui, mais il y en avait. A cette occasion, je suis bien aise de poser une question, soulevée il y a quelques années (1), par le docteur Gallart, médecin des hôpitaux de Paris:

(1) Union médicale, 29 septembre 1874.

Serait-il vrai, ainsi que l'avance ce médecin distingué, que notre génération médicale vit un peu trop sous l'impression de la crainte inspirée par notre illustre maître Trousseau, de l'usage du fer dans la phthisie, contre l'anémie survenant dans la *phthisie torpide*, par exemple ?

Certes, la question vaut la peine d'être étudiée au sujet d'une maladie si rebelle à nos moyens thérapeutiques, puisque des hommes tels que Louis, Barthez, Rillet, Piorry, Grisolle, Guenau de Mussy, à l'encontre de Trousseau, préconisent le fer dans *certaine mesure*. Si j'insiste sur ce point, c'est que je suis convaincu que l'emploi thérapeutique des eaux de Sylvanès, dans les affections pulmonaires, est loin d'être fixé. Dans tous les cas, c'est là un problème que notre confrère peut contribuer à résoudre dans l'avenir, et je suis bien aise de le poser à son judicieux examen.

Un mot sur l'heureuse application des eaux de *Sylvanès* unies à celles d'*Andabre* dans les engorgements des viscères abdominaux en général (*foie et reins*). Il est incontestable que lorsque les malades sont affaiblis par la durée de la maladie, que le médecin craint à bon droit d'augmenter l'anémie par l'usage d'eaux fortement alcalines, telles que celles de Vichy, l'administration combinée des eaux de Sylvanès et d'Andabre peut être d'un grand secours et d'une très heureuse intervention.

Dans le chapitre VIe, l'auteur développe la question du traitement complexe par les eaux de Sylvanès, d'Andabre, le Cayla, Prugnes.

Il fait ressortir l'heureuse harmonie résultant du rapprochement de ces diverses sources, les unes chaudes, les autres froides, ayant toutes un fonds commun de minéralisation (acide carbonique, fer, alcalins sodiques ou magnésiens) et des différences considérables dans la proportion de ces agents minéralisateurs : c'est ainsi que les sources d'Andabre sont surtout *alcalines*, celles du Cayla *ferrugineuses*, celles de Prugnes *gazeuses* et *ferrugineuses* ; celles de Sylvanès moins ferrugineuses et alcalines que les autres, très peu gazeuses, ont un élément essentiel de plus, l'*arsenic* (16 milligrammes d'arsenite de fer et de magnésie par litre d'eau). De plus, les trois premières sources sont à 10 degrés environ et celles de Sylvanès de 31° à 36°.

Voilà certes de grandes analogies et de grandes différences qui permettront au médecin de varier à l'infini les applications thérapeutiques, pour se prêter aux nuances multiples que présentent les malades.

Nous passons sur les détails relatifs aux règles de con-

duite à l'usage des baigneurs de l'établissement de Sylvanès, la spécialisation de la source, l'emploi de la journée et la durée du traitement. Il y a là d'excellents conseils basés sur l'expérience et qui seront d'une grande utilité pour les malades qui se rendent à Sylvanès ; ils font ressortir l'importance de la construction de l'établissement sur le lieu même des sources chaudes, afin d'éviter aux malades les dangers du refroidissement ou même ceux d'un mouvement intempestif.

Dans un dernier paragraphe sont énumérés les différents moyens balnéo-thérapiques usités à Sylvanès et les considérations cliniques qui doivent guider dans leur choix et leur application, appréciation toujours délicate à faire et d'une extrême importance.

En finissant, l'auteur met en relief les bonnes conditions hygiéniques de Sylvanès et l'avantage qu'ont les baigneurs de pouvoir y passer la majeure partie de leurs journées en plein air, sous les ombrages frais de ses magnifiques plantations. Nous ajouterons seulement que, pour les malades dont le traitement a lieu surtout au dépens des eaux froides de la vallée d'Andabre, l'établissement de ce nom, agréablement situé sur le penchant d'une colline, en vue de la plaine et de ses sources pétillantes, a bien aussi son air pur et ses charmes.

L'auteur fait suivre la partie didactique de son ouvrage d'une série d'observations sur les différents malades qu'il a traités lui-même à Sylvanès et qui sont une preuve vivante de l'efficacité de ces eaux et de leur application habile.

Comme conclusion de ce rapport qui a été souvent le simple résumé du travail de l'auteur, nous nous associons pleinement aux éloges que plusieurs organes de la presse médicale ont adressé au docteur Planche, au sujet de ses *Etudes sur les eaux minérales de Sylvanès*, et que l'un d'entre eux, la *Gazette des Eaux*, a caractérisé par ces mots : « C'est mieux qu'une monographie, c'est un bon livre médical. » De plus, au nom de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, dont notre confrère est devenu récemment membre correspondant, nous le remercions de son précieux hommage.

Rodez, 8 septembre 1875.

A la suite de cette lecture M. le d[r] Albespy demande la parole et dit qu'il est heureux de s'associer aux justes éloges donnés par le rapporteur à la monographie de M. le d[r] Planche. Il y a cependant, dans la partie qui a trait

aux considérations géologiques, une assertion que la Société ne doit admettre qu'après avoir été parfaitement édifiée à son sujet. L'auteur rapporte le terrain rouge mamelonné d'Andabre à la formation *Permienne* contrairement à l'opinion de tous les géologues qui en ont fait jusqu'ici une dépendance du *Trias* de St-Affrique. Cette question étant des plus intéressantes, il demande que la Société prie M. Vital, ingénieur des mines et notre collègue, de vouloir bien l'examiner et faire connaître son opinion à la Société.

M. Vital répond que les terrains d'Andabre se trouvant en dehors de son arrondissement minéralogique, il est à craindre qu'il ne puisse de longtemps donner cette satisfaction à la Société.

M. Albespy exprime alors le désir que M. Planche fasse connaître à la Société les observations ou les motifs qui l'ont déterminé à classer la plaine d'Andabre dans la formation *Permienne*, et demande que son observation soit insérée dans le procès-verbal de la séance.

M. J. P. Durand (de Gros) lit un mémoire sur l'anthropologie aveyronnaise. Nos populations ont été étudiées par l'auteur au point de vue de la distinction des types et des races, et en se préoccupant de constater chez l'homme les effets de l'hérédité et ceux des milieux. Les conclusions de ce travail reposent sur plus d'un millier d'observations prises sur des sujets vivants ou sur des squelettes datant des principales époques de notre histoire et même des temps préhistoriques. Ce sont surtout les jeunes gens du recrutement militaire pris dans la totalité des conscriptions cantonales annuelles qui ont servi de champ d'étude à l'observateur. Nous allons résumer brièvement les résultats les plus intéressants de ces recherches.

Les cantons de Rodez, de Bozouls, de Villefranche et de Rieupeyroux sont les seuls dont les populations aient été étudiées sur une échelle assez étendue. De cette analyse comparative, exécutée à l'aide des procédés rigoureux institués par la société d'anthropologie de Paris dont M. Durand fait partie, il résulte, premièrement, en ce qui concerne la taille, que la moyenne des tailles est à peu près la même à Rodez et à Bozouls ; qu'elle y est supérieure à celle des deux autres cantons, mais que Rieupeyroux présente une infériorité marquée vis-à-vis de Villefranche sous le rapport qui nous occupe. L'auteur du mémoire s'est assuré d'autre part que les communes cal-

caires des cantons mixtes, Rodez et Villefranche, ont constamment l'avantage et, d'une manière très marquée, sur les communes de Ségala. Un autre fait digne d'être noté dans ces comparaisons statistiques relatives au développement physique de l'homme, c'est que la moyenne, à Bozouls, est une résultante de composantes très différentes entre elles, c'est-à-dire d'un groupe de statures très hautes et d'un groupe de statures médiocres ou petites ; tandis que, à Villefranche, la grande majorité des tailles forme un groupe uniforme, compacte, en dehors duquel les individus très grands et les individus très petits ne se rencontrent que fort rarement.

Portant la comparaison sur la couleur de la chevelure et celle des yeux, l'auteur a trouvé que le type blond et le type brun se partagent les populations respectives dans les proportions suivantes : à Bozouls, les blonds sont comme 45 est à 55; à Rodez et Villefranche, comme 25 est à 75; à Rieupeyroux, comme 20 est à 80.

Passant à un autre caractère anthropologique auquel la science attache une importance toute particulière pour le discernement des origines ethniques, M. Durand nous apprend que la *brachycéphalie* est commune à tous les Aveyronnais, et que chez eux la *dolichocéphalie* n'existe qu'à l'état d'exception minime et négligeable. Notons en passant que par *brachycéphales* il faut entendre les individus dont la tête est très large par rapport à sa longueur (mesurée du front à l'occiput), et par *dolichocéphales* ceux qui présentent la conformation opposée, c'est-à-dire ceux dont la tête a relativement beaucoup de longueur et une faible largeur.

M. Durand n'a constaté qu'une seule corrélation entre les trois principales classes de caractères anthropologiques considérés par lui dans la population aveyronnaise. Aucun rapport de concomitance appréciable entre la conformation de la tête, d'une part, et la taille ou la coloration des cheveux et des yeux, d'autre part. Mais ses tableaux statistiques établissent que la moyenne de la taille est plus élevée chez les blonds que chez les bruns dans une assez forte mesure.

Une constatation très importante, consignée dans le mémoire de M. Durand avec des développements auxquels nous ne pouvons donner place ici, c'est le fait, du reste très notoire dans le pays, de l'influence du chaulage des terres du Ségala sur la croissance de l'homme et des animaux. Il résulte de relevés des états du recrutement comprenant environ trente ans et divisés en trois périodes décennales (ces relevés ont été empruntés par M. Durand

à un travail inédit de M. le docteur Albespy) que la taille moyenne des conscrits s'est élevée de deux, trois et jusqu'à quatre centimètres, dans les derniers dix ans, sur tous les terroirs le plus anciennement chaulés.

Mettant en présence nos diverses populations aveyronnaises divisées cette fois, non plus dans l'espace, mais dans le temps, l'auteur confirme par ses observations personnelles un fait déjà aperçu par d'autres anthropologistes qui se sont occupés des populations du massif central : les cranes de nos dolmens et de nos tombelles, et ceux encore plus anciens apparemment, qui ont été trouvés dans certaines cavernes, sont uniformément *dolichocéphales ;* et tous ceux qui proviennent des vieilles sépultures de la ville de Rodez remontant au moyen-âge et à l'époque gallo-romaine, présentent également ce caractère, alors que, ainsi qu'il a été dit plus haut, c'est un caractère tout opposé qui distingue l'Aveyronnais moderne.

On connaît le portrait que les anciens nous ont transmis des Gaulois : c'étaient des hommes de haute et puissante stature, aux yeux bleus et farouches, ayant une chevelure blonde ou rousse, et une carnation remarquable par sa blancheur. Or, le Français de notre époque, particulièrement celui du centre de la France, étant généralement court et trapu et le plus souvent brun, les historiens anthropologistes ont éprouvé un embarras extrême pour mettre d'accord ces deux faits qui semblent se démentir l'un l'autre. L'auteur du mémoire croit avoir rencontré la solution de cette difficulté, et c'est une particularité assurément curieuse de notre anthropologie locale qui lui en a suggéré la première idée. Tandis que, dans notre population du Rouergue prise en bloc, on ne compte guère que deux blonds sur quinze personnes, la proportion de ce type se trouve être de plus de neuf sur dix chez les vieilles familles nobiliaires du pays. D'après les inductions de notre collègue, les grands et blonds Gaulois qui furent en rapport avec le monde grec et romain étaient les nobles et guerriers de la Gaule, où ils constituaient une caste à part et à vrai dire un peuple distinct de la masse de la
population, distinct de celle-ci par ses origines et par ses
M. aits physiques autant que par ses prérogatives sociales.
concephénomène de même ordre et en tout semblable ne
près la pas produit plus tard dans ce même pays, fait
rieure à cet M. Durand, quand, après l'invasion des Francs,
remarqu oux présente germains, grands, blonds et blancs de peau
ces guer franche sous lois classiques, lui imposèrent leur nom, et
comme les guerriers noire dant quatre ou cinq siècles l'incarnation
demeurèrent les Gaulois s'est assur vivante de *la France*, l'immense ma-
rent pendant
et la figure

jorité de la population, toute la multitude gallo-romaine, tous les vrais indigènes, ayant momentanément disparu de la scène de notre histoire, qui se trouvait occupée tout entière par une poignée d'étrangers ? Ainsi s'appuyant sur ses observations anthropologiques, notre collègue pense que le type gaulois décrit par les auteurs anciens était germanique, et propre à une minorité aristocratique, tandis que le peuple proprement dit, le peuple travailleur et assujéti, appartenait à un type brun et était probablement de race ligure.

La Société décide que ce mémoire sera renvoyé à la Commission des Mémoires.

—

Parmi les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance, M. le président signale :

1° *Histoire de l'Eglise du Rouergue*, vol. in-8° par M. l'abbé Servières, membre titulaire de la Société. L'assemblée désigne M. l'abbé Marcorelles pour présenter un rapport sur cet ouvrage à l'une des prochaines réunions.

2° *Recherches sur l'inflammabilité des poussières de charbon*, broch. in-8° par M. Vital, ingénieur, membre titulaire de la Société.

3° Plusieurs publications de M. Palous, chef d'institution, membre titulaire de la Société.

—

Dons divers.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE.

De M. l'abbé Cérès : Un grand nombre (au moins une vingtaine) de vases entiers ou restaurés, débris, en terre et en verre, etc., provenant du cimetière gallo-romain découvert dans l'enclos des haras de Rodez. — Une imitation moderne en plomb d'un tiers de sou d'or mérovingien du Rouergue, analogue à la pièce de monnaie de M. de St-Remy.

De M. Robaglia : Des échantillons de phosphate (animal et végétal) de la grotte de Lestang.

De MM. A., X. : Des monnaies, quelques médailles.

De M. V. Négrié : Une palmure d'albatros, préparée pour servir de blague.

De M. Poult : Une jolie genette empaillée.—Un cahier-herbier de plantes médicinales, avec catalogue. (Le tout provient du cabinet de feu M. le docteur Marion.)

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. l'abbé Truel : *Annuaire du petit séminaire de St-Pierre*, année 1874-75. Rodez. Br. in-12.

De M. l'abbé Alazard : *Guérison de Mlle Marie Lissorgues*, du Port d'Agrès, à N.-D. de Lourdes, 1875. Br. in-8°. — *Pèlerinage du diocèse de Rodez à Paray-le-Monial*, 1875. 4 pages in-8°. — *Quelques notes sur la pétition à l'Assemblée nationale pour demander la consécration officielle de la France au Sacré-Cœur de Jésus*. 8 pages in-4°.

De M. Augier : Un numéro de l'*Indicateur général*, 1875 (Marseille), contenant un artiele, dont il est l'auteur, sur *Manzoni*.

De M. Routaboul : *Calendrier perpétuel*, dont il est l'auteur. Villefranche. Br. in-8°. — *Typolégie méthodique*, dont il est l'auteur. Rodez, 1866. Br. in-16. — *Quelques notes sur la philosophie de la Révélation*, *par M. Grandet*, 1875. Br. in-16, dont il est l'auteur. — *L'art du plein-chant*. A Villefranche-de-Rouergue, MDCCLXV. Vol. in-8°, relié.

De M. le directeur de l'Ecole normale : La suite des observations météorologiques faites dans cet établissement.

Du pensionat de Saint-Jean-de-Camonil : Le *Palmarès* de 1875. Du collége d'Espalion et du pensionnat Saint-Joseph : Leurs *Palmarès* de la même année, faisant suite aux collections précédemment envoyées ; et de ce dernier établissement encore : la suite du *Bulletin* des mentions honorables.

De M. Thédenat : *Les œuvres de Flave Joseph*, par Antoine de Lafaye. A Genève, MDXCVII. Vol. grand in-4°, rel. (Préface privée de quelques feuillets.)

D'un anonyme : *Tableau de la R.·. L.·. Saint-Jean, sous le titre distinctif de la Parfaite-Union*. A l'O.·. de Rodez, CIↃDCCCXVIII. Br. in-8°.

De M. de Bonald et de l'Œuvre pontificale des vieux papiers : *L'histoire poëtique pour l'intelligence des poëtes et des autheurs anciens*, par le P. Gautruche. Nouvelle éd. A Toulouse, MDCLXXXIV. Vol. in-16, rel. — *Proprium sanctorum sanctæ et insignis ecclesiæ cathedralis beatæ Mariæ et diœcesis ruthenensis*... D. D. P. P. de Luzignen. Ruthenæ, ex typographiâ Amantii Devic, MDCCLX. Est suivi de : *Officium consecrationis restauratæ ecclesiæ sancti Amantii*. Ruthenis, Amantii Devic, MDCCLXV. Vol. in-8° (avec lacunes), couvert en parchemin. — *Proprium sanctorum ecclesiæ et diœcesis cadurcensis*... D. D. Henrici de Brique-ville de la Luzerne. Cadurci, MDCCXXXIV. Vol. petit in-4°, sans couvertures. — *Libre des baptisés*, 1630-1674, de l'église de Cuzac (Lot). Cahier in-4°, couvert en parchemin,

et une *Lettre* (copie) *d'Innocent*, pape, à l'évêque de Rodez, 1689. — *Mariages* depuis 1630 jusqu'à 1678, *mortuaires* id., de l'église de Cuzac, et quelques pièces diverses. Cahier in-4°. — Fragment d'un *Registre de baptêmes, mariages et morts*, 1831, de lad. paroisse, 3 feuilles in-4°. — Une feuille contenant une *Exposition des fondations faites dans la paroisse d'Onet-l'Eglise,* et ayant fait partie du registre des délibérations des administrateurs de la fabrique de la paroisse d'Onet-l'Eglise. — Pièces manuscrites diverses concernant l'église de Cuzac ou son curé, XVIIe, XVIIIe siècles. — Autres brochures et documents divers.

De M. Romieu, curé de Gillorgues : *Ritvale rvthenense.* D. D. Gabrielis de Voyer de Pavlmy. Rvthenæ apud Nicolavm Le Roux, MDCLXXI. Vol. in-8° rel. — Des *Mandements* d'évêques de Rodez dont quelques-uns manquant aux collections.

De M. A. : *Ordonnances synodales du diocèse de Rodez*, imprimées par ordre de... Messire Gabriel de Voyer de Pavlmy. A Rodez, MDCLXXI. Vol. petit in-8° rel. — *Etat du clergé du diocèse de Rodez,* 1827. Manuscrit in-folio.

De M. l'abbé Lafon, à Villefranche, par l'entremise de M. E. de Barrau : *Titre de noblesse accordé par le roi Charles VI à Etienne de Rodez*, seigneur de Brusques, au diocèse de Vabres. Par l'entremise de M. Remond : — *Rolle des familles et des paroissiens de l'Hospitalet de l'année* 1638. *Libre des baptisés* pour la paroisse Notre-Dame de l'Hospitalet, 1625-1635 (incomplet). Cahier in-4°, un plat en parchemin. — *Factum pour Messire Charles de Corneilhan,* prieur de St-Jean de St-Mons, C. les Pères Jésuites du collége de Rhodès. Br. petit in-f°.

De M. Tarayre (Bernard), de Barriac : *Sujet des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez*, pour l'année MDCCLXXXVII, avec permission de Mgr l'évêque de Rodez, pour manger des œufs pendant le carême prochain. — *Ordos* du diocèse de Rodez pour les années 1784, 89 et 90 manquant à la collection.

De M. l'abbé Marcorelles : *Palmarès* du grand-séminaire, 1875. — 22 Parchemins du XIVe siècle,

De M. G......... : *Budget de la commune de Rodez*, 1859, manquant à la collection.

De M. Maisonabe : *Bulletins officiels des armées françaises*, réimprimés par ordre de M. le Préfet du département de l'Aveyron. A Rodez, an XIV (1805) à 1809. Cahiers in-8°.

De M. X. : Un numéro du *Journal d'agriculture et d'horticulture* de la Gironde, 1875, contenant un article de M. de La Vergne, membre correspondant, sur le *phylloxera*



— Le dernier numéro du *Sonnettiste*, 1875, contenant une pièce de vers d'un Aveyronnais.—*Statuts* de la société de prévoyance et de secours mutuels des médecins de l'Aveyron, 1861. Br. in-8°. — *Souvenir d'un voyage en Abyssinie*, par Vayssières (d'Espalion). I. Bruxelles, 1857, Vol. in-24. — *Salon de* 1875, etc.

De M. *** : *Considérations générales sur la dyspepsie, la gravelle et la goutte*, par le dr P. Bouloumié (de Rodez). Paris, 1873. Br. in-8°.

De M. Z. : Plusieurs ouvrages de fonds et autres, ayant fait partie d'une bibliothèque ecclésiastique.

De divers: Les trois numéros du *Rural*, 1875. — Des lettres de faire part de décès ; etc., etc.

De M. l'abbé Matet : Des notes diverses, etc., de M. l'abbé Vayssier jointes aux brouillons du *Dictionnaire patois*.

De M. Druïlhet-Lafargue : Le 3e bulletin de l'*Institut philosophique d'Aquitaine.*

La Société a encore reçu : Le tome 13e de la classe des lettres (manquant à la collection) et la suite des mémoires de *l'académie de Lyon ;* le 18e vol. de la *société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* (manquant à la collection) ; la suite des publications d'autres *sociétés* correspondantes, de la *Revue* et de *Romania ; liste des membres..., instructions* du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, 1875 ; *Répertoire archéologique du département de la Nièvre.*

La Société acceptant ces divers dons et communications vote des remercîments à leurs auteurs. La séance est levée.

Le secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 2 décembre 1875.

Présidence de M. E. DE BARRAU, *vice-président.*

Présents : MM. Eugène de Barrau, Valadier, Castanié, Vanginot, Eugène de Valady, Jules Viala, l'abbé Marcorelles, Palous, l'abbé Touzery, l'abbé Féral, l'abbé Servières et Maisonabe, vice-secrétaire.

—

La séance est ouverte à une heure et demie.

—

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre est adopté.

—

M. le président propose, au nom du Comité, l'admission, en qualité de membres titulaires de MM. Auguste Carrère, imprimeur à Rodez ; Camille Marcilhacy, négociant à Paris ; l'abbé Vaylet, vicaire à la Cathédrale, et Bischoff, maître de chapelle à la même église.

A l'appui de sa demande M. Camille Marcilhacy a offert un exemplaire d'un rapport par lui présenté récemment à la Chambre de commerce de Paris dont il fait partie et adopté par cette compagnie ; ce rapport a pour objet la question *de l'application de l'impôt de trois pour cent aux sociétés en nom collectif.*

Il est procédé à quatre scrutins dont le résultat est l'admission en qualité de membres titulaires de MM. Auguste Carrère, Marcilhacy, l'abbé Vaylet et Bischoff.

—

Les membres présents qui font partie de la section des sciences sont invités à se former en assemblée particulière pour élire un président de la section des sciences, en remplacement de M. Dalac, décédé en 1874, et qui n'avait pas encore été remplacé. Ils déclarent au bout de peu d'instants que leur choix s'est porté sur M. Robaglia, lequel est en conséquence proclamé président de la section des sciences.

M. le président dit que le Comité a été d'avis, en présence du nombre relativement considérable de souscriptions déjà parvenues pour le *Dictionnaire patois*, de porter à huit cents exemplaires le tirage de cet ouvrage, et ce aux conditions offertes par Madame veuve Carrère qui sont le prix de 94 fr. par feuille au lieu de 71 fr. 95, chiffre convenu pour six cents exemplaires. L'avis du Comité est approuvé par la Société.

M. le président annonce encore que le Comité a été d'avis que la Société prenne part, par une souscription, à la réunion de Congrès de l'Institut des provinces qui aura lieu à Périgueux dans les premiers mois de l'année 1876.

M. le président communique une lettre de M. Arguel, récemment admis au nombre des membres correspondants de la Société.

Il communique encore deux lettres de M. l'abbé Truel, membre de la Société, accompagnant l'envoi, la première d'une notice manuscrite sur M. l'abbé Vayssier, destinée être imprimée en tête du *Dictionnaire patois*, la seconde d'un exemplaire d'une édition latine des œuvres d'Horace que vient de publier notre collègue.

Il fait remarquer, parmi les ouvrages offerts à la Société et déposés sur le bureau, plusieurs brochures de M. Palous et deux envois de M. Carles, membre correspondant, qui sont l'un un *album* de fac-simile *d'écritures en tous genres* (Paris, 1855) ; l'autre, une gravure représentant les noms artistement groupés des douze fondateurs de la Société en 1836.

—

M. Eugène de Valady lit un rapport sur deux ouvrages émanés de membres de la Société : *Poèmes aveyronnais*, par M. l'abbé Firminhac, et *Poésies*, par M. le vicomte d'Armagnac. Ce rapport sera publié avec le présent procès-verbal.

—

Il est donné lecture d'une lettre de M. Joseph Durand, s'excusant de ne pas assister à la séance et annonçant le prochain envoi d'un travail sur la linguistique et la philologie aveyronnaise.

—

M. Palous lit un travail dont il est l'auteur intitulé : *Question de Lourdes*.

—

Il est donné lecture d'un article du journal *l'Indicateur du Midi*, du 7 août 1875, adressé par son auteur, M. Augier, membre correspondant, et intitulé : *Souvenir*.

M. le président dépose sur le bureau le programme de la 41e session du Congrès scientifique de France, et les programmes des sujets mis au concours par la société académique de St-Quentin, et la société industrielle de Rouen.

La séance est levée à trois heures.

—

Rapport de M. Eugène de Valady sur les POÈMES AVEYRONNAIS *de M. l'abbé Firminhac, et les* POÉSIES *de M. le vicomte d'Armagnac.*

Les deux livres de poésies dont je dois vous retracer ici une très rapide esquisse sont deux livres de choix et qui contrastent heureusement avec beaucoup d'œuvres du temps enfantées par le matérialisme. La lecture de celles-ci glace le cœur; quand on lit au contraire les deux volumes dont j'ai à m'occuper, on se sent ému, exalté; la note n'est pas seulement harmonieuse, elle est chaude et vibre dans toutes les profondeurs de l'âme.

L'un des auteurs est un homme du monde qui a eu le bonheur de naître dans une de ces familles où la religion marche de pair avec l'honneur. L'autre est un ministre même des autels. Après avoir occupé un poste ecclésiastique très élevé, il est revenu aux lieux chéris de son enfance, désirant, comme il le dit lui-même poétiquement, désirant mourir au milieu des pasteurs.

Je commencerai par ce dernier.

Monsieur l'abbé Firminhac aime les grands bois, les frais ruisseaux, les prairies fleuries, les pâturages sauvages, les troupeaux, les oiseaux. La pensée cependant qui lui a mis la plume ou plutôt les pinceaux à la main, c'est, je crois, la pensée d'un apostolat religieux. Dans un grand nombre de pièces, au moment où l'imagination semble emporter le poète vers les régions éthérées, on le voit s'arrêter soudain et une réflexion empruntée aux livres saints ou à un point quelconque du catholicisme révèle immédiatement l'homme de Dieu, le prêtre. Il veut ramener à la religion par l'aimable poésie ceux qu'une morale austère en tient peut-être éloignés.

Il chante tout d'abord son pays natal avec ivresse, mais à côté du profane vous trouverez toujours le sacré. Il dit :

Là, notre âme sent mieux l'âme de la nature ;
    Là, dans l'épaisseur des forêts,
En soupirs plus touchants le zéphire murmure,
    L'air est plus frais, l'onde plus pure,
L'épi plus mollement flotte sur les guérets.

Mais il ajoute bientôt :

Là dorment mes aïeux; là ma pieuse mère,
Pour la première fois, au jour de la prière,
Me mena par la main jusqu'au seuil du saint-lieu ;
Là, dans le livre d'or de la nature entière
Avec elle je lus un nom sublime : Dieu !

A propos de *La bergeronnette* il trouve moyen de parler de l'enfer :

Et ta voix, ô bergeronnette,
Douce à l'oreille des troupeaux,
S'harmonisant à leur clochette
Me faisait rêver près des eaux.

Je rêvais des anges célestes ,
Des anges aux regards si doux;
Je rêvais des périls funestes.
Que l'enfer sème autour de nous.

Et dans une ravissante fantaisie intitulée *A l'allouette* on trouve ces vers si gracieux qui s'élancent en hosanna vers le séjour céleste :

Aux voûtes immortelles,
Cher oiseau, sur tes ailes
Emporte mon esprit;
De splendeur, de lumière,
D'amour et de prière,
Mon âme se nourrit.
Montons, montons encore,
Et par delà l'aurore
Reposons-nous en Dieu :
N'entends-je pas les anges
Et leurs chastes louanges ?
Séjour de l'homme, adieu !...
Mais déjà dans l'espace,
Loin du ciel radieux,
Ton vol s'abaisse et passe
Rapide sous mes yeux :
Sous la brillante voûte,
Mon âme en vain écoute
Ton chant mélodieux.
L'extase s'est enfuie,
Le rêve s'est perdu !
A l'exil de la vie
Hélas ! sitôt rendu !

Le simple titre de plusieurs autres pièces est déjà l'évocation d'une foule de souvenirs qui plongent tout notre être dans un vague et une rêverie d'où l'élément religieux se dégage tout naturellement et sans effort.

Tels sont:

La nuit de Noël.

Nuit plus belle, plus magnifique
Que le plus beau jour dans les cieux.

La croix du grand-chêne.

Le jour s'éteint, la croix modeste
Qu'abrite le chêne des monts,
Ainsi qu'un sourire céleste
Reflète ses derniers rayons.
....
....
O douce croix, croix du grand chêne,
Reçois mes vœux! puissé-je un jour,
Sur ces monts où le cœur m'enchaîne
Transporter mon dernier séjour!
Puissé-je au sein de la nature
Loin des hommes vains et trompeurs
M'enivrer de volupté pure,
Et mourir parmi les pasteurs!

Les bruits de la montagne n'ont-ils pas aussi ce caractère?

Du sein des profondes vallées
Montent ces sons religieux:
Les cloches lancent leurs volées
Au nom de la reine des cieux;
Leur voix céleste et virginale
Avec la brise matinale
Harmonise ses carillons,
Et de leurs notes argentines,
Sur les hameaux et les collines
Les vents roulent les tourbillons.

Plus bas:

Balancé dans la tour gothique
L'airain frémit; c'est l'Angelus,

Au loin à la foule rustique
Annonçant que le jour n'est plus;
En cercle alors chaque famille
A genoux, de la jeune fille
Ecoute les pieux accents;
Oh! que suave est la prière
Qui retentit sous la chaumière!
Que pur s'élève son encens!

Sous l'aile des brises légères
La paix descend sur les hameaux;
....
Tout dort enfin! Vierge céleste,
Sur le sommeil du peuple agreste
Versez vos doux enchantements.

Au milieu des ruines de l'abbaye d'Aubrac le poète s'enfonce dans le passé et, abîmé, ravi, il envoie au présent cette enthousiaste description de la vie monastique que le monde regarde comme un long martyre:

Voyez-vous ces flèches, ces dômes
Sur le mont comme des fantômes
Elever leur front radieux?
Des âmes fières et sublimes,
De là planent sur les abîmes
Et commercent avec les cieux.

A leurs pieds, aux mortels rivages,
Grondent la foudre et les orages,
Sur leurs cimes luit le soleil.
Les bruits qui montent de la terre,
Ne troublent point du solitaire
Les extases ni le sommeil.

Quand il nous raconte une visite pastorale à Pons de Monseigneur Delalle, comme il fait bien ressortir la pieuse allégresse des fidèles accourus de toutes parts?

Le peuple lentement de l'Eglise s'écoule,
A la foule qui sort succède une autre foule,
C'est une mer vivante, aux flots silencieux,
Les lévites nombreux, les hymnes solennelles,
La voix du saint prélat bénissant les fidèles,
La lumière, l'encens... C'est l'image des cieux.

Quelle conclusion saine et vraie il tire de cette ovation!

Vos fêtes, ô mondains, sont bruyantes, superbes ;
Le gaz dans vos palais s'allume en mille gerbes ;
Mais demain vous direz : où donc est le bonheur?
Eh bien! ces laboureurs, ces enfants et ces mères,
N'emportent point au cœur des plaisirs éphémères,
Jamais ils n'oublieront l'envoyé du Seigneur!

En s'arrachant avec peine à la contemplation des merveilles artistiques de Conques et notamment à son trésor, peut-être sans pareil, il les recommande chaleureusement à leurs heureux possesseurs:

Conques, garde à jamais, au fond du sanctuaire,
Tes châsses riches d'or, tes croix riches d'émaux!
Tout l'or de l'univers vaut moins qu'un reliquaire
Où d'un cadavre saint reposent les lambeaux.

Les courses poétiques, Ginolhac et Roussy, Entraygues, Adieux à Cassos, sont remplis de couleur locale. Ce n'est pas que M. l'abbé Firminhac se fasse illusion et croie habiter la plus belle contrée de l'univers, car il exprime quelque part cette opinion :

Sans doute aux bords de la Garonne
La nature a plus de beauté ;
Là, plus libérale, elle donne
Les fruits du printemps, de l'été,
Et tous les trésors de l'automne ;
Là plus riante est sa couronne
A notre regard enchanté.

Deux petites boutades maintenant pleines d'humour et d'entrain avant de quitter l'auteur. Le prêtre est cette fois descendu de l'autel, il n'y a plus qu'un chasseur et un pêcheur. Un chasseur d'abord:

Trompette va, revient, perdreaux ne partent pas;
Soudain, au bord d'un champ le chien flaire une trace,
Il s'émeut, il s'enferme en un étroit espace;
Je retiens mon haleine et presse mon fusil,
Un lièvre part, je tire et tu dis: qu'en est-il?
Qu'en est-il! Qu'il est mort, qu'il gît là sur la terre!
Comme toi, je suis donc un vrai foudre de guerre!

Comme pêcheur, il est moins triomphant et c'est d'une déception qu'il nous fait humblement l'aveu:

Alerte: est-ce une truite! Hélas, c'est un goujon.

M. l'abbé Firminhac termine son ouvrage par quelques traductions d'hymnes et quelques pièces de circonstance qui firent leur apparition soit au moment du pèlerinage de Lourdes, soit aux premières séances du Congrès scientifique.

Le premier nom qu'écrit M. le vicomte d'Armagnac, c'est le nom de la ville éternelle, c'est *Rome*. Cette première invocation est inspirée par une foi vive qui brille partout dans ce volume, mais qui se pose et éclate au début par des accents, n'en doutons pas, prophétiques :

Comme l'étoile immobile
Que l'on voit briller au Nord,
Conduit la barque fragile
Qui cherche l'abri d'un port;

Ainsi, Rome sur nos têtes,
D'un éclat surnaturel
Brille au milieu des tempêtes
Et nous guide vers le ciel.

....

Et, sur le tombeau de Pierre,
Pleins de respect et d'amour,
Tour les peuples de la terre
Se prosterneront un jour.

On ne peut lire rien de plus touchant et de plus saisissant que *Le départ du jeune soldat*. Etude approfondie de la nature, sentiment exquis de la famille, transports de l'amitié, tressaillements et alarmes de l'amour, tout est là délicieusement rendu.

Le jour des morts est naturellement sombre comme la chute des feuilles. Le poète chrétien sait cependant l'illuminer du rayon divin de l'espérance.

Vient ensuite une *Prière*, une prière patriotique comme toutes les prières de ce temps-ci. Elle fut composée en 1870 et porte l'empreinte ineffaçable de cette terrible époque. Ce qu'il y a de bon et ce qu'il y a de mauvais en France y est mis en relief avec franchise, et l'on se laisse aller d'autant plus à espérer que depuis Dieu l'a exaucée en partie et nous a délivrés de nos farouches ennemis :

Car nous sommes toujours de ta vaillante Eglise
Les fils aînés, Seigneur. Quelquefois insoumise
La race de Clovis n'a pas perdu la foi ;
Souviens-toi de ces champs devenus légendaires
Où de nouveaux croisés combattirent naguères
Et moururent pour toi !

Ne vois-tu pas debout sur le pont d'un navire,
Ces prêtres dévorés de la soif du martyre
Qui, pleurés des parents qu'ils ont laissés là-bas,
Vont au loin annoncer ta parole sacrée,
Au sauvage habitant de quelque île ignorée
Qui ne te connaît pas !

Et de ton Christ, mon Dieu, les chastes fiancées
Qui vers toi, dès l'enfance, élevant leurs pensées,
Ont au cœur un rayon de ton amour divin
Sœurs du soldat blessé qui demande sa mère,
Filles de ces vieillards restés seuls sur la terre,
Mères de l'orphelin !

Le prisonnier alsacien, dédié à un grand orateur, M. Keller, est, à mon avis, le chef-d'œuvre de M. d'Armagnac. Ces admirables strophes pourraient servir de réponse indignée au discours d'un certain ministre protestant, M. Ungerer, qui se félicitait naguères d'être devenu Prussien. Ce simple rapprochement ne fait-il pas jaillir des flots de lumière ? N'en découle-t-il pas bien des conséquences religieuses et politiques ?

Je prends au hasard, tout y est si français:

Mais Herman, d'une voix qu'altérait la souffrance:
« Amis, permettez-moi de pleurer en silence;
» Dans les champs de l'Alsace, aux lieux où je naquis,
» Nos ennemis, hélas ! ont fixé leur demeure
» Et c'est avec regret que je vois venir l'heure
» Du retour au pays !

» Oh ! je n'y puis songer sans que mon cœur se brise !
» Hier encor, caché sous ma capote grise,
» Je marchais avec vous, confondu dans vos rangs
» Et, me voyant passer sur le seuil des chaumières,
« —C'est un soldat français, »—disaient les jeunes mères
» A leurs petits enfants.

» La paix va me ravir cette dernière joie;
» Par les aigles du Nord saisi comme une proie,
» Mon pays aux Prussiens est livré désormais.
» La paix a de Guillaume assuré les conquêtes;
» Amis, je dois rester étranger à vos fêtes;
» Je ne suis plus Français!

» Je ne suis plus Français, je n'ai plus de patrie!
» Sur le sol dévasté de l'Alsace asservie
» M'attendent les douleurs d'un éternel exil.
» Je verrais nos vainqueurs enivrés de leur gloire
» Railler notre infortune et chanter leur victoire
» Sur les rives de l'Ill!

On constate le cachet aveyronnais dans: *A Monseigneur Bourret, lors de sa première visite pastorale à St-Côme*, allocution pleine de convenance, vrai modèle de ce genre fécond mais un peu épuisé. On le constate encore dans: *A propos du mariage de mon frère*, coup d'œil intime jeté avec un tact et une délicatesse infinis sur l'avenir de deux existences, qu'environnent toutes les séductions et tous les prestiges de la vie, mais on le remarque principalement dans une *Cantate Aveyronnaise* qui obtint au Congrès scientifique de 1874 un très-légitime succès.

En voici le refrain:

Nous aimons nos humbles chaumières,
Les pampres verts de nos coteaux,
Les fleurs roses de nos bruyères
Et le poil gris de nos taureaux.

L'*Enfant* est d'un naturel parfait et d'une réalité attachante. L'inexorable loi de la destinée y est rappelée mélancoliquement, sans amertume:

Et d'abord notre aïeul à la tête blanchie
Nous laisse partir seuls sur les flots de la vie
Et s'éteint lentement dans notre souvenir.
Comme le matelot voit le lointain rivage
Flotter à l'horizon tel qu'un léger nuage
Et puis s'évanouir.

Et quand l'aïeul n'est plus, notre père succombe;
Bientôt tous nos parents reposent dans la tombe,

....

Mais lorsque nous croyons que Dieu nous abandonne,
Son œil veille sur nous et son amour nous donne,

Pour dérider nos fronts et calmer nos douleurs,
Un enfant... dont la bouche a toujours un sourire
Et dont le doux regard console et semble dire :
Oubliez vos malheurs !

La Courtisane mérite une mention particulière. C'est le langage de la raison tempérée par l'indulgence et la bienveillance dont on ne doit jamais se départir avec une créature humaine :

Peut-être voudras-tu, d'une main défaillante,
Retenir en pleurant
Des amis d'autrefois la foule indifférente
Qui s'éloigne en courant.
Mais on te laissera comme tu vois qu'on laisse
Mourir la pauvre fleur,
Lorsqu'elle a tout donné, son parfum, sa jeunesse,
Sa grâce et sa fraîcheur !

Quand il s'adresse plus loin *A la Volupté*, son ton est plus sévère, on sent qu'il est aux prises avec une idée abstraite ou du moins non personnifiée, l'irritation l'envahit, on voit comme des éclairs, il maudit la molle lumière et les fades parfums; par tous les moyens il veut lutter, par tous les moyens il veut vaincre :

A moi, s'écrie-t-il !
A moi, la lande solitaire,
Les âcres senteurs des genêts,
Les fleurs roses de la bruyère ;
. . . .
A moi, les vents glacés du pôle,
. . . .
A moi dans la plaine fertile
Les longs et pénibles labeurs !
Arrière, volupté stérile !
A moi les fécondes sueurs !

Ce recueil renferme encore un *Cantique*, plusieurs fables dont une patoise et un conte fort comique : *Les Fagots*.

Je recommanderais ces deux ouvrages à la Société pour leur valeur absolue quand même ils nous viendraient de très loin, mais à plus forte raison seront-ils goûtés par des compatriotes qui y retrouveront presque à chaque page ce je ne sais quoi charmant du pays fort difficile souvent à définir mais toujours pourtant très-réel.

—

Dons divers.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE.

De M. l'abbé Cérès : Onze petits pots restaurés et quelques fragments de poteries samiennes, résultant des fouilles par lui faites en 1873-74 au Puech de Buzeins, dans le canton de Sévérac.

De MM. X. et autres : Des monnaies et des médailles.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. Am. de Sambucy : Un numéro du *Journal de Millau*, contenant un article dont il est l'auteur : *L'eau*.

De M. Letellier : *Le mot base de la raison et source de ses progrès*, dont il est l'auteur. Paris-Caen, 1875. Vol. in-8°.

De M. Julien Travers : *Pièces de vers* lues par lui à l'académie de Caen en 1875. Caen, 8 pages in-8°.

De M. X. : Un numéro du *Tour du Monde*, 1875, contenant un article sur *Roquefort et ses environs*, par MM. Adrien Roques et Jules Charton, ingénieurs. — *Méthode nouvelle et facile d'apprendre et d'expliquer le catéchisme aux enfants*, surtout dans les écoles chrétiennes (par M. Costes, curé de la Besse.) Lithog. Br. in-8°. — *Guide pour l'explication littérale et sommaire du catéchisme de Paris*, par M. l'abbé Gayrard. Paris, 1869. Petit vol. in-18. — *Le vieux La Ramée aux jeunes soldats*, par un chef de bataillon (M. le commandant Costes.) Toulouse, 1874. Br. in-24. — *Association générale en l'honneur de Ste Foy*. Rodez, 8 pages in-8°. — La suite des *Comptes rendus de l'assemblée générale annuelle de la société des médecins de l'Aveyron*. — *Notice sur les tapis-drap-Brassat*. Rodez, 4 pages in-8°. — *Marine, pavillons*. Benard *direx*. Pl. (17 à 20) in-4°. — *Description de la ville d'Arles*, par Estrangin. Aix, 1845. Vol. in-16. — *Description des médailles du musée de la ville de Toulouse*, par Roumeguère. Toulouse-Paris, 1858. Vol. in-12. — Autres brochures du même genre, catalogues de musées, etc.

De l'œuvre pontificale des vieux papiers : *Une série de palmarès du collége St-Gabriel*, 1859 à 1868 et 1870 à 1873. — *Agapit*, drame en trois actes, représenté le 2 août 1871, jour de la distribution des prix, à l'école libre St-Gabriel. Br. in-8°. — *Catalogue des élèves* de l'école libre St-Gabriel. Années scolaires 1869-70, 71-72, 73-74. — *Palmarès du petit séminaire de Belmont*, années 1869,

75. — Quelques *thèses* de droit d'anciens élèves de St-Gabriel.

De M. M.: Une collection de *dépêches télégraphiques*, période de la guerre de 1870, dont un grand nombre de l'administration du *Journal de l'Aveyron*, plusieurs de celle de *l'Aveyronnais,* quelques-unes de celles du *Progrès.* — Diverses *lois*, etc., ou recueils de *lois*, réimprimées à Rodez, de 1790 à l'an VII. — *Arrêts notables* de la Cour Impériale de Montpellier, par MM. de Séguret et Monteil. Année 1811, Montpellier. Prospectus, feuille in-8°. — *Arrêt* rendu, le 11 avril 1831, C. Charles Lemercher de Lompré, baron d'Haussez, le baron Capelle, et Guillaume-Isidore de Montbel, anciens ministres. Placard in-f°. — Un plan d'un bois dépendant de l'ancienne abbaye d'Aubrac.

De M. l'abbé Ferrieu, curé de Bertholène : Une *Thèse* de philosophie, soutenue en 1784, par M. l'abbé Boyer, plus tard directeur de St-Sulpice, placard avec illustration représentant la *Visite d'Elisabeth à la Ste Vierge*, après la naissance de Jésus.

De M. l'abbé Cérès : Deux *Thèses* de philosophie, dont l'une, soutenue en 1774, par F.-Jean-Louis Pouget, de St-Geniez, placard avec illustration représentant *Moïse sauvé des eaux*, collée sur toile, avec baguettes; l'autre, soutenue en 1779, par Antoine Fau du Roubé, placard avec illustration représentant la *Promulgation du Décalogue.*

De MM. Tarayre (de Barriac), etc. : *Extrait* (manuscrit) *de fondation* de Raymond Gibro, paroisse de Ste-Fauste-de-Bozouls, 1421. — Des lettres de faire part, etc.

La Société a encore reçu : La suite des publications du *Congrès archéologique de France* (sessions de 1871, 72, 73); les *Mémoires de l'académie de Caen,* 1869, 70, 71, 73 (vol. supplém.), 74, 75; les *Actes de l'académie de Bordeaux*, 1866 (2e et 4e trimestres), 1867 (1er et 3e trim.), 1868 et années suivantes; la suite des publications de plusieurs autres sociétés; le 1er trimestre, 1875, de la 46e année du *Bulletin de la société industrielle et agricole d'Angers ;* la 1re livraison, 1875, du tome 1er de la *Réforme économique* ; la suite de la *Revue des Sociétés savantes.*

La Société accepte ces divers dons et vote des remercîments à leurs auteurs.

Le vice-secrétaire,

N. Maisonabe.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 24.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 5 mars 1876.

Présidence de M. Boisse, *président.*

Sont présents : MM. Vanginot; l'abbé Marcorelles; l'abbé Alazard; L. Bourguet; Robaglia; l'abbé Truel; Vergnes ; Castanié ; l'abbé Julhe ; Galliard ; Valadier; Bischoff, l'abbé Vaylet; Jules Viala; J. Durand (de Gros); E. de Valady et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

M. Maisonabe, M. Viala père, médecin à Pont-de-Salars, et M. l'abbé Servières s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

—

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 1875 est adopté.

—

M. A. Carrère et M. Marcillacy ont écrit à M. le président des lettres de remercîments pour leur admission dans la Société.

—

Admissions. — La Société, sur la proposition qui lui en est faite par le bureau, admet en qualité de membre titulaire M. R. de Carcenac-Bourran, avocat à Albi, originaire du département de l'Aveyron ; et comme correspondants, M. Letellier, membre de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Caen, et M. Paul des Marquis Terracine-Coscia, membre de plusieurs Académies.

A l'appui de leur demande, M. de Carcenac-Bourran offre à la Société sa thèse pour la licence et un mémoire judiciaire qui a pour titre : *Affaire Guelfucci-Gayrard ;* et M. Letellier un volume intitulé : *Le mot base de la raison et source de ses progrès.*

L'assemblée décide qu'à l'avenir toute demande d'admission faite par des personnes étrangères au département devra être accompagnée d'un travail manuscrit ou imprimé.

La société archéologique d'Ile-et-Vilaine envoie la liste de ses publications et des travaux qu'elle a reçus de nous en échange, afin que les deux sociétés puissent réciproquement compléter leurs collections. L'assemblée charge M. Masson de vérifier si la collection des travaux que cette société a publiés est complète afin de lui signaler les lacunes qu'il pourrait y avoir, et l'autorise à lui envoyer, dans la mesure du possible, toutes celles de nos publications qui lui manquent. L'assemblée approuve ensuite l'échange de publications demandé par la société philotechnique, nouvellement fondée à Pont-à-Mousson, et autorise l'envoi des travaux publiés pendant les deux dernières années.

—

M. le président donne lecture de la circulaire ministérielle invitant les sociétés savantes à se faire représenter au congrès qui doit avoir lieu à la Sorbonne le 19 avril et jours suivants.

La Société délègue pour assister à ces réunions : MM. Boisse, son président ; Galliard, inspecteur d'Académie ; J. Durand (de Gros); J. Guillemin, ingénieur à Boulogne-sur-Seine ; Vaïsse, directeur honoraire de l'institution nationale des sourds-muets, à Paris, et l'abbé Lesmayoux, premier vicaire à Notre-Dame de la Gare, à Paris. Elle approuve ensuite, pour être présentés au Congrès de la Sorbonne, le mémoire de M. Galliard : *De l'usage des* TABULÆ DOMESTICÆ *à Rome ;* et l'étude sur l'*Anthropologie aveyronnaise* dont M. Durand avait donné lecture dans une précédente réunion.

—

Une autre circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, communiquée par M. le président, invite la Société à lui fournir les documents qui seraient à sa connaissance pour la publication des Etats Généraux du XIVe au XVIIe siècle. M. le président engage les membres qui auraient des documents de ce genre à les faire connaître à la Société afin qu'elle puisse répondre à la demande qui lui est faite par le ministère.

—

Un membre demande la parole et dit qu'à l'occasion du concours régional qui doit avoir lieu, cette année, à Rodez, la ville fera probablement, comme aux concours précédents, exécuter des décors où seront représentées ses armes avec celles des autres villes qui sont dans la circonscription régionale. Les armoiries de Rodez ont été dénaturées et tronquées, et il est très regrettable de

voir cette erreur se propager et prendre même un caractère officiel par l'apposition, sur les actes publics de la commune, d'un sceau qu'a fait graver la municipalité de notre ville. Les mémoires sur cette question, qui ont été lus à la Société et insérés aux procès-verbaux de ses séances, ne peuvent cependant laisser aucun doute sur le véritable caractère des armoiries de Rodez. Les documents cités par leurs auteurs sont pris aux sources les plus authentiques, c'est-à-dire aux archives de la commune et du département. Il propose, en conséquence, que la Société appelle l'attention de M. le maire et du conseil municipal sur ces études qui sont le résultat de longues et sérieuses recherches et qu'elle émette le vœu que l'écusson des armes de Rodez soit enfin rétabli dans sa vérité historique.

Le secrétaire rappelle la discussion qui eut lieu en 1861 au sein de la Société sur ce sujet et cite, entre autres travaux, le savant mémoire de M. Desjardins, alors archiviste du département, dont les conclusions, appuyées par des preuves nombreuses et incontestables, auraient dû trancher définitivement la question. Tout, cependant, n'avait pas été dit. M. le docteur Viallet, en effet, a donné lecture, dans la séance du 12 décembre 1867, d'un mémoire dans lequel il donne la reproduction du sceau que firent graver en 1698 les consuls de la ville. On y voit réunies les armes du Bourg et de la Cité, dans la disposition de l'écartelé, avec cette inscription : *Sigillum utriusque Ruthenæ*. Après avoir été employé pendant plus de cent ans, ce sceau fut remplacé par celui que fit graver la municipalité avec les mêmes écussons du Bourg et de la Cité, accolés et surmontés de la couronne comtale. Ces preuves étaient concluantes et auraient pu suffire ; mais M. Affre, archiviste actuel du département, en avait encore d'autres qu'il tenait en réserve. Dans l'ouvrage qu'il a dernièrement publié sur l'histoire de Rodez, livre qui a été justement apprécié au sein de la Société et dans le public, M. Affre consacre un chapitre entier aux armoiries de la ville et joint aux preuves déjà données d'autres documents très nombreux que lui a fournis le dépouillement des archives communales dont le classement lui avait été confié. Le doute n'est donc plus possible.

Dans cette savante dissertation, un seul point, d'ailleurs peu important, paraît erroné et le secrétaire se permet de le signaler à la bienveillante attention de M. Affre. Dans les mémoires et comptes nombreux que cite l'auteur, il est dit des armes de la Cité : *Esquts ver-*

melhs, *cam roge*, ou bien encore *de roge pintrats*; d'où M. Affre conclut que les armes de la Cité étaient de *gueules plein*. M. Desjardins l'avait d'abord cru comme lui, mais il paraît avoir depuis modifié son opinion sur ce point. Il est évident, en effet, que les peintres qui ont présenté ces comptes ont dû prendre la partie principale pour le tout, car M. Affre cite les deux sceaux, dont il a été parlé plus haut, et plusieurs autres documents, parmi lesquels une copie manuscrite, remontant à plus de cent ans, d'un imprimé dont le contenu se rapporte au vœu fait en 1652 par la ville de Rodez à Notre-Dame de Ceignac. Or, dans toutes ces pièces, la bordure qui entoure l'écu de la Cité est si accentuée et si large qu'il faut nécessairement en tenir compte.

M. Affre dit encore que *la couronne comtale ne paraît pas absolument inadmissible*. Le secrétaire trouve cette opinion de notre savant collègue trop peu accentuée. L'usage de timbrer les armes des villes d'une couronne murale ne date que du premier empire. C'était pour mettre sans doute une distinction entre les armoiries des villes et celles des particuliers. Mais tous les traités de blason, anciens et modernes, s'accordent à dire que la couronne murale était *la récompense de la personne qui était montée la première sur les murs d'une ville assiégée*. En supposant que ce privilége pût aussi être donné aux villes qui s'étaient vaillamment défendues il y aurait, dans ce cas, un acte de concession qu'on retrouverait aux archives. Or, ni M. Affre ni M. Desjardins ne produisent aucune pièce de ce genre en faveur de Rodez. Pour la couronne de comte, Rodez n'avait pas besoin de concession. La ville étant chef-lieu d'un comté, la marque de cette dignité lui revenait de plein droit. Aussi voyons-nous la ville de Toulouse et, plus près de nous, Villefranche qui partage avec Rodez la prétention d'avoir été chef-lieu de la sénéchaussée du Rouergue, mettre une couronne de comte au-dessus de leurs armes.

Un membre, sans contester l'authenticité de la devise : *Ruthena fidelis Deo et regi*, présente cependant une observation sur son contenu. Un autre membre insiste sur ce qu'il y a d'honorable pour notre ville dans cette devise restée jusqu'à ce jour incontestée. Le secrétaire ajoute que dans la discussion qui eut lieu en 1861 des membres, dont il n'entend pas suspecter les intentions, exprimaient la crainte qu'en soutenant la devise de Rodez et les fleurs de lys qui étaient dans ses armes, la Société fût accusée de s'engager dans des questions auxquelles, d'après ses

statuts, elle devait rester étrangère. Or, pendant que ces craintes se manifestaient, la ville de Compiègne, une des résidences impériales, imprimait ses armes en tête de son almanach officiel avec cette devise : *Regi et regno fidelitas.* Et Montauban rétablissait sur son écusson les fleurs de lys qui en avaient été arrachées en 1830 et inaugurait ses armes ainsi restaurées le jour même de la fête de l'empereur en les illuminant au gaz. On voit encore cet appareil appliqué aux murs extérieurs de l'hôtel-de-ville. Les habitants de Rodez et les étrangers, qui affluaient chez nous aux derniers concours régionaux, ont pu constater que les autres villes de France n'étaient pas aussi méticuleuses que la nôtre, car, de toutes les armoiries qui ornaient les allées du foiral, celles de Rodez étaient à peu près les seules où les fleurs de lys brillassent par leur absence. Mais si la devise devait offusquer des regards trop susceptibles, il vaudrait mieux ne pas la mettre que de la dénaturer en altérant le texte qui appartient à l'histoire. Les devises, comme les autres ornements extérieurs de l'écu, ne sont que des accessoires, et leur omission n'infirme pas leur authenticité. Le secrétaire cite comme exemple les armes de l'ancienne monarchie française qui ne sont presque jamais accompagnées de leur devise : *Lilia non laborant neque nent*, et du cri de guerre : *Montjoie Saint-Denis.*

A la suite de ces explications l'assemblée émet le vœu proposé et décide que l'extrait du procès-verbal qui le contient sera adressé à M. le maire de Rodez. Elle désigne ensuite une commission composée de MM. Affre, Vanginot et Valadier, qui se mettra à la disposition de la municipalité pour lui fournir les renseignements nécessaires.

—

M. le président dépose six tableaux contenant le résumé des observations météorologiques faites à l'Ecole normale de Rodez pendant les années 1873-1874, 1874-1875. Ces tableaux seront imprimés à la suite du fascicule des procès-verbaux qui paraîtra prochainement.

—

Le projet de budget pour l'année 1876, présenté par le trésorier, est approuvé.

—

L'assemblée, manquant de renseignements suffisants, ajourne toute décision relativement à l'achat d'un manuscrit sur Saint-Christophe, en Rouergue, proposé par M. Advielle.

—

M. le président communique à l'assemblée une lettre de M. Malet dans laquelle sont énumérés des objets nombreux qu'il envoie pour le Musée. Dans cet envoi se trouve un mémoire manuscrit de M. Malet sur le pays de Guinée. La Société remercie M. Malet de ce nouvel envoi et charge M. l'abbé Vaylet de faire un rapport sur son mémoire.

—

M. le président donne lecture d'un rapport que lui avait demandé le comité permanent, sur la brochure de M. Vital : *l'Inflammabilité des poussières de charbon.*

—

Il est donné lecture du rapport que M. l'abbé Servières avait été chargé de présenter sur le travail de M. V. Advielle : *Notice sur l'hôpital d'Aubrac.*

—

Parmi les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance, M. le président signale :

1° *Histoire de la Papauté au moyen-âge,* par M. Castan, membre correspondant de la Société. M. l'abbé Truel est chargé de présenter un rapport sur ce livre.

2° Un volume de M. le docteur Brochard, intitulé : *La vérité sur les enfants trouvés.* Dans une lettre qui accompagne cet envoi, M. Brochard exprime le désir que la Société formule son opinion sur ce livre. L'assemblée charge M. le docteur J. Viala de faire un rapport.

—

La Société a acheté : *Guerres des Français et des Anglais, du XI*e *au XV*e *siècle,* par M. J. Lachauvelaye. Moulins-Paris, MDCCCLXXV. 2 Vol. in-8°. — *Les Anglais en Guienne*, par D. Brissaud. A Paris, 1875. Vol. in-8°.

—

Recherches sur l'inflammabilité des poussiers de charbon, par M. VITAL, *ingénieur des mines.*

L'ouvrage dont je viens de rappeler le titre, et qui a été déposé sur le bureau de la Société, traite une question d'un grand intérêt pour la science, d'un intérêt plus grand encore au point de vue de l'humanité.

Peu de mots suffiront pour faire connaître le but de ce travail, les faits qui l'ont motivé, la méthode ingénieuse d'expérimentation adoptée par l'auteur, pour rechercher la cause inconnue d'un accident de mine, les conclusions pratiques auxquelles il a été conduit.

Le 2 novembre 1874, un coup de feu qui coûta la vie

à trois ouvriers mineurs, éclata dans une houillère du bassin d'Aubin, la houillère de Campagnac.

Les circonstances dans lesquelles ce coup de feu s'était produit, différaient essentiellement des circonstances bien connues qui accompagnent ordinairement et expliquent les coups de feu dans les mines de houille.

Dans la partie de la houillère où l'explosion avait eu lieu, l'on n'avait, jusque-là, jamais trouvé traces de gaz délétères ou détonnants. — Quelques instants avant l'accident les chefs mineurs chargés de la surveillance avaient constaté l'absence de tout gaz inflammable, le fonctionnement actif et régulier des moyens d'aérage.

Ce n'était donc point à une explosion de grisou que pouvait être attribué l'accident du 2 novembre, et il importait d'en rechercher la cause pour en prévenir le retour.

Procédant à l'examen attentif des lieux, des circonstances qui avaient précédé, accompagné et suivi le coup de feu, des effets matériels produits, M. Vital put constater les faits suivants :

L'accident a eu lieu dans une galerie dont le sol était couvert de poussier de charbon sur une épaisseur de 5 ou 6 centimètres.

Il a été produit par un coup de mine qui avait débourré et fait canon.

L'explosion de ce coup de mine a donné lieu à un tourbillon de flammes, qui a atteint à environ 40 mètres du front de taille les trois ouvriers victimes de l'accident.

Ces flammes étaient rouges, elles ont épargné la couronne de la galerie pour se concentrer vers la sole, et ont laissé sur les parois un dépôt de poussier de charbon extrêmement ténu, de couleur roussâtre, dont l'épaisseur atteignait par places jusqu'à 1/2 millimètres.

Toutes ces circonstances bien différentes de celles qui accompagnent les explosions de grisou, firent supposer que l'accident devait être attribué à l'inflammation instantanée des poussiers de charbon, qui jonchaient le sol, sous l'influence du tirage à la poudre. Quelque probable que put paraître cette hypothèse, l'on ne pouvait en déduire des conclusions incontestables, sans la soumettre au contrôle d'une analyse rigoureuse qui ne laissât aucun doute sur la cause réelle de l'accident du 2 novembre.

Pour atteindre ce but M. Vital eut l'heureuse pensée de procéder par voie d'expérimentation, reproduisant en petit, par des essais de laboratoire, les circonstances dans lesquelles l'ouvrier peut se trouver placé dans les mines,

sous l'influence combinée du tirage à la poudre, et de la présence des poussiers de houille.

Par l'introduction instantanée d'un jet de flamme dans un tube de verre convenablement gradué et garni intérieurement de poussiers de charbon dont il faisait varier la grosseur, il put mesurer l'influence du poussier sur la longueur du jet de flamme, tandis qu'un petit appareil balistique placé à l'extrêmité du tube lui permettait d'apprécier l'intensité de l'explosion.

Une série d'expériences ingénieuses, savamment combinées, dont il rend compte dans son travail, conduit l'auteur à établir d'une façon irrécusable, que la houille pulvérulente projetée sur un jet de flamme peut donner lieu à une explosion instantanée, explosion d'autant plus forte que le poussier provient d'une houille plus riche en gaz inflammable et que son degré de dessiccation et de ténuité lui permet de s'enlever plus facilement en tourbillon.

Dès lors il devient évident, et c'est là la conclusion pratique qui donne un intérêt tout spécial au travail de notre honorable collègue, il est évident, dis-je, que toute mesure tendant à diminuer la quantité de poussier qui se trouve au sol des galeries, où à le fixer sur le sol, diminuera le danger des explosions analogues à celles qui, le 2 novembre 1874, a porté le deuil dans les houillères de Campagnac.

Les mesures recommandées à cet effet par M. Vital, dans la conduite des travaux secs et poussiéreux ouverts dans les couches de houille riches en matières volatiles, sont les suivantes :

Nettoyer soigneusement le front de taille, arroser la sole de la galerie pour y fixer le poussier, éviter les charges trop fortes de poudre ; enfin, disposer les coups de mine de manière à éviter le soulèvement des poussiers, soit par l'action directe du tirage, soit par les remous que la détonation peut amener dans le courant-d'air du chantier.

Qu'il me soit permis, en terminant ce compte-rendu, d'insister sur ce que j'ai dit tout d'abord de l'importance du travail que je viens d'analyser, importance grande sans doute au point de vue scientifique, plus grande encore au point de vue humanitaire.

Il y a dans la mission de l'ingénieur des mines un double rôle : un rôle économique, qui consiste à rechercher les richesses souterraines que recèle le sol, à étudier les moyens les plus avantageux de les exploiter au profit

de la richesse publique ; un rôle plus noble et plus élevé, consistant dans le devoir qu'a l'ingénieur de veiller, avec sollicitude, sur ces légions courageuses d'ouvriers mineurs, qui, confiant dans sa vigilance, exposent tous les jours leur vie, sans se préoccuper des dangers dont ils peuvent être menacés.

Se tenir constamment en garde contre ces dangers, observer les causes qui peuvent les faire naître, les moyens dont la science est armée pour les combattre, c'est là le plus beau côté du rôle de l'ingénieur.

En écrivant le mémoire qu'il a bien voulu communiquer à la Société M. Vital a obéi à l'inspiration d'un généreux sentiment, il a rempli un noble devoir; permettez-moi, Messieurs, de l'en remercier en votre nom.

—

Compte-rendu d'une brochure de M. Victor Addvielle, *intitulée* : Notice sur l'hôpital d'Aubrac.

Parmi les nombreuses fondations religieuses et charitables qui se sont développées sur le sol fécond de notre Rouergue et ont illustré l'ère si méconnue du Moyen-Age, il en fut peu d'aussi célèbres, d'aussi utiles, et certainement nulle d'aussi originale que l'hôpital d'Aubrac. A ces titres elle est digne d'attirer l'attention des historiens, surtout des historiens de notre pays. Elle a fourni à M. Victor Advielle le sujet d'une brochure de 50 pages.

Après avoir esquissé à grands traits dans une notice sommaire de 6 à 7 pages les principaux faits de l'histoire de l'hôpital d'Aubrac, l'auteur reproduit et discute les titres les plus importants de la fondation de la célèbre domerie.

M. l'abbé Bousquet avait déjà tracé l'histoire d'Aubrac et publié les documents reproduits par M. Advielle. Néanmoins une certaine obscurité plane encore sur les origines de l'hôpital, spécialement sur la qualité de son fondateur Adalard, et sur la date précise de son établissement. L'auteur de la brochure démontre qu'Adalard est faussement qualifié du titre de *vicomte de Flandres*; telle est aussi la conclusion de la *Commission historique du département du Nord.* Il est probable qu'Adalard était simplement un vicomte ou seigneur Flamand; les anciens documents ont manqué de précision, voilà tout.

Quant à la date de la fondation d'Aubrac, l'auteur n'a pu l'indiquer qu'approximativement ; il la fixe vers l'an 1100 ; l'abbé Bousquet, après avoir adopté 1022 dans la 1re édition, s'est prononcé pour 1120 dans la 2e. Adalard

serait mort en 1135, d'après l'abbé Bousquet; M. Advielle, qui admet cette date comme vraisemblable, ajoute, d'après les notes du même abbé, que l'anniversaire de cette mort était célébré le 5 mai par les religieux de l'hôpital.

L'auteur accuse l'abbé Bousquet de n'avoir « su contenir son ardente imagination, » d'avoir « cru pouvoir ajouter ses impressions personnelles aux récits déjà trop exagérés des titres anciens, » et de manquer de critique. Il prétend que « les opinions de l'abbé Bousquet ne doivent être acceptées qu'avec prudence et réserve. » Plus loin, il déclare que l'abbé Bousquet n'a point « approfondi la question de l'origine de l'hospice d'Aubrac; » il proteste qu'il ne peut « accepter ses errements. » Nous regrettons que M. Advielle ait cru pouvoir user de termes si sévères à l'égard d'un auteur qui a rendu de si grands services à l'histoire locale, et auquel M. Advielle lui-même emprunte le fond de son travail. La seule correction, un peu sérieuse qu'il ait signalée,'est au sujet de la qualité de *vicomte de Flandre*, attribuée à Adalard par l'abbé Bousquet, après tous les anciens titres. Cette légère variante peut-elle justifier une telle sévérité, un jugement si passionné et si peu équitable ?

L'auteur a cru devoir insérer dans sa brochure deux extraits assez longs, l'un sur les origines du christianisme, l'autre sur les sources des possessions ecclésiastiques. Nous devons signaler le dangereux esprit et les erreurs de ces deux auteurs. Le premier, M. Tailliar, refuse de croire, « avec raison », dit M. Advielle, à l'opinion de certains auteurs qui font remonter au temps des apôtres la fondation de plusieurs églises; ce ne serait qu'à partir du IXe siècle que ces prétentions auraient pris naissance. Cette conclusion est en opposition avec les découvertes de la science moderne; elle ne tient aucun compte des travaux de l'abbé Darras, de M. Gorini, de M. Faillon, de M. Arbellot et de bien d'autres, qui ont forcé M. Augustin Thierry, dont l'autorité vaut bien celle de M. Tailliar, à se rendre à l'évidence. En outre, M. Tailliar voit partout des légendes inventées pour les besoins de la cause; et de plus, « toutes remplies, dit-il, de faits merveilleux ou incroyables, elles ne résistent pas à un examen attentif. » Des esprits moins prévenus diraient qu'il y a légendes et légendes; que toutes ne doivent pas être frappées de la même réprobation, et que la seule raison des faits merveilleux qu'elles contiennent ne suffit pas à les faire rejeter absolument. Quant à la deuxième cita-

tion, elle est empruntée à un ouvrage intitulé : *Défense des droits du Roi contre les prétentions du clergé de France*, 1785. Nous nous bornerons à faire remarquer qu'elle nous semble imprégnée de ce gallicanisme qui fut le précurseur de 89 et de la Constitution civile du clergé.

M. Advielle s'est appuyé sur ces citations pour justifier la défiance exagérée qu'il professe à l'égard des cartulaires ; il soupçonne partout la main de quelque faussaire. Rectifions, en passant, la date de 772 qu'il assigne à la donation faite au monastère de Conques par Bernard, d'après le cartulaire de l'abbaye. Or, ce cartulaire n'offre pas de pièce antérieure à l'an 801 ; mais c'est en 883 qu'il signale une donation d'églises faite par un certain Bernard.

M. Advielle, à son grand regret, et au nôtre, n'a pu fournir d'autres éclaircissements sur Aubrac. Nous devons cependant lui savoir gré de ses recherches, et de l'attention qu'il provoque, hors de notre pays, sur l'hôpital d'Aubrac. Du choc des idées, nous l'espérons, jaillira plus tard une plus vive lumière.

Dons divers.

POUR LE MUSÉE.

Objets offerts par M. L. Malet : Table dont se servent les Noirs de distinction pour prendre leurs repas.—Banc dont se servent les Noirs de distinction.—Récipient servant de coupe-tabac. — Chapeau que portent les Négresses de la Guinée. — Cartouchière de guerre à l'usage des Noirs de la côte de Guinée. — Casse-tête à l'usage des Noirs. — Deux haches de guerre dont se servent les Noirs de l'intérieur du golfe de Guinée. — Poignard fait par les indigènes de la côte de Guinée. — Lagarte, reptile se nourrissant du poisson de lagune (2 sujets). — Soza, serpent ainsi nommé par les indigènes, dont la blessure est mortelle. — Deux monnaies en argent, une du Brésil, l'autre des Etats-Unis.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

De M. X. : Une Vierge bysantine, ancienne peinture sur toile. — Une reproduction de sceau (hôpital Saint-Jacques). — Quelques médailles diverses bien frappées.

De divers : Des monnaies.

De M. l'abbé Vialettes, curé d'Arjac : Un affûtoir trouvé dans un jardin.

De Mlle Rose Carcenac : Une pipe sculptée.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. le vicomte F. de St-Remy : *Mémoire sur la numismatique gauloise et du moyen âge en Rouergue*, dont il est l'auteur (Extrait des Mém. du Congrès de Rodez). Villefranche, MDCCCLXXV. Br. grand in-8°.

De M. l'abbé Vidal, curé de St-Sever : *Notice sur l'ancienne abbaye de Vabres en Rouergue*, dont il est l'auteur (Extrait des Mém. du Cong. de Rodez). — *Discours* par lui prononcé *dans l'église cathédrale de Vabres, à l'occasion du rétablissement de l'ancien titre supprimé de l'évêché de Vabres, en faveur des évêques de Rodez.* (V. *Revue religieuse*, 1875.)

De M. l'abbé Alazard : *M. Boisse, membre de l'Assemblée nationale*, dont il est l'auteur (Extrait de la *Revue religieuse*, 1876). Br. in-12. — *Souvenir du Jubilé de l'année sainte 1875-76* (*N.-D.-la Négrette*), dont il est l'auteur. 8 P. in-16. (V. *Revue religieuse*, 1876.)

De M. Druïlhet-Lafargue : *Discours* par lui prononcé *à la séance de rentrée de l'Institut catholique* (précédemment *philosophique*) et les 5e et suivants *Bulletins* du même *Institut.*

De M. J. B. (membre correspondant) : *A Monsieur Victor de Laprade.* Poésie, dont il est l'auteur (Extrait du *Messager du Midi*, 1875.) 8 Pages in-8°.

De M. Hyacinthe Bélières (aveyronnais) : *Philosophie nouvelle*, 1re feuille (prospectus) d'un ouvrage dont il est l'auteur. Vienne, impr. J. Timon.

De M. X. : *Bureau de bienfaisance de Rodez. Extrait des procès-verbaux des délibérations de la commission administrative. Séance du 23 novembre 1875.* Br. in-8°.—*M. Henri Martin et son histoire de France*, par Henri de l'Epinois. Paris, 1872. Vol. in-18. — *La Gaule et les Gaulois d'après les écrivains grecs et latins.* Paris, 1876. 1 Vol. in-16. — *Les beaux-arts dans les Deux-Mondes en 1855*, par M. E.-J. Delécluze. Paris, 1876. Vol. in-12. — *Catalogues* de musées, etc. — 2 *Estampes.*

De M. l'abbé E. Marcorelles : *Le Rouergue à l'arrivée de son nouvel évêque monseigneur Bourret*, poésie par l'abbé P. Mestre, diacre. — Plusieurs brochures, parmi lesquelles : *Instructions pastorales de monseigneur Plantier, sur la puissance spirituelle de la Papauté et sur le pouvoir temporel du Saint-Siége, 1859.* — *Renégat? ou question indiscrète à M. l'abbé Renan*, par Timonide, 2e édition, 1864. — *Les orphelins arabes d'Alger*, lettre de monseigneur l'archevêque d'Alger. — Une *feuille manuscrite* du

xvie siècle, et une *lettre de Committimus* sur parchemin, du 22 mai 1765.

De M. Brunon, directeur du gaz à Rodez : *Statuts et ordonnances synodales*, avec *mandement* (tronqué) de Monseigneur l'évêque et comte de Rodez, Paul-Philippe de Luzignen, donné à Rodez le 4 août 1698. In-8°, couvert en parchemin.

De M. M. : *Calendrier maçonnique du G.·. O.·. de France, pour l'an de la V.·. L.·. 5825.* Paris, MDCCCXXV. Vol. petit in-12. *Almanach phalanstérien pour 1845.* — *Journal du Galvanisme*, etc. An xi — an xiii. 12 Premiers cahiers. In-8°. — Une *affiche*.

De divers : Un n° du *XIXe Siècle*, contenant un article qui fait l'éloge du livre de M. Brissaud *Les Anglais en Guienne* et évoque *les souvenirs attrayants de la domination anglaise.* — Quelques *professions de foi* (élections de 1876), dont une inédite, et quelques autres documents relatifs aux élections. — Des n^{os} de l'*Aveyronnais* et du *Journal de Villefranche*, manquant à l'envoi de la dernière année. — *Palmarès de l'Institution Sainte-Marie*, *1866.* — Des *lettres de faire part*, concernant des familles aveyronnaises, etc.

De la maison Carrère : *Statuts synodaux du diocèse de Rodez*, publiés en 1854, par monseigneur Croizier, 2e éd. publiée par monseigneur Bourret. Rodez, 1872. In-12. — *Manuel de la Confirmation et de la visite pastorale*, imprimé par ordre de monseigneur Bourret. Rodez, 1874. In-16.

De la préfecture, de la mairie, de l'évêché et de la maison Carrère : La suite des publications *départementales*, *municipales* et *diocésaines*, habituellement envoyées.

De M. l'inspecteur d'Académie : La suite du *Bulletin mensuel de l'instruction primaire.*

De MM. E. de Barrau, A., l'abbé Alazard, de la maison Carrère, de l'administration du *Peuple*, etc. : La suite des n^{os} parus de cette feuille.

De la maison Carrère, etc. : La suite des n^{os} du *Républicain de l'Aveyron.*

Des éditeurs respectifs : La continuation aux abonnements du *Courrier*, du *Journal de l'Aveyron*, de la *Revue religieuse*, de l'*Aveyronnais*, du *Journal de Villefranche.*

La Société a encore reçu : Le 1er fascicule des *Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson*; la suite du *Bulletin de la société archéologique du Midi de*

la France, avec les feuilles complémentaires en retard, — *de la société scientifique industrielle de Marseille*, avec une publication à part : *Note sur l'aménagement des ports de commerce* (gros vol. in-8°); la suite des *publications d'autres sociétés savantes* et de *Romania*.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et vote des remercîments à leurs auteurs.

Le secrétaire de la Société,
L'abbé Alibert.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 26 mai 1876.

Présidence de M. Vaïsse.

Sont encore présents : MM. Valadier, L. Bourguet, l'abbé Roquette, Eugène de Valady, l'abbé Marcorelles, Vergnes, Alary, le vicomte d'Armagnac, Durand, curé de Marcillac; l'abbé Alazard, l'abbé Massabuau, l'abbé Féral, Leroux, l'abbé Servières, Durand (Joseph) et Maisonabe, vice-secrétaire.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le président communique une lettre par laquelle M. Viala (Joseph) s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars dernier est adopté.

M. le président communique les demandes d'admission de MM. Bion de Marlavagne, avocat, membre de la Société française d'archéologie, ancien archiviste du département de l'Aveyron, demeurant à Millau, et Rames, pharmacien, membre de la Société géologique de France, demeurant à Aurillac, demandes préalablement soumises à l'agrément du comité.

A l'appui de sa demande, M. Bion de Marlavagne a adressé un exemplaire de l'*Histoire de la cathédrale de Rodez*, vol. in 8°, dont il est l'auteur, et M. Rames, deux publications, l'une : *Etude sur les volcans*, 1866, l'autre *Géogénie du Cantal, avec une étude historique et critique sur les progrès de la géologie dans ce département.* Aurillac, 1874.

A la suite de deux scrutins auxquels il est procédé, MM. Bion de Marlavagne et Rames sont proclamés admis, conformément à leur demande, le premier, en qualité de

membre titulaire, et le second, en qualité de membre correspondant.

M. l'abbé Massabuau veut bien se charger de rendre compte à une prochaine séance de l'*Histoire de la cathédrale de Rodez.*

—

Un membre propose qu'à l'avenir les lettres de convocation portent la mention des principaux sujets connus comme devant figurer à l'ordre du jour de la séance. L'assemblée adopte cette proposition.

—

M. le président fait encore les communications suivantes :

1° Deux lettres de MM. de Carcenac-Bourran et Letellier, remercient la Société de leur récente admission.

2° Une lettre de M. Guillemin remercie la Société de l'avoir délégué pour la représenter à la réunion des sociétés savantes qui a eu lieu au mois d'avril à la Sorbonne. M. le président, délégué avec M. Guillemin, avait écrit une lettre ayant le même objet.

3° M. Druilhet-Lafargue, membre correspondant, demande, par une lettre à la Société, de le déléguer pour la représenter au Congrès international agricole qui doit se tenir prochainement à Bordeaux. La Société accueille cette demande avec empressement.

4° Une lettre de M. le Préfet de l'Aveyron à M. le Maire de Rodez, en date du 22 mars dernier, annonce le don fait par le gouvernement au musée de Rodez de deux tableaux provenant des collections du Louvre et ainsi désignés :

Un portrait de pape; école d'Italie, XVIIe siècle.
Les saintes femmes au tombeau; école d'Italie, XIVe siècle.

Cette lettre a été transmise par M. le Maire de Rodez à la Société qui, suivant les usages, prend à sa charge les frais de transport et d'emballage. Les deux toiles sont déjà installées au musée. La Société vote des remercîments au gouvernement, à M. le Ministre de l'instruction publique et à M. le Directeur des Beaux-arts.

5° Un autre don important, transmis par un intermédiaire qui demande à ne pas être connu va venir enrichir les collections de la Société. Un portrait de Théodore Richard, peint par lui-même, tableau sur bois; trois toiles du même auteur, représentant des portraits de personnes de sa famille ; une quatrième représentant un paysage qui est l'une de ses premières œuvres ; un autre

portrait de Richard peint par Brascassat; quatre miniatures de Richard, représentant des portraits de l'auteur ou de membres de sa famille; un écrin renfermant les médailles obtenues par lui à diverses expositions (Toulouse, 1829; Paris, 1831; Bordeaux, 1838-1847; Valenciennes, 1838; Rouen, 1845, Nîmes, 1846) et sa croix de la Légion d'honneur; enfin un portefeuille contenant les divers diplômes de distinctions honorifiques ou arrêtés de nomination à des fonctions publiques du même artiste ont été offerts à la Société. Les toiles et le tableau sur bois sont actuellement déposés à l'exposition ouverte à l'ancien séminaire de philosophie. La Société est heureuse de ces dons qui la mettent en possession d'une partie précieuse de l'œuvre et des archives d'un artiste distingué qu'elle a eu l'honneur de compter parmi ses membres et qui est l'une des gloires de notre province; elle est heureuse que quelque chose de Brascassat, qui fut, lui aussi, une des œuvres de Richard, figure dans ce fonds précieux et elle prie la personne, par l'intermédiaire de qui l'envoi lui est arrivé, de trouver dans la publication de ce procès-verbal l'expression de ses remercîments.

6° Une lettre de M. l'abbé Truel, membre de la Société, accompagne l'envoi de *Nouvelles lettres sur la vocation ecclésiastique dans les jeunes enfants et le recrutement du clergé*, brochure dont il est l'auteur; et du 4e volume de l'*Histoire de la Papauté*, par M. l'abbé Castan, chanoine de Moulins, membre de la Société.

7° Une circulaire imprimée de l'*Institut des provinces de France* demande l'envoi de renseignements pour une *Statistique scientifique de la France* que cette société est en train de publier.

8° La Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes et la Société des amis des arts de Dieppe envoient des sujets de programmes de prix ou annonces d'expositions.

—

M. le Président fait encore remarquer, parmi les ouvrages déposés sur le bureau, deux articles de M. Palous, membre de la Société, publiés dans l'*Aveyronnais* des 8 mars et 26 avril derniers, et les *Elévations à N.-D. de Lourdes*, par M. l'abbé Vidal, aussi membre de la Société. M. l'abbé Servières veut bien se charger de rendre compte de ce dernier ouvrage à une prochaine séance.

—

M. Leroux demande la parole et propose l'émission

d'un vœu par lequel la Société, sans entendre s'immiscer dans aucune question de pratique ou de méthode, s'associerait au mouvement qui s'est récemment produit dans le pays, et particulièrement au sein du Conseil général de l'Aveyron en faveur de l'enseignement des langues vivantes. La Société émet un vœu conforme à la proposition de M. Leroux.

—

M. Durand (Joseph) donne lecture d'un travail sur la linguistique locale. Ce travail dont la lecture est écoutée avec le plus vif intérêt et que son auteur promet de compléter, figurera dans le prochain volume des Mémoires.

—

M. l'abbé Féral, pour M. l'abbe Truel, donne lecture d'un rapport de celui-ci sur le troisième volume de l'*Histoire de la Papauté* par M. l'abbé Castan, rapport dont il avait été chargé et auquel il a joint le compte-rendu du quatrième volume du même ouvrage présenté par lui-même à la séance de ce jour. Ce rapport sera publié à la suite du présent procès-verbal.

—

La séance est levée à quatre heures.

—

Rapport de M. l'abbé Truel *sur les IIIe et IVe volumes de l'Histoire de la Papauté*, par M. l'abbé E. Castan.

Voici le 3e volume de l'ouvrage que M. l'abbé Castan a consacré à la défense de la papauté et dont il fait encore hommage à la Société. On se rappelle que l'auteur est un enfant de l'Aveyron, et il ne veut pas que son pays natal demeure étranger aux savantes et intéressantes études qu'il poursuit sans relâche. Il montre le grand rôle que remplit la papauté et la puissante et salutaire influence qu'elle a exercée dans le monde. Ce nouveau travail embrasse une immense étendue; c'est tout le moyen-âge comprenant les temps barbares et l'époque féodale, de l'année 476 à l'année 1513. Nous ne pouvons suivre la longue série d'événements qui se déroulent dans une si grande période et que souvent d'ailleurs l'auteur ne fait qu'indiquer rapidement; nous devons nous arrêter aux points principaux, aux faits souverainement importants, qui dominent le siècle et donnent à l'histoire sa véritable physionomie.

Au Ve siècle, après la chute de l'Empire d'Occident, l'Eglise se trouve au centre d'une société nouvelle, confuse et informe, mêlée de mille éléments divers. L'Empire d'Orient, laissé à ses seules forces dans l'ordre politique,

devient par le fait plus indépendant dans l'ordre ecclésiastique : l'esprit inquiet et subtil des Grecs se jette dans des discussions sans cesse renaissantes et altère la pureté de la doctrine ; les patriarches de Constantinople veulent se créer une suprématie dans tout l'Orient et être comme les égaux des papes ; le pouvoir civil, rempli d'une aveugle ambition, empiète sur le domaine spirituel, soutient les opinions erronées des uns et les prétentions orgueilleuses des autres, protège l'hérésie, court au schisme, opprime l'Eglise et amène la décadence et la ruine de l'empire chrétien en Orient. Que font les papes au milieu de ces tristes circonstances ? Ils luttent avec une indomptable courage, au prix de leur liberté et de leur vie ; ils s'opposent à toutes les usurpations, vengent la vérité religieuse attaquée et retardent le schisme, mais ils ne peuvent que le retarder ; il est consommé sans retour au XI[e] siècle. Cet empire dégénéré, miné à la fois par le schisme et l'hérésie, sans cesse amoindri et réduit aux plus minces proportions, tombe enfin sous les coups de l'Islamisme.

L'Eglise se tourna avec plus de succès vers les peuples nouveaux qui avaient envahi l'Occident, et les Barbares furent l'objet de sa vive et constante sollicitude. Les évêques et le pape surtout songèrent à adoucir leurs mœurs, à les préparer à la civilisation et à les amener à la foi véritable. La plupart étaient ariens, les Francs seuls, prédestinés à un rôle si glorieux, étaient catholiques. On voit les papes, d'une part, soutenir noblement les Francs, les féliciter de leurs victoires et exercer parmi eux une autorité souveraine ; de l'autre, travailler à la conversion des Barbares hérétiques et encourager de tout leur pouvoir les efforts des princes pour rendre durable leur retour à la foi et à la véritable civilisation. Parmi ces papes, saint Grégoire-le-Grand est célèbre et mérite les hommages et les respects de la postérité. Sous sa forte impulsion les Suèves, les Visigoths d'Espagne, les Lombards abjurèrent l'arianisme. Grâce à son zèle qui s'étend à tout, des peuplades même idolâtres, reléguées à une des extrémités du monde alors connu, les Anglo-Saxons renoncent aux superstitions païennes.

Au milieu de cette société si agitée et si fortement ébranlée, les populations trouvent dans les papes leur soutien naturel, leurs défenseurs désintéressés et pleins de lumières. Elles en étaient consolées dans leurs désastres, soutenues dans leurs luttes contre les invasions ou une injuste oppression, nourries en temps de disette, courageusement défendues soit contre les Grecs, soit con-

tre les Barbares. Partout les villes et les Etats se jetaient d'eux-mêmes dans les bras de l'Eglise et n'attendaient que des évêques une protection suffisante et des garanties d'ordre et de sécurité. Les canons des Conciles sont une preuve évidente de leur intervention en toutes sortes de matières. Des mêmes causes découlaient à Rome les mêmes résultats, mais dans de plus grandes proportions. Investis de la confiance exclusive des peuples et d'une autorité morale qui grandit à mesure que tout s'affaiblit et s'écroule autour d'eux, les papes demeurent jusqu'à la dernière heure les sujets fidèles du Bas-Empire et lui conservent une ombre de pouvoir qui va s'effaçant de plus en plus. Mais un moment vient où les peuples, longtemps opprimés et enfin abandonnés par l'Empire grec et impuissants à se défendre contre les Barbares, n'ont de refuge que dans le Saint-Siége et ne reconnaissent pas d'autre maître. Dès le V[e] siècle les papes exercent une souveraineté incontestée dans Rome et ses dépendances. La donation de Pepin ne créa point cette puissance qui était un fait accompli, il la conserva en lui donnant une plus grande étendue de territoire.

Le pouvoir temporel des papes, leur complète indépendance était toute providentielle, amenée naturellement par les événements, et nécessaire au milieu des révolutions qui s'opéraient dans le monde ; le vaste empire romain était scindé en un grand nombre d'Etats formés de ses débris et les chefs de ces nouvelles monarchies ne se seraient point soumis volontiers à un pape sujet de l'un d'entre eux.

Sous Charlemagne, successeur de Pepin, se fonde le nouvel Empire chrétien, qui présente la société dans sa vraie constitution. Les deux pouvoirs sont distincts mais unis et dans une dépendance réciproque selon la nature de chacun d'eux. Le pouvoir civil reçoit la haute direction morale de l'autorité spirituelle, même dans les actes de la souveraineté proprement dite ; les princes ne relèvent pas de leur propre volonté ; ils sont soumis à la loi évangélique dont l'interprétation et la sanction appartiennent à l'Eglise et particulièrement à son chef.

En possession d'un domaine temporel et indépendants dans l'exercice de leur pouvoir, les papes luttèrent avec éclat contre les princes, qui, entraînés par leurs passions brutales, foulaient aux pieds la loi évangélique sur l'indissolubilité du lien du mariage et donnaient aux peuples les plus pernicieux exemples. L'excommunication et l'interdit furent des armes redoutées et souvent efficaces pour forcer le coupable à rentrer dans le devoir. La sain-

teté du mariage fut sauvegardée et par suite la société chrétienne préservée des plus grands maux. Que serait devenue la doctrine de l'Evangile et la vraie civilisation, qui en est le fruit naturel, si l'on n'avait opposé une digue aux impétueuses passions des grands et empêché leurs scandaleux désordres de se répandre par imitation parmi les peuples.

Les papes ne mirent pas moins de zèle et de courage à conserver dans le clergé l''esprit ecclésiastique, à arrêter la lèpre de la simonie, à empêcher le pouvoir temporel d'empiéter sur les droits de l'Eglise au grand détriment des intérêts religieux, et à fermer aux indignes l'entrée du sanctuaire. Le XI[e] siècle est plein du retentissement de la grande querelle des investitures, et le nom de Grégoire VII, si longtemps méconnu et calomnié, est aujourd'hui mieux apprécié et entouré d'honneur et de respect. Que faisaient les souverains en Allemagne à une époque à peine sortie de la barbarie? A la mort du titulaire d'un fief ecclésiastique, ils s'emparaient de la crosse et de l'anneau qui étaient donnés au nouvel élu comme signe de son autorité spirituelle, forçaient ensuite les églises à accepter celui qu'il leur avait plu de choisir. Ils songeaient à se faire des créatures et à lever de larges impôts; peu leur importait que le sujet fut digne ou non de l'emploi qui lui était confié. L'Eglise voulait au contraire qu'il eut les vertus de son état et que par ses habitudes guerrières il ne fut pas la ruine et le scandale des peuples, et exigeait qu'une nomination régulière et une consécration ecclésiastique précédât l'investiture féodale. La résistance violente des empereurs et leurs entreprises schismatiques leur attirèrent les justes sévérités de l'Eglise. Ils furent excommuniés et leurs sujets déliés du serment de fidélité. Nous n'avons pas à examiner ici l'étendue du pouvoir des papes. Nous affirmons seulement qu'ils ont, comme chefs de l'Eglise, le droit de résoudre les cas de conscience sociaux et de déclarer si un prince chrétien est digne ou indigne du trône, et que la subordination de la puissance temporelle au pouvoir spirituel, à raison du péché, comme s'exprimait plus tard Boniface VIII, était la conséquence nécessaire des principes constitutifs de la société chrétienne et n'était contestée par personne. En ce qui touche Grégoire VII, nous dirons hautement que ce furent les pressants intérêts de la foi et nullement l'orgueil et l'ambition qui furent la base et le mobile de sa conduite. Elle se résume dans ces paroles prononcées à sa dernière heure : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; » voilà pourquoi je meurs en exil. »

La fin du siècle dont nous parlons vit naître les Croisades. Les papes en furent l'âme ; ils excitèrent l'enthousiasme des populations et luttèrent avec énergie contre tous les obstacles, qui provenaient d'ordinaire des divisions des princes; et ce sera leur éternel honneur. Que voulaient-ils en effet? Sauver la société chrétienne menacée, arrêter les progrès de l'Islamisme et aussi assurer la paix de l'Europe déchirée par l'anarchie et y rétablir l'unité politique. Les Croisades ont servi de texte inépuisable aux déclamations les plus insensées; des écrivains hostiles à l'Eglise ou très-superficiels n'ont voulu y voir qu'une suite d'expéditions malheureuses et n'ont pas remarqué les excellents résultats qu'elles ont amenés même dans l'ordre temporel : l'énergie des peuples encore barbares domptée, la paix intérieure rétablie, l'unité politique formée par la fusion des populations et par la communauté de vues et d'intérêts, des communications ouvertes entre l'Orient et l'Occident en faveur du commerce et de l'industrie.

Au XIIIe siècle la papauté n'avait rien perdu de sa puissance et de sa grandeur. Innocent III hérite des nobles qualités de Grégoire VII, attaque en Espagne les unions illicites, vient en aide aux rois de Castille et d'Aragon contre les Sarrasins, accepte la suprématie en Angleterre pour la dérober à sa ruine ou du moins à la servitude, envoie de pieux et savants prédicateurs dans les pays pervertis par les Albigeois et suscite contre eux une Croisade pour conjurer un péril social et universel, soutient les droits du St-Siége contre l'empereur d'Allemagne, la liberté de l'Eglise en Norwège, relève l'église de Pologne, assemble le 4e concile de Latran, où est proclamé la vraie doctrine sur l'Eucharistie, fait entendre sa voix dans toute l'Europe pour la défense de la justice et de la vérité. Les successeurs immédiats de ce grand pape marchèrent sur ces traces et contribuèrent puissamment à la gloire d'un siècle qui fut une ère brillante pour l'Eglise et féconde en grands hommes, en grands saints et en admirables institutions. Mais vers la fin du siècle suivant éclate le grand schisme d'Occident qui fut une rude épreuve pour l'Eglise et une cause d'affaiblissement pour la papauté. Sa force est amoindrie, son prestige s'efface et son autorité est même contestée. L'obstination des papes, la jalousie des cardinaux des différentes obédiences, les divers intérêts des couronnes prolongèrent le schisme, accrurent les désordres et laissèrent dans beaucoup d'esprits contre le pouvoir pontifical ces opinions erronées qui ont

survécu à toutes les révolutions modernes et se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Voilà les points culminants du tableau que nous trace M. l'abbé Castan. Nous regrettons qu'il ne puisse s'y appesantir davantage et faire ressortir d'une manière solide et même saisissante le grand rôle de la Papauté dans la société chrétienne et les services éminents rendus à la civilisation et à la vraie liberté. C'est un grand spectacle et le sujet d'une forte et intéressante étude que ce moyen-âge où les nations, comme dans une sorte de creuset, fermentent, se dépouillent peu à peu de leur rudesse, de leurs mœurs grossières et farouches et s'accoutument aux vertus de l'Evangile ; où la royauté cesse d'être un despotisme brutal et prend ce caractère de paternité douce et ferme, sous la main forte et puissante de la papauté. Mais le cadre à remplir est si étendu qu'il est forcé de se borner à de courtes indications et que son récit et sa discussion sont une course rapide à travers tant d'évènements. Le dernier chapitre présente sur le moyen-âge des considérations générales qui ne manqueront ni de justesse ni d'intérêt.

Le IV[e] volume a suivi de près et vient compléter l'intéressante étude sur le grand rôle de la papauté à travers les siècles : il embrasse la longue période qui s'étend de 1513 à 1846 et nous remet sous les yeux les faits les plus importants de l'histoire moderne. C'est toujours la glorieuse lutte de la papauté contre toutes les erreurs et contre toutes les usurpations ; quelle grandeur et que de triomphes ! Mais aussi, hélas ! dans ces attaques sans cesse renaissantes contre la vérité que de sujets de deuil et d'amère tristesse !

Au XVI[e] siècle éclate le Protestantisme, la plus grande hérésie que l'Eglise ait jamais eue à combattre, la plus désastreuse dans ses conséquences. Elle naît d'une circonstance particulière, mais elle a sa vraie source dans le cours des événements qui précèdent, dans l'état des choses et la situation des esprits. L'ordre temporel se sécularisait peu à peu, l'esprit de foi se retirait, et de graves désordres dans les deux siècles précédents avaient contristé l'Eglise. Le mot de réforme était dans toutes les bouches. La réforme dans les mœurs ne devait soulever aucune difficulté ; il s'agissait de faire revivre dans les peuples et dans le clergé les saintes règles de l'Eglise. La réforme administrative était plus épineuse ; elle touchait aux rapports entre la société spirituelle et le pouvoir temporel. Ces rapports étaient alors troublés ; il fallait en opérer une sorte de révision et les accommoder aux besoins

des temps nouveaux. Les papes désiraient cette double réforme, mais ils la voulaient sage, sincère, sans secousse et bientôt la demandèrent au Concile général de Trente qui fit les plus sages réglements. Mais en ce moment s'élève un homme d'une fougueuse éloquence, violent, impétueux, poussé par la jalousie et inspiré par le génie du mal, qui s'empare des passions de tous, de la cupidité des grands, des grossiers instincts des masses populaires, parle de réforme et soulève l'opinion contre l'Eglise romaine. Sous prétexte de réformation il proclame le libre examen, attaque tous les dogmes qui froissent l'orgueil de la raison ou sont un frein pour les mauvais penchants, et ouvre la porte à toutes les erreurs. Ses sectateurs tombent dans tous les excès qu'ils prétendaient réformer, et la vraie réforme ne s'établit que dans l'Eglise catholique. Privée d'un trop grand nombre de ses enfants égarés ou corrompus, elle s'épure et se fortifie et voit naître de nobles institutions et des hommes d'une sainteté éminente qui la consolent de ses pertes.

Le jansénisme paraît à son tour. Il professait des doctrines désespérantes et cachait un opiniâtre orgueil sous des apparences de régularité et de ferveur. Les papes surent le démasquer et le combattre, et leur courage obstiné ne peut être lassé par toutes les subtilités sans cesse imaginées pour échapper aux condamnations. Au milieu des luttes contre le jansénisme, les papes avaient encore à résister aux usurpations et aux empiètements de Louis XIV. L'Assemblée de 1682 et les quatre fameux articles de sa déclaration occupent une grande place au XVII[e] siècle. Louis XIV avait trop de foi et de dévoûment à l'Eglise pour pousser jusqu'au schisme, et selon l'expression pittoresque de Saint-Simon, il avait trop peur du diable ; mais d'un autre côté, il était trop dominé par son orgueil et son ambition pour ne pas chercher à restreindre le pouvoir du pape et à repousser ses légitimes réclamations. Cette considération explique sa conduite dans cette triste et malheureuse affaire. Il réunit des députés de son choix, en obtient sans peine une déclaration qui limite la puissance pontificale, en impose l'enseignement et puis s'excuse et se rétracte devant la noble et énergique résistance des papes. Néanmoins la déclaration subsista dans les traditions parlementaires et gallicanes, et ce n'est que de nos jours, au Concile du Vatican, qu'elle a reçu le coup de grâce.

Au XVIII[e] siècle la scène change ; la corruption des mœurs se répand, surtout dans les hautes classes, et le philosophisme infecte les esprits. On déclara la guerre

aux jésuites qui étaient les maîtres de l'éducation, qui exerçaient une grande influence à la cour des princes et qui constamment s'étaient montrés les ardents défenseurs du Saint-Siége contre toutes les erreurs. Le ministre Pombal, en Portugal, ouvrit contre eux les hostilités. Ce n'était pas un esprit fort, « il tenait même à passer pour dévôt. » Quel était donc son mobile ? Il voulait fortifier l'autorité royale, établir un pouvoir absolu, tout concentrer en ses mains, et les jésuites, par leur influence, lui faisaient ombrage. Pour la détruire, il eut recours aux plus odieux moyens. L'illustre maison de Bourbon, égarée par de coupables ministres et poussée par les haines séculaires des parlements, s'associa à cette déplorable lutte et demanda avec une arrogante insistance la suppression de la Compagnie de Jésus. Clément XIV, après bien des incertitudes et des anxiétés, céda enfin et supprima la célèbre compagnie. A cette nouvelle, saint Liguori, retiré au fond du royaume de Naples, disait avec douleur : *Pauvre pape! Volonté du pape, volonté de Dieu.* Il comprenait que Clément XIV avait obéi malgré lui à d'impérieuses nécessités et qu'il n'avait cherché qu'à épargner à l'Eglise de plus grands maux. C'est tout ce que nous voulons dire de cette grave mesure, sur laquelle Pie VII revint dans la suite, en rétablissant un institut qui avait rendu de si grands services.

Quelques années plus tard Joseph II, empereur d'Allemagne, rempli de tous les préjugés philosophiques de l'époque, empiétait sur le domaine spirituel, détruisait les ordres religieux, par ses téméraires innovations irritait tous les catholiques de ses vastes Etats, et descendant à de prétendues réformes, minutieuses et ridicules, s'attirait les justes railleries de Frédéric II, de Prusse, qui l'appelait *mon frère le sacristain.* Pour l'arrêter dans cette voie, Pie VI, dans un âge très-avancé, et sans consulter le Sacré-Collége, ne craignit pas d'entreprendre le voyage de Vienne : détermination généreuse mais inutile. Reçu avec les plus grandes marques de respect et de vénération par les populations, il n'obtint rien de l'empereur qui continua à violer les droits de l'Eglise et se borna à affecter les dehors de la piété. Toutes ces injures, la Providence devait bientôt les venger par d'humiliantes défaites et l'abaissement de la maison d'Autriche.

La Révolution française ménageait au vénérable pontife de plus cruelles épreuves encore ; il en suivait avec inquiétude les impétueux mouvements. Il n'hésita pas à condamner la constitution civile du clergé, et tout en blâmant l'infortuné Louis XVI de l'adhésion qu'il avait

donnée à cet acte schismatique, il rendit hommage à ses vertus et lui donna le titre de martyr de la foi chrétienne. Disposé à tous les sacrifices temporels, il ne consentit jamais à retirer les censures contre la constitution civile du clergé et résista à toutes les exigences du Directoire. Refusant courageusement de renoncer à son pouvoir temporel nécessaire à l'exercice de son autorité spirituelle, il alla mourir en exil dans la citadelle de Valence.

Son successeur Pie VII n'était pas réservé à un sort moins douloureux. Dans des circonstances extraordinaires où se montrait clairement l'intervention de la Providence, il put d'abord fermer les plaies de l'Eglise de France. Il signa le Concordat, faisant de plus grandes concessions que dans tous ceux qui l'avaient précédé, établissant une nouvelle circonscription des diocèses et exigeant la démission des anciens évêques. Le premier consul se montra bien peu franc dans les négociations et bien peu reconnaissant des durs sacrifices faits par Pie VII au rétablissement de l'Eglise en France. Les lois organiques furent une atteinte au Concordat, un empiètement du pouvoir civil contre lequel le Saint-Siége protesta énergiquement. Bientôt Napoléon songea à relever, mais à son profit seulement, l'Empire de Charlemagne, et le pape, en vue de l'intérêt supérieur de l'Eglise, consentit à le sacrer. Mais la politique du nouvel empereur apparut peu après dans tout son jour. Que se proposait-elle? De concentrer tous les pouvoirs dans sa main, « d'être maître des âmes comme des corps, » et de tenir en tutelle la papauté pour s'en faire un instrument. Il s'empara des Etats pontificaux et fut frappé d'excommunication par Pie VII, qui fut puni de sa courageuse attitude par une longue et dure captivité. Mais le jour se leva enfin où l'Empire tomba et où le pape fut ramené triomphant au sein de sa capitale.

Nous voici à l'époque contemporaine. La Révolution survit dans les idées. « Elle n'attaque plus à main armée » les trônes et les autels; elle se contentera de les miner » par d'incessantes calomnies ; elle sèmera la haine et la » défiance entre les gouvernants et les gouvernés ; elle » rendra odieux les uns tout en plaignant les autres. Puis » un jour les monarchies les plus séculaires, abadonnées » de leurs défenseurs, se trouveront à la merci de quel- » ques intrigants de bas étage auxquels personne ne » daigne accorder un regard d'attention. » Ces paroles de Consalvi peignent exactement la situation nouvelle. Grégoire XVI l'envisagea d'un coup sûr, démêla dans le libéralisme les idées révolutionnaires, condamna

les doctrines de M. de Lamennais, et au milieu des soulèvements qui éclatèrent sur divers points de l'Europe tint une conduite modérée, sage et ferme. On reconnaissait toujours la papauté engagée dans de nouveaux périls et faisant face à tous les dangers.

Que dirons-nous maintenant de la manière dont l'auteur a traité son sujet? Les notes abondent et prennent une bonne partie du troisième volume; elles sont beaucoup plus rares dans le quatrième volume. Curieuses, intéressantes en elles-mêmes, ne sont-elles pas une entrave, une sorte de fâcheuse diversion pour l'esprit du lecteur? Ne serait-il pas préférable de les fondre dans le texte et de lui donner par là plus de force, plus de suite? Mais nous avouons que l'ouvrage demanderait plus de temps, plus de soin et une conception plus mûrement méditée. Le style, comme on devait s'y attendre, ne se distingue pas de celui des volumes précédents; causerie facile, amicale, polie, langage d'un professeur de philosophie, qui parle familièrement à ses disciples, réclame de temps en temps leur attention, signale le vrai point de la difficulté et les moyens de solution, parole qui s'adresse directement au lecteur comme dans un discours. Ce genre a ses avantages et ce laisser-aller peut ne pas déplaire; mais n'a-t-il pas des défauts dont il est malaisé de se préserver? Négligences, décousu, peu de dignité dans un sujet néanmoins si élevé par lui-même, nul mouvement de vive éloquence. Nous soumettons simplement ces observations à l'estimable auteur, et nous sommes heureux d'ajouter en terminant que les esprits sérieux, amis des fortes et graves études, liront avec goût et pourront méditer avec fruit son livre qui nous retrace une époque longtemps dédaignée et méconnue, aujourd'hui mieux étudiée et justement honorée, un temps presque barbare, turbulent et et agité, mais où la foi était profonde et générale, l'enthousiasme généreux et fécond en grandes œuvres, les caractères vigoureux et où les vertus les plus éclatantes servent de contrepoids à d'ardentes convoitises et à de sauvages passions.

DONS DIVERS.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu:

Pour le Musée.

De M. Vésy, bibliothécaire de la ville: Un fer à hosties du moyen-âge (XVe siècle).

APPENDICE

CATALOGUE

Du deuxième lot de la bibliothèque de feu M. J. Duval, échu à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

MANUSCRITS, DOCUMENTS; OUVRAGES PAR M. J. DUVAL.

Lettres de famille. — Lettres, notes, etc., relatives à la Société. — Pièces relatives à la *Revue de l'Aveyron*, etc. — Correspondance au sujet de la prime d'honneur, 1861. — Id. diverse. — Id. de M. Loiseleur-Deslongchamps. — Id. de M. J. Duval avec M. Girou de Buzareingues. — Id. relative à des notices biographiques d'hommes du pays. — Biographies aveyronnaises, biographies ruthénoises : canevas, notes et violons; discours par MM. de Séguret, Merlin, etc. — Antiquités romaines. — Notices historiques et archéologiques sur le Rouergue : période gallo-franque. — Saint Amans; Saint Quentien; notes biographiques et bibliographiques d'historiens anciens. — Notes bibliographiques d'histoire locale et générale. Auteurs latins (catalogues). — Histoire du Rouergue : projets, ébauches (période celtique ; gallo-romaine ; gallo-franque). Généralités; hydrographie ; histoire naturelle ; comté de Rodez ; justice, assemblée provinciale ; extraits copiés dans Bosc, etc.; chroniques ruthénoises; Rodez ; le Vabrais; l'arrondissement de Saint-Affrique; Saint-Affrique ; le canton de Saint-Sernin ; Brusques ; Salles-Curan ; abbayes de Vabres, Conques, etc. — Tableau synoptique des antiquités celtiques. — Lettre sur les problèmes que soulève l'étude des monuments celtiques (environs de Gabriac). — Notes générales sur l'architecture

privée des Romains. — Domination des Goths et des Wisigoths. — Mémoire sur l'évêché d'Arisitum. — Charte de Laguiole. — Langue d'Oc ou patois : correspondance, origine, esquisses, notes et documents. Recueil ancien et considérable de proverbes, conseils, etc., cahier in-4°. — Notes d'excursions et de voyages. — Note sur les explorations des montagnes d'Aubrac. — Deux anciens titres ou actes notariés ; propriétés foncières de Puech-Baurès. — Poésies : Salles-la-Source ; à M. Monteil.

Cahiers classiques, etc. — Etudes de temps (météorologie). — Minéralogie. — Notes sur la géognosie. — Notes botaniques. — Zoologie (classification). — Jurisprudence. — Questions théologiques, etc. — Philosophie. — Fouriérisme : généralités, conférences faites à Rodez, organisation d'une école à Salles-la-Source, etc. — Populations rurales. — Mémoire pour les hôpitaux et les bureaux de bienfaisance (trait relatif à l'hôpital de Saint-Geniez).

Epreuves, violons, fragments d'ouvrages : Polémique de M. J. Y. (Durand, de Gros) avec M. Rodat. — Du penchant au mal. — De la criminalité. — Lettres à Michelet. — Accord de Fourier et de l'Evangile. — Origine de la beauté. — Expositions phalanstériennes. — Réformes administratives. — *Assimilation douanière entre l'Algérie et la France; Concession et vente des terres de colonisation.* — Société de colonisation. — Quinze années d'études sur l'Algérie. — Divers.

Un cahier in 8° rel. qui est une longue liste d'auteurs ayant écrit sur l'Algérie. Les plus récents ouvrages signalés sont de 1855-56. — Un second cahier petit in-f° rel. contient des notes et des violons. — Un autre in-f° rel. contenant aussi des notes et violons porte au dos : *Localités algériennes.* — Autre in-f° rel. (*Philosophie, Economie sociale*) consiste en diverses notes, tableaux synoptiques, canevas, définitions, propositions, etc. — Autre in-4° rel. (*Philosophie*) renferme plusieurs articles copiés dans P. Leroux, Abel Transon, etc. Quelques-uns sont de M. J. Duval lui-même.

Nous mentionnons ici deux autres cahiers manuscrits reliés. L'un in-f° (*Côte orientale d'Afrique, Possessions portugaises*)... — Le second in-4°, veau plein ; filets d'or, ainsi que les mots : « *Manuscrit de mon frère,* » gravés sur le plat ; gardes de papier marbré. *Les amants heureux,* tel était le titre auquel on a substitué celui de : *Les bons valets.* Opéra-comique de 48 pages...

Proverbes patois. Rodez, 1845. In-8° rel. — *Girou de Buzareingues.* Paris, 1858. G^{d} in-8°. — Mélanges, 1836-50.

Vol. gros in-8° rel. — Articles sur l'Algérie (Mélanges), 1852-56. Fort vol. g^d in-8° rel. — *Archives algériennes* (avec M. Garbé). Paris, 1855. Vol g^d in-8° rel. — *Catalogue des produits algériens*. Paris, 1855. In-8°. 3 exemplaires : un pour les corrections; un autre avec des notes sur des feuillets intercalés rel. — *Bulletin de l'Union agricole d'Afrique*, 1870, n° 56. — *La question du Maroc et les intérêts européens en Afrique* dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1859, 4° livraison. — *Les colonies et la politique coloniale de la France*. Paris. Fort vol. in-8°. — *L'histoire, l'art et la science aux colonies*, dans la *Revue orientale et américaine*, 1861, n° 38-39. — *Congrès de Francfort; de Bruxelles*. Br. in-8°. — Conférences populaires : *Les sociétés coopératives de crédit; de production*. Paris, 1867. 2 br. in-18. — *Placements en obligations foncières. Crédit foncier*. Paris, 1854. 2 br. in-18. — L'*Économiste français* (journal), années 1862-67. 3 vol. rel.

Les véritables âneries sur l'Algérie. Réponse à M. J. Duval, par Maurin. Alger, 1862. Br. in-8°. — *La question du pôle nord*, lettres adressées à M. J. Duval, par G. Lambert. Paris, 1867. Br. in-8°. — Coupures (cartes de chemins de fer, etc.) recueillies par M. J. Duval. — 3 tableaux synoptiques, canevas, pour la colonisation, par M. J. Duval. — *Petite carte de la colonisation de l'Algérie*, par M. J. Duval. Un grand nombre d'exemplaires, dont deux corrigés ou surchargés. — *Grande carte de l'Algérie*, par le même (?). Deux épreuves, dont une corrigée. Fragment d'une autre épreuve corrigée par un auteur qui l'attribue, dans une lettre, à M. Duval. — Esquisses de cartes diverses. — International exhibition, 1862 (groupe photographié d'écrivains : M. J. Duval, etc.).

OUVRAGES CONCERNANT L'AVEYRON, OU D'AUTEURS AVEYRONNAIS ; DE MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ OU D'ÉCRIVAINS AYANT HABITÉ LE DÉPARTEMENT, ETC.

Le Ruthénois, plus tard *Revue de l'Aveyron et du Lot*, dont M. Duval était le directeur, corrigée ou surchargée de sa main, 1836-41, avec des tables manuscrites pour quelques années (3 feuillets). 3 vol. rel. (Manquaient quelques suppléments de numéros que l'on a pu se procurer ailleurs, sauf le supplément du n° 49, 12 décembre 1836). Un numéro du *Dévouement fraternel*, de Saint-Affrique. — *Bulletin de la Société d'agriculture de l'Aveyron*, avec table manuscrite pour les premières années (2 feuillets). — *Concours pour la prime départementale*, 1841-46. In-8° rel.

Guide pratique du cultivateur aveyronnais sur l'hygiène, par Roche (Lubin). In-8°. — *Ferme-école de Calcomier.* Entrée en ferme; 1re année d'exploitation, 1850. 2 br. — Quelques brochures, violons, attenant à des questions agitées au sein de la Société : *Eaux de la ville*, etc. — *Extrait du règlement de la caisse de secours des ouvriers de la Cie des houillères de l'Aveyron.* Br. in-12. — *Recueil des usages locaux*, 1860. In-8°. — *Circulaire de Mgr de Bonald*, évêque du Puy.

Description de l'Aveyron, par Monteil (avec feuillets intercalés, considérablement annotés de la main même de l'auteur). 2 vol. in-8° rel. — Brochures de MM. l'abbé Bousquet et Advielle sur le département. — *L'agriculture aveyronnaise pour la prime d'honneur*, par un cultivateur du Causse, 1861. Br. in-8°. — *La question des concours agricoles à propos de la prime d'honneur de l'Aveyron*, 2e édit. In-12. - *M. J.-A. Durand à la Société d'agriculture de l'Aveyron.* Feuillet. — Brochures diverses de MM. Durand (de Gros), A. Rodat, Julia, J. Bonhomme, concernant l'agriculture, etc. — Mines du bassin de St-Affrique, 1856. Paris. Br. in-4°. — Brochures relatives à l'histoire naturelle du pays : *Eaux minérales*, etc. — *Style de la covr de Rovergve*, 1640. Caors. Petit in-8° couvert en parchemin. — *Procès.* — *Elections.* — *Poids et mesures, hospices*, etc. — Biographies : *Carrié de Boissy*, etc. — Violons divers.

Raynal : Histoire philosophique des deux Indes. Genève, 1770. 10 vol. in-8°, avec Atlas, vol. in-4°, rel. — Id. de l'Afrique septentrionale. Ouvrage posthume, par Peuchet, 1826. 2 vol. in-8°. — Etat des colonies dans les deux Indes, pour faire suite à l'histoire de Raynal, par Peuchet, 1821. 2 vol. in-8° rel. — Esprit et génie de M. l'abbé Raynal, tiré de ses ouvrages. Genève, 1782. Vol. in-8° rel. — Lettre adressée à l'abbé Raynal sur les affaires de l'Amérique septentrionale, traduite de Th. Payne, 1783. In-8° rel.

Monteil : Prospectus de l'Histoire des Français, par J. Janin. In-8° rel. avec Les Français pour la première fois. — Les étapes d'un volontaire de l'an II de la République, 1852. Vol. in-8° rel.

Ch. Girou de Buzareingues : Agriculture, Economie rurale; Philosophie, Ontologie; Morale, Physiologie. Vol. ou br. in-8° rel. en 3 vol. — Marie; Education des garçons. 2 vol. in-18 rel. en un seul. — *L'abbé Girou* : La Physique. 7 br. in-12 rel. en fort vol. — Brochures diverses de Ch. et L. Girou de Buzareingues.

J.-P. Durand, de Gros : (*Philips*). Electro-dynamisme vital. Vol. in-8° rel. — Brochures diverses.

Cantagrel : Le fou du Palais-Royal. Vol. in-8°. — Nécessité d'un nouveau symbole. In-18. — Mettray et Osterwald. In-12. — De l'organisation des travaux publics. Br. in-8°. — Violons.

De la Farelle : Du progrès social. Vol. in-8°. — Brochures diverses.

Grandet : La Trinité selon l'Ecriture. Vol. in-8°, avec lettre dédicatoire de l'exemplaire à M. J. Duval.

Seconds : De l'art social, 1792. In-8°.

Laur : De la production des métaux précieux en Californie. In-8°.

Travaux divers, par MM. de Rudelle, Trinquier, de Gaujal, Tarayre, L. Blanc, Froment, etc.

Préceptes de rhétorique, par Girard, 4e édit. Rodez. Vol. in-8°. — Œuvres de M. le vicomte de Chateaubriand, éd. Lefèvre, 1834. 3 vol. Panthéon rel. — Lettres sur l'Amérique du Nord, par M. Chevalier, 2e éd. 2 vol. in-8° rel. — Le Mexique, par le même, 1863. Vol. in-18. — Réorganisation des banques, par le même, 1864. In-8°. — Quelques autres brochures du même. — Eléments généraux de l'histoire comparée de la philosophie, par Gatien-Arnoult, 1841. Vol. in-4° rel. — Une brochure, par le même. — Esquisses sénégalaises, par l'abbé Boilat, 1853. Vol. in-8°. — Grammaire de langue woloffe, par le même, 1858. Vol. in-8°. — Las Papillotos de Jacques Jasmin, 1860. Vol. in-12. — Essai sur la topographie géognostique du Calvados, par de Caumont, 2e édit. In-8°. — Brochures diverses d'autres auteurs : Advielle, Valat, etc.

PLANS, CARTES, ETC., CONCERNANT L'AVEYRON.

Trois cartes de Cassini. Feuilles 113, 114, 144 (Albi, Nant, Rodez). Collées sur toile, pliées format in 8° avec enveloppes. — Carte du Rouergue en deux sénéchaussées. — Tableau géographique et statistique de l'Aveyron. — Carte routière et administrative du département de l'Aveyron, par les soins de M. Cassanac. — Plans, coupes et élévations du Palais de Justice, à Rodez. — Plan relatif au procès du sieur Boyer, de Fondamente, C. le village de la Pascalarié.

OUVRAGES CONCERNANT L'ALGÉRIE.

Richesse minérale de l'Algérie, par Fournel. 2 vol. in-4°, et Atlas, grand in-f° (tome 1er, manque pl. 14). — Notice minéralogique sur les provinces d'Oran et d'Alger, par Ville. Vol. petit in-4°, et cartes grand in-f° m°. — Rapport sur les forages artésiens exécutés dans la division de Constantine. Br. grand in-4°. — Algérie historique, pittoresque et monumentale, par Berbrugger. 3 atlas grand in-f° rel. — Exploration scientifique de l'Algérie, par ordre du gouvernement. Sciences historiques et géographiques, sciences médicales. 18 vol. très grand in-8° rel. Sciences physiques. Grand in-4°. — Procès-verbaux et rapports de la commission nommée par le roi, 1833, pour aller recueillir en Afrique tous les faits propres à éclairer le gouvernement. 3 vol. in-4° rel. en un seul fort. — Statistique et documents relatifs au sénatus-consulte sur la propriété arabe, 1863. Vol. in-8°. — Mission de Ghadamès, 1863. Vol. in-8°. —Relation du voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes de Maroc et d'Alger, par de la Faye, 1726. Vol. petit in-8° rel. — A complete history of Algiers, by Margan, 1731. Fort vol. in-4° rel. —Letters from the south (Algiers), 1837. 2 vol. in-8° rel. — Voyage dans la régence d'Alger, par Shaw, 1830. Esquisse de l'Etat d'Alger, par Shaler. 2 vol. in-8° rel. en un seul fort. — Alger, par Renaudot, 1830. in-8° rel. — Aperçu sur l'Etat d'Alger, 2e édit., 1830. Vol. petit in-8° rel.; 3e édit. in-8°. ; atlas, 1830; in-4° oblong. — Journal d'un officier de l'armée d'Afrique, 1831. In-8°. — Expédition de Laghouat, par Marey, 1845. In-4° oblong. — Province de Constantine. Recueil de renseignements pour l'expédition ou l'établissement, par Dureau de la Malle, 1837. Vol. in-8° rel. — Histoire de Constantine sous les beys, par Vayssettes. Vol. in-8°. — Excursions dans l'Afrique septentrionale pour l'exploration de Carthage. Relation d'une excursion de Bône à Guelma et à Constantine, par Grenville Temple et Falbe, 1838. Vol. in-8°. — Histoire de la conquête d'Alger, par Nettement. Fort vol. in-8°. — L'Algérie ancienne et moderne, par Galibert, 1846. Beau vol. fort et grand in-8° rel. — L'Algérie, par Baude, 1841. 2 vol. in-8° rel. en un seul fort. — L'Algérie, par Dureau de la Malle. Histoire des guerres des Romains, etc., 1852. Vol. grand in-18. — Les archives du consulat de France à Alger, par Devoulx. Br. in-8°. — Deux pirates au XVIe siècle, histoire des Barberousse, par Farine, 1869. Beau vol.

fort et grand in-8°. — Histoire d'Aroudj et de Khaïr-ed-Din, par Rang et Denis, 1837. 2 vol. in-8°. — Considérations sur la régence d'Alger, par Juchereau, 1831. Vol. in-8° rel. — Réflexions sur la colonisation du territoire d'Alger, par Préaux, 1832. Vol. in-8° rel. — De l'établissement des Français dans la région d'Alger, par Genty de Bussy, 2e édit. 2 vol. in-8°. — Des moyens d'assurer la domination française en Algérie, par Letang, 1840. Vol. in-8° rel. — Colonisation et agriculture de l'Algérie, par Moll, 1845. 2 vol. in-8° rel. en un seul fort. — La guerre et le gouvernement de l'Algérie, par de Baudicour, 1853. Vol. in-8°. — La colonisation de l'Algérie, par le même, 1856. Vol. in-8°. — L'Algérie française, par de Feuillide, 1856. Vol. in-8°. — L'Algérie devant l'opinion publique, par Warnier, 1864. In-8°. — L'Algérie devant l'Empereur, par le même, 1865. Vol. in-8°. — Recueil de traités d'agriculture et d'hygiène, par ordre du ministre de la guerre, 1851. In-18. — Moniteur agricole, par Pignel, 1860. In-8°. — L'Algérie en 1865. Coup d'œil d'un colonisateur, par de Cosentino. Grand in-8°. — Description nautique des côtes de l'Algérie, par Bérard, 3e éd. Vol. in-8° rel. — Etudes sur les ports de l'Algérie, par Lieussou, 2e éd. Vol. in-8° rel. — Etudes sur la province d'Oran, par Lacretelle, 1865. Vol. et br. in-18. — Tlemcen, souvenirs d'un voyage, par Bargès, 1859. Vol. in-8°. — Les Français en Algérie, souvenirs d'un voyage, par L. Veuillot, 1845. Vol. in-8° rel.

Voyage en Algérie, par Carteron, 1866. Vol. in-18. — Mœurs et coutumes de l'Algérie, par Daumas, 1853. Vol. in-18. — La vie arabe, par Mornand, 1856. Vol. in-18. — Les mystères du peuple arabe, par Richard, 1860. Vol. in-18. — Les Kébaïles du Djedjera, par Devaux, 1859. Vol. in-18. — Les chevaux du Sahara, par Daumas, 1856. Vol. in-18. — Abd-el-Kader, par Bellemare, 1863. Vol. in-18. — Les Français dans le désert, par Trumelet, 1865. Vol. in-18. — La chasse au lion, par J. Gérard, 1855. Vol. petit in-18. — L'Afrique du Nord, par le même, 1860. Vol. in-18. — Conquest and colonisation in north Africa, by Wingrove Cooke, 1860. Vol. petit in-8° rel. — Les Moghrabines, poésies, par Aubas, 1855. Vol. in-18. — Milianah, poésies, par Autran, 1858. Vol. in-18. — Histoire de Chems-Eddine et de Nour-Eddine, traduction, par Cherbonneau, 1853. In-18. — Dictionnaire français-arabe, par Paulmier, 1851. Fort. vol. in-18. — Le langage arabe ordinaire ou dialogues arabes, par Catelle. Alger. Petit in-8° oblong rel.

Dictionnaire de toutes les localités de l'Algérie, par

Outrey, 1860. Vol. in-18. — Guide du voyageur en Algérie, 2e éd., par Quétin, 1851. Vol. petit in-18. — Indicateur général de l'Algérie, par Berard, 2e éd. Vol. in-18. — Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie, par Piesse, 1862. Fort vol. in-18.

Carte de l'Algérie, par Carette et Warnier, 1846. Collée sur toile, pliée format in-8°, avec enveloppe. — Alger, par Parisot, 1830. Carte pliée format in-24 et cartonnée.

Bulletin officiel de l'Algérie, années 1830 — 58. 9 vol. in-8°.; de l'Algérie et des colonies, 1858—60. 2 vol. in-8° rel.; du gouvernement général de l'Algérie, 1861—63. 3 vol. in-8°. — Conseil général. Alger, 1858-62. Constantine, 1858—64. Oran, 1858—65. 18 vol. in-8°.

Bulletin de la Société d'agriculture d'Alger, 1857 — 62. 3 vol. in-8° rel. — Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine et Recueil des notices et mémoires de la société, 1853—68. 12 vol. in-8°. — Album du musée de Constantine, 1862 — 63. 2 cahiers in-4° oblong. — Bulletin de l'Académie d'Hippone. nos 3 à 8, in-8°. — Bulletin de la Société de climatologie algérienne, 1864 — 69. 11 br. in-8°. — Compagnie génevoise des colonies suisses de Sétif. Rapports. Vol. in-4° rel. et 9 livraisons petit et grand in-4°.

Annales de la colonisation algérienne, par Peut, 1852-58. 7 vol. grand in-8° rel. — Annales algériennes, par Pélissier, 1836—39. 3 vol. in-8° rel. — Revue orientale et algérienne, par des orientalistes, etc., 1852—53. 4 vol. grand in-8° rel. — L'Algérie, plus tard Revue du monde colonial, par Noirot, 1859—65. 7 vol. in-8° rel.

Moniteur de l'Algérie, 1862-65. 5 vol. grand in-f° rel. — Akhbar, 1839, 1853-60. 8 vol. petit, moyen et grand in-f°. — L'atlas, 1849—51. Vol. fort in-f° rel. — Le Centre algérien, 1856-57. Br. in-f°. Plus tard : Le Centre africain, 1857. Br. grand in-f°. — La Presse algérienne, 1857. Demi-feuille grand in-4° rel. — Le Progrès, 1852. — L'Africain, 1854-60. Vol. in-f° rel. et 4 br. in-f°. — L'Indépendant, 1859-60. 2 br. in-f°. — Le Zéramna, 1854, 56-58,60. Vol. in-f° rel. et 4 br. petit et grand in f°. — Le Tlemcenien, 1855. Br. demi-feuille grand in-4°.

BARBARIE, AFRIQUE ARABE, PAYS MAHOMÉTANS.

Géographie ancienne des Etats Barbaresques, par Marcus et Duesberg, 1842. Fort vol. in-8°. — Zoographie des diverses régions. Barbarie, par Jauffret, an VIII. Br. in-4°. — Précis de l'histoire et du commerce de l'Afrique septentrionale, par Mauroy, 1852. Fort vol. grand in-8°.

— Voyage dans l'intérieur de l'Afrique septentrionale, par Lyon, 1822. Vol. in-8°. — Etudes de géographie critique sur une partie de l'Afrique septentrionale, par d'Avezac, 1836. In-8°.

Relation de l'empire de Maroc, par Des. Olon, 1695. Vol. petit in-8° rel. — Histoire du règne de Mouley Ismael, par Busnot, 1714. Vol. petit in-8° rel. — Histoire des révolutions de l'empire de Maroc, depuis la mort de Muley Ismael, par Braithwaite, 1731. Vol. petit in-8° rel. — Voyage dans l'empire de Maroc et le royaume de Fez, par Lemprière, an IX. Vol. in-8°. — Des relations politiques et commerciales de la France avec le Maroc, par Thomassy, 1842. Vol. in-8°.—Id., 2e et 3e éd., 1859. Vol. in-8°. — Description et histoire du Maroc, par Godard, 1860. 2 vol. in-8°. — Histoire des souverains du Maghreb et annales de la ville de Fès, par Roudh-el-Kartas, 1860. Fort vol. grand in-8°. — Le Maroc, mélanges, par Beaumier. In-8° rel. — Promenade au Maroc, par Didier, 1844. Vol. in-8° rel.

Considérations sur le royaume de Tunis dans ses rapports avec l'Algérie, par Brandin, 1846. In-8°. — Notice sur la régence de Tunis, par Dunant, 1858. Vol. grand in-8°. — La régence de Tunis, par de Flaux, 1865. Vol. in-8°. — Quatre ans à Tunis, par Daumas, 1857. In-8°. — Recherches sur la topographie de Carthage, par Dureau de la Malle, 1835. In-8°.

Voyage à Tripoli, par Mac-Carthy, 1819. 2 vol. in-8° rel. — Voyage au royaume de Barcah et dans la Cyrénaïque, par Pezant, 1840. Vol in-8°.

Le Désert et le Soudan, par d'Escayrac de Lauture, 1853. Fort vol. grand in-8°. — Les Touareg du Nord, par Duveyrier, 1864. Fort vol. grand in-8°. — Essai de grammaire de la langue Tamachek', par Hanoteau, 1860. Vol. grand in-8°.

Voyage au Darfour, par Mohammed Ebn-Omar el-Tounsy, 1845. Vol. grand in-8°. — Voyage au Ouaday, par le même, 1851. Fort vol. grand in-8°. Planches, br. grand in-8°. — Journal de voyage, du docteur Cuny, de Siout à El-Obéid, 1863. Vol. in-8°. — Voyage sur la côte orientale de la mer Rouge, dans le pays d'Adel et le royaume de Choa, par Rochet d'Héricourt, 1845. Vol. grand in-8° rel. — Second voyage sur les deux rives de la mer Rouge, etc., par le même, 1846. Vol. grand in-8°. Atlas, br. grand in-8°. — Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale, par Guillain. 3 vol. grand in-8° rel. et l'Album in-f° rel. — Voyage aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie,

par James Bruce, 1790-1802. 6 fort vol. in-4° rel. — Voyage en Abyssinie, par Ferret et Galinier, 1847. 2 vol. grand in-8°.

Voyage en Egypte et en Syrie, par Volney. 6ᵉ éd. 3 vol. in-24. — Histoire de l'Egypte sous Mohammed-Aly, par Mengin, 1823. 2 vol. in-8° rel. — Histoire de Méhémet-Ali, par P. Mouriez, 1858. 4 vol. et br. in-8°. — L'Egypte en 1845, par Schœlcher, 1846. Vol. in-8°. — L'Egypte contemporaine, par Merruau, 1858. Vol. in-8°. — Recueil sur l'Egypte, mélanges, an X—1836. Petit in-8° rel. — L'Egypte à l'exposition universelle de 1867, par Edmond. Vol. grand in-8°. — Histoire universelle de l'isthme de Suez, par Ol. Ritt, 1869. Fort vol. in-8°. — Canal maritime de Suez. Rapports, 1857, 68, 69. 3 br. in-8°.

De l'empire Ottoman, par Chauvin Beillard, 1845. Vol. in-8°. — Le premier annuaire impérial de l'empire Ottoman, par Bianchi, 1848. In-8°. — Exposition universelle de 1867. Rapports de la commission scientifique impériale ottomane. 5 br. in-8°. — Le Koran, par Kasimirski, 1852. Vol. in-12 rel. — Mahomet et le Coran, par Barthélemy Saint-Hilaire, 2ᵉ éd. Vol. in-12. — Mémoire sur les trois plus fameuses sectes du Musulmanisme, par R***, 1818. Histoire des Wahabis, par L. A***, 1810. 2 in-8° rel. en un seul vol. — Extraits des historiens arabes, relatifs aux guerres des Croisades, par Reinaud, 1829. Fort vol. in-8°. — Essai sur l'histoire des Arabes et des Mores d'Espagne, par Viardot, 1833. Scènes des mœurs arabes, par le même, 1834. 3 vol. in-8° rel. en un seul fort. — Précis historique des guerres des Sarrazins dans les Gaules, par Benoiston de Châteauneuf, 1810. In-8° rel. — Invasion des Sarrazins en France, par Reinaud, 1836. Vol. in-8°. — De l'établissement des Turcs en Europe, traduit de l'anglais, 1828. In-8°. — Séjour chez le grand chérif de la Mekke ; Cinquante jours au désert ; 500 Lieues sur le Nil, par Ch. Didier, 1857-58. 3 vol. in-18.

SÉNÉGAL, COLONIES FRANÇAISES, COLONIES EN GÉNÉRAL, COLONIES ÉTRANGÈRES.

L'Affrique et le peuple affriquain, par Lamiral, 1789. Vol. in-8° rel. — Description de la Nigritie, par Pruneau de Pomme Gorge, 1789. Vol. in-8° rel. — Voyage au Sénégal, par Durand, 1807. 2 vol. in-8° et Atlas, grand in-4°, rel. — De la Sénégambie française, par Carrère et Holle, 1855. Vol. in-8° rel. — Mes aventures au Sénégal,

par Verneuil, 1858. Vol. in-18. — Moniteur du Sénégal et dépendances (journal), 1856-59. 2 vol. demi-feuille grand in-4° rel. — Carte du Soudan occidental, par Mage, 1866. Collée sur toile, pliée format grand in-8°.

Notes sur l'île de la Réunion, par Maillard, 1862. Fort vol. grand in-8°. — Album de l'île de la Réunion, par Roussin, 1860-63. 4 vol. in 4° en feuilles (4° incomplet). — Mission de la Cochinchine et du Tonkin, 1858. Vol. in-12. — Tableau de la Cochinchine, par E. Cortambert et de Rosny, 1862. Vol. grand in-8°. — O-Taïti, par Lutteroth, 1843. In-8°. — Iles Taïti, par Vincendon-Dumoulin et Desgraz, 1844. Fort vol. in-8°. — Voyage aux îles françaises de l'Amérique, par Labat, nouvelle édition, 1831. In-8°. — Histoire de la Guadeloupe, par Lacour, 1855-60. 4 vol. in-8° rel. — Histoire de la Martinique, par Sidney Daney, 1846. 6 vol. in-8°. — La France d'Outre-Mer (journal de la Martinique), 1858. Br. grand in-f°. — De la Guyane française, par Catineau-Laroche, 1822. In-8° rel. — Notice historique sur la Guyane française, par Ternaux-Compas, 1843. In-8°. — Notice statistique sur la Guyane française, 1843. — Note sur la fondation d'une nouvelle colonie dans la Guyane française, par la Société d'études pour la colonisation de la Guyane, 1844. 2 vol. in-8°.

Annuaire de l'Etat d'Alger, par la commission de la Société coloniale, 1832. Vol. petit in-12. — Annuaire de l'Algérie, par Gomot, 1842. Fort. vol. in-8° rel. — Indicateur général de l'Algérie, suivi d'un annuaire, 1848, par Bérard. Vol. in-16. — Annuaire de l'Algérie, 1849; id., 1851, par Mayeux. 2 vol. petit in-16. — Almanach de l'Algérie, 1849, par Mac-Carthy. Vol. in-32. — Annuaire général de l'Algérie, par Tombarel, 1854. Vol. in-16. — Annuaire général administratif de l'Algérie, 1864. Vol. grand in-8°. — Guide du colon, almanach de l'Algérie, 1843, 1852-58. 8 in-32. — Almanach algérien, 1842. In-16. — Almanach africain, 1849. In-24. — Almanach du laboureur algérien, 1852. Br. petit in-16. — Calendrier algérien, 1853. Br. in-16. — Almanach de la province d'Alger, 1853. Petit in-16. — Indicateur oranais et annuaire du département d'Oran, 1868. Petit in-16. — Annuaire administratif et commercial de l'Algérie et des colonies françaises, 1859, par Tombarel. Petit in-16. — Annuaire de l'Algérie et des colonies, 1859. Vol. grand in-8°. — Id., 1860. — Annuaire du Sénégal et dépendances, 1858-65, 67-69. 11 in-16. — Annuaire de l'île de la Réunion, 1861-63, 1867. 4 grand in-8°. — Annuaire de la Cochinchine française, 1867. Grand in-8°. — An-

nuaire des établissements français de l'Océanie, 1863. Vol. in-12. — Annuaire de la Martinique, 1863-66, 1868-70. 7 petit in-16. — Annuaire de la Guadeloupe et dépendances, 1864, 1867. 2 petit in-16. — Id., 1869. Vol. petit in-8°. — Annuaire de la Guyane française, 1860-69, diverses années. 7 in-16.

Les colonies françaises, par Rambosson, 1868. Vol. fort in-8°. — Notices sur les colonies françaises, par ordre de Chasseloup-Laubat, 1866. Vol. fort in-8°. — Trois mémoires sur les questions coloniales, par Le Pelletier de Saint-Remy, 1859. Vol. in-8°. — Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage, par Schœlcher, 1842. Vol. in-8°. — Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années, par le même, 1847. Vol. in-8°. — Exposé des motifs, rapports et débats des chambres législatives relatives au régime des esclaves, etc., 1845. Fort vol. in-8° rel. — Du système colonial de la France, par le comte de Hogendarp, 1817. Vol. in-8°. — Recueil de jurisprudence coloniale, par d'Aubigny, 1861-67. 3 vol. in-4°. — De l'expatriation, par Dutot, 1840. Vol. grand in-8°. — Rapport au nom de la commission chargée d'étudier les différentes questions qui se rattachent à l'émigration européenne, par Heurter, 1854. Vol. in-8°. — De l'émigration européenne, par Legoyt, 1861. Vol. in-8°. — Etude sur la colonisation, par Delagrange, 1866. In-8°. — Extinction du paupérisme agricole par la colonisation dans la province de la Plata, par Brougnes, 2° éd., 1855. In-8°. — Aventures d'une colonie d'émigrants en Amérique, par Marmier, 1855. In-16. — Commerce et traite des noirs aux côtes occidentales d'Afrique, par Bouët-Willaumez, 1848. In-8°. — Cham et Japhet ou de l'émigration des nègres chez les blancs, par Ausone de Chancel. In-16. — Vie de Buxton, précédée de notices sur l'esclavage, etc., traduite par Mlle Rilliet de Constant, 1853. In-8°. — The african slave trade, by Buxton. Vol. in-8° rel. — L'Europe et ses colonies, par de Beaumont-Privezac, 1822. 2 vol. in-8° rel. — Traité d'économie politique et de commerce des colonies, par P.·. F.·. Page, an IX. 2 vol. in-8° rel. — Collection de mémoires sur l'administration des colonies, par Malouet, an X. 5 vol. in-8°. — Voyage à la Guiane et à Cayenne, par L. M. B., an VI. Vol. in-8° rel. — Revue des colonies, par Bissette, 1834-37. 3 vol. in-8° rel. — Revue coloniale, 1843-58. 29 vol. et la table, in-8° rel., et 6 br. in-8°. — Annales de l'agriculture des colonies et des régions tropicales, par Madinier, 1860-61. 8 vol. in-8°

rel. — Journal de l'agriculture des pays chauds, par le même, 1865-66. 5 br. in-8°.

Colonies étrangères et Haïti, résultats de l'émancipation anglaise ; par Schœlcher, 1842-43. 2 vol. in-8° rel. — Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde, par Barchou de Penhoën, 1840-41. 6 vol. in-8° rel. — Histoire de l'Inde anglaise, par le même, 1850. 2 vol. in-8°. — Les Anglais et l'Inde, par de Valbezen, 1857. Vol. in-8°. — Histoire de la rivalité des Français et des Anglais dans l'Inde, par Herman, 2ᵉ éd. Vol. grand in-8°. — Insurrection de l'Inde, par Fonvielle et Légault, 1858. In-12. — Histoire de l'Inde, par Collin de Bar, 1814. 2 vol. in-8°. — Chefs-d'œuvre du théâtre indien, par Wilson, 1828. 2 vol. in-8°. — Histoire des colonies anglaises dans les Indes occidentales, par Bryan Edouard, an IX. Vol. in-8° rel. — Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale, par Taché, 1858. In-12. — Histoire du Canada, par Brasseur de Bourbourg, 1852. 2 vol. in-8°. — Esquisse sur le Canada, par Taché, 1855. In-18. — Le Canada sous la domination française, par Dussieux, 2ᵉ éd. 1862. In-18. — Etudes sur les développements de la colonisation du Bas-Canada, par Drapeau, 1863. Vol. in-8°. — Mémorial de l'éducation du Bas-Canada, par Meilleur. 1860. Vol. grand in-32. — Voyage à Terre-Neuve, par de Gobineau, 1861. Vol. in-16. — L'Océanie nouvelle, par Jacobs, 1861. Vol. in-18. — L'Australie intérieure, par Grad, 1864. Vol. in-8°. — The history of Mauritius, by Grant, 1801. Fort vol. in-4°. — Mission from cape Coast-Castle to Ashantee, by Bowdich, 1819. Fort vol. in-4°.

Félix Batel ou la Hollande à Java, par Babut, 1869. 2 vol. grand in-8°. — Les Philippines, par Mallot, 1846. 2 vol. grand in-8° rel. en un seul fort. — Aperçu statisque de l'île de Cuba, par Huber, 1826. Vol. in-8°. — La reine des Antilles, par d'Hespel d'Harponville, 1850. Vol. in-8°. — Diccionario geographico das provincias e possessões portuguezas, por de Sousa Monteiro, 1850. Vol. petit in-4° rel. — Colonisation du district de Santo-Thomas de Guatemala, 1844. Vol. et 2 br. in-8°.

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, VOYAGES, OUVRAGES CONCERNANT LES PAYS DIVERS.

Dictionnaire universel d'histoire et de géographie, par Bouillet, 2ᵉ éd. Fort vol. in-8° rel. — Cours d'études historiques, par Cuvier : Esquisse d'une philosophie de l'his-

toire. Esquisses d'histoire générale; les Sémites et le monde mahométan, 1859-63. 2 vol. in-12. — Introduction à l'histoire universelle, par Michelet, 2e éd. Vol. in-8°. — Précis de géographie universelle, par Maltebrun, nouvelle éd., 1831-34. 10 vol. in-8°, et Atlas, 1837, vol. très-grand in-4°, rel. — Elémens de géographie générale, par Balbi, 1851. Vol. in-12 rel. — Géographie physique, historique et militaire, par Lavallée, 6e éd. Vol. in-12. — Lectures géographiques, par Raffy, 1866-67. Vol. in-12. — Atlas sphéroïdal et universel de géographie, par Garnier, 1861. Beau vol. très-grand in-f° rel. — Atlas historique et géographique des éditeurs Dézobry et Madeleine, 1864. In-4° rel. — Géographie physique de la mer Noire, de l'intérieur de l'Afrique et de la Méditerranée, par Dureau de La Malle, 1807. — Manuel de l'histoire ancienne, par Heeren, 3e éd. Vol. in-8° rel. — Quels étaient les droits des Métropoles grecques sur leurs colonies, etc., par de Bougainville, 1745. Vol. petit in-12 rel. — Histoire romaine, par Nieburn, 1830-40. 7 vol. in-8°. — Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain, par Gibbon, nouvelle éd., 1828. 13 vol. in-8°. — Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale, par Reinaud, 1863. Vol. in-8°. — Tableau chronologique de l'histoire moderne, par Michelet, 2e éd. Vol. in-8°. — Précis de l'histoire moderne, par le même, 5e éd. Vol. in-8°. — Principium christianorum stemmata, ab Antonio Albizio, 1608. Petit in-f° couvert en parchemin. — Atlas de géographie contemporaine, par Bonnefont, 1867. Vol. in-4° rel. — Chart of the world on Mercators projection, by Hermann Bergaus and Stülpnagel. Gotha. Collée sur toile, pliée format très-grand in-4°.

Histoire de France, par Michelet, 1833-42. 5 vol. in-8°. — Eléments de paléographie, par Natalis de Wailly, pour servir à l'étude des documents inédits sur l'histoire de France, 1838. 2 beaux et forts vol. in-4° rel. — Patria. La France, collection encyclopédique et statistique, par plusieurs colloborateurs, 1847. 2 vol. in-12 rel. — Les Français du Nord et du Midi, par Garcin, 1868. Vol. in-12. — Tableau analytique de la diplomatie française, depuis la minorité de Louis XIII, jusqu'à la paix d'Amiens, par Bayard, an XIII. 2 vol. in-8° rel. — Histoire des paysans, depuis la fin du moyen-âge, jusqu'à nos jours, par Bonnemère, 1856. 2 vol. in-8°. — La France sous Louis XIV, par le même, 1865. 2 vol. in-8°. — Louis XV et Louis XVI, par L. de Lavergne. Vol.

in-8°.— Documents inédits sur l'Histoire de France. Négociations de la France dans le Levant, par Charrière, 1848. Vol. in-8°. — Relations et mémoires inédits, pour servir à l'Histoire de France dans les pays d'Outre-Mer, par Margry, 1867. Vol. in-8°. — Lettres, instructions et mémoires de Colbert, par Clément, 1861-68. 7 vol. grand in-8°. — Mémoires de Malouet, par son petit-fils, 1868. 2 vol. in-8°. — Changemens survenus dans les mœurs des habitants de Limoges, 2e éd., par Juge, 1817. In-8°. — La Vendée en 1793, par Bonnemère, 1866. Vol. in-18. — Menton et Monaco, par Rendu, 1867. Vol. in-12. — Histoire de Jeanne Darc, par Villiaumé, 2e éd. Vol. in-18. — Histoire du bailli de Suffren, par Cunat, 1852. Vol. in-8°. — Histoire administrative, 1789-1815. Frochot, préfet de la Seine, par Passy, 1867. Vol. in-8°.

Atlas national et général de la France en 20 cartes, divisée en ses 83 départements et 547 districts, 1790. Vol. in-4° rel. — Melun. Carte collée sur toile, pliée format petit in-8°, avec enveloppe. — Plan des bois, parc et château de Meudon, par Noël, 1850. Carte collée sur toile et pliée format in-24, cartonnée.

Histoire des révolutions de Suède, par Vertot, 1806. 2 vol. in-24 rel. en un seul. — Voyage agronomique en Russie, par Jourdier, 2e éd. 2 vol. in-8°. — Esquisse physique des îles Spitzbergen et du pôle arctique, par Grad, 1866. Vol. in-8°. — Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de mélanges (école socialiste), par Hennequin, 1844. Vol. in-8°. — Guide du voyageur à Londres, et aux environs, par Reclus. Vol. in-12 rel. — La Belgique, guide, éd. illustrée, 1856. Vol. petit in-12. — Atlas pittoresque des chemins de fer de la Belgique, par Wauters, 1840. In-8° oblong. — L'île de Sardaigne, par Boullier, 1865. Vol. in-8°. — L'île de Crète, par Perrot, 1867. Vol. in-16. — Description de l'Afrique, par O. Dapper, 1686. Fort vol. petit in-f° rel. — Géographie générale comparée. Afrique, par K. Ritter, 1836. 3 vol. in-8° rel. — Voyages nouveaux. Voyages en Afrique, par Albert Montémont, 1847. Vol. in-8°. — Voyages et découvertes dans l'intérieur de l'Afrique, par Houghton et Mungo-Park, an VII. In-4° rel. — Fragmens d'un voyage en Afrique, par Golberry, 1802. 2 vol. in-8°. — Voyage à la côte de Guinée, par Labarthe, an XI. Vol. in-8° rel. — Nouveau voyage dans l'intérieur de l'Afrique, par Adams, 1817. Vol. in-8°. — Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, aux sources du Sénégal et de la Gambie, par Mollien, 1820. 2 vol. in-8°. — Naufrage de la Sophie, par Cochelet, 1821. 2 vol. in-8° rel. — Voyages et découver-

tes dans le nord et dans les parties centrales de l'Afrique, par Denham, 1826. 3 vol. in-8°. — Nouveau voyage en Afrique, par Hutton, 1832. Vol. in-8°. — Le Niger, par de Lanoye, 1858. Vol. in-18. — Exploration du Zambèze, par David et Livingstone, 1866. Beau et fort vol. in-8° rel. à tranche dorée. — Résumé sur l'Afrique, par Malte-Brun, 1856-60. Vol. (mélanges) in-8° rel. — Géographie, Afrique, 1827-44. Vol. (mélanges) in-8° rel.

Histoire de la grande isle de Madagascar, par de Flacourt, 1661. Fort vol. in-4° rel. — Voyage de Madagascar, par de V., 1722. Vol. petit in-12 rel. — Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar, par Guillain, 1845. Vol. grand in-8°. — Histoire et géographie de Madagascar, par Macé Descartes, 1846. Vol. in-8°.

Bibliothèque orientale, par d'Herbelot, 1779. Fort vol. in-f° rel. — Les principes de 1789 en Amérique, par Torrès Caïcedo. Vol. in-18. — Notice sur les Indiens de l'Amérique du Nord, par Vail, 1840. In-8°. — Recherches historiques et politiques sur les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, par un citoyen de Virginie, 1788. 4 vol. in-8° rel. — Constitution des treize Etats-Unis de l'Amérique, 1792. 2 vol. rel. en un seul. — Histoire de la Louisiane, par Barbé-Marbois, 1829. Vol. in-8° rel. — Géologie pratique de la Louisiane, par Thomassy, 1860. Vol. in-4° rel. — Voyage en Californie, par Auger, 1854. Vol. in-16. — Le Grand-Ouest des Etats-Unis, par Simonin, 1869. Vol. in-18. — Rapport du commissaire du bureau général des terres publiques aux Etats-Unis pour l'année 1866. Grand in-8° rel. — L'union américaine, par James Spence, 1862. Vol. in-8°. — Les Etats-Unis en 1861. Un grand peuple qui se relève, par de Gasparin, 1862. Vol. grand in-18. — Livret-guide de l'émigrant, du négociant et du touriste dans les Etats-Unis d'Amérique et au Canada, par Etourneau, 1855. In-24. — Recherches sur les ruines de Palenqué, par Brasseur de Bourbourg. Très-grand in-4°. — Précis historique sur la colonie française au Goazacoalcas, par Mansion.

Histoire générale des Antilles, par Desables, 1847-48. 5 vol. in-8°. — Précis historique de la dernière expédition de Saint-Domingue, par Laujon. Vol. in-8° rel. — Campagne des Français à Saint-Domingue, par de Lattre, an XIII. Vol. in-8°. — Précis historique de la révolution de Saint-Domingue, par Clausson, 1819. In-8°. — Histoire politique et statistique de l'île d'Hayti, par Barskett et Placide-Justin, 1826. Vol. in-8° rel. — Précis histori-

que des négociations entre la France et Saint-Domingue, par Wallez, 1826. Vol. in-8° rel. — Code des colons de Saint-Domingue, par Vanufel et Champion de Villeneuve, 1826. Vol. in-8°. — Etude et solution nouvelle de la question haïtienne, par Lepelletier de Saint-Remy, 1846. 2 vol. in-8°. — Précis historique de la révolution haïtienne de 1843, par Dubois. In-8°.

Percement de l'isthme de Panama, par Belly, 1858. Vol. grand in-8°. — A travers l'Amérique centrale. Le Nicaragua et le canal interocéanique, par Belly, 1867. 2 vol. grand in-8°. — Ensayos biographicos y de critica litteraria sobre los principales poetas y literatos latino-americanos, par Torrès Caïcedo, 1863-68. 3 vol. in-8°. — Histoire de la Colombie, par Lallement, 1826. Vol. in-8°. — L'empire du Brésil à l'exposition universelle de 1867 à Paris. Vol. in-8°. — Essai historique sur la révolution du Paraguay, par Rengger et Longchamp, 1827. Vol. in-8°. — Histoire physique, économique et politique du Paraguay et des établissements des Jésuites, par Demersay, 1865. Vol. grand in-8°. — Le Paraguay moderne, par Poucel, 1867. Vol. grand in-8°.

Un voyage autour du Japon, par Lindau, 1864. Vol. in-18. — Seize mille lieues à travers l'Asie et l'Océanie, par Russel-Killough, 1864. 2 vol. in-18. — Journal d'un baleinier, voyages en Océanie, par Thiercelin, 1866. 2 vol. in-18. — Voyage dans les mers de l'Inde, à l'occasion du passage de Vénus sur le disque du soleil, par Le Gentil, 1779. 2 vol. in-4° rel. — Renseignements nautiques sur Nossi-Bé, etc. (côte nord-ouest de Madagascar), par Jehenne, 1843. Plaq. in-8°. — Instructions pour naviguer sur la côte orientale de l'île de Terre-Neuve, par Lavaud, 1838. Plaq. in-8°.

Quinze ans de voyages autour du Monde, par Lafond, 1840. 2 vol. in-8°. — La Polynésie et les îles Marquises, voyage en Abyssinie, canalisation de l'isthme de Panama, par Reybaud, 1843. Vol. in-8°. — Les régions nouvelles, nord de l'Océan pacifique, par Rouhaud, 1868. Vol. in-8°. — Voyage à la côte de Guinée, dans le golfe de Biafra, etc., par Van Boudick Bastianse, 1853. Vol. in-8° rel. — Voyage du chevalier des Marchais en Guinée, isles voisines, etc., par Labat, 1770. 4 vol. petit in-8° rel. — Voyage à l'isle de France, à l'isle de Bourbon, etc., par un officier du roi, 1773. 2 vol. in-8° rel. — Voyage à Madagascar et aux Indes orientales, par Rochon, 1791. Vol. in-8° rel. — Œuvres complètes de Poivre, 1797. Vol.

in-8° rel. — Voyage commercial et politique aux Indes orientales, etc., par Renouard de Sainte-Croix, 1810. 3 vol. in-8° rel. — Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands en Afrique, etc., par Estancelin, 1832. Vol. in-8° rel. — Recherches sur la priorité de la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique, par de Santarem, 1842. Vol. in-8°. — Martin Hylacomylus Waltzemüller, ses ouvrages et ses collaborateurs, voyage d'exploration et de découvertes, par un géographe bibliophile, 1867. Vol. in-8°.

Bulletin de la Société de géographie, 1857-70. 18 vol. rel., 50 livraisons avec 2 de tables, 1822-61. In-8°. — Recueil de voyages et de mémoires, publié par la Société de géographie, 1861. Vol. grand in-4°. — Mémoire sur l'ethnographie de la Perse, par de Khanicof. In-4°. — Annales des voyages, 1866-70. 55 br. in-8°. — Revue des questions historiques, 1866. Vol. grand in-8°.

BIOGRAPHIES DIVERSES.

Les bâtards célèbres, par Charguéraud, 1859. Vol. in-18. — Biographies contemporaines, par Boullée, 1863. 2 vol. in-8°. — Biographie de Tarn-et-Garonne, par Forestié neveu, 1860. Vol. in-8° rel. — Panthéon des illustrations françaises au XIXe siècle, par Victor Frond : Wolowski, 1865. 3 feuillets in-f°. Richard Cobden, 1865. Br. in-f°.

POLITIQUE, ÉCONOMIE ET STATISTIQUE, GÉNÉRALITÉS ET SUJETS DIVERS, AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE, FINANCES.

Des droits, des devoirs et des constitutions, 2e édit., par Guyard, 1850. In-18. — Programme démocratique, par Hennequin, 1851. Vol. in-18. — Etude sur l'organisation administrative des Etats, par Lambert, 1862. Fort vol. in-8°. — Devoirs du suffrage universel, par Delattre, 1863. Vol. in-18. — L'avenir et les Bonaparte, par Duveyrier, 1864. Vol. in-8°. — L'individu et l'Etat, par Dupont White, 3e éd. Vol. in-18. — Un rêve matinal, discours relatif à la question polonaise, 1867. Plaq. in-8°. — La révolution de 1869, par Arnaud. In-18. — Les paradoxes de 1789 et les vrais principes sociaux, par Guyot, 1870. Vol. in-18. — Fragments politiques, par de Chambrun, 1871. Vol. in-8°.

Dictionnaire de l'économie politique, par plusieurs col-

laborateurs, 2e éd., 1854. 2 forts vol. grand in-8°. rel. — Traité d'économie politique, 3e éd., par Say, 1817. 2 vol. in-8° rel. — Nouveau traité d'économie politique, par Villiaumé, 2e éd., 1864. 2 vol. in-8°. — Nouveau cours d'économie politique, par Batbie, 1866. 2 vol. in-8°. — Manuel d'économie politique, par Baudrillart, 2e éd. Vol. in-18. — Leçons élémentaires d'économie politique, par Courcelle-Seneuil, 1864. Vol. in-18. — Traité sommaire d'économie politique, par le même, 1865. Vol. in-18. — Principes d'économie politique, par Clavé. Vol. petit in-18. — Précis d'économie politique rationnelle, par Walkoff, éd. retouchée, 1868. Vol. in-18. — Manuel populaire de morale et d'économie politique, par Rapet, 2e éd., 1863. Vol. in-18. — Economie politique populaire, par Baudrillart, 1869. Vol. in-18 rel. — Eléments d'économie rurale, industrielle, commerciale, par le même, 1867. Vol. in-18. — Cours d'économie rurale, industrielle et commerciale, par Levasseur, 1868. Vol. in-18. — Géographie agricole, industrielle, commerciale et administrative de la France et de ses colonies, par Cortambert, 1868. Vol. in-18 rel. — Several essays in political arithmetick, by William Petty, 1699. Vol. in-8° rel.

Collection des principaux économistes. Guillaumin, libraire, 1840-52. 14 vol. grand in-8°. — Economistes modernes, par Reybaud, 1862. Vol. in-8°. — Etudes sur les principaux économistes, par du Puynode, 1868. Vol. in-8°. — Antoine de Montchrétien, poète et économiste normand, par Joly, 1865. In-8°. — Une révolution en économie politique, exposé des doctrines de Macleod, par Richelot, 1863. Vol. in-8°. — Histoire de l'économie politique en Europe, par Blanqui, 1838. 2 vol. in-8°. — L'économie politique avant les physiocrates, par Horn, 1867. Vol. in-8°. — Histoire de l'économie politique, par Cadet, 1869. Grand in-8°.

La richesse de la Hollande, par Luzac, 1778. 2 vol. in-8° rel. — Richesse par excellence, etc., par Petit, 1868. Vol. in-8°. — Influence des idées économiques sur la civilisation, par Rivet, 1870. Vol. in-8°. — Le socialisme d'hier et celui d'aujourd'hui, par Benard, 1870. Vol. in-18. — Des colonies agricoles et de leurs avantages, pour assurer du secours à l'honnête indigence, extirper la mendicité, etc., par Huerne de Pommeuse, 1832. Fort vol. in-8° rel. — De la transportation, par Barbaroux, 1857. Vol. in-8°. — Etudes sur les systèmes pénitentiaires, par Herpin, 1868. In-18. — De l'abolition de l'emprisonnement, par Desprez, 1868. In-18. — Les lois

naturelles de la prospérité et de la justice, par Mannequin, 1865. Vol. in-8°. — L'esprit de la guerre, par Villiaumé, 3e éd. Vol. in-8°. — L'esprit de famille, par Godimus, 1870. In-16. — La prostitution dans Paris, par Granveau, 1868. In-8°. — L'organisation du travail et l'association par Briancourt, 1845. In-18. — L'association, par Barat, 1867. Vol. in-18. — Garanties sociales, par Sauvage, 1869. Vol. grand in-8°. — Travail et liberté, par Mannequin, 1863. 3 vol. in-8°. — Histoire du travail, par Foucou, 1868. Vol. in-18. — Etudes sociales, par Mazel, 1847. Vol. in-8°. — Mélanges d'économie, 1833-44. Vol. in-8° rel.

Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres, par Ducpétiaux, 1850. Vol. in-8°. — La question de la charité en Belgique, par le même, 1858. Vol. grand in-8°. — Banques populaires, par Vigano, 1865. 2 vol. grand in-8°. — Les banques du peuple, par Seinguerlet, 1865. Vol. in-18. — Le crédit populaire, par Batbie, 1864. Vol. in-18. — Le peuple par Granveau, 1867. In-12. — L'art de ramener la vie à bon marché, 1870. Vol. in-8°. — Guide pour l'organisation et administration des sociétés de secours mutuels, par Robert. In-12. — Conférences populaires. 9 petit in-18. — Congrès international de bienfaisance de Bruxelles, 1857. 2 vol. in-8° rel. en un seul fort.

Le travail, par J. Simon, 1866. Vol. in-8°. — Le mouvement coopératif à Lyon et dans le midi de la France, par Flotard, 1869. Vol. in-8°. — La grève des charpentiers en 1845, par J. Blanc. Vol. in-12. — La suppression des grèves, par Ch. Robert, 1870. Vol. in-16. — Les ouvriers en famille, par Audiganne, 1858. Vol. in-24 rel. — It., 7e éd. In-12. — L'association ouvrière industrielle et agricole, par Feugueray, 1851. In-12. — Les associations ouvrières, par Véron, 1865. Vol. in-16. — Guide de l'association à l'usage du jeune ouvrier, par Cohandon, 1868. Vol. in-18. — Le paupérisme et les associations ouvrières, par d'Assailly, 1869. Vol. in-18. — De l'association de l'ouvrier aux bénéfices du patron, par Le Rousseau, 1870. Vol. in-18. — La liberté du travail, l'association et la démocratie, par Baudrillart. Vol. in-18. — Les ouvriers de Paris, par Vinçard, 1863. Vol. in-18. — Le bien-être de l'ouvrier, par l'abbé Tournissoux, 1860. Vol. in-18. — Les populations ouvrières et les industries de la France, par Audiganne, 1860. 2 vol. in-8°. — Les ouvriers d'à présent, par le même, 1865. — Vol. in-8°. — Les institutions ouvrières de Mulhouse, par Véron, 186 .

Vol. in-8°. — Les ouvriers des Deux Mondes, par la Société internationale des études pratiques d'économie sociale, 186 . 4 vol. in-8°. — L'association, bulletin international des sociétés coopératives, par Béraud, 1864-1866. Vol. in-8° rel. — La mutualité, journal du travail et des sociétés coopératives, 1865-66. 13 n^{os} in-8°. — Annales du travail, 1866. 4 n^{os} in-8°. — Le travail, organe international des intérêts de la classe laborieuse, par L. Say et L. Walras, 1867-68. Br. in-4° et 12 n^{os}.

Visite à la crèche-modèle, par Delbruck, 1846. In-12 rel. — L'enseignement primaire et professionnel en Angleterre et en Irlande, par Reyntiens, 1864. Vol. in-8°. — L'école revue de l'instruction populaire, 1867-68. Vol. grand in-4°.

Guide des gens du monde dans le choix d'une médecine, par , 2e éd. In-18. — Les causeries du docteur, par Mme H. Meunier, 1868. Vol. in-18. — Iodothérapie, par Boinet, 1864. Vol. in-8° rel. — Etudes médico-philosophiques sur Guislain, aliénation mentale, questions sociales, par Burggraeve, 1867. Vol. grand in-8° rel. — L'allaitement maternel, par Brochard, 1868. In-18. — Les institutions sanitaires pendant le conflit austro-prussien-italien, par Evans, 1867. Vol. in-8°. — Etude sur les hôpitaux, par Husson, 1862. Fort vol. grand in-4°. — Congrès médical de France, 2e session, tenue à Lyon en 1864. Vol. in-8°.

Société internationale des études pratiques d'économie sociale, 1866-69, bulletin. Vol. et 12 n^{os} in-8°. — Journal de la Société de statistique de Paris, 1869-70. 19 n^{os} grand in-8°. — Société génevoise d'utilité publique, bulletin, 1864-67. 13 livraisons in-8°. — Société Suisse d'utilité publique, 1863. 2 livraisons in-8°. — Annales de l'association internationale pour le progrès des sciences sociales. Congrès de Bruxelles, 1863. Vol. grand in-8° rel. — Vade mecum des membres de l'association internationale pour le progrès des sciences sociales, par Sève, 1864-65. 2 in-16.

L'industrie, journal des chemins de fer, du crédit foncier, des assurances et de tous les grands intérêts du pays, 1853. Fort vol. grand in-4° rel. — Le nouvel économiste, par Duprat, 1858. In-4°. — L'économiste suisse, 1864. 21 n^{os} in-4°. — La coopération, journal du progrès social, 1866-68. 47 n^{os} petit in-f°. — L'harmonie sociale, par Godimus, 1869-70. 11 n^{os} in-8°. — Annuaire de l'économie politique et de la statistique, par plusieurs collabo-

rateurs, 1850-70, et table générale de 1844 à 1867. 15 vol. rel., 6 1/2 non rel.

Lettres d'un Marseillais sur l'exposition universelle de 1867, par Chirac. Vol. in-16. — L'exposition universelle de 1867 illustrée, par Ducuing. 2 grands vol. en feuilles.

Le théâtre d'agriculture, par Olivier de Serres, an XII. 2 forts vol. in-4° rel. — Etude sur les vignobles de France, par Guyot, 1868. 3 forts vol. in-8°. — Le bon fermier, par Barral, 2e éd. Très fort vol. in-12. — Calendrier du bon cultivateur, par de Dombasle, 10e éd. Fort vol. in-12. — Nouvelle bibliothèque agricole, par Robiou de la Tréhonnais. Pratique avec science, lard et jambon, l'étable, 1868-69. 3 vol. in-18. — Pommes de terre, par Vianne, Causeries agricoles, par Laujorrois. 2 in-18.

Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation, 1853-1859. 6 vol. in-8° rel. — Bulletin des séances de la Société d'agriculture de France, par Payen, 1867-70. 14 livraisons et vol. in-8°. — Table des mémoires depuis sa reconstitution en l'an VII jusqu'à 1850, par Block. In-8°. — Compte-rendu des travaux de la Société des agriculteurs de France. Annuaire de 1870. Vol. in-8°. — Bulletin mensuel de la Société des agriculteurs de France, 1870-71. 3 nos in-8°. — Annuaire de la Société des anciens élèves de l'école de Grand-Jouan, par Rieffel, 1865-70. 5 in-8°. — Congrès central d'agriculture, compte-rendu et procès-verbaux des séances, 1844-46. Très fort vol. petit in-8° rel. — Congrès des délégués des Sociétés savantes (session de 1866). Comptes-rendus des séances agricoles. Br. in-8°. — Concours agricole universel. Catalogue, 1856. Vol. in-8°. — Journal de l'agriculture, par Barral, 1866-70. 109 livraisons in-8°. — Revue des eaux et forêts, par Frézard. Répertoire de législation et de jurisprudence forestières, par Deville, 1862-70. 7 vol. in-8°, dont un rel. et 2 en feuilles, et 30 livraisons.

Des paysans et de l'agriculture en France au XIXe siècle, par Mme Romieu, 1865. Fort vol. in-8°. — L'agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain, depuis le milieu du XVIIIe siècle, par Théron de Montaugé, 1869. Fort vol. in-8°. — Etude sur l'économie rurale de l'Alsace, par Tisserand et Lefébure, 1869. In-18. — Essai sur les causes qui portent à abandonner l'agriculture, par Vidal, 1869. In-16. — Histoire de l'association agricole, par Bonnemère, 1850. In-18. — La morale dans les campagnes, par Audiganne, 1870. Vol. in-18. — Etudes sur l'économie forestière, par Clavé, 1862. Vol. in-18.

La lutte industrielle des peuples, par Audiganne, 1868. Vol. in-8°. — L'inventeur, par Guyot, 1867. Vol. in-8°. — Traité des brevets d'invention, par Renouard, 3e éd. 1865. Vol. in-8°. — Les machines, par Passy, 1866. In-18. — Comité des houillères françaises. Situation de l'industrie houillère, en 1864-65. 2 vol. in-8°. — Les houillères de la France en 1866-67, par Burat. 2 vol. in-8°, et 2 atlas in-4° avec cartons. — Essai historique et statistique sur la métallurgie, par Pettitgand et Ronna, 1864. Grand in-8°. — Les métaux précieux, considérés au point de vue économique, par Roswag, 1865. Vol. in-8°. — Le coton, son régime, etc., par Reybaud, 1863. Vol. in-8°.— Manuel pratique du planteur de canne à sucre, exposé complet de la culture de la canne à sucre et de la fabrication du sucre de canne, par Wray, 1853. Vol. in-8°. — La sucrerie indigène, revue technologique et commerciale de l'arrondissement de Valenciennes, 1866-68. 34 nos. — Exposition universelle de 1851. Travaux de la commission française sur l'industrie des nations, et introduction aux rapports, par Dupin, 1854-67. 14 vol. in-8°.

Dictionnaire du commerce et des marchandises, par Guillaumin, 1839. 2 vol. petit in-4° rel. — Manuel du négociant, par Hofman, 1867. Vol. in-18. — Du commerce maritime, par de Vaublanc, 1828. Vol. in-8°. — Avenir du commerce et des ports français, par Le Roy de Keraniou, 1857. Vol. in-8°. — Les libre échangistes et les protectionnistes conciliés, par du Mesnil-Marigny, 1860. Vol. grand in-8°. — Histoire commerciale de la ligue hanséatique, par Worms, 1864. Vol. in-8°. — La marmite libératrice ou le commerce transformé, par Gallus, 1865. Vol. grand in-16. — Pratique commerciale, par Devink, 1867. Vol. in-18. — Histoire de l'association commerciale, par Frignet, 1868. Vol. in-8°. — La liberté commerciale, par Wolowski, 1869. Vol. in-8°. — Des crises commerciales, par Juglar, 18 . Vol. in-8°. — Le blé et le pain, liberté de la boulangerie, par Barral, 18 . Vol. in-18. — Du progrès maritime, étude économique et commerciale, par Sageret, 1869. Vol. grand in-8°. — Congrès des économistes réuni à Bruxelles par les soins de l'association belge pour la liberté commerciale, 1847. In-8°. — Documens sur le commerce extérieur, publiés en 1840, 41 et 42 dans le Bulletin du ministère de l'Agriculture et du Commerce. 3 vol. petit in-8° rel. — Annales du commerce extérieur, publiées par le département de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, années 1843, 1871. 34 vol. grand in-8° rel.; le reste en feuilles ou

livraisons. — Quelques livraisons de chambres de commerce diverses. — Les chemins de fer, aujourd'hui et dans cent ans, par Audiganne, 1858-62. 2 vol. in-8°. — Exposition universelle en 1862, 67, notices sur les modèles, etc., relatifs aux travaux publics. 2 vol. in-8°, dont un relié.

Analyse historique de l'établissement du crédit public en France, par Roux, 1824. Vol. in-8°. — De la liberté commerciale du crédit et des banques, par Gastaldi, 1840. Grand in-8°. — Recherches historiques sur le système de Law, par Levasseur, 1854, vol. in-8°. — Etude économique sur les tarifs de douanes, par Amé, 1859. Vol. in-8°. — Les douanes françaises, par Bacquès, 2ᵉ éd. In-18. — — Théorie de l'impôt, par Mlle Royer, 1862. 2 vol. in-8°. — La monnaie de banque, par P. Coq, 1863. Vol. in-18. — Les banques d'émission et d'escompte, par Aubry, 1864. Vol. grand in-8°. — La liberté des banques, par Horn, 1866. Vol. in-8°. — Théorie de la rente foncière, par Boutron, 1867. Vol. in-8°. — La spéculation devant les tribunaux, par Duchêne, 1867. Vol. in-8°. — Sociétés par actions et opérations de bourse, 1868, par Worms, 1868. Vol. in-8°. — Guerre au crédit, par Bouron, 1868. Vol. in 8°. — Du change, par Juglar, 1868. Vol. in-8°. — Traité théorique et pratique du change, par Le Touzé, 2ᵉ éd. Vol. in-8°. — Les accidents, moyen d'en atténuer les fâcheux résultats, par Besnier de la Pontonerie. — Guide général des assurances maritimes, par Lafond de Lucy, 1855. Vol. in-8°. — Le moniteur des assurances, 1869-70. 13 nᵒˢ in-8°.

QUELQUES OUVRAGES MYSTIQUES DE L'ÉCOLE SOCIALISTE.

Doctrine de Saint-Simon ; religion Saint-Simonienne 1831-32. 7 br. in-8°. — Les nouvelles transactions sociales, par Virtomnius, 1832. In-8°. — Etudes sur la science sociale, par Lechevalier, 1834. Vol. in-8°. — Considérant, 18 . 4 vol. in-8° rel. — Etudes sur les réformateurs contemporains, par Reybaud, 1840. Vol. in-8° rel. — Physiologie du sentiment, par Gilliot, 1848. Vol. in-8°. — Sauvons le genre humain, par Hennequin, 1853. Vol. in-18. — Religion, par le même, 1854. Fort vol. in-18. — Doctrine Saint-Simonienne, 1854. Vol. in-18. — Publication des manuscrits de Fourier, 1858. Vol. in-18. — Œuvre de Saint-Simon et d'Enfantin. Notices historiques, 1865-67. 12 in-8°. — La réforme industrielle ou le phalanstère, 1832-34. 2 vol. in-8° rel. — La phalange, 1840-

1842. 2 vol. in-4° rel. — La démocratie pacifique, 1846-1869. Divers nos in-f°. — La science sociale, 1867-70. 4 séries de nos in-8°. — La solidarité, 1869-70. 20 nos in-8°. — La morale indépendante, 1869-70. 16 nos in-4°. — Bulletin de la Société de colonisation européo-américaine au Texas; bulletin du mouvement sociétaire, 1854-1860. Vol. in-4° rel.

PHILOSOPHIE, RELIGION, JURISPRUDENCE.

Ebauche d'un glossaire du langage philosophique, par Brothier, 1863. Vol. in-8°. — Méthode générale, par de Strada, 1867. In-12. — Œuvres philosophiques de Descartes, 1835. 4 vol. in-8°. — Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, suivie de réflexions sur l'esclavage des nègres, par Condorcet, 1822. Vol. in-8°. — Mélanges de littérature et de politique, par Benjamin-Constant, 1829. In-8°. — Essai critique sur la philosophie positive, lettre à M. Littré, par Pellarin, 1864. Vol. grand in-8°. — Origine et transformation de l'homme et des autres êtres, par Trémaux, 1865. Vol. in-18. — Les grands mystères, par E. Nus, 1866. Vol. in-8°. — Raison et préjugés, par Renaud, 1867. In-18. — Qu'est-ce que la propriété? par Proud'hon, 1840. Vol. in-18. — De la propriété, par Thiers, 1848. Vol. in-18. — Le livre des esprits, par Allan Kardec, 14e éd. 1866. Vol. in-12. — Les desseins de Dieu, par de La Codre, 1866. Vol in-8°. — Philosophie de l'Oraison dominicale, par d'Espinassous, 1860. In-8°.

La Bible, traduction nouvelle, avec l'Hébreu en regard, par Cahen, 1831. 15 vol. in-8° rel. — Religions de l'antiquité, par Creuzer, 1825-39. 7 vol. in-8°. — De la richesse dans les sociétés chrétiennes, par Perin, 2e éd. 1868. Vol. in-18.

Journal du Palais, nouvelle et 3e éd., par Ledru-Rollin, années 1791-1837. 27 volumes, in-8°. — Journal du Palais, par le même, 1837-44. 8 vol. in-8° rel. — Journal des communes, par Rigaud, 1864-65. 2 vol. in-8°. — Formulaire du notariat, par des notaires et des jurisconsultes, 1839. Fort vol. in-8°. — Le droit civil expliqué, par Troplong, 1840-43. 5 vol. in-8° rel. — Introduction historique à l'étude de la législation française, par Hennequin. Les Juifs. 1841. 2 vol. in-8° rel. — Histoire du droit romain, par Berriat-Saint-Prix, 1821. Vol. in 8°. — Histoire du droit romain au moyen âge, par de Savigny. 3 vol. in-8°. — Histoire du droit maritime international, par Haute-

feuille, 1858. Vol. in-8°. — Le droit maritime international, par Cauchy, 1862. 2 vol. in-8°. — Manuel théorique et pratique de la liberté de la presse, par Hutin, 1868. Vol. in-8°. — Essai sur la condition légale des journaux, par Petit, 1868. Grand in-8°. — Les lois sur l'intérêt, par Lair, 1864. Vol. in-8°. — Le régime hypothécaire et le sens commun, par Trémoulet, 1860. Vol. in-8°. — Nécessité de refondre l'ensemble de nos codes, par Acollas, 2e éd. In 8°. — Des rapports du droit et de la législation avec l'économie politique, par Rivet, 1864. Vol. in-8°.

LETTRES, SCIENCES, MÉLANGES.

Dictionnaire grec-français, par Planche, nouvelle éd., 1838. Très fort vol. in-8° rel. — Dictionnaire français-grec, par Alexandre, etc., 1856. Fort vol. in-8° rel. — Nouveau dictionnaire français-latin, par Noël, nouvelle éd., 1822. Fort vol. in-8° rel. — Dictionnaire de la langue française, par Laveaux, 1823. 2 fort vol. in-8° rel. — Dictionnaire raisonné des difficultés de la langue française, par le même, 2e éd. 2 vol. in-8° rel. — Grand dictionnaire français-italien, par l'abbé d'Alberti de Villeneuve, nouvelle éd.; et italiano-francese, nuova edizione, 1826-28. 2 très forts vol. grand in-4° rel. — Nouveau dictionnaire portatif des langues française et portugaise, 3e éd. par Constancio; portugueza e franceza, terceira ediçâo, 1830. 2 vol. petit in-16 rel. — Dictionnaire général français-anglais, anglais français, par Spiers, 1852-56. 2 forts vol. in-8° rel. — Nouveaux dictionnaire des langues allemande et française, par Shuster, 1841. Fort vol. in-8° rel. — Johannis Buxtorfi lexicon hebraicum et chaldaicum, Basileæ, 1631. Fort vol. petit in-8° rel.

Grammaire grecque, par Burnouf, 6e éd. Vol. in-8° rel. — Grammaire générale ou résumé de toutes les grammaires françaises, par Napoléon Landais, 2e éd. Vol. petit in-4° rel. — Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, par Arnault et Lancelot, 2e éd. Vol. in-8° rel. — Principes raisonnés sur l'art de lire à haute voix, par Dubroca, an XI. Vol. in-8° rel. — Maître italien ou nouvelle grammaire française et italienne, par Veneroni, 3e éd. Vol. in-8° rel. — Grammaire italienne, par Vergani, nouvelle éd., 1836. In-12. — Grammaire anglaise-française, par Miege et Boyer, 1756. Vol. petit in-8° rel. — Nouveau cours de langue anglaise, par Robertson, 6e éd., 1850. 3 vol. in-8° rel. en un seul fort. — Manuel du navigateur anglais-français, par de Gerin-Roze, 3e éd.

Fort vol. in-12 rel. — Cours de langue allemande, par Savoye, 4ᵉ éd. Vol. in-8° rel. — Nouvelle grammaire allemande-française, par l'abbé Mazin, 3ᵉ éd. Vol. in-8° rel. — Choix d'entretiens allemands et français, par le même, 4ᵉ éd. In-8° rel. — Morceaux choisis en prose et en vers des classiques allemands, par Eichoff, nouvelle éd., 1857. In-12 rel. — Traduction, par Prévost, nouvelle éd., 1859. In 12.

Omêrou poiêmata kai ta tou kuklou leiphana. Græce et latine, éd. Didot, 1838. Fort vol. grand in-8° rel. — Êrodotoz, Recognovit Dindorfius. Græce et latine, éd. Didot, 1855. Fort vol. grand in-8°. — Strabônos geôgraphika. Græce cum versione reficta, éd. Didot, 1853-57. 2 vol. grand in-8°. — Les nuits attiques d'Aulu-Gelle, traduites avec le texte en regard, 1820. 3 vol. in-8°. — De republica Atheniensium ; Laconum. Vol. in-32 rel. — Publius Virgilius Maro, anno VI, éd. Didot. Vol. in-18. — Jacobi Vanierii prædium rusticum, 1786. Vol. in-12 rel. — Quentin Durward, 1832 (texte anglais). Vol. in-8°. — Paul and Virginia, translated, 1816. Vol. in-24 rel. — Œuvres poétiques de Uz (texte allemand), 1776. Vol. petit in-8° rel. — Œuvres de Gessner, 1836. 2 Vol. in-8°. — La Messiade, par Klopstock, 184?. Vol. in-18. — La Jérusalem délivrée, par Le Tasse, 1840. Vol. in-18. — L'homme de cour, par Baltasar Gracian, nouvelle éd., 1702. Vol. petit in-8° rel. — Œuvres de Rabelais, par Barré, nouvelle éd. Vol. in-18. — Œuvres de Malherbe, Rousseau, Lebrun, 1864. Vol. in-18. — Œuvres de Boileau, 1860. Vol. in-18. — Recueil des oraisons funèbres prononcées par Bossuet, 1814. Vol. petit in-8° rel. — Contes et nouvelles en vers, par de La Fontaine, 1793. Vol. petit in-12 rel. — Œuvres de Crébillon, an X. 3 vol. in-24 rel. — Œuvres choisies de Boursault, Lafosse et Duché, 1830. 3 in-24. — Œuvres de Voltaire. Romans, etc., dictionnaire philosophique, 1800-5, 1809. 25 vol. in-24 rel. — Essais de Montaigne. Moralistes français, éd. Lefèvre, 1834. 2 vol. panthéon. — Œuvres de Beaumarchais, éd. Desrez, 1837. Vol. panthéon. — Œuvres de Ducis et de M. J. de Chénier, éd. Ledentu, 1839. Vol. panthéon. — Œuvres de C. Delavigne, éd. Delloye et Lecou, 1836. Vol. panthéon. — Recueil de cartes relatives au voyage d'Anacharsis, 1819. Br. in-4°.

Le Paradis reconquis, essai d'épopée napoléonnienne, par Fouchée, 1864. Vol. in-18. — Les cœurs fragiles, par Boitel, 1866. Vol. in-8°. — Feuilles au vent, par Albert, 1846. In-8°. — Œuvres de Le Sage. Le diable boiteux, etc.,

an VIII. 5 vol. in-24 rel. — Le fils du diable, par Féval, 1847. 2 vol. grand in-8° rel. — Les fils de la sorcière, par Guyard, 2e éd., 1861. In-18. — Paul ou l'athée conséquent, par le même, 1850. In-18. — Un beau-frère, par Malot. Vol. in-18. — Le roman de l'avenir, par Bonnemère, 1867. Vol. in-18. — Le calvaire des femmes. Les réprouvées, par Gagneur, 1867. 2 vol. in-18. — Les femmes dans cent ans, par Mme Lesguillon. Vol. in-18. — Mes lundis, par Sauvestre, 1864. Vol. in-18. — Marais des sangsues, par Dulac, nouvelle éd. In-18. — Le premier livre du citoyen, par Delapalme, 1864. In-18. — La science des bonnes gens, par La Beaume, 1867. In-18. — Questions de temps et problèmes d'autrefois, par Phil. Chasles, 1867. In-18. — Histoire des littératures anciennes, par Soève-Veimars, 1825. Vol. in-12. — Histoire littéraire de la France avant le XII siècle, par Ampère. — Histoire de la littérature française au moyen-âge, par le même, 1839-41. 4 vol. in-8°. — Port-Royal, par Sainte-Beuve, 1867. 6 vol. in-18. — L'année littéraire et dramatique, par Vapereau, 1866, 68. 2 vol. in-18.

Leçons sur l'histoire et la théorie des Beaux-Arts, par Schlegel. 1831. Vol. in-8°.

Cours de mathématiques, par Bezout. Algèbre et application de cette science à l'arithmétique et à la géométrie, 1820. Vol. in-8° rel. — Traité élémentaire du calcul des probabilités, par Lacroix, 1816. Vol. in-8° rel. — La vie souterraine ou les mines et les mineurs, par Simonin, 1867. Vol. grand in-8°. — Traité complet de la tourbe, par Bosc, 1870. In-8°. — Guide du sondeur, par Degoussée et Laurent, 2e éd. 2 vol. in-8°, et Atlas, vol. in-8° rel. — Volcans et tremblements de terre, par Zurcher et Margollé, 1866. Vol. in-18. — Les glaciers, par les mêmes, 1868. Vol. in-18. Des saisons, par Hœfer, 1867. Vol. in-18. — Clef de l'analogie en botanique. Genèse des plantes (éc. soc.), autog, 1847-48, rel. — Leçons de flore, par Poiret, 1819-20. 2 in-8° rel. en un seul. — Aug. Pyrami de Candolle botanicon gallicum, éd. 2a, a Duby, 1828. Vol. in-8°. — Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses du globe, par Duchesne, 1836. Vol. in-8° rel. — Catalogue des plantes vasculaires de l'Europe centrale, par Lamotte, 1847. In-8° rel. — L'esprit des bêtes, par Toussenel (éc. soc.), 2e éd. 1853-55. 4 vol. in-8°. — Connaissance pratique du cheval, par Vial, 1867. In-8°. — Physiologie du goût, par un professeur, 1840. Vol. in-12 rel. — Essais scientifiques, par V. Meunier : L'apostolat scientifique. Reconstitution scientifique de la Société, 1857-58. 2 vol. in-18.

Congrès scientifique de France, 32ᵉ session. Rouen. Fort vol. in-8°. — Annuaire de l'Institut des Provinces, 1863-70. 8 vol. in-8°. — Quelques livraisons de publications de sociétés savantes diverses.

L'Illustration, 1853-55. 3 beaux, forts et grands vol. rel.

La Revue des Deux-Mondes. In-8°. 1831. 2 livraisons. Table de 1831 à 1857. 1 br. in-8°. 1860-65. 36 fort vol. rel. et 25 livraisons in-8°. — Revue française, 1864-66. 26 livraisons in-8°. – Revue des cours littéraires, 1863-70. In-4°. 2 forts vol. rel. et 258 nᵒˢ. — Presse scientifique des Deux-Mondes ; scientifique et industrielle, par Barral, 1862-67. 95 nᵒˢ in-8°. — Cosmos, par M. Meunier, 1868-70. 113 nᵒˢ in-8°. — L'ami des sciences, par V. Meunier, 1855-57. 2 forts vol. in-4° rel. — L'interprète ou le maître des langues modernes, 1834. 37 vol. in-4° rel. — Quelques livraisons de revues diverses.

Annuaire encyclopédique, par les directeurs de l'Encyclopédie du xixᵉ siècle, 1859-64. 5 vol. in-8°, dont 4 rel. — Annuaire contemporain, revue de l'année, 1867. Vol. in-8°. — Almanach du Magasin pittoresque, 1851-64. 14 br. — Quelques almanachs divers.

BROCHURES.

Algérie : Brochures d'histoire et littéraires; minéralogie, zoologie, médecine, etc. Une trentaine de brochures. 1 carton. — Algérie : Politique, administration. 25 br. environ. 1 carton. — Algérie : Questions législatives, judiciaires, religion. 20 à 25 br. 1 carton. — Algérie : Colonisation et agriculture, coton et pâtes alimentaires. 40 à 50 br. 1 carton. — Algérie : Sociétés et chambres d'agriculture ou de commerce, revues, expositions universelles. Une cinquantaine de br. ou nᵒˢ de publ. périodiques. 1 carton. — Pays arabes, Afrique septentrionale. Une vingtaine de br. 1 carton. — Colonies françaises d'Afrique, d'Asie et d'Océanie. 25 br. environ. 1 carton. — Colonies françaises d'Amérique, 15 à 20 br. 1 carton. — Colonies en général, colonies étrangères diverses. 25 br. environ. 1 carton. — Canada, 25 br. environ. 1 carton. — Histoire, géographie, pays divers, Afrique, Orient, Amérique du Nord, 30 à 40 br. 1 carton. — Amérique du Sud, 25 à 30 br. 1 carton. — Extraits divers du bulletin de la Société de géographie et des annales des voyages. 28 br. 1 carton. — Biographies diverses. 25 br. 1 carton. — Politique intérieure, européenne ou religieuse, d'économie sociale, etc. 50 à 60 br. ou nᵒˢ

de publications périodiques. 1 carton. — Système pénitentiaire, écoles de réforme. Une dizaine de br. Peuple, paupérisme, sociétés de secours mutuels, sociétés coopératives en général, etc. 25 br. environ. 1 carton. — Sociétés coopératives ouvrières, ouvriers, travail. Une cinquantaine de br. 1 carton. — Enseignement, instruction primaire, distribution de prix aux ouvriers de l'association philotechnique. Enseignement professionnel, éducation populaire, éducation rurale, crèche, nos divers de revues d'éducation. 60 à 70 br. ou nos de revues. 1 carton. — Médecine, pharmacie, hygiène, crétinisme, aliénation mentale, hospices, charité internationale en temps de guerre et de paix. Une quarantaine de br. 1 carton. — Agriculture, enquête agricole, expositions, comices, animaux domestiques, cultures spéciales, questions agricoles diverses. Une quarantaine de br. 1 carton. — Industrie, manufactures, houille, sucre, coton. 25 br. environ. 1 carton. — Commerce, travaux publics, marine, navigation, chemins de fer, vicinalité. Une quarantaine de br. 1 carton. — Finances, banques, banque de France, monnaie universelle, chèques, usure, questions financières diverses. 25 br. environ. 1 carton. — Finances, douanes, octrois, impôts, tarifs, assurances. 25 br. environ. 1 carton. — Ecole sociétaire, franc-maçonnerie, utopies et banques de l'école socialiste. 30 à 40 br. ou nos de divers journaux socialistes. 1 carton. — Philosophie, religions, jurisprudence. 25 br. environ. 1 carton. — Lettres, sciences, arts, extraits de publications de sociétés savantes, nos divers de journaux littéraires, etc.; bibliographie. Une quarantaine de br. 1 carton.

TABLEAUX, CARTES, GRAVURES, ETC.

Anatomie analytique, axe cérébro-spinal, chez l'homme, par Manec. — Autres tableaux et plans divers, pancartes, etc.

Cartes géographiques, etc. : théâtres de guerres modernes, cartes concernant diverses parties du monde, France, cartes concernant le Sénégal; bonnes cartes, plusieurs sur très grande échelle, concernant l'Algérie (les unes terrestres, les autres maritimes), etc. En tout, plus de 100 feuilles.

Gravures, lithographies, vues, dessins, vignettes pour les œuvres de Lamartine, etc. Plus de 50 sujets.

Herbier de la flore algérienne avec une partie du cata-

logue, cahiers. Graines de l'eucalypte. Quelques plantes de la flore badoise.

Nous ne signalons pas spécialement un certain nombre de volumes, brochures, journaux, papiers divers, etc., que nous avons toutefois scrupuleusement collationnés, mais auxquels nous n'attachons aucune importance. Ils ont, quelques-uns, composé un envoi postérieur au sujet duquel M. Fontanié, avocat, exécuteur testamentaire de M. J. Duval, nous écrivait d'Espalion, le 5 avril 1873 :

« Vous avez dû recevoir de Mme Duval deux caisses contenant des papiers de son mari : il y a aussi quelques livres qui étaient restés inaperçus au milieu des meubles quand elle fit l'envoi de la bibliothèque.

» Mme Duval désire que la Société des lettres conserve tout *ce qui mérite* d'être conservé. »

BIBLIOTHÈQUE DE M. L'ABBÉ DALAC

CATALOGUE

De la moitié attribuée à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

SCIENCES ET ARTS, DIVERS, AUTEURS AVEYRONNAIS.

Elémens d'arithmétique, par Bourdon, 8e éd., 1831. Vol. in-8° rel. — Nouveau traité d'arithmétique décimale, par L. C. et F. P. B., 8e éd., 1835. Vol. in-12 rel. — Cours d'arithmétique, par Mutel, 4e éd., 1836. In-8°. — Recueil de problèmes amusans et instructifs, 5e éd., par Grémilliet, 1835. 2 vol. in-8°. — Elémens d'algèbre, par Clairaut, 5e éd., an V. 2 vol. in-8° rel. — Elémens d'algèbre, par Bourdon, 8e éd., 1837. Fort vol. in-8°. — Leçons d'algèbre, par Le Fébure de Fourcy, 3e éd., 1838. Vol. in-8° rel. — Résumé des leçons d'analyse, par Navier et Lionvielle, 1840. 2 Vol. in-8°. — Manuel des aspirants à l'école polytechnique, par G. Ritt, 1839. Vol. in-8°. — Tables portatives de logarithmes, par Callet, 1795 (tirage an XI). Fort vol. in-8e rel. — Tables de logarithmes, par de La Lande, Marie et Reynaud, 1829. Vol. petit in-12. — Traité élémentaire de calcul différentiel et de calcul intégral, par Lacroix, 5e éd. Vol. in-8° rel. — Eléments de calcul différentiel et de calcul intégral, par Bouchardat, 5e éd., 1838. Vol. in-8°.

Euclidis elementorum libri octo, auctore Milliet Dechales, 1660. Vol. petit in-16 rel. — Traité analytique des courbes et des surfaces de second degré, par Biot, an X. Vol. in-8° rel. — Géométrie et trigonométrie, par Legendre, 7e éd. Vol. in-8° (incomplet). — Eléments de géométrie, par Legendre, 12e éd., 1823. Vol. in-8° rel. — Eléments de géométrie descriptive, par Duchesne, 2e éd., 1829. In-8°. — Abrégé de géométrie pratique, par

F. P. et L. C., 1831. Vol. in-12 rel. — Leçons de géométrie analytique, par Lefébure de Fourcy, 3e éd., 1834. Vol. in-8° rel. — Cours de géométrie, par Mutel, 2e éd., 1836. In-8°. — Epures de géométrie descriptive. Br. in-4°. — Problèmes de géométrie et de trigonométrie, d'algèbre, d'application de l'algèbre à la géométrie, par G. Ritt, 1836. 6 in-8°.

Abrégé des élémens de mathématiques, par Rivard, 3e éd., 1752. Vol. in-8° rel. — Cours de mathématiques à l'usage du corps royal de l'artillerie, par Bézout, 1781-82. 4 vol. in-8° rel. — Leçons de mathématiques, par Bordes, 2e éd., 1843. 2 vol. in-8°. — Leçons élémentaires de mathématiques. Vol. in-8° rel. — Traité élémentaire de mathématiques et de physique, par Reinaud, 2e éd., 1832. 2 vol. in-8°. — Nouveau manuel complet du baccalauréat ès-sciences physiques et mathématiques, par Aimé et Bourchardat, 1838. Fort vol. petit in-12 rel.

Traité élémentaire de physique, par Haüy, 3e éd., 1826. 2 vol. in-8°. — Traité élémentaire de physique, par Pinault, 2e éd., 1836. 2 vol. in-8°. — Cours de physique, par Lamé, 1836-37. 3 vol. in-8°. — Traité de physique, par Péclet, 3e éd., 1838. 2 vol. in-8° avec planches ; br. petit in-4e oblong. — L'art de découvrir les sources, par Paramelle, 1856. Vol. in-8°. — Traité pratique d'analyse chimique, par Henri Rose, traduit sur la 2e éd., par Jourdan, 1832. 2 forts vol. in-8°. — Cours de chimie élémentaire, par Bouchardat, 1835. Fort vol. in-8°. — Leçons de chimie élémentaire, par Girardin, 2e éd., 1839. Vol. in-8° rel. — Dictionnaire des réactifs chimiques, par Lassaigne, 1839. Vol. in-8°. — Traité de mécanique, par Poisson, 2e éd., 1833. 2 vol. in-8° rel. — Eléments de statistique, par Poinsot, 7e éd., 1837. Vol. in-8°. — Traité de l'équilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air, par Pascal, 1698. Petit in-12.

Leçons élémentaires d'astronomie géométrique et physique, par de La Caille, nouvelle éd., 1761. Vol. in-8° rel. — Abrégé d'astronomie, par Lalande, 2e éd., an III. Vol. in-8° rel. — Uranographie de la jeunesse, par Perrault-Maynand, 2e éd., 1835. Vol. in-12. — Uranographie, par Francœur, 5e éd., 1837. Vol. in-8° rel. — La gnomonique ou l'art de faire des cadrans, par Rivard, 1742. Vol. in-8° rel. — Annuaires, par le bureau des longitudes, années 1829-67. 27 vol. petit-18. — Dictionnaire géographique, par Vosgien. Nouvelle éd., par Goignoux, 1826. Vol. in-8° rel. — Cours de géographie, par Mutel, 1837. Vol. in-8° rel. — Atlas portatif de France, contenant les 86 cartes des 86 départements, par

Perrot, Tardieu et la Société nationale pour l'émancipation intellectuelle, 1833. Petit in-16. — Paris illustré et ses fortifications. Plan, plié format in-8°.

Cours d'astronomie, par Mutel, et cours de minéralogie, géologie et géognosie, par Barruel, 1843. 2 vol. in-8°. — Leçons de géologie données au collége de France, par Delamétherie, 1816. 3 vol. in-8°. — Traité élémentaire de minéralogie, par Beudant, 2e éd., 1830. 2 forts vol. in-8°. — Eléments de minéralogie, par Girardin et Lecoq, 1832. 2 vol. in-8°. — Nouvelles suites à Buffon. Cours de géologie, par Huot, 1837-39. 2 vol. in-8°; accompagnées de planches, br. grand in-8°.

Abrégé de l'histoire des plantes usuelles, par Chomel, 1712. Vol. petit in-8° rel. — Eléments de botanique, par Pittou de Tournefort, éd. par Jolyclerc, 1797. 6 vol. in-8° rel. — Histoire des plantes de l'Europe, par Poiret, 1825-29. 7 vol. in-8°. — Méthode avec laquelle on parvient facilement à connaître les plantes, par Dubois, 3e éd., par Boitard, 1840. Vol. in-8° rel. — Flore de la Loire-Inférieure, par Lloyd, 1844. Vol. in-24. — Une seconde excursion botanique dans la Charente-Inférieure, par Delalande, 1849. Br. in-8°.

Collection nombreuse de planches de zoologie (Cuvier), en feuilles in-8°. — Organisation et physiologie de l'homme, par A. Comte, 5e éd., 1845. In-8° rel. — Œuvres complètes de Buffon, par de Lacépède. Nouvelle éd., 1828-29. 26 vol. in-8°. — Œuvres de Lacépède, 1836. 3 vol. in-8°. — Le petit Buffon des enfants, 1809. Petit in-12. — Dictionnaire d'histoire naturelle, par Valmont-Bomare. Nouvelle éd., d'après la 4e., an VIII. 15 vol. in-8°. — Cahiers d'histoire naturelle, par Milne Edwards et A. Comte, 3e ou 1re éd., 1836-34. 6 in-12. — Elémens d'histoire naturelle. Vol. in-8°.

Discours de la méthode, plus la dioptrique et les météores, 1658. Vol. petit in-4° rel. — Le monde de M. Descartes ou le traité de la lumière et des autres principaux objets des sens, 1664. Vol. petit in-8° rel. — Renatus Des Cartes de homine, etc., à Florentio Schuyls, 1672. Vol. petit in-4° rel. — S'Gravesande philosophiæ newtonianæ institutiones, 1723. Vol. petit in-8° rel. — Catéchisme philosophique, par Flexier de Reval, 2e éd., 1777. Vol. in-8° rel. — Recherches psychologiques, ou correspondance sur le magnétisme vital, par Billot, 1839. 2 vol. in-8°. — L'homme et la création, par Desdouits, 1840. In-8°. — Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée, par Wiseman, 2e éd., 1841. 2 vol. in-8°. — Solidarité, vue synthétique sur la doctrine de

Ch. Fourier, par Renaud, 3ᵉ éd., 1847. Petit in-12. — De la propriété, par Thiers, éd. pop., 1848. Vol. in-18.

L'Albert moderne, ou nouveaux secrets éprouvés et licites, 1772. Vol. petit in-8° rel. — La médecine sans médecin, par Audin-Rouvière, 5ᵉ 1825. Vol. in-8°. — Dictionnaire de santé, par Coster, 1829. 2 vol. in-8°. — Les six codes, 1827. Fort vol. in-18 rel. — Le code civil commenté dans ses rapports avec la théologie morale, par Gousset, 2ᵉ éd., 1829. Fort vol. in-8° rel.

Jeu d'armoirie des souverains et états d'Europe, par Oronce Finé, de Brianville, 5ᵉ éd., 1681. Vol. petit in-16 rel.— La nouvelle méthode raisonnée du blason, par Ménestrier, nouvelle éd., 1754. Vol. petit in-8° rel.

Collection de manuels (Roret) formant une encyclopédie des sciences et des arts : Manuel d'arithmétique démontrée ; d'aérostation ; de physique ; de physique amusante ; des sorciers ; nouveau géographe ; du dessinateur ; du peintre et du sculpteur ; d'architecture ; d'arpentage ; de constructions rustiques ; du tourneur ; du serrurier ; de l'horloger ; du soufleur à la lampe : auteurs divers et années diverses. 18 vol. petit in-18. — Dictionnaire de l'industrie, ou collection raisonnée des procédés utiles dans les sciences et dans les arts, par D***, 3ᵉ éd., an IX. 6 vol. in-8° rel. — Bibliothèque des sciences et des arts, par plusieurs collaborateurs, 1839. Petit in-12.

Dictionnaire des arts du dessin, par Boutard , nouvelle éd., 1838. Vol. in-8°. — Traité de mignature, par C. B., 6ᵉ éd., 1614, dédié à Mlle Fouquet. Vol. petit in-12 rel. — Le lithographe, journal des artistes et des imprimeurs. Vol. in-8° rel. — Derniers perfectionnements apportés au daguerréotipe, par Gaudin et Lerebours, 3ᵉ éd., 1842. Br. grand in-8°.

Dictionnaire universel des arts et métiers et de l'économie industrielle et commerciale, par plusieurs collaborateurs, 2ᵉ éd., 1843. 6 vol. in-8°. Atlas in-4°. — Dictionnaire du constructeur, par Pernot, 1829. In-32. — Le nouveau savant de société ou encyclopédie des jeux de société, 4ᵉ éd., 1825. 6 vol. in-12. — Recueil précieux de la Maçonnerie adonhiramite, par un Chevalier, 1787. Vol. petit in-12 rel.

Dictionnaire nouveau latin, français et grec, de Robert Etienne et de G. Morel, par un des P. de la Cᶦᵉ de Jésus. Nouvelle éd., 1687. Fort vol. in-8° rel. — Dictionnaire français-grec, par Planche, etc., 6ᵉ éd., 1830. Fort vol. in-8° rel. — Dictionnaire universel français-latin. Fort vol. in-8° rel. — Flavii Josephi operum tomus tertius, 1557. Fort vol. petit in-16 rel. — Les commentaires de

César, 1652. Vol. petit in-4° rel. — Les mémoires d'Edmond Ladlow. Vol. petit in-8° rel. — Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, par Barthélemy, 5e éd., 1817. 7 vol. in-8°.

Leçons élémentaires d'arithmétique, par l'abbé Azémar, 1860. Vol. in-12. — Précis des leçons de géométrie appliquée à l'arpentage, données à l'école centrale du département de l'Aveiron, an IX. In-8°. — Institutions mathématiques, par l'abbé Sauri, 2e éd., 1772. Vol. in-8° rel. — Notions élémentaires de chimie, par Al. Meissas, 1836. Petit in-18. — Flora gallica, auctore J. L. A. Loiseleur Deslongchamps, ed. secunda, 1828. 2 vol. in-8° rel. — Nouveaux éléments d'histoire naturelle, par Salacroux, 2e éd. 1839. Fort vol. in-18. — Les remèdes charitables de Mme Fouquet, 4e éd. Lyon, 1680. Vol. petit in-12 rel. — Recueil alphabétique des pronostics sur les différentes maladies de l'homme, par M. ***, nouvelle éd. Rodez, 1808. Petit in-12. — Jubilé en faveur du rétablissement du culte public en France, Rodez, an XII. Petit in-12. — Lettre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, par Monteil. Br. in-8°. — Perspective de l'église cathédrale de Rodez, dessinée par Falgas. Lithog. détériorée.

Résumé des observations météorologiques recueillies à l'école normale de Rodez pendant les années météorologiques 1873-74, 1874-75.

Au dernier fascicule des procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts, se trouvaient annexés une note et trois tableaux synoptiques résumant, pour l'année météorologique 1872-73, les observations recueillies à l'observatoire de l'école normale de Rodez.

Nous donnons aujourd'hui, sous la même forme, les observations relatives à l'année météorologique 1873-74.

Ces observations sont groupées dans trois tableaux semblables à ceux que nous avons donnés et expliqués pour 1872-73, savoir :

1° Un tableau A, indiquant, pour chaque mois et pour l'année entière, les moyennes thermométriques, barométriques et hygrométriques, la quantité d'eau tombée, la direction et la force des vents, l'état du ciel, les principaux phénomènes météorologiques observés.

2° Un tableau B, indiquant aussi, pour chaque mois et pour l'ensemble de l'année, les *moyennes*, les *maxima*, les *minima* des observations thermométriques, barométriques et hygrométriques.

3° Enfin, un tableau C, dans lequel les moyennes de la température, de la pression barométrique, et la quantité d'eau tombée, sont comparées, pour chaque mois et pour l'année entière, aux moyennes générales correspondantes, déduites de cinq années d'observations.

Une circonstance regrettable ne nous permet malheureusement pas d'attribuer à quelques-uns des chiffres contenus dans ces tableaux une précision rigoureuse.

Un accident survenu en avril 1874, la rupture des deux thermomètres, n'a pas permis de recueillir les observations thermométriques depuis le 19 jusqu'au 27 avril inclusivement. De là l'impossibilité pour nous de donner le chiffre rigoureusement exact, et indiscutable, de la température moyenne du mois, tel qu'il eût été déduit de l'ensemble de toutes les observations journalières ; et l'indécision, qui pèse sur la température moyenne d'avril, doit nécessairement atteindre, quoique dans une très faible proportion, la température moyenne annuelle.

Nous aurions voulu pouvoir donner pour l'année météorologique 1874-75 trois tableaux semblables à ceux de 1873-74 ; un accident fâcheux nous a mis dans l'impossibilité de le faire.

Le 23 février 1875 un coup de vent ayant enlevé et

dispersé les feuilles sur lesquelles étaient inscrites les observations recueillies du 1[er] au 22 inclusivement, et ces feuilles n'ayant pu être retrouvées, les registres d'observation présentent une lacune qui embrasse presque en entier le mois de février 1875.

Il nous est donc impossible de remplir dans le tableau récapitulatif des observations mensuelles (tableau A) la colonne horizontale correspondant au mois de février, et il nous est également impossible de remplir dans le même tableau la colonne des moyennes et totaux de l'année que doit forcément altérer l'absence des observations d'un mois presque entier.

Nous nous sommes donc contenté de donner pour 1874-75 un tableau incomplet A', contenant le résumé des indications inscrites sur les feuilles d'observations qui ont pu nous être communiquées, et nous avons supprimé tout ce qui, dans nos tableaux d'ensemble, exige la connaissance des moyennes et des totaux mensuels ou annuels.

Quant aux tableaux B', C', dont ces moyennes et ces totaux forment un des éléments les plus essentiels, nous avons dû les supprimer entièrement, persuadés qu'il vaut mieux s'abstenir de donner des chiffres que de les donner entachés d'erreur.

TABLEAU A

ANNÉE météorologique 1873-1874.	Température.	Pression barométrique.	État hygrométrique.	Quantité d'eau tombée.	DIRECTION DES VENTS N	N-E	E	S-E	S	S-O	O	N-O	Vent dominant.	FORCE DES VENTS Nul.	Faible.	Assez fort.	Fort.	Très fort.	ÉTAT DU CIEL Pur.	Q.es nuages.	Nuageux.	Couvert.	NOMBRE DE JOURS DE Pluie.	Orage.	Grêle.	Neige.	Gelée.	Brouillard.
	°	mm	°	mm																								
Décem. 1873	1 6	713 5	76 15	19 0	1	1	13	0	2	0	3	11	E	13	14	2	2	0	13	4	5	9	4	0	0	1	18	5
Janvier 1874	3 9	710 8	74 57	23 7	0	4	8	0	3	0	4	12	N-O	8	17	1	4	1	7	10	5	1	6	0	0	1	13	7
Février	2 6	708 3	63 53	59 3	0	2	11	0	1	0	1	13	N-O	11	9	2	5	1	7	10	8	3	7	0	0	3	16	3
Mars........	5 6	712 7	59 67	17 4	4	3	1	2	0	1	2	18	N-O	14	16	1	0	0	13	5	5	5	5	0	0	0	10	5
Avril (1)....	8 87	705 0	55 50	24 6	0	2	8	1	1	1	2	15	N-O	11	7	2	0	0	7	11	9	3	10	0	0	0	0	4
Mai.........	11 2	704 9	46 26	76 4	0	1	6	1	0	0	4	19	N-O	8	10	11	1	1	7	12	12	0	6	3	2	0	1	1
Juin	19 3	709 9	44 9	75 7	2	1	6	1	2	0	4	14	N-O	15	13	2	0	0	3	10	7	4	10	0	0	0	0	0
Juillet	21 59	707 76	50 82	101 0	1	1	3	3	1	0	6	16	N-O	13	14	4	0	0	8	12	8	3	6	3	0	0	0	0
Août........	17 3	709 7	55 6	46 9	5	0	2	1	2	1	5	15	N-O	13	15	3	0	0	14	5	9	3	3	3	0	0	0	3
Septembre..	16 5	709 8	64 0	56 5	0	0	15	0	4	1	1	9	E	6	14	5	5	0	10	2	15	3	8	1	0	0	0	1
Octobre. ...	12 1	709 0	69 8	88 2	1	2	16	0	0	0	7	5	E	13	10	3	4	1	6	7	8	10	9	0	0	0	0	2
Novembre..	6 1	707 1	75 0	47 7	2	2	9	2	0	0	7	8	E	9	10	11	0	0	5	6	9	10	8	0	0	2	0	2
Moyennes et totaux.	10 555	709 4	61 31	636 4	16	19	98	11	16	4	46	157	N-O	134	149	47	21	4	100	94	40	54	82	10	2	7	58	33

(1) Les observations thermométriques ont été interrompues en avril pendant neuf jours (du 19 au 27) par suite d'un accident qui a occasionné la rupture des deux thermomètres.

TABLEAU B

ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE. 1873-74.			Décembre 1873	Janvier 1874	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Observations
Observations thermométriques.	Moyennes.....	M	1° 6	3° 9	2° 6	5° 6	8° 87	11° 2	19° 3	21° 59	17° 3	16° 5	12° 1	6° 1	Tempér. max. 34° 0
	Maxima	M	10 4	11 0	11 4	18 0	20 50	24 8	34 0	34 00	29 8	27 0	22 0	17 0	Id. minim. —10 0
	Minima.......	m	—7 2	—4 5	-10 0	—6 5	0 00	0 0	5 0	9 40	7 8	6 5	—0 3	—4 3	
	Différences ...	M-M	8 8	7 10	8 8	12 4	11 63	13 6	14 7	12 41	12 5	10 5	9 9	10 9	
		M-m	8 8	8 4	12 6	12 1	8 87	11 2	14 3	12 19	9 5	10 0	12 4	10 4	
		M-m	17 6	15 5	21 4	24 5	20 50	24 8	29 0	24 60	22.0	20 5	22 3	21 3	Ecart.... 44 0
Observations barométriques.	Moyennes	M	mm 713 5	mm 710 8	mm 708 3	mm 712 7	mm 705 0	mm 704 9	mm 709 9	mm 707 76	mm 709 7	mm 709 8	mm 709 0	mm 707 1	mm Pression max. 718 4
	Maxima	M	717 8	717 6	717 4	718 4	715 9	713 4	715 0	713 10	713 2	715 2	714 8	715 9	Id. min.. 685 9
	Minima........	m	705 3	702 6	696 5	702 1	685 9	696 4	702 4	703 80	704 8	704 0	699 3	694 0	
	Différences....	M-M	4 3	6 8	9 1	5 7	10 9	8 5	5 1	5 34	3 5	5 4	5 8	8 8	
		M-m	8 2	8 2	11 8	10 6	19 1	8 5	7 5	3 96	4 9	5 8	9 7	13 1	
		M-m	12 5	15 0	20 9	16 3	30 0	17 0	12 6	9 30	8 4	11 2	15 5	21 9	Ecart ... 32 5
Observations hygrométriques.	Moyennes......	M	76° 15	74° 57	63° 53	59° 67	55° 5	46° 26	44° 9	50° 82	55° 6	64° 0	69° 8	75° 0	Variations hygromét.
	Maxima	M	100 00	100 00	90 00	100 00	92 0	100 00	83 0	91 00	92 0	90 0	100 0	99 0	Maxima.. 100° 0
	Minima	m	39 00	52 00	37 00	24 00	18 0	22 00	12 0	20 00	29 0	38 0	24 0	54 0	Minima.. 12 0
	Différences....	M-M	23 85	25 43	26 47	40 33	36 5	53 74	38 1	40 18	36 4	26 0	30 2	24 0	
		M-m	37 15	22 57	26 53	35 67	37 5	24 26	32 9	30 82	26 6	26 0	45 8	21 0	
		M-m	61 00	48 00	53 00	76 00	74 0	78 00	71 0	71 00	63 0	52 0	76 0	45 0	Ecart... 88 0

TABLEAU C

ANNEE MÉTÉOROLOGIQUE 1873—74		Décembre 1873	Janvier 1874	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	TOTAUX et moyennes
Température.	Moyennes de 5 ans.....	3° 167	3° 934	3° 784	5° 528	10° 138	14° 186	17° 336	19° 264	18° 474	16° 486	11° 146	6° 049	10° 789
	Moyennes de l'année...	1 6	3 9	2 6	5 6	8 87	11 2	19 3	20 59	17 3	16 5	12 1	6 1	10 555
	Différence.. en plus..	»	»	»	0 072	»	»	1 964	2 326	»	0 014	0 954	0 051	»
	Différence.. en moins.	1 567	0 034	1 184	»	1 268	2 986	»	»	1 174	»	»	»	00 234
Pression barométrique.		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm
	Moyennes de 5 ans.....	711 42	707 20	709 28	702 30	709 14	707 88	710 88	711 08	711 10	711 70	708 02	708 94	709 09
	Moyennes de l'année....	713 50	710 80	708 30	712 70	705 00	704 90	709 90	707 76	709 70	709 80	709 00	707 10	709 40
	Différence. en plus...	2 08	3 60	»	10 40	»	»	»	»	»	»	0 98	»	0 31
	Différence. en moins..	»	»	0 98	»	4 14	2 98	0 98	3 32	1 40	1 90	»	1 84	»
Quantité d'eau tombée.		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm
	Moyennes de 5 ans.....	37 10	66 61	36 21	54 25	43 08	50 30	59 0	44 19	42 51	56 91	57 10	34 44	581 738
	Moyennes de l'année....	19 00	23 70	59 30	17 40	24 60	76 40	75 7	101 00	46 90	56 5	88 20	47 70	636 400
	Différence.. en plus..	»	»	23 09	»	»	26 10	16 7	56 81	4 39	»	31 10	13 26	54 662
	Différence.. en moins	18 10	42 91	»	36 85	18 48	»	»	»	»	0 41	»	»	»

TABLEAU A'

ANNÉE météerologique 1874-75.	Température.	Pression barométrique.	Etat hygrométrique.	Quantité d'eau tombée.	DIRECTION DES VENTS									FORCE DES VENTS					ETAT DU CIEL				NOMBRE DE JOURS DE					
					N	N-E	E	S-E	S	S-O	O	N-O	Vent dominant.	Nul.	Faible.	Assez fort.	Fort.	Très fort.	Pur.	Qes nuages.	Nuageux.	Couvert.	Pluie.	Orage.	Grêle.	Neige.	Gelée.	Brouillard.
	°	mm	°	mm																								
Décem. 1874	−0 5	701 3	81	62 5	1	3	4	0	0	0	11	12	N-O	8	20	2	1	0	2	4	8	17	9	0	0	10	16	1
Janvier 1875	5 2	712	80	116 9	1	3	12	0	0	1	10	4	E	12	10	4	4	1	3	5	11	12	11	0	0	0	1	7
Février	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mars.......	5 9	708 2	62	29 8	0	2	7	0	2	0	7	13	N-O	11	13	6	1	0	9	6	9	7	9	0	0	3	0	3
Avril	8 9	706 9	50	70 6	1	1	8	1	2	1	10	6	O	3	19	5	3	0	13	9	2	6	6	0	0	2	0	2
Mai........	16 45	702 1	51 4	36 9	1	0	5	3	0	0	9	12	N-O	11	16	1	2	0	9	8	7	6	3	0	0	0	0	2
Juin	15 92	709 4	69	206 5	1	0	4	2	0	1	9	13	N-O	3	24	3	0	0	3	7	9	11	11	2	0	0	0	5
Juillet	17 1	709 3	62 6	38 8	3	1	1	0	2	1	13	10	O	11	17	2	1	0	3	7	13	8	12	0	0	0	0	4
Août.......	20 4	710 8	52 6	65 9	1	0	5	5	2	4	3	11	N-O	2	27	2	0	0	14	5	6	6	6	2	0	0	0	1
Septembre..	17 2	711 9	58	81 3	2	3	6	2	3	1	2	8	N-O	1	21	2	2	1	7	9	6	8	4	0	0	0	0	0
Octobre....	10 3	711 4	70	139 4	1	1	6	0	0	2	7	14	N-O	14	18	4	1	0	2	6	10	13	15	0	0	0	0	0
Novembre..	5 8	706 6	84 25	101 1	0	0	0	0	0	0	25	2	O	14	13	2	1	0	0	9	12	19	6	0	0	1	1	6
Moyennes et totaux ...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

TABLE ANALYTIQUE

Liste générale des membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, en juin 1876.

Séance du 20 *septembre* 1874.

Séance du 28 *novembre* 1874.

Séance du 7 mars 1875.

Séance du 2 *juillet* 1875.

Séance du 10 *septembre* 1875.

Séance du 2 décembre 1875.

Séance du 5 mars 1876.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES



Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS DE L'AVEYRON

XI

Du 1er juillet 1876 au 31 mars 1878.

RODEZ

IMPRIMERIE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

—

1878

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE L'AVEYRON

XI

Du 1er juillet 1876 au 31 mars 1878.

RODEZ

IMPRIMERIE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

1878

LISTE

Des Membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

---

31 mars 1878.

Bureau de la Société et bureaux des sections : MM.

De Guizard, président honoraire.
Boisse, président.
E. de Barrau, vice-président.
L'abbé Alibert, secrétaire.
Maisonabe, vice-secrétaire.
E. de Valady, président, et Lacombe, secrétaire de la section des Lettres.
Robaglia, président, et Vital, secrétaire de la section des Sciences.
Vanginot, président, et N....., secrétaire de la section des Arts.
L'abbé Cérès, Castanié et Valadier, conservateurs du Musée.
Jul. Viala, bibliothécaire-archiviste.
L. Bourguet, trésorier.
Masson, agent de la Société, surveillant général du Musée.

Les membres du Bureau et les Présidents des sections forment, avec M. l'Inspecteur d'académie, aux termes du décret du 29 août 1857, un Comité permanent qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société et de la surveillance de ses publications.

Liste des membres de la Société par ordre d'admission.

Membres honoraires : MM.

1837 (1) Quatrefages (A. de) O ✻, docteur en médecine, membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle, à Paris (H. 1869).

— Guizard (de) O ✻, ancien membre du Conseil général, ancien préfet et ancien député de l'Aveyron, ancien directeur général des Beaux-Arts, à Rodez (H. 1841).

1839 Blanc (Ch.) ✻, peintre et graveur, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) et professeur, ancien directeur général des Beaux-Arts, membre de l'Académie française, à Paris (H. 1870).

1845 Chevalier (M.) G O ✻, ingénieur des mines, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), professeur d'économie politique au Collége de France, ancien conseiller d'Etat, ancien député de l'Aveyron, ancien sénateur, à Paris (H. 1865).

1869 Martins (Ch.) O ✻, professeur de botanique et d'histoire naturelle médicale à la Faculté de médecine, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Montpellier (H. 1869).

Membres titulaires fondateurs : MM.

Bonhomme (J.), ancien rédacteur des *Annales agricoles*, de la *Revue agricole* et du *Courrier de l'Aveyron*, à Lavalette.

Boisse, ingénieur civil des mines, ancien membre de l'As-

(1) Le millésime placé en tête de la ligne indique l'époque où chaque membre a été admis dans la Société; celui qui est placé à la fin indique celle où il est passé en dernier lieu à la catégorie dans laquelle il se trouve présentement inscrit.

semblée nationale, membre du Sénat, à Versailles.

Membres titulaires admis depuis la fondation : MM.

1837 Bonald (le vicomte V. de) ✱, ancien maire de Montpellier, ancien membre de l'Assemblée nationale, président du Conseil général de l'Aveyron, au Monna (T. 1842).

— Ravailhe (l'abbé), chanoine honoraire de Rodez, curé de St-Thomas-d'Aquin, à Paris (T. 1877).

— Bras ✱, docteur en médecine, ancien maire de Villefranche, ancien membre du Conseil général, à Villefranche.

— Guirondet, ancien magistrat, avocat au tribunal civil de Montauban.

— Valadier, membre du Conseil général, à Rodez.

1839 Firminhac (l'abbé), chanoine honoraire de Rodez, ancien curé de Sainte-Eulalie-de-Bordeaux, à Ginolhac, par Entraygues (T. 1873).

1841 Barrau (E. de), avocat, ancien membre du Conseil général, à Rodez.

— Bousquet (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire-général honoraire du diocèse de Rodez, secrétaire-général de l'évêché (T. 1876).

1846 Affre (Henri), archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Rodez (T. 1862).

1849 Vaïsse (Léon) O ✱, directeur honoraire de l'Ecole nationale des sourds-muets, 254, rue Saint-Jacques, à Paris (T. 1863).

1852 Girou de Buzareingues O ✱, docteur en médecine, ancien membre du Corps législatif, ancien président du Conseil général de l'Aveyron, 11, rue Lacondamine, à Paris.

— Valady (le comte Henri d'Yzarn de), ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien membre de la Chambre des députés, membre du Conseil général, à Rodez.

1856 Vésy, bibliothécaire de la ville de Rodez.

— Bourguet (Léopold), agent de change, à Rodez.

1856 Costeplane (de), ancien payeur de l'armée attaché au gouvernement général de l'Algérie, à Saint-Affrique (T. 1869).
— Castanié, peintre, professeur de dessin au lycée de Rodez.
— Alibert (l'abbé), chanoine bénéficier de la cathédrale de Rodez.
— Cérès (l'abbé), correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Rodez.
— Lefèvre, professeur d'agriculture, à Rodez.
— Roquette (l'abbé L.-Ph.), directeur de l'institution des sourds-muets, à Rodez.
1857 Castan (l'abbé Octavien), curé de Saint-Santin, par Flagnac.
— Boubal, avocat, maire de Rodez.
— Vanginot, ancien architecte départemental et diocésain, à Rodez.
— Fajole (de), docteur en médecine, à Saint-Geniez.
1858 Bonnefous, avocat, maire d'Arvieu.
1859 Valady (le vicomte Eugène d'Yzarn de), avocat, à Rodez.
— Assier de Tanus (d'), à Vèzes, par Naucelle.
1860 Cayla, notaire à Estaing.
— Viala (Jules), docteur en médecine, à Rodez.
— Maruéjouls (E.) ✻, avocat au tribunal civil de Villefranche, membre du Conseil général.
— Rudelle (de), receveur des postes, à Rignac.
1861 Fabre (Marcellin), pharmacien de 1re classe, à Villefranche.
1862 Poulon, ancien agent-voyer en chef, à Rodez.
— Cabanous (Joly de) ✻, avocat au tribunal civil de Saint-Affrique, ancien membre du Conseil général.
— Lala, docteur en médecine, à Rodez.
1863 Balsac (P. de), ancien membre du Conseil général, au Mazet, par Sauveterre.
— Pachins, juge au tribunal civil de Rodez.
— Marcorelles (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'institution Sainte-Marie, à Rodez.

1863 Vergnes O ✻, sous-intendant militaire, à Rodez.
— Albespy, docteur en médecine, à Rodez.
— Gissac (d'Albis de), docteur en droit, à Creissels, par Millau.
— Barbeyrac-Saint-Maurice (de), à Nant.
— Sambucy-Luzençon (F. de), mainteneur de l'Académie des Jeux floraux, à Saint-Georges.
— Fau, pharmacien des forges, à Aubin.
— Séguret (A. de), juge au tribunal civil de Rodez.
— Mahoux, sculpteur, à Rodez.
1864 Alary, avocat, à Rodez.
— Affre (Benjamin) ✻, président du tribunal civil d'Espalion, ancien maire d'Espalion, ancien membre du Conseil général.
— Delsol, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris, ancien membre de l'Assemblée nationale, membre du Sénat, ancien membre du Conseil général de l'Aveyron, 33, quai Voltaire, à Paris.
— Palous, ancien chef d'institution, à Rodez.
— Issanchou, pharmacien de 1re classe, à Rodez.
— Bastide (Stuart-), ancien agent de change, à Rodez.
— Armagnac (le vicomte d'), à Saint-Côme.
1865 Pons d'Hauterive, percepteur à Estaing.
— Maisonabe, docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Revel (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'institution Saint-Joseph, à Villefranche.
— Vidal (l'abbé A.), chanoine honoraire, aumônier du lycée de Rodez.
1866 Castelnau (M. de Curières de), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Saint-Affrique.
— Saint-Remy (le vicomte F. de Campmas de), à Villefranche.
1867 Durand (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Marcillac.
— Mayran O ✻, vice-président du Conseil général de l'Aveyron, membre du Sénat, à Versailles.
— Alazard (l'abbé), aumônier du Noviciat des frères des Ecoles chrétiennes, rédacteur de la *Revue religieuse*, à Rodez.

1868 Du Bourg (A.), ancien officier d'infanterie, à Saint-Georges-de-Luzençon.

— Viala père, docteur en médecine, ancien magistrat, ancien membre du Conseil général, au Pont-de-Salars.

— Lambel, docteur en médecine, à Saint-Geniez.

— Saltel, greffier du tribunal civil d'Espalion.

— Barascud ✻, maire de Saint-Affrique, ancien membre de l'Assemblée nationale, membre de la Chambre des députés, membre du Conseil général de l'Aveyron, à Versailles.

— Lespinasse, banquier, à Villefranche.

1869 Benoît (de), juge au tribunal civil de Rodez.

— Hombres (Ch. d'), docteur en médecine, à Creissels, par Millau.

— Jalabert, membre du Conseil général, ancien magistrat, à Huparlac, par Laguiole.

— Bestion, docteur-médecin de la marine, rue Saint-Roch, à Toulon.

1870 Privat (l'abbé), curé de Bertholène, par Laissac.

— Colombier, avocat au tribunal civil de Villefranche.

— Fabre (l'abbé E.) [de Salmiech], 22, rue de l'Arcade, à Paris.

— Touzery (l'abbé), chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canonique, aumônier du couvent de la Providence, à Rodez, secrétaire particulier de Mgr l'évêque de Rodez.

— Vernhet (l'abbé), missionnaire apostolique, à Saint-Affrique.

— Massabuau (l'abbé), docteur en théologie, curé d'Onet-le-Château.

— Thédenat, juge d'instruction au tribunal civil d'Espalion.

— Bourret (Monseigneur), évêque de Rodez.

1872 Truel (l'abbé), vicaire-général du diocèse de Rodez.

— Féral (l'abbé F.), professeur d'histoire au petit séminaire de Saint-Pierre.

— Lafon (l'abbé), aumônier de la prison de Villefranche.

— Vernhet (Antoine), pharmacien de 1re classe, à St-Affrique.

1872 Malleviale, docteur en médecine, membre du Conseil général, à St-Symphorien, par Belmont.

1873 Robaglia ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées (chemins de fer), à Rodez.

— Vital, ingénieur ordinaire des mines, à Rodez.

— Cazes, docteur en médecine, à Belmont.

— Lesmayoux (l'abbé), 1er vicaire de Notre-Dame-de-la-Gare, à Paris.

1874 Montéty (de), avocat au tribunal civil de Rodez.

— Artus, architecte de la ville de Rodez.

— Lachaize, peintre-verrier, à Rodez.

— Julhe (l'abbé), chanoine bénéficier de la cathédrale de Rodez.

1875 Galtier, notaire, à Vesins.

— Le Roux, capitaine au 81e de ligne, à Rodez.

— Servières (l'abbé), curé de Villecomtal.

— Durand (Joseph) [de Gros], docteur en médecine, à Arsac.

— Carrère (A.), imprimeur à Rodez.

— Vaylet (l'abbé), curé de Ste-Eulalie-d'Olt, par St-Geniez.

— Marcilhacy (C.), négociant, membre de la Chambre de commerce de Paris, 20, rue Vivienne, à Paris.

1876 Carcenac-Bourran (de), avoué près le tribunal civil d'Albi.

— Bion de Marlavagne, avocat, ancien archiviste départemental, à Millau.

— Galy (F.), pharmacien de 1re classe, à Rodez.

— Cabrol (U.), commis de direction des postes, à Rodez.

1877 Bessou (l'abbé), vicaire à Marcillac.

— Grinda, architecte, à Rodez.

— Roquette (l'abbé Eugène), ancien professeur de théologie et de droit canon, au château de Bombon, par Mormant (Seine-et-Marne).

— Lefranc ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, à Rodez.

1878 Loup, photo-lithographe, à Rodez.

Membres titulaires de droit : MM.

Chappuis, recteur de l'académie, à Toulouse.

Crosson, inspecteur de l'académie de Toulouse en résidence à Rodez.

Membres correspondants fondateurs : MM.

Teissier O ✻, capitaine de frégate en retraite, à Toulon.

Guillemin (Jules) ✻, ingénieur des mines, à Boulogne-sur-Seine (C. 1864).

Membres correspondants admis depuis la fondation : MM.

1837 Flaugergues (Pauline), à Aulnay, par Seaux.

1842 Faraguet ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service spécial de la navigation de la Garonne, etc.), à Agen (Lot-et-Garonne) [C. 1852].

1845 Blondeau, ancien professeur de physique au lycée de Rodez, à Villefranche (Rhône) (C. 1857).

1846 Argeliez, expert-géomètre.

1847 Izarn (d'), place Louis XVI, à Nantes.

1850 Auzouy, directeur de l'asile d'aliénés départemental, à Pau (C. 1856).

1854 Auriac (d') ✻, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, 11, rue Ventadour, à Paris.

1856 Guillebot de Nerville O ✻, inspecteur-général des mines, 85, boulevard Malesherbes, à Paris (C. 1868).

1857 Desjardins, sous-chef faisant fonctions de chef du bureau des archives départementales au Ministère de l'Intérieur, à Paris (C. 1862).

— Breton (l'abbé), chanoine honoraire de Rodez, curé d'Haroué (Meurthe-et-Moselle) [C. 1861].

— Castan (l'abbé Emile), chanoine titulaire de la cathédrale de Moulins.

1858 Labonnefon (de), inspecteur des écoles primaires au Blanc (C. 1866).

— Gayrard (Gustave) ✻, ingénieur en chef directeur du mouvement du chemin de fer de ceinture, 33, rue de Berlin, à Paris.

1859 Bourguet (Charles), docteur en médecine, 29, rue d'Allemagne, à Paris (C. 1867).

1860 Carles, ancien lithographe, à Montivilliers, par Le Havre.

1861 Vaïsse (Paul), ingénieur civil des mines (C. 1869).

— Benoît (J.) ✻, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1862 La Vergne (le comte de) ✻, à Cantemerle, par Bordeaux.

1863 Soucaille, licencié ès-lettres, professeur de rhétorique au collége de Béziers.

1864 Advielle (V.), attaché au secrétariat général du Ministère des Finances, 1, rue du Pont-de-Lodi, à Paris (C. 1867).

— Calmès, directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre du département de la Haute-Savoie, à Annecy (C. 1868).

1865 Poulenc, homme de lettres, 51, rue Sainte-Anne, à Paris.

— Virenque, chef d'institution, 9, rue du Roi-Doré, à Paris. (C. 1876).

— Collineau, docteur en médecine, 187, rue du Temple, à Paris.

1866 Cartailhac, conservateur-adjoint du muséum de Toulouse, 36 *bis*, rue Valade (C. 1876).

— Ser, ancien magistrat, greffier du tribunal civil de Figeac (C. 1877).

1867 Grailhe, avocat, ancien rédacteur de l'*Union de l'Aude*.

— Cazalis de Fondouce, ingénieur civil, 18, rue des Etuves, à Montpellier.

1868 Chervin aîné, directeur-fondateur de l'Institution des bègues, 90, avenue d'Eylau, à Paris.

— Aguilhon (Mme Combe d'), à Fenayrols, par Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne).

1869 Julia, secrétaire-général des Côtes-du-Nord (C. 1878).

— Prunières, docteur en médecine, à Marvejols (C. 1873).

— Poujol, élève de l'Ecole forestière, à Toulouse.

1870 Guillemin-Tarayre, ingénieur civil des mines, à Boulogne-sur-Seine.

1871 Cottu (le baron F.), préfet du Cher (C. 1873).

— Laporte, peintre, directeur de l'école municipale de dessin de la rue de Marseille, 4, rue Caplat, à Paris (C. 1876).

1873 Denayrouze (L.), officier d'artillerie, 3, boulevard du Prince-Eugène (C. 1876).

— Vialar (de), ingénieur ordinaire des ponts et chaussées (chemins de fer), 6, rue Mogador, à Alger (C. 1877).

— Serres (de), ancien préfet de l'Aveyron, à Valence (Drôme) [C. 1876].

— Loubers, avocat-général près la cour d'appel de Toulouse.

— Galliard, inspecteur de l'académie de Besançon en résidence à Vesoul (C. 1877).

1874 Amade (d') ✠, sous-intendant militaire de 1re classe, à Alger.

— Maret (l'abbé L.), prélat de la maison de Sa Sainteté Léon XIII, curé du Vésinet (Seine-et-Oise).

— Guillebert, à La Foulerie-Valognes (Manche).

— Moyzen (l'abbé), vicaire à Nanterre, près de Paris.

1875 Allaire, contrôleur des Contributions directes, rue Peyrolière, à Albi.

— Planche, docteur en médecine, 8, rue des Sœurs-Noires, à Montpellier.

— Arguel ✠, capitaine d'artillerie en retraite, bibliothécaire et conservateur du musée de la ville de Constantine.

1876 Fabre (P.), préfet de la Savoie (C. 1877).

1877 Lorois, ancien préfet de l'Aveyron (C. 1877).

— Galzain (le comte de), ancien conseiller de préfecfecture de l'Aveyron, au château du Desmier, par St-Séverin (Charente) [C. 1877].

MEMBRES DÉCÉDÉS DEPUIS LE 26 MAI 1876.

Membres titulaires : MM.

Vidal (l'abbé Pierre), curé de Saint-Sever, près de Belmont.

Caussignac (l'abbé), aumônier du Noviciat des frères des Ecoles chrétiennes, à Passy-Paris.

Membre correspondant : M.

Clémens, ancien professeur d'anglais au lycée de Rodez.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, ETC.

AISNE.............	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
	Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
ALPES-MARITIMES...	Société des lettres, sciences et arts, à Nice.
AUDE.............	Commission archéologique de Narbonne.
BOUCHES-DU-RHÔNE..	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
	Société de statistique de Marseille.
	Société scientifique industrielle de Marseille.
CALVADOS..........	Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
	Société française d'archéologie, à Caen.
CHARENTE.........	Société archéologique et historique, à Angoulême.
CHER.............	Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
CÔTE-D'OR.........	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
DOUBS.............	Société d'émulation de Besançon.
	Société d'émulation de Montbéliard.
DRÔME............	Société départementale d'archéologie et de statistique, à Valence.

FINISTÈRE	Société académique de Brest.
GARD	Académie du Gard, à Nîmes.
	Société scientifique et littéraire d'Alais.
GARONNE (HAUTE-)..	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
	Académie des Jeux floraux, à Toulouse.
	Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
	Institut des Provinces de France, à Toulouse.
GIRONDE...........	Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
	Société archéologique de Bordeaux.
	Académie ethnographique, à Bordeaux.
HÉRAULT	Académie des sciences et lettres de Montpellier.
	Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.
	Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
	Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.
ILLE-ET-VILLAINE...	Société archéologique du département, à Rennes.
ISÈRE..............	Académie Delphinale, à Grenoble.
LANDES............	Société de Borda, à Dax.
LOIRE..............	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département, à Saint-Etienne.
LOIRE (HAUTE-).....	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
LOIRE-INFÉRIEURE ..	Société archéologique de Nantes et du département.
LOIRET............	Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

LOT............. Société des études littéraires, scientifiques et artistiques, à Cahors.
LOT-ET-GARONNE... Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
LOZÈRE............ Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département, à Mende.
MAINE-ET-LOIRE.... Société académique, à Angers.
MANCHE........... Société nationale académique de Cherbourg.
MARNE............. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département, à Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
MEURTHE-ET-MOSELLE Société de médecine de Nancy.
Société philotechnique de Pont-à-Mousson.
MORBIHAN......... Société polymatique, à Vannes.
NORD.............. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et arts, à Dunkerque.
OISE............... Comité archéologique de Senlis.
PAS-DE-CALAIS..... Société académique de Boulogne-sur-Mer.
PUY-DE-DÔME...... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
PYRÉNÉES-ORIENTALES.............. Société agricole, scientifique et littéraire, à Perpignan.
RHÔNE............ Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
SAÔNE-ET-LOIRE.... Société Eduenne, à Autun.
SAVOIE (HAUTE-).... Société florimontane d'Annecy.
SEINE.............. Société philotechnique, à Paris.
Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Société de médecine légale de France, à Paris.

SEINE-INFÉRIEURE... Société nationale havraise d'études diverses, au Havre.
SOMME............ Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
TARN.............. Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.
TARN-ET-GARONNE.. Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
Société archéologique, à Montauban.
VAR.............. Société académique, à Toulon.
VAUCLUSE......... Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.
VIENNE (HAUTE-)... Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
YONNE............ Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre.
ALGÉRIE........... Société archéologique de la province de Constantine.
Académie d'Hippone, à Bône.
ALSACE............ Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.
LORRAINE.......... Académie de Metz.
NORVÈGE.......... Université royale, à Christiania.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ENVOYÉES PAR LE MINISTÈRE.

Revue des Sociétés savantes des départements, à Paris.
Le Cabinet historique, revue mensuelle, à Paris.
Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, à Paris.

ÉTABLISSEMENTS CORRESPONDANTS.

Archives départementales, à Rodez.
Bibliothèque de la ville de Rodez.
Bibliothèque de la ville et du musée Fabre, à Montpellier.
Bibliothèque Mazarine, à Paris.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 1er juillet 1876.

Présidence de M. E. DE BARRAU, *vice-président.*

Sont encore présents : MM. Affre (Henri), l'abbé Cérès, Viala (Jules), Robaglia, Leroux, l'abbé Servières, Durand (Joseph), Carrère, l'abbé Vaylet et Maisonabe, vice-secrétaire.

—

Le procès-verbal de la séance du 26 mai est lu et adopté.

—

M. le Président, au nom du Comité, communique les demandes d'admission de MM. le Révérend Père Louis-de-Gonzague, de l'ordre de Prémontré, membre de la Société géologique de France, demeurant à Conques, et Charles-Claude Bernard, médecin de colonisation et maire de Bordj-Menaïel (Algérie), membre de plusieurs sociétés savantes. A l'appui de leurs demandes, les deux candidats ont adressé à la Société, le premier un travail manuscrit sur les archives du château de Vesins, et le second une brochure intitulée : *Etudes cliniques — Observations médicales et chirurgicales.*

Un double scrutin a lieu, et MM. le Révérend Père Louis-de-Gonzague et Charles-Claude Bernard sont proclamés admis, conformément à leur demande, le premier en qualité de membre titulaire, le second en qualité de membre correspondant.

M. l'abbé Servières est chargé de rendre compte à une prochaine séance du travail manuscrit sur les archives de Vesins.

—

M. le Président annonce que, conformément aux usages, le Comité a trouvé bon d'offrir un diplôme de membre titulaire de la Société à M. Paul Fabre, nouveau préfet de l'Aveyron, qui l'a accepté en promettant à la Société son concours le plus bienveillant.

M. le Président fait encore les communications suivantes :

1° M. Crosson, inspecteur d'Académie nouvellement nommé à Rodez, membre de droit de la Société, s'est excusé par lettre de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

2° M. Galtier, notaire à Vezins, membre titulaire, s'est excusé par lettre de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et a envoyé, pour la bibliothèque de la Société, un volume des *Œuvres morales de Plutarque*, imprimé à Paris en 1587, ainsi que quatre numéros du *Journal de Millau* contenant des articles dont il est l'auteur ou des réponses à lui faites.

3° MM. Bion de Marlavagne et Rames ont remercié par lettre la Société de leur récente admission.

4° Par une lettre en date du 29 juin, M. Advielle, membre correspondant, propose à la Société de lui céder, moyennant un prix qu'il indique, un manuscrit intitulé : *Mémoire sur le Rouergue*. La Société, qui avait déjà reçu de M. Advielle au même sujet une communication sur laquelle elle a délibéré dans sa séance du 7 avril 1872, est d'avis qu'un de ses membres habitant Paris soit invité à se mettre en rapport avec M. Advielle pour l'affaire proposée par celui-ci et fasse d'abord un examen sérieux du manuscrit en question.

5° M. Advielle fait encore passer deux notes manuscrites par lesquelles il signale des noms de famille aveyronnais dans un numéro de la *Gazette* du 1er octobre 1695 et dans un opuscule publié en 1814, sous le titre de *Liste des victimes immolées à la barrière du Trône à Paris en* 1794 *et inhumées au cimetière de Picpus*.

6° M. Arguel, membre correspondant, a fait l'envoi d'un très beau lot de médailles antiques trouvées à Constantine et dans les environs de cette ville : quelques-unes sont des monnaies numides. La note détaillée qui accompagne cet envoi et porte des numéros correspondant à ceux des médailles elles-mêmes sera publiée à la suite de ce procès-verbal.

7° Une circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences porte l'annonce d'une session qui doit se tenir à Clermont-Ferrand du 18 au 25 août 1876.

MM. Leroux et Durand (Joseph) sont désignés pour représenter la Société à cette session.

8° Une circulaire de l'Institut des Provinces porte diverses annonces, entre autres celles de l'inauguration à Bayeux, dans ce mois, de la statue de M. de Caumont, et

d'une session du Congrès scientifique de France à Autun au mois de septembre prochain.

9° Une lettre de M. Druïlhet-Lafargue, adressée de la part de la même société, annonce l'envoi prochain de plusieurs publications.

—

Les membres faisant partie de la section des sciences sont invités à se former en assemblée particulière pour la nomination d'un secrétaire de cette section, fonction demeurée vacante par la démission qu'en a donné, depuis quelque temps déjà, M. Peyras. Leur choix se porte sur M. Vital, qui est en conséquence proclamé secrétaire de la section des sciences.

—

Il est donné lecture d'un mémoire de M. l'abbé Cérès sur les fouilles exécutées par lui en 1874 entre la gare de Rodez et le ruisseau de Lauterne et dont il n'avait pas encore eu le temps d'entretenir la Société, ainsi que sur des fouilles plus récentes dans l'enclos de l'ancienne Chartreuse de Rodez, aujourd'hui dépôt d'étalons. Sur les bords de Lauterne notre collègue a découvert de véritables *thermes* ou bains publics, repoduisant, sous des dimensions plus petites, mais telles cependant qu'elles attestent l'importance relative de la ville de Rodez à l'époque romaine, les mêmes formes que l'on admire dans les monuments de ce genre en Italie. Les fouilles faites dans l'enceinte du dépôt d'étalons y ont amené la découverte d'un ancien cimetière gallo-romain ; ces fouilles demanderaient à être continuées.

M. le Président, M. Durand et quelques autres membres prennent successivement la parole à la suite de cette lecture pour faire remarquer la grande importance des travaux archéologiques de M. l'abbé Cérès et l'utilité qu'il y aurait à les développer le plus possible. La Société décide que le mémoire de M. l'abbé Cérès sera publié dans le plus prochain volume de ses mémoires, avec les plans dont il est accompagné et qui sont l'œuvre de M. Arribat, agent-voyer d'arrondissement.

M. Durand demande en outre que les administrations du département et de la commune de Rodez soient sollicitées de venir en aide pécuniairement à des travaux aussi intéressants pour l'histoire locale que ceux de M. l'abbé Cérès. La Société accueille cette motion, en exprimant le vœu que ceux de ses membres appartenant au conseil général de l'Aveyron ou au conseil municipal de Rodez lui prêtent en cette circonstance leur concours.

M. le Président signale le tertre de Montolieu près

Saint-Mayme, comme un lieu à fouiller : tout porte à croire, en effet, que là était le siége principal des seigneurs qui gouvernaient la province à l'époque gallo-romaine et dont la domination se perpétua dans les premiers temps du régime féodal ; on peut donc y espérer de grandes découvertes.

—

M. l'abbé Servières lit un rapport sur le récent ouvrage publié par M. l'abbé Vidal, aumônier du lycée de Rodez. Ce rapport sera publié à la suite de ce procès-verbal.

—

M. Affre demande la parole pour deux communications intéressant l'histoire de la ville de Rodez. En premier lieu il paraît à notre collègue certain que la statue ou le fragment de statue, placée comme chacun sait, dans une sorte de niche près de l'angle Nord-Ouest de la cathédrale, porte des caractères en grande partie effacés, mais qui ont dû former une inscription : déchiffrer ces caractères serait très important pour la détermination de ce qu'est la statue et de l'époque à laquelle elle remonte. M. Affre demande en conséquence que la Société fasse photographier ce vieux monument ; à l'aide d'agrandissements successifs des épreuves on parviendra à rendre lisibles les caractères.

En second lieu il existe aux archives de la commune de Rodez un plan sur parchemin du Bourg de la ville, remontant à l'année 1496 et produit à l'occasion d'un procès qu'avait la communauté à cette époque. L'exemplaire de ce plan est unique : ne serait-il pas bon d'en faire une reproduction et de la tirer à un assez grand nombre d'exemplaires pour empêcher que se perde avec lui un vestige archéologique remarquable ?

La Société entre pleinement dans les idées exprimées par M. Affre et charge son comité de prendre les mesures d'exécution que comporte leur adoption.

—

M. Carrère dépose sur le bureau un exemplaire des premières feuilles imprimées du *Dictionnaire patois*.

—

Parmi les ouvrages offerts, M. le Président signale : le *Bulletin de l'Union philomatique* de Villefranche (Rhône), 1875, contenant un article de M. Ch. Blondeau : *Sur la nature des tumeurs que font naître les puccrons à la surface des tiges et des racines des plantes qu'ils habitent.*

—

COMPTE-RENDU DES *Elévations à N.-D. de Lourdes, manuel du pèlerin*, PAR L'ABBÉ A. VIDAL, AUMÔNIER DU LYCÉE DE RODEZ.

Elévations à N.-D. de Lourdes : tel est le titre parfaitement choisi que M. l'abbé A. Vidal a donné à un livre « petit de volume », mais non de pensée. L'auteur s'adresse au pèlerin de N.-D. de Lourdes et lui offre son aimable société. Le pèlerin n'a pas à redouter l'ennui ou la lassitude; le compagnon qu'il a accepté est pieux, mais sa piété n'est point à charge. Le voyageur n'aura nul besoin de fermer les yeux aux paysages qui se déroulent sous ses regards, de concentrer son esprit, de le tenir péniblement tendu et de subir un long et austère sermon. « En voyage, dit l'auteur lui-même, la nouveauté des objets sollicite le regard, et la fatigue du corps ne saurait laisser à l'esprit assez de liberté pour vaquer à de longues méditations. » Il se servira donc « du spectacle des choses sensibles » pour s'élever « à la pensée et à l'amour de Celui qui le déroule sous nos yeux », « du Christ Jésus et de sa divine Mère ». Cette méthode, familière à l'aimable saint François de Sales, n'est-elle pas en harmonie avec notre double nature, avec l'intention même de Dieu, qui, comme une mère ingénieuse, s'est plu à se dérober derrière le voile de sa création, afin de jouir du plaisir d'y être cherché et trouvé par ses enfants d'ici-bas ?

Le pèlerin sera donc agréablement surpris de voir ce compagnon se mettre à l'aise avec lui, s'occuper des mille détails de son départ, de son voyage, des incidents de la route, lui montrer les plaines, les montagnes, les rivières, et animer tous ces objets, leur donner une voix, une voix harmonieuse qui parle de Dieu, de sa divine Mère, de l'âme et de ses aspirations sublimes. Etes-vous fatigué du voyage ? Il vous entretient de vos fatigues et vous montre les travaux et les sueurs de votre Mère. « Petite servante du Seigneur et sa mère, s'écrie-t-il, vous vous faites la servante de nos âmes. Ce rôle vous convient, ô Mère ! Quelle mère n'est pas la servante de ses fils ? » Votre fatigue est charmée à cette touchante pensée.

Vous arrivez au terme de votre pèlerinage. C'est alors que votre compagnon se multiplie. Rien n'échappe à son investigation, j'allais dire à sa curiosité. C'est un guide qui conduit l'âme et le corps. Vous franchissez le gave sur un pont ; ce pont est l'image de l'arche d'alliance, de cette Mère qui nous offre un passage assuré sur l'onde

soient le garant de la légitimité des éloges que nous donnons à ce petit livre pieux et charmant.

—

Note accompagnant l'envoi de M. Argnel.

CONSTANTIN 1er.

1. CONSTANTINVS AVG. Sa tête laurée à droite.

R. PROVIDENTIAE AVGG. (Augustorum). Porte de camp surmontée de deux tourelles et d'une étoile ; sur un exemplaire on voit une couronne à l'exergue entre B. et S.

2. R. VIRTVS AVGG. Porte de camp surmontée de quatre tourelles; au-dessus, une étoile.

3. R. BEATA TRANQVILLITAS. Autel surmonté d'un globe au-dessus duquel sont trois étoiles. Sur l'autel on lit VOTIS XX.

4. CONSTANTINVS MAX. AVG. Tête laurée.

R. GLORIA EXERCITVS. Deux soldats casqués debout, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier; entre eux, deux enseignes militaires; sur un exemplaire, une palme entre les drapeaux; sur un autre, couronne en haut.

5. R. D. N. CONSTANTINI MAX. AVG. (Domini nostri Constantini Maximi Augusti). VOT XX ou VOT XXX dans une couronne de laurier; sur un exemp., croissant sous XX.

6. CONSTANTINVS AVG. Tête de Constantin 1er.

R. SARMATIA DEVICTA. Victoire marchant à droite et tenant un trophée et une palme; devant elle, un captif.

7. VRBS ROMA. Buste casqué de Rome.

R. La louve allaitant Romulus et Rémus et les regardant. En haut, deux étoiles séparées par une couronne dans un exemplaire et par trois points dans un autre; les autres exemplaires, un seul excepté, ont une couronne à l'exergue.

8. CONSTANTINOPOLIS ou POLI sans S. Buste de Constantinople.

R. Victoire debout posant un pied sur une proue de vaisseau, tenant une haste transversale et un bouclier; dans un exemplaire, couronne à l'exergue.

CONSTANTIN 2e.

9. CONSTANTINUS IVN. NOB. C. (Junior nobilis Cæsar).

R. PROVIDENTIAE CAESS (Cæsarum). Type du n° 1.

10. R. Légende et type du n° 4.

11. R. CAESARVM NOSTRORVM. Dans le champ, VOT. V. ou VOT. X. dans une couronne de laurier.

CONSTANCE 2e.

12. FL. IVL. CONSTANTIVS NOB. C. (Flavius, Iulius).
R. Légende et type du n° 8.
13. R. Type et légende du n° 4.
14. D. N. CONSTANTIVS P. F. AVG. (pius, felix, augustus).
R. VOT. XX. MVLT. XXX. dans une couronne.
15. R. VICTORIAE DD. AVGG. Q. NN. Deux victoires debout en face l'une de l'autre, tenant chacune une couronne et une palme.
16. R. FEL. TEMP. REPARATIO (felix temporum reparatio). Soldat frappant du pied et perçant de sa haste un ennemi vaincu dont le cheval tombe. (Type barbare).

CONSTANS 1er.

17. FL. IVL. CONSTANS NOB. C. Buste à droite.
R. Légende et type du n° 4.

CRISPE.

18. CRISPVS NOB. C. ou NOB. CAES.
R. Légende du n° 10 avec VOT. V. ou VOT. X.

LICINIUS, père.

19. IMP. LICINIVS AVG. Sa tête laurée à droite.
R. D. N. LICINI AVGVSTI et VOT. XX. dans une couronne.

LICINIUS 2e.

20. DN. VAL. LICIN. LICINIVS NOB. C. Buste casqué, avec la cuirasse, portant une haste sur l'épaule et un bouclier.
R. IOVI CONSERVATORI. Jupiter debout tenant une Victoire et un trophée; devant lui, un aigle, une couronne au bec; derrière lui, un captif assis.

JUSTINIEN.

21. DN. IVSTINIANVS P. P. A. (perpetuus Augustus).
R. VOT. MVLT HTI dans une couronne.

MAXIMIEN HERCULE.

22. IMP. C. M. A. MAXIMIANVS P. F. AVG. Tête radiée.
R. Maximien debout à droite en habit militaire et Jupiter nu, soutenant tous deux un globe nicéphore, Jupiter tient un long sceptre.

MAMÉE, mère d'Alexandre Sévère.

23. IVLIA MAMAEA AVGVSTA. Buste diadémé.

R. FELICITAS PVBLICA. La *Félicité* assise à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.

GERMANICUS, mari d'Agrippine.

24. GERMANICVS CAESAR TI. AVGVSTI. F.DIVI AVG. N. R. C. CAESAR AVG. GERMANICVS PON. M. TR. POT. (*Pontifex maximus* tribunitia potestate). Dans le champ, S. C. (*senatus consulto*).

TIBÈRE.

25. TI. CAESAR DIVI AVG. F. AVGVST IMP. VIII. R. PONTIF. MAX. TR. POT. XXXIIX. Globe auquel est attaché un gouvernail; dessous à gauche, un petit globe. (Frappée en 34 de J.-C.)

26. Médailles numides en plomb et en cuivre attribuées à Micipsa et à ses frères. En général, sous le cheval, il y a des caractères puniques.

On a trouvé à Constantine une grande quantité de monnaies en plomb, si toutefois c'était de la monnaie, ce qui a fait supposer que Cirta possédait un atelier monétaire sous les rois Numides.

—

Dons divers.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE :

De M. Fourcadier, mécanicien de marine : Une belle hache, en pierre, de Néo-Calédonien. — Une jolie pierre pour fronde de Néo-Calédonien. — Deux œufs d'albatros, venant de l'île Campbel, 57° sud. — Une tête et deux crânes d'albatros. — Un cent-pieds (zoob.), trouvé à bord d'un paquebot faisant le service entre Batavia et l'Australie.

De M. Blanc, forgeron, à Lescure : Un jeton en cuivre de 1566.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. l'abbé Alazard : *N.-D. de Ceignac, histoire du sanctuaire vénéré; — N.-D. la Négrette, invoquée dans la chapelle de l'hospice d'Espalion, notice, prières et cantiques* (2e édition). Rodez, 1876. Brochures in-18, dont il est l'auteur.

Du R. P. Louis de Gonzague : Extrait de la *Revue religieuse*, 1875. *Antiquités de Conques. Nouvelles découvertes*. Br. dont il est l'auteur.

De M. Druïlhet-Lafargue : *A la mémoire de M. Ch. Desmoulins, sous-directeur honoraire de l'Institut des Provinces de France*, discours par lui prononcé le 24 décembre 1875.

De M. Z : Une collection du journal *le Rosier de Marie*, 1859-61, 69-76.

La Société a encore reçu : La suite des publications des sociétés correspondantes; le n° 5, 1876, du tome 1er de la 2e série de la *Revue des langues romanes*, publiée par la Société pour l'étude de ces langues; *Le Cabinet historique*, revue mensuelle, sous la direction de M. Louis Paris, 22e année, 2e série, tome 1, 4 premières livraisons; le *Programme* de la 42e session du Congrès scientifique de France, le 4 septembre 1876 à Autun.

La Société, acceptant ces divers dons, vote des remercîments à leurs auteurs.

La séance est levée à sept heures.

Le Vice-Secrétaire de la Société
N. MAISONABE.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 20 août 1876.

Présidence de M. BOISSE, *président.*

Sont présents : MM. Maisonabe ; Palous ; l'abbé Cérès ; le R. P. Louis de Gonzague ; Remond ; l'abbé Servières ; Valadier ; Castanié ; l'abbé Massabuau ; H. Affre ; Vergnes ; E. de Valady ; l'abbé Vaylet ; Albespy, et l'abbé Alibert, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet est adopté.

—

Admissions. — M. Galy, pharmacien de 1re classe à Rodez, est admis, sur sa demande et la présentation du bureau, en qualité de membre titulaire de la Société.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. l'abbé Ravailhe, curé de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris. Obligé, en 1839, de quitter le département, M. l'abbé Ravailhe ne voulut pas se séparer de la Société qu'il avait contribué à fonder ; mais il dut, d'après le règlement en vigueur à cette époque, échanger son titre contre celui de correspondant dont il a rempli les obligations en faisant à la Société de fréquents envois pour sa bibliothèque et son musée. Il exprime le désir qu'on lui rende son ancien titre et le rang qu'il occupait avant de quitter l'Aveyron. L'assemblée accueille avec empressement cette demande et décide à l'unanimité que le nom de M. l'abbé Ravailhe sera rétabli parmi les membres titulaires.

Il est également décidé que M. l'abbé Bousquet, secrétaire-général de l'évêché, qui avait été membre de la Société, sera, sur sa demande, inscrit sur la liste des membres titulaires.

—

M. le Président communique à l'assemblée :

1° Une lettre de M. Bernard, médecin et maire de

collègues, fut appelé à Vesins pour évangéliser la paroisse. Dans son zèle infatigable, le Révérend Père trouva le moyen de servir les intérêts de la science aussi bien que ceux de la religion. Il obtint de M. le marquis de Vesins la faculté d'étudier les archives du château ; et, pendant trois semaines, tous les instants qui ne furent pas absorbés par la prédication furent consacrés à la visite des antiques parchemins. C'est le résultat de ces recherches que le P. Louis a bien voulu communiquer à la Société, sous la forme d'un manuscrit intitulé : *Etude sur les archives de la maison, château et seigneurie de Vesins.*

Ce travail fort intéressant est divisé en deux parties principales. La première présente une notice sommaire sur le château et les archives, et une analyse rapide des mariages, donations et testaments. La deuxième est l'analyse d'un manuscrit composé avec soin, en 1785, par un spécialiste des plus habiles de France, à l'aide des titres originaux des archives du château et renfermant en substance tout ce que ces archives présentent de plus considérable.

Au IXe siècle, Léon-Taxile de Levèze, descendant des marquis de Gothie et comtes d'Aquitaine, dépossédé de ses domaines héréditaires par les Sarrazins, vint se réfugier, avec trois mille de ses vassaux, dans les montagnes du Rouergue, qui prirent depuis le nom de montagnes du Levezou. Telle fut la tige des maisons de Levezou et de Vesins. Le 23 juillet 1642, un effroyable incendie détruisit l'antique château de Vesins et consuma tous les titres et tous les parchemins qui s'y trouvaient. Heureusement le principal fonds des archives était resté au château de Castelmus, domaine de la famille ; et, dès que le château fut reconstruit, la maison de Vesins y fit transporter toutes les archives du vieux manoir. Pendant la Révolution et sous la Terreur, le comte de Vesins demeura tranquille propriétaire de ses possessions ; c'est à cette heureuse circonstance que le château et surtout les archives doivent leur conservation.

En 1833, M. le marquis Dieudonné de Vesins, voulant relever la généalogie historique de sa maison, confia les titres originaux à M. le comte de Courchamps, l'un des héraldistes les plus compétents de France. L'admiration du savant n'eut pas de bornes à la vue de cette masse de précieux vélins et de l'antique noblesse de la maison de Vesins. A l'aide de documents de toutes sortes, il retrouva l'ascendance des Levezou de Vesins s'enfonçant à travers les temps Carlovingiens, jusqu'à Sextilius, comte impe-

rial sous Lothaire, et Récarède, marquis de Gothie. Quant aux armoiries de la famille, il prouva que les trois clefs d'or mises en pal remontaient au moins 140 ans plus haut que le pape Jean XXII, et qu'elles n'étaient pas une concession moderne de la Papauté, comme on l'avait prétendu. Il établit non moins victorieusement, titres en main, que la maison de Vesins avait droit à l'honneur insigne, qui lui avait été contesté, de porter sur son blason : *de France au chef d'or*, et de l'écarteler sur ses armes.

Cependant, hâtons-nous de le dire, la haute valeur de ces archives n'intéresse pas seulement la maison de Vesins, l'une des douze premières de France, de l'avis de M. de Courchamps ; elle n'intéresse pas seulement l'histoire des nombreuses maisons de la noblesse de Rouergue, qui formèrent alliance avec celle de Vesins ou entretinrent avec elle des relations ; mais leur valeur est considérable au point de vue des annales de la contrée. Ajoutons que leur parfaite conservation à travers tant de siècles n'est pas un des moindres titres à l'intérêt qu'elles doivent inspirer, et qu'elles offrent le piquant attrait de la découverte ; car peu de personnes, comme le P. Louis, ont eu le bonheur d'y pénétrer, encore moins celui de les étudier. Elles se trouvent dans une salle attenante au cabinet de M. le marquis de Vesins qui les garde d'un œil justement jaloux, et personne n'y entre que lui.

Ces archives remplissent les treize rayons d'une vaste bibliothèque. Elles se composent de 366 liasses ou dossiers et de 11 gros volumes in-f°. Il y est question des châteaux de La Roque, de Recoules, de Castelmus, de Comprégnac, des seigneuries ou domaines de St-Geniez, de St-Laurent, de St-Jal, de Millau, de Compeyre, des Arènes, de Durenque, de St-Germain, de Pourqueyras, de Prévinquières, de Laissac, de Bessodes, de Vimenet, de Sévérac-l'Eglise, de St-Sauveur, de Montredon, etc.

L'analyse rapide des mariages, donations et testaments, rédigée par le R. P., offre la rectification de quelques dates dans l'histoire de la maison, et comble quelques lacunes dans le dénombrement des membres de la famille.

Dans la 2e partie, l'auteur, en donnant le sommaire du manuscrit qui résume les pièces les plus importantes des archives, se borne à relever, siècle par siècle, les documents de famille encore inconnus à l'histoire, depuis le Xe siècle. Il signale le nom de bon nombre de personnages que n'a pas connus M. Hip. de Barrau et qui ont été omis par lui dans son ouvrage. Ne pouvant suivre l'auteur de

trop près dans sa nomenclature, nous nous contenterons de glaner à sa suite.

Nous avons la surprise de lire le nom d'un évêque de Rodez, appelé Attizal, dans une charte de la famille, datée de 1200. Or, il est certain que Hugues de Rodez, frère du comte de Rodez, occupa le siége épiscopal de 1166 à 1211. Les Attizals, c'est le nom d'un moulin fort ancien qui pouvait être le titre d'une seigneurie de l'évêque Hugues.

A mesure que nous avançons d'un siècle à l'autre, nous voyons défiler une nombreuse suite de brillants chevaliers inconnus jusqu'ici à l'histoire; ils seront bien aises de voir leurs noms glorieux exhumés de la poussière. Le plus heureux d'entre eux est Bermond de Luzençon, le dernier de cette maison, qui avait été laissé pour mort au siége de Limoges, en 1370; le R.-P. a le bonheur de le ranimer à la vie, et de prolonger même son existence jusqu'en 1449. C'est un appoint de 79 ans de plus; cela valait la peine d'être signalé.

La biographie des nobles seigneurs de Vesins s'enrichit considérablement par ces découvertes, et l'auteur montre clairement comment la maison de Vesins a hérité en toute justice des biens, du nom et des armes d'Estaing. Nous relevons au milieu de ces généalogies, à titre de curiosité, le cadeau de noces de l'héritière de la maison d'Estaing : 4 robes, la 1re de velours, la 2e de damas *fourré de grises;* la 3e d'écarlate; la 4e de drap *fourré de vairs ;* plus une chaîne d'or d'un marc pesant. Mentionnons, en passant, une illustration religieuse de la famille dans la personne d'Antoinette de Vesins, religieuse de Saint-Sernin, sous Rodez, puis abbesse et marquise de St-Joas, en Catalogne, morte en odeur de sainteté, en 1540, et déclarée vénérable.

Nous félicitons le R.-P. Louis d'avoir se plier ici à un style généralement simple et sérieux, tel que l'exige ce genre d'écrit. Ce qu'il nous a découvert des archives de Vesins nous fait exprimer le désir qu'elles puissent être compulsées à fond, afin qu'elles nous livrent les trésors qu'elles recèlent. Il nous est doux de dire que c'est au labeur d'un successeur des Bénédictins de Conques que nous devons cette révélation.

—

OBSERVATIONS *de* M. AFFRE *sur la brochure de* M. LUNET :

Les armoiries historiques de la ville de Rodez.

Messieurs,

J'étais dans une illusion étrange par rapport à M. Lu-

net. Je m'étais flatté que mes nombreuses recherches sur les armoiries de Rodez, venant s'ajouter aux travaux si concluants de MM. Desjardins et Viallet, avaient produit une impression favorable sur son esprit, au point d'avoir ébranlé sa confiance dans l'opinion qu'il soutint si énergiquement en 1861 sur ce même objet.

Cette manière de penser était, hélas! bien peu conforme à la vérité, et la brochure que vient de publier notre ancien collègue m'en est certes une preuve des plus manifestes. Elle m'apprend en effet que ses convictions de la première heure sont toujours des plus ardentes, et me fait craindre, en outre, par le ton d'assurance absolue qu'on y remarque, qu'en prenant de nouveau la plume pour critiquer plusieurs des principales affirmations de l'auteur, ce ne soit tenter une conversion très-difficile, sinon à peu près impossible.

Cette considération, peu encourageante j'en conviens, ne m'arrêtera cependant pas. On a déjà beaucoup parlé des *armoiries historiques* de M. Lunet. Les uns, peu sympathiques aux fleurs de lys, qui n'ont absolument rien à faire ici comme symbole politique, n'ont pourtant pas hésité, pour ce seul et unique motif, à donner à ce travail leur entière approbation. Que voulez-vous faire de fleurs de lys en république? me disait quelqu'un qui n'est dépourvu ni d'intelligence ni de savoir; comme si des armoiries devaient avoir l'instabilité des gouvernements et changer avec eux! D'autres qui n'ont pas étudié les raisons alléguées en faveur de la thèse de M. Lunet ou de la thèse opposée, se sont rangés aussi, sans savoir pourquoi, à sa manière de voir. Eh bien, j'aime à me persuader malgré tout que si je ne parviens pas à ébranler le chef de file, il n'en sera peut-être pas de même de ceux qui semblent être en ce moment ses hommes liges. En tout cas mon entreprise ne pourra passer que pour très-louable, puisque l'amour seul du triomphe de la vérité historique en est l'inspirateur. M. Lunet est plein de convenance et de courtoisie dans sa brochure; je le serai également dans l'exposé de mes observations, car je professe que les expressions malsonnantes et acrimonieuses ne profitent jamais à quiconque se laisse aller à en faire usage. Mon travail, du reste, sera court : il me répugnerait, en effet, de répéter ici tout ce qui a déjà été imprimé sur les armoiries de Rodez. Les personnes désireuses de se mettre au courant de la question peuvent se le procurer facilement. Ma critique se bornera donc à quelques passages de la brochure de M. Lunet qui ont plus particulièrement frappé mon attention.

I

Dans le premier paragraphe de cette brochure, son auteur invoque à l'appui de l'écu ou du cachet qui a ses préférences une possession suffisamment ancienne à ses yeux et qui semble vouloir dire : possession vaut titre. Mais voyons : s'agit-il d'armoiries antérieures à 1789; d'armoiries peintes ou décrites alors que les magistrats municipaux appelés consuls étaient encore en fonction? S'il en était ainsi, vaincu peut-être par son énumération luxuriante, abandonnerais-je mon opinion pour adopter franchement et définitivement la sienne. Mais il n'en est rien. Il s'agit tout simplement d'écussons qui ne vont pas au-delà de la carrière administrative de M. Lunet; d'écussons exhibés à propos de concours régionaux, ou de fêtes et cérémonies publiques aussi modernes que les concours; d'écussons figurés sur des ponts et des toiles de théâtre qui datent d'hier; d'écussons enfin représentés sur des ouvrages récents, dont MM. Arribat, Lacaze et Romain sont les auteurs. Tout cela ne prouve absolument rien à mes yeux, et ne saurait prévaloir contre un usage autrement respectable par sa durée, puisqu'il est près de deux fois séculaire et qu'il n'a été interrompu que par la Révolution. Les trois auteurs que je viens de nommer sont heureusement encore pleins de force et de santé; et si on les consultait, ils déclareraient peut-être, aujourd'hui qu'ils connaissent le pour et le contre, qu'ils n'agiraient pas comme ils l'ont fait, si leurs travaux, d'ailleurs recommandables, étaient à la veille d'être publiés.

En parlant du *cachet officiel* remontant à 1872, M. Lunet ajoute dans ce même paragraphe : « Quatre ou cinq « années s'étaient écoulées sans que cette option et les « emblêmes figurés sur le cachet eussent provoqué aucune « critique rendue publique, lorsque la Société des lettres « a jugé à propos de faire intervenir son autorité, ainsi « qu'il vient d'être dit, pour faire réformer le cachet qui « n'a pas obtenu son approbation. » Il y a là une grave erreur, à moins que mes *Lettres sur l'histoire de Rodez*, publiées dans la première moitié de 1874, et qui contiennent au sujet des armoiries dont je m'occupe des appréciations tout à fait opposées à celles de M. Lunet, ne méritent pas d'être prises en considération. Mon ouvrage est loin d'être parfait et j'en suis convaincu plus que personne, mais que mon contradicteur sache bien que les erreurs historiques y sont plus rares qu'il ne le pense. Il est un fait surtout dans ma 48e lettre qui l'a particulièrement choqué par son invraisemblance prétendue. J'en parlerai

plus loin et j'espère bien l'amener à reconnaître que l'erreur est tout entière de son côté.

II.

En l'absence de documents écrits sur l'origine des armoiries de Rodez, on peut se livrer, ainsi que le fait M. Lunet, à des conjectures. Là-dessus pleine et entière liberté est laissée à chacun, et l'on peut à ce sujet différer d'opinion, sans qu'on puisse reprocher à son adversaire une erreur historique irrémissible. Donc, quant à l'origine des armoiries qui nous divisent, je suis d'avis que les armes de Rodez sont un peu moins anciennes qu'il ne le prétend : les faisant commencer avec les premières années du XIIIe siècle, et non, comme lui, dans le courant du XIIe. Elles furent, selon moi, une concession du seigneur, mais seulement après l'établissement du consulat.

Ici se place une remarque très-essentielle. M. Lunet parle des *armes de Rodez* comme étant, dans ces temps primitifs, uniques pour la ville entière. Pour moi, je crois au contraire, à deux concessions distinctes : celle des armes de la Cité, faite par l'évêque vers 1208, époque où cette partie de la ville avait des consuls (1) : et celle des armes du Bourg en 1214, date certaine du commencement de son administration consulaire, par privilége du comte Henri Ier. Ainsi le Bourg en fait de Consuls, serait le cadet de la Cité. Mais ce n'est là, je le répète, qu'une simple conjecture.

Je suis d'autant plus fondé à ne pas admettre pour la ville entière une origine unique de concession « par le comte Richard ou par l'un de ses premiers successeurs, » ainsi que le prétend M. Lunet (2), qu'à l'époque où vivaient ces autorités et bien longtemps encore auparavant, Rodez était divisé en Bourg et Cité, formant deux fiefs absolument distincts et séparés par des murailles et des fossés. « Cette division, rapporte Bosc (t. II. p. 64), re-« montait aux premiers temps de la féodalité. Chaque « seigneur alors se forma un arrondissement plus ou « moins grand selon le degré de puissance et de considé-

(1) Faisons remarquer que l'écu de la Cité, dont M. Lunet ne conteste plus l'existence, était simplement de gueules plein comme celui de Pierre Béranger de Narbonne, évêque de Rodez vers 1050.

(2) Suivant une délibération communale du 22 août 1513, les priviléges auraient été accordés à la Cité par les rois et les évêques. Les comtes ne sont nullement mentionnés. Il est dit que ces priviléges étaient lus deux fois chaque année en conseil public : les jours de Pâques et de la Nativité de Notre-Dame.

« ration dont il jouissait. Le comte et l'évêque convinrent « sans doute, dans ces premiers temps de fixer les limites « de leur territoire. Quoiqu'il en soit, les comtes étaient « seigneurs du Bourg, les évêques de la Cité, ce qui occa- « sionna plus d'une fois, etc. » L'un et l'autre étaient si bien maîtres chez eux, que chacun prit soin, je viens de le dire, de clore sa portion de Rodez, ce qui forma deux villes parfaitement distinctes; en sorte que dans des milliers de documents on trouve ces expressions : la ville et Cité de Rodez, la ville et Bourg de Rodez. Sur quoi donc peut-on raisonnablement s'appuyer pour attribuer au seigneur du Bourg un fait, la concession unique des armoiries, qui eût été un empiétement de premier ordre sur les droits de son voisin ? M. Lunet, il est vrai, parle de la grande puissance des comtes de Rodez à ces époques reculées et fait à ce propos l'énumération, d'après un procès-verbal dressé en 1415, de quelques-uns des attributs de cette puissance. Dieu me garde assurément de taxer d'erronné ce qu'il en dit. Je le prierai seulement de considérer que la Cité était tout-à-fait en dehors de la comté dont il s'agit, ce qu'il semble avoir totalement perdu de vue. Il en trouvera la preuve, si c'était nécessaire, dans une foule de documents imprimés ou manuscrits. Qu'il consulte de Gaujal, par exemple, et il pourra lire dans cet auteur (t. 1er, p. 214 et suiv.) des détails circonstanciés sur les accroissements successifs de ce fief sur lequel, il est bon de le faire remarquer, la comté de Rouergue exerçait des droits de suzeraineté. M. Lunet n'y verra figurer nulle part la Cité comme partie intégrante de la comté de Rodez. Ce serait assurément une véritable hérésie historique que de persister à le soutenir. Si l'auteur que je viens de nommer n'inspire pas assez de confiance à M. Lunet, qu'il veuille bien se rendre à la tour de l'évêché, où sont les archives départementales antérieures à 1790. Là je lui montrerai, entre autres documents également instructifs, un registre côté C. 1046, comprenant les recettes et les dépenses du *comté de Rouergue* dont Me Guillaume Toupignon était le *trésorier*. Dans ce registre, embrassant les années 1423, 1424, 1425, se trouvent deux rôles de contributions, et dans l'énumération des communautés composant la Haute-Marche de la province, il verra figurer toujours en tête celle de la Cité de Rodez (la Ciutat de Rodes).

Le Bourg et non Rodez tout entier était le chef-lieu de la comté dont il s'agit. C'était là et non ailleurs en ville, que résidaient le sénéchal et ses subalternes; là qu'il tenait ses audiences; là que siégeait le bureau de l'Election

de la comté (1); là que se trouvaient le château-comtal, les prisons, l'hôtel des monnaies, etc., etc. Le comte ne pouvait pas même se passer la fantaisie d'entrer dans Rodez par la porte de Saint-Martial ou de l'Evêché, ni par toute autre située dans la Cité. L'histoire locale rapporte qu'ayant voulu, dans une circonstance, se donner cette satisfaction, il se vit contraint, tout haut et puissant seigneur que fût un d'Armagnac, de faire des excuses à Sa Grandeur et d'assurer que cette infraction aux règles posées ne tirerait pas à conséquence.

Au surplus, à propos du procès-verbal de 1415, que M. Lunet cite d'après Bosc, je ferai remarquer que cet historien semble avoir confondu ici, de même que dans plusieurs autres passages de ses intéressants mémoires, la comté de Rouergue et celle de Rodez, deux fiefs essentiellement séparés à partir de 1112, et dont le premier, qui fut réuni à la couronne en 1271, eut pendant longtemps son siége à Villefranche. C'est là que résidait le trésorier royal du Rouergue, auquel mon contradicteur attribue à tort un rôle si effacé.

III

De tous les faits articulés dans la brochure de M. Lunet avec cette assurance que peut seule donner la certitude qu'on a la vérité pour soi, le premier en ligne est sans contredit celui qui se rapporte au pont de la Mouline, près Rodez, et que nous allons voir remplacer par un autre, malgré sa remarquable solidité.

« Le pont de la Mouline, conclut-il à la page 19, est » donc incontestablement l'œuvre exclusive de Jean 1er. » C'est lui qui y a fait placer l'écusson portant *trois roues* » en relief qu'on y aperçoit encore. C'est lui, etc. » Voilà une assertion, messieurs, qui ne peut passer inaperçue, tant elle me paraît en flagrante opposition avec un grand nombre de documents des archives du Bourg. M. Lunet invoque-t-il à l'appui du fait des actes d'une authenticité à défier toute critique, et capables de forcer les plus difficiles à baisser pavillon? On serait naturellement porté à le croire en présence de l'expression si énergique *incontestablement*, qui n'est point à coup sûr un *lapsus* de sa plume sérieuse et réfléchie. Mais non, notre ancien collègue ne produit pas le plus petit document à cet égard; et il devait en être ainsi, puisqu'il n'a fait aucune recher-

(1) Le bureau de l'Election de la Haute-Marche du Rouergue eut pendant quelque temps son siége dans la Cité de Rodez; il fut ensuite transféré à Millau, sa place naturelle.

che là-dessus dans le riche dépôt que je viens d'indiquer. Pour persuader ses lecteurs, M. Lunet ne dispose que du témoignage du baron de Gaujal, un de nos principaux annalistes, à la vérité. Cela ne saurait suffire. Les historiens, vous le savez, quel que soit leur mérite, sont sujets à erreur comme les autres mortels. Y a-t-il eu depuis Hérodote, surnommé *le père de l'histoire*, un seul auteur profane assez heureux pour se soustraire à cette triste condition de l'humanité? S'il y en a eu un seul, *quis est hic*, m'écrierai-je avec l'apôtre, *et laudabimus eum*. Pour moi, qui ai tant épluché et si minutieusement étudié les archives communales du Bourg et de la Cité, pour les classer et en faire ensuite l'inventaire, double travail dont M. Lunet à été, je me plais à le constater, un des principaux promoteurs, pour moi, dis-je, loin d'attribuer la construction du pont de la Mouline au comte Jean Ier d'Armagnac, j'en fais remonter tout l'honneur à la communauté entière du Bourg dont ce pont était bien la propriété, de même que les trois roues, seules pièces figurant alors dans ses armes (1). De Gaujal, à mon avis, s'est donc trompé et notre honorable ancien collègue en a fait autant en lui accordant sur ce point sa pleine et entière confiance. C'est assez dire que je crois être en mesure de l'établir.

La ville en question, je veux dire le Bourg, n'était pas riche, nous dit M. Lunet, puisque le chiffre total de la recette de ses contributions pour 1359, date postérieure de vingt ans au commencement des travaux du pont, n'atteignait pas 900 livres. Je pourrais rappeler à ce propos qu'à l'époque reculée dont il s'agit, le signe monétaire ayant beaucoup plus de valeur qu'aujourd'hui, on achetait des prés et des champs avec quelques livres ; que la journée d'ouvrier se payait moins de 2 sous; que 238 setiers et 1 émine de chaux coûtaient 6 livres 8 sous 7 deniers, etc. Mais je préfère répondre encore à l'objection tirée de la faiblesse budgétaire par ce fait indéniable, que peu d'années après 1339, c'est-à-dire en 1351, les deux communautés surent bien créer les ressources nécessaires au renouvellement de leurs colossales fortifications. Les anglais, alors nos ennemis acharnés, avaient paru du côté de Saint Antonin. La capitale du Rouergue fut déclarée en danger, et aussitôt, sous l'inspiration du patriotisme autant que de la crainte, on se mit à l'œuvre avec un admirable entrain,

(1) Je me suis souvent demandé pourquoi le Bourg a pris les trois roues plutôt que la Cité. Ne serait-ce point parce que la première de ces deux villes était plus ancienne que l'autre?

et après un petit nombre d'années d'un travail qui fait l'éloge de nos pères, des murs formidables en épaisseur et en hauteur, des tours fortes et nombreuses, des portes doubles renforcées par des barbacanes et autres ouvrages extérieurs, et des fossés larges, profonds et bordés de murs solides donnaient sécurité et confiance aux habitants de la ville menacée.

Voilà, ou je me tromperais fort, qui permet déjà de conclure à la possibilité de la construction du pont de la Mouline par la communauté du Bourg. Ce n'est pas toutefois assez, et je vais encore affirmer non-seulement cette possibilité, mais établir en outre la réalité indubitable du fait au moyen de documents écrits, que M. de Gaujal a complétement ignorés, et dont un, cité dans mes *lettres*, n'a pas eu l'honneur, je ne sais pourquoi, de fixer l'attention de M. Lunet, bien qu'il fût assez concluant.

En 1530 eut lieu le renouvellement des bornes entre les deux taillables de la Cité et du Bourg. Ces bornes, portant « las armas de la dichas vilas, » offusquèrent les officiers de l'évêque et ceux du comte, qui crurent, à tort, qu'il s'agissait des fiefs de leurs seigneurs et se répandit dans Rodez que ces officiers s'étaient jactés de les enlever. Sur ce, réunion, le 12 juin 1530, du conseil du Bourg. Un procès-verbal en fut la conséquence, et dans cet acte on lit le passage suivant : « que chascuna de las dichas communas a sas armas, et an acostumat las metre la ont leur play, tant en las gleysas, peses, senbals de armas et mesuras, sur los portals de la vila, sur le pon de Molinou, etc. »

Comment ces derniers mots, attestation éclatante de propriété en faveur du Bourg, dans le mandement duquel ledit pont était situé, n'ont-ils pas frappé l'esprit de mon honorable contradicteur? En vérité je ne peux me l'expliquer. Concluons, nonobstant ce, que la communauté du Bourg était, suivant sa déclaration formelle, maîtresse absolue de son matériel de guerre, de ses poids et mesures, de ses églises, de ses portes et de son pont de la Mouline.

Ajoutons encore d'autres témoignages, afin qu'aucune opinion contraire à la nôtre ne puisse prévaloir, et que chacun soit forcé de reconnaître l'évidence du fait dont il s'agit.

Lorsqu'un édifice se construit dans l'Aveyron aux frais du budget du département, n'est-ce pas celui-ci qui, par ses propres agents ou par ses adjudicataires, s'occupe de tous les détails relatifs à l'opération? Et toutes les fois

qu'il en est ainsi, peut-il venir à la pensée que cet édifice n'est pas départemental? Eh bien, messieurs, sachez que les choses ne se sont pas passées différemment par rapport au pont qui nous occupe. Cela est si vrai, que le Bourg possédait dans ses archives un registre appelé le *livre blanc* spécialement destiné à l'enregistrement des dépenses de la communauté au sujet du pont. Ce document, qui serait si utile dans la circonstance et qui, probablement, aurait fait éviter une grosse erreur, s'est perdu. On n'en trouve que la mention dans les comptes des trésoriers du consulat. On y peut suppléer cependant en grande partie par ces derniers. Prenons, par exemple, le registre coté CC. 137, et parcourons-le sans nous laisser rebuter ni par l'écriture, ni par le langage, qui est l'idiome patois de l'époque. Nous y remarquerons de nombreux articles relatifs à la construction dont il s'agit ; ceux-ci, entre autres : le total de la dépense faite durant l'année du consulat de D. de Scoraille, Astruc Cadel et de leurs collègues, soit 168 livres 19 sous 7 deniers ; — le don fait à l'œuvre par un d'Arpajon à l'intention du repos de l'âme d'une personne dont le nom, dans le registre, a été emporté par les rats ; — des subsides accordés par le chapitre de la cathédrale de Rodez ; — l'invitation faite par les consuls à Arnaud de Laudorre de poser (gitar) la clef de l'arceau du milieu, ce qui valut à la construction communale 43 livres 15 sous faibles, soit 8 livres 15 sous de bonne monnaie ; — de nombreux achats de matériaux ; celui, entre autres, de la chaux dont je parlais tout à l'heure, vendue par « Aiglina Teulieyra ; » — l'inspection des travaux faite par des hommes compétents commis par les consuls : « item paguem a R. Peirolas que lo fezem venir en la obra del pon III ves (trois fois) per vezer de la obra se se fazia be, II sols tornezes, etc. »

Le comte, fondateur du pont, d'après M. Lunet, ne figure dans ce registre que comme emprunteur en vue d'un voyage projeté. Quoique affairée, la communauté, par l'intermédiaire de son conseil communal, lui prêta 60 livres sur les 100 qu'il demandait.

Après ce document, où l'on trouve par centaines des faits qui me donnent complétement raison, consultons encore le registre des délibérations du Bourg, côté BB. 3, et dont les dates extrêmes sont 1375-1389. Nous y remarquerons deux articles très-intéressants au milieu d'un grand nombre d'autres concernant les mêmes objets.

Le premier, sous la date du 6 mars 1377 (vieux style), est relatif à une réparation considérable du pont du Mo-

nastère, que M. Lunet se refuse également, si je ne me trompe, à considérer comme une propriété communale. Les consuls du Bourg et les prud'hommes (prohomes) de la localité voisine, qui en dépendait sous plusieurs rapports, traitèrent avec Jean Delpon, maçon, pour mener ce travail à bonne fin. Il fut convenu qu'on fournirait à celui-ci la pierre, le sable (arena) et la chaux, et qu'on lui compterait, en outre, la somme de 48 livres 6 sous tournois, dont les deux tiers à la charge du Monastère et l'autre tiers à celle du Bourg.

Le second article est du 25 mars 1378, premier jour de l'année suivant l'usage adopté en Rouergue. Il porte que ce jour-là l'autorité communale du Bourg commença à se préoccuper de la *réparation* ou, peut-être, de la reprise des travaux de construction du pont de la Mouline, car le mot réparation a souvent la signification du mot construction. Elle confia la direction de l'affaire à R. Guilart et à Gui Aldebert, *alias* Cabrespines, et obtint du patriarche d'Alexandrie (Jean de Cardaillac), administrateur du diocèse de Rodez, « una lettra de endulgencia en laqual au- » triet a tota persona que hi adjudes XL jorns de perdo. »

N'oublions pas de rapporter à ce propos que cette même autorité du Bourg avait aussi obtenu précédemment, le 8 septembre 1339, des lettres semblables et pour la même fin de l'évêque Gilbert de Cantobre; lettres conservées avec soin aux archives de la communauté et mentionnées dans l'inventaire rédigé sur un rouleau de parchemin de plus de deux mètres de longueur et coté II. 1.

Le Bourg ayant construit à ses frais le pont de la Mouline, en avait naturellement l'entretien à sa charge, et les dépenses faites dans ce but étaient consignées sur les registres communaux. C'est ainsi, pour me borner à une seule citation, que le 11 mars 1529 les consuls firent réparer ledit pont « de Molynau lo cal se gastava fort sus las antas. »

Maintenant, Messieurs, que faut-il conclure des citations précédentes, et que j'ai abrégées pour ne pas fatiguer ceux qui me feront l'honneur de me lire, sinon que M. Lunet a très-abusivement interverti les rôles, en mettant à mon passif, sans me nommer toutefois, une « étrange erreur » au sujet de l'origine du pont de la Mouline? L'erreur effectivement est tout entière à sa charge et nul ne pourra se refuser à l'admettre. Oui, évidemment, mon honorable contradicteur s'est ici trompé du tout au tout; et cet écart de l'histoire simple, vraie et impartiale ne saurait passer inaperçu au milieu des autres erreurs répan-

dues avec une véritable profusion dans le même paragraphe. Il suffit de citer l'alinéa suivant pour en demeurer convaincu :

« Son autorité (celle du comte) était également absolue » sur les deux communautés (Bourg et Cité). Les armoi- » ries qui sont figurées en relief sur le pont de la Mouline » y ont été sculptées par les ordres du comte Jean I[er] et à » ses frais et non par les ordres et aux frais de la commu- » nauté du Bourg, et que les armoiries sont celles de la » ville tout entière, qui était chef-lieu de la comté. Elles » devinrent par extension les armes de la comté. »

IV

Etant donnée l'opinion de M. Lnnet en matière d'histoire et d'armoiries locales, on comprend aisément qu'il se croit fondé à traduire la phrase

Fidelis Ruthena cum suis rotis
Deo atque Regi omnibus notis

de la manière suivante : « La ville de Rodez, qui porte les trois roues connues de tous, est fidèle à Dieu et au Roi. » Mais cette traduction est-elle exacte comme il le prétend, et conforme de tout point à la pensée intime et vraie des auteurs du texte latin ? Rien n'est moins certain, quoi qu'il en dise; au moins pour moi à qui des travaux multipliés relativement aux archives communales de Rodez ont, peut-être, donné quelques connaissances de plus en histoire locale, qu'à d'autres qui ne les ont consultées qu'imparfaitement et par circonstance. Le mot *Ruthena* n'a pas, à mes yeux, le sens général que lui attribue mon honorable contradicteur, mais bien une signification restreinte et applicable seulement au Bourg. Il aurait donc fallu selon moi, traduire ainsi : La ville et le Bourg de Rodez, etc. Comment M. Lunet n'a-t-il pas remarqué, en effet, que cette phrase ou son analogue, mentionnant les roues, ne se trouvent que sur des registres de cette communauté ? Et pourquoi encore, si le mot *Ruthena* exprime ici Rodez tout entier, et si les roues font partie ou mieux constituent les armoiries de la ville entière, pourquoi, dis-je, n'a-t-on pas songé une seule fois dans la Cité à inscrire cette même phrase quelque part sur les documents, aussi nombreux et aussi bien tenus que ceux du Bourg ? La raison en est simple, et M. Desjardins, mon savant prédécesseur, nous l'a donnée : C'est parce que la Cité n'a pas des roues dans ses armes. Chez celle-ci vous trouvez : *Civitas Ruthena fidelis Deo*

regique semper, qui exprime les mêmes nobles sentiments et cela lui suffisait.

En attribuant les trois roues à la ville entière, M. Lunet se heurte contre la pratique de tout temps observée. Nulle part dans les comptes consulaires de la Cité, on ne trouve celle-ci se mettant en frais pour faire représenter les armes telles qu'il les décrit; tandis que ces sortes de dépenses abondent dans les registres du Bourg. Preuve convaincante que les trois roues étaient tout-à-fait étrangères à la Cité, à moins dans le cas où les deux villes réunissaient leurs écussons pour en former celui de Rodez tout entier.

V

Il est assez rare de voir des personnes en complet désaccord sur une question invoquer à la fois et avec la plus grande confiance un même titre. Ce cas s'est présenté à propos des armoiries de Rodez. Le titre dont il s'agit n'est autre qu'une délibération prise par les deux communautés réunies le 25 mai 1697, et dont M. Lunet et moi nous nous faisons un auxiliaire de nos prétentions respectives. L'interprétation donnée par mon contradicteur à ce document que j'avais invoqué avant lui, ne me paraissant nullement conforme à la vérité, je reste non moins fermement que par le passé attaché à ma manière de voir. Voyons, en effet, de quoi il s'agit dans cet acte. Voilà un commis ou agent du fisc qui se présente à Rodez pour réclamer un double droit au sujet de l'enregistrement de ses armoiries, attendu, dit-il, que le Bourg et la Cité ont chacune des armes distinctes et qui leur sont propres. Qu'objecte à cette demande l'autorité locale qui, naturellement, vise à l'économie de ses deniers? Elle objecte, comme nous l'eussions certainement fait à sa place, que les deux communautés formant la totalité de Rodez, n'ont dans ce cas que « de seules armoiries, » c'est-à-dire, pour quiconque étant au courant de l'histoire locale, juge sans passion ni parti pris, un seul écusson formé par la réunion, en écartelé ou en parti, comme on voudra, de ceux du Bourg et de la Cité. Et la preuve que le vrai sens des mots *de seules armoiries* est bien tel que je l'entends, c'est précisément, sauf mes réserves quant aux besans et aux fleurs de lys, le passage de l'armorial général de France où il est dit : « la ville de Rodez porte parti au premier de gueules plein et au second de gueules à trois besans d'or, deux et un. » M. Lunet pense-t-il que l'agent du fisc eût élevé ses prétentions jusqu'au double droit, si les

trois roues, « connues de tous, » comme il se plaît à le dire, avaient constitué à elles seules les armes de la ville entière? A qui d'ailleurs persuaderait-on que la Cité a fait fi dans cette circonstance de ses propres armes et adopté, dans un but de sordide économie, celles du Bourg, que mon contradicteur lui attribue si gratuitement, et qu'elle n'a jamais fait figurer seules ni sur ses monuments ni dans ses fêtes?

VI.

M. Lunet a cru devoir prévenir les lecteurs de sa brochure qu' « il ne faut pas confondre les sceaux avec les armoiries, » et cela à propos d'un titre que notre grand historien Monteil voulut bien offrir à Rodez par l'intermédiaire de M. de Monseignat. Ce n'était pas, je crois, la peine, car ce document n'a rien de commun, si je ne me trompe, avec le sceau de la communauté du Bourg, tel que l'entend mon contradicteur. Ce titre, qu'il n'a lu, je pense, qu'imparfaitement, est le *vidimus* par l'official du diocèse de Rodez des lettres patentes données, le jeudi avant la Saint-Clément 1333, par Roger d'Armagnac, administrateur des biens de Jean d'Armagnac, son neveu, et dont l'objet était de recommander l'observation du règlement de Henri, précédent comte, touchant le sceau établi audit Bourg. Or, ce sceau, Messieurs, qui ne devait, très probablement, porter que les armes du comte, était l'instrument essentiel d'une sorte de juridiction dont l'analogue existait dans beaucoup de villes, notamment à Millau, où elle était connue sous le nom de *scel authentique et rigoureux*. L'apposition de ce sceau au bas de certains contrats, les obligations, par exemple, assurait des avantages particuliers aux personnes en faveur desquelles ces contrats avaient été passés. Le sceau de la communauté du Bourg n'avait, selon moi, je le répète, rien de commun avec le document en question. Il en était à plus forte raison de même de celui de la Cité.

VII.

Une chose m'a beaucoup attristé au milieu des exhibitions, la plupart remarquables, de notre dernier concours régional. Les chefs-lieux des départements associés au nôtre pour cette fête de l'agriculture, avaient fièrement arboré leurs armoiries, dans plusieurs desquelles brillait la fleur de lys de nos anciens souverains. Rodez seul, comme s'il était honteux de son glorieux passé, n'a montré qu'une partie des siennes; triste conséquence d'une ignorance que je déplore de toute la puissance de mon

âme. Ah ! si nos ancêtres des XVIIe et XVIIIe siècles revenaient ! ils n'auraient certainement pas de blâme assez sévère contre leurs descendants du XIXe, dont la pusillanimité, au moins en apparence, va jusqu'à renier le symbole qu'ils étaient si heureux de posséder, parce qu'il témoignait de leurs sentiments si nobles et en même temps si nécessaires : la fidélité à Dieu et au chef de l'Etat.

M. Lunet n'a-t-il pas contribué, involontairement, je veux le croire, à amener ce résultat si regrettable ? Des chercheurs que j'ai déjà nommés, aussi impartiaux qu'infatigables, ont mis sous ses yeux la preuve irrécusable de l'existence des fleurs de lys dans l'écu du Bourg, et ils ont appuyé leurs assertions de témoignages de la plus grande authenticité. Mon contradicteur les a-t-il admises pour cela ? Hélas ! non. Il s'est borné à dire avec un laisser-aller qui me paraît inexcusable : « Il n'est nullement » démontré, en effet, que ce chef cousu a fait son apparition avant le milieu du dernier siècle, époque où les » armoiries étaient peu en faveur et où l'on pouvait les » altérer à peu près impunément. » (Voir le procès-verbal de la séance de la Société du 20 août 1861, page 119.) Moi-même venant après ces honorables collègues, j'ai consigné dans un chapitre de mes *Lettres* sur Rodez le fruit de longues et consciencieuses recherches par rapport à ces mêmes fleurs de lys. Quel cas en a fait mon contradicteur ? Le voici, Messieurs. J'ai constaté l'existence du chef cousu de France en tête d'une copie, faite, selon toute apparence, en 1609, de la confirmation, en 1535, des privilèges du Bourg par Henri de Navarre, et M. Lunet n'a pas daigné mentionner ce fait dans sa dernière brochure ; je l'ai constaté également, sous les dates des 18 octobre 1636 et 1er septembre 1658, au bas des lettres écrites par les consuls de Rodez à ceux de Millau ; même silence de sa part, absolument comme si ces témoignages, concluants au premier chef, n'existaient pas. Faut-il croire que ne pouvant tourner ici la difficulté, mon contradicteur a jugé prudent de n'en dire mot ? Je lui laisse, Messieurs, le soin de répondre. En attendant je peux lui montrer et lui faire toucher du doigt l'empreinte sur cire rouge du cachet apposé sur la lettre de 1658, et l'édifier ainsi, s'il est nécessaire, sur la sincérité de mes déclarations (1).

(1) M. Affre fait en même temps passer sous les yeux des membres présents les empreintes des cachets en question.

M. Lunet a pu lire dans le chapitre de mes *Lettres* consacré aux armoiries de Rodez relativement à l'écu commun aux deux villes le passage suivant : « C'est ainsi, » par exemple, que *les consuls de Roudez*, c'est-à-dire du » Bourg et de la Cité, écrivant à ceux de Millau, le 6 » avril 1625, pour les convoquer à une assemblée où on » devait traiter des impôts exorbitants jetés sur le Rouer» gue, scellèrent leur missive au moyen d'un cachet, » malheureusement perdu, qui se composait de deux » écus juxtaposés dans un ovale perlé (celui du Bourg au » chef cousu de France). » L'empreinte de ce cachet, réponse anticipée aux deux derniers alinéas de sa brochure, M. Lunet peut la voir et l'examiner à son aise, puisqu'elle existe dans les archives de Millau que j'ai inventoriées comme celles de Rodez ; il sera facile de la retrouver, bien que le dépôt soit très-riche, au moyen de l'inventaire déposé à la mairie de cette ville. Plaise à Dieu que l'examen de cette empreinte soit assez éloquent pour faire prendre à mon contradicteur la salutaire résolution de brûler ce qu'il a adoré jusqu'à présent !

M. de Tourtoulon, de Montpellier, qui prit part au tournois héraldique de 1861, et qui a publié depuis un remarquable travail sur un point de l'histoire d'Espagne, concluait ainsi dans son mémoire relativement aux fleurs de lys : « Mais dès qu'il n'y a ni concession régulière, ni » *usage constant*, on ne peut admettre les fleurs de lys » comme faisant partie des armes de Rodez. » Je comprends très-bien cette conclusion, qui fut prise à une époque où les recherches sur ce point n'étaient encore qu'à leur début. Mais serait-elle la même aujourd'hui ? Dieu me garde de faire à M. de Tourtoulon l'injure de le supposer ! En voyant une possession sans intermittence depuis 1609 jusqu'après la proclamation de la République ; possession établie et corroborée par les nombreux témoignages produits par MM. Desjardins et Viallet, celui-ci dans son mémoire publié en 1867 ; par les empreintes si décisives des *cachets municipaux* apposés sur les lettres à l'adresse des consuls de Millau, et par celui, aux fleurs de lys mal effacées, dont on se servait encore en novembre 1792 ; — par les nombreux écussons du Bourg portant ces emblêmes de la royauté, représentés à l'intérieur d'une foule de registres des archives de cette ancienne communauté ; — par ce même écusson figuré sur la pierre des anciens fonts baptismaux de l'église de Saint-Amans, et sur les quatre faces du clocher de cet édifice, où la mutilation révolutionnaire n'a pas tout enlevé des armes du

Bourg, en voyant tout cela, dis-je, cet estimable auteur, préoccupé avant tout des intérêts de la vérité, ne balancerait pas un instant, j'en ai la conviction, à reconnaître à cette communauté, siége d'un grand fief ayant appartenu à un comte devenu un grand roi, la légitimité de son chef aux trois fleurs de lys. Oui, ébloui par le nombre et la qualité des preuves, il n'aurait garde de s'arrêter, ainsi que M. Lunet a le tort de le faire à de très-rares faits contradictoires, qu'il semble rechercher, prôner et grossir à la manière d'une personne intimément persuadée que ces faits ne sauraient suffire à infirmer l'opinion de ses adversaires, expression exacte de la vérité.

En résumé, laissant de côté d'autres passages de la brochure susceptibles de critique : les bornes de Cayssials, par exemple, offertes par Mme Mazuc, qui étaient des bornes de la communauté du Bourg et non des limites de juridiction; ainsi que le château de Castelgaillard, construit, selon M. Lunet, en même temps que le pont de la Mouline, alors que l'historien de Gaujal, à qui il emprunte ce fait, ne le donne que comme probable; en résumé, dis-je, j'ai le droit de conclure que la lecture du travail de M. Lunet, loin de m'éclairer sur mes prétendues erreurs; n'a fait, au contraire, qu'affermir ma confiance au sujet des armoiries de Rodez telles que je les ai décrites. Les honorables contradicteurs de ses idées, avec lesquels je n'ai pas eu de peine à me trouver d'accord, après avoir puisé comme eux aux vraies sources par rapport au point d'histoire controversé, ont dû, s'ils ont eu l'occasion de lire sa brochure, objet de mes critiques, conclure de la façon dont je viens de le faire. Les armoiries proposées aujourd'hui par M. Lunet ne sont pas plus *historiques* que celles, assez variées, dont on a orné nos bornes-fontaines, certaines affiches communales, le pont du Monastère, etc.; je crois l'avoir démontré en établissant péremptoirement l'inexactitude de ses principales affirmations. Le cachet municipal inauguré en 1872 doit donc, messieurs, être rejeté impitoyablement, car il méconnaît absolument les droits de la Cité et en partie ceux du Bourg, et il diffère trop essentiellement des cachets dont ces deux communautés ou ces deux villes firent constamment usage pendant près de deux siècles.

—

Le secrétaire demande la parole et dit :

« Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques observations à celles que vient de vous présenter notre savant

collègue. Ce que j'ai à dire ne touche pas au fond même de la question ; M. Affre, qui a une parfaite connaissance des archives municipales, pouvait mieux la traiter que tout autre, et il s'est acquitté de sa tâche de manière à porter la conviction dans les esprits les plus prévenus et à raffermir les autres dans leur première opinion. Je n'ai donc, pour le moment du moins, qu'à relever quelques passages du travail qu'a publié M. Lunet.

» L'auteur de la brochure parle (page 9) d'une mise en demeure qu'aurait reçu, de la part de la Société, le chef actuel de la municipalité de réviser une mesure prise par son prédécesseur.

» Telle n'a pas été l'intention de l'assemblée du 5 mars, et rien, dans le compte-rendu de la séance, ne motive une interprétation de cette nature. La Société ne connaît pas de tels procédés et ne saurait, d'ailleurs, en user à l'égard de M. le maire et du conseil municipal qui ne lui ont donné que des preuves d'un bienveillant intérêt. Elle n'a fait qu'exprimer un vœu en appelant leur attention sur les travaux publiés au sujet des armes de Rodez. M. Lunet ne peut blâmer aujourd'hui l'appel fait par la Société à l'autorité municipale alors que, dans la séance du 4 décembre 1861, il allait jusqu'à lui en faire un devoir. *La Société*, disait-il, *ne pourrait-elle pas, ne devrait-elle pas se borner à appeler sur la question qui nous occupe l'attention spéciale de M. le maire et à le prier instamment de vouloir bien mettre le plus tôt possible le bureau du sceau en mesure de statuer?*

» Quant à l'auteur de la motion qui a provoqué l'émission de ce vœu, le procès-verbal de la séance du 5 mars ne le *nomme pas* d'après un usage depuis longtemps établi dans la Société, usage auquel M. Lunet se conformait lorsqu'il en était le secrétaire. Je lui dirai toutefois, s'il tient à le savoir, que je ne suis ni l'auteur ni l'inspirateur de cette motion, mais que je partage de tout point les convictions de celui qui l'a faite.

» J'avais dit, dans la séance du 5 mars, que *les conclusions de M. Desjardins, appuyées sur des preuves nombreuses et incontestables, auraient dû trancher définitivement la question.* M. Lunet répond qu'*à la fin de cette controverse, trop animée et trop confuse, la Société refusa, par un vote formel, son adhésion à ces conclusions qui auraient été si solidement établies.* Tel n'a pas été, je crois, le sens du vote rendu à la séance du 4 décembre 1861 ; la Société, voulant éviter de se prononcer entre les deux thèses opposées, passa simplement à l'ordre du jour. Mon opinion est basée sur les observations qui précédèrent le vote et sur

le vote lui-même tel qu'il est rapporté dans le procès-verbal. Un membre, en effet, objectait que *ces travaux n'avaient été mis sous les yeux du public que par fragments, et qu'ils n'avaient pu être appréciés comme il convient.*

» De son côté M. Lunet, après avoir dit, dans la séance du 7 mars, qu'*il serait fâcheux que la question des armes de Rodez fût posée une troisième fois, sans que la Société des lettres fût en mesure d'en fournir la solution*, voyait, dans celle du 4 décembre, de graves inconvénients à ce que la Société se prononçât dans un sens ou dans l'autre. *La Société*, disait-il, *n'a jamais voté sur des questions controversées devant elle. Ce vote serait une innovation.* Puis il conseille de recourir à l'autorité municipale, ainsi que je l'ai déjà dit.

» Après M. Lunet, plusieurs membres échangèrent des observations : *les uns, insistant pour qu'un avis soit émis ; les autres pour qu'il soit passé à l'ordre du jour.*

» *La Société invitée à délibérer*, dit le procès-verbal, *se prononce à la majorité des voix exprimées contre la proposition de M. le président et décide ainsi qu'elle n'émettra aucun avis sur les travaux qui ont pour objet les armes de Rodez.*

» Quant au Comité permanent, M. Lunet dit qu'*on trouve à la page* 14 *du Recueil des procès-verbaux de* 1861 *la preuve que la majorité du bureau s'était déjà prononcée contre la plus chère de ces conclusions qu'on prétend si bien appuyées.* On lit, en effet, non à la page 14, indiquée par erreur, mais à la page 77 : *M. Lunet expose qu'il n'a été conduit à s'occuper des armes de Rodez que par un incident survenu au sein du bureau et par la nécessité de défendre devant la Société réunie une délibération prise par la majorité du bureau.* Sur quoi portait cette délibération ? Le registre où sont consignées les décisions du Comité ne dit rien à ce sujet. M. Lunet y supplée dans la séance suivante, page 93 du Recueil précité. C'était sur la devise : *Fidelis Deo et Regi* qu'on aurait introduite sur les nouveaux diplômes de la Société sans que celle-ci eût été préalablement consultée. Le bureau ordonna la suppression de la devise; un membre de la minorité en appela à la Société réunie, et ce fut le point de départ de la controverse sur les armes de Rodez. La délibération du bureau visait donc l'introduction non autorisée de la devise sur les diplômes et non *la plus chère des conclusions*, qu'elle fut bien ou mal appuyée, puisque ces conclusions ne vinrent qu'à la suite de la discussion à laquelle donna lieu l'incident du bureau.

» M. Lunet voudrait faire remonter le blâme de la Société jusqu'à l'ancien président de la République, M. Thiers, qui, dans une circulaire, prescrivait aux maires *de ne* met-

tre sur le sceau *municipal que les armes des villes ou une couronne de chêne entourant le nom des communes*. Le président de la République a usé d'un droit, et M. le maire de Rodez n'aurait fait que son devoir en se conformant à la mesure prescrite si, au lieu d'un écusson mutilé, il avait mis les véritables armes de la ville. Le blâme ne porte donc que sur cette altération et n'atteint pas le président de la République qui n'a rien à faire dans cette question.

» M. Lunet dit, il est vrai, que son *opinion était faite* sur ce point; mais il n'ignorait pas qu'il y avait une opinion contraire; que cette opinion s'appuie sur des documents nombreux et puisés aux sources les plus sûres; que ces documents prouvent jusqu'à l'évidence que, pendant près de deux cents ans, le sceau des consuls de Rodez a porté constamment les deux écussons réunis du Bourg et de la Cité, le premier avec le chef cousu de France; qu'un grand nombre de documents manuscrits et imprimés portent les mêmes armes, etc. Cette opinion méritait donc quelque respect, et c'eût été le cas pour M. Lunet de mettre en pratique le conseil qu'il donnait autrefois à la Société de recourir à une autorité compétente qu'il aurait mis en mesure de trancher la difficulté en lui envoyant tous les travaux publiés *pour et contre* cette question.

» J'avais encore dit, à la séance du 5 mars, que l'*usage de timbrer les armoiries des villes d'une couronne* MURALE *ne datait que du premier Empire*. M. Lunet, en reproduisant cette phrase dans sa brochure, omet, involontairement, j'en suis convaincu, le mot *murale* et dénature ainsi ma pensée. Sans ce mot, en effet, la phrase serait un non sens.

» C'est au sujet du tableau commémoratif du vœu que fit la ville de Rodez à N.-D. de Ceignac que M. Lunet a reproduit cette phrase. Ce tableau est surmonté d'un écusson sur lequel on ne voit que les trois roues d'or sur un champ de gueules. M. Lunet ne manque pas de l'invoquer en faveur de sa thèse, comme il l'a déjà fait pour les armoiries représentées sur le nouveau pont du Monastère et sur les cartes de MM. Romain, Lacaze et Arribat. Ces quatre dernières diffèrent cependant beaucoup du premier écusson. Sur celui-ci, en effet, les roues sont avec moyeu et rayons, tandis que les autres n'ont que des annelets ou même des besans; mais il n'y a de fleurs de lys ni dans les unes ni dans les autres, et c'est tout ce que veut M. Lunet. Or, ces cinq écussons ne prouvent rien, attendu qu'ils sont tous de date récente. Celui de Ceignac a été refait sous l'administration de M. Rossignol, curé

de cette paroisse depuis 1836 jusqu'en 1854. C'est M. Falgas qui l'a sculpté et M. Loubière, doreur, qui l'a décoré.

» Que représentait cet écusson avant qu'il fût ainsi remanié? Je ne l'ai pas vu, mais on ne saurait admettre que les consuls de Rodez eussent adopté, dans cette circonstance mémorable, des armes différentes de celles qui étaient gravées sur le sceau consulaire et de celles qu'ils avaient fait mettre sur le vitrail de la chapelle où se trouve le tableau et sur une riche tenture offerte à l'église. Or, Mazeau, prieur de cette paroisse à l'époque du vœu de Rodez, raconte, dans son histoire de Ceignac, qu'il fit mettre cette chapelle en état, l'an 1653, pour recevoir le vœu que firent les habitants de Rodez l'année précédente et qu'*on découvrit sur les vitres de cette chapelle, après les avoir faites laver, des marques anciennes de la piété des citoyens de cette ville à cette église de Ceignac, et spécialement à cette chapelle; on y voit d'un côté l'image de la sainte Vierge et celle de saint Amans, évêque de Rodez d'autre; au-desssus se voient les armes de la ville de Rodez*, DE LA CITÉ ET DU BOURG *d'un côté, et de l'autre l'image du vénérable François d'Estaing, évêque de Rodez*..........

(*Histoire de Ceignac*, 3e édit., page 23).

» Plus loin, p. 79, Mazeau énumère les dons précieux faits à l'église de Ceignac, en tête desquels figure le suivant :

» *Messieurs les consuls de la ville de Rodès firent présent à cette église, le jour de saint Laurens de l'année* 1623, *d'un devant d'autel de velours à la Turque, bleu ramagé à fonds d'or, garni de nate et frange d'or, où sont les armoiries des* DEUX COMMUNAUTEZ DE LA VILLE.

» Mazeau ne parle pas des fleurs de lys, mais parle-t-il davantage des roues? Qu'on raproche, d'ailleurs, ce qu'il dit du sceau consulaire, dont les empreintes sont nombreuses aux archives, et du tableau du vœu de Rodes, qui date de l'époque et qu'on voit à la chapelle des pénitents de la Cathédrale, et il sera facile de conclure.

» Il y aurait encore beaucoup à dire sur la brochure de M. Lunet, je me borne pour aujourd'hui à ces quelques observations. »

Le R.-P. Louis de Gonzague demande la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Avant de donner lecture à la Société des lettres des communications écrites que j'aurai l'honneur de lui sou-

mettre, j'envisage avant tout, comme un devoir sacré, de lui rendre grâces pour la bienveillance unanime avec laquelle elle a daigné, dans sa dernière séance, m'admettre parmi ses membres titulaires.

» J'estime au plus haut prix le bonheur d'être associé aux travaux littéraires, scientifiques et artistiques d'une société qui a pris rang, depuis longtemps, parmi les premières compagnies savantes de la France, par l'ancienneté de son origine, la valeur de ses publications, l'utilité de ses études, l'universalité de ses investigations et la noble impartialité qu'elle a constamment professé pour toutes les convictions respectables et tous les genres de talent, à quelques corps qu'ils appartinssent.

» En travaillant à relever, dans la modeste mesure de mes forces, un établissement qui fut l'une des plus anciennes gloires du Rouergue, je serai heureux et reconnaissant de profiter des lumières et de l'expérience d'une société qui est aujourd'hui devenue la personnification vivante de la grande âme de l'antique Rouergue. »

Le R.-P. Louis de Gonzague entretient ensuite l'assemblée d'une visite archéologique qu'il a faite, en compagnie de M. Grinda, architecte et archéologue distingué, dans plusieurs localités du canton de Conques. Il se propose de continuer cette excursion et de compléter ensuite le travail qu'il vient de lire.

L'assemblée, que cette lecture a vivement intéressé, renvoie ce mémoire à la Commission chargée des publications de la Société.

—

Dons divers.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE.

De M. l'abbé Cérès : Les objets résultant des fouilles par lui faites sur l'emplacement des thermes gallo-romains, près de Canac, consistant en poteries, verres, fers, bois de cerf, objets en bronze, etc.; monnaies, épingles ou aiguilles, moitié de bague en jais, etc.

De divers : Des médailles commémoratives des fêtes de Notre-Dame de Ceignac.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. B. Lunet, ancien maire de Rodez : *Les armoiries historiques de la ville de Rodez*, dont il est l'auteur. 1876. Br. in-8°.

De M. M. de Bonald : *Observations de philologie sur un*

écrit de Mgr Dupanloup, dont il est l'auteur (Rome 1876). Br. in-8°.

De M. le doct[r] P. Bloc : *Extrait du compte-rendu officiel adressé à l'Académie de médecine sur les principales affections observées aux établissements hydrominéraux d'Andabre et du Cayla pendant la saison de* 1875, dont il est l'auteur. Montpellier, 1876. Br. in-8°.

De M. Descemet, à Rome : *Di alcune sigle sui mattoni antichi*, dont il est l'auteur. Roma, 1876. Br. in-8°.

De divers : *Société de Saint-Vincent-de-Vincent-de-Paul. Conférence de Rodez* (Suite). *Réunion générale du* 6 *mars* 1876. Br. in-8°. — Les diverses publications relatives au *Couronnement de la statue de Notre-Dame de Ceignac*, 1876. — Des *Mandements* de NN. SS. de Saunhac-Belcastel, Foulquier, Boutonnet, manquant aux collections. — Des *Lettres de faire part de décès.*

De M. le supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Pierre : *Annuaire du Petit-Séminaire*, année 1875-76. Rodez, 1876. Br. in-18. — *Distribution solennelle des prix*, faite le 25 juillet 1876.

De la Société Néerlandaise pour le progrès de l'industrie : *Adresse au roi* (1876).

De l'Institut des Provinces de France : La suite du *Trimestriel.*

La Société a encore reçu : La suite de la *Revue des Sociétés savantes*, de *Romania*, et des publications de *Sociétés* correspondantes.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciments à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,

L'abbé Alibert.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 2 décembre 1876.

Présidence de M. E. DE BARRAU, *président.*

Présents : MM. Boubal, maire de Rodez ; Crosson, inspecteur d'Académie ; Valadier, Affre (Henri), Castanié, l'abbé Cérès, Vanginot, Viala (Jules), Poulon, de Balzac, Vergnes, Albespy, Alary, Palous, l'abbé Vidal, l'abbé Alazard, l'abbé Touzery, Robaglia, Artus, Lachaize, Leroux, Durand (Joseph), Galy et Maisonabe, vice-secrétaire.

—

Le procès-verbal de la séance du 20 août dernier est lu et adopté.

—

M. le Président, au nom du Comité permanent, communique la demande d'admission formée par M. Cabrol (Urbain), commis de direction des postes, à Rodez.

Un scrutin est ouvert, et M. Cabrol est, conformément à sa demande, admis en qualité de membre titulaire de la Société.

—

Il est donné connaissance d'une communication manuscrite de M. Advielle, membre de la Société, relative à divers personnages originaires du Rouergue ou s'y rattachant, dont les noms figurent dans un manuscrit relatif à la *vraie croix de saint Laud* d'Angers. La note de M. Advielle sera déposée aux archives.

—

M. le Président communique une lettre de M. le Préfet de l'Aveyron, en date du 14 septembre, accompagnant l'envoi d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui sollicite le concours de toutes les sociétés savantes des départements pour la publication d'un inventaire général des richesses d'art de la France. A la circulaire sont joints plusieurs fascicules contenant des spécimens et des sortes de modèles pour le

travail demandé par M. le Ministre. Le Comité, à qui cette circulaire a été communiquée, a cru devoir prendre l'initiative de répondre à M. le Préfet que les membres de la Société se feraient un plaisir de seconder M. le Ministre des beaux-arts dans la mesure de leurs forces, et il a en même temps nommé une commission composée de MM. Valadier, l'abbé Alibert, H. Affre, Castanié, l'abbé Cérès, Vanginot et Artus, chargée de se mettre en rapport avec M. le Préfet, et de recueillir sur tous les points du département les renseignements relatifs aux richesses artistiques qu'il sera utile de signaler. Il est expressément entendu que la commission nommée aura le droit de s'adjoindre qui elle voudra parmi les personnes qu'elle croira les plus aptes à l'aider dans sa tâche. La Société approuve les décisions prises par le Comité.

—

M. le Président annonce que le Comité prépare la publication d'un onzième volume de Mémoires.

M. Vergnes dit à ce propos qu'il serait utile qu'une table générale des dix volumes parus des Mémoires ainsi que des procès-verbaux et autres publications pendant la même période fût publiée avec ou en même temps que le onzième volume. La Société adopte cette proposition et charge le Comité de l'exécuter.

—

M. le Président dit qu'il croit devoir donner un avis au sujet des livres ou documents prêtés aux membres de la Société. Aux termes de l'article 8 des statuts, les objets prêtés ne peuvent, dans aucun cas, être gardés *au delà du temps moralement nécessaire pour l'usage qu'en veut faire celui qui les emprunte.* Cette disposition fait une large part à la discrétion de chacun. On s'est plaint quelquefois que des objets prêtés restassent trop longtemps en dehors des collections de la Société, et il serait bon que tous les membres usassent avec beaucoup de modération des droits que leur confèrent les réglements. On peut surtout leur demander d'agir ainsi depuis que l'ouverture à peu près permanente du musée et de la bibliothèque leur permet de venir travailler sans rien déplacer. Ce même fait de l'ouverture de la bibliothèque emmenant plus souvent des travailleurs, il arrive trop souvent que des ouvrages sont demandés en communication par l'un alors qu'ils sont entre les mains d'un autre. C'est, dit M. le Président, un simple avis qui ne désigne personne, mais dont, dans l'interêt commun, il est bon que chacun fasse son profit.

M. Le Roux dit à ce propos qu'il profite de la présence

à la réunion de M. le Maire de Rodez pour demander s'il ne serait pas possible d'accorder aux membres de la Société le droit d'emporter à domicile les livres appartenant à la bibliothèque de la ville, dans les mêmes conditions où le font les professeurs du lycée : les motifs de cette demande sont surtout puisés dans la brièveté des heures durant lesquelles la bibliothèque de la ville est ouverte au public, et le peu de facilité qu'ont par là les hommes, qui s'occupent d'étude, de profiter des richesses qu'elle contient.

M. Boubal répond qu'il ne refuse pas d'examiner la question, dont la solution ne dépend pas tout à fait de lui et sur laquelle aucune décision ne sera prise sans qu'on ait consulté le bibliothécaire, très compétent et très expérimenté en ce qui touche les questions d'administration d'établissement de ce genre ; mais il ne peut faire aucune promesse, les facilités données à la prise de livres au dehors étant une mesure très grave et qui a eu souvent les plus grands inconvénients pour les bibliothèques publiques.

M. Boubal continue et dit que la Société, par l'organe de son président, l'a souvent entretenu du désir qu'elle aurait de trouver un local pour son musée lapidaire, épars dans quelques salles basses de l'évêché, dans les escaliers et dans les combles du palais de justice. La municipalité s'est beaucoup préoccupé de répondre à ce désir, et certainement, dans le remaniment et les reconstructions qui seront faites des locaux affectés aux divers services de la ville, une large part sera faite au musée, dans laquelle la Société trouvera, pour ses collections lapidaires comme pour les autres, une installation très-convenable. D'ici là la municipalité pourrait peut-être faire quelque chose : ouvrir un certain nombre de salles de l'ancien séminaire de philosophie ; mais on ne peut se dissimuler que l'installation qui se ferait là aurait un caractère essentiellement provisoire et obligerait à des déplacements très rapprochés l'un de l'autre devant lesquels la Société hésitera sans doute.

M. le Président remercie M. Boubal des sentiments bienveillants exprimés par lui en son nom et au nom de la municipalité pour la Société.

—

Il est donné lecture d'un mémoire de M. l'abbé Cérès, sur ses récentes fouilles au Puech-de-Buzeins. Après un échange d'observations entre MM. Durand, Albespy et l'abbé Cérès sur quelques points soulevés par celui-ci dans

son travail, ce travail est renvoyé au Comité pour le prochain volume de Mémoires.

—

M. Durand rappelle la demande par lui faite à une précédente séance et à propos d'un autre travail de M. l'abbé Cérès, que les représentations départementale et municipale soient sollicitées de venir en aide pécuniairement à des travaux aussi intéressants pour la science et l'histoire locale que ceux de notre collègue.

M. l'abbé Cérès dit qu'il est vrai que les fonds lui ont souvent manqué pour ses fouilles archéologiques, et que, au Puech-de-Buzeins notamment, il a dû s'arrêter quoiqu'il eût devant les yeux la perspective de découvertes importantes.

—

M. Durand donne lecture d'un travail dans lequel il continue ses précédentes études sur la philologie aveyronnaise. Ce travail, écouté avec le plus vif intérêt, est aussi renvoyé au comité pour le prochain volume des Mémoires.

—

M. le Président signale parmi les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance et déposés sur le bureau, l'*Histoire d'une robe de soie*, par M. Blondeau, membre correspondant. Ce livre est renvoyé à M. Galy, qui fera sur lui un rapport à une prochaine séance.

M. le Président signale encore les sujets de prix mis au concours pour l'année 1877 par la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, par la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français, par la Société académique de Saint-Quentin, par la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, et par la Société littéraire, scientifique et artistisque d'Apt.

La séance est levée.

—

Achats et dons divers.

La Société a acheté : *Mémoires sur les poids et mesures de la généralité de Montauban*, in-4°.

—

Elle a reçu de l'administration de la bibliothèque de la ville de St-Geniez, en échange de quelques volumes ou brochures en double : *Esquisses Sénégalaises*, par l'abbé Boilat, *Atlas*, Paris, 1853. — *Dictionnaire général de la politique*, par M. Maurice Block. Paris, 1863-64, 2 vol. in-8°. (Ces deux ouvrages ont fait partie de la bibliothèque de M. J. Duval).

En outre des dons mentionnés ci-dessus la Société a reçu depuis la dernière séance :

POUR LE MUSÉE.

De M. Lamic, élève sculpteur : Le Faune de Praxitèle, étude par lui présentée au Conseil général.

De M. Vernhes, élève sculpteur : Une académie, d'après nature, par lui présentée au Conseil général.

De M. : Le médaillon de M. de Serres, ancien préfet de l'Aveyron, signé : Mahoux.

De M. l'abbé Cérès : Les objets provenant des fouilles par lui faites au Puech-de-Buzeins, 1873-74, savoir : Un petit nécessaire ou trousse de petits instruments de toilette ; cinq fibules, dont deux en losange bien conservées, débris de fibules ; un bracelet ; douze monnaies romaines entières ; une sonnaille, une hache celtique ; quelques débris de verre, dont un tordu en cylindre ; une noix et un fragment (imitation en terre cuite) ; deux lampes rajustées et fragments de petits vases et figurines, en terre blanche généralement.

De M. l'abbé Lafon, à Villefranche : Une statuette de la Vierge, debout, privée par un accident de l'Enfant Jésus, en bois de prunier, XIIIe siècle. Le voile est marqué de la lettre A. Un trou pratiqué au sommet de la tête semblerait indiquer que cette vierge a été couronnée.

De M. E. de Barrau : Une médaille frappée des armes et du nom d'un des hommes les plus distingués de la noblesse du Rouergue, dont les ancêtres méritèrent de prendre les trois fleurs de lis de l'écu de France avec la devise : SIC FACTA DECORANT. Au revers l'inscription : FRANÇOIS, COMTE D'ESTAING, CHEVALIER DES ORDRES DU ROY, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE SES ARMÉES, GOUVERNEUR DE DOUAI, 1724. Cuivre, pièce octogone, 92 millimètres.

De Mlle Irène de Saunhac : Une médaille ou jeton de Henri IV. Le revers, avec inscription, porte les armes réunies de France et de Navarre.

De M. l'abbé Ravailhe : Un certain nombre de monnaies de puissances étrangères.

De M. X. : Un petit buste en bronze de Napoléon III, empereur.

De M. Remond : Un tiercelet.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

Outre l'ouvrage de M. Blondeau, ci-dessus mentionné,

De M. Froment, ancien inspecteur primaire : *Leçons de morale et d'agriculture à l'usage des écoles primaires du département de l'Aveyron*, dont il est l'auteur. V° Carrère, 1876. Vol. in-12, relié.

De M. Blanc : *Etude sur la comptabilité départementale et éléments pratiques pour la formation du budget des départements. — Guide pratique pour la formation du budget et des chapitres additionnels des communes.* 2 br. in-8°, dont il est l'auteur. H. de Broca, 1876.

De M. de Costeplane, au nom de l'auteur : Extrait des Annales de la Société d'Horticulture de l'Hérault. *Excursion à la Grotte des demoiselles, près St-Bauzille-de-Putois* (*Hérault*), 1876, par L. Gaulthier. Cette. Br. in-8°.

De M. l'abbé Lafon, à Villefranche : Une transcription de son manuscrit précédemment offert à la Société, sur l'origine de la fondation de l'abbaye de Loc-Dieu. — Quatre brochures qui forment quatre années d'observations météorologiques faites à Lyon, sous la direction de A. Lafon, professeur à la Faculté de Lyon et directeur de l'Observatoire de cette ville, et faisant suite à l'année 1869 précédemment envoyée. Dans ces recueils on trouve l'apparition du premier thermomètre vu à Lyon en 1736 envoyé au Père Duclos, directeur de l'Observatoire de cette ville. On y apprend aussi qu'un nommé Christin, membre de la commission météorologique, remplaça l'alcool par le mercure et que ce thermomètre centigrade fut appelé le *thermomètre de Lyon*. — Une pièce en parchemin concernant François de Corneillan, évêque de Rodez. — Arrêt sur parchemin en faveur de Bernardin de Corneillan, archidiacre de Conques, nommé plus tard évêque de Nicopolis et de Rodez. — Congé sur parchemin accordé à Paul de Gaillardy, originaire de Villefranche-de-Rouergue, cadet dans le régiment de la reine, le 16 août 1666. — Autre pièce en parchemin, trouvée à Villefranche, de 1367, époque où les Anglais étaient maîtres de la ville. — Autres manuscrits divers sur parchemin ou sur papier.

De M. M. de Bonald ou de l'œuvre pontificale des vieux papiers : Un fragment de diplôme de franc-maçon, an de la vraie lumière 5,789. — Diocèse de Mende. *Compte-rendu de la séance publique tenue le* 3 *mars* 1858 *par la Société d'agriculture, à l'occasion de l'Œuvre-Sainte*, sous la présidence de M. le marquis de Fleury, préfet de la Lozère. — *Lettre de Mgr Foulquier à MM. les curés*, le 4 mars 1863, manquant à la collection de ses mandements. — Lettre autographe de Mgr Foulquier à une dame de

Rodez, aujourd'hui défunte, en lui adressant un diplôme d'association aux prières des Trappistes de N-D. des Neiges. — *A MM. les vicaires-forains*, Rodez, le 19 juillet 1847. Supplément aux conférences, manquant à la collection. — *Ordonnances sinodalles* et *Cas Reseruez d'Hardovin de Perefixe, euesque de Rodez*, 1659. Placard, in-f°. — *Taxe des droits curiaux pour l'usage du diocese de Rodez*, imprimée par ordre de Monseignevr de Rodez, Gabriel de Voyer de Paulmy, 1681. Placard in-f°. — *Mandement de Messieurs les vicaires-généraux du chapitre de Rodez*, le siege vacant, 1682, portant à dos la suscription : † Monsr le Prieur de Sales qui le communiquera s'il luy plaise à Monsr le Prieur de St-Laurens ny en ayant pas pô tous. Placard in-f°. — *Bref des indulgences* perpetuelles accordées par Notre Saint-Père le Pape Innocent XII à tous les confreres de l'un et l'autre sexe, de la Confrerie de l'Immaculée-Conception de la Très-Sainte Vierge, Erigée dans la Chapelle des Religieuses de Nôtre-Dame de Rodez, avec permission de publier donnée par les vicaires-généraux, 1692. Placard in-f°. — *Historia miraculosæ, fundationis sanctæ capellæ, ecclesiæ beatæ Mariæ majoris et De Pilati, Primæ Cathedralis Civitatis Cæsar Augustæ Regni Aragonum, apparentis Beato Jacobo Apostolo...* Vers 1636. Placard petit in-f°. (A part sans doute le dernier, ces placards, du moins le second et le troisième, paraissent avoir été imprimés à Rodez, quoique ne portant pas le lieu ni le nom de l'imprimerie).

De M. X : L'*Alzou*, idylle, 1876, Villefranche. — Une photographie.

De Mlles Rozier : *La Compagnie du Midi et ses canaux*, 1862. Br. in-8°. — *Développemens de la proposition de M. Dubruel, député de l'Aveyron*, 1821. Br. in-8°. — *Discours du roi à l'occasion des récompenses accordées à l'industrie nationale et liste des exposants qui ont obtenu des récompenses*, 1834. Br. in-16. — Autres brochures diverses.

De la maison Carrère : *Petit règlement de vie à la portée des gens de la campagne*, par M. Guillet, supérieur du séminaire de Chambéry. Rodez. P.-B. Carrère, 1828. — *Programme de l'examen annuel des jeunes prêtres du diocèse de Rodez*, 1872.

De divers : Le *Palmarès* de 1869 de l'Institution Saint-Gabriel, à St-Affrique, manquant à la collection qui s'étend de 1859 à 1873. — *Externat Palous*, 1876. — *Société de secours mutuels*, 8 octobre 1876. — Des lettres de faire part de décès.... — L'*Art*, n° 90. — Un relevé sur papier et à la brosse du reste d'inscription et des repré-

sentations d'une cloche, aujourd'hui refondue par M. Triadou, de Chastel-Nouvel (Lozère). Date au coude de l'anse : *mdii.* Inscriptions, 1re ligne : CONFLARI ME FEC IH CUSOC IO URI. OR DUS GERALD DE CALMO I IU A QUIGEM ; 2e ligne : *anthonius....... cu. n...n*, et les représentations de N.-S., la Sainte-Vierge et St-Michel, deux en deux, répétées trois fois (les mêmes personnages un peu mieux modelés figuraient sur la cloche d'Albagnac) ; 3e ligne : *Dieu vous donne paix et paradis.*

Des pensionnats St-Joseph et de Camonil : Leurs *Palmarès* (suite) ; et du pensionnat St-Joseph : la suite du *Bulletin des Mentions honorables.*

La Société a encore reçu : La suite du *Bulletin trimestriel* de l'Institut des Provinces de France ; *Annuaire des Sociétés savantes de France et des Congrès scientifiques*, 4e série, 6e vol. XXVIIIe de la collection, 1876, 2e partie ; Un numéro de *La Seybouse, Journal de Bône*, renfermant la séance du 15 octobre de l'Académie d'Hippone ; *Revue des langues romanes*, publiée par la Société pour l'étude des langues romanes, le n° 10 du tome second de la 2e série, les tomes 1er, 7e, 8e de la 1re, *Le Concours philologique et littéraire de l'année* 1875, et le n° 1-4 du tome 1er de la 2e série précédant immédiatement des livraisons antérieurement envoyées ; La suite de la *Revue des Sociétés savantes*, du *Cabinet historique* et des publications de plusieurs sociétés savantes ; Le 1er fascicule du *Bulletin* de la Société de Médecine légale de France.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et vote des remerciments à leurs auteurs.

Le vice-secrétaire de la Société,

N. Maisonabe.

Rodez, imprimerie de N. Ratery, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 11 mars 1877.

Présidence de M. CROSSON, *inspecteur d'académie.*

Présents : MM. Affre (Henri), l'abbé Cérès, Vanginot, de Valady (Eugène), Viala (Jules), Poulon, l'abbé Marcorelles, Vergnes, Albespy, Mahoux, l'abbé Vidal (Achille), l'abbé Alazard, de Benoît, Remond, l'abbé Truel, Vital, Le Roux, Durand (Joseph), Bischoff, l'abbé Vaylet, Galy, l'abbé Bousquet, Cabrol (Urbain) et Maisonabe, vice-secrétaire.

—

La séance est ouverte à une heure.

—

M. Crosson, qui a été prié par les membres présents du Comité de prendre la présidence, communique une lettre par laquelle M. Eugène de Barrau s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

—

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 1876 est lu et adopté.

—

M. le Président annonce la mort de deux membres de la Société, tous deux ecclésiastiques : M. l'abbé Vidal, curé de Saint-Sever, mort en 1876, et M. l'abbé Caussignac, licencié ès-lettres, aumônier du pensionnat de Passy, près Paris, mort tout récemment. M. le curé de Saint-Sever avait adressé à plusieurs reprises à la Société des travaux manuscrits importants, dont quelques-uns verront peut-être le jour dans le prochain volume des Mémoires.

—

M. le Président, au nom du Comité, communique deux demandes d'admission au titre de membre titulaire formées, l'une par M. Gonzague Grinda, architecte, demeurant à Rodez, l'autre par M. l abbé Justin Bessou, vicaire

à Marcillac. Ce dernier a adressé à l'appui de sa candidature un volume de poésies intitulé : *Merles et Fauvettes*, dont il est l'auteur.

Un double scrutin a lieu, et MM. Grinda et l'abbé Besson sont admis. M. l'abbé Vidal (Achille) est chargé de présenter à une prochaine séance un compte-rendu du volume *Merles et Fauvettes*.

—

M. Le Roux demande s'il a été pris une décision relativement à la demande par lui faite à la dernière séance et qui tendait à ce que les livres faisant partie de la bibliothèque municipale de Rodez fussent, dans une certaine mesure, mis à la disposition des membres de la Société en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque.

Il est répondu à M. Le Roux que la décision à prendre ne dépend pas de la Société, dont assurément tous les membres profiteraient avec le plus grand plaisir de la faveur qu'il réclame pour eux.

—

M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 27 janvier dernier, relative à la réunion des délégués des sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 4, 5 et 6 avril prochain. Conformément aux usages, le Comité a cru devoir prendre l'initiative de la nomination de cinq délégués, dont les noms ont été publiés dans les journaux. MM. Boisse, Guillemin et Léon Vaïsse, trois d'entre eux, ont écrit des lettres par lesquelles ils acceptent la délégation. M. Durand a aussi manifesté l'intention de se rendre à la réunion.

M. Galliard, inspecteur de l'académie de Besançon, en résidence à Vesoul, ayant, en même temps qu'il remerciait la Société de l'avoir maintenu dans ses rangs en qualité de membre correspondant, exprimé le désir d'être aussi délégué, comme il l'a été l'année dernière, M. le Président propose de l'adjoindre à ceux désignés en premier lieu. Cette proposition est adoptée.

M. Le Roux demande à être aussi délégué. La Société accueille avec empressement cette demande. La délégation de 1877 se composera en conséquence de MM. Boisse, Guillemin, Léon Vaïsse, l'abbé Lesmayoux, Joseph Durand, Le Roux et Galliard.

—

M. le Président communique une lettre, en date du 27 décembre 1876, par laquelle M. le recteur de l'académie de Toulouse remercie la Société de le tenir au courant de ses publications.

M. le Président communique une lettre, en date du 29 décembre 1876, par laquelle M. Malinowski, secrétaire de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, remercie, au nom de cette société, celle de l'Aveyron, de l'envoi des documents relatifs à la paroisse de Cuzac, dont il a été question dans de précédentes séances de la Société. Par la même lettre, M. Malinowski demande des renseignements sur ce qu'on pourrait trouver dans les dépôts publics de Rodez concernant l'ancienne université de Cahors, dont il écrit l'histoire, et il annonce en même temps de nouvelles études sur la fameuse question de l'emplacement d'Uxellodunum.

M. Affre, consulté à ce sujet, dit que les archives de l'Aveyron contiennent fort peu de chose qui soit relatif à Cahors et à son université.

M. Affre, à propos des archives, dit que le congrès scientifique, réuni à Rodez en 1874, le conseil général de l'Aveyron, plusieurs préfets de ce département et beaucoup de corps publics ou sociétés savantes, ont émis le vœu que toutes les minutes notariales antérieures à 1789 fussent, dans chaque département, réunies au dépôt des archives. Il demande que la Société émette un vœu semblable. Grâce à la bonne volonté d'un certain nombre de notaires ou détenteurs de minutes, la mesure qu'il sollicite a reçu dans l'Aveyron un commencement d'exécution : des documents authentiques qui sans cela eussent couru grand danger de se perdre, sont ainsi conservés et forment au chef-lieu du département un fonds précieux, dont l'inventaire sera publié prochainement. Ce fonds est pour l'histoire locale d'une utilité inappréciable. La Société y trouvera, quand elle voudra, de quoi compléter, en les grossissant énormément, les cinq volumes si remarquables sur les familles nobles et les personnages illustres du Rouergue qu'elle doit à son ancien président, M. Hippolyte de Barrau. Il est à noter, ajoute M. Affre, que le dépôt effectué par les notaires ne leur portera aucun préjudice, car le profit des expéditions leur sera toujours réservé.

La Société accueille à l'unanimité la proposition de M. Affre.

—

M. le Président communique une lettre de Madame veuve Duval, accompagnant l'envoi d'un exemplaire de l'*Algérie et les colonies*, œuvre de son regretté mari, M. Jules Duval, qu'elle a fait publier depuis sa mort. La Société renvoie cet ouvrage à M. de Vialar, qui sera prié de vouloir bien en présenter un compte-rendu à une prochaine séance.

M. le Président dit que M. l'abbé Touzery a déposé la partie du *Dictionnaire topographique* de l'Aveyron relative au canton de Campagnac et il rappelle à ce propos que le travail relatif à deux cantons, Nant et Peyreleau, est encore à faire ou à déposer.

—

M. le Président, au nom de M. le trésorier et du Comité, dépose les comptes de l'année 1876 et le projet de budget pour 1877. Le projet de budget est approuvé sans discussion par l'Assemblée. Les comptes sont renvoyés à M. Vergnes, qui voudra bien en vérifier l'exactitude.

—

M. le Président, parmi les publications offertes à la Société et déposées sur le bureau, signale un exemplaire du discours prononcé à la rentrée de la cour d'appel de Toulouse par M. Loubers, avocat-général, membre correspondant de la Société, *sur la création d'une chaire d'éloquence judiciaire dans les Facultés de droit.* M. de Benoît est chargé de rendre compte de cet ouvrage à une prochaine séance.

—

M. le Président signale encore un grand ouvrage intitulé : *Antiquités et monuments historiques du département de l'Aisne*, 1re *partie*, offert en son nom personnel et au nom du Conseil général du départ ement de l'Aisne, par M. Fleury, secrétaire général de la Société académique de Laon. Cet ouvrage, imprimé et illustré avec beaucoup de luxe, paraît très remarquable.

—

M. l'abbé Marcorelles donne lecture d'un compte-rendu de l'*Histoire de l'Eglise du Rouergue*, par M. l'abbé Servières, membre de la Société. Ce compte-rendu sera publié à la suite du présent procès-verbal.

—

M. Viala donne lecture d'un compte-rendu de *La Vérité sur les Enfants trouvés*, par M. le docteur Brochard. Ce compte-rendu sera également publié à la suite du présent procès-verbal.

M. Durand demande que la Société s'associe, par un vœu, aux conclusions du rapporteur en faveur de la protection des enfants du jeune âge. Cette proposition est adoptée.

—

M. Eugène de Valady donne lecture d'un compte-rendu de DON JUAN, *ou comme quoi les mauvais sujets sont les ennemis de tout le monde autant que d'eux-mêmes*, par M. l'abbé Ravailhe, membre de la Société, et M. Galy d'un compte-

rendu de l'*Histoire d'une robe de soie*, par M. Blondeau, aussi membre de la Société. Ces deux comptes-rendus seront publiés à la suite du procès-verbal.

—

M. Durand dit qu'une exposition anthropologique spéciale doit avoir lieu à Paris en 1878, que plusieurs membres de la Société s'occupent de matières de cet ordre et qu'il serait bon de les grouper en commission pour aviser aux moyens de faire participer la Société et le département de l'Aveyron à l'exposition projetée.

La Société adopte cette proposition, et désigne comme membres de la commission MM. l'abbé Cérès, Albespy, Remond et Joseph Durand, avec faculté de s'adjoindre les personnes qu'ils croiront les plus propres à les seconder dans leur tâche.

—

Le Secrétaire donne connaissance d'une note manuscrite de M. Advielle, membre correspondant de la Société, et qui a récemment été nommé officier d'académie. Dans cette note, M. Advielle demande si quelqu'un connaît la date du décès de Mgr Colbert de Castle-Hill, dernier évêque de Rodez avant la Révolution, et celle du décès de Mgr Louis de Grimaldi, évêque du Mans, neveu de l'évêque de Rodez de ce nom. Le R. P. Piolin, de l'abbaye de Solesmes, qui continue la *Gallia christiana,* a demandé à l'auteur ces renseignements, qu'il n'a pu, dit-il, trouver nulle part.

—

Le Secrétaire donne lecture d'un travail manuscrit de M. de Gissac, membre de la Société, sur le marquis de Montcalm-Gozon, député de la sénéchaussée de Villefranche aux Etats-généraux de 1789, plus tard mort en émigration. Ce travail est destiné à servir de préface à un écrit inédit de M. de Montcalm intitulé *Compte-rendu à mes commettants*, dont M. de Gissac envoie une copie. Le travail de M. de Gissac et l'écrit de M. de Montcalm sont renvoyés au Comité pour les Mémoires.

—

M. le Président signale, parmi les objets destinés au Musée et déposés sur le bureau, deux amphores découvertes au Foiral de Rodez par M. l'abbé Cérès : ce sont les plus belles, et à peu près les seules intactes que possède la Société.

—

M. le Président dépose l'annonce du congrès archéologique de France, qui doit s'ouvrir à Senlis le 28 mai prochain et celle des sujets de prix mis au concours pour

1877 par la Société industrielle de Rouen, la Société académique de Saint-Quentin et la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

La séance est levée à 3 heures.

RAPPORT de M. l'abbé E. Marcorelles, sur l'*Histoire de l'Eglise du Rouergue*, par M. l'abbé L. Servières.

Messieurs,

Le Rouergue avait eu ses historiens ; il avait donné à la plupart de ses institutions religieuses ou politiques des annalistes fidèles, et ses plus illustres enfants avaient trouvé des biographes dignes de leur mérite. Seule, l'Eglise du Rouergue n'avait point eu jusqu'ici d'histoire proprement dite.

Déja connu par ses *Vies des Saints du Rouergue*, M. l'abbé Servieres résolut de combler une lacune si regrettable, et apporta l'infatigable énergie qui le distingue à l'accomplissement de cette noble tâche. Il compulsa les précieux dépôts de nos archives locales, il étudia à fond les écrits qui ont traité de notre province depuis les livres de Grégoire de Tours jusqu'aux *Documents contemporains de la Terreur*...

Le fruit de ses patientes et laborieuses recherches fut l'*Histoire de l'Eglise du Rouergue*, dont vous m'avez chargé de vous rendre compte. Le livre est volumineux, mais n'a pas de longueurs : mon rapport sera succinct.

Dès le début de sa *préface*, l'auteur nous expose le plan et nous donne une idée exacte de son ouvrage : *Il n'est*, nous dit-il, *qu'un tableau général du développement de la Religion et des institutions catholiques dans ce pays, à travers les vicissitudes des siècles*. Après quelques réflexions philosophiques sur l'opportunité et l'utilité d'un pareil travail et sur le vif intérêt qu'il ne saurait manquer d'offrir au lecteur chrétien exempt de préjugés, M. l'abbé Servières indique sommairement les sources où il a puisé les matériaux de son livre.

Le Rouergue fut-il évangélisé dès l'origine du Christianisme ? Grave question que se pose notre historien et qui n'avait fait de doute pour personne avant le milieu du XVIIe siècle. Jusqu'à cette époque, en effet, l'évangélisation des Gaules au temps des apôtres fut la tradition perpétuelle et immémoriale des Eglises de France. « L'Eglise naissante, disait Bossuet dans son *Discours sur l'histoire*

universelle, l'Eglise naissante remplissait toute la terre, et non seulement l'Orient, mais encore l'Occident; outre l'Italie, les provinces d'Espagne, les diverses nations des Gaules, la Germanie, la Grande-Bretagne... » — « A la suite de Rome et par elle, s'écriait-il encore dans son *Discours sur l'Unité de l'Eglise*, tout l'Occident est venu à Jésus-Chist, et nous y sommes venus des premiers... C'est vous, Seigneur, qui excitâtes saint Pierre et ses successeurs à nous envoyer, dès les premiers temps, les évêques qui ont fondé nos Eglises. »

Mais vers le milieu du XVIIe siècle, malgré la grande autorité qui s'attachait au nom de Bossuet, un sentiment d'injuste réaction contre le moyen-âge, sous l'impulsion délétère du Jansénisme, entraîna une foule d'écrivains catholiques à la suite du trop fameux Jean de Launoy, que ses opinions hérétiques avaient fait exclure de la Sorbonne. Sous le spécieux prétexte de rejeter la légende, ils avaient torturé la vérité et falsifié l'histoire. Pour eux, en dehors de l'apostolat de saint Pothin et de saint Irénée à Lyon, l'Evangile n'avait été prêché dans les Gaules que vers le milieu du IIIe siècle. Chose étrange! ils n'expliquaient nullement comment il avait pu se faire que les magnifiques voies romaines qui sillonnaient la Gaule dans tous les sens eussent été fermées aux apôtres et à leurs disciples durant deux siècles, ou comment ceux-ci avaient dédaigné d'évangéliser ce fier et noble pays qui avait des relations si faciles avec Rome et formait le plus beau fleuron de la couronne des Césars. Le grand historien de notre province, M. le baron de Gaujal, appartenait à l'école de Jean de Launoy et était imbu de son esprit systématique. L'auteur de l'*Histoire de l'Eglise du Rouergue* en prévient sagement ses lecteurs.

Aujourd'hui enfin, après les savantes et consciencieuses recherches de M. l'abbé Faillon et de M. l'abbé Arbellot, l'apostolicité de la plupart des Eglises de France est un fait reconnu. L'Eglise de Rodez rattache glorieusement son origine à l'apostolat de saint Martial, qui n'est plus envoyé dans les Gaules par le pape saint Fabien, en 250, sous l'empire de Dèce, mais bien par le prince des apôtres lui-même, vers le milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne.

Notre historien entre en matière et débute par un chapitre fort remarquable sur le paganisme en Rouergue et, en particulier, sur le culte de l'idole Ruth. Nous voyons ensuite se dérouler à nos yeux le magnifique et si intéressant tableau de la prédication de saint Martial à Rodez, de l'an 60 à 65. Notre-Dame-de-Ceignac lui doit sa fondation, et le siége épiscopal de Rodez le premier de ses pasteurs.

A Julien, qu'il y établit évêque, commence la série des 76 pontifes connus qui ont jeté tant d'éclat sur l'Eglise du Rouergue. Les successeurs de Julien nous sont inconnus durant trois siècles. C'est la plus longue et la plus fâcheuse des trois vacances du siége de Rodez. Mais, de temps en temps, la main de la Providence conduisit dans ce pays des évêques régionnaires pour empêcher le flambeau de la foi de s'éteindre, quand la persécution dispersait les pasteurs du troupeau.

Au début du Ve siècle, saint Amans releva l'Eglise de Rodez de ses ruines. Son zèle et ses miracles portèrent un coup mortel au paganisme. Saint Amans est demeuré le plus populaire de nos saints, et c'est à bon droit que notre Eglise l'honore comme son patron principal. Mais bientôt l'hérésie arienne envahit notre province, à la suite des Visigoths, et donna lieu au démembrement du diocèse de Rodez, dont quinze paroisses environ, entre Trèves (alors du Rouergue) et Cornus, formèrent le diocèse d'Arisitum, au centre du Larzac. Ce diocèse, suffragant de St-Etienne-de-Metz, compta quatre évêques durant une période de près de cent cinquante ans (531-675).

Sous l'épiscopat de Mummol, quatrième évêque d'Arisitum, nous voyons saint Amand, évêque de Maestricht, fonder le monastère de Nant (660), à l'extrémité orientale du Rouergue, qui devait, quelques siècles plus tard, compter de si florissantes abbayes.

Bientôt, les Sarrasins viennent tout détruire. Le siége d'Arisitum disparaît sans retour, et le siége de Rodez ne compte plus un seul évêque connu depuis Arédius (670) jusqu'à Faraldus (838). Mais, quelques années après la défaite des Sarrasins à Poitiers, en 732, des colonies de moines viennent peupler les solitudes du Rouergue, dessécher ses marais, défricher ses landes, féconder ses terres incultes et ouvrir un asile à tous les malheureux et à tous les déshérités de la fortune. Durant cinq siècles, c'est comme une efflorescence non interrompue de monastères et d'abbayes sur tous les points de la province.

Le VIIIe siècle voit successivement la fondation des monastères do St-Antonin et de Clairvaux, de la collégiale de St-Amans et de la célèbre abbaye de Conques.

Le IXe siècle admire les débuts de l'abbaye de Vabres et du monastère de St-Sernin-les-Rodez. Le monastère de Nant, détruit par les Sarrasins depuis deux siècles, surgit de ses ruines et deviendra bientôt une riche abbaye.

Le monastère de Belmont date du Xe siècle.

On rapporte au XIe sièle la fondation du monastère de Rieupeyroux, de l'hôpital ou Domerie d'Aubrac, du mo-

nastère de Notre-Dame de l'Espinasse de Millau et de celui du St-Sépulcre de Villeneuve.

Au XII[e] siècle, les abbayes de Loc-Dieu, de Sylvanès, de Beaulieu, de Nonenque, de Bonneval, de Bonnecombe, et les commanderies du Temple font fleurir les vallées du Rouergue et peuplent ses déserts.

Le XIII[e] siècle et les suivants voient se continuer ce merveilleux épanouissement de la vie monastique et des plus pures vertus du cloître.

En 1317, le pape Jean XXII érige l'abbaye de Vabres en évêché pour toute la partie du Rouergue située sur la rive gauche du Tarn. 130 paroisses forment le nouveau diocèse, qui renferme dans ses limites les florissantes abbayes de Nant, de Sylvanès, de Nonenque, les collégiales de St-Affrique, de Belmont et de St-Sernin, et les commanderies de Sainte-Eulalie-du-Larzac et de St-Félix-de-Sorgues.

A dater de cette époque, l'auteur nous expose parallèlement le double tableau des deux Eglises du Rouergue. Rodez et Vabres ne rompent nullement l'unité du plan de notre historien. Les deux Eglises sœurs comptent l'une et l'autre des prélats du plus haut mérite, et les institutions religieuses brillent du plus vif éclat tant en deçà qu'au delà du Tarn.

Mais bientôt les guerres de religion, au XVI[e] siècle, viennent désoler notre malheureuse province, et surtout le diocèse de Vabres plus exposé aux incursions des novateurs, à cause de sa proximité des Cévennes, qui étaient un de leurs boulevards les plus formidables.

Après la pacification religieuse, l'Eglise du Rouergue s'efforça de cicatriser ses plaies et lutta vaillamment contre les erreurs de Jansénius et le philosophisme impur de Voltaire jusqu'à l'époque lamentable de la persécution de 1793, qui couvrit notre malheureux pays de sang et de ruines. En dépit de quelques rares défections, des légions de martyrs et de confesseurs de la foi ajoutèrent une nouvelle splendeur à la brillante auréole qui couronnait déjà le front de notre Eglise.

Après le concordat de 1801, et surtout après le rétablissement du siége de Rodez, qui comprit de nouveau dans ses limites l'ancien diocèse de Vabres, nous voyons l'Eglise du Rouergue reprendre le cours de ses destinées glorieuses et se montrer de plus en plus digne de son passé. C'est toujours la terre classique du sacerdoce et sous son ciel béni germent sans cesse des vocations religieuses.

Dans un intéressant appendice à son livre, M. l'abbé Servières nous donne la succession des abbés de Conques,

de Vabres, de Loc-Dieu, de Sylvanès, de Nant, de Beaulieu, de Bonneval, de Bonnecombe ; des Doms d'Aubrac ; des supérieurs du séminaire de Rodez ; des abbesses de Saint-Sernin-les-Rodez, de Nonenque, de l'Arpajonie ; des Mères ancelles de l'Annonciade ; des supérieures de Notre Dame et de Sainte-Catherine de Rodez, et enfin des commandeurs de Saint-Jean de Jérusalem. Il termine par une notice sur les évêques originaires du Rouergue.

Une table analytique couronne l'ouvrage et est suivie de la liste chronologique des évêques de Rodez et de Vabres et d'une table alphabétique très-complète.

Notre collègue me semble n'avoir point perdu de vue un seul instant cet ordre et cet arrangement que Fénelon regarde comme la principale perfection d'une histoire. Sobre de faits vagues et de détails inutiles, d'une rigoureuse impartialité, il ne s'écarte jamais de son sujet et du cadre qu'il s'est tracé d'avance. Son style, toujours correct, quelquefois élégant, brille généralement par cette noble simplicité qui convient aux ouvages de ce genre.

L'*Histoire de l'Eglise du Rouergue* a sa place marquée dans toutes les bibliothèques chrétiennes. Elle est le livre d'or de nos anciens monastères et de toutes nos familles religieuses actuelles. Près de 300 de nos paroisses y sont mentionnées. Plusieurs y trouveront leurs titres de fondation ; la plupart, des faits qui les intéressent à un haut degré.

Nous ne saurions mieux terminer ce compte-rendu que par ces paroles de Mgr l'évêque à l'auteur, qui lui avait dédié son livre : « C'est un travail qui vous fait honneur et qui sera d'une grande utilité pour les prêtres et les fidèles qui voudront connaître ce qui s'est passé dans les grandes églises de Rodez et de Vabres. »

RAPPORT de M. E. DE VALADY sur *Don Juan, ou comme quoi les mauvais sujets sont les ennemis de tout le monde autant que d'eux-mêmes*, par M. l'abbé RAVAILHE.

Don Juan. Sous ce titre très-profane, notre compatriote M. l'abbé Ravailhe, curé de Saint-Thomas d'Aquin, offre aujourd'hui au public un livre très-sérieux, très-profond, qui touche à tout et spécialement au sacré.

« Tout est à vau-l'eau dans notre société, dit Monseigneur Dupanloup, parce qu'elle a fait divorce avec la religion. La révolution est en permanence dans l'Etat parce que les esprits sont en révolte insolente contre Dieu et contre l'Eglise. On ne veut plus d'autorité dans la société parce qu'on chasse Dieu de l'âme humaine. Il

n'y a qu'un moyen de ressusciter à la sécurité, à la voix, à la vie, c'est de revenir aux principes, à la vérité. »

M. l'abbé Ravailhe dit à son tour : « Il n'y a plus de religion; il n'y a plus de principes, parce qu'il n'y a plus de mœurs. La mort de la morale a entraîné celle de la religion, on ne veut plus de Dieu parce qu'on ne veut plus de juge. » Ces deux opinions diffèrent entre elles; elles ne sont pas incompatibles cependant et se compléteraient au besoin. L'une a pour elle l'autorité d'un grand nom ; l'autre est le fruit de l'expérience d'un homme très-compétent qui, depuis longues années sur la brèche dans notre capitale, a pu constater d'aussi près que possible le mal qui nous dévore.

Le style de cet ouvrage se distingue par la fermeté, la précision et une grande richesse d'images. Il dédaigne les vains ornements et affecterait parfois plutôt une verdeur et une rondeur apostoliques.

Destinée d'abord à l'intimité, elle devait aller trouver seulement M. Laverdant qui lui avait envoyé trois volumes sur Don Juan, à charge de lui en dire tout son sentiment. Ces trois volumes qui ne sont pas sans mérite, révoltent néanmoins notre délicatesse de langage par la crudité de l'expression. M. l'abbé Ravailhe parlant de M. Laverdant s'exprime ainsi : « Plus entraînant que correct, plus sincère que châtié et même plus moral que pudique. Fils des tropiques, nourri dans le voisinage des forêts vierges, au milieu de cette parure éblouissante et parfumée dont un éternel soleil revêt ces régions opulentes, M. Laverdant fait fleurir la langue et la colorie au-delà de ce que peuvent supporter des yeux accoutumés à des tons plus tranquilles. »

Les Don Juan sont très-rares. Voici le portrait saisissant qu'en trace de main de maître M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin : « Pour lui donner le relief d'un caractère et l'attrait qui charme, il a fallu le décorer des dons les plus rares. Il a toute la fleur et le feu communicatif de la jeunesse ; son haleine et son regard jettent des étincelles. Il est beau, tout est séduit ; il est opulent, tout lui cède ; il est de race, il est puissant, on s'honore de lui appartenir ; il a le génie, la science, l'éloquence, le courage, la générosité, tous les talents ; ses parents et ses protecteurs ont l'oreille des rois ; les rois lui donnent leurs faveurs. Que lui manque-t-il ? Le ciel semble avoir voulu l'accabler de ses bienfaits. Comment ne l'admirerait-on pas ? Comment ne ferait-on pas cortége à ses triomphes ? Il peut tout ce qu'il veut, il veut tout ce qui est possible, et il ne connaît pas l'impossible. Aussi

quelle bête de volupté vous allez voir bondir à travers le monde ! »

Mais hâtons-nous de parcourir cette réponse à M. Laverdant, réponse d'un ami très-bienveillant et très-courtois, mais réponse d'un ami qui ne se rend pas pour cela plus facilement. « M. Laverdant a l'intention de présenter au monde non un Don Juan damné, non un Don Juan déifié, mais un Don Juan converti. Selon lui le fanatisme religieux et social, désespérant de la miséricorde de Dieu, sacrifie pèle-mèle bon et mauvais larron, au risque de sacrifier l'homme-Dieu. Le libéralisme déréglé s'en va diviniser Don Juan. Voilà deux reconnaissances : l'une judaïque où tout s'inspire de la vieille loi, l'autre païenne où tout est renouvelé du grec. »

Pour amener la conversion projetée, il forme une armée qui doit vaincre, moyennant bonne stratégie. « Un serviteur humble et doux, une mère tendre, une sœur souriante, un naïf enfant, un noble ami, une amante pure et sublime, un homme de génie pour guide, sous la main bénissante d'un saint homme. » Les voilà embarqués sur la *Santa-Maria* et cinglant vers l'inconnu. M. l'abbé Ravailhe reconnaît « qu'expatrier son héros peut avoir du bon, lui inspirer la passion de lointaines et mystérieuses aventures n'est pas mal trouvé, lui donner pour initiative de la nouvelle vie à laquelle on veut l'élever Christophe Colomb est encore une plus heureuse invention, et néanmoins tout cela lui semble avoir assez médiocrement préparé la révolution de l'âme de Don Juan. »

« Aussi Don Juan s'élançant au rivage ne pousse-t-il qu'un cri indistinct tel que celui d'une bête affamée se précipitant, gueule béante, sur une proie longtemps cherchée, longtemps attendue. Et c'est un cri vague, un rugissement de joie qui ne dit rien de précis, qui ne rétracte rien, qui ne promet rien ; un cri qui n'est ni un acte de foi, ni un acte de repentir, ni un acte de reconnaissance, ni, à plus forte raison, un acte d'amour ; c'est ce cri de faim satisfaite que M. Laverdant a eu la charité de prendre pour un acte de conversion. »

Le contact de la religieuse et grande âme de Christophe Colomb semble lui arracher un mot qui dénote davantage sa conversion : « Don Juan, croyez-vous en Dieu? *Je crois.* » Mais il gâte cette bonne parole en la commentant du moins par la première moitié de la phrase qui accompagne ce *credo* : « (montrant des femmes qui vont disparaître) sur leurs cœurs, je l'ai senti ; à votre front, Christophe, je le vois. »

Avec une impitoyable logique, M. l'abbé Ravailhe le

pousse dans ses derniers retranchements. Il lui montre la loi nouvelle, l'Evangile tout aussi intraitable que la loi ancienne. Il est créole, il est de plus néophyte, d'une ardeur inconsidérée, aussi cette conversion est-elle trop subite, pas assez amenée. Il saisit encore sur les livres de Don Juan ce sourire persiffleur et railleur qui provoque la vengeance céleste.

Si le don Juan espagnol et cosmopolite est rare, le don Juanisime est très-commun. Cette partie du livre de M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin vise évidemment Paris et nos grandes villes. Le Don Juanisime se compose de tous les débauchés qui fourmillent à chaque pas sur nos places et nos carrefours. Sans doute tous ces débauchés n'atteignent pas les plus horribles excès dans les fureurs de la chair. Il nous fait ici une peinture très-sombre du Don Juanisime moderne. Il nous le représente appelant la conquête, déchaînant l'émeute, démolissant le foyer et se détruisant lui-même. Il nous représente finalement tous les monstres de volupté devenant des monstres de cruauté. « La tradition et les instincts de la volupté veulent également que la liberté, dont ils sont les courtisans, soit éternellement *une forte fille.... qui veut qu'on l'embrasse avec des bras teints de sang.* »

« L'état présent du monde civilisé, et tout particulièrement l'état de la France, est un état de démoralisation dont les esprits les plus hardis et les moins chrétiens sont épouvantés. Nous savons bien, hélas! que les grands scandales ne datent pas d'aujourd'hui; mais la profanation universelle des mœurs publiques et privées; mais le mépris avoué des principes de la morale; mais l'enseignement public de l'indépendance de la morale; mais l'assaut donné aux mœurs par tous les moyens de science, d'art et d'industrie dont dispose une société parvenue aux derniers raffinements d'une civilisation matérielle; mais l'apothéose et le culte de la femme affranchie de la loi des mœurs et de la pudeur : cela ne s'était pas encore vu à ce degré parmi les nations baptisées, et c'est le spectacle auquel nous assistons. On peut bien se demander, avec terreur, de quel cataclysme nous sommes menacés! »

M. l'abbé Ravailhe se livre à des aperçus historiques auxquels, à notre vif regret, il nous est impossible de souscrire. « On dirait que la nation française a une prédilection pour ceux de ses rois, et ils sont nombreux, dont les mœurs ont été légères ou dépravées. Le roi chevalier, le roi vert-galant, le roi soleil et Louis le bien-aimé en sont les témoins trop chantés, trop honorés.

Au contraire, les souverains tels que Louis-le-Juste et Louis-le-Martyr, dont la vie fut chaste et sainte, n'ont jamais joui que d'une médiocre faveur dans notre histoire. »

Pour justifier une façon de penser opposée à la sienne, nous emprunterons à M. l'abbé Ravailhe ce qu'il écrit merveilleusement sur la chasteté et sur l'effet qu'elle produit universellement. « Ce serait peut-être le lieu de détourner nos regards de ces tristes tableaux, pour les reposer dans la sérénité et la lumière embaumée de la chasteté. Mais il y aurait trop à dire.

Disons cependant deux choses : 1° L'estime que les anciens eux-mêmes, à l'encontre des liens de leur religion sensuelle et de l'exemple de leurs dieux, faisaient de la chasteté. 2° A quel rang la tient la foi de ces baptisés qui la profanent et la traînent à toutes les gémonies. »

Comment en serions-nous arrivés à ne pas tenir en honneur cette vertu que vous déclarez avoir été honorée par le paganisme et que vous déclarez être honorée, chose digne de remarque, par ceux-là même qui, en pratique, la foulent aux pieds? Serions-nous donc un peuple tellement à part? Nous aimons mieux croire votre jugement un peu précipité. Nous aimons mieux nous persuader que parfaite justice est rendue à ceux de nos rois que vous prétendez ne jouir que d'une médiocre faveur et que pour eux on a même un culte particulier. Le nom de saint Louis n'est-il pas dans toutes les bouches? Son chêne de justice n'est-il pas légendaire?

Ce qu'il y a de vrai, c'est que ces fautes, flétries par l'histoire quand elles constituent le fond d'un régime, on les pardonne volontiers quand elles sont rachetées par d'éminentes qualités. Le courage, la bonté laissent toujours parmi nous des traces ineffacées.

Dans ce même ordre d'idées M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin ne va-t-il pas trop loin, ne se laisse-t-il pas emporter par son zéle, quand de sa plume autorisée s'échappe cette appréciation si grave : « *Cependant l'effondrement de la race des Bourbons dans les pourritures de Louis XV étudié d'un peu près aurait pu nous servir d'utile enseignement.* » D'aussi près que l'on étudie l'effondrement de la race des Bourbons, si effondrement il y a, on n'y trouvera pas l'utile enseignement que vous cherchez. Cette question est pleine d'éléments, pleine de faits, on ne doit se décider que d'après leur ensemble. Mais assez sur ce terrain brûlant. Il nous sera pourtant permis en cet endroit de nous demander avec émotion si 93 et

Louvel ne sont que d'affreux cauchemars n'ayant jamais eu l'ombre de la réalité.

Il enveloppe dans une commune réprobation la noblesse du premier empire qui, dit-il, s'est presque éteinte en entier à la première génération, et l'ancienne aristocratie dégénérée, dont la noblesse de l'empire a voulu imiter les mœurs. Quoique l'ancienne aristocratie n'ait été que trop atteinte par la contagion, ne peut-elle pas protester contre une condamnation en masse si sévère, ne peut-elle pas rappeler les échafauds réhabilités par les siens, plus récemment Castelfidardo et Mentana, dans la guerre enfin de 1870 Charrette et sa légion ?

Comme conclusion, devant tant de scandales, devant le flot qui monte sans cesse, faut-il perdre tout espoir ? *In spe contrà spem*, telle est notre devise. Cette confiance en l'avenir, l'auteur, s'il ne la possédait pas, nous l'envierait comme suprême consolation. Souvenons-nous d'ailleurs que notre patrie a plus d'un titre à revendiquer. Ne la proclame-t-on pas dans l'univers la patrie des vierges chrétiennes, des sœurs de St-Vincent-de-Paul, la patrie aussi des missionnaires, des martyrs ? Que d'œuvres admirables attestent sa foi et ses élans ! Tant de nobles âmes assisteront-elles impuissantes au spectacle déchirant d'une société qui se meurt ? Non, non, nous ne sommes que des enfants prodigues, la grâce nous touchera, le pays tressaillera, et un immense *Hosanna* retentira partout sur la terre de France.

RAPPORT du docteur Jules VIALA sur l'ouvrage du docteur BROCHARD, intitulé : *La vérité sur les enfants trouvés.*

La vérité sur les enfants trouvés, par le docteur Brochard : tel est le titre d'un ouvrage de notre éminent confrère, lauréat de l'Institut, qui depuis vingt ans s'occupe avec tant de dévouement de la protection des jeunes enfants, de la mortalité des nourrissons, dans notre pays, de la dépopulation de la France et des dangers que cette plaie sociale crée pour notre avenir politique.

Nous n'avons pas la prétention d'analyser ici complètement cette vaste enquête sur les enfants trouvés, cette étude échappant par la multiplicité de ses détails à un examen si minutieux.

L'auteur fait d'abord un appel chaleureux à la presse

qui l'a jusqu'ici si bien secondé dans sa croisade contre les causes de la mortalité des nourrissons en France et lui a permis de provoquer la loi protectrice à laquelle le docteur Roussel a attaché son nom. Il publie ensuite une lettre de M. le comte Alfred de La Guéronnière qui le félicite vivement de sa généreuse entreprise, tout en lui exprimant son douloureux étonnement de voir les difficultés et les périls dont sa route vers le bien a été parsemée. Cette lettre chaleureuse est, en effet, une adhésion pleine de sympathie aux recherches et aux travaux du docteur Brochard, sympathie d'autant plus méritée que les révélations de notre confrère avaient excité contre lui les colères les plus violentes et les plus regrettables.

Ce travail est divisé en six chapitres : le premier a pour but de démontrer par des faits « combien il est difficile de connaître et de dire la vérité sur les enfants trouvés. » C'est à ce sujet que notre confrère a soulevé contre lui des tempêtes redoutables qui ont amené sa révocation d'inspecteur des Crèches de Lyon et ont même, chose incroyable, provoqué la demande de sa radiation de la liste de la Légion-d'honneur, distinction conquise sur le champ de bataille des épidémies, circonstance qui aurait dû le mettre à l'abri d'une pareille attaque.

Nous avons hâte de dire que notre honorable confrère était bientôt vengé de ces insultes par la presse, qui de toute part, prenait sa défense ; par les témoignages flatteurs de plusieurs sociétés savantes et enfin par une déclaration formelle du grand chancellier de la Légion-d'honneur qui repoussait comme inique la demande qu'on lui adressait. Ce qui suscita surtout des inimitiés au docteur Brochard, c'est un travail où il faisait le parallèle de l'établissement des enfants trouvés, à Moscou, depuis Catherine II (établissement où la mortalité des nourrissons s'élève à peine à 20 0/0), avec celui de la deuxième ville de France, de Lyon, où la mortalité s'élève à 50 0/0. Ces chiffres, il est vrai, étaient dignes de fixer l'attention publique. A cette occasion, un de nos illustres compatriotes, notre si regretté collègue, M. Jules Duval, rendit compte dans un numéro du *Journal des Débats* (7 avril 1867) d'une pétition du docteur Brochard, au Sénat, pétition qui avait pour but de demander que l'on s'occupât de l'excessive mortalité des nourrissons et des enfants trouvés, afin d'arrêter la dépopulation qui en est la conséquence. Dans cet article, M. Jules Duval unissant sa voix à celle du cardinal Donnet, au Sénat, constatait avec lui, d'après le docteur Brochard, « que depuis vingt ans, pen-

dant que notre population reste stationnaire, nous avons perdu, par notre faute, un million d'enfants trouvés ; notre illustre économiste ajoutait : « De tels résultats ont une triste et douloureuse éloquence, au moment où l'on constate une trop lente progression de la population, en présence de l'Europe entière plus favorisée, alors que l'agriculture et la défense du pays, réclament plus de bras. »

Le résultat de ce concours d'hommes éminents, à poursuivre le même but, fut de provoquer une enquête ordonnée par le gouvernement impérial, sous le ministère de M. La Valette, enquête qui porta sur cinq mille communes et démontra que la mortalité des nourrissons assistés s'élevait en moyenne à 51 p. 0/0, tandis que celle des enfants élevés dans leur famille, ne dépasse pas 19 p. 0/0. Le docteur Brochard avait donc raison plus qu'il ne le disait et il était resté en dessous de la vérité, au lieu de l'exagérer.

Le chapitre deuxième est consacré à l'état actuel des enfants trouvés.

Tout en laissant naturellement à l'auteur la responsabilité de ses assertions à ce sujet, hâtons-nous de dire que les nombreux travaux du docteur Brochard sur l'hygiène infantile, sa haute compétence en ces matières, son dévouement à cette noble cause du bien être et de la conservation des jeunes enfants, nous donnent la plus grande confiance dans le résultat de ses recherches.

L'auteur s'y plaint amèrement de voir les administrations hospitalières d'autrefois remplacées par les administrations départementales, dans la tutelle et la protection des enfants trouvés. Il examine quels sont les effets réels de la suppression déplorable des tours et des secours aux filles-mères, et il n'hésite pas à conclure, *malgré les statistiques officielles*, que sous l'influence de cette funeste mesure, « les avortements, les infanticides, la mortalité des jeunes enfants ont considérablement augmenté. » Nous partageons complètement cet avis, Messieurs, et, si nous voulons faire appel à nos souvenirs, tirer de notre expérience professionnelle les enseignements qui pour nous en résultent, nous devons pleinement adhérer à ces tristes conclusions : en fermant les tours, en effet, on a pu faire une économie, mais à quel prix ? Au prix de la vie de beaucoup d'enfants et de la dépravation plus grande des mœurs publiques. Ces questions sont longuement traitées par l'auteur qui, sentant bien leur gravité, cherche à appeler sur elles toute la sollicitude de ceux

qui peuvent aider à remédier à un si grand mal. Ne pourrions-nous pas ajouter que chaque jour nous fournit de nouvelles preuves de la justesse de cette assertion, et que nos annales judiciaires en sont un témoignage authentique ?

Le docteur Brochard fait encore le parallèle du service de l'inspection départementale et de celui de l'hospice des enfants trouvés à Bordeaux et à Lyon. Il démontre par des chiffres que le système de placement de l'inspection départementale est mauvais et qu'il ne faut pas compter sur les soins que donneront à leurs enfants des filles-mères qui considéreront ces pauvres êtres comme une honte ou un embarras. Trop souvent, en effet, le résultat final n'est pas douteux, c'est la mort du nourrisson.

L'auteur donne tout au long l'excellent travail du docteur Lévieux, de Bordeaux, président d'une commission nommée par la Société médico-chirurgicale de cette ville en 1866, pour lui faire un rapport sur la mortalité des nourrissons dans la Gironde. Cette étude qui résume les principaux traits de la réforme à faire au sujet des *enfants trouvés*, signale : 1° le mauvais système des secours aveuglément donnés aux filles-mères ; 2° l'horrible industrie des meneuses et, d'une manière générale, le mauvais système de l'inspection départementale qui, tout en réservant l'intervention administrative, devrait être, avant tout, une inspection médicale. Le docteur Lévieux émet aussi le vœu d'une nouvelle enquête confiée à une commission, où serait largement représentée l'élément médical, sur la question de la réouverture des tours.

Dans le chapitre troisième, le docteur Brochard fait l'histoire du tour et cherche à démontrer par des exemples qu'on pourrait multiplier à l'infini, que l'institution des secours aux filles-mères qu'on lui a substituée et généralisée, comme elle l'a été, est une œuvre *immorale* et *inhumaine; immorale*, dit-il, parce qu'elle empêche la fille-mère de garder le secret qui lui est nécessaire pour se relever aux yeux de la Société ; *inhumaine*, parce qu'elle ne peut suffire aux besoins de la fille-mère, pour son enfant, situation qui doit fatalement la mettre sur la voie du crime, de l'infanticide surtout. De plus, ainsi que le fait justement remarquer l'auteur, « que peut-on espérer de bon de générations élevées dans de pareilles conditions, alors que l'hospice pourrait, par une bonne direction, garantir à la fois l'existence et la moralité des enfants naturels ? »

M. le docteur Brochart fait de très heureux emprunts à une étude d'économie charitable de notre honorable confrère, M. le docteur Viallet, ancien médecin de l'Hospice de la Maternité de Rodez, intitulée : *Réformes dans les Hôpitaux* (1867). Ces pages portant le cachet d'une expérience profonde sont un éloquent plaidoyer en faveur du rétablissement du tour, au point de vue des filles-mères, des enfants naturels et de la société elle-même dont les droits doivent être sauvegardés. Disons en passant, que notre confrère, le docteur Viallet, a souvent dirigé l'activité de son esprit généreux vers les questions d'économie charitable. Plus d'une fois il a eu la joie de voir ses efforts couronnés de succès et des œuvres vraiment bonnes et qui devraient encore vivre réalisées par son heureuse initiative.

Le chapitre quatrième est consacré à l'étude des conditions actuelles de l'inspection des enfants trouvés. Il révèle un fait incroyable, que l'élément médical qui devrait naturellement dominer partout dans cette organisation de l'inspection départementale, en est au contraire exclu ou y est subordonné, alors qu'il a eu cependant le mérite de proclamer le premier cette cause de dépopulation de la France, l'excessive mortalité des enfants trouvés.

Espérons que la réforme qui vient d'être faite au sujet du corps médical de l'armée, vis-à-vis de l'intendance militaire, aura son pendant dans cette partie de l'administration. Le bon sens ne dit-il pas, en effet, que pour surveiller l'hygiène des jeunes enfants, il faut la connaître ; que pour prévenir les accidents des maladies contagieuses propagées souvent par les nouveaux-nés, il faut être médecin et pouvoir en remplir la délicate mission.

Dans le chapitre cinquième, l'auteur rappelle la loi du 15 pluviôse an XIII dont les dispositions règlent la tutelle des enfants à la charge des hospices et établit le devoir pour les commissions administratives de ces maisons, de ne pas abandonner les droits que cette tutelle leur impose. Le tuteur légal des enfants trouvés, dit-il, est le membre de la commission administrative délégué par cette commission ; il en a par conséquent toute la responsabilité morale.

Le chapitre sixième traite de considérations physiques, morales et sociales sur le régime et la mortalité des enfants trouvés. En homme profondément convaincu et impatient d'atteindre un but si désirable et si longtemps poursuivi, il insiste sur la nécessité d'une réforme *radicale*

dans l'administration des enfants trouvés, au nom des droits de l'humanité et des intérêts les plus chers du pays.

Faisons des vœux pour que ces vérités soient comprises de nos législateurs, comme elles le sont de ce savant homme de bien que rien ne décourage, même les disgrâces. Souhaitons que nos confrères qui ont l'honneur de siéger dans nos assemblées parlementaires et à qui le devoir de faire triompher cette cause incombe d'une manière spéciale, continuent l'œuvre à peine commencée par l'Assemblée nationale, sous l'inspiration du docteur Roussel. Souhaitons enfin que les lenteurs traditionnelles de la bureaucratie ne viennent pas compliquer la question et reculer encore le moment si désiré de ce grand sauvetage, car ainsi que l'a dit, au sujet de la mortalité des jeunes enfants, un homme, expert illustre en matière d'assistance publique, M. Husson : « On n'a fait que lever un coin du voile qui couvre le tableau, le mal est seulement entrevu ; on n'en connaît ni l'étendue ni la profondeur. »

Nous ne saurions terminer ce rapport, Messieurs, sans adresser à M. le docteur Brochard nos vives, nos sincères félicitations, en lui disant : « Courage et persistance. »

Quand un homme de bien se tient comme lui depuis si longtemps sur la brèche et qu'il continue d'élever sa voix pour protester, au nom de la science, de l'humanité et de la patrie, contre l'une de nos plus grandes plaies sociales, non-seulement il a le droit de trouver en nous un loyal appui, mais il est encore digne de notre profonde reconnaissance.

RAPPORT de M. Galy sur l'*Histoire d'une robe de soie*, par M. Blondeau.

Messieurs,

La brochure de M. Blondeau, dont je suis chargé de vous entretenir, porte le titre : *Histoire d'une robe de soie*. On est tenté de croire, au premier abord, qu'il s'agit ici d'un roman ; et certainement les premières pages de l'introduction ne viennent pas dissiper cette erreur. Mais pour si peu que l'on poursuive, on s'aperçoit bien vite que l'œuvre est plus sérieuse. Son but, c'est l'auteur qui s'est chargé de nous l'apprendre et à plusieurs reprises ; d'abord à la fin d'une introduction, un peu longue peut-être, ensuite au début de sa première conférence.

Beaucoup de dames, s'est-il dit, ignorent la multitude

de bras et d'intelligences qui ont concouru à la fabrication de l'étoffe dont elles se parent. Cette ignorance est regrettable. « Faisons-leur donc connaître la série de transformations par lesquelles a dû passer le fil secrété par un insecte, avant de devenir robe, dentelle ou ruban. »

Sept conférences lui suffisent pour répondre à ce programme, et cependant il ne néglige rien pour que son œuvre soit complète. On y trouve beaucoup de détails historiques et scientifiques fort intéressants, des aperçus ingénieux sur la mode et sur les qualités qu'elle doit avoir. J'ai lu ces derniers avec curiosité ; mais j'avoue mon incompétence sur ce point. En revanche je me permettrai de vous signaler les nombreux passages consacrés à la population ouvrière de Lyon, à son genre de vie, aux salaires qu'elle reçoit, à l'organisation des ateliers, surtout de ceux qui sont destinés aux femmes. Lisez ces pages, Messieurs, et vous admirerez, comme moi, la sage réglementation de certaines filatures, dans lesquelles la généreuse initiative de quelques hommes de cœur a su corriger les défauts qu'entraîne toujours après elle une nombreuse agglomération d'ouvrières.

Je vous signalerai aussi les renseignements statistiques qui présentent un intérêt tout particulier en ce moment où l'industrie lyonnaise attire si vivement l'attention sur elle. Vous y verrez que ces crises ne sont malheureusement que trop fréquentes. Leurs causes sont diverses ; mais la principale provient sans contredit des commotions politiques. C'est ainsi que la guerre de sécession en Amérique, et plus près de nous encore celle de 1870 eurent des conséquences désastreuses pour cette industrie.

Mais revenons à la brochure de M. Blondeau. Le meilleur moyen de vous donner une idée générale de ce travail, c'est de vous citer le sujet de chacune des conférences ; ce sera, en quelque sorte, une table analytique.

Les deux premières sont consacrées à l'historique de l'industrie des soies, à l'étude du bombix et des espèces qu'on a vainement tenté jusqu'à ce jour de lui substituer, enfin et surtout à l'éducation des vers à soie.

L'auteur étudie dans la troisième partie l'organisation des filatures, les diverses machines employées pour le filage et le moulinage des soies.

Dans la quatrième il passe en revue les divers procédés de teinture, depuis la pourpre antique jusqu'aux brillantes couleurs dérivées de l'aniline. Je crains bien ici que les développements dans lesquels il a cru devoir entrer soient difficilement compris de l'auditoire féminin qu'il

paraît s'être choisi. Il faut être en effet initié aux lois de la chimie pour en comprendre le langage et en suivre les réactions.

Enfin les trois dernières conférences traitent de la fabrication des tissus de soie de Lyon, des dentelles du Puy et des rubans de Saint-Etienne. Ce sont ces industries qui ont donné naissance à ces admirables machines dont les perfectionnements successifs ont porté si haut la réputation des soieries françaises. On ne peut que regretter que M. Blondeau n'ait pas cru devoir joindre à son travail quelques planches explicatives. Elles auraient donné au lecteur une idée générale des procédés employés, qu'une description, même fort longue, est impuissante à faire saisir.

En résumé, Messieurs, ce petit livre sera consulté utilement par toutes les personnes qui voudront connaître l'une de nos plus grandes industries nationales. Il pourra même servir de livret explicatif à l'étranger qui, visitant les ateliers de Lyon, tiendrait à se rendre compte de tout ce qui s'y passe.

Dois-je parler maintenant des qualités de l'écrivain? Son style vous le connaissez depuis longtemps. Vous savez que chez lui un langage correct, clair et précis, vient à l'aide d'une grande érudition et sait la rendre compréhensible pour les oreilles qui y sont le moins habituées. Il ne m'appartient pas d'ailleurs de formuler des critiques, alors que j'ai besoin moi-même de toute votre indulgence pour l'analyse imparfaite que je vous soumets.

Achat.

La Société a acheté : Une médaille de Gayrard : HENRI IV, LOUIS XVIII. Bajoire, têtes accolées à droite. R. A NOS FIDÈLES SUJETS POUR AVOIR SPONTANÉMENT ET DE LEURS DENIERS RÉTABLI LA STATUE DE NOTRE VI AÏEUL HENRI IV.

Dons divers.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

POUR LE MUSÉE.

De M. l'abbé Cérès : Une pioche romaine, trouvée au Foiral de Rodez, lors du nivellement.

De M. Albespy, de la part de MM. Condamines et Ferrand : Deux fers, dont l'un de cheval, romain, l'autre

...nlet, du moyen âge, trouvés dans les racines d'ar-
...du Foiral de Rodez vendus aux enchères.

...e M. Solassol, chef facteur : Une médaille : VIVE ...IS XVI, RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ FRANÇAISE. ...ste du Roi, à gauche. R. LIBERTÉ, CONSTITUTION, ...ION. LE 14 JUILLET 1790. Vue du champ de la fédéra...n ; la statue de la Liberté est au milieu sur un piédes...; le Roi, la Reine et le prince royal sont sur les gradins ...e la statue. Des magistrats, des troupes et d'autres per...onnages remplissent la place. Pierre ovale ayant une ...élière et un anneau. [35mm × 30mm.] Cuivre jaune. Cette médaille n'est point signalée dans l'*Histoire numismastique de la Révolution française* par Hennin, 1826.

De M. Falgueyrettes : Deux pièces en argent, dont l'une de Louis XIV.

De M. Jartron, inspecteur de la compagnie *Le Conservateur* : Une pièce en argent de Louis XV.

De M. Coupiac : Un biscaïen, ramassé sur les frontières d'Espagne.

De M. Loupias : Un échantillon de nickel de la Nouvelle-Calédonie.

De M. *** : Diverses pièces ostéologiques : la partie inférieure d'une tête humaine, une partie d'os facial auquel est attenant un œil desséché, avec tout ce qui le compose, etc.; un corbeau empaillé; une poche de chevrotain porte-musc.

—

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

De M. XXX : Des thèses pour le doctorat en médecine d'Aveyronnais : J.-A. Tissandié, Segodunensis. *De phtisi pulmonali*, 1782; Guitard, de Fraissinous, canton de Flavin, an VI; Domergue, an VII; Sarrois, de Bozoul, an VIII; Vazilières, d'Ambeirac, *Sur la dyssenterie putride-bilieuse* qui a régné au nord-ouest de l'Aveiron, an X; Anglade, an XI; Creissel, an XII; Amiel, A Rodez, de l'imprimerie de L.-B. Carrère, an XII; Sahuc, an XIII; Marquis, 1807; Bousquet, Durand, Mazars-Limayrac; Benazech, 1809; Montety, 1810; Soulages, Castan, 1811; Casses, Calsat, Guiral, 1812; Sannié, Coulet, Lasbordes, 1813; Clair, G. Chatelet, Foulquié, Cassagnou, 1814; Marion, 1815; Routaboul, Richard, 1817; Ferrand, 1818; Cassagnes, Massabiau, 1821; Caponlade, Albin, Gibert, 1822; Cabanes, Azemar, Rigal, 1823; Albouy, Bongrand, Cavaignac, E. Tissandié, 1824; etc. — Les thèses pour des chaires à la Faculté de médecine de Montpellier de MM. J. Benoît de Millau (membre de la Société), 1850; Ch. Martin

(membre honoraire de la Société), 1851. — Comité départemental de la vaccine. *Rapport général pour* 1812, fait au nom du Comité, à M. le baron de Trémont, préfet du département de l'Aveiron, par Sarrois, docteur en médecine. L.-B. Carrère, 1813. — *Médication hydro-minérale de Vittel. Revue clinique.* Communication du docteur P. Bouloumié à la Société de médecine pratique. Paris, 1876. Br. in-8°. — Métallothérapie. *Traitement des maladies nerveuses par les métaux;* découverte du docteur V. Burq (Paris), 1854; *Traitement du diabète par les métaux associés aux eaux de Vichy. Lettre d'un diabétique traité avec succès par l'oxyde de zinc,* par le même. Vichy, 1871. 2 brochures. — *Avis sur les dangers de l'usage des champignons sauvages dans la cuisine* (1825); *Botanique morale...* 1848. 2 brochures publiées par M. le professeur Raffeneau-Delile, directeur du jardin de botanique de Montpellier, membre correspondant de l'Institut, membre honoraire de la Société, décédé en 1849. — *Plan d'organisation hygiénique et médicale,* par Pouget et Valat, recteur de l'académie de l'Aveiron. Bordeaux, 1850. — *Ephémérides médicales de Montpellier,* tome I, 1826, où se trouvent deux articles écrits par deux anciens membres de la Société, M. Dubreuil et M. Dunal. — *Compte-rendu des travaux de la Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse,* 1854, où l'on trouve l'analyse de plusieurs mémoires de M. Timbal-Lagrave, ancien membre de la Société. — Divers extraits de journaux de médecine, dont les auteurs sont originaires de l'Aveyron. — *Tableau des progrès de l'anatomie dans l'école de Montpellier,* par Bouisson, docteur-médecin, 1837. Plusieurs savants originaires du Rouergue sont cités avec éloges dans ce travail; ce sont : Gordon, Vieussens, Chirac, Dubrueil. — Autres brochures de médecine. — Quelques thèses pour la licence d'Aveyronnais. — Catalogues de livres.

Histoire de Louis Mandrin. A Chambéry, MDCCLV, rel. avec *Mandrin,* comédie. Vol. in-8°, veau. — *Calendrier du bon cultivateur,* par Mathieu de Dombasle (ancien membre de la Société), 7e édit. Paris, 1843. — *Réponse aux principales attaques qui ont cours contre l'Eglise dans le temps présent.* Instruction pastorale par Mgr Bourret, dispositif du Carême, 1877. ve E. Carrère; etc.

De M. X. : *Histoire de la peinture en Italie,* par Coindet. Nouvelle éd. Paris, 1861. Vol. in-12 rel. — *Essai sur l'art chrétien,* par l'abbé Sagette. Paris, 1853. Vol. in-12 rel. — *Salon de* 1876. — *Catalogue bibliothèque J. Janin.* — Séance de l'Académie française du 30 novembre 1876,

Discours de réception de M. Ch. Blanc, *Réponse* de M. Camille Rousset. Paris, 1876. Br. in-8°. — Une gravure. — Une photographie.

De M. Pr. : *Calendrier historique de la généralité de Montauban* pour l'année 1787. — Une nombreuse collection de lettres de faire part, concernant des familles aveyronnaises.

De M. M. de Bonald : *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu au XIX[e] siècle*, par un contemporain. Bruxelles, 1864. Vol. in-12, rel. — Authentique du manipule de Monte-Rotondo précédemment donné à la Société.

De M. N. : Un mémoire judiciaire.

De M[me] Guerritore (née Jervis) : *La première campagne de la Crimée*, par Austin Layard, dont elle est la traductrice. Bruxelles, 1855. In-12.

Des auteurs ou éditeurs : *Etude sur les inondations*, par A. de Vivès. Epernay, 1877. Br. in-8°. — Isaac Péreire. *Budget de* 1877. *Questions financières*. Paris, 1876. Br. in-8°. — *Revue de la Semaine*, n° 1, 1877, contenant une notice sur M. Ch. Blanc, membre de l'Académie française.

De M. A. de Sambucy : Deux numéros du *Journal de Millau*, contenant deux récents articles scientifiques, dont il est l'auteur.

De la Préfecture, de la Mairie, de l'Evêché et de l'imprimerie v[e] E. Carrère : La suite des publications départementales, municipales et diocésaines.

De M. Crosson, inspecteur d'académie : La suite du *Bulletin mensuel de l'instruction primaire*.

De M. E. de Barrau, de l'administration du *Peuple*, etc. : La suite des n[os] de cette feuille.

De la maison Carrère, etc. : La suite des n[os] du *Républicain de l'Aveyron*.

Des éditeurs respectifs : La continuation aux abonnements du *Courrier*, du *Journal de l'Aveyron*, de la *Revue religieuse*, de l'*Aveyronnais*, du *Journal de Villefranche*.

La Société a encore reçu : La suite du *Cabinet historique;* du *Congrès archéologique de France* (dernière et avant-dernière sessions); du *Congrès scientifique de France* (40[e] session à Rodez, tome second, le 1[er] volume n'ayant pas encore paru); diverses feuilles et le tome III des *Comptes-rendus de la Société française de numismatique*, complétant la collection ; le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, pour 1868 et celui pour 1870, comblant des lacunes ; divers volumes des *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, comblant la presque totalité des lacunes; la

suite des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* et la 1re livraison du tome IX complétant la collection; la suite du *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, et 9 livraisons comblant des lacunes; le tome VII de la *Société des sciences et arts de Vitry-le-François;* le n° 12 du *Bulletin de l'Académié d'Hippone* et un n° du journal contenant la dernière séance; les nos 1 et 3 des *Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde*, par Sénamaud; la suite des publications de bon nombre d'autres Sociétés savantes.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et vote des remercîments à leurs auteurs.

Le vice-secrétaire de la Société,
N. Maisonabe.

Rodez, imprimerie de N. Ratery, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 30 juin 1877.

Présidence de M. Boisse, *président.*

Présents : MM. E. de Barrau, H. Affre, Cabrol, Crosson, inspecteur d'Académie; Valadier, Bischoff, Grinda, de Benoît, l'abbé Vidal, Lacombe, E. de Valady, Joseph Durand, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

M. l'abbé Massabuau s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

—

Le procès-verbal de la séance du 11 mars est adopté.

—

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Bessou, vicaire à Marcillac, remerciant la Société de l'avoir admis parmi ses membres titulaires.

—

Admissions. — Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée décide qu'un diplôme de membre titulaire de la Société sera offert à M. Lorois, nouvellement nommé préfet de l'Aveyron. Elle admet ensuite comme membre titulaire M. l'abbé E. Roquette, aveyronnais, résidant à Paris, dont la demande a été préalablement soumise au Bureau.

A l'appui de sa demande, M. l'abbé E. Roquette offre à la Société deux volumes dont il est l'auteur. Le premier : *Esquisse d'une politique chrétienne*, est remis à M. l'abbé Vidal qui se charge d'en rendre compte à l'une des prochaines séances. L'autre est confié à M. E. de Barrau pour être également l'objet d'un rapport.

—

M. A. de Vialar, ingénieur à Rodez, obligé de se rendre en Algérie où il est appelé à remplir les mêmes fonctions,

exprime le désir de rester attaché à la Société en qualité de correspondant. « Il y a entre l'Aveyron et l'Algérie, dit-il dans sa lettre, plus de rapports qu'on ne pourrait le croire tout d'abord. Je ne parle pas de ceux qu'a créés un égal respect et une égale affection pour le nom de M. Jules Duval. Mais combien d'Aveyronnais ont été en Algérie, combien s'y sont fixés et comptent parmi les meilleurs colons!

» A un point de vue plus restreint, plus archéologique, l'Algérie, peut être encore plus que le Rouergue, étant couvert de monuments romains, de tumulus et de dolmens, il me sera toujours précieux de savoir ce que vous découvrez dans votre pays, en même temps que j'espère parfois avoir l'heureuse occasion de vous faire participer à des trouvailles algériennes. »

L'assemblée défère avec empressement au désir manifesté par M. de Vialar et décide qu'il sera inscrit parmi les membres correspondants de la Société.

—

M. le Président communique à l'assemblée une lettre par laquelle M. le maire de Rodez propose de déposer au musée de la Société la collection des tableaux, gravures et médailles provenant de la succession de M. Combarel. Ces objets étaient installés dans la bibliothèque de la ville, dont ils encombraient le local, et pouvaient être dégradés, tandis que au musée quelques-uns d'entre eux peuvent être utilement exposés pour les amateurs.

M. le Président a répondu que le comité permanent s'est empressé d'accueillir cette proposition dans laquelle la Société se plaît à voir tout à la fois un témoignage de l'intérêt que M. le maire porte à notre musée et l'occasion d'augmenter nos collections.

Ces tableaux et ces médailles ont été aussitôt transportés et figurent dans la salle où se tient la réunion. Un reçu détaillé de tous ces objets sera remis à M. le maire, selon le désir qu'il en a exprimé.

—

L'administration de la bibliothèque et du musée de Montpellier publie en ce moment le catalogue des ouvrages que possède cette bibliothèque. La Société a déjà reçu les deux premiers volumes de ce catalogue; les autres lui seront adressés au fur et à mesure qu'ils paraîtront. Dans la circulaire qui accompagne l'envoi des deux premiers volumes, l'administration exprime le désir de recevoir en retour les publications de notre Société.

Cette proposition est renvoyée à l'examen du Comité permanent.

—

L'Association française pour l'avancement des sciences invite la Société à se faire représenter par un de ses membres à la session qu'elle doit tenir au Hâvre du 23 au 30 du mois d'août. Elle rappelle en même temps, dans sa circulaire, que toutes les sociétés savantes peuvent devenir membres de l'Association et recevoir les comptes-rendus des sessions, moyennant une cotisation annuelle de 20 fr. ou bien en versant, une fois pour toutes, la somme de 200 fr. en une ou deux annuités.

L'assemblée délègue M. Carles, un de ses membres correspondants, pour représenter la Société à cette réunion et charge le Secrétaire d'en aviser M. Carles et le Président du congrès. Elle renvoie ensuite à l'examen du Comité la proposition de faire inscrire la Société parmi les membres de cette association.

M. le Président propose à l'assemblée que le Comité permanent soit autorisé, une fois pour toutes, à désigner les délégues pour les divers congrès auxquels la Société est appelée à se faire représenter, lorsque celle-ci ne peut pas être convoquée en temps utile.

Le Secrétaire fait observer que l'autorisation demandée a été donnée au Comité dans une séance antérieure dont il ne peut préciser l'époque. Si le procès-verbal de cette séance n'en fait pas mention, c'est par un oubli de la part du Secrétaire qui l'a rédigé. Le Comité choisit ordinairement les délégués parmi les membres titulaires ou correspondants qui habitent la ville où doit se tenir le congrès, mais il a soin, en même temps, de faire connaître par la voie des journaux, l'invitation adressée à la Société et l'époque à laquelle aura lieu la réunion. Ainsi avertis, les sociétaires de Rodez et du département qui désirent faire partie de la délégation n'ont qu'à prévenir de leur intention M. le Président ou le Secrétaire de la Société, et le Comité s'empressera de joindre, s'il y a lieu, leurs noms à ceux des membres désignés.

L'assemblée consultée renouvelle au Comité permanent l'autorisation proposée.

—

La Société a reçu le compte-rendu du congrès de Clermont, relatif à la séance spéciale tenue par la section de météorologie. La circulaire qui accompagne cet envoi appelle l'attention des sociétés sur l'état déplorable de la

météorologie française, au point de vue de l'organisation du travail et les invite à appuyer auprès du ministre, dont ces sociétés relèvent, le vœu de réorganisation émis à l'unanimité par l'Association pour l'avancement des sciences. Le compte-rendu susdit est confié à M. Crosson pour être l'objet d'un rapport.

—

Sur la proposition faite par le Comité, l'assemblée porte à 110 francs le chiffre de la somme allouée à M. l'abbé Cérès pour terminer les fouilles commencées près du château de Fontange et pour fouilles au Foiral de Rodez.

—

La Société, dans la séance du 1er juillet 1876, avait, sur la proposition de M. H. Affre, chargé le Comité de faire reproduire par la photographie le fragment de statue qui est placé dans une niche près de l'angle Nord-Ouest de la Cathédrale. Ce vieux monument a été photographié et, de plus, moulé sur plâtre ; mais le résultat de cette double opération, dont les épreuves sont déposées sur le bureau, n'a pas répondu à l'attente de notre honorable collègue. L'inscription gravée sur le socle a presque entièrement disparu et le seul mot qui a résisté à l'action du temps est tellement détérioré qu'il ne peut en faire découvrir le sens.

D'après l'opinion assez généralement admise jusqu'ici, cette tête, grossièrement sculptée, serait un reste de l'idole qu'adoraient les anciens Ruthènes. Quelques personnes, aujourd'hui, croient y voir le portrait du cardinal d'Armagnac qui a présidé aux derniers travaux de la Cathédrale et dont les armes sont plusieurs fois répétées sur la façade occidentale de l'édifice et sur les côtés des deux tours inachevées qui en forment les angles.

L'incertitude où l'on est au sujet de cette effigie a suggéré à M. E. de Barrau les réflexions suivantes :

« On trouve dans l'*Album des antiquités et monuments du département de l'Aisne*, publié par M. Edouard Fleury, secrétaire-général de la société académique de Laon au nom du conseil général de l'Aisne, le dessin photographique d'une pierre cubique grossièrement sculptée, conservée au musée de Laon, où ce bloc assez mal défini, passe pour une idole Gauloise d'avant la conquête sans qu'on ait pu lui donner le nom de la divinité qu'il représente, si tant est que ce soit la représentation d'une divinité.

» Ce qu'il y a de certain, et ce dont chacun peut se convaincre en allant, au musée de Rodez, ouvrir l'album, dont nous parlons, à la page 166, c'est que l'effigie de cette pierre incorrecte et rudimentaire a une ressemblance frappante avec cette autre pierre non moins incorrecte qui occupe une niche dans le massif du côté de la Cathédrale qui fait face au boulevard qui longe les arcades de l'évêché.

» Cette pierre, dont on cherche aussi la signification à Rodez depuis si longtemps, et qui comme le Sphinx d'Egypte, semble proposer son énigme aux descendants de ceux qui la placèrent ainsi, pourrait trouver quelques lueurs sur son origine dans la légende qui accompagne le dessin dont nous parlons.

» D'après cette légende, on rapproche la figure du musée de Laon du peu qu'on sait sur la religion des Gaulois qui honorent la divinité sous des formes analogues sous divers noms; tantôt c'était le vieil Hu-le-fort, tantôt Lhésus romain, tantôt le Teutatès, tantôt Le Bélenn ou Bélenus, équivalent de l'Apollon grec. »

M. Affre avait encore proposé à la Société de faire lithographier un plan, sur parchemin, du Bourg de Rodez qu'on trouve aux archives de la commune et qui remonte à l'an 1496. La municipalité ayant fait exécuter ce travail, le Comité a, de son côté, fait dessiner par les Frères du pensionnat Saint-Joseph, puis lithographier par M. Loup, une pièce non moins importante appartenant aux archives de la Société. C'est une vue de la partie occidentale de la Cité et le plan des terres qui s'étendent des murs de la ville jusqu'au-delà des rives de l'Eauterne. Ce travail est en voie d'exécution et sera livré très-prochainement.

—

M. le Président annonce que la Table générale des procès-verbaux des séances de la Société et des mémoires contenus dans les dix premiers volumes touche à sa fin; mais que l'impression du Dictionnaire patois, retardée par suite de circonstances étrangères à la Société, ne sera terminée que dans un an.

—

La Commission nommée par la Société pour donner suite à la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, relativement à l'Inventaire général des richesses artistiques de la France, a fait, à la date du 25 février 1877, une circulaire qui a été adressée à tous les membres

résidant dans le département. En réponse à cette circulaire, M. le docteur de Fajole a fait le travail relatif au canton de Saint-Geniez que l'assemblée renvoie à la Commission.

—

M. de Mortillet, secrétaire-général de la commission nommée par la Société d'anthropologie, en vertu d'un arrêté ministériel du 29 mars 1877, demande, en vue de l'exposition universelle, l'envoi des objets les plus intéressants de notre musée, concernant l'anthropologie. La lettre de M. de Mortillet est renvoyée à M. Joseph Durand. Le Comité permanent est chargé, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation et le retour des objets qui seraient envoyés.

—

Il est donné connaissance du rapport que M. Vergnes a été chargé de faire sur les comptes présentés par le Trésorier pour l'année 1876. Ces comptes ont été trouvés très-exacts et sont, en conséquence, approuvés par la Société.

—

M. Victor Advielle adresse à la Société quelques détails sur l'impression du Cartulaire de Conques. Le texte entier est imprimé, mais la partie historique donne lieu à des recherches minutieuses qui ne permettront pas à M. Desjardins de livrer cet ouvrage à la publicité avant le mois de mai.

Dans une autre lettre M. V. Advielle annonce l'envoi d'une notice consacrée à M. Jules Duval par M. Levasseur, de l'Institut. Cette notice a été remise.

—

M. Galliard, dans une lettre du 19 mars 1877, remercie la Société de l'avoir délégué pour la représenter au Congrès de la Sorbonne. Il annonce en même temps qu'il s'occupe en ce moment d'un travail sur *l'état de l'enseignement de l'histoire dans les écoles primaires* qu'il se propose de soumettre plus tard à la Société.

—

Les programmes des sujets mis au concours pendant l'année 1877-1878 par l'Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz, et la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne, sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres qui voudront en prendre connaissance.

—

M. le Président signale les ouvrages suivants offerts à la Société depuis la dernière séance :

1° *Discours prononcé à la Cathédrale, le* 15 *mars* 1877, par M. l'abbé Vaylet, membre titulaire de la Société, à l'occasion de la cérémonie d'inauguration de l'orgue de chœur nouvellement installé dans cette église.

2° Une notice sur *Balaruc-les-Bains au point de vue de ses indications thérapeutiques*, par M. le docteur Planche, membre correspondant de la Société.

3° Un travail de M. le docteur Bras, membre titulaire de la Société, *sur le Saponaria bellidifolia* Smith, *et le Specularia castellana* Lange (Extrait du bulletin de la Société botanique de France).

4° *La guerre. — La paix*, par M. Palous, membre titulaire de la Société (Extrait de l'*Aveyronnais* des 16, 23, 30 mai, 6 et 13 juin).

5° Recueil anonyme de poésies manuscrites. M. le Vte d'Armagnac est désigné pour en rendre compte à l'une des prochaines séances.

6° *Poésies patoises* de M. Vernhet père, d'Agen (Aveyron), offertes par M. de Broca.

M. Grinda entretient l'assemblée de la découverte qu'il a faite de trois sceaux anciens, et d'un autel de l'ancienne abbaye de Bonnecombe aujourd'hui (encastré dans le mur de soutènement de la route départementale de Rodez à Valence.

L'assemblée décide qu'il sera fait aux frais de la Société un cliché de la pierre d'autel, dont M. Grinda donne le dessin, pour être joint à la note qu'il promet de rédiger. L'assemblée émet le vœu que cette pierre soit, avec l'autorisation de M. l'Ingénieur en chef, retirée du mur où elle se trouve et mise à la disposition de la Société.

—

Il est ensuite donné lecture des mémoires et rapports suivants :

Compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, adressé à M. E. de Barrau par M. Lémaiyeux.

Rapport de M. l'abbé Achille Vidal sur les poésies de M. l'abbé Bessou : *Merles et Fauvettes*.

Note de M. de Vialar sur des sépultures romaines rencontrées dans les fouilles du chemin de fer de Rodez à Millau.

Rapport de M. de Vialar sur un livre de M. Jules Duval intitulé : *l'Algérie et les colonies françaises.*

Compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, adressé à M. E. de Barrau par M. l'abbé Lesmayoux.

Paris, le 8 avril 1877.

Bien cher et vénéré Monsieur,

La Société des lettres, etc., me fit l'honneur de me déléguer au Congrès des Sociétés savantes. J'ai assisté aux séances aussi régulièrement que mes fonctions sacerdotales me l'ont permis, et je trouve sur le catalogue des membres présents les noms de trois autres de nos collègues. Ces messieurs, plus compétents que moi, feront, je n'en doute pas, un rapport à la Société.

J'ai tenu d'autant plus à suivre ces séances que je désirais voir quelle serait la physionomie, si je puis ainsi parler, de l'assemblée. Je constate d'abord un progrès
précédents congrès, touchant la composition
M. Victor Advielle s circonstances m'y poussent, je ferai
sur l'impression du Cartulai pour la *Revue* de Rodez. Ici je
est imprimé, mais la partie hist été fort nombreuse (nous
tieuses qui ne per ne donne guère que
réel sur les té ne l'a pas cédé
de l'assemblée. Si le rage à la public s les plus hono-
un article sur ce congrès . Pour vous
note d'abord que la réunion Advielle ani us adresser
étions environ 500, le catalogue val par ilement
la moitié des noms) et que la qualité.
à la quantité. J'ai vu figurer là les homme s
rables : *nous y avons été en bonne compagnie*
faire apprécier la marche des idées, je vais v remercie
la liste des lectures. Vous vous convaincrez fa Con-
que les auteurs ont su se tenir en dehors des questions
politiques. Il y en a quelques-unes qui ont porté sur des affaires fort délicates. Les auteurs s'y sont montrés, selon moi, irréprochables. Il faut bien le reconnaître, la science mène à Dieu.

Telle est l'impression générale qui m'est restée de ces lectures : me plaçant au point de vue de l'histoire, j'aurais seulement désiré voir traiter des questions plus amples; il me semble que l'on n'a guère abordé la grande et véritable histoire, celle qui intéresse véritablement la science et le pays. Mais ce n'est là qu'une impression personnelle, vous en jugerez en parcourant la liste des lectures. Le reproche me paraît moins mérité, dans les sections des sciences et de l'archéologie.

Pour en revenir à l'histoire, nous avons entendu des rapporteurs d'un grand courage et d'une véritable indé-

pendance. Ainsi M. Maggiolo, de Nancy, homme d'une verte vieillesse, a confondu avec autant de sévérité que d'autorité les révolutionnaires, en nous présentant la statistique de l'enseignement dans la Beauce et le Gatinais avant la Révolution. On craignait! Mais M. Maggiolo en concluant que l'Université était obligée, par sa mission officielle, de réparer les ruines, a obtenu un tonnerre d'applaudissements. Je citerai encore un travail de M. Luguet, jeune docteur ès-lettres, sur Jean de La Rochelle. Il serait difficile de mieux venger le XIIIe siècle des inepties de nos libres-penseurs.

A la séance de clôture, MM. les secrétaires, dans leurs rapports, ont su éviter de froisser, en quoi que ce soit, le catholicisme, bien au contraire. Il m'a semblé qu'ils se sentaient soutenus par les sentiments de l'auditoire. Deux prêtres ont obtenu des récompenses et ont été les plus applaudis. L'un d'eux était absent, on a applaudi son nom, c'est-à-dire son caractère.

M. Waddington a parlé de son enquête sur les œuvres d'art qu'il a vivement recommandées au zèle des Sociétés savantes; des missions scientifiques à l'étranger et des nouvelles découvertes scientifiques en France. On l'a écouté avec beaucoup de respect. Il nous a dit que le gouvernement faisait des efforts prodigieux pour maintenir la paix à l'extérieur et établir la concorde et la confiance à l'intérieur.

Si maintenant vous rapprochez l'œuvre du congrès de celle de l'assemblée catholique, celle-ci est bien plus importante, étant donné les circonstances présentes, mais chacune dans sa sphère, les deux réunions ont bien mérité du pays, et je les croirais volontiers plus près de s'entendre que de se combattre.

—

Rapport de M. l'abbé Vidal sur les poésies de M. Bessou :
MERLES ET FAUVETTES.

Votre compagnie, Messieurs, est moins inhospitalière aux poètes que ne devait l'être l'idéale république de Platon. Loin de les jeter hors de vos frontières, après les avoir couronnés de fleurs, vous regardez comme une bonne fortune de leur ouvrir vos portes, et ils deviennent, dès le premier jour, le plus bel ornement de votre Société.

Son culte pour la poésie a valu à M. l'abbé Bessou l'unanimité de vos suffrages. Notre nouveau collègue s'était fait précéder d'un petit livre intitulé *Merles et*

Fauvettes, dont j'ai à vous rendre compte aujourd'hui, après avoir souhaité la bienvenue à son auteur.

La première pièce du livre a pour titre : *A mes vers*. M. Bessou ouvre son tiroir et ses vers s'échappent libres et joyeux; *Merles et Fauvettes* jettent leur premier cri comme une nichée d'oisillons dont on ouvre la cage. Il y a dans ce début de quoi faire

Ouvrir les yeux et les oreilles
Au lecteur *le moins* bienveillant.

Pourquoi faut-il — j'ai hâte de l'avoir dit — qu'au milieu de ces ébats, des cris moins harmonieux, un vol moins alerte dénoncent plus que merles et fauvettes! Quelque oiseau de nuit se sera glissé par là. M. Bessou me pardonnera ma franchise — elle est toujours un honneur et on la doit à un collègue — son livre eût gagné à compter quelques pages de moins. L'auteur lui-même l'a pressenti. Il se défie de l'accueil qu'on pourra faire *au Maître d'étude et au Missionnaire :*

Si quelqu'un me blâme trop fort (dit-il)
De reproduire un tel langage,
Je confesserai que j'ai tort.
Peut-on exiger davantage?

C'est donner avec esprit un laisser passer à des rimes qu'il eût mieux valu retenir captives. Outre que le langage des personnages mis en scène est peu digne de leurs fonctions et de leur robe, il y a là des *conduits rétifs, des calmants et des purgatifs* qui ne sont pas à leur place dans ce charmant volume. Deux épigrammes venues en catimini, puisque la table ne les mentionne pas, et qui ne sont que la réédition l'une de l'autre, eussent été également supprimées avec profit. Mais qui de nous, quand il s'est livré au public, s'est toujours souvenu assez tôt de ce sage mot d'Horace :

..........*Delere licebit*
Quod non edideris; nescit vox missa reverti.

Cette satisfaction donnée à mes scrupules de rapporteur, il me sera d'une grande douceur de décerner à ce petit livre les éloges qu'il mérite.

Notre poète fait les vers avec une extrême facilité. Jamais la rime ne gêne sa pensée, n'entrave sa libre allure; il passe en se jouant de la solennité de l'alexandrin au badinage du petit vers, et son livre renferme un échantillon de la plupart des genres poétiques : l'élégie,

la cantate, l'ode, le sonnet, la satire. M. Bessou est rompu à toutes les manières; il sait être tour à tour délicat et sensible, familier et railleur. Signalons notamment les pièces qui ont pour titre : *L'Eglise; A ma petite nièce; L'ange exilé; La petite cousine; Sur la naissance de Beatrix de R; La pauvre morte.* Je ne puis résister au plaisir de vous lire cette dernière :

Déjà sa lèvre rose a perdu sa fraîcheur;
Sa défaillante main soutient son front qui penche :
Telle on voit dans les prés, sous l'acier du faucheur,
Tomber et se flétrir la marguerite blanche.

... .

On entend à Ceyras le zéphir dans les bois,
Et sous les chênes noirs le ruisseau qui murmure;
Mais de la jeune fille on n'entend plus la voix:
Elle dort sous la pierre au bord de l'onde pure.

Pauvre mère! pleurez tous les pleurs de vos yeux,
Car le monde pour vous a perdu tous ses charmes;
Mais en pleurant, levez votre cœur vers les Cieux...,
Votre fille est Là-Haut..., et Dieu compte vos larmes.

Le contraste de la nature qui ne meurt pas avec le silence de celle qui n'est plus; ces chênes noirs qui voilent d'un crêpe le ruisseau qui passe; ce ruisseau qui murmure une éternelle mélodie funèbre en coulant près d'une tombe; cette mère insensible à toutes les voix de la nature; n'est-ce pas la note élégiaque dans toute sa pureté?

M. Bessou, vous le voyez, sait pleurer; il sait rire aussi. Dans une pièce badine : *La mauvaise humeur d'un malade*, Grégoire, *le recueil des infirmités humaines*, a des paroles dures, calomnieuses même pour les médecins. Si le poète se fait l'écho des plaintes de Grégoire, ce nest

Que pour faire entendre
Comment on peut se méprendre
Sur la docte faculté.

J'arrive aux pièces les plus piquantes du recueil. Ce sont des *Merles* évidemment qui sifflent dans : *Réponse aux radicaux; Aux électeurs de l'honorable N; Les grands politiques.*

Là, comme partout, se retrouvent les qualités familières à notre poète, la faculté, l'aisance, parfois le trait et de plus une bonne malice. Pourrait-on ne pas sourire à ces vers :

Des langues maudites
Osent demander
Où sont les mérites
Qui l'ont fait monter. —
Cœurs pleins de malice !
Vous demande-t-on
Par quel artifice
S'élève un ballon?

Veut-il compâtir à l'infortune d'un ami qu'on a cru écraser sous les traits sans portée d'une mauvaise satire :

Malheureux! je te vois pendant à chaque rime
Te débattre un instant et rouler dans l'abime.

C'est fustiger en de beaux vers des vers médiocres.

Un des dangers du genre satirique est d'exposer celui qui le cultive à faire au pittoresque le sacrifice de la noblesse et de la dignité. Nous ne voudrions pas dire que M. Besson n'ait pas toujours su se garder de ce péril ; mais sa muse, à qui l'Attique est familière, n'eût-elle pas trouvé pour baptiser ses héros des noms plus harmonieux

De reproduit *Servant de Rempli, et Rampagnard?*
Je confesserai q... son monde d'importance; il y a du
Peut-on exiger davan... nières et parfois le sang jaillit.
...tion s'exalter encore s'il eût
C'est donner avec esprit ...nce. Supprimer l'individua-
qu'il eût mieux valu retenir ...er un type qui résume,
gage des personnages mis en scè...ers que l'on châtie, c'est
fonctions et de leur robe, il y a là ...ngeresse, à ses flèches,
calmants et des purgatifs qui ne sont ...e des blessures dont
ce charmant volume. Deux épigram... de soi, ce calme,
mini, puisque la table ne les mentionn...e les ans appor-
sont que la réédition l'une de l'autre, eus...ver à cette plé-
ment supprimées avec profit. Mais qui de ...n gardant sa
s'est livré au public, s'est toujours souvenu
ce sage mot d'Horace : ... Cette sorte
... *Delere licebit* Volontiers
Quod non edideris; nescit vox missa reverti. éclosion

Cette satisfaction donnée à mes scrupules de rapp... fruits
il me sera d'une grande douceur de décerner à c...
livre les éloges qu'il mérite. ...ou,

Notre poète fait les vers avec une extrême facilit...,
Jamais la rime ne gêne sa pensée, n'entrave sa libre allure; il passe en se jouant de la solennité de l'alexandrin au badinage du petit vers, et son livre renferme un échantillon de la plupart des genres poétiques : l'élégie,

Note de M. de Vialar sur des sépultures romaines rencontrées dans les fouilles du chemin de fer de Rodez à Millau.

En face le village de Mézérac, sur la rive droite de l'Aveyron, au piquet 65 du 4e lot du chemin de fer de Rodez à Millau, il a été trouvé trois tombes romaines, à un mètre environ au-dessous du sol.

Les squelettes étaient au milieu de marnes humides; mais l'existence de grandes tuiles romaines dans les fouilles, nous porte à croire qu'on s'en était servi pour abriter les corps.

Ceux-ci étaient sensiblement alignés sur une même file, dans la direction Est-Ouest, la tête vers le couchant.

Les os des squelettes se délitaient à l'air. Les ouvriers qui firent la découverte, ne prirent aucun soin de les conserver. — Un fait assez intéressant fut seul relevé. Dans le fragment d'os frontal du squelette placé au milieu était une monnaie de Constantin. La pièce avait couvert l'os de vert-de-gris.

Des poteries ont été ramassées autour des corps. Nous avons fait faire en vraie grandeur la restitution de quelques-unes par un habile dessinateur, M. Vernhes, de Rodez, et nous offrons au musée dessins, poteries et fragment d'os frontal. La monnaie est entre les mains des entrepreneurs, MM. Dalquié et Batisse, qui ont bien voulu nous donner la plus grande partie des objets, et qui l'offriront certainement au musée, si elle est jugée digne d'intérêt.

Rapport de M. de Vialar sur un livre de M. Jules Duval :
L'ALGÉRIE ET LES COLONIES FRANÇAISES.

Messieurs,

Vous avez bien voulu me charger de rendre compte à la Société d'un livre sur *l'Algérie et les Colonies françaises*, recueil d'articles de Jules Duval « qu'une main pieuse a réunis. » Permettez-moi, tout d'abord, de me féliciter qu'un enfant d'Alger puisse, grâce à vous, dans cette ville de Rodez, rendre à J. Duval, enfant du Rouergue, un hommage qui lui est dû pour une œuvre en grande partie algérienne.

Aussi bien d'ailleurs, les hommes comme J. Duval n'ont pas seulement pour patrie les pays qui les ont vu naître, ceux où ils ont longtemps vécu. Si la première et la dernière pensée de J. Duval ont été pour la ville de Rodez

où il est né et sur le chemin de laquelle il a trouvé la mort, si J. Duval durant quatorze années se consacra sur les lieux à l'étude des intérêts de l'Algérie naissante, si plus tard à Paris il s'appliqua de toute son ardeur et de tout son talent à défendre l'Algérie et les colonies, à les faire connaître et aimer, des affections si vastes ne suffisaient pourtant pas à son cœur généreux. Non-seulement dans son livre *Notre pays*, il avait montré sa tendresse filiale pour la France, mais de ses premières études l'ancien disciple de Fourier avait conservé un ardent amour pour l'humanité tout entière, et ce sentiment lui a dicté son dernier ouvrage *Notre planète*.

Oui, Messieurs, Jules Duval a beaucoup aimé les hommes. Pourquoi faut-il qu'il soit mort, se dérobant à la gloire, au moment où les hommes allaient lui donner de suprêmes marques d'honneur : l'Aveyron et l'Algérie en l'envoyant à l'Assemblée nationale, l'Académie en le nommant dans son sein?

Le livre dont j'ai à vous rendre compte s'ouvre sur une notice biographique de M. Levasseur, membre de l'Institut, et sur une préface de M. Laboulaye ; il est un recueil d'articles écrits, à des époques différentes, dans le *Journal des Débats*. Les articles sur l'Algérie datent de 1857 à 1867 ; ceux sur les colonies de 1867 à 1870. Les comptes-rendus de l'Exposition universelle de 1867 forment le trait d'union.

L'ordre chronologique des publications s'imposait pour le livre. Il est moins utile pour l'étude que nous avons à en faire. Nous commencerons donc par les Colonies dont les institutions s'éloignent le plus de celles de la France, puis nous arriverons à l'Algérie qui tend chaque jour à s'assimiler davantage à la mère-patrie.

J. Duval partage les colonies de la France en deux groupes : le premier formé de l'île de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe; le second comprenant les autres colonies que la langue officielle qualifie simplement d'Etablissement français.

Dans ceux-ci, le Gouvernement est entouré de Conseils privés ou Conseils d'administration n'ayant que voix consultative. Il « statue, comme il lui plaît, sur les affaires » financières et administratives que le département des » colonies ne réclame pas lui-même. » « On a vu à » Cayenne un gouverneur publier, à la veille du premier » de l'an, de sa propre et seule autorité, le rôle des im» positions qui devait être exécutoire dès l'année nou» velle, avec des modifications aggravantes dont les » contribuables n'avaient pas été avisés. »

Et cependant, ce sont deux des seules colonies soumises à un pareil régime, la Cochinchine et l'Inde française, qui rapportent plus qu'elles ne coûtent au budget métropolitain. Un esprit superficiel y trouverait là une preuve de l'excellence du régime. J. Duval plus profond, écrit : « On nous permettra de craindre que les intérêts des » colonies ne soient pas défendus avec toute l'énergie » légitime par leurs représentants officiels, en voyant » une grande nation, riche d'un budget de deux milliards, » recevoir de ses pauvres petites colonies, qui se débat- » tent contre toutes sortes d'épreuves, une gratification » d'un demi-million. » Nos colonies, en effet, contrairement à ce qui a lieu pour d'autres nations, sont les enfants de la France, et il faudrait que notre pays fût tombé dans la décadence, dans la misère, pour qu'un secours pécuniaire de ses plus pauvres enfants lui fût ainsi nécessaire.

Le régime colonial de la Réunion et des Antilles est plus amplement discuté. J. Duval demande avec M. Jules Simon quatre principales réformes : 1° Représentation politique par des députés au sein du Corps législatif; 2° Conseils généraux électifs; 3° Conseils municipaux électifs ; 4° Suffrage universel pour instrument de toutes les élections. De ces vœux, le deuxième et le troisième étaient accordés en principe, même en 1870. La république a exaucé les deux autres.

L'élection des conseillers et des députés aura certainement une grande influence sur une question vitale pour nos colonies, que J. Duval étudie avec soin, la question des impôts de douane et des octrois de mer.

L'impôt de douane, perçu au profit de l'Etat, donne lieu à une remarque curieuse : « Dans un discours d'adieu, » M. le comte de La Roncière constate, que les rapports » commerciaux des îles du Protectorat avec l'Australie » sont entravés par une mesure de l'Administration mé- » tropolitaine. Ce n'est pas moins que la défense d'em- » ployer, pour les besoins locaux, la houille provenant » des dépôts australiens. Porté en lest par les navires de » Sydney, ce combustible ne coûterait, rendu à Papeïti, » que 50 à 55 fr. la tonne, tandis que la houille venue de » France (et peut-être d'origine anglaise), la seule dont » la consommation est autorisée, revient au prix exorbi- » tant de 96 fr. à 115 fr. » Nous espérons qu'il aura suffi de signaler pareille anomalie pour la faire cesser.

L'octroi de mer paraît à Jules Duval le meilleur moyen de subvenir aux dépenses propres de la colonie, des communes rurales et urbaines. « C'est un impôt facile et » peu coûteux à percevoir, car il est payé en bloc par les

» importateurs, d'après le manifeste des cargaisons ;
» toujours modéré, afin d'être fructueux, il ne provoque
» ni fraude, ni contrebande ; il peut enfin atteindre aisé-
» ment toute marchandise même de luxe, à la différence
» de l'octroi de terre, dont la perception, toute de dé-
» tail, ne peut s'appliquer qu'aux objets de consomma-
» tion populaire. »

Quelques principes sont spéciaux à l'octroi de mer. D'abord le prix doit être le même, quelle que soit la provenance des produits importés. « Impôt communal, gre-
» vant la consommation locale, l'octroi ne peut, comme
» la douane, prendre souci de la provenance des pro-
» duits, car il n'a aucune prétention protectrice ou pro-
« hibitive. » Enfin les produits manufacturés doivent être frappés au même titre que les denrées de consommation. En France, il est vrai, les diverses lois qui ont réglé le système des octrois, ne l'ont étendu qu'aux objets de consommation alimentaire, personnelle et domestique, sans y soumettre les produits fabriqués. Cela est vrai; M. Pouyer-Quertier l'a rappelé avec juste raison. Mais dans tout établissement d'impôt, quel est le principe? « Les taxes doivent porter sur la consommation locale,
» non sur le travail ou le salaire, non sur le capital ou le
» revenu. La consommation, voilà la matière de la taxe,
» dite octroi de terre ou octroi de mer. »

Donc l'octroi sur les produits manufacturiers est légitime, parce que les colonies consomment sur place ces produits, parce que ceux-ci n'y reçoivent pas ces transformations successives, qui en font les matières premières d'un nouveau travail.

L'étude sur les colonies se termine par un compte-rendu de leur exposition à Paris en 1867. Nous sommes maintenant trop près de la prochaine Exposition de 1878, pour qu'il y ait intérêt à revenir en arrière. Du moins J. Duval a recueilli des renseignements qu'on ne pourra négliger, pour comparer les deux époques.

Ces mêmes considérations, appliquées à l'Algérie, nous amènent à l'examen de la première partie du volume.

Les articles algériens occupent la plus grande partie du livre de J. Duval. Le sujet est plus vaste ; l'auteur le connaît de plus près, puisqu'il a passé 14 années de sa vie en Algérie; il nous a paru qu'il l'aimait mieux. En acceptant l'étude de l'exposition algérienne de 1866, les dates sont plus anciennes; elles ne dépassent pas 1860. Mais si dans dix à vingt ans, les changements politiques et économiques peuvent être fréquents dans notre pays, il n'en est pas certainement et heureusement ainsi des

institutions qui touchent à la propriété même du sol. Si bien que, le plus grand nombre d'articles de J. Duval ayant trait à cette grande question, son travail a encore un caractère très réel d'opportunité.

Comment doit se faire le peuplement de l'Algérie? De quelle manière doit être constituée la propriété? Tel est le sujet d'un grand nombre d'articles : Statistique et émigration. — Aliénation des terres.—Substitution de la vente des terres aux concessions.

J. Duval constate d'abord, qu'au grand profit de l'Algérie, tous les peuples de l'Europe pourraient concourir à l'immigration. « Par un mélange intime, les races, » comme les terres, s'améliorent. » Cependant, tandis qu'un demi-million d'émigrants abandonnent chaque année l'Europe, quelques milliers à peine vont en Algérie. Ce fait regrettable ne tient heureusement qu'à des causes tout artificielles, « car il y a en Algérie des millions » d'hectares comparables aux plus fertiles de la Beauce » et de la Normandie, qui restent incultes, faute de » bras. » Et toutes ces causes peuvent se ramener à une seule : la constitution difficile de la propriété.

Après la conquête, comme après chaque insurrection hélas! l'Etat se trouve propriétaire des terres domaniales disponibles pour la colonisation. Celle-ci pourrait également se développer par l'achat de terres aux indigènes.

Mais la propriété individuelle n'a pas été constituée pour ceux-ci; ils ne peuvent vendre les terres qu'ils possèdent en commun. Avant que cette situation soit changée, on se contente par le *cantonnement des Arabes*, de fixer au moins des limites à leur propriété collective.

Restent donc seulement les terres domaniales. Comment peuvent-elles être mises entre les mains des Européens? Deux systèmes ont été successivement appliqués : le système des concessions et celui de la vente.

Le système des concessions est le premier dans l'ordre des dates. Les terres étaient attribuées aux colons, d'abord à titre précaire, puis à titre définitif s'ils avaient rempli certaines conditions. Ces conditions, assez étroites dans le principe, comprenaient l'obligation de bâtir dans un certain délai, de défricher, de mettre en culture. On se contenta ensuite de deux, qui comprenaient à vrai dire implicitement toutes les autres : bâtir et habiter pendant cinq ans.

Mais il est évident qu'un pareil système, appliqué à toute nature de terre, riche ou pauvre, devait entraîner d'étranges abus. On pouvait distribuer des fortunes à

quelques-uns, comme aussi leurrer les autres par un don accompagné de charges ruineuses. Dans une bonne partie de l'Algérie en effet, on peut le dire, la terre seule n'a aucune valeur. Des eaux, des routes, des défrichements, toutes choses demandant la mise en mouvement d'un capital souvent considérable, peuvent seules lui en donner.

Pour éviter les abus scandaleux du système de concession appliqué à de bonnes terres, abus d'autant plus ruineux pour le pays que les riches propriétaires étaient des absents, pour empêcher d'autre part « la colonisation par la misère », J. Duval voulait qu'on procédât uniquement par vente publique. On commencerait, disait-il, par vendre aux enchères les meilleures terres; les autres le seraient à prix fixe et à bureau ouvert.

Ce système a été inauguré, en 1860, par le Ministre de de l'Algérie et des Colonies, M. Chasseloup-Laubat. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de faire remarquer qu'il eût dû être adopté en premier lieu, antérieurement au régime des concessions. Alors, en effet, les meilleures terres ayant été vendues aux enchères, il en serait resté une quantité considérable pour lesquelles un prix minimum, même de 20 francs par hectare, n'aurait pu être obtenu. Pour ces dernières seulement, le système de concession était bien justifié. Si on baissait en effet la mise à prix, pour rendre la vente possible, des spéculateurs achetaient les terrains. Au prix de 5 fr. par hectare, par exemple, il leur était bien indifférent que le rapport fût nul. N'avaient-ils pas toujours l'espoir de voir les prix s'élever par les progrès même de la colonisation, par l'établissement des routes, la création de villages voisins?

Cependant lorsqu'en 1871, une nouvelle insurrection vint mettre dans les mains de l'autorité Française de nouvelles terres, malgré les idées de J. Duval, on recourut encore une fois tout d'abord au régime des concessions. Mais on se trouvait alors dans un cas exceptionnel.

L'Algérie qui, par ses soldats Français, par ses tirailleurs et ses spahis indigènes, avaient si vaillamment combattu dans la guerre contre la Prusse, eut la mission de panser, en quelque sorte, les plaies de la France, et de remplacer par les Alsaciens-Lorrains une patrie perdue. Des terres et non-seulement des terres, mais des maisons, des bestiaux, des instruments de travail, des semences leur furent généreusement accordés. Des noms Alsaciens furent donnés à leurs villages : ils purent retrouver, sur cette terre lointaine, une nouvelle Ilion !

Jules Duval, à la suite de tristes événements qu'il

n'avait fait qu'entrevoir, aurait applaudi des deux mains à pareille mesure.

Le cultivateur étant installé, comment faudra-t-il l'administrer? Y aura-t-il assimilation complète entre la France et l'Algérie, de même, qu'entre l'Angleterre et l'Irlande ; ou bien formera-t-on une colonie, c'est-à-dire un Etat distinct de la métropole?

Jules Duval combat l'un et l'autre système. Pour lui « l'Algérie doit être une province Française, » de même qu'étaient autrefois par exemple le Languedoc et la Bretagne.

Mais qu'il y ait province ou département, l'auteur appuie la séparation entre le territoire civil et le territoire Arabe ; il veut seulement une extension graduelle et progressive du premier. La distinction d'un territoire Arabe, administré par un commandant chef du bureau Arabe, a été et est encore une nécessité, dont il faut s'appliquer seulement à combattre les abus.

A propos du procès Doineau qui eut un si triste retentissement dans toute la France, J. Duval posa les limites du pouvoir des bureaux. « Il ne faut pas faire de leurs » chefs des sultans, sauf à laisser aux commandants poli- » tiques le rôle de maire du palais. »

L'autorité doit revenir au commandant de fait et extérieurement. Le maniement des fonds doit être remis à l'administration des finances. Les chefs de bureaux Arabes doivent être seulement « des agents de l'Administration des tribus. »

A l'égard des Européens, le rôle du bureau Arabe est peut-être plus délicat. Les progrès de la colonisation amoindrissent les bureaux avant de les faire disparaître, et cependant il faut que ceux-ci concourent à ces progrès. Là est la cause de ces luttes, si souvent engagées avec les colons. Mais pareille situation est forcée. Il ne reste qu'à demander à l'abnégation, au dévouement des officiers Français, de la comprendre et de l'accepter.

Une série d'articles intéressants est consacré à des questions plus spéciales.

J. Duval applaudit à la création du Collége-Arabe-Français. Il regrette seulement qu'il ne soit destiné qu'à des Arabes, les Français ne pouvant y être qu'externes. Il voudrait également que le collége fût un annexe du lycée d'Alger, placé sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique et non de la Guerre. Il y a dans cet article de belles idées sur la fusion des races, qui malheureusement n'ont été que très exceptionnellement vérifiées.

J. Duval se réjouit également du décret qui étend à l'Algérie la mission financière de Crédit foncier, et cela surtout parce que le Crédit foncier rendra indispensable l'établissement certain de la propriété, toujours menacée par le régime des concessions.

Les grands travaux publics d'Algérie, devaient naturellement trouver place dans les pensées et dans les écrits de J. Duval. Il célèbre d'abord le forage des puits artésiens du Sahara, dans un article plein de fraîcheur et de sentiment, dont bien des pages peuvent être citées comme des modèles de style.

La question des Chemins de fer lui tient encore plus à cœur. Un double système était proposé en 1857. On voulait d'abord établir des lignes perpendiculaires à la mer, aboutissant d'une part à un port, de l'autre à une ville importante de l'intérieur. Telles, par exemple, que le chemin de fer de Philippeville à Constantine, d'Alger à Blidah, de Tenez à Orléansville.

J. Duval rejette ce projet qui n'assurerait pas l'unité de l'Algérie. Il demande un réseau qui, d'Alger comme centre, réunisse à la capitale les deux autres provinces. C'est ce qui a été exécuté pour la province d'Oran, c'est ce qui va l'être pour celle de Constantine.

La ville de Constantine est d'ailleurs également reliée au rivage par le chemin de fer de Philippeville. Cette ligne fait partie du premier système. Tant il est vrai que, dans toute question, la vérité ne se cantonne pas dans des classes, dans des catégories ; mais se modifie suivant les temps, suivant les lieux, et se trouve le plus souvent au milieu de toute solution extrême. Point difficile où il faut quelquefois du génie pour la découvrir !

Je terminerai ce compte-rendu, Messieurs, en signalant spécialement à votre attention, une charmante étude sur le chemin d'Alger à Tombouctou. J. Duval entreprend d'abord la réhabilitation du Sahara par des arguments qui seront particulièrement clairs pour nous, puisqu'il compare l'été du désert à l'hiver de quelques-uns de vos plateaux.

« Si la poésie commence la réhabilitation du Sahara,
» il appartient à l'économie rurale de la compléter. Il
» suffit de signaler l'analogie qu'un tel pays présente
» avec un autre désert, inaperçu de tous, qui existe en
» France même, et où la neige et le froid jouent le même
» rôle que le soleil et le sable en Afrique.

» Nous voulons parler de cet énorme massif de mon-
» tagnes qui sépare le bassin de la Garonne de celui de
» la Loire, et que les rails du Grand-Central enserrent

» de toutes parts, sans l'avoir encore entamé. Sous les » noms de Mont-Dore, de Cantal, de Cévennes et autres, » ce massif étend ses plateaux ou ses versants sur un » groupe de départements : le Puy-de-Dôme, le Cantal, » l'Aveyron, le Gard, la Lozère, l'Ardèche, la Haute-» Loire. Pendant plus de la moitié de l'année, les som-» mets de ces chaînes sont de vrais déserts couverts de » neiges, abandonnés des hommes et des bestiaux ; seu-» lement dans les vallées les mieux abritées se cachent » quelques hameaux et villages, centres de production et » de commerce, étapes et refuges du voyageur, véritable » oasis de la montagne. Autrefois des monastères s'éle-» vaient aux endroits les plus périlleux pour recueillir le » pèlerin chrétien, comme aujourd'hui les Zaouïas sur les » routes isolées du pèlerin musulman. Vienne le soleil » de mai fondre ces neiges, et le pays tout entier devient » un immense et frais pâturage où s'empressent d'ac-» courir les bergers des plaines basses, avec leurs trou-» peaux de vaches ou de moutons. La solitude aussitôt » s'anime, se peuple et s'égaie. Ainsi s'écoule la saison » d'été. Aux premiers froids d'octobre, l'émigration » (l'agriculture dit la transhumance) salue avec tristesse » ses derniers beaux jours ; bientôt la neige tombe, et, » comme la sècheresse au Sahara, elle chasse bergers et » troupeaux vers la région avoisinante du Tell. Le » silence règnera de nouveau pendant tout l'hiver sur » les montagnes. L'Arabe qui les visiterait dans cette » saison les prendrait pour les plus inhospitaliers des » déserts, et ne manquerait pas de dire que les popula-» tions ne peuvent y vivre, menacées qu'elles sont d'y » être englouties sous des avalanches de neige et des » blocs de glace. Ainsi avaient jugé du Sahara les Fran-» çais, pour n'en avoir connu qu'un aspect ; ainsi font-ils » encore du Grand-Désert ! Epouvantails qui ne sont que » des illusions ! »

Bientôt sous l'influence du soleil Saharien le style, toujours clair et précis, se colore et s'échauffe.

« Au jour fixé pour le départ, la caravane se groupe, » se range, s'ébranle, part. Nous ne quitterons pas les » délices de l'oasis du Touât sans de touchants adieux, » et sans penser aux privations à subir pendant un mois » de traversée dans le désert ; mais bientôt le courage » imposera le silence aux regrets. En avant ! crieront les » chrétiens. Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est » son prophète, chanteront les musulmans. Et nous voilà » embarqués vers de nouvelles aventures !

» Pendant que nous cheminons lentement à travers les

» forêts de palmiers, dès les premiers pas un heureux » augure remplit les âmes d'espoir, comme un présage » de bonheur.

» Au détour d'un sentier, la caravane fit rencontre de » la belle Meçaouda, femme d'un de nos cheikhs ; elle » revenait de son jardin, suivie d'une négresse qui por- » tait sur sa tête une corbeille pleine de fruits.

» Aucune femme dans l'oasis n'est plus belle que » Meçaouda, ni plus élégante. Son nom veut dire heu- » reuse. La joie nous revint, et nous nous écriâmes : » Dieu bénira notre voyage !

» L'un de nous s'approcha d'elle et lui dit : Meçaouda, » c'est Dieu qui t'envoie ! Dénoue ta ceinture et fais-la » flotter au vent, tu nous porteras bonheur ; au retour, » nous t'en donnerons une plus riche et plus belle, avec » les plus jolies pantoufles de Haoussa.

» S'il plaît à Dieu, répondit la jeune femme, vous » voyagerez et reviendrez avec la paix.

» Et dénouant sa ceinture de soie, elle en prit les deux » extrémités et les agita en nous souriant (1).

» Puisse la science respecter longtemps les présages » du Sahara ! »

Comme conclusion de son article, J. Duval s'écrie : « Heureux les jeunes ! ils verront bien d'autres merveil- » les. Ils verront la sonde de l'ingénieur plonger dans » la mer souterraine qui s'étend sous le désert, et en » faire jaillir des fleuves qui créeront ou agrandiront les » oasis, fixeront les dunes par la culture et les planta- » tions, ouvrant de proche en proche le désert à la colo- » nisation. Ce fut le rêve des jeunes généraux de l'Afri- » que, ce sera l'œuvre du génie industriel des temps » nouveaux. L'ambition des ingénieurs est, comme celle » des conquérants, sans limite ; ils songent déjà à un » chemin de fer d'Alger à l'oasis du Touât, en vue des » mines de houille à exploiter : un jour, que verra le » dix-neuvième siècle, ils prolongeront les rails jusqu'à » Tombouctou, et le voyage de trois mois deviendra » une course de trois jours.

» Oui, heureux les jeunes ! mais heureux aussi les » premiers qui auront montré la voie ; et que leur cœur » reconnaissant n'oublie pas au retour la riche ceinture » de soie et les pantoufles illustrées promises à Meçaouda, » la belle fille du Touât, qui leur a porté bonheur ! »

(1) L'épisode de Meçaouda est une citation tirée d'un ouvrage du général Daumas.

C'est un favorable présage pour moi, Messieurs, de quitter Jules Duval et l'Aveyron sur sès paroles d'encouragement et d'espoir. Elles raisonnent doucement dans mon cœur, au moment où, nommé à Alger, j'espère, sous les ordres do M. Duponchel, l'ingénieur qui fit, en 1858, le premier projet du chemin de fer de Rodez à Montpellier, être chargé d'étudier le chemin de fer d'Alger à Tombouctou.

—

ACHAT ET ÉCHANGE.

La Société a acheté à titre de souscripteur au *Cours d'études historiques au point de vue philosophique et chrétien*, par Ch. Cuvier, dont les deux premiers volumes ou séries ont été trouvés dans la bibliothèque de M. J. Duval : *Les Camites traditionnels et les peuples de race noire.* — *Les peuples de race mongolique, de race malaise et de race cuivrée.* — *Les Japhétites ou les nations de race indo-européenne. Antiquités.* Paris, 1873-76. 3 vol. in-16.

Elle a acquis en échange de deux livres en double : *Le dret cami del cél dins le pays moundi; o la bido del gran patriarcho sant Benoist.* Le tout despartit en diberses Cants, tan jouyouses, que dèboucìouses; é clausit de Mouralos tirados del Téxto Sacrat, é de la Douctrino des Sants Payres. Par B. Grimavd T. P. D. A Tovloso, per Frances Boude Imprimur, dabant le Couletge des Payres de la Coumpagno de Jésvs, 1659. Vol. in-8°, rel. bas. nerv. gardes de papier marbré. — *La philosophie des images énigmatiques*, où il est traité des énigmes, hiéroglyphes, oracles, prophéties, sorts, divination, loteries, talismans, songes, centuries de Nostradamus, de la baguette. Par le P. Cl. François Menestrier de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Jaques Guerrier, ruë Neuve, M.DC.XC.IV. Vol. in-8°, rel. bas.

—

TABLEAUX ET MÉDAILLES DE LA SUCCESSION COMBAREL.

Parmi les tableaux l'on doit ou l'on peut citer :

David jouant de la harpe, bonne peinture sur panneau; — Cinq jolis médaillons ou portraits miniature sur ivoire; — Portrait du *P. Hosanna*, peinture sur toile marouflée sous verre; — Une sépia : *Intérieur d'un vieux monument byzantin*; — Deux paysages gouache; — Une marine : *Sentinelle albanaise sur la plage*, T.; — Deux paysages, l'un avec *Pont et animaux*, T., l'autre avec *Personnages et animaux aux bords de la mer*, panneau ; — Une *Scène grecque*,

grand tableau, par E. Combarel, 1846, T.; — Une copie à la mine de plomb d'un maître flamand; — Une *Apothéose*, dessin original d'Edm. Combarel, 1838.

Plusieurs gravures : *Frédéric le Grand;* — La *Résurrection de la fille de Jaïre* (grav. anglaise); — La *Séparation de Louis XVI et de sa famille;* — Quatre vues d'Italie; — Portrait de *Drolling* (*Michel-Martin*), gravé par Castan, 1842.

Deux lithographies : Portrait de *H. Carcenac*, ancien maire de Rodez; — *Feuille de dyptiques*, dessiné par E. Combarel.

Parmi les médailles et monnaies : Médaille du collége royal de Henri IV, gravée au nom de *Marie J*e, 1834, C. — Médaille commémorative du commerce de Rouen, 1781, C. — Médaille frappée à l'occasion du rétablissement de la statue de Henri IV (Exemplaire de celle achetée par la Société. V. proc.-verb. de la séance du 11 mars 1877); — Médaille commémorative de l'armée au duc d'Orléans, C.; — Médaille de François, comte d'Estaing (Exemplaire de celle donnée par M. E. de Barrau. V. proc.-verb. de la séance du 2 décembre 1876. Double apothème 32mm); — Petite médaille d'argent commémorative de la mort du duc de Berry, enchassée dans un anneau en acier avec bélière.

Vingt-quatre monnaies d'argent, dont une de Henri II, et une autre de Louis XII; — Une quarantaine de monnaies romaines, grand, moyen et petit bronze; — Un grand nombre d'autres monnaies diverses en cuivre, quelques-unes en billon, françaises, italiennes, belges, suisses, espagnoles, anglaises, allemandes, russes, arabes, etc.; — Quelques monnerons et des jetons.

—

DONS DIVERS.

Outre les dons sus-mensionnés, la Société a reçu :

Pour le Musée.

De M. de Vialar : Les poteries, etc., ainsi qu'il est dit dans sa note.

De M. Guéguin, sous-lieutenant au 81e de ligne : Plusieurs monnaies, dont quelques-unes romaines, moyen et petit bronze; deux en argent, de Henri IV et de Louis XIV; une monnaie de Cahors.

De M. Vernhet père : Un fer de hallebarde, provenant du château ou de *l'abbaye* (l'obodio) d'Agen (Aveyron).

De M. l'abbé Cérès : Une chaînette en cuivre, trouvée au Foiral de Rodez, lors du nivellement; — Une pioche

romaine, trouvée sur le fonds romain, aux abords de la porte méridionale de la cathédrale, lors de l'abaissement du sol.

De MM. Valadier et Grinda : La reproduction en plâtre de l'empreinte et de la matrice du grand sceau de l'abbaye de Conques ; deux empreintes diverses de sceaux, l'un de l'abbaye de Condeil, l'autre de l'abbaye de Bonnecombe (les trois sceaux dont M. Grinda a entretenu l'assemblée).

Pour la Bibliothèque et les Archives.

De M. Alfred Neymark : *Colbert et son temps*, dont il est l'auteur. Paris, 1877. 2 volumes in-8°.

De M. Bompaire : *Etude sur les maladies charbonneuses observées chez les mégissiers de Millau* (Aveyron), dont il est l'auteur (Extrait du *Montpellier médical*). Paris, 1877. Br. in-8°. 2 ex.

De M. Albespy : *De l'influence des milieux sur les habitants de l'arrondissement de Rodez, avant l'âge de vingt ans, depuis* 1850 *à* 1872, dont il est l'auteur (Extrait du *Congrès scientifique de France*, 40e session à Rodez).

De M. Adr. Lafon : Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Clermont-Ferrand, 1876. *Sur les accroissements géométriques*, dont il est l'auteur. Br. in-8°.

De M. l'abbé Alazard : *Souvenir de la mission prêchée à la cathédrale de Rodez, pendant le carême de* 1877, par les Pères Capucins, dont il est l'auteur (Extr. de la *Revue religieuse*). Br. in-8°.

De M. Palous : Un article, dont il est l'auteur. 8 pages in-16 (Extrait de l'*Aveyronnais* du 29 novembre 1876).

De M. l'abbé Moysen : *Cantique à l'honneur de saint Hilarian*, dont il est l'auteur. Musique de Franz-Aloys Klein. Pièce in-8°.

De M. l'abbé Lesmayoux : 15e réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, 1877. *Adresse à MM. les délégués à Paris; Listes des notices historiques, archéologiques, scientifiques.*

De M. X : *Le Syllabus et la liberté de conscience devant la raison et devant la foi*, par l'abbé H. Marty. Paris, 1876. In-8°. — *N.-D. de Lorette près de Sévérac-le-Château. Histoire de sa fondation et de sa restauration*, par l'abbé Lévesque, curé du Bourg. ve E. Carrère, 1877. In-12; etc.

Du même ou de M. Druïlhet-Lafargue : *Annuaire des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques*, années 1872, 73, 74, 76 (1re partie), 77 faisant suite à la 2e partie de

76 précédemment envoyée. — La suite du *Bulletin trimestriel* de l'Institut des Provinces, et le n° 3 de 1875 manquant à la collection. — *Chronique des Sociétés savantes de France*, n°s 1, 2, 4, 5-11. — *Respectez les enfants*, *l'amour de la profession*, *les deux ateliers* (trois discours prononcés par M. Druïlhet-Lafargue). Paris 1877 (pour la 1re feuille); Autun (pour la 2e). Br. in-8°.

De l'imprimerie v^{e} E. Carrère : *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron*, année 1873, faisant suite aux livraisons envoyées par cette Société; etc.

De M. V. N. : *Rapport* de M. Maruéjouls au Conseil général *sur la réparation de l'église de Conques*. Ratery, 1875. Br. in-4°. — *Statuts de l'Union musicale*. Ratery, 1877. Br. in-8°.

De M. M. : Voyage dans les départements de la France. *Département de l'Aveyron*, avec une carte et deux estampes; par les citoyens J. La Vallée..., Brion... Paris, 1798. In-8°.

De M. Valadier : *Lo catostropho dé lo Baoumo*; poésie. Villefranche. Pièce in-8°.

De M. A. C. : *Compte-rendu des travaux du cercle parisien de la ligue de l'enseignement pour l'année* 1876. Paris, 1877. In-8°.

De M. M. de Bonald : *Le centenaire de saint Pierre et le Concile général*. Lyon, 1869. Plaq. in-12. — Les communes du département de Vaucluse de 1556 à 1789. *Lagnes*; par l'abbé André. Avignon, 1874. In-12. — *La convention du* 15 *septembre et l'encyclique du* 8 *décembre*; par Mgr l'évêque d'Orléans, 22e édit. Paris, 1865. In-8°. — *La révélation de saint Jean*; par Michel. Lyon, 1867. Vol. in-8°. — *De l'existence et de l'Institut des Jésuites*; par le R. P. de Ravignan, de la Cie de Jésus. Paris, 1844. In-8°.

De M. Bastide (Stuart-) : *Oraison funèbre de S. E.* Mgr le cardinal Fleury, par le R. P. de Neuville. In-4°. — *Arrêté du comité des travaux publics de la convention nationale, pour centraliser la surveillance des travaux publics; Loi qui ordonne l'arrestation des courriers et émissaires envoyés dans les départements par les assemblées primaires ou assemblées de section de Paris*, du 14 vendém. l'an quatrième. 2 pièces in-8° réimprimées à Rodez. — Trois lois diverses de la République. 3 br. in-8°. — *Bulletin des Lois de la République*, n°s 100-138, 276. — Un numéro de la *Feuille villageoise*, de l'an III; un numéro du *Journal historique et politique*, 1784. — *Calendrier de la Cour de Parlement pour l'année* 1775. A Toulouse. In-24. — *Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département de l'Aveiron*, du 16 fructidor an VI. Pièce in-4°. — Plu-

sieurs circulaires de l'an II à l'an IX, émanées de Paris; quelques circulaires imprimées ou manuscrites des administrateurs du district de Rodez ou du préfet du département de l'Aveiron. Ces pièces sont accompagnées, en réponse à quelques-unes d'entre elles, du tableau des communes, hameaux, population, etc., du canton de Concourès; de l'inventaire de la justice de paix; des listes des jurés pour divers trimestres. — Quelques pièces relatives à un assassinat et vol commis à Curlande, et à un autre fait de juridiction criminelle. — *Extraict d'afferme du prieuré de Prades*, dépendant du chapitre Sainte-Foy de Conques. — Autre acte plus ancien, de la généralité de Bourdeaux et Montauban, concernant Jean Anthoine Daubusson, sieur des Fargues, du lieu de la Pradarie, paroisse de Limouse, et autres. — Demande d'avis à MM. les avocats du Parlement au sujet d'une donation faite par le s[r] Dalmayrac, à Catherine, sa fille, par contrat de mariage.—Un registre domestique, famille Perrin, du 16[e] au 18[e] siècle. Petit in-4° dérel., tr. doré. — *Extrait des observations de M. de Maleville sur le livre 2[e] du Code Napoléon*. Cahier manuscrit in-4°.

De M. H. Affre : *Trésor des cartes géographiques des principavx estatz de lvnivers*. A Paris, chez Jean Boisseau, en l'Isle du Palais, à la Fontaine de Jouvence Royalle, avec privilége du Roy, 1643. Atlas de 38 cartes oblong dérel. — Le cachet aux armes du Bourg (le chef cousu de France), détaché de la lettre de 1658 des consuls de Rodez à ceux de Millau, dont il est parlé dans ses *Observations sur la brochure de M. Lunet* (V. procès-verbal de la séance du 20 août 1876). — Des échantillons de papier des 13[e] et 14[e] siècles, sans filigrane, provenant des archives communales de Millau. — Des mémoires judiciaires du pays; etc.

La Société a encore reçu : La suite de la *Revue des Sociétés savantes*, du *Cabinet historique* et de *Romania;* du *Congrès scientifique de France*, 40[e] session à Rodez (le 1[er] volume, le second ayant paru avant le premier); des publications d'un assez grand nombre de sociétés correspondantes, la *Table des annales* de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, et huit publications diverses de la Société norvégienne; de la *Revue des langues romanes*, jusqu'au n° 12, 15 décembre 1876, des livraisons antérieures comblant les lacunes, et le n° 5, 15 mai 1877; des volumes de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, et le 19[e] volume (avec les planches du 18[e]), complétant la collection; du *Bulletin* de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques

du Lot, et les *Procès-verbaux* des séances de ladite société pendant l'année 1876; cinq volumes de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français, comblant la totalité des lacunes; les deux premiers fascicules du tome III de la Société archéologique de Bordeaux ; le tome X du *Bulletin et Mémoires* de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine; le tome II, de la 2e série des *Comptes-rendus et Mémoires* du Comité archéologique de Senlis; le tome 37e de l'*Annuaire* de la Société philotechnique; le fascicule 2 du tome VII du *Bulletin* de la Société académique du Var; un numéro de journal, rapportant une assemblée de l'Académie d'Hippone; le 4e trimestre, tome X, du *Bulletin* de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, la *Table générale des matières contenues dans les tomes* VI à X, le 1er fascicule du tome XI; le tome 6e, 2e série du *Bulletin* de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons; le 30e volume du *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; le n° 1 de l'année 1877 du *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie ; *Bulletin* de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, compte-rendu des séances, extrait des procès-verbaux, décembre 1876, 1re année ; le *Programme* du Congrès archéologique de France, 44e session, 1877, à Senlis.

La Société acceptant ces divers dons, vote des remercîments à leurs auteurs. La séance est levée.

Le secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 12 septembre 1877.

Présidence de M. E. de Barrau, *vice-président.*

Sont présents : MM. Albespy; H. Affre; le capitaine Leroux; l'abbé Lesmayoux; Vital; l'abbé Touzery; l'abbé Cérès; Cabrol; E. de Valady; Grinda; l'abbé Alazard; Jul. Viala; Valadier; Vanginot, et l'abbé Alibert, secrétaire.

—

M. de Costeplane s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

—

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 1877 est lu et adopté.

—

M. le Président communique à l'assemblée :

1° Une lettre de M. le préfet de l'Aveyron remerciant la Société du diplôme de membre titulaire qu'elle lui a offert.

2° Une lettre de M. l'abbé E. Roquette, qui remercie la Société de l'avoir admis comme membre titulaire.

3° Une lettre de M. Carles, que la Société a délégué pour la représenter au Congrès que doit tenir au Havre la Société française pour l'avancement des sciences. M. Carles accepte cette mission et remercie la Société de l'avoir choisi pour la remplir.

4° Une circulaire ministérielle demande aux Sociétés savantes la liste sommaire, mais complète et exacte de leurs publications, afin de publier avant l'Exposition de 1878 une bibliographie aussi exacte que possible des publications dues à ces associations. Cette opération préliminaire sera suivie plus tard du relevé général des travaux contenus dans ces recueils.

La Société a déjà répondu à cette invitation par l'envoi de la liste de ses publications dans la forme indiquée dans

la circulaire, en attendant que paraisse la Table générale, actuellement sous presse, des travaux contenus dans ces volumes.

5° Une lettre du ministère de l'instruction publique, en date du 19 juillet, annonçant qu'une allocation de 300 fr. est attribuée à la Société. L'assemblée vote des remercîments à M. le ministre pour cette nouvelle marque d'intérêt qu'il donne à la Société et décide que le procès-verbal de la séance en contiendra l'expression.

—

M. Vital appelle l'attention de la Société sur le télégraphe hydrostatique inventé par M. Gros, employé des lignes télégraphiques à Rodez, et fait connaître en détail le principe et le fonctionnement de cet appareil.

L'exposé, développé sur ce sujet par M. Vital, peut être résumé dans les termes suivants :

Le télégraphe hydrostatique a pour but de signaler et d'enregistrer automatiquement au moyen de l'électricité, en un point muni d'une station télégraphique relié au réseau général du pays, les variations de toute nature survenues dans la hauteur du niveau d'une masse d'eau en un point dépourvu de tout poste spécial d'observation. A ce titre il est appelé à fournir aux études météorologiques des renseignements utiles, et en temps d'inondation il permettra aux pays de plaine d'éviter toute désastreuse surprise.

L'appareil se compose de trois parties : au bord de l'eau, le propulseur; au bureau d'observation, le récepteur; entre les deux, un fil télégraphique unique.

Le propulseur a pour objet de lancer dans le fil de ligne, pour une dénivellation d'amplitude déterminée survenue dans le niveau des eaux, un courant de très courte durée, positif en cas de crue, négatif en cas de baisse.

Le récepteur a pour but de faire mouvoir sous l'influence des courants lancés par le propulseur une aiguille placée devant un cadran convenablement gradué.

Le mouvement de l'aiguille a lieu vers la droite si le courant est positif, vers la gauche dans le cas contraire, et l'appareil indique ainsi à chaque instant la hauteur exacte des eaux.

Trois organes élémentaires servent de base pour la construction du récepteur : un engrenage à roue menante non réciproque commandant l'aiguille, l'appareil télégraphique connu sous le nom de rochet à saccades, et un double électro-aimant à polarisation variable.

Par une transformation simple du mouvement imprimé à l'axe de l'aiguille, les observations journalières peuvent être automatiquement enregistrées, et l'appareil fournit la courbe mathématique du phénomène.

En cas de crue subite et torrentielle, une sonnerie électrique est mise en jeu et donne l'alarme.

L'appareil de M. Gros se fait remarquer par les combinaisons ingénieuses des principes les plus délicats de la télégraphie.

Au point de vue théorique, son fonctionnement ne soulève aucune observation. M. Bréguet et d'autres grands constructeurs lui ont donné leur approbation, et à ces divers titres la possibilité de son application paraît aussi démontrée que peut le comporter toute question relative à une invention nouvelle.

Cet appareil est appelé à rendre au pays des services signalés et son inventeur mérite à tous égards l'appui moral de la Société.

A la suite de cet exposé, l'assemblée décide à l'unanimité que la Société formulera, en temps utile, auprès du Conseil général de l'Aveyron, le vœu de voir le département subvenir aux dépenses nécessaires pour construire un premier spécimen du télégraphe hydrostatique.

—

M. Grinda donne lecture d'un travail dans lequel il explique le sens de l'inscription gravée sur la tour méridionale de la cathédrale : *Facessant Ægyptiorum insanæ pyramidum moles, valeant orbis miracula*, etc. Ce travail, dont la lecture a été écoutée avec le plus vif intérêt, est renvoyé à la commission chargée de la publication des mémoires de la Société.

—

M. l'abbé Cerès rend compte ainsi qu'il suit des fouilles archéologiques par lui pratiquées dans l'enclos de l'ancienne chartreuse de Rodez :

« Messieurs, vous savez qu'il a été découvert, il y a deux ans, dans l'enclos de l'ancienne chartreuse, aujourd'hui établissement des haras, un cimetière à incinération de l'époque romaine. Il a été exprimé, dans un rapport, combien avaient été fructueux nos premiers travaux sur ce terrain, et combien il importerait de les poursuivre dans l'intérêt de l'histoire. A la suite, mais en dehors du même enclos, nous avons fait de nouvelles découvertes dont j'ai à vous rendre compte aujourd'hui.

» La construction des nouvelles casernes, à côté de

l'enclos sus-mentionné, où avaient eu lieu nos premières fouilles, a nécessité des travaux de nivellement d'une certaine importance pour un champ de manœuvre. Ces travaux nous ont conduit à des découvertes du même genre que celles que nous venons d'indiquer. Toutefois, nous avons pu constater quelque différence entre les urnes et les fosses rencontrées dans l'enclos des haras, et celles qui ont été trouvées à la suite du même sol dans le nivellement du champ de manœuvre. Les urnes de l'enclos étaient de médiocre dimension, d'une forme soignée, très variée, se trouvant au nombre de quatre ou cinq seulement dans des fosses peu profondes creusées généralement en forme d'entonnoir dans le schiste. Les urnes rencontrées dans l'étendue de l'esplanade du Foiral étaient des amphores d'un mètre de hauteur environ, presque toutes mutilées et au nombre de vingt-cinq ou trente, dans des puits de trois mètres de profondeur sur deux mètres de diamètre. Cinq de ces puits ont été fouillés. Outre les amphores trouvées parmi des pierres plus ou moins volumineuses qui probablement avaient servi à maintenir à ces grands vases une position verticale, nous avons encore recueilli un gros morceau de bois revêtu de son écorce et un outil en fer oublié, sans doute, dans la fosse lorsqu'on la creusa. Dans un autre puits nous avons rencontré une assez forte masse d'une matière légère que nous croyons être de l'ocre. Sa couleur naturelle avait été altérée par le long séjour qu'elle avait fait dans une eau bourbeuse et corrompue.

» Les parois intérieures des amphores étaient couvertes d'une substance pulvérulente et de couleur jaunâtre qui fondait au contact des charbons ardents, donnant lieu à une flamme très vive et dégageant une forte odeur de poix. Le fond du vase était occupé par une glaise fine et gluante, mélangée de charbons et de restes très exigus d'ossements humains. En creusant les fondations de la chapelle du couvent de la Providence, au nord-ouest de la ville, nous avons trouvé, en 1862, 73 amphores dans des conditions tout à fait analogues. Dans quelques urnes même, la poix n'était pas seulement fixée aux parois à l'état de poussière, mais se trouvait encore en blocs assez considérables dans le fond de l'urne et en parfaite conservation.

» La présence de cette matière dans ces grands vases, incontestablement funéraires, à notre avis, ne donnerait-elle pas lieu à penser qu'ils avaient contenu du vin avant de jouer le rôle que nous croyons devoir leur attri-

buer. On sait que les Romains introduisaient la poix dans leurs *dolia* et dans leurs amphores à vin, soit pour prévenir le suintement du précieux liquide, soit surtout pour lui donner plus de saveur, plus d'arome et le rendre plus tonique. Nos docteurs modernes ne font-ils pas un grand cas du goudron qui, on le sait, est de même provenance que la poix? Pline dit (Liv. XIV, chap. XXV) que la poix la plus estimée, en Italie, pour donner du montant au vin, est celle qu'on fait avec la résine du faux-pin de Calabre. Quoiqu'il en soit de ces assertions, il ne paraît pas probable, pas même vraisemblable que cette substance eût été de quelque utilité à des urnes qui n'étaient destinées qu'à contenir des cendres et quelques restes d'ossements.

» Sans parler de ce qui a été trouvé ça et là, dans le cours des travaux, appartenant à des temps postérieurs, nous avons encore rencontré, mais en dehors des puits dont nous venons de parler, plusieurs objets se rapportant à l'époque de la domination romaine. C'étaient des monnaies de Claude Ier, de Marc-Aurelle, etc., des chaînettes en fil de cuivre, paraissant avoir appartenu à des lampes, un fragment de bronze que nous croyons aussi avoir fait partie d'une lampe, une bélière de même métal arraché probablement à quelque vase et représentant un grossier mascaron à grandes moustaches et coiffé d'un large bonnet, etc.

» On pourrait se demander maintenant pourquoi cette différence dans les urnes et dans les fosses, qui s'est manifestée par une brusque transition dans l'étendue du cimetière? Ne pourrait-on pas répondre qu'elle provient de la diversité de rang des personnes dont les cendres et les ossements sont contenus dans leur intérieur. S'il en était ainsi, nous estimerions que la partie du cimetière renfermée dans l'enclos des haras et dans près de la moitié du local qu'occupent les casernes, où se sont trouvées des urnes plus soignées et des objets relativement plus précieux, aurait été réservée aux favorisés de la fortune et aux personnages de qualité; tandis que la partie nivelée pour le champ de manœuvre, où n'ont été recueillies que de grossières amphores jetées pour ainsi dire pêle-mêle avec des pierres dans des puits, aurait été destinée à une classe moins privilégiée.

» Nous avons rencontré, dans d'autres circonstances, des tombes gallo-romaines dans les environs de Rodez. Elles étaient isolées et situées généralement sur la pente des contreforts de la butte sur laquelle s'est élevée notre

ville. Les objets et les monnaies sont de la même époque. Un petif objet en argent dont j'ai trouvé le similaire à Buzeins consistant en une petite trousse contenant le cure-oreille, le cure-dent, etc., fut trouvé par un ouvrier et vendu à un orfèvre de notre ville. En parcourant l'an dernier le riche musée de Naples, j'ai vainement cherché un objet de cette nature. Un des conservateurs m'a avoué que ces trois ou quatre objets, que nous trouvons chez nous réunis en petite et élégante trousse, n'ont été jusqu'ici que trouvés séparés à Pompéï. La petite trousse serait-elle une invention gauloise, un produit propre à l'industrie de nos pères?

» Vous me permettrez, messieurs, de vous communiquer une autre découverte qui, sans être du même genre que celles dont je viens de vous entretenir, n'est pas moins digne de votre intérêt; car il s'agit encore ici d'antiquités nationales, de restes survivants recueillis dans ces modestes et rustiques habitations qui furent durant plusieurs siècles, si non des palais, du moins les sûres et paisibles retraites de nos ancêtres. La découverte ne *date* pour ainsi dire que d'hier; elle est par conséquent loin d'être complète : aussi ne viens-je vous en parler que comme porteur de la nouvelle.

» M. Maruéjouls, membre du Conseil général et notre collègue, que la plupart d'entre vous connaissent par son bon goût pour la science des antiquités et la culture des beaux-arts, nous a mis sur la voie de la découverte de l'intéressant hypogée. Il consent à la poursuivre à ses frais et désire la conduire à bonne fin. L'honneur d'en donner le compte-rendu détaillé appartiendra donc, de plein droit, à notre honorable collaborateur dès que les fouilles seront terminées.

» Je n'ai moi-même qu'à signaler, comme nous l'avons dit, la découverte et faire en deux mots l'énumération des objets qu'elle a mis au jour dans le travail de deux petites journées.

» Disons d'abord que l'hypogée, connu dans le pays sous le nom de *glèïo de maou*, est situé au milieu des bois, dans l'arrondissement de Villefranche, sur la commune d'Ols et à trois kilomètres de ce village. Sa profondeur, qui est à peu près de deux tiers en plus de sa largeur, est environ de 70 à 80 mètres. Son élévation peut mesurer de 6 à 7 mètres en moyenne, à part son entrée basse et étroite. Celle-ci laisse cependant pénétrer une certaine clarté qui permet, sans le recours d'autre lumière, d'admirer plusieurs colonnes de stalacmites disposées en hémi-

cycle à 12 ou 15 mètres de la grotte. On croirait voir, en entrant, les statues des divinités gardiennes de ses ténèbres et de ses mystères. C'est dans cette partie éclairée que nous avons découvert les objets suivants :

» 1° Une grande quantité de blé torréfié mêlé à des cendres et de charbon.

» 2° Un grand nombre de fragments de vases de toutes dimensions depuis les grandes amphores jusqu'à d'élégantes et grâcieuses petites coupes à couverte noire et luisante, ornées de dessins et parfois rehaussées d'ornements en relief et en creux.

» 3° Plusieurs morceaux de silex : racloirs, polissoirs, flèches, couteaux, nucleï, etc.

» 4° Deux haches admirables de conservation ; une d'elles est en jade d'un beau vert ; deux rognons de la même pierre paraissaient destinés au même but et semblaient attendre l'ouvrier.

» 5° Six fusaïoles plus soignées les unes que les autres. Deux sont intactes.

» 6° Un petit cylindre, en terre cuite, percé pour être enfilé et fonctionner dans un collier.

» 7° Un coquillage nacré, percé aussi pour être enfilé, et un autre morceau non percé.

» 8° Une douzaine d'os travaillés en forme de poinçons de ciseaux, de cuillères, etc., et plusieurs autres percés à une de leurs extrémités comme s'ils étaient destinés à être suspendus ou devenir des accessoires de collier.

» 9° Plusieurs morceaux de fer offrant des formes et des dimensions très variées, mais tellement dévorés par l'oxyde qu'il est difficile d'en reconnaître la destination. Un de ces morceaux ressemblerait aux haches à douille de l'époque du bronze.

» 10° Une immense quantité d'ossements de sanglier, de cerf, de bœuf et autres ruminants, de lièvre, de lapin, de perdreaux et autres volailles, etc., etc.

» 11° Une sépulture à l'entrée de la grotte, dont les ossements n'ont pu être conservés.

» 12° Enfin, une élégante fibule en bronze à ressort parfaitement conservée, et encore une plus élégante épingle à cheveux s'allongeant en torsade et se terminant en forme de petite boule. M. Maruéjouls prétend avec raison que nos orfévres modernes n'exécuteraient pas mieux un si grâcieux travail, et, ajoute notre savant collègue, on ne comprend pas que des peuples ayant un art aussi avancé aient continué à habiter le sein de la terre , et à se servir d'instruments en os et d'armes en pierre. Il doit

y avoir dans la coexistance d'objets si différents, quelque circonstance particulière dont il est impossible, à si grande distance, de retrouver la trace. Il y a là-dessous un problème dont la solution n'est pas indigne d'exercer la sagacité des savants.

—

A la suite de la communication faite par M. l'abbé Cérès, M. le docteur Albespy fait remarquer que la question de l'incinération des morts étant actuellement à l'ordre du jour il serait intéressant de préciser les époques où l'incinération et l'inhumation ont subi dans l'histoire leurs transformations diverses. Un échange d'observations a lieu à ce sujet et M. Vital soumet à la Société la remarque suivante :

L'ancienne Gaule a traversé de l'an 1400 avant J.-C. à 400 ans avant J.-C. une période de prospérité matérielle, intellectuelle et morale, qui a été une des plus brillantes de l'histoire de notre pays. A partir de l'an 400 jusqu'au moment de la conquête romaine, cette prospérité a peu à peu décliné sous l'influence de la corruption des mœurs et de l'oubli de la coutume. L'histoire générale des nations démontre que chez tous les peuples toute période de grandeur a pour base et pour origine une forte synthèse religieuse, et, au moment de la décadence, les rites gaulois ont dû suivre sinon précéder, dans sa marche, l'évolution qui entraînait la nation vers l'esclavage.

Devant cette donnée de la philosophie de l'histoire, la question archéologique soulevée par M. le docteur Albespy peut être formulée dans les termes suivants :

Les monuments gaulois de l'Aveyron permettent-ils de mettre en évidence l'apparition de changements importants à une époque déterminée dans les rites suivis pour les cérémonies funèbres, et, dans le cas d'une réponse affirmative, la date de l'introduction de ces modifications paraît-elle coïncider avec les débuts de la période pendant laquelle la Gaule, oubliant les coutumes qui avaient fait sa grandeur, prépare par la corruption de ses mœurs le succès de la conquête romaine.

La Société appelle sur cette question l'attention de tous ses membres, et livre ce sujet à leurs méditations.

—

Le Secrétaire appelle l'attention de l'assemblée sur un ouvrage que vient de publier sous ce titre : Le Héraut d'Armes, M. Victor Bouton, peintre héraldique à Paris, avec la collaboration des hommes les plus compétents dans cette partie. Cet ouvrage, dont un spécimen est mis sous les yeux des membres présents, forme deux volumes

grand in-8° jésus à deux colonnes, renfermant plus de 1,000 blasons gravés et plus de 3,000 descriptions d'armoiries. Parmi ces dernières se trouvent celles de la ville de Rodez d'après un ancien manuscrit antérieur à Louis XIV. Elles y sont décrites : Ville et bourg de Rhodès, porte : *de gueulles à trois meulles de moulin d'argent, deux en chef et une en pointe; au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.*

La ville et cité de Rhodez, en Languedoc, porte : *de gueulles tout plain.*

Dans la lettre qui accompagne ce spécimen, M. Bouton cite un manuscrit aussi ancien que le premier où les armes du Bourg de Rodez sont très-bien peintes avec la légende : *Ville et Bourg de Roudez : de gueulles à trois roudes d'argent trouées, au chef de trois fleurs de lys d'or.*

Le prix des deux volumes publiés par M. V. Bouton est de 100 francs.

L'assemblée consultée décide l'acquisition de cet ouvrage.

—

M. le Président signale à l'attention des membres présents les ouvrages suivants offerts à la Société depuis la dernière séance :

1° *Le devoir des mères, petit manuel d'hygiène physique et morale*, par M. le docteur de Fajole, membre titulaire de la Société. M. Jules Viala est chargé d'en rendre compte à l'une des prochaines séances.

2° *Hypertrophie des mamelles sur une jeune fille de seize ans*, par M. J. Benoit, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, membre correspondant de la Société. M. le docteur Albespy en est nommé rapporteur.

3° Un numéro du *Moniteur scientifique-Quesneville*, contenant un travail intitulé : *Du phylloxera et des moyens propres à neutraliser son action sur la vigne*, par M. Ch. Blondeau, membre correspondant de la Société.

Le R. P. Louis de Gonzague, appelé par ses supérieurs dans une autre résidence, hors du département, n'a pu faire son rapport dont il s'était chargé sur le livre de M. L. Bion, la *Cathédrale de Rodez*. M. le Président désigne M. Grinda pour rendre compte de cet ouvrage.

M. le Président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des membres de la Société qui désireraient en prendre connaissance :

1° Le règlement de l'exposition des sciences anthropologiques qui doit être installée dans les locaux de l'exposition universelle de 1878.

2° Le programme des sujets mis au concours en 1878 par la Société académique de Saint-Quentin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

DONS DIVERS.

La Société a reçu :

Pour le Musée.

De M. l'abbé Cérès : Une des amphores romaines trouvées au Foiral, presque intacte ou du moins restaurée.

De M. X. : Un éventail japonais. — Un instrument de musique japonais en miniature. — Un pipe japonaise. — Deux petits bols russes. — Un petit bol japonais avec filigranes. — Une théière japonaise en grès émaillé. — Une statuette japonaise en grès émaillé. — Une statuette japonaise en porcelaine, représentant un bonze. — De jolies petites coquilles de mer.

De M. Léon Rivière : Une nombreuse collection d'œufs d'oiseaux du pays, plus de 200, comprenant une cinquantaine d'espèces.

De M. Ad. de Barrau : Une végétation, essence ormeau, dite queue de renard, mesurant plusieurs mètres de longueur, extraite d'un drainage en tuyaux de terre vernie, qui en était obstrué, sur son domaine de Carcenac-Salmiech. — Autre végétation d'essence inconnue, trouvée dans un drain en tuyaux vernis, posés pour adduction d'eau de fontaine, sur le même domaine.

Pour la Bibliothèque et les Archives.

Outre les ouvrages ci-dessus mentionnés :

De MM. Vital et Gros : Ministère de l'agriculture et du commerce. Etudes météorologiques. Commission météorologique de l'Aveyron. Télégraphe hydrostatique de M. C. Gros. *Rapport de la sous-commission chargée d'examiner le Télégraphe hydrostatique*, dont M. Vital est l'auteur. Ratery, 1877. Br. in-8° 2 exemplaires.

De M. Tacussel : *La traite des blanches*, dont il est l'auteur. Paris, 1877. Br. in-18.

De M. Hyacinthe Bélières : *Philosophie nouvelle*, dont il est l'auteur. Tome 1er. Vienne, 1875. Gr. in-8°.

De M. Matet, supérieur du petit séminaire de Saint-Pierre : *Annuaire*, et le Palmarès de l'établissement, 1877 (suite). — Le Palmarès du petit séminaire de Belmont, 1875.

Du pensionnat Saint-Joseph : Le Palmarès de 1877 et *Bulletin des mentions honorables* de l'établissement, 1876-1877 (suite).

Du pensionnat de Camonil : Le Palmarès de l'établissement, 1877 (suite).

De M. X : Le Palmarès du collége d'Espalion, 1877. — La suite des numéros de la *Chronique des Sociétés savantes*.

De M. Sénamaud : La suite des *Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde*, et le n° 2 complétant la collection. — *Bulletin annuel de l'Institut de Confucius*. Bordeaux, 1877. — *Deux heures en ballon...*, dont il est l'auteur. Bordeaux, 1877. Br. in-8°.

De M. l'abbé Lafon, à Villefranche : *Commission de météorologie de Lyon*, dont son frère est le président, 1875. Gd in-8°.

De M. M. : *Panégyrique de Pierre Cabantous* (aveyronnais), par M. l'abbé Berteaud (aujourd'hui évêque de Tulle). Limoges, 1841. Br. in-8°.

De M. V. Advielle : Des extraits des procès-verbaux de l'Assemblée nationale, 1789-91, où il est fait mention de personnages et ville du Rouergue. 4 numéros in-8°.

La Société a encore reçu : La suite de la *Revue des Sociétés savantes*; du *Bulletin* et le tome V de la 3e série des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*; de la *Revue des langues romanes*, et les numéros 1—4 du tome III de la 2me série qui formaient interruption; le *Bulletin de la Saciété pour l'étude des langues romanes*, tome 2e (1 livr.), et une brochure dont cette société a acquis la propriété : *Étude sur la limite géographique de langue d'oc et de la langue d'oil*; la suite des publications de quelques autres sociétés correspondantes.

La Société, acceptant ces divers dons, vote des remercîments à leurs auteurs.

Le secrétaire de la Société,
L'abbé Alibert.

Rodez, imprimerie de N. Ratery, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 2 décembre 1877.

Présidence de M. E. DE BARRAU, *vice-président.*

Présents : MM. Maisonabe, Vanginot, Joseph Durand, l'abbé Cérès, Vernhes, Palous, l'abbé Alazard, l'abbé Touzery, H. Affre, Cabrol, Bischoff, Alary, Castanié, l'abbé Marcorelles, Valadier, Jules Viala, Albespy, l'abbé Vidal, E. de Valady et l'abbé Alibert, secrétaire.

—

Le secrétaire demande la parole et propose de faire la rectification suivante au procès-verbal de la séance du 30 juin :

La lettre de M. le Maire de Rodez, offrant à la Société de faire transporter dans son musée les tableaux provenant de la succession Combarel, disait que cette mesure était le résultat d'une proposition faite par M. Vésy, bibliothécaire de la ville. L'oubli, dans le compte-rendu, du nom de notre honorable collègue pourrait donner lieu à des interprétations erronées. Ces tableaux étaient déposés à la bibliothèque de la ville où, faute d'espace, ils ne pouvaient être convenablement exposés et auraient pu même se détériorer. M. Vésy, dont on connaît le zèle intelligent et soutenu, fit alors à M. le Maire, qui l'accueillit avec empressement, la proposition de confier ces objets d'art à la Société qui les installerait dans ses galeries où les amateurs pourraient les apprécier.

L'assemblée approuve cette rectification et le procès-verbal de la séance du 12 septembre.

—

Admissions. — La Société admet en qualité de membres titulaires M. Lefranc, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et M. le comte Albert de Galzain, conseiller de préfecture, dont les demandes ont été préalablement soumises au comité permanent.

M. le président communique à l'assemblée :

1° Une lettre de M. Gros remerciant la Société de l'accueil qu'elle a fait à son travail scientifique : le *Télégraphe hydrostatique*, et M. l'ingénieur Vital pour le savant exposé qu'il a fait de ce travail dans la séance du 12 septembre.

2° Une lettre de M. Schnermans, conseiller à la cour d'appel de Liége, accompagnant l'envoi d'une brochure sur les remparts romans d'Arlon. Il prie la Société de contrôler, en les appliquant aux remparts de Rodez, les conclusions de son rapport et de lui communiquer le résultat de cette étude. L'assemblée charge M. l'abbé Cérès de répondre à cette lettre.

3° La lettre suivante de M. Marcilhacy :

« Paris, le 6 octobre 1877.

» Monsieur le Président,

» J'ai pensé qu'il vous serait peut-être agréable de connaître et de présenter à MM. les membres de la Société que vous présidez le compte-rendu de la solennité de la distribution des prix aux élèves de l'Ecole commerciale fondée à Paris par la chambre de commerce, et j'ai pris la liberté de vous le faire parvenir.

» L'allocution que j'ai eu l'honneur de prononcer à cette occasion, les discours qui l'ont suivie et la nomenclature des prix décernés vous permettront d'apprécier l'importance de cette école et ses tendances.

» Je suis heureux de vous dire que les résultats obtenus sont pleinement satisfaisants, et je suis convaincu qu'il y aurait avantage pour les jeunes gens de notre département qui se destinent à la carrière commerciale de trouver dans nos établissements d'instruction les éléments que l'Ecole commerciale fournit à ses élèves.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux et distingués.

» C. Marcilhacy. »

4° Une lettre de M. Rivoire, directeur de l'école normale, accompagnant l'envoi des observations météorologiques faites dans cet établissement pendant le mois de septembre dernier. L'assemblée vote des remerciements à M. le directeur.

5° Une lettre de M. Cazalis de Fondouce, membre de la Société, commissaire de l'Exposition des sciences anthropologiques. M. Cazalis engage la Société à se faire représenter à cette exposition par l'envoi des objets d'archéologie préhistorique qu'elle possède et surtout ceux qui sont d'origine aveyronnaise.

M. le docteur Albespy a, de son côté, reçu une autre lettre dans laquelle il est dit qu'il suffit d'envoyer, dans le courant de février, les objets qu'on se propose d'exposer, mais qu'il faudrait, dans ce cas, fournir, dans le mois de janvier, la liste de ces objets, afin de leur réserver un espace proportionné à l'importance de l'envoi.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part plusieurs de ses membres, l'Assemblée décide que la Société répondra à l'invitation qui lui est adressée et nomme une commission composée de quatre membres : MM. Durand, Joseph; l'abbé Cérès; Albespy, et Valadier. Cette commission est chargée de se mettre en rapport avec le comité organisateur de l'exposition, de choisir les objets qui devront être envoyés et d'en dresser une liste exacte qui devra être communiquée à la Société. Elle prendra, enfin, toutes les mesures nécessaires pour en assurer le retour.

—

M. le président informe l'assemblée que le comité permanent a, dans la dernière séance du 25 novembre, émis le vœu qu'un membre de la Société soit chargé de présenter un rapport sommaire ou, tout au moins, de dresser à la fin de chaque année une table des travaux contenues dans les publications qui nous sont adressées par les sociétés correspondantes. Des mémoires très-importants passent souvent inaperçus. Le moyen proposé mettrait en relief les travaux de ces académies et faciliterait en même temps les recherches à ceux de nos collègues qui ont à s'occuper des questions traitées par les membres des autres sociétés.

Un membre fait observer que les recueils envoyés par les sociétés correspondantes renfermant des travaux littéraires, scientifiques et artistiques, il faudrait désigner un membre rapporteur pour chacune de ces trois branches.

L'assemblée consultée décide qu'il y aura un rapporteur unique et désigne M. Palous pour faire le travail proposé.

—

La Société a décidé, dans sa séance du 2 décembre 1876, qu'une table générale des travaux publiés jusqu'à ce jour par la Société serait dressée avant l'impression du XIe volume des mémoires et le prochain recueil des procès-verbaux. M. Maisonabe, chargé de ce travail, dit qu'il en a exécuté la plus grande partie et donne lecture de la préface destinée à paraître en tête du volume des tables. L'assemblée lui vote des remercîments.

M. Maisonabe, au nom du comité permanent, expose la situation de la tour de Calmont du Plancatge. La Société, dans sa séance du 30 juin 1850, avait autorisé son président à acquérir, en son nom, ce vieux monument dont la conservation lui avait paru utile au point de vue de l'histoire locale. Malheureusement la personne qui consentit cette vente à la Société n'avait elle-même que des droits sujets à contestation, et M. Canitrot, notaire à Calmont, ayant lui-même un autre acte d'acquisition, prétendait s'en prévaloir. De l'avis du comité une transaction a été conclue et un acte sous seing privé passé entre M. Boisse, agissant en qualité de président de la Société, et M. Canitrot, acte par lequel, d'une part, celui-ci restitue à la Société la somme qu'elle avait payée en 1850 et prend, d'autre part, l'engagement de ne pas démolir la tour, promettant d'imposer le même engagement à ses acquéreurs dans le cas où il la vendrait; et la Société, moyennant cette double condition, renonce à l'inquiéter dans la possession où il est déjà.

—

M. le président dépose sur le bureau, pour être mis à la disposition des membres qui voudront en prendre connaissance, les programmes des sujets mis au concours par la Société des études du Lot et la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

—

M. le président signale à l'attention des membres présents :

1° Le rapport sur le Congrès tenu au Havre par l'Association française pour l'avancement des sciences, rapport fait par M. Carles que la Société avait délégué pour son représentant à cette réunion.

2° Un mémoire sur la lithographie en France jusqu'à ce jour, et une statistique sur le même sujet présentés par M. Carles au Congrès du Havre.

3° Une brochure intitulée : *De l'influence française par les congrégations religieuses à l'étranger*, par M. l'abbé Lesmayoux, membre titulaire de la Société. M. l'abbé Marcorelles est désigné pour rendre compte de ce travail.

4° Une reproduction en grand de la pierre tombale des fondateurs de la chartreuse de Villefranche, offerte par M. Cabrol, membre titulaire de la Société.

—

Rapport de M. l'abbé Vidal sur l'ouvrage de M. l'abbé E. Roquette : *Esquisse d'une politique chrétienne.*

« Vous m'aviez chargé de rendre compte à la Société d'un livre qui a pour titre *Esquisse d'une politique chré-*

tienne par M. l'abbé E. Roquette. J'ai lu ces deux volumes avec l'intérêt qui s'attache toujours à des questions d'une si haute importance. J'ai même achevé pour vous l'analyse de ce livre. Mais en me relisant j'ai acquis la certitude qu'il m'était impossible, sans faire une œuvre d'assez longue haleine, de vous donner un aperçu suffisant de ce beau travail. Il m'a paru meilleur de renvoyer chacun de vous à la lecture de l'ouvrage de notre collègue. Des affirmations, qui, dans l'état présent des esprits, sembleraient paradoxales et choquantes dans un compte-rendu, parce qu'elles n'y seraient point accompagnées de preuves assez développées, vous apparaîtront lumineuses et triomphantes dans ce livre lui-même. Le pouvoir, son origine et sa fin, le gouvernement et les lois qui sont sa parole, les êtres sociables et le lien qui les unit sont autant de questions savamment traitées dans le premier volume. Le second n'est qu'une sorte d'appendice au premier ; l'auteur s'y occupe des sociétés particulières, et ce volume qui traite de la société en Dieu et de la société angélique semble en appeler un troisième où il serait question de l'Eglise, de la patrie et de la famille.

» M. Roquette se montre dans ce livre habile écrivain autant que vrai philosophe et savant théologien. En le lisant on retrouve la manière d'un professeur ; c'est un livre parlé autant qu'écrit.

» L'auteur comprend que les principes établis ne sauraient être oubliés si l'on veut profiter de la suite de son travail ; aussi revient-il sur ces principes avec une insistance que l'on regretterait dans une matière moins délicate, mais que l'on est forcé de pardonner ici. Plus d'une page atteint même à la véritable éloquence : l'auteur est persuadé qu'il plaide pour la vérité et il met son âme à la défendre.

» Plût à Dieu que de tels livres fussent lus et médités. Aujourd'hui que la politique est du domaine de tous, souhaiter que les vrais principes de cette science se répandent partout est émettre un vœu patriotique. Ecrire comme M. l'abbé Roquette pour la défense de ces principes est faire preuve non-seulement d'un vaste esprit mais d'une grande âme douloureusement émue des périls que leur ignorance fait courir à nos modernes sociétés. »

Rapport de M. E. de Barrau sur un ouvrage du même auteur intitulé : *De la Monarchie et de la République.*

« M. l'abbé Eugène Roquette, de Malviès, notre compatriote, a publié récemment à Paris deux ouvrages impor-

tants, dont il a fait hommage à notre Société, en lui demandant d'entrer dans ses rangs.

» Un vote d'admission, émis dans une de nos précédentes séances, a répondu à cet envoi et en même temps m'a dévolu l'honneur de rendre compte d'un de ces deux ouvrages. Son titre : *De la Monarchie et de la République* est de nature à faire naître des appréhensions que mon premier devoir est d'écarter d'une enceinte dont rien ne doit troubler la paix.

» Les lettres ne sont-elles pas aussi, dans le langage académique, une république, mais une république qui ne refuse à personne le droit de cité et demeure un asile ouvert à tous, sans autre condition que celle d'observer les traditions athéniennes qu'un grand maître de l'art naturalisait à Rome dans ses immortelles poésies consacrant les grâces décentes (*gratiæ decentes*) et flétrissant les violences tudesques.

» D'ailleurs, Messieurs, j'ai hâte de le dire, ma tâche sera rendue plus facile qu'elle ne le paraît d'abord, non que l'auteur n'ait des préférences très marquées (préférences pour lesquelles je demande moi-même en passant la permission de ne pas vouloir paraître indifférent), mais parce que nul mieux que notre vaillant écrivain ne sait observer les limites qui gardent ces avenues.

» D'ailleurs, celles dans lesquelles doit se renfermer un compte-rendu porté en séance me restreignent aux considérations générales et me conduisent dans la sphère élevée de son système qui plane au-dessus des vulgarités de la matière.

» Ce n'est point pour reprendre des sentiers battus et se traîner à la suite de systèmes déjà édités que M. l'abbé Roquette a composé un livre sur des questions si hautes, mais après de longues et patientes études qui ont consumé trente ans de sa vie, embrassant tout ce que l'antiquité et les temps postérieurs ont produit de puissants efforts pour sonder la nature du pouvoir considérée dans sa *source* ; reconnaissant leur insuffisance, notre compatriote semblant s'inspirer des accents du grand chantre de la civilisation romaine qui s'écriait : *felix qui potuit rerum cognoscere causas*, s'est mis à la recherche de l'origine de l'*autorité*, patronne des destinées humaines, avec la même ardeur et j'oserai dire avec ce même charme qui nous attache aux pas de ces intrépides voyageurs allant s'enfoncer dans la profondeur des déserts de tous les continents pour y découvrir la source des fleuves et leurs détours mystérieux dans les plus hautes montagnes, ainsi des sources du Nil en Afrique, ou de celles du Gange dans l'Himalaya.

» Les hauteurs de l'ordre moral ne sont point d'un accès plus facile, ni entourées de moins de chances d'égarement que celles du Thibet ou des montagnes Rocheuses.

» Les Titans voulant escalader les cieux sont, dans l'ordre moral, l'emblême de cet attrait qui s'est puissamment exercé sur notre éminent écrivain, s'attachant à la suite de la nombreuse pléïade d'esprits supérieurs qui ont exploré ces régions intellectuelles pour signaler ce qui lui apparaît comme des déviations.

» C'est ce qui le distingue, et ce sur quoi je veux appeler plus particulièrement votre bienveillante attention : c'est la discussion et la réfutation des diverses théories professées jusqu'ici par les philosophes et les publicistes les plus respectés des diverses écoles, de telle sorte que l'intérêt qui s'attache à ce débat est transporté sur un terrain nouveau où l'on voit, non plus un combat engagé entre la théorie de la souveraineté du peuple ou du nombre, mais un champ clos où se présente un de ces chevaliers, encore sans blason et visière baissée, qui ne craint pas de rompre des lances contre les guerriers les plus renommés et revêtus des plus fortes armures.

» Levons ces visières et découvrons les visages en leur rendant leurs noms : ces noms sont en possession de tous les respects de l'Ecole catholique et de l'Ecole théologique : Suarès est à leur tête, suivi de de Maistre, de Haller et de de Bonald, dont notre province est si justement fière, et cependant ne taxons pas encore de témérité cet inconnu qui ne craint pas d'engager sa controverse contre de si redoutables jouteurs, suspendons tout jugement jusqu'après le débat.

» Il s'agit dans la cause de l'origine du pouvoir dans les sociétés humaines : deux systèmes sont en présence, deux écoles se partagent les esprits ; pour les uns, le *pouvoir*, pris en son sens le plus étendu, a pour origine un *contrat* ou une convention faite entre hommes égaux entre eux et traitant en vertu de leur indépendance individuelle par une association dans laquelle ils stipulent des droits et des devoirs réciproques.

» Dans notre société moderne, un écrivain célèbre a donné une sorte de consécration au mot *contrat* par un livre (Le Contrat social) dont le retentissement a fixé le sens.

» Après ces affirmations dogmatiques, que nulle démonstration n'accompagne, qui semblent un démenti donné au *Décalogue* par un théologien, qui distingue entre deux pouvoirs, là où le livre de la loi ne distingue pas, qui ne trouve pas, dans le sacrifice d'Abraham, l'investi-

ture du droit souverain de vie et de mort, qui est la plus haute expression de la souveraineté politique, qui ne fait commencer le pouvoir de l'*autorité* qu'après l'*auteur*, sans prendre garde qu'il fait du principe d'autorité un simple incident fortuit et transitoire, pourrait-on s'étonner de l'explosion d'étonnement provoquée par une exécution si sommaire de l'autorité patriarchale ?

« Oh ! vanité de la science et même du génie, — s'é-
» crie-t-il, — oh ! ténèbres effroyables de l'esprit hu-
» main ! — *O miseras hominum mentes, o pectora cæca !*
» — jusques où donc peut égarer l'esprit de système ! —
» Suarès a trouvé le *contrat* régnant dans l'Ecole, ce con-
» trat, il l'a, pour ainsi dire, respiré avec la vie philoso-
» phique et théologique, il l'a reçu de ses maîtres, il l'a
» transmis à ses disciples et en a fait sa doctrine et la
» leur. »

» Puis opposant aux affirmations si hasardées du maître les négations d'une légitime révolte d'un disciple respectueux, mais encore plus respectueux de la vérité que de Platon, il poursuit :

« Non, — dit-il, — il n'est pas vrai qu'à la majorité de
» l'enfant le père ne soit plus que l'égal de celui qu'il a
» engendré. — Non, il n'est pas vrai qu'on sorte ainsi de
» la famille, pour entrer dans un troupeau où chacun ne
» compte plus que par tête, sans distinction de père et
» de fils, de grand-père et de petit-fils, et c'est par les re-
» lations morales d'autorité et de sujétion que la race
» humaine, née par nature sociale, diffère essentielle-
» ment de l'espèce animale vivant en troupeau ou disper-
» sée. »

» Ici, s'il était permis à un rapporteur *tantas componere lites*, en invoquant le cri des consciences, ne déposeraient-elles pas toutes ici en faveur de la négation de l'un contre l'affirmation de l'autre, quelque renom qui entoure celui-ci, et quelque modeste que soit encore celui de notre compatriote.

» Quoiqu'il en soit, il résulte des expressions mêmes de Suarès que sa doctrine sur l'origine de l'autorité est celle du suffrage ou du contrat *do ut des* puisqu'il dit en propres termes que *c'est par la volonté* de tous ceux qui entreprirent de former en commun une société que se forma la première.

» Voilà bien le *contrat social* de Rousseau dans son essence, et cet accord de principes avec Suarès rapproche deux noms et deux systèmes qu'on n'est pas peu surpris de voir ensemble.

» Mais cette surprise n'est pas la seule, ni la plus gran-

de qui nous soit réservée, car l'abbé Roquette doit justifier de ce même accord de principes, par le *contrat*, chez tous les publicistes de l'Ecole du droit divin, chez ceux-là même qui se sont le plus élevé contre lui et qui ont fait le plus d'efforts pour s'y soustraire.

» Bossuet lui-même, dit notre auteur, cette ferme colonne de l'autorité monarchique et héréditaire, est tombé dans cet entraînement : on n'en saurait douter, en lisant dans son Traité de politique :

« Toute la force sociale est transportée au magistrat
» souverain, chacun l'affermit au préjudice de la sienne,
» et on renonce à sa propre vie en cas qu'on désobéisse ;
» on y gagne, car on retrouve, en la personne de ce magis-
» trat suprême, plus de force qu'on n'en a quitté pour
» l'autoriser.

» Voilà donc Bossuet, lisons-nous, rangé à la doctrine du contrat ! Quelle chute ! tel est l'aboutissement des doctrines qui s'écartent dans leurs recherches des véritables sources de l'autorité si clairement révélées aux hommes par toutes les traditions historiques et plus particulièrement par la Bible.

» Passons à Joseph de Maistre : de Maistre comme Bossuet est monarchiste, de plus il a horreur de tout *pacte*, soit rationaliste soit scholastique et, dans son mépris pour cette doctrine, il envoie à Bedlam tous les faiseurs de *pacte*, de *contrat*, de *charte* et de *constitution*.

» Mais il ne suffit pas de *renier* le pacte, il faut le *remplacer*, car le pacte revient de lui-même tant que sa place n'est pas occupée et s'impose de force ou subrepticement à ses plus fiers ennemis; comme de Maistre d'abord et après lui de Bonald et Haller vont nous en donner la preuve.

» Dans son *Essai sur le principe générateur des institutions humaines* ce grand écrivain rcherche l'origine de la souveraineté, mais déjà dans ses *Soirées de St-Pétersbourg*, il avait constaté, comme un grand triomphe de la monarchie, que la souveraineté est toujours prise et jamais donnée : par là il espère, mais en vain, échapper à l'infériorité qui pèse toujours sur le donataire envers le donateur et surtout au *contrat* ; car enfin cette souveraineté *prise*, il faudra bien que tôt ou tard elle soit concédée, autrement la violence durerait toujours et la souveraineté, qu'il s'agit de fonder et de sacrer en quelque sorte, ne serait jamais qu'un rapt continué ; et dès que la concession survient le système de de Maistre s'évanouit, et les rois viennent du peuple, donnant, de bon ou de mauvais gré, leur propre souverainté, qu'on a d'abord surprise et forcée,

» Quel fondement pour asseoir un droit, sur lequel repose l'état social tout entier ; c'est la force ou la ruse mise à la place du droit !

» Remarquons, d'ailleurs, que de Maistre suppose toujours, par une *pétition de principe* bien étrange en lui, une nation *préexistante* à l'origine qu'il recherche, et, par conséquent, une *génération spontanée* dernier terme des aberrations contemporaines.

» Son livre sur le *principe générateur des sociétés* reste donc un livre scellé et stérile sur le phénomène d'éclosion qui est l'objet de ses recherches.

» Qu'est-ce donc que la légitimité de de Maistre ? demandait-on au champion de cette cause ? et il répondait : « Dieu fait les rois, au pied de la lettre, il prépare les ra-
» ces royales, il les mûrit au milieu d'un nuage qui ca-
» che leur origine, elles paraissent ensuite couronnées de
» gloire et d'honneur, et voilà le plus grand signe de
» leur légitimité : c'est qu'elles s'avancent comme d'elles-
» mêmes, sans violence d'une part, et sans délibération
» de l'autre ; c'est une espèce de tranquillité magnifique
» qu'il n'est pas aisé d'exprimer : *usurpation légitime* me
» paraîtrait l'expression propre, si elle n'était pas trop
» hardie, pour caractériser ces sortes d'origines que le
» temps consacre. »

» Ainsi, c'est sur l'antinomie de deux mots qui se contredisent que repose le premier principe dont de Maistre fait la pierre fondamentale de l'ordre social. *Usurpation légitime*, voilà le titre du pouvoir souverain, titre laborieusement poursuivi pour déguiser celui de la force ou de la violence.

» Il est à remarquer que dans ce système les hommes, nés égaux entre eux et traitant en vertu de leur indépendance individuelle, tiennent ou peuvent tenir ce droit de leur cause première, qui dans le langage des hommes, depuis l'origne du monde, n'est autre que Dieu ; donc, en ce sens, l'origine du droit de contracter serait divine, et l'on ne voit pas en quoi ce contrat social différerait par l'origine de celui de l'Ecole théologique, dite de droit divin, dont la formule *tout pouvoir vient de Dieu* est l'axiôme.

» Quoiqu'il en soit, le système qui, de nos temps, a reçu de Jean-Jacques Rousseau (quoique né bien des siècles avant lui) le nom de système du *contrat social*, contrat dont l'essence est de la même nature que celles de toutes les conventions humaines dérivant du consentement ou de la volonté des individus, est devenu l'objet des controverses d'une école, qu'on a qualifiée Ecole *de droit divin*, bien

que son axiome — tout pouvoir vient de Dieu — ne fût pas la négation directe du système du contrat social.

» Mais dans cette lutte il y a eu place pour beaucoup de malentendus, et l'on ne renverse sûrement une fausse doctrine qu'en lui en substituant une qui soit fondée sur la vérité ; or, les publicistes de l'Ecole dite de droit divin, malgré l'éminence de leurs écrits et l'autorité de leur nom, n'ont pas uni leurs efforts pour le succès d'un programme unique, révélant, par son unité, les caractères de la vérité absolue ; chacun d'eux a eu son système : ils ont combattu sans drapeau commun, en véritables corps francs, affaiblissants, par la diversité de leurs attaques, leur adversaire, mais sans le détruire, ne s'entendant pas pour occuper la place qu'il s'agissait de réduire.

» Telle est la pensée dont s'est d'abord inspiré notre éminent collègue. Dès-lors, convaincu qu'il ne saurait exister dans l'ordre des vérités une lacune d'une importance aussi considérable que celle qui laisserait sans solution la question de l'*origine du pouvoir*, il s'est voué, avec cette persistance qui est le caractère destinctif de l'esprit aveyronnais et cette puissance d'attention qui est la condition du progrès de toutes les sciences à la recherche de la vérité intégrale, sur cette question, en scrutant profondément toutes les œuvres des publicistes de toutes les époques, depuis Aristote jusqu'à nos jours, et s'est ainsi convaincu que si l'Ecole du contrat social avait résisté aux efforts de ses assaillants c'était faute par ceux-ci d'avoir inconsciemment entaché leurs diverses théories du principe qu'ils avaient pour but de combattre.

» Ainsi posée sa thèse le met en contradiction, non-seulement avec l'Ecole de la libre-pensée, mais encore avec toute l'Ecole dite si improprement Ecole du droit divin, et avec l'Ecole théologique de Suarès.

» Comme ce dernier point de vue est la partie la plus saillante de l'ouvrage et celle qui éveille le plus d'intérêt, par sa hardiesse et son relief, nous l'aborderons d'abord, et vérifierons avec lui, s'il justifie comme il l'affirme dès sa 1re page, qu'en dehors de son système, les *monarchistes* du prétendu droit divin, ayant chacun un principe différent, en sont par cela même dénués, car le caractère essentiel d'un principe réside dans son unité.

» En second lieu, si toutes leurs théories participent du contrat social, qu'ils ont pour but de combattre, de sorte que les uns comme les autres se confondent dans la même *pétition de principe*, qui consiste à supposer ce qui est en question, en supposant un peuple déjà constitué, quand il s'agit d'établir le principe antérieur qui a prési-

dé à sa constitution, et faisant ainsi d'un effet qui est le peuple une cause qui est l'*autorité*.

» Peut-être eût-il été plus méthodique chez votre rapporteur de commencer par l'exposition du système que l'auteur a développé en douze chapitres. Mais cette exposition est d'un entraînement qu'il eût été bien difficile de limiter, et dont une rapide analyse seule pour la circonstance aurait trop amoindri la valeur. Votre rapporteur a dû dès-lors se borner à une simple énonciation ou définition de ce qui constitue la doctrine de l'abbé Roquette sur le principe de l'autorité.

» Pour celui-ci, toute autorité sociale ou politique dérive de la paternité, comme l'humanité tout entière dérive du premier père qui en fut le dépositaire et qui la transmit de père en fils aux générations qui suivirent telle qu'il l'avait reçu de Dieu son *auteur:* mot qui porte avec lui l'empreinte ou la marque indélébile de son origine : *auteur*, *autorité*.

« C'est à la justification de cet enseignement que le livre *de la Monarchie et de la République* a épuisé en les mutipliant toutes les ressources de sa puissante exégèse.

» En la suivant, sans pouvoir s'en distraire on se sent subjugué et l'on se demande, avec l'auteur, comment une solution, si naturelle et si simple, a pu rester si longtemps lettre close au milieu de tant de dissertations et de tant de docteurs, s'égarant à sa poursuite.

» Si par crainte de nous trop attarder sur ces chapitres, si riches en démonstrations puisées aux meilleures sources de la philosophie du langage ou aux annales historiques de tous les peuples, nous vous invitons à suivre, par préférence, l'auteur dans ses débats contre les grands publicistes de l'Ecole dite de droit divin, c'est aussi qu'à ses débats se trouvent continuellement mêlés les arguments au soutien de l'origine patriarchale de l'autorité qui est le fond de sa thèse.

» Il convient de commencer par Suarès, qui seul entre tous oppose une contestation formelle à cette thèse : par Suarès dont le nom est profondément respecté par son critique, comme il l'est par l'Ecole théologique dans laquelle il est considéré presque à l'égal de St-Thomas.

» Que dit ce grand interprète de la science, sur l'origine du pouvoir politique ?

« Une fois adulte l'enfant est son maître, son père n'a
» plus autorité sur lui, car un père n'a qu'un pouvoir do-
» mestique, et non un pouvoir politique.

» Adam même eut bien le pouvoir économique, mais
» non un pouvoir politique ; il eut autorité sur sa femme,

» ensuite sur ses enfants jusqu'à leur émancipation et » non au-delà.

» Quant au pouvoir politique, il ne commença que lors» que les familles entreprirent de se réunir en commu» nauté parfaite ; or, cette volonté ne commença pas par » la seule volonté d'Adam, mais par la volonté de *tous* » *ceux* qui en faisaient partie, et nous ne pouvons pas dire » qu'Adam ait eu, en vertu de la nature des choses, une » supériorité politique dans cette communauté ; c'est ce » qu'on ne peut déduire d'aucun principe naturel, car le » grand'père n'a pas en vertu de la loi naturelle le droit » d'être aussi le roi de sa postérité ? »

» L'usurpateur a besoin néanmoins d'être autorisé, c'est le temps qui le consacre, dit de Maistre lui-même, mais le temps n'est autre chose que le consentement tacite des sujets, et, chose digne de remarque, c'est que, lorsque la consécration emprunte quelque chose à la paternité par la filiation, cette consécration devient progressive et semble se fortifier en s'éloignant de son origine ; ne serait-ce pas l'indication de sa véritable source ?

» Pourquoi donc la chercher ailleurs et ne pas la reconnaître dans la paternité, plutôt que de se dévier dans le *contrat* et le *consentement*, volontaire ou forcé, séduit ou violenté, qui a besoin de la consécration du temps ?

» Vingt ans avant que de Maistre écrivît son *Essai sur le principe générateur de la souveraineté*, de Bonald avait écrit sa *Théorie du pouvoir politique et religieux*, par laquelle il ramène la société à trois termes : Le *pouvoir*, le *ministre* et le *sujet*. La famille, dit-il, a existé avant l'Etat, et peut exister sans lui. L'Etat n'a existé qu'après les familles, et ne peut exister sans elles, il n'a rien que ce que chaque famille lui donne, ou ce que toutes les familles lui ont donné.

» Comment l'écrivain, qui a illustré son nom par d'admirables écrits contre les aberrations de contrat social, a-t-il pu glisser lui-même sur la pente du pacte et aboutir si fatalement au contrat *do ut des*.

» Aussi la vigilance de son critique s'éveille aussitôt, et il s'écrie : Voilà le dualisme, voilà le pacte, malgré toute l'horreur qu'il inspire à l'auteur de la *Théorie du pouvoir*.

» N'est-il pas évident, en effet, que dans ce dualisme ainsi reconnu l'*Etat* tiendra son autorité des familles, puisqu'il ne la possède pas par lui-même !

» Mais les familles ne viennent-elles pas toutes d'une première famille, et, dans cette première famille, le père n'était-il pas investi d'une autorité primitive : et,

lorsqu'on cherche le principe générateur de l'autorité, comment peut-on se complaire à en scinder l'unité, qui est sa condition naturelle, pour la faire dériver d'une convention arbitraire, qui suppose des effets sans cause, c'est-à-dire des familles indépendantes les unes des autres?

» Cependant M. de Bonald reconnaît lui-même, dans les recherches qu'il consacre à l'origine du pouvoir, que ces familles qu'il dit indépendantes sont issues les unes des autres ; elles avaient donc un ancêtre commun, un père primitif.

» Quel est donc le meilleur titre de dépendance d'une part et d'autorité de l'autre? comment et par quoi suppléer le titre qui se trouve ainsi naturellement placé à l'origine du genre humain?

» Plaçons, en regard de ces observations, le texte même de la théorie de M. le vicomte de Bonald.

« Comment des familles indépendantes les unes des au-
» tres, des hommes jusques-là étrangers les uns aux au-
» tres, purent-ils se reconnaître des maîtres? cela fut-il
» l'effet de la force, ou le résultat d'un contrat! — Ni
» l'un ni l'autre, répond-il. — L'Etablissement du pou-
» voir public ne fut ni *volontaire*, ni *forcé*, il fut *nécessaire*,
» c'est-à-dire, conforme à la nature des êtres en société,
» et les causes et l'origine en furent toutes naturelles! »

» Qu'il nous soit permis ici de faire observer en passant que, sous ces rapport, la *paternité*, qui, dans le système du critique dans le livre dont nous rendons compte, est la véritable source du pouvoir politique comme du pouvoir dans la famille, remplit toutes ces conditions, à meilleur titre que la *nécessité* et se trouve mieux justifié : — mais continuons la citation, sa suite n'amoindrira pas l'opportunité de l'observation.

« Des familles issues les unes des autres, établies sur le
» même territoire, car la propagation du genre humain
» ne s'explique pas autrement, et c'est ainsi que se peu-
» plent actuellement les pays récemment habités; ces fa-
» milles, disons-nous, ont vu la sûreté de leur vie et de
» leurs propriétés menacée par un ennemi puissant, par
» le débordement d'un fleuve ou par des animaux féro-
» ces, un danger commun a réuni toutes ces familles,
» mais cette foule, sans un conseil et sans une direction
» commune, ne pouvait que fuir et il fallait combattre :
» qu'au milieu de cette foule consternée, écoutant et re-
» jetant alternativement les conseils contradictoires, il
» s'élève un homme fort en paroles et en action (ici les
» souvenirs littéraires semblent avoir dominé le philoso-

» phe), qu'il soit écouté, qu'il entraîne la multitude dans
» son avis : voilà le *pouvoir!* Que les hommes après lui les
» plus habiles, les plus courageux, se joignent à lui pour
» l'aider de leurs conseils et agir sous ses ordres et sa
» direction : voilà les ministres du pouvoir. Que le reste,
» sous la protection de leur intelligence et de leur cou-
» rage serve à l'action du pouvoir en portant les vivres,
» les armes, les matériaux, suivant qu'il faut combattre
» ou travailler : voilà les sujets ! »

» Telle est, d'après M. de Bonald, toute la théorie de la société politique. D'abord, demande son critique, comment se fait-il que les familles aient pu se former et s'assembler sans gouvernement, comme si, par le fait de leur développement, le besoin d'autorité allait diminuant et s'y faisait moins sentir que dans la famille primitive où celle du père était déjà *nécessaire.*

» Il faudrait qu'à l'appui de cette thèse l'illustre écrivain de la théorie du pouvoir niât en principe et sans justification, comme *Suarès*, que rien n'établit la juridiction du patriarche sur sa postérité. Mais de Bonald, dont le nom s'est identifié avec la doctrine du droit d'aînesse et du respect de l'autorité dans la famille, s'est bien donné de garde d'appeler à son appui la doctrine négative de Suarès en ce qui touche l'autorité du père, restreinte à la minorité des enfants, il se tait à cet égard, mais ce silence laisse la question sans solution et c'est à la recherche de la meilleure solution que nous sommes appelés.

» N'est-il pas piquant de voir un des princes de l'école autoritaire chercher l'origine du pouvoir dans l'état d'anarchie des familles et commencer par où Proudhon finit !

» Concevoir une société formée de diverses familles juxtaposées, vivant ainsi plus ou moins longtemps sans procès, sans querelles, sans violences, sans vols et sans juges semble du domaine de l'Ycarie et trouve dès l'origine un bien triste démenti dans l'histoire d'Abel et de Caïn.

» Mais est-ce bien le *pouvoir*, est-ce bien l'*autorité*, ce que nous signale sous ces noms M. de Bonald ? L'*autorité* serait donc, en principe, une chose accidentelle, naissant pour le besoin du moment et éphémère comme lui. L'autorité serait à l'*occasion* un homme fort en paroles. S'il en était ainsi, le contrat de Rousseau mériterait moins les réprobations suprêmes dont M. de Bonald le poursuit en toute occasion, car si Rousseau fait des nations sans père, il s'est réfugié dans le contrat, mais de Bonald les fait sans père et sans contrat.

» Le *pouvoir*, pour mériter ce *nom*, doit être le droit de commander et non une faculté instable et accidentelle d'entraîner par la persuasion ou par la force. Ceci conviendrait mieux aux démagogues qu'aux écrivains si singulièrement pris en haine par eux sous le nom d'Ecole du droit divin.

» Voilà donc à quoi se réduit le pouvoir *nécessaire* dans la théorie dont nous faisons l'examen ; il équivaut évidemment au *contrat*, car le mot nécessaire tient ici la place du mot *volontaire* ou *consenti*, et, dès lors, c'est la volonté du *sujet* qui est le principe de l'autorité souveraine.

» Terminons en nous reposant sur un sentiment qui nous rapproche du respect dû à l'écrivain qui est l'homme de notre contrée. Il a approché de plus près que Suarès et que de Maistre de la vérité, comme vont le révéler les dernières lignes que nous lui emprunterons :

« Tout peuple, et le genre humain lui-même, est né
» d'une famille, puisque encore il pourrait commencer
» par une famille, si elle restait seule dans l'univers ;
» aussi dans l'enfance du monde, les peuples ne s'appe-
» laient que d'un nom de famille : enfants d'Héber, di-
» sait-on, de Moab, d'Edom, Dardanidæ, Pelasgi. »

» Et continuant, il ajoute :

« Tout système de Constitution pour la société politi-
» que, qu'on ne peut appliquer à la société domestique,
» en en réduisant les proportions à sa mesure, est faux
» et contre nature. »

» Oh ! grand homme ! s'écrie son commentateur, vous teniez la vérité ; pourquoi n'avez-vous pas tenu ferme : *Quare cecidisti !*

» Puisque en sa théorie sur l'origine du pouvoir social, de Bonald avait besoin d'un homme *nécessaire*, quel homme est plus nécessaire qu'un père et quelle origine est plus primordiale, quel pouvoir est plus naturel ? *Nécessaire* pour naître, *nécessaire* pour croître, *nécessaire* pour se conserver ! Tout autre homme prétendu *nécessaire* ne l'est que pour un moment, tandis que le père l'est toujours ; il est le principe, *princeps*, prince, se perpétuant par lui-même en dérivant de Dieu.

» Un mot maintenant sur Haller qui, de nos jours, a été le dernier représentant de l'Ecole *dite du droit divin.*

» Cette école, qui s'est élevée en vue de dégager le *principe de l'autorité* de sa condition contractuelle, et de la pétition de principe dans laquelle ce principe reste impliqué avec le contrat dit social ; cette école, malgré ses nobles et grands efforts pour se soustraire aux désas-

treuses conséquences de la souveraineté du nombre, qu'elle condamnait comme une dangereuse erreur, n'a pu se déguiser à elle-même ce contrat-principe, faute d'avoir, en reniant et réfutant le faux, découvert et proclamé le vrai principe générateur de la société. Le géniteur, le père primitif, qui n'est pas une abstraction métaphysique, mais qui est le père naturel, dépositaire de l'autorité divine, par lequel le créateur, souverain maître de toutes choses, transmet le pouvoir nécessaire à la société, celui-là est véritablement l'homme *nécessaire*, et nul autre ne peut l'être autant que lui, ni faire moins défaut que lui, car s'il meurt il n'y a jamais déshérence dans la sucession.

» Récapitulons pour mieux mettre nos titres en relief, en les rapprochant ainsi de ceux de l'ancienne école.

» Nous avons vu Bossuet remplacer le *géniteur* par le conquérant : c'est la violence ou la force d'abord, finissant par le consentement ou le *contrat tacite*.

» De Maistre croit remplacer le contrat par l'homme de génie qui se fait accepter par prescription ; mais le détour n'empêche pas d'aboutir à un consentement qui n'est autre qu'un contrat : *inter duos litigantes*, jusque-là, indépendant l'un de l'autre.

» De Bonald a recours à l'homme *nécessaire*, qui, lui aussi, se fait accepter par une *nécessité* accidentelle, ce qui est un *contrat* à terme où nous ne trouvons encore rien qui révèle la nature supérieure de l'*autorité* pour ne laisser de place qu'à une génération spontanée, indépendante d'abord, et créant ensuite elle-même sa propre raison d'être.

» Haller prend un autre biais, mais n'échappe pas mieux aux difficultés du déguisement :

» Pour lui, le principe de l'autorité sociale est dans la richesse. Son homme nécessaire est un homme opulent. Voici comment il établit sa thèse :

« 1° La nature produit, par l'inégalité des moyens et » des besoins, divers rapports sociaux entre les hommes.

» 2° La nature assigne l'empire au plus puisant, et la » dépendance et le service au plus faible, à celui qui a » besoin de secours : et voilà la base de la société, c'est-» à-dire, des divers rapports sociaux entre les hommes. »

» Il est vrai que Haller qui est de l'école catholique a soin d'imposer aussitôt une règle à ces rapports ; cette règle est la loi naturelle de justice et de charité chrétienne s'appliquant à toutes ; et il ajoute que la nature seule fournit assez de moyens de faire respecter la loi de justice et de charité : il ajoute aussi, en dernière analyse, que

les *états* ne se distinguent des simples particuliers que par plus de puissance et de liberté. — L'indépendance du chef est la *summa fortuna*. Il entend par homme l'individu ou la corporation : dans le premier cas c'est la Monarchie, dans le deuxième c'est la République, et ainsi les *droits* des princes sont comme ceux des autres hommes fondés sur la liberté, et leurs devoirs sur les devoirs, sur les obligations de *charité* non moins communs à tous.

» Plus que nul autre le système de Haller repose sur une pétition de principe, en supposant une société préexistante et déjà, dans laquelle la richesse s'est déjà formée, alors qu'il s'agit d'établir quelle est l'origine du pouvoir nécessaire à la formation et à l'établissement de la propriété.

» Comme tous les autres, Haller, dit son critique, a essayé de faire un chêne sans gland, un être vivant sans germe, une *autorité* sans auteur ! Son homme, puissant par la richesse, ne tient et ne peut tenir cette richesse que d'un ordre social préétabli et n'a reçu son existence, son corps et son âme que d'un père, et de même que pour l'homme nécessaire de de Bonald, pour l'homme providentiel de de Maistre, le plus nécessaire et le plus providentiel, était certainement le père primitif.

» La souveraineté ne vient donc ni de la terre, ni de l'amour, ni de la crainte, ni des différentes dispositions des sujets, en ce qui aboutirait à la faire dériver de la volonté générale des inférieurs.

» C'est chercher bien loin ce que révèlent, avec une logique inexorable, les expressions même du langage dont on se sert pour indiquer ce qu'on cherche. On cherche le principe de l'*autorité*, mais *autorité* vient d'auteur, comme *patrie* vient de père, comme *nation* vient de *naissance*. Cela ne dit-il pas assez haut combien tous les expédients auxquels on a recours pour découvrir les sources de ce fleuve sont puérils.

» Telle est cependant l'école qu'on a affublée du nom d'Ecole du *droit divin*, pour se donner le triste avantage de confondre le divin, tandis que tous ces expédients si peu dignes de Dieu, des rois et des peuples n'étaient que des confrefaçons du *Contrat social* de Rousseau.

» Le vrai droit divin n'est ni imaginaire, ni embarrassé, ni louche ; il est tout simplement le contrepied du contrat social des libres-penseurs, et il est divin et naturel pour tous, sauf pour l'athéisme, car il dérive de la paternité, dont l'autorité est le droit de l'auteur. Cette origine se révèle avec évidence dans le langage, dont la logique est la meilleure, au dire de Condillac lui-même.

Elle se montre avec plus d'évidence encore dans les annales historiques du genre humain, au berceau de toutes les nations. Et devant tant de clartés réunies l'on se demande par quelle fatalité tant de grands esprits se sont épuisés en vains efforts pour faire le père par les enfants et l'autorité par les sujets.

» Cette cécité est d'autant plus frappante que nul d'entre eux n'avait conscience d'avoir produit une démonstration suffisante de son système ; on en trouve l'aveu sous leur plume et dans leur bouche.

« La politique, dit de Maistre, est la science des mystères et des *contradictions*, la raison y dit *oui* et l'expérience dit *non*.

» De Bonald, à son tour, n'estime pas avoir démontré l'origine du pouvoir, car il dit en termes exprès :

« Si je n'ai pas découvert cette constitution, d'autres
» la découvriront, parce que le temps et les événements
» l'ont mûrie (que dirait-il aujourd'hui?). » — Il estime,
» en outre « que ni Aristote, ni Suarès, ni Bossuet, ni de
» Maistre ne l'ont découverte. »

» L'ouvrage de l'abbé Roquette serait bien incomplet s'il s'était renfermé dans un cercle de négation, et, qu'en passant au crible de sa critique les systèmes qu'il combat, il se fût borné à les ruiner, sans proposer une doctrine capable de remplir la grande lacune qu'il mettait à découvert.

» Aussi ne s'est-il pas fait faute de proposer un système au soutien duquel il a déployé toutes les ressources que la science historique et ethnographique a déposé dans nos bibliothèques. La philosophie du langage a été mise par lui à contribution avec une puissance de démonstration qui entraîne et subjugue.

» Cet entraînement que j'ai subi ne pourrait sans s'affaiblir passer par mon analyse ; et n'ai-je pas déjà excédé la mesure de votre attention, tout en me restreignant à ce qui m'a paru la partie la plus saillante de l'œuvre, celle qui révèle le mieux l'invincible conviction de l'auteur en même temps que la trempe de son esprit et sa remarquable intuition ?

» Un regret me reste, en finissant, c'est celui de mon impuissance à pouvoir appeler sur l'œuvre de notre compatriote la renommée dont elle me semble digne ; mieux, ce me semble, que Jean-Baptiste Vico, il aurait mérité d'avoir un commentateur en possession d'une autorité suffisante pour appeler sur lui l'attention du monde savant qui donne la renommée. A plus juste titre que Vico il eût pu inscrire le titre de *Science nouvelle* en tête de

son œuvre, et si, comme le philosophe italien, il eût eu la bonne fortune de trouver un interprète digne de lui pour l'accréditer, bien mieux que lui il aurait pu faire école et marquer l'ère d'une sience nouvelle propre à éclairer la marche de l'esprit humain dans la recherche des institutions sociales.

» J'espère du moins qu'en me tenant sur ce sujet périlleux, je n'aurai froissé aucune susceptibilité, ni blessé aucune des immunités qui font de notre paisible enceinte un port franc ouvert à tous les pavillons. »

—

M. Joseph Durand présente les observations suivantes sur le rapport qui précède :

« Il partage, dit-il, l'avis exprimé par M. de Barrau que les questions politiques sont un terrain sur lequel notre Société ne doit s'aventurer qu'avec un extrême prudence ; il y suivra toutefois l'honorable rapporteur, mais en imitant sa réserve et en restant sur les hauteurs relativement sereines de la théorie pure.

» L'ouvrage dont on vient de faire connaître la substance paraît consacré au développement de la thèse que voici : Ce n'est pas dans ce qu'ils ont appelé le *droit divin* que les partisans de la monarchie et de l'aristocratie doivent chercher la raison morale de ce système politique ; où elle se trouve en réalité et uniquement, c'est dans l'autorité, naturelle non moins que divine, du père sur ses enfants.

» Cette vue de philosophie politique rappelle certaines découvertes fort curieuses de l'érudition contemporaine. C'est aujourd'hui un fait acquis à l'histoire que chez toutes les nations de souche *aryenne* ou indo-européenne (sans parler de beaucoup d'autres, qui sans doute sont dans le même cas) la société, au début, a présenté uniformément cette constitution : une agglomération de familles groupées autour de l'une d'elles, qui jouit du privilége de donner des chefs héréditaires à toute la peuplade. Or, quelle était la source de ce privilége ? A quoi devait-il d'être reconnu, respecté, maintenu ? D'antiques documents répondent à cette question. Ils nous apprennent que ce qui suggéra l'organisation politique dont nous parlons, et l'amena à se former pour ainsi dire d'elle-même, sans contrainte ni effort d'aucune part, ce fut une croyance religieuse, la croyance en l'immortalité de l'âme et en la communion des vivants avec les morts.

» Dans un beau livre intitulé *la Cité antique*, M. Fustel de Coulanges établit que chez les Romains, jusqu'après la

période des rois, et chez les premiers Grecs, le gouvernement de la cité n'était regardé que comme le représentant et l'organe d'un gouvernement invisible, formé de tout ce qu'il y avait de meilleur parmi les défunts ancêtres. On croyait en effet d'une foi profonde que les morts étaient les vrais vivants, qu'ils continuaient à s'intéresser aux destinées de ce bas monde et qu'ils avaient le pouvoir d'en règler le cours. L'esprit humain ne connaissait pas alors d'autres dieux. Toute la religion consistait donc dans le culte des pénates, ou culte des ancêtres, que l'on invoquait et évoquait, auxquels on offrait prières et sacrifices pour se les rendre favorables, et que l'on consultait en toute occasion sur les affaires privées ou publiques à l'aide de certaines pratiques liturgiques. Mais comment cette croyance religieuse pouvait-elle avoir pour conséquence l'organisation sociale dont il a été parlé? Le voici : Le tombeau des pères faisait partie de l'héritage et était dévolu à l'aîné des fils en même temps que le foyer et que l'autel sur lequel on sacrifiait aux mânes. La maison de l'aîné renfermait ainsi les objets du culte et de la piété qui lui étaient communs avec ses frères, et demeurait un lieu sacré, une sorte de temple pour ceux-là même qui ne l'habitaient plus, et le possesseur actuel, le frère aîné, était naturellement le prêtre de ce sanctuaire. De là un lien de vasselage rattachant et subordonnant les cadets et leur famille à la famille de l'aîné. Au bout d'un certain nombre de générations, les familles se subdivisant sans cesse, dûrent se partager en deux catégories sociales bien tranchées : celle des branches aînées, gardiennes des antiques pénates et constituant une minorité patricienne, et celle des branches cadettes, plus nombreuses, formant la plèbe. Et quant au roi légitime, il n'était autre que le membre de la communauté auquel ce titre était échu par le fait d'être l'aîné d'une famille descendant en ligne directe et d'aîné en aîné du premier ancêtre de la race, de son fondateur.

» Mais, ajoute M. Durand, si telle fut la source des prérogatives royales et nobiliaires dans la haute antiquité, tout autres sont les causes qui leur ont donné naissance dans les temps moins reculés et de nos jours. Et enfin, si respectables et si touchantes même que ces institutions puissent avoir été dans le passé, est-il juste d'en conclure qu'elles conviennent au présent et à l'avenir, et que l'humanité doive s'y river à jamais?

» Tous les arts ont débuté par une période d'empirisme, c'est-à-dire où tout est instinctif, spontané et grossièrement imparfait ; après vient une autre période où

l'action de l'homme est raisonnée, où elle prend pour guide l'expérience et la réflexion. Eh bien, la politique étant aussi un art, l'art de l'organisation et de la direction des sociétés humaines, pourquoi ce grand art devrait-il seul en rester aux obscurs tâtonnements de l'empirisme et s'interdire de subir à son tour l'influence rénovatrice de la science ? M. Durand a voulu simplement appeler les médiations de ses collègues sur cette question. »

M. Durand fait, à la fin de la séance, un exposé sur certaines questions de philologie qu'il se propose de rédiger pour la Société, et qu'on a écouté avec beaucoup d'intérêt.

Dons divers.

La Société a reçu

POUR LE MUSÉE :

De M. C. Plégat, constructeur-mécanicien, à qui la demande en avait été faite : Un fragment de dalle, en marbre de St-Béat, ornée d'un élégant rinceau à grandes feuilles cordiformes, dont le style, semblable à celui d'un autre fragment de dalle, autrefois donné par M. Viallet, se rapporte aux premiers siècles du christianisme dans notre contrée. On suppose que tous les deux ont fait partie, comme consoles, ou comme couvercles, des sarcophages de saint Amans, de saint Dalmas ou de saint Naamas, qui se voient, l'un à la Cathédrale, l'autre au musée lapidaire à l'évêché, ou bien sont des fragments d'autres tombeaux. Du reste, ces remarquables débris de sculpture, ainsi que les sarcophages, proviennent du quartier St-Amans. Celui en particulier donné par M. Plégat était utilisé dans son jardin, mais provenait de la maison Valière, rue des Pénitents-Blancs, où avait existé le couvent de ce nom.

De M. X : Un camée sur lequel est gravée la figure de Grégoire XVI, pape. — Une petite médaille d'argent représentant Napoléon III, l'impératrice et le prince impérial.

De MM. Artus et l'abbé Cérès : Diverses vieilles monnaies, dont plusieurs ont été trouvées en creusant pour la construction de l'aqueduc de la rue du Touat.

De M. Louis Durand : Deux études en plâtre, dont il est l'auteur : un des fils de Niobé ; une Vénus, de Milo.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES :

Outre les ouvrages ci-dessus mentionnés :

Du Conseil général : Le tome 2e de l'*Inventaire-Som-*

maire des archives départementales, *antérieures à* 1790, rédigé par M. H. Affre, archiviste. Paris, 1877. Volume in-4°.

De M. Palous : *Extrait de* l'AVEYRONNAIS des 31 octobre, 5 et 7 novembre 1877, dont il est l'auteur. Brochure ou pièce de 16 pages.

De M. Carles : Divers programmes du Congrès du Havre (Association française pour l'avancement des sciences), auquel il avait été délégué par la Société. — Diverses brochures, se référant au département de la Seine-Inférieure, où il réside.

De divers : Tracts, publications diverses récentes, concernant la politique, la religion; catalogues, etc.

De M. X : La suite de la *Chronique des Sociétés savantes*, des Comptes-rendus des assemblées générales annuelles de la Société des médecins de l'Aveyron. — *La France illustrée*, par Maltebrun (1854), *Aveyron*, 94e livraison, avec une carte (autre tirage). Br. gr. in-8°. Les armes de Rodez, dit cet auteur, sont : *de gueules à trois meules de moulin d'argent*, *deux en chef et une en pointe* ; *au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or et pour devise :* FIDELIS RUTHENÆ INSIGNITA ROTIS DEO REGIQUE SUO. — *Guide de l'acheteur de médailles romaines et byzantines*, par Henry Cohen. Paris, 1876. Brochure in-8°. — La suite des Salons. — *Le Pétard*, n° 15, octobre 1877. *Nos ex-députés*, par Alfred Le Petit. *Tableau du dernier vote de la Chambre*. Carte.

De M.*** : *Considérations générales sur la pathogénie des maladies de la prostate et prostatite subaigüe*, par le Dr. P. Bouloumié. P., 1874. Br. in-8°. — *Notice historique des peintures murales*, par Bénédict Masson. P., 1865. Br. in-18.

De M. André, archiviste de la Lozère : Les livraisons de janvier et février 1862 du *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère*, comblant presque toutes les lacunes. — Les nos 77, 96, 99, 105, manquant à la collection des publications pastorales de Mgr Foulquier.

De M. C. : *Neuvaine de méditations... Jubilé universel de* 1851. Carrère aîné, 1851. Br. in-12.

De M. H. Affre : *Biographie de Sikere Gintrac*, 36e *et dernier Dom d'Aubrac*, avec portrait. In-plano. — Un fragment d'une autre pancarte : *Cloche d'Aubrac*, *dite de rappel*. Notice avec représentation. — Un manuel de santé, récemment édité : *Dictionnaire de médecine*. Vol. in-12.

De M. l'abbé Ferrieu : *Une circulaire de M. le vicaire-général administrateur* (Ginestet) *du diocèse de la Basse-*

Terre (Guadeloupe), à ajouter à la collection des publications pastorales de Mgr Boutonnet. — *Discours prononcé le* 25 *septembre* 1845, *dans l'église de St-Geniez-d'Olt,* par M. l'abbé Bousquet, curé de Buseins, pour l'anniversaire de l'inauguration du tombeau de Mgr l'évêque d'Hermopolis. N. Ratery, 1845. Br. in-8°. — *Itinéraires de Caninius Rébilus*, par M. l'abbé Lunet. E. Carrère, 1865. Br. in-8°. — *Epître* (poésie) *à S. M. l'empereur Napoléon III,* par C. Burguière (de Laissac). Bayonne, 1864. Br. in-8°. — *Lettre à M. de Guilhoutet*, *député*, par M. Victor de Bonald. Montpellier, 1870. Br. gd in-8°. — *L'Imitation de Jésus-Christ*, traduite en vers français (avec texte en regard), par Mr Corneille. Jouste la copie imprimée. A Paris. MDCLIV. 1er Vol. in-8° rel.—*Proprium Sanctorum diœcesis Bitterensis*. Biterris, MDCCLXXIII. Vol. in-8° couvert en parchemin. — *Abrégé méthodiqve de l'Histoire de France*, par la chronologie, la généalogie, les feits mémorables, et le caractère moral et politique de tous nos rois. Ensemble leurs portraits (parfaitement bien gravés), enrichis de symboles, et de leurs armoiries prises sur leurs monnoyes, leurs seaux, et diuers autres monumens. Auec leurs véritables Deuises. Dédié à Mgr le Dauphin, par M. de Brianville, abbé de S. Benoist de Quinçay-les-Poitiers. Seconde édition. A Paris, chez Charles de Sercy... MDCLXXIV. Vol. in-8e rel. — *Œuvres de Jean-Baptiste Rousseau.* Nouvelle édition..., conforme à l'édition in-4°, donnée par M. Seguy. Tome 4e. Bruxelles-Paris, chez Didot, MDCCLVII. Vol. in-12 rel. — Etc.

De M. Mce de Bonald : *Lettre de Son Em. Mgr le cardinal de Bonald*, du 15 septembre 1852, manquant à la collection de ses publications. — *Le collége de Juilly*, par le R. P. Bannache, prêtre de l'Oratoire, 2e édition. P. 1875. Br. gd in-8°. — *Valmy*, par Léon Pagès. P. 1877. Br. in-16.

De l'œuvre pontificale des vieux papiers : *Dictionnaire français*, par Pierre Richelet. A. Genève, MDCXCIII (V. Brunet). 2 vol. en un seul in-4° dér., incomplet. — Autres bouquins. — *Catéchisme historique*, par M. Fleury, prêtre, abbé de Loc-Dieu. Dernière édition. A Albi, 1816. Vol. in-12 dérel. — Une édition du *Proprium Sanctorum* D. D. de Luzignen, avec *Supplementa ad breviarium romanum*, de mandato D. D. Joannis d'Ize de Saleon, episcopi et comitis ruthenensis edita. Ruthenis, Apud Amantium Devic, MDCCXXXVII. — *La doctrine chrestienne*, en forme d'instructions familières. Dressée et imprimée par l'ordre de Mgr... Gabriel de Voyer de Paulmy, evesque

et seigneur de Rodez, pour l'usage de son dioceze (par M. Thomas Regnovst... chanoine theologal et vicaire général de Mgr l'évêque de Rodez, porte la seconde édition imprimée chez Nicolas Le Roux, 1677). A Rodez, par G. Grandsaigne, imprimeur du Roy et de Mgr l'Euesque, 1668 (12 ans après l'impression du *Catéchisme Rouergas fach en vèrses*). Vol. demi in-8° de 478 pages (lacune), couvert en parchemin. — *Catéchisme à l'usage du diocèse de Rodez*, réimprimé par ordre de Mgr Guillaume-Balthasar Cousin de Grainville, évêque de Cahors. A Rodez, chez L.-B. Carrère. Vol. in-12 dér. — Autre catéchisme, de Mgr Ramond Lalande. — *Lettres sur la règle du tiers-ordre de Saint-Dominique*, par l'abbé J. L. E. Ph. B***. A Rodez, chez Canitrot, libraire, 1835. Vol. in-16. — *Instruction sur la confrérie de Notre-Dame des Agonisans*. A Villefranche, chez Pierre Védeilhié, imprimeur du Roi. Br. in-8°. — *Les litanies de Notre-Dame de la Paix*, précédé du portrait de *Jean de Cambolas*, prêtre et chanoine de St-Sernin, né le 1599, mort en odeur de sainteté le 12 may 1668 (de famille originaire du Rouergue. V. H. de Barrau : *Documents*). Br. in-8°. Est ajouté à la main : *Oraison à Notre-Dame de la Paix*, *consécration de la France au Sacré-Cœur de Jésus*, etc. — Des gravures, frontispices, cartes géographiques, arrachées à d'anciens livres : bibles, diurnaux ou bréviaires, géographies, etc. — Une nombreuse collection de lettres de supérieures de couvent, faisant part de la mort de religieuses, à madame la supérieure du couvent de N.-D. à Saint-Geniez, du second quart de ce siècle. — Etc.

De M. Bastide- (Stuart) : *Extrait des registres de la préfecture du département de l'Aveyron*. Rodez, le premier pluviôse an XII de la République (suit le tableau des mairies, des maires et adjoints, et des membres des conseils municipaux élus ou réélus en l'an XI). A Rodez, de l'imprimerie de Carrère. — *Déclarations des Salles Curan Et plusieurs autres attenants et divers villatges, suivant le Répertoire et après dénombrement tant anciens que modernes des collegiatz des Salles*. Manuscrit de plus de 200 feuillets in-4°, couvert en parchemin manuscrit gothique. Ce registre est de la fin du 17e siècle. — Brevets, lièves des reconnaissances... de divers villages, dépendants de la commanderie d'Espalion. Manuscrit de plus de 200 feuillets in-4° (lacune). Ce registre s'applique à des actes du commencement du 18e siècle. — Plusieurs anciens parchemins et papiers, comprenant des testaments, des achats,

des reconnaissances, des lauzimes, etc., se rapportant aux terres de Dalmayrac et au prieuré de Prades-de-Ségur, et aux familles Dalmayrac, Bessière-Bastide. Ces actes datent du commencement du 14e siècle à la fin du 18e.

La Société a encore reçu : La suite de la *Revue des Sociétés savantes*, de *Romania*, du *Cabinet historique*, des publications de plusieurs sociétés correspondantes ; le 1er volume de la 5e série (1876) des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, à Besançon ; le 1er volume de la 3e série (1877) des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard* (Doubs) ; les nos 89-92 (1876-77) du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* ; la 2e année (1877) du *Bulletin de la Société deBorda*, à Dax.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et vote des remercîments à leurs auteurs.

Le Secrétaire, l'abbé ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 31 mars 1878.

Présidence de M. Vanginot, *président de la section des arts.*

Présents : MM. Vanginot, H. Affre, l'abbé Cérès, Eugène de Valady, Jules Viala, Lala, l'abbé Marcorelles, Vergnes, Albespy, Lacombe, Palous, l'abbé Achille Vidal, l'abbé Alazard, Lachaize, Galy, Urbain Cabrol, Lefranc et Maisonabe, vice-secrétaire.

—

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

—

M. le Président communique une lettre par laquelle M. Eugène de Barrau s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Clémens, ancien professeur d'anglais au lycée de Rodez, l'un des membres les plus anciens, et pendant longtemps un des plus assidus et des plus laborieux de la Société. M. Clémens est mort à Millau où il s'était retiré. Ses héritiers ont fait parvenir à la Société un ouvrage intitulé : *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, par Eichhoff, sur lequel il avait écrit de sa main une mention indiquant son intention de le léguer à notre Bibliothèque.

La Société s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

—

M. le Président, au nom du Comité permanent, propose l'admission de M. Louis Loup, lithographe à Rodez, qui a demandé à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire. Un scrutin a lieu et M. Loup est proclamé membre de la Société.

A l'appui de sa demande, M. Loup a offert quelques ouvrages de phototypie dont il est l'auteur.

—

M. le Président fait encore les communications suivantes :

1° Deux lettres, une de M. Lefranc, l'autre de M. de Galzain, remercient la Société de les avoir admis parmi ses membres.

2° Une lettre de M. Durand (Joseph) contient, avec ses excuses de ne pouvoir assister à la séance, l'offre de représenter la Société aux *fêtes latines* qui doivent avoir lieu à Montpellier, au mois de mai prochain, sous les auspices de la *Société des langues romanes*.

La Société accueille avec empressement l'offre de M. Durand.

3° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 31 janvier 1878 indique les conditions de la réunion des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 24, 25, 26 et 27 avril prochain.

Le Comité a cru devoir prendre l'initiative d'une note dans les journaux, indiquant que, conformément aux prescriptions ministérielles, nul travail ne serait admis à la lecture s'il n'avait été approuvé par une société savante et envoyé au ministère avant le 24 mars pour la section d'histoire et d'archéologie et avant le 1er avril pour la section des sciences.

La Société désigne MM. Boisse, J. Guillemin, Léon Vaïsse, Charles Bourguet, l'abbé Alazard et l'abbé Massabuau comme délégués chargés de la représenter.

4° Une circulaire de M. de Chennevières, directeur des beaux-arts, en date du 1er mars 1878, est relative à la publication de l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*.

Cette circulaire est renvoyée à la commission qu'a déjà désignée la Société pour faire, en ce qui concerne le département de l'Aveyron, le travail demandé par le gouvernement.

5° Une lettre de M. le préfet de l'Aveyron, en date du 12 février, demande à la Société de souscrire à l'*Album national* dont le gouvernement, à l'occasion de l'Exposition universelle, a décidé la publication, et qui doit contenir, entre autres choses, des spécimens des écritures de tous les âges depuis le VIIe siècle jusqu'au XVIIIe.

La Société, conformément à l'avis du Comité, souscrit pour un exemplaire à l'*Album national*.

6° Un prospectus de l'ouvrage *Lou tresor dou felibrige ou dictionnaire provençal-français embrassant les divers dia-*

lectes de la langue d'oc moderne, entrepris par Frédéric Mistral.

Le Comité a pensé qu'au moment où la Société publiait de son côté un dictionnaire patois il lui conviendrait de posséder l'exemplaire du grand travail de l'auteur de *Mireïo* sur la langue méridionale.

La Société accueille cet avis et souscrit pour un exemplaire au *Dictionnaire provençal-français*.

7° M. Boubal, maire de Rodez, a adressé la lettre suivante :

Rodez, 21 janvier 1878.

Monsieur le Président,

Je prie la Société des sciences, arts et lettres de l'Aveyron de vouloir bien accepter un instrument que je crois être une serpette et qui proviendrait, d'après quelques renseignements fournis par un de mes parents, du château du Colombier, appartenant à M. de Lapanouze.

Je la prie également d'accepter le don d'une brochure parue récemment à Rodez sous le titre de : *Doléances et observations présentées à M. Boubal, maire de la ville de Rodez, au sujet de l'avenue dite des Quinze-Arbres et de son administration, par M. Louis Viallet.* Cet opuscule a sa place marquée à côté des autres productions littéraires du même auteur. Il ne m'appartient pas de dire s'il sera d'une grande utilité pour l'histoire locale ; mais l'offre que j'en fais à mes collègues et qu'ils accueilleront, je l'espère, conformément à une tradition qui a eu mon approbation dans le passé et qui n'a pas cessé de l'avoir en cette circonstance, aura du moins cet avantage qu'émanant de moi elle évitera, soit entre les membres, soit entre la Société et le Conseil municipal, des froissements qui pourraient résulter du don de la même brochure par une autre personne et pourraient ainsi être préjudiciables à ses intérêts.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Ch. Boubal.

M. le Vice-Président de la Société a répondu ainsi qu'il suit :

Rodez, 27 février 1878.

Monsieur le Maire,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sous la date du 21 du mois dernier, n'est venue à ma connaissance qu'hier seulement, à l'occasion de la réunion

du Comité permanent de la Société que je présidais en l'absence de notre honorable président.

Je me suis empressé de la communiquer au Comité, qui en a apprécié toute la délicatesse, et je suis heureux d'être son interprète en vous offrant, en son nom, ses remercîments, pour le témoignage de bienveillance que vous lui donnez par l'offrande d'un objet qui accroîtra sa collection d'antiquités et surtout par celle d'une brochure qui, venant de vous, Monsieur le Maire, justifiera de votre tolérance pour la liberté de discussion de vos actes administratifs.

Cette liberté d'esprit, de votre part, n'est d'ailleurs que la suite de celle qui a toujours présidé à vos habitudes envers la Société qui a l'honneur de vous compter au nombre de ses membres.

Veuillez agréer l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Maire, votre obéissant serviteur.

Eugène de Barrau.

8° M. l'abbé Revel, membre de la Société, a adressé la lettre suivante :

Villefranche, le 27 décembre 1878.

Monsieur le Secrétaire,

Depuis quelques années je prépare un travail sur la végétation du sud-ouest de la France. Déjà en 1865, j'ai publié, dans les *Actes* de la Société Linnéenne de Bordeaux, un itinéraire botanique, qui s'étend depuis les bords de l'Océan (le cap Ferret), jusqu'au sommet du Cantal, Mende, Rodez. En livrant ce travail à la publicité j'ai voulu donner un aperçu de la végétation de cette vaste contrée, et indiquer la distribution naturelle des plantes les plus remarquables que j'y ai observées.

Cet écrit n'est que le prélude de celui que j'offre aujourd'hui à la Société. Dans celui-ci les végétaux sont classés selon la méthode naturelle, généralement adoptée aujourd'hui. Je signale toutes les plantes que j'ai rencontrées dans le cours de mes herborisations, ou qui m'ont été communiquées. J'ai dirigé surtout mes investigations du côté des espèces critiques, ou litigieuses. Les espèces que l'on appelle *affines*, à cause de la ressemblance qu'elles ont entre elles, ont fixé mon attention, et je les ai étudiées toutes les fois que cela m'a été possible. Ces sortes d'espèces présentent de graves difficultés, ce qui rend l'étude de la botanique fort pénible. Les botanistes qui osent les aborder sont rares.

— —

Je n'ai admis le nom d'aucune plante sans l'avoir auparavant vue et soigneusement examinée. J'indique le plus exactement possible le nom des localités où elles croissent.

Mon travail diffère beaucoup de celui auquel s'est livré M. le docteur Bras. M. Bras fait à peine mention des espèces dont je viens de parler. Ses recherches ne s'étendent pas au-delà des limites du département de l'Aveyron, tandis que j'embrasse une grande partie de la région du sud-ouest de la France. Si j'écrivais en latin, on pourrait donner à mon travail le titre suivant : *Primitiæ Floræ regionis meridionalis occidentalis Galliæ.*

Toutefois il faut rendre justice à M. Bras. Son livre témoigne d'une grande érudition, d'une constance dans les recherches peu commune : elles embrassent une période de quarante-quatre ans, presque un demi-siècle. M. Bras possède toutes les qualités qui font le vrai savant : on voit en lui un observateur attentif et un scrutateur infatigable. Ce qui brille chez lui avant tout, c'est la sûreté du coup-d'œil.

Il ne m'appartient pas de faire l'éloge de mon travail. L'extrait qui vient d'être publié suffit pour le faire connaître et apprécier.

Je viens vous prier, Monsieur, d'avoir la bonté de proposer à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, dont vous êtes le secrétaire, d'admettre mon ouvrage au nombre des mémoires qu'elle se charge de publier, afin qu'il soit successivement imprimé par livraisons de quatre ou cinq feuilles in-8°.

Il m'est impossible de savoir en ce moment l'étendue de cet écrit. Cependant je présume qu'il approchera de *cinq cents* pages.

J'ai créé un herbier, auquel je travaille depuis trent-huit ans. Il se compose d'une quarantaine de paquets ou volumes *in-folio*. Cette collection a une certaine importance, à cause des nombreux échantillons de plantes qu'elle contient : ils sont tous empoisonnés. Elle devra nécessairement suivre mon écrit, parce qu'elle en renferme les pièces justificatives. Si la Société accepte mon travail, mon herbier lui sera acquis.

Je vous ferai observer, Monsieur, que ce que l'on appelle herbier au Musée de Rodez, n'a qu'une bien faible valeur. La plupart des sujets qui se trouvaient dans cette collection a été dévoré par les insectes qui ont coutume d'attaquer les végétaux secs, non empoisonnés.

A l'exception de quelques plantes provenant des collections de M. Mazuc, tout ce qui reste est incomplet.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

J[h] Revel,

Chanoine honoraire, directeur de l'institution St-Joseph, à Villefranche (Aveyron).

Cette lettre est accompagnée d'une brochure intitulée : *Notes et observations sur quelques plantes rares, litigieuses, nouvelles ou peu connues du Sud-Ouest de la France,* qui est un spécimen de l'ouvrage.

La Société, conformément à l'opinion de son Comité, remercie M. l'abbé Revel de son offre et est d'avis de nommer une commission spéciale qui devra demander à l'auteur communication de son manuscrit, en prendre connaissance et faire un rapport sur l'opportunité et le mode de la publication. MM. Valadier, l'abbé Cérès, Albespy et Galy sont désignés pour faire partie de cette commission.

9° Une circulaire de M. Edouard Fleury, secrétaire général de la Société académique de Laon, accompagne l'envoi d'un exemplaire du second volume des *Antiquités et monuments historiques du département de l'Aisne*, magnifique ouvrage dont la Société avait déjà apprécié le premier volume.

La Société vote des remercîments à l'auteur.

10° M. H. Affre a adressé la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Alexandre Vayssière, mon compatriote et ami, que la mort surprit vers la fin de 1860, comme il rentrait à Karthoum après une troisième exploration en Abyssinie, a laissé à l'état de manuscrit un mémoire assez étendu sur l'importante question de la civilisation de l'Afrique, et sur le rôle que la Providence semble réserver à la France dans l'accomplissement de cette noble et difficile tâche.

La sœur de cet intrépide voyageur, prématurément enlevé à la science et aux lettres, a bien voulu me communiquer cet intéressant travail et m'autoriser même à en prendre copie.

Je suis heureux, Monsieur le Président, d'offrir cette copie à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, qui la jugera peut-être digne de figurer dans un des

volumes de ses mémoires, où l'on trouve déjà une étude du général Tarayre sur le même sujet.

Agréez, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

H. Affre.

Rodez, le 25 février 1878.

Le travail de M. Vayssière est renvoyé au Comité, chargé de tout ce qui concerne la publication des Mémoires.

11° Une lettre de M. Mahoux accompagne l'envoi du buste du Révérend Père Lacordaire, dont il est l'auteur.

La Société accueille avec reconnaissance l'œuvre de notre confrère, que tous les membres présents ont le plaisir de voir déposée sur le bureau et dont ils apprécient le mérite.

12° Une lettre de M. Advielle, en date du 15 janvier, contient des renseignements relatifs à la question du culte de l'idole Ruth, à Rodez. Cette lettre sera déposée aux Archives.

13° Une lettre de M. de Costeplane, membre de la Société, contient des renseignements nombreux sur des explorations et découvertes géologiques dans l'arrondissement de Saint-Affrique. Cette lettre sera déposée aux Archives.

14° Une lettre de M. Limouzin-Lamothe, ancien membre de la Société, accompagne l'envoi de poésies manuscrites : *Le Triomphe de Marie*, hymne ; *Le Porc et le sanglier*, fable ; *La Limace et la chenille, ou le matérialisme et le spiritualisme*, autre fable ; *La Ruthénoise*, cantate (avec musique, par l'auteur), et un exemplaire de l'ouvrage : *Eléments pratiques de chimie domestique et agricole, suivis d'une notice sur Roquefort*. Ce dernier ouvrage est renvoyé à M. Lala, pour un rapport à faire à une prochaine séance.

15° La Société française d'archéologie, la Société nationale havraise d'études diverses, la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, la Société scientifique industrielle de Marseille, la Société industrielle de Rouen et l'Académie de Macon ont fait parvenir des programmes de concours ou sujets de prix à décerner. Le sujet du concours ouvert par l'Académie de Macon a pour objet une pièce de poésie à l'occasion de l'inauguration de la statue de Lamartine.

—

Parmi les ouvrages offerts à la Société et déposés sur le bureau, M. le Président signale encore le *Catalogue*

des plantes vasculaires du département de l'Aveyron, par M. le docteur Bras, membre de la Société, ouvrage publié, sous les auspices du Conseil général de l'Aveyron, par l'administration départementale ; *Rimes de Pétrarque, traduites en vers français*, par M. Joseph Poulenc, membre de la Société ; *Note sur le cadastre, lue par M. H. Vergnes au comité permanent les 27 janvier et 3 février* 1878, *pour être soumise à la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron dans sa séance du 2 avril*, par M. Vergnes, membre de la Société ; *Les Caves de Roquefort* (Aveyron) : *de la possibilité d'en établir de semblables en tout pays et particulièrement dans les plaines de la Crau et de la Camargue*, par M. Blondeau, membre correspondant de la Société; enfin, un lot de livres, provenant de la bibliothèque de M. Teulier, offert à la Société par l'administration du Bureau de bienfaisance de Rodez.

Les ouvrages de MM. Bras, Poulenc et Vergnes sont renvoyés, le premier à M. Valadier, le second à M. l'abbé Vidal et le troisième à M. Lacombe, qui voudront bien présenter à leur sujet des rapports à la Société.

—

M. l'abbé Marcorelles donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Féral : *Géographie du département de l'Aveyron*. Ce rapport sera publié à la suite du présent procès-verbal.

—

M. Jul. Viala donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. de Fajole : *Le devoir des mères*. Ce rapport sera publié à la suite du présent procès-verbal.

—

M. Palous donne lecture de la première partie du compte-rendu des Mémoires et autres publications des sociétés savantes correspondantes, parues en 1877, compte-rendu dont il avait été chargé à la dernière séance.

—

M. Cabrol donne lecture d'un travail intitulé : *Essai de critique historique au sujet d'une ville qui a existé dans la plaine de la Madeleine, près de Villefranche-de-Rouergue*. Ce travail est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

—

M. Albespy donne lecture d'un travail intitulé : *Influence des milieux sur la taille des conscrits de l'arrondissement de Rodez dans le courant des vingt dernières années*. A ce travail est joint un tableau graphique donnant : 1° la taille moyenne réelle aux trois périodes de 1850-1855,

de 1860-1865 et de 1871-1876, et destinée à traduire à l'œil l'augmentation qui s'est produite ; 2° les proportions des courts de taille ; 3° la faiblesse moyenne, et 4° enfin la valeur moyenne de la propriété foncière aux mêmes époques pour chaque canton de l'arrondissement.

Le travail de M. Albespy est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

—

M. Lefranc dit qu'il a pris ses mesures pour faire détacher du mur où elle est enclavée, sur le bord de la route départementale n° 14, de Rodez à Valence, la pierre d'autel provenant de l'ancienne abbaye de Bonnecombe, dont il a été question à la dernière séance. Cette pierre sera prochainement déposée par ses soins au Musée.

La séance est levée à sept heures.

—

Rapport de M. l'abbé E. Marcorelles sur la *Géographie du département de l'Aveyron*, par M. l'abbé Féral.

L'étude de la géographie prend, depuis quelques années surtout, des développements de plus en plus considérables, et sa place dans les programmes officiels devient tous les jours plus importante. M. l'abbé Féral, professeur d'histoire au petit-séminaire de Saint-Pierre, a fait de la géographie locale le point de départ de cette étude ; il s'est efforcé de la rendre attrayante à l'enfant par une fidèle description des lieux qui l'ont vu naître et qu'il a fréquemment sous les yeux.

Son livre, intitulé *Géographie du département de l'Aveyron*, est destiné aux enfants de nos écoles, et a pour but de populariser les connaissances géographiques. L'auteur y a résumé et condensé en deux cents pages du plus modeste format la matière de plusieurs volumes, et l'a fait, ce nous semble, avec un rare bonheur. La lecture de son livre n'a rien de cette aridité qui trop souvent est le propre des œuvres de ce genre. On se rappelle tout naturellement, en le parcourant, le mot d'un littérateur éminent de nos jours : « La géographie est à l'histoire ce » que le cadre est au tableau; mais c'est un cadre » animé. »

M. l'abbé Féral débute par des éléments de géographie générale où, après une courte définition des termes techniques et de rapides aperçus sur les cinq parties du monde, il consacre quelques pages pleines d'intérêt à la géographie de la France.

Après ces notions, qui forment comme une sorte de préambule et d'introduction à son livre, il traite de la

géographie de l'Aveyron, et divise son travail en quatre parties.

Dans la première, il nous donne la description du département.

Dans la seconde, il nous fait connaître son organisation administrative, à tous les points de vue.

La troisième partie nous initie à la connaissance de ses richesses agricoles, minérales et industrielles.

La quatrième partie, intitulée *Géographie historique*, est de beaucoup la plus étendue. Elle nous offre d'abord une notice sur le Rouergue depuis les origines de notre histoire jusqu'à la *révolte* des Croquants, au début du règne de Louis XIV. Pourquoi l'auteur n'a-t-il point continué sa notice jusqu'à nos jours ? On se le demande, et on le regrette vivement. La quatrième partie, décrit ensuite, en peu de mots, les lieux remarquables du Rouergue, et se termine par quelques détails biographiques sur les hommes illustres que notre pays a donnés à la France.

Géographie proprement dite, statistique, histoire, rien ne manque à l'œuvre de M. l'abbé Féral, de ce qui peut rendre intéressant un livre de ce genre. On y remarque partout clarté et concision, correction et facilité de style.

Que l'auteur nous permette cependant de lui faire observer que son livre deviendra difficilement classique dans nos écoles primaires, à cause de l'abondance des matières qui y sont traitées. La *Géographie du département de l'Aveyron* n'en est pas moins un bon livre, et nous n'hésitons pas à dire que l'auteur, en l'écrivant, a bien mérité de son pays.

—

Rapport de M. le docteur Jul. Viala, sur un ouvrage de M. le docteur de Fajole (de Saint-Geniez), intitulé : *Le Devoir des Mères, petit manuel d'hygiène physique et morale.*

Le Devoir des Mères, petit manuel d'hygiène physique et morale, tel est le titre d'un nouveau travail de M. le docteur de Fajole (de Saint-Geniez), nous disons d'un nouveau travail, car nous avons eu plus d'une fois déjà l'occasion de rendre compte, dans cette même Société, des travaux de notre laborieux et distingué confrère.

Faire connaître aux mères leurs devoirs, arriver, par la seule force de la persuasion, à faire mettre en pratique les saines lois de l'hygiène physique et morale, pour le plus grand bien de la famille, tel est le but de l'ouvrage de M. de Fajole.

Pour atteindre ce but, l'auteur a donné dans un petit volume, facile à parcourir, les notions les plus exactes et les plus utiles sur cet intéressant sujet. Il les a de plus revêtues de la forme la plus attrayante, pour en assurer la vulgarisation.

Ces pages, en effet, sont de nature à intéresser vivement les mères d'abord et tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent de l'éducation de la première entance.

Deux parties principales forment le plan de ce travail : la première est plutôt littéraire que scientifique, la seconde purement scientifique est puisée aux principes les plus sûrs et les plus rationnels.

Dès le début, l'auteur, qui n'ignore pas la puissance du roman, de nos jours, cherche à trouver une alliée dans l'imagination de ses lecteurs et nous fait assister à un drame vraiment émouvant entre la mère et la nourrice. Cette mère est bien en effet la femme du monde, toute abandonnée aux plaisirs de la fortune, du luxe et de ce qu'il est convenu d'appeler les exigences sociales, cruelles exigences en effet !... Au milieu de cette incessante agitation, surprise par la maternité dont elle n'a jamais soupçonné les devoirs, cette femme ne devine les trésors vrais de son cœur maternel que lorsqu'elle a vu son pauvre enfant exposé à périr dans les bras d'un mercenaire sans pitié, et, comme touchant contraste, le spectacle de la vraie mère qui a mis tout son bonheur et sa joie dans le culte absolu de sa famille. Dans ce drame, le caractère du docteur Valens est vraiment noble et beau ; c'est celui d'un cœur droit et honnête, d'un savant modeste, sans autre ambition que celle de rechercher la vérité pour le bien de ses semblables.

Après ce drame qui finit par le triomphe de la vertu, du devoir maternel, vient une page pleine de cœur sous ce titre : « *Histoire ou parabole, la véritable histoire.* » L'auteur nous y raconte, comme il sait si bien le faire, l'histoire d'une fille adorée de sa mère dont elle est le légitime orgueil et qui, à l'âge où elle va prendre son plus bel épanouissement, est tout-à-coup atteinte d'une de ces terribles fièvres qui, après avoir amené l'enfant aux portes du tombeau, la laissent frappée dans l'une de ses plus nobles facultés, l'intelligence !... La mère lassée par des soins longs et pénibles, blessée dans son amour-propre, confie la malheureuse enfant à une femme qui ne voit bientôt dans la pauvre infortunée qu'un moyen de gagner de l'argent. L'enfant succombe au milieu de tels soins, et meurt en prononçant quelques mots entrecoupés, lueur d'intelligence qui va frapper le cœur de la mère

oublieuse et mondaine comme d'une accusation sinistre. A côté de ce tableau saisissant viennent se dérouler le doux spectacle du paisible bonheur de la famille, les scènes touchantes du petit enfant qui s'essaie à bégayer ou à marcher sous les yeux de ses parents avides de saisir ses premiers efforts.

Nous nous sommes peut-être un peu attardé sur la première partie de ce travail, c'est vous dire que l'auteur a trouvé le moyen de nous y retenir par le charme qu'il y a répandu.

Nous avons déjà dit que la partie dogmatique de cette œuvre s'inspirait des doctrines médicales les plus saines et les plus autorisées ; aussi, l'auteur a-t-il pu dire lui-même avec juste raison dans son avant-propos « qu'il la croyait bonne et digne de toute confiance. »

En voici d'ailleurs un rapide aperçu :

Dans le chapitre IIe l'auteur développe les avantages de l'allaitement maternel, pour l'enfant, pour la mère, la famille et la société. L'enfant, en effet, n'a-t-il pas là, dans le sein de sa mère, la continuation naturelle de son régime primitif, depuis sa conception ? La mère peut-elle arrêter sans danger cette fonction de la lactation à laquelle la nature vient de donner l'élan ? La famille n'est-elle pas détournée de sa voie si l'enfant ne grandit pas au milieu des caresses du père et de la mère ! Si l'enfant est confié à une femme que l'on retire de sa propre famille, celle-ci n'est-elle pas exposée à des influences fâcheuses, par le fait de l'éloignement du toit conjugal ? Enfin, le résultat certain, au point de vue social, n'est-il pas la diminution de la moralité dans la famille de la nourrice mercenaire, et, d'une manière générale, l'augmentation de la mortalité des nourrissons ?

Ces résultats sont aujourd'hui incontestables et mis en lumière par des statistiques tristement éloquentes.

Dans le chapitre IIIe l'auteur, considérant le choix d'une nourrice comme une nécessité dans certains cas, énumère les circonstances, les maladies *aiguës* ou *héréditaires* qui obligent une mère à y consentir. Les idées émises sur la nécessité de croiser le tempéramment de la mère par celui de la nourrice nous paraissent parfaitement justes et d'une heureuse application dans la prophylaxie des maladies diathésiques ; malheureusement les difficultés du choix des nourrices ne permettent pas, aussi souvent que cela serait désirable, la mise en pratique absolue de ces principes salutaires.

Les qualités physiques et morales d'une bonne nourrice sont esquissées en traits clairs et faciles à saisir.

Enfin dans le cas où l'allaitement naturel est impossible vient le rôle de l'allaitement artificiel au biberon ou à l'aide d'animaux domestiques... Nul doute en effet que dans ces cas regrettables une nourrice de ce genre ne puisse rendre de grands services.

L'auteur développe, dans une description simple et complète, *les lois et moyens de l'allaitement maternel*, et, à ce propos, il s'élève avec énergie contre les affreuses habitudes de donner aux jeunes enfants une alimentation meurtrière, dont nous avons eu si souvent l'occasion de constater les tristes résultats.

Il pose enfin les conditions d'un bon sevrage et des circonstances qui doivent en faire varier l'époque.

Sous ce titre : *Régime des mères qui allaitent et régime des nourrices mercenaires*, l'auteur trace les règles qui doivent servir de guide dans ces conditions.

Il a soin de ne pas oublier l'influence du milieu, de l'air vivifiant de la campagne, quand cela est possible, la fuite des amusements bruyants des grandes villes si préjudiciables aux mères et à leurs nourrissons.

Viennent ensuite les questions relatives aux vêtements et au coucher de l'enfant. Tous ces petits détails sont très minutieusement et délicatement expliqués. Notre confrère s'élève, en passant, contre l'habitude de certaines mères de sacrifier la santé de leurs enfants à la vanité d'exposer de jolis enfants aux membres nus. Il est certain que nos climats ne se prêtent pas à ces gracieuses mais dangereuses fantaisies.

La médecine *préventive* y est enfin traitée sous le nom de *médecine maternelle*. Dans cette page notre confrère prémunit les mères contre les illusions qu'elles peuvent avoir au sujet de leurs enfants malades, en se basant sur des préjugés populaires mais funestes, notamment au sujet des *gourmes*, des accidents de la *dentition*, des accidents causés par les *vers*, trois points sur lesquels il attire spécialement l'attention.

M. le docteur de Fajole termine son travail en disant : « qu'il a voulu éclairer la mère sur ses véritables devoirs, les lui faire accepter sans murmure et remplir utilement et consciencieusement. » Il n'ose cependant pas espérer que la persuasion et la force de la raison auront complètement le dessus. Après ces paroles si justes, si peu empreintes d'illusions exagérées, nous sommes étonné de la critique de l'auteur, à l'adresse des hommes qui, ayant les mêmes désirs que lui, croient à l'utilité de l'intervention administrative et même à celle de la loi, non pas « pour forcer toutes les mères qui peuvent le faire utile-

ment à nourrir elles-mêmes leurs enfants, » ce qui serait impossible et même dangereux, mais bien pour organiser une protection efficace des nourrissons de toute condition, de ceux surtout que les familles confient loin d'elles à des nourrices mercenaires, et ceux-là sont malheureusement très nombreux. Les heureux résultats que l'on a le droit d'attendre de cette surveillance administrative sur les nourrices ne doivent-ils pas compenser, et bien au-delà, les inconvénients et les dangers de la situation actuelle? Nous espérons le contraire. Sans doute il sera toujours très heureux de voir l'initiative privée réussir à faire le bien avec une entière liberté, mais quand cette initiative sera nulle ou insuffisante pour sauvegarder un grand intérêt social, il faudra bien tolérer, désirer même que l'Etat fasse sentir le bienfait d'une tutelle protectrice.

Ces réserves faites, parce qu'elles répondent à nos convictions sur un sujet qui préoccupe depuis bien des années les plus généreuses intentions et les meilleurs esprits, hâtons-nous de résumer notre pensée sur l'œuvre de M. de Fajole, en disant qu'elle est excellente dans son but, dans la forme et dans le fond. Notre devoir est d'ajouter que ce petit manuel d'hygiène physique et morale destiné aux familles doit leur être vivement recommandé à cause du bien qu'il ne peut manquer de leur faire.

—

Achats et dons divers.

Indépendamment d'une photographie qu'elle a fait exécuter du portrait de *Bérenger de Nattes*, de la collection d'aquarelles du Musée, la Société a acheté : *Le Héraut d'Armes*, *revue illustrée de la noblesse*. Paris, 1861-1877. 2 vol. grand in-8° (avec feuillet manuscrit intercalé où ont été peintes les armes de la Ville et Bourg de Rodez, telles qu'elles se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale). — *Les Aphorismes d'Hypocrates, prince des medecins*, traduicts de latin en vers françois, par Maistre Jean Cassal, natif de Roudes en Rouergue, chirurgien à Dijon. A Lyon, M. D. XCII. Vol. petit in-8° relié b. m. — *L'Apocalypse*, traduction en vers par M. Em. Firminhac, missionnaire apostolique dans l'Indoustan. Vve E. Carrère, 1877. In 16. — Une gravure de la collection Dejabin, représentant *Louis Pierre Marie Gilbert*, *comte de Montcalm-Gozon*, maréchal-de-camp des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, député de la noblesse de Carcassonne aux Etats-généraux de 1789.

Outre les dons sus-mentionnés, la Société a reçu :

Pour le Musée :

De M. l'abbé Cérès : Un strigille, une petite cuiller à parfums en argent, une aiguille en bronze à deux chas; le tout provenant des fouilles des Balquières, près de Canac.

De M. Castex, négociant au faubourg de Rodez : Une ancienne lyre.

De M. l'abbé Marcorelles : Deux jetons anciens.

De M. H. Affre : Une boucle antique trouvée dans les remblais du Foiral.

De M. X. : Un sou roumain et une jolie petite coquille de mer.

De M. Albespy : Un pic-vert.

Pour la Bibliothèque ou les Archives :

De M. Lunet : *De l'Hôtel-de-Ville projeté. De l'ancien Séminaire* (*Extrait de l'*Aveyronnais). H. de Broca, 1878. Brochure in-16, dont il est l'auteur.

De M. Palous : *Le dernier orme.* (*Extrait de l'*Aveyronnais). Pièce in-16, dont il est l'auteur.

De M. le d^r Jules Godard : *Du bégaiement et de son traitement physiologique*, dont il est l'auteur. Paris, 1877. Br. grand in-8°.

De M. X : *Connaissances nécessaires à un bibliophile.* Seconde édition. Paris, 1878. In-12. *Le gisement préhistorique du Mont-Dol*, par l'abbé Hamard. Paris, 1877. Grand in-16. — *Catalogue des livres de feu M. Emile Bigillion*, 2e partie. Paris, 1878. Vol. in-8°. — *Armana de Lengado*, 1878. En Alès. — La suite de la *Chronique des Sociétés savantes.* — Gravures de journaux illustrés, exemplaires d'oléographies, etc.

De M. M. : *Comice agricole de Marcillac. Séance du 21 octobre* 1877.

De M. Bastide-Stuart : *Suite du Journal de Perlet* (tome IV), n°s 192-221, l'an second de la République. Vol. in-8°. — *Bulletin des Lois de la République*, n°s 32, 139-208, moins les n°s 191 et 206, à joindre à d'autres numéros précédemment donnés. — *Liste des électeurs formant le collége du* 1er *Arrondissement.* P.-B. Carrère, 1830. Pièce in-8° de 8 pages. — *Lieue des rantes et censives prestation de champart et autres droitz seigaux apartenantz à monseigr l'evesque de Rodes a cause de la place et seigie de Palmas,* précédé d'un *Repertoire*, etc., 17e siècle. Ms. petit in-f° de 109 feuillets, couvert en parch. (dégr.) — Reconnaissances de fiefs, généralement aux environs de Rodez, 18e siècle. 10 feuillets mss. in-4°.

De M. l'abbé Marcorelles : *Apologie pour tous les grands personnages qui ont esté faussement soupçonnez de magie*, par G. Naudé. Paris. A la Haye, M. DC. LIII. Gros vol. petit in-8° couv. parchemin.

De M. Recoules, relieur : *Vue topographique du vallon de Roquefeuil et de celui de Nant.* Manuscrit inachevé de 7 feuillets in-4°.

De divers : Le *règlement général* de l'Exposition universelle de 1878, à Paris. — Le prospectus de *la Mythologie ancienne*, par Ménard, et un carton de l'ouvrage orné de la gravure : *Le centaure Borghèse* (*statue antique, musée du Louvre*), avec lequel ont une très grande analogie divers débris de sculpture trouvés à la villa romaine d'Argentelle. — Des lettres de faire part; etc.

De la maison Carrère : L'*Ordo* de 1878 pour faire suite à la collection. — *Pourparler entre le R. P. Coton et le sieur Gigord, ministre de la parole de Dieu réformée.* Deuxième édition. A Tolose, M. DC. XVII. Vol in-12, couv. parch.

De la Préfecture, de la Mairie, de l'Evêché : La suite des publications départementales, municipales et diocésaines.

De M. l'Inspecteur d'académie : La suite du *Bulletin mensuel de l'Instruction primaire.*

De M. le Directeur de l'école normale : La suite des *Observations météorologiques* faites dans cet établissement. Ms.

De M. l'abbé Dalquié, gérant de la *Gazette de l'Aveyron*, et d'autres : Les premiers numéros de cette feuille, 8 juillet — 11 novembre 1877.

De divers : La suite et la fin des numéros du *Républicain de l'Aveyron.*

De l'administration du *Peuple*, de MM. E. de Barrau et autres : la suite et la fin des numéros de ce journal.

Des éditeurs respectifs : La continuation du *Courrier*, du *Journal de l'Aveyron*, de la *Revue religieuse*, de *l'Aveyronnais*, du *Journal de Villefranche.*

Du Ministère de l'Instruction publique : La suite de la *Revue des Sociétés savantes*, du *Cabinet historique* et de *Romania.*

D'un grand nombre de sociétés correspondantes, la suite de leurs publications; et de la Société philotechnique, le tome 36e de l'*Annuaire* qui formait interruption; de la Société Eduenne, le tome 6e, nouvelle série, des *Mémoires*, 1877; de l'Académie Delphinale, le tome 12e, 3e série du *Bulletin*, 1877; de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, le numéro 94, tome 6e du

Bulletin, 1877, et le tome 15[e] avec *Atlas* des *Mémoires*, 1876; de la Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, le tome 1[er], années 1876-1877, du *Bulletin;* de la section littéraire de la Commission des échanges internationaux, *Introduction à la bibliographie de Belgique*, dressée par ses soins, Bruxelles, 1877, in-8°.

DON DU BUREAU DE BIENFAISANCE (SUCCESSION DE M. TEULIER.)

Recueil de l'Académie des Jeux floraux. pour les années 1821, 22, 23 (avec procès-verbal de la séance publique du 4 mai), 24, 26-29, 32, 35, 40, 43-50, 52-55. — *Dictionnaire de l'Académie française*, 5[e] édition. Paris, an VII. 2 volumes grand in-4° reliés b. Une *Histoire pontificale*, du commencement du 16[e] siècle. Volume petit in-4° relié. — *Theoricæ novæ planetarum Georgii Purbachii Germani* ab Erasmo Reinholdo Saluendensi pluribus figuris auctæ..... recens editæ... ab ipso auctore. Parisiis, 1557. Vol. in-8° couv. parch. — *La pratique de médecine de Theodore Turquet de Mayerne*... A Lyon, M.DCC.XIII. Vol. in-8° relié. — *La conversion d'un pecheur réduite en principes*, par le P. François de Salazar. A Nancy, M.DCC.XL. Vol. p. in-8° relié. — *Liste générale des postes de France*, dressée par ordre de Monseigneur de Voyer de Paulmy, chevalier, comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'Etat... A Paris, 1747, gravé. Volume format petit in-8° relié. — *Plan de Paris*, suivi de la *Liste imprimée des rues, quais*..., etc., 1823. In-12 cartonné. — *La féodalité et l'église* (tome VII des *Etudes sur l'humanité*), par F. Laurent. Paris — Bruxelles, 1861. Vol. in-8°. — *L'ancien régime et la révolution*, par Alexis de Tocqueville, 4[e] édition. Paris, 1860. Vol. in-8°. — *Manuel du capitaliste*, par Bonnet, nouvelle édition par Garnier, revue par Rymkiewicz. Paris. Vol. in-8°. — *Essai historique sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de 1823*, par M. le vicomte de Martignac. Tome I. Paris, 1832. Vol. in-8°. — *Discussion complète de l'adresse dans les deux chambres*, extraite des *Annales du Parlement français*, 3[e] volume. Session de 1841. Grand in-8°. — *Essais de politique et de littérature*, par M. Prévost-Paradol, 2[e] édition, 3[e] série. Paris, 1865. Vol. g. in-18. — *Origine de la grandeur de cour de Rome et de la nomination aux évêchés et aux abbayes de France*, par M. l'abbé de Vertot. Lausanne, 1759. Vol. in-12. — *Concordance des deux styles du calendrier grégorien et de l'annuaire républicain*, par M***, d'Avignon.

Avignon, 1606. Vol. in-12. — *Notice des tableaux exposés dans le musée royal.* Paris, 1835. — *Indicateur... des tableaux, portraits et sculptures du musée de Versailles*, nouvelle édition. Versailles, 1838. Brochure in-24. — *Annuaire du département de l'Hérault*, pour l'an 1840. Vol. in-16. — *Mercure de France*, dédié au roi. Juillet 1750. A Paris. Volume in-12. — *Mercure*, ensuite *Journal historique et politique* (*Journal de Genève*), paraissant une fois par semaine, brochure in-12 : 1791, n°s 4, 8 (avec feuillet supplémentaire mais incomplet), 9, 21-23, 27-29, 36-39, 42, 44-47, 49, 50 ; 1792, n°s 1, 2, 4-6, 8, 9, 12-15, 19, 20, 23-27, 29, 32-35, 37. — *Mélanges occitaniques*, recueil... non périodique. Tome Ier. Montpellier, 1831, 25 livr. in-8°. Tome II, 2 livr. (complet). — Quatre mémoires judiciaires concernant des familles aveyronnaises. — *Ode sur les victoires de la République et sur la paix*, par Merlin. Rodez. Brochure in-8°. — *Recherches sur l'histoire du passage d'Annibal d'Espagne en Italie à travers les Gaules*, par M. Daudé de Lavalette (membre de la Société). Montpellier, 1838. In-8°. — *Quelques considérations sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de la France*, par M. Clausel de Coussergues, 1823. In-8°. — *Choléra asiatique. Moyens préservatifs*, par M. Pontus (membre de la Société). Brochure in-8°. — *Discours prononcé à la distribution des prix du collége de Saint-Omer*, 1837, par M. Numa Morel (de Millau). Brochure in-8°. — *Discours prononcé le 4 juillet* 1830, par M. le vicomte de Bonald. 4 pages in-8°. — *Exposé de ses découvertes géologiques dans le département de l'Aveyron*, par M. l'abbé Cérès (extrait du Congrès tenu à Rodez, 1874). — *De Buonaparte, des Bourbons*, par F.-A. de Chateaubriand. Montpellier, 1814. In-12. — *Remarques sur les affaires du moment*, par M. le vicomte de Chateaubriand. Paris, 1818. Brochure in-8°. — Divers autres volumes ou brochures concernant la politique, la religion, l'histoire, etc. — *Liure des rentes colloques et constituées et autres dettes qu'a le sieur Couderc, récéveur à la chambre a sel de Sauveterre, établies tant par obligations que par billets et appointemens*, 18e siècle. Gros registre in-f° relié ; et autres papiers.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et vote des remercîments à leurs auteurs.

Le Vice-Secrétaire de la Société,
N. Maisonabe.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

TABLE ANALYTIQUE

Liste générale des membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, au 31 mars 1878.

Séance du 1er juillet 1876.

Séance du 20 *août* 1876.

Séance du 2 décembre 1876.

Séance du 11 *mars* 1877.

Séance du 30 *juin* 1877.

Séance du 12 *septembre* 1877.

Séance du 2 décembre 1877.

Séance du 31 *mars* 1878.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Contenant les noms des nouveaux membres et des personnes qui ont pris la parole, fait des propositions, des rapports ou des communications, ou qui ont été chargées de travaux ou de mandats, etc., depuis le 1er juillet 1876, jusqu'au 31 mars 1878 inclusivement (1).

(1) Les noms des personnes qui n'appartiennent pas à la Société sont en caractères italiques.

ERRATA.

Page 59, 1re ligne, *voix*, lisez : *paix*.
— 3e alinéa, 1re ligne, *Destinée*, *elle*, lisez : *Destiné*, *il*.
Page 60, 1er alinéa, antépénultième ligne, *reconnaissances*, lisez : *renaissances*.
— 2e alinéa, vers la fin, *initiative*, lisez : *initiateur*.
Page 62, 5e alinéa, 2e ligne, *régime*, lisez : *règne*.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.